



3 1761 07532985 4



PURCHASED FOR THE
UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

FROM THE
CANADA COUNCIL SPECIAL GRANT

FOR
FRENCH
HISTORY



Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

<http://www.archive.org/details/sainventairesom01arch>





COLLECTION
DES
INVENTAIRES SOMMAIRES

DES
ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790

PUBLIÉ

SOUS LA DIRECTION DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DES BEAUX-ARTS

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

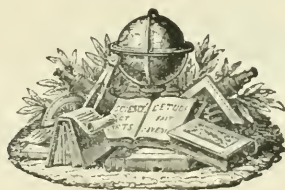
ANTÉRIEURES A 1790

RÉDIGÉ PAR GABRIEL BARBAUD. ARCHIVISTE

VENDÉE

ARCHIVES CIVILES

SÉRIES A, B, C



LA ROCHE-SUR-YON

IMPRIMERIE SERVANT MAHAUD

1898



t.1

INTRODUCTION

AUX

SÉRIES A, B, C

—*—

LE BAS-POITOU EN 1789

« Le Poitou était divisé pour le gouvernement militaire en deux parties : le Haut et le Bas-Poitou, dont la ligne de démarcation, fixée par un arrêt du Conseil du 26 Avril 1670, le coupait obliquement du Sud au Nord en suivant le cours de l'Autise et du Thouet et en passant près Parthenay et Thouars, qui étaient du Haut-Poitou. Poitiers était la capitale de toute la province, et Fontenay-le-Comte la capitale du Bas-Poitou (1). »

SÉRIE A.

(Actes du pouvoir souverain et domaine public.)

Cette série comprend deux sortes de pièces : 1° les collections d'édits, lettres patentes, ordonnances, etc., n'appartenant à aucun fonds et ayant un caractère législatif et général applicable à toutes les provinces de France ; 2° les papiers relatifs au domaine royal et aux apanages, voire même à la famille royale.

Les Archives de la Vendée ne renferment qu'un très petit nombre de pièces de la première subdivision, elles ne possèdent rien de la seconde.

(1) Rédet, *Dictionnaire topographique du département de la Vienne*, in-8°, Paris, 1881, introduction, page XXV. — Suivant une note légèrement postérieure (1692 environ) du volume Poitou de la collection Dangeau, conservé aux manuscrits de la Bibliothèque nationale, à Paris, la ligne de démarcation était un peu différente, elle suivait bien le Thouet dans la partie Nord, mais elle s'avancait jusqu'à la Sèvre-Niortaise dans la partie Sud. (Dugast-Matifeux, *Etat du Poitou sous Louis XIV*, in-8°, Fontenay-le-Comte, 1865, page 30, note 1.) La date de 1692, nous a été donnée très obligeamment, avec preuves à l'appui, par M. Michel Deprez, conservateur du département des manuscrits à la Bibliothèque nationale.

SÉRIE B.

(Cours et juridictions.)

I. *Parlements.* — La province du Poitou tout entière ressortit au Parlement de Paris.

II. *Bailliages et sénéchaussées :*

Le Bailliage ou sénéchaussée, division judiciaire. — Au point de vue judiciaire, le Bas-Poitou dépend du Présidial de Poitiers, qui relève lui-même du Parlement de Paris.

Nous ne parlerons pas de l'organisation et de la compétence des Présidiaux, tribunaux intermédiaires, comme chacun sait, entre les sénéchaussées secondaires et les Parlements, établis par édit de Henri II de janvier 1551, pour abrégier les longueurs des procès et plusieurs fois modifiés, à la veille de la Révolution notamment, par les édits de novembre 1774, d'août 1777, et de mai 1788 (1).

Nous dirons seulement quelques mots sur le ressort du Présidial de Poitiers qui s'étendait à toute la province sauf exception pour le bailliage de Loudun, lequel relevait du Présidial de Tours, et pour les Marches communes, lesquelles dépendaient du Présidial d'Angers ou de la sénéchaussée de Saumur (2).

Ce ressort (3) comprenait :

A. La sénéchaussée de Poitiers proprement dite	481	paroisses.
B. Les sénéchaussées secondaires de :		
1° Châtellerault (Vienne)	68	—
2° Civray (Vienne) avec les quatre prévôtés de Usson, Chizé, Melle et Aulnay	114	—
3° <i>Fontenay-le-Comte</i> (Vendée), capitale du Bas-Poitou	116	—
4° Lusignan (Vienne)	18	—
5° Montmorillon (Vienne).	167	—
6° Niort (Deux-Sèvres)	57	—
7° Saint-Maixent (Deux-Sèvres).	68	—
lesdites sénéchaussées secondaires démembrées de la sénéchaussée principale de Poitiers, avant l'édit de création du Présidial de janvier 1551.		
8° Le bailliage secondaire de <i>Vouvent</i> , séant à la Châtaigneraie (Vendée), démembré de la sénéchaussée de Fontenay et créé en 1698, lors du retour de la baronnie de Vouvent à la couronne.	80	—
TOTAL.	1169	paroisses.

(1) Voir : de Gennes, *Notice sur le Présidial de Poitiers*, dans les mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, année 1860-61 ; 2° Charles Babinet, *Le Présidial de Poitiers*, mêmes mémoires, année 1885.

(2) Guyot, *Répertoire de jurisprudence*, tome XI, article intitulé : Marches communes de l'Anjou et du Poitou.

(3) Redet, *Dictionnaire topographique*, déjà cité, introduction page xxiii, et aux mots Poitiers, Châtellerault, Civray, Lusignan et Montmorillon.

Les sept premiers de ces sièges secondaires ressortissaient nuement au Parlement de Paris et relevaient du Présidial de Poitiers, au cas de l'édit de 1551. Seul le bailliage de Vouvent ressortissait dans tous les cas au Présidial, malgré la tentative faite en 1737 par les officiers du siège pour se soustraire à cette obligation (1).

D'autres juridictions, de moindre importance, il est vrai, échappèrent encore au Présidial. Ainsi, dans le Bas-Poitou, nous citerons, par exemple, la principauté de la Roche-sur-Yon, relevant nuement du Parlement de Paris et de la sénéchaussée de Fontenay pour les cas royaux seulement (2), et le duché-pairie de Châtillon-sur-Sèvre (Deux-Sèvres) érigé en 1736 et dont le propriétaire se débarrassa des appellations au Présidial en payant à ce dernier une indemnité de 8,000 livres (3).

Le nombre des magistrats des sénéchaussées secondaires était très variable. D'après l'almanach du Poitou de 1789 il y avait à cette date à Fontenay un sénéchal, un lieutenant général civil, un lieutenant général de police, un lieutenant général criminel, un lieutenant particulier et quatre conseillers, un avocat du Roi, un procureur du Roi et un greffier. Au siège de Vouvent on comptait seulement un lieutenant général, un assesseur civil et criminel, deux conseillers, un avocat du Roi, un procureur du Roi et un greffier.

Le Bailliage ou sénéchaussée, division politique. — La sénéchaussée était non seulement une division judiciaire mais encore une division politique qui servait de base à l'élection des États Généraux.

En 1789, les sénéchaussées ou bailliages qui députèrent *directement* en Poitou (4) furent :

1° La sénéchaussée principale de Poitiers comprenant la sénéchaussée proprement dite du même nom et les sénéchaussées secondaires de Civray, *Fontenay-le-Comte*, Lusignan, Montmorillon, Niort, Saint-Maixent et *Vouvent* ;

2° La sénéchaussée de Châtelleraut ;

3° Le bailliage de Loudun ;

ces deux derniers arrondissements ayant déjà député directement aux états généraux de 1614 ;

4° Les Marches communes de Poitou et Bretagne assimilées aux sénéchaussées principales « attendu qu'aucun bailliage royal n'a le droit d'en convoquer les habitants ». 5)

L'arrondissement de Poitiers, formé comme nous l'avons dit, eut droit à sept députations, c'est-à-dire à sept députés de la noblesse, sept députés du clergé et quatorze députés du tiers état, en raison du doublement des députés de cet ordre ;

Les trois arrondissements de Châtelleraut, Loudun et des Marches communes obtinrent chacun une députation ;

Soit au total 10 députations ou 40 députés dans toute la province du Poitou.

(1) Charles Babinet, *Le Présidial de Poitiers*, déjà cité, page 127.

(2) Arrêts du Parlement de Paris, des 18 juillet 1518, et 12 mai 1530, rapportés par Imbert, dans la *Pratique civile et criminelle*, chap. XXIII, liv. 1.

(3) Charles Babinet, *Le Présidial de Poitiers*, déjà cité, page 116, et Beauchet-Filleau, *Mémoire sur les justices du Poitou*, dans les mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, année 1844, page 432, col. 2 au mot « Chassée ».

(4) Antonin Proust, *Archives de l'Ouest, 1789-1800*, série A, opérations électorales de 1789, n° 1. Poitou, in-4°, Paris sans date.

(5) Précambule du règlement royal de janvier 1789, spécial aux Marches, reproduit par Antonin Proust, op. cit. page 210.

Pour les conditions du vote très compliqué et qui fut suivant les cas et la qualité des électeurs à un, deux et même trois degrés nous renvoyons au règlement du 24 Janvier 1789 inséré dans les Anciennes lois françaises d'Isambert, année précitée, page 634.

III. Cour des Comptes. — Le Poitou en entier dépendait de la Cour des Comptes de Paris qui jugeait les comptes des officiers et commissionnaires comptables tels que les receveurs des hôtels de ville et les receveurs des finances attachés à chaque Élection. Ces comptes devaient être accompagnés d'un « état au vrai » présenté au Bureau des Trésoriers de France de la Généralité (1).

Les villes du Bas-Poitou qui possédaient des municipalités étaient peu nombreuses. D'après l'almanach du Poitou pour 1789 c'étaient Fontenay-le-Comte (2) (un maire, un lieutenant de maire, trois échevins, un procureur du Roi et un greffier), les Sables-d'Olonne (même composition) et Bressuire, cette dernière ville aujourd'hui dans les Deux-Sèvres.

Quant aux receveurs des finances, autrement dit des tailles, ils avaient leur résidence aux trois chefs-lieux d'Élection, Fontenay, les Sables et Châtillon (Deux-Sèvres).

IV. Cour des Aides. — La Cour des Aides de Paris recevait les appellations des tribunaux financiers de toute la province.

Dans le Bas-Poitou ces tribunaux étaient :

A. — Les Élections (3), tribunaux chargés de juger en 1^{re} instance les procès relatifs aux tailles, aides et autres impositions. Comme nous l'avons dit précédemment les Élections qui avaient leur siège en Bas-Poitou étaient celles de Fontenay, des Sables-d'Olonne et de Châtillon-sur-Sèvre. Suivant le cadre annexé aux instructions ministérielles du 24 avril 1841 les fonds provenant de ces Élections sont classés à la série C (Administrations provinciales) probablement parce que les Élus, en dehors de leurs fonctions de juges en matière d'impôts, étaient chargés de l'administration financière, autrement dit de la répartition des Tailles.

B. — Les Traités foraines (3), tribunaux appelés à connaître des contestations pour les droits perçus sur les marchandises, à l'entrée et à la sortie du royaume, et même de certaines provinces. Il y avait en Bas-Poitou trois tribunaux de cette nature siégeant à Fontenay, aux Sables et à Montaigu, composés au moins d'un président et d'un procureur du Roi, auxquels était adjoint un receveur.

C. — Les Gabelles (3) tribunaux chargés de juger la contrebande du sel, composés au moins d'un président, d'un procureur du Roi et d'un greffier et siégeant dans les dépôts de Mortagne et Tiffauges réunis (Vendée), et de Châtillon (Deux-Sèvres). Argenton-Château (Deux-Sèvres) réuni à Thouars et Airvault, villes du Haut-Poitou, formait un troisième siège.

V. Cour des Monnaies. — En 1789, il y avait encore à Poitiers une juridiction de la Cour des Monnaies dont dépendait tout le Poitou, mais c'était seulement une juridiction jugeant en 1^{re} ins-

(1) Ferrière, *Dictionnaire de droit et de pratique*, édition de 1768, au mot Chambre des Comptes, p. 288, col. 2.

(2) Barbaud, *Rapports de l'archiviste de la Vendée au Conseil général* : session d'août 1889, inventaire des registres des délibérations du Conseil de ville de Fontenay-le-Comte : session d'août 1893, inventaire de même nature, pour la ville des Sables.

(3) Voir l'*Almanach provincial et historique du Poitou* pour 1789, pages 197, 207, 213 et 218 et le Rapport sur l'Élection de Fontenay inséré dans l'*État du Poitou sous Louis XIV*, de Dugast-Matifeux, déjà cité, page 428.

tance et relevant de la Cour des Monnaies de Paris. L'atelier de frappe avait été fermé par ordonnance de 1772 (1).

VI. Table de marbre. — A la Table de marbre de Paris ressortissaient dans le Bas-Poitou les tribunaux suivants :

1° Connétable. — Maréchaussée du Poitou comprenant quatre lieutenances (2) sous les ordres du Prévôt général de Poitiers dont une à Fontenay et une à Montaigu et les deux autres en dehors du Bas-Poitou, à Poitiers et à Montmorillon (Vienne). Dans chaque lieutenance : un lieutenant, un assesseur, un procureur du Roi et un greffier. La compétence des deux lieutenances de Fontenay et Montaigu pour les cas prévôtaux se jugeait au siège royal de Fontenay (3).

2° Eaux et Forêts. — Maîtrise particulière de Fontenay (4), créée en 1698 et composée d'un maître particulier, d'un lieutenant, d'un garde marteau, d'un procureur du Roi et son substitut et d'un greffier. Compétence : toutes les affaires concernant les Rivières et Forêts.

3° Amirauté. — Amirauté des Sables-d'Olonne (5), comprenant un lieutenant civil et criminel, un conseiller, un procureur du Roi, un trésorier de l'Amiral et un greffier. Compétence : toutes les affaires concernant la marine.

Si, après avoir parcouru les subdivisions de la série B, nous examinons maintenant la part qui est échue aux archives départementales en 1790, nous trouvons cette part un peu maigre.

En mettant de côté en effet les papiers peu nombreux des Élections analysés dans la série C, deux grands fonds subsistent seulement :

Le premier, le plus riche comme nombre est relatif aux bailliages et sénéchaussées et comprend 1239 articles, mais il est malheureusement à peu près nul quant à la sénéchaussée royale de Fontenay dont les papiers ont été détruits en 1793, lors de la prise de cette ville par les insurgés, et d'autre part un grand nombre de justices seigneuriales font défaut surtout dans les parties du département ravagées par la guerre civile.

Quant au deuxième fonds il concerne la Maîtrise des Eaux et Forêts de Fontenay qui, plus heureuse que la sénéchaussée, a échappé au pillage et comprend encore 226 articles.

SÉRIE C.

(Administrations provinciales.)

I. Intendances et subdélégations. — L'intendance est la circonscription du territoire dans laquelle l'administration est confiée au représentant du Roi appelé intendant. L'intendant est donc le préfet de nos jours avec une circonscription très souvent beaucoup plus étendue. Le ressort d'une intendance correspond à celui d'une Généralité sauf dans quelques provinces dépourvues de Généralités où l'intendant seul existe. D'où les deux mots Généralité et intendance pris souvent l'un pour l'autre.

(1) Richard, *Introduction aux archives départementales de la Vienne*, page CLIII.

(2) *Almanach provincial et historique du Poitou pour 1789*, déjà cité, page 121.

(3) Rapport sur l'Élection de Fontenay dans *l'État du Poitou sous Louis XIV*, par Dugast-Matifeux, déjà cité, page 129.

(4) *Archives de la Vendée* : série B, art. 1240 à 1465, Maîtrise des Eaux et Forêts de Fontenay.

(5) *Almanach provincial et historique du Poitou pour 1789*, déjà cité, page 298.

Les intendants ont sous leurs ordres des subdélégués qui correspondent aux sous-préfets d'aujourd'hui avec cette différence que le subdélégué n'est pas un représentant du gouvernement, mais bien un commis de l'intendant nommé par ce dernier. De plus la circonscription des subdélégations n'est pas fixée d'une façon invariable, elle dépend du bon plaisir de l'intendant. Ainsi au départ de M. de Blossac, en 1784, il existait dans le Poitou 30 subdélégations très variées comme étendue, mais correspondant aux limites des Élections. Sous son successeur immédiat, M. Boula de Nanteuil, à la veille de la Révolution, il n'en restait plus que 23 d'étendue plus uniforme et n'ayant aucun rapport avec les Élections.

Voici du reste le tableau comparatif que nous avons pu dresser d'après les almanachs provinciaux du Poitou de 1784, page 160, et de 1789, page 130.

	1784 M. DE BLOSSAC	Nombre des Paroisses.	1789 M. BOULA DE NANTEUIL	Nombre des Paroisses.
Élection de Poitiers.	Poitiers	96	Poitiers	80
	Civray	40	Civray	63
	Lusignan	39		
	Montmorillon	28	Montmorillon	33
	Chauvigny	20	Chauvigny	30
	Parthenay	20	Parthenay	51
Élection de Niort	Airvault	16		
	Niort	83	Niort	65
	Aunay	8		
	Chef-Boutonne.	28	Chef-Boutonne.	51
Élection de Fontenay	La Mothe-Ste-Héraye	4		
	Fontenay	103	Fontenay	60
	La Châtaigneraie	40	La Châtaigneraie	60
	Luçon	20	Luçon	66
Élection de Saint-Maixent.	Saint-Maixent	34	Saint-Maixent	52
	Melle	28	Melle	40
Élection des Sables.	Les Sables	82	Les Sables	48
	La Roche-sur-Yon	10		
Iles rattachées à l'Élection des Sables	Noirmoutier	2	Noirmoutier	2
	Ile Bouin	2	Ile Bouin	2
			Ile-d'Yeu	1
Élection de Châtillon			Palluau	41
	Châtillon	55	Châtillon	60
	Montaigu	20	Montaigu	48
Élection de Thouars	Thouars	90	Thouars	64
	Bressuire	12		
	Argenton-Château	4		
Élection de Confolens		22	Confolens	32
	St-Laurent-de-Céris	22		
	Rochechouart	31	Rochechouart	35
	L'Île-Jourdain	6		
Élection de Châtellerault	Châtellerault	55	Châtellerault	52

II. Généralités, Bureaux des finances et Élections.

La Généralité est l'étendue de la juridiction d'un Bureau des finances.

En ce qui concerne le Poitou, ce bureau (1) siège au chef-lieu de la province sous le titre de Bureau des finances, chambre du domaine et voirie, et les membres qui le composent s'appellent présidents-trésoriers de France, grands voyers, juges conservateurs des domaines du Roi en la Généralité de Poitiers.

Sans nous étendre sur la compétence de ce tribunal administratif (Direction des finances, Domaine, Voirie) nous dirons seulement qu'il était chargé entre autres choses de répartir l'impôt direct, de concert avec l'intendant, entre neuf divisions secondaires appelées Élections.

L'Élection est une juridiction subalterne qui juge en 1^{re} instance les contestations en matière d'impôts ; les appellations des jugements se font directement à la Cour des Aides, sans passer par le Bureau des finances.

On n'est pas absolument fixé sur le nombre exact des paroisses qui composaient chacune des Élections en Poitou. Cela tient à ce qu'on comptait souvent comme telles des hameaux importants éloignés de leur centre paroissial, dans lesquels on nommait des collecteurs des tailles chargés de percevoir l'impôt.

Nous donnons ici le chiffre total des paroisses de chaque Élection : 1^o d'après M. Dugast-Matifeux ; 2^o d'après M. Bonvallet, qui reproduit les chiffres donnés par les procès-verbaux de chevauchée des trésoriers de France dans la seconde moitié du xviii^e siècle (2).

ÉLECTIONS	DUGAST-MATIFEUX Fin du xviii ^e siècle	BONVALLET Fin du xviii ^e siècle
Châtelleraut	52 paroisses.	55 paroisses.
Châtillon	76 —	75 —
Confolens	70 —	70 puis 86 —
Fontenay-le-Comte	168 —	163 —
Niort	125 —	125 —
Poitiers	260 —	259 —
Les Sables-d'Olonne	92 —	97 —
Saint-Maixent	61 —	62 —
Thouars	106 —	106 —
TOTAL	1010 paroisses.	1028 paroisses.

Le nombre des juges dans chaque Élection était assez variable. D'après l'almanach provincial du Poitou pour 1789 (3), Poitiers avait un président, un lieutenant civil et criminel, quatre conseillers, un procureur du Roi, un substitut et un greffier. Dans les autres Élections, on comptait un président et quelquefois un lieutenant, deux conseillers, un procureur du Roi avec ou sans substitut, enfin un greffier.

(1) Adrien Bonvallet. *Le Bureau des finances de la Généralité de Poitiers*, mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, année 1883.

(2) Voir : 1^o Dugast-Matifeux, *État du Poitou sous Louis XIV*, déjà cité, chiffres donnés à la fin de chaque Élection pages 498 et suivantes et non ceux donnés en tête de la division et dénombrement de la Généralité, et 2^o Bonvallet op. cit., page 186.

(3) *Almanach provincial et historique du Poitou* pour 1789, pages 162, 197, 207 et 213.

III. États provinciaux, Assemblées provinciales.

Le Poitou n'étant pas un pays d'État rentrait donc dans la catégorie des provinces qui eurent le droit de nommer des Assemblées provinciales.

La 1^{re} assemblée de ce genre fut établie par le ministre Necker, en Berry, par arrêt du Conseil du 12 juillet 1778 pour « répartir les impositions de la dite province, en faire la levée, diriger la confection des grands chemins et les ateliers de charité, ainsi que tous les autres objets que S. M. jugera à propos de leur confier » (art. 1). D'autres essais suivirent de 1779 à 1780 dans le Dauphiné, dans les Généralités de Montauban et de Bourges, dans la Haute-Guyenne et dans la Généralité de Moulins. Mais c'est seulement un édit de juin 1787 qui institua d'une façon générale les assemblées en question dans toutes les provinces où il n'y avait point d'États provinciaux.

L'Assemblée provinciale du Poitou (1) comprit 44 membres, soit 11 du clergé et 11 de la noblesse, à raison de deux membres pour chacune des Élections de Poitiers et de Fontenay plus importantes et d'un seulement pour chacune des sept autres élections, et 22 membres du tiers état équivalant comme nombre aux deux ordres privilégiés.

Un procureur syndic, un avocat et un secrétaire-greffier complétaient l'Assemblée provinciale.

Une Commission intermédiaire composée de cinq membres était chargée de remplacer l'Assemblée dans l'intervalle des sessions.

Au-dessous de l'Assemblée provinciale, dans chaque Élection fut instituée une Assemblée dite d'Élection ou de département comprenant elle aussi une assemblée proprement dite (24 membres à Poitiers et à Fontenay et 16 ailleurs, avec procureur-syndic, avocat et secrétaire-greffier) et une Commission intermédiaire partout composée de 5 membres.

Enfin, au troisième échelon furent placées les Assemblées municipales établies dans toutes les communautés où il n'y avait pas de municipalités déjà existantes.

Les trois Assemblées, provinciale, départementale et municipale dont nous venons de parler étaient élémentaires les unes des autres dans ce sens que les membres des assemblées de province étaient choisis parmi ceux des assemblées d'Élection et ceux-ci pareillement parmi ceux qui composaient les assemblées municipales (2). Quant à ces dernières, elles devaient avoir, suivant le chiffre des habitants, 3, 6 ou 9 membres, choisis par la communauté. Le seigneur et le curé en faisaient nécessairement partie.

IV. Principautés, Régences, etc.

Par ces mots le rédacteur des Instructions du 24 avril 1841 sur le classement des Archives départementales entend les grands vassaux de la couronne ayant des droits de souveraineté, comme le prince de Dombes, par exemple. On ne saurait considérer comme telles les principautés de Talmond et de la Roche-sur-Yon, en Bas-Poitou, qui sont de simples terres féodales érigées en principautés par les Rois pour gratifier leurs possesseurs.

Si nous avons trouvé la série B bien appauvrie, à plus forte raison nous plaindrons-nous pour la série C, qui comprend seulement 60 articles, savoir : 13 pour les subdélégations de Fontenay, des Sables et des îles de Bouin et de Noirmoutier, 22 pour les Élections de Fontenay, des Sables et Thouars et 25 pour les Bureaux ou commissions intermédiaires de Fontenay, des Sables et de Châtillon-sur-Sèvre.

(1) *Almanach provincial, etc.*, pour 1788 et 1789, pages 70 et 71.

(2) Isambert, *Anciennes lois françaises* : Règlement pour la province de Champagne du 23 juin 1787, préambule.

SUPPLÉMENT A L'INTRODUCTION

ANNEXE A LA SÉRIE B

ESSAI sur le ressort des justices royales dans le Bas-Poitou, principalement pour la partie correspondant au département de la Vendée.

I. SÉNÉCHAUSSÉE PROPREMENT DITE DE POITIERS (1)

HAUTES JUSTICES relevant immédiatement de Poitiers.	ARRIÈRE JUSTICES
<p><i>Bouin</i> (Ile de), baronnie.</p> <p><i>Bourgneuf</i>, châtellenie et commanderie, aujourd'hui en la paroisse de Saint-Mathurin.</p> <p><i>Breuil-Herbault</i>, abbaye, paroisse de Fallevron.</p> <p><i>Coudrie</i> (2), châtellenie et commanderie, paroisse de Coudrie, aujourd'hui unie à celle de Challans.</p> <p><i>Flocellière</i> (La), marquisat.</p> <p><i>Gaubretière</i> (La), châtellenie royale.</p> <p><i>Grainetière</i> (La), abbaye, paroisse d'Ardelay.</p> <p><i>Ile-d'Yeu</i>, marquisat.</p> <p><i>Landeblanche</i>, châtellenie et commanderie, paroisse de Belleville.</p> <p><i>Landes-Genusson</i> (Les) (3), châtellenie royale.</p> <p><i>Noirmoutier</i>, juridiction royale.</p> <p><i>Secondigny</i>, châtellenie royale (Deux-Sèvres).</p>	<p>Chantemerle, châtellenie-gruerie (Deux-Sèvres).</p> <p>Lépaux, châtellenie, paroisse de Saint-Michel-Mont-Mercure.</p> <p>Saint-Paul-en-Pareds.</p> <p>Saint-Mesmin, marquisat (4).</p>

(1) D'après Beauchet-Filleau, *Mémoire sur les justices royales ecclésiastiques et seigneuriales du Poitou*, adresse au procureur du Roi du Présidial de Poitiers, vers 1787. (Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, année 1844, page 117). On trouvera dans ce travail toutes les justices rangées dans l'ordre alphabétique.

(2) Le mémoire précité fait figurer, dans les hautes justices relevant immédiatement de Poitiers, la commanderie des Fossés-Châlons, nous l'avons laissée dans la sénéchaussée de Fontenay, où elle est inscrite à plus juste titre à cause de sa proximité de la dite ville.

(3) Sur les Landes-Genusson, châtellenie royale, voir deux aveux au Roi de 1566 et 1670, dans les *Chroniques paroissiales* de l'abbé Aillery, tome III, page 565, in-8°, Luçon, 1892 et années suivantes.

(4) Sur Saint-Mesmin, relevant de Secondigny, voir *Archives de la Vieille*, C. 591.

HAUTES JUSTICES
relevant immédiatement de Poitiers.

ARRIÈRE JUSTICES

SOUS-ARRIÈRE JUSTICES

Apremont (1), baronnie.

Bournezeau, marquisat.

Thouars (2), duché - pairie
(Deux-Sèvres).

Brandois, baronnie, paroisse de Saint-Nicolas-de-Brem, et châtenie de la Maurière, paroisse de Vairé, unie à la dite baronnie. — (Justice exercée avec la Motte-Achard, sénéchaussée de Fontenay.)

Aizenay, châtenie.
Coëx et l'Audardière.
Saint-Gilles-sur-Vie, châtel^{nie}.

Bellenoue, châtenie, p^{se} de
Château-Guibert.

Breaudière (La), paroisse
de St-Philbert-du-Pont-
Charrault.

Pineaux (Les), aujourd'hui
les Pineaux-Saint-Ouen.

Puymaufrais, aujourd'hui
uni à Saint-Vincent-du-
For-du-Lay, sous le nom
de Saint-Vincent-Puy-
maufrais.

Saint-Florent-des-Bois.

Saint-Valérien.

Saint-Vincent-du-For-du-
Lay, aujourd'hui Saint-
Vincent-Puymaufrais.

Bretignolles.

Chaise-Giraud (La), châtel^{nie},
et en arrière-fief l'Île-d'Olonne.

Falleron et Froidfond.

Gerbaudière (La), p^{se} du Tablier
(relevant en partie de Mareuil).

Grève-sous-Brandois (La), pa-
roisse de Nesmy.

Motte-Freslon (La), paroisse
du Champ-Saint-Père.

Mulnière (La), châtenie, p^{se}
de Saint-Martin-de-Brem,
non exercée.

Nesmy et la Guitardière.

Péault.

Saint-Vincent-sur-Graon.

Justices non exercées pour la plupart.

(1) Ces arrière justices seules ont été imprimées en italiques à cause de leur importance et de l'étendue du fief dominant (Thouars).

(2) Pour la mouvance de Thouars, consulter : duc de la Trémoille et Clouzot, *Les fiefs de la vicomté de Thouars*, in-1^o, Niort, 1893.

HAUTES JUSTICES relevant immédiatement de Poitiers.	ARRIÈRE JUSTICES	SOUS-ARRIÈRE JUSTICES
	<i>Chaise-le-Vicomte</i> (La), marquisat.	Badiolle, paroisse du Bourg-sous-la-Roche. Château-Fromage, paroisse du Bourg-sous-la-Roche. Crisiers (Les), paroisse du Fougeré. Saint-Florent-des-Bois.
	<i>Châteaumur</i> , baronnie.	Breuil-Bernard (Le) (Deux-Sèvres). Saint-Amand ou la Guierche (Deux-Sèvres). Toucheprès, paroisse de la Pommeraie.
	<i>Commequiens et Challans</i> , baronnie.	Le Perrier, châtellenie. Aubigny, châtellenie.
	<i>Essarts</i> (Les), baronnie.	Aublonnière (L'), paroisse de Sainte-Cécile. Morenne, aujourd'hui Mornes, paroisse de Sainte-Cécile.
<i>Thouars</i> , duché-pairie (Deux-Sèvres).	<i>Garnache</i> (La), et <i>Beauvoir-sur-Mer</i> , marquisat.	Fief-Taveau (Le) (1), châtellenie, paroisse de Soullans.
	<i>Grève</i> (La), baronnie, paroisse de Saint-Martin-des-Noyers.	
	<i>Herbergement-Idreau</i> (L'), châtellenie, aujourd'hui en la paroisse de l'Oie.	
	<i>Loge Fougereuse</i> et <i>Breuil-Barret</i> , baronnie.	Lys (Le), p ^e de la Chapelle-au-Lys.
	<i>Mareuil et la Vieille-Tour</i> , baronnie.	Asnières, paroisse de Rosnay. Auboinière (L'), paroisse de Chaillé-les-Ormeaux. Bessay. Château-Guibert. Fougeré. Gerbaudière (La), p ^e du Tablier (relevant en partie de Brandois).

(1) Cette haute justice s'exerçait avec le Breuil et la Motte-Fouquerand, basses justices, relevant de Commequiens (Archives de la Vendée, B. 197).

HAUTES JUSTICES relevant immédiatement de Poitiers.	ARRIÈRE JUSTICES	SOUS-ARRIÈRE JUSTICES
	<i>Mareuil et la Vieille-Tour</i> , baronnie.	Roches-Baritaud (Les) ou Beauharnais (1), comté, paroisse de St-Germain-de-Prinçay, relevant en partie de Puybéliard. St-Hilaire-le-Vouhis, châtel ^{nie} et en arrière-fief l'Aubouinière-des-Champs (2), paroisse de Sainte-Pexine. Saint-Porchaire, châtel ^{lenie} , (Deux-Sèvres).
<i>Thouars</i> , duché-pairie (Deux-Sèvres).	<i>Merlatière</i> (La), et les <i>Gâts</i> , châtel ^{lenie} . <i>Montaigu</i> , marquisat.	Bazoges-en-Pailers, châtel ^{lenie} . Beaurepaire, châtel ^{lenie} . Mauléonnière (La), paroisse de Saint-Sulpice-le-Verdon. Mesnard ou La Barotière, comté, p ^{se} de Mesnard-la-Barotière. Noirlieu, châtel ^{lenie} (Deux-Sèvres.) Remouillé (Loire-Inférieure). St-Denis-la-Chevassé (3), châtel ^{nie} Saint-Fulgent, châtel ^{lenie} . Saint-Georges-de-Montaigu, relevant de la sénéchaussée de Fontenay.
	<i>Mortagne</i> , baronnie.	Ardelay, baronnie. Argenton-Château, baronnie (Deux-Sèvres). Chambretaud, châtel ^{nie} . Herbiers (Les), châtel ^{nie} . Puy du-Fou (Le), b ^{nie} , paroisse des Épesses. Roche-Thémer, châtel ^{lenie} , paroisse de la Chapelle-Thémer.
	<i>Palluau</i> , comté.	Lignerou (St-Christophe-du), châtel ^{lenie} . Saint-Paul-Montpenit.

Justices portant directement leurs appels à Poitiers en vertu de l'art. 4 de la Coutume du Poitou.

(1) Beauchet-Filleau distingue à tort, suivant nous, les Roches-Baritaud des Roches-Beauharnais.

(2) Fillon, *Poitou et Vendée*, article Bessay.

(3) Il y avait à Saint-Denis-la-Chevassé deux seigneuries, l'une relevant de Montaigu et l'autre de la Roche-sur-Yon.

HAUTES JUSTICES relevant immédiatement de Poitiers.	ARRIÈRE JUSTICES	SOUS-ARRIÈRE JUSTICES
<p><i>Thouars</i>, duché-pairie Deux-Sèvres).</p> <p><i>Venansault</i> (4), châteltenie.</p>	<p><i>Parc-Soubise</i>, baronnie, p^{re} de Mouchamps, et châteltenie de Vendrennes réunies.</p> <p><i>Pouzauges</i>, marquisat, châteltenie du Boupère et fief de la Pélissonnière réunis.</p> <p><i>Puybéliard</i>, <i>Chantonay</i> et <i>Sigournay</i>, baronnies.</p> <p><i>Rabatelière</i> (La), <i>Jarrie</i> et la <i>Ralière</i>.</p> <p><i>Rochecervière</i>, châteltenie.</p> <p><i>Saint-Gervais</i>, châteltenie.</p> <p><i>Sainte-Hermine</i> (2), baronnie.</p> <p><i>Tiffauges</i> (3), vicomté.</p>	<p><i>Boutetièrre</i> (La, paroisse de St-Philbert-du-Pont-Charrault.</p> <p><i>Jaudonnière</i> (La) (1), châtel^{me}</p> <p><i>Plessis-Hautelin</i> (Le), paroisse de Sigournais.</p> <p><i>Roches-Baritaud</i> (Les) ou <i>Beauharnais</i>, relevant en partie de Mareuil.</p> <p><i>Saint-Mars-des-Prés</i>.</p> <p><i>Tabarière</i> (La), châteltenie, paroisse de Chantonay.</p> <p><i>Thénies</i>, châtel^{me}, p^{re} de St-Germain-de-Prinçay.</p> <p><i>Villattes</i> (Les), paroisse de Chantonay.</p> <p>Deux hautes justices dont on ignore le nom.</p> <p><i>Aubray</i> (L'), châteltenie, paroisse de la Réorthe.</p> <p><i>Langon</i> (Le), baronnie.</p> <p><i>Pouillé</i>.</p> <p><i>Saint-Étienne-de-Brillouet</i>.</p> <p><i>Saint-Juire</i>.</p> <p><i>Thiré</i>.</p>

Justices non exercées, sauf la Jaudonnière et les Roches.

(1) Une châteltenie de la Jaudonnière figure également au bailliage de Vouvent. C'était, sans doute, le même cas que pour Saint-Denis-la-Chevasse. (Voir la note 3 de la page xvi).

(2) Sur le ressort de la baronnie de Sainte-Hermine, voir Fillon, *Poitou et Vendée*, article Sainte-Hermine

(3) Sur le ressort du vicomté de Tiffauges, voir Marchegay, *Recherches sur Tiffauges et ses anciens seigneurs*, dans l'Annuaire de la Société d'Émulation de la Vendée, année 1872, page 183.

(4) Dépendance de l'abbaye de Lieu-Dieu-lès-Venansault, paroisse de la Genétouze, voir l'État des villes, bourgs, paroisses et fiefs qui composent la Principauté-Pairie de la Roche-sur-Yon, dans l'Annuaire de la Société d'Émulation de la Vendée, année 1896, page 50.

II. SÉNÉCHAUSSÉE SECONDAIRE DE FONTENAY-LE-COMTE (1)

HAUTES JUSTICES

relevant immédiatement de Fontenay.

Absie (L'), baronnie et abbaye royale (Deux-Sèvres).
Angles, abbaye royale.
Billy, commanderie et châellenie, paroisse de Château-Guibert.
Bois-Grolland, abbaye royale, paroisse de Poiroux.
Brillac (2), baronnie, paroisse de Chaix.
Busseau (Le), châellenie et prieuré (Deux-Sèvres).
Cenan et *Sainte-Gemme*, châellenie et commanderie, paroisses de St-Pompain (Deux-Sèvres) et de Benet.
Chaillé-les-Marais, châellenie.
Champagné-les-Marais (3), baronnie.
Champgillon, commanderie, paroisse de Saint-Juire-Champgillon.
Cheffois (4), châellenie et prieuré.
Coulonges-les-Royaux, châtel^{nie} (Deux-Sèvres).
Curzon, châellenie.
Féollette, commanderie, paroisse de Saint-Étienne-de-Brillouet.
Fontenelles (Les), abbaye royale, paroisse de Saint-André-d'Ornay.
Fossés-Châlons (Les), commanderie, paroisse de la Boissière-des-Landes.
Foussais, baronnie, châellenie et prieuré.
Hermenault (L') (5), châellenie.
Jard, baronnie et abbaye royale.

ARRIÈRE JUSTICES

La Bretonnière, seigneurie.
 Sainte-Gemme (la-Plaine), baronnie.

1) D'après l'État des principaux sièges ressortissant au siège royal et sénéchaussée de Fontenay-le-Comte, de 1700 environ, inséré dans l'Annuaire de la Société d'Émulation de la Vendée, année 1887, page 119, complété par l'Inventaire des Archives de la Vienne, C. 360 à 370. — « L'État des principaux sièges » est bien de 1700 environ et non de 1544, comme l'indique l'Annuaire, puisqu'il y est question de la « baronnie de Vouvent récemment baronnie royale », page 120, et devenue telle par édit de février 1698 (Archives de la Vendée, B. 14). Voir également plus loin dans le même Annuaire « Juridiction du Petit-Château », page 130.

(2) Justice exercée avec la châellenie du Gué-de-Velluire.

(3) Pour la mouvance de Champagné-les-Marais, voir l'aven du 13 décembre 1611, Archives de la Vienne, C. 361.

(4) Justice relevant directement de Fontenay-Fillon, Poitou et Vendée, art. la Châtaigneraie, Saint-Pierre-du-Chemin, Cheffois, p. 10.)

(5) Châellenie dépendant de l'évêché de la Rochelle, ainsi que celle de Chaillé-les-Marais, citée plus haut.

HAUTES JUSTICES

relevant immédiatement de Fontenay.

Launay, commanderie, paroisse de Ste-Cécile.*Luçon* (1), baronnie.*Lucs* (Les) (2), principauté.*Maillezais* (3), baronnie.*Meilleraie* (La), paroisse de St-Michel-le-Clous.*Moreilles*, châtellenie et abbaye royale.*Moutiers-les-Mauxfaits* (Les), châtellenie.*Moutiers-sur-le-Lay* (Les) (4), châtellenie.*Nieuil-sur-l'Autise*, abbaye royale.*Olonne*, comté.*Orbestier* (Saint-Jean-d'), abbaye royale.*Oulmes* (5), baronnie et châtellenies de Courdault et Saint-Sigismond réunies.*Petit-Château* (Le), baronnie, paroisse de Vouvent.

ARRIÈRE JUSTICES

Nalliers, châtellenie relevant de la baronnie laïque de Luçon.

Gué-de-Velluire (Le), Velluire et le Poiré.

Bodinatière (La), paroisse de Saint-Hilaire-de-Voust.

Bouildroux, châtellenie, paroisse de Thouarsais-Bouildroux.

Cerzay, paroisse de St-Hilaire-sur-l'Autise.

Cul-de-Bray, châtellenie, paroisse de Mervent.

Gueffardière (La), paroisse de Saint-Médard-des-Prés.

Ivernière (L'), paroisse de Saint-Maixent-de-Beugné.

Ligence-de-Vendée (La), paroisse de Payré-sur-Vendée.

Motte-de-Mairé (La), paroisse de Saint-Maurice, près Niort.

Pin-Mauger (Le), châtellenie, paroisse de Saint-Michel-le-Clous.

Plessis-Ancelin (Le), paroisse de Thouarsais-Bouildroux.

Tourteron, paroisse de Coulonges-sur-l'Autise.

(1) Chef-lieu de l'évêché. Cette baronnie comprenait deux fiefs : 1^o la baronnie proprement dite de Luçon ou baronnie ecclésiastique ; 2^o la baronnie de la Trémoille ou baronnie laïque, cette dernière vendue le 8 août 1549 par Anne de Laval, dame de la Trémoille, à Miles d'Hières, évêque de Luçon. (Voir Bilton, la *Seigneurie laïque de Luçon*, dans l'Annuaire de la Société d'Émulation de la Vendée, année 1887, page 132, et l'aveu du 20 avril 1610 rendu à Fontenay par Richelieu, *Archives de la Vienne*, C. 363.)

(2) Justice relevant nuement du Parlement et pour les cas royaux seulement de Fontenay, voir plus loin la Roche-sur-Yon.

(3) Justice appartenant à l'évêché de la Rochelle.

(4) Justice appartenant à l'évêché de Luçon et exercée avec la justice de la baronnie du dit lieu.

(5) Pour la mouvance de la baronnie d'Oulmes, voir l'aveu rendu à Fontenay le 27 février 1761. *Archives de la Vienne*, C. 364.

HAUTES JUSTICES

relevant immédiatement de Fontenay.

Puy-Hardy, prieuré (Deux-Sèvres).*Puyravault*, châteltenie et commanderie.*Roche-sur-Yon* (La) (1), principauté-pairie.*Sableau* (Le) (2), châtel^{nie}, p^{se} de Chaillé-les-Marais.*Saint-Georges-de-Montaigu* (3), châteltenie et prieuré.*Saint-Maxire*, châteltenie (Deux-Sèvres).*Saint-Michel-en-l'Herm* (4), b^{nie} et abbaye.*Saint-Paul-en-Gâtine*, châteltenie (Deux-Sèvres).*Saint-Sornin* (5), châteltenie.*Talmond* (6), principauté.*Talmond* (Sainte-Croix de), abbaye royale.*Triaize* (7), châteltenie.*Triçay*, abbaye, p^{se} de St-Vincent-Puymaufrais.*Vix* (8), châteltenie.*Xanton* (9), châteltenie et prieuré.

ARRIÈRE JUSTICES

Beaulieu-sous-la-Roche, châteltenies.

Belleville, baronnie.

Guy-Sainte-Flaive (Le), baronnie, paroisse de Sainte-Flaive-des-Loups.

Saint-Denis-la-Chevasse, châteltenie.

Aiguillon-sur-Mer, baronnie.

Moric, châteltenie.

Motte-Achard (La), baronnie.

Poiroux, baronnie.

Rié, baronnie.

Saint-Benoît-sur-Mer, châteltenie.

Saint-Cyr-en-Talmondais, châteltenie.

(1) Les principautés de la Roche-sur-Yon et des Lucs, autrefois réunies, relevaient nument du Parlement de Paris pour les affaires ordinaires, et de la sénéchaussée de Fontenay pour les cas royaux et autres affaires dont les juges des lieux ne peuvent connaître. (Voir, pour les deux principautés comme relevant nument du Parlement, *l'État des principaux sièges de la sénéchaussée de Fontenay* Annuaire de la Société d'Émulation de la Vendée, 1887, page 124), et, pour le détail des arrières justices, *l'État des villes, bourgs, etc., qui composent la Principauté-Pairie de la Roche-sur-Yon*, adressé, vers 1787, au procureur du Roi du Présidial de Poitiers (même Annuaire, 1896, page 48).

(2) Membre dépendant de l'abbaye royale de la Grâce-Dieu (Charente-Inférieure), relevant de la sénéchaussée de Fontenay et de celle de Vouvent.

(3) Cette châteltenie relevait de la sénéchaussée de Montaigu, en la sénéchaussée de Poitiers, quoique faisant partie de la sénéchaussée de Fontenay.

(4) Justice exercée avec la baronnie de l'Aiguillon, relevant de Talmond, et avec les châteltenies de Grues et Saint-Denis-du-Payré réunies.

(5) Indiquée comme relevant directement de Fontenay, bien que ce fut un fief de la baronnie de Poiroux.

(6) Pour la mouvance de Talmond, voir aux *Archives de la Vendée* le fonds de la Principauté de Talmond (Dossier provisoire 48). — Voir aussi *l'Aveu de Poiroux à Talmond*, de 1642, dans l'Annuaire de la Société d'Émulation de la Vendée, de 1881, pages 6 et 34. — La Motte-Achard était exercée avec Brandois (sénéchaussée de Poitiers.)

(7) Dépendance du chapitre de Luçon.

(8) Dépendance de l'abbaye de Notre-Dame hors les murs de Saintes.

(9) Membre de l'évêché de Saintes.

III. SÉNÉCHAUSSÉE SECONDAIRE DE VOUVENT (1)

HAUTES JUSTICES

relevant immédiatement de Vouvent.

*Antigny.**Appelvoisin*, paroisse de Saint-Paul-en-Gâtine (Deux-Sèvres).*Auzay.**Bazoges (en-Pareds).**Beugnon-Potereau (Le)*, paroisse de Sérigné.*Bois-Baudron*, paroisse de Saint-Pierre-du-Chemin.*Bois-Chapeleau*, paroisse de la Chapelle-Thireuil (Deux-Sèvres).*Bourg-Bâtard*, châtellenie, paroisse de la Tardière.*Bourneau.**Caillère (La) (2)*, châtellenie.*Chaillé-Chailleçais*, châtellenie, paroisse de Chaillé-les-Marais.*Chaillé-les-Marais*, châtellenie, relevant en partie de Fontenay.*Chassenon*, aujourd'hui réuni à Xanton.*Châtaigneraie (La) (3)*, châtellenie.*Chavagnes (en-Pareds)* et les *Touches*, châtellenie.*Écoulandre*, paroisse de Mouzeuil.*Faymoreau.**Fief-Parsonnier (Le)*, aujourd'hui en la paroisse de Saint-Hilaire-des-Loges.*Jaudonnière (La) (4)*, châtellenie.

ARRIÈRE JUSTICES

(1) D'après l'*Indice des lieux qui ressortissent au bailliage de Vouvent* séant à la Châtaigneraie, adresse au procureur du Roi du Présidial de Poitiers vers 1787, dans l'*Annuaire de la Société d'Emulation de la Vendée*, année 1896, page 56, complété par l'*Inventaire des Archives de la Vienne*, C. 503 à 513.

(2) Les deux châtellenies de la Caillère et de la Jaudonnière formaient ensemble une seule seigneurie qui s'intitulait la « baronnie de Suzannet aliàs le Ressort et châtellenie de la Jaudonnière y réunie ». *Archives de la Vienne. Inventaire*, manuscrit, *des hommages et aveux des fiefs mouvants du Roi en Poitou*. Château de Vouvent et Mervent n° 116, au mot Ressort (baronnie du).

(3) Le 23 juin 1778, ordonnance d'enregistrement de lettres patentes portant érection des terres et seigneuries de la Châtaigneraie, bourg de Menomblet, baronnie du Petit-Château, châtellenies du Bourg-Bâtard, la Tardière et Saint-Pierre-du-Chemin, Saint-Marsault, hautes justices de Marillet et Fief-Fraigneau en marquisat sous le titre d'Asnières-la-Châtaigneraie. *Archives de la Vienne. Inventaire*, manuscrit, etc. Château de Vouvent et Mervent n° 27 au mot Châtaigneraie.

(4) Voir la note 2 ci-dessus et la note 1 de la page XVII.

HAUTES JUSTICES

relevant immédiatement de Vouvent.

Liolière (La grande et la petite), paroisse du Langon.

Maison-Neuve (La), paroisse de Bazoges-en-Pareds.

Rousselière (Rouault) (La), paroisse de Cheffois.

Sableau (Le), châteltenie, paroisse de Chaillèles-Marais, relevant en partie de Fontenay.

Saint-Hilaire-de-Voust.

Saint-Michel-le-Clous.

Saint-Pompain, châteltenie (Deux-Sèvres).

Socelière (La), paroisse du Payré-sur-Vendée.

ARRIÈRE JUSTICES

Moyennes et basses justices. Barabin, au bourg de Saint-Sulpice-en-Pareds; Cezais; Charzais; Fenêtre-Gautron (la), susdite paroisse de Saint-Sulpice; Fosse (la), paroisse de Mouilleron-en-Pareds; Motte-Saint-Germain (la), paroisse de la Meilleraie-en-Tillay; Motte-Saint-Sulpice (la), susdite paroisse de Saint-Sulpice; Orbrie (l'); Pissotte; Réaumur; Saint-Cyr-des-Gâts; Saint-Hilaire-sur-l'Autise; Saint-Martin-sur-l'Autise, paroisse de Saint-Hilaire-sur-l'Autise; Saint-Martin-Lars (en Sainte-Hermine), prieuré; Tallud (le).

IV. SÉNÉCHAUSSÉE SECONDAIRE DE NIORT (DEUX-SÈVRES)

HAUTES JUSTICES

relevant immédiatement de Niort.

Benet (1), châteltenie.

Lande (La) (2), baronnie, paroisse des Moutiers-sur-le-Lay, châteltenie de la Chapelle-Thémer, relevant de la dite baronnie, et châteltenie de Bodet, relevant des deux seigneuries précédentes, le tout réuni.

ARRIÈRE JUSTICES

Bouillé.
Sainte-Christine.

(1) Sur Benet, relevant de Niort, voir *Archives de la Vienne*, C. 319, et sur Bouillé et Sainte-Christine, relevant de Benet, voir l'*État de l'Élection de Niort*, fait en 1716, inséré dans les Mémoires de la Société de statistique des Deux-Sèvres, 3^e série, tome III, 1886, page 43, au mot Bouillé, et, page 45, au mot Sainte-Christine.

(2) Voir *Archives de la Vienne*, C. 352, et *Archives de la Vendée*, E provisoire 110, fonds Des Nones.

V. SÉNÉCHAUSSÉE SECONDAIRE DE SAINT-MAIXENT (DEUX-SÈVRES)

HAUTES JUSTICES relevant immédiatement de Saint-Maixent.	ARRIÈRE JUSTICES
<i>Saint-Maixent</i> (1), abbaye et châtellenie.	Damvix, châtellenie. Marsais, châtellenie. Vouillé-les-Marais, châtellenie.

VI. SÉNÉCHAUSSÉE SECONDAIRE DE CIVRAY (VIENNE)

Prévôté royale de Melle

<i>Gascognolle</i> (2), baronnie, paroisse de Vouillé, près Niort (Deux-Sèvres).	Denant, baronnie, même paroisse, aujourd'hui unie à la paroisse de Nieuil-sur-l'Autise.
--	---

(1) Voir : Alfred Richard, *Chartes et documents pour servir à l'histoire de l'abbaye de Saint-Maixent*, introduction et domaine de l'abbaye, pages XLVI et suivantes, dans les Archives historiques du Poitou, tome XVI.

(2) Sur Gascognolle, relevant de la Prévôté de Melle, en la sénéchaussée de Civray, voir l'*Inventaire*, manuscrit des hommages et aveux des fiefs mouvants du Roi en Poitou, déjà cité, Château de Melle, liéf. 18, au mot Gascognolle et l'*État de l'Élection de Niort*, fait en 1746, également désigné, au mot Vouille, page 23 — Sur Denant, relevant de Gascognolle, voir *Archives de la Vendée*, E provisoire 147, fonds Du Chesne.

ANNEXE A LA SÉRIE B

TABLEAU ALPHABÉTIQUE

DES PAROISSES DU BAS-POITOU (VENDÉE) (1), AVEC LE NOM DES SÉNÉCHAUSSÉES
AUXQUELLES ELLES RESSORTISSENT (2)

Aiguillon-sur-Mer (L), F. (3) 30.	Beauvoir-sur-Mer, P. 38.	Bourg-s-la-Roche (Le), P. 207, F. 39.
Aiguillon-sur-Vie (L'), P. 182.	Bellenoue, P. 40, aujourd'hui uni à Château-Guibert.	Bourneau, V. 7.
Aizenay, P. 4.	Belleville, P. 41, F. 5.	Bournezeau, P. 56.
Angles, F. 1.	Benet, N. 8.	Bretignolles, P. 59.
Antigny, V. (4).	Bernard (Le), F. 38.	Bretonnière (La), F. 23.
Apremont, P. 43.	Bernardière (La), faisait partie de la Bretagne.	Breuil-Barret (Le), P. (5), V. 27.
Ardelay, P. 45.	Bessay, P. 45.	Brouzils (Les), P. 220.
Aubigny, P. (5), F. 2, V. 1.	Bois-de-Cené, Marche (7).	Bruifière (La), Marche.
Auzay, F. 3, V. 3.	Boissière-de-Montaigu (La), P. 152.	Caillère (La), V. 48.
Avrillé, F. 4.	Boissière-des-Landes (La), F. 22.	Cezais, V. 8.
Barbâtre, P. 30.	Bouaine (voir St-Philbert-Je-Bouaine).	Chaillé-le-Marais, F. 6, V. 9.
Barotière (La), (voir Mesnard-la-Barotière).	Bouffère, P. 53.	Chaillé-le-Ormeaux, P. 70.
Barre-de-Monts (La), autrefois unie à St-Jean-de-Monts.	Bouildroux, V. 6, aujourd'hui uni à Thouarsais.	Chaix, F. 7.
Bazoges-en-Pailleurs, P. 32.	Bouillé, N. 40, aujourd'hui Bouillé-Courdault.	Chaise-Giraud (La), P. 168.
Bazoges-en-Pareds, V. 4.	Bouin (L'île), P. 246.	Chaise-le-Vicointe (La), P. 169.
Beaufou, P. 33.	Boulogne, P. 55.	Challans, P. 72.
Beaulieu-sous-Ja-Roche, P. F. (6).	Boupère (Le), P. 206.	Champagné-les-Marais, F. 8.
Beaulieu-sur-Marcuil, P. 34, aujourd'hui uni à Marcuil.		Champbretau, P. 73.
Beaurepaire, P. 36.		Champ-St-Père (Le), P. 208.
		Chantonnay, P. 80.
		Chapelets (Les) (voir la Ferrière).

(1) Sont jointes aux paroisses du Bas-Poitou toutes les communes existant actuellement en Vendée.

(2) D'après : 1^o Bardy, *Electeurs de la noblesse du Poitou en 1789*, dans les Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, année 1858-59 ; 2^o Beauchet-Filleau, *Tiers-Etat du Poitou en 1789*, in-8^o, Fontenay-le-Comte, imprimerie Gouraud, 1888 ; 3^o Beauchet-Filleau, *Clergé du Poitou en 1789*, in-8^o, Fontenay-le-Comte, ibidem, 1890.

(3) Explication des abréviations : C. Civray ; F., Fontenay ; N., Niort ; P., Poitiers ; St-M., Saint-Maixent ; V., Vouvent. Les chiffres, placés après chaque abréviation, indiquent le numéro d'ordre de la liste de M. Bardy.

(4) Inscrit seulement à la sénéchaussée de Niort (N. 2), mais à tort suivant nous, car il s'agit probablement d'Ensigné (Deux-Sèvres), dans l'Élection de Niort ; nous avons rattaché Antigny à Vouvent dont il relève.

(5) M. Bardy mentionne seulement un Aubigné (P. 24) qui doit être une paroisse des Deux-Sèvres ; nous laissons cependant Aubigny dans la sénéchaussée de Poitiers parce que cette châtellenie figure dans le Mémoire de Beauchet-Filleau sur les justices du Poitou.

(6) Non cité par M. Bardy, mais doit prendre place dans les sénéchaussées de Poitiers et Fontenay, comme la principale de la Roche-sur-Yon et les châtellenies qui en relèvent.

(7) Les paroisses ou portions de paroisse comprises dans les Marches communes sont indiquées par le mot Marche ; elles ne faisaient point partie, comme nous l'avons dit (Introduction, page vi) de la sénéchaussée de Poitiers et relevaient soit du Président d'Angers, soit de la sénéchaussée de Saumur. — Voir dans les *Archives de l'Ouest*, de M. Proust, déjà citées, la liste des paroisses composant les Marches, page 219.

(8) Non cité à la sénéchaussée de Poitiers, mais porté au Mémoire de Beauchet-Filleau sur les justices du Poitou.

- Chapelle-Achard (La), F. 24.
 Chapelle-au-Lys (La), P. (1), V. 19.
 Chapelle-Hermier (La), P. 158.
 Chapelle-Palluau (La), P. 164.
 Chapelle-Thémer (La), V. 20, N. 25.
 Charzais, F. 10.
 Chasnais, F. 9.
 Chassais-l'Église, P. 83,
 aujourd'hui uni à Sigournais.
 Chassenon, V. 11,
 aujourd'hui uni à Nanton.
 Châtaigneraie (La), V. 22.
 Château-d'Olonne, F. 41.
 Château-Fromage, P. 86,
 aujourd'hui uni au Bourg-sous-la-Roche.
 Château-Guibert, P. 87.
 Châteaumur, P. 89,
 aujourd'hui uni aux Châteliers.
 Châteauneuf, P. 90.
 Châteliers (Les), P. 222,
 aujourd'hui les Châteliers-Châteaumur.
 Chauché, P. 94.
 Chaume (La), F. 26,
 aujourd'hui l'une des paroisses des Sables.
 Chavagnes-en-Paillers, P. 93.
 Chavagnes (en-Pareds), V. 12,
 aujourd'hui Chavagnes-les-Redoux.
 Cheffois, F. (2), V. 13.
 Claye (La), F. 27.
 Clouzeaux (Les), P. 223, F. 47.
 Coëx, P. 106.
 Commequiers, P. 108.
 Copechagnière (La), P. 171.
 Corbaon (3), P.,
 aujourd'hui uni à Château-Guibert.
 Corps, P. 109.
 Coudrie, P. 110,
 aujourd'hui uni à Challans.
 Courdault, F. 12,
 aujourd'hui uni à Bouillé.
 Couture (La), P. 172.
 Croix-de-Vie, F. 105.
 Crosnière (L'île de la), P. 247,
 aujourd'hui uni à Beauvoir-sur-Mer.
 Cugand, Marche.
 Curzon, F. 13.
 Damvix, St-M. 17.
 Denant, F. 15, V. 15, C. 26,
 aujourd'hui uni à Nieuil-sur-l'Autise.
 Dissais, P. 120.
 Doix, F. 16.
 Dompierre, P. 122, F. 14.
 Épesses (Les), P. 225.
 Essarts (Les), P. 226.
 Évrunes, P. 124.
 Falleron, P. 125.
 Faymoreau, V. 16.
 Fenouiller (Le), P. 384.
 Ferrière (La), P. 221.
 Flocellière (La), P. 175.
 Fontaines, F. 17.
 Fontenay-le-Comte, F.
 Fougeré, P. 132.
 Foussais, F. 18, V. 17.
 Fraigneau
 (voir St-Martin-le-Fraigneau).
 Froidfond, P. 134.
 Garnache (La), P. 177, Marche en partie.
 Gaubretière (La), P. 178.
 Genétouze (La), F. 28.
 Girouard, P. 138 F. 49.
 Givrand, P. 139.
 Givre (Le), F. 29.
 GrandLandes, P. 144, Marche en partie.
 Grève (La), P. 179,
 aujourd'hui unie à St-Martin-des-Noyers.
 Grolle (La), P. 180,
 aujourd'hui uni à Rochechervière.
 Grosbreuil, F. 20.
 Grues, F. 21.
 Gué-de-Velluire (Le), F. 42, St-M. 25.
 Guyonnière (La), P. 181.
 Habites (Les), P. 229,
 aujourd'hui unis à Apremont.
 Herbergement-Entier (L'), P. 241,
 aujourd'hui l'Herbergement.
 Herbergement-Idreau (L'), P. 242,
 désigné Saint-Florence.
 Herbiers (Les), P. 230.
 Hermenault (L'), F. 43.
 Ile-d'Elle (L'),
 faisait partie de l'Aunis.
 Ile-d'Olcume (L'), F. 52.
 Ile-d'Yeu (L'), P. (1).
 Jard, F. 108.
 Jaudonnière (La), P. (4), V. 23.
 Jonchère (La), F. 32.
 Lairière, P. 347,
 aujourd'hui uni à la Ferrière.
 Lairoux, F. 31.
 Landeronde, P. 187, F. 34.
 Landes-Genusson (Les), P. 222.
 Landevieille, P. 186.
 Langon (Le), P. (6), V. 29.
 Lesson,
 autrefois uni à Bonet.
 Lié, F. 66.
 Limouzinière (La), P. 184.
 Loge-Fougereuse, P. 249, V. 32.
 Longève, F. 53, V. 33.
 Longeville, F. 54.
 Luçon, F. 56.
 Lucs (Les), P. 212, F. 44.
 Maché, P. 257.
 Magnils-Regnier (Les), F. 48.
 Maillé, F. 57.
 Maillezais, F. 58.
 Mallièvre, P. 261.
 Mareuil, P. 262.
 Marillet, V. 35.
 Marsais, V. 36, St-M. 30,
 aujourd'hui Marsais-Saint-Régis-le.
 Martinet, F. 59.
 Mazeau (Le),
 détaché récemment de St-Sigournais.
 Meilleraie (La), V. 24,
 aujourd'hui la Meilleraie-Tillis.
 Menomblet, V. 37.
 Mertalière (La), P. 185.
 Mervent, V. 38.
 Mesnard la-Barotière, P. 271.
 Monsireigne, V. 39.
 Montaigu, P. 277.
 Montournaix, P. 282, V. 40.
 Montceuil-sur-Mer, F. 60, V. 41.
 Moreilles,
 détaché récemment de Courgenon-le-
 Marais.
 Mormaison, P. 284.
 Mortagne-sur-Sèvre, P. 287.
 Motta-Achard (La), F. 33.

(1, 4, 5 et 6) Non cité par M. Bardy, mais porté au Mémoire de Beauchet-Filleau sur les justices du Poitou
 (2) Pour Cheffois relevant de Fontenay, voir Introduction XVIII.
 (3) Corbaon, non cité, a été rattaché à Poitiers comme Château-Guibert

- Mouchamps, P. 289.
- Mouilleron-en-Pareds, V. 42.
- Mouilleron-le-Captif, P. 290, F. 61.
- Moutiers-l-Mauxf. (Les), P. 234, F. 49.
- Moutiers-sur-le-Lay (Les), F. 50.
- Mouzeuil, F. 62, V. 43.
- Nalliers, F. 63, V. 44.
- Nesray, P. 294.
- Nieuil-le-Dolent, F. 64.
- Nieuil-sur-l'Autise, F. 65, V. 45.
- Noirmoutier, P. 301.
- Notre-Dame-de-Coussay
(voir Poiré-sur-Velluire).
- Notre-Dame-de-Lié
(voir Lié).
- Notre-Dame-de-Monts, P. 304.
- Notre-Dame-de-Rié
(voir Rié).
- Notre-Dame-d'Olonne
(voir Olonne).
- Oie (L'),
détaché récemment de Ste-Florence.
- Olonne, F. 67.
- Orbrie (L'), F. 55, V. 34.
- Oulmes, F. 69.
- Palluau, P. 310.
- Payré-sur-Vendée, V. 46.
- Péault, P. (1).
- Perrier (Le), P. 213.
- Petosse, F. 70, V. 47.
- Petit-Bourg-des-Herbiers (Le), P. (2).
- Pineaux (Les), P. 235,
aujourd'hui les Pineaux-St-Ouen.
- Pissotte, F. 71, V. 48.
- Poiré-s-la-Roche (Le), P. 216, F. 46,
aujourd'hui le Poiré-sur-Vie.
- Poiré-sur-Velluire (Le), F. 45, V. 30.
- Poiroux, F. 72.
- Pommeraié (La), P. 491.
- Pouillé, P. 317.
- Pouzauges (la-Ville), P. 318.
- Pouzauges-le-Vieux, P. 478,
aujourd'hui uni à Pouzauges (la-Ville).
- Puybéliard, P. 323.
- Puy-de-Serre, V. 49.
- Puymaufrais, P. 324,
aujourd'hui uni à St-Vincent.
- Puyravault, F. 74.
- Rabatelière (La), P. 193.
- Réaumur, V. 50.
- Redoux (Les) (3), V.,
aujourd'hui unis à Chavagnes-en-Pareds.
- Réorthie (La), P. 494, F. 35.
- Rié, F. 68.
- Rohecervière, P. 329.
- Roche-sur-Yon (La), P. 196, F. 36.
- Rochetrejoux, P. 330.
- Rosnay, P. 333.
- Sables-d'Olonne (Les), F. 51.
- St-André-d'Ornay, P. 337, F. 75.
- St-André-Goule-d'Oie, P. 336.
- St-André-sur-Mareuil, P. 338,
aujourd'hui uni à Mareuil.
- St-André-Treize-Voies,
faisait partie de la Bretagne.
- St-Aubin-des-Ormeaux, P. 342.
- St-Aubin-la-Plaine, F. 76.
- St-Avaugour-des-Landes, F. 77.
- St-Benoit-sur-Mer, F. 79.
- St-Christophe-du-Lignerou, P. 350.
- St-Christophe-la-Chartreuse, P. 351,
aujourd'hui uni à Rohecervière.
- St-Cyr-des-Gâts, V. 51.
- St-Cyr-en-Talmondaïs, F. 78.
- St-Denis-du-Payré, F. 81.
- St-Denis-Ja-Chevassé, P. 355, F. 80.
- St-Étienne-de-Brillouet, P. 357.
- St-Étienne-du-Bois, Marche.
- St-Étienne-des-Loges, V. 52,
aujourd'hui uni à St-Hilaire-des-Loges.
- St-Florent-des-Bois, P. 360.
- St-Fulgent, P. 361.
- St-Georges-de-Montaigu, F. (4).
- St-Georges-de-Pointindoux, F. 82.
- St-Germain-de-Prinçay, P. 365.
- St-Germain-l'Aiguiller, V. 54.
- St-Gervais, P. 366.
- St-Gilles-sur-Vie, P. 367.
- St-Hermand, P. 368,
aujourd'hui uni à Ste-Hermine.
- St-Hilaire-de-Loulay, P. 369.
- St-Hilaire-de-Mortagne, P. 371.
- St-Hilaire-de-Rié, F. 84.
- St-Hilaire-de-Talmond, F. 85.
- St-Hilaire-de-Voust, V. 57.
- St-Hilaire-du-Bois, V. 55.
- St-Hilaire-la-Forêt, F. 83.
- St-Hilaire-le-Vouhis, P. 372.
- St-Hilaire-sur-l'Autise, V. 56, C. 74,
aujourd'hui St-Hilaire-des-Loges.
- St-Jacques-en-Tillay
(voir Tillay).
- St-Jean-de-Beugné, P. 373.
- St-Jean-de-Monts, P. 375.
- St-Jean-de-Velluire
(voir Velluire).
- St-Juire, P. (5), F. 87, V. 58,
aujourd'hui St-Juire-Champgillon.
- St-Julien-des-Landes, P. 380, F. 88.
- St-Laurent-de-Fenouiller
(voir la Fenouiller).
- St-Laurent-de-la-Salle, P. 385.
- St-Laurent-sur-Sèvre, P. 386.
- St-Maixent-sur-Vie, P. 389, F. 90.
- St-Malo-du-Bois, P. 390.
- St-Mars-des-Prés (6), P. 392.
- St-Mars-la-Réorthie, P. 394.
- St-Martin-de-Brem, P. 395.
- St-Martin-de-Fraigneau (7), F.
- St-Martin-des-Fontaines, St-M. 50.
- St-Martin-des-Noyers, P. 399.
- St-Martin-Lars-en-Ste-Hermine, V. 63.
- St-Martin-Lars-en-Tiffauges, P. 401.
- St-Martin-sous-Mouzeuil,
autrefois uni à Nalliers.
- St-Mathurin,
détaché récemment de la Chapelle-Achard.
- St-Maurice-des-Noues, F. 92, V. 66.
- St-Maurice-le-Girard, V. 64.

(1) Non mentionné, mais figure dans le Mémoire de Beauchet-Filleau sur les justices du Poitou.

(2) Non cité, rattaché à la sénéchaussée de Poitiers comme les Herbiers.

(3) Ne sont portés sur aucune liste; rattachés à Vouvent comme la paroisse de Chavagnes.

(4) Non cité à la sénéchaussée de Fontenay, ni ailleurs, mais doit être rattaché à cette dernière. — Voir notamment le Mémoire sur les justices du Poitou, au mot Montaigu.

(5) Non mentionné à la sénéchaussée de Poitiers, mais porté dans le Mémoire de Beauchet-Filleau.

(6) Voir la note 1 de la page xxvii.

(7) N'est mentionné dans aucune sénéchaussée; rattaché à Fontenay, comme la sénéchaussée la plus rapprochée.

St-Médard-des-Près (1), F. 91, V. 60,
autrefois Saint-Mars-des-Près.
St-Mesmin, P. 403.
St-Michel-en-l'Herm, F. 95
St-Michel-le-Clous, F. 96, V. 68.
St-Michel-Montmercuire, P. 404.
St-Nicolas-de-Brem, P. 405.
St-Ouen-des-Gâts, P. 406,
aujourd'hui uni aux Pineaux.
St-Paul-en-Pareds, P. 408.
St-Paul-Montpenit, P. 283.
St-Philbert-de-Bouaine, P. 410.
St-Philbert-du-Pont-Charrault, P. 411
St-Pierre-de-Talmond
(voir Talmond).
St-Pierre-du-Chemin, V. 70.
St-Pierre-le-Vieux, F. 98.
St-Prouant, P. 413.
St-Révérend, P. 416.
St-Sigismond, F. 101.
St-Sornin, F. 402.
St-Sulpice-en-Pareds, V. 72,
ou Saint-Sulpice-sous-Vouvent.
St-Sulpice-le-Verdon, P. 421.
St-Urbain, P. 427.
St-Valérien, P. (2), V. 73.
St-Vincent-For-du-Lay, P. 425,
aujourd'hui St-Vincent-Puymaufrais.
St-Vincent-Sterlanges, P. 424.
St-Vincent-sur-Graon, P. 426, F. 103.

St-Vincent-sur-Jard, F. 104.
Ste-Catherine-de-Lairière
(voir Lairière).
Ste-Cécile, P. 348.
Ste-Christine, N. 48.
Ste-Croix-de-Vie
(voir Croix-de-Vie).
Ste-Flaive-des-Loups, P. 359, F. 106.
Ste-Florence
(voir l'Herbergement-Ireux).
Ste-Foy, F. 407.
Ste-Gemme (de Luçon), F. (3),
aujourd'hui Sainte-Gemme-la-Plaine.
Ste-Gemme-des-Bruyères, V. 53,
aujourd'hui le Tallud-Ste-Gemme.
Ste-Hermine, P. (4).
Ste-Pexine, P. 409.
Ste-Radégonde-de-Jard
(voir Jard).
Ste-Radégonde-des-Noyers, F. 109.
Ste-Radégonde-la-Vineuse, V. 74,
St-M. 55,
aujourd'hui unie à Marais.
Saligny, P. 430.
Sallertaine, P. 431.
Sérigné, F. 111, V. 76.
Sigournais, P. 438.
Simon (Le), P. 231,
aujourd'hui le Simon-la-Vineuse.
Soulans, P. 440.
Tablier (Le), P. 237.

Tallud (Le), V. 31,
aujourd'hui uni à Ste-Gemme.
Talmond, F. 99.
Tardière (La), V. 26.
Tesson
(voir St-Martin-de-Fraigneau).
Thiré, P. (5), F. 443.
Thorigny, F. 448.
Thouarsais, V. 78,
aujourd'hui Thouarsais-Boulleux.
Tiffauges, P. 450.
Tillay, V. 77,
aujourd'hui uni à la Moilleraye.
Tranche (La), F. 37.
Treize-Septiers, P. 452.
Treize-Vents, P. 453.
Triaise, F. 114.
Vairé, P. 456.
Velluire, F. 86.
Venansault, P. 462.
Vendrennes, P. 459.
Verrie (La), P. 199.
Vieux-Pouzauges
(voir Pouzauges-la-Vieille).
Vineuse (La), P. 201,
aujourd'hui uni au Simon.
Vix, F. 115.
Vouillé-les-Marais, V. 79, St M. 68.
Vouvent, V. 80.
Xanton, F. 416,
aujourd'hui Xanton-Chassenois (6).

(1) Il y avait deux Saint-Mars-des-Près, aliàs Saint-Marc, l'un près de Chantonnay que l'on appelait quelquefois Saint-Mars-en-Puybéliard (Voir *Almanach provincial du Poitou pour 1789*, page 136, Subdélégation de la Châtellainerie), et l'autre près de Fontenay, désigné aujourd'hui sous le nom de Saint-Médard. C'est ce dernier que nous avons cru devoir rattacher, à défaut de renseignements plus précis, aux sénéchaussées de Fontenay et Vouvent.

(2) Non cité par M. Bardy dans la sénéchaussée de Poitiers, mais figure dans le Mémoire de Beauchet-Filleau sur les justices du Poitou.

(3) Non cité dans la sénéchaussée de Fontenay, mais doit y prendre place comme relevant de Champagné-les-Marais (voir Introduction, page XVIII). — Le Sainte-Gemme, n° 362 de la sénéchaussée de Poitiers, appartient au département des Deux-Sèvres.

(4) et (5) Non cité par M. Bardy, mais figure dans le Mémoire de Beauchet-Filleau sur les justices du Poitou.

(6) Il faudrait encore mentionner, pour compléter le Bas-Poitou dans la partie nord, un certain nombre de paroisses qui appartiennent aujourd'hui au département de la Loire-Inférieure. Ce sont, dans le Bas-Poitou proprement dit, Remouillé, Saint-Etienne-de-Corconé et Vieilleville, et, dans les Marches communes, Boussay, Gétigné et Paulx. (Voir la *Carte du Poitou* dressée et publiée en 1781 par les ordres de M. de Blossac, intendant de la généralité de Poitiers). — Le procès-verbal de l'assemblée générale des trois ordres des Marches communes de Poitou et Bretagne, reproduit par M. Proust, op. cit., eût figuré, en outre, dans les dites Marches, le bourg et paroisse de Legé, le Retail, la paroisse de Gétigné, Saint-Colombin et la Trinité de Machecoul, toutes localités situées dans la Loire-Inférieure.

ANNEXE A LA SÉRIE C

TABLEAU ALPHABÉTIQUE

DES PAROISSES DU BAS-POITOU (VENDÉE) (1), AVEC LE NOM DES SUBDÉLÉGATIONS
ET DES ÉLECTIONS AUXQUELLES ELLES RESSORTISSENT (2)

Aiguillon-sur-Mer (L'), non cité (3).	Bellenoue, L. F., aujourd'hui unie à Château-Guibert.	Bournezeau, L. F.
Aiguillon-sur-Vie (L'), S. S. (4).	Belleville, M. S.	Bretignolles, S. S.
Aizenay, P. S.	Benet, Ni. Ni.	Bretonnière (La), L. F.
Angles, L. S.	Benet, Ni. Ni.	Breuil-Barret (Le), C. F.
Antigny, C. F.	Bernard (Le), S. S.	Brouzils (Les), M. Ch.
Apremont, P. S.	Bernardière (La), faisait partie de la Bretagne.	Bruffière (La), M. Marche.
Ardelay, Ch. Ch.	Bessay, L. F.	Caillère (La), C. F.
Aubigny, S. Ch.	Bois-de-Céné, P. Marche.	Cezais, C. F.
Auzay, F. F.	Boissière-de-Montaigu (La), M. Ch.	Chaillé-les-Marais, L. F.
Avrillé, S. S.	Boissière-des-Landes (La), S. F.	Chaillé-les-Ormeaux, S. S.
Barbâtre, N. Ile (5) (Noirmoutier).	Bouaine (6) (voir St-Philbert-de-Bouaine).	Chaix, F. F.
Barre-de-Monts (La), autrefois unie à St-Jean de-Monts.	Boufféré, M. Ch.	Chaise-Giraud (La), S. S.
Barotière (La) (voir Mesnard-Ja-Barotière).	Boulidroux, C. F., aujourd'hui unie à Thouarsais.	Chaise-le-Vicomte (La), L. F.
Bazoges-en-Pailiers, M. Ch.	Bouillé, F. Ni., aujourd'hui Bouillé-Courdault.	Challans, P. S.
Bazoges-en-Pareds, C. F.	Bouin (Ile), B. Ile.	Champagné-les-Marais, L. F.
Beaufou, M. S.	Boulogne, M. Ch.	Chambretaud, Ch. Ch.
Beaulieu-sous-la-Roche, S. S.	Boupère (Le), Ch. Th.	Champgillon, F. F., hameau de St-Martin-Lars, aujourd'hui unie à St-Juire.
Beauheu-sur-Mareuil, L. F., aujourd'hui unie à Mareuil.	Bourg-sous-la-Roche (Le), L. F., et son enclave.	Champ-St-Père (Le), L. S.
Beaurepaire, Ch. Ch.	Bourneau (7), F. F.	Chantonnay, C. F.
Beauvoir-sur-Mer, P. S.		Chapelets (Les) (voir la Ferrière).
		Chapelle-Achard (La), S. S.

(1) Sont jointes aux paroisses du Bas-Poitou toutes les communes existant actuellement en Vendée.

(2) D'après : 1^o *L'Almanach provincial et historique du Poitou pour 1789* Intendance, pages 130 à 141; 2^o Dugast-Matifeux, *Etat du Poitou sous Louis XIV* Division et dénombrement de la Généralité de Poitiers, pages 499 à 514.)

(3) Faisait d'abord partie de la paroisse de Saint-Michel-en-Therm; a été probablement oublié parce qu'il a été érigé en paroisse à la fin du xviii^e siècle seulement.

(4) Explication des abréviations : B., Ile Bouin; C., Châtaigneraie (la); Ch., Châtillon; F., Fontenay-le-Comte; L., Luçon; M., Montaigu; N., Noirmoutier; Ni., Niort; P., Palluau; S., Sables-d'Olonne (les); Th., Thouars. — La première capitale après le nom de la paroisse, indique les subdélégations et la deuxième capitale concerne les Elections.

(5) Les îles et les Marches communes ne figurant pas dans les Elections, nous les avons désignées par les mots : Ile et Marche.

(6) Désigné à tort par *L'Almanach provincial du Poitou*, sous le nom de Boué.

(7) Il faut lire Bourneau à la subdélégation de Fontenay, au lieu de Bournezeau; cette dernière paroisse figurant déjà à la subdélégation de Luçon, et Bourneau étant beaucoup plus rapproché de Fontenay.

Chapelle-au-Lys (La), C. Th.
 Chapelle-Hermier (La), S. S.
 Chapelle-Palluau (La), P. Ch.
 Chapelle-Thémer (La), F. F.
 Charzais, F. F.
 Chasnais, L. F.
 Chassais-l'Église, C. F.,
 aujourd'hui uni à Sigournais.
 Chassenon, F. F.,
 aujourd'hui uni à Xanton.
 Châtaigneraie (La), C. F.
 Château-d'Olonne, S. S.
 Château-Fromage, L. F.,
 aujourd'hui uni au Bourg-sous-la-Roche.
 Château-Guibert, L. F.
 Châteaumur, Ch. Ch.,
 aujourd'hui uni aux Châteliers.
 Châteauneuf, P. S.
 Châteliers (Les), Ch. Ch. (1),
 aujourd'hui les Châteliers-Châteaumur.
 Chauché, M. Ch.
 Chaume (La), S. S.,
 aujourd'hui l'une des paroisses des Sables.
 Chavagnes-en-Paillers, M. Ch.
 Chavagnes (en-Pareds), C. F.,
 aujourd'hui Chavagnes-les-Redoux.
 Chellois, C. F.
 Claye (La), L. S.
 Clouzeaux (Les), S. S.
 Coëx, P. S.
 Commaquiers, P. S.
 Copechagnière (La), M. Ch.
 Corbaon, L. F.,
 aujourd'hui uni à Château-Guibert.
 Corps, L. F.
 Coudrie, P. S.,
 aujourd'hui uni à Challans.
 Courdault, F. F.,
 aujourd'hui uni à Bouillé.
 Couture (La), L. F.
 Croix-de-Vie, S., non cité (2).
 Crosnière (L'île de la)
 (voir Beauvoir-sur-Mer).
 Cugand, M. Marche.
 Garzon, L. S.

Damvix, F. F.
 Denant, F. F.,
 aujourd'hui uni à Nieuil-sur-l'Autise.
 Dissais, L. F.
 Doix, F. F.
 Dompierre, M. Ch.,
 et son enclave.
 Épesses (Les), Ch. Ch.
 Essarts (Les), M. Ch.
 Évrunes, Ch. Ch.
 Falleron, P. S.
 Faymoreau, C. F.
 Fenouiller (Le), P. S.
 Ferrière (La), M. F.
 Flocellière (La), Ch. Th.
 Fontaines, F. F.
 Fontenay-le-Comte, F. F.
 Fossés-Chalons (Les), S., non cité,
 hameau de Nieuil-le-Dolent.
 Fougeré, L. F.
 Foussais, F. F.
 Fraigneau
 (voir St-Martin-de-Fraigneau).
 Froidfond, P. S.
 Garnache (La), P. S.
 Gaubretière (La), Ch. Ch.
 Genétouze (La), P. S.
 Girouard (3) { en Nieuil, S. S.
 { en Talmond, S. S.
 Givrand, S. S.
 Givre (Le), L. S.
 GrandLandes, P. Ch.,
 et son enclave.
 Grève (La), M. F.,
 aujourd'hui unie à St-Martin-des-Noyers.
 Grolle (La), M. Ch.,
 aujourd'hui unie à Rochechervière.
 Grosbreuil, S. S.
 Grues, L. F.
 Gué-de-Velluire (Le), F. F.
 Guyonnière (La), M. Ch.
 Habites (Les), P. S.,
 aujourd'hui unis à Apremont.
 Herbergement-Entier (L'), M. Ch.
 Herbergement-Idreau (L')
 (voir Ste-Florence).

Herbiers (Les), Ch. Ch.
 Hermenault (L'), F. F.
 Ile Chauvet (L'), P. S.,
 aujourd'hui unie à Bois-de-Cane.
 Ile-d'Elle (L'),
 faisait partie de l'Aunis.
 Ile-d'Olonne (L'), S. S.
 Ile-d'Yeu (L'), S. Ile.
 Jard, S. S.
 Jaudonnière (La), C. F.
 Jonchère (La), L. F.
 Lairière, M. F.,
 aujourd'hui uni à la Ferrière.
 Lairoux, L. S.
 Landeronde, S. S.
 Landes-Genusson (Les), M. Ch.
 Landevieille, S. S.
 Langon (Le), F. F.
 Lesson, Ni. Ni.,
 hameau de Benet, aujourd'hui Ch. Ch.
 de commune.
 Lié, F. F.
 Linnouzinière (La), L. F.
 Loge-Fougereuse, C. Th.
 Longèves, F. F.
 Longeville, S. S.
 Luçon, L. F.
 Lucs (Les), M. S.
 Maché, P. S.
 Magnils-Regnier (Les), L. F.
 Maillé, F. F.
 Maillezais, F. F.
 Maillièvre, Ch., Ch.
 Mareuil, L. F.
 Marillet, C. F.
 Marsais, F. F.,
 aujourd'hui Marsais-Ste-Hélène.
 Martinet, S. S.
 Mazeau (Le),
 détaché récemment de St-Sigismond.
 Meilleraie (La), C. Th.,
 aujourd'hui la Meilleraie-Tilly.
 Menomblet, C. F.
 Merlatière (La), M. Ch.
 Mervent, F. F.
 Mesnard-la-Barotière, Ch. Ch.

(1) Désigné à tort, par M. Dugast-Matifeux, sous le nom de Montrollet.

(2) Ne figure dans aucune Election, la paroisse n'ayant été créée qu'au XVIII^e siècle, faisait partie, en 1623, de la paroisse de Saint-Hilaire-de-Rié (*Pouillé de l'Évêché de Luçon*, page 17, texte et note).

(3) C'est la même paroisse répartie entre deux seigneuries différentes.

Monsireigne, C. F.	Pommerais (La), Ch. Th.	St-Georges-en-Landeronde (voir Landeronde).
Montaigu, M. Ch.	Pouillé, F. F.	St-Georges-de-Pointindoux, S. S.
Montournais, C. F.	Pouzauges (la-Ville), Ch. Th.,	St-Germain-de-Prinçay, C. F.
Montreuil-sur-Mer, F. F.	Pouzauges-le-Vieux, Ch. Th.,	St-Germain-l'Aiguiller, C. F.
Moreilles, détaché récemment de Champagné-les- Marais.	aujourd'hui uni à Pouzauges (la-Ville).	St-Gervais, P. S.
Mormaison, M. Ch.	Puybéliard, C. F.	St-Gilles-sur-Vie, S. S.
Mortagne-sur-Sèvre, Ch. Ch.	Puy-de-Serre, C. F.	St-Hermard, L. F.,
Motte-Achard (La), S. S.	Puymaufrais, L. F.,	aujourd'hui uni à Ste-Hermine.
Mouchamps, M. F.	aujourd'hui uni à St-Vincent.	St-Hilaire-de-Loulay, M. Ch.
Moulleron-en-Pareds, C. F.	Puyravault, L. F.	St-Hilaire-de-Mortagne, Ch. Ch.
Mouilleron-le-Captif, P. S.	Rabatelière (La), M. Ch.	St-Hilaire-de-Rié, P. S.
Moutiers-Ies-Mauxfaits (Les), S. S.	Réaumur, C. F.	St-Hilaire-de-Talmoud, S. S.
Moutiers-sur-le-Lay (Les), L. F.	Redoux (Les), C. F.,	St-Hilaire-de-Voust, C. S.
Mouzeuil, L. F.	aujourd'hui unis à Chavagnes-en-Pare-Is.	St-Hilaire-du-Bois, C. F.
Nalliers, L. F.	Réorthe (La), L. F.	St-Hilaire-la-Forêt, S. S.
Nesmy, L. S.	Rié, P. S.	St-Hilaire-le-Vouhis, L. F.
Nieul-le-Dolent, S. S.	Rocheecvrière, M. Ch.	St-Hilaire-sur-l'Autise, F. F.,
Nieul-sur-l'Autise, F. F.	Roche-sur-Yon (La), S. S.	aujourd'hui St-Hilaire-des-Loges.
Noirmoutier. N. Ile.	Rochetreyoux, Ch. Ch.	St-Jacques-en-Tillay (voir Tillay).
Notre-Dame-de-Coussay, (voir Poiré-sur-Velluire).	Rosnay, L. F.	St-Jean-de-Beugné, L. F.
Notre-Dame-de-Lié (voir Lié).	Sables-d'Olonne (Les), S. S.	St-Jean-de-la-Chaise (voir la Chaise-le-Viecomte).
Notre-Dame-de-Monts, P. S.	St-André-d'Ornay, S. S.	St-Jean-de-Monts, P. S.
Notre-Dame-de-Rié (voir Rié).	St-André-Goule-d'Oie, M. Ch.	St-Jean-de-Velluire (voir Velluire).
Notre-Dame-d'Olonne (voir Olonne).	St-André-sur-Mareuil, L. F.,	St-Juire, F. F.,
Oie (L'), détaché récemment de Ste-Florence.	aujourd'hui uni à Mareuil.	aujourd'hui St-Juire-Champgillon.
Olonne, S. S.	St-André-Treize-Voies, faisait partie de la Bretagne.	St-Julien-des-Landes, S. S.
Orbrie (L'), F. F.	St-Aubin-des-Ormeaux, Ch. Ch.,	St-Laurent-de-la-Salle, F. F.
Oulmes, F. F.	ou de Tiffauges.	St-Laurent-sur-Sèvre, Ch. Ch.
Palluau, P. Ch.	St-Aubin-la-Plaine, L. F.	St-Maixent-sur-Vie, P. S.
Payré-sur-Vendée, F. F.	St-Avaugour-des-Landes, S. S.	St-Malo-du-Bois, Ch. Ch.
Péault, L. S.	St-Benoit-sur-Mer, L. S.	St-Mars-des-Prés, C. F.,
Perrier (Le), P. S.	St-Christophe-du-Ligneron, P. S.	ou en Puybéliard.
Petit-Bourg-d-Herbiers (Le), Ch. Ch.	St-Christophe-la-Chartreuse, P. Ch.,	St-Mars-la-Réorthe, Ch. Th.
Petosse, F. F.	aujourd'hui uni à Rocheecvrière.	St-Martin-de-Brem, S. S.
Pineaux (Les), L. F.,	St-Cyr-des-Gâts, F. F.	St-Martin-de-Fraigneau, F. F.
aujourd'hui les Pineaux-Saint-Ouen.	St-Cyr-en-Talmondais, L. S.	St-Martin-des-Fontaines, F. F.
Pissotte, F. F.	St-Denis-du-Payré, L. F.	St-Martin-des-Noyers, M. F.
Poiré-sous-la-Roche (Le), P. S.,	St-Denis-la-Chevasse, M. Ch. (1).	St-Martin-Lars-en-S ^{te} -Hermine, F. F.
aujourd'hui Poiré-sur-Vie, et son enclave.	St-Étienne-de-Brillouet, F. F.	St-Martin-Lars-en-Tiffauges, Ch. Ch.
Poiré-sur-Velluire (Le), F. F.	St-Étienne-du-Bois, P. Marche.	St-Martin-s-Mouzeuil, F., non cité, hameau de Nalliers, aujourd'hui chef- lieu de commune.
Poiroux, S. S.	St-Étienne-des-Loges, F. F.,	St-Mathurin, détaché récemment de la Chapelle-Acharl.
	aujourd'hui uni à St-Hilaire-des-Loges.	
	St-Florent-des-Bois, L. F.	
	St-Fulgent, M. Ch.	
	St-Georges-de Montaigu, M. F.	

(1) Mis à tort par M. Dugast-Matifeux dans les deux Élections de Châtillon et des Sables; porté à l'Élection de Châtillon sur la carte de la Généralité de Poitiers, de Jaillot, 1782.

- St-Maurice-des-Noues, C. F.
 St-Maurice-le-Girard, C. F.
 St-Médard-des-Prés (1), F. F.,
 autrefois St-Mars-des-Prés.
 St-Mesmin, Ch. Th.
 St-Michel-en-l'Herm, L. F.
 St-Michel-le-Clous, F. F.
 St-Michel-Montmercure, Ch. Ch.
 St-Nicolas-de-Brenn, S. S.
 St-Nicolas-de-la-Chaise
 (voir la Chaise-le-Vicomte).
 St-Nicolas-de-la-Chaume
 (voir la Chaume).
 St-Ouen-des-Gâts, L. F.,
 aujourd'hui uni aux Pineaux.
 St-Paul-de-Commequiers
 (voir St-Paul-Montpenit).
 St-Paul-en-Pareds, Ch. Th.
 St-Paul-Montpenit, P. S.,
 ou de Commequiers.
 St-Philbert-de-Bouaine, M. Ch.
 St-Philbert-du-Pont-Charrault, C. F.
 St-Pierre-de-Talmond
 (voir Talmond).
 St-Pierre-du-Chemin, C. F.
 St-Pierre-le-Vieux, F. F.
 St-Prouant, Ch. Ch.
 St-Révérend, P. S.
 St-Sigismond, F. F.
 St-Sornin, L. S.
 St-Sulpice-en-Pareds, C. F.
 St-Sulpice-le-Verdon, M. Ch.
- St-Urbain, P. S.
 St-Valérien, F. F.
 St-Vincent-For-du-Lay, L. F.,
 aujourd'hui St-Vincent-Puymaufrais.
 St-Vincent-Sterlanges, M. F.
 St-Vincent-sur-Graon, L. S.
 St-Vincent-sur-Jard, S. S.
 Ste-Catherine-de-Lairière
 (voir Lairière).
 Ste-Cécile, M. Ch.
 Ste-Christine, F. Ni.
 Ste-Flaive-des-Loups, S. S.
 Ste-Florence, M. F.,
 autrefois Ste-Florence de l'Herbergement.
 Ste-Foy, S. S.
 Ste-Gemme (de Luçon), L. F.,
 aujourd'hui Ste-Gemme-la-Plaine.
 Ste-Gemme-des-Bruyères, C. F.,
 aujourd'hui le Tallud-Ste-Gemme.
 Ste-Hermine, L. F.
 Ste-Pexine, L. F.,
 ou Ste-Pezanne.
 Ste-Radégonde-de-Jard
 (voir Jard).
 Ste-Radégonde-des-Noyers, L. F.
 Ste-Radégonde-la-Vineuse, F. F.,
 aujourd'hui unie à Marsais.
 Saligny, M. Ch.
 Sallertaine, P. S.
 Sérigné, F. F.
 Sigournais, C. Ch.
 Simon (Le), L. F.
- Soulans, P. S.
 Tablier (Le), L. S.
 Tallud (Le), C. F.,
 aujourd'hui uni à Ste-Gemme.
 Talmond, S. S.
 Tarihère (La), C. F.
 Terre des Chapelets (La)
 (voir la Ferrière).
 Thiré, F. F.
 Thorigny, L. F.
 Thouarsais, C. F.,
 aujourd'hui Thouarsais-Bouillreaux.
 Tiffauges, M. Ch.
 Tillay, C. F.,
 aujourd'hui uni à la Meilleraye.
 Tranche (La), L., non citée (2).
 Treize-Septiers, M. Ch.
 Treize-Vents, Ch. Ch.
 Triaize, L. F.
 Vairé, S. S.
 Velluire, F. F.
 Venansault, S. S.
 Vendrennes, M. Ch.
 Verrie (La), Ch. Ch.
 Vieux-Pouzauges (Le)
 (voir Pouzauges-le-Vieux).
 Vineuse (La), L. F.,
 aujourd'hui unie au Simon.
 Vix, F. F.
 Vouillé-les-Marais, L. F.
 Vouvent, C. F.
 Xanton, F. F.,
 aujourd'hui Xanton-Chassenon.

(1) Voir page XXXII, note 1.

(2) Mentionnée comme paroisse au XVIII^e siècle seulement (Voir *Pouille de l'Évêché de Luçon*, page 130).

(3) Voir page XXXII, note 5.

Département de la Vendée.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE A.

(Actes du Pouvoir souverain. — Domaine public. — Appauvres. — Famille royale.)

A. 1. (Classe). — 10 pièces imprimées.

1672-1713. — Édits et déclarations du roi Louis XIV ; — pour l'exécution de l'édit de l'affranchissement du droit de francs-fiefs du ressort des parlements de Paris et Rouen et le recouvrement du droit des nouveaux acquêts ; — contre les usurpateurs du titre de noblesse ; — portant que tous les sujets nobles du Roi excepté les magistrats pourront faire le commerce en gros sans déroger à la noblesse ; — portant création d'un président en chaque siège des Élections du royaume ; — pour la recherche des faux nobles ; — portant attribution des droits d'affirmations et des présentations des demandeurs aux engagistes des greffes, et de trois sous pour livre des émoluments aux greffiers en chef ; — portant permission à tous les seigneurs des terres et fiefs du royaume, dont les droits d'échange ont été acquis par des particuliers, autres que les dits seigneurs, de retirer et réunir les dits droits à leurs terres, fiefs et seigneuries ; — réunissant les offices des greffiers alternatifs et triennaux des Élections aux anciens offices des mêmes tribunaux ; — concernant le rachat et l'amortissement de l'annuel 3 du prêt que les officiers ont coutume de payer au Roi ; — portant création d'offices de greffiers des juridictions royales, et de conservateurs des minutes des procès-verbaux des huissiers et sergents.

A. 2. (Classe). — 23 pièces imprimées.

1713-1791. — Édits, déclarations, lettres patentes et arrêts du Conseil d'État du roi Louis XV : — concernant les usurpateurs du titre de noblesse ; — ordonnant le paiement des droits de confirmation à cause de l'avènement du Roi à la couronne ; — portant suppression des offices municipaux ; — concernant les privilèges des officiers commensaux de la maison du Roi et des maisons royales ; — ordonnant la levée du dixième des revenus des biens du royaume ; — concernant les établissements et acquisitions des gens de main-morte ; — ordonnant que les bénéficiaires du clergé de France seront tenus de donner, dans un délai de six mois, des déclarations des biens et revenus de leurs bénéfices ; — ordonnant que les supérieurs de chaque maison de Jésuites seront tenus de remettre au greffe du Conseil, dans le délai de six mois, les titres de leurs établissements en France ; — concernant le cadastre général et la liquidation et remboursement des dettes de l'État ; — permettant à tous seigneurs et propriétaires de marais, d'en faire le dessèchement, après vérification préalable ; — portant que tous les bénéficiaires ecclésiastiques paieront les droits d'amortissement des rentes, constituées à leur profit depuis 1660, et des biens par eux acquis depuis 1702, et seront ainsi dispensés d'obtenir des lettres d'amortissement.

— ordonnant que les notaires, greffiers et autres officiers ne seront poursuivis dans aucun temps, pour le supplément des droits, résultant des actes qu'ils auraient fait revêtir de leurs formalités; — concernant les portions congrues; — portant règlement pour la procédure; — portant suppression du parlement de Rouen.

A. 3. (Liasse.) — 9 pièces imprimées.

1780-1790. — Édits, déclarations, lettres patentes et arrêts du Conseil d'État du roi Louis XVI : — portant règlement pour la fabrication des étoffes de laine; — ordonnant que les gardes-jurés et autres préposés au service des bureaux de visite et de marque seront tenus de remettre aux Intendants et commissaires départis de la Généralité, le compte de leurs recettes; — modifiant l'ordonnance criminelle; — portant réduction d'offices au parlement de Paris; — ordonnant la suppression des tribunaux d'exception; — portant exécution d'un décret de l'Assemblée nationale relatif à la constitution des municipalités. — Discours prononcé par le Roi à l'Assemblée nationale, le 4 février 1790.

A. 4. (Liasse.) — 10 pièces imprimées.

1744-1746. — Lettres du roi Louis XV au marquis de la Carte, lieutenant-général et commandant en Poitou, pour ordonner des *Te Deum* et des réjouissances publiques, à l'occasion des victoires remportées par les troupes royales et alliées: — succès du roi des Deux-Siciles à Velletri, de l'infant Dom Philippe et du prince de Conti à Demont, et du maréchal de Noailles en Alsace; — capitulation d'Ostende; — prise de Plaisance et abandon de la ville de Parme; — victoire de l'infant Dom Philippe et du maréchal de Maillebois, près de la rivière du bas Tanaro; — prise de Bruxelles, Anvers, Mons, Saint-Ghislain et Charleroy, Namur; — victoire du maréchal de Saxe, près de la rivière de Jar.

A. 5. (Liasse.) — 5 pièces imprimées.

1718-1767. — Traités de paix. — « Traité entre le Roy, l'Empereur et le Roy de la Grande-Bretagne pour la pacification de l'Europe, conclu à Londres le

2 d'aout 1718. » — Édit du doge de Gènes, proclamant l'amnistie en Corse, sous la garantie de l'Empereur et du roi de France (protocole et fin de l'acte en français, corps de l'édit en italien). — Liste des esclaves rachetés à Saffie, dans le royaume de Maroc, sous le règne de Cidy Mouley Mohammed Ben-Abdallah, par les RR. PP. Jean-Jacques Aubert, docteur de Sorbonne, commandeur de la maison de Paris, et Nolasque Mathely, bachelier en théologie, députés de l'ordre royal et militaire de N.-D. de la Mercy, et par les RR. PP. Pierre-Henri de Saint-Germain, bachelier de Sorbonne, prieur de Saint-Jacques de Dinan, et André Aloué, docteur en théologie, ministre de la maison de Tarascon, députés de l'ordre des chanoines réguliers de la Trinité; en présence de M. le comte de Breugnon, ambassadeur extraordinaire de Sa Majesté, pour la conclusion de la paix avec le roi de Maroc, au mois de juin 1767. — Par le traité qui précède, 194 esclaves, faits prisonniers sur les bâtiments marchands et sur l'escadre du Roi, sont rachetés, moyennant la somme de 961,000 livres.

A. 6. (Cahier.) — In-8°, 28 pages, imprimé.

1720. — « État général des dettes de l'État à la mort du feu roy Louis XIV, arrivée le premier septembre 1715, leur réduction et payement, avec la suppression et extinction d'un grand nombre d'offices et droits, à la décharge des peuples, jusqu'au premier septembre 1720. » Il résulte de ce mémoire : 1^o que les dettes de l'État s'élevaient à la mort de Louis XIV à 1,977,120,061 livres, coûtant ou devant coûter annuellement au Roi en gages, augmentation de gages, taxations, rentes, intérêts ou autres charges de finances, 89,983,453 livres; — 2^o que les finances du royaume, depuis la régence du duc d'Orléans, se sont améliorées par année de 83,317,972 livres.

A. 7. (Cahier.) — In-8°, 91 pages, imprimé.

1722. — Recueil d'arrêts, règlements et instructions concernant le visa des effets royaux. — Arrêts du Conseil d'État du roi Louis XV : portant que tous les notaires et tabellions seront tenus de fournir, dans un mois, des extraits de tous les actes translatifs de propriété ou constitutifs de créances, ou qui portent quittance et décharge, passés depuis le 1^{er} juillet 1719 jusqu'au 31 décembre 1720, à l'exception, néanmoins,

des contrats de mariage, testaments, inventaires, partages, avis de parents et autres énoncés au dit arrêt : — ordonnant, qu'à partir de l'année 1722, il sera fait un fonds annuel de la somme de quarante millions, pour servir au paiement des arrérages des dettes de l'État : — portant que les actions de la compagnie des Indes, présentées au visa, seront réduites au nombre de cinquante mille ; — nommant des commissaires du Conseil pour procéder à la vérification et liquidation de tous les effets qui ont été visés : — réglant la manière dont les effets visés seront retirés des mains des particuliers, pour leur fournir des valeurs du montant des dits effets liquidés ou réduits ; — nom-

mant un principal commis comptable et seize commis subalternes, pour signer tous les certificats de liquidation des effets qui ont été visés et depuis liquidés, et commettant aussi un contrôleur en chef et seize contrôleurs, pour vérifier les dits certificats ; — ordonnant que les certificats de liquidation, qui ont été ou seront délivrés, seront reçus comme deniers comptants, pour acquisition de rente au denier cinquante et de rentes viagères au denier vingt-cinq, etc. — Règlement en forme de tarif, portant fixation des sommes que les particuliers, qui ont représenté des effets au visa, paieront aux notaires de la ville de Paris, pour salaires et vacations.



INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE B.

(Cours et Juridictions. — Parlements. Bailliages. Sénéchaussées et autres juridictions secondaires. Cours des Comptes. Cours des Aides. Cours des Monnaies.)

SÉNÉCHAUSSÉE DE FONTENAY-LE-COMTE.

B. 1. (Liasse.) — 2 pièces imprimées.

1714-1780. — Arrêts du Parlement de Paris : — « concernant les droits honorifiques, qui jugent : 1° que la qualité du plus grand et plus noble fief situé dans une paroisse, n'est point un titre capable d'attribuer les droits honorifiques, à l'exclusion du seigneur qui porte le nom du village ; 2° que le seigneur, qui a les mouvances environnant l'église et le cimetière, a droit de prétendre les droits honorifiques ; 3° que les mots de *fondateurs de cette église*, écrits depuis 150 ans sur la grosse cloche, ne sont pas un titre suffisant pour prouver la qualité de fondateur de l'église ; 4° que les armoiries, posées à la maîtresse vitre du chœur, et un banc posé dans le chœur, à l'endroit le plus honorable, n'autorisent pas à prétendre les droits honorifiques de la même église ; 5° que le seigneur, qui porte le nom du village où l'église est située, a droit de se dire seigneur temporel, et est réputé fondateur de l'église ; 6° qu'il a droit d'être recommandé nommément aux prières publiques, d'avoir la première place au chœur et jouir de tous les autres droits honorifiques ; 7° que les comptes de la fabrique de l'église lui seront présentés en chef, tous les ans, et qu'il sera nommé dans la présentation, avant le curé du lieu ; 8° que les abbé et chapitre, en qualité de patrons collateurs de

la cure et de gros décimateurs du village, ne peuvent prétendre les droits honorifiques, à l'exclusion du seigneur du lieu ; 9° que le curé est obligé de présenter l'eau bénite et porter l'encens au seigneur, sa femme et ses enfants, à chacun en particulier » ; — faisant défense à tous propriétaires fermiers, cultivateurs, journaliers, habitants de la campagne et autres, de mener paître en aucun temps les moutons et brebis dans les prairies, à moins que les prairies n'appartiennent aux propriétaires des dits moutons et brebis et soient closes de murs ou de haies.

B. 2. (Registre.) — In-4°, 151 feuillets, papier.

1682. — Débris du registre de l'ordinaire. — Conseillers : MM. Arrivé, Jolly, Brancheu, Esnard, Pichard, Brunet, Billaud, Ruchaud et Courtin. — Affaires : Louis Chesnel, seigneur des Coyeux, au nom de Marie-Madeleine Chesnel, sa fille, contre Charles-Auguste Audayer, seigneur de Moric, en paiement d'une obligation. — Les doyen, chanoines et chapitre de Sainte-Catherine-de-Magné, contre Gilles de la Rivière, choriste du dit chapitre, en restitution de meubles. — Jacques Pager, écuyer, sieur de Maisonville, au nom et comme donataire de feu Catherine Fourneau, sa femme, contre Jean Maure, écuyer, sieur de la Touche-Boislanbert, en exécution d'une obligation. — Jean François, sieur du Temps, élu à Fontenay contre Nicolas Barlier et autres, en

entièrement de don testamentaire. — Charles Texier, seigneur de Saint-Germain, contre Hercule Maingarnaud, seigneur de Curzon, en paiement d'une obligation.

B. 3. (Registre.) — In-4°, 143 feuillets, papier.

1746-1749. — Débris du registre de l'ordinaire. — Conseillers : MM. Sabourin, Hersant, Jolly, Fleury, Gillebert, Beurrey, Renaud et Parenteau. — Enregistrement : du testament de Pierre-Louis Robert, seigneur de Lézardière, baron des baronnies de Brandois, la Motte-Achard et châtellenie de la Maurière, portant substitution, au profit de Robert, fils aimé de Gilbert Robert, seigneur de la Salle; — du testament de Charles-Louis de Valois, comte de Marsay, baron d'Autricourt (Bourgogne), etc. — Installation de Parenteau-Dubeugnon, en qualité de conseiller, à la place de feu Julien-Étienne Denfer. — Affaires : demoiselle Charlotte Merland, contre Marin, seigneur de la Guignardière, en règlement de ce qui reste dû à feu son mari pour vacations et déboursés. — Henri-Marie Grimouard, seigneur de la Loge, contre Huguot, en paiement de 29 années d'un denier de cens. — Madame d'Appelvoisin, contre le sieur Branchu, sur la propriété d'un chemin. — Jean-Baptiste, marquis de la Vieuville, contre Jean Breland et autres et contre Calixte Foucher, en paiement de prix de ferme et de la somme de 1947 liv. 41 sous 7 deniers. — René-Étienne Chouteau, contre Bouhier de la Girardière, Coyaud et Gazeau de Champagné, en paiement de quatre années d'arrérages d'une rente et en délivrance de la somme de 300 liv. pour causes, frais et dépens de saisie-arrêt. — René-Mathurin de Plouer, seigneur de la Grelière, contre Jacques Métayer, en reddition de foi et hommage et exhibition de contrats d'acquits, et en interdiction du titre de co-seigneur de la Genétoise et autres fiefs.

B. 4. (Cahier.) — In-4°, 9 feuillets, papier.

1761. — Registre incomplet d'insinuation des donations entre vifs — Contrats de mariage : entre Jean Testy, marchand, et demoiselle Henriette Thomas; — entre Pierre Gendronneau, marchand fermier, et Jeanne-Élisabeth Caillé; — entre Pierre-Madeleine Ramier, bourgeois, et Marie Jouineau. — Contrat de délaissement, par Jean Simonneau, journalier, à ses frères et beau-frère. — Transaction entre Jean Mignoneau l'aîné, journalier, et son fils, d'une part, et Marie-Anne

Mignoneau, veuve d'André Métayer, d'autre part. — Donation par Marie Bonnet, veuve René Pavageau, à Mathurin Pavageau, son fils.

BAILLIAGE DE VOUVENT

séant d'abord à Vouvent, puis à la Châteigneraine.

B. 5. (Cahier.) — In-4°, 49 feuillets, papier.

1767-1769. — Enregistrement des édits, déclarations, lettres patentes du Roi et arrêts du Parlement de Paris. — Édits du Roi : concernant les privilèges d'exemption de taille; — concernant les arts et métiers; — ordonnant la levée et perception du second vingtième; — concernant les ordres religieux. — Déclarations du Roi : portant continuation, pour neuf années, du droit annuel accordé aux officiers de judicature, police et finance. — Lettres patentes du Roi : portant conventions, pour l'exemption du droit d'aubaine, avec le prince héréditaire de Hesse-Darmstadt, le landgrave de Hesse-Cassel, l'archevêque de Trèves, l'évêque de Strasbourg et l'Électeur de Bavière; — contenant règlement général, pour l'administration de la compagnie des Indes. — Arrêts du Parlement de Paris : relatifs à l'expulsion des Jésuites; — portant défense « à toute personne, de quelque qualité ou condition qu'elle soit, de recevoir, faire lire, publier, imprimer ou autrement mettre à exécution aucune bulle, bref, rescrit, etc., ou autres expéditions de la cour de Rome », avant examen, en cour de Parlement; — portant défense de publier ou enregistrer certains imprimés.

B. 6. (Cahiers.) — In-4°, 32 feuillets, papier.

1787-1788. — Enregistrement des édits, déclarations, lettres patentes du Roi et arrêts du Parlement de Paris. — Édits du Roi : portant création de six millions de rentes viagères; — portant création d'assemblées provinciales; — concernant ceux qui ne font pas profession de la religion catholique. — Déclarations du Roi : pour la liberté du commerce des grains; — pour la conversion de la corvée en une prestation en argent; — concernant les recouvrements des anciens commissaires aux saisies réelles. — Lettres patentes du Roi : transférant dans la ville de Troyes le siège du Parlement (lettres patentes du 30 août 1787, rapportées par une déclaration du 20 septembre suivant); — ordonnant que les juges et consuls, autres

que ceux de la ville de Paris, qui seront élus, seront tenus de prêter serment entre les mains des anciens consuls sortant de charge ; — portant abolition du droit d'aubaine, en faveur des sujets de l'impératrice de toutes les Russies. — Arrêts du Parlement : portant règlement pour les baux judiciaires des biens saisis réellement ; — Condamnant un imprimé, sans nom d'imprimeur, ayant pour titre : *Abnacti des hominets gens*, à être lacéré et brûlé ; — portant règlement des droits de procédure des procureurs du bailliage de Vouvent. — Discours prononcés à l'assemblée des notables, du vendredi 25 mai 1787, par le Roi et par MM. de Lamoignon, garde des sceaux de France, de Brienne, archevêque de Toulouse, chef du Conseil royal des Finances, Monsieur, frère du Roi, Dillon, archevêque de Narbonne, d'Aligre, premier président du Parlement de Paris, de Nicolay, premier président de la chambre des Comptes, de Barentin, premier président de la cour des Aides, l'abbé de La Fare, élu général du clergé des États de Bourgogne, Augrain d'Alleray, lieutenant civil au Châtelet de Paris, et Le Peletier, prévôt des marchands. — Déclaration du prince, évêque de Bâle, relative aux créances que les sujets du Roi auront à répéter sur les particuliers qui ont fait faillite dans cette principauté.

B. 7. (Cahier.) — In-4°, 50 feuillets, papier.

1788-1789. — Enregistrement des ordonnances, édits, déclarations, lettres patentes du Roi et arrêts du Parlement de Paris. — Procès-verbal de la visite au bailliage de Vouvent, d'Antoine-François-Alexandre Boula de Nanteuil, intendant de Poitiers, à l'effet de procéder à la lecture, publication et enregistrement des nouvelles lois données par le Roi Louis XVI en mai 1788, savoir : 1° son ordonnance sur l'administration de la justice ; 2° son édit portant suppression d'une partie des juridictions d'exceptions, et distraction de la juridiction contentieuse accordée à l'autre partie ; 3° sa déclaration relative à l'ordonnance criminelle ; 4° et 5° ses édits portant rétablissement de la cour plénière, et réduction d'offices dans la cour du Parlement de Paris ; 6° sa déclaration sur les vacances. — Déclarations du Roi : en faveur des curés dépendant de l'ordre de Malte ; — permettant de substituer les duchés-pairies, jusqu'à 30,000 livres de rente ; — ordonnant que l'assemblée des États généraux aura lieu dans le courant de janvier 1789 et que les officiers des cours reprendront l'exercice de leurs fonctions. — Lettre et règlement du Roi pour la convocation des

États généraux : état, par ordre alphabétique, des bailliages royaux et des sénéchaussées royales des pays d'Élection, qui députeront directement ou indirectement aux États généraux, avec le nombre de leurs députations, chaque députation composée d'un député du clergé, d'un de la noblesse et de deux du tiers état. — Lettres patentes du Roi : confirmant les délibérations de l'assemblée générale du clergé de France, au sujet de la somme de 1,800,000 livres de don gratuit accordée à sa majesté par la dite assemblée. — Arrêts du Parlement : concernant les jeux prohibés ; — condamnant des imprimés ayant pour titre : *Annales politiques civiles et littéraires* par Linguet, etc., *Histoire secrète de la cour de Berlin*, *La passion, la mort et la résurrection du peuple*.

B. 8. (Cahier.) — In-4°, 13 feuillets, papier.

1790-1792. — Registre de distribution des procès : — contenant pour chaque affaire les noms du demandeur et du défendeur, l'indication de production du sac de procédure, le nom des procureurs et celui du juge rapporteur, la suite donnée au procès. La distribution est faite le plus souvent par le lieutenant général, en présence du lieutenant particulier ou de l'assesseur. — Lieutenant général : Moreau, seigneur des Moulières ; lieutenant particulier, Beau, seigneur de la Chevenière ; assesseur, de Vexiau, seigneur de la Touche.

B. 9. (Cahiers.) — In-4°, 190 feuillets, papier.

1791-1795. — Registre d'ordre du greffe contenant pour chaque affaire : la date du dépôt, le nom des parties et celui du procureur demandeur.

B. 10. (Cahier.) — In-8°, 21 feuillets, papier.

1794-1796. — Registre de décharge des pièces de procédure, contenant : actes de dépôt ou de décharge des pièces apportées ou retirées par les procureurs ; — acte de dépôt des pièces dont la remise a été ordonnée ; — prise en charge et remise des pièces par le procureur du Roi, à l'effet de donner ses conclusions.

B. 11. (Cahiers.) — In-4°, 71 feuillets, papier.

1797-1798. — « Registre de la geôle des prisons royales du bailliage et siège royal de Vouvent, seant

à la Châteigneraye, pour estre tenu par François Rouault, concierge des dites prisons, et sur lequel seront inscrits, jour par jour, et à fur et à mesure, les écroues des prisonniers qui seront amenés et conduits esdites prisons, conformément à l'ordonnance de 1670, arrêts et règlements de nos seigneurs de la cour de Parlement, à Paris. » — Procès-verbaux d'écrou, faits par les cavaliers de la maréchaussée : conformément aux ordonnances royales, ou à la requête du procureur du Roi de la maréchaussée ou du subdélégué de l'intendant, pour vagabondage et trouble du repos public, pour vols, pour la garde des prisonniers de passage, et pour désertion ; — en vertu d'un décret de prise de corps rendu par le bailli. — Procès-verbaux d'écrou, faits par les huissiers : à la requête des particuliers, pour causes diverses. — En marge du registre, procès-verbaux d'élargissement.

B. 12. (Cahier.) — In-8°, 12 feuillets, papier.

1772-1777. — Registre de dépôt des expéditions de contrats de vente, arrentements, et autres actes translatifs de propriété. — Dépôts : de l'acte de vente de la terre de la Châteigneraye, consenti par François de Canonville de Raffetot et Marie-Louise de Canonville de Raffetot, tous les deux mineurs, et par François Barberie de Saint Contest, au comte d'Asnières, moyennant la somme de 324,000 livres ; — de l'acte d'arrentement de la seigneurie de la Roche, métairies et autres dépendances (paroisse de Moulleron), consenti par le comte Turpin de Crissé et madame de Lowendal, son épouse, à Maximilien Arnault de la Motte, auditeur à la Chambe des comptes, moyennant une rente de 1,000 livres.

B. 13. (Cahier.) — In-8°, 14 feuillets, papier.

1777-1783. — Registre de dépôt des expéditions de contrats de ventes, arrentements, et autres actes translatifs de propriété. — Dépôt : de l'acte de vente du fief de la Rafinière (paroisse de Saint-Pierre-du-Chemin), consenti par le comte de Turpin et madame de Lowendal, son épouse, à Louis Arnault, écuyer, seigneur de la Fauconnière, moyennant 1,200 livres.

B. 14. (Cahiers.) — In-4°, 13½ feuillets, papier.

1698-1700. — Plumitif des audiences de la cour ordinaire. — Enregistrement : de l'édit du Roi du mois de février 1698, portant création et établissement d'un

bailliage royal à Partheuay et à Vouvent, et d'une gruerie en chacun des dits lieux, ensemble des officiers pour faire l'exercice de la justice ; — d'un extrait des registres du Conseil d'État, portant exécution de l'édit précédent ; — des lettres de commission et actes de réception de Jean Arnouldet, comme bailli, lieutenant général civil et criminel, de Jean Poitevin, comme procureur du Roi et de Jean Delahay, comme greffier en chef, dans le siège et gruerie de Vouvent ; — des lettres de provision de René Clément, en qualité de notaire royal, à Saint-Hilaire-sur-l'Autise, et de Pierre Morin comme procureur postulant au siège de Vouvent, et comme notaire royal à Moulleron ; — de la déclaration du Roi, du 22 septembre 1699, portant que le lieu de Vouvent étant inaccessible et si peu habité qu'il serait impossible aux officiers de justice de s'y loger, le siège du bailliage sera transféré à la Châteigneraye ; divisant l'office de lieutenant général civil et criminel en deux corps d'office ; créant un assesseur civil et criminel et rapporteur des défauts ; augmentant le nombre des sergents royaux et des procureurs ; — des lettres de provision et actes de réception de procureur du Roi pour René Moreau et de conseiller rapporteur des défauts pour Nicolas Beau ; — du testament de Suzanne de Beaudéan Parabère, duchesse de Navailles, veuve de Philippe de Montaut de Benac. — Réception et prestation de serment de Jean Moreau et d'André Martin comme avocats. — Prestation de serment des avocats, procureurs et huissiers. — Ordonnances rendues par les officiers du bailliage de Vouvent : faisant défense de tenir aucunes foires, marchés ou danses publiques, les jours de dimanches et fêtes, à Moulleron et à la Tardière ; — pour l'exécution de la coutume, en ce qui concerne les chèvres et les brebis ; — au sujet de la résidence effective de tous les officiers de justice du bailliage à la Châteigneraye ; — faisant défense à tous les notaires et sergents exerçant leurs fonctions, sur provision des précédents seigneurs de Vouvent, d'instrumenter à l'avenir, sous peine de nullité, et à tous notaires particuliers des seigneurs de passer des actes en dehors de leur ressort ; à toutes personnes demeurant dans l'étendue du siège, de se soustraire à leur juridiction naturelle. — Lecture et publication de déclarations du Roi et d'arrêts du Parlement. — Affaires civiles : Jacques d'Appelvoisin, seigneur de Saint-Hilaire, Bouillé et autres lieux, demandeur en exécution de son contrat de mariage, contre Jacques Baron, seigneur de la Chaillère, comme curateur à la succession vacante d'Urbain Levacher, abbé de la Chaise — Gabriel Raoul, fils émancipé de Claude-Louis

Raoul, seigneur des Chasteliers, demandeur en retrait lignager, contre Charlotte de la Porte, épouse de Noël Darissade, seigneur de Saint-Pierre. — Jugements ordonnant : la confirmation et la prestation de serment de Jean Bernard des Bretinières, en qualité de curateur des enfants mineurs de feu Louis Bernard de la Seguière et de Louise Savary, aujourd'hui épouse de René Gaston Prieau, écuyer, sieur de la Motte, et la remise des enfants au dit sieur Bernard, pour les faire élever dans la religion catholique ; — rendant exécutoire la sentence du Présidial de Poitiers qui condamne les habitants de la paroisse de Saint-Germain-l'Aiguiller, à faire bâtir dans le délai d'un an, un presbytère convenable et faute de l'avoir fait à payer 25 livres chaque année au curé.

B. 15. (Cahiers.) — In-4°. 322 feuillets, papier.

1701-1703. — Plumitif des audiences de la cour ordinaire. — Certification de la saisie réelle et criées : de la métairie de la Grange-des-Châtelliers (paroisse de Saint-Hilaire sur l'Autise, Saint-Pompin et Denant), appartenant à demoiselle Jeanne Jouffron, femme de Pierre Desprez, écuyer, sieur de la Poupelière ; — de la seigneurie du Fief Moreau, appartenant à Jacques Rayon, Élu à Fontenay ; — de domaines situés paroisses du Pairé-sur-Vendée, Saint-Michel-le-Clous, Mervent et Notre-Dame de Fontenay et appartenant à Daniel Perrot, sieur de Mouilleped. — Publication de l'acte d'enchère de quarantaine de la somme de 1,000 livres, faite à la cour des Aides de Paris, où se poursuit la vente et adjudication par décret de la maison de la Grange de Dissotte (paroisse de Dissotte), saisie sur Claude Lamoys et Catherine Bertaud, sa femme. — Ordonnance des officiers du bailliage de Vouvent obligeant les huissiers à se trouver à toutes les audiences, sous peine d'une amende de 10 livres, afin de faire la police de l'audience, où les particuliers plaidant et autres personnes... « font un bruit considérable et empeschent les plaidoiries des avocats et des procureurs. » — Nouvelle peine d'une amende de dix livres, contre les huissiers qui, par leur absence fréquente de la Châteigneraie, empêchent les procureurs postulants d'accélérer les affaires et de faire signifier leurs expéditions. — Enregistrement des édits du Roi portant création : de conseillers enquêteurs et commissaires examinateurs dans tous les sièges royaux où ces offices n'existent pas ; — de conseillers commissaires aux inventaires et greffiers d'iceux dans toutes les justices

royales, sauf à Paris. — Enregistrement : des lettres de provision et acte de réception de René Moreau, procureur du Roi, au bailliage de Vouvent, comme bailli lieutenant général civil et criminel, commissaire enquêteur et examinateur, au même siège ; — des lettres de dispense de parenté, lettres de provision, etc., de Jean Moreau, sieur de la Mesleraye et frère du précédent, comme procureur du Roi au dit siège.

B. 16. (Cahiers.) — In-4°. 138 feuillets, papier.

1706-1709. — Plumitif des audiences de la cour ordinaire. — Enregistrement des lettres de provision de Jean Merlet, notaire royal au bailliage de Vouvent, en qualité de procureur postulant au même siège. A cette date les autres procureurs étaient : Charles Martin, substitut du procureur du Roi et postulant, Jacques Cruzeron, Jacques Guyot, André Biscara et Jacques Morin. — Ordonnance des officiers du bailliage de Vouvent rendue en exécution de deux arrêts du Parlement de Paris, et portant injonction : à tous les mendiants, sortis des paroisses circonvoisines et venus à la Châteigneraie depuis la Saint-Michel 1708, de se retirer dans les paroisses où ils sont nés, avant le 15 mai 1709, sous peine de huit jours de prison, du carcan et de trois ans de galère contre les hommes valides et les garçons au-dessus de seize ans, du fouet et du carcan contre les estropiés et les femmes qui ne sont pas enceintes, et du fouet contre les garçons au-dessus de douze ans au cas où ils seraient trouvés mendiant leur pain au 1^{er} juin prochain ; — à tous particuliers, de chasser les mendiants qu'ils peuvent avoir chez eux, sous peine de 10 livres d'amende ; — à tous ceux qui ont des blés, farines ou autres grains, de les porter aux marchés les plus voisins du lieu de leur demeure, et de ne faire aucune vente ailleurs que dans les dits marchés, sous peine de 500 livres d'amende et de confiscation des grains. — François Brancheu, assesseur criminel au siège royal de Fontenay, contre Gabrielle Desmarais, veuve de Charles Brochard, écuyer, sieur de la Rochebrochard, en paiement de la somme de 300 livres. — Anne de Moullebert, épouse de Daniel Desroches, seigneur de Saint-Pic, contre son mari, en demande d'autorisation, pour la poursuite de ses droits. — Les Jacobins de Fontenay contre Jacques Jousseume, notaire royal, et Louise Corbier, sa femme, en paiement d'arrérages de rentes.

B. 17. (Cahiers.) — In-4°, 168 feuillets, papier.

1711-1715. — Plumitif des audiences de la cour ordinaire. — Jugement déclarant exécutoires les deux sentences rendues par le Présidial de Poitiers, au profit de la fabrique de Vouvent, contre Raoul Tiraqueau, écuyer, sieur de la Grignonnière, Louis de Maillé, écuyer, sieur de la Cochinière et sa sœur, Jean Berlouin, sieur de la Couture et François Chevalereau, sieur de l'Étandrière. — Charles Gaborin, écuyer, sieur de Belleville, la Vrignaise en Bois, le Plessis, Saint-Germain et autres lieux, contre Cremoys, sieur de la Noue, en paiement de cens et devoirs. — David Brissou, lieutenant de prévôt, en la maréchaussée de Fontenay, seigneur du Pinier, en la paroisse de l'Orberie, contre Jean Taliebert, pour obliger ce dernier à faire cuire son pain au four seigneurial. — Le chapitre de la Rochelle, prieur du prieuré de Notre-Dame de Vouvent et membres en dépendant, contre le métayer de la Quairié (paroisse de Saint-Pierre-du-Chemin), en paiement de dime. — Certification de la saisie réelle et criées de la baronnie de Sainte-Gemme (paroisse de Sainte-Gemme de Luçon) appartenant à Louise Desprez-du-Plessis, Angélique Desprez et demoiselle Desprez-des-Barrières et encore à Charles Gaborin, écuyer, sieur de Belleville. — Acte de notoriété pour les héritiers de feu André Bagueard, curé de Puy-de-Serre. — Condamnation de Jean Ayraud, maître chirurgien de Moulleron, à six livres d'amende, pour avoir bu et mangé au cabaret pendant le service divin. — Sentence ordonnant la restitution à leurs propriétaires des bestiaux qui s'étaient introduits dans le marais de Vouillé, et la nomination d'experts pour estimer les dégâts commis.

B. 18. (Cahiers.) — In-4°, 77 feuillets, papier.

1715-1717. — Plumitif des audiences de la cour ordinaire. — René Moreau, sieur de Marillet, sénéchal de la Châteigneraie, contre François de la Voirie, écuyer, sieur du Beugnon, et Catherine-Gabrielle de Braylay, son épouse, en paiement d'un billet. — Charles-Augustin de Beynac, écuyer, contre les créanciers inconnus de l'hérédité de feu Gaspard de Beynac, écuyer, sieur de la Vallade, pour obtenir l'entérinement de lettres de chancellerie. — Le curé de Saint-Martin-Lars, contre le fermier de la seigneurie de la Bironnière (paroisse de Saint-Martin), en paiement du droit de novale. — Certification de la saisie réelle et

criées de la maison de Chantegroux (paroisse de Saint-Hilaire-sur-l'Autise), appartenant à Jean Masson, sieur des Iles et à Benjamin Masson, sieur de Chantegroux. — Ordonnance des officiers du bailliage de Vouvent, décidant que lorsque les huissiers audienciers seront absents plus de trois jours, il sera permis aux procureurs de faire signifier leurs actes et expéditions de palais, de procureur à procureur, par le premier huissier ou sergent royal qu'ils trouveront à la Châteigneraie.

B. 19. (Cahier.) — In-4°, 30 feuillets, papier.

1717-1718. — Plumitif des audiences de la cour ordinaire. — Louise-Henriette d'Appelvoisin, dame de la seigneurie de la Bodinière, contre les propriétaires de la métairie, teneurs et détenteurs des tènements appelés, les mines de la Fraudière et Bobinière (paroisse de Saint-Hilaire-de-Voust), et contre ceux du village et tènement de la Briderie, susdite paroisse, en paiement de rente féodale. — Les Jacobins de la Châteigneraie, contre Louis Gilbert, sur la propriété d'un bois. — Le fermier du prieuré de Cheffois, contre les teneurs du tènement de la Touche (paroisse de Menomblet), en paiement d'une rente.

B. 20. (Cahier.) — In-4°, 50 feuillets, papier.

1718-1720. — Plumitif des audiences de la cour ordinaire. — Henri-Daniel de Vernède, seigneur de Bouildroux, contre Charles Robion, seigneur de la Rousseillère, en offre de retrait féodal. — Julien Denfer, sénéchal de la châtellenie du Gué-de-Veluire, contre Jacques-Joseph Grimouard, seigneur du Pairé et Coulonges, en paiement d'un billet. — Dominique de Barberie, seigneur de Saint Contest, de la Châteigneraie et autres places, contre la veuve Bodin, en exhibition des contrats faits par elle, son mari ou leurs auteurs, dans la mouvance de la terre de la Châteigneraie, depuis 30 ans. — Enregistrement des lettres de dispense de parenté, lettres de provision, et acte de réception de Joseph Moreau, sieur du Plessis, frère du lieutenant général de Vouvent et avocat en parlement, comme procureur du Roi au dit siège.

B. 21. (Cahier.) — In-4°, 18 feuillets, papier.

1720-1721. — Plumitif des audiences de la cour ordinaire. — Condamnation de cinq particuliers, à vingt livres d'amende chacun, pour avoir vécu en

concubinage. — François Bertrand, sieur de la Fréminière, contre Jean Denis, laboureur, au sujet de la propriété d'un journal et demi de pré. — Philippe de Courcillon, marquis de Dangeau, seigneur de la Caillère en Bois, contre les propriétaires d'une pièce de terre appelée l'Ouche du Fenestreau, en exhibition de contrat d'acquêt. — Louis Turpault de Vieilleveigne, avocat en Parlement, contre Louis de Mailé, écuyer, sieur de la Cochinière, en offre de retrait lignager. — Prestation de serment des procureurs postulants : Jacques Cruzeron, André Biscara, Charles Martin, François Cailley, à l'occasion de la rentrée du Palais.

B. 22. (Cahiers.) — In-4, 109 feuillets, papier.

1721-1722. — Plunitif des audiences de la cour ordinaire. — Entérinement du testament de feu Jacques Bonnineau, sieur de Chevette. — Enregistrement : des lettres de provision d'Abraham Comonon, comme greffier en chef ; — d'un acte de conciliation passé entre René Nayrault, veuf d'Anne Camus, et François Cailley, notaire royal, et Jeanne Bousseau, son épouse, au sujet de certaines difficultés de succession. — Hector Parménion Gourdeau, seigneur de Montigny, contre Jean Vinepeuil, maître chirurgien, et sa femme, en paiement d'une rente. — François de Cognac, marquis des Prés, curateur de demoiselle Placide-Anne de Cognac, dame de la seigneurie de la Grange de Longève, contre le prieur de Saint-Cyr-des-Gâts, en paiement de cens et devoirs. — Sophie de Bavière, comtesse de Lenestrin, veuve de Philippe de Courcillon, marquis de Dangeau, dame de la seigneurie de la Caillère, en paiement de cens et devoirs. — Anne-Marie-Madeleine de la Vieuville, veuve de César-Alexandre de Beaudéan-Parabère, seigneur de la Rousselière, comme tutrice de ses enfants mineurs, contre le curé de Saint-Germain-l'Aiguiller, au sujet d'une contestation sur les dîmes de cette paroisse.

B. 23. (Cahiers.) — In-4, 70 feuillets, papier.

1722-1723. — Plunitif des audiences de la cour ordinaire. — François Cailleau, seigneur du Gast, contre Charles de la Croix, seigneur de Saint-Cyr, fils aîné et principal héritier de Charles de la Croix, seigneur des Bretinières et de lue Charlotte Dubois, au sujet de l'exécution d'un contrat de vente. — Jean Merlet, sénéchal de la Grignonnière, et seigneur de Velaudin, contre les propriétaires d'une borderie située

au village de Velaudin (paroisse de Bazoges), pour n'avoir pas cultivé et fait terrager, depuis neuf ans, certaines terres dépendant de la dite borderie. — Alexandre Texier, seigneur de Saint-Germain et de la moitié de la seigneurie de la Benussière, contre les propriétaires de la seigneurie de la Pelissonnière, (paroisse de Saint-Pierre-du-Chemin), en exhibition de contrat d'acquêt de la Pelissonnière, relevant de la Benussière. — Entérinement des lettres de bénéfice d'inventaire obtenues par Pierre de Fontaine, écuyer, sieur de la Morandière, et Marie Moreau, son épouse.

B. 24. (Cahier.) — In-4, 52 feuillets.

1723-1725. — Plunitif des audiences de la cour ordinaire. — Henri de Mousorbier, seigneur de la Crespelle, contre René Goullard, seigneur de la Simonnière, et M. de Borthays, seigneur de Monbail, en paiement d'un billet. — Louis-François Béjarry, seigneur de la Rocardière, Alexandre Béjarry, seigneur de la Roche-Grignonnière, dame Céleste Janyre, veuve de François Suyrot, seigneur du Mazeau, et Pierre-Louis Grecain de Saint-Marsault, seigneur des Gerbaudières, comme père de ses enfants et de feu Henriette-Céleste Béjarry, tous donataires de dame Charlotte Gentil de la Chauvinière, contre Marguerite Gentil, veuve de Gabriel de la Pastellière, seigneur dudit lieu, au sujet du testament de la dite dame de la Chauvinière. — Dominique-Claude de Barberie, seigneur de Saint Contest et de la Châteignerade, contre les propriétaires et teneurs du tènement de la Moncelière (paroisse de Saint-Pierre-du-Chemin), en paiement de cens et devoirs. — François de Cognac, marquis des Prés, curateur de demoiselle Islande de Cognac, dame de la seigneurie de la Grange de Longève, contre le propriétaire d'une maison, en exhibition de contrat d'acquêt. — Antoine Racodet, seigneur de Saint-Martin de la Guinemandière, contre les propriétaires du tief de la Jaudronnière (paroisse de la Tardière), pour les contraindre à fournir les foi et hommage et autres devoirs à lui dus, à cause de sa seigneurie de Bois-luneau, et à exhiber leurs contrats d'acquêt.

B. 25. (Cahiers.) — In-4, 303 feuillets.

1725-1726. — Plunitif des audiences de la cour ordinaire. — Enregistrement des lettres de provision de Jean Touchault, en qualité de procureur postulant au siège de Vouvent. — Entérinement des lettres d'

bénéfice d'inventaire obtenues par Louis Turpault, sieur de Vieillevigne, et avocat en Parlement. — Henri-Louis de Caumont, capitaine de vaisseau, contre Marie Girard, veuve d'Alexandre-Benjamin Barraud, dame de la seigneurie de Bois-baudron, et contre les teneurs du fief des Ileaux (paroisse de la Jaudonnière), en cessation d'un prétendu paragage du dit fief. — Marie-Élisabeth Gouyon, veuve de Théodore de Beringhen, conseiller au Parlement de Paris, dame de la seigneurie de Breboudet, contre les propriétaires des tènements de la Plaisse, les Baudonnières, le Coudray et autres dans les paroisses de Marsais-Sainte-Radégonde, de la Vineuse et autres, en exhibition et édition de contrats d'acquêt. — Déclaration rendue par les officiers du bailliage de Vouvent, après avis des procureurs et praticiens du siège, et constatant que le procureur du Roi a toujours pris des conclusions dans les causes et procès de demande en entierement de testament, donations mutuelles, etc., dans les contestations concernant les offres de retrait lignager, et généralement dans tous procès qui se décident par des points de coutume.

B. 26. (Cahiers.) — In-4°, 93 feuillets, papier.

1727-1729. — Plumitif incomplet des audiences de la cour ordinaire. — Entierement des lettres de bénéfice d'inventaire obtenues par Charles-Marie de Brémont, lieutenant d'infanterie au régiment de Bacqueville. — Le curé de Saint-Hilaire-du-Bois, contre les propriétaires de la seigneurie de la Sallière et Vivinière, en paiement de dime. — La fabrique de la Tardière, contre les teneurs du tènement de la Maquignière, en paiement de rente. — La fabrique de Saint-Hilaire-de-Voust, contre Jacques Geutet, seigneur de la Chesnelière, en paiement de rente. — Nicolas Savary, receveur des deniers patrimoniaux de l'hôtel de ville de Fontenay, et procureur des cours royales de la même ville, contre Charles Delaroy, sieur de la Sablière, en paiement d'un billet. — Noël Fourneau, notaire royal à Nieuil, contre Louis Guinefolleau, notaire de la baronnie d'Oulmes, au sujet d'actes passés par ce dernier au bourg de Nieuil et hors l'étendue de sa juridiction.

B. 27. (Cahiers.) — In-4°, 294 feuillets, papier.

1729-1737. — Plumitif des audiences de la cour ordinaire. — Aînée Hélié, veuve de Charles de Laurière, seigneur de Chaume et de Ligné, au nom de ses enfants mineurs, contre le fermier de la seigneurie

de la Smague (paroisse de Saint-Valérien), en restitution de dime. — Jacques Augustin Bonnet, sénéchal de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm, propriétaire des fiefs et seigneurie de Vieille-Motte, le fief Bot, la Noue, le Grand fief Robin et en partie des fiefs et seigneurie des Vieilles-Mottes, le tout situé paroisse de Nalliers, tant pour lui que pour ses coseigneurs, contre la fabrique de Nalliers, en reddition de foi et hommage. — Pierre de Vallo, seigneur du Rivage, capitaine général garde côte, au département de Luçon, contre Pierre Pineau, sieur de Pioger, en déclaration d'hypothèque et interruption de possession. — Philippe-Léon Lingier, seigneur des Loges, etc., contre Olivier-Gaspard de Verteuil, seigneur du Pailly, en exhibition du contrat d'acquêt de la métairie de la Rée, paroisse de Saint-Sulpice. — Enregistrement des lettres de dispense de droit d'alliance, des lettres de provision, et acte de réception de Pierre-Gabriel Delavau, beau-frère de Joseph Moreau, procureur du Roi au siège de Vouvent, comme lieutenant particulier civil et criminel; — des lettres de provision, et acte de réception de René Dehargue, en qualité d'assesseur civil et criminel — des lettres de provision de Louis-Noël Charrier, comme procureur postulant. — Entierement : des lettres de bénéfice d'inventaire obtenues par Jacques-Pierre Suyrot, écuyer, sieur de Barroux; — des lettres de révision obtenues par Jacques de Puy-Roussel, écuyer, prêtre de Saint-Jean-de-Monts. — Acte de notoriété accordée à Louis Gerbier et Françoise Laroche, sa femme, constatant qu'il est impossible à ces derniers de produire en justice les contrats dont ils ont besoin et qui ont été passés dans la mouvance du siège depuis 140 ans, par ces diverses raisons : 1° qu'il n'y avait pas, à cette époque, de notaires royaux à Vouvent, ni à la Châteigneraie, mais seulement des notaires subalternes qui se mettaient peu en peine de conserver leurs minutes; 2° que la majeure partie des dits notaires, professant la religion réformée, ont quitté le royaume ou se sont vu interdire leur profession; 3° enfin que le bailliage de Vouvent n'a été érigé qu'en 1698, par la réversion à la couronne de la terre de Vouvent.

B. 28. (Cahier.) — In-4°, 47 feuillets, papier.

1738. — Plumitif des audiences de la cour ordinaire. — Philippe-Léon Lingier, seigneur des Loges, demandeur en sommation, contre Jean-Prosper Robert, seigneur de la Forest, tant en son nom que comme père de ses enfants et de feue dame Marie-René Lingier. — La fabrique de l'église de Saint-Pierre de Cheffois contre

les propriétaires ou exploités de la métairie de la Vésinière en paiement d'une rente. — Jacques-Henri Guinehaud, seigneur de la Grossetière, exécuteur du testament de feue dame Françoise d'Escoubleau de Sourdis, veuve de Quentin Pineau, seigneur de la Joubertière, contre Alexandre Béjarry, seigneur de la Roche-Grignonnière, et Françoise-Élisabeth Pineau, son épouse, héritière présomptive de la dite dame d'Escoubleau de Sourdis, au sujet du testament précité.

B. 29. (Cahiers.) — In-4, 153 feuillets, papier.

1738-1755. — Plumitif des audiences de la cour ordinaire. — Elisabeth d'Appelvoisin, veuve de Paul Sidrac de Saint-Mathieu, seigneur de la Traverserie, héritière d'Henri d'Appelvoisin et de Marie Arrivé, ses père et mère, contre Pierre Massé, Marie Fleurisson, sa femme et autres, en exécution d'un bail à rente. — Henri-Louis Barraud, seigneur de Pugny, capitaine de grenadiers du régiment royal infanterie, contre les propriétaires d'une boisselée de terre, appelée le Terroir de la Nouraye, en paiement de rente noble et féodale. — Louis-Charles Maillot, sieur de la Vergue, officier des maisons royales, contre François Dotteau, marchand, en paiement de cens et rente noble et féodale dus à la seigneurie de la Sallière (paroisse de Saint-Hilaire-du-Bois). — Henri Bellanger, seigneur du Plessis-Houstelin, seigneur chemier de la Garneraye, contre François Gorin, seigneur de Ponsay, Philippe Barré, seigneur de la Ricotière, Antoinette Chollet, veuve de Jean Houlier, seigneur de Villedieu, au nom de ses enfants mineurs, tous héritiers de feux Pierre, Gabrielle et Françoise Butaud, ci-devant parageurs de la Garneraye et contre Gaborin, seigneur de Puymain, et madame Dumas, veuve d'Adrien Picot, propriétaire de la maison des Touches et de la châtellenie de Chavagnes, tous les deux seigneurs directs du dit lieu de la Garneraye, en cessation de parage. — Publication de l'enchère de quarantaine de la châtellenie des Roches-Baritaud saisie par décret.

B. 30. (Cahier.) — In-4, 12 feuillets, papier.

1752-1753. — Plumitif des audiences de la cour ordinaire. — Enregistrement d'un arrêt du Conseil d'État, portant que c'est à tort que les lettres de provision de l'office de notaire royal, à la résidence de Saint-Germain, ont été adressées au lieutenant général

de Poitiers et que désormais les lettres de cette nature devront être envoyées au siège de Vouvent. — De Rechignevoisin, marquis de Guron et autres lieux, propriétaire de la seigneurie de Puichaud (paroisse de St-Pierre-du-Chemin), au nom et comme ayant la garde noble de Gabriel de Rechignevoisin, son fils, et de feue dame Gabrielle Julliot, contre François Basty, en paiement d'une dette et de devoirs et rente dus à la dite seigneurie.

B. 31. (Cahier.) — In-4, 59 feuillets, papier.

1756-1773. — Plumitif des audiences de la cour ordinaire. — Jugement condamnant le sieur Gendronneau, saunier, à 10 livres d'amende, pour avoir assommé un cheval et l'avoir abandonné au village des Bouries, sur le grand chemin de la Châteigneraie à Niort, « ce qui infecte tous les habitants du village et empêche les voyageurs de passer, par l'impression que cette charogne fait sur leurs chevaux. » — Henriette-Rose-Suzanne Barraud, veuve de Jean-Baptiste Jacques Daniel de Loynes, marquis de la Coulraye, dame de la seigneurie de la Rivière, contre Jeanne Fèvre, en paiement de dime. — Nouveau règlement pour les audiences dans les préliminaires duquel on constate que les anciens règlements ne sont pas observés et que notamment les procureurs « par une affectation singulière » retardent ou avancent à leur gré l'heure des audiences « en sorte que les juges semblent par là être dans leur dépendance, ce qui est contraire au bon ordre et à la discipline qui doivent être exactement observés dans chaque siège. » — Déclaration faite par les officiers du siège royal de Vouvent et constatant la profonde douleur qu'ils ont éprouvée : au sujet de la création des Conseils supérieurs établis à Arras, Blois, Châlons, Clermont-Ferrand, Lyon et Poitiers, au détriment du Parlement ; et au sujet de la suppression de la Cour des Aides de Paris.

B. 32. (Cahiers.) — In-4, 32 feuillets, papier.

1773. — Plumitif des audiences de la cour ordinaire. — François-Prospér Pinyot, seigneur de la Brechoire et fiefs en dépendant, contre le curé de Saint-Hilaire-du-Bois, en déclaration des domaines de la cure, dépendant de la dite seigneurie de la Brechoire. — Le titulaire de la chapelle de Sainte Catherine du Pinier, dans l'église paroissiale de Saint-Hilaire-

de-Scillé contre Jeanne Renou, veuve de Pierre-Joseph de la Voirie, seigneur du Beugnon, comme tutrice de ses enfants, en paiement des arrérages d'un legs fait à la dite chapelle. — Henri-Polycarpe Texier, seigneur de Saint-Germain, fils de feu François-Alexandre-Marie-Anne Texier, procédant sous l'autorité de Pierre-Gabriel de Reclignevoisin, seigneur de Guron, son curateur, contre Pierre-René Perreau, seigneur de Réaumur, en paiement d'une rente due sur le tènement de Maurepas (paroisse de Réaumur).

B. 33 (Cahier.) — In-4°, 28 feuillets, papier.

1772. — Plumitif des audiences de la cour ordinaire. — Rose-Aimée Sujot, veuve d'Henri-Charles Bodin, seigneur des Cousteaux, contre dame Jousseau, veuve de Nicolas Moreau, ancien procureur en la sénéchaussée de Fontenay, en restitution de terrage.

B. 34. (Cahier.) — In-4°, 44 feuillets, papier.

1772-1773. — Plumitif des audiences de la cour ordinaire. — Du 19 novembre 1772. — Rentrée du Palais : M. Moreau, lieutenant général, Delavau et Dehargues ; Marie Joffrin, Perreau l'ainé, Rond, Perreau du Magni, Soullard, Coyaud, avocats ; Samuel Garnier, Genay, Coyaud, Michel Linyer, Moreau, Brunetière, procureurs ; Jouault de la Brosse, greffier ; Gellot Lavallée et Gellot, l'ainé, huissiers. — Louis Chabot, chevalier de Malte, titulaire du bénéfice, de la Lande, contre le sieur Marchegay de la Salle, en restitution du droit de terrage. — Charles Racodet, seigneur de la Vergnaie et dame Boutou de la Bogisière, son épouse, héritiers de feu Maximilien Boutou, leur père et beau-père, contre Henri Brunet, propriétaire de la métairie de la Chevallerie (paroisse du Pairé), en paiement de rente. — Matrieule de René Dehargues, comme avocat au Conseil supérieur de Poitiers.

B. 35. (Cahier.) — In-4°, 54 feuillets, papier.

1772-1773. — Plumitif des audiences de la cour ordinaire. — Enregistrement des lettres de provision et acte de réception de Jean-Émery Sauvestre de la Semelière, en qualité de conseiller ; — des lettres de provision d'Antoine-Barnabé Thibaudeau, notaire royal à Bressuire, comme notaire apostolique au diocèse de

la Rochelle ; — des lettres de dispense d'âge et des lettres de provision d'Étienne-Marie Giraud, en qualité de procureur postulant ; — des lettres patentes du roi Louis XVI, ordonnant à tous les tenanciers de la seigneurie de Pugnny, sise dans les paroisses de Mouzeuil, Nalliers et le Langon, de venir rendre les foi et hommage et de bailler aven et dénombrement. — Jacques-Henri-Salomon Lévesque, seigneur de Puibeau, comme héritier de feu Aimé-René-Jacques-Marie Lévesque, son frère, contre Texier, seigneur de Saint-Germain, et de Reclignevoisin, seigneur de Guron, en paiement de rente. — Louis Moreau, seigneur des Moulères, directeur des domaines de la généralité de la Rochelle, contre Louis-Alexandre Brunet, seigneur de la Grange et Marguerite de la Fontenelle, son épouse, en exhibition de contrats d'aquêt.

B. 36. (Cahier.) — In-4°, 42 feuillets, papier.

1773-1777. — Plumitif des audiences de la cour ordinaire. — Charles-François Carré, seigneur de Bazoges-en-Pareds, président-trésorier de France au Bureau des finances de la Rochelle, contre Philippe Pineau et Angélique Cailley, son épouse, en paiement de redevance féodale. — Jean-Mathurin Merland, seigneur de Chaillé-Chaillezy et Veluire, contre les propriétaires du fief de la Croix (paroisse de Chaillé), en reddition de foi et hommage. — Louis-Armand Jousseau, marquis de la Breteche, le Couboureau, la Caillère en Bois et autres lieux, contre Louis Veneau, boulanger, et sa femme, appelant d'une sentence rendue contre eux par le juge de la Jaudonnière et les obligeant à faire cuire leur pain au four banal. — Enregistrement du testament de Suzanne Jouineau, veuve de Nicolas Babin, Élu à Fontenay.

B. 37. (Cahier.) — In-4°, 36 feuillets, papier.

1773-1779. — Plumitif des audiences de la cour ordinaire. — Jacques-François-Joseph de Linière, marquis de Choisy, contre divers, en résiliation de bail. — Pierre-Thomas Biaille de Germon, procureur du Roi honoraire de la Maîtrise particulière des eaux et forêts de Fontenay, contre Pierre-Jacques Julliot, sieur du Fougeré, en offre de retrait lignager. — Jacques Gentet, seigneur de la Chesnelière, la Boizatière, le Plessis, la Brunetière, Moulin-Neuf et autres

places, commissaire de la noblesse au département de Fontenay-le-Comte, et lieutenant des maréchaux de France, contre Jeanne Dagué, veuve d'Alexis Sabiron, en paiement de cens et devoirs. — Pierre Viault, seigneur de Labadie, de Mons, etc., contre le sieur de Brach, en exhibition de contrat d'acquêt. — Les habitants de la paroisse de Bourneau contre leur curé, au sujet de la situation du presbytère. — Enregistrement des lettres patentes du Roi Louis XVI, accordant à René Boufils, seigneur des Baronnie du Parc-Soubise, Mouchamp et des châtelainies de Vendrennes et de Saint-Hilaire-le-Voullis, l'autorisation de procéder à la confection d'un nouveau terrier ; — du testament de Vincent Guerry, bourgeois, demeurant à l'Orberie, et d'un acte notarié portant exécution du dit testament et partage entre David et Marie-Renée Guerry, frère et sœur du défunt, en présence de Louis-François Guerry de la Barre, exécuteur testamentaire.

B. 38. (Cahiers.) — In-4°, 58 feuillets, papier.

1788-1789. — Plumitif des audiences de la cour ordinaire. — Le curé de la paroisse de Saint-Germain-l'Aiguiller contre Anne Petit-Duvigneau, conseiller rapporteur du point d'honneur, au sujet du trouble apporté par ce dernier dans la possession d'une mesure. — Ordonnance des officiers du bailliage de Vouvent portant injonction à Pouzin et à Brunetière le jeune, procureurs du dit bailliage et notaires du marquisat d'Asnières-la-Châtaigneraye, d'avoir à opter dans huitaine entre l'une ou l'autre de ces deux positions, faute de quoi leurs offices de procureurs seront déclarés vacants. — Discours de rentrée du palais par le procureur du Roi, sur l'application et l'heureuse révocation des nouveaux et « factieux » édits relatifs à l'administration de la justice et qui ne tendaient à rien moins qu'à « bouleverser la constitution de la monarchie, loin d'établir un meilleur ordre entre les juridictions, dont ils n'étaient que le vain prétexte. » — Lecture et publication des lettres royales concernant la convocation des États Généraux et ordonnance y conforme. — Enregistrement des lettres patentes du Roi autorisant Jacques-Louis Panon de Faymoreau, seigneur du dit lieu, de Tourteron (paroisse de Coulonges) et du Retail (paroisse de Saint-Hilaire) à faire confectionner un nouveau terrier. — Ordonnance des officiers du bailliage de Vouvent faisant défense de tenir aucune assemblée ou préveil dans

la paroisse de la Jaulonnière, les jours de dimanche et fêtes.

B. 39. (Cahier.) — In-4°, 40 feuillets, papier.

1789-1790. — Plumitif des audiences de la cour ordinaire. — Lecture et publication de lettres patentes du Roi sur décrets de l'Assemblée nationale. — Prestations de serment : de Louis-François Coyaud, en qualité d'avocat, et enregistrement de son matricule ; — de Louis-Aimé Brunetière, en qualité d'avocat, et enregistrement de ses lettres de licence, obtenues en l'Université de Poitiers.

B. 40. (Cahiers.) — In-4°, 246 feuillets, papier.

1698-1709. — Plumitif des audiences sommaires. — Enquêtes : contre Hilaire Sicand, bordier, au sujet de bestiaux lui appartenant et qui avaient paçagé dans les bois de Philippe-César de Morienne, écuyer, sieur de la Vallée ; — contre Louis Girard, cabaretier à Saint-Pierre-du-Chemin, pour avoir laissé boire pendant les vèpres. — Les religieuses du couvent de Saint-François, à Fontenay, contre Nicolas et Pierre Aubry, frères, laboureurs à charrue, en paiement d'une dette. — Jean Gaborit, seigneur de la Brosse, conseiller au présidial de Poitiers, contre Jacques Constant et les co-propriétaires de la maison et métairie de la Haute-Fosse (paroisse de Mouilleron), en paiement d'un billet.

B. 41. (Cahiers.) — In-4°, 163 feuillets, papier.

1709-1712. — Plumitif des audiences sommaires. — Enregistrement des lettres de provision d'un sergent royal. — Enquêtes : au sujet du bail à ferme de la métairie de la Petite Grange de Longève ; — au sujet de la restitution d'un joug pour lier les boeufs ; — au sujet de mauvais traitements infligés à des bestiaux dans les marais de Mouznil. — Le prieur de Bouillé, contre François Dapont, sieur de la Jonchère, en restitution de dime. — Françoise de Montaut de Benac, veuve de Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf, tant en son nom que comme héritière de feu madame la maréchale duchesse de Navailles, contre François Duchesne, sieur du Mesnil, en paiement de cens et devoirs.

B. 42. (Cahiers.) — In-4°, 101 feuillets, papier.

1718-1723. — Plumitif des audiences sommaires. — Prestation de serment de Louis-Jean Guyard, en qualité de commis greffier. — Charles Papion, sieur des Portes, receveur des tailles au bureau de Réaumur, contre Louise Eguenard, pour obliger cette dernière à payer trois années de jouissance d'une maison, à rapporter quittance des cens dus et à quitter la dite maison à la Saint-Michel. — Enquêtes : en constatation d'injures.

B. 53. (Cahier.) — In-4°, 48 feuillets, papier.

1723-1726. — Plumitif des audiences sommaires. — Charles de La Croix, seigneur de Saint-Cyr-des-Gâts, contre le détenteur de la maison Noblon, susdite paroisse, en exécution de bail à ferme. — Enregistrement du contrat de mariage de Michel Bourgault, fils de François Bourgault et de feu Jeanne Camus, avec Marie Collasseau-de-la-Foucherie, fille de feu Marc-Antoine Collasseau, seigneur de Saint-Georges et d'Anne-Nicole Fouquet. — Enquête au sujet des conditions de la vente d'une barrique de vin. — Jugement ordonnant la restitution à leur propriétaire de quatre bœufs, induement saisis par un sergent royal de Niort, hors de l'étendue de son matricule.

B. 41. (Cahier.) — In-4°, 9 feuillets, papier.

1726. — Plumitif des audiences sommaires. — Les héritiers de Henri Desnoves, ancien fermier de la Grignonnière concurremment avec Pierre Cailleau, contre ce dernier, au sujet de la liquidation du bail à ferme de cette seigneurie.

B. 45. (Cahiers.) — In-4°, 218 feuillets, papier.

1727-1738. — Plumitif des audiences sommaires. — Henri Gaborin, seigneur de Puymain, l'un des pages du Roi, Pierre-Henri Gaborin, enfants et héritiers de Henri Gaborin, seigneur de Puymain, et de feu dame Marguerite Gazeau de la Brandasnière, procédant sous l'autorité d'Arnaud Gaborin, seigneur de Sourdis, leur curateur, contre les ci-devant fermiers de la seigneurie de Puymain (paroisse de Bazoges), pour

obtenir la visite de la seigneurie. — Jean Guiot, avocat en Parlement, curateur honoraire de Lancelot Turpin, comte de Sauzay, et de demoiselle Anne-Marie Turpin, comtesse de Sauzay, contre les fermiers de la maison noble de la Roche (paroisse de Mouilleron), en paiement de 600 livres, pour deux années du prix de ferme de la dite maison noble. — Enquêtes : en constatation de la mort violente d'une vache ; — en consultation de fourniture de matériaux. — Jugement ordonnant la communication au procureur du Roi des certificats de mariage de deux habitants du bourg de Saint-Maurice-le-Girard. — Enregistrement des lettres de provision de Michel Gellot, en qualité d'huissier audiencier ; — de Mathurin Friot et de Samuel Garnier, en qualité de procureurs postulants.

B. 46. (Cahier.) — In-4°, 34 feuillets, papier.

1738. — Plumitif des audiences sommaires. — Charles-Gabriel Marin, seigneur de la Guignardière (paroisse d'Avrillé), contre Léon Lingier, seigneur des Loges, en paiement de la somme de 409 livres 18 sols. — Henri Gaborin, seigneur de Puymain contre Philippe Rouleau et Marie Gaborin, sa femme, en paiement de trois années de prix de ferme. — Enquêtes.

B. 47. (Cahiers.) — In-4°, 153 feuillets, papier.

1738-1743. — Plumitif des audiences sommaires. — Enquêtes : au sujet du prix de ferme de la borderie de la Girardière ; — en constatation d'injures proférées contre le curé de Bourneau ; — en constatation de dommages commis par des bestiaux dans un jardin. — Salomon Ayrault, seigneur des maisons nobles de l'Estrumière, Malvoisine et autres, greffier en chef alternatif du bureau des finances de la Rochelle, contre plusieurs sergents et contre François-Alexandre Duval, sieur de la Vergue, avocat, en nullité de procès-verbal d'exécution et en paiement de dommages-intérêts. — Lecture d'une sentence en séparation de biens, au profit de Louise Bailly, épouse de Jean de Moncourt, sieur de la Girardière.

B. 48. (Cahiers.) — In-4°, 20 feuillets, papier.

1743-1744. — Plumitif des audiences sommaires. — Enregistrement d'un certificat de réception de maître

chirurgien, délivré par Jacques Charrier, lieutenant du premier chirurgien du Roi à Poitiers, et chirurgien du prince de Conti. — Jugement ordonnant la visite et estimation de la cure de la Tardière, en faveur de Jean Cordier, curé de la dite paroisse, contre François Pichard, avocat à Fontenay, Venant Pichard, docteur en médecine, et René Pichard, aussi avocat à Fontenay, tous les trois héritiers de François Pichard, ancien curé de la Tardière. — Enquêtes.

B. 49. (Cahiers.) — In-4°, 79 feuillets, papier.

1242-1250. — Plumitif des audiences sommaires. — Jugement ordonnant la suppression des injures insérées dans une requête, présentée à l'intendant de Poitiers par Antoine Baudin de Mauregard, chirurgien, Pierre Cacaud, Jean Ragé, marchands, Jacques Rafeneau, bourgeois, Pierre Joyeux, notaire, et René Chavigneau, marchand, tous habitants de Saint-Hilaire-du-Bois, contre Jean Augustin Benesteau, curé de la dite paroisse. Suivant le dispositif de ce jugement : les prévenus « seront tenus de se présenter à l'audience et là, nu-tête et à genoux, et en présence du curé de Saint-Hilaire-du-Bois, dire que c'est malicieusement et calomnieusement qu'ils ont dit et écrit les dites injures » ; la minute de la requête et son acte de dépôt devront être lacérés, ainsi que les expéditions qui auront pu en être délivrées ; enfin les prévenus seront en outre obligés à cent livres de dommages et intérêts, à trois livres pour le pain des prisonniers, à dix livres d'amende, aux dépens, et à la publication de la sentence aux portes de l'auditoire de la Châteigneraie et des églises les plus voisines de Saint-Hilaire-du-Bois. — Nicolas Beurrey, conseiller du Roi, en la sénéchaussée de Fontenay, au nom des enfants mineurs de feu Pierre Beurrey, docteur en médecine, contre Armand Prévost, seigneur de Létorière, en paiement de 98 livres d'honoraires. — Pierre-René Genay, procureur et successeur de Jean Arsan, contre plusieurs particuliers, en paiement des sommes dues à son prédécesseur, pour salaires et déboursés. — Entérinement des lettres de bénéfice d'inventaire obtenues par Charles-Antoine-Henri d'Arcemalle, baron du Langon.

B. 50. (Cahiers.) — In-4°, 55 feuillets, papier.

1250-1256. — Plumitif des audiences sommaires. — Le procureur du Roi demandeur, en façon de bail,

pour le pain des prisonniers de ce lieu ; la livre de pain est adjudé à deux sous. — Interdiction pendant six mois d'un sergent royal pour abus et malversations. — Philippe-Léon Lingier, seigneur des Loges, contre Gatien Théronneau, écuyer, en paiement d'un billet.

B. 51. (Cahier.) — In-4°, 24 feuillets, papier.

1261-1262. — Plumitif des audiences sommaires. — Pierre-René Perreau, seigneur de Réaumur, officier du génie, contre Louis Ollivier, laboureur, en validation de l'exécution de bestiaux. — François-Alexandre-Marie-Anne Texier, seigneur de Saint-Germain, contre Charrie, bordier, en paiement de cinq années de prix de ferme. — Enquête.

B. 52. (Cahier.) — In-4°, 23 feuillets, papier.

1263-1264. — Plumitif des audiences sommaires. — Alexandre Baron, docteur en médecine, héritier de demoiselle Céleste Baron, sa sœur, contre Jacques Cruzeron, bourgeois, en paiement de la somme de 512 livres 1 sou. — Jean-Hyacinthe Audé, notaire royal, contre Pierre Branchereau, laboureur, en réparation d'injures. — Ordonnances de référé.

B. 53. (Cahier.) — In-4°, 15 feuillets, papier.

1265. — Plumitif des audiences sommaires. — François Malescot, maître chirurgien, contre Jean Arnaud, maître charron, en paiement de la somme de 152 livres pour voyages, saignées, traitement et médicaments. — Esprit-Antoine Soullard, avocat, contre Jean Barbarit, meunier, et sa femme, en paiement d'un billet.

B. 54. (Cahier.) — In-4°, 36 feuillets, papier.

1266-1268. — Plumitif des audiences sommaires. — Jean-Alexandre Babin, seigneur des Bretinières, contre Philippe Crespin, en paiement de la somme de 50 livres. — Publication de lettres patentes et édit du Roi et d'un arrêt du Parlement de Paris. — Enquête. — Bail au rabais des réparations à faire au presbytère de Saint-Paul-en-Gâtine, moyennant 255 livres.

B. 55. (Cahier.) — In-4°, 50 feuillets, papier.

1768-1771. — Plumitif des audiences sommaires. — Enregistrement et entérinement du testament d'Anne-Françoise Panoux, femme de Charles-Marie Branchu. — Perrine Bisson, veuve de Michel Gellot, contre Béraud, seigneur du Vigneau, en paiement d'une dette. — Jean-Michel de Paray, capitaine général des fermes, au département du Bas-Poitou, contre Françoise Lafond, épouse Fourquet, ouvrière, au sujet de la fourniture de dix chemises. — Enquêtes.

B. 56. (Cahier.) — In-4°, 44 feuillets, papier.

1771-1773. — Plumitif des audiences sommaires. — Michel Gausberg, maître fondeur de cloches, contre le curé et la fabrique de Saint-Jean-de-Bourneau, en paiement de 892 livres, pour fournitures, et de 50 livres de dommages et intérêts. — Yve Théronneau, seigneur de Puyvialt, défendeur, contre Thomas de Verteuil, seigneur de Saint-Léger, demandeur, à l'effet de donner acte à ce dernier de l'offre de la somme de soixante-six livres quinze sous, six deniers, se décomposant ainsi : 46 livres pour une barrique de vin de Saintonge, 4 livres pour la valeur du fût, 35 sous 6 deniers pour les acquêts et transport de la dite barrique de Marans au Langon, 9 livres pour le charroi d'icelle et d'un demi-tonneau de froment depuis le Langon jusqu'à Saint-Sulpice, 3 livres pour deux années de deniers royaux du demi-tonneau de froment, 3 livres à valoir sur les frais faits jusqu'à ce jour. — Publication de lettres patentes et déclarations du Roi.

B. 57. (Cahier.) — In-4°, 50 feuillets, papier.

1773-1778. — Plumitif des audiences sommaires. — Prestation de serment des avocats, procureurs, greffiers et huissier, pour la rentrée du palais le 1^{er} jour de droit, après la Saint Martin 1774 : défaut donné contre Perreau l'aîné, Bond, Perreau du Magni, Dehargues et Bailly, avocats, et contre Coyaud et Moreau, procureurs, et interdiction à eux faite de toute audience, jusqu'à ce qu'ils aient satisfait au réquisitoire du procureur du Roi. — Louis Gourjault, seigneur de la Roulière, capitaine à la suite des dragons, veuf de dame Henriette-Charlotte-Françoise de Ramsay, et comme tuteur de leurs enfants mineurs, contre Henri de Ramsay, seigneur de Claveau :

jugement ordonnant que ce dernier aura la libre disposition de ses meubles et du revenu de ses immeubles, mais qu'il ne pourra disposer de ses immeubles sans l'assistance de Alexis-Samuel de Lespinay, seigneur du Pally, et de maître Audouit, avocat à Fontenay. — Enregistrement des lettres de provision d'Étienne-François Leclerc, avocat et notaire royal à Bressuire, en qualité de notaire apostolique au diocèse de la Rochelle.

B. 58. (Cahier.) — In-4°, 28 feuillets, papier.

1783-1786. — Plumitif des audiences sommaires. — Charles-François Bégarry, seigneur de la Roche-Graffard, contre Pierre Dault, seigneur du Tail, et Perrine-Gabrielle Dault, son épouse, en paiement d'arrérages de rente. — Auguste-François Genet, seigneur du Plessis, contre de la Voirie du Beugnon, et dame Bernardeau, son épouse, en paiement d'un billet. — Charles Cochon de l'Apparent, sénéchal de Champdeniers, contre Jean Chauvin, en paiement de prix de ferme. — Les collecteurs des tailles de la paroisse d'Antigny, contre Jacques Baudin, juré priseur et vendeur des biens meubles en ce siège, en paiement de la somme de 65 livres 1 sou 6 deniers.

B. 59. (Cahiers.) — In-4°, 46 feuillets, papier.

1786-1799. — Plumitif des audiences sommaires. — Enquête. — Gabriel Baudry d'Asson, seigneur de Brachain, et Henriette-Renée Gaborin de Paymain, son épouse, appelant d'une sentence par défaut, rendue par le sénéchal du marquisat d'Asnières-la-Chétaigneraye, contre Pierre Tallon, maçon, au sujet des frais de reconstruction de la chaussée d'un étang et autres travaux. — Catherine-Radégonde-Amable de la Haye-Montbault, veuve de Gabriel-René de la Haye-Montbault de la Dubrie, baronne de Bourneau, contre le fermier de la seigneurie du Beugnon-Potereau, à l'effet de rentrer en possession d'une jument et d'un cheval qui avaient été saisis sur la terre du Beugnon. — Publication d'édit, lettres patentes, arrêt du Parlement, déclarations. — Nicou, seigneur de la Goupillière, contre de la Voirie du Beugnon, seigneur de la Marronnière, en paiement d'un billet. — Jugement condamnant le curé de Cheffois à 50 livres d'amende, pour avoir inhumé dans son église, et sans qu'il y eût un caveau, le corps

du sieur de Linières, seigneur de la dite paroisse, contrairement à la déclaration du Roi du 10 mars 1776.

B. 60. (Cahier.) — In-4°, 24 feuillets, papier.

1766-1785. — Plumitif des audiences du petit criminel. — Maximilien Arnault, seigneur de la Motte, receveur en la maîtrise particulière des Eaux et forêts de Fontenay, contre Frère François Lefancheux, prieur de Saint-Hilaire-de-Moulleron, en reconnaissance de la signature apposée au bas d'un billet. — Alexandre de la Vergne, notaire royal, contre Jacques-Marie-Robert Delamotte, fermier en rétraction de l'accusation de faux. — Pierre Albert, laboureur, contre Gerbaud, laboureur, à l'effet de prouver que ce dernier l'a traité publiquement de sorcier, magicien et de coureur de garou, et qu'il l'a accusé d'avoir ensorcelé ses bestiaux. — Jugement enjoignant à Armand Peugnet du Peux bourgeois « de porter honneur et respect à Pierre Viault, seigneur de Labadie, de le reconnaître comme un gentilhomme qui a bien servi le prince, et qui a bien mérité par ses services la croix de Saint Louis dont il est décoré. »

B. 61. (Cahier.) — In-4°, 21 feuillets, papier.

1767-1770. — Plumitif des audiences de la cour consulaire. — Augustin Bernard, marchand, contre la veuve Héry et ses enfants, en paiement de deux billets à ordre. — Lecture et enregistrement d'une sentence, rendue par la baronnie de Bressuire, et prononçant la séparation de biens entre Louis Jacquet, teinturier, et Jeanne Renaudin, sa femme. — Acte de dépôt et enregistrement du bilan de René Turquand, l'ainé, marchand, demeurant à la Chapelle-au-Lys. — Jean Marchand, marchand de vin, contre Gaspard Michaud, aussi marchand, en paiement de la somme de 144 livres restant due pour livraison de vin.

B. 62. (Cahier.) — In-4°, 18 feuillets, papier.

1770-1771. — Plumitif des audiences de la cour consulaire. — Jean Poirier contre Germain, marchand, en paiement de la somme de 18 livres, pour vente et livraison d'un morceau de campe. — Pierre Boucheureau, laboureur, contre Pierre Texier, marchand, en

paiement de la somme de 40 livres, pour vente et livraison de brebis et moutons.

B. 63. (Cahier.) — In-4°, 20 feuillets, papier.

1774-1780. — Plumitif des audiences de la cour consulaire. — Barreau, marchand de fer, contre les frères Pacteau, maréchaux, en paiement de la somme de 58 livres 6 sous 6 deniers, pour vente et livraison de fer. — Gailloton, piqueur d'ardoises et marchand, contre Pierre Gourmaud le jeune, boulanger, en paiement de la somme de 56 livres, pour vente et livraison de blé. — Paul Gachet, marchand farinier, contre Billaud, père et fils, marchands, en paiement de la somme de 45 livres, pour vente et livraison de plusieurs pieds d'ormeau. — Pierre Grangé, maréchal, contre Jacques Jauzeau, taillandier, en paiement de la somme de 5 livres, pour vente et livraison de charbon. — Enregistrement du bilan de Jacques Perrotin, marchand farinier, demeurant au moulin Chotel, paroisse d'Aubigny.

B. 64. (Cahier.) — In-4°, 23 feuillets, papier.

1780-1786. — Plumitif des audiences de la cour consulaire. — Enquêtes : au sujet de la vente de deux bœufs ; — au sujet de la validité d'un compte. — Jugements ordonnant : reconnaissance d'écriture et signature ; — paiement pour vente et livraison de marchandises.

B. 65. (Cahier.) — In-4°, 8 feuillets, papier.

1787-1790. — Plumitif des audiences de la cour consulaire. — Jugements ordonnant : reconnaissance d'écriture et signature ; — paiement pour vente et livraison de marchandises.

B. 66. (Cahier.) — In-4°, 22 feuillets, papier.

1770-1777. — Plumitif des audiences personnelles. — Pierre Vinet de Beaulieu, bourgeois, contre Tournet, en paiement de la somme de 35 livres, pour vente et livraison de 35 pochées de fumier de pigeons. — Louis Rond et sa sœur, contre les époux Clergeault.

en paiement du prix de ferme d'une maison. — Alexandre Lavergne, notaire, contre Pierre-Jean Caillaud, bourgeois, en paiement de la somme de 20 livres, 3 sols pour frais d'acte.

B. 67. (Cahier.) — In-8°, 22 feuillets, papier.

1777-1780. — Plumitif des audiences personnelles. — Maximilien Huault, seigneur de la Motte, auditeur à la chambre des Comptes de Bretagne, contre Henri Lionnet, chirurgien, en paiement de la somme de 36 livres, pour le pacage de deux pièces de terre. — Jean-Henri Guyot, maître orfèvre, contre Gautreau fils, fermier, en paiement de la somme de 34 livres, restant à payer pour une tabatière d'argent. — François-Jean Auger, bourgeois, contre Balquet, en paiement de la somme de 36 livres pour argent de prêt. — Étienne-Marie Giraud, procureur, contre Jean Maingaud, en paiement de la somme de 13 livres, pour frais d'instance.

B. 68 (Cahiers.) — In-8°, 81 feuillets, papier.

1780. — Registre des actes civils, renonciations et notifications. — Dépôts de pièces au greffe ; déclaration de grossesse ; révocation et constitution de procureur par un particulier ; protestation contre un défaut pris à l'audience ; exemption de curatelle. — Renonciation à successions. — Ventes : par Pierre Pineau, seigneur de Saint-Sulpice, à Pierre Julliot, sieur des Chabossières, de 3 journaux et demi du pré des Jonchères, paroisse de Cezay, moyennant 620 livres ; — par Charles-Hélie Royraud, seigneur de la Roussière, et Marie-Céleste Tinguay, son épouse, à Pierre Draud, sieur de la Valinière, de la métairie de l'Aumondière (paroisse de Bazoges-en-Pareds), moyennant 3,500 livres ; — par Louis Maroix, écuyer, sieur de Mortagne, Michel Panetier, écuyer, sieur de Lorgère, et dame René Maroix son épouse, Marie-Claude Maroix, tous frères et sœurs à Jean Barré, seigneur de la Thibaudière, bailli de Vouvent, d'une métairie située au village de la Roussière (paroisse de Saint-Hilaire-de-Vouvent), moyennant 90 livres de rente ; — par Jean-Honoré Ferehault, seigneur de Réaumur, à Marie Draud, veuve de Pierre Maillot, de la rente de 50 livres due sur une maison, appelée le Dauphin, au bourg de Mouillères, moyennant 850 livres ; — par Nicolas-Claude Boineliers, écuyer, conseiller au Châtelet de Paris, et Suzanne

Rossignol, son épouse, à Clément Richard, premier assesseur et échevin de la Châteigneraiie, de la métairie du Pin (paroisse du Pairé-sur-Vendée), moyennant 8,000 livres ; — par Louis de Maillé, seigneur de la Coehinière, à Pierre Pouzin, marchand, de la rente de 30 livres, due sur une borderie, à la Billonnière (paroisse de Saint-Pierre-du-Chemin), moyennant 530 livres. — Édît du Roi portant que les deniers qui seront ci-après donnés à la constitution de rente par les sujets de Sa Majesté, ne pourront produire, par an, au plus haut intérêt, que celui du denier cinquante.

B. 69. (Cahier.) — In-8°, 50 feuillets, papier.

1782-1787. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Élie Forien, maire de Poitiers, et Marie-Angélique Desprez, son épouse, à Pierre Pouzin, marchand, de domaines situés paroisse de Réaumur, ou aux environs, moyennant une rente de 350 livres ; — par Marguerite Ainaury, veuve de François-Gabriel de Ferron, seigneur de Mondion (Vienne), à Louis Rond, de la métairie de la Cessonnière (paroisse d'Antigny), moyennant 6,500 livres ; — par Louis Jacob de Lespinay, seigneur de la Vriçonnière, faisant tant pour lui que pour Alexis et Louis-Gabriel de Lespinay, ses enfants, et de feu Marie-Élisabeth des Nouhes, à Joachim Parenteau, sieur du Beugnon, de deux métairies, situées paroisse de Saint-Hilaire et de Saint-Étienne-des-Loges, moyennant 7,000 livres et autres charges ; — par Olivier d'Hémery, seigneur de la Martinière, Mathuria d'Hémery, conseiller extraordinaire d'artillerie, César d'Hémery, seigneur de la Martinière, Pierre Jourdain, seigneur de Boistillé, et Marie d'Hémery, son épouse, Louis-François de Marans, seigneur de Saint Mars et Olive-Élisabeth d'Hémery, son épouse, demoiselle Catherine d'Hémery, tous héritiers de feu Catherine Julliot, leur mère, à Pierre Dehargues, sieur de l'Étruière, et maître Dehargues, assesseur au bailliage de Vouvent, des biens provenant de la succession de la dite dame Julliot, moyennant 500 livres de rente et 6,000 livres de pot de vin. — Donation par René-Antoine Ferchault de Réaumur, membre de l'Académie des sciences de Paris, à Jacques Panon, seigneur de Faymoreau, de trois métairies appelées la Busselière, la Chauvetière et la petite Borderie, sises paroisse de Faymoreau, et de bestiaux et objets mobiliers, le tout appartenant au donateur, par suite des legs de Gabriel Panon de la Joyeuse et de Joseph Panon de Charzay,

capitaines d'infanterie. — Amortissement de la rente de 70 livres due à Catherine-Suzanne Morin, veuve de Joseph Huau, sieur de Saint-Amand, par Charles-Henri-Gabriel Gaborin, seigneur de Puymain.

B. 70. (Cahiers.) — In-8°, 88 feuillets, papier.

1753-1756. — Registre incomplet des notifications et insinuations. — Ventes : par Jacques-Marie-Blaise Brunet, seigneur de la Socelière, à Jean Pougnet, seigneur de Vaquerie, du champ de la Machonnière (paroisse de Saint-Hilaire-sur-l'Autise) moyennant 30 livres de rente ; — par Gabriel-Honoré Mesnard de Touchepès, seigneur de la Crullière, les Noyers, la Traverserie, etc. et Louise-Elisabeth Desmoulin de Rochefort, son épouse, à René Merlet, sieur de la Jaunière, et Charlotte Bodin, son épouse, de la métairie de la Pouffrière (paroisse de Cheffois), moyennant 8,000 livres ; — par Henri-René Turpau de Longeville et Henriette-Charlotte Giraud, son épouse, à demoiselle Jeanne Prouteau, de la seigneurie de la Tourteillère (paroisses de Montournais et de Menomblet), moyennant 6,000 livres et le paiement d'une rente de 1,300 livres due à Charles-François Audayer, seigneur de la Maison-Neuve ; — par Clémence Chevallier, épouse séparée quant aux biens de Philippe Horrie, seigneur de la Courade (Charente), et Denis Horrie, leur fils, à Louis et à Joseph Dehargues, du fief noble du Fraigneau-Giraud (paroisse de Menomblet, et autres), moyennant 2,000 livres. — Accord entre Jacques-Léonor Bodet, seigneur de la Fenestre, et les demoiselles Bodet, ses sœurs, au sujet du partage des biens provenant de la succession de René-Joseph Bodet, seigneur de la Fenestre, et Françoise-Marie Sabouin de Dissay, leurs père et mère. — Lettres de provision accordant à Philippe-Hugues-Anne-Rolland-Louis comte de Lusignan, seigneur de Coulonges-les-Royaux, l'autorisation de parachever le papier terrier de la dite seigneurie, suspendu depuis trois ans. — Testament de Jean Merlet, sénéchal de la Grignonnière.

B. 71. (Cahier.) — In-8°, 50 feuillets, papier.

1768-1769. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Pierre-Louis Drault, seigneur de Beaulieu, à Mathurin Gallot, sieur de la Filée, de la métairie l'Aumondière (paroisse de Bazoges-en-Pareds),

et d'une maison, à Mouilleron, moyennant 1,000 livres et le paiement de plusieurs rentes ; — par Charlotte de Bullion, épouse de Louis-Philippe Bernardeau, seigneur de la Briandière, le Chantrau, etc., à Louis Lamontaigne, bourgeois, d'une maison et ses dépendances et d'autres immeubles à Puy-de-Serre, moyennant 2,400 livres ; — par Jean-François Arnault, seigneur de la Motte, à René-Augustin Majou, sous-inspecteur des haras du Roi, de la métairie noble de la Pothulière, et de la borderie du moulin de Voireau (paroisse de Monsireigne), et de plusieurs rentes foncières, moyennant 12,000 livres.

B. 72. (Cahier.) — In-8°, 50 feuillets, papier.

1769. — Registre des notifications et insinuations. — Vente : par Jean-Charles-Gabriel Brunet, seigneur de la Charrie, et Marie-Madeleine-Henriette Jarret, son épouse, à Maximilien Arnault, seigneur de la Motte, et Louise-Elisabeth Maillot, son épouse, de la maison noble et métairie de la Charrie (paroisse de Montournais) avec les fiefs et seigneuries y annexés, de plusieurs rentes foncières, et de la moitié par indivis des fiefs de vigne, appelés les Roches et Rivasson, avec les droits seigneuriaux qui peuvent leur appartenir, tant dans ces fiefs, que dans celui de Saint-Lienne (paroisse de l'Hermenault), moyennant 27,000 livres. — Rétrocession de la moitié des fiefs de vigne ci-dessus spécifiés, faite par Maximilien Arnault et sa femme, à Louis Moreau, seigneur des Moulères, comme lignager de Gabriel Brunet. — Ventes par Lancelot, comte Turpin de Crissé, et Marie-Constance, née comtesse de Lowendal, son épouse, à divers acquéreurs : de la métairie des Sols, au Grand Village, de plusieurs bois, et de la moitié du complant dans le fief de vigne des Sablières, le tout situé paroisse de Saint-Sulpice, moyennant 17,000 livres et 600 livres de pot de vin ; — de la seigneurie de la Roche (paroisse de Mouilleron) moyennant 1,000 livres de rente ; — des métairies de la Grange-Nicolas et de la Carailière (paroisse de Mouilleron) et de la Vandrie (paroisse de Bazoges), moyennant 8,000 livres, 6,480 livres et 3,000 livres ; — des métairies de la Routière et de la Rechinère (paroisse de Mouilleron), et d'une rente foncière de neuf charges de blé-seigle, moyennant 7,000 livres, 3,500 livres et 2,200 livres.

B. 73. (Cahier.) — In-8°, 50 feuillets, papier.

1773. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Claude de Beauharnais, seigneur des Roches-Baritaud, et Marie-Anne-Françoise Mouchard, son épouse, à Joseph Vexiau, sieur de la Veillonnière, de la maison noble de la Boufferie (paroisse de Puy-de-Serre), moyennant 4,700 livres ; — par Augustin-Édouard Béraud, seigneur de l'Angle, etc., et Anne-Marie-Suzanne Delaroy, son épouse, à René-Auguste de Mouillebert, seigneur de Puysec, etc., de la métairie de Beauregard (paroisse de Sérigné), moyennant 11,000 livres ; — par Jean-François-Alexandre Beschet, seigneur de Biarge, de Nalliers et l'Heau-les-Tours, etc., à Charles Bodin, cabaretier, et Louise-Rose Monet, sa femme, de la maison de la Chatellière et dépendances, (paroisse de Nalliers), moyennant 60 livres de rente.

B. 74. (Cahier.) — In-8°, 46 feuillets, papier.

1776-1777. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par René d'Aux, seigneur de Bourgneuf, tant en son nom que comme père de ses enfants mineurs, et de feu Marie-Madeleine Pager, son épouse, à Louis Neau de l'Aubretière, marchand, d'une rente foncière de six livres, des trois quarts d'un journal de pré, et de plusieurs boisselées de terre, moyennant 600 livres ; — par Marie-Modeste Bouron, veuve de Paul-François Marchegay de l'Érenière, lieutenant civil et criminel de l'élection de Fontenay-le-Comte, à Jean Pineau le jeune, marchand, de trois borderies, situées au village des Ouillères (paroisse de Mervent), et du quart du Pré-aux-Dames (paroisse de Foussais), moyennant 4,045 livres ; — par François-Gabriel-Joseph-Henri Duval, seigneur de Chassenon et Biossais, et Prudence-Adélaïde-Renée Lanjamet de Vaucouleurs, son épouse, à Antoine Walsh, chevalier, et Marie-Agnès Walsh, son épouse, de la châtellenie de Chassenon-le-Bourg (paroisse de Saint-Martin-de-Chassenon), moyennant 270,000 livres.

B. 75. (Cahier.) — In-8°, 66 feuillets, papier.

1779-1780. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Jean-Baptiste François, sei-

gneur de la Grange, à Joseph Vexiau, notaire royal apostolique, de sa part dans la métairie de l'Étang, sise au bourg de la Caillère, de divers immeubles et d'une rente foncière, moyennant 70 livres de rente ; — par Jean-Baptiste Corbier, avocat au siège royal de Fontenay-le-Comte, et Catherine-Modeste Bureau, son épouse, à Pierre Bage, marchand, de trois boisselées de terre, au terroir du Pré-Naud (paroisse du Pairé), moyennant 240 livres ; — par Charles-Ambroise Garnier, procureur au siège du duché-pairie de Thouars, comme fondé de procuration de Marie-Prudence-Françoise Noirault, son épouse, à Henri-Nicolas Perreau, sieur du Magné, avocat au siège royal de Vouvent, de la portion appartenant à la dite dame Noirault dans la succession de Pierre-Christophe Perreau, seigneur de Réaumur, moyennant 800 livres de rente. — Accord entre Julliot du Fougeré, huissier du cabinet de monsieur le Duc d'Orléans, et Philippe-Antoine-Charles Palliot du Plessis, garde marteau en la maîtrise des eaux et forêts de Fontenay-le-Comte, au sujet de la possession par indivis d'une métairie, située à la Grande Chaiseboire (paroisse de Vouvent).

B. 76. (Cahier.) — In-8°, 50 feuillets, papier.

1785-1786. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Alexandre-François-Xavier, baron de Vernon, à François Germain, notaire royal, et Marie-Henriette-Louise Maupetit, son épouse, de deux maisons et leurs dépendances, situées à Vouvent, et de plusieurs pièces de terre, moyennant 4,360 livres ; — par Françoise de Gastinaire, veuve de Claude Paris, seigneur de Soulages, à François Jollinier, de la métairie de la Couture (paroisse de Saint-Hilaire-sur-l'Autise), moyennant 500 livres de rente ; — par René Gautreau, bordier, à Léon-Charles Théronneau, seigneur de Pré-Raymond, de divers immeubles, sis à Pineret (paroisse de Thouarsais), moyennant 900 livres.

B. 77. (Cahier.) — In-4°, 18 feuillets, papier.

1781-1784. — Insinuation des donations entre vifs. — Contrats de mariage : de Gabriel Philippe, seigneur de la Gibonnière, fils de feu Augustin Philippe, seigneur de la Chesnelaye, et d'Angélique du Chastenay, avec Jeanne Desroches, fille de Pierre Desroches, seigneur de Chassay, et de Marie-Marguerite Desroches ;

— de Henri-Paul Hersant, lieutenant général au siège royal de Fontenay-le-Comte, veuf de Jeanne-Marie Petit, fils de Paul Hersant et de Jeanne-Suzanne Theveneau, avec Marie-Rose d'Aux, fille de Pierre d'Aux, chevalier, et de feue Marie-Madeleine Cibard. — Donations mutuelles : entre Claude-Alexis Landerneau, écuyer, et Jacqueline Guillemet, son épouse ; — entre Louis Hubert, comte de Champagné et de la Roussière, et Françoise-Judith de Lopute, son épouse.

B. 78. (Cahier.) — In-4°, 6 feuillets, papier.

1749-1750. — Insinuation des donations entre vifs. — Contrats de mariage : de René de Beauregard, écuyer, sieur de Boisvert, fils de feu Louis de Beauregard, seigneur de Champnoir, et de Marie Barate, avec Charlotte-Madeleine François, fille de feu Simon François, seigneur des Barrières et de Grandchamp, et de Charlotte d'Arcemalle. — Donation par demoiselle Anne de Verteuil de Feuillas à Anne-Gilberte Théronneau, sa petite nièce et filleule.

B. 79. (Cahier.) — In-4°, 3 feuillets, papier.

1775. — Insinuation des donations entre vifs. — Donation par Pierre Dault, seigneur du Tail, à Jeanne-Gabrielle Dault, son épouse.

B. 80. (Cahier.) — In-4°, 6 feuillets, papier.

1786. — Insinuation des donations entre vifs. — Extrait du contrat de mariage de Charles-Jean Bichon, marchand, fils de feu Jean Bichon et de Perrine Brosard, avec Catherine-Sophie Nau, fille de feu Jacques Nau et de Catherine Guinot.

B. 81. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1699-1700. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : d'apposition et levée de scellés sur les effets de René Clément, notaire royal à Saint-Hilaire-sur-Autise ; — d'enquête, et enquêtes : par Louis Des Laynes, écuyer, sieur de la Vergne, contre Pierre Carteron, marchand, etc. ; — de visite de la terre et seigneurie

de Saint-Marsault. — Émancipation. — Nomination de curateur à la succession vacante d'Urbain Levacher, écuyer, abbé de la Chaise. — Bail de biens de mineurs ; bail, après saisie féodale, de la partie de la métairie du Gast-Cailaud, située en la mouvance de la seigneurie de la Girardière-Robin (paroisse de Saint-Maurice-le-Girard). — Sentences : pour Benjamin Lecerf, notaire à Courlay, contre François Picard, marchand, etc.

B. 82. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1701-1702. — Procédures civiles. — Réceptions : de Julien Doizeau et de Jacques Guyot, dans les charges de notaires royaux à Antigny et à Vouvent ; — de sergents royaux à Bourneau et à Pissotte. — Information de vie et mœurs d'André Auger, comme procureur fiscal des seigneuries de Vendée et du Bois-Chapeleau. — Procès-verbaux : de prestation de serment d'experts, à la requête de Jacques Gentet, seigneur de l'Ousche, contre Jacques Deguil et Pierre Gentet, marchands ; — d'affirmation de quittance, de renonciation à succession ; — d'affirmation et soumission, fait en conséquence d'un arrêt du Parlement de Paris, par Gabriel et Charles Bruneau, écuyers, sieurs de la Borinière et du Plessis ; — d'enquête et enquêtes : — de levée de scellés, et inventaire des meubles et papiers du sieur Audière, greffier en chef du siège de Vouvent ; — de vidimus et collation d'un arrêt, pour François-Gabriel Grimouard, seigneur de la Loge, contre les chanceliers de la Rochelle ; — d'émancipation : par Louis-David Bernardeau, écuyer, sieur de Lespinay, de Jacques-Henri et Françoise-Marie, ses enfants, et de feue Modeste Baignon, etc. ; — de tutelle et curatelle. — Bail à perte de fruits des moulins Darrot (paroisse de Saint-Maurice-le-Girard), par suite de saisie féodale. — Sentence : au profit de Nicolas Crosnier, procureur au Parlement de Paris, contre Éléonore Vincent, veuve Malineau, etc.

B. 83. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1705. — Procédures civiles. — Réception : d'un juré vendeur et visiteur de pores ; — de sergents royaux à la Chapelle-Saint-Laurent, Vouvent, Chantemerle et Saint-Paul-en-Gâtine. — Procès-verbaux : de nomination et d'acceptation de commission d'experts ; — d'affirmation de quittance, de comparaison de

pièces, de levée d'un cadavre, de réception de caution ; — d'enquête et enquêtes : pour Louis Florisson, curé de la Châteigneraiie ; pour René Théronneau, écuyer, sieur de Puyvialt, etc ; — d'émancipation : de Jean de Puyrousset écuyer, sieur de la Bretaizière et de ses frères et sœurs Jacques, Pierre, Marie et Suzanne, tous enfants de René de Puyrousset et de Catherine Esnard etc ; — de tutelle et curatelle : des enfants de Charles Perreau, sieur de la Morinière, et de Françoise Gentet sa première femme, etc. — Auditions réciproques ; bail judiciaire — Inventaire des pièces, appartenant au greffe de Vouvent, et remises par René Proutteau, greffier du dit siège — Procuration d'Augustin Philippe, seigneur de la Chesnelaye, et Angélique-Renée Hélie, son épouse, et de Suzanne-Aimée Hélie de Bois-Roux, pour renoncer à la succession de demoiselle Hélène de Granges, leur grand-tante maternelle, veuve de Gaspard Joubert. — Sentence : pour Pierre Bonnineau sieur de la Girouardière, et ses sœurs, demandeurs en entérinement de lettres de résicion, contre Martin Bonnineau, sieur de la Godrie, et autres etc. — Déclarations de dépens.

B. 84. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1206. — Procédures civiles — Réceptions : d'un sergent royal et d'un commis-greffier des experts au siège de Vouvent — Procès-verbaux : de nomination et d'acceptation de commission d'experts pour la visite de la seigneurie de la Cessonnière etc ; — d'enquête et enquêtes : pour Philippe Bruchaire, sieur du Portal, et François Masson, contre Jacques-Joseph Grimouard, seigneur du Pairé, etc ; de levée de corps de François Veillat, sieur de la Villette, trouvé noyé dans l'étang d'Appelvoisin ; — de levée de scellés et inventaire des effets, laissés par Jacques Vexiau, procureur fiscal au siège de Vouvent ; — de réception de caution pour les sieurs Perreau, Cailleau, et demoiselle Cailleau, contre Quentin Pineau, écuyer, sieur de la Joubretière, etc ; — de tutelle et curatelle pour le fils de Charles de Brémond, seigneur de Vaudoré, à la requête de Charles des Ajots d'Alloue, et autres, poursuivant la criée de la seigneurie de Vaudoré, etc. — Avis de parents de mineurs. — Bail judiciaire. — Interrogatoires sur faits et articles. — Sentences. — Déclarations de dépens : pour Jules Bouquet, sieur de la Chevalerie, contre Gabriel de la Pastellière, écuyer, sieur du dit lieu ; — pour Simon Veillon, sieur de la Rabastellière, et René

Veillon, docteur en médecine, contre Jacques Hoissard, marchand, etc.

B. 85. (Liasse) — 90 pièces, papier.

1210. — Procédures civiles. — Réceptions : d'un huissier ; — d'un garde bois, pêche et chasse, sur les terres appartenant à François de Granges de Surgères, seigneur de la Flocellière, Puy-Guyon, St-Michel-Mont-Mercure, l'Épeau, Beauchêne, la Vergne, l'Airaudière et Bois-Reguiet, à Hardy Petit, marquis de la Guierche, et Alexis-Henri Petit de la Guierche, seigneur de la Roussière, Saint-Mesmin et Saint-André-sur-Sèvre. — Procès-verbaux : de nomination et d'acceptation de commission d'experts ; — d'affirmation, de comparution, de liquidation de frais, de règlement de pension, de réception de caution, de soumission ; — d'enquête et enquêtes ; — d'émancipation, de tutelle et curatelle ; — Baux : des biens de Guy Le Texier, écuyer, sieur du Petit Chastellier, saisis à la requête de Pierre Boullonnays, sieur des Places, sous-maire de Nantes et procureur au Présidial de la même ville, etc. — Évaluation de grains, à la requête des fermiers des domaines de Vouvent, contre demoiselle Roberte Ferchault, dame de Réaumur. — Sentences. — « Règlement général » de René Moreau, bailli de Vouvent, « pour les payemens des cens, rentes seigneuriales et foncières, les gros des cures, viccaires, chappellanies, pensions monachales et autres prestations, payables en grains, pour l'année 1709, comme aussi les rentes foncières et autres, payables en vins, dans l'étendue du bailliage et siège royal de Vouvent. » — Déclarations de dépens. — Exécutoire, en faveur du greffier de la châtellenie du chapitre de Saint-Hilaire-sur-l'Autise, pour le remboursement de ses salaires.

B. 86. (Liasse.) — 63 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1211. — Procédures civiles. — Réception de René Bernier, en la charge de notaire et procureur-postulant des châtellenies de la Motte-Boislève, le Purdeau, bailliage de la Fenestre-Gautron, la Motte-Chevallier, la Barabinerie, la Tournerie, Puysec et autres fiefs annexes. — Procès-verbaux : de nomination et d'acceptation de commission d'experts ; — d'affirmation de quittance, de comparution, de l'état d'un testament, de réception

de caution, de vidimus de pièces ; — d'enquête et enquêtes ; — d'émancipation : de Pierre, Jacques et Marie Malleray, enfants de feux Jacques Malleray, écuyer et de Marianne Cailleau, etc. ; — de tutelle et de curatelle, d'avis de parents d'enfants mineurs. — Procès-verbal portant exécutoire. — Prémabule du bail de deux borderies, appelées le Pally-Girard et les Huneaux, (paroisse de Saint-Sulpice), saisies féodalement à la requête de Quentin Pineau, chevalier, etc. — Sentences : pour Jean Loyau, sieur de la Baudonnière, contre Marie-Anne Brethé, veuve de Alexandre de Coedic, écuyer, sieur de Richebourg et de Bois-Tiffroy ; — pour Renée-Louise de La Tour, épouse de Paul Sidrac de Saint-Mathieu, seigneur de la Traverserie, contre son mari, etc. — Déclarations de dépens.

B. 87. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1714. — Procédures civiles. — « Mémoire des déboursés et avances faites par monsieur le procureur du Roy du bailliage et siège royal de Vouvent, séant à la Chasteigneraye, au procez fait et instruit, à sa requeste, contre la mémoire de Jacques Fortin, dit Desgrolliers, mort relaps, jusqu'à sentence définitive inclusivement. » Les frais s'élèvent à 19 livres 18 sous 4 denier.

B. 88. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1715. — Procédures civiles. — Information de vie et mœurs de Jean Bardon, comme procureur-postulant au siège de Vouvent. — Procès-verbaux : — de nomination et d'acceptation de commission d'experts : pour Jean de La Douespe, sieur de la Jaudonnière, contre Pierre Des Roches, écuyer, sieur de Chassay, et de la Rabastellerie, etc. ; — de comparution ; — d'enquête et enquêtes : pour Sylvain Darnac, seigneur de Chasteauneuf, contre Pierre Taffoireau, curé de Largeasse, etc. ; — de réception de caution : pour Bernard Grellier, marchand cabaretier, contre Catherine-Gabrielle de Brailay, veuve de François de la Voirie, écuyer, sieur du Beugnon etc. ; — de tutelle et curatelle. — Procès-verbaux : portant déport du procureur du Roi dans la connaissance d'un procès ; — portant enregistrement de donation mutuelle, pour Françoise Nauleau, veuve David Hulin, sieur du Vignaud ; — sur requête du commis à la perception du droit de petit seau et de ceux des insinua-

tions laïques et centième denier, au bureau de la Châteigneraie, à l'effet de coter et parapher deux registres par premier et dernier feuillet — Sentences : pour Louis Marchant, sieur de la Bremaudière, contre Pierre-François Du Harde, prieur de Cheffois, etc. — Reconnaissance des procès que les procureurs ont retiré du greffe de Vouvent, du vivant de feu Bardon, greffier. — Déclarations de dépens.

C. 89. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1721. — Procédures civiles — Réceptions : de Charles-Martin Soullard, en la charge de procureur-postulant, au siège de Vouvent ; — de Charles-Martin, en la charge de procureur fiscal du Châtelher-Portault (paroisse de Moulleron). — Procès-verbaux : — de nomination et d'acceptation de commission d'experts : pour René-Joseph Bodet, seigneur de la Fenestre, et Françoise Sabourin, son épouse, contre le fermier de la grande Rée (paroisse de Vouvent) ; pour Alexis Beufvier, marquis des Palliniers, contre le fermier de cette seigneurie, etc. ; — de comparution ; — d'enquête et enquête ; — de tutelle et curatelle. — Bail des fruits des domaines, saisis sur Pierre Chanson, sieur de l'Augisière, tant en son nom que comme tuteur et curateur de Catherine-Renée-Charlotte Vairon et de Catherine Chanson. — Interrogatoire sur faits et articles, pour Alexis Maignen, écuyer, sieur de la Giraudière et Marianne Garipaud, son épouse, contre Jean Bérard, maître chirurgien. — Sentence. — Déclaration de dépens.

B. 90. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1726-1729. — Procédures civiles. — Réceptions : d'un sergent royal ; — de Louis Turpau, sieur de Vieillevigine, en la charge de sénéchal de la seigneurie de Réaumur et du fief de Maunic, et autres fiefs annexes. — Procès-verbaux : de nomination et d'acceptation de commission d'experts ; — d'affirmation de quittance ; — d'apposition et levée de scellés sur les meubles de Charles Marcheteau, curé de la Meillerie, et sur ceux de Charles Rochard, prieur du Breuil-Barret etc. ; — d'enquête et enquêtes : pour Jean Verdon, fabriqueur de l'église de Saint-Hilaire-de-Voust, contre Jacques Genet, seigneur de la Chesnelière, etc. ; — d'inventaire et de vente des meubles de feu Jean Albert, tondeur, et

de Perrine Rousseau, sa femme, à la requête de Noël Gallot, sieur de la Filée. — Déclarations de dépens : pour François Chauvin, procureur fiscal de la seigneurie de Saint-Pompain, et François Prieur, notaire et greffier de la dite seigneurie, contre maître Brethé, héritier de René Brethé, sieur du Sablon ; — pour les chanoines de la Rochelle contre Jacques Raffeneau sieur de la Colletière ; — pour Jacques Nau, marchand, contre Jean Friot, notaire royal, etc.

B. 91. (Liasse.) — 53 pièces, papier : 1 pièce, parchemin.

1239-1238. — Procédures civiles. — Réceptions : de François Caillay, en la charge de procureur fiscal de la Châtellenie de la Châteigneraye ; — d'Esprit-Antoine Soullard et de Pierre Fourneau, dans les charges de notaires royaux à Vouvent et à Nieuil-sur-l'Autise ; — de David-Pierre Ceillé et de Pierre Mérand dans les charges de sénéchal et de procureur fiscal des fiefs du Pinier-de-l'Orberie, etc. — Procès-verbaux : de nomination et d'acceptation de commission d'experts ; — d'affirmation de visite, d'apposition de scellés, de liquidation de fruits, de réception de caution ; — d'enquête et enquêtes ; — d'émancipation ; — de tutelle et curatelle : pour les enfants de Marie Le Bœuf, veuve d'Adam de Plouer, seigneur de Montigny, etc. — Sentences : pour Anne Limouzin, veuve Jean Bureau, contre Louis Philippe, seigneur de Bart, et Augustin Philippe, seigneur de la Chesnelaye ; — pour Henri Bernardeau, écuyer, sieur de la Girardière, contre René Drevin et ses enfants, et Marie-Madeleine de la Vieuville, veuve César de Baudéan-Parabère, etc. — Déclaration de dépens — Exécutoire, au profit du greffier de la baronnie de Suzannet et châtellenie de la Jaudonnière.

B. 92 (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1240. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : de nomination et d'acceptation de commission d'experts ; — d'affirmation de compte de tutelle, de liquidation, de réception de caution ; — d'affirmation de visite, pour Marie-Sophie de Courcillon, dame de la Caillère ; — d'enquête et enquêtes ; — de levée d'un cadavre dans la paroisse de Loge-Fougereuse ; — d'émancipation : de Gatien Théronneau, fils de feu René Théronneau, seigneur de Puyvialt et de Suzanne Porteau, etc. ; —

de tutelle et curatelle : des enfants de feu David Sabourin et de Marianne Drapeau, etc. — Bail judiciaire. — Sentences : pour Alexandre Texier, seigneur de Saint-Germain, contre Pierre Bage et Françoise Brunet, sa femme, et contre Louis Le Roy, seigneur de la Bugendrie et de la Jarousselière, ayant pris leur fait et cause ; — pour Jean-Baptiste-Théronneau, seigneur de Belle-noue, contre Jean Brion jardinier et Marie de Pellouer, son épouse, etc. — Déclarations de dépens : pour Charles de Caillo, seigneur de Maillé, contre Pierre Maroix, seigneur de la Mazourie ; — pour Marianne de Bonchamps, veuve de Geoffroy de Culant, seigneur du Vergerbeau, contre les sous-fermiers du prieuré de Vouvent ; — pour François-Nicolas Babin, sieur des Arsonnières, élu à Fontenay, contre Pierre Jouineau, sieur de la Vergnaie, lieenci-ès-loix. — Exécutoire pour Charles-François de Geay-de-Mianne, seigneur de la Fortescuyère, et Anne Servanteau, son épouse, contre le sieur de Marboëuf de l'Échasserie.

B. 93. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1243-1252. — Procédures civiles. — Réceptions : de François-Jérôme Gambier, en la charge de notaire royal du ressort de Vouvent ; — de François Mosnay, en la charge de commis greffier du même siège. — Procès-verbaux : de nomination d'experts ; — de règlement pour le boisseau à la mesure de Vouvent. — Déclaration de dépens pour le syndic cellier de l'abbaye de Saint-Martin de Limoges, prieur du prieuré de Saint-Martin (paroisse de Saint-Hilaire-sur-l'Autise), contre les héritiers de Salomon Julliot, comme propriétaires de la métairie des Fontenelles (paroisse de Coulonges-les-Royaux).

B. 94. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1255. — Procédures civiles. — Procès-verbaux de nomination et d'acceptation de commission d'experts ; — d'affirmation, de fixation de jour pour descente de justice, de vérification de signatures ; — d'apposition et levée de scellés sur les meubles : du sieur Bernard, détenu par ordre du Roi au couvent des Robiniers (paroisse de Puy-de-Serre) ; d'Augustin Benesteau curé de Saint-Hilaire-du-Bois ; du sieur Béraud, curé de l'Orberie ; du sieur Denfer, prieur du Saint-Pompain ; —

de clôture d'inventaire pour Lancelot comte Turpin de Crissé, tant en son nom que comme tuteur de Louis-Alexandre et Roland-Henri, ses enfants, et de feu Huguette Gabrielle Lusignan de Lezay, contre Daniel François, comte de Gelas, subrogé-tuteur ; — d'enquête et enquêtes : pour Henri de Ransay, seigneur du Claveau, contre les nommés Villeneuve ; pour Gabriel-Honoré Mesnard de Toucheprès, seigneur des Noyers, de la Crulière et de la Traversetie, contre les héritiers de Maillot de la Darotrie, etc ; — de rapport et d'affirmation de visite du prieuré de Monilleron ; — d'émancipation ; de tutelle et curatelle ; de délibération de parents d'enfants mineurs. — Sentences : pour Philippe-Léon Lingier, seigneur des Loges, contre Louis-Barnabé Baudéan, comte de Parabère, etc. — Déclarations de dépens : pour Joseph Froment, seigneur de la Faverie, contre les propriétaires des Grands et des Petits Crochets (paroisse de Nalliers), etc.

B. 93. (Liasse) — 85 pièces, papier.

1758. — Procédures civiles. — Réception : de Philippe-François Brunetière, en la charge de notaire royal à la Châteigneraine. — Procès-verbaux : — de nomination et d'acceptation de commission d'experts : pour les chanoines de la Rochelle, contre l'abbé de l'Absie ; pour Julien-René Rabillé, curé de la Meilleraie, contre les habitants du dit lieu et les héritiers du sieur Baguenard, son prédécesseur, etc. ; — d'affirmation de rapports d'experts, de clôture d'inventaire, de vérification de testaments ; — d'apposition et levée de scellés sur les meubles de René Ayraud, curé de Saint-Hilaire-de-Voust ; — d'enquête et enquête ; — de liquidation, pour Victoire Chabot, veuve de Charles-Fortuné Boisson, seigneur de la Couraisière, contre les propriétaires de la métairie de la Girardière (paroisse de Réaumur) ; — d'émancipation, de tutelle et curatelle. — Interrogatoire sur faits et articles, pour Augustin Queureau, avocat en la sénéchaussée de Fontenay, contre les sieurs Ayraud, Fleury et leurs femmes. — Sentence pour Georges-Guillaume-Louis Du Faye, seigneur de la Taillée et de Chantegroux, contre Charles Briant, seigneur de Toulouse et de Chantegroux. — Déclarations de dépens : pour Marie-Sophie de Caumont, demoiselle de Miteau, la Roulinière, etc, sœur et héritière de Philippe-Henri de Caumont, contre Jacques Biaille, sieur de la Miletière ; — pour Marie Arrivé veuve de Charles-Paul Beschet, seigneur de Biarge et

des châellenies de Nalliers et l'Heau-les-Tours, dame de la seigneurie de la petite Boussière (paroisse de Saint-Hilaire-de-Voust), contre les propriétaires de la borderie de la petite Briderie (suscite paroisse) ; — pour Pierre-Augustin de Puyroussel, seigneur de la Bretaizière, etc, contre Louis Aymard, marchand, etc.

B. 96. (Liasse) — 50 pièces, papier, 1 pièce, parchemin.

1759. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : — de nomination et d'acceptation de commission d'experts : pour Pierre-Gabriel de Reclignevoisin, seigneur de Guron, contre Pierre Barbarit ; pour Pierre François, comte de Montaigu, brigadier des armées du Roi ci-devant son ambassadeur près la République de Venise, contre le sieur Perrin, abbé du Pin, etc ; — d'affirmation de rapport d'experts, d'apposition de scellés, de clôture d'inventaire ; — d'enquête et enquêtes ; — de prestation de serment pour Jean Balliau, nommé à la conciergerie des prisons de Vouvent ; — de rapport de visite d'une maison, sise à la Châteigneraine, devant l'auberge du Lion d'or ; — de rébellion, contre les habitants du village de la Villette (paroisse de Saint-Pierre-du-Chemin) qui s'étaient opposés à la saisie réelle, faite à la requête de Bénigne Le Ragois, marquis de Bretonvilliers, sur Antoine Guesdon, marchand ; — d'émancipation, de tutelle et curatelle ; de délibération, par les parents des enfants mineurs de Charles-Henri Gaborin, seigneur de Puy-main, et de feu Henriette-Bénigne Gaborin. — Sentences : pour Mathurin Parton, curé primitif de la Jaudonnière, contre Alexis-Amable-Thomas Destouches, lieutenant en l'élection de Thouars, etc. — Déclarations de dépens.

B. 97. (Liasse) — 103 pièces, papier.

1761. — Procédures civiles. — Réceptions : de Jacques-François Delaroy, en la charge de sénéchal de la seigneurie du Bois-Chapeau (paroisse de la Chapelle-Thireuil) ; — de Pierre-Osée Guichet, en la charge de notaire royal à la Châteigneraine. — Procès-verbaux : de nomination et d'acceptation de commission d'experts ; — d'apposition et levée de scellés sur les meubles : de Louis Guiard, curé de Clavagnes ; de Pierre Siraudou, curé de Bourneau ; de Brossard, curé de Saint-

Hilaire-de-Voust; — d'assemblée des habitants de la paroisse de Moulleron, pour la réparation de la cure dudit lieu; — de clôture d'inventaire; — de comparution pour Gabriel-Honoré Mesnard de Toucheprès, contre les sieurs Maillot et autres, etc.; — de contravention dressé par les commis aux Aides du département de la Châteigneraine, contre Claude Rousseau, cabaretier à Saint-Germain-l'Aiguiller, pour détournement de vin; — d'enquête et enquêtes; — de rapport et d'affirmation de visite: pour le prieuré de Moulleron; pour la métairie de la Tiffraie (paroisse de Montournais), etc.; — de tutelle et de curatelle; — de vérification d'écriture. — Interrogatoire sur faits et articles. — Sentences. — Déclarations de dépens: pour François Cailley, procureur au siège de Vouvent, contre Jean Micheau et autres; — pour Marie Chariou, veuve de Jean Phelipeau, maître potier d'étain, contre Jacques Brun Desmarais et Alexandre Audoné, bourgeois; — pour Gabriel-Alexandre Payneau, notaire royal de la sénéchaussée de Poitiers, contre Isaac Pineau et Françoise-Thérèse Croisette, son épouse. — Exécutoire pour François Garron, serrurier, contre le receveur des domaines du Roi de la Châteigneraine, pour avoir travaillé aux prisons royales de ce lieu et avoir fourni des ferrements aux prisonniers criminels

B. 98. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1762-1763. — Procédures civiles. — Réception de Jean Caillet en la charge de notaire royal à Saint-Hilaire-de-Voust; — requête d'Étienne René Geay, notaire de la baronnie du prieuré de Foussais, pour obliger ledit Jean Caillet à tenir son étude, au lieu de sa résidence. et non à Foussais (mai 1770). — Procès-verbaux: de nomination et d'acceptation de commission d'experts; — d'abandon de domaines, d'arpentement, de clôture d'inventaire, de liquidation, de rapport de visite, de soumission; — d'enquête et enquêtes: pour Jean Collet, prieur de Saint-Nicolas de la Chaise-le-Vicomte, contre Charles Bureau et autres, etc.: — d'entérinement de lettres de bénéfice d'âge pour les mineurs Phelipeau; — de tutelle et curatelle: des enfants de Marie-Madeleine Le Maignant et de feu Jacques-Henri Bernardeau, seigneur de L'espinau, etc.; — de délibération de parents de mineurs. — Interrogatoire sur faits et articles de Catherine Queneau, veuve de François Bruzon, fermier, à la requête d'Armand-Louis Jousseaume, marquis de la Bretesche. — Sentence. — Déclarations de dépens.

B. 99. (Liasse.) — 41 pièces, papier; 1 pièce parchemin.

1766. — Procédures civiles. — Procès-verbaux: d'affirmation de visite pour Jacques-Henri Riffault, bachelier en droit, contre la dame de Sallo; — d'apposition et levée de scellés; — d'enquête et enquêtes: pour Marie-Anne de Béthune, veuve de Pierre de Vallo, seigneur du Rivage, contre Gabriel Drault, seigneur de la Mesnerie; pour Mathurin Parton, curé de la Jaudonnière, contre Auguste de Puyroussset, seigneur de la Bretaizière, et Louis Pillaud, etc.; — d'émancipation, de tutelle et curatelle. — Procès-verbal fait à la requête du procureur du Roi, tendant à l'entretien et nourriture des deux enfants mineurs du second mariage de feu Pierre-Joseph de la Voirie du Beugnon avec Jeanne Renou; exécutoire pour le sieur Thiré, maître d'école à la Châteigneraine, et chargé de la garde desdits mineurs. — Sentences. — Déclarations de dépens.

B. 100. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1770. — Procédures civiles. — Procès-verbaux: de nomination et d'acceptation de commission d'experts; — d'affirmation d'arpentement et de rapport d'experts, de nomination de séquestre; — d'apposition de scellés sur les meubles du curé de Saint-Michel-le-Clous; — de clôture d'inventaire pour Marie Darquistade, veuve de Jacques Panon, seigneur de Faymoreau; — de tutelle et curatelle. — Sentences; — vidimus d'un arrêt du Parlement de Paris annulant une sentence de la sénéchaussée de Poitiers, rendue par appel. — Ordonnances du bailli de Vouvent: portant défense à tous habitants de Moulleron d'empiéter sur le champ de foire de cette paroisse; — confirmant la saisie d'un certain nombre de pains et de pièces d'étoffe chez les boulangers et les marchands de la Châteigneraine, etc. — Acte de notoriété fait à la requête des meuniers du moulin de Ciron (paroisse de Boësse), près Argenton-Château, pour savoir quel est le droit de mouture dans le ressort de Vouvent. — Règlement pour la tenue des audiences. — Déclarations de dépens: pour Renée Gaborin, veuve de Daniel-Henri de Sallo, seigneur du Plessis-Sallo, dame du Plessis-Germain et de la Vrignaye, contre Jacques-Henri Riffault, bachelier en droit; — pour Jacques Gentet, seigneur de la Chesnelière, la Boizatière, le Plessis et autres lieux, contre

Bertrand et sa communauté — pour le curé de Saint-Hilaire-du-Bois contre le syndic de la même paroisse. — Exécutoires.

B. 101. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1773-1774. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : de nomination et d'acceptation de commission d'experts ; — d'enquête et enquêtes ; — de situation de deux registres de notification de l'abbaye royale de Nieuil-sur-l'Autise, au sujet d'une action en retrait lignager ; — de tutelle et curatelle. — Pièces de l'instance, pen l'ute au Parlement de Paris, entre Henri de Ramsay, seigneur de Claveau, et Charles-Louis Gourjault, seigneur de la Berlière, Villefa et autres lieux, gendre dudit sieur de Ramsay, et demandeur en interdiction de son beau-père. — Avis du bailli de Vouvent, à la requête des experts nommés pour l'estimation des seigneuries de la Châteigneraine et de la Montagne, dépendant de la succession de Henri-Louis de Barberie de Saint Contest, sur l'article 285 de la coutume du Poitou, relatif à la fixation du principal qui doit appartenir à l'aîné dans les familles nobles. — Déclaration de dépens.

B. 102. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1780-1781. — Procédures civiles. — Procès-verbaux de tutelle et curatelle : pour les enfants de feu Jacques Chapitreau meunier et Jeanne Peilegrin ; — pour la fille de Jacques Boisseau, fabricant d'étoffes, et de feu Louise Mosnay ; — pour Jeanne-Louise-Gabrielle Angevin, fille de Pierre Angevin, marchand, et de feu Jeanne Pouzin. — Homologation d'avis des parents de Marie-Françoise Cacault, fille majeure, demeurant à la Papiommerie (paroisse de Saint-Hilaire-du-Bois).

B. 103. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1782. — Procédures civiles. — Réceptions : de Pierre Cacault en la charge de commis-greffier du siège de Vouvent ; — de Louis-Henri Déjroy en la charge de juré-priseur et vendeur de biens-meublés dans le ressort de Vouvent ; — de Jacques-Charles Guichet, en

la charge de notaire royal à Saint-Maurice-le-Girard. — Procès-verbaux : de nomination et d'acceptation de commission d'experts : pour Charles de Bernon, écuyer, et Thérèse Raffeneau, son épouse : pour le chapitre de la Rochelle, etc. ; — d'affirmation de la remise des titres, papiers et clefs du trésor de la Rousselière, à François Couturier, procureur fiscal de ladite seigneurie, etc. ; de clôture d'inventaire, de séparation de biens, de vérification d'écritures, etc. ; — d'apposition de scellés : sur les meubles d'Antoine Berton, curé du Breuil-Barret ; et sur ceux de Pierre Cacault, décédé à la Papiommerie (paroisse de Saint-Hilaire-du-Bois) ; — d'enquête et enquêtes : pour Pierre-André Fleury, bourgeois, contre Modeste Pougnet, etc. ; — de rapport et d'affirmation de tutelle et de curatelle ; — de visite et estimation du prieuré de Saint-Paul-en-Gâtine et des ornements de l'église. — Déclarations de dépens. — Exécutoires : pour Pierre-François de Montaigu, seigneur de Boisday, contre Pierre Dault de la Vaslinière, etc.

B. 104. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

1785-1786. — Procédures civiles. — Copie des provisions et arrêts de réception de Louis-Prosper Lofficial, en la charge de bailli du siège royal de Vouvent. — Réceptions : de Louis-Aimé Brunetière, en la charge de notaire apostolique du diocèse de la Rochelle ; — de Pierre Dupouet, dans l'exercice du greffe de Vouvent ; — de Jacques Gellot, en la charge de premier huissier audiencier. — Procès-verbaux : de nomination et d'acceptation de commission d'experts ; — d'affirmation de rapport d'experts, d'affirmation de rebellion, de liquidation de fruits, de nomination de commis-greffier ; — d'apposition de scellés ; — d'enquête et enquêtes ; — de rapport et d'affirmation de visite pour la terre de Pay-Guyon (paroisse de Gensay), appartenant à Louis-Marie Laren de Lescure, capitaine au régiment Royal-Piémontais, mineur, incapable d'âge ; — de tutelle, d'intérimement de tutelle, de nomination et de curatelle. — Informations de commodo et incommodo : au sujet de l'usage et de l'entretien des moulins et four banal d'Aczy et autres communes, dépendant du prieuré de ce nom ; — au sujet de l'arrêtement de deux pièces de terre dépendant du bénéfice de Saint-Nicolas de la Balme (paroisse de Thouarsay) ; — au sujet de la suppression du pressoir de l'écôle (paroisse de Cluché), et de ses revenus à ladite paroisse. — Interrogatoire sur faits et plaidés, à

la requête des syndic et habitants de la Châteignerai, contre le curé de ladite ville, qui réclamait un presbytère. — Sentences. — Ordonnance sur le rétablissement de l'ordre dans les papiers du greffe de Vouvent. — Déclarations de dépens : pour Charles-François de Bejarry, seigneur de la Roche-Gueffier, contre Pierre Draud, seigneur du Teil, etc.

B. 105. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1289. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : de nomination et d'acceptation de commission d'experts ; — d'affirmation de créance ; de constatation de l'état des grains déposés au greffe de Vouvent ; de commission provisoire pour la charge de concierge et geôlier des prisons royales du siège ; de dépôt de bilan ; — d'apposition et levée des scellés. — d'enquête et enquêtes. — Information de commodo et incommodo, sur le bail emphytéotique du prieuré de Saint-Jean du vieux Pouzauges. — Sentence : pour Pierre Brossard, bougeois, seigneur de Brillancheau, contre Pierre Esmond, feudiste, appelant d'une sentence rendue par le sénéchal de la châtellenie de Saint-Pompain. — Commissions accordées au sénéchal de Bazoges-en-Pareds, puis à celui de Pouzauges, à l'effet de procéder à la publication de bans de mariage, entre des non-catholiques. — Exécutoires.

B. 106. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1698-1710. — Procédures criminelles. — Procès-verbaux d'enfants trouvés et baux au rabais pour leur nourriture et entretien. — Informations : pour abandon d'un enfant ; — pour excès et violences ; — « contre la mémoire et cadavre de Marie Villeneuve, pour n'avoir pas voulu recevoir les saints sacrements de l'église, et avoir déclaré au contraire vouloir mourir dans la religion protestante. »

B. 107. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1714-1726. — Procédures criminelles. — Procès-verbal constatant qu'un enfant a été trouvé sous les halles de Vouvent. — Informations : pour excès et

violences ; — pour recherche de paternité ; — pour bris de clôture, vol de meubles, etc. ; — à la requête de Alexandre Roullin, seigneur de Chassenon, contre les fermiers judiciaires de la dite seigneurie, pour abus de jouissance et dévastation de propriété.

B. 108. (Liasse.) — 8 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1741. — Procédures criminelles. — Information, à la requête de Jacques Gruget, notaire royal à Moncoutant, et Jeanne-Rose Brossard, sa femme, et de Henri Fradin, notaire de la châtellenie de Chantemerle, et Marguerite Brossard sa femme, tant pour eux que pour leurs cohéritiers à la succession de feu Pierre Brossard, leur père et beau-père, contre Renée Boissonnot, seconde femme dudit feu Brossard, et contre le vicaire de la paroisse de Moncoutant, en spoliation d'hérédité et détournement de meubles et effets.

B. 109. (Liasse.) — 89 pièces, papier ; 4 pièces, parchemin.

1751-1752. — Procédures criminelles. — Informations : pour excès et violences ; — pour scandale commis dans l'église de Mervent ; — pour vol d'une pièce d'étoffe et évasion des prisons royales de la Châteignerai ; — contre ceux qui ont fait enlever les meubles et effets dépendant de la succession du sieur Bousseau, curé du Tallud ; — contre les meurtriers et assassins d'une femme « trouvée morte et dévorée par les bêtes voraces dans le bois de la Vallée, paroisse de Saint-Maurice-le-Girard. »

B. 110. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1763-1770. — Procédures criminelles. — Procès-verbal des dégâts commis dans les prisons royales de la Châteignerai par deux détenus qui avaient tenté de s'évader. — Informations : pour excès et violences ; — pour homicide par imprudence. — Inventaire des pièces de l'instance criminelle, intentée par Gabriel Draud, seigneur de la Doit et de la Mesnerie, et dont les expéditions ont été envoyées au greffe de la Tournelle criminelle, à Paris, en exécution d'un arrêt du Parlement.

B. 411. (Liasse.) — 31 pièces, papier : 1 pièce, parchemin.

1782-1790. — Procédures criminelles. — Exécutoire, sur état des frais dus aux officiers de la maréchaussée du département de Fontenay-le-Comte, et s'élevant à la somme de 33 livres, dans une affaire de vol ; jugement d'élargissement du prévenu pour cause d'imbécillité. — Procès-verbal d'affirmation d'un rapport en chirurgie. — Informations : pour vol ; — pour détournement de meubles ; — pour excès et violences : cette dernière affaire commencée en la châtellenie de Chassenon-le-Bourg, continuée au bailliage royal de la Châteigneraye, est portée définitivement au greffe criminel du bailliage de Civray.

JURIDICTIONS INFÉRIEURES.

B. 412. (Cahiers.) — In-8°, 51 feuillets, papier.

1772-1780. — AIZENAY (châtellenie). — Registre des audiences ordinaires de la justice seigneuriale d'Aizenay. — Réceptions : de Pierre Durand et François Salomon dans la charge de sergents (1^{er} juin 1778, f° 30) ; — de Olivier-Emmanuel Delaroze dans les charges de notaire et procureur (id., id., v°). — Règlements fixant le prix du pain et de la viande : la taxe du pain varie entre 20 et 27 deniers pour la première qualité, entre 18 et 21 deniers pour la seconde qualité et entre 15 et 18 deniers pour la troisième ; la viande de bœuf, veau et mouton est payée à raison de 4 sous 6 deniers la livre (24 août 1773 au 3 novembre 1780, f° 7, 8, 16, 26, 29, 34, 36, 41, 54). — Dénonciation de Thérèse Favereau, couturière, contre plusieurs jeunes gens du bourg d'Aizenay « reconnus de tout le public pour des libertins, coureurs de nuit et de jardins » comme Payant insultée et ayant voulu attenter à son honneur (22 septembre 1778, f° 35). — Ordonnances de police : contre les deux sacristains de la paroisse qui affectaient de s'absenter toutes les fois qu'on avait besoin de leurs services, « ce qui mettait souvent le sieur curé et son vicaire dans les plus grands embarras et même hors d'état de pouvoir faire leurs fonctions » (31 décembre 1778, f° 36, v°) ; — faisant défense aux justiciables de la juridiction d'Aizenay

de « s'atrouper et courir nuitement par les rues de ce bourg pour y faire le charivari avec différents instruments aussi tumultueux que déplaisants par leur bruit, » sous peine d'amende de 10 livres et de poursuites criminelles (7 janvier 1780, f° 41, v°) ; — faisant défense aux demoiselles Robin de faire écouler dans la rue les immondices provenant de leurs lieux d'aisance, « comme choses d'autant plus prohibées et illicites qu'il en résulte une infection capable d'attirer la peste dans ce lieu » (31 mars 1780, f° 42, v°) ; — condamnant des boulangers à une amende de dix livres pour avoir contrevenu aux règlements sur le prix du pain (13 juin 1780, f° 46, v°) ; — faisant défense à Louis Peltier, marchand, de déposer son fumier et ses litières sur le terrain de l'église consacré à l'usage des processions qui se font le 1^{er} et le 3^e dimanche de chaque mois (16 octobre 1780, f° 54). — Sentence rendue en faveur de Louis-Pierre-François Jaillard, chevalier seigneur de la Marronnière, du Moiron, baron de Belleville, châtelain de Beaulieu et autres lieux, contre François Gaudin, bastonnier, et Louis Rigourdan de la Bédrière, au sujet de la mouvance d'une pièce de terre dite la Boulette, sise au fief de la Charie, dépendant de la seigneurie du Moiron (5 septembre 1780, f° 50).

B. 413. (Cahiers.) — In-8°, 96 feuillets, papier.

1780-1788. — Justice seigneuriale de la châtellenie d'Aizenay. — Registre des audiences ordinaires. — Réceptions : de Gilbert-Aimé-Joseph Renaudineau, notaire et procureur de la châtellenie de Lieu-Dieu-lès-Venansault, en la même qualité dans la châtellenie d'Aizenay (12 juin 1781, f° 5, v°) ; — de Louis-Joachim Voyneau, notaire royal dans la charge de procureur fiscal de la baronnie de Palluau et de la châtellenie d'Aizenay (21 août 1781, f° 10) ; — de Joseph-Marie Girardin, notaire royal à la Chaise-Giraud, en l'un des quarante offices de juré-pris et vendeur d'immuables dans le ressort de la sénéchaussée de Poitiers, arrondissement des bureaux de contrôle de la Motte-Achard, Apremont, Palluau, Saint-Gilles et Les Sables (19 février 1787, f° 66, v°) ; — de Étienne Julien Baretou Thibaudière, avocat au siège de Poitiers et lieutenant du siège de la baronnie de Palluau, dans la charge de sénéchal d'Aizenay (13 novembre 1787, f° 83, v°). — Ordonnance de police : contre un boucher d'Aizenay qui vendait des veaux naissants et mêmes malades pour des veaux sains, et des boues pour des moutons

à un prix égal à celui de la meilleure viande (19 février 1781, f° 3) ; — contre un cabaretier d'Aizenay et sa femme, qui détournaient journellement de leur emploi et profession deux habitants du bourg en les excitant « à boire et ivroguer chez eux le jour et la nuit » (11 avril 1781, f° 4) ; — contre Tanguy, menuisier, pour tentative d'homicide sur la personne de Robert, marchand chapelier (19 décembre 1781, f° 13) ; — contre les boulangers d'Aizenay qui n'apportent pas assez de soin dans la confection de leurs pains, ne donnent pas le poids et font entrer trop de son dans les pains de deuxième et troisième qualité (2 juillet, 1782, f° 17) ; — faisant défense aux sacristains de la paroisse de percevoir leurs glaives (gerbes), sans l'autorisation des propriétaires, et de faire aucune quête de lard pendant le carnaval, ou d'œufs aux approches des fêtes de Pâques, ni à aucune autre époque de l'année, et leur enjoignant de se tenir assilément sous les cloches de l'église, les dimanches et fêtes, pendant les sonneries (22 juillet 1783, f° 25) ; — contre deux aubergistes et cabaretiers d'Aizenay qui vendent leur vin à fausse mesure, et dans des bouteilles en verre de moindre grandeur que les chopines d'étain dont se servaient anciennement tous les aubergistes du bourg, et injonction à eux faite de ne pas débiter de vin nuitamment ou pendant le service divin et de le refuser à tous domiciliés après dix heures du soir, en été, et neuf heures en hiver (12 août 1784, f° 39, v°) ; — condamnant Martineau le jeune, charpentier « tellement épris de vin qu'il vomit à plusieurs reprises dans le chœur de l'église et qu'il fallut employer la force pour le faire sortir, » à assister à la grand'messe, placé directement sur la marche qui est au-dessous de la passion et à l'entrée du chœur, tenant un cierge allumé à la main (24 janvier 1786, f° 54) ; — enjoignant aux officiers de police, qui percevaient indument salaires et vocations, de se conformer aux règlements qui portent que la police doit s'exercer gratis (8 août 1786, f° 62). — Répudiation du titre de tutrice de ses enfants par une veuve réduite à la dernière nécessité (23 mai 1782, f° 16). — Dépôts au greffe : de pièces de procédure (f°s 16, 36) ; — d'un fusil saisi sur un individu qui avait tiré sur un contrôleur ambulaut et sur un commis de la régie générale (28 mars 1785, f° 44) ; — d'une grosse d'aveu (f° 87). — Taxe du pain et de la viande (f°s 16, 19, 20, 23, 37, 38, 43, 50, 57). — Enregistrement : d'un arrêt du parlement de Paris, portant exécution de l'ordonnance rendue par les officiers de la sénéchaussée de Poitiers, le 25 janvier 1787, sur le ressort des justices subalternes qui relèvent de cette

sénéchaussée (8 mai 1787, f° 70) ; teneur de cette ordonnance.

B. 114. (Cahier.) — In-8°, 9 feuillets, papier.

1788-1790. — Justice seigneuriale de la châtellenie d'Aizenay. — Registre des audiences ordinaires. — Ordonnances : sur la police des foires et marchés et sur celle des hôtels, tavernes et cabarets d'Aizenay (3 mars 1789, f° 2) ; — défendant à Guyet et Cormier, procureurs de la baronnie d'Apremont « de prendre la qualité de procureurs postulants au siège d'Aizenay et de s'y présenter pour requérir à l'audience dans aucune cause, » avant d'avoir obtenu des provisions du seigneur ou du sénéchal (28 janvier 1790, f° 6, v°). — Dépôts de pièces de procédure (f°s 1, 7). — Taxe du pain (f°s 2, 4, 5).

B. 115. (Cahier.) — In-8°, 11 feuillets, papier.

1745-1750. — Justice seigneuriale de la châtellenie d'Aizenay. — Registre des notifications. — Amortissement d'une rente de 110 livres due par René Vaugien, sieur de La Haye, sénéchal des baronnies d'Apremont et de Rié, à Gabriel de Marans, chevalier, tant en son nom que comme donataire universel de Anne Patarin, sa femme, sur les métairies de la Delinière et du Clousy (paroisse d'Aizenay) (3 mai et 28 juin 1748, f° 7, v°). — Vente par Jacques-Claude Darrot, seigneur de la Boutrochère, à Henri-Auguste de La Tour, marquis d'Aizenay, de la métairie de la Petite-Salle (paroisse d'Aizenay), moyennant 6.000 livres et 360 livres de pot de vin (20 janvier 1750, f° 9, v°).

B. 116. (Cahiers.) — In-8°, 49 feuillets, papier.

1751-1765. — Justice seigneuriale de la châtellenie d'Aizenay. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Sébastien-Joseph Goupilleau, curé de Saint-Martin-de-Brem, Louis-Marie Goupilleau, capitaine de navire et demoiselle Catherine Abram, son épouse, et Marie-Louise Goupilleau, tous frères et sœurs, tant pour eux que pour Joseph-Marie Goupilleau, leur frère mineur, étudiant en théologie au

collège de Poitiers, à Jacques et François Gaudin frères, laboureurs, d'une métairie située au village des Gâts et autres lieux (paroisses d'Aizenay et de Beaulieu-sous-la-Roche-sur-Yon), moyennant 4,740 livres (19 février 1755, f° 15); — par Louise-Jeanne Buor, veuve Louis René de Barbarin, seigneur du Grand-Plessis, à Jean-Aimé Bouvière, notaire et procureur de la châtellenie d'Aizenay, de la métairie de la Grande-Rolandière, susdite paroisse, moyennant 1,100 livres et le paiement de deux rentes de 100 livres chacune (17 décembre 1760, f° 31); — par Pierre Roy, notaire et procureur des baronnies de Brandois, la Motte-Achard et châtellenie de la Maurière, Louis Roy, sieur de la Sourderie, chirurgien-juré, son frère, et Jacques Gillier, bourgeois, exerçant les droits de Louise Roy, son épouse, à Laurent-Vincent Rouvière, sergent royal, de deux maisons et leurs dépendances, sises en divers fiefs (13 juillet 1763, f° 43).

B. 117. (Cahiers.) — In-8°, 118 feuillets, papier.

1766-1780. — Justice seigneuriale de la châtellenie d'Aizenay. — Registre des notifications et insinuations. — Contrat d'admission de Marie-Jeanne Chaillon, comme religieuse de chœur, au couvent des Ursulines de Luçon, moyennant une rente viagère de 90 livres et une somme de 2,000 livres une fois donnée (25 janvier 1766, f° 5). — Ventes : par Jean-Henri-Augustin-Marie Morisson, seigneur de la Naulière (paroisse de la Chapelle-Hermier), mineur émancipé, et par Marie Barbarin, veuve de Jean-François-Victor Morisson, à Jacques Joussebert, seigneur de Romangui, d'une maison et ses dépendances, à Aizenay, moyennant 925 livres (14 juillet 1766, f° 10, v°); — par Alexis-Charles-François de La Tribouille, seigneur de la Gouardière et autres lieux, à Louis Guilbaud, laboureur, de la tierce partie d'une métairie située à l'Écosserie, paroisse d'Aizenay, moyennant 840 livres (24 octobre 1769, f° 47); — par Charles-Daniel Sapinaud, seigneur des Nones, à Gaspard Joubenneau, bourgeois, de la métairie de la Bourmaudière (paroisse de la Chapelle-Palluau), et de la moitié de la métairie de la Gaudière (paroisse d'Aizenay), moyennant une rente de 600 livres et 960 livres de pot de vin (6 décembre 1774, f° 91, v°); — par Antoine-Clair Morisson, seigneur de la Naulière, « étant au service du Roi dans le corps royal de la marine à Rochefort, » à Pierre Guilbert, notaire et procureur du comté de Palluau, de la tierce partie de la

métairie de la Rabillerie (paroisse d'Aizenay), moyennant 1,800 livres (26 juillet 1775, f° 99); — par Philippe Vexiau, bourgeois, et Année Gouin, son épouse, à Jérôme-Louis-Sébastien-Joachim Rigourdain, sieur de la Marière, avocat au Conseil supérieur, de la rente de six boisseaux de seigle, dus sur le lief de la Paponnière, paroisse d'Aizenay (9 novembre 1779, f° 114, v°). — Arrangement entre Louis, marquis d'Asnières, coraette de la première compagnie des mousquetaires de la garde du Roi, d'une part, et Louis-René Roy, bourgeois, et André Delarozé, sergent royal, héritiers de Louis Roy, leur père et beau-père, fermier de la terre et seigneurie d'Aizenay, d'autre part, au sujet du bail à ferme de la dite terre (1^{er} avril 1769, f° 50).

B. 118. (Cahiers.) — In-8°, 96 feuillets, papier.

1780-1788. — Justice seigneuriale de la châtellenie d'Aizenay. — Registre des notifications et insinuations. — Sentences d'adjudication : d'une pièce de terre appelée l'Épine et de la métairie de la Delinière (paroisse d'Aizenay), appartenant aux héritiers de feu Pierre Jousson, sieur de la Forest (10 mars 1781, f° 8, v°); — des deux métairies de la Forêt-Clauche (paroisse d'Aizenay), appartenant à Pierre Jousson de la Forest, mineur émancipé, procédant sous l'autorité de René Regnaud, sieur de la Pelletière, son tuteur aux causes, et de Gabriel-Victor Bourguet, seigneur de la Giraudière, son tuteur *ad hoc* (14 janvier 1786, f° 69). — Ventes : par Jeanne Repas, veuve de Pierre Durand, chapelier, à Pierre-René Lysan, sieur de la Mannerie, sénéchal de Ligny-le-Château, d'une maison à Aizenay, moyennant 405 livres et une rente de 16 livres (18 août 1782, f° 23, v°); — par Michel Boscal de Reul, seigneur d'Albery (paroisse de Vallans, en Saintonge, à Pierre Boscal de Reul, comte de Marne, paroisse du lieu, en Saintonge, et marquis de la Croix-le-Vicomte, d'un domaine des Épauls, paroisse d'Aizenay, moyennant une rente de 400 livres et un pot de vin de 700 livres (vente par acte sous seing privé, du 14 avril 1783, suivie d'un contrat notarié, du 23 avril suivant, constatant que cette acquisition a été faite pour François Goupilleau, notaire royal et procureur au siège de la Roche-sur-Yon, receveur des domaines du roi et de ceux de monseigneur le comte d'Artois (f° 35); — par Alexandre-Louis-Aimé de Barbarin, seigneur du Grand-Plessis, à Jacques Arnaud, marchand-charbonnier, d'une maison et ses dépen-

dances, à Aizenay, moyennant 918 livres et une rente de 25 livres (12 juillet 1784, f° 44).

B. 119. (Cahier.) — In-8°, 18 feuillets, papier.

1788-1790. — Justice seigneuriale des châtellenies d'Aizenay et des Roches. — Registre des notifications et insinuations. — Licitations : entre Catherine-Geneviève Rigourdain, veuve de Louis Goujon, régent d'Aizenay, et Jacques Chaillou, laboureur et sa communauté, au sujet de la part pouvant leur revenir dans la succession de feu Marie-Jeanne Chaillou, religieuse aux Ursulines de Luçon (12 mai 1783, f° 4). — Ventes : par Charles-Joseph Guillet, praticien, et Olympe-Félicité Rouvière, son épouse, à Louis Martineau, marchand bâtonnier, d'une pièce de terre appelée le Pâtis-du-Bois, près Aizenay, moyennant 400 livres et 24 livres de pot de vin (20 mars 1789, f° 7, v°) ; — par Jean Raffain, boulanger, et Louise Arnaud, sa femme, à Louise Rigourdain, veuve de Pierre Pineau, sieur de la Chauvinière, d'un petit jardin près le village de Villeneuve, paroisse d'Aizenay, moyennant 360 livres (22 juin 1790, f° 17).

B. 120. (Cahier.) — In-8°, 41 feuillets, papier.

1787-1789. — Justice seigneuriale des châtellenies d'Aizenay et des Roches. — « Registre des tutelles et curatelles qui se feront dans le territoire des châtellenies d'Aizenay et des Roches, à commencer de ce jour, quatre décembre mil sept cent quatre-vingt-sept. » — Tutelles : de Jeanne et Thérèse Marchais, filles mineures de Pierre Marchais, marchand, et de Jeanne Guilbaud (4 décembre 1787, f° 2) ; — d'Augustin Biron, fils de feu Pierre Biron, et de Louise Gaudin, épouse en secondes noces de François Favreau, (27 mai 1788, f° 5). etc.

B. 121. (Liass.) — 9 pièces, papier.

1756-1760. — Justice seigneuriale de la châtellenie d'Aizenay. — Procédures civiles. — Procès-verbaux de tutelle : des enfants mineurs de Jean Masoné, menuisier, et de Catherine Guilbaud, après avis et consentement des parents : Joseph Rigourdain, sieur

de la Jaillière, licencié-ès-loix, Charles-Sébastien Rigourdin, sergent royal, Paul-Jean Cibut, chirurgien, Jacques Rouvière, marchand, Étienne Brethomé et Étienne Naulleau, laboureurs (10 février 1756) ; autres pièces concernant les mêmes mineurs, etc.

B. 122. (Liass.) — 54 pièces, papier.

1781-1784. — Justice seigneuriale de la châtellenie d'Aizenay. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : de nomination et d'acceptation de commission d'experts ; — d'apposition et levée de scellés : sur les meubles de Agathe Drû, épouse de François-Gabriel Roc, brigadier dans les fermes des traites, (19 juin 1782) etc. ; — de consignation de la somme de 217 livres, par Jean Raffain, boulanger, sur refus d'acceptation par Étienne Brethomé, laboureur (9 août 1784) ; — de déclaration de grossesse ; — de description de meubles, portant accommodement entre Mathurin Guilbaud, laboureur, et ceux de sa communauté, d'une part, et André Guilbaud, aussi laboureur, d'autre part, demeurant tous au village de la Biochère, paroisse d'Aizenay (26 avril 1783) ; — d'émancipation : des enfants de Dominique Goupilleau, bourgeois, et Madeleine Goupilleau (28 novembre 1783), etc. ; — de tutelle ; — de curatelle ; — portant expertise au sujet de l'échange d'une jument (5 mai 1781) ; — Sentences : au profit de Giraud Calvet, marchand chaudronnier d'Auvergne, contre Antoine Dambarnard, aussi chaudronnier (7 février 1783), etc.

B. 123. (Liass.) — 71 pièces, papier.

1785-1789. — Justice seigneuriale de la châtellenie d'Aizenay. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : de nomination, d'acceptation, de commission et de rapport d'experts, à la requête de Jean Gendreau, marchand de bœufs, contre Louis Robin, bourgeois, au sujet du dommage causé par les bestiaux de ce dernier, dans deux prés, appelés les Filleaux, situés paroisse d'Aizenay (août-septembre 1786) ; — d'apposition de scellés, — d'affirmation de voyage pour Étienne Mitteau de Bel-Air, notaire et procureur à Rochecervière et arpenteur royal en Poitou (9 juillet 1785 et 16 mars 1786) ; — de dépôt d'argent ; — de déclaration de grossesse ; — d'émancipation ; — de tutelle ; — de cu-

ratelle ; — portant consentement des parents au mariage de Marie-Anne-Jeanne Cibut, fille de feu Paul-Jean Cibut, chirurgien et de Jeanne Goupilleau, avec Jean-Aimé-Augustin Rouvière de la Guibertière, sénéchal de Challans (13 janvier 1785) ; — portant règlement sur arrêt du parlement de Paris, relatif à la réduction provisoire des mesures dont on se sert dans la paroisse d'Aizenay pour le paiement des rentes, droits de boisselage et autres devoirs en blé (12 octobre 1786) Les boisseaux, au nombre de deux, sont réduits à 42 livres 1/4, au lieu de 60, pour la grande mesure, et à 37 livres, au lieu de 52, pour la petite. L'étalement a lieu, en l'absence du marquis d'Aizenay, et malgré les protestations du seigneur de la Marronnière, devant les principaux habitants de la paroisse : Jacques-Paul Rigourdain, syndic ; Jean-Aimé Rouvière l'aîné, Jean-Antoine Brethomeau, Gilbert-Aimé-Joseph Renaudineau, notaires et procureurs ; Laurent Rouvière, fermier du prieuré ; Pierre Roy, fabricant ; François Goupilleau, Paul Rigourdain, bourgeois ; Jean-Aimé-Augustin Rouvière, avocat ; Jean-Sébastien Brethomeau, licencié-ès-loix ; Honoré Delarozé de la Girardière, Pierre-Dominique Delarozé, Victor Goupilleau, bourgeois ; Laurent-François Rouvière, huissier royal ; Louis Robin, Jean-Charles-Pierre-Aimé Gobin, Pierre-Joseph Gobin, bourgeois ; Louis Mercier, Charles Menardeau, fermiers ; Louis Brethomeau, menuisier ; Jean Raffain et Étienne Guittonneau, boulangers ; Luc Logeais, marchand blâtier et autres ; et devant François-Pierre Gillaizeau, notaire royal et doyen des procureurs. — Sentences.

B. 124. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1788-1791. — Justice seigneuriale des châtellenies d'Aizenay et des Roches. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : de nomination et d'acceptation de commission d'experts ; — d'apposition et levée de scellés : sur les meubles de feu Guillaume Jouan, curé de la paroisse d'Aizenay (octobre et décembre 1789), etc. ; — de déclaration de grossesse ; — d'émancipation : de Paul-Jean Rigourdain, tanneur, fils de feu Paul Rigourdain, sergent royal, et de Perrine Brethomé (8 janvier 1791), etc. ; — de tutelle et curatelle. — Sentences : portant vente par licitation de la maison ou pend pour enseigne le *Chêne-Vert*, au bourg d'Aizenay (octobre, novembre et décembre 1789) ; — portant caution de Jacques Rigourdain, sieur

de la Jaunière, bourgeois, pour Laurent-Vincent Rouvière, fermier (10 novembre 1789).

B. 125. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1784-1787. — Justice seigneuriale de la châtellenie d'Aizenay. — Police. — Sentences : contre Jean Raffain, boulanger, en paiement de 10 livres d'amende (30 mai 1784) ; — contre André Guilbaud le jeune, pour l'obliger à laisser passer les voitures, cavaliers, piétons et bestiaux sur une pièce de terre à lui appartenant et bordant un chemin impraticable (4 décembre 1787).

B. 125. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1781-1788. — Justice seigneuriale de la châtellenie d'Aizenay. — Procédures criminelles. — Informations : à la requête de Jean Raffain, menuisier, et Louis Arnaud, maréchal taillandier, tous les deux beaux-frères, contre Louis Hillain et père, cordonnier, et son fils, boulanger, pour excès, violences et mauvais traitements (28 avril 1781) ; — à la requête de Henri, marquis d'Asnières, seigneur de la baronnie de Palluau, de la châtellenie d'Aizenay et autres lieux, contre Louis-Sébastien Martineau et autres pour « crime de vols, larcins et agès commis en la forêt du dit Aizenay » (20 janvier 1783) ; — à la requête de François Baranger, marchand, contre Bernard Caillaud, maréchal-ferrant pour injures atroces et diffamation (24 octobre 1783) ; — à la requête du procureur fiscal du siège contre Jean Rouquelle, accusé de vol (27 avril 1787) ; — à la requête de Louise Labillé, fille majeure, contre la veuve Jarny, Joseph Jarny et sa femme, en réparation d'injures (4 juillet 1787).

B. 127. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1788-1790. — Justice seigneuriale des châtellenies d'Aizenay et des Roches. — Procédures criminelles. — Informations : à la requête de François Guilbaud et Jacques Chaillou, laboureurs, contre Jean Micheau, sabotier, pour avoir fait tomber et enlever, dans le même jour, sur un champ appartenant aux plaignants, une quantité très considérable de vergnes qui

en écrasèrent plusieurs autres petits par leur chute (2 septembre 1788) ; — à la requête du procureur fiscal du siège contre Jean Pondevie, journalier, pour vol d'une jument (18 août 1789) ; — à la requête du procureur fiscal, contre Louis Pelletier et autres habitants du bourg, qui « se comportent d'une manière à faire la terreur du public » et « se permettent de menacer plusieurs de leurs concitoyens de les assassiner à coups de fusil ou autrement ou de mettre le feu à leurs domiciles » (7-10 mai 1790). — A cette information, est joint l'extrait d'une lettre du procureur du roi de la sénéchaussée de Poitiers, en date du 7 juin suivant, où il est dit : « Comme je suis informé que l'on a rendu un décret infiniment doux contre ce particulier (Pelletier) et que malgré la suppression prochaine des justices seigneuriales on n'en doit pas moins rendre bonne et prompt justice, si l'on est fondé à se plaindre de quelques délits, je vous prie de faire envoyer à notre greffe une expédition de la procédure qui a été tenue à cet effet, afin que je puisse aviser au party à prendre dans la circonstance. »

B. 128. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1784-1788. — AUBOINIÈRE (l'). — Greffe de la justice seigneuriale de l'Auboinière (paroisse de Chaillé-sous-les-Ormeaux). — Curatelles : de Marie et Marguerite Gauvreau, filles mineures de feu François Gauvreau, laboureur, et de Marie Martineau (20 juin 1786) ; — de Marie-Madeleine Baudrit, fille de feu Jacques Baudrit, bordier, et de Marie Gallerneau (16 mai 1788). — Tutelle : des enfants mineurs de Jacques Baudrit (7 juin 1788).

B. 129. (Cahier.) — In-4°, 75 feuillets, papier.

1639-1670. — AUBOUYNIÈRES-DES-CHAMPS (l'). — Register des notifications de la justice seigneuriale de l'Aubouynière-des-Champs (paroisse de Sainte-Pexine). — Échange : entre Pierre Febvre, boucher, et noble homme Louis Dugast, sieur de la Fromentinière, de quatre journaux contre une pièce de vigne (20 avril 1649, f° 8, v°). — Ventes : par Henri de Clermont, marquis du dit lieu, de Gallerande et de l'Aubouynière-des-Champs, à Jehan Aulneau, de trois boisselées de terre et du complant et soulage de 18 journaux de

vigne, moyennant 150 livres (9 avril 1650, f° 10) ; — par le même à Hélié Regnon, seigneur de Challigné, de la maison et métairie de Villenœufve (paroisse de Sainte-Pessine), moyennant 6,000 livres (1^{er} juin 1649, f° 17) ; — par divers, à François Majou, sieur de la Tramblaye : d'une maison sise au village de la Rivalinière, avec ses dépendances et plusieurs sillons de terre, pour la somme de « sept vingt-huit livres » (25 avril 1660, f° 35) ; — d'une maison au village des Touches (paroisse de Sainte-Pezanne), moyennant 100 livres 8 sous (20 avril 1663, f° 54) ; — d'une maison et ses dépendances à l'Aubouynière, et de deux journaux de vigne, moyennant 150 livres (7 mars 1665, f° 57, v°). — Accord entre Georges de Clermont, marquis de Saint-Aignan, et René Ronsin, femme de Michel Rainet, sieur du Port, au sujet d'une transaction passée entre le dit seigneur et feu René Ronsin Suzanne Gorin, sa femme, et Marie Guignard, veuve Jean Gorin (31 octobre 1661, f° 42).

B. 130. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1760-1782. — BEAULIEU (Châtellenies). — Greffe de la justice seigneuriale de Beaulieu-sous-la-Roche. — Réceptions : de Michel Tampou, notaire et greffier de la Motte-Achard, en la charge de procureur postulant des châtellenies de Beaulieu (2 septembre 1760) — de Barthélemy Bellet, marchand, en la charge de geôlier des prisons des susdites châtellenies (31 octobre 1786). — Procès-verbaux : de nomination et d'acceptation de commission d'experts : pour la visite et estimation des bestiaux de la maison et métairie de la Boursière, située paroisse de Venansault (16 et 23 août 1785), etc. ; — d'apposition et de reconnaissance de sceux sur les meubles : de feu Paul Guillaume Caillon, curé de Beaulieu (24 mars et 14 mai 1785) ; de feu Marie-Anne Jaillard, veuve de Morais, décédé au château de la Boursière (paroisse de Venansault) (6 mai 1785) ; de feu demoiselle Louise Esnard (24 novembre 1787) ; — d'audition de parties ; — de clôture d'inventaire : — d'enquête et enquêtes ; — de tutelle : des deux filles mineures de Pierre-Aimé Epaud, chirurgien, et de Louise-Madeleine Jolly (21 septembre 1782), etc. ; — portant contribution des parents des enfants mineurs de feu Charles Petit fils, tisserand, à la subsistance et nourriture de ces derniers, pour cause de pauvreté de leur mère et tutrice naturelle (14 juillet et 30 août 1785) ; — de curatelle *ad hoc* ; — de

nomination d'un curateur ou légitime contradicteur des enfants mineurs de feu Julien Chabot et de Marie Boubier, aux fins de l'inventaire et partage des meubles et effets composant la communauté des époux (27 mars 1781); — d'émancipation de Pierre-Augustin-Benin Le Roux, seigneur de la Routière, lieutenant de remplacement au régiment d'Auxerrois Joseph-Bésiré Le Roux, chevalier de la Routière, Lydie-Rose-Benigne Le Roux, demoiselle de la Routière, faisant tant pour eux que pour Marie-Charles et Jacques-François Le Roux, leurs frères, tous les cinq enfants mineurs de feus Victor-Joseph Le Roux et Marie-Céleste Tinguy (31 octobre 1785), après avis et consentement de Paul-Joseph Le Roux, seigneur de l'Aumône, Jacques-Pierre Le Roux, chevalier de la Routière, Léon-Aimé de Rorthays, seigneur des Hauteurs, Jean-Henri-Auguste-Marie Morisson, seigneur de la Naulière, Jacques-Louis-Gabriel Baudry, seigneur de la Boucherie, Alexandre-Louis-Aimé de Barbarin, seigneur du Grand-Messis, Jacques de Joubert, seigneur de Romanguy, Pierre-Paul Guiochet, sénéchal des châtelennies de Beaulieu, les tous leurs parents de l'un et l'autre estoc; — d'émancipation de Pierre-René-Henri, Frédéric, Flavie-Emilie Mercier, tous les trois enfants mineurs de feu Pierre-Bazile Mercier de la Noue, sénéchal de la baronnie de Sainte-Flaive, et de Marie-Charlotte Pyneau (27 novembre 1787), etc. — Sentences: au profit de Marie-Louise Aymond de Belleville, veuve de Louis Jaillard, seigneur de la Maronnière, dame de la baronnie de Belleville et des châtelennies de Beaulieu-sous-la-Roche et autres lieux, demanderesse en façon d'hommage, reddition d'aveux, paiements de rachat, etc., contre Jeanne-Marguerite Chaigneau, veuve de noble homme Nicolas Dorion, sieur de la Tesserie, propriétaire de la métairie de la Cantardière, en la paroisse de Beaulieu (20 mai 1769); — pour Jean Tesson, laboureur, contre Charles-Jean-Baptiste de Morais, seigneur de la Boscherie, la Grimaudière et autres lieux, au sujet du partage des biens délaissés par ce dernier (3 juin et 23 décembre 1760).

B. 131 (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1786-1787. — BELLEVILLE (Baronnie). — Greffe de la justice seigneuriale de Belleville. — Nominations de curateurs *ad hoc*: à Marie-Jeanne Barreau, fille mineure de feu Jean Barreau, laboureur, et de Marie-

Jeanne Tougeron (23 décembre 1786); — à Louise-Généreuse Loué, fille mineure de feu François Loué et de Marie-Madeleine Bignonneau (9 janvier 1787).

B. 132 (Cahier.) — In-8°, 11 feuillets, papier.

1786-1786. — BILLY (châtellenie et commanderie). — Registre des audiences et des notifications et insinuations de la justice seigneuriale de Billy (paroisse de Corbaon, aujourd'hui réunie à celle de Châteaui-Guibert). — Affaires civiles: Léonard-Claude Le Normand, servant d'armes de la vénérable langue d'Aquitaine, chevalier magistral de l'ordre militaire de Saint-Jean-de-Jérusalem, commandeur de Billy, contre Joseph-Claude-Léon de Saignard, seigneur de Saint-Pal, en exhibition et édition de contrats d'acquêt et en production de déclarations nouvelles, pour tous les immeubles appartenant au défendeur dans le mouvant de la dite commanderie (9 juin 1785, f° 6); — Pierre-André Buval du Retail, ancien officier d'infanterie, contre Charles Goribou, chaumier, en paiement d'une rente de onze livres (6 juillet 1786, f° 9, v°); — Lettres de provision et actes de réception: de Philippe-Alexis-Julien Viaud, notaire et procureur des baronnies de Mareuil et la Vieille-Tour, comme notaire et procureur de la commanderie de Billy (12 août 1784, f° 2, v°); — de Jean-Baptiste Charrier, avocat et procureur fiscal des baronnies de Mareuil et la Vieille-Tour, comme notaire et procureur fiscal de la commanderie de Billy (17 février 1785, f° 3, v°). — Ventes: par Marie Roulet, veuve Pierre Billaud, à Joseph-Claude-Léon de Saignard, seigneur de Saint-Pal, des maisons et jardins à elle appartenant, au village de l'Éveillerie, paroisse de Saint-André-sur-Mareuil, et de différents autres immeubles, moyennant cent livres et une rente viagère de six boisseaux de seigle et deux de mail (28 juin 1784, f° 1, v°); — par Jean Combant, négociant à Cholet, tant en son nom que pour ses frères et sœurs et cohéritiers en la succession de Jean Combant, son père, à Gabriel Micheau, fermier, de la maison, terre et dépendances de la Poterie, en la paroisse de Corbaon, moyennant une rente annuelle de 400 livres et autres charges (31 août 1784, f° 6, v°); — par les époux Chauveau, au sieur Provost, docteur en médecine à Luçon, d'un champ appelé Repanty, en la paroisse de Corps, moyennant le paiement de leur part et portion dans deux rentes dues à la commanderie de Billy (1^{er} janvier 1786, f° 8).

B. 133. (Liasse). — 4 pièces, papier.

1784-1789. — Justice seigneuriale de la châtellenie et commanderie de Billy. — Ordonnance de police portant défense de tenir aucune assemblée dans l'étendue de la juridiction, les jours de dimanche et fêtes, et interdisant notamment le préveil qui se tient au bourg de Corbaon, le premier dimanche après la Saint-Roch, à peine de 100 livres d'amende (15 août 1784). — Tutelles *ad hoc* pour mariage de mineurs.

B. 134. (Cahier). — In-8°, 50 feuillets, papier.

1721-1723. — BRANDOIS (baronnies et châtellenie). — Registre des audiences ordinaires de la justice seigneuriale des baronnies de Brandois, la Motte-Achard et châtellenie de la Maurière, séant à la Motte-Achard. — Lettres de provision et acte de réception de François Ordonneau, sieur des Grands-Borderies, licencié ès-lois, sénéchal de la Chaise-Giraud, comme sénéchal des baronnies de Brandois, la Motte-Achard et châtellenie de la Maurière, en remplacement de Gilles Mercier, sieur de la Noue (21 et 27 février 1722, f° 7, v°). — Enquête et sentence contre Pierre Roy-le-Jeune, marchand, au sujet d'injures prononcées par ce dernier contre Catherine Turpaud, femme de Gilles Briand, chirurgien (14 décembre 1722, f° 24 à 26); — déclaration par laquelle le dit Pierre Roy affirme que c'est à tort et sans raison qu'il a tenu des propos contre l'honneur et la réputation de la dame Turpaud, qu'il s'en dédit et rétracte, la reconnaissant pour femme de bien et d'honneur, non tachée des dites injures (11 janvier 1723, f° 28). — Pierre Surineau, seigneur de la Guissière, au nom de Madeleine Poitevin, veuve de Louis Robert, seigneur de Lézardière, baronne de cette cour, et de Marie-Anne de la Haye-Montbault, son épouse, contre Marie-Angélique Daguin, femme de Jacques Thibault, marquis de la Carte, lieutenant général du Bas-Poitou, en exhibition de contrats d'acquet par elle faits en raison des terres et seigneuries du Champ-Saint-Père et de Saint-Vincent-sur-Graon et de la maison noble de la Gaudinière dans la mouvance de Brandois (12 mars 1723, f° 32, v°). — Certificat délivré à Jacques Roche, sergent de Brandois, par le sénéchal et les praticiens de cette juridic-

tion et par Jacques Pyneau, sénéchal de la châtellenie de Beaulieu et Jacques Nicolleau, procureur de la châtellenie de la Chaise-Giraud, constatant que dans toute l'étendue de la dite cour de Brandois l'usage est de ne payer aux curés que les droits de boisselage au lieu de dime (31 juillet 1723, f° 45, v°). — Désignation de Louis Jolly et Mathurin Oliveau, fariniers à la Motte-Achard, pour faire tous les mois, au greffe de la juridiction, la déclaration du prix de chaque espèce de grains (3 septembre 1723, f° 49). — Dépôt de pièces et productions.

B. 135. (Cahier). — In-8°, 40 feuillets, papier.

1723-1725. — Justice seigneuriale des baronnies de Brandois, la Motte-Achard et châtellenie de la Maurière. — Registre des audiences ordinaires. — Dépôt au greffe du siège des pièces et productions dans les procès pendants : entre Louis Byon, curé de Saint-Vincent-sur-Graon, et Pierre Vairon (3 décembre 1723, f° 2, v°); — entre les fermiers des seigneuries de la Motte-Freslon et du Champ-Saint-Père et François Vignaud, marchand (3 août 1724, f° 20, v°); — entre Louis-Alexandre Gazeau, seigneur de la Boissière, Grosbreuil et autres lieux, et Jacques Geay (11 août 1724, f° 21); — entre Calixte Foucher, seigneur de Brandeau et autres lieux, et François Morisson, veuve de Calixte Birotheau, sieur de la Guilbaudière, avocat en la cour (9 mars 1725, f° 33, v°); — entre René-Jacques Bodet, seigneur de la cour de Brem, et Marie Friconeau, veuve Pierre Roux (13 mars 1725, f° 34); — entre Marie-Anne de Marconnay, épouse de Charles-Armand de Chesneau, seigneur de la Croix-Latraprière, et François Dubois, bourgeois (30 avril 1725, f° 39).

B. 136. (Cahier). — In-8°, 16 feuillets, papier.

1742-1743. — Justice seigneuriale des baronnies de Brandois, la Motte-Achard et châtellenie de la Maurière. — Registre des audiences ordinaires. — Sentences : condamnant le sieur Roulleau, propriétaire de tout ou partie de la métairie de la Pinsonnière (paroisse de Saint-Julien-des-Landes), à payer à la dame Marchand, à cause de son hôtel et seigneurie de la Mulnière, vingt années d'arrérages de la rente de

douze ras avoine, deux chapons et douze sous quatre deniers en argent (31 août 1742, ^o 4); — condamnant les mineurs Nicolleau à exhiber au seigneur du fief des Champs-Daviaud, près le bourg de Laudexville, les contrats d'acquêts, par eux et leurs auteurs, faits au-dedans du dit fief, de rendre et fournir déclarations roturières, etc. (11 janvier 1743, ^o 6, v^o).

B. 137. (Cahier.) — In-4°, 39 feuillets, papier.

1752-1753. — Justice seigneuriale des baronnies de Brandois, la Motte-Achard et châtellenie de la Maurière. — Registre des audiences ordinaires. — Charles Foucher, abbé de Brandeau, au nom et comme curateur aux causes de Calixte-Charles-Gilles-Julien Foucher, seigneur de Brandeau, baron de Brandois, châtelain de la Maurière, seigneur de Longeville et autres lieux, mineur émancipé et principal héritier de feu Calixte-Julien Foucher, seigneur de Brandeau, et de Jeanne-Marie Marchand, demandeur en homologation d'avis de parents du dit mineur; Charles de Plouer, seigneur de la Terrée; Charles-François de La Rochefoucault, seigneur du Breuil; Jacques-Louis de La Rochefoucault, seigneur de Beaulieu; Louis-Gabriel de Rorthays, abbé de Saint-Révérend; Jean-Baptiste-Louis Poitevin, abbé de la Rochette; Josse-Gabriel de Rorthays, seigneur de Saint-Révérend, les six plus proches parents de l'estoc paternel du dit baron de Brandois; Louis Buor, seigneur de la Mulnière; Jean-Baptiste-Marie-Joseph Morisson, seigneur de la Basse-tière; Louis Ranfray, seigneur de la Bajonnière; François-Victor Morisson, seigneur de la Naulière; Pierre de Joubert, seigneur de la Cour; François-Jacques Poitevin, seigneur de la Guiltière, les six derniers aussi plus proches parents en l'estoc maternel du dit baron de Brandois (24 novembre 1752, ^o 21, v^o). — Demoiselle Marie Massé de Beauvoir, mineure émancipée, fille de feu Jacques Massé, seigneur des Longvais, dame de la maison noble du Plessis-Gastineau (paroisse de la Chapelle-Achard), et fiefs en dépendant, demanderesse en tous les chefs de la coutume, contre André de La Voyrie, seigneur de la Grassière, détenteur en tout ou partie du village de la Petite-Grassière (paroisse de la Chapelle-Achard), et contre Pierre Gilardeau, curé de Saint-Georges-de-Pointindoux; Catherine Gilardeau, les deux filles majeures; Jean Gilardeau, apothicaire, et sa femme; Jacques Arnaud, maréchal-taillandier, et sa femme; Jean Péraudeau, chirurgien;

François Renaud, sieur de la Fauverie, et sa femme; Pierre Gilardeau, chirurgien; François de Gounord, sénéchal de la ville et principauté de la Roche-sur-Yon; Jean Maroilleau, marchand, et sa femme; Jacques Gilardeau, curé de Longeville; Pierre Péraudeau, curé de Saint-Ouen, tous propriétaires en partie du dit village de la Petite-Grassière (24 novembre 1752, ^o 22). — Jean-Baptiste Duveau, seigneur de la Barblinière et Marie-Anne-Charlotte Beaujouin, son épouse, demandeurs en saisie arrêt contre Jean Michaud, fermier, et contre Gilbert de Rorthays, seigneur du Plessis (15 juin 1753, ^o 33).

B. 138. (Cahier.) — In-4°, 56 feuillets, papier.

1756-1757. — Justice seigneuriale des baronnies de Brandois, la Motte-Achard et châtellenie de la Maurière. — Registre des audiences ordinaires. — Actes constatant le refus fait par Jacques-Louis Martin, procureur de Pierre-Étienne Dastreil de Vaillon, seigneur de la Cudossière, de recevoir le montant des droits dus à la dite seigneurie pour deux déclarations roturières (10 et 17 décembre 1756, ^{os} 3, v^o, et 6, v^o). — Madeleine Balligou, veuve de René Couturier de la Garattière et ses filles, contre Aimée Blanchard veuve de Pierre Caillon, notaire de Brandois; Paul Caillon, curé de Beaulieu; Jacques-Victor Caillon, curé de la Motte-Achard, et Pierre Caillon, bourgeois, en paiement de ce qui peut leur être dû sur le montant d'un inventaire et vente (14 janvier 1757, ^o 8, v^o). — René Montaudouin, seigneur de la Rabatelière, Montorgueil et autres lieux, à la poursuite et diligence de Joseph Couturier, sieur de la Renolière, cidevant fermier de la maison noble de Montorgueil, contre les propriétaires du tènement de la Glorandière (paroisse de la Boissière), en paiement de rentes dues sur le dit tènement à la seigneurie de Montorgueil (18 février 1757, ^o 14). — Pierre Denis, cabaretier, et Jacques Denis son fils, fuencier, contre Jean et Pierre Boil et Marie Boil père, fils et fille, en réparation de mauvais traitements que ces derniers auraient fait subir au fils Denis (29 avril 1757, ^o 19).

B. 139. (Cahier.) — In-4°, 18 feuillets, papier.

1757-1758. — Justice seigneuriale des baronnies

de Brandois, la Motte-Achard et châtellenie de la Maurière. — Registre des audiences ordinaires. — Sentences : condamnant Denis Guignard à bailler et payer à Jeanne Arnaud, veuve de Louis Quéreau, au nom et comme tutrice de Louis Quéreau, son fils, la somme de 18 livres plus un chapeau de laine et une paire de guêtres d'étoüpe, plus trente sous, le tout dû, tant pour restant de gages et salaires que pour fournitures de sabots, y compris douze sous pour denier de gage, etc. (14 avril 1758, f° 11) ; — condamnant les propriétaires d'une métairie située au village de la Bogerie, paroisse de la Chapelle-Achard, à exhiber les contrats d'acquêt, par eux ou leurs auteurs, faits depuis trente ans, dans l'étendue des fiefs dépendant de la maison noble de la Chabossière, et autres actes sujets à éditou, à faire les foies et hommages des domaines nobles, en fournir aveu et dénombrement, payer les rachats, sous-rachats, lods et ventes ; à rendre déclaration des domaines roturiers, avec énonciation et reconnaissance des cens, reñtes et devoirs auxquels les domaines sont sujets ; en payer 29 années en deniers et quittances valables, et généralement satisfaire à tous les cas de la coutume, etc. (2 juin 1758, f° 17). — Ordonnances de police sur l'exécution des réglemens concernant les denrées qui se vendent les jours de foire et marchés sous les halles de la Motte-Achard (21 avril 1758, f° 12).

B. 140. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1709-1711. — Justice seigneuriale des baronnies de Brandois, la Motte-Achard et châtellenie de la Maurière. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : de nomination, d'acceptation de commission et de rapport d'experts : pour la constatation d'agâts et malversations commises sur la métairie de la Bretomelière, appartenant à Robert Massé, écuyer, sieur de Beauvoir (6 et 13 juin 1710) ; pour le gauloïement du tènement des Séveries, paroisse de la Chapelle-Achard (3 octobre et 7 novembre 1710) ; pour la constatation d'agâts dans des prés dépendant des métairies de la Porte et de la Nizaudière, paroisse de Saint-Martin-de-Brem (21 août 1711) ; — d'adjudication après saisie des fruits et revenus : d'une métairie ou borderie, sise au village de la Grossière, paroisse de Saint-Julien-des-Landes (9 et 16 janvier 1711) ; de la métairie de la Haute-Émonnière (17 avril et 8 mai 1711) ; de la seigneurie de Péault-sur-Marcuil (26 juin et 17 juillet 1711) ; — d'adju-

dication des fruits et revenus des biens appartenant à des mineurs ; — d'audition de parties ; de clôture d'inventaire ; de désaveu ; d'évaluation de grains ; — de ratification d'acte, à la requête de Françoise-Angélique Aubert, veuve de Charles-Antoine de Ramberge, seigneur de Boislambert, mère, tutrice de Louise-Jeanne, Angélique et Marie de Ramberge, ses filles et du dit feu, par les parents des dites mineures ; Alexandre de Ramberge, sieur des Mortiers ; Charles Marin, seigneur de la Sicaudière ; Sébastien Brisson, seigneur de la Motte ; Charles Ripault, seigneur de la Cathelinière ; Pierre de l'Escorce, seigneur de la Jariette ; René de La Dive, seigneur de Sainte-Foy, curateur (21 janvier 1710) ; — de réception d'hommage : de la maison de la Grève, rendu à la baronnie de Brandois par Pierre-Benjamin Tinguy, seigneur de Nesmy (23 janvier 1711) ; de la maison noble de la Roche-Henry et fief de l'Épinay, rendu à la baronnie de Brandois par Louis de la Guérinière, seigneur de la Roche-Henry (27 février 1711) ; — de visite : de la maison noble de la Cheustenière, en la paroisse de la Chapelle-Achard (22 octobre 1709) ; de l'église de Sainte-Foy (17 novembre 1710) ; — de tutelle et curatelle ; de destitution de René de La Dive, seigneur de Sainte-Foy, comme curateur des enfans de feu Charles-Antoine de Ramberge, seigneur de Boislambert, et nomination, en la même qualité, de Jacques Belleau, seigneur de l'Ingrémère (10 juillet 1711) ; — d'émancipation : de Jeanne Gazeau, fille de feus Germain Gazeau, seigneur de la Bretomière, et Hélène-Céleste Morisson, après avis et consentement de ses parents : René Morisson de la Bassetièrre, seigneur de Verné ; François Morisson de la Bassetièrre, seigneur de la Naulière ; Gilles Marchand, seigneur de la Mulnière ; Calixte Foucher, seigneur de Brandeau ; Étienne Baudon, notaire ; Jean-Calixte Birotheau, sieur de la Guilbaudière, avocat au Parlement ; Jacques Denois, sieur de la Davière, licencié es-lois ; Bazile Nicolon, sieur de la Grange (20 mars 1711).

B. 141. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1713. — Justice seigneuriale des baronnies de Brandois, la Motte-Achard et châtellenie de la Maurière. — Procédures civiles. — Réception de Michel Gaudin, sieur de l'Ouillière, en la charge de commissaire-greffier des experts dans les juridictions de Brandois (1^{er} décembre 1713). — Procès-verbaux : de nomina-

tion, d'acceptation de commission et de rapport d'experts ; — d'adjudication des « fruits, profits, revenus et émoluments des maisons nobles des Plessys Gastineau et Jous-selin, appartenances et dépendances, en la paroisse de la Chapelle-Achard et des environs, pour ce, qui est tenu, mouvant et relevant de la baronnie de la Motte-Achard, à foy, hommage et à rachapt, saisis à la requête de dame Magdelaine Poitevin, veuve de messire Louis Robert, chevalier, seigneur de Lézardière, dame baronne de la dite Motte-Achard, à faute d'hommages non faits, aveux non rendus, contrats cellés et non exhibés, rachapt et autres droits non payés » (1^{er}, 15 et 22 décembre 1713) ; — d'adjudication des fruits et revenus de biens appartenant à des mineurs ; — d'apposition de scellés sur les meubles de feu Charles Robin, sieur de la Chevallerie, fermier de la maison seigneuriale de la Boissière, à la requête de Marie-Madeleine Audayer, veuve de Louis-Alexandre Gazeau, seigneur de la dite Boissière, tant pour elle que pour Louis-Alexandre Gazeau et Marie Gazeau, leurs enfants (23 décembre 1713) ; — d'audition de parties ; — d'inventaire des effets trouvés au bourg de la Motte-Achard, appartenant à feu Louis Vozelle, sergent royal (18 octobre 1713) ; — de réception d'hommages : du fief de la Brune (paroisse de la Jonchère), rendu à la seigneurie du Plessis-Landry par René-Louis Chatevère, procureur et notaire à Luçon « en qualité de homme de foy, vivant, mourant et confiscant », nommé par la communauté de l'Union-Chrétienne de Luçon, propriétaire du dit fief (6 mai et 7 juillet 1713) ; du village et tènement de la Brissonnière et fief Boisiveau (paroisse de Vairé), rendu à la baronnie de Brandois par Jean Goupilleau, sieur de la Prisonnière (25 août 1713) ; — de renonciation de Jacques Chanson, notaire de la châtellenie de Péault, à la succession de Pierre Chanson, son père (9 juin 1713) ; — de tutelle et curatelle.

B. 142. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1715. — Justice seigneuriale des baronnies de Brandois, la Motte-Achard et châtellenie de la Maurière. — Procédures civiles. — Réception : de Étienne Poyraud, praticien, en la charge de notaire des juridictions de Brandois. — Procès-verbaux : de nomination d'experts ; — d'adjudication des fruits et revenus de biens saisis, ou provenant de succession vacante, ou appartenant à des mineurs ; — d'enquête et enquêtes,

pour Sébastien Brisson, sieur de la Motte, et sa femme, contre Jean Orvaux, sieur de Chambourg, et sa femme (14 juin 1715) ; pour Jean Goupilleau, sieur de la Brissonnière, contre Jean Rousseau, sacristain de l'église de Vairé (5 août 1715) ; — de réception d'hommage, pour la baronnie de Brandois : du fief des Pers, dépendant de la maison noble de la Gregorière et appartenant à André Servanteau, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France et de ses finances (2 mai 1715) ; de la métairie de la Chasserie et Grande Mortière et des fiefs du Puy-de-René-Lesparière (paroisse de Vairé) et du fief de la Clante-Clairière (paroisse de Saint-Martin-de-Brem), dépendant de la maison noble de la Popinière et appartenant à Henri-Auguste de La Tour, chevalier, seigneur d'Aizenay, etc. (10 mai 1715) ; de l'hôtel noble de la Multrie (paroisse de Saint-Martin-de-Brem), du fief d'Homme (paroisses de Saint-Nicolas et Saint-Martin-de-Brem), d'un petit tènement et droit de fief de la chapellenie des Roches-Baritaud, dite paroisse de Saint-Martin, de l'hôtel et herbergement de la Motte-Freslon (paroisse du Champ-Saint-Père), le tout appartenant à Gilles Marchand, chevalier (12 juillet 1715) ; de la maison noble de la Renolière, alias la Foucquettière et du fief de la Nillière (paroisse de la Chapelle-Achard), appartenant à Joachim Robineau, chevalier (12 août 1715) ; du fief de la Landefraire (paroisse de Vairé), appartenant à Marie-Suzanne Prévost de Touchinbert, femme de Henri de Bourdeille, marquis du dit lieu et d'Archiac, la Tour-Blanche, Brantôme, etc. (23 août 1715) ; — de renonciation à succession mobilière et immobilière ; de restitution à succession vacante ; de rétrocession ; — de saisie des fruits et revenus des seigneuries de Saint-Vincent-sur-Graon, de Péault et de la Motte-Freslon, par défaut d'hommage non fait, aveu et dénombrément non rendus, etc. (17 mai 1715) ; — de tutelle et curatelle.

B. 143. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1715. — Justice seigneuriale des baronnies de Brandois, la Motte-Achard et châtellenie de la Maurière. — Procédures civiles. — Réception de Paul Favereau, praticien, en la charge de sergent des juridictions de Brandois (29 janvier 1717). — Procès-verbaux : de nomination et d'acceptation de commissions d'experts ; — d'acceptation de sequestre ; d'adjudica-

tion des fruits et revenus de domaines appartenant à des mineurs ; d'audition de parties ; — d'avis de parents de Catherine Robert, demoiselle du Plessis-la-Salle, fille mineure de Madeleine Poitevin du Plessis-Landry, dame de ces cours, veuve de Louis Pobert, seigneur de Lézardière, au sujet de la renonciation à la succession de Pierre Robert, seigneur de Saint-Benoist, oncle paternel de la dite mineure (26 juillet 1717) ; — de clôture d'inventaire ; — de comparution de Étienne Rousseau, notaire royal et apostolique, contre Paul Bernard, comte de Bessay (25 janvier 1717) ; — d'interrogatoire sur faits et articles, à la requête de Alexandre Allaire, sieur des Longeais (23 et 27 juillet 1717) ; — de réception d'hommage pour la baronnie de Brandois : du fief Vriigny-Bonnet, en la paroisse de Vairé, appartenant à Calixte Foucher, seigneur de Brandeau (12 mars 1717) ; du fief des Vavasieurs et maison noble du Bois, en Saint-Gilles, appartenant à Madeleine-Catherine Daviau de Saint-Gilles, époux de Jean-Louis, comte d'Hautefort, brigadier du Roi et colonel du régiment de Toulouse (25 juin et 16 juillet 1717) ; de la terre et seigneurie de Péault, appartenant à Donatien de Maillé, marquis de Carman et Marie-Louise Vinet de Marcoignet son épouse (12 octobre 1717) ; — de renonciation à communauté ou à succession ; — d'émancipation ; — de tutelle et de curatelle : de Marie Ramberge, fille de Françoise-Angélique Aubert, veuve en premières noces de Charles-Antoine de Ramberge, seigneur de Boislambert, et mariée en secondes noccs avec Jacques-Étienne Poitevin, seigneur de la Traversière (21 mai 1717), etc. ; — de nomination de curateur aux causes et de légitime contradicteur à l'inventaire des meubles et effets communs : entre feue Marie-Anne du Tréband et Jean-Baptiste Morisson, seigneur de la Bassetière, son mari (19 mars 1717) ; entre feue Claude-Marie-Madeleine Robert et Calixte Foucher, seigneur de Brandeau, son mari (8 octobre 1717).

B. 144. (Liasse). — 26 pièces, papier.

1719-1720. — Justice seigneuriale des baronnies de Brandois, la Motte-Achard et châtellenie de la Maurière. — Procédures civiles. — Réception (ès-dites cours) : de Pierre Guiochet, écolier, étudiant en droit en l'Université de Poitiers, dans la charge de procureur postulant (16 mars 1719) ; — d'André Joslain et Pierre Rullet, praticiens, dans les charges de notaires (1^{er} décembre 1719). — Procès-verbaux : de

nomination et de rapport d'experts pour la visite du bois-taillis du Rortais, dépendant de Brandeau (6 et 11 septembre 1719) ; — d'affirmation de comptes de tutelle ; — d'apposition de scellés en la maison de feu Gilles Deschamps, faisant les fonctions de chirurgien, au bourg de Sainte-Foy (10 octobre 1719) ; — d'enquête et enquête, pour Marie-Anne Ruchaud, veuve de Pierre Disson, sieur des Joyes, et René Bauget, son métayer, contre les nommés Chaillot, laboureurs (11 août 1719) ; — de reconnaissance, par lequel Gille Febvre déclare que François Orceau, demeurant au bourg de Saint-Georges, en la paroisse de Landeronde, est un honnête garçon et d'honneur (6 juin 1719) ; — de réception de caution de la personne de François Thion, sieur de Grand-Maison, pour l'exécution de la sentence contre René Baux, sieur de la Fortinière, et sa femme (1^{er} septembre 1719) ; — de renonciation à succession ; — de rétrocession, par retrait lignager, des terres et seigneuries du Champ-Saint-Père et Saint Vincent-sur-Graon, faite par Pierre Surineau, seigneur de la Guessière, à Gabriel Charbonneau de l'orte-Escuyère, abbé commendataire de Notre-Dame de Fontaine, grand maître de l'Oratoire du duc d'Orléans, régent du royaume (12 juillet 1720) ; — de tutelle et curatelle.

B. 145. (Liasse). — 29 pièces, papier.

1721. — Justice seigneuriale des baronnies de Brandois, la Motte-Achard et châtellenie de la Maurière. — Procédures civiles. — Réception : de Pierre Massé, praticien, en la charge de notaire des juridictions de Brandois (4 juillet 1721) ; — de Pierre Gouin, en la charge de greffier et notaire des mêmes juridictions (28 novembre 1721). — Procès-verbaux : de nomination et d'acceptation de commission d'experts ; — d'adjudication des fruits et revenus de biens appartenant à des mineurs ; — d'affirmation de paiement par Pierre Caillon, notaire (21 mars 1721) ; — d'audition de parties ; — d'enquête et enquêtes ; — d'expédition ; — de présentation de compte par Joachim Robineau, seigneur de la Renolière, à Calixte Foucher, seigneur de Brandeau (4 avril 1721) ; — de réception d'hommage pour la baronnie de Brandois : de la maison, terre et seigneurie de la Cour de Brem et du fief et tènement du Marais-Giraud, appartenant à René-Jacques Bodet (31 janvier 1721) ; de la maison noble et seigneurie de la Méronnière, en la paroisse

de la Chapelle-Achard, appartenant à Marie-Anne Delé-nieux, épouse de Gilbeon-Timoléon de Seiglière de Plantadis, seigneur de Jouet et de Luchot, conseiller du Roi, ancien vice-sénéchal des provinces de la Marche, Montreuil et Combrailles, lieutenant général de la marchandise de Bourbonnais (5 septembre 1721); — de renonciation à communauté; — de renonciation à la succession de Louise Gazeau, veuve de Foucand, seigneur du Maindreau, par Pierre-Gabriel de la Guérinière, seigneur du Maindreau, son petit-fils (21 mars 1721); — de visite de la maison noble et seigneurie de Brandeau, fiefs et métairie, moulin et four à chaux en dépendant, le tout affirmé à René Gentil, sieur de Beauregard, et Suzanne Villier, sa femme, par Calixte Foucher (2 juillet 1721); — de tutelle et curatelle; — d'émancipation.

B. 146. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1725. — Justice seigneuriale des baronnies de Brandois, la Motte-Achard et châtellenie de la Maurière. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : de nomination et d'acceptation de commission et de rapport d'experts : pour le gaulolement du tènement appelé la Maison-des-Champs, près le bourg de la Motte (3 février 1725); pour la visite de la maison noble de la Chauvinière, paroisse de Saint-Georges-de-Pointindoux (11 au 18 septembre 1725), etc.; — d'adjudication des fruits et revenus : de la maison noble de la Fromentinière, paroisse de la Chapelle-Achard (15 juin au 6 juillet 1725); de la tierce partie des Fief-Maqueau et Franchises de la Motte, paroisses de Jart et Saint-Vincent-sur-Jart (17 août au 16 novembre 1725), etc.; — d'apposition et levée de scellés sur les meubles : de Jacques Blay, fermier de la métairie de la Biottière, en la paroisse de la Chapelle-Achard (5 avril 1725); de Gille Marchand, seigneur de la Mulnière, en la paroisse de Saint-Martin-de-Brem (21 janvier au 6 avril 1725), etc.; — d'audition de parties; — d'audition sur renvoi des consuls de Poitiers; — d'enquête et enquêtes : pour Madeleine Thomas contre Gabriel Buor, seigneur de la Gobinière, son mari (23 août 1725), etc.; — d'expédition : pour présentation d'aveu du fief des Vavasseurs et maison du Bois, en la paroisse de Saint-Gilles (15 juin 1725), etc.; — de réception de caution en faveur de René Bodet, seigneur de la cour de Brem (15 octobre 1725); — de tutelle et curatelle; — d'émancipation de Louise-Charlotte, Jeanne-Marie et Marie-Anne

Marchand, filles mineures de feu Gilles Marchand, seigneur de la Mulnière, et de Marie Guesdon (14 février 1725). — Sentences : pour Simon Segrestain et Louis Pacquier, fermiers des seigneuries de la Motte-Freslon et du Champ-Saint-Père, contre François Vriguand, marchand, au sujet d'une rente due sur le tènement des Chibardières, près le village de la Fillonnière, en la paroisse du Champ-Saint-Père (27 février 1725); — pour Madeleine Poitevin du Plessis-Landry, veuve de Louis Robert, seigneur de Lézardière, baronne de Brandois, contre Louis Jolly fermier, au sujet d'un chapon de cens dû sur le tènement du Chesgne-Boul-lain et Maison-des-Champs (14 août 1725).

B. 147. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1726. — Justice seigneuriale de baronnies de Brandois, la Motte-Achard et châtellenie de la Maurière. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : de nomination et d'acceptation de commission d'experts : pour la visite de la maison noble de la Poitevinière de la Jambardière (paroisse de Saint-Vincent-sur-Graon), du domaine de Morie (paroisse d'Angles) et autres lieux, appartenant à Louis Buor, seigneur de la Voye, à Yve-Léon de Rorthays, seigneur de la Frogerie, et aux dames de Lamberge, leurs épouses, en qualité d'héritières, sous bénéfice d'inventaire, de feu Françoise-Angélique Aubert, leur mère (15, 22 et 29 novembre 1726), etc.; — d'adjudication des fruits et revenus : des fiefs appelés les Grandes et les Petites Mestairies en la paroisse de Saint-Vincent-sur-Jart (14 juin au 5 juillet 1726); de la métairie de la Moretière, en la paroisse de Vairé (28 juin au 12 juillet 1726), etc.; — d'apposition de scellés sur les meubles de René-Claude Fleurisson, notaire de Sainte-Flaive (7 juillet 1726), etc.; — d'audition sur renvoi des consuls de Poitiers, à la requête de François Ruchand, arquebusier, contre Simon Moizeau (31 mai 1726), etc.; — d'avis de parents et de renonciation à succession, pour Louise Pelletier, fille mineure (11 janvier 1726); — d'expéditions : à la requête d'Olivier Fayau, sieur des Proustières, licencié ès-lois, contre Paul Favereau, huissier royal (4 novembre 1726), etc.; — de réception de caution, pour François de Boullé de Renon Turquant, commandeur de la commanderie de Bourgneuf (paroisse de la Chapelle-Achard), à la diligence de son fermier, contre les teneurs du village de la Salbaudière, en la paroisse de Saint-Martin-de-Brem (28 juin 1726); — de tutelle et curatelle des

enfants mineurs de Calixte Foucher, seigneur de Brandeau (24 mai 1726), etc.; — d'émancipation. — Ordonnances de police : enjoignant de mettre en terre les bestiaux, chevaux et autres animaux qui mourront ou seront tués par les loups, au plus tard douze heures après leur mort, sous peine de 25 livres d'amende la première fois et de plus de trente la seconde (24 avril 1726); — faisant défense de déposer dans les rivières de la juridiction du lin, du chanvre, ou toutes choses capables d'empoisonner les eaux, sous peine de 25 livres d'amende (12 septembre 1726). — Règlements pour le prix de la viande de boucherie : dans l'espace d'une année environ, le prix de la livre varie, pour le bœuf, le veau et le mouton, de 3 à 4 sous; pour la vache, de 2 à 3 sous (3 mai et 1^{er} octobre 1725; 8 février et 5 juin 1726).

B. 148. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1729. — Justice seigneuriale des baronnies de Brandois, la Motte-Achard et châtellenie de la Maurière. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : de nomination et d'acceptation de commission d'experts, pour dommages et agâts commis dans une pièce de terre appelée le Pin, dépendant de la métairie de la Maison-Neuve, en la paroisse de Saint-Julien-des-Landes (3 août 1729); jugement condamnant le délinquant à payer, pour dédommagement, au propriétaire, 5 quartreaux de froment et 25 livres 13 sous pour les dépens de l'instance (5 août 1729), etc.; — d'adjudication, après saisie, des fruits et revenus des domaines, consistant en maisons, jardins, ruages, marais, pré, terres labourables et gastées, vigne et corps de borderie, situés en les paroisses d'Cloune, des Sables, Saint-Nicolas-de-la-Chaume et Saint-Hilaire-de-Talmond (20 mai au 10 juin 1729); — d'apposition et de reconnaissance de scellés sur les meubles : de feu Mabillais, curé de la Chapelle-Achard (1^{er} au 17 janvier 1729); de René Aujard, fermier de la maison noble du Plessis-Tesselin, en la paroisse de la Chapelle-Achard (1^{er} décembre 1729), etc.; — d'enquête et enquête : à la requête de François Mornet, le jeune, marchand, demeurant à la maison noble de la Renelière, contre Louise Payraud, veuve de Jacques Orceau, menuisier (25 février 1729); — de présentation de compte de tutelle; de réception de caution; de renonciation à succession; — de tutelle et curatelle.

B. 149. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1730. — Justice seigneuriale des baronnies de Brandois, la Motte-Achard et châtellenie de la Maurière. — Procédures civiles. — Réception : de Vincent-Joseph Lorteau, praticien, dans la charge de notaire des juridictions de Brandois (10 février 1730). — Procès-verbaux : de nomination d'experts pour dommages et agâts commis dans des prés appartenant à François-André Buor, seigneur de la Chaignollière (15 septembre 1730); — d'adjudication des fruits et revenus du village et métairie de la Pallulière (paroisse de la Chapelle-Achard), saisi à la requête de Louise Rousseau, veuve de Bruno Dastrel de Vaillon, seigneur de la Chabossière, par défaut de paiement d'arrérage de rentes dues à la dite seigneurie (21 juillet au 4 août 1730); — d'apposition et levée de scellés; — d'inventaire et vente de meubles; — de réception de caution; — de réception d'hommage : de la métairie noble de la Boule et fief des Paluyau, en la paroisse de Sainte-Foy, rendu à la seigneurie de la Méronnière par noble homme Vincent, docteur en médecine (18 août 1730); — de tutelle, de curatelle et d'émancipation; — de nomination d'un curateur aux biens vacants du fief des Forges, en la paroisse de la Motte-Achard (10 juillet 1730).

B. 150. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1731. — Justice seigneuriale des baronnies de Brandois, la Motte-Achard et châtellenie de la Maurière. — Procédures civiles. — Réception : de Jacques Richard, notaire des juridictions de Brandois dans la charge de sergent des dites cours (22 juin 1731); — de Jean Maigneau, notaire et procureur de la baronnie du Guy-de-Sainte-Flaive, dans la charge de notaire et procureur des juridictions de Brandois (16 novembre 1731); — de Jean-Eusèbe Buffet, praticien, dans la charge de notaire des mêmes cours (10 décembre 1731). — Procès-verbaux : de nomination d'experts et prononcé de sentence; — d'adjudication des fruits et revenus de biens appartenant à des mineurs; — d'audition sur renvoi des consuls de Poitiers; — d'avis de parents des enfants mineurs de feu Gabriel Buor, seigneur de la Vrignaye, et Louise Caillaud, à la requête de Robert-

Louis-Gabriel Buor, seigneur de la Ménardière, leur tuteur, au sujet du profit à tirer des bestiaux et chevaux existant sur les domaines des dits mineurs (3 décembre 1731); — de description de meubles; — d'enquête et enquête pour Laurent-Louis Lefèvre, fermier de la maison noble de la Roche-Henry, contre Geneviève-Thérèse Villier, veuve de Étienne Rigollet, marchand (11 avril 1731); — de mainlevée d'opposition; — de réception d'hommage de la terre et seigneurie et Saint-Vincent-sur-Graon, rendu à la baronnie de Brandois par Pierre Surineau, seigneur de la Guissière (18 mai 1731); de la moitié de la châtellenie de la Motte-Freslon et du Champ-Saint-Père, rendu à la dite baronnie de Brandois par Pierre Surineau, seigneur de la Guessière, tant pour lui que pour Alexandre Mesnard, seigneur de Chasnay, et Sachet, seigneur des Touches, ses partageurs (1^{er} juin 1731); — de tutelle, de curatelle et d'émancipation. — Décret de prise de corps décerné contre Louis Trogié, laboureur, et sa belle-sœur, demeurant au village de la Balangerie (paroisse de Nesmy), à l'occasion de rébellion, excès et voies de fait, commis par eux contre Martin Foucher, sergent royal et ses records (22 novembre 1731).

B. 151. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1732. — Justice seigneuriale des baronnies de Brandois, la Motte-Achard et châtellenie de la Maurière. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : de nomination et d'acceptation de commission d'experts; — d'adjudication de biens saisis ou appartenant aux enfants mineurs, de feu Olivier Violleau, sieur de la Brayère, et de Marguerite Arnaud (15 février au 7 mars 1732); de feu Gabriel Buor, seigneur de la Vriugnaye et de Louise Caillaud (7 mars au 4 avril 1732); de feu Pierre Gaudin, sieur de la Paillolière, et de dame Tortereau (14 au 28 novembre 1732), etc.; — d'apposition de scellés; — d'avis de parents de mineurs; — d'enquête et enquêtes : pour Pierre Didot, curé de Sainte-Foy, contre Thomas Paillaud bourgeois, en constatation d'injures (24 janvier 1732); pour Louis Pasquier, notaire et greffier du Champ-Saint-Père contre Pierre Joslain, maçon, sur des faits de même nature (2 mai 1732); pour Pierre Gobien, curé de Nesmy, contre René Roque, propriétaire des villages de la Grande et Petite Laudière (paroisse de Chaillé-sous-les-Ormeaux), sur le paiement d'arrérages de rente (10 mai 1732); pour Jacques Foucaud, marchand, contre Fran-

çois Guinemand, saunier, sur le paiement du prix d'un pied d'arbre (27 juin 1732); — de présentation de compte de tutelle; — de réception d'hommage, pour la baronnie de Brandois : de l'hôtel noble de la Mulinère (paroisse de Saint-Martin-de-Brem), du fief d'Homme, de la chapellenie des Roches-Baritaud, du fief Jansacq et du fief des Sables, vulgairement appelé les Garennes-Brandois, le tout situé paroisse de Saint-Nicolas et de Saint-Martin-de-Brem et appartenant à Marie-Françoise Marchand, épouse de François-André Buor, seigneur de la Chasnalière (1^{er} août 1732); — de tutelle, de curatelle et d'émancipation — Procès-verbaux : à la requête de Alexandre Buor, seigneur de la Jousselinière, contre Pierre Fraineau, sieur de la Vigne, fermier de la maison noble de la Jousselinière (paroisse de Chaille), pour non exécution des condition du bail (12 mars 1732); — à la requête de Louis Péault, praticien aux Sables, contre Jean Massuyau, voiturier, pour abus de confiance (29 juillet 1732); — ordonnant que Louis-Laurent Lefevre fournira grosse au procureur de la cour, dans la huitaine, des testaments et codiciles faits par feu Guillaume Renaudin, son oncle, curé de l'Île-d'Olonne (19 avril 1732). — Sentence pour Noël Ridolet, maréchal, et sa femme contre Pierre Loué, cabaretier, et sa femme (20 juin 1732).

B. 152. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1735. — Justice seigneuriale des baronnies de Brandois, la Motte-Achard et châtellenie de la Maurière. — Procédures civiles. — Réception : de Jean Graudeau, praticien, dans la charge de sergent des juridictions de Brandois (11 janvier 1735). — Procès-verbaux : de nomination et d'acceptation de commission d'experts; pour René-Gabriel Didier, sieur de la Gendronnière, contre Mathurin Masson, laboureur (27 septembre 1735); pour Gille Mercier, sieur de la Noue, sénéchal de la baronnie de Sainte-Flaive, contre Germon de Rorthays, seigneur de l'Aurière et Suzanne Macé, son épouse, veuve de Alexis Buor, seigneur de l'Échasserie (29 novembre 1735); — d'adjudication des fruits et revenus de biens appartenant à des mineurs; — d'adjudication des fruits et revenus des villages, hôtels, fiefs et tenements de la Bretelière, la Foucaudière, la Chamuzière, l'Aumondière (paroisse de Landeronde), des villages, fiefs et tenements des Tubleries, la Terrassonnière, les Noues, le Retail, la Craunière, la Joslonière et la Pousterie (paroisse de Venansault), saisis féodalement, à la requête de la baronne de Brandois, à défaut

d'hommage et exhibition de contrats (17 juin au 5 août 1735) ; de réception d'hommage du fief de la Bretelière rendu par René-Louis Legier de la Sauvagnière, mineur émancipé, procédant sous l'autorité de François Chevalier, seigneur d'Availles (19 août 1735) ; — d'audition sur renvoi des consuls de Poitiers ; — d'avis de parents pour taxe de pension d'enfants mineurs ; — de contrariété ; — d'enquête et enquête ; — de prestation de serment de témoins ; — de tutelle et curatelle : des enfants mineurs de feus Gabriel Buor, seigneur de la Vrignaye, et Louise Caillaud (25 février 1735), etc. ; — d'émancipation : de Marie-Charlotte-Louise et de Jeanne-Charlotte Pyneau, filles de feu Jacques Pyneau, sieur de la Garnerie, sénéchal des châtellenies de Beaulieu-sous-la-Roche-sur-Yon, et de Charlotte Logeais (17 juin 1735). — Jugement : condamnant Gabrielle-Françoise de Chasteaubriand, veuve de René de Savonnière, marquis de Linière, à venir en personne rendre les hommages qu'elle doit à la baronnie de Brandois, pour les fiefs des Grandes et Petites Mestairies, Orphinière et Fief-Maqueau (4 mars 1735).

B 153. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1736-1737. — Justice seigneuriale des baronnies de Brandois, la Motte-Achard et châtellenie de la Maurière. — Procédures civiles. — Réception : de René Rogier, praticien, dans la charge de sergent des juridictions de Brandois (7 juin 1737). — Procès-verbaux : de nomination et d'acceptation de commission d'experts ; — d'affirmation de compte de tutelle : par Françoise Noyau, veuve de Robert Buor, seigneur de la Ménardière (24 janvier 1737) ; par Gabrielle-Angélique de Rivaudeau, veuve de Louis-François de Giraudeau, seigneur de la Jollonnière (8 mars 1737) ; — d'audition sur renvoi des consuls de Poitiers ; — d'avis de parents des enfants mineurs de feus Olivier Violleau et Marguerite Arnaud, à la requête de Nicolas Bouron, chirurgien, leur tuteur (19 juin 1736) ; — de clôture d'inventaire : — d'enquête et enquêtes : pour Marin l'aîné, marchand de draps aux Sables-d'Olonne, contre Robert Turpaud (26 février 1737) ; pour Perrine Bodet, épouse de Chrysostôme Fillastre, praticien, contre son mari (13 avril 1737) ; — de présentation d'aveu de l'hôtel, maison et métairie noble de Roche-Guillaume, paroisse de Landevieille (22 juin 1736 au 19 juillet 1737) ; — de réception d'hommage : du fief et maison noble de Gatines (paroisse de Sainte-Foy),

rendu à la baronnie de Brandois, par Charles de La Dive, seigneur du dit lieu (8 mars 1737) ; du fief et métairie noble de la Gastelière et des Chastelières (paroisse de l'Aiguillon), rendu à la châtellenie de la Maurière, par Robert Morisson, sieur des Forges (5 juillet 1737) ; — de réception de caution, à la requête de Pierre-Louis Buor, seigneur des Martelières, comme tuteur des demoiselles de la Vrignaye-Buor (13 décembre 1737) ; — de tutelle et curatelle.

B. 154. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1738. — Justice seigneuriale des baronnies de Brandois, la Motte-Achard et châtellenie de la Maurière. — Procédures civiles. — Réception : de Pierre-Gabriel Raimbert dans la charge de notaire des juridictions de Brandois (21 octobre 1738). — Procès-verbaux : de nomination et d'acceptation de commission d'experts : pour Jean Gaudin, sieur de l'Espine, négociant aux Sables, contre Louis Ranfrai, seigneur du fief Bajonnière (12 et 24 mai 1738) ; pour Nicolas Bodet, fermier de la maison noble de la Garanjouère (paroisse de Saint-Julien-des-Landes), contre les propriétaires d'une métairie sise au village de la Davière (20 juin 1738) ; pour Charles Gouin, curé de Saint-Julien-des-Landes, contre Louis Rabaud, bordier (9, 12 et 14 août 1738) ; pour Marie Lodre, veuve de Jacques Massé, seigneur des Longeais, contre Sébastien Gillier, farinier (27 novembre et 9 décembre 1738), etc. ; — d'adjudication des fruits et revenus : des biens appartenant aux enfants mineurs de Gabriel Buor de la Vrignaye et Rose Caillaud, son épouse (21 mars au 2 mai 1738) ; d'une métairie située à la Barbière-Marchand (paroisse de la Chapelle-Achard), appartenant aux héritiers de feu Coudriau, notaire aux Sables (16 mai au 13 juin 1738) ; des biens appartenant au sieur Garesché et à demoiselle Pommeray, son épouse (14 au 28 mars ; 8 août au 14 novembre 1738) ; — de déclaration de grossesse et d'aveu de paternité ; — de levée de cadavre d'un homme noyé au Gué du Poiré, en la paroisse de Vairé (6 juillet 1738) ; — de réception de caution ; — de réception d'hommage : de la Brissonnière et fief Boisliveau (paroisse de Vairé), rendu à la châtellenie de la Maurière par Jean Goupilleau (5 septembre 1738) ; de la moitié du droit de terrage et droit de fief de la Chauzière (paroisse de la Chapelle-Achard), rendu à la baronnie de Brandois par le même (5 septembre 1738) ; d'une lîgence au village de Bourgaillé (paroisse de la

Motte-Achard, de Phôtel et herbergement de la Méronnière et Grange-Buor (paroisse de la Chapelle-Achard), rendu à la baronnie de Brandois, par André-Mathieu Dubois de Chateaufneuf, capitaine au régiment de Blaisois infanterie, et tuteur des enfants mineurs de feu Jacques Deféniéux, sieur de la Lande, et de dame Marie-Anne Dubois, au nom de Joachim Deféniéux, clerc tonsuré du diocèse de Limoges, auquel les dits fiefs sont obvenus comme quartomagier des biens situés dans la coutume du Poitou qui appartenait à feu Marie-Anne Deféniéux, sa cousine, épouse de Gilbert-Timoléon de Seiglière de Plantadis, seigneur de Jouet (12 décembre 1738) ; — de tutelle et curatelle ; — de nomination de curateur aux causes, pour Marie-Renée Ranfrai, fille émancipée de René Ranfrai, seigneur du fief Bajonnière et de Marie Robert de la Salle-Lézardière (20 juin 1738) ; — d'émancipation de Claude-Charles Foucher, fils de Calixte Foucher, seigneur de Brandeau, et de Marie-Madeleine Robert (21 avril 1738), etc.

B. 155. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1743-1744. — Justice seigneuriale des baronnies de Brandois, la Motte-Achard et châtellenie de la Maurière. — Procédures civiles. — Sentences : pour Jean-Baptiste Dalleau, sieur de la Grassière, sous-fermier de la maison noble de la Fretièrre, métairie et four à tuile et à chaux de Bois-Braud (paroisse de Saint-Vincent-sur-Graon), et François Guilloton, marchand, sous-fermier du sieur Dalleau, en la dite métairie et four à chaux, contre René Poyraud, marchand et Louise Devaud, sa femme, ci-devant sous-fermiers des dites métairie et fours, et contre Anne-Renée Guichard, veuve Augier, ci-devant fermier de la dite maison noble de la Fretièrre et dépendances (10 mai 1743) ; — pour Mathieu Bironneau, curé de Saint-Pierre-de-Lairoux, contre Charles-François Citoys, seigneur de la Touche-au-Blanc et Motte-Brémaud (5 novembre 1743) ; — pour Jacques Bertrand, fermier de la maison noble de la Morissière (paroisse de Nieuil-le-Dolent), et Marie Benastier, sa femme, contre André Rayneau, tisserand, et autres (18 décembre 1744).

B. 153. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1745. — Justice seigneuriale des baronnies de

Brandois, la Motte-Achard et châtellenie de la Maurière. — Procédures civiles. — Réception (és-dites cours) : de Gilles Mourain, sieur de l'Esmonnrière, dans les charges de notaire et procureur postulant (2 avril 1745) ; — de Jean-Augustin Dorion, sieur de la Grouinière, dans les charges de procureur fiscal et postulant (16 juillet 1745) ; — du même dans la charge de sénéchal (26 novembre 1745) ; — de Joseph Cléricéau, sieur de la Caillère, dans les charges de procureur fiscal et postulant (26 novembre 1755) ; — de Louis-Payraud, praticien, dans la charge de sergent (26 novembre 1745). — Procès-verbaux : de nomination, d'acceptation de commission et de rapport d'experts : pour Frédéric Reignon, seigneur du Page (1^{er}, 8 et 19 mai 1745) ; pour Anne-Louise Robert, veuve de René-Claude de la Rochefoucault, seigneur du Breuil, Catherine Robert, veuve de Pierre de la Guérinière, chevalier du Maindreau, Calixte-Julien Foucher, seigneur de Brandeau, Anne-Robert Foucher, veuve de Joseph de Busca, seigneur de Boismasson, de Plouer, seigneur de la Chaisne, et Catherine Foucher son épouse, Claude Foucher, seigneur de la Guingardaie, contre Pierre-Louis Robert, baron de Lézarlière (25 juin et 2 juillet 1745), etc. ; — d'audition sur renvoi des consuls de Poitiers ; — de clôture d'inventaire des meubles délaissés : par Samuel Mercier, sieur du Pin (5 février 1745) ; par Jean-Gabriel Soreau, sieur de Belleoué, lieutenant de la compagnie franche, garde-côte de la paroisse de l'Île-d'Olonne (6 août 1745) ; — de déclaration d'accouchement ; — de dépôt d'un billet ; — de levée du cadavre d'une femme près le village de Cabiron, en la paroisse de Vairé (23 mars 1745) ; — de réception de caution ; — de réception d'hommage : du fief de la Goujonnière, rendu à la maison noble de la Méronnière, par Charles Angevin, seigneur de la Revétison (3 septembre 1745) ; — de renonciation à communauté et à succession ; — de tutelle, de curatelle et d'émancipation. — Sentence : pour Jeanne Lesnard, fille majeure ayant renoncé à la communauté de son frère, contre Gilles Girardeau, ci-devant huissier audiencier au siège royal de l'Élection des Sables, et contre René Leblanc, bourgeois, et Françoise Lesnard, son épouse (26 février 1745).

B. 157. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1746-1747. — Justice seigneuriale des baronnies de Brandois, la Motte-Achard et châtellenie de la Mau-

rière. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : d'apposition et reconnaissance de scellés ; — d'audition sur renvoi des consuls de Poitiers, entre Gabriel Durand, sieur des Clais, fermier général du château de Montmarin, terre et seigneurie de Martinet, et Claude Charier, maquignon (14 avril 1747) ; — d'enquête et enquête ; — d'inventaire de meubles délaissés par Jacques-Christophe Morinière, sous-fermier de la maison de la Guigneraye (paroisse de Saint-Hilaire-de-Talmond), à la requête de Jean Buffet, notaire des juridictions de Brandois, fermier direct de la dite maison (7, 8 et 9 mars, 4 et 5 juillet 1746) ; — de tutelle.

B. 158. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1748. — Justice seigneuriale des baronnies de Brandois, la Motte-Achard et châtellenie de la Maurière. — Procédures civiles. — Réception : de Jacques-Nicolas Delachèze, en la charge de procureur postulant des juridictions de Brandois (29 novembre 1748). — Procès-verbaux : de nomination et d'acceptation de commission d'experts : pour Anne-Charlotte Gervier, veuve de Louis de Rorthays, seigneur des Hauteurs (6 mai 1748), etc. ; — d'appointement : entre Henri-Auguste de La Tour, marquis d'Aizenay, Pierre Mesnard et autres (19 août 1748) ; entre François Grelaud, commis aux aides au département de Talmond, et Pierre Didot, curé de Sainte-Foy (3 octobre 1748) ; — d'apposition et de reconnaissance de scellés sur les meubles et effets délaissés : par Marie Martin, veuve en dernières noces de Pierre Crochet, chirurgien (6 janvier 1748) ; par Sabourault de la Prigaudeau, huissier au Châtelet (2 et 11 avril 1748) ; par Louis de Rorthays, seigneur des Hauteurs (21 avril et 13 mai 1748) ; par Marie Blanchard, veuve de Soreau de Belenoue (14 mai et 16 juillet 1748), etc. — Procès-verbal et jugement contre Louis Prousteau, gardien des scellés apposés en la maison noble de la Lézardière, sise paroisse de Saint-Georges-de-Pointindoux, pour lacération de sceaux (8 mars 1748) ; procès-verbal des sceaux lacérés (22 mars 1748) ; reconnaissance de scellés (16 décembre 1748). — Procès-verbaux : d'audition sur renvoi des consuls et du siège présidial de Poitiers ; — de clôture d'inventaire ; de déclaration de grossesse ; de dépôt de pièces au greffe ; — d'enquête et enquête : pour Vincent Clair, laboureur et autres, contre Charles-Mathurin Mercier, sieur de l'Angevinière, procureur

du Roi en l'Élection des Sables-d'Olonne, et Jean Roulleau, laboureur (8 mars 1748) ; — de présentation et d'affirmation de compte de tutelle, pour Charles-François-Alexandre de La Dive, seigneur de la Grosse-tière, et pour Marie-Marthe-Aymée et Marie-Jeanne-Félicité de La Dive, les trois enfants mineurs de feu Charles de La Dive, seigneur de la Grossetière et de Jeanne-Marguerite de Foye (6 décembre 1748) ; — de réception de caution ; — de tutelle et curatelle : des enfants mineurs de Louis de Rorthays, après avis et consentement de leurs parents : Louis de Rorthays, seigneur de la Savarière, Yves-Léon de Rorthays, seigneur de la Frogerie, Esprit Le Forestier, seigneur de la Papinière, Jean-François Le Forestier, seigneur de la Baililleraie, Mathieu Le Forestier, seigneur de la Lardière et René de Rorthays, seigneur de Girondor (4 mai 1748), etc. ; — d'émancipation. — Jugements : au profit de Jean Guiochet, métayer de la Sallaire, au bourg de l'Île-d'Olonne, contre Paul Guyot, notaire royal et greffier des conventions aux Sables, représentant de Thérèse Arduin, son épouse, et contre Anne-Louise Gaudin, veuve de Joseph Aimé Friconneau, sieur de la Taillée, lieutenant de l'Élection des Sables (21 et 24 septembre 1748), etc.

B. 159. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1749-1750. — Justice seigneuriale des baronnies de Brandois, la Motte-Achard et châtellenie de la Maurière. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : de nomination d'experts pour André-René Buor, clerc tonsuré, chapelain de la Chevetière, contre Charles-Mathurin Mercier, sieur de l'Angevinière (5 septembre 1749) ; — d'appointement : entre Louis Bouard, huissier royal, et André Pasteau, laboureur, et autres (10 novembre 1749), etc. ; — d'apposition de scellés ; — d'enquête ; — de tutelle et curatelle ; — d'émancipation : de Charles-Gabriel Masson, seigneur de la Funnoire, fils de feu Gabriel Masson et de Marie Foucher, après avis et consentement de ses parents : Charles Masson, seigneur de la Bodinière, Louis Masson, seigneur du Gast, Yves-Léon de Rorthays, seigneur de la Frogerie, et Jacques-François Poitevin, seigneur de la Guittière (13 juin 1749). — Jugements : au profit de Suzanne Rousseau, veuve de Bruno Dastreil de Vaillon, seigneur de la Chabossière, tutrice de ses enfants mineurs et du dit défunt, contre Pierre Dron, maréchal-taillandier (7 mars 1749).

B. 160. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1751. — Justice seigneuriale des baronnies de Brandois, la Motte-Achard et châtellenie de la Maurière. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : de nomination et d'acceptation de commission d'experts : à la requête de Jean-Baptiste Brunet, curé de Saint-Julien-des-Landes, contre les habitants de la dite paroisse, et le curateur à la succession de Charles Gouin, son prédécesseur (30 août 1751), etc. ; — d'adjudication, après saisie, des fruits et revenus : des domaines appartenant à Augustin Gasteau et Suzanne Pairault son épouse, et situés à l'Engressière, en la paroisse de Martinet (27 novembre 1750 au 8 janvier 1751) ; de tiercement du dit bail, pour insuffisance du prix d'adjudication (29 janvier 1751) ; — d'affirmation de compte de tutelle ; — de procès-verbal d'agâts par le garde-chasse et bois de Martinet (6 novembre 1751) ; — d'apposition de scellés : sur les meubles délaissés par Françoise Morisson, veuve de Nicolas Bodet (2 octobre 1751), etc. ; — d'audition sur renvoi des consuls de Poitiers ; — d'avis de parents d'enfants mineurs ; — d'enquête et enquêtes : pour Louis Bureier, notaire et procureur des juridictions de Brandois, contre les Bonnamy (27 août 1751), etc. ; — d'interrogatoire sur faits et articles, à la requête de Marie Bertrand, veuve et donataire de René Montaudouin, conseiller du Roi, maison, couronne de France, seigneur de la Clartière, la Rabatelière, Montorgueil et autres lieux, contre Jacques Mallet, propriétaire du village et tènement de la Noue-Pouzet, au sujet d'une rente due à la maison noble de Montorgueil (13 février 1751) ; — d'inventaire et vente des meubles délaissés par Renée Benesteau, veuve Jean Tesson, à la requête de Modeste-Apolline Dubois, veuve de François Ordonneau, sieur des Grands-Borderies, sénéchal de Brandois (9 août et 9 septembre 1751) ; — de réception d'hommage : de la métairie noble du Puy-Babin (paroisse de la Chapelle-Achard), rendu à la maison de la Chabossière par Vincent Vincent, docteur en médecine aux Sables-d'Olonne (26 février 1751) ; — de tutelle et curatelle ; — d'émancipation : de Angélique-Marie-Marguerite Mercier, fille de feu Jacques-Samuel Mercier, sieur du Pin, et de Marie-Ursule de Courcelle (26 février 1751), etc.

B. 161. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1754. — Justice seigneuriale des baronnies de Brandois, la Motte-Achard et châtellenie de la Maurière. — Procédures civiles. — Réceptions (ès-dites cours) : de Jacques Dorion, dans la charge de notaire et procureur postulant (18 janvier 1754) ; — de Louis Bonnin dans la charge de notaire (1^{er} mars 1754) ; — de André Mourain, sieur des Chaussées, procureur-substitut de la châtellenie du Perrier, dans la charge de procureur postulant (18 juillet 1754) ; — de Pierre-Mathurin Couturier, notaire et procureur de la baronnie de Sainte-Flaive, dans la charge de procureur postulant (19 juillet 1754) ; — de Charles-François Bisson, dans la charge de notaire (5 septembre 1754) ; — de Pierre-Paul Guiochet, procureur des châtellenies de Beaulieu-sous-la-Rochesur-Yon, dans les charges de procureur fiscal et procureur postulant (22 novembre 1754) ; — de Étienne Jutard, dans la charge de sergent (22 novembre 1754) ; — démission donnée par Pierre-Louis Graudin, notaire et procureur postulant, de sa dite charge de procureur, à cause de son éloignement de la Motte et de ses affaires particulières (15 février 1754). — Procès-verbaux : de nomination et d'acceptation de commission d'experts : pour Louis Bouard, notaire et huissier royal (18 janvier 1754) ; pour Luc Mauret, prêtre (1^{er} et 8 février 1754) ; pour Pierre Mourain, sénéchal des châtellenies de Coëx et l'Audardière (11 avril 1754) ; pour François-Joseph de Vaugiraud, seigneur de Rosnay, contre Jean-Marie Nobiron, bourgeois (28 décembre 1754), etc. ; — d'adjudication des fruits et revenus d'une borderie, au village de la Boule, en la paroisse de Sainte-Foy (2 au 30 août 1754) ; de main-levée de saisie, sur deux autres borderies au même village (2 août et 6 septembre 1754) ; d'adjudication des fruits et revenus des domaines appartenant à Mathurin Grelier, mineur (27 septembre au 11 octobre 1754) ; — de clôture d'inventaire des meubles de la communauté entre Pierre Mourain, sénéchal des châtellenies de Coëx et l'Andardière, et Marie Nauleau (31 mai 1754), etc. ; — d'enquête et enquêtes ; — d'interrogation et interrogatoire sur faits et articles ; — de réception de caution ; — de tutelle et curatelle ; de nomination de curateur aux causes de Marie-Marguerite Rouillé, fille de feu Jacques Rouillé, notaire royal, et de Hélène-Marguerite Pommeray (17 avril 1754). — Ordon-

nance de police sur la taxe de la viande (5 avril 1754). — Jugements : entre Jacques Friconneau, sieur de Champlouq, avocat en Parlement, Dugot, docteur en médecine, et dame Friconneau son épouse, Denis Friconneau, curé de la Chaise-Giraud et Jean Gleneau, saunier au village de la Girevière, en la paroisse de Notre-Dame-d'Olonne (19 octobre 1754) ; — pour Pierre Idier, laboureur, contre demoiselle Voyneau, veuve Bignonneau, fermière en partie de la seigneurie de la Vergue-Greffaud, en la paroisse de Nesmy (22 novembre 1754), etc. — Exécutoires au profit de Michel Tampon, greffier des juridictions de Brandois : contre Pierre Richard, marchand (6 septembre 1754) ; — contre Pierre Crespeau, tailleur d'habits (29 novembre 1754).

B. 162. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1755. — Justice seigneuriale des baronnies de Brandois, la Motte-Achard et châtellenie de la Maurière. — Procédures civiles. — Réception : de Jacques-Gabriel Gaudin, dans la charge de procureur fiscal et de procureur postulant des juridictions de Brandois (7 février 1755). — Procès-verbaux : de nomination et d'acceptation de commission d'experts : pour Jeanne-Madeleine Girard, veuve de Mathurin Mercier, sieur de l'Âugevinière, procureur du Roi en l'Élection des Sables, contre Louis-François Buor, seigneur de la Mulnière, et Jacqueline Massé, son épouse (24 janvier 1755) ; pour Louis-Jacques-Gilbert Robert, seigneur de Lézardière, contre Vincent Rabillé, laboureur (25 avril 1755) ; — d'apposition de scellés ; de reconnaissance de scellés sur les meubles de feu Claude Archambaud, curé de Saint-Nicolas-de-Brem (12 juillet 1755) ; — d'audition sur renvoi des consuls de Poitiers ; d'enquête ; de présentation et affirmation de compte de tutelle ; de réception de caution ; — de tutelle et curatelle des enfants mineurs de feu Louis Burchier, procureur et notaire des juridictions de Brandois, et de Marie-Anne Ruchaud (14 mars 1755) ; de Henri Morisson, fils mineur de feu Marie-Joseph Morisson, seigneur de la Bassetière, et de Marie-Anne-Servanteau, après avis et consentement de ses parents : Charles-Benoît Servanteau, seigneur de l'Audardière, Louis Robert, seigneur de Boisfossé, Guy-Auguste Morisson, seigneur du Plessis, Charles-Ailaire de Beauregard, seigneur du Planty, Devieux, seigneur du Grand Pin Sauvage, Claude Paris, seigneur de

Soulans, Claude-Augustin Du Tréhand, seigneur du Hallay, Charles Chabot, chevalier de Saint-Louis, René de Chevigné, seigneur du Bois-de-Cholet, Charles Baud, seigneur de la Touche, Henri de Goullard, seigneur de Beauvais, Joseph Morisson, seigneur de Ville noble, Jacques Gentet, seigneur de la Chesnelière, Abraham de Tinguy, Ranfray, seigneur de la Bajonnière, Leclerc de Launay, François de Vaugraud, seigneur de Rosnay, René de Lodre des Chasteigniers, Gaudin de la Baconnière, Jacques Leroux, seigneur de la Civrenière, François Gourdeau, seigneur de la Cantaudière et Saint-Cyr, Henri Le Bœuf, seigneur de la Noue, Richard, médecin, Voyneau, auditeur à la chambre des comptes de Bretagne, Le Bœuf, seigneur des Brunières, Benjamin Louis de Mauclerc, seigneur de Marconnay, Jacques-Henri de Mauclerc, seigneur de Chasteauvieux, Louis de Goullard, seigneur du Retail, François de Tinguy, seigneur de la Jarrie, François-Victor Morisson, seigneur de la Naulière, Louis-René Barbarin, seigneur du Grand-Plessis, Jacques Faucher, seigneur du Grand-Plessis, Joseph Du Tréhand, seigneur de Beauregard, Pelard, seigneur de Montigny, Joubert, seigneur de Romanguy (12 mai 1755), etc. ; — de vente des meubles délaissés par feu Morisson de la Bassetière et son épouse, à la requête de Jean-Philippe Devieux, seigneur du Grand Pin Sauvage, tuteur de leur fils mineur (21 mai au 23 juin 1755).

B. 163. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1756. — Justice seigneuriale des baronnies de Brandois, la Motte-Achard et châtellenie de la Maurière. — Procédures civiles. — Réception : de Michel Tampon, dans la charge de greffier des juridictions de Brandois (14 janvier 1756) ; — de Pierre-Paul Guiochet, sieur de la Simottière, dans la charge de procureur fiscal des mêmes juridictions (30 janvier 1756). — Procès-verbaux : de nomination et d'acceptation de commission d'experts ; — d'affirmation, à la requête de Vincent-Joseph Lorteau, major de la capitainerie garde-côte de Saint-Gilles, contre Jean-Marie Nobiron (1^{er} octobre 1756) ; — d'apposition et reconnaissance de scellés ; — de clôture d'inventaire ; — d'enquête et enquêtes ; — de réception de caution et certification ; — de visite : de la maison noble de la Raisinière, en la paroisse de Longeville (10 juin au 11 septembre 1756) ; et de la maison noble de la Touche-Morisson, en la

paroisse de Lairoux, toutes les deux appartenant à Henri Morisson de la Bassetière, mineur (29 octobre au 8 décembre 1756) ; — de tutelle et curatelle ; — de nomination de Gilles-Charles-Denis-Louis Mercier, sieur de Plantibault, procureur du Roi en l'Élection des Sables, pour curateur aux causes de Marie-Marthe-Aimée de La Dive de la Grossetière, mineure émancipée (22 octobre 1756). — Exécutoire au profit de Michel Tampon, greffier des juridictions de Brandois, contre Pierre Puiroux, laboureur (19 novembre 1756).

B. 164. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1758. — Justice seigneuriale des baronnies de Brandois, la Motte-Achard et châtellenie de la Maurière. — Procédures civiles. — Réception : de Jacques Tesson, dans les charges de procureur postulant et de sergent des juridictions de Brandois (28 juillet 1758) ; — Procès-verbaux : de nomination et d'acceptation de commission d'experts ; — d'adjudication des fruits et revenus : des biens appartenant aux enfants mineurs de Julien Goischon, armurier, et de Marie Dupont (3 au 17 mars 1758) ; des maisons nobles de la Bassetière, la Raisinière, la Méronnière, la Touche-Morisson et autres immeubles, appartenant au fils mineur de M. de la Bassetière (3 au 17 mars 1758) ; de la maison noble de la Vieille Fromentinière (paroisse de la Chapelle-Achard), appartenant à Jean Martin et autres, et sentence portant main-levée de la saisie féodale apposée sur la dite maison, à la requête de Catherine Robert de Lézardière, baronne de la Motte-Achard (7 juin au 4 août 1758) ; — d'apposition de scellés ; — d'audition sur renvoi des consuls de Poitiers ; — d'avis de parents : des enfants mineurs de feu Charles Poirandeu et Marie Logeais (27 janvier 1758) ; du fils mineur de M. et M^{me} Morisson de la Bassetière (30 juin 1758) ; — de clôture d'inventaire ; — d'enquête et enquêtes ; — de réception d'hommage : de la maison noble de la Chauvinière, en la paroisse de Saint-Georges-de-Pointindoux, rendu à la châtellenie de la Maurière par Josué Robineau (3 mars 1758) ; de la seigneurie de Roche-Guillaume, en la paroisse de Landevieille, rendu à la baronnie de Brandois, par Joseph-François-René de Vaugiraud, seigneur de Rosnay (12 mai 1758) ; de la seigneurie du Plessis-Jousselin, en la paroisse de la Chapelle-Achard, rendu à la baronnie de la Motte-Achard par le même (12 mai 1758) ; de la maison de la Boutinière, en la paroisse de

Bretignolle, rendu à la baronnie de Brandois par Suzanne Pascaud, veuve de Étienne-Charles Lemoyne, conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France et de ses finances, dame des châtellenies de la Chaise-Giraud, du château de Braumarchais et autres lieux (16 juin 1758) ; de la maison noble de la Goronnière, en la paroisse de Bretignolle, rendu à la baronnie de Brandois, par la même (16 juin 1758) ; du château de Beaumarchais et fief des Merronnières, en la paroisse de Bretignolle, rendu à la châtellenie de la Maurière, par la même (16 juin 1758) ; de la moitié de la seigneurie de la Gerbaudière, en la paroisse du Tablier, rendu à la baronnie de Brandois, par la même (16 juin 1758) ; — de visite de la Touche-Morisson, en la paroisse de Lairoux (19 et 20 décembre 1758) ; — de tutelle et curatelle.

B. 165. (Liasse.) — 56 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1759. — Justice seigneuriale des baronnies de Brandois, la Motte-Achard et châtellenie de la Maurière. — Procédures civiles. — Réception : de Jacques Dorion, notaire et procureur, dans la charge de commis greffier des cours de Brandois (22 mars 1759) ; — de Louis-Gabriel Guicheteau, dans la charge de procureur postulant des mêmes juridictions (6 juillet 1759). — Procès-verbaux : de nomination, d'acceptation de commission et de rapport d'experts : pour François Jouet, maréchal-taillandier, contre Pierre Bonnaud, boucher (6 juillet au 8 août 1759) ; — d'acceptation de commission d'experts : pour Pierre-François Jouet, curé de Notre-Dame-des-Pineaux, chapelain de la chapelle des Frémillons, desservie dans l'église de Saint-Denis-la-Chevasse, contre messire Rouaud, seigneur de la Rallièrre (7 novembre 1759), etc. ; — d'adjudication après saisie des fruits et revenus des domaines appartenant à feu Charles Robion, sieur de la Noue, et Marie Bigaud, sa veuve (16 et 30 mars 1759) ; — d'audition sur renvoi des consuls de Poitiers ; — d'enquête et enquêtes ; — de réception de caution ; — de réception d'hommage : de l'hôtel et métairie noble de la Brunière (paroisse de la Chapelle-Achard) ; — de la seigneurie de la Chabossière par Marie-Renée Ranfrai, épouse de M. de l'Age de Volude, lieutenant des vaisseaux du Roi (18 mai 1759) ; de la châtellenie de la Motte-Freslon et Champ-Saint-Père, rendu à la baronnie de Brandois, par Augustin-Antoine-Henri Surineau, seigneur de la Menollière, du Champ-Saint-

Père, Saint-Vincent et autres lieux (22 mai 1759) ; — de soumission, de Pierre Nicoleau, marchand comme peige et caution (6 avril 1759) ; — de tutelle et curatelle ; — de nomination du curateur à succession vacante ; — d'émancipation de Charles et Joseph de Busca, enfants mineurs de feu Joseph de Busca, seigneur de Boismasson, et de Anne Foucher, après avis et consentement de leurs parents : Charles-Julien Foucher, abbé de Brandeau, Charles-François de la Rochefoucauld, seigneur du Breuil, Jacques-Louis de la Rochefoucauld, seigneur de Beaulieu, François-Mexis Baudry, seigneur de la Burcerie, René-François Poitevin, seigneur de la Guittière, Jacques-Gabriel Baudry, seigneur de la Burcerie (25 janvier 1759), etc. — Décharge de papiers retirés du greffe pour M. Buor de la Mulnière (16 février 1759). — Exécutoire.

B. 166. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1761. — Justice seigneuriale des baronnies de Brandois, la Motte-Achard et châtellenie de la Maurière. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : de nomination, d'acceptation de commission et de rapport d'experts : pour Jean Veillon, sieur de Beuregard, propriétaire conjointement avec ses frères, sœurs, neveux, nièces et autres, de la maison noble de la Lardière, en la paroisse de Chaillé-sous-les-Ormeaux, contre les ci-devant fermiers de la dite maison (6 avril 1761) ; pour André Blain, fermier de la messagerie de la ville de Nantes et de celle des Sables-d'Olonne, contre Antoine Chaillot, marchand, au sujet d'une jument (19 novembre et 2 décembre 1761), etc. ; — d'affirmation de compte de tutelle : à la requête de Augustin Rouillé, sieur de la Girardière, notaire et greffier aux Sables, Marie-Angélique-Victoire Mercier, son épouse, Marie-Agathe Mercier, fille majeure, Samuel-Jean Mercier, sieur du Pin, Pierre-Gilles-Charles Mercier, lieutenant de milice au bataillon de Poitiers, Dorothée Mercier, ces trois derniers mineurs, contre Marie-Ursule de Courcelle, leur mère, veuve de Samuel-Jacques Mercier, sieur du Pin (4 décembre 1761) ; par Jean-Philippe Devieux, seigneur du Grand Pin Sauvage, à Henri Morisson de la Bassetière (11 décembre 1761), — d'apposition et reconnaissance de scellés ; — d'audition sur renvoi des consuls de Poitiers ; — d'avis de parents d'enfants mineurs ; — de clôture d'inventaire ; — d'enquête et enquêtes ; — de tutelle ; — de nomination de curateur aux causes ; — d'émancipation :

de Henri Morisson, seigneur de la Bassetière (8 mai 1761), etc. — Exécutoire.

B. 167. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1763-1764. — Justice seigneuriale des baronnies de Brandois, la Motte-Achard et châtellenie de la Maurière. — Procédures civiles. — Procès-verbal d'audition sur renvoi des consuls de Poitiers. — Jugement préparatoire rendu entre Marie-Madeleine-Françoise Grouneau, veuve de Jacques-Marie Taugeron, sieur de la Cantinière, d'une part, et Louis Vrignaud, boucher, et Thérèse Taugeron, sa femme, d'autre part (13 juillet 1764). — Sentence pour Joachim Laurent, farinier, et autres, contre Charles Marailleau, serrurier, et Jacques Tesson, laboureur (31 août 1764). — Charges et informations, faites à la requête du procureur fiscal des juridictions de Brandois, « contre certains quidams et quidames accusés d'avoir dansé en public les jours de festes et de dimanches, sous les halles de ce lieu » (8 février 1763) ; — ordonnance de police rendue en conséquence de la dite information, condamnant Catherine Biroteau, femme de Jean Rocheteau, à la somme de 6 livres d'amende, Marie Allaire, servante du dit Rocheteau, à 12 livres, Catherine Foucaud, servante du sieur Guicheteau, à 12 livres, Madeleine Boucard, servante du sieur Tampon, à 1 livre, et Marie Breton, à 1 livre « le tout applicable à l'entretien de la lampe de ce lieu, lesquelles sommes les maris, maîtres, père et mère seront tenus de payer, sauf aux maîtres, leurs recours contre leurs servantes » (25 février 1763).

B. 168. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1765. — Justice seigneuriale des baronnies de Brandois, la Motte-Achard et châtellenie de la Maurière. — Procédures civiles. — Réception (ès-dites cours) : de Pierre Massé, dans les charges de notaire et sergent (12 juin 1765) ; — de Nicolas Simon, dans la charge de sergent (5 juillet 1765) ; — de François Dorléans, sergent, dans la charge de commis greffier (20 juillet 1765). — Procès-verbaux : de nomination et d'acceptation de commission d'experts : pour Jacques Épaul, fermier judiciaire de la métairie de la Noue (paroisse de Chaillé-sous-les-Ormeaux), saisie sur Marie Bigaud, veuve de Charles Robion, à la requête

de Alexandre Allaire, sieur de l'Angevinière, notaire royal, héritier de feu Jean-Baptiste Veillon, sieur de Beauregard, de Suzanne Delange, veuve Jacques-Marie Corbin des Tourelles, conseiller à l'amirauté des Sables-d'Olonne, Cécile Dubois, veuve de Urbain-Marie Josnet de la Morinière, Jean-François-Louis Lefebvre de la Chauvière, et Louise-Françoise-Angélique Josnet, son épouse, René Josnet de la Navarière, bourgeois, Nicolas Malafaire, receveur des fermes du Roi, et Françoise David, son épouse, tous héritiers de Jeanne-Angélique Josnet, veuve à son décès de Jean-Baptiste Veillon de Beauregard (23 mai et 5 juin 1765), etc. ; — d'adjudication des fruits et revenus des biens des enfants mineurs de feu Robion de la Noue, et de Marie Bigaud, sa veuve (19 avril au 17 mai 1765) ; — d'apposition ou reconnaissance de scellés sur les meubles : de Pierre Gillardeau, curé de Saint-Georges-de-Pointindoux (9 juillet 1765) ; de Alexandre Allaire, sieur de l'Angevinière (28 août au 2 septembre 1765) ; — d'enquête et enquête ; — de tutelle et curatelle : de la fille mineure de feu Louis Baille, sieur de la Coutardière, et de Jeanne-Catherine Caillon, épouse en seconde noces de Alexandre Allaire (23 mars 1765), etc. ; — de nomination de curateur : à une pièce de pré appelé le Pré des Vergnes, en la paroisse de Saint-Pierre-du-Luc (16 août 1765) ; à successions abandonnées ; — d'émancipation. — Sentences. — Exécutaire.

B. 169. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1767. — Justice seigneuriale des baronnies de Brandois, la Motte-Achard et châtellenie de la Maurière. — Procédures civiles. — Réception : de Louis Baille, dans la charge de commis greffier des cours de Brandois (10 juin 1767) ; — de Claude Oliez, dans la charge de sergent des mêmes juridictions (4 septembre 1767). — Procès-verbaux : d'adjudication par décret de la métairie de la Barbière-Marchand (paroisse de la Chapelle-Achard), et autres immeubles, au profit du sieur Tampon, greffier de Brandois (30 janvier au 27 février 1767) ; — d'apposition et reconnaissance de scellés ; — d'avis de parents d'enfants mineurs ; — de clôture d'inventaire ; — de collation de pièces, à la requête de Jean Follenfant, curé de Péault, contre Jacques Couperie, bourgeois (12 au 17 novembre 1767) ; — d'enquête et enquêtes : pour Jacques Lucas, marchand, contre Pierre Richard, saunier (21 janvier 1767) ;

pour Jacques-René Deva-le sieur du Sablon, contre Simon Favereau (9 octobre 1767) ; — de tutelle et curatelle ; — d'émancipation.

B. 170. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1769-1770. — Justice seigneuriale des baronnies de Brandois, la Motte-Achard et châtellenie de la Maurière. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : d'adjudication, sur saisie, des fruits et revenus de divers immeubles, situés à la Jarriette, en la paroisse de Grosbreuil (16 novembre au 7 décembre 1770) ; — d'apposition et reconnaissance de scellés, sur les meubles de Louis-François-Marie Degré, curé de Saint-Georges-de-Pointindoux (10 juillet et 28 août 1770) ; — de clôture d'inventaire ; — d'enquête et enquête, sur renvoi de la sénéchaussée de Fontenay-le-Comte ; — d'interrogatoire et interrogatoires sur faits et articles : pour Marie Delaroze, veuve Jacques Riou, sieur du Planty, contre René Merlet, sénéchal de la baronnie d'Aprémont et procureur fiscal du comté de Palluau (22 août 1770) ; pour la même, contre Marie Riou, épouse de René Merlet (23 août 1770) ; pour la même contre Madeleine Riou, fille majeure (24 août 1770) ; pour la même contre Louis-René-Simon Riou, bourgeois (25 août 1770) ; — d'offre de retrait lignager et de rétrocession, par Jean Martineau, au profit de Jean-Augustin Dorion, sieur de la Grouinière, sénéchal des juridictions de Brandois et Suzanne-Thérèse Cléricieu, son épouse (11 août 1770) ; — de réception d'hommage du tènement de terre et pré appelé le Puy des Renés (paroisse de Vairé), rendu à la châtellenie de la Maurière par Henry, marquis d'Asnières, maître de camp de cavalerie, cornette de la 1^{re} compagnie des mousquetaires du Roi, seigneur d'Aizenay et autres lieux (25 août 1769) ; de la moitié du pré du Bois-Renard (paroisse de la Motte-Achard), rendu à la haute justice de la Pasterre, par Marie-Marguerite Cléricieu, épouse de Pierre-Nicolas Dorion, sieur de la Texerie (3 mai 1770) ; — de tutelle et curatelle ; — d'émancipation : de Jacques Poitevin, fils de Jacques Poitevin, notaire, et de Renée Chauvin (11 mai 1770), etc. — Jugement préparatoire entre Jacques-Louis de la Rochefoucault, seigneur de Beaulieu, de la haute justice et château du Plessis-Landry, le Boislièvre, la Roche-Richard et autres lieux, d'une part, et Pierre-Gabriel Raimbert, notaire, Pierre Gentel, marchand saunier et sa femme, Louis-René Pyneau, sieur de Malvoisine, notaire et pro-

curateur fiscal des châtellenies de Beaulieu-sous-la-Roche-sur-Yon, d'autre part (28 avril 1769). — Sentences : pour Pierre Allaire, sieur de l'Angevine, contre Louis-Armand de Beauregard du Pé-d'Orvault, marquis du dit lieu d'Orvault, seigneur d'Aubigny et de la Civrenière (31 août 1770), etc.

B. 171. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1773. — Justice seigneuriale des baronnies de Brandois, la Motte-Achard et châtellenie de la Maurière. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : d'acceptation de commission d'experts ; -- de réception de caution : de la personne du seigneur de la Rochefoucault Beaulieu pour Calixte-Charles-Gilles-Julien Foucher, baron de Brandois, envers François-Hector Sonnet d'Auzon, seigneur du Beignon, Saint-Benoist, la Boulaye et autres lieux (28 mai 1773) ; de la personne de Louis Masson, seigneur du Gast, pour Charles-Gabriel Masson de la Perray, seigneur de la Fumoire (8 juin 1773) ; — de tutelle et curatelle ; — d'émancipation.

B. 172. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1775. — Justice seigneuriale des baronnies de Brandois, la Motte-Achard et châtellenie de la Maurière. — Procédures civiles. — Réception : de Michel Tampon, notaire royal et procureur de plusieurs juridictions, dans les charges de procureur fiscal et procureur postulant des juridictions de Brandois. — Procès-verbaux : de nomination, d'acceptation de commission et de rapport d'experts : au sujet d'une jument suspecte de la maladie de la morve (28 juillet et 1^{er} août 1775), etc. ; — d'adjudication des fruits et revenus de la maison et métairie de la Roulière, en la paroisse de l'Île-d'Olonne, et autres immeubles (7 juillet au 4 août 1775) ; — d'avis de parents d'enfants mineurs ; — d'enquête et enquêtes : pour Louis-Modeste Nicoleau, chirurgien juré, contre Jean Papin, laboureur (16 octobre 1775), etc. ; — de réception d'hommage : du fief Navau et du fief de Chauplouq en la paroisse de Notre-Dame-d'Olonne, rendu à la baronnie de la Motte-Achard, par Jacques-Denis-Gabriel Friconneau, sieur de la Motherie (24 mars 1775) ; de la moitié de la maison et métairie de la Devaltière, du fief Charuyau, de l'hôtel noble et her-

bergement de la Braudière, d'un tènement de landes vulgairement appelé les Lurmelières, de l'hôtel noble et métairie de la Dorinière, de trois journaux de pré dépendant de la métairie de la Crépaudière, le tout situé paroisse de la Chapelle-Achard, au fief de la baronnie de la Motte, et appartenant à Louis Angevin, seigneur de la Revétison, Pallée, la Renelière et autres lieux, chevalier de Saint-Louis, ancien lieutenant-colonel du régiment de Berry infanterie (9 octobre 1775) ; du fief du Retail, en la paroisse de Vairé, rendu à la châtellenie de la Maurière, par le dit Louis Angevin de la Revétison (9 octobre 1775) ; — de visite faite par le sénéchal de la Motte-Achard, aux halles du dit lieu, à l'effet de constater certains abus qui s'étaient glissés dans la vente des marchandises (2 juin 1775) ; — de tutelle et curatelle ; — d'émancipation.

B. 173. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1776-1777. — Justice seigneuriale des baronnies de Brandois, la Motte-Achard et châtellenie de la Maurière. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : de nomination d'experts ; — d'adjudication des fruits et revenus de biens appartenant à des mineurs ; — d'apposition de scellés sur les meubles de Julien-Charles Foucher, écuyer, abbé de Brandeau et titulaire de plusieurs bénéfices, sis au bourg de Saint-Julien-des-Landes (5 février 1776) ; de reconnaissance de scellés sur les immeubles du dit abbé, à la requête de ses héritiers : Jacques-Julien Foucher, seigneur de la Penardière, Calixte-Charles-Gilles-Julien Foucher, baron de Brandois et la Motte-Achard, Bénigne-Modeste-Pélagie Foucher de Brem, fille majeure, Henri-Gabriel-Gaspard de Regnon, ancien lieutenant de vaisseau du Roi et lieutenant des maréchaux de France à Luçon, Henri Morisson, seigneur de la Bassetière, et Henriette Foucher, son épouse, Gabriel-Victor Borgnet, seigneur de la Giraudinière et de la vieille Garnache, et François de la Tribouille, son épouse, Charles-Joseph de Busca, seigneur de Boismasson, et Charles-Alexis de la Tribouille (8 avril 1777) ; — d'enquête ; — de présentation et affirmation de compte de tutelle ; — de tutelle et de curatelle ; — d'émancipation.

B. 174. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1778-1780. — Justice seigneuriale des baronnies

de Brandois, la Motte-Achard et châtellenie de la Maurière. — Procédures civiles. — Réception : de Jean-Benoit Bouard de la Coutardière, dans la charge de procureur postulant des cours de Brandois (30 janvier 1778) ; — de Pierre-Louis Girardin, dans la charge de notaire des mêmes cours (22 mai 1778). — Procès-verbaux : de nomination et d'acceptation de commission d'experts : pour Henri d'Angely, seigneur de Fayolle, lieutenant des vaisseaux du Roi, et Marie-Marthe-Ainée de La Dive de la Grossetière, son épouse, contre Louis Poislin, marchand, au sujet de la propriété d'un réservoir situé à la Bigeoire, en la paroisse de Saint-Vincent-sur-Graon (12 octobre 1778), etc. ; — d'apposition de scellés sur les meubles de Henriette Gautier, veuve Jean Delachêze, à la requête de Jacques-Henri Trichet, chirurgien, et Henriette-Catherine Delachêze, son épouse, et de François Porchier, maître chirurgien, et Marie-Anne Delachêze, son épouse (23 et 24 octobre 1778), etc. ; — d'interrogatoire ; — de réception d'hommages : de la châtellenie de la Chaise-Giraud, de la maison et dépendances de la Boutinière, en la paroisse de Bretignolle, de la moitié de la terre et seigneurie de la Gerbaudière, en la paroisse du Tablier, de la maison noble et dépendances de la Goronnière, en la paroisse de Bretignolle, du fief de Roche-Guillaume, des paroisses de Bretignolle, la Chaise-Giraud et Landevieille, le tout sis au fief de la baronnie de Brandois, et appartenant à Étienne-Charles-Antoine Le Moyne, écuyer de main de Madame Adélaïde de France, capitaine au régiment royal Navarre cavalerie, chevalier de Saint-Louis (31 juillet 1778) ; du château de Beaumarchais et fief des Mironniers, en la paroisse de Bretignolle, rendu à la châtellenie de la Maurière par le dit Étienne-Charles-Antoine Le Moyne (31 juillet 1778) ; — de tutelle et curatelle ; — d'émancipation. — Ordonnance de police sur l'exécution des règlements concernant les dimanches et fêtes (3 novembre 1779).

B. 175. (Liassé). — 44 pièces, papier.

1781-1782. — Justice seigneuriale des baronnies de Brandois, la Motte-Achard et châtellenie de la Maurière. — Procédures civiles. — Procès verbaux : de nomination et d'acceptation d'experts : pour Jean-Augustin Épaud, curé de Saint-Nicolas-de-Brem (20 et 27 juillet 1781) ; pour Françoise - Aimée - Céleste Arnault, veuve de Jean-Baptiste Grassineau de la Fré-

naudière, lieutenant de l'Élection des Sables (23 septembre 1782), etc. ; — d'adjudication : des fruits et revenus de domaines appartenant à des mineurs ; d'une jument et d'un poulain appartenant à un propriétaire inconnu ; — d'enquête et enquête ; — d'interdiction de Jacques Nauleau, laboureur, pour folie furieuse (30 juin 1781) ; — d'inventaire, partage et vente de meubles ; — de levée du cadavre de François Torteau, syndic de l'île-d'Olonne, trouvé mort près le village de la Grassière, en la paroisse de la Chapelle-Achard (7 février 1781) ; — de réception d'hommage : du tènement du Bois-Bardenne (paroisse de Vairé), rendu à la châtellenie de la Maurière par Marie-Louise Durand, épouse de Jean-François-Auguste Lansier, sieur de la Blanchère (2 janvier 1781) ; de la maison noble de la Renolière, alias la Foucquetière (paroisse de la Chapelle-Achard), rendu à la baronnie de la Motte-Achard par Charles-Henri-Augustin-Marie Servanteau, seigneur de l'Échasserie, cheval léger de la garde du Roi (28 mars 1781) ; de droits dans le fief de la Laitière (paroisse de Longeville), rendu à la châtellenie de la Maurière, par Louis-François-Alexandre de Jarente Senas Dorval, coadjuteur de l'évêché d'Orléans, abbé commendataire de Lieu-Dieu-en-Jart (25 mai 1781), etc. ; — de reconnaissance de scellés ; — de tutelle et curatelle ; — d'émancipation. — Exécutoire

B. 176. (Liassé). — 71 pièces, papier.

1783. — Justice seigneuriale des baronnies de Brandois, la Motte-Achard et châtellenie de la Maurière. — Procédures civiles. — Réception : de Jean Gautrin dans la charge de sergent des juridictions de Brandois (8 avril 1783) ; — de François Bousseau, notaire de la châtellenie d'Aubigny, dans la même charge (26 juillet 1783) — Procès-verbaux : de nomination et d'acceptation de commission d'experts : pour Victoire Mourain, veuve de Louis Burcier, Bourgeois (4 janvier 1783) ; pour Marie-Anne-Élisabeth-Aimée de Moutsonnier, veuve de Charles-Louis Tinguy, seigneur de Nesmy (3 et 20 octobre 1783), etc. ; — d'apposition et reconnaissance de scellés sur les meubles : de Nicolas Moreau, curé de l'île-d'Olonne (11 septembre et 11 octobre 1783) ; de Aimé-Guy Vrignaud, prieur de la Boissière (18 septembre 1783), etc. ; — d'audition sur renvoi des consuls de Poitiers ; — de clôture d'inventaire des meubles délaissés par Charles-Louis Tinguy,

seigneur de de Nesmy (5 novembre 1783), etc. ; — de comparution de Jeanne Robin, veuve de François Chaillou, tailleur d'habits, à l'effet de faire rectifier l'acte de baptême de son fils Joachim, inscrit aux registres de la Chapelle-Achard comme fils légitime de François Chaillou et de Jeanne Sorin (20 juillet 1783) ; — de convocation de parents d'enfants mineurs ; — de déclaration de grossesse ; — d'enquête et enquêtes ; — de réception d'hommage : de la maison noble du Petit-Château (paroisse de Venansault), rendu à la seigneurie de la Bobinière par Marie-Anne Jaillard, dame de la Boursière et autres lieux, veuve de Charles-Jean-Baptiste de Morais, seigneur de la Boucherie, la Grimaudière et autres lieux (4 juillet 1783) ; — de tutelle et curatelle ; — d'émancipation. — Ordonnance de police sur la taxe du pain.

B. 177. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1784. — Justice seigneuriale des baronnies de Brandois, la Motte-Achard et châtellenie de la Maurière. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : de nomination et d'acceptation de commission d'experts pour Joseph Huet, chirurgien, contre Jean Huet, bourgeois, à l'effet de constater les dommages causés par les chevaux de ce dernier dans une pièce de terre semée en blé (1^{er} et 8 mai 1784), etc. ; — d'adjudication des fruits et revenus de biens appartenant à des mineurs ; — d'apposition et reconnaissance de scellés ; — de convocation de parents d'enfants mineurs, à l'effet de venir faire des offres suffisantes pour la nourriture et entretien de ces derniers ; — d'interrogatoire sur faits et articles ; — de tutelle et curatelle ; — d'émancipation. — Ordonnances de police : faisant défense à tous ceux qui ont des oies de les laisser vaguer sur la rivière, sur les prés, ou dans les rues, à tous ceux qui n'ont point de bœufs d'avoir plus de six brebis, et à ceux qui n'ont que deux bœufs d'en avoir plus de vingt-quatre, à tous ceux qui ont des bestiaux et chevaux de les faire pacager dans les domaines d'autrui, et à tous ceux qui ont des cochons de les laisser vaguer dans les rues, etc., le tout sous peine d'amende, de prison, ou de confiscation (6 juin 1784) ; — faisant défense à qui que ce soit d'acheter, les jours de marché et de foire de la Motte-Achard, les denrées y destinées, en d'autres places que le marché même, et à l'habitant d'acheter pour l'étranger avant l'heure fixée pour l'approvisionnement

du dit bourg et banlieue, sous peine de confiscation de la marchandise et de 10 livres d'amende (25 août 1784).

B. 178. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1785. — Justice seigneuriale des baronnies de Brandois, la Motte-Achard et châtellenie de la Maurière. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : d'acceptation de commission d'experts ; — d'apposition et reconnaissance de scellés : sur les meubles de Jacques Belétau, syndic de Saint-Nicolas-de-Brem (22 juin et 20 septembre 1785), etc. ; — de convocation de parents d'enfants mineurs ; — de déclarations de grossesse ; — d'enquête et enquête : pour Jacques Barbaud, fabriqueur de l'église de Saint-Julien-des-Landes, contre René Porteau, sieur de la Tibergère, avocat en parlement (2 mai 1785) ; pour François Boisseau, notaire, contre Jean Sigogneau, maréchal et sa femme (30 mai 1785), etc. ; — de réception de caution ; — de vente de meubles ; — de tutelle ; — d'émancipation ; — de curatelle : de Rose-Charlotte Mercier, fille de feu Pierre Mercier, sieur de Champville, et de dame Riou, épouse en secondes noces de Jacques de Boiscourbeau, sieur de la Jarriette, après avis et consentement de ses parents : Mercier de Plantibault, procureur du Roi en l'Élection des Sables, sénéchal de la baronnie de Sainte-Flaive, Jean-François Nicollon, sieur de l'Aumondière, Pierre-Claude Lansier, curé de la Motte-Achard, Jacques-Samuel Mercier, sieur du Pin, Jacques de Boiscourbeau, sieur de la Jarriette, Jacques-Philippe-René Lansier, notaire et procureur des juridictions de Brandois (10 mai 1785), etc. — Procès-verbal : constatant lacération de papiers faite criminellement au greffe de la Motte-Achard par le sieur Héméry, commissaire au service des juridictions de Brandois et greffier en chef des contentieux d'icelles (30 juin 1785).

B. 179. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1786-1787. — Justice seigneuriale des baronnies de Brandois, la Motte-Achard et châtellenie de la Maurière. — Procédures civiles. — Réception : de Charles Marcetteau, sergent de la Chaise-Giraud, dans la charge de sergent des juridictions de Brandois (20 juillet 1787). — Procès-verbaux : de nomination d'experts ; — d'af-

firmation de compte de tutelle; — d'apposition et reconnaissance de scellés, sur les meubles de Louis David, marchand, décédé à la Roche-Richard, en la paroisse de Saint-Julien-des-Landes (23 et 28 septembre 1787); — de convocation de parents d'enfants mineurs; — de déclaration de grossesse; — d'enquête et enquête: pour Louis-Charles de Rorthays, seigneur des Hauteurs, et François-Jules-Bernard Bichon, curé de Saint-Georges-de-Pointindoux, contre Françoise Gilardeau, fille majeure (2 août 1787), etc.; — d'inventaire des titres et papiers concernant les cures et fabriques des juridictions de Brandois, conformément aux arrêts du Parlement de Paris des 1^{er} mai, 5 juillet et 16 décembre 1786 et notamment dans les paroisses de Saint-Julien-des-Landes, Vairé, Landevieille, Saint-Martin-de-Brem, la Motte-Achard, l'Île-d'Olonne, Saint-Nicolas-de-Brem et Sainte-Foy (17 septembre au 1^{er} octobre 1787); — de réception de caution; — de vente de meubles; — de tutelle; — d'émancipation; — de curatelle: de Louis-Ferdinand Tinguy, seigneur de Nesmy, la Guitardière et autres lieux, officier au régiment d'Auvergne, pour effectuer le partage de certains domaines entre le dit mineur et messire Buor, seigneur de Villeneuve (23 novembre 1787), etc.

B. 180. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1788-1789. — Justice seigneuriale des baronnies de Brandois, la Motte-Achard et châtellenie de la Maurière. — Procédures civiles. — Réception: de Charles-René Hublin, notaire et procureur fiscal de la châtellenie de la Motte-Freslon et du Champ-Saint-Père, dans la charge de notaire des juridictions de Brandois (7 août 1789). — Procès-verbaux: de nomination d'experts: — d'affirmation de Louis-Ferdinand Tinguy, seigneur de Nesmy, et de son curateur, au sujet de l'omission de rentes dans un aveu rendu par le seigneur de la Guessière (12 octobre 1789); — d'affirmation de compte de tutelle; — de convocation de parents d'enfants mineurs; — de déclaration de grossesse; — d'enquête et enquêtes; — d'inventaire; — de réception d'hommage: du fief de la Davière (paroisse de Saint-Julien-des-Landes), rendu à la seigneurie de la Baudrière par Elisabeth-Aimée Veillon, veuve de René Porteau de la Roussière, au nom et comme mère tutrice de Charles-Henri-Aimé Porteau (18 juillet 1789); — d'offre d'hommage du fief et seigneurie du Bois des Vavasseurs (paroisses de Saint-

Gilles-sur-Vie, Fenouillé et Givrand) fait à la baronne de la Motte-Achard par Robert-Joseph-Marie Cahouet de Marolles, seigneur de Saint-Gilles-sur-Vie et autres lieux, lieutenant des maréchaux de France au département d'Orléans (20 juillet 1789); — de reconnaissance des effets appartenant à feu Aubery, contremaître à la manufacture du Pin, en la paroisse de Saint-Georges-de-Pointindoux (26 août 1789); — de vente des effets délaissés par le sieur Fardy, aumônier de la Grassière, en la paroisse de la Chapelle-Achard (10 juillet 1789), etc.; — de tutelle: — d'émancipation; — de curatelle. — Ordonnance de police: faisant défense de jouer aux quilles et à la boule dans les endroits publics et où l'on passe habituellement, et notamment sous les halles de la Motte-Achard (1^{er} mai 1789).

B. 181. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1790. — Justice seigneuriale des baronnies de Brandois, la Motte-Achard et châtellenie de la Maurière. — Procédures civiles. — Procès-verbaux: de nomination et d'acceptation de commissaires d'experts: pour François-René-Joseph de Vaugiraud, seigneur de Rosnay, Roche-Guillaume, le Plessis-Haute-Rive, les Couteaux-Gourdon, les Oulx, le Plessis-Jausse-lin et autres lieux, contre Duget, sénéchal des Sables-d'Olonne, à l'effet d'estimer le rachat obtenu au dit seigneur, de la métairie des Prés (paroisse de la Chapelle-Achard) par suite de la mort de Duget père (6 et 13 août 1790), etc.; — d'affirmation: — d'audition sur renvoi des consuls de Portiers; — de convocation de parents d'enfants mineurs: — de déclaration de grosse; — d'enquête et enquêtes: — d'interrogatoire sur faits et articles, à la requête de Anne-Louis Dubois, seigneur de Courval, conseiller au Parlement (16 juin 1790); — de tutelle: — d'émancipation; — de curatelle. — Dépôt au greffe de la juridiction de Brandois de l'enchère d'une maison et d'un jardin sis au bourg de Saint-Julien-des-Landes (12 février 1790).

B. 182. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1701-1702. — Justice seigneuriale des baronnies de Brandois, la Motte-Achard et châtellenie de la Mau-

rière. — Procédures criminelles. — Informations : à la requête de Louis Ranfray, seigneur de la Bajonnière, procureur en l'Élection des Sables, pour crime de vol, larcin, voies de fait et enlèvement de blé non terrage (2 août 1701); — à la requête de Philbert Guignaud, sergent de la juridiction de Brandois, pour excès assassins et voies de fait (15 avril 1702); — à la requête de François Desbons, sieur de la Noue, hôtelier à la Motte-Achard, pour crime de vol domestique (29 juillet 1702), etc.

B. 183. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1709-1710. — Justice seigneuriale des baronnies de Brandois, la Motte-Achard et châtellenie de la Maurière. — Procédures criminelles. — Informations : à la requête de François Guérineau, marchand blatier, au sujet du pillage de sacs de blé, à lui appartenant, commis par 15 ou 16 femmes, armées de fourches, serpes, besochons et couteaux, aidées ensuite de plusieurs hommes, également armés, qui achevèrent le pillage et se ruèrent sur le suppliant et les siens en criant : « Tue, tue, hache ; il faut tuer ces voleurs » (3 septembre et 4 octobre 1709); — à la requête de Marie Michon, femme de Jacques Moynetreau, tailleur d'habits, pour coups et blessures (5 septembre 1710); — à la requête de Louis de la Guérinière, seigneur de la Roche-Henry, au sujet de vol de raisins dans un fief de vigne appelé le Péaud, en la paroisse de Saint-Nicolas-de-Brem (3 octobre 1710).

B. 184 (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1717. — Justice seigneuriale des baronnies de Brandois, la Motte-Achard et châtellenie de la Maurière. — Procédures criminelles. — Informations : à la requête de Jean Guilbaud, marchand, pour crime de vol et maltraitement, commis sur sa personne (11 mars 1717); — à la requête de Louis Bommineau, marchand sabotier, pour crime d'excès, violences et voies de fait (11 septembre 1717).

B. 185. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1732-1733. — Justice seigneuriale des baronnies

de Brandois, la Motte-Achard et châtellenie de la Maurière. — Informations et pièces de la procédure criminelle dirigée contre Pierre Joslain, domestique, et contre Claude Chaillot, journalier, tous les deux accusés d'avoir volé une somme de 250 livres et une quit-tance de prix de ferme de la somme de 400 livres, en la maison de Pierre Coussot, fermier de la Floren-cière (4 octobre 1732 et 13 mai 1733).

B. 186. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1749-1751. — Justice seigneuriale des baronnies de Brandois, la Motte-Achard et châtellenie de la Maurière. — Procédures criminelles. — Débris d'information : à la requête de Louis Bouard, notaire de Brandois et sergent royal, pour crime de voies de fait et injures (8 août 1749). — Exécutoire, au profit du greffier de la Motte-Achard, portant décharge des informations faites au dit siège, à la requête de Charles Mélineau, capitaine de navire, en la rivière de Nantes, demandeur et accusateur, en crime de violences, maltraitement et voies de fait contre la maréchassée des Sables-d'Olonne (23 octobre 1751).

B. 187. (Liasse.) — 41 pièces papier ; 1 pièce, parchemin.

1761-1764. — Justice seigneuriale des baronnies de Brandois, la Motte-Achard et châtellenie de la Maurière. — Procédures criminelles. — Information : à la requête de Pierre Pasquier, fermier, et d'Antoine Guesdon père, marchand, pour crime de voies de fait (27 février 1761); et inventaire des pièces du même procès porté par appel à la Tourmelles du présidial de Poitiers (2 juin 1764). — Copie de la sentence de la sénéchaussée de Fontenay, condamnant Jean Naunsy, dit le curé de Pomponne, aux galères à perpétuité, comme ayant volé la somme de 700 livres, chez Jean Rocheteau, marchand cabaretier à la Motte-Achard, et comme étant véhément soupçonné d'un second vol de 24 à 25 livres chez un autre cabaretier à la Ferrière (15 juin 1761); mention d'un arrêt du Parlement de Paris confirmant la dite sentence (13 juillet 1764). — Exécutoire au profit du sieur Du Petit-Rieux, messenger de Fontenay-le-Comte à Paris, contre les receveurs, fermiers et sous-fermiers des domaines de la Motte-Achard, à l'effet de payer au dit messenger la somme

de 167 livres 17 sous, pour avoir transféré, des prisons de la sénéchaussée de Fontenay-le-Comte en celles de la Conciergerie de Paris, Naunsy, dit le curé de Pomponne, appelant de la sentence rendue contre lui par le lieutenant criminel de la sénéchaussée, et ce pour douze journées et à raison de dix lieues par jour et de 14 livres par chaque jour (3 juillet 1761). — Procès-verbal d'écrou de Jean Brisson, accusé de crime d'assassinat, et transféré des prisons de Montaigu en celles de la Motte-Achard (4 août 1762).

B. 188. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1768-1774. — Justice seigneuriale des baronnies de Brandois, la Motte-Achard et châtellenie de la Maurière. — Procédures criminelles. — Informations : à la requête de Jacques Petit fils, farinier, pour crime de voies de fait sur une mule à lui appartenant (25 avril 1768) ; et inventaire des pièces du même procès porté par appel au greffe du Conseil supérieur de Poitiers (14 juin 1774) ; — à la requête de Marie Guédon, veuve Louis Morisson, laboureur, pour crime de voies de fait sur sa personne (25 octobre 1769).

B. 189. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1772-1773. — Justice seigneuriale des baronnies de Brandois, la Motte-Achard et châtellenie de la Maurière. — Procédures criminelles. — Information : à la requête du procureur fiscal de Brandois, contre la nommée Bournaud, fille mineure de Joseph Bournaud, laboureur, accusée d'avoir fait dévorer son enfant nouveau-né par une chienne de son père (9 mai 1772). — Procès-verbal de capture, acte d'écrou, interrogatoire et autres pièces concernant Louis Brethomé, accusé de vol dans une maison de Saint-Nicolas-de-Brem (29 octobre au 6 novembre 1773) ; évasion du prisonnier dans la nuit du 17 au 18 novembre suivant.

B. 190. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1775-1776. — Justice seigneuriale des baronnies de Brandois, la Motte-Achard et châtellenie de la Maurière. — Procédures criminelles. — Information : à la

requête de Jacques Baritaud, menuisier, pour crime de voies de fait sur sa personne (7 juillet 1775) ; — à la requête de François Couder, maître charpentier, pour la même cause que précédemment (10 novembre 1775) ; — à la requête du procureur fiscal de Brandois, contre André Orsonneau, journalier, accusé de crime de vol avec effraction extérieure dans la maison de Jean Rabillé, charron à la Motte-Achard (11 mars 1776) ; inventaire des pièces du même procès commencé au siège de la juridiction de Brandois pour être continué et terminé au siège royal de Fontenay (20 mars 1776).

B. 191. (Liasse.) — 9 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1777. — Justice seigneuriale des baronnies de Brandois, la Motte-Achard et châtellenie de la Maurière. — Procédures criminelles. — Informations : à la requête de Jacques Pauclet, laboureur, contre le sieur Merlet père, ses deux enfants, leurs complices et adhérents, accusés d'avoir jeté les meubles du dit Pauclet dans la rue et d'avoir emmené ses bestiaux, grands et petits, et ses brebis, après avoir fermé la porte de la maison à clef (17 avril 1777) ; — à la requête du procureur fiscal de Brandois, contre quatre journaliers et autres quidans, leurs complices, accusés d'avoir creusé deux fossés dans le champ de foire de la Motte-Achard, afin de s'emparer ainsi d'environ 18½ gauls de terrain, ou d'empêcher au moins les foires de tenir dans la partie nouvellement close par eux (29 avril 1777).

B. 192. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1778-1779. — Justice seigneuriale des baronnies de Brandois, la Motte-Achard et châtellenie de la Maurière. — Procédures criminelles. — Informations : à la requête du procureur fiscal de Brandois, contre Jean Pénisson, métayer, et autres, accusés d'enlèvement et latitement de meubles et effets appartenant à un absent et à une mineure (24 juillet 1778) ; — à la requête du procureur fiscal de Brandois, contre les quidans et quidames qui ont causé la mort de Jean Gravoil ancien soldat, dont le cadavre s'est trouvé dans un pâtis de la grande métairie de la Chabossière (10 juillet 1779).

B. 193. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1781. — Justice seigneuriale des baronnies de Brandois, la Motte-Achard et châtellenie de la Maurière. — Procédures criminelles. — Procès-verbal constatant que des voleurs se sont introduits pendant la nuit dans l'église de Saint-Martin-de-Brem, et ont dégalonné tous les ornements, comme chapes, chasubles, manipules, étoles et voiles (3 mai 1781). — Information : à la requête du procureur fiscal de Brandois, contre les auteurs et receleurs du vol d'une jument, fait au nommé Philippon du bourg de Saint-Julien-des-Landes, dans son écurie, et d'une selle et bride appartenant à maître Birotheau des Burondières, avocat au dit Saint-Julien (24 août 1781).

B. 194. (Liasse.) — 17 pièces papier.

1784-1785. — Justice seigneuriale des baronnies de Brandois, la Motte-Achard et châtellenie de la Maurière. — Procédures criminelles. — Information et autres pièces de l'instruction continuée et terminée au siège royal de Poitiers : à la requête du procureur fiscal de Brandois contre Jean Sorin accusé d'avoir volé une couverture et un drap de lit à Rivallin, aubergiste à Vairé (13 avril 1784. — Procès-verbal d'identité et interrogatoires de Jean-Baptiste Robin et de Jean Martin, tous les deux de la ville de Nantes, et accusés d'avoir, à la foire aux bestiaux de la Motte-Achard, saisi Jean Papon, du village des Coux (paroisse de Martinet) et lui avoir pris de l'argent dans la poche de sa culotte (13 et 14 août 1785); procès-verbal constatant l'évasion des dits accusés, par un trou percé dans le mur de leur prison et mesurant un pied sept pouces et demi de haut sur un pied onze pouces et demi de large (16 août 1785).

B. 195. (Cahier.) — In-8°, 12 feuillets, papier.

1766-1771. — BRETONNIÈRE (châtellenie de LA). — Registre des audiences ordinaires, des notifications et insinuations des contrats d'acquêt, de la justice seigneuriale de la Bretonnière. — Affaires civiles : Mathurin Ouvrard, employé dans les fermes du Roi et

Marie Pérocheau, son épouse, Charles Troussicot, et Jeanne Pérocheau, son épouse, contre Paul Pérocheau, bordier, en restitution de lin et de baïllarge (16 décembre 1766, n° 3, v°). — Julien-Augustin Godet, curé de Mareuil, contre Dieumegarde, maréchal, en paiement de la somme de 50 livres, intérêts et dépens, pour une barrique de vin entraînée par les eaux dans l'île de la Bretonnière, et dont s'était indûment emparé le défendeur (9 et 23 juillet 1771, n° 9, v°). — Procès-verbaux des sergents des baronnies de Mareuil et la Vieille-Tour, et de la châtellenie de la Bretonnière : constatant la capture et l'emprisonnement de cinq chevaux qui paissaient dans des blés (25 décembre 1766, n° 4) : — constatant la présence de 28 ou 30 pièces de vaches et chevaux, dans un marais appelé le Marais-Neuf et la rébellion faite à l'autorité par les propriétaires de ces bestiaux, qui s'étaient armés de fourches et de bâtons (29 décembre 1766, n° 4, v°) : — constatant des dommages et agâts commis par des brebis dans un tîef de vigne dépendant de la seigneurie de la Bretonnière et dans le pré communal des Nouhes, paroisse de Péault (41 octobre et 42 décembre 1771, n° 12). — Notifications et insinuations. — Ventes : par Marie-Madeleine Bouron, fille majeure, à Pierre Garos, fermier de la seigneurie de la Bretonnière, d'une métairie appelée la Vallée, sise en l'île de la Bretonnière, moyennant 3,400 livres (18 novembre 1767, n° 5) : — par Pierre Garos à Louis Debien de la Sicaudière, et à Marthe Martineau, son épouse, de la même métairie de la Vallée (10 mars 1770, n° 6, v°).

B. 196. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1783-1787. — Justice seigneuriale de la châtellenie de la Bretonnière. — Procédures criminelles. — Information : à la requête de François Chaignolleau, mineur, berger, contre Louis Verdon, également berger, pour crime d'excès, maltraitement et voie de faits commis sur sa personne (3 juin 1783). — Interrogatoire : de Jean Guillebaud, berger, accusé du vol de brebis et moutons, détenu dans les prisons de la baronnie de Luçon, à défaut de prison dans la châtellenie de la Bretonnière (29 août 1787).

B. 197. (Cahier.) — In-8°, 19 feuillets, papier.

1787-1790. — BREUIL (châtellenies, terres et sei-

gneuries). — Registre des audiences ordinaires, cellaires et sommaires de la justice seigneuriale du Breuil, la Motte-Fouquerand et Fief-Taveau de Soullans (séant à Soullans). — Enregistrement et transcription : de partie d'une ordonnance rendue par les officiers de la Sénéchaussée de Poitiers, sur arrêt du Parlement de Paris, et relative au ressort des justices subalternes relevant de la dite Sénéchaussée (29 janvier 1787, f° 1); — d'un édit du Roi concernant ceux qui ne font pas profession de la religion catholique, avec un exemplaire imprimé de l'édit annexé au registre (novembre 1787, f° 4). — Enregistrement de lettres patentes du Roi sur décrets de l'Assemblée Nationale; — copie (annexée au f° 15 du registre) d'une lettre du procureur général du Parlement de Paris au procureur fiscal de la baronnie de Rié, en date du 6 avril 1790, lui faisant connaître qu'il n'y a point d'inconvénient à ce que les greffiers se dispensent de transcrire sur leurs registres les décrets de l'Assemblée nationale et lettres patentes qui les sanctionnent; les jugements de lecture et publication ordonnant que l'exemplaire de chacune des lettres patentes et décrets serait annexé aux registres, lui semblant équivalant à la transcription qui en serait faite. — Affaires civiles : Louis-Jacques-Gilbert Robert de Lézardière, seigneur de Lézardière, la Vérie, l'Isle-Bernard et baron de Poiroux, contre le propriétaire de la métairie du Petit-Pinier (paroisse de Soullans), en paiement de devoirs féodaux, dus sur certains domaines dépendant de la dite métairie et relevant de la seigneurie de la Vérie (22 avril 1789, f° 43). — Le même, contre le titulaire de la chapellenie de Saint-Julien-des-Notues, assigné en la personne du fermier de la métairie des Noues, paroisse de Challans, en paiement de devoirs féodaux dus sur la dite métairie (5 août et 2 septembre 1789, f° 14).

B. 498. (Cahier.) — In-8°, 14 feuillets, papier.

1781-1788. — Justice seigneuriale des châtellenies, terres et seigneuries du Breuil, la Motte-Fouquerand et Fief-Taveau de Soullans. — Registre des tutelles, curatelles et émancipations. — Tutelle des enfants mineurs : de feus Jacques Chantreau et Renée Guimaron (10 mars 1781, f° 2). — Curatelle : des enfants mineurs de Maurice Vignaud le jeune, laboureur, veuf de Marguerite Raballand (19 décembre 1781, f° 5). — Émancipation : de Louise-Françoise, François, et Marie-Anne Guittonneau, enfants de feus

Thomas Guittonneau et Louise Ertus (17 janvier 1785, f° 7). — Sénéchaux de la juridiction : Germain-Henri-Benjamin Latouche de la Davière, puis Charles-Marc-René Merland, tous les deux avocats en Parlement. — Procureurs fiscaux : François-René-Nicolas Petiteau, puis Antoine-Robert Malescot. — Greffier : François-Joseph Aubert.

B. 499. (Cahier.) — In-8°, 24 feuillets, papier.

1788-1790. — Justice seigneuriale des châtellenies, terres et seigneuries du Breuil, la Motte-Fouquerand et Fief-Taveau de Soullans. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Gaspard-Daniel-François-René Rouxeau, seigneur de la Mesnardière (paroisse de Saint-Gervais), à Louis-Joseph Badereau, ancien mousquetaire du Roi, seigneur de Bois-Corbeau (paroisse de Saint-Hilaire-de-Loulay), d'un journal de pré au pays bas-marais et paroisse du Perrier, moyennant 360 livres (17 mai 1788, f° 4, v°); — par Marie-Renée Dubois, veuve de François Petiteau, notaire et procureur fiscal de Soullans, tant pour elle que pour ses enfants mineurs, à Louis-Alexis Barbreau, maréchal-taillandier, d'un petit jardin près du pré de la Minée (paroisse de Soullans), moyennant 220 livres (17 septembre 1787, f° 6, v°); — par Marie-Anne-Louise de La Forest des Burons, fille majeure de Charles-Louis de La Forest, seigneur de Burons, à François-Suzanne-Perrine de La Ville, veuve de Pierre-Claude Rouaud, seigneur des Rallières (paroisse de Challans), de la borderie des Bouchaux (paroisse de Soullans), moyennant 5,600 livres (25 septembre 1788, f° 9); — par Jean Benoit, négociant, et Jeanne-Françoise Nau, son épouse, à Jean et à Charles Averty, fermiers, demeurant le premier à Labitte et le second à la Grande-Martinière (paroisse du Perrier), de la métairie du Petit-Pinier (paroisse de Soullans), moyennant 14,200 livres (29 juillet 1788, f° 49, v°); — par René Massonneau, journalier, et autres, à Armand Badereau de Soullans, seigneur de la Motte-Fouquerand et autres lieux en dépendant, d'une partie de la borderie de Massoté, moyennant une rente annuelle de 12 livres (14 janvier 1790, f° 22); — par Jean-Julien Grasset, avocat à Nantes, et son épouse à Jean-Marie Chamot, bourgeois, de la métairie de la Petite-Morimère (paroisse de Challans), moyennant 6,000 livres (9 octobre 1790, f° 24). — Vente et licitation de la métairie des Èves, au marais et paroisse de Soullans, entre Jacques-

Louis-Gabriel Baudry, seigneur de la Burcerie (paroisse de Nieuil-le-Dolent), et Louise-Bénigne de Rossi, son épouse, d'une part, et Louis-Philippe de Rossi, seigneur de Rorthéau (paroisse de Dompierre-sur-Yon), la Rochette, la Poissonnière et autres lieux, d'autre part (2 septembre 1789, f° 16).

B. 200. (Liasse.) — 2 pièces, papier (1 imprimée).

1768. — Justice seigneuriale des châtellenies, terres et seigneuries du Breuil, la Motte-Fouquerand et Fief-Taveau de Soulans. — Procédures civiles. — Affiche des créées de la terre, seigneurie et châtellenie de la Motte-Fouquerand, ses annexes, circonstances et dépendances, saisie, à la requête de Charles-Étienne Brunon, procureur du Parlement de Paris, sur Philippe Le Tort, écuyer, conseiller du Roi, contrôleur ordinaire des guerres, et dame Catherine Léger, son épouse, pour non paiement de la somme de 600 livres; — état et déclaration des biens saisis réellement : le château de la Motte-Fouquerand (paroisse de Challans), le fief Taveau, le fief Gillet, le fief Fournier, les fiefs des Sables et des Essards, le fief aux Bâtards, le fief des Maréchaux, le fief des Landes de Viegue, le fief de la Motte autrement le Paubattu, les deux fiefs des Chênes, le fief des Landes, le fief du Ligneron, le fief de Piraudière et Marpinière, le fief de Neufdeux, le fief de Prevoirie, les deux fiefs Propre, le fief Commun, le fief de Blamantelière et Guionnière, le fief de Grinnaudière, le fief de Landrière, le fief des Essards-Ayraud et des Essards-Guiets, les fiefs de la Cossonnière et Margottière, le fief Gaschard, le fief de Chalans, le fief de la Croix, la maison dite le Préciput de Louvrardière, le fief de la petite Floce-lière, le fief de la Motte, le fief Commun, le fief Propre de la Cullée de Mapeau et le fief de la Colombe, la métairie noble du Grand Maria ou Grande Rochelle, la maison dite la métairie du Grand-Breuil, la maison dite la métairie de Villattes, la maison dite la métairie de la Grande-Blanchère, le fief de la Barre, la métairie appelée la Vigne, la métairie appelée les Chênes, le moulin à vent de la Motte, la rente noble et foncière de 40 livres due sur la baronnie de Commequiers-les-Challans, la rente seconde et foncière de 4 boisseaux froment et 3 boisseaux seigle due sur le moulin à vent des Villattes. — Procès-verbal de Gautreau, sergent royal à la Garnache, en date du 22 octobre 1768 et constatant que des copies de l'affiche précédente ont

été apposées à la porte principale de l'église de Salertaine, et en divers endroits du même bourg, en présence de Joseph Trichet, sergent royal, général et d'armes, et de René Dugoust, sergent du marquisat de la Garnache. Original signé : Dugoust, Trichet et Gautreau.

B. 201. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1780-1786. — Justice seigneuriale des châtellenies, terres et seigneuries du Breuil, la Motte-Fouquerand et Fief-Taveau de Soulans. — Procédures civiles. — Réception (és dites cours) : de Antoine-Robert Malescot, dans la charge de procureur postulant (12 décembre 1781); — de Pierre-François James, notaire et greffier du Perrier, en la charge de notaire et procureur postulant (12 avril 1782); — de Nicolas-Pierre Mériaux, sergent du marquisat de la Garnache et du Perrier, dans la charge de sergent (17 novembre 1784); — de Pierre-Joseph-Jean-Thomas Guesneau, notaire royal, dans la charge de procureur postulant (17 août 1785); — de Charles Ripoché, notaire et procureur de plusieurs juridictions, dans les charges de notaire et procureur postulant (15 mars 1786). — Procès-verbaux : de nomination et d'acceptation de commission d'experts : pour Pierre Guillon, curé de Soulans (11 août 1780); pour Marie-Céleste Dubois, veuve de Urbain-François-Marie Josnet, sieur de la Morinière, bourgeois (24 juillet et 7 août 1782); pour Louis-Joseph Badereau, écuyer, veuf de Catherine-Rose-Joséphine Roquand (17 et 20 août 1785), etc.; — d'apposition et levée de scellés sur les meubles de Marie Naulleau, veuve Raballand, demeurant à la métairie de la Brémoudière, en la paroisse du Perrier (27 février et 27 avril 1786); — d'audition, sur renvoi des consuls de Poitiers, à la requête de Charles Moreau, sieur du Retail, licencié ès-lois, et de Henri Collinet de La Charault, sénéchal de la châtellenie du Perrier, au nom et comme héritiers de Guillaume Moreau, leur père et beau-père, faisant tant pour eux que pour leurs cohéritiers, contre le sieur Girard, boucher, pour obtenir le paiement d'un reliquat de 153 livres 5 sous à eux dus, pour livraison de bœufs et vaches (10 mars 1784); — de clôture d'inventaire; — de curatelle.

B. 202. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1787-1790. — Justice seigneuriale des châtelle-

nies, terres et seigneuries du Breuil, la Motte-Fouquerand et Fiel-Taveau de Soullans. — Procédures civiles. — Réception (ès dites cours) : de Étienne-Joseph Gautreau, notaire et greffier de la baronnie de Commequiers-lès-Challans, dans les charges de notaire et procureur postulant (1^{er} août 1787). — Procès-verbaux : de nomination et d'acceptation de commission d'experts ; — d'apposition et levée de scellés sur les meubles de André-François Papon, tailleur d'habits à Soullans (5 et 17 mai 1788) ; — de clôture d'inventaire pour le même (21 mai 1788) ; — de réception d'hommage de la maison noble de la Godetière (paroisse de Challans), rendu à la seigneurie de la Motte-Fouquerand, par Arouet-Mathieu-Madeleine Mombeau, négociant à Saint-Gilles (3 septembre 1788) ; — de tutelle ; — d'émancipation ; — de curatelle *ad hoc* : pour Louise-Victoire Chobelet, fille émancipée de feus Marc-Antoine-Louis Chobelet, avocat en Parlement, et Marie-Rosalie Coursaud, après avis et consentement de ses parents : Jean-Marc-Nicolas Grelier, bourgeois, Gilbert-Marie Grelier de Morie, licencié (s-lois, Jean-François Delaire, receveur général des droits de traite et d'amirauté, à Nantes et Marc-Antoine-Marie Chobelet (16 novembre 1789), etc. — Ordonnance de police concernant l'évaluation de blés mis en vente, après saisie, à la requête de Jean Cantin, maître en chirurgie de la ville de Nantes (20 mai 1789).

B. 203. (Cahier.) — In-4°, 30 feuillets, papier.

1749-1757. — BREUIL-HERBAULT (châtellenie et abbaye royale). — Registre des audiences collatérales, sommaires, ordinaires et d'assises de la justice seigneuriale de Breuil-Herbault (paroisse de Falleron). — Martial Du Soulier de Marsillac, seigneur de Lécuras, prieur de la Sainte-Trinité de la Roche-Guyon, abbé communal sire de Notre-Dame de Breuil-Herbault, demandeur en reddition d'hommage, avec ou déclaration : contre le propriétaire d'une borderie sise à la Gaubinière, en la paroisse de Grand-Landes (13 juillet 1751, n° 15) ; — contre le propriétaire d'une métairie sise à la Chambaudière, en la paroisse de Froidfond (10 avril 1753, n° 17) ; — contre le propriétaire de la métairie de la Cailletière (10 juillet 1753, n° 21, v°). — Lettres de provision : de Pierre Lansier, sénéchal du comté de Palluau, comme sénéchal de Breuil-Herbault (1^{er} mars

1751, n° 43, v°) ; — de Germain Morisson, sénéchal de la Garnache, comme procureur fiscal de la susdite juridiction (13 mars 1751, n° 43, v°) ; — de Louis-Ange Déenne Duchateau, sénéchal de la Garnache, comme sénéchal de Breuil-Herbault (18 juillet 1757, n° 48, v°) ; — de Luc-Louis-François Bethuys, comme notaire et procureur (18 juillet 1757, n° 49, v°). — Lettres de provision et actes de réception (en la cour de Breuil-Herbault) : de Mathurin Cornu, comme sergent verdier et garde des bois (31 janvier et 25 février 1755, n° 25) ; — de Louis Tessier, notaire et procureur des châtellenies de Falleron et Froidfond, de Joseph Pelletier, notaire et procureur de la Garnache, de Mathurin Fréneau, comme notaires et procureurs (18 juillet et 9 août 1757, n° 49) ; — de Jean-François Cougnault, de Joseph-Thomas Barreau, comme sergents verriers et gardes des bois (18 juillet et 9 août 1757, n° 49, v°). — Actes de réception (en la cour de Breuil-Herbault) : de Jacques-François-Louis Doucet, comme procureur fiscal (9 juillet 1754, n° 23) ; de René-Honoré Tardy, de Jacques Lansier, comme notaires et procureurs (15 juillet 1755, n° 27, v° et 28) ; — de Jacques Perdrin, comme sergent verdier et garde des bois (15 juillet 1755, n° 28, v°). — Prestation de serment des officiers du siège, à l'occasion de la reprise annuelle des audiences (11 décembre 1753, n° 22, v°). — Ordonnance du sénéchal, rendue en l'absence du seigneur de Breuil-Herbault, et permettant à Jacques Lansier, sieur des Tinaudières, praticien, d'occuper en qualité de procureur pendant trois mois, à cause du nombre insuffisant des procureurs de la juridiction, à la charge d'obtenir des lettres de provision du dit seigneur, dans l'intervalle (8 avril 1755, n° 29). — Démission de Pierre-Antoine-Auguste Lansier, sieur de la Marchésière, sénéchal du comté de Palluau, des châtellenies de Falleron et Froidfond et des châtellenies de Soullans, comme sénéchal de Breuil-Herbault, à cause de ses occupations et de la contestation mue entre le seigneur de Breuil-Herbault et le marquis de Pontchartrain, seigneur de Palluau (28 juin 1757, n° 48).

B. 204. (Cahier.) — In-4°, 24 feuillets, papier.

1757-1765. — Justice seigneuriale des châtellenie et abbaye royale de Breuil-Herbault. — Registre des audiences collatérales, sommaires, ordinaires et d'assises. — Acte de réception : de Luc-Louis-François Bethuys, notaire et procureur de la châtellenie de Saint-Christo-

phe-du-Ligneron, comme notaire et procureur de la châtellenie de Breuil-Herbault (9 août 1757, f° 1). — Lettres de provision et acte de réception : de Jean Cavolleau, srrgent de la châtellenie de Retz, Saint-Étienne-de-Mer-Morte et Touvois, comme sergent verdier et garde des bois (1^{er} avril et 18 juillet 1758, f° 9, v°) ; — de Michel-Dominique Pinson, notaire et procureur de la châtellenie de Tonvois, comme notaire et procureur de Breuil-Herbault (19 septembre 1762 et 5 juillet 1763, f° 19, v°) ; — Martial Du Soulier, abbé de Notre-Dame de Breuil-Herbault, demandeur en reddition de déclarations : contre les teneurs en partie, du fief de la Bernardière et Vignaud (14 mars 1758, f° 6) ; — contre Guy-François Suzannet, seigneur de la Chardière, et autres lieux, propriétaire de la métairie et tènement de la Piatière (28 novembre 1758, f° 11) ; — contre le propriétaire de l'hôtel et maison noble des Abbayes, sis au quartier de la Malchaussée, en la paroisse de Beauvoir-sur-Mer (28 novembre 1758, f° 11, v°).

B. 205. (Cahier.) — In-4°, 24 feuillets, papier.

1765-1771. — Justice seigneuriale des châtellenie et abbaye royale de Breuil-Herbault. — Registre des audiences ordinaires et d'assises. — Lettres de provision et actes de réception (en la cour de Breuil-Herbault) : de Joseph-Jean Gourraud, notaire et procureur du marquisat de la Garnache, comme notaire et procureur (16 novembre 1766 et 18 août 1767, f° 5, v°) ; — de René-Aimé-Joachim Tardy, notaire et procureur du comté de Rochecervière et Legé, comme notaire et procureur (16 novembre 1766 et 18 août 1767, f° 6) ; — de Louis Bouchereau, huissier royal, comme notaire (18 juillet et 30 août 1768, f° 11) ; — de Pierre-Joseph Pontreau, sergent du marquisat de la Garnache, comme sergent (19 septembre 1767 et 23 mai 1769, f° 17) ; — de Jacques-Alexandre Marmet, notaire et procureur du comté de Palluan, comme notaire et procureur (3 février et 12 mars 1771, f° 23, v°). — Jean Pinson, laboureur, contre Jean Ténard, laboureur, en paiement de la somme de vingt-cinq livres, pour la valeur de cinq brebis qui pacageaient dans une pièce de blé appartenant au défendeur, et auxquelles ce dernier « rompit les jambes, de manière à ne plus pouvoir se rétablir, cassa les reins de quelques-unes, en tua une de celles de Doucet et estropia une autre, et d'après

cette belle expédition les mit toutes dans un pâtis voisin et dans un tas » (28 février 1769, f° 13, v°).

B. 206. (Cahier.) — In-4°, 15 feuillets, papier.

1759-1777. — Justice seigneuriale des châtellenie et abbaye royale de Breuil-Herbault. — Registre des réceptions d'hommages, aveux et déclarations. — Hommages du fief de la Bonnelière en la Garnache, rendu par Pierre de la Rochefoucault, seigneur du Puy-Rousseau (18 juillet 1758, f° 2, v°) ; — de l'hôtel et maison noble des Abbayes (paroisse de Beauvoir-sur-Mer), rendu par Jean Nicollon, sieur de l'Aumondière, au nom de Henriette Mercier de La Noue son épouse (30 août 1768, f° 8). — Aveux et déclarations rendus : par Jean-Baptiste Bourcier de la Robinière, notaire et procureur du marquisat de la Garnache (8 août 1758, f° 4, v°) ; — par François Savin, sieur de la Foucherie, avocat au présidial de Poitiers, à cause de dame Lefèvre son épouse (15 mai 1759, f° 5) ; — par Charles-Louis Goullard, seigneur du Retail et autres lieux (19 juin 1759, f° 5, v°) ; — par Guy-François Suzannet, seigneur de la Chardière et autres lieux (17 juillet 1759, f° 6) ; — par Louise-Céleste Lebœuf, veuve de Alexandre Pellard, seigneur de Montigny (11 mars 1760, f° 6, v°) ; — par Pierre-François de La Rochefoucault, seigneur du Puy-Rousseau et autres lieux (4 septembre 1764, f° 7) ; — par Renée-Suzanne Gouin, veuve de Hyacinthe Musset, chirurgien-juré (13 mai 1766, f° 7, v°) ; — par Jean-Baptiste-Julien Thomas, sieur de la Cailletière (30 août 1768, f° 8, v°) ; — par le curé de Froidfond (5 septembre 1769, f° 9) ; par Pierre-Mathurin Gouin, sieur de Bois-Jolly (27 août 1771, f° 11, v°).

B. 207. (Cahier.) — In-8°, 16 feuillets, papier.

1758-1763. — Justice seigneuriale des châtellenie et abbaye royale de Breuil-Herbault. — Registre des tutelles, curatelles et émancipations. — Tutelle : des enfants de feus Pierre Blais, laboureur, et Françoise Grousseau (29 janvier 1760, f° 2) ; — des enfants de feus Jacques Praud, laboureur, et Catherine Riant (20 mai 1760, f° 10, v°). — Émancipation et curatelle de Étienne Planchot, journalier, fils de feus Joseph Planchot et Marie Doucet (31 juillet 1762 et 17 mai 1763, f° 15, v° et 16). — Renonciation à succession (17 juin 1760, f° 8, v°).

B. 208. (Cahier.) — In-8°, 12 feuillets, papier.

1766-1779. — Justice seigneuriale des châtellenie et abbaye royale de Breuil-Herbault. — Registre des tutelles, curatelles et émancipations. — Émancipation et curatelle de Marie-Anne-Julienne, Catherine-Eulalie et Victoire-Françoise Tessier, les trois filles de Louis Tessier, receveur au bureau des traites de Falleron, après avis et consentement de leurs parents : François-René-Nicolas Petiteau, notaire et procureur à Challans ; René-Honoré Tardy, notaire et procureur au comté de Palluau ; Jean-François Tardy, notaire et greffier du marquisat de la Garnache ; noble homme François Porteau, les tous en l'estoc paternel ; René Desgouts, notaire du marquisat de la Garnache ; Louis-Ange-Déenne Duchâteau, sénéchal du dit marquisat ; François-Henri Mercier, sieur de Bois-Masson, les tous en l'estoc maternel (31 juillet 1770, f° 2, v°).

B. 209. (Cahier.) — In-8°, 3 feuillets, papier.

1780. — Justice seigneuriale des châtellenie et abbaye royale de Breuil-Herbault. — Registre des tutelles, curatelles et émancipations. — Tutelles : de Françoise Boudellier, fille de Jean Boudellier et de Jeanne Fradet, décédés à la métairie de Breuil-Herbault (20 janvier 1780, f° 1) ; — de Louis Boudellier, fils de Claude Boudellier et de Françoise Barré, décédés au village de la Jaubretière (20 janvier 1780, f° 2).

B. 210. (Cahier.) — In-8°, 12 feuillets, papier.

1748-1752. — Justice seigneuriale des châtellenie et abbaye royale de Breuil-Herbault. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Jacques-Aymé Fleury, sieur de Logerie, demeurant en la maison noble de la Naulière (paroisse de Palluau), à Joseph Mallard, charpentier, et sa femme, d'une borderie au village de la Petite-Villeneuve (paroisse de Grand-Landes), moyennant une rente annuelle de 120 livres (30 mars 1750, f° 3) ; — par Louise Doyneau, épouse de Mathias Le Forestier, seigneur de la Lardière, et par demoiselles Marie-Françoise de Guinebault et Claire

de Guinebault de la Grossetière, à René Biou, curé de la Chapelle-Achard, de la métairie de la Robinière (paroisse de Saint-Paul-Montpenit), moyennant le paiement d'une rente de 4 livres, quelques sons, due à la veuve ou héritiers du sieur de La Jariette de Bois-Courbeau, et en outre la somme de 1,500 livres (5 juin 1752, f° 9, v°).

B. 211. (Cahier.) — In-4°, 12 feuillets, papier.

1752-1758. — Justice seigneuriale des châtellenie et abbaye royale de Breuil-Herbault. — Registre des notifications et insinuations (en partie rongé par l'humidité). — Ventes : par Marie-Hélène Dupleix, épouse de Jacques-François Achard, major garde-côte, à Alexandre-Henri Pellard, seigneur de Montigny et à Louise-Céleste Lebœuf, son épouse, demeurant en leur maison noble de l'Épiardière (paroisse de Touvois), de la métairie de la Gautrelière (paroisses de Falleron et de Grand-Landes), moyennant 3,000 livres (5 septembre 1753, f° 2) ; — par Joseph Viaud, bourgeois, à Jacques-Aimé Fleury, sieur de Logerie, de la métairie de l'Anterie (paroisse de Maché), moyennant une rente viagère de 90 boisseaux de bié, 150 livres en argent et 10 livres de laine (10 avril 1755, f° 4, v°) ; — par Jean Mottais, grellieur, Charles Chevalier, clochier, et leurs femmes, à Jacques Michenaud, laboureur, d'une métairie sise au village de la Bregeonnée, en la marche et paroisse de Grand-Landes, moyennant 3,800 livres (29 mai 1758, f° 7) ; — par Olivier Vrignaud, bourgeois, et Marie Dorineau, son épouse, à Nicolas Daliveau, prieur de Sainte-Marie-Madeleine de Froidfond, d'une pièce de terre en pasturant, appelé le Censif (paroisse de Froidfond), moyennant 200 livres (13 décembre 1758, f° 11).

B. 212. (Cahier.) — In-8°, 16 feuillets, papier.

1759-1764. — Justice seigneuriale des châtellenie et abbaye royale de Breuil-Herbault. — Registre des notifications et insinuations — Ventes : par Hyacinthe et Jacques Leroux frères, marchands taillandiers, à Germain-Raymond Cantin, clerc tonsuré du diocèse de Luçon, stipulant et acceptant pour les enfants de feu Mathurin et Vincent Cantin, des deux septièmes parties de la borderie de l'Enclose, sise au bourg de Falleron, moyennant 400 livres (19 août 1759, f° 4) ; —

Échange par lequel Étienne Garnier, marchand, et sa femme cèdent à Jacques-Aimé Fleury, sieur de Logerie, une borderie sise au village de la Gobinière (paroisses de Grand-Landes et Falleron), moyennant 1,400 livres, contre une pièce de terre appelée la Croix-Blanche, sise au bourg de Legé (16 janvier 1764, f° 15, v°).

B. 213. (Cahier.) — In-8°, 24 feuillets, papier.

1765-1770. — Justice seigneuriale des châtellenie et abbaye royale de Breuil-Herbault. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Jacques Thomas du Rocher, chirurgien, fils et héritier pour un tiers de feu Jacques Thomas, sieur de la Cailletière, notaire et procureur, à Vital Grassinau, laboureur et marchand, de la tierce partie par individus de la métairie de la Valletière (paroisse de Falleron), moyennant 1,200 livres de principal et 12 livres de denier à Dieu (28 octobre 1767, f° 7) ; — par Jean Rousseau, laboureur, à Étienne-Jean Barteau, vicaire de la Garnache, de deux journaux de terre, au fief de la Bonnelière (paroisse de Falleron), moyennant 153 livres (28 janvier 1770, f° 23).

B. 214. (Cahier.) — In-8°, 29 feuillets, papier.

1771-1775. — Justice seigneuriale des châtellenie et abbaye royale de Breuil-Herbault. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Germain Le Balesque, avocat en Parlement de Paris, et Suzanne-Marie-Emmanuelle Niquet, son épouse, à Louis-François Bourdin, de la borderie de la Gaudinière, paroisse de Froidfond, moyennant 4,000 livres (23 février 1771, f° 2) ; — par Catherine Perocheau, à Jean-François Cormier, huissier royal, d'une rente foncière de 8 livres 10 sous, moyennant 170 livres (22 mars 1759, f° 14) ; — par Chevalier, marchand braconnier, à François Arnaud, laboureur, d'une pièce de terre sise au fief du Vignaud, près le bourg de Grand-Landes, moyennant 312 livres (1^{er} mars 1774, f° 27, v°).

B. 215. (Cahier.) — In-8°, 2 feuillets, papier.

1779-1783. — Justice seigneuriale des châtelle-

nie et abbaye royale de Breuil-Herbault. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Pierre Chaillou farinier, à André Riaud, marchand, d'un emplacement sur lequel il y avait autrefois une chambre, et d'une planche de jardin au village de la Brosse (paroisse de Froidfond), moyennant 33 livres (3 avril 1788, f° 1).

B. 216. (Cahier.) — In-8°, 13 feuillets, papier.

1781-1790. — Justice seigneuriale des châtellenie et abbaye royale de Breuil-Herbault. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Jean-Marie Rouillé, bourgeois, et Jeanne de Bois-Courbeau, son épouse, à Nicolas Pérignon, fermier de l'abbaye royale de Breuil-Herbault, de la métairie de l'Hubertière (paroisse de Saint-Christophe-du-Ligroner), moyennant le paiement d'une rente annuelle de 60 livres, due au sieur Duchaffault-Choblet, et en outre la somme de 9,024 livres (17 septembre 1780, f° 1) ; — par Louis-Marie-François Cosson des Longeais, négociant, et Gabrielle-Aimée Baussan, son épouse, à Laurent-Robert David, sieur des Naurois, de la métairie de la Plumetière (paroisse de Falleron), moyennant 6,000 livres (17 décembre 1782, f° 3). — Enregistrement d'un extrait des registres du greffe de la juridiction de Legé et annexes, constatant l'adjudication faite à Alexandre-Thomas Bouvier, de la métairie de la Canterie, sise paroisse de Falleron, et dépendant de la succession de feu Louis Collinet de la Canterie, moyennant 14,400 livres (7 juillet 1788, f° 10, v°).

B. 217. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1718-1730. — Justice seigneuriale des châtellenie et abbaye royale de Breuil-Herbault. — Procédura civiles. — Procès-verbaux de nomination d'experts pour la constatation et l'estimation d'agâts ; — d'apposition de scellés ; — d'enquête et enquête, sur renvoi du présidial de Poitiers ; — d'inventaire ; — de renonciation à succession ; — de tutelle. — Sénéchal : Jacques-Joseph Morisson, sieur de la Cantinière, avocat en Parlement, puis Mathurin Gouin, sieur de la Seillère et Charles Villeneau, licenciés ès-lois. — Procureur fiscal : Victor Guyet, sieur de Libaudière. — Greffier : Germain Morisson.

B. 218. (Liasso.) — 37 pièces, papier.

1749-1760. — Justice seigneuriale des châtellenie et abbaye royale de Breuil-Herbault. — Procédures civiles. — Procès-verbaux de nomination d'experts : pour Louise Baussant, veuve de Jacques Thomas, sieur de la Cailletière, à l'effet de constater des agâts commis sur la métairie de la Valletière, en la paroisse de Falleron (18 décembre 1753); — d'affirmation de compte de tutelle; — d'apposition et levée de scellés : sur les minutes d'actes de feu Jean Guilbaud, notaire et procureur de la châtellenie de Breuil-Herbault (30 mars et 7 avril 1759), etc.; — de déclaration de grossesse; — d'enquête et enquête : pour Joachim Mainguy, sieur de l'Érable, contre Jacques Chevalier, corroyeur, et *vice versa* (2 et 6 septembre 1760), etc.; — de tutelle.

B. 219. (Liasso.) — 13 pièces, papier.

1761-1780. — Justice seigneuriale des châtellenie et abbaye royale de Breuil-Herbault. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : de nomination et d'acceptation de commission d'experts; — de nomination d'arpenteur pour Thérèse-Charlotte Fleury, veuve de Honoré Tardy, notaire et procureur du comté de Palluau, à l'effet de mesurer la contenance du fief de la Tamiserie, en la paroisse de Grand-Landes (29 avril 1771); — de déclaration de grossesse; — d'enquête et enquête : par autorité des juges présidiaux de Poitiers, à la requête de Louise-Céleste Lebœuf, veuve de Alexandre-Henri Pellard, seigneur de Montigny, tutrice de ses enfants et du dit feu (28 juin 1780), etc. Sentences : pour Louise Baussant, veuve de Jacques Thomas, sieur de la Cailletière (5 mai 1761); — pour Marie Geneviève Feuvre, veuve de Joachim Mainguy, sieur de l'Érable (4 juillet 1769).

B. 220. (Liasso.) — 21 pièces, papier.

1781-1784. — Justice seigneuriale des châtellenies et abbaye royale de Breuil-Herbault. — Procédures civiles. — Réception : de Louis Vrignaud, notaire et procureur du marquisat de la Garnache, dans la charge de notaire et procureur de Breuil-Herbault

(7 février 1781). — Procès-verbaux : d'apposition et levée de scellés; — d'audition sur renvoi des consuls de Poitiers : — d'enquête et enquête sur renvoi du Présidial de Poitiers : pour François Marchais, marchand, contre dame Bonne Aymon, veuve de Adrien Baudouin, seigneur de l'Allière (31 avril 1781), etc.; — de réception d'hommage de la maison noble des Abbayes (paroisse de Beauvoir), rendu à Breuil-Herbault par Jean-François Nicollon, sieur de l'Aumondière au nom et comme loyal administrateur de Pierre Nicollon, son fils aîné, et de feu Henriette-Françoise-Marie Mercier son épouse (5 décembre 1781); — de vente de meubles; — de tutelle et d'émancipation.

B. 221. (Liasso.) — 35 pièces, papier.

1768-1783. — Justice seigneuriale des châtellenie et abbaye royale de Breuil-Herbault. — Procédures criminelles. — Informations : à la requête de René Bourmand, laboureur, contre Michel Cougnaud, marchand maquignon, pour crime d'excès et violences (14 avril 1768); — à la requête du procureur fiscal, contre Dominique Gautier, laboureur, accusé d'avoir blessé mortellement, d'un coup de fusil, Pierre Bouron fils (10 juin 1777); — lettres de Filleau, procureur du Roi au Présidial de Poitiers, de Boncenne le jeune, procureur et greffier criminel au même siège, et de Duplex, subdélégué aux Sables-d'Olonne, au sujet de l'obtention et de la remise de lettres de grâce en faveur de l'accusé (26 juin, 24 juillet et 29 octobre 1777); — à la requête de René Bossard, charpentier, sa femme et sa belle-sœur, contre Jacques Robin, farinier et autres, pour « excès, violences et voies de fait, commis sur le domaine des demandeurs » (9 décembre 1782).

B. 222. (Liasso.) — 5 pièces, papier.

1749. — CHAISE-LE-VICOMTE (marquisat de LA). — Greffe de la justice seigneuriale du marquisat de la Chaise-le-Vicomte et des châtellenies de Badiole et Saint-Florent. — Procurations données à l'effet de rendre les foies et hommages, aveux et dénombrements ou déclarations roturières au comte de Réal de Mornac, seigneur des dits marquisat et châtellenies : par René Montaudouin de la Rabastelière, faisant tant en son nom qu'au nom de sa mère et de ses frères et sœurs, pour les

terres du Chaigneau, la Jaulenière et autres dépendances (30 mars 1749); — par de La Fontenelle du Payré, pour partie de sa terre et maison noble de la Martinière, en la paroisse de Fougeré (30 mars 1749); par Victoire-Suzanne-Adélaïde Chabot, veuve de Charles-Fortuné Boisson, seigneur de la Couraisière, comme mère tutrice de ses enfants et du dit défunt, pour les domaines qu'elle possède au dit nom dans la mouvance de la Chaise-le-Vicomte (9 avril 1749); — par René-Julien Joubert, pour la seigneurie du Plessis-Tesselin, en la paroisse de Saint-Florent (16 avril 1749); — par Jacques Gennet, procureur au présidial de Poitiers, pour les domaines qu'il tient roturièrement dans la mouvance du marquisat de la Chaise-le-Vicomte et autres fiefs (21 avril 1749).

B. 223. (Cahier.) — In-8°, 7 feuillets, papier.

1749. — Justice seigneuriale du marquisat de la Chaise-le-Vicomte et des châtellenies de Badiole et Saint-Florent. — Registre d'assises des dites châtellenies. — Hommages rendus : par Charles-Henri de Sallo, pour le Fief-Gastineau (1^{er} février 1749, f° 1, v°); — par François-Alexandre Duval, seigneur de la Vergne, conseiller au bureau des finances de Portiers, pour le village de la Vialièrre; pour une grange neuve près la Grelière; pour un tiers de fief près la Bougrière, le tout situé paroisse de Saint-Florent (19 avril 1749, f° 2 et 3); — par Alexandre Mesnard, seigneur de Chasnay, des Ardias et autres places pour le fief de Beauchesne, en la paroisse de la Limousinière (19 avril 1749, f° 4); — par René-Julien Joubert pour une dime sur le tènement de la Tauvrenière, en la paroisse de Saint-Florent (19 avril 1749, f° 4, v°); — par Victoire-Suzanne-Adélaïde Chabot, veuve de Charles-Fortuné Boisson, seigneur de la Couraisière, comme mère tutrice de ses enfants et du dit défunt, pour l'hôtel et herbergement d'Avaux, en la paroisse de Saint-Florent (19 avril 1749, f° 5); — par René Montaudouin, seigneur de la Rabastelière, tant en son nom qu'au nom de sa mère et de ses frères et sœurs, pour le fief de la Frignolière; pour la quatrième partie du fief de la Palpouère, en la paroisse du Bourg-sous-la-Roche-sur-Yon; pour l'hôtel du Chaigneau; pour un tènement de terre appelé le Chastellier, dépendant de la métairie de la Jaulenière, en la paroisse de Saint-Nicolas de la Chaise-le-Vicomte (6 juin 1749, f° 5, 6 et 7).

B. 224. (Cahier.) — In-8°, 4 feuillets, papier.

1744-1770. — CHATEIGNERAIE (châtellenie puis marquisat de LA). — Registre des notifications et insinuations de la justice seigneuriale de la Châteigneraie. — Ventes : par Renée Pillet, épouse de Louis Éguillon, sieur de la Couraisière, absent et au service de Sa Majesté depuis longtemps, à François Biret, curé primitif de Menomblet, de tous les biens à elle appartenant, tant de son chef que comme héritière de feu René Pillet, son neveu (3 juillet 1744, f° 1); — par Pierre Arpin, marchand, et sa femme, à François Pèpin et Charles Péraudeau, aussi marchands, d'un pré et de trois champs, situés dans les paroisses de la Châteigneraie et de la Tardièrre, moyennant 2,420 livres (2 juin 1770, f° 3). — par Maximilien Arnault, auditeur à la Chambre des comptes de Bretagne, seigneur de la Motte, à Pierre-François Baudry, bourgeois, d'un petit jardin, à Mouilleron-en-Pareds, moyennant 200 livres de capital et 5 sous par chaque année pour tout cens et devoirs (27 août 1770, f° 4).

B. 225. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1757. — Justice seigneuriale de la châtellenie de la Châteigneraie. — Procédures civiles. — Réception de François Couturier, procureur fiscal de la baronnie du Petit-Château, dans la charge de notaire de la châtellenie de la Châteigneraie (12 septembre 1757). — Procès-verbaux de manufacture portant élection de Jean Pouzin, de Pierre Angevin et de Pierre Alleaume, comme gardes-jurés à la Châteigneraie, à Mouilleron et à Cheffois, par l'assemblée des fabricants, composée de Jacques Filluzeau, Jacques Gautrin et Pierre Cacault, gardes-jurés en charge et de Jean Pouzin, Pierre Bobineau, Joseph Cholais, René Cousturier père et fils, René Filluzeau et Pierre Baudet, fabricants, par devant Paul-André Mallet de Puyfort, sénéchal de la châtellenie et subdélégué de l'intendant de Poitiers, et à la requête de Marcelin de Fontanes, inspecteur des manufactures du Poitou et de l'Aunis (19 décembre 1757); autre procès-verbal de nomination de Jacques-Joseph David comme garde-juré au Puybéliard sur la simple réquisition du susdit inspecteur des manufactures (*id.*). — Il est enjoint aux gardes-jurés « de veiller et faire fréquentes visites sur les métiers et dans les autres ateliers, pour

que les reiglements soient exécutés, et surtout que les carizés et camps continuent d'estre montés de quarante-quatre portées, les sergettes de quarante-deux, toutes les dittes portées de vingt-quatre fils chacune, que les carizés soient dégraissés avec le savon et sans aucun blanc d'Espagne, que les autres étoffes soient pareillement bien dégraissées et que le surplus des reiglements soit exécuté » ; il est ordonné en outre que l'ancien marc sera brisé le 2 janvier 1758, conformément à l'arrêt du Conseil du 9 février 1734, et remplacé par un nouveau dont l'empreinte sera déposée au greffe. — Procès-verbaux : de nomination et de prestation de serment d'experts : pour Jeanne Filluzeau, veuve de Louis Rond ; — pour Charlotte Logcois, veuve de Jacques Pineau, sieur de la Garnerie, sénéchal de la Roche-sur-Yon ; — d'apposition et levée de scellés sur les meubles de Louis Julliot, cavalier de la maréchaussée (11 mai et 22 juin 1757) ; — d'affirmation de compte ; de tutelle ; d'avis de parents d'enfants mineurs ; de curatelle et d'émancipation.

B. 226. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1765. — Justice seigneuriale de la châtellenie de la Châteigneraie. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : d'acceptation de commission d'experts ; — d'apposition et levée de scellés sur les meubles et effets de feu Anne Caillé, veuve de Jacques Gourmaud, boucher (13 novembre et 5 décembre 1765) ; — d'audition de témoins, à la requête de Michel Gaufreteau, meunier, contre Maritteau, huissier à verge au Châtelet de Paris, qui avait profité de l'ivresse du demandeur pour lui gagner indûment, aux cartes, la somme de 102 livres (1^{er} janvier 1765) ; — de visite des réparations faites au parquet et auditoire de la châtellenie de la Châteigneraie (10 décembre 1765) ; — de curatelle d'enfants mineurs ; de curatelle à successions vacantes. — Ordonnance réglant le prix du premier pain de froment à deux sous deux deniers la livre, le prix du deuxième pain de froment à un sou neuf deniers et le prix du pain de seigle à seize deniers (23 novembre 1765).

B. 227. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1769. — Justice seigneuriale de la châtellenie de la Châteigneraie. — Procédures civiles. — Procès-ver-

baux : de nomination et d'acceptation de commission d'experts ; — d'apposition et levée de scellés sur les meubles et effets de Pierre Filluzeau, marchand (25, 27 février et 17 avril 1769) ; — d'enquête et enquête : pour Louis Bonnineau, tisserand, contre Jean Rapiteau, voiturier, et sa femme et *vice versa* (14 et 15 mars 1769) ; — pour Marie-Françoise Mangou, épouse de Henri-Hermand Coyaud, marchand teinturier, contre son mari (5 juillet 1769) ; — d'inventaire des meubles et effets de la succession vacante de François Grégoire (1^{er} mars 1769) ; — d'émancipation des mineurs Gourmaud (11 avril 1769).

B. 228. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1772. — Justice seigneuriale de la châtellenie de la Châteigneraie. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : de nomination, d'acceptation de commission et d'affirmation de rapports d'experts ; — de curatelle *ad hoc* et d'affirmation d'inventaire pour les enfants mineurs de feu Jean Bouquet et de Marie-Thérèse Audouit (20 et 24 février 1772) ; — de visite du presbytère des Moutiers-sous-Chantemerle, par le sénéchal de la Châteigneraie, « commissaire en cette partie de Messieurs de la Sénéchaussée de Poitiers » (4 février 1772) ; — de tutelle et curatelle ; — d'émancipation et d'affirmation de compte de tutelle pour les enfants mineurs de feus Jean Héry et Marie-Madeleine Micheau (20 mars et 5 décembre 1772).

B. 229. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1777. — Justice seigneuriale de la châtellenie de la Châteigneraie. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : d'affirmation de rapports de sergents constatant : la saisie d'une mule et d'une pochée de farine (7 janvier 1777) ; la capture de chevaux (8 avril 1777) ; — d'enquête et enquête ; — de curatelle. — Ordonnance de police : faisant défense aux habitants de la Châteigneraie de jouer aux quilles et à la boule dans les rues et carrefours (15 avril 1777) ; — réglant la taxe du pain (id.). — Requête d'injonction du sénéchal de la Châteigneraie, faite à la demande de Pierre Draud, seigneur du Teil, contre Bobineau, notaire, qui refusait de livrer au plaignant expédition d'une vente (22 janvier 1777).

B. 230. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1757-1772. — Justice seigneuriale de la châtellenie de la Châtaigneraye. — Procédures criminelles. — Procès-verbal de levée d'un enfant trouvé à la porte de l'église de la Châtaigneraye et information faite en conséquence du dit procès-verbal (10 et 11 août 1757). — Informations pour injures, maltraitements et voies de fait : à la requête de Lezin Renaudin, garde des terres du seigneur de Rechignevoisin de Guron, contre Charles Grégoire, marchand (11 mai 1772) ; — à la requête de René Carré, voiturier, contre les nommés Gourmaud et Moriceau, habitants du Breuil-Barret (3 novembre 1772).

B. 231. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1777-1778. — Justice seigneuriale du marquisat d'Asnières-la-Châtaigneraye. — Procédures civiles. — Réceptions (en la dite cour) : de Michel Linger et de Étienne-Marie Giraud, procureurs au siège royal de Vouvent, dans la charge de procureurs postulants (4 et 5 décembre 1777) ; — de Jean-Baptiste Nau, ancien procureur fiscal et notaire des châtellenies du Bourg-Bastard, la Tardière, Saint-Pierre-du-Chemin et Saint-Marsault, dans les charges de notaire et procureur (5 décembre 1777) ; — de Esprit-Samuel Souillard, avocat et notaire au siège de Vouvent, dans les charges de lieutenant du marquisat et notaire (id.) ; — de François Couturier, ancien procureur fiscal de la baronnie du Petit-Château, dans la charge de notaire (15 décembre 1777) ; — de Paul-Jean Binaud et de François-Joseph Jouault de la Brosse, notaires royaux au ressort de Vouvent, dans la charge de notaires (15 et 16 décembre 1777) ; — de Toussaint Guesdon, de René Béraud, de Louis Sabouraux, dans la charge de garde-bois, pêche et chasse et dans celle d'huissier ou sergent (16 décembre 1777) ; — de Pierre Pouzin, dans les charges de notaire et procureur (5 décembre 1778). Procès-verbaux : d'enquête et enquête ; — de curatelle. — Procès-verbal fait à la requête de Pierre René Genay, procureur au siège royal de Vouvent, contre trois particuliers et un cabaretier de la ville de la Châtaigneraye, qui avaient profité de la jeunesse du sieur Genay, fils du requérant, pour le débaucher et lui soustraire son argent (10 décembre 1777).

B. 232. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1780-1782. — Justice seigneuriale du marquisat d'Asnières-la-Châtaigneraye. — Procédures civiles. — Réception : de Jacques Fuzeau dans la charge de garde-chasse, pêche et bois et dans celle d'huissier du marquisat (19 janvier 1780). — Procès-verbaux d'élection et de réception : de Jean-Baptiste Dublin, marchand, élu garde-juré du bureau de la Châtaigneraye par les marchands et fabricants des paroisses de la Châtaigneraye, Saint-Maurice-des-Noues, Antigny et la Tardière (3 novembre 1781) ; des sieurs Angevin et Gallot, élus gardes-jurés du bureau de Cheffois, par les marchands et fabricants des paroisses de Saint-Germain-l'Aiguiller, Cheffois et Saint-Maurice-le-Girard (28 novembre 1781) ; de Honoré Morin et de Jean Raud, élus gardes-jurés du bureau de Mouilleron par les marchands et fabricants des paroisses de Mouilleron-en-Paréds, Chavaignes et Monsireigne (1^{er} février 1782) ; — de nomination de Pierre Gazeau comme commissaire à la saisie de la terre et seigneurie de Lavaudieu (11 août 1781) ; — de nomination, d'acceptation de commission et de rapport d'experts ; à la requête de Jean d'Asnières, marquis de la Châtaigneraye, contre la veuve Deguil et son fils, pour ventilation frauduleuse dans l'acte d'acquêt d'une borderie sise au village de la Burguinière, paroisse de Menomblet (29 janvier et 13 février 1781, etc.) ; — d'aposition et levée de scellés sur les meubles du sieur de Marguenal, officier invalide (15 janvier et 9 mars 1781), etc. ; — de clôture d'inventaire ; — de vérification d'écriture : du testament olographe de Samuel Garnier, procureur au siège royal de Vouvent et notaire de la châtellenie de la Châtaigneraye (24 mars 1781) ; du testament olographe de Michel Linyer, procureur au siège royal de Vouvent et au marquisat de la Châtaigneraye (16 août 1781) ; — de curatelle *ad hoc* pour Anne-Françoise-Charlotte, Charles-Louis-Jacques, Honoré-Charles-Casimir, enfants mineurs de feu Louis Arnault, seigneur de la Fauconnière, et Anne Maillet, après avis et consentement de leurs parents : Charles Petit, l'aîné, Louis-Étienne-Anne Petit Du Vignaud, conseiller du point d'honneur, Charles de Racodet, seigneur de la Vergnaye, Jean-Marc Joffron, lieutenant du marquisat de la Châtaigneraye, Henri-Modeste Le Bœuf, seigneur de Saint-Mars, de l'estoc paternel ; et Paul-François Mallet de Puyfort, ancien capitaine d'infanterie, Charles Mallet, seigneur de Maison-

pré, ancien commandant des troupes du Roi dans l'Inde, Jacques-André Mallet, sénéchal de la Châtaigneraye et subdélégué de l'intendant, Henri Mallet de Saintors, ancien capitaine de cavalerie, de l'estoc maternel (23 novembre 1780); autres pièces concernant l'inventaire dressé à la requête de la dite veuve Arnault (27 et 28 novembre 1780; 3 mars 1781), etc.

B. 233. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1781-1782. — Justice seigneuriale du marquisat d'Asnières-la-Châtaigneraye. — Procédures criminelles. — Informations pour injures maltraitements et voies de fait; — à la requête des nommés Thibault frères, domestiques au Chastenay, contre Péraudeau le jeune, Pasquerau et Bibard (31 août 1781); — à la requête de Paul Ferret, maréchal, et sa femme, contre Basty, boulanger et autres (15 septembre 1781); — à la requête de Jan Sanson, marchand fondeur, contre Pierre Baribaud et autres (30 octobre 1781). — Informations faites à la requête du procureur fiscal du marquisat: contre certains quidams, pour avoir tenté de couper des grillons de fer à la fenêtre de la cuisine de mademoiselle de Saint-Germain, et pour avoir forcé et emporté deux autres grillons de fer qui garnissaient la fenêtre de la maison occupée par le sieur Meunier, à la Châtaigneraye (15 décembre 1781); — contre Berlouin et autres, pour excès et violences (2 janvier 1782); et inventaire des pièces de la procédure criminelle pour être remise es mains du procureur du Roi de la Sénéchaussée et siège présidial de Poitiers, en conséquence de l'édit de 1771.

B. 234. (Cahiers.) — In-4°, 126 feuillets, papier.

1683-1686. — CHATEAUMUR (baronnie). — Plu-mitif des audiences ordinaires de la justice seigneuriale de Châteaumur (séant à la Pommeraiie-sur-Sèvre). — Vente de l'office de greffier de la dite cour par Marguerite-Julienne de Maurais, veuve de Olivier Mesnard de Toucheprès, baron de Châteaumur, comme tutrice et ayant la garde noble de ses enfants et du dit défunt, à Cyprien Durand, moyennant la somme de 1,650 livres que la dite dame reconnaît lui être prêtée par le dit Durand pour subvenir à l'offre qu'elle a fait du retrait du présent office, aux héritiers de feu Pierre Moreau, ancien greffier en

charge, et moyennant 100 livres de pot de vin (27 avril 1683, f° 1, v°); réception du nouvel acquéreur (18 mai 1683, f° 1). — Lettres de provision et installation de Charles Aumond, sieur des Essards, avocat au Présidial de Poitiers, comme sénéchal de Châteaumur (30 juin et 5 juillet 1683, f° 6). — Lettres de provision et actes de réception: de Louis Bouineau et de Étienne Chantefin, praticien, comme notaires et sergents (14 et 18 janvier 1684, f° 31, v° et 32); — de François Mieheau, praticien, comme notaire et procureur postulant (8 et 14 février 1684, f° 37, v°); — de François Garnier, notaire et greffier de la châtellenie de Saint-Mesmin, comme notaire (11 et 14 février 1684, f° 38). — Réception de Louis Barrion dans la charge de commis greffier 23 juillet 1685, f° 100. — Commission donnée à Michel Feuillant, notaire et ci-devant greffier de la baronnie, à l'effet de recevoir les instances et procès restés aux mains de Charles Garnier, sieur de la Saunerie, sénéchal du marquisat de la Flocellière et ayant exercé par commission la juridiction de Châteaumur avant le présent sénéchal (18 janvier 1684, f° 33). — Affaires civiles: Marguerite-Julienne de Maurais, dame de Châteaumur, contre Renée Germain, veuve Daniel Moreau, sieur de la Robinière, en exhibition de contrats (27 juillet 1683, f° 10, v°). — La même contre Pierre Pavin, seigneur de Beaumont, en reddition d'aveu de la seigneurie du Plessis-Rouget, paroisse de Gourgé (20 août 1685, f° 105, v°). — François Martineau, curé de Châteaumur et Jean Thourret, procureur fabriquer, contre les héritiers de Suzanne Normand, en entérinement de don testamentaire (17 août 1683, f° 15). — Jugement ordonnant à Renée Germain, veuve Daniel Moreau, ancien greffier de la baronnie, de remettre dans huitaine les papiers et registres du greffe qu'elle a entre les mains (29 novembre 1683, f° 23, v°). — Acte de présentation de deux aveux pour raison des fiefs du Grand et du Petit Bui-gnon, afin que le procureur de la cour puisse fournir ses blâmes dans le temps de la coutume (9 juillet 1685, f° 98). — Renonciations à communauté (f° 24, v°); à succession (f° 30, v°, 81, v°, 84 et 90).

B. 235. (Cahiers.) — In-4°, 38 feuillets, papier.

1683-1692. — Justice seigneuriale de la baronnie de Châteaumur. — Registre incomplet des notifications et insinuations. — Ventes: par Charles de Ruays, écuyer, sieur de la Guierche, faisant tant pour lui que

pour Marie de La Ramée, son épouse, à Daniel Alquier, maître chirurgien et apothicaire à la Flocellière, de la métairie noble de l'Arduinière et terres des Bergellières, y annexées, paroisse de la Flocellière, plus des deux tiers et tierce partie par indivis de la métairie de la Buzelinière, paroisse du Vieux-Pouzauges, moyennant 7,000 livres tournois (8 juin 1683, f° 3); — par François Goguet, écuyer, sieur des Roches, et Madeleine Martin, son épouse, à Cyprien Durand, notaire et greffier en chef de la baronnie de Châteaumur, de la métairie de la Chaussée et de la rente de deux septiers de blé due sur la métairie de la Rémonnière, paroisse de Saint-Amand-sur-Sèvre, moyennant 2,000 livres (5 janvier 1688, f° 25); — par Marie Margadel, veuve Pierre Texier, notaire, à Samuel Voyer, seigneur de la Bonnelière, de ses parts et portions dans le bordage de la Goubretière (paroisse de Saint-Michel-Montmercure), moyennant une rente de dix livres, deux charges de blé, seigle et autres conditions (24 avril 1688, f° 33, v°).

B. 236. (Cahier.) — In-8°, 19 feuillets, papier.

1692-1698. — Justice seigneuriale de la baronnie de Châteaumur. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par René Souchet, maître chirurgien, tant pour lui que pour Catherine Souchet, sa nièce, Renée Souchet, veuve Charles Petit, maître chirurgien, Claude Hurtault et Marie Souchet sa femme, tous héritiers de feu Jean Souchet, sergent royal, à Mathurin Chessedé, maître maréchal, d'une boissellée de terre labourable dépendant d'une borderie située au village des Barres, paroisse de la Pommerie-sur-Sèvre, moyennant la somme de 15 livres (9 septembre 1691, f° 2, v°); — par demoiselle Brémaud, veuve de Jean Dulandreau, notaire de la baronnie, à Charles Aunond, sieur des Essarts et sénéchal de Châteaumur, d'une pièce ou lisière de jardin, moyennant la somme de 35 livres (21 avril 1692, f° 3, v°); — par Jacques de Brémond, écuyer, sieur de la Clavière, et Charlotte Guilbaud, sa femme, à Jean Bibard, marchand meunier, de six journaux de pré, appelés le pré Berlot, moyennant 450 livres (10 mai 1692, f° 4); — par Louis Genty, marchand, et Françoise Chariou sa femme, à René Guéry, procureur fiscal du marquisat de la Flocellière, de cinq boissellées de terre appelées le champ de Langelière, moyennant la somme de 81 livres (7 décembre 1694, f° 12); — par Jacques de La Touche Limouzinière, chevalier, seigneur de l'Hermenauld, du Plessis-Montigny

et autres lieux, et Marguerite Du Plantis du Landreau, son épouse, à Claude Siret, notaire, et Anne Drillaud, sa femme, de la rente noble et féodale d'une charge de blé seigle, due sur la métairie de la Roche-au-Coust, paroisse de Montigny, moyennant 200 livres (6 septembre 1696, f° 18).

B. 237. (Cahier.) — In-8°, 23 feuillets, papier.

1698-1713. — Justice seigneuriale de la baronnie de Châteaumur. — Registre des notifications et insinuations. — Accords : entre Charles de Ruays, seigneur de la Guierche, et Marie de La Ramée, son épouse, d'une part, Adrien Grelier, seigneur de Robineau, d'autre, et Marie-Claude Beau, veuve de Julien Gilbert, sieur de Laudrière, sénéchal des Herbiers, tant en son nom que pour Marie Gilbert, sa fille mineure émancipée, et Jeanne Gilbert, fille majeure, aussi d'autre part (31 mai 1698, f° 1, v°); — entre Pierre Marchay des Daries, avocat en parlement, et Pierre Gillebert, sieur des Arsis, Élu à Mauléon (4 mai 1699, f° 5, v°). — Ventes : par Philippe Legier, prêtre, seigneur de Beaugard et de la Roche-sur-Boivre à René Guerry, procureur fiscal du marquisat de la Flocellière, de la maison et métairie de la Baudrière, dite paroisse de la Flocellière, moyennant 6,400 livres (8 juillet 1700, f° 12, v°); — par Gabriel de la Pastellière, seigneur des Touches, de l'Ouvrardière et autres lieux, à Pierre Durand, sieur de la Courrolière, greffier en chef de la baronnie de Châteaumur, faisant tant pour lui que pour Jean Turquand, son beau-père, marchand à Bressuire : 1° « du droit de rachat que le dit seigneur vendeur et ses prédécesseurs, seigneurs du fief de l'Ouvrardière, en la paroisse de Montigny, ont accoutumé prendre, lever et jouir de tous fruits de la maison et seigneurie du Grand Appelvoisin, en la paroisse de Cerisay, appartenant au sieur Turquand, à toute mutation d'homme, comme estant le dit lieu d'Appelvoisin tenu à foi et hommage lige du fief de l'Ouvrardière; 2° de tous rachats de rencontre qui pourroient lui être dus pour raison du dit fief de l'Ouvrardière, par le décès des dits seigneurs propriétaires du dit lieu du Grand Appelvoisin, à mutation de vassaux tenant et relevant à hommage lige et à devoir de rachat du dit lieu du Grand Appelvoisin » : lesquels droits de rachat demeurent abornis à l'avenir à mutation de vassal à la somme de 40 sous; la dite vente faite moyennant 300 livres (4 janvier 1703, f° 23).

B. 238. (Cahier.) — In-8°, 16 feuillets, papier.

1715-1720. — Justice seigneuriale de la baronnie de Châteaumur. — Registre des notifications et insinuations. — Accord : entre Mathurin Piet, charpentier, et sa femme, d'une part, et Pierre Rigaudeau, receveur de la baronnie du Puy-du-Fou, et Marie Mercier, sa femme, le dit sieur Rigaudeau comme ayant les droits cédés de Louis Mercier (24 mars 1716, f° 2). — Ventes : par Samuel-Jacques Leclerc, marquis de Juigné, Verdeille, baron de Champagné, seigneur en partie de l'Oudrière et autres lieux, tant pour lui que pour Louise-Henriette de Crux, sa mère, veuve de Samuel Leclerc, et pour Gabriel-René-Louis Leclerc, comte de Juigné, mineur, son frère, à Pierre-Alexis Dubois, seigneur d'Anisy et autres lieux, de la seigneurie de l'Oudrière, paroisse de Saint-Mesmin-le-Vieux, moyennant 51,00 livres (25 novembre 1719, f° 3); — par Jeanne Durand, veuve de Charles Aumond, sieur des Essards, à Philippe-Henri Marchand et sa femme, d'une maison au bourg de la Pommeraie-sur-Sèvre, d'une pièce de jardin et d'une autre petite pièce de terre et emplacement moyennant 320 livres (1^{er} février 1717, f° 6); — par Isaac de la Pastellière, seigneur du Breuil, à Charles Durand, conseiller du Roi, maire perpétuel de la ville de Bressuire et colonel du régiment des milices bourgeoises du département du dit Bressuire, de la métairie de la Devaudière et d'une borderie y annexée, paroisse de Saint-Pierre-de-Montigny, moyennant 2,000 livres (6 octobre 1704, f° 8); — par Alexis-Mathurin Bertaud, notaire et procureur de Saint-Amand-sur-Sèvre, à Clément, Pierre et Perrine Couzineau, tous frères et sœurs, d'une petite maison avec ses dépendances au Bas Châtellier, même paroisse, moyennant 160 livres (1^{er} juin 1720, f° 15); — par Alexis Ciocteau, sieur de la Martinière, lieutenant civil en l'élection de Mauléon, et sa femme, à André de Belhoir, notaire à Cerisay, et à Guillaume Paranteau, fermier à Riparfond (paroisse de Saint-Porchaire), de la borderie de la Chevrie, paroisse de Cerisay, moyennant une rente de 110 livres (3 novembre 1701, f° 15, v°).

B. 239. (Cahier.) — In-8°, 22 feuillets, papier.

1720-1722. — Justice seigneuriale de la baronnie de Châteaumur. — Registre des notifications et insi-

nuations. — Ventes : par Pierre-Alexandre Le Comte, seigneur de la Couture, et Marie-Louise Constant, son épouse : à Catherine-Henriette de Lambert, veuve de Étienne de La Taste, lieutenant major des gardes du corps du Roi, maréchal des camps et armées, chevalier de Saint-Louis, de la métairie de Villeneuve, avec le fief du Bois, paroisse du Châtellier, moyennant 10,800 livres, de la métairie du Magny, susdite paroisse, moyennant 6,000 livres, et de la métairie de Vilcreux, paroisse de la Pommeraie-sur-Sèvre, moyennant 4,000 livres; et à Jeanne-Françoise de Granges de Surgères, veuve de Gille-Charles de Granges de Surgères, marquis de la Flocellière, de la métairie de la Traversière, paroisse de Saint-Michel-Mont-Mercure, moyennant 5,200 livres; le tout par un même acte notarié en date du (11 octobre 1720, f° 14); — par Guillaume Boulard, bourgeois de Paris, curateur créé à la succession vacante de feu Henri-Emmanuel Hurault, marquis de Vibraye, à Marie-Angélique d'Aquin, épouse de Jacques Thibault, marquis de la Carte, lieutenant général du Bas-Poitou, de la terre et seigneurie de la Belotière (paroisse de Saint-Michel-Mont-Mercure), comprenant : un ancien château, près, terres, bois-taillis, garenne, jardin, étang, le tout pouvant valoir annuellement 400 livres; plus les métairies du Coudray-Beluzeau, affermé 200 livres et 11 charges blé seigle, de l'Ouvrardière, 125 livres, 13 charges de seigle et 15 bord avoine, du Buignon, 130 livres et 12 charges de blé, de la Baritaude, 140 livres et 18 charges de seigle, de la Bichonnière, 150 livres et 8 charges de blé, de la Maurière, 100 livres, et la métairie de la Cessière, toujours affermée à moitié et rapportant chaque année 100 livres au seigneur; plus le logis de Saint-Michel, affermé 26 livres; plus les bordages de la Chambaudière affermée 25 livres, de l'Ayraudière 50 livres, de la Renaudière 6½ livres; plus le moulin de la Chaussée de l'Étang avec moitié du moulin à vent du dit lieu, affermé 84 livres, le moulin du Milieu avec l'autre moitié du moulin à vent, 120 livres, le moulin à draps, 26 livres, et le moulin de Vieil Seigle, 58 livres; plus, enfin, un certain nombre de reutes en argent, blé ou chapons; la dite vente faite moyennant 115,000 livres (8 février 1720, f° 18); — par Paul Sonnet de Montournais, seigneur de Boismesnard, la Grossière, Puy-Greffier et autres lieux, à René Lézineau, seigneur de la Chetardière, baron de Puy-morin, de la totalité ou portion de plusieurs fiefs ou terrageries, en la paroisse de la Meilleraie, moyennant 4,500 livres (30 avril 1721, f° 21).

B. 240. (Cahier.) — In-8°, 7 feuillets, papier.

1722-1723. — Justice seigneuriale de la baronnie de Châteaumur. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Angélique-Préside de Laste, femme de Charles Le Bault, seigneur de la Chaussée, à Joseph Grignon, chevalier de Pouzauges, capitaine au régiment de cavalerie de Niort, faisant tant pour lui que pour Charles Grignon, chevalier de la Pellissonnière, son frère, de la seigneurie de la Barboire, paroisse de la Pommeraie-sur-Sèvre, avec deux métairies en dépendant, moyennant 15.000 livres (14 juillet 1722, f° 2, v°); — par Charles René de La Haye, seigneur de la Vieille-Lande et de Cersay, héritier sous bénéfice d'inventaire de feu Louis-François Pommeraye, seigneur de la Marzelle, lieutenant général civil et criminel du duché pairie de Thouars, et Madeleine de La Ville, son épouse, et par Henriette Marillet, veuve du dit feu seigneur de la Marzelle, à Charles Le Bault, seigneur de la Chaussée, au nom de Marie Le Bault, sa fille, et de feu Marie-Claude Grignon, sa première femme, et à dame Angélique-Préside de Laste, sa seconde femme, des fiefs, terres, seigneuries et métairies de la Poitière des Grands et Petits Écorsins et de la Marzelle, en la paroisse de Saint-Amand-sur-Sèvre, avec la maison de la Croix-Verte et borderie en dépendant, paroisse de la Pommeraie, moyennant 25,500 livres (12 mai 1722, f° 4, v°).

B. 241. (Cahier.) — In-8°, 11 feuillets, papier.

1724-1726. — Justice seigneuriale de la baronnie de Châteaumur. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Jeanne-Françoise de Granges de Surgères, veuve de Gille-Charles de Granges de Surgères, marquis de la Flocellière et de Mauléon, capitaine des vaisseaux du Roi, à Pierre Durand, sieur de la Courollière, notaire royal à la Pommeraie-sur-Sèvre, des deux tiers de la métairie de la Traversière, paroisse de Saint-Michel-Montmercuire, moyennant 2,400 livres, et de la borderie de la Rinfraire, susdite paroisse, moyennant 200 livres (1^{er} février 1724, f° 4, v°); — par la même, au même, des bâtiments, terres et près composant le fief et dernier tiers de la métairie de la Traversière, moyennant 1,200 livres (7 février 1724, f° 3); — par Joseph de Marboëuf, écuyer, curé de Saint-

Jacques de Pouzauges, à Joseph Alquier, sieur de l'Ar-douinière, avocat en la cour de Châteaumur, et Anne Bardeau, sa femme, de la métairie de la Grande Gemmerie, paroisse de la Flocellière, moyennant une rente viagère de 300 livres et la somme de 1,700 livres une fois payée (1^{er} février 1724, f° 5); — par Élisabeth Guesdon, veuve de Charles Guignard, sieur de la Braudière, notaire de la baronnie de Châteaumur, contractant tant en son nom que comme mère tutrice de son fils et du dit défunt, à François Péault, marchand, et sa femme, faisant tant pour eux que pour leur communauté, d'une borderie près de Châteaumur, moyennant 1,000 livres (28 avril 1706, f° 6, v°); — par René-Charles de La Haye-Montbault, seigneur de la Vieille-Lande et Cersay, au nom de Madeleine-Angélique de La Ville, son épouse, à Hélié Cossin, sieur de Saint-Martin, et Jeanne Girardeau, son épouse, faisant tant pour eux que pour leurs cohéritiers dans la succession de feu Jeanne Drillaud, veuve Georges Girardeau, de la rente féodale de 5 charges de blé seigle et 84 quartaux ras d'avoine, etc., due sur le moulin, métairie et borderie de la Chênelière et sur la métairie du Magny, paroisse de Montigny, moyennant 1,800 livres (25 juin 1726, f° 10).

B. 242. (Cahier.) — In-8°, 14 feuillets, papier.

1728-1732. — Justice seigneuriale de la baronnie de Châteaumur. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Jean-Charles de Crussol, duc d'Uzès, et Anne-Marie-Marguerite de Baillon, son épouse, François-Charles de Crussol, comte d'Uzès, Louis de Parjaillan-Gondrin, duc d'Antin, et Julie-Françoise de Crussol d'Uzès, son épouse, frères et sœur, seuls héritiers d's propres du côté maternel, de feu dame Catherine-Éléonore Le Tellier de Barbesieux, leur nièce, à François Denis de Mauroy, chevalier, maître de camp de cavalerie, et Anne de Mauroy, fille majeure, frère et sœur, des terres et châtellenies de Pugny et du Breuil-Bernard, Élection de Thouars, consistant en haute, moyenne et basse justice, foies et hommages, etc.; plus un château comprenant un grand corps de bâtiment construit à la moderne, flanqué de deux gros pavillons carrés et composé de grands appartements à trois étages dont les offices et cuisines sont dans les souterrains, un escalier de pierres de taille à deux rampes et en fer à cheval et une basse-cour environnée de bâtiments avec quatre tours rondes aux an-

gles, etc.; plus le moulin appelé le Grand Moulin, assis au-dessous de la chaussée de l'étang du château; plus les métairies de la Pénauderie, de la Rue, de la Barre, de la Baraudière, de la Gaudinière (paroisse de Pugny), de la Sapinaudière (paroisse de Largeasse); plus les moulins de la Sapinaudière et de Courbrie (paroisse de Pugny); plus la métairie des Rataudières (paroisse de La Chapelle-Saint-Laurent), de Châteauneuf, maintenant la Foucaudière (paroisse de Largeasse), de la Vergnaie et de la Goure (paroisse du Breuil-Bernard); plus le moulin d'Angibault, sur la Sèvre (paroisse du Breuil); plus le quart au total par indivis avec les religieux bénédictins de l'Abbaye, dans le moulin à eau des Alleux (paroisse de Largeasse), plus la métairie du Colombier (paroisse de Moncoutant); plus la moitié par indivis avec Monseigneur de Clisson de la métairie du Rochais (paroisse de La Chapelle-Saint-Laurent); plus la métairie de la Grenouillère (paroisse de Saint-Étienne); plus la métairie de la Limousinière (paroisse de Largeasse); plus la métairie de Jussais (paroisse d'Amillou); plus la métairie de la Coindrie avec un fief appelé le fief de Pugny, etc., le tout affermé 7,000 livres par an; plus tous les meubles et ustensiles d'hôtel et les bois et matériaux destinés aux réparations des terres et métairies et conservés dans les magasins; plus les bestiaux qui doivent être vendus à la fin du bail par les fermiers actuels; la dite vente faite moyennant 130,000 livres (5 février 1731, f° 7); — par Jean Routureau, curateur à la succession vacante de feu Antoine Cousinet, sieur du Colombier, à Anne de Granges de Surgères, veuve de Pierre de La Court, seigneur de la Guibrière, d'une borderie à Gerisay, à la charge de payer à Anne Morisset, veuve en premières noces du dit Antoine Cousinet, et en secondes noces d'Adrien Grellier, seigneur de Robineau, une rente de 60 livres et la somme de 400 livres (13 mars 1721, f° 11); — par Hémery-Raymond Sabourin de Marcilly, chanoine prébendier en l'église de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers, à René-Joseph Le Tourneur, seigneur de Burbure, et Louise de Banvillain, son épouse, de la moitié par indivis de la maison noble et métairie de la Vergne, paroisse des Châtelliers, avec la borderie de la Gidalrière (paroisse de Saint-Amand), moyennant la rente viagère de 400 livres (28 mars 1732, f° 14).

B. 243. (Cahier.) — In-8°, 14 feuillets, papier.

1732-1736. — Justice seigneuriale de la baronnie de Châteaumur. — Registre des notifications et insinua-

tions. — Ventes : par René Palluau, tisserand, à Marie Revillaud, veuve de Jean Payneau, notaire royal, d'une petite borderie au village du Bas Sevreau (paroisse de Saint-Mesmin), de la rente foncière de 40 livres, due sur la borderie et métairie du Puy-Bertonneau (sûsdite paroisse) et de cinq journaux de vieille vigne au fief des Roullières (paroisse de la Meilleraie), moyennant 10 livres de rente viagère et 380 livres de capital (20 novembre 1725, f° 6); — par Charles Le Bascle, curé de Cirière, et Catherine Le Bascle, sa sœur, à René-Antoine Rethoré, vicaire de Saint-Amand, et à Pierre Henry, étudiant, des droits de terrage du champ du Chiron, moyennant 80 livres (22 août 1733, f° 8, v°). — Autorisation accordée par le greffier en chef de la baronnie de Châteaumur, à Louis Morin, hôtelier, demeurant au bourg de la Pommeraiie-sur-Sèvre, au logis où pend pour enseigne la *Cléme-Vert*, à l'effet de faire vendre un cheval appartenant à un jeune homme inconnu qui, après avoir séjourné le 25 et le 26 août dans la maison du dit comparant, s'en était allé sans payer la dépense et en laissant son cheval sous le prétexte de faire un voyage de deux ou trois jours (7 septembre 1734, f° 10, v°). — Accord entre Pierre Logeart, marchand, et Françoise-Marguerite Drillaud, sa femme, d'une part, et Pierre Genay, sieur de Chauvin, procureur fiscal de la châtellenie de Puymorin et Renée-Aimée Drillaud, sa femme (1^{er} août 1736, f° 12, v°).

B. 244. (Cahier.) — In-8°, 2 feuillets, papier.

1737-1738. — Justice seigneuriale de la baronnie de Châteaumur. — Registre des notifications et insinuations. — Vente : par Jean Arnaudeau le jeune, marchand, à Jacques Chiron, maître maçon, et sa femme, d'une petite maison au village de la Rigottière (paroisse de Gerisay), moyennant 50 livres et le paiement de diverses rentes (17 mars 1724, f° 1). — A la fin de ce registre est insérée la note suivante : « Et attendu que le timbre du papier est changé, nous, le dit Aumont (sénéchal de la baronnie), avons clos et arrêté le présent registre ce jourd'huy trente septembre mil sept cent trente-huit. » Signé : Aumont.

B. 245. (Cahier.) — In-8°, 13 feuillets, papier.

1738-1743. — Justice seigneuriale de la baronnie de Châteaumur. — Registre des notifications et insinua-

nuations. — Ventes : par René de La Haye-Montbault, seigneur de la Vieille-Lande, et Madeleine de La Ville, son épouse, à François-Louis de La Court, seigneur de La Roche, de la métairie noble de la Marvalière, paroisse de Montigny, moyennant 5,548 livres (6 août 1739, f° 2); — par François-Mathurin-Henri Foucher, marquis de Circé, grand sénéchal des comté et sénéchaussée de Civray, Saint-Maixent et autres lieux, et Marie-Perrine-Françoise-Henriette Gazeau de Champagne, son épouse, à Michel-Pierre Turquand, bourgeois, et Jeanne-Marie Boisand, sa femme, de la métairie roturière de la Faverie, paroisse de Montravers, moyennant 2,140 livres (3 mai 1740, f° 5, v°); — par Jean-Pierre Braud, farinier, et sa femme, à Jacques Clémanseau, écuyer, sieur des Chaffaux, officier des maisons royales, d'une borderie au village de la Rigale, paroisse de la Pommeraie-sur-Sèvre, moyennant 649 livres 5 sous (18 avril 1739, f° 7); — par Jacques Clémanseau, à Clément Payneau, marchand, de la même borderie de la Rigale, moyennant 600 livres (15 septembre 1742, f° 8). — Accord entre Daniel Martin, écuyer, sieur de la Villefranche, d'une part, et Jean Soullard, marchand, d'autre part (28 juin 1737, f° 12).

B. 246. (Cahier.) — In-8°, 13 feuillets, papier.

1744-1752. — Justice seigneuriale de la baronnie de Châteaumur. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Hyacinthe Papion, lieutenant des invalides de la Généralité de Bourges, en Saintonge, à Jean Audé et sa femme, de la moitié par indivis de deux prés et d'une pièce de terre labourable, paroisse de Réaumur, moyennant 600 livres (14 octobre 1741, f° 5); — par Joseph Grignon, chevalier de Pouzauges, et Perrine-Modeste Jaineron, son épouse, à Charles Sicard écuyer, seigneur de la Brunière, des droits de fief, ventes, honneurs et autres émoluments à eux dus dans le fief de la Saunerie, paroisse de la Pommeraie-sur-Sèvre, ainsi que des droits de terrages sur le même fief, y compris 50 boisselées dépendant de la borderie de la Barboire, moyennant 300 livres (18 février 1750, f° 10).

B. 247. (Cahier.) — In-8°, 24 feuillets, papier.

1752-1761. — Justice seigneuriale de la baronnie de Châteaumur. — Registre des notifications et insinuations.

— Ventes : par Charles-Henri de Maillé de la Tour-Landry, marquis de Jalesnes, paroisse de Vernantes, en la province d'Anjou, à Alexis de Linières, chevalier de Saint-Louis, et Marie-Catherine-Joseph Viault, son épouse, de la châtellenie, terre et seigneurie d'Amaillou, du haut et bas château du dit lieu et toutes leurs précloctures, dont la borderie du Pinier fait partie, les droits du bourg, paroisse et église du dit lieu et de l'église et paroisse de Saint-Germain-de-Longue-Chaume, etc., et des principales dépendances de la dite châtellenie, comprenant la grande et la petite métairie de Villeneuve, les quatre borderies dont se compose le village de Villeneuve, la métairie de la Largère, la métairie et borderie de la Sablière, la métairie de la Touche, la borderie de Coulonné, la métairie de Fontbernier, la borderie de Puyravault, la métairie du Châtellier et les dimes, terrages et droits de fiefs revenant à la dite seigneurie, la dite vente faite moyennant 82,100 livres (17 juin 1752, f° 1); — par Ambroise Rochard, doyen des avocats du Présidial de la Rochelle, Charlotte Rochard, sa sœur, et Charles-Gabriel-René Durand, son neveu, à Jean-Félix Moreau, curé des Épesses, et Charles Moreau, marchand, son frère, de la borderie et métairie de la Bauffre (paroisse des Épesses), de la borderie de la Rabinière (paroisse des Châtelliers), d'une maison, jardin et grange et de deux pièces de bois-taillis, moyennant 6,000 livres (22 septembre 1751, f° 4, v°); — par Charles Darrot, seigneur de l'Huilière, à Charles Jobet, sieur de la Cléranché, et Anne-Catherine Alquier, son épouse, de la seigneurie de Charin, paroisse de la Pommeraie-sur-Sèvre, consistant dans la maison ou hôtel de Charin, moulin à eau et borderie, dans les métairies de la Simonière, la Chabaubrie, le Cerisier, la Brenegoue, la Basse Gornière et dans la borderie de la Gauvrière (paroisses de la Flocellière et la Pommeraie-sur-Sèvre), y compris tous les biens et diverses rentes, moyennant 19,900 livres, une rente viagère de 900 livres et une rente perpétuelle de 5 livres (9 mai 1753, f° 7); — par Henri-René Turpault de Longeville et Henriette-Charlotte Giraud, son épouse, à Jeanne Proustéau, fille majeure, de la seigneurie de la Tourtelière (paroisses de Montournais, Menomblet et ès environs), consistant dans la maison principale, métairie et borderie du dit lieu, et dans les métairies de la Servantière, la Morinière-Bourgouin, les Anglées, dans le moulin à eau appelé Moulin-Thubin, bois-taillis, garennes, étang, fuie à pigeons, maintenant à terre, moyennant 6,000 livres, le paiement d'une rente de 1,300 livres, due à Charles-François Audayer, seigneur de la Maison-Neuve et

autres conditions (6 juin 1755, f° 10, v°) ; — par Guy de Sayvre, chevalier de Saint-Louis, palefrenier du Roi, et Marie et Madeleine de Sayvre, ses sœurs, à Jacques-Éléonor Bodet, seigneur de la Fenestre (paroisse de Chanteloup), de la métairie des Roches, des borderies de la Touche-Girardeau et du Bodin, du quart du pré Bodin, de plusieurs rentes, de la métairie de la Ripaudière et de la borderie des Vignes, moyennant une rente viagère de 931 livres, le paiement d'une rente annuelle de 40 livres au sieur Gandouin et un pot-de-vin de 200 livres (6 mars 1756, f° 14, v°) ; — par René Rolland de Martel, seigneur de Villeneuve, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des vaisseaux du Roi et capitaine d'une compagnie franche de la marine au département de Rochefort, et Marie-Anne de Laurent, son épouse, et Anne-Léonore-Mathilde de Martel, fille majeure, à Jacques-Honoré Buor, seigneur de la Lande, et Charlotte-Augustine Badereau, son épouse, des métairies de l'Aubonnière (paroisse de Saint-Michel-Mont-Mercure), de la Bernardière (paroisse de la Flocellière), du petit fief de la Boucherie (susdite paroisse) et de plusieurs rentes en blé seigle et avoine, moyennant 16,000 livres (26 mars 1754, f° 16) ; — par Pierre-Joseph Grimaud, curé de Saint-Mars-des-Prés, à René Gentilz, sieur de la Roche-Gabard, receveur des traites au bureau de la Pommerai-sur-Sèvre, d'une petite maison près du bourg de la Pommerai, avec deux pièces de jardin, moyennant 150 livres (12 octobre 1759, f° 20, v°) ; — par René-Prospér Sapinaud, seigneur de Bois-Huguet et autres lieux, à César-Antoine Tocqué, seigneur de la Saulaye, receveur des tailles de l'Élection de Châtillon-sur-Sèvre, de la seigneurie d'Aubert (paroisse de Saint-Pierre-des-Échaubroignes) et du tiers de la métairie de Guinefolle (susdite paroisse), moyennant une rente de 400 livres et le paiement de plusieurs autres rentes dues à divers particuliers (11 mars 1761, f° 22).

B. 248. (Cahier.) — In-8°, 18 feuillets, papier.

1761-1766. — Justice seigneuriale de la baronnie de Châteaumur. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Jeanne-Suzanne Durand, veuve de Louis Jobet de la Châtère, et Jean-Victor-Gabriel Chauvière, sieur de la Pagerie, président de l'Élection de Châtillon-sur-Sèvre, et Jeanne-Aimée-Marie Jobet de La Pagerie, son épouse, à Bonnaud, frère et sœurs, Martin et sa femme, de la borderie de

Bois-Ragon (paroisse de Montournais), moyennant 1,100 livres (10 août 1761, f° 1) ; — par Jeanne Dugas, fille majeure, et Catherine Dugas, veuve de François Rambaud, tisserand, à Henriette-Élisabeth de Granges de Surgères, veuve de Alphonse de Lescure, seigneur du dit lieu, demeurant en son château de Puy-Guyon (paroisse de Cerisay), de trois chambres basses et la moitié d'un jardin, à Beauchêne, susdite paroisse, et de plusieurs autres immeubles, moyennant diverses charges et conditions (18 juin 1757, f° 5, v°) ; — par René-Pierre Turpault, curé de Saint-Jean-de-Veluire, à nobles hommes Louis-Étienne Robert, sieur de la Bafferie, et Daniel-Samuel Robert, sieur du Plantis, de la métairie de la Basse Gazelière, paroisse de Montournais, moyennant le paiement de plusieurs rentes et la somme de 8,625 livres (18 septembre 1764, f° 7, v°) ; — par Alexis-Marie Barrion, sieur de la Rousselière, à René Chassereau, charpentier, de deux près sis à la Courolière, paroisse de Saint-Amand, moyennant 1,160 livres (24 décembre 1765, f° 12, v°). — Offre de retrait lignager fait par Jeanne-Louise de Belhoir, Pierre et Jean-François de Belhoir, ses frères, à Catherine-Henriette de Lambert, veuve de Étienne de La Taste, chevalier, maréchal des camps et armées du Roi, pour raison de la moitié de la borderie de la Chéverie, du total de la borderie de la Héronnière, et du tiers dans une maison à Beauchêne, le tout paroisse de Cerisay, et acquis par la dite dame de La Taste de Louis Puchaud, marchand, et sa femme (18 et 29 juillet 1763, f° 14). — Amortissement d'une rente de 33 livres due par Charles-François Lelièvre, seigneur du Petit Puy et autres lieux, aux époux Tatin, pour raison de la borderie de la Barbotinière, paroisse de Saint-Sauveur-de-Givre-en-Mai, moyennant 660 livres (7 septembre 1765, f° 15, v°).

B. 249. (Cahier.) — In-8°, 24 feuillets, papier.

1766-1770. — Justice seigneuriale de la baronnie de Châteaumur. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Françoise Gabilly, fille majeure, à Pierre-Jean-Baptiste Monnier, directeur des Aides de l'Élection de Châtillon, de la moitié par indivis de la métairie de la Villette, paroisse de Saint-Aubin-de-Baubigné, moyennant 1,500 livres (27 juin 1766, f° 1) ; — par Pierre-Étienne Pallu du Pnrier, échevin de l'hôtel de ville de Poitiers, et Marie-Jeanne-Catherine Pavin, son épouse, à Marie-Élisabeth Garreau,

veuve en premières noces de René Cossin, trésorier de France au Bureau des finances de Poitiers, et en secondes noces de Armand Clabat, seigneur de la Pommeraiie, et à Charles Cossin, seigneur d'Oroux, son fils, des métairies du Plessis-Rouget et du Champ-Rond, paroisse de Gourgé, de la borderie et fief de la Bellotière, paroisses de Saint-Loup et du Chillou, de la moitié et de la sixième partie de l'autre moitié, et de cinq autres douzièmes parties du bois de Sergé, mêmes paroisses, d'une borderie au bourg de Chillou, de la maison noble et seigneurie des Vaux, paroisse de Lamairé, moyennant 24,600 livres (20 décembre 1767, f° 8); — par Henri-Auguste de Laste, seigneur du Bois-Rousseau, à Daniel-François de La Douespe, sieur du Fougeray, de la maison noble et seigneurie du Bois-Rousseau, consistant dans un château, terres labourable, prés, vignes, etc., dans les deux métairies de la Porte et de la Boulaie et dans des moulins à eau et à vent, le tout situé paroisse de Saint-Paul-en-Pareds, la dite vente faite sous la réserve en faveur du sieur du Bois-Rousseau de l'usufruit des dits biens pendant sa vie et à la charge par l'acquéreur de rendre les foies et hommages, fournir les aveux et dénombrements, payer les cens et rentes, le droit de centième denier et en outre moyennant la somme de 17,400 livres (22 décembre 1764, f° 9, v°). — Acte de réception de Henriette-Victoire Cassing, fille mineure de feus David-Bonaventure Cassing, docteur en médecine, et Geneviève Alquier, comme religieuse de la communauté de Saint-François de Fontenay, moyennant une pension viagère de 150 livres (22 avril 1766, f° 2, v°).

B. 250. (Cahier.) — In-8°, 24 feuillets, papier.

1770-1774. — Justice seigneuriale de la baronnie de Châteaumur. — Registre des notifications et insinuations. — Déclaration faite par Jacques Germain, marchand fermier, demeurant au Magny, paroisse de Montigny, à l'effet d'être autorisé à porter des armes offensives et défensives, étant obligé d'aller jour et nuit (16 juin 1770, f° 1, v°). — Ventes : par Anne-François d'Harcourt, marquis de Beuvron et Sainte-Aulaire, lieutenant général au gouvernement de la province du Poitou, et Marie-Catherine Rouillé, son épouse, à Jean-Baptiste Germain, avocat en parlement, de la terre et seigneurie de la Belotière, paroisse de Saint-Michel-Montmercuire, consistant dans un ancien château ou

maison noble, jardins, prés, terres labourables, étang, bois et garenne, plus la métairie du Coudray-Beluzeau (paroisse de Saint-Mars-la-Réorthe), la métairie de l'Ouvrardière (paroisse du Petit-Bourg-des-Herbiers), la métairie du Grand Baignon (paroisse des Épesses), les métairies de la Baritaudé, la Bichonnière, la Maurière et la Cessière (paroisse de Saint-Michel-Mont-Mercure), la maison appelée la Cave, les borderies de Vieil-Seigle, de l'Ayraudière (même paroisse de Saint-Michel), de la Renaudière (paroisse de Saint-Mars) et de la Préverie, plus deux prés situés en la Chambaudière (paroisse de Saint-Michel), plus trois moulins dont deux à eau et un à vent, appelés de la Chaussée-de-l'Étang, du Milieu et de Vieil-Seigle, et un moulin à draps, plus les droits de basse justice, cens, rentes en argent, blé et avoine, etc. (Voir B. 239), la dite seigneurie vendue moyennant 72,000 livres et appartenant aux époux d'Harcourt, comme seuls héritiers de Henri-Louis Rouillé, père de la venderesse, qui lui-même l'avait acquis au moyen d'une transaction passée entre lui, comme héritier pour un quart de Marie-Angélique d'Aquin, sa mère, veuve en premières noces de Louis Rollin, et en secondes noces de Jacques Thibault, marquis de la Carte, d'une part, et les autres seigneurs et dames dénommés en la dite transaction et héritiers des époux de la Carte (23 décembre 1769, f° 2). — Notifications de congés, faites au greffe de Châteaumur par Joseph Cailleton, Jean Guéry, Jacques Bascle, soldats de la milice provinciale de Poitiers, à l'effet, de jouir des exemptions accordées par l'ordonnance royale du 27 novembre 1765 (19 septembre 1772, 1^{er} et 17 juin 1773, f° 11, 15 et 15 v°); transcriptions des dits congés. — Transaction entre Henri de Ramsay, seigneur de Saint-Paul, Claveau, Saint-Valérien et autres lieux, d'une part et Gabriel-Honoré Mesnard, marquis de Touchepré, seigneur des Noyers, la Traverserie, la Cruslière, l'Aublinière et autres lieux, d'autre part (11 mai 1774, f° 18).

B. 251. (Cahier.) — In-8°, 30 feuillets, papier.

1775-1780. — Justice seigneuriale de la baronnie de Châteaumur. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Alexandrine Boisseau, fille majeure, à Jacques Houdet, sieur du Gravier, sénéchal du marquisat de Pouzauges, de plusieurs maisons avec les jardins qui en dépendent, de rentes foncières, d'un pré et de plusieurs champs de la métairie de la

Petite Bauffre et d'un bois taillis, le tout situé paroisse des Épesses, moyennant le paiement de plusieurs rentes et la somme de 2,800 livres (7 septembre 1775, f° 5); — par Marie-Anne Rouleau, veuve de Vincent François, notaire de Châteauaur, à Dominique Dillon, curé de Notre-Dame du Vieux-Pouzauges, de la rente foncière de neuf boisseaux de seigle, moyennant une rente viagère de deux charges du même blé (5 mars 1776, f° 9); — par Anne-Louis Dubois de Courval, seigneur du Beignon et autres lieux, conseiller en la grande chambre du Parlement, et Marie-Madeleine-Charlotte Lefèvre de Milly, son épouse, à Arié-Benjamin-Josèphe Grignon, marquis de Pouzauges, épouse de Joseph-Gabriel Grignon, seigneur de la Barboire et autres lieux, des terres, fief et seigneurie de l'Oudrière (paroisse de Saint-Mesmin-le-Vieux), consistant en un vieux château et autres bâtiments, métairies, borderies, moulin, étang, bois, prés, terres labourables, cens, rentes foncières et seigneuriales, dîmes (voir B. 238), ensemble le fief et métairie de la Taloulière (paroisses de Saint-Mesmin et la Pommeraié), moyennant 99,000 livres (12 juin 1776, f° 10, v°); — par René-Gabriel Galarin, seigneur de Puy-Morin (paroisse de Bazoges-en-Pareds), à Alexis-Samuel de Lespinay, seigneur de Pally et baron du Puybéliard, Chantonay et Sigonnay, des fiefs nobles et seigneuriaux des Poiruils et de l'Aurière (paroisses de Chantonay, le Puybéliard et Saint-Germain-de-Princay), moyennant 5,000 livres (9 avril 1774, f° 14); — par Florentin Baguenard, lieutenant criminel et Président de Poitiers, à Jean-Baptiste Billot, bourgeois d'une borderie au village de Brennessard (paroisse de la Pommeraié-sur-Sèvre), moyennant 600 livres (11 juillet 1774, f° 23); — par Charles-Sylvestre de La Roche-Brochard, seigneur du Fouatouou, la Barre et autres lieux, et Geneviève-Miquèe Brochard de La Roche-Brochard, son épouse, à Louis-Charles-Léonor Bello, seigneur de la Fenestre, des deux fiefs de l'Aubretière et la Plaimelière (paroisse de Courlay), moyennant 3,000 livres (17 août 1780, f° 29).

B. 252. (Cahier.) — In-4°, 20 feuillets, papier.

1681. — Justice seigneuriale de la baronnie de Châteauaur. — Registre des modifications et mutations. — Ventes : par Sébastien Bosseau, fermier, et sa femme, à François Sulfard, sieur de la Roche, lieutenant de l'Élection de Châtillon-sur-Sèvre et subdele-

gué de l'Intendant au même lieu, de la métairie noble de la Rabinière, paroisse du Châtelier, moyennant 1,950 livres (12 février 1781, f° 1); — par Henriette-Élisabeth de Granges de Surgères, veuve du marquis Alphonse de Lescur, à Charles Suyrot, seigneur de Cerisay, et Sylvie de Paradis, son épouse, d'une borderie sise à Beauchêne, paroisse de Cerisay, moyennant une rente de 150 livres et le paiement d'une autre rente due au rosaire de Cerisay (4 octobre 1766, f° 9); — par Ambroise Fillatreau, aulergiste, et sa femme, à Jacques Basty Delalay, sénéchal de la baronnie de Châteauaur, des deux tiers d'un jardin au village de l'Aubrière, paroisse de Cerisay, moyennant 123 livres (10 août 1780, f° 12, v°).

B. 253. (Cahier.) — In-4°, 25 feuillets, papier.

1670-1671. — Justice seigneuriale de la baronnie de Châteauaur. — « Registres de la police des manufactures des draps, serges, droguets et estoffs de soye, fil et layns, pour la baronnie de Châteauaur, commandé par nous, Daniel Moreau, sieur de la Rabinière, sénéchal et seul juge civil et criminel et de police de la dicte baronnie, ce jourd'huy ... lesmo du mois de ... mil six cent soixante-dix. » — Règlement pour la juridiction des procès et différends, concernant les manufactures, attribuée aux maire et échevins des villes ou autres faisant paroisse (août 1669, f° 1) — Statuts, ordonnances et réglemens pour les longueurs, largeurs et qualités des draps, serges et autres étoffes de laine et de fil que Sa Majesté veut être observés par tous les marchands drapiers, maîtres drapiers, sergers, ouvriers et faconniers des villes, bourgs et villages de son royaume (f° 3, v°); instructions, extrait des registres du Conseil d'État, avis des officiers de police et lettres patentes d'approbation, aux vus aux dits statuts (août 1639 f°s 10, 13 et 13 v°). — Inscription des maîtres jurés et des maîtres drapiers, sergers, droguetiers, ouvriers et faconniers de la communauté de la maîtrise des manufactures de la baronnie de Châteauaur, établie à la Pommeraié, pour les paroisses de Châteauaur, la Pommeraié et le Châtelier (f° 14, v°); pour les paroisses de la Pommeraié, le Châtelier, la Flozellière et Montournaïs (f° 16); — des maîtres ouvriers drapiers, sergers et droguetiers de la paroisse de Saint-Annaud, juridiction de la Guerche, soumis à la juridiction de la police des manufactures de Châteauaur, suivant le procès-verbal du 17 octobre 1670

(f° 15, v°) ; — des maîtres et gardes jurés des manufactures de la paroisse de Saint-Michel-Mont-Mercure (f° 17) ; des maîtres ouvriers en serge et droguets des mêmes manufactures et qui ont pris lettres de maîtrise (*id.*). — Procès-verbaux : — de visite des manufactures par les gardes jurés : dans la paroisse de Saint-Michel-Mont-Mercure (10 novembre 1670, f° 18, v°) ; dans les paroisses de Châteaumur, la Pommeraië et le Châtellier (29 décembre 1670, f° 19) ; empreinte en cire rouge des marques des dites manufactures ; — de déclaration faite par Jean Touret et François Rouillaud, maîtres et gardes jurés, aux ouvriers manufacturiers et marchands de la Pommeraië, Châteaumur, le Châtellier et Saint-Amand, réunis en assemblée générale, à l'effet de leur faire savoir qu'ils se tiendront tous les mardis au bourg de la Pommeraië, pour visiter et marquer, si faire se doit, les étoffes qui leur seront apportées (5 janvier 1671, f° 20) ; — de comparution, en l'assemblée générale des ouvriers manufacturiers et marchands de la maîtrise de la Pommeraië, de Michel Billot et Pierre Lepoupet, commis généraux de monseigneur de Colbert, ministre et secrétaire d'État pour la réformation des manufactures des provinces de Blaisois, Anjou, Poitou, Aunis, Saintonge, Angoumois et Guyenne, faisant leur seconde visite à la Pommeraië, pour reconnaître si les règlements du roi sont exécutés de point en point (13 janvier 1671, f° 21) ; — de comparution des dits commis généraux en l'assemblée générale de Saint-Michel-Mont-Mercure, pour le même objet (*id.*, f° 22, v°) ; — d'élection d'un garde juré (17 août 1671, f° 24, v°). — Affaire judiciaire : Louis Brémaud, prenant la qualité de commis particulier pour la réformation des manufactures du Poitou, et Charles Toumazau, l'un des jurés des manufactures de la baronnie, pour la paroisse de Saint-Michel-Mont-Mercure, demandeurs en contravention aux règlements royaux sur les manufactures, contre Louis Lezeau et Jean Souriceau, marchands droguetiers, demeurant en la paroisse de Saint-Michel (2 et 9 mars 1671, f°s 23 et 24)

B. 254. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1670. — Justice seigneuriale de la baronnie de Châteaumur. — Procès-verbaux de prestation de serment de Antoine Brousseau, de Pierre Fieuvre et de René Joussé, ouvriers en serge et droguets, demeurant à la Bessonnière paroisse de Saint-Michel-Mont-Mer-

cure, à l'effet « de bien et fidèlement observer les raiglementz de Sa Majesté, consernant les longeurs, largeurs et qualitez des marchandises et choses y contenues » (10 et 17 novembre 1670). — A la fin de chaque procès-verbal est inscrite cette mention : « Faict au parquet du dit lieu les jour et an susdits, taxé pour ces présentes quinze sols et à nostre greffier cinq sols »

B. 255. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1734. — Justice seigneuriale de la baronnie de Châteaumur. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : de nomination et d'acceptation de commission d'expert, pour René-Auguste Giraud, sieur de la Charière (20 et 24 mai 1731) ; — d'apposition et levée de scellés sur les meubles : de Pierre Routureau, marchand (14 janvier et 23 mars 1734) ; de Pierre Delagarde, employé au bureau de la Pommeraië (3 avril et 22 juin 1734) ; de François Chessé, maréchal (5 octobre 1734) ; — d'inventaire et vente de meubles : de feus Pierre Routureau et Jeanne Ruault, sa femme (24 mars au 2 avril, 5 au 21 avril 1734) ; de feus Mathurin Drapeau et Louise Mesnard, sa femme (4 et 19 mai 1734) ; de curatelle et de règlement de pension d'enfants mineurs.

B. 256. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1736. — Justice seigneuriale de la baronnie de Châteaumur. — Procédures civiles. — Réception de Mathurin Couronneau dans la charge de sergent de la baronnie de Châteaumur (12 mars 1736). — Procès-verbaux : d'apposition et levée de scellés sur les meubles de feu Charles Cousseau, marchand (9 avril et 21 juin 1736), etc. ; — d'enquête et enquête, pour Jean-François Jolly, sieur de Fontenelle, et Jeanne Pain de la Fenestre, son épouse, contre François Proux l'aîné, marchand (26 avril 1736) ; — de curatelle, d'émancipation, d'avis de parents d'enfants mineurs. — Procès-verbal et jugement à la requête de René-Bernardin Mesnard, marquis de Toucheprès, baron de Châteaumur, conseiller au Parlement de Bretagne, contre François Proust, meunier, pour avoir laissé vaguer six chevaux dans la prairie qui touche au château de Toucheprès (10 novembre 1736).

B. 257. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1738. — Justice seigneuriale de la baronnie de Châteaumur. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : d'acceptation de commission d'experts pour procéder à l'inventaire de meubles et effets ; — de réception et prestation de serment de Jean Brémaud et Louis Brosseau, comme experts jurés de la maîtrise de la Meillerie (27 mars 1738) ; — d'apposition et reconnaissance de scellés sur les meubles de feu Jacques Landré, euré de la Pommeraiie-sur-Sèvre (6 juin et 27 juin 1738) ; — de curatelle et d'émancipation — Procès-verbal et jugement à la requête de Gilbert Rigandeau, ancien fermier de la métairie de la Girardière, paroisse du Châtellier, contre François Deniault, son successeur, au sujet des fruits d'arbres provenus en la présente année sur la dite métairie (30 septembre 1738). — Sentences arbitrales : entre Jean-Baptiste Chrestien, sieur des Gallandières, et Marie Veu, sa femme, François Chrestien, sieur de la Pierrière, Augustin Coursin au nom de Françoise Chrestien, sa femme, et Marguerite Chrestien, veuve de Jean Gagneur, d'une et d'autre part (31 juillet 1738), etc.

B. 258. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1739-1740. — Justice seigneuriale de la baronnie de Châteaumur. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : de nomination et d'acceptation de commission d'experts ; — d'apposition et reconnaissance de scellés sur les meubles : de Augustin Henry, marchand (24 décembre 1739) ; de Juste Neveu, prieur de Saint-Pierre de Montigny, chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin (24 avril et 4 mai 1740) ; de Jean Magnant, potier d'étain (4 mai 1740) ; de Jacques Gounord, marchand (13 mai et 17 juin 1740) ; de Mathurin Vandé, fille majeure (15 et 20 juin 1740) ; — d'inventaire et vente de meubles : de feus Augustin Henry et Marie Monnier, sa première femme (10 au 12 février, 9 mars au 30 mai 1740) ; de feu Jacques Gounord (17 juin, 28 et 29 septembre 1740), etc. ; — de curatelle ; de règlement de pension d'enfants mineurs. — Procès-verbaux et sentences : à la requête de la veuve Ayrault, demanderesse en saisie de meubles et bestiaux, contre René Masson, bordier (4 mai 1740) ; — à la requête de Charles-Jean-Baptiste de Maurais, seigneur de la Bou-

cherie, contre les héritiers de Jacques Gounord, tisserand, et contre Jacques Bouet, fabricant de la paroisse du Châtellier, pour obtenir délivrance d'étoffes fabriquées avec des laines fournies par le demandeur 1^{er} septembre et 31 octobre 1740, etc.

B. 259. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1742-1744. — Justice seigneuriale de la baronnie de Châteaumur. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : de nomination et d'acceptation de commission d'experts ; — d'affirmation de serment ; — d'apposition et levée de scellés sur les meubles : de feue Françoise Nivault, fille majeure (19 et 28 août 1742) ; de feu Georges Gagné, tailleur d'habits (12 septembre et 23 octobre 1742) ; de feu Jean-Antoine Thorand, prieur de Sainte-Madeleine de Châteaumur (24 septembre et 19 décembre 1742) ; de feu Joseph Garnier, laboureur (22 octobre 1742) ; l'inventaire des titres et papiers du prieuré de Sainte-Madeleine de Châteaumur (19 décembre 1742) ; — d'inventaire et vente des meubles délaissés par feus Georges Gagné et François Poutureau, sa femme (24 octobre et 11 novembre 1742) ; — de vente de meubles et de grains provenant de la succession de feus Mathieu Garnier et Marie-Anne Réorteau, sa femme (24 avril et 28 novembre 1742) ; — de renonciation à succession ; — de tutelle et curatelle ; — d'émancipation des enfants de feus Maurice Delavau et Marie Payneau (23 décembre 1744).

B. 260. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1747-1748. — Justice seigneuriale de la baronnie de Châteaumur. — Procédures civiles. — Réception de Louis Rousse, notaire et procureur fiscal du marquisat de Pouzauges, dans la charge de notaire et procureur de la baronnie de Châteaumur (9 janvier 1747). — Procès-verbaux : de nomination et d'acceptation de commission d'experts, pour la visite du prieuré, annexe et dépendances de Saint-Martin de la Pommeraiie (27 mai 1748), etc. ; — d'apposition de scellés ; — d'enquête et enquête, pour Joseph Grignon, chevalier de Pouzauges, et Perrine-Modeste Jameron, son épouse, à l'effet de prouver que Charles Grignon, leur fils, est né à la Barboire, paroisse de la Pommeraiie et non en la paroisse de Saint-Jacques de Pouzauges (18 mars 1748) ; — d'inventaire de meubles et effets et de vente de

blé seigle ; — de levée du cadavre de Jacqueline Bequet, veuve Baulbriau, trouvée morte dans le ruisseau qui conduit au moulin de la Basse Chaignaie (31 juillet 1748) ; — de tutelle et curatelle ; d'émancipation. — Sentences : pour Gabriel-Alexandre Payneau, notaire royal, contre Pierre-Augustin Durand, greffier en chef de Châteaumur (31 juillet 1748) ; — pour Jean Arvers, notaire royal à Chinon, et Marie Pasquier, sa femme, contre Perrine-Félicité Buignon, veuve Louis Morin, chirurgien (19 août 1748), etc.

B. 261. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1749. — Justice seigneuriale de la baronnie de Châteaumur. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : de nomination et d'acceptation de commission d'experts ; — d'apposition et de levée de scellés ; — d'inventaire et vente de meubles : de Pierre Baudry, marchand sellier, et Marie Proust, sa femme (9, 10 et 16 janvier 1749) ; de François Aubineau, veuf en premières nocés de Perrine Hay et en secondes nocés de Marie Fuzeau (27 février, 12 et 13 mars 1749) ; de Charles Routureau, marchand, veuf en premières nocés de Marie Gagné, en secondes nocés de Renée Couzineau et marié en troisièmes nocés, lors de son décès, avec Marie Proust (17 et 18, 30 et 31 juillet 1749), etc. ; — de renonciation à succession ; — de curatelle ; d'avis de parents d'enfants mineurs. — Sentence d'ordre et distribution des deniers de la vente des meubles de feu Louis Soulard, rendue entre Jean Fortin, maréchal, tant en son nom que comme héritier de François Ayrault, charron, son beau-père, et Jean Amiot, laboureur, d'une part, et André Debelhoir, notaire et procureur, commissaire ayant procédé à la dite vente, René-Bernardin Mesnard, marquis de Touchepès et autres, d'autre part (28 juillet 1749).

B. 262. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1755-1757. — Justice seigneuriale de la baronnie de Châteaumur. — Procédures civiles. — Réception : de Joseph Baron, sieur de Saint-Martin, licencié ès lois, dans la charge de sénéchal des haute, moyenne et basse justices de l'ouïrière et de la Talourdière, en la paroisse de Saint-Mesmin (24 novembre 1755) ; — de Jean-Louis Herbert, praticien, dans la charge de sergent de la baronnie de Châteaumur (9 août 1756) ; —

de René-Pierre Guerry, notaire et procureur du marquisat de la Flocellière, dans la charge de notaire et procureur de la susdite baronnie (6 septembre 1756). — Procès-verbaux : d'acceptation de commission d'experts ; — d'adjudication des fruits et revenus des biens saisis réellement sur Jacques Villeneuve, maréchal (18 décembre 1752, 27 octobre et 24 novembre 1755) ; — d'affirmation et de réduction de compte de tutelle ; — d'apposition et levée de scellés sur les meubles de feu Jacques Perreau, sieur de la Barangerie, receveur des traites au bureau de la Pommeraie (27 novembre 1755 et 15 janvier 1756) ; — d'enquête et enquête : pour Thomas-Henri Legrand, prieur de Châteaumur, contre Charles Gagné, meunier (10 mars 1755) ; pour Georges de Mortesaigne, curé de la Flocellière, commissaire en cette partie du lieutenant général de Poitiers, contre Daniel Majou, sieur des Groix, propriétaire de la métairie de la Bretonnière, en la paroisse de la Flocellière (*id.*), etc. ; — d'inventaire et vente de meubles ; — de réception de caution ; de renonciation à succession ; — de curatelle ; d'émancipation. — Procès-verbal au sujet d'un cheval qu'on dit avoir été volé à la foire de Vendrennes (30 mai 1755).

B. 263. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1760. — Justice seigneuriale de la baronnie de Châteaumur. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : d'acceptation de commission d'experts, à l'effet de procéder à la visite de la métairie de la Godrandière, en la paroisse de Saint-Amand-sur-Sèvre (14 juillet 1760) ; — d'apposition et levée de scellés et de vente des meubles délaissés par Mathurin Jadault (2 et 23 avril 1760) ; — de curatelle : de Jeanne Lumineau (29 janvier 1760) ; de Louis Soullard (15 août 1760) ; de Jacques, Louis et Marie Brossard (23 septembre 1760). — Sentence, sur appointé en droit, au profit de Charles Gagné, meunier, contre Renée-Félicité Morna, veuve de Jean Pasquier, fermier de la seigneurie de la Souloire (18 août 1760).

B. 264. (Liasse.) — 35 pièces, papier ; 1 pièce parchemin.

1764-1765. — Justice seigneuriale de la baronnie de Châteaumur. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : d'acceptation de commission d'experts, à la requête de Jean-Victor-Gabriel Chauvière, sieur de

la Pagerie, avocat au Parlement de Paris, conseiller du Roi, correcteur en la chambre des comptes de Bretagne, contre le nommé Sarrazin (23 octobre 1765), etc.; — de levée de scellés; — d'inventaire et vente de meubles; — de levée de cadavre: d'un inconnu trouvé dans la paroisse de Montournaïs (27 novembre 1764); de René Bonnin, fils de François Bonnin, cordonnier, mort des suites d'un accident, près le village de Villecreux, paroisse de la Pommeraie (6 janvier 1765); — de tutelle, curatelle et émancipation. — Acte de notoriété publique fait à la requête de Jeanne Turquand, veuve de Pierre Durand, notaire royal, et de leurs enfants (6 novembre 1765),

B. 265. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1772-1773. — Justice seigneuriale de la baronnie de Châteaumur. — Procédures civiles. — Procès-verbaux: d'acceptation de commission d'experts; — d'apposition et levée de scellés sur les meubles de feus Pierre Péault et Louise Rabault, sa femme, (9 février et 9 mars 1773); — de consignation de la somme de 200 livres 17 sous, faite par Jean Fabre D'agrange, huissier en la chancellerie du Présidial de Poitiers (5 avril 1773); — d'enquête et enquête: pour Jean Girard, sieur de la Girardière, contre les sieurs et demoiselles Denis et autres (26 février 1773); pour les sieurs et demoiselles Denis et autres, contre Jean Girard (27 février 1773); pour François Humeau, bordier, contre François Morin, laboureur (27 avril 1773), etc.; — de tutelle, de curatelle et d'émancipation

B. 266. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1777-1780. — Justice seigneuriale de la baronnie de Châteaumur. — Procédures civiles. — Réception: de Jean-Joseph Augereau, sergent de la ville et duché pairie de Châtillon-sur-Sèvre, dans la charge de sergent de la baronnie de Châteaumur (19 juin 1780); — de André Thubin, sergent de la ville et baronnie de la Forêt-sur-Sèvre, dans la même charge (27 novembre 1780). — Procès-verbaux: d'enquête et enquête pour Pierre Huveteau, bordier, contre Pierre Braud, marchand fermier (23 juin 1777); pour André Brossard, marchand tuilier, contre Jauzelon et autres (19 avril 1779); — de tutelle, curatelle et émancipation. — Sentence rendue sur pièces vues, entre Jacques Paulleau,

marchand fermier, et Marie Blanchard, son épouse, d'une part, et Rose Routureau, fille majeure, d'autre part (10 avril 1780).

B. 267. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1787. — Justice seigneuriale de la baronnie de Châteaumur. — Procédures civiles. — Procès-verbaux d'acceptation de commission et de rapport d'experts, pour la visite des terres et bestiaux composant la métairie de la Cacaudière, paroisse du Vi-ux-Pouzauges, appartenant à Louis-Gabriel-André-Paul Des Nouhes (27 et 28 août, 11 et 18 au 20 septembre 1787); — de dépôt au greffe et de prise de communication du testament olographe de feu Marie-Marguerite Charron, veuve Garnier (7 et 12 mai 1787); — de tutelle. — Lettres de bénéfice d'âge accordées à Jean et Louis Delavault, fils de feus Jean Delavault, métayer, et Mathurin Bodin, sa femme (16 février 1787. — Sentence au profit de Louis Pelletreau, marchand, et sa femme, contre Jean Guerry, marchand et sa femme, et René Blandin, aussi marchand (7 août 1787).

B. 268. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1788-1782. — Justice seigneuriale de la baronnie de Châteaumur. — Procédures criminelles. — Information: à la requête de Perrine Sourisseau, femme d'André Portet, meunier, contre Pierre Fontenit, aussi meunier, pour violences et maltraitements 14 juillet 1788); — à la requête de Jacqueline Drapron, femme de François Baudet, contre Jean Gauvin, bordier, et sa femme, pour la même cause que précédemment (18 juin 1782).

B. 269. (Cahier.) — In-8°, 6 feuillets, papier.

1678-1718. — Justice seigneuriale de la baronnie de Châteaumur. — Registre des notifications et insinuations des fiefs du procureur de la Pommeraie et Chapelle-du-Désert, membres dépendant de la susdite baronnie. — Ventes: par François Revillaud, marchand, à Michel Revillaud, son frère, notaire et greffier de la baronnie de Châteaumur, d'un bordage au village de la Ferrée, paroisse de la Pommeraie, moyennant 450 livres (19 juin 1678, n° 21; — par Jacques

Ballain, maître tailleur d'habits, et sa femme, à Cyprien Durand, notaire de cette cour, de la huitième partie d'un bordage au village de la Mongie et Pierrière, paroisse de la Pommeraië-sur-Sèvre, moyennant 80 livres (30 octobre 1679, f° 3); — par Pierre Échasseriau, texier en droguet et sa femme, à François Debarre, marchand, de la cinquième partie d'une borderie au village de Brennessard, paroisse de la Pommeraië-sur-Sèvre, moyennant 65 livres (10 avril 1717, f° 5, v°).

B. 270. (Cahier.) — In-8°, 2 feuillets, papier.

1777. — Justice seigneuriale de la baronnie de Châteaumur. — Registre des assises du fief du Vivier, en la paroisse de la Flocellière et au bourg de Châteaumur, membre du prieuré de Sainte-Madeleine de Châteaumur, dépendant de la baronnie dudit lieu. — Aveux et déclarations rendus au fief du Vivier : par Marie-Madeleine Durand, veuve de Louis Rousse, procureur fiscal du marquisat de Pouzauges, pour la métairie de la Traversière, paroisse de Saint-Michel-Mont-Mercure (26 mai 1777, f° 1); — par Louise-Madeleine Sicard, veuve de Jacques Des Nouhes, seigneur de Robineau et autres lieux, pour tous les domaines qu'elle possède dans le susdit fief (9 juin 1777, f° 1, v°); — par Augustine Badereau, épouse de Jacques-Honoré Buor, seigneur de la Lande, pour l'hôtel noble et métairie du Grand et Petit Beaufou, paroisse de la Flocellière (1^{er} septembre 1777, f° 2).

B. 271. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1730. — COËX ET L'AUDARDIÈRE (châtellenies). — Greffe de la justice seigneuriale de Coëx et l'Audardière. — « C'est l'inventaire et description des meubles et effets, titres et papiers qui composoient la communeauté d'entre damoiselle Catherine Fillastre, veuve de feu messire Louis Bodet, seigneur de la Girardière, et ses enfants mineurs, dont elle est tutrice, et du dit feu sieur Bodet, fait par moy Louis Tricoitère, notaire de la baronnie d'Apremont, notaire et greffier ordinaire des châtellenies de Coëx et l'Audardière, commissaire en cette partie de monsieur le sénéchal des dites châtellenies, en conséquence de la nomination par luy faite de ma personne, par procez-verbal judiciaire du six de ce mois, portant ma commission et icelle acceptant, étant au château de l'Audardière, paroisse du

dit Coëx, en la demeure de la dite damoiselle Fillastre, où je me suis exprès transporté, à sa réquisition, ce jourdhuy treizième du mois de février mil sept cent trente » (13 février au 17 mars).

B. 272. (Cahier.) — In-4°, 39 feuillets, papier.

1720-1721. — COMMEQUIERS ET CHALLANS (baronnie et seigneurie). — Registre des audiences et autres affaires de la justice seigneuriale de Commequiers, Challans et dépendances, (séant à Challans). — Réception de Joachim Laloë notaire dans la charge de commis au greffe de la juridiction (20 février 1720, f° 1). — Hommages rendus aux seigneuries de Commequiers et Challans : par Daniel Des Roches, seigneur de Saint-Pic, et autres lieux, pour la maison noble de l'Ouvrardière, paroisse de Challans (27 février 1720, f° 4, v°); — par René Dinot et Marguerite Rondeau, son épouse, pour la quatrième partie du Fief-Corbin et du Fief-Commun de la maison du Retail, sise paroisse de Soullans (12 mars 1720, f° 4); — par Samuel-Florent de Lespinay, seigneur de Roche-Boulogne, au nom et comme père de Samuel-Florent de Lespinay, son fils mineur, donataire universel de feu Samuel de Bessay, seigneur de la Maison-Nevve, pour la maison noble d'Avaux et fiefs en dépendant (21 juin 1721, f° 37, v°). — Vente par Jean-François de Poulpique, seigneur du Halgouët, conseiller au Parlement de Bretagne, à Charles-Gaspard Dodun, seigneur du Boulay et autres lieux, président au Parlement de Paris en la quatrième chambre des enquêtes, de la moitié de la terre et seigneurie de Soullandeu, moyennant 30,000 livres de principal et 1,000 livres de vins et commission (14 janvier 1720, f° 4, v°); — ratification de la dite vente par Jeanne de Poulpique, épouse de Jean de Talhouet, seigneur de Brignac, conseiller au Parlement de Bretagne (25 janvier 1720, f° 6). — Enregistrement d'un édit du Roi de mars 1720 « portant que les deniers qui seront cy après donnez à constitution de rente par les sujets de Sa Majesté, ne pourront produire par an au plus haut intérêt, que celui du denier cinquante » (28 mai 1720, f° 10). — Ordonnances de police : fixant le prix de la viande à 5 sous la livre, celui du pain blanc à 20 deniers et celui du pain bis à 16 deniers la livre (6 août 1720, f° 20, v°); — enjoignant la publication des ordonnances et règlements sur les audiences, aux fins que les procureurs postulants et sergents de la juridiction « ayent à les observer et exécuter et qu'ils

ayent à faire de ce, serment, au cas requis » (19 novembre 1720, f° 25). — Lettres de provision et acte de réception de Jean Vigneron le jeune, avocat en Parlement, comme substitut du procureur fiscal de la baronnie de Commequiers, en attendant la survivance de la charge du dit procureur (28 juillet 1711 et 18 mars 1721, f° 32).

B. 273. (Cahier.) — In-4°, 10 feuillets, papier

1721. — Justice seigneuriale de la baronnie et seigneurie de Commequiers, Challans et dépendances. — Registre des audiences et autres affaires. — Renonciation : par Anne Garreau, veuve de Jean Vigneron, sieur de la Chauvererie, procureur fiscal au siège de Challans, à la communauté qui existait entre elle et son dit mari (19 septembre 1721, f° 2) ; — par Louise, Claude et Marie Lambert, filles de feus Pierre Lambert et Louise Praud, à la communauté qui existait entre leurs père et mère, ensemble à celle qu'elles pouvaient avoir contractée par continuation avec le dit Lambert, depuis le décès de la dite Praud, leur mère, enfin à la succession tant mobilière qu'immobilière de Pierre Lambert, leur père (25 septembre 1721, f° 2, v°). — Prestation de serment des avocats, procureurs postulants et sergents du siège, à l'occasion de l'ouverture annuelle des audiences (18 novembre 1721, f° 5). — Lettres de provision et acte de réception de Guillaume Daniau, notaire à Challans, en qualité de procureur postulant de la même cour (12 juillet 1719 et 18 novembre 1721, f° 5, v°).

B. 274. (Cahier.) — In-4°, 16 feuillets, papier

1722. — Justice seigneuriale de la baronnie et seigneurie de Commequiers, Challans et dépendances. — Registre des audiences et autres affaires. — Lettres de provision et acte de réception de Jacques Gantin, notaire de Soullans, en qualité de sergent, garde-chasse et bois de la juridiction (15 décembre 1721 et 27 janvier 1722, f° 2). — Déclaration d'appréhension et offres faites en conséquence par noble homme René Dinot, bourgeois, demeurant en sa maison noble du Retail, paroisse de Soullans (31 janvier 1722, f° 3). — Alexandre-René Travers, sieur du Fief, veuve et ses fils, tant pour lui que pour ses frères, enfants et héritiers de feu René Travers, sieur du Fief, demandeur en

saisie et arrêt et encore en reconnaissance des seings et écritures apposés sur un billet de reconnaissance de la rente de 4 livres, due chacun an au dit sieur demandeur, contre Jean Pitaud, Pierre Guillon et encore contre Léon Guilbaud et Anne-Françoise Fradet, sa femme (2 juin 1722, f° 10, v°). — Pierre Guillon, sieur de la Gauvinière, tant en son nom que comme père de ses enfants et de feue Marie-Madeleine Fradet, demandeur en garantie pour l'affaire précitée, contre Léon Guilbaud et sa femme (28 juillet 1722, f° 14, v°).

B. 275. (Cahier.) — In-4°, 31 feuillets, papier

1722-1723. — Justice seigneuriale de la baronnie et seigneurie de Commequiers, Challans et dépendances. — Registre des audiences et autres affaires. — Ordonnances de police : fixant la durée des audiences de 9 heures à 11 heures du matin, et enjoignant aux procureurs et au commis-greffier de s'y trouver une heure avant l'ouverture, pour enregistrer les causes à peine de 10 livres d'amende, et aux sergents de cette cour de s'y rendre également pour le service de Monseigneur et du public, à peine de 10 livres d'amende pour la première fois, suspension pour la seconde et interdiction pour la troisième, avec obligation de faire élection de domicile dans le bourg de Challans (17 novembre 1722, f° 6) ; — faisant défense à tous vassaux, sujets, tenanciers de la baronnie, comme aussi à tous sergents de n'employer à l'avenir le nom du procureur fiscal de la dite cour « dans aucun de leurs exploits et procédures, à peine de réjection d'eux, de dix livres d'amende et de plus grande peine en cas d'affectation, et aux dépens » (22 décembre 1722, f° 10). — Copie d'une déclaration du Roi du 19 avril 1723, portant que les blés, farines et autres grains ne pourront dorénavant être vendus, achetés ni mesurés ailleurs que dans les halles et marchés (1^{er} juin 1723, f° 22).

B. 276. (Cahier.) — In-4°, 24 feuillets, papier

1723-1724. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers et Challans. — Registre des audiences (en partie rongé par l'humidité). — Finée se Touzeau, demoiselle de la Normuère, managère, procédant sous l'autorité de Pierre Clerceau, sieur de la Martinière, sénéchal de la principauté du Luc, contre Sébastien Deniot, Libraire, et contre Pierre

Viaud, en paiement de cinq années de jouissance de la métairie de la Cognière, paroisse de Saint-Christophe-du-Ligneron, à raison de 80 livres par an (16 novembre 1723, f° 2). — Ordonnance de police : faisant défense « à tous marchands forains étrangers et autres circonvoisins de ce bourg de Challans, de ne plus troubler le marché de ce lieu (ce qu'ils avaient cependant fait en allant croiser dans les chemins, au contour de ce bourg, pour arrester et se rendre maîtres des denrées qui venoient en ce marché public), ni entrer dans le marché, ni accepter avant en gros ou en détail avant neuf heures, ni faire telles factions même dans le bourg » ou chez les hôtelliers, aubergistes ou cabaretiers, à peine de confiscation de marchandises et de chevaux, d'une amende de 100 livres et même d'emprisonnement des complices et adhérents ; — fixant les conditions de la vente de la viande et du pain ; — faisant défense « à tous ceux qui n'ont pas caractère de chasser, de non se hasarder de chasser sur les terres de cette baronnie, ni tendre lacets, ni user de feu et fallaces au détriment du gibier » (2 mai 1724, f° 10, v°). — Philippe Vigneron, sieur de la Guillotière et demoiselle Marie-Victoire Courinaud, demandeur en liquidation de fruits, contre Jacques et Joseph Morisseau, frères, fariniers (4 juillet 1724, f° 18, v°).

B. 277. (Cahier.) — In-4°, 20 feuillets, papier.

1724-1725. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers, Challans et dépendances. — Registre des audiences (en partie rongé par l'humidité). — Lettres de provision et acte de réception de Vital Lagarderre, huissier royal à Challans, en qualité de notaire et procureur postulant au même siège (1^{er} mars 1722 et 9 janvier 1725, f° 3, v°). — Procès-verbal d'affirmation d'un rapport dressé par Cantin, sergent, et garde des bois de la baronnie, constatant la capture de neuf pièces de bestiaux dans les bois taillis des Retardières, et leur mise en fourrière chez une aubergiste de Challans (25 février 1725, f° 10, v°). — Pierre Barrion, sieur de la Grelrière, demandeur en entérinement de don testamentaire, contre René Brechet, sieur de la Sigouinière (10 avril 1725, f° 16).

B. 278. (Cahier.) — In-4°, 24 feuillets, papier.

1725-1726. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers, Challans et dépendances. — Registre

des audiences (en partie rongé par l'humidité). — Lettres de provision et actes de réception : de Melchior Metzener, notaire de la châtellenie de Saint-Christophe-du-Ligneron, en qualité de sergent de la baronnie de Commequiers et dépendances (30 juin 1723 et 3 novembre 1725, f° 10) ; — de Antoine Grondin, en la même qualité (30 juin 1723 et 2 avril 1726, f° 22, v°) ; — Louis-Balthazar Ricouart, chevalier, conseiller du Roi en ses conseils, lieutenant de Sa Majesté en la province du Hâvre-de-Grâce, conseiller au Parlement de Metz, intendant général de justice, police, finances et fortifications de la marine en Flandre, Artois et Picardie, et Marie-Louise de Fleurigny, son épouse, auparavant veuve commune et donataire de Charles-René Bouhier, seigneur de la Vérie, contre Pierre Bossis, sieur de la Dommangère, et Marie-Radégonde Bossis, son épouse, en reconnaissance du seing apposé par les défendeurs au bas de la ferme de la moitié du fief Gaschard (3 et 13 novembre 1725, f°s 11 et 12) ; — Claude Archambaud, notaire royal et procureur, substitut du procureur fiscal de la baronnie de Commequiers, contre Maurice Cougnaud, père et fils, et Alexis Martin, bouchers, à l'effet de donner satisfaction à la remontrance en forme de plainte des habitants de la paroisse de Challans, par laquelle il est reproché notamment aux défendeurs « d'exposer en vente, sous les halles du dit lieu, de mauvaises vaches mortes pour débiter » (24 décembre 1725, f° 15).

B. 279. (Cahier.) — In-4°, 30 feuillets, papier.

1726-1727. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers, Challans et dépendances. — Registre des audiences. — Extraits des registres du greffe civil de Machecoul, relatifs à la taxe du pain et de la viande de boucherie, annexés aux f°s 8 et 9 du registre des audiences de Commequiers et délivrés par duplicata au greffier de la même juridiction sur son réquisitoire (20 avril et 20 juillet 1726). — Règlement pour l'ouverture des audiences et prestation de serment des procureurs postulants du siège : Claude Archambaud, Guillaume Daniau, René-Gabriel Destieu, Vital Lagarderre, Michel Chaillou (12 novembre 1726, f° 14, v°). — Lettres de provision et acte de réception de Pierre Cantin, en qualité de garde chasse et bois de la baronnie de Commequiers et seigneurie de Challans (30 juin 1726 et 4 mars 1727, f° 25). — Affirmation d'un procès-

verbal de capture de quatre bœufs, deux taureaux et deux vaches (11 avril 1727, f° 28, v°).

B. 280. (Cahier.) — In-4, 48 feuillets, papier

1727. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers, Challans et dépendances. — Registre des audiences. — Joseph Coursaud, sieur de Luctière, et Marie Cailleau, sa femme, fermiers du château de la Motte-Fouquerand, faisant tant pour eux que pour leurs frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, enfants et héritiers de feu Jean-Baptiste Cailleau, sieur de la Tauraudière, notaire royal et apostolique, fermiers pour une moitié de la baronnie de Commequiers et demandeurs en droit de lods et vente, contre Louise Voyneau, veuve de Benjamin Maudière, seigneur de Marconnay, les deux parties comparant par Damau et Archambaud, procureurs postulants; — remontrance de Jean Vigneron, sieur de la Chauveterie, et procureur fiscal du siège, contre les susdits fermiers, par laquelle, « il s'oppose formellement à ce que les demandeurs puissent se servir du ministère d'aucun procureur postulant de cette cour, ne le pouvant faire qu'au préjudice de la charge du procureur fiscal et autres, jaloux de dit Vigneron de paroître toujours prest de faire son devoir, quand il en sera averti et requis par les dits fermiers »; — ordonnance du sénéchal rendue conformément à la précédente remontrance (13 mai 1727, f° 3). — Noble homme François Chiron, sieur de la Roussière, demandeur en saisie arrêt et délivrance de deniers, contre Gabriel Regnaud, seigneur de la Proustière, et les demoiselles Boisson (1^{er} juillet 1727, f° 8, v°). — Déclaration de grossesse de Marie Massonnet, demeurant à Turin, paroisse de Challans, à la requête de sa mère, Françoise Dubois, veuve de Mathurin Massonnet (6 décembre 1727, f° 48).

B. 281. (Cahier.) — In-4, 15 feuillets, papier

1727-1729. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers, Challans et dépendances. — Registre des audiences. — Claude-Charles Durand, seigneur de la Tudainière, fils et principal héritier de feu Jeanne Dreux, veuve de Louis Durand, seigneur de la Chislanderie, demandeur en reconnaissance de billet sous signature privée, contre Jeanne Boëzon, veuve de Louis Fradet, sieur de la Fradinière (23 décembre 1727,

f° 3, v°). — Françoise Collin, veuve de Pierre Corbier, médecin du due d'Orléans, Jacques Gilbert sieur de la Louisière, président du dépôt à sel de Mauléon, et Gabrielle-Marguerite Collin, son épouse, et Charlotte-Rose Collin, veuve de Antoine Guillaud, procureur du Roi au siège de l'amirauté du Poitou, demandeurs en levée de scellés sur les greniers et meubles de feu François-Gabriel Collin, prieur de Soullans, contre Joseph Dubois, sieur de la Guignardière, avocat en parlement (20 mars 1728, f° 5). — Sentence condamnant Congnaud père et fils, et François Congnaud, bouffiers, à 3 livres d'amende chacun et aux dépens pour avoir exposé, sous les halles de Challans, deux bœufs malades qu'ils se proposaient de débiter sur les bancs au marché du dit lieu (22 mars 1728, f° 5, v°). — Thomas Bodin, sieur des Plantes, avocat au Parlement, demandeur en saisie arrêt, contre Michel Chillou, notaire du marquisat de la Garnache (25 mai 1728, f° 7, v°). — Renonciation à la succession de feu François Dugué le jeune, par Marguerite Caillon, veuve de François Dugué l'aîné (15 juin 1728, f° 8, v°). — Sentence sur la requête présentée par Christophe Juchau, seigneur de l'Orme et autres lieux, et dame marquise Bouthier, son épouse, à l'effet de faire comparaitre leurs teneurs et vassaux, pour les assises générales de la châtellenie et maison noble du Bois, en la paroisse de Soullans (8 février 1729, f° 13, v°).

B. 282. (Cahier.) — In-4, 32 feuillets, papier

1729. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers, Challans et dépendances. — Registre des audiences ordinaires. — Réception de François Viaud, notaire des châtellenies de Coudrie et des Habites, dans l'état et office de greffier de la juridiction, à lui baillé pour cinq ans pour les fermiers généraux de la dite baronnie (4 avril 1729, f° 1). — Enquête pour Philippe Vigneron, sieur de la Guillotière, maître chirurgien, et Marie-Victoire Courinaud, sa femme, contre Renée Triballeau, veuve Dupont, buandière (5 avril 1729, f° 2). — Procès-verbal de tutelle et curatelle pour les enfants mineurs de feu François Dubois, sieur de Grand-Malais, et Louise Besleau, sa veuve (28 juin 1729, f° 5). — Christophe Juchau, seigneur du Bois, et dame marquise Bouthier, son épouse, demandeurs en reddition de devoirs lodsaux contre leurs tenanciers en la dite seigneurie (19 juillet au 6 septembre 1729, f° 10, v° 14, 15 v°, 21 v°). — Ordonnance de François

de Baussan, intendant de la généralité de Poitiers : — « faisant défense à tous propriétaires qui ont des maisons dans les villes, bourgs, villages et terres le long des chemins, de tenir devant icelles des fumiers, pierres, bois et autres choses qui incommode le passage public, de faire le long des chemins d'autres fossés qu'à plat des rues, de pousser leurs charrues plus près de dix-huit à vingt pieds du pavé ou de l'assiette du chemin, qu'ils lesseront de dix toises de largeur, dans les grandes routes, et de six toises dans les autres chemins, conformément à l'arrêt du treizième may mil sept cent vingt, de faire des murs ou bordures de terre, au-dessous les chemins, où les eaux s'écoulent, sans y lesser des ouvertures suffisantes et plus basses que les rues de chaussée du chemin, pour recevoir les eaux dans leurs héritages par des rigoles et petits fossés, à peine de dix livres d'amende » : — enjoignant, sous les mêmes peines, aux dits propriétaires « de boucher et combler à leurs dépens les trous faits pour y prendre de la pierre, du terreau ou gazon, et de faire les rigoles et ouvertures nécessaires pour l'écoulement des eaux » ; — ordonnant enfin « de couper et d'arracher les arbres et les hayes, le long des grands chemins, afin de leur donner les largeurs nécessaires et prescrites cy-dessus, sans qu'il soit permis d'en replanter d'autres, mais seulement de faire des fossés pour se borner ; et dans les grands chemins où les alignements sont desjà tracés, les particuliers riverains seront tenus de récurer tous les ans les fossés que le Roy y a fait faire, conformément aux arrêts rendus à ce sujet ; » — fait à Poitiers, le 15 juillet 1729 ; publié à l'issue de la messe paroissiale, à Challans, le 4 septembre ; lu, publié et affiché au marché de la dite ville le 6 septembre ; transcrit sur le registre des audiences, ce dernier jour, f° 21, v°.

B. 283. (Cahier.) — In-4°, 32 feuillets, papier.

1729-1731. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers, Challans et dépendances. — Registre des audiences ordinaires. — De Lespinay Buor, seigneur de la Vrignonnière et autres lieux, contre les propriétaires de la métairie des Moulières, paroisse de Commequiers, en paiement de cinq années d'arrérages de rente noble, féodale et foncière (20 décembre 1729, f° 1). — Jean-Louis Robert, seigneur de Bois-Fossé, contre Pierre Dauzany le jeune, teneur en partie des fiefs Commun ou de Gourdaise,

des Gâts et autres fiefs, dépendant de la maison noble de Bois-Fossé, en paiement de dommages et intérêts pour le non culture des terres que le défendeur possède dans ces fiefs (20 juin 1730, f° 14). — Ouverture annuelle des audiences : prestation de serment des procureurs postulants et sergents (14 novembre 1730, f° 24, v°) — Acte de réception et lettres de provision de Jean Cantin en qualité de garde-bois et chasse (31 août et 28 novembre 1730, f° 27, v°) ; — les dites lettres de provision délivrées par Jean Girard, sieur des Velizières, procureur fiscal et de police de la ville des Sables et comté des Olonnes, en vertu de la procuration générale et spéciale à lui donnée par Charles-Sigismond de Montmorency de Luxembourg, duc d'Olonne, baron d'Apremont et de Commequiers, et passée devant les conseillers du Roi, notaires à Paris, le 23 avril 1729 ; copie de la procuration (f° 28).

B. 284. (Cahier.) — In-4°, 48 feuillets, papier.

1731-1732. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers, Challans et dépendances. — Registre des audiences ordinaires. — Réception de Louis-Alexandre Coursaud, sieur du Landa, en qualité de commis greffier de la juridiction de Commequiers (30 janvier 1731, f° 4). — Lettres de réception de maître en chirurgie accordées à Joseph Garreau par la communauté des chirurgiens de la ville et duché pairie de Thouars (16 janvier 1731), et autorisation accordée au dit postulant, à l'effet d'exercer son art dans toute l'étendue de la baronnie de Commequiers et seigneurie de Challans (13 février 1731, f° 4). — Remontrance du substitut, exerçant la charge de procureur fiscal, à l'effet d'établir « qu'il est malheureusement tombé depuis quelque temps une maladie très dangereuse sur les bestiaux et bêtes à cornes et même, à ce que le bruit public assure, sur les brebis, moutons et chèvres, laquelle même s'est communiquée depuis deux ou trois jours dans cette paroisse et autres paroisses voisines, où il y en a déjà grand nombre de ces animaux attaqués ; et cette maladie paraissant d'autant plus dangereuse et contagieuse que dans vingt-quatre heures ces animaux meurent, et cette humeur contagieuse leur coupe la langue dans la racine » (18 décembre 1731, f° 31, v°) ; — ordonnance du sénéchal, rendue en conséquence de la dite remontrance, enjoignant : aux bouchers de Challans et des autres paroisses voisines, qui vendent de la viande au marché de ce lieu ou dans leurs maisons, de la faire

visiter par deux personnes du bourg nommées par le sénéchal, sous peine de vingt livres d'amende et de confiscation, et de voir enfouir leurs viandes comme gâtées et corrompues et à leurs dépens pour la première fois, sauf plus grande peine en cas de récidive; à ceux qui apporteront des viandes d'ailleurs, de représenter aux dits visiteurs la tête et la langue des animaux tués; enfin aux propriétaires de tous animaux qui viendront à mourir, de les faire enterrer à soixante pas au moins des chemins publics et dans des fosses de cinq pieds de profondeur au moins, à peine de vingt livres d'amende (*id.*, f° 32, v°); — dépôt au greffe d'une ordonnance de l'intendant de Poitiers, en date du 24 décembre 1731, relative à la maladie contagieuse qui règne sur les bestiaux, surtout en Bas Poitou, et nomination faite en conséquence par le sénéchal de la juridiction de Commequiers de deux inspecteurs, pour visiter les animaux tués par les bouchers (29 décembre 1731, f° 32, v°). — Réception (en la cour de Commequiers et Challans) : de Philippe Vigneron, sieur de la Guillotière, dans la charge de procureur postulant (5 février 1732, f° 35, v°); — de Louis Blanchard dans la charge de sergent (*id.*, *id.*); — de François Viaud, greffier de la juridiction, dans la charge de notaire (19 février 1732, f° 36, v°). — Lettres de provision et actes de réception : de François Delaroze, sieur de la Furtière, notaire et procureur de la baronnie d'Aprémont, et de André-Augustin Bouvier, sieur de la Vergne, praticien, en qualité de notaires de la baronnie et seigneurie de Commequiers et Challans (6 janvier et 27 mai 1732, f° 40, v° et 41 v°). — Henri-Hardi Surineau, seigneur de la Menollière, chargé de procuration spéciale de Marie-Anne de La Haye-Montbault, épouse de Pierre Surineau, seigneur de la Gressière, demandeur en offre de retrait lignager de la châtellenie du Perrier contre Philippe-Léon Liugier, seigneur des Loges, de la Motte-Saint-Sulpice et autres lieux (2, 22, 29 juillet et 5 août 1732, f° 43, v° à 48 *passim*).

B. 285. (Cahier.) — In-4°, 8 feuillets, papier.

1732-1733. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers, Challans et dépendances. — Registre des audiences ordinaires. — Règlement pour le prix du pain et de la viande, basé sur celui « de la ville de Machecoul, voisine de ce lieu, à la police de laquelle nous avons coutume de nous conformer » (f° 1). — Ouverture

annuelle des audiences et prestation de serment des procureurs postulants et sergents (18 novembre 1732, f° 2). — Renonciation à succession mobilière et immobilière (f° 3). — Louise Destieu, veuve et douairière de feu François Daguin, maître chirurgien, demanderesse en paiement de douaire, contre François Sallo, sieur de la Saussaye, marchand fermier, et Marie-Anne Tardiveau, son épouse et autres (23 décembre 1732, f° 4, v°).

B. 286 (Cahier.) — In-4°, 25 feuillets, papier.

1733-1734. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers, Challans et dépendances. — Registre des audiences ordinaires. — Thomas Bodin, sieur des Plantes, sénéchal des châtellenies de Soulaux, demandeur à fin de délivrance de deniers saisis, et aux fins de sa requête, contre Claude Barbotin, sieur de la Romangerie, Charles Barbotin, sieur de la Brunière, Pierre Barbotin, sieur de la Pornuchière, demoiselle Marie Barbotin, leur sœur René-Gabriel Destieu, sieur de la Proustière, procureur fiscal des dites châtellenies de Soulaux, comme père de son fils mineur et de l'écue Julienne Barbotin, sa femme, les tous frères et sœurs et héritiers de feu Jean Barbotin, notaire et procureur du marquisat de la Granache, et encore contre Alexis Guilloumeau, sieur de la Morinière (7 juillet 1733, f° 8). — Nomination d'un curateur à la succession vacante de François Dugué, marchand, à la requête de François Borgnet, seigneur de Belboir, et Françoise Augézeau, son épouse (7 juin 1733, f° 9, v°). — Lettres de provision et actes de réception : de Marc-Antoine Chobert, lie noir, es lois, en qualité de procureur fiscal des baronnies de Commequiers et Challans (26 janvier et 24 novembre 1733, f° 16). — de Jean Gantin, sergent des châtellenies et commanderie de Coudrin et des Habits, en qualité de sergent de la susdite juridiction (6 janvier et 15 décembre 1733, f° 19, v°). — Ordonnance portant règlement de police : « 1° sur le poids du pain et de la viande et prix d'icelles; 2° sur la mesure du blé et du vin, sur les aulnages, sur l'heure à laquelle le marché doit commencer, sur le gibier qu'il est permis de vendre et exposer au dit marché, sur les fourrés qui s'étendent dans les rues et que l'on y jette, sur les bois et autres embarras qui empêchent le passage des chevaux et charrettes dans les dites rues, nuisant au passage et au commerce, mesme autour des

halles de ce lieu, et jusque dans les dites halles, et aussy sur le sujet de plusieurs vendeurs et revendeuses qui débitent jusque dans le cimetièrre de ce lieu les fruits, pains et autres denrées, faisant en quelque sorte du dit cimetièrre une halle et lieu profane » (9 décembre 1733, f° 18). — Jacques Voisin, marchand, syndic en charge de la paroisse de Commequiers, demandeur et accusateur en crime de maltraitements, violences et voies de fait, contre Christophe Baretteau, farinier (9 février 1734, f° 22).

B. 287. (Cahier.) — In-4°. 24 feuillets, papier.

1734-1735. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers, Challans et dépendances. — Registre des audiences ordinaires. — Lettres de provision et acte de réception de Luc-Étienne Tardiveau, praticien, en qualité de notaire et procureur de la juridiction de Commequiers et Challans (25 mai 1733 et 2 mars 1734, f° 2, v°). — François Delaroze, sieur de la Furtière, notaire royal, héritier mobilier de feu François Delaroze, son fils, procureur fiscal des châtellenies de Coëx et de Saint-Christophe-du-Ligneron, demandeur en reconnaissance de billet contre Louis Gariou, marchand corroyeur (6 avril 1734, f° 6, v°). — René-Gabriel Destieu, sieur de la Proustière, procureur postulant, demandeur en paiement de la somme de 55 livres 18 sous 2 deniers, à lui due pour frais, vocations et avances, contre Louise Besseau, veuve de François Dubois, sieur de Grand-Maraïs, tant en son nom que comme tutrice de ses enfants et du dit défunt (4 mai 1734, f° 8). — Jean-Baptiste Thierry Delafouasse, prieur de Saint-Pierre de Commequiers, demandeur en paiement de la somme de 750 livres, contre Charles Bouvier, sieur de la Gaudrelière, et Louise David, son épouse, et André-Augustin Bouvier, sieur de la Vergne (8 juin 1734, f° 11). — Jean-Baptiste Vigneron, sieur de la Charoullière, docteur en médecine, demandeur en paiement de la somme de 29 livres 15 sous, pour honoraires de voyage et visites, contre Pierre Danzamy, sergent royal, et sa femme (15 mars 1735, f° 24).

B. 288. (Cahier.) — In-4°. 26 feuillets, papier.

1735-1736. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers, Challans et dépendances. — Registre des audiences ordinaires. — Lettres de provision et acte

de réception : de René Trichet, sieur de la Courbe, en qualité de notaire et procureur postulant de la baronnie et seigneurie de Commequiers et Challans (20 mai et 14 juin 1735, f° 4, v°). — de René-Gabriel Destieu en qualité de procureur postulant de la même juridiction (30 avril et 15 novembre 1735, f° 14, v°). — Claude-Gilbert Robert, seigneur de la Salle-Lézardièrre, demandeur en saisie arrêt et en délivrance de deniers saisis, contre Jean Blanconnier, tisserand, et autres (26 juillet 1735, f° 9). — Pierre Demairé, seigneur du fief Babinière, et Catherine Rampillon, son épouse, demandeurs en exécution d'une obligation, contre Favereau, et Marie Blais, sa femme, auparavant veuve de Nicolas Bessonnet, tant en leurs noms que comme mère tutrice des enfants du dit Bessonnet et de la dite Blais (24 janvier 1736, f° 17). — André Paillaud, curé de Coudrie, demandeur en paiement d'un billet, contre Charles Raffain, charpentier (15 mai 1736, f° 24).

B. 289. (Cahier.) — In-4°. 13 feuillets, papier.

1736-1737. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers et Challans. — Registre des audiences ordinaires. — Lettres de provision et acte de réception : de Nicolas Petiteau, en qualité de notaire et procureur postulant de la baronnie et seigneurie de Commequiers et Challans (12 juillet 1736 et 29 janvier 1737, f° 6); — de Pierre-Alexandre Imbert, avocat en Parlement, en qualité de sénéchal de la même juridiction (6 avril et 7 mai 1737, f° 9 et 10 v°).

B. 290. (Cahier.) — In-4°. 23 feuillets, papier.

1737-1738. — Justice seigneuriale de la baronnie et seigneurie de Commequiers et Challans. — Registre des audiences ordinaires. — Ordonnance de police : enjoignant aux minageurs et particuliers demeurant en la baronnie et seigneurie de Commequiers et Challans, de faire réduire, dans le délai de quatre jours, leurs boisseaux et demi-boisseaux à la même grandeur, mesure et poids que ceux déjà représentés au greffe par Patrice Killy, curé de Challans, et Louis Dekaroze, notaire royal, et de les faire ajuster, marquer et étalonner aux armes du seigneur de la baronnie, par le greffier d'icelle, etc. (6 août 1737, f° 2, v°). — Procès-verbaux de consignation : de la somme de 4,588 livres, faite par Victor Morisson, seigneur de la Naulière, au nom

et comme père de Jean-François-Victor Morisson, montant de l'offre en retrait lignager par lui fait, au profit de son fils, à Marc-Antoine Chobelet, sénéchal du Perrier, pour la maison, métairie et dépendances de la Vergne, paroisse de Commequiers (12 septembre 1737, f° 4, v°); — de la somme de 2,224 livres, faite par René de Chasteauneuf, seigneur de Chantoiseau et de la Noulie-Fouquerand, montant de l'office en retrait féodal par lui fait au susdit sénéchal du Perrier, pour tous les domaines acquis par ce dernier dans la mouvance de la seigneurie de la Noue-Fouquerand, paroisse de Commequiers (27 septembre 1737, f° 5); — désistement des deux opposants précités et décharge par eux donnée au greffier pour les sommes qu'ils avaient consignées entre ses mains (20 et 21 décembre 1737, f° 8). — Jean-François Grelier, sieur de Maunic, fermier de la moitié de la seigneurie de Soulandeau, demeurant en paiement de cens, rentes et devoirs seigneuriaux et féodaux : contre le chapelain du Colet (11 mars 1738, f° 15); contre le possesseur, colon ou fermier de la maison noble du Bois (15 avril 1738, f° 16); contre le possesseur, fermier ou régisseur du lieu du Chep (3 juin 1738, f° 18, v°); les dits immeubles situés commune de Soullans.

B. 291. (Cahier.) — In-4°, 26 feuillets, papier.

1738-1740. — Justice seigneuriale de la baronnie et seigneurie de Commequiers et Challans. — Registre des audiences ordinaires. — Ouverture annuelle, prestation de serment des procureurs et sergents, et injonction faite aux procureurs de venir désormais à l'audience en habit décent, c'est-à-dire ayant robe et rabat, sous peine de ne pouvoir plaider (18 novembre 1738, f° 1); — suspension prononcée contre tous les procureurs postulants du siège, à l'exception de maître Tardiveau, lesquels affectent de ne pas venir à l'audience, ou y viennent sans habit décent, et ce au mépris de l'ordonnance du sénéchal (25 novembre 1738, f° 2, v°); — nouvelle injonction aux procureurs, greffier et sergent audientier, d'assister aux audiences en habit décent et ce à partir du premier janvier; prorogation du délai jusqu'au premier mars, pour maître Trichet, et sur sa requête; suspension maintenue contre les autres procureurs jusqu'à ce qu'ils aient fait leur soumission (23 décembre 1738, f° 2, v°); — levée de la suspension prononcée contre Philippe Vigneron et Nicolas Pétiteau, procureurs, et ce à leur requête, à

la condition de venir aux audiences en habit décent à partir du premier mai pour tout délai (20 janvier 1739, f° 3). — Renonciation : par Charles Barbotin, sieur de la Brunière, notaire et greffier des châtellenies et commanderie de Coudrie, au nom et comme tuteur de Louis-Pierre Barbotin, fils de feus Pierre Barbotin, sieur de la Pornuchère, notaire et procureur, et Marguerite Chaillou, à la succession mobilière de Françoise Viaud, veuve en premier mariage de Claude Chaillou, aïeule du dit mineur (21 février 1739, f° 6, v°); — par le même, et au dit nom, à la succession immobilière de Françoise Viaud précitée (28 août 1839, f° 21); — par Madeleine Marchay, veuve de René Gazeau, sieur de la Bretonnière, à la communauté entre elle et son dit mari (17 juillet 1739, f° 17). — Lettres de provision et acte de réception de Pierre Verger, sergent de la châtellenie de Soullans, en qualité de sergent de la baronnie de Commequiers et seigneurie de Challans (1^{er} février et 7 avril 1739, f° 9, v°).

B. 292. (Cahier.) — In-4°, 32 feuillets, papier.

1740-1741. — Justice seigneuriale de la baronnie et seigneurie de Commequiers et Challans. — Registre des audiences ordinaires. — Procès-verbaux : de caution judiciaire, par Philippe Vigneron, sieur de la Guillotière, bourgeois, en faveur de Laurent Sorin, marchand, adjudicataire du bail judiciaire des biens des enfants mineurs de feus Jacques Dugué et Louise Martineau, sa femme (22 mars 1740, f° 7); — de consignation de la somme de 2,625 livres, faite par Jacques-Marie Taugeron, sieur de la Cantinière, pour le retrait lignager de trois métairies appelées la Grande et la Petite Vergue et la Chambaudière, paroisse de Saint-Christophe-du-Lignerou, acquise par Louis-Benjamin Mauclerc, seigneur de Marcomay, de René Taugeron, père du dit sieur de la Cantinière (26 août 1740, f° 12). — Enregistrement : de la déclaration du Roi du 26 octobre 1740, qui exempte de tous droits les blés, grains et légumes qui entreront dans le royaume, et ordonne la fixation des cens, rentes et redevances qui se paient en grains (10 janvier 1741, f° 20); — de deux arrêts de la cour du Parlement de Paris, l'un qui règle la manière de payer les fermages stipulés par les baux, payables en une certaine quantité fixe de grains, du 14 décembre 1740, l'autre pour la subsistance des pauvres, du 30 décembre, même année (28 janvier 1741, f° 23, v°); — tarif des droits de minage de la baronnie de Com-

mequiers et Challans, fixés par le lieutenant général de la sénéchaussée de Poitiers pour être percus en argent, par les propriétaires ou fermiers d'iceux, pendant une année, à compter du 26 octobre dernier, en conséquence de la déclaration du Roi portant cette date (*id.*, f° 24). — Lettres de provision et acte de réception de Henri Desrue, en qualité de procureur fiscal de la juridiction de Commequiers (27 février et 14 mars 1741, f° 27); original sur parchemin des lettres de provision, annexé au registre.

B. 293. (Cahier.) — In-4, 56 feuillets, papier.

1741-1744. — Justice seigneuriale de la baronnie et seigneurie de Commequiers et Challans. — Registre des audiences ordinaires. — Renonciation par Jacques-Marie Taugeron, sieur de la Cantinière, à la succession de René Taugeron, son père (9 novembre 1741, f° 2). — Déclarations du Roi : concernant les ouvrages de chaudronnerie (27 juillet 1740, f° 4) ; — concernant les cures et autres bénéfices à charge d'âmes (13 janvier 1742, f° 15) et la levée du dixième des biens (23 avril 1742, f° 15, v°) ; — prononçant des peines corporelles et afflictives contre les commis et employés dans les postes qui seront convaincus de prévarication (25 septembre 1742, f° 39, v°) ; — réglant la préférence entre différents gradués qui prétendent droit au même bénéfice (octobre 1743, f° 54, v°). — Saisie féodale de domaines relevant des fiefs de la Choulière et de la Garouère, paroisse de Commequiers, appartenant à Suzanne Thomasset, veuve de Louis Poitevin du Plessis-Landry, seigneur de la Rochette, pour cause de contrats cèlés et non exhibés et autres devoirs de fief non faits (22 décembre 1742, f° 33, v°). — Lettres de provision et actes de réception de Antoine Aulebal, maître chirurgien, en qualité de geôlier des prisons de Challans (16 juin 1739 et 21 août 1742, f° 24, v°) ; — de Pierre Viaud, en qualité de procureur postulant de la baronnie de Commequiers et Challans (15 février et 7 mai 1743, f° 42).

B. 294. (Cahier.) — In-4, 16 feuillets, papier.

1744. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers et Challans. — Registre des audiences ordinaires. — Lettres de provision et actes de réception de Pierre Viaud, comme notaire de la baronnie de

Commequiers (9 février et 3 mars 1744, f° 3, v°) ; — de Nicolas Picard Colleron, en la même qualité (9 février et 17 mars 1744, f° 5, v° et 7) ; — de Jean Soullard, comme sergent de la même juridiction (15 février 1743 et 17 mars 1744, f° 5, v° et 7). — René Porteau, sieur de la Tibergère, licencié ès lois, receveur des fermes du Roi au bureau de Jart, comme père et loyal administrateur de René Porteau, son fils, et de feue Anne Gazeau, son épouse, héritier pour une sixième partie de feue Anne Thomas, veuve Laplaise, et aussi comme fondé de procuration de Marie-Anne et Catherine Brejonneau, filles majeure, et aussi héritières de la dite dame Thomas pour une moitié, contre Jacques Gaurvrit, propriétaire de tout ou partie des villages et tènements de la Grande et Petite Limonière, paroisse de Commequiers, en paiement de 29 années d'arrérages, de la moitié et un sixième en sus de la rente annuelle de 14 boisseaux de blé seigle et six sous en argent, due sur les dits villages et tènements (18 août 1744, f° 13, v°).

B. 295. (Cahier.) — In-4^e, 16 feuillets, papier.

1744-1745. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers et Challans. — Registre des audiences ordinaires. — Ordonnance du sénéchal, rendue à l'occasion de l'ouverture annuelle des audiences « faisant défense aux procureurs de la juridiction de se servir à l'avenir, dans les significations qu'ils feront faire au procureur fiscal, dans les causes où l'Église, le Roi, le seigneur, les mineurs et le public seront intéressés, d'autre terme que celui de Monsieur, comme aussi leur faisant défense de venir aux audiences, qu'en habit décent, sous peine de suspension de leurs fonctions » ; enjoignant en outre aux dits procureurs de ne plaider aucune cause, où le ministère du procureur fiscal est nécessaire, sans lui avoir communiqué les pièces au moins deux jours auparavant, faute de quoi l'audience leur sera déniée à cet égard, et obligeant enfin les sergents à se trouver régulièrement aux audiences, suivant l'ordre du tableau, dont copie est dans l'auditoire, sous peine de trois livres d'amende pour la première fois, et de suspension pour la seconde (17 novembre 1744, f° 1, v°) ; — Louis-Jacob de Lespinay, seigneur de la Vrignonnière, Louis-Alexandre et Denis-François Augrand d'Alleray, conseillers au Parlement de Paris, propriétaires par moitié de la seigneurie de Soulandeau, demandeurs en paiement de rentes et devoirs : contre le propriétaire de la borderie du Bois-Durand

(15 décembre 1744, f° 6, v°); contre le propriétaire de plusieurs pièces de terre et autres domaines dépendant du Gorja (*id.*, f° 7); contre le propriétaire de la métairie de la Goyère (12 janvier 1745, f° 10). — Réception de Jean-Louis Bossy, fermier général de la baronnie et seigneurie de Commequiers et Challans, et de Pierre Viaud, notaire et procureur, en qualité de greffier et commis greffier de la dite juridiction (30 mars 1745, f° 15).

B. 296. (Cahier.) — In-4°, 16 feuillets, papier.

1745-1746. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers et Challans. — Registre des audiences ordinaires. — Ordonnance de police faisant défense à tous charretiers de passer dans le bourg de Challans, montés sur leurs charrettes, et leur enjoignant d'être à la tête de leurs bœufs, sous peine de trois livres d'amende (7 septembre 1745, f° 3, v°). — Comparution et remontrance de Philippe Vigneron, à l'effet de se faire installer dans la charge de procureur fiscal de la baronnie de Commequiers-lez-Challans, à lui conférée par des provisions en date du 20 octobre 1745; refus de Henri Desrue, titulaire en charge, de se démettre de ses fonctions; conclusion de Luc-Étienne Tardiveau, ancien procureur de la baronnie et en cette qualité substitué du procureur fiscal, concluant à l'installation de Philippe Vigneron; sentence du sénéchal renvoyant les parties devant leurs juges supérieurs, comme seuls compétents, et ordonnant que les fonctions de procureur fiscal seront exercées par maître Desrue, jusqu'à ce que décision soit intervenue (11 janvier 1746, f° 6, v° 7 et 8); — lettre de provision et acte de réception de Philippe Vigneron, en qualité de procureur fiscal (20 octobre 1745 et 1^{er} février 1746, f° 10). — Levée d'audience prononcée par le sénéchal, à la suite de propos malsonnants échangés entre Philippe Vigneron, procureur fiscal, et Luc-Étienne Tardiveau, procureur postulant, d'une part, et entre le procureur fiscal et le sénéchal, d'autre, et réserve faite par le sénéchal de se pourvoir sur ce, par devant Monseigneur le procureur général qui sera informé du mépris fait par le dit procureur fiscal et autres, du respect dû à la justice » (1^{er} mars 1746, f° 12).

B. 297. (Cahier.) — In-4°, 32 feuillets, papier.

1746-1749. — Justice seigneuriale de la baronnie

de Commequiers-lez-Challans. — Registre des audiences ordinaires et sommaires. — Lettres de provision et actes de réception : de René-Louis Gaborit, sieur de Marbœuf, avocat en parlement, en qualité de sénéchal de la juridiction de Commequiers (1^{er} février et 2 mai 1747, f° 9, v°); — de Jean Bonamy, praticien, en qualité de sergent (15 février et 12 mars 1748, f° 19); — de Pierre Verger, en qualité de procureur postulant (25 juin et 3 septembre 1748, f° 24, v°); — de Pierre Raffin, garde et sergent de la baronnie d'Apremont, comme sergent de Commequiers (25 août et 2 septembre 1749, f° 31 et 31 v°); — de Jean-François Degoumor dans la même qualité (29 novembre et 2 décembre 1749, f° 32 et 32, v°). — Réception de Pierre Viaud notaire et procureur de la juridiction de Commequiers, dans la charge de greffier en chef de la même cour (11 juillet 1747, f° 12). — Billet de rétablissement et réception de Luc-Étienne Tardiveau dans la charge de procureur postulant, dont il avait été destitué (12 et 16 janvier 1748, f° 18). — Enregistrement d'une déclaration du Roi du mois d'août 1747, ordonnant que ceux auxquels il échoit des biens meubles à titre successif, en ligne collatérale, ne puissent être tenus d'en faire aucune déclaration, ni d'en payer le centième denier ordonné par la déclaration du 20 mars dernier (28 mai 1748, f° 22).

B. 298. (Cahier.) — In-4°, 9 feuillets, papier.

1749-1750. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Registre des audiences ordinaires et sommaires. — Ordonnance de police faisant défense à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles puissent être, de laisser vaguer et pacager des bestiaux et cochons dans les cimetières de Challans, Commequiers et autres, de la mouvance de cette seigneurie, sous peine de trois livres d'amende (20 janvier 1750, f° 1, v°). — Lettres de provision et actes de réception : de Pierre Viaud, greffier de la juridiction de Commequiers, en la même qualité, cette charge ne faisant plus partie de la ferme générale de la baronnie, mais étant conférée par le seigneur lui-même (14 décembre 1749 et 27 janvier 1750, f° 1, v° et 2, v°); — de Henri-Robert Degoumor, en qualité de procureur postulant (10 décembre 1749 et 27 janvier 1750, f° 2 et 3); — de Jean-Baptiste Vigneron, fils de Philippe Vigneron, sieur de la Guillière, procureur fiscal de la juridiction de Commequiers dans la survivance du dit

office (20 octobre 1745 et 27 janvier 1750, f° 3); — de Pierre Verger, procureur postulant de Commequiers et Challans, comme notaire de la même juridiction (25 juin 1748 et 21 avril 1750, f° 5); — de Louis Blanchard, en la même qualité (30 janvier et 12 mai 1750, f° 5, v° et 6).

B. 290. (Cahier.) — In-4°, 22 feuillets, papier.

1750-1753. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Registre des audiences ordinaires et sommaires. — Lettres de provision et actes de réception : de François-Marie Fillon comme procureur postulant de la juridiction de Commequiers (12 décembre 1750 et 12 janvier 1751, f° 3); — de Mathurin Viaud en la même qualité (7 février 1751 et 29 février 1752, f° 12, v°); — de Jacques Draon, comme notaire de la susdite juridiction (3 mars et 30 mai 1752, f° 14). — André-Bernard Jolly de Saint-Pic, prieur de Soullans, demandeur en paiement du droit de boiselage, à raison d'un boisseau par an, à lui dû par ses paroissiens, contre Marguerite Champot, veuve François Bouquard, voiturier (1^{er} février 1752, f° 11, v°); contre Julien Barreau, journalier (8 février 1752, *id.*), etc. — Procès-verbal de réception de caution de Jean Guilbaud, marchand forestier, en faveur de Similien Sauvaget, adjudicataire des réparations à faire à la cure de Challans et dépendances, et montant à la somme de 1,680 livres (4 octobre 1752, f° 19).

B. 300. (Cahier.) — In-f°, 6 feuillets, papier.

1753-1754. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Registre des audiences ordinaires et sommaires (en partie rongé par l'humidité). — Lettres de provision et acte de réception de François-Marie Fillon en qualité de notaire de la juridiction de Commequiers (28 mars et 3 avril 1753, f° 1). — Procès-verbal de dépôt au greffe d'un fusil appartenant au seigneur Robert de Lézardière, et avec lequel ce dernier avait voulu assassiner Jean-Baptiste Vigneron, procureur fiscal de la baronnie de Commequiers, et la demoiselle Courinaud sa mère, à la maison noble de la Gaudinière, paroisse de Challans, où les plaignants s'étaient transportés pour faire les préparatifs de leurs vendanges (25 septembre 1753, f° 3, v°); — procès-verbal

de retrait du même fusil, à la requête de l'abbé Louet, curé du Fenouiller, et de Robert de Lézardière (30 octobre 1753, f° 3, v°). — Perrine-Françoise Brunel, veuve de André Chiron, marchand de draps et soie à Nantes, tant pour elle que pour Mathurin Chiron, majeur, son fils, et en qualité de tutrice de ses autres enfants et du dit défunt, demanderesse en paiement d'un billet s'élevant à la somme de 727 livres 5 sous, contre Urbain-Marie Josnet, sieur de la Morinière, et Marie-Céleste Dubois, son épouse, (26 mars, 1754, f° 6).

B. 301. (Cahier.) — In-4°, 12 feuillets, papier.

1754. — Justice seigneuriale de la baronnie et seigneurie de Commequiers-lez-Challans. — Registre des audiences ordinaires, cellaires et sommaires. — Réception de Henri-Robert Degounor, dans la charge de greffier en chef de la juridiction de Commequiers, à lui affermée par le sieur Douvry, fermier général de la dite baronnie (2 avril 1754, f° 1); — Jacques-Charles Musset, notaire et procureur des cbâtelennies de Saint-Gervais, comme tuteur du fils mineur du premier mariage de feu Charles Musset, son frère, et de demoiselle Massard, sa première épouse, et Catherine Bonnin, seconde femme du dit Charles Musset, tant en son nom que comme mère de leurs enfants mineurs, demandeurs en exécution du jugement, rendu en dernier ressort par le présidial de Poitiers, contre Jean Musseau, farinier (28 mai 1754, f° 4) — Samuel-Florent de Lespinay, seigneur de la Roche-Boulogne, et de la maison noble d'Avau et autres lieux, contre André Daniel, marchand, et son épouse, à l'effet de réunir à son domaine un lopin de vigne, sujet à la quatrième partie des fruits, appartenant aux défendeurs et sis dans un fief dépendant de la dite maison noble d'Avau, paroisse de Commequiers, pour cause de non culture pendant dix années (23 juillet 1754, f° 7). — Lettres de provision et acte de réception de André-Léon Guilbaud, en qualité de procureur fiscal de la juridiction de Commequiers (12 et 27 août 1754, f° 40, v°).

B. 302. (Cahier.) — In-4°, 30 feuillets, papier.

1754-1756. — Justice seigneuriale de la baronnie et seigneurie de Commequiers-lez-Challans. — Registre des audiences ordinaires, cellaires et sommaires. — Lettres de provision et actes de réception de Pierre-

Nicodème Boucard, avocat au Parlement de Paris, en qualité de sénéchal de la juridiction de Commequiers (21 novembre et 3 décembre 1754, f° 1, v°); — de Joseph-François Viaud, en qualité de procureur postulant de la même juridiction (5 et 18 novembre 1755, f° 17, v°); — de Henri-Robert Degounor, greffier de la baronnie de Commequiers, en qualité de notaire de la même cour (1^{er} et 4 mai 1756, f° 28). — Ordonnance de police enjoignant à tous les sergents d'assister régulièrement aux audiences, pour y faire le service, sous peine de 3 livres d'amende contre chacun d'eux, applicable aux réparations de l'auditoire (22 avril 1755, f° 10, v°). — Jean-Baptiste Devieux, seigneur du Grand Pin-Sauvage, au nom et comme tuteur de Henri Morisson, seigneur de la Bassetière, fils mineur de feu Jean-Baptiste-Marie-Joseph Morisson et Anne Servanteau, demandeur en paiement de cinq années d'arrérages de la rente de 75 livres, contre Louis-Philippe Robert, seigneur de Bois-Fossé, tant en son nom que comme père de ses enfants mineurs et de feu dame de La Ferté (30 mars 1756, f° 27).

B. 303. (Cahier.) — In-4°, 5 feuillets, papier.

1756. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Registre des audiences ordinaires. — Demoiselle Claude Chevalier de Bois-Chevalier de la Voisinère, fille mineure émancipée, procédant sous l'autorité de César Rullier, bourgeois, son curateur aux causes, demanderesse en réintégration d'un terrier abattu par Vital Morisseau, maréchal-taillandier, défendeur (17 août 1756, f° 3, v°). — Dépôt au greffe d'une procuration donnée à Joseph Aury, marchand à Challans, par Jean-Pierre Douvry, fermier général de la baronnie de Commequiers, en ce moment à Toulouse (26 août 1756, f° 5, v°).

B. 304. (Cahier.) — In-4°, 50 feuillets, papier.

1756-1759. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Registre des audiences ordinaires. — Lettres de provision et actes de réception : de Joseph-François Viaud, sieur de la Fuye, en qualité de procureur fiscal de la baronnie de Commequiers (12 et 14 décembre 1756, f° 4); — de François Verger, procureur, comme sergent de la même juridiction (18 juillet et 15 novembre 1757, f° 21);

— de Pierre Barotin et Jacques Serin, sergents de la baronnie et seigneurie d'Apremont, en la même qualité (30 mai et 8 août 1758, f° 38, v°). — Remontrance du procureur fiscal à l'effet de rappeler les justiciables à l'exécution des règlements de police (29 mai 1758, f° 32, v°); ordonnance du sénéchal rendue conformément à la dite remontrance et comprenant six articles relatifs : 1^o aux boulangers, 2^o aux bouchers, 3^o aux chevaux ou bêtes de charge, 4^o aux bois de charpente ou autres déposés sur la voie publique, 5^o à la police des rues en général, 6^o à la vente du blé (3 juin 1758, f° 33, v°). — Remontrance du procureur fiscal adressée au sous-doyen des procureurs de la baronnie de Commequiers, en l'absence du sénéchal et du doyen des procureurs, à l'effet de requérir l'enregistrement d'un mandement du duc de Bouteville-Montmorency-Luxembourg, baron de Commequiers, portant injonction de tenir exactement audience, les jours accoutumés, dans l'absence, maladie et légitime récusation de son sénéchal, lequel réside depuis quelque temps à quatre ou cinq lieues de Challans et tient rarement audience, au grand détriment des justiciables; — déclaration du sous-doyen des procureurs, rendue en conséquence de la dite remontrance, et portant enregistrement et transcription du mandement précité (14 mai 1759, f° 46, v°); — ordonnance du sénéchal interdisant au procureur fiscal la liberté de siéger en qualité de juge, ainsi qu'il le prétend, et à tous les procureurs de plaider devant lui, à peine d'interdiction, « nous réservant de nous pourvoir, ainsi que nous le jugerons à propos pour le maintien des droits de notre charge et de notre qualité de juge, et attendu l'esprit d'aigreur qui paroît dans le discours du sieur procureur fiscal, nous avons déclaré aller sur-le-champ lever l'audience, et déclaré que toutes sentences qui seront rendues en notre absence, nous les regarderons comme nulles et non avenues, et avons fait lire la présente protestation aux procureurs présents et au procureur fiscal, afin qu'ils n'en ignorent (29 mai 1759, f° 47, v°).

B. 305. (Cahier.) — In-4°, 6 feuillets, papier.

1759. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Registre des audiences ordinaires (en partie rongé par l'humidité). — Louis-René Pneau, sieur de Malvoisné, procureur fiscal des châtellenies de Beaufeu-sous-la-Roche-sur-Yon, et

Françoise Delarozé, son épouse, héritiers de feu François Delarozé, notaire et procureur, et Marie Savin, son épouse, leurs père et mère, beau-père et belle-mère, contre François Fradet, sieur de Bageonne, et contre François-René-Henri Delarozé, sieur de la Furtière, et Louise Moreau, son épouse, au sujet d'une rente de 300 livres (10 juillet 1759, f° 1); — Louis de l'Escorce, seigneur du dit lieu, contre Claude-Pierre Rouaud, seigneur des Raslières, en paiement d'arrérages de rente (4 septembre 1759, f° 6).

B. 306. (Cahier.) — In-4°, 10 feuillets, papier.

1759-1760. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Registre des audiences ordinaires (très endommagé par l'humidité). — René Chartier l'aîné, marchand, demandeur en saisie arrêt et délivrance de deniers, et encore demandeur en consentement à la dite délivrance, contre, Henri Degounor, procureur au siège de Commequiers, appelé au nom et comme fabriqueur en charge de l'église et fabrique de Challans, défendeur en la dite saisie arrêt, et appelé pour déclarer ce qu'il doit et devra dans la suite à Jean Bonamy, chantre et régent de la dite paroisse, et encore contre le dit sieur Bonamy, partie saisie, appelé dans la cause pour consentir ou contester la dite délivrance de deniers saisis (8 janvier 1760, f° 5).

B. 307. (Cahier.) In-4°, 12 feuillets, papier.

1760. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Registre des audiences ordinaires (très endommagé par l'humidité). — Jeanne Morisson, veuve de Jacques-André Massé, seigneur des Longeais, contre René Dubois, sieur de la Nau-lière, docteur-médecin, en reconnaissance d'un billet (15 juillet 1760, f° 9).

B. 308. (Cahier.) — In-4°, 14 feuillets, papier.

1760-1761. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Registre des audiences ordinaires (en partie rongé par l'humidité). — Ouverture annuelle des audiences par Nicolas Peti-

teau, doyen des procureurs, expédiant en l'absence du sénéchal, et remontrance du procureur fiscal à l'effet d'établir notamment que quelques-uns des procureurs du siège sont restés jusqu'à ce jour dans l'usage de venir aux audiences sans robes ni autres marques de leur état, qu'il en est d'autres qui non seulement viennent sans robes, mais même encore en sabots, bottes, guêtres et éperons, « ce qui est un mépris manifeste à leur état dont ils devoient se faire honneur, ou une affectation de leur part blâmable à tous égard, il est donc nécessaire qu'il intervienne règlement sur le tout, à quoi le procureur fiscal conclut » : homologation de la susdite remontrance (18 novembre 1760, f° 3). — Lettres de provision et actes de réception en la cour de Commequiers : de Alexis Villenot, en qualité de sergent (14 et 18 novembre 1760, f° 3, v° et 4 v°); — de Joseph Aury, en qualité de garde chasse (10 et 18 novembre 1760, f° 4 et 5); — de Abel Dupont, en qualité de géôlier (24 novembre et 2 décembre 1760, f° 6); — de Pierre Blanchard, en qualité de sergent (22 et 27 janvier 1761, f° 10).

B. 309. (Cahier.) — In-4°, 6 feuillets, papier.

1761. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Registre des audiences ordinaires (en partie rongé par l'humidité). — Enregistrement : d'un arrêt du Parlement de Paris du 3 septembre 1761 concernant les jésuites (20 octobre 1761, f° 5); — de lettres patentes du Roi qui sursoient pendant un an à l'exécution des arrêts du Parlement de Paris du 6 août 1761 concernant les jésuites (*id.*, f° 6).

B. 310. (Cahier.) — In-4°, 10 feuillets, papier.

1761. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Registre des audiences ordinaires (en partie rongé par l'humidité). — Joseph de Foltzer, chevalier de Saint-Louis, premier capitaine du régiment de Bresse infanterie, et Nérée Dubois, son épouse, faisant tant pour eux que pour les sieurs et demoiselles Dubois, leurs frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, contre Julien Betus, laboureur, en paiement de deux années d'arrérages d'un bail à ferme à raison de 300 livres par an (23 juin 1761, f° 7, v°).

B. 311. (Cahier.) — In-4°, 8 feuillets, papier.

1761-1762. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Registre des audiences ordinaires (très endommagé par l'humidité). — Comparution de André Basty, sergent royal, à l'effet de se faire installer dans la charge de greffier de la juridiction de Commequiers, à lui sous-affirmé par Henri Degounor, notaire, procureur et greffier en exercice; refus d'installation du doyen des procureurs exerçant en l'absence du sénéchal, « vu le refus que fait le dit Basty de se faire certifier être de la religion catholique, apostolique et romaine, sans vouloir déclarer les causes de son refus » (17 novembre 1761, f° 1, v°); — installation et réception du sieur Basty, en qualité de greffier, après qu'il a eu fourni certificat de bon catholique (24 novembre 1761, f° 2); — transcription de l'acte de cession du greffe en date du (10 novembre 1761, f° 3). — Procès-verbaux de démission de la charge de procureurs postulants donnée par Henri-Robert Degounor, François-Marie Fillon et Mathurin Viaud le jeune, procureurs de la juridiction de Commequiers (22 janvier 1762, f° 5, v°). — Lettres de provision et actes de réception (en la cour de Commequiers) : de Louis-Michel Blaineau-de-Noiez, huissier royal, en qualité de procureur (17 février et 23 mars 1762, f° 7), — de Joseph-François Viaud de la Fuye, procureur fiscal, en qualité de notaire (31 mai 1758 et 27 avril 1762, f° 8).

B. 312. (Cahier.) — In-8°, 12 feuillets, papier.

1762-1763. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Registre des audiences ordinaires (légèrement rongé par l'humidité). — Étienne Piet, chapelain du prieuré de la Lande en Beauchêne, contre Louise Buor, veuve de Louis-René de Barbarin, seigneur du Grand Plossis, en reconnaissance d'un billet (25 mai 1762, f° 3, v°). — Lettres de provision et acte de réception : de Louis Robreteau, en qualité de sergent de la baronnie de Commequiers (3 et 11 janvier 1763, f° 11, v°).

B. 313. (Cahier.) — In-4°, 12 feuillets, papier.

1763. — Justice seigneuriale de la baronnie de

Commequiers-lez-Challans. — Registre des audiences ordinaires et sommaires. — Réception de Joseph Aury, fermier de la baronnie de Commequiers, et de Joseph Robreteau, sergent, dans les charges de greffier et commis greffier de la dite juridiction (17 mai 1763, f° 2). — Remontrance du procureur fiscal au sujet de certaine maladie épidémique, ayant son siège dans la langue et dans la gorge et qui affecte les animaux des provinces voisines et même des paroisses adjacentes, notamment les bêtes à cornes; ordonnance du sous-doyen des procureurs, en l'absence du sénéchal, nommant deux laborours et un ancien boucher, en qualité de visiteurs des animaux de boucherie; prestation de serment des dits experts (6 mai 1763, f° 3).

B. 314. (Cahier.) — In-4°, 12 feuillets, papier.

1763. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Registre des audiences ordinaires et sommaires (très endommagé par l'humidité). — Lettres de provision et actes de réception : de Jacques Joubert, praticien, en qualité de procureur postulant de la baronnie de Commequiers (11 août et 6 septembre 1763, f° 2, v°); — de Mathurin Brémaud, en qualité de sergent de la même juridiction (24 et 29 novembre 1763, f° 8).

B. 315. (Cahier.) — In-4°, 11 feuillets, papier.

1763-1764. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Registre des audiences ordinaires et sommaires en partie rongé par l'humidité). — François Tortoreau, curé de Challans, contre le sieur Herlus et plusieurs autres, en paiement d'un boisseau de seigle pour droit de boissekège (24 janvier 1764, f° 4, v°). — Joseph Talonneau, marchand fermier, contre René Clérou, marchand fermier, en paiement de la somme de 92 livres 10 sous, pour le prix de ferme de la métairie de la Goyère en Soulaubeau (31 janvier 1764, f° 6).

B. 316. (Cahier.) — In-4°, 20 feuillets, papier.

1764. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Registre des audiences ordinaires et sommaires. — Lettres de provision et

acte de réception de Jacques-François-Louis Draon, praticien, en qualité de notaire et procureur de la baronnie de Commequiers (8 août 1763 et 8 mai 1764, f° 4, v°). — Françoise-Élisabeth Massé, veuve et donataire universelle de Louis-Michel Blaineau, sieur de Noiez, procureur, demanderesse en entierement de la donation à elle faite par ce dernier et en partage de ses biens propres, contre Marguerite Blaineau, veuve Louis Moreau, marchand, et Marie Blaineau, fille majeure, sœurs et héritières du dit feu Blaineau (10 juillet 1764, f° 13).

B. 317. (Cahier.) — In-8°, 40 feuillets, papier.

1764-1766. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Registre des audiences ordinaires et sommaires. — Enregistrement d'un édit du Roi, en date de novembre 1764, concernant les jésuites, et de l'arrêt du Parlement de Paris rendu en conséquence le premier décembre suivant (8 janvier 1765, f° 6); — d'un arrêt du Parlement de Paris du 30 janvier 1766, relatif aux édits de 1764 et 1765 sur l'administration des villes et principaux bourgs du royaume (11 mars 1766, f° 26). — Réception : de Jacques-François-Louis Draon, notaire de la baronnie de Commequiers, dans la charge de greffier de la même juridiction (15 janvier 1765, f° 7, v°); sousseing pour le bail à ferme du dit greffe (10 janvier 1765, f° 9); — de Joseph Renaudineau dans la même charge, au lieu et place du sieur Draon, démissionnaire (18 mars 1766, f° 27); sousseing pour le bail à ferme du dit greffe (2 mars 1766, f° 28). — Lettres de provision et acte de réception de Jean Caffin, marchand fermier, en qualité de garde chasse de la baronnie de Commequiers (15 et 21 janvier 1766, f° 23). — Ordonnance de police faisant défense à tous marchands et débiteurs de blé, de non en vendre et débiter, les jours de foire et marché de Challans, ailleurs qu'au minage du marché, pour le vendre et livrer, au prix courant et le plus commun, à toutes personnes sans distinction, à peine de dix livres d'amende pour la première fois et de plus grande peine en cas de récidive; fixant la livre du pain blanc à trente deniers, celle du second pain à vingt-huit deniers et celle du pain bis à vingt-six deniers; enjoignant aux boulangers de faire leurs pains aux prix ci-dessus, de poids et bien conditionnés, sous peine de trois livres d'amende et confiscation, de ne pas faire de pain au-dessous d'une

livre et d'avoir deux empreintes l'une pour faire connaître leurs pains, l'autre pour en désigner le poids, lesquelles empreintes seront déposées au greffe de la juridiction, à peine de dix livres d'amende (17 juin 1766, f° 35); — seconde ordonnance de police permettant de n'appliquer les empreintes précitées que sur des pains au-dessus de trois livres, parce que les pains au-dessous de ce poids ne peuvent supporter l'empreinte sans s'aplatir au four (1^{er} juillet 1766, f° 36, v°).

B. 318. (Cahier.) — In-8°, 60 feuillets, papier.

1767-1768. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Registre des audiences ordinaires et sommaires. — Ordonnances de police : « faisant défense de tirer des artifices ou armes à feu dans les rues, cours et jardins, ni par les fenêtres des maisons, pendant que les processions passeront dans les rues, le jour de la Fête-Dieu; enjoignant à tous habitants de balayer les rues la veille de la Fête-Dieu, d'y oster les fumiers et boues qui sont le long des murs des maisons et même dans partie du milieu des rues; enjoignant également aux habitants de tendre ou faire tendre des grands draps devant leurs maisons, en toutes les rues par lesquelles les processions doivent passer, à peine de trois livres d'amende; faisant défense à toutes personnes de ne causer aucun scandale durant les processions, à peine de punition suivant les rigueurs des ordonnances » (16 juin 1767, f° 3); — enjoignant à tous propriétaires ou fermiers de maisons, au bourg de Challans et dont le devant de la rue n'est que très difficilement praticable, de rétablir sous huit jours, à compter de la date des présentes, « chacun devant soi, leurs dits ruages, et cela par différents pierres et cailloux qu'ils y feront jeter, de largeur au moins de trois pieds, à compter du pied du mur de leur maison, sous peine de dix livres d'amende » (20 décembre 1768, f° 60). — Françoise-Catherine Bouhier de la Vérie, dame de la châtellenie de la Vérie, veuve de Claude-Gilbert Robert de la Salle-Lézardière, seigneur de la Proustière, demanderesse en réformation de déclaration roturière et paiement de cens et devoirs, contre messire Charbonneau, seigneur de Mouzeil, ou ses héritiers (16 juin 1767, f° 6). — Acte de notoriété demandé par Charles-Louis Degounor, fermier général de la terre de la Motte-Fouquerand, à l'effet de faire constater « deux circonstances qu'il a intérêt d'être rendues claires et certaines » (20 octobre

1767, f° 21, v°). — Permission accordée par le sénéchal de Commequiers à Jacques Musset, à l'effet « de travailler en qualité de sergent » de la dite juridiction, pendant l'espace de six mois, sous la condition de se pourvoir, dans le même temps, des lettres de provision nécessaires, pour exercer sa charge (1^{er} décembre 1767, f° 30); délai prorogé de six mois sous la même condition (5 juillet 1768, f° 50, v°).

B. 319. (Cahier.) — In-8°, 72 feuillets, papier.

1768-1771. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Registre des audiences ordinaires et sommaires. — Lettres de provision et acte de réception : de François-René-Nicolas Petiteau, praticien, en qualité de notaire et procureur postulant de la baronnie de Commequiers (30 mars et 11 avril 1769, f° 12); — de Jean Duboure, garde chasse de la baronnie d'Apremont, en qualité de garde des eaux, bois, buissons et chasse de la susdite juridiction (20 mars et 21 novembre 1769, f° 29, v°); — de Jacques Musset, en qualité de sergent de la même cour (8 septembre et 12 décembre 1769, f° 35, v°). — Remontrance du procureur fiscal, à l'effet de constater que depuis quelque temps le minage du marché de Challans se trouve chaque semaine dégarni de grains, jusqu'au point d'alarmer le public, et que cet état de choses est dû non seulement à la disette de l'année, mais encore à ce que la majeure partie des marchands blatiers ne mettent au marché que des échantillons des grains qu'ils ont à vendre; ordonnance du sénéchal, rendue en conséquence de la dite remontrance, défendant à tous marchands blatiers ou autres de vendre dans aucuns greniers, soit froment, seigle, orge et fèves, mais de mettre et exposer le tout au marché de chaque semaine, enjoignant au surplus que l'ouverture des sacs des grains ne pourra être faite qu'entre six et sept heures du matin, depuis le premier mardi du mois d'avril jusqu'au dernier du mois de septembre, et pour le reste de l'année entre sept et huit heures, et que l'habitant aura immédiatement l'heure suivante, pour faire son approvisionnement, par préférence à toutes autres personnes, ensuite de quoi le marché deviendra libre, le tout à peine de confiscation des grains vendus et de dix livres d'amende (15 mai 1770, f° 54). — Louis-Alexandre Augrand, seigneur de Saint-Gilles, Fontordine et autres lieux, président au Parlement de Paris, et Alexis-Samuel de Lesjainay, seigneur du Pally et

autres lieux, tous les deux propriétaires de la châtellenie de Soulandeau, demandeurs en reddition de déclaration roturière, contre les propriétaires de la borderie du Bois-Durand, au quartier de Soulandeau (18 décembre 1770, f° 69).

B. 320. (Cahier.) — In-8°, 72 feuillets, papier.

1771-1773. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Registre des audiences ordinaires et sommaires. — Lettres de provision et acte de réception : de René Touzeau, en qualité de sergent de la juridiction de Commequiers (19 avril et 14 mai 1771, f° 7); — de Joseph Poitevin, en qualité de garde bois, pêche et chasse et de sergent des baronnies de Commequiers et d'Apremont (15 juin et 2 juillet 1771, f° 11); — de Louis-Claude-Joseph Bausson, en qualité de garde bois, chasse et rivières des mêmes juridictions (27 juin et 7 juillet 1772, f° 49, v°). — Le titulaire de la chapellenie de Saint-Nicolas-des-Fossés en Commequiers, en cette qualité seigneur du fief de Malnove (paroisse de Maché), contre le sieur Touzeau, bourgeois, en exhibition de contrats d'acquêt faits dans l'étendue du dit fief, reddition de foie et hommages, etc. (3 décembre 1771, f° 25). — Louis-Marie Juchault, seigneur des Jamonières, de la Papinière, de la seigneurie du Bois et autres lieux, contre les propriétaires de la métairie du Petit Bréhard, paroisse de Soullans, en reddition d'hommage, déclaration noble ou roturière, etc., pour raison de tous domaines situés dans la mouvance de la seigneurie du Bois (17 janvier 1772, f° 28, v°). — Jean-Baptiste-Louis Poitevin du Plessis-Landry, abbé de La Rochette, seigneur du fief de la Grande Chouillère et Charles Poitevin, du Plessis-Landry, seigneur de la Barre et de la maison noble de la Petite-Garronière, tant pour eux que pour leurs cohéritiers dans la succession de Suzanne Thomasset, leur mère, contre Joseph Dubois, bourgeois, Renée Dubois, fille mineure, émancipée, Charles Dérion, docteur-médecin, et Marie Dubois, son épouse, héritiers de René Dubois, sieur de la Naulière, docteur-médecin, et Angélique Jolly, son épouse, leur père et mère, beau-père et belle-mère, en paiement de foie et vente d'un contrat d'acquêt, etc. (11 février 1772, f° 32). — Ordonnance de police portant règlement pour le nettoyage des rues (10 décembre 1771, f° 27). — Enregistrement des lettres patentes du Roi, du 11 janvier 1771, concernant le commerce des grains (f° 38, v°). — Ré-

ponse du sénéchal de Commequiers-lez-Challans à une réquisition des Dominicains de Beauvoir-sur-Mer, concernant la valeur du boisseau du pays (16 juin 1772, f° 48, v°). — Saisie féodale du fief de la Grande et Petite Imonnière et dépendances, paroisse de Saint-Paul-Mont-Penit (26 et 27 septembre 1772, f° 56, v°).

B. 321. (Cahier.) — In-8°, 100 feuillets, papier.

1773-1775. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Registre des audiences ordinaires et sommaires. — Lettres de provision et actes de réception de René Couton, marchand, en qualité de concierge et geôlier des prisons de Challans (7 octobre 1771 et 8 juin 1773, f° 7, v°); — de Jean Viaud, dit Saint-Jean, en qualité de garde bois, terres, chasse et rivières des baronnies de Commequiers et d'Aprenont (20 octobre et 7 décembre 1773, f° 23); — de Nicolas Petit, praticien, en qualité de sergent de la baronnie de Commequiers (16 février et 7 mars 1775, f° 71, v°); — de Pierre-Aimé-Calixte Birotheau, sieur des Eurondières, en qualité de sénéchal de la même juridiction (23 janvier et 7 mars 1775, f° 73). — Interdiction de Joseph Robreteau, pendant un an, en qualité de sergent, pour cause de malversation (1^{er} février 1774, f° 31). — Commission de commis receveur des consignations és juridictions de Montaigu, Tiffauges, Rochecervière, Palluau, Challans, la Garnache et Beauvoir, accordée à Pierre-Étienne Sorin, notaire royal et procureur de Montaigu, par Claude Creuzé du Fresne, receveur et contrôleur général des consignations de la sénéchaussée et siège présidial de Poitiers, ensemble de toutes les justices seigneuriales et subalternes y ressortissantes (28 avril 1774, f° 41, v°); — réception du dit Sorin en la charge de commis receveur pour la juridiction de Commequiers-lez-Challans (17 mai 1774, f° 42, v°). — Enregistrement d'une ordonnance du 1^{er} août 1774, relative au port d'armes et énanant du baron de Montmorency, premier baron chrétien de France, chef des noms et armes de sa maison, lieutenant général des armées du Roi, chevalier de ses ordres, chevalier d'honneur de M^{me} Adélaïde de France, gouverneur des ville et château de Salins, commandant en chef dans les provinces de Poitou, Saintonge, pays d'Aunis et îles adjacentes (6 décembre 1774, f° 16, v°).

B. 322. (Cahier.) — In-8°, 51 feuillets, papier.

1775-1777. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Registre des audiences ordinaires et sommaires. — Enregistrement d'un certificat en date du 4 janvier 1776, délivré aux demoiselles Michelle et Marthe-Eulalie Grou, dames de la baronnie de Commequiers-lez-Challans, par M. Dupont, greffier des commissions extraordinaires du Conseil et en particulier de celle établie par arrêt du 13 août 1775, pour statuer définitivement et en dernier ressort sur les droits qui s'élèvent sur les grains, ès villes, bourgs et autres lieux du royaume; le dit certificat constatant que les demoiselles Grou ont produit aux mains du sieur Dupont une copie collationnée d'un titre, concernant le droit de minage qu'elles font percevoir sur les grains vendus à Commequiers, pour être sur icelle pièce statué par la commission ce qu'il appartiendra (28 juin 1776, f° 21, v°). — Lettres de provision et actes de réception: de Joseph-Alexandre Trichet, praticien, en qualité de greffier en chef de la baronnie de Commequiers (17 juin et 2 juillet 1776, f° 22); — de Jean Guillonnet de la Morinière et de Mathurin Simonneau, en qualité de sergents de la même juridiction (17, 19 septembre et 19 novembre 1776, f° 34, v°).

B. 323. (Cahier.) — In-8°, 56 feuillets, papier.

1777-1779. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Registre des audiences ordinaires et sommaires. — Enregistrement des lettres de provision et procès-verbal de réception de Claude-Germain Billon du Cailleteau, avocat, dans la charge de sénéchal de la baronnie de Commequiers-lez-Challans (8 juillet 1777, f° 1). — Enregistrement: d'un certificat en date du 8 août 1777, délivré au chapitre de Luçon, à cause de la réunion au dit chapitre du prieuré de Challans, par M. Dupont, greffier des commissions extraordinaires du Conseil et en particulier de celle établie par arrêts des 13 août 1775, 8 février et 24 avril 1776, et 10 février 1777, pour l'examen et la vérification des droits qui se lèvent sur les grains, graines, grenailles, et farines dans toute l'étendue du royaume; le dit certificat constatant que le chapitre de Luçon a remis aux mains du sieur Du-

pont quatorze pièces concernant les droits de minage sur les grains vendus pendant les deux jours de la foire des minées, qui se tient annuellement à Challans (2 septembre 1777, f° 7); — d'un procès-verbal de saisie féodale du 20 septembre 1777 sur les fiefs de la Grandinière et du Grand Genet, paroisse de Maché, relevant de la baronnie de Commequiers, et de l'attache de l'affiche faite en conséquence de la dite saisie à la porte de l'église paroissiale de Maché le lendemain dimanche, 21 septembre 1777 (f° 9, v°); — de lettres de docteur en médecine, en date du 17 décembre 1778, délivrées par la Faculté d'Angers à Léonard Gaultry de Bodiger, demeurant à Challans (24 décembre 1778, f° 32, v°). — Lettres de provision et actes de réception de Jean Brémaud, en qualité de sergent de la baronnie de Commequiers (5 et 17 mars 1778, f° 15, v°).

B. 324. (Cahier.) — In-8°, 17 feuillets, papier.

1779-1780. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Registre des audiences ordinaires et sommaires. — Lettres de provision et acte de réception : de Jean-Aimé-Augustin Rouvière de la Guibretière, avocat, en qualité de sénéchal de la baronnie de Commequiers (9 mars et 11 avril 1780, f° 7); — de Louis Daniau, notaire et procureur du marquisat de la Garnache, en qualité de notaire et procureur de la juridiction de Commequiers, à la charge par lui de ne pouvoir exercer le dit office de notaire que lorsqu'il viendra un office à vaquer, soit par la mort d'un des officiers de la juridiction, soit autrement (9 mars et 11 avril 1780, f° 8).

B. 325. (Cahier.) — In-8°, 28 feuillets, papier.

1780-1782. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Registre des audiences ordinaires et sommaires. — Lettres de provision de François-Joseph Aubert, en qualité de notaire et procureur de la baronnie de Commequiers (2 et 6 décembre 1780, f° 1, v°). — Dépôt au greffe de Commequiers par le procureur fiscal de la dite juridiction de la procédure criminelle faite à la requête du procureur du Roi de la prévôté et maréchaussée de Montaigne, contre Honoré Angibaud, marchand, accusé du vol d'une jument et de la somme de 74 sous 9 deniers, délit commis en la justice de Commequiers-lez-Challans (21 juillet 1781,

f° 8, v°). — Démission de François-René-Nicolas Petiteau, notaire et procureur de la juridiction de Commequiers, en qualité de procureur seulement (7 septembre 1782, f° 26, v°).

B. 326. (Cahiers.) — In-8°, 58 feuillets, papier.

1782-1784. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Registre des audiences ordinaires et sommaires. — Lettres de provision et actes de réception : de Sébastien-Charles Rouvière, notaire et procureur fiscal des châtellenies de Saint-Christophe-du-Lignerou, en qualité de procureur postulant de la baronnie de Commequiers (19 juillet et 26 novembre 1782, f° 3); — de Alexandre-Esprit Peinson, praticien, en qualité de notaire de la même juridiction (4 février 1782 et 6 mai 1783, f° 10, v°). — François-Sébastien de Guillet de la Platière, vicaire général du diocèse de Luçon et prieur commendataire de Saint-Pierre de Commequiers, demandeur en reddition de déclaration roturière, contre les propriétaires de plusieurs domaines situés au hief des Cordes ou de la Mongie, relevant du dit prieuré (15 juillet 1783, f° 16, v° 17 et 18). — Ordonnance de police : défendant à toutes personnes de laver à la Bonne-Fontaine de Challans, sous peine de confiscation du linge et de trois livres d'amende, de jeter des immondices dans la dite fontaine ou d'en déposer autour, sous peine de pareille amende, d'amende double en cas de récidive et de prison pour la troisième fois (29 juillet 1783, f° 18, v°). — Enregistrement de deux arrêts du Parlement de Paris des 7 mai 1782 et 26 août 1783 : fixant la manière de procéder sur les appels interjetés de la liquidation des dépens faite par les sentences rendues dans les sièges et justices subalternes; — portant règlement pour les arrêts sur requête (2 avril 1784, f° 41 et 45).

B. 327. (Cahier.) — In-8°, 48 feuillets, papier.

1784-1786. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Registre des audiences ordinaires et sommaires. — Josse-Benjamin Macé de la Barbelaye, seigneur de la Barbelaye, demandeur en retrait lignager, contre Marie-Éléonore Robert de Bois-Fossé, fille majeure, pour la moitié des domaines acquis par Esprit-Benjamin de Bessay, de

Julien-Raoul-Urbain Lefebvre de la Chauvière, docteur en médecine, comme fondé de pouvoir de Pierre-Nicodème Boucard, avocat en Parlement, et de dame Lefebvre de la Chauvière, son épouse, cette dernière parente du demandeur, ou pour la totalité d'iceux dits domaines au choix de la défenderesse (12 juillet 1785, f° 16, v°). — Gabrielle-Rosalie Robert de Bois-Fossé, fille majeure, demanderesse en retrait lignager, contre Marie-Éléonore Robert de Bois-Fossé, fille majeure, pour le quart ou la moitié des domaines ci-dessus spécifiés, au choix de la défenderesse (30 août 1785, f° 19). — Lettres de provision et acte de réception de Marc-Antoine-Marie Chobelet, avocat en Parlement, en qualité de sénéchal de la baronnie de Commequiers (19 et 22 novembre 1785, f° 22). — Lettres de provision de Augustin-Amable Renou, notaire et procureur de Coudrie et Saint-Christophe, en qualité de procureur de la susdite baronnie (10 et 20 décembre 1785, f° 26). — Charles Bouginac, licencié ès lois, maître ès arts, demandeur en entierement du testament de demoiselle Rose Simon, contre Rose Daniau, veuve en premières noces du sieur Simon, et en secondes noces du sieur Besson et autres (4 avril 1786 f° 39).

B. 328. (Cahier.) — In-8°, 78 feuillets, papier.

1786-1788. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Registre des audiences ordinaires et sommaires. — Présentation et communication de déclarations roturières à Joseph-François Viaud, procureur de François-Sébastien de Guilliet de la Platière, prieur de Commequiers, pour en consentir la réception ou la blâmer (f° 5, v°, 15, 18, v°). — Réception de déclarations roturières rendues au dit prieur de Commequiers : par Françoise-Suzanne-Perrine de La Ville, veuve de Claude-Pierre Rouauld, seigneur des Rallières, au non et comme tutrice de ses enfants mineurs et du dit défunt ; par Louis-Prosper Macé, seigneur de la Barbelaye, tant pour lui que pour ses frères et sœurs, héritiers de feu Louis Macé leur père ; par Alexandre-Benjamin Imbert de La Terrière, capitaine de cavalerie, gendarme de la garde ordinaire du Roi, chevalier de Saint-Louis ; par Louise Gaudin, veuve de Jean-Baptiste Vignerou, sieur de la Guillotière, bourgeois, au nom et comme tutrice de ses enfants mineurs et du dit défunt, etc. (13 novembre 1787, f° 58, v°). — Enregistrement : de lettres patentes du Roi du 20 août 1786, concernant la taxe des droits des com-

missaires à terrier (f° 29) ; — d'une ordonnance du lieutenant général de la sénéchaussée de Poitiers du 16 novembre 1786 enjoignant à tous propriétaires de juridiction, du ressort de la dite sénéchaussée, de la faire exercer, et à tous pourvus de provisions de juges de se faire recevoir au dit siège, et faisant défense à ceux qui n'y seraient pas reçus, d'exercer aucune juridiction, à peine de nullité des jugements (f° 31, v°) ; — d'une ordonnance des officiers de la sénéchaussée de Poitiers du 14 décembre 1786, portant exécution des arrêts et règlements du parlement de Paris, concernant les apposition et reconnaissance de scellés et les inventaires (f° 34) ; — d'un arrêt du Parlement de Paris du 9 février 1787, portant qu'une ordonnance rendue par les officiers de la sénéchaussée de Poitiers, le 29 janvier précédent, sur le ressort des justices subalternes qui relèvent de la dite sénéchaussée, sera exécutée selon sa forme et teneur ; de l'ordonnance précitée (f° 42, v°) ; — d'un édit du Roi, de novembre 1787, concernant ceux qui ne font pas profession de la religion catholique (f° 69, v°) ; avec un exemplaire imprimé de l'édit annexé au registre.

B. 329. (Cahier.) — In-8°, 40 feuillets, papier.

1788-1790. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Registre des audiences ordinaires et sommaires. — François Adrien, curé de Vendrennes, et titulaire de la chapelle des Patissants, en la paroisse de Saint-Hilaire de Rié, demandeur en saisie arrêt, contre François-Joseph Aubert, notaire et greffier de la châtellenie et seigneurie de la Motte-Fouquerand et de Soulans, et contre Nicolas Martineau, laboureur (17 février 1789, f° 11). — Enregistrement : d'une déclaration du Roi du 28 avril 1789 concernant les attroupements (f° 20) ; — de lettres patentes du Roi, en forme d'édit, du mois d'octobre 1785, portant sanction du décret de l'assemblée nationale concernant la circulation des grains (f° 31, v°). — La dernière audience a été tenue le 19 octobre 1790 par Chobelet, sénéchal.

B. 330. (Cahier.) — In-8°, 5 feuillets, papier.

1755-1756. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Registre des au-

diances cellaires et sommaires. — François-Marie Fillon, notaire et procureur de la baronnie de Commequiers, contre Jacques Morineau, marchand, et Marguerite Sorin, sa femme, en reconnaissance de signatures apposées sur un billet de ferme (16 mars 1756, f° 3, v°).

B. 331. (Cahier.) — In-4° 12 feuillets, papier.

1756-1769. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Registre des audiences cellaires et sommaires. — Louis Perraud, sieur de la Vignaie, docteur en médecine, contre René Besseau, marchand, et Marie Bethus, son épouse, en paiement de la somme de 72 livres, pour la dernière année de jouissance d'une maison et jardin à Challans (1^{er} mars 1757, f° 1, v°). — Enquête pour Pierre Palmet, maréchal-ferrant, contre Claude Doucet, perruquier (22 mars 1760, f° 10, v°).

B. 332. (Cahier.) — In-4°, 6 feuillets, papier.

1760-1762. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Registre des audiences cellaires et sommaires. — Pierre Viaud, notaire et procureur de la baronnie de Commequiers, contre Jacques Pajot, serrurier, et Madeleine Morandeau, sa femme, en réparation d'injures (1^{er} septembre 1760, f° 3, v°). — Procès-verbal de comparution de Catherine Daniau, épouse de Nicolas-Pierre Colleron, notaire et sergent royal, et de Louise-Ursule-Aimée Courtet, épouse de François-Marie Fillon, notaire et procureur « lesquelles ont déclaré que ce jour, entre une heure et deux heures de l'après-midi, sur une rumeur publique que l'on venait de trouver un fœtus mort au bout du jardin de François Grondin, fournisseur, demeurant en ce dit bourg, elles se seroient rendues de compagnie au dit lieu où elles auroient trouvé le dit Grondin et autres personnes à examiner le dit fœtus, que les uns disoient que c'étoit un enfant, les autres un agneau et les autres un canard, que dans cette incertitude et pour savoir ce que c'étoit, elles auroient mis le dit fœtus sur un morceau de papier, en présence des cy-dessus énoncés... et auroient déclaré qu'elles l'apportoient voir au sieur Daniau, maître chirurgien, demeurant aussi dans ce bourg, lequel en ayant fait l'examen leur auroit

dit que c'étoit le fœtus d'un enfant mâle qui pouvoit avoir entre deux et trois mois, et l'ont laissé entre ses mains et cela encore » (1^{er} novembre 1761, f° 4, v°).

B. 333. (Cahier.) — In-4°, 16 feuillets, papier.

1716-1717. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Registre des tutelles et émancipations (très endommagé par l'humidité). — Tutelles et curatelles : des enfants mineurs de feus Gille Barillon, maître chirurgien et apothicaire, et Louise Pipaud (23 juin 1716, f° 2, v°); — de Jean Peau, fils mineur de feus Jean Peau, sieur de Villeneuve, et Marie Augizeau (20 avril 1717, f° 11, v° et 13). — Émancipation du dit Jean Peau (8 juin 1717, f° 15).

B. 334. (Cahier.) — In-4°, 24 feuillets, papier.

1717-1721. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers et Challans. — Registre des tutelles et émancipations (très endommagé par l'humidité). — Tutelles et curatelles : des enfants mineurs de feu René Travers, sieur du Fief, et Françoise Riou (6 novembre 1717, f° 1); — de la fille mineure de feus Gille Dorillon, maître apothicaire, et Renée Coutouis (31 octobre 1719, f° 11, v°); — des enfants mineurs de feus Louis Texier, sieur de la Retardière, et Louise Mercier (28 mai 1720, f° 20).

B. 335. (Cahier.) — In-4°, 8 feuillets, papier.

1721-1723. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers et Challans. — Registre des tutelles et émancipations (en partie rongé par l'humidité). — Émancipations : de Philippe Vigeron (9 septembre 1721, f° 1, v°); — de Françoise Travers, fille de René Travers, sieur du Fief, et Françoise Riou (14 avril 1723, f° 7, v°). — Tutelles et curatelles : des enfants mineurs de feus Pierre Lambert et Louise Prault (23 septembre 1721, f° 2, v°); — des enfants mineurs de feus Étienne Friconneau et Catherine Joly (23 juin 1722, f° 4, v°); — des enfants mineurs de feu Jacques Tangueron et Perrine Rigourdain (14 septembre 1723, f° 8).

B. 336. (Cahier.) — In-4°, 8 feuillets, papier.

1724-1725. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers et Challans. — Registre des tutelles et émancipations (en partie rongé par l'humidité). — Tutelle et curatelle des enfants mineurs de feu Pierre Pillet, marchand de draps, et Marie Retureau (27 mars 1725, f° 2, v°). — Émancipation de Jean-François et de Augustin-Laurent-Joseph Febvre, fils de François Lefebvre, sieur de la Chauvière, et Thérèse Fleury (13 octobre 1725, f° 6, v°).

B. 337. (Cahier.) — In-4°, 8 feuillets, papier.

1725-1726. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers et Challans. — Registre des tutelles et émancipations (en partie rongé par l'humidité). — Tutelles et curatelles : du fils mineur de feus Pierre Fradet et Germaine Voisin, sa première femme (21 octobre 1725, f° 1); — des enfants mineurs de feus Jacques Cantin, sergent de la juridiction de Commequiers et Gillette Hilairêt (. f° 5, v°).

B. 338. (Cahier.) — In-4°, 12 feuillets, papier.

1727. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers et Challans. — Registre des tutelles et émancipations (en partie rongé par l'humidité). — Tutelles et curatelles : de René, Jean et Marie Dugast, enfants mineurs de feu Martin Dugast, sieur des Sartières, et Suzanne Chaillou (18 avril 1727, f° 1); — des enfants mineurs de feus Jean Boucard, notaire, et Jeanne Guesdon (9 mai 1727, f° 2, v°); — des enfants mineurs de feus Jean Sabion, notaire, et Yvonne Touseau (8 juillet 1727, f° 5, v°); — des enfants mineurs de feu Nicolas Cantin et Renée Dupay (16 septembre 1727, f° 8, v°).

B. 339. (Cahier.) — In-4°, 6 feuillets, papier.

1728-1729. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers et Challans. — Registre des tutelles

et émancipations (en partie rongé par l'humidité). — Émancipation de Jacques-Mathurin Cormier, sieur des Honnemeaux (24 janvier 1729, f° 3). — Tutelle et curatelle des enfants mineurs de feu Pierre Rigourdain et Renée Soullard (. 1729, f° 6, v°).

B. 340. (Cahier.) — In-4°, 16 feuillets, papier.

1729-1732. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers et Challans. — Registre des tutelles et émancipations (en partie déchiré et rongé par l'humidité). — Tutelles et curatelles : des enfants mineurs de feu Michel Chaillou, notaire, et Marie Mineau (31 janvier 1730, f° 2); — des enfants mineurs de feus Guillaume Daniau, notaire de la juridiction de Commequiers, et Madeleine Vairé (6 juillet 1731, f° 8, v°). — Émancipations : de Charlotte, Catherine, Jean et Louis Daniau, frères et sœurs germains, enfants du dit feu Guillaume Daniau (16 juillet 1731, f° 9, v°); — de Pierre, Marie-Jeanne et Jeanne Viaud, enfants de François Viaud, notaire des châtellenie et commanderie de Coudrie et des Habites, et greffier de la baronnie de Commequiers, et de feue Jeanne-Claude Raynard (21 août 1731, f° 11).

B. 341. (Cahier.) — In-4°, 12 feuillets, papier.

1732-1733. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers et Challans. — Registre des tutelles et émancipations (en partie rongé par l'humidité). — Émancipations : de Renée-Françoise Regnault, fille de Gabriel Regnault, seigneur de la Proustière, et de feue Marie-Madeleine Bodet (10 novembre 1732, f° 4); — de Jean-Baptiste-Mathias Jausneau, chirurgien et apothicaire, et Marie Loustalot (6 mars 1733, f° 5).

B. 342. (Cahier.) — In-4°, 12 feuillets, papier.

1733-1734. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers et Challans. — Registre des tutelles et émancipations (en partie rongé par l'humidité). — Tutelle et curatelle des enfants mineurs de feu Gabriel Arnaud, sieur de la Foussière, et Marie Boiscourbeau (8 juillet 1734, f° 10).

B. 343. (Cahier.) — In-4°, 18 feuillets, papier.

1734-1737. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers et Challans. — Registre des tutelles et émancipations (en partie rongé par l'humidité). — Tutelle et curatelle des enfants mineurs de feus Jacques Dugué, dit Lépine, maître sellier, et Louise Martineau (décembre 1736, f° 12, v°). — Émancipation de Louis, Marie et Jacques Dugué, enfants des époux Dugué sus-nommés (5 février 1737, f° 15). — Démission de Joseph Coursaud, sieur de Luctière, fermier du château de la Motte-Fouquerand, en qualité de curateur des enfants de feu Guillaume Daniau, notaire et procureur de la juridiction de Commequiers, et Madeleine Vairé (1^{er} février 1737, f° 15).

B. 344. (Cahier.) — In-4°, 13 feuillets, papier.

1737-1738. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers et Challans. — Registre des tutelles et émancipations (en partie rongé par l'humidité). — Nomination d'un tuteur et curateur aux enfants mineurs de feu François Dorineau, sieur de la Bassetière, sénéchal de la juridiction de Commequiers, et Marie-Anne La Forest, en présence de leurs parents, René Charette, seigneur de Beaulieu, François-Démétrius Dorineau, Louis Macé, seigneur de la Barbelaye, Alexandre Seigneuret, sieur de la Chaussée, Antoine Tardiveau, sieur du Vignaud, Joseph Bouriau, sieur de la Bonne-tière, Pierre Josnet, sieur de la Doussetière (20 février 1738, f° 9); — sentence condamnant René Charette à accepter la charge de tuteur et curateur des dits mineurs Dorineau (21 mars 1738, f° 10, v°); — émancipation de Joseph et Marie-Anne Dorineau, enfants des époux Dorineau sus-nommés (29 avril 1738, f° 12).

B. 345. (Cahier.) — In-4°, 20 feuillets, papier.

1738-1742. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers et Challans. — Registre des tutelles et émancipations (très endommagé par l'humidité). — Émancipations de René, Germain, Julien et François Gazeau, enfants de feus René Gazeau, sieur de la Bretonnière, et Anne Plumangat (15 juillet 1739 et 23 mars

1740, f° 4 et 11, v°); — de Louis-Philippe, Louis-René et Françoise Robert, enfants de feus Jean-Prospère Robert, écuyer, sieur de la Forest, et Marie-Renée Lingier (28 juillet 1739, f° 5, v°); — de Marie-Céleste et Gabriel-Aimé Dubois, enfants de feu noble homme François Dubois, et Louise Belleau (19 décembre 1739, f° 7, v°); — de Pierre et François Bouquard, fils de Jean Bouquard, notaire, et Jeanne Guesdon (22 décembre 1739, f° 8, v°). — Nomination d'un curateur *ad hoc* aux enfants de feu Antoine Civel et de Marie-Angélique Lorient, épouse en secondes noces de Louis Blaineau, huissier royal (15 novembre 1741, f° 17.). — Procurations annexées au registre.

B. 346. (Cahier.) — In-4°, 24 feuillets, papier.

1742-1744. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers et Challans. — Registre des tutelles et émancipations (légèrement détérioré par l'humidité). — Nomination d'un curateur *ad hoc* à la fille de feu Charles Bouvier, sieur de la Gaubrière, et Louise Davy (13 et 25 janvier 1744, f° 13 et 15, v°). — Émancipation de Marie-Jeanne Bouvier, fille des époux Bouvier précités (28 février 1744, f° 20, v°). — Procurations annexées au registre.

B. 347. (Cahier.) — In-4°, 10 feuillets, papier.

1744-1745. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers et Challans. — Registre des tutelles et émancipations (légèrement détérioré par l'humidité). — Tutelle et curatelle des enfants mineurs de feus François Viaud, notaire de la juridiction de Commequiers, et Louise-Rose Coursaud (27 avril 1745, f° 8).

B. 348. (Cahier.) — In-4°, 12 feuillets, papier.

1745-1748. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers et Challans. — Registre des tutelles et émancipations (légèrement détérioré par l'humidité). — Émancipation de François-Pierre-Marie, Joseph-François, Rose-Marguerite, Marguerite et Renée-Victoire Viaud, enfants des époux Viaud, nommés à l'article précédent (5 décembre 1747, f° 10, v°).

B. 349. (Cahier.) — In-4^e, 10 feuillets, papier

1748-1750. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers et Challans. — Registre des tutelles et émancipations (légèrement détérioré par l'humidité). — Émancipations : de Catherine et Marie Trichet, filles de feus Julien Trichet, maître chirurgien juré et fermier, et Catherine Rousseau (29 octobre 1748, f^o 6, v^o); — de René-Jacques Bruneleau, fils de feu René Bruneleau, régent, et Anne-Louise Taugeron (3 décembre 1748, f^o 7); — de François-Marie Fillon, fils de feus François Fillon, sieur de la Guérinière, professeur de mathématiques, et Marie-Marguerite Harel (24 décembre 1749, f^o 9). — Lettre et procurations annexées au registre.

B. 350. (Cahier.) — In-4^e, 2 feuillets, papier.

1750. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers et Challans. — Registre des tutelles et émancipations (en partie rongé par l'humidité). — Tutelle et curatelle des enfants mineurs de feus Thomas Merceron et Anne Pérocheau (28 janvier 1750, f^o 4).

B. 351. (Cahier.) — In-4^e, 15 feuillets, papier.

1750-1754. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers et Challans. — Registre des tutelles et émancipations (en partie rongé par l'humidité). — Émancipations : de Marie et Catherine Bouri, filles de feus Pierre Bouri, courrier de Challans à Châtillon, et Madeleine Monnerau (3 novembre 1751, f^o 2, v^o); — de Marie-Madeleine-Aimée Bouvier, fille de feu André-Augustin Bouvier, sieur de la Vergne, notaire, et Marie-Anne Porteau (9 mai 1752, f^o 4); — de Luc-Étienne, Louis-René, André-François et Marie-Françoise Tardiveau, enfants de feu Luc-Étienne Tardiveau, notaire et procureur de la juridiction de Commequiers, et Marie-Françoise Fradet (9 mai 1752, f^o 4, v^o); — de René-Pierre et Joseph-Alexandre Trichet, enfants de feus Pierre Trichet, sieur de Villeneuve, maître chirurgien, et Catherine Coursaud (5 septembre 1752, f^o 6, v^o). — Nominations : de curateur *ad hoc*

pour Marie-Jeanne Robert, fille de Louis-Philippe Robert, seigneur de Bois-Fossé, et feu Honorée-Jeanne de La Ferté (30 juin 1753, f^o 8, v^o); — de curateur à la succession vacante de feu demoiselle Louise-Marguerite Buor de l'Échasserie, fille de feu Alexis Buor, seigneur de l'Échasserie, et Suzanne Macé (10 septembre 1753, f^o 11, v^o). — Procurations annexées au registre.

B. 352. (Cahier.) — In-4^e, 6 feuillets, papier.

1754-1755. — Justice seigneuriale de la baronnie et seigneurie de Commequiers-lez-Challans. — Registre des tutelles et émancipations (en partie rongé par l'humidité). — Émancipation de Marie-Catherine-Suzanne Simon, fille de feu Pierre Simon, arquebusier, et Marie Baudry (7 mai 1754, f^o 2, v^o). — Tutelles et curatelles : des enfants mineurs de feus Charles Fradet, chirurgien, et Louise Thomas (29 mai 1754, f^o 3); — des enfants mineurs de feu Laurent David, sieur de Maurois et Madeleine Savariau (20 janvier 1755, f^o 4, v^o).

B. 353. (Cahier.) — In-4^e, 10 feuillets, papier.

1755-1756. — Justice seigneuriale de la baronnie et seigneurie de Commequiers-lez-Challans. — Registre des tutelles et émancipations (en partie rongé par l'humidité). — Émancipations : de Laurent-Robert David, fils des époux David, dénommés à l'article précédent (10 juin 1755, f^o 3); — de Claude-Pierre, Paul-Baptiste, Marie-Jeanne, Joseph-René-Baptiste et René-Joachim-Baptiste Rouaud, enfants de Joseph Rouaud, écuyer, sieur de Treguel, prêtre (10 août 1756, f^o 9).

B. 354. (Cahier.) — In-4^e, 15 feuillets, papier.

1757-1759. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Registre des tutelles et émancipations (en partie rongé par l'humidité). — Émancipations : de Jacques-François Musset, ocolier au collège de Nantes, fils de feus Jacques Musset, et Marie Foucault (18 janvier 1757, f^o 1); — de Jean-Charles de La Forest, écuyer, fils de feus Martial de La Forest, seigneur de la Foucherie, et Françoise Fortin de Vieille-Cour (12 décembre 1757, f^o 5, v^o); — de Gilbert-Marie et Jean-Marc-Nicolas Grelier, enfants de

feus Jean-François Grélier, sieur de Mosnic, et Louise Levesque (18 juillet 1758, f° 10, v°). — Procurations annexées au registre.

B. 335. (Cahier) — In-4°, 4 feuillets papier.

1759. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Registre des tutelles et émancipations (en partie rongé par l'humidité). — Tutelle et curatelle du fils de feus Antoine Cível de la Vigne et Marie-Marguerite-Angélique Lorient, épouse en secondes noces de Louis-Michel Blaineau de Noiez, huissier royal (25 septembre 1759, f° 1). — Émancipation de Anne-Élisabeth Laloë, fille de feus Joachim Laloë, maître chirurgien, et Marie-Anne Brechu (27 novembre 1759, f° 3). — Procurations annexées au registre.

B. 336. (Cahier.) — In-4°, 8 feuillets, papier.

1760. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Registre des tutelles et émancipations (en partie rongé par l'humidité). — Nomination de curateur et légitime contradicteur aux fins d'inventaire et vente, pour les enfants mineurs de feu honorable homme François-Marie Josnet de la Morinière et Cécile Dubois, son épouse (22 mars 1760, f° 5, v°). — Procès-verbal d'avis de parents des dits mineurs (*id.*, f° 6, v°). — Procuration annexée au registre.

B. 337. (Cahier.) — In-4°, 6 feuillets, papier.

1760-1761. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Registre des tutelles et émancipations (en partie rongé par l'humidité). — Émancipation de Henri-Marie Desrue, écuyer de philosophie au collège de Nantes, fils de feu Henri Desrue, contrôleur et receveur des domaines du Roi au bureau de Challans, et Charlotte-Marie-Angélique Douillard (8 juin 1761, f° 4, v°). — Procuration annexée au registre.

B. 338. (Cahier.) — In-4°, 6 feuillets, papier.

1761-1762. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Registre des tutelles et émancipations (en partie rongé par l'humidité). — Tutelle et curatelle de Louis, Catherine et André Morineau, enfants de feu Thomas Morineau, laboureur, et de feues Madeleine Naud, Marie-Jeanne Girardeau et Marie-Laidin (17 novembre 1761, f° 3, v°).

B. 339. (Cahier.) — In-4°, 4 feuillets, papier.

1762. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Registre des tutelles et émancipations (en partie rongé par l'humidité). — Tutelle et curatelle du fils mineur de Jean Bonamy, sergent de la juridiction de Commequiers, et demoiselle Letanneur (. . . . 1762, f° 2).

B. 360. (Cahier.) — In-8°, 12 feuillets, papier.

1762. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Registre des tutelles et émancipations. — Émancipation de Jacques-François-Louis, Modeste-Apolline et Anne-Honorée Draon, enfants de feus Jacques Draon, notaire de la baronnie de Commequiers, et Marie-Anne Chauvin (11 mai 1762, f° 2, v°). — Une procuration annexée au registre.

B. 361. (Cahier.) — In-4°, 18 feuillets papier.

1763-1764. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Registre des tutelles et émancipations (en partie rongé par l'humidité). — Émancipations : de Louise-Geneviève Fradet, fille de feus Charles Fradet, chirurgien, et Louise Thomas (23 juin 1763, f° 4, v°) ; — de Rose Simon, fille de feu Pierre-Louis Simon, horloger, et Rose Daniau (20 février 1764, f° 6) ; — de Alexandre-Thomas, Charles-Louis-Marie-Mathurin et Louis-Augustin Bouvier, fils de feus Marie-Alexandre Bouvier, sieur de Grand-Lien, et Louise Duplessis (2 juillet 1764, f° 9).

B. 362. (Cahier.) — In-4°, 20 feuillets, papier.

1767-1768. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Registre des tutelles et émancipations (en partie rongé par l'humidité). — Émancipations : de Pierre et Louise Guibert, enfants de feus Jacques Guibert et Jeanne Dufief (1^{er} décembre 1767, f^o 8, v^o) ; — de Michel Huguet, fils de feus Michel Huguet et Marie Massonneau (4^{er} février 1768, f^o 13).

B. 363. (Cahier.) — In-4°, 27 feuillets, papier.

1769-1772. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Registre des tutelles et émancipations (en partie rongé par l'humidité). — Émancipations : de Joseph, Marie-Louise et Marie-Renée Dubois, enfants de feus René Dubois, docteur en médecine, et Angélique Jolly (15 février 1769, f^o 4) ; — de Catherine-Louise-Henriette Coursaud, fille de feus Louis-Alexandre Coursaud, sieur du Landa, bourgeois, et Julienne-Aimée Fradet (4 avril 1769, f^o 3) ; — de Jean-Marie, Louis, et Marie-Renée Degounor, enfants de feu Charles Degounor, fermier de la Motte-Fouquerand, et Marie-Renée Nicolleau (9 mars 1770, f^o 17). — Nouvel entérinement des lettres d'émancipation des enfants Bouvier, de Grand-Lieu, déjà entérinés le 2 juillet 1764 (8 mai 1770, f^o 19). — Procurations et assignations annexées au registre.

B. 364. (Cahier.) — In-4°, 24 feuillets, papier.

1772-1776. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Registre des tutelles et émancipations (en partie rongé par l'humidité). — Tutelle et curatelle des enfants mineurs de feu Jacques Gaultier, marchand, et demoiselle Laidet (9 mars 1773, f^o 9). — Émancipation de Marie-Henri et Marguerite-Louise Briand, filles de feus Julien Briand, marchand, et Marguerite Daut (8 juillet 1775, f^o 21). — Procurations annexées au registre.

B. 365. (Cahier.) — In-8°, 49 feuillets, papier.

1776-1778. — Justice seigneuriale de la baronnie

de Commequiers-lez-Challans. — Registre des tutelles et émancipations. — Émancipation de Agathe et Renée Guyet, filles de feu René Guyet, sieur de la Marchesière, notaire et greffier de la baronnie d'Apremont, et Marie-Jeanne Viaud (21 mars 1777, f^o 31). — Nomination d'un tuteur *ad hoc* aux enfants mineurs de feu noble homme Urbain-Marie Josnet de la Morinière et Marie-Céleste Dubois, afin de les autoriser à former au Châtelet de Paris, contre les enfants du feu sieur Lefebvre de la Chauvière et de la dame Josnet, son épouse, une demande tendant : 1^o au délaissement de la métairie ou des métairies des Rouches, paroisse de Bié, et du quart des devoirs dus sur la seigneurie du Clondy ; 2^o au paiement de six années du prix du bail judiciaire de la maison noble de la Morinière ; 3^o et 4^o à la remise du prix de la vente des meubles et des bestiaux qui étaient dans la maison ou métairie de la Morinière ; 5^o à la remise de plusieurs bijoux et autres effets confiés au dit sieur Lefebvre ; 6^o à la remise des lods et rentes résultant de la vente de la métairie du Clous, en Soullans, relevant de la Morinière (10 mars 1778, f^o 47).

B. 366. (Cahier.) — In-8°, 17 feuillets, papier.

1778-1780. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Registre des tutelles et émancipations. — Émancipation de Pierre Morisseau, fils de feu Pierre Morisseau, meunier, et Marie-Anne Pontoizeau (20 octobre 1778, f^o 3, v^o). — Tutelle et curatelle des enfants mineurs de feus Jean Mornet, labourneur, et Marie Pérocheau (4 janvier 1780, f^o 42, v^o).

B. 367. (Cahier.) — In-8°, 5 feuillets, papier.

1780. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Registre des tutelles et émancipations. — Émancipation de Marie-Anne-Aimée Briand, fille de feus Julien Briand, marchand, et Marguerite Daut (18 juillet 1780, f^o 2, v^o).

B. 368. (Cahier.) — In-8°, 21 feuillets, papier.

1780-1785. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Registre des tutelles

et émancipations. — Tutelles et curatelles : de Marie-Anne Loué, fille de feu Jacques Loué, laboureur, et Catherine Freneau (6 février 1781, f° 5, v°); — de Joseph Four, fils de feus Pierre Four, marchand poëlier, et Marie Toubland (1^{er} février 1785, f° 16). — Ce registre ne mentionne pas les actes compris entre mai 1781 et mars 1784; voir pour cette période les deux articles suivants.

B. 369. (Cahiers.) — In-8°, 22 feuillets, papier.

1781-1782. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Registre des tutelles et émancipations. — Tutelles et curatelles : de Louise-Victoire Draon, fille de feu Jacques Draon, notaire et procureur de la juridiction de Commequiers, et Marguerite Rablot (1^{er} juin 1781, f° 1); — de Louis-Germain Guillot, fils de feus Pierre Guillot, meunier, et Barbe-Modeste Martineau (13 août 1782, f° 18, v°). — Une procuration annexée au registre.

B. 370. (Cahier.) — In-8°, 18 feuillets, papier.

1782-1783. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Registre des tutelles et émancipations. — Émancipation : de François-Louis, Marie-Jeanne-Catherine, Louis, Marie-Rose et Pierre Averty, enfants de feu Louis Averty, laboureur, et Jacqueline Burgaud (15 avril 1783, f° 8).

B. 371. (Cahiers.) — In-8°, 54 feuillets, papier.

1729-1745. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers, Challans et dépendances. — Registre d'évaluation des grains. — Prix du froment, seigle, blé mêlé valant seigle, gros blé mêlé, orge, fèves et mil pour tous les mardis de chaque mois. — Est annexé au registre un tableau du prix moyen des grains, dressé par le greffier de la baronnie et comprenant six années de 1714 à 1719; d'après ce tableau, le prix du boisseau varie, pour le froment, entre 2 livres 5 sous et 4 livres 12 sous, et pour le seigle entre 1 livre 6 sous et 3 livres 10 sous 9 deniers.

B. 372. (Cahier.) — In-8°, 11 feuillets, papier.

1745-1750. — Justice seigneuriale de la baronnie

de Commequiers et Challans. — Registre d'évaluation des grains. — A la fin du registre, extrait du papier censaire donnant le prix de la livre de cire et du boisseau d'avoine, entre 1754 et 1763; ces prix varient entre 30 et 36 sous pour la cire et entre 35 et 50 sous pour l'avoine (f° 11).

B. 373. (Cahier.) — In-8°, 6 feuillets, papier.

1750-1751. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers et Challans. — Registre d'évaluation des grains.

PRIX DU BOISSEAU

	6 octobre 1750.	3 octobre 1752.	26 mars 1754
Froment...	4 ^l 9 ^s	5 ^l 14 ^s	4 ^l 15 ^s
Seigle	2 17	4 »	3 »
Orge	1 11	2 12	2 18
Fèves.....	2 11	3 13	3 9
Mil.....	3 »	3 4	3 »

B. 374. (Cahier.) — In-8°, 10 feuillets, papier.

1781-1783. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Registre des hommages. — Réception d'hommages rendus à la baronnie de Commequiers : par Louis-Jacques-Gilbert Robert de Lézardière, seigneur de Lézardière, la Vérie, de la baronnie de Poiroux et autres lieux, pour l'hôtel, maison noble et châtellenie de la Vérie, paroisse de Challans, et le Fief-au-Bâtard, susdite paroisse (23 juillet 1781, f° 1); — par Louis-Joseph Badereau, ancien mousquetaire du Roi, au nom et comme mari de Catherine-Rose-Joséphine Rocquand, unique héritière de feu Nicolas-Joseph Rocquand, son père, pour une portion de terrage au fief de Rolland-Gourde, et pour un journal de pré, appelé le pré de la Touchette, le tout paroisse de Soullans (30 juillet 1781, f° 5); — par Louis-René Coujard, pour la maison noble de Falourde, paroisse de Soullans (30 juillet 1781, f° 7); — par François-Sébastien de Guillet de la Platière, vicaire général du diocèse de Luçon, et prieur de Saint-Pierre-de-Commequiers, pour le dit prieuré de Commequiers (27 juillet 1782, f° 8); — par Benjamin-Louis Mauclerc, seigneur de Marconnay, pour la châtellenie du Verger, *alias* le fief de la Rochelle, paroisse de Saint-Christophe-du-Lignerou, le fief des Belletières, paroisse

de Challans, le fief de la Grande Brosse, dite paroisse de Saint-Christophe, et la moitié dans le fief des Chênes, paroisse de Challans (3 juillet 1783, f° 9); — par le même, pour le fief des Quatre-Marchais et les Noues de la Gisière, paroisse de Challans (3 juillet 1783, f° 10); — par le même, pour la maison, fief et terrages de la Pellatrière, paroisse de Commequiers (3 juillet 1783, f° 10, v°). — Procurations annexées au registre.

B. 375. (Cahier.) — In-8°, 12 feuillets, papier.

1783-1789. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Registre des hommages rendus à la baronnie de Commequiers : par Françoise Delaville, veuve Claude-Pierre Rouaud, seigneur des Rallières, pour la maison noble des dites Rallières, paroisse de Challans (19 juillet 1783, f° 1); — par Benjamin-Louis Mauclerc, seigneur de Marconnay, pour la métairie noble de Garanger, paroisse de Challans (16 février 1784, f° 2); — par le même, pour la moitié du fief des Bartières, paroisse de Saint-Christophe-du-Lignerou (*id.*, f° 3); — par le même, pour le fief de la Clavelière, paroisse de Commequiers (*id.*, f° 3, v°); — par le même, pour le quart du Fief-Loyau, paroisse de Saint-Christophe-du-Lignerou (*id.*, f° 4); — par Jean-François Vrignaud, curé de Saint-Denis-du-Pairé, pour une portion de fief, aux tènements de la Flaumière et Bouquetière, paroisse de Maché (20 novembre 1786, f° 5); — par Charles Amelineau, fermier, tant en son nom que comme mari de Catherine-Rose Amelineau, pour partie de la rente noble due sur le village de Malenoue, paroisse de Maché (30 janvier 1787, f° 6, v°); — par Jacques Gillier, meunier, pour un quart dans le fief du Grand Genet, au village de la Grande Guyonnière et dans le fief de la Grondinière, paroisse de Maché (13 février 1787, f° 8); — par Henri-Vincent Lingier, seigneur des Loges, pour la maison noble de la Chouillière, paroisse de Commequiers (16 juin 1787, f° 9, v°); — par Louis-Philippe Fleury, curé de Maché, pour un quart dans les fiefs du Grand Genet et de la Grondinière, précédemment indiqués (28 février 1789, f° 10); — par Rose Théronneau, fille majeure et héritière de feus Léon-Charles Théronneau de Préraymond, et Anne-Rose de Verteuil, pour l'hôtel, métairie et fief de l'Ouvrardière, paroisse de Challans (7 juillet 1789, f° 11, v°). — Procurations annexées au registre.

B. 376. (Cahier.) — In-4°, 12 feuillets, papier.

1781-1786. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Registre des assises (en partie détruit par l'humidité). — Assises générales du 14 août 1781; principaux tenanciers : Françoise-Marie des Rivières, veuve de Bon-Jean Brossaud, sénéchal des châtellenie et commanderie de Coudrie et des Habites; Joseph-Marie Le Retz, greffier en chef du Bureau des finances de Poitiers (f° 2, v°, et 3, v°). — Assises générales du 16 mai 1786 : Jean-Charles des Ridellières Le Roulx, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France, seigneur baron des baronnies d'Apremont, Commequiers-lez-Challans et autres lieux, demandeur en tous les cas de la coutume de la province de Poitou, contre tous les propriétaires des biens nobles et roturiers situés dans les paroisses de Commequiers et Challans, Soullans, Saint-Christophe, Saint-Paul, Maché et Apremont, relevant de la dite baronnie de Commequiers-lez-Challans (f° 12, v°).

B. 377. (Cahier.) — In-4°, 20 feuillets, papier.

1786-1789. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Registre des assises (en partie détruit par l'humidité). — Assises générales du 27 mars 1787; principaux tenanciers : la fille mineure de feu Draon, notaire et huissier royal; Alexandre-Thomas Bouvier de Grand-Lieu (f° 6 et 7). — Offre de rendre foi et hommage, aveu et dénombrement de la maison noble de la Morinière, paroisse de Commequiers, par noble homme Pierre-Élie Josnet de la Navarière, comme mari et procureur de droit de madame Josnet de la Morinière (2 décembre 1788, f° 12). — Présentation et communication au procureur fiscal de la baronnie de Commequiers d'une déclaration roturière pour des domaines en la paroisse de Challans, par Jean-François-Gaspard Guyet de la Roche, maître chirurgien (31 mars 1789, f° 14).

B. 378. (Cahier.) — In-8°, 10 feuillets, papier.

1723-1724. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers, Challans et dépendances. — Registre des notifications et insinuations (en partie détruit par

l'humidité). — Ventes : par Nicolas-Charles de Roucherolle, comte de Planquery, en la vicomté de Bayeux, la Basoquée et autres lieux, à François Dubois, sieur de Grand-Maraîs, des métairies de Robillon et Calucière, paroisse de Commequiers, des fiefs d'Avau et de Piraudière, du petit fief de la Martinière et de la moitié du fief des Landes, le tout situé paroisse de Soullans, moyennant 12,000 livres (1^{er} octobre 1723, f^o 1); — par Charles-Louis Robert du Moulin-Henriette, archidiacre et vicaire général de Nantes, François Robert, écuyer, sieur du dit lieu, et demoiselle Anne Robert, fille majeure, faisant tant pour eux qu' pour demoiselle Madeleine Robert, leur sœur, à Guillaume Riou, sieur de Peuxblanc, avocat en la cour de Commequiers, et Jeanne Mercier, sa femme, des métairies de la Garouière et Robinière et de ce qui appartient aux vignerons dans le fief de la Corbinière, le tout situé paroisse de Commequiers et de Notre-Dame-de-Rié, moyennant une rente de 350 livres (25 septembre 1711, f^o 6, v^o); — par Gille Marchand, seigneur de La Maluinière, à François-Gabriel Collin, curé de Soullans, et Marie-Monron, veuve en dernières nocces de Guillaume Riou, sieur de Peuxblanc, chacun par moitié, de la métairie de La Pacaudière, paroisse de Soullans, et des bestiaux, chevaux, foins et pailles, qui se trouvent en le dit lieu, moyennant 4,300 livres (21 juillet 1723, f^o 7, v^o).

B. 379. (Cahier.) — In-8°, 11 feuillets, papier.

1725-1727. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers, Challans et dépendances. — Registre des notifications et insinuations (en partie détruit par l'humidité). — Ventes : par Marc Guyot, seigneur de l'Espère, et Marie Demairé, son épouse, à Marie-Louise Voineau, veuve de Benjamin Mauclore, seigneur de Marconnay, de la maison noble de la Pellatrière ou Perratrière, paroisse de Saint-Paul-de-Montpenit, et des métairies de La Porte, de la Boisière et de la Guilbaudière, susdite paroisse, moyennant 15,300 livres, 20 livres de lin en poupée, une vache, une taure de 3 ans et 50 aunes de toile de lin en deux tiers de largeur (23 mars 1725, f^o 3, v^o); — par Geneviève Sire, veuve de Étienne Perrocheau, Charles Perrocheau, leur fils et sa femme, à Louis Guibert, marchand sabotier, d'une portion de l'enclos ou étal, en le rang des merciers, à l'endroit où se mettent les sabotiers, sous les halles de ce lieu de Challans, moyennant 75 livres (mars 1726, f^o 7, v^o); — par René de la Maison-Neuve, seigneur de la Breton-

nière, trésorier de France au Bureau de Poitiers, et Marie-Madeleine Delalande, son épouse, à Guillaume Riou, sieur de Peuxblanc, avocat en la cour de Commequiers, et Jeanne Mercier, son épouse, de la maison Minée, son jardin et ses dépendances, proche et dans le bourg de Soullans, de 4 à 5 journaux de vigne, paroisse de Commequiers, moyennant une rente de 335 livres (21 juin 1704, f^o 10).

B. 380. (Cahier.) — In-8°, 40 feuillets, papier.

1727-1728. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers, Challans et dépendances. — Registre des notifications et insinuations (en partie détruit par l'humidité). — Ventes : par Charles Boor, seigneur de la Durantière, et Louise Noyau, son épouse, à André Pillet, laboureur, faisant tant pour lui que pour sa mère et ses frères et sœurs, d'un journal de terre appelée la Lande-au-Fief, paroisse de Challans, moyennant (11 avril 1725, f^o 1); — par Gouin, curé de Saint-Julien-des-Landes, Pierre Ayrault, sieur de l'Aurière, et Jeanne-Thérèse Taugeron, son épouse, Marie-Louise Ayrault, épouse non commune en biens de René-Gabriel Baudry, seigneur d'Asson, et Marie-Anne Ayrault, fille majeure, sœur de la précédente, à René Vogien, sieur de la Haye, sénéchal des baronnies d'Apremont et de Rié, d'une métairie sise aux villages de la Bonnière et Abbaye-Bonnière, paroisses d'Apremont et de Maché, moyennant 1,872 livres et autres charges (27 novembre 1727, f^o 2, v^o); — par Michel Chaillou, notaire royal du marquisat de la Garnache et huissier royal, et Marie Minault, son épouse, à Philippe Gaubert, sieur de Valory, maître chirurgien, et Madeleine Marchais, son épouse, d'une charrière de terre labourable, contenant 19 sillons, située dans le fief derrière le jardin du sieur et demoiselle de Valory, moyennant 110 livres (20 juillet 1727, f^o 8).

B. 381. (Cahier.) — In-4°, 16 feuillets, papier.

1729-1735. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers, Challans et dépendances. — Registre des notifications et insinuations (en partie détruit par l'humidité). — Ventes : par René Rabellot, marchand, à Pierre-Jacob Imbert, sieur de la Chollelière, avocat en Parlement, de tout ce qu'il possède au village des Jus-

tices et ès environs, paroisse de Coudrie, moyennant... (23 septembre 1730, f^o 4, v^o) ; — par René Baye, seigneur de l'Étang, au nom de Madeleine-Louise de La Haye-Monthault, son épouse, à Philippe-Léon Lingier, seigneur des Loges, de la châtellenie du Perrier, moyennant 4,000 livres et 1,000 livres de pot-de-vin, plus une rente viagère de 1,500 livres au profit de la dite dame de l'Étang, réduite à 900 livres en cas de survie du mari et le paiement de deux autres rentes montant à 105 livres (... f^o 8) ; — par Marie-Anne Des Roches, à Olivier-Gaspard de Verteuil, seigneur du Pally, son beau-frère, de ce qui lui appartient dans les domaines provenant des successions de Daniel Des Roches, seigneur de Saint-Pic-de-Chassais, et Renée Théronneau, son épouse, père et beau-père, mère et belle-mère des parties, moyennant une rente viagère au profit de la venderesse ou la jouissance viagère seulement de la métairie de la Motte-Saint-Pic, paroisse de Loge-Fougereuse (17 juillet 1733, f^o 12).

B. 382. (Cahier.) — In-4^o, 8 feuillets, papier.

1735-1738. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers, Challans et dépendances. — Registre des notifications et insinuations (en partie détruit par l'humidité). — Ventes : par Simon Aubry, chirurgien, faisant tant pour lui que pour Jeanne et Marie Aubry, ses sœurs, et par Pierre Aubry, marchand, Jean Delachèze, vicaire de la paroisse de Saint-Gervais, Marie-Anne Delachèze, veuve de Jean-Gabriel Rousseau, sieur de Mairé, et Charles Delachèze, praticien, faisant tant pour eux que pour Louise et Madeleine Delachèze, leurs sœurs, iceux neveux et héritiers de feu Charles Aubry, curé de Falleron, à Arthus-Déenne Duchateau, receveur des traites au bureau de Falleron, de la métairie de l'Hubretière, paroisse de Saint-Christophe-de-Lignerou, moyennant la ente foncière de 60 livres, de deux pièces de terre estimées 80 livres et des bestiaux et brebis se trouvant sur la dite métairie et montant à la somme de 480 livres (18 novembre 1735, f^o 1) ; — par Augustin Gasteau, sieur du Verger, Françoise Baudry, fille majeure, Augustin, Charles, Anne, Marie, Augustine, Jeanne et Angélique Gasteau, enfants du dit Gasteau et de feu Anne Baudry, tous majeurs sauf Charles Gasteau, à Jean Grolleau, fermier du château, terre et seigneurie de Saint-Gilles, de la métairie de la Petite Voye, moyennant (20 janvier 1734, f^o 5) ; — par Marguerite Bonnin, veuve en dernières noces de Jean Baretteau,

marchand, à François Guiet, sieur de la Noue, procureur fiscal de la baronnie d'Apremont, d'une pièce de terre, paroisse de Commequiers, moyennant 265 livres, deux boisseaux de froment et deux livres et demie de laine (12 mai 1738, f^o 8).

B. 383. (Cahier.) — In-4^o, 13 feuillets, papier.

1739-1741. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers et Challans. — Registre des notifications et insinuations (en partie détruit par l'humidité). — Ventes : par Charles Perrochaud, charpentier, et Catherine Guérineau, sa femme, à Joseph Rocquand, sieur de Pontbureau, commissaire aux classes de la marine, de la borderie de Bellevenue, paroisse de Commequiers, moyennant la rente de 30 livres et la somme de 4 livres 10 sous, dues à la seigneurie de Challans, plus la somme de 300 livres et 35 boisseaux de blé à payer aux dits vendeurs (7 novembre 1738, f^o 1) ; — par Jean-Prospér Robert, seigneur de la Forest, à Paul Boexon, seigneur des Rallières, d'une borderie au village de Logerie, paroisse de Challans, moyennant 600 livres (24 août 1735, f^o 5). — Échange de deux rentes entre René Yogien, sieur de la Haye, sénéchal des baronnies et seigneuries d'Apremont et de Rié et de la châtellenie de Saint-Christophe-du-Lignerou, d'une part, et Jacques Dutastet, sieur de la Chaîne, chirurgien juré, et sa femme, d'autre part (... f^o 3, v^o). — Amortissement de rentes dues : par Pierre Touzeau, marchand, à Alexandre-Henri-Aimé Buor, seigneur de la Durandrie, au nom de Joseph Buor, son fils, et de feu Marie-Thérèse de Saint-Garneau, son épouse, et à Jean Chenu, marchand, et Gabrielle Auger, son épouse (24 mai 1741, f^o 8) ; — par René Dinot, bourgeois, et Marguerite Rondeau, sa femme, à Jean-Étienne Marsaud, marchand et trésorier des Invalides, aux Sables-d'Olonne (28 février 1743, f^o 10, v^o).

B. 384. (Cahier.) — In-4^o, 7 feuillets, papier.

1745-1751. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers et Challans. — Registre des notifications et insinuations (en partie détruit par l'humidité). — Donation entre vifs par demoiselle Henriette-Marguerite de Baye, et Anne-Louise de Baye, veuve de messire Charles Demont de la Boissière, à Joseph Du Bois, sieur de la Guignardière, et Françoise-Aimée

Ericonneau, son épouse, de la métairie de la Roullerie, paroisse de Soullans, et d'autres pièces de terre, moyennant une pension viagère de 550 livres et la somme de 1,000 livres une fois donnée (2 mai 1746, f° 2). — Vente par Louis-Silvain de Tusseau, seigneur de Maisontier, et Renée-Françoise Regnault, sa femme, à Louis-Benjamin Mauclerc, seigneur de Marconnay, d'une maison appelée la Maison de la Forest, au bourg de Saint-Christophe-du-Ligneron, d'un pré et d'une métairie appelée la Roirie, susdite paroisse, et à Alexandre Bouvier, sieur de Grand-Lieu, de la métairie de la Gérie, paroisse de Challans, et de la borderie des Renneries, susdite paroisse, à la charge par les acquéreurs de payer la rente de 437 livres 15 sous (.... f° 4).

B. 385. (Cahier.) — In-4°, 6 feuillets, papier.

1751-1754. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers et Challans. — Registre des notifications et insinuations (en partie détruit par l'humidité). — Ventes faites au profit de Joseph Rocquand, sieur de Pontbureau, correcteur à la Chambre des comptes de Bretagne : par Jacques Daniau, garde de la forêt de l'Oiselière, et Renée Robert, sa femme, du tiers leur appartenant dans la métairie du Verger, paroisse de Commequiers, moyennant 900 livres (3 février 1751, f° 1); — par Louis Macé, seigneur de la Barbelaye, du deuxième tiers de la susdite métairie du Verger, moyennant 900 livres (13 avril 1753, f° 4, v°); — par Louis Moreau, marchand, et Françoise Robert, sa femme, du troisième tiers de la susdite métairie du Verger, moyennant 900 livres (5 septembre 1753, f° 4, v°); — par François Bonnin, sieur de la Bonnière, et Louise Naulleau, sa femme, de la métairie de Puypré, paroisse de Soullans, moyennant 4,000 livres (18 décembre 1752, f° 4).

B. 386. (Cahier.) — In-8°, 12 feuillets, papier.

1754-1755. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Registre des notifications et insinuations (en partie détruit par l'humidité). — Ventes : par Jacques Morineau, cabaretier, et Marguerite Sorin, sa femme, à François-Marie Fillon, notaire et procureur de la baronnie de Commequiers, et Louise-Ursule-Aimée Courtet, sa femme, d'une maison

sisse à ..., moyennant la rente de 60 livres payable aux époux Laidet (18 octobre 1754, f° 5); — par Henri-Jacques Loché, curé de Sainte-Pezenne, et Marie-Aimée Loché, veuve du sieur de Ferrière, frère et sœur, à Jean Porteau, sieur de la Mazurerie, agissant tant au nom de ses enfants que pour ceux qui d'eux auront cause à perpétuité, de la métairie de l'Estant, paroisse de Notre-Dame-de-Rie, moyennant 4,000 livres (... f° 8).

B. 387. (Cahier.) — In-8°, 8 feuillets, papier.

1755-1756. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Registre des notifications et insinuations (en partie détruit par l'humidité). — Ventes : par Jean-Baptiste Vigneron, sieur de la Guillotière, bourgeois, à Thérèse Fleury, veuve de François Lefebvre, sieur de la Chauvière, bourgeois, d'une maison avec jardin au bourg de Challans, moyennant (...., f° 1); — par Pierre Joubert, seigneur de la Court-Goronnière et de la Filotière, à Thérèse Fleury, veuve Lefebvre précitée, de la métairie de la Taraudière et borderie de la Terrière, paroisses de Challans et du Perrier, moyennant (8 novembre 1755, f° 3, v°).

B. 388. (Cahier.) — In-8°, 8 feuillets, papier.

1756. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Registre des notifications et insinuations (en partie détruit par l'humidité). — Ventes : par Mathurin Taconnet, sieur de la Martinière, bourgeois, Alexandre Bouvier, sieur de Grand-Lieu, et Louise Duplessis, sa femme, de la métairie de la Martinière, paroisse de Saint-Christophe-du-Ligneron, moyennant... (30 mars 1756, f° 1); — par Marie Trichet, épouse de Pierre-Clément Dumesnil, à Louis Daniau, maître chirurgien à Challans, du pré de la Douve, sis au canton des Juisières, paroisse de Challans, moyennant (25 septembre 1756, f° 7).

B. 389. (Cahier.) — In-8°, 24 feuillets, papier.

1756-1757. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Registre des notifications et insinuations (en partie détérioré par l'humidité).

dité). — Ventes : par Joseph-Alexis Dubois, sieur de la Guignardière, et demoiselle Nérée Dubois, tant en son nom que comme fondée de procuration de Gabriel-François Dubois et Alexis Dubois, ses frères cadets, et de Louise, Rose, Anne-Élisabeth, Marie-Céleste-Florence et Thérèse-Aimée Dubois, ses sœurs mineures émancipées, et encore faisant le fait valable pour Honoré Dubois de la Milletière, officier au régiment de Languedoc-Infanterie, actuellement au Canada, à Marc-Antoine Chobelet, avocat en Parlement, de la maison de la Vigne et autres immeubles, moyennant 12,000 livres (... 1756, f° 2); — par Catherine-Marguerite Baudry-d'Asson, veuve de Isaac de Bessay, seigneur de la Voûte, tant en son nom que comme mère et tutrice de ses enfants, à Samuel-Alexandre de Lespinay, seigneur du Pally, de la métairie noble des Clousils, connue aujourd'hui sous le nom des Rochelles, paroisse de Soullans, moyennant 14,000 livres (29 avril 1757, f° 10, v°); — par Marie-Thérèse de Nouilles, veuve de Charles-François de La Baume-Le-Blanc de la Vallière, duc de la Vallière, pair de France, lieutenant général des armées du Roi, gouverneur du Bourbonnais, à Vincent-Joseph Lorteau, major de la capitainerie, garde-côte de Saint-Gilles-sur-Vie, Joseph-Marie Lorteau, lieutenant de la dite capitainerie, et Louise-Rose-Thérèse Spoulet, son épouse et autres, de l'hôtel et maison noble de Saint-Maixent-sur-Vie, autrement dit la Grande Métairie, ensemble la borderie du dit lieu, les deux métairies de la Porte y joignant, vulgairement appelées les Borderies, la petite et grande métairies, sous le nom de la Grande Métairie, la métairie du Petit-Dolbeau, la borderie de la Savinière, la métairie du Rocher, au village du Pay, les bois taillis et la métairie de la Vieille-Tricherie, le tout paroisse de Saint-Maixent; plus de la terre et seigneurie des Habites et dépendances d'icelle qui sont le grand logis des Habites, la borderie du dit lieu, les métairies de la Grande Turlière, la Chevrerie, la Sauvagère, le Quairé-Bouron, le Petit-Bourg, la Garanjouère, la Gaillardière, la maison et moulin de la Gaillardière avec dépendances, les rentes en grains et terrages de la Turlière et les droits de lods et vente de la dite terre; plus des bestiaux qui sont sur les dites terres et des souches mortes dont les fermiers sont actuellement en possession, moyennant 74,000 livres (5 août 1757, f° 16).

B. 390. (Cahier.) — In-8°, 24 feuillets, papier.

1757-1761. — Justice seigneuriale de la baronnie

de Commequiers-lez-Challans. — Registre des notifications et insinuations (en partie détérioré par l'humidité). — Ventes : par Gabrielle-Marie Ordonneau, veuve de Louis-Gabriel Degré, sénéchal de la principauté de Talmont, et Anne Ordonneau, veuve de François Degré, sieur de la Tigerie, notaire royal et procureur au dit siège, à Jacques-Julien Foucher, seigneur de la Pénardière, du tiers de la métairie de la Flaumière, paroisse de Maché, moyennant 1,000 livres (7 mars 1754, f° 1); — par Louis-Philippe Robert, seigneur de Bois-Fossé, à Benjamin-Louis Mauclerc, seigneur de Marconnay, de tout ce qui peut lui appartenir dans le fief des Chesnes, moyennant 200 livres (18 août 1760, f° 19); — par Charles-Ascension de Ricouart, comte d'Hérouville, seigneur de Villeroy et autres lieux, ancien conseiller au Parlement de Paris et Madeleine-Julie Panteu de Landemont, sa femme, à Pierre Mourain, notaire et fermier, de la métairie du Grand Mouton, paroisse de Salertaine et autres circonvoisines, moyennant 13,500 livres (16 avril 1761, f° 24).

B. 391. (Cahier.) — In-8°, 10 feuillets, papier.

1761-1762. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Registre des notifications et insinuations (en partie détérioré par l'humidité). — Ventes : par Marie Tournerie, veuve de Mathurin Fresneau, procureur fiscal de Touvois, à Louis-François Collinet, sieur de la Canterie, de la métairie de Malenoue, du droit de fief et terragerie sur le tènement du Fougeray, de la rente noble de huit boisseaux de blé sur le village et tènement de Malenoue, le tout situé paroisse de Maché, moyennant 4,624 livres (18 juillet 1761, f° 1); — par Louise Buor, veuve de Louis-René de Barbarin, seigneur du Grand-Plessis, à Martin Courtet, ancien charpentier de navires, et Louise-Ursule Menant, son épouse, François-Marie Fillon, receveur des domaines du Roi, au bureau de Challans, et Louise-Ursule-Aimée Courtet, son épouse, de la métairie de la Taraudière, paroisse de Challans, moyennant une rente de 100 livres et la somme de 1,600 livres une fois payée (... 1761, f° 5, v°).

B. 392. (Cahier.) — In-8°, 5 feuillets, papier.

1762. — Justice seigneuriale de la baronnie de

Commequiers-lez-Challans. — Registre des notifications et insinuations (en partie détruit par l'humidité). — Vente : par Pierre Jousson, sieur du Censif, à René Merlet, sénéchal de la baronnie d'Aprenont, d'une borderie sise au village de l'Oudière, susdite paroisse, moyennant une rente de 40 livres, payable au vendeur, une autre rente de 21 livres due aux héritiers de Jacques Dutastet, sieur de la Chaîne, cidevant propriétaire de la borderie, et autres charges (10 mai 1762, f° 1).

B. 393. (Cahier.) — In-8°, 6 feuillets, papier.

1762. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Registre des notifications et insinuations (en partie détruit par l'humidité). — Vente : par Jean-Baptiste Civel de la Vigne, sellier, en la ville de Loroux-Bottereau, paroisse Saint-Jean, province de Bretagne, à Philippe Doux, sabotier au bourg de Challans, de trois chambres basses avec jardins en dépendant, sises au même bourg, rue de la Fontaine, moyennant la rente de 26 livres 13 sous 4 deniers, faisant le tiers de celle de 80 livres due par le vendeur au sieur Vignerou de la Guillotière (28 avril 1762, f° 4, v°).

B. 394. (Cahier.) — In-8°, 8 feuillets, papier.

1762-1763. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Registre des notifications et insinuations (en partie détérioré par l'humidité). — Ventes : par Pierre Blanchard, à Jean-Victor Cantin, chirurgien juré, d'une charruie de terre labourable, vulgairement appelée la Pointe, située dans le Fief-au-Blanc, paroisse de Commequiers, moyennant 160 livres (21 décembre 1762, f° 5); — par Joseph Gourson, marchand, à Louis Daniau, maître en chirurgie, d'un demi-étal ou emposture de bœuf, sous les halles de Challans, au rang des merciers, moyennant 50 livres (14 décembre 1762, f° 8).

B. 395. (Cahier.) — In-8°, 12 feuillets, papier.

1763-1764. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Registre des notifications et insinuations (en partie détruit par l'humidité).

— Ventes : par Louis-René Regnaud des Touches, demeurant à Nantes, place de Saint-Pierre, à Pierre Fradet, marchand, d'une maison appelée la maison du Baudy, avec jardin, petite pièce de terre et vigne attenant, près le bourg d'Aprenont, moyennant (7 janvier 1764, f° 7); — par Gabriel-François Dubois, chevalier de la Milletterie, lieutenant au régiment de Languedoc-Infanterie, en garnison à Toulon, et Honoré Dubois de la Milletterie, lieutenant au même régiment, à Vincent-Joseph Lorteau, écuyer, conseiller du Roi, contrôleur ordinaire de ses guerres, demeurant à Saint-Gilles-sur-Vie, de la métairie de la Guillotrie, moyennant 7,900 livres (16 mai 1764, f° 11).

B. 396. (Cahier.) — In-8°, 18 feuillets, papier.

1764. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Registre des notifications et insinuations (en partie détérioré par l'humidité). — Ventes : par Louis-Jean David, négociant, et Anne-Élisabeth Dubois, son épouse, à Vincent-Joseph Lorteau, dénommé à l'article précédent, ancien major de la capitainerie de Saint-Gilles-sur-Vie, de la métairie de la Grande Mongie, paroisse de Soullans, moyennant 10,480 livres (7 juin 1764, f° 6, v°); — par Antoine Verriet de Litardière, mineur émancipé, procédant sous l'autorité de Jean Micheau, procureur au présidial de Poitiers, son curateur, à Charles Labreau, marchand, des métairies de la Ville-Hervé et de la Palissonnière et de la rente de 25 livres due sur le moulin à vent de la Gascherie, le tout situé paroisse de Commequiers, provenant de la succession de messire Mercier de la Ville-Hervé, trésorier de France au bureau des finances de Poitiers, aïeul maternel du dit vendeur, moyennant 8,600 livres (17 juin 1764, f° 13).

B. 397. (Cahier.) — In-8°, 20 feuillets, papier.

1764-1765. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Registre des notifications et insinuations (en partie détruit par l'humidité). — Ventes : par Madeleine Dinot, veuve en dernières noces de François de Boispetit, texier, à Jean-Marie Nobiron, Élu aux Sables, de la rente de 92 livres 10 sous, faisant partie de celle de 100 livres à elle due sur la maison noble du Retail, paroisse de Soullans, moyennant 1,480 livres (26 mai 1764, f° 3); — par Claude-Pierre Robert, seigneur des Châteigniers et autres

lieux, à François-René-Henri Delarozé, sieur de la Furtière, sénéchal des châtelainies de Coëx, l'Audardière, la Motte-du-Fenuouillé et prieuré d'Aizenay, de la tierce partie des fiefs de la Bonnière, Abbaye-Bonnière, Gourdon, Givrandière et Poignée-Perdue, paroisse d'Apremont, ensemble le tiers des fiefs de la Brunière et Giraudinière, paroisse d'Aizenay, plus la tierce partie du pré de Corbelle, auprès d'Apremont, moyennant 1,602 livres (25 décembre 1763, f° 7); — par François Bonnin, sieur de la Bonnière, et Louise-Céleste-Catherine Nauleau, son épouse, à Jacques Moreau, boulanger, d'un journal de vigne au quartier des Écharneaux, paroisse de Challans, moyennant la rente de 5 livres (28 octobre 1764, f° 17, v°).

B. 398. (Cahier.) — In-8°, 22 feuillets, papier.

1765-1766. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Registre des notifications et insinuations (en partie détruit par l'humidité). — Ventes : par Roland-Jean-Augustin Chedanneau, directeur des aides en l'Élection des Sables, au nom de Marie de Villemandy, veuve Jean Frisonnet, demeurant au bourg de Chenommet, en Angoumois, à Jean-Roch Besson, receveur des aides à Challans, d'une pièce de terre labourable située au Fief-Ratonneau, susdite paroisse de Challans, moyennant 120 livres (... f° 3); — par Jean Guilbaud, maçon, à Louis Porteau, sieur de la Verronière, bourgeois, d'une charruie de terre appelée le Caillon, située au tènement des Ballandières, paroisse de Commequiers, moyennant (3 juillet 1760, f° 40); — par Henri Degougnor, notaire et procureur à Challans, à André-François Fradet, sieur de Bageonne, de trois charruies de vigne, situées au canton du Grolleau, paroisse de Commequiers, moyennant 200 livres (..... f° 18, v°).

B. 399. (Cahier.) — In-8°, 24 feuillets, papier.

1766-1768. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Registre des notifications et insinuations (en partie détruit par l'humidité). — Ventes : par Jean-François-Louis Lefebvre, sieur de la Chauvière, avocat en Parlement, et Louise-Françoise-Angélique Josnet, son épouse, à Gaspard Jouheneau, bourgeois, de la métairie de la Flaumière, paroisse de Maché, moyennant 4,350 livres (5 mai 1766, f° 6); — par Pierre-René ousson, sieur du

Censif, et Rose Dutastet, son épouse, à Louis Brossard, laboureur, faisant tant pour lui que pour ceux de sa communauté, de la métairie de l'Habite, paroisse de Commequiers, moyennant la rente de 110 livres et la somme de 500 livres pour les bestiaux qui sont en souche morte, aux mains du fermier de la dite métairie (29 août 1762, f° 15, v°). — Amortissement, au denier vingt, de la rente de 67 livres 10 sous due pour une maison située près l'église de Soullans, par François Papon, tailleur d'habits, à Gilbert-Marie Grelier, sieur de Monic, et Gabrielle Morisset, son épouse (27 février 1768, f° 23).

B. 400. (Cahier.) — In-8°, 24 feuillets, papier.

1768-1769. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Registre des notifications et insinuations (en partie détruit par l'humidité). — Ventes : par Thoinas Riou, seigneur de la Rairendrie, à Nicolas Daliveau, prieur de Froidfond, de la borderie de la Bigoterie, paroisse de Challans, moyennant 2,900 livres (30 mai 1768, f° 1); — par Marie-Louise de la Rochefoucauld, veuve de Gabriel-Léopold Le Prudhomme, chevalier, comte de Fontenoy, à Philippe Le Tort, ancien caissier de la Compagnie des Indes à l'île de Bourbon, et Catherine Léger, son épouse, de la seigneurie de la Motte-Fouquerand, ayant haute, moyenne et basse justice, située évêché de Luçon, Élection des Sables-d'Olonne, à la proximité tant de la dite ville des Sables que de la ville de Nantes, en la province de Poitou, ensemble les fiefs et métairies en dépendant, etc., moyennant 200,000 livres (1^{er} octobre 1767, f° 2); — par Louise Dubois à Nicolas-Joseph Rocquand, conseiller à la Chambre des Comptes de Bretagne, de la métairie des Noues, paroisse de Soullans, moyennant, et des bestiaux existant sur la dite métairie, moyennant 300 livres (28 août 1767, f° 5). — Adjudication par décret des biens, héritages, souches de bestiaux, appartenances circonstances et dépendances, réellement saisis sur Louise-Madeleine-Claire Gouvion, femme séparée quant aux biens de Louis-Joseph Gouby, sur la poursuite de Marie-Jeanne Boulogne, fille majeure (6 juillet 1768, f° 18).

B. 401. (Cahier.) — In-8°, 48 feuillets, papier.

1769-1771. — Justice seigneuriale de la baronnie

de Commequiers-lez-Challans. — Registre des notifications et insinuations (en partie détruit par l'humidité). — Ventes : par Louis-Marie Juchault, chevalier, seigneur des Jamonnières, de la maison noble du Bois et autres lieux, à Françoise Travers, veuve de Jean Bodet, sieur de la Croix, avocat en Parlement, d'une chambre sise à, moyennant 200 livres (9 octobre 1763, f° 8, v°) ; — par Julien Bossy, architecte, et Marie Touzeau, sa femme, demeurant à la Libaudière, paroisse de Saint-Étienne-du-Bois, à René Touzeau, marchand, fermier de la maison noble de la Begaudière, d'une rente de 31 boisseaux de blé due par les Daniau sur leurs domaines sis au village du Préneau, paroisse de Challans, moyennant 1,000 livres (11 avril 1766, f° 14) ; — par Jacques Barteau, notaire des châtellenies de Saint-Christophe-du-Ligneron, à Alexandre Douillard, curé de Commequiers, d'une petite maison au bourg de Commequiers, moyennant la rente de 13 livres due au sieur Jacques Guilbaud par le dit vendeur (. . . ., f° 31) ; — par Jean Rablot, marchand, à Charles Poitevin du Plessis-Landry, chevalier, seigneur de la Barre, d'une vigne au fief de la Petite Garouère, paroisse de Commequiers, moyennant 32½ livres (21 novembre 1770, f° 39) ; — par Josse-Gabriel de Rortlais, chevalier, seigneur de Saint-Révérend, à Benjamin-Louis Mauclerc, chevalier, seigneur de Marconnay, de la métairie de la Gisière, paroisse de Challans, moyennant 6,000 livres (. . . . mars 1771, f° 2, v°).

B. 102. (Cahier.) — In-8°, 50 feuillets, papier.

1761-1773. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Registre des notifications et insinuations légèrement détérioré par l'humidité. — Ordonnance de Marc-Antoine Beufvier, chevalier, marquis des Palliniers, seigneur des Bredurières, la Bouanchère, la Jollandrie et de Ry, sénéchal du Poitou et capitaine du château de Poitiers, portant qu'il sera procédé à l'adjudication par décret des domaines du Retail, métairie de la Haute-Péraudière et autres en dépendant, paroisse de Soullans, à la requête du sieur Tardy, négociant en la ville de Saint-Gilles-sur-Vie, contre Jean-François Thevin, marchand, au nom et comme curateur des dits domaines *déguerpis* par les feus sieur et dame Degomor (16 juillet 1770, f° 1). — Ventes : par Joseph Renaudineau, sergent royal, et sa femme, à Pierre-Louis-Raphaël Bodet de la Croix, avocat en Parlement, de la borderie de la Cannagérie, pa-

roisse de Soullans et autres immeubles, moyennant 1,350 livres (29 novembre 1771, f° 14) ; — par Pierre-Nicodème Boucard, avocat en Parlement, et Marie-Anne-Thérèse-Louise-Esprit Lefebvre, son épouse, à Charles Rabreau, marchand, de la métairie des Grandes Landes, paroisses de Notre-Dame-de-Rié et Soullans, moyennant 5,120 livres (1^{er} août 1772, f° 33, v°) ; — par Thérèse Alisi de la Maison-Neuve de la Bretonnière, à Jean-Victor Cantin, maître en chirurgie, des cinq métairies de la Bretonnière, la Chamelière, la Vrignausière, la Bornière, la Rigaudet et de la borderie de la Neuve-au-Roi, paroisses de Commequiers, Soullans et Notre-Dame-de-Rié, ensemble 64 aires de marais salants, paroisse de Saint-Hilaire-de-Rié, le tout provenant de la succession de René de la Bretonnière, père de la venderesse, président trésorier de France au bureau des finances de Poitiers, moyennant la rente de 2,400 livres et la même somme comme pot-de-vin (17 juin 1772, f° 35).

B. 403. (Cahier.) — In-8°, 24 feuillets, papier.

1773-1774. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Registre des notifications et insinuations (légèrement détérioré par l'humidité). — Ventes : par Françoise-Catherine Boulhier de la Vérie, veuve de Claude-Gilbert Robert, chevalier, seigneur de la Salle, à Nicolas Dalivéau, prieur de Froidfond, de la métairie du Fontenil, paroisse de la Garnache, et de celle de la Benetière, paroisses de Challans et de Coudrie, moyennant 6,400 livres et 120 livres de denier à Dieu pour la première et 5,600 livres et 120 livres de denier à Dieu pour la seconde (7 septembre 1773, f° 3, v°) ; — par Pierre Gaborit, laboureur, et Marie Goulpeau, veuve Jean Vincendeau, aussi laboureur, à Jean Porteau, le jeune, fermier de la maison noble d'Avau, de la moitié d'une pièce de terre labourable, paroisse de Commequiers, moyennant 50 livres (26 décembre 1770, f° 10) ; — par Jeanne Migné, veuve de Louis Champot, laboureur, et autres, à Jean Porteau, le jeune, de la seconde moitié de la pièce de terre citée ci-dessus, moyennant 62 livres (2 mai 1773, f° 11). — Licitation amiable au profit de André-François Fradet, sieur de Bageonne, bourgeois, et moyennant 600 livres, de la septième partie de la métairie du Château, paroisse de Commequiers, appartenant par indivis au dit sieur de Bageonne et à Apolline-Modeste Dubois, veuve de

François Ordonneau, sieur des Grandes Borderies, sénéchal des baronnies de Brandois et de la Motte-Achard (9 juin 1761, f° 24).

B. 404. (Cahier.) — In-8°, 50 feuillets, papier.

1774-1775. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par François-Samuel-Julien de Lespinay, chevalier, seigneur de la Roche-Boulogne, à Alexandre-Thomas Bouvier, sieur de Grand-Lieu, fermier, des dix-septièmes parties au grand du petit pré de la Maude, situé près du château, paroisse de Commequiers, moyennant 400 livres (21 janvier 1774, f° 3, v°) ; — par Louise-Catherine-Céleste Naulleau, veuve de François Bonnin de la Bonnière, à Jean-François Mourain, sieur de la Châteigneraine, avocat en Parlement de Paris, de la métairie du Grand Village avec l'enclosure y joignant et de plusieurs autres immeubles, paroisse de Soullans, moyennant 10,000 livres (21 mars 1774, f° 12). — Licitation amiable, au profit de Alexis-Samuel de Lespinay, chevalier, baron de Chantonay, Sigournay, Puybéliard et le Pally, et moyennant 60,000 livres, de la seigneurie de Soullandeau, paroisse de Soullans, appartenant par indivis au dit Alexis-Samuel de Lespinay et à Louis-Alexandre Augrand, chevalier, président au Parlement de Paris et seigneur patron de Vaugirard-lez-Paris (6 avril 1774, f° 16). — Ventes : par Louis-Alexandre Augrand, ci-dessus désigné, à Alexis-Samuel de Lespinay, également cité plus haut, de la métairie noble de la Fournerie et de la borderie noble de la Court, paroisse de Soullans, et d'une maison et dépendances, située au même bourg, moyennant une rente de 415 livres (6 avril 1774, f° 19) ; — par Benjamin-Louis Mauclerc, chevalier, seigneur de Marconnay, des châtellenies de Saint-Christophe-du-Ligneron, des Morvellières, du Verger et autres lieux, à Jean-Baptiste Caffin, marchand fermier, demeurant en la maison noble de Bois-Fossé, paroisse de Challans, de la borderie de la Petite Coëtère, paroisse de Challans, et d'autres immeubles, moyennant 1,800 livres (4 juin 1770, f° 27). — Amortissement de la dixième partie de la rente de 150 livres due par Gaspard Jouhennéau, bourgeois, à François Fumolleau, sieur de l'Herbretière, moyennant 300 livres (8 août 1764, f° 41).

B. 405. (Cahier.) — In-8°, 44 feuillets, papier.

1775-1776. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Charles-Séraphin Darrot, chevalier, seigneur de l'Huilière, Charin et autres lieux, et Françoise-Britte Charbonneau, son épouse, à François Charrier, sieur de Logerie, et Jacques Garreau, sieur du Cormier, et Marie Charrier, son épouse, faisant tant pour eux que pour Mathurin-Joachim et René-Pierre Charrier, leurs frères et beaux-frères, de l'une des métairies de l'Étang, paroisse des Habites, moyennant une rente de 80 livres (23 juin 1751, f° 2, v°) ; — par Claude-Pierre Robert de Lézardière, chevalier, seigneur des Châteigniers et autres lieux, à Pierre Violleau, marchand, d'une pièce de terre labourable, appelée le Suchaud, paroisse de Commequiers, moyennant 159 livres (14 juillet 1774, f° 6, v°) ; — par Jean-Baptiste-Julien Thomas, sieur de la Cailletière, notaire et greffier de la châtellenie de Retz, Saint-Étienne-de-Mermorte et Touvois, et Françoise Bocherel, son épouse, à Françoise-Marie Réal, demeurant à Macheoul, de la métairie de la Cailletière, paroisse de Challans, moyennant 7,144 livres (12 avril 1776, f° 20, v°) ; — par René Girard, marchand, et Marie-Jeanne Prieur, sa femme, Jacques Prieur, aussi marchand, et Marie Goupil, sa femme, à Jean-Marie Nobiron. Élu aux Sables-d'Olonne, demeurant ordinairement au bourg de Notre-Dame de Bretignolle, de la rente de 17 livres due sur la borderie de Logerie, paroisse de Challans, moyennant 290 livres (25 mai 1776, f° 33, v°).

B. 406. (Cahier.) — In-8°, 50 feuillets, papier.

1777-1778. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Pierre Martin, tuilier, à Claude-Pierre Rouaud, chevalier, seigneur des Rallières, d'un journal de terre labourable, paroisse de Challans, moyennant 210 livres (12 janvier 1777, f° 1) ; — par Louis-Germain Foucher de la Blanchère, curé de Saint-Christophe-du-Ligneron, en qualité de curateur aux causes de Jeanne-Aimée Fumé, à Pierre Boucard, marchand tanneur, d'un demi-journal de terre, paroisse de Challans, moyennant 72 livres

(8 février 1773, f° 13, v°) ; — par Gabriel-Aimé Dubois, licencié ès-lois, faisant tant pour lui que comme héritier de feu François-Louis Dubois, sieur de la Martinière, son frère, et encore pour Marie-Urbain Josnet, sieur de la Morinière, son beau-frère, à René Dubois, sieur de la Naullière, docteur en médecine, des métairies des Gallustières et Robillon, paroisse de Commequiers, moyennant 11,308 livres (27 mars 1753, f° 15, v°) ; — par Jacques-Christophe Rouvière, procureur fiscal de la baronnie de Commequiers-lez-Challans, à Luc-Alexandre Guinebaud, chevalier, seigneur de la Grossetièrre, ancien enseigne des vaisseaux du Roi, d'un petit pré avec trois petits pâturaux, le tout se joignant et appelé la Noue-au-Loup, près le bourg de Saint-Christophe-du-Lignerou, moyennant 350 livres (8 septembre 1777, f° 33, v°). — Amortissement de la rente de 150 livres et six canetons due par Mathurin Hertus, fermier, pour la maison et moulin de la Chaussée-Garroulière, paroisse du Perrier, à demoiselle Jeanne Bruneau des Gravelles, François Garreau, sieur de Villegays, demoiselle Garreau de Lidonnière, Porchier, sieur du Fief, demoiselle Perpétue Garreau, dame Clérisseau de la Clérisse, demoiselle Garreau, veuve Péraudeau, demoiselle Thérèse Garreau de la Chapelle et Charlotte Garreau, moyennant 3,272 livres (8 février 1778, f° 46, v°).

B. 407. (Cahier.) — In-8°, 29 feuillets, papier.

1778-1779. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Joseph Trichet de Villeneuve, notaire de la châtellenie de Saint-Christophe-du-Lignerou, à Jean-Baptiste Vignerou, sieur de la Guillotière, bourgeois, d'une charrie de terre labourable, à Challans, moyennant 240 livres (24 mai 1776, f° 1) ; — par Anne Ganacheau, veuve en dernières noces de Pierre Merlet, à Jacques Clément, curé de Saint-Hilaire-de-Rié, de la métairie de Villeneuve, paroisse de Commequiers, moyennant 3,350 livres et le paiement de deux rentes foncières montant ensemble à 65 livres et dues sur la dite métairie à madame de la Corbinière et à la fabrique du Fenouiller (7 janvier 1778, f° 4) ; — par Jean Guilbaud, bourgeois, à Pierre Porteau de Bréclard, bourgeois, d'une maison sise à Commequiers, avec écurie, boulangerie et jardin, moyennant 1,524 livres (24 décembre 1778, f° 13, v°) ; — par Jean Guyet, notaire et greffier de la baronnie d'Aprémont, faisant

tant pour lui que pour ses enfants mineurs, à Pierre Barottin, marchand, d'une maison avec jardin, paroisse d'Aprémont, moyennant 350 livres (28 novembre 1778, f° 26).

B. 408. (Cahier.) — In-8°, 17 feuillets, papier.

1779-1780. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Charles Janvre, chevalier, seigneur de la Bouchetière, capitaine de cavalerie, faisant tant en son nom que pour Louis Josué Janvre de la Bouchetière, son frère, chevalier, lieutenant des vaisseaux du Roi et chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, à Benjamin-Louis Mauclere, chevalier, seigneur de Marconnay et de Saint-Christophe-du-Lignerou, de la seigneurie de la Chalonnrière et des métairies de la Mansoire, de la Cantinière, de la Noue, et de la Fouragerie, le tout situé paroisse de Saint-Christophe-de-Lignerou et paroisses circonvoisines, moyennant la somme de 96,000 livres et le paiement de diverses rentes (6 septembre 1779, f° 4) ; — par Pierre Arrié de la Jarriette, bourgeois, et Marie Nicolleau, sa femme, à Louis-Pierre Baudry, notaire et procureur fiscal du marquisat de la Garnache et baronnie de Beauvoir-sur-Mer, de la métairie de la Jarriette, paroisse de Challans, moyennant 3,200 livres et le paiement de diverses rentes (8 mai 1779, f° 14, v°) ; — par Pierre Boucard, marchand, à Armand Badereau, procureur du Roi au présidial de Nantes, seigneur de la Motte-Fouquerand, d'une pièce de terre appelée la Fontaine, près le village des Arpillers, paroisse de Soullans, moyennant 400 livres (28 juin 1780, f° 15, v°).

B. 409. (Cahier.) — In-8°, 19 feuillets, papier.

1780-1781. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Marie Trichet, veuve de Pierre-Clément Duménil, à René Guyet, sieur de la Brosse, notaire, et à Charles-Jean Moreau, licencié ès lois, de la borderie du Grand Village, paroisse du Perrier, de cinq quarts et demi du pré de l'Alouette, paroisse de Saint-Gervais, du pré de la Bonne-Fontaine, près du bourg de Challans, et d'une vigne au canton des Breffes, susdite paroisse de Challans, moyennant une rente viagère de 500 livres (21 décembre 1780,

fo 5); — par Augustin-Parfait Paris, notaire et procureur, et Marguerite Guyet, sa femme, à François Tardiveau, chirurgien juré, de la maison de Bel-Air, vulgairement appelée Gripaud, près d'Apremont, avec ses dépendances, moyennant 2,072 livres et le paiement de la moitié de la rente due à la fabrique d'Apremont, pour le banc dont le dit sieur Tardiveau jouira dès ce jour (13 janvier 1781, fo 7, v°); — par Pierre-Louis-Raphaël Bodet, sieur de la Croix, avocat en Parlement, et Charlotte-Catherine Degounor, sa femme, à Christophe-Jacques-Gilbert-Prudent Juchault, chevalier, seigneur de la Morcière, au nom et comme tuteur du fils de feu Louis-Marie Juchault, chevalier, seigneur des Jamonnières, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine d'infanterie, et Rosalie de la Bourdonnaye, d'une petite maison vulgairement appelée la Baronnée, avec jardin, au bourg de Soullans, moyennant 1,350 livres et sous la servitude de laisser passer le sieur Bodet avec bœufs et charrettes sur les prés de la métairie de la Boutinière et sur le pont construit par le propriétaire de la dite métairie, pour l'exercice d'un journal de pré, appartenant au dit Bodet (4 mai 1781, fo 14).

B. 410. (Cahier). — In-8°, 21 feuillets papier.

1781-1782. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Louis Daniau, maître en chirurgie, au sieur Baud, menuisier, de trois chambres basses avec jardin, sises à , moyennant 800 livres (28 avril 1773, fo 8); — par Louis-Prospère Macé, chevalier, seigneur de la Joubretière, à Pierre et Alexandre Bourgeteau frères, cordonniers, de trois charnuës de terre, près du village des Petites Rallières, paroisse de Challans, moyennant 600 livres (28 février 1782, fo 15); — par Marie-Thérèse de Châteauneuf, veuve de Louis-Marie, marquis de Lesours, à Jean-François Porteau, fermier, de la moitié dans une métairie appelée la Mussardière, paroisse de Commequiers, moyennant 5,500 livres (16 octobre 1782, fo 19, v°).

B. 411. (Cahier). — In-8°, 22 feuillets papier.

1782-1784. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Registre des notifi-

cations et insinuations. — Ventes : par Fidèle Le Bedesque, sénéchal du marquisat de la Galissonnière, à François Le Meignan, docteur en médecine, et Marie-Anne-Anastasie Jolly, son épouse, de la métairie des Granges, paroisses de la Garnachè et Challans, et de la borderie de la Brunière, paroisse de Challans, moyennant 4,820 livres et la rente viagère de 1,100 livres (29 octobre 1782, fo 1); — par Josse-Benjamin Macé, chevalier, seigneur de la Barbelaye, tant en son nom que pour Ursule de Goulaine, son épouse, à Jean-Marie Nobiron, Élu aux Sables-d'Olonne, de la rente de 300 livres assise sur une maison, paroisse de Commequiers, moyennant 6,000 livres (25 janvier 1783, fo 5); — par Julien-Urbain-François-Marie-Louis-Rieul Lefebvre, sieur de la Chauvière, docteur en médecine de la faculté de Montpellier, à Ursule-Sébastienne Lescnard, veuve de François-Marie Fillon, notaire et procureur, et demoiselles Louise-Suzanne-Bonne et Ursule-Agathe-Louise Fillon, la première fille majeure et la seconde émancipée, procédant sous l'autorité de Charles-Joseph Dorion, docteur en médecine, sieur de la Roullière, son curateur, d'une maison au bourg de Challans, moyennant 3,450 livres (9 juin 1784, fo 20).

B. 412. (Cahier). — In-4°, 21 feuillets papier.

1784-1785. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Jean-François Leteneur, docteur en médecine, demeurant en la ville de la Roche-sur-Yon, à François-Victor-Gaspard Guyet, maître en chirurgie, et Thérèse-Charlotte-Andrée Maurain, son épouse, d'une maison et dépendances, à Challans, moyennant la rente de 60 livres et la somme de 1,000 livres une fois donnée (8 juin 1784, fo 3); — par Pierre Gobin à Pierre-Nicolas Dorion de la Tisserie, licencié ès-lois, d'une portion de pré dépendant de la métairie de la Thibaudière, paroisse de Saint-Christophe-du-Ligneron, moyennant 800 livres (25 juin 1784, fo 7); — par Julien-Rieul-Urbain Lefebvre de la Chauvière, docteur en médecine, comme fondé de procuration de Pierre Nicodème Boucard, avocat en Parlement, et Marie-Anne-Thérèse-Esprit Lefebvre de la Chauvière, son épouse, à Charles-Gervais Sauvage, avocat en Parlement et receveur des domaines du Roi au bureau de Challans, comme fondé de procuration de Esprit-Benjamin de Bessay, chevalier, seigneur de Bessay, du petit pré de la Fenêtre, paroisse

de Challans, moyennant la somme de 880 livres et le paiement de la rente d'un boisseau de froment due à l'église de Challans (5 mars 1784, f° 7) ; — par Marie-Anne Audé, veuve de Jean-Baptiste Delalande, notaire, Robert-Marie Sallo, notaire et procureur, contractant pour Claire-Catherine Delalande, son épouse, Louise-Marguerite Delalande, fille majeure, et Louis Arson, bourgeois, contractant pour Marie-Anne Delalande, son épouse, à Jacques Gillier, meunier, du quart du fief de la Grondinière, paroisse de Maché, moyennant 672 livres (20 novembre 1784, f° 20, v°).

B. 413. (Cahier.) — In-8°, 30 feuillets, papier.

1785-1787. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par André Bouteiller, laboureur, et sa femme, à Armand Badereau, écuyer, seigneur de Soullans, acceptant pour Louis-Joseph Badereau, son frère, ancien mousquetaire, d'une boisselée de terre, au fief de la Vérie, paroisse de Challans, moyennant 75 livres (26 décembre 1785, f° 4) ; — par Marie Pondevie, servante, à Luc-Alexandre de Guinebaud, chevalier, seigneur de la Grossetière et autres lieux, chevalier honoraire de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, d'une chambre haute et basse surnommée Beauregard, avec jardin et un carré de terre au-devant de la porte, à Saint-Christophe-du-Ligneron, moyennant la rente viagère de 36 livres (9 décembre 1785, f° 6) ; — par Pierre Gobin, sieur de la Vjollière, à Gaspard Jouhneau, de la métairie de la Thibaudière, paroisse de Saint-Christophe-du-Ligneron, à l'exception de la septième partie appartenant à Jacques Gobin, sieur de la Crochelière, frère du vendeur, moyennant le paiement de diverses rentes constituées et une autre rente de 127 livres (3 mars 1786, f° 8, v°) ; — par Louise-Jeanne Boor, veuve de Louis-René de Barbarin, chevalier, seigneur du Grand Plessis, à Jean-Aimé Rouvière, notaire et procureur à Aizenay, de la métairie de la Grande Rollandière, paroisse d'Aizenay, moyennant 1,100 livres et le paiement de deux rentes de 100 livres constituées sur la dite métairie (17 décembre 1760, f° 15, v°) ; — par Bertrand-Henri Laidet de la Roussière, procureur de la baronnie de Commequiers-lez-Challans, à Étienne-Joseph Gautreau, sergent royal, d'une pièce de terre, près du bourg de Challans, moyennant 150 livres (30 janvier 1787, f° 28).

B. 414. (Cahier.) — In-8°, 38 feuillets, papier.

1787-1789. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Pierre Girard, vicaire de Saint-Julien-des-Landes, à Marie-Renée Dubois, veuve de François-René-Nicolas Petiteau, notaire et procureur fiscal de Soullans, de la tierce partie dans le cinquième par indivis de la métairie de la Grande Guignardière, paroisse de Soullans, moyennant 1,333 livres 6 sous 8 deniers, et de deux autres tierces parties du même cinquième, moyennant 2,066 livres 13 sous 4 deniers (18 mai et 29 novembre 1787, f° 4 et 7). — par Joseph-Louis-Marie Mercier, sieur de la Gillardière, procureur du Roi de la juridiction du Luc, à la même Dubois du cinquième par indivis de la susdite métairie de la Guignardière, moyennant 4,000 livres (12 mai 1787, f° 2, v°) ; — par Jacques-Hilaire Raison, notaire et procureur, comme fondé de procuration de Marie-Anne Mercier, veuve Raison, à la même Dubois, du cinquième par indivis de la susdite métairie de la Guignardière, moyennant 4 000 livres (12 mai 1787, f° 3, v°) ; — par Charles-Marie Degounor, sieur de la Vrignaie, à demoiselle Marie-Anne Macé de la Barbelaye, Josse-Théodore Macé, abbé de la Barbelaye, et Marie-Prosper-Raphaël Macé, chevalier, seigneur de la Barbelaye, frères et sœur majeurs, de la maison où ces derniers font leur demeure avec ses dépendances, au bourg de Challans, moyennant la rente de 125 livres ; du droit de pacage et toucher pour une vache et un cheval dans un pré situé auprès de la métairie de la Coursaudière, paroisse de Challans, moyennant 2,000 livres ; plus 120 livres de pot de vin pour les deux dites ventes (23 janvier 1788, f° 13) ; — par la famille Macé, précitée, à Christophe-Alexandre Mauclerc, seigneur de Marconnay, de la maison indiquée précédemment, moyennant la rente de 125 livres due au dit sieur Degounor (24 avril 1789, f° 27) ; — par Louis-Marie Goupilleau, ancien capitaine de navires, à Charles Amelineau, fermier, de ce qui peut lui appartenir, en qualité d'héritier de feu Joseph-Mercier-Marie Lorteau, prêtre, dans la seigneurie de la Grande Métairie, paroisse de Saint-Maixent-sur-Vie, moyennant la rente de 5,000 livres et un pot de vin de 20,000 livres (15 novembre 1789, f° 37, v°). — Assemblée du bureau ordinaire de la fabrique de Challans, à l'effet d'autoriser la cession d'une maison, située au dit bourg, et précédemment vendue par la

fabrique aux époux de Bessay, moyennant une rente de 495 livres; cession de la dite maison faite en conséquence de la précédente autorisation et aux mêmes clauses et conditions, par les héritiers de Bessay à Jean-François Letenneur, docteur en médecine à la Roche-sur-Yon; ces deux actes dressés en présence des notaires et de François Tortreau, curé de Challans, Marie-Antoine Chobelet, sénéchal, Jacques Joubert, procureur fiscal, Alexandre-Benjamin Imbert de la Terrière, chevalier de Saint-Louis, capitaine de cavalerie, ancien gendarme de la garde du Roi, Bertrand Coursaud, syndic, et autres, tous composant le bureau ordinaire de la fabrique (2 mars 1788, f° 10, v°).

B. 415. (Cahier.) — In-8°, 14 feuillets, papier.

1789-1790. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Jean-François-Louis Mocquet, praticien, à André Basty, notaire et greffier du marquisat de la Garnache, de la moitié de la vingtième partie au grand de la métairie de la Benetière, paroisse de Challans, moyennant 260 livres, et de plusieurs portions de pré, de terre labourable et de rentes foncières, moyennant 290 livres (16 décembre 1789, f° 2, v°); — par Louis Baudin des Prés, licencié ès-lois, contractant tant pour lui que pour Marie-Adélaïde Lansier, son épouse, à Pierre-Alexandre-Dauphin Gibotteau, notaire royal et fermier de la seigneurie de Roche-Quairie, paroisse de Saint-Étienne-du-Bois, de la métairie de la Petite Véronnière et de la moitié de celle de la Grande Véronnière, paroisse de Challans, moyennant 13,240 livres (25 mai 1790, f° 10, v°).

B. 416. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1720-1721. — Justice seigneuriale de la baronnie et seigneurie de Commequiers, Challans et dépendances — Procédures civiles. — Procès-verbaux : d'apposition de scellés sur les meubles de Jean Vignerou, sieur de la Chauveterie, procureur fiscal de la juridiction de Commequiers et Challans, à la requête de Jean Vignerou, sieur de la Guillotière, avocat en ladite cour, sénéchal de Coudrie, de Jean-Baptiste Vignerou, sieur de la Charoulière, docteur en médecine et de Marie-Anne Vignerou, enfants du dit défunt, et

en présence de Jacques Imbert, sieur du Bois du Breuil, prêtre, faisant tant pour lui que pour ses autres cohéritiers, enfants et héritiers de feus Pierre Imbert, sieur de la Choltière et Charlotte-Marguerite Guérin, leurs père et mère, créanciers en la succession du dit Jean Vignerou (10 juillet 1721); — d'audition de parties; — de déclaration de grossesse; — d'enquête pour René-Gabriel Destieux, procureur fiscal de Soullans et procureur postulant de la juridiction de Commequiers et Challans, contre Germain-Démétrius Corbin, curé de Challans (10 juillet 1720); — d'inventaire et vente de meubles. — Sentences : pour Marie-Louise Voyneau, dame de Marconnay, contre Jacques Lambert, sieur de Grand-Maison (26 mai 1721); — pour René Ordonneau, sieur de la Pescherie, avocat en Parlement, contre Michel Delarozé, apothicaire (7 juin 1721); — pour Henri Degounor, notaire et greffier, contre Jacques Guilbaud, marchand (30 juin 1721), etc.

B. 417. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1722. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers, Challans et dépendances. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : de nomination et d'acceptation de commission d'experts pour Mademoiselle-Catherine Daniau de Saint-Gilles, épouse de Jean-Louis de Hautefort, comte de Baussons, maréchal des camps et armées du Roi, à l'effet de constater les dégradations commises sur sa ferme de Saint-Gilles par le défunt sieur Jollain, son fermier et ses héritiers (23 juin, 18 août et 25 septembre 1722); — d'affirmation de compte de tutelle; — d'apposition de scellés; d'audition de parties sur renvoi des consuls de Poitiers; — d'enquête et enquête : pour Guillaume Daniau, notaire royal à Challans, contre Jacques Lambert, sieur de Grand-Maison (24 mars 1722); — pour Nicolas Ganacheau, marchand, contre Gabriel-René Raynard, curé de Notre-Dame-de-Monts et chapelain du légat des Garats (22 mai 1722); — pour René Dinot, bourgeois, et sa femme, contre maître Denis Poisson et Marguerite Garreau, sa femme (8 août 1722); — pour Andree Mercier, veuve de Aimé Pipault, sieur du Puy, et Jacques Roger, notaire et procureur du comté de Palluau, son gendre, contre Jacques Bouteiller et Jean Portoleau, beaux-frères, laboureurs (3 octobre 1722). — Interrogatoire sur faits et articles. — Inventaire des pièces mises par devant le sénéchal de la baronnie de Commequiers et Challans et leurs annexes, par Joa-

chim Laloé, commis greffier de la dite baronnie, défendeur en saisie arrêt contre Nicolas Bourcier, notaire des châtellenies de Coudrie, tuteur et curateur de Claude et Marie Lambert, enfants de feu Pierre Lambert et Louise Praud, et contre Louise Lambert, fille majeure des dits défunts, et aussi contre Pierre Dodin, marchand, curateur à la succession abandonnée du dit feu Lambert, et les créanciers connus et inconnus de la dite succession (25 juin 1722) ; pièces annexées à l'inventaire. — Jugement rendu au profit d'André Chauchet, maréchal taillandier, contre le sieur de la Retzre Masuayau qui, par esprit de malice, avait empêché les maçons de continuer la construction d'une petite maison appartenant au demandeur (7 octobre 1722).

B. 418. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1723-1724. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers, Challans et dépendances. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : d'adjudication de fruits et revenus des biens provenant de la succession de Pierre Lambert, marchand (2, 9 et 16 mars 1723) ; — d'apposition et reconnaissance de sceaux sur les meubles de Denis Poisson, notaire et procureur de la baronnie de Commequiers (5 février et 20 septembre 1724) ; — d'audition de parties, d'enquête et enquête pour Antoine Grondin, marchand à Notre-Dam-de-Bâs, contre Simon Palmet, aussi marchand in la paroisse de la Garnache (14 août 1723 et 22 mars 1724), etc. ; — d'estimation des bestiaux, brebis et oies de la métairie du Retail, paroisse de Soubans, appartenant à Marguerite Rondeau, épouse de René Dinot, bourgeois (23 octobre 1724). — Inventaire des meubles et effets appartenant à demoiselle Charlotte-Angélique Imbert, en présence de Charles Sapinud, chevalier, seigneur de Bois-Hugnet, son mari, et Pierre-Jacob Imbert, sieur de la Choltière, avocat en Parlement, son frère aîné (23 juillet 1723). — Sentences : pour Claude Archambaud, notaire et procureur de la baronnie de Commequiers, contre Jean-Louis Bossis, maître chirurgien et apothicaire (2 septembre 1723) ; — pour Philippe Vignerot, sieur de la Guillotière, chirurgien jure, et Marie-Victoire Courinaud, sa femme, contre Jacques et Joseph Morisseau, frères-germans, menuisiers, défenseurs (1^{er} avril 1724) ; — pour Philippe Gaubert, sieur de Valory, directeur des postes du bureau de Challans, et Madeleine Marchais, son épouse, contre Anne-Marie Delarose, veuve de Germain Guyet, sieur de la Vigne-

lière, maître chirurgien, au nom et comme mère tutrice de son fils et du dit défunt, appelée en reprise d'instance au lieu et place de son mari, qui, tant en son nom que comme tuteur et curateur des enfants mineurs de feu François Guilloan-au et Marie Courinaud, avait commencé l'instance (24 avril 1724), etc.

B. 419. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1725. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers. Challans et dépendances. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : d'affirmation de procès-verbal ; — d'audition de parties ; — d'enquête et enquête. — Inventaires : des meubles et effets de feu Pierre Pilet, fermier et marchand, qui étaient communs entre lui et Marie Retureau, à présent sa veuve (4 juillet au 8 août 1725) ; — des meubles, titres, papiers et enseignements concernant la communauté contractée entre feu Claude Chaillou, fermier, et Françoise Viaud, à présent sa veuve (28 juillet 1725 au 17 janvier 1726). — Inventaire et vente des meubles et effets dépendant de la succession de feu Pierre Fradet et Germaine Voisin (24 et 28 octobre 1725). — Vente des meubles dépendant de la succession de feu René Martineau et Germaine Bilet, sa femme (29 septembre 1725). — Jugements : condamnant Pierre Fradet, marchand, à rendre compte de deux années des fruits et revenus de la maison de la Vergne, paroisse de Commequiers, appartenant à Joseph-Marie Desvaux, chevalier, seigneur de la Vannerie (11 et 25 septembre 1725) ; — condamnant Guillaume Daniau, notaire et procureur de la juridiction de Commequiers, à remettre à Louis d'Uzy, seigneur de Saint-Romans, capitaine des lanconneries de la chambre du Roi, certaines reconnaissances et quittances qu'il détient entre ses mains (17 novembre 1725). — Sentences : pour Martin Dugast, sieur des Sartières, marchand de draps, et Suzanne Chaillon, sa femme, contre les Charon, laboureurs (27 janvier 1725) ; — pour Pierre Douxamy, marchand, au nom et comme père de ses enfants et de feu Marie Martin, contre François Dubois, sieur de Grand Marais, Joseph Dubois, sieur de la Guignardière, son fils, et de feu Marie Millet, sa première femme (7 mai 1725), etc.

B. 420. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1726. — Justice seigneuriale de la baronnie de

Commequiers, Challans et dépendances. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : d'apposition de scellés sur les meubles et effets de feu Jacques-René Thomasset, chevalier, seigneur de la Boissonnière, à la requête de Hélène Thomasset, épouse de Gabriel Darrot, chevalier, seigneur de Choisy, Antoine Thomasset, chevalier, seigneur de la Gestière, et demoiselle Marie de Saint-Gareau, héritiers présomptifs du dit défunt (31 octobre 1726); — d'enquête et enquête pour Mathurin Bonnin, sieur des Barres, contre Mathurin Viaud, laboureur (16 juillet 1726), etc. — Inventaires et descriptions des meubles, titres, papiers et enseignements dépendant des successions : de Jacques Cantin, notaire de la châtellenie de Soullans (27 juillet 1726); — de Jacques-René Thomasset, chevalier, seigneur de la Boissonnière (13 novembre 1726). — Sentences : pour François Dubois, sieur de Grand Marais, en qualité de fermier du prieuré de Challans, contre Pierre Douxamy (16 mars 1726); — pour Thomas Bodin, sieur des Plantes, avocat en la cour de Commequiers, sénéchal des châtellenies de Soullans, contre François Dugué, marchand, et Pierre Chaillot, laboureur, et aussi contre François Borgnet, écuyer, sieur de Bel-Air, et Françoise Augiseau, son épouse (28 mai 1726); — pour Joseph-Marie Desvaulx, chevalier, seigneur de la Vannerie, contre Pierre Fradet, marchand (21 août 1726), etc.

B. 421. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1727. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers, Challans et dépendances. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : d'adjudication des fruits et revenus de biens appartenant à des mineurs; — d'apposition de scellés sur les meubles et effets de feu Louis Robert, chevalier, seigneur de Bois-Fort, à la requête de Jean-Louis Robert, chevalier, seigneur de Bois-Fossé (12 octobre 1727); — d'audition de parties; — d'enquête et enquête : pour René-Gabriel Destien, sieur de la Proustière, procureur fiscal des châtellenies de Soullans et procureur postulant en la cour de Commequiers, contre Philippe Mourain, marchand (21 juin 1727), etc. — Inventaire des meubles et effets dépendant de la succession de Jean Boucard, notaire et greffier de Soullans (10 mai 1727), etc. — Inventaire et vente des meubles et effets dépendant de la communauté de feu Mathurin Riou et Marie-Madeleine Ténard, à présent sa veuve (19 septembre au 20 octobre 1727). — Jugement condamnant les nommés Pierre-Jacques et Alexandre Fradet, père et fils, bouchers à Comme-

quiers, à cinq livres d'amende et aux dépens, pour avoir enterré près de l'église un bœuf atteint, selon toute apparence, d'une maladie contagieuse, et cela « par un caprice malin, avec la plus grande irrévérence contre la majesté divine et au scandale de toute la paroisse » (16 décembre 1727). — Sentences : pour Louise-Aimée de Montausier, ci-devant veuve de Louis de Marans, chevalier, seigneur de l'Audetrie, à présent épouse de Gabriel Deblon, chevalier, seigneur de Maugué, contre demoiselle Marie de Saint-Gareau de Trallebault, héritière de feu Jacques-René Thomasset, chevalier, seigneur de la Boissonnière (26 août 1727); — pour la même contre la dite demoiselle Marie de Saint-Gareau et demoiselle Gabrielle Auger de la Maison-Neuve, procédant sous l'autorité de Jules Bouquet, sieur de la Chevalerie, son curateur, héritières du dit feu Thomasset (30 août 1727); — pour demoiselle Gabrielle Auger, et Marie de Saint-Gareau de Trallebault, précitées, héritières du dit feu Thomasset, contre demoiselle Anne-Renée Thomasset de la Gestière, Antoine Thomasset, seigneur de la Gestière et Hélène Thomasset, épouse de Gabriel Darrot, seigneur de Choisy, aussi héritiers du dit défunt (27 août 1727), etc.

B. 422. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1728. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers, Challans et dépendances. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : d'apposition de scellés sur les meubles de feu Gabriel-François Collin, prieur de Soullans, à la requête de Joseph Dubois, sieur de la Guignardière, fabricant de l'église de Soullans et procureur de la charité du dit lieu (12 mars 1728); — de levée des mêmes scellés, à la requête de Jacques Gillebert, sieur de la Louisière, président du dépôt à sel de la ville de Mauléon, pour Marguerite-Gabrielle Collin, sa femme, et de Françoise Collin, veuve de Pierre Corbier, médecin de feu monseigneur le duc d'Orléans, fils de France, et Charlotte-Rose Collin, veuve de Antoine Guilbaud, procureur du Roi au siège de l'amirauté de Poitou, tous héritiers du dit feu sieur Collin, leur frère et beau-frère (22 et 25 mars 1728); — de visite d'experts. — Inventaires et ventes de meubles. — Jugement condamnant Jacques Chaillou, marchand cabaretier de Challans, homme marié et majeur, à payer à demoiselle Dubois, sa servante, âgée de 19 ans, la somme de soixante livres pour frais de gésine et couches, et celle de douze livres,

payable d'avance par quartier, pour nourriture de son enfant, jusqu'à ce qu'il ait atteint l'âge d'apprendre un métier convenable, plus 300 livres de dommages et intérêts en dédommagement de la séduction faite et de l'infamie causée (19 février 1728). — Sentences : pour René-Gabriel Destieu, sieur de la Proustière, procureur fiscal des châellenies de Soullans et procureur postulant en la cour de Commequiers, contre Pierre Devanne, curé de Saint-Jouin-de-Mauléon, en Poitou, Jacques Bonnin, recteur de la paroisse de Touvois, en Bretagne, et encore contre Jean Garat, marchand (31 janvier 1728); — pour Claude-François Cherbouneil, sieur de Riaillé, docteur en médecine, mari et procureur de droit de Marie Rennoul, fille et héritière en partie de Pierre Rennoul, sieur du Marais-Blanc, avocat en Parlement, contre Jacques Guillaud, marchand, et Marie Bonnin, sa femme, et encore contre Joseph Bethuys, sieur de la Bloire, maître chirurgien et apothicaire, et encore contre Joseph Bethuys, sieur de la Marchaisière, Anne Bethuys, Luc-Charles-François Bethuys, maître chirurgien, Alphonse Terrien, sieur de la Mirlicotière, lieutenant de la connétable de la maréchaussée de Bretagne et Marie-Suzanne Bethuys, son épouse (15 juillet 1728); — pour Thomas Bodin, sieur des Plantes, avocat en la cour de Commequiers, contre Michel Chaillou, notaire du marquisat de la Garnache et procureur en la susdite cour, et encore contre Geneviève Barbeau, veuve de François Dugué (26 août 1728).

B. 423. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1729. — Justice seigneuriale de la baronnie et seigneurie de Commequiers, Challans et dépendances. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : d'affirmation de Marie Gougnaud, père et fils, marchands bouchers, et de François Gougnaud, aussi marchand boucher, leur frère et oncle, par devant le sénéchal de la juridiction de Commequiers, en conséquence de l'appointement rendu entre les parties par les juges consuls des marchands de la ville de Poitiers (26 mars 1729); — de déclaration de grossesse. — Sentence : pour Pierre Renoul, sieur du Moudin-Robert, avocat en Parlement, contre Joseph Coursaud, sieur de Lactière, et Marie-Anne Gailleau, son épouse, et encore contre Françoise Viand, veuve de Claude Chaillou, sa communère et tutrice de leurs enfants (18 août 1729).

VENDÉE. — SÉRIE B.

B. 424. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1731-1733. — Justice seigneuriale de la baronnie et seigneurie de Commequiers, Challans et dépendances. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : constatant la compétence du sénéchal de Commequiers relativement à des agâts commis par des bestiaux et chevaux dans un pré dépendant de la métairie de la Charreau-Thibaud et qui, suivant le défendeur, aurait été dans la mouvance de Soullans (11 juillet 1733); — relatif à l'exécution de l'appointement contradictoire rendu pour Pierre de Vasles, sieur du Chailloit, contre Charles Girouard, marchand farinier, par les juges du duché-pairie de Thouars (26 septembre 1733). — Inventaires et ventes de meubles et effets. — Sentence pour Suzanne Durand, veuve de Joseph-Marie Desvaulx, chevalier, seigneur de la Vannerie, contre Claude Bonnin, sieur de la Brunnière (28 juillet 1731).

B. 425. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1734-1737. — Justice seigneuriale de la baronnie et seigneurie de Commequiers, Challans et dépendances. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : d'apposition et levée de scellés sur les meubles et effets de Jacques Dugué, sellier (21 décembre 1736 et 8 février 1737); — de déclaration de grossesse : — d'enquête et enquête. — Procès-verbal fait à la requête de Jeanne Plumogot, veuve de Charles Brisseau, notaire de la juridiction de Commequiers, contre Pierre Fradet, marchand boucher, en exécution du jugement contradictoirement rendu entre les dites parties par les juges consuls des marchands de Poitiers (4 novembre 1734). — Inventaire et clôture d'inventaire. — Sentences : pour Esprit-Mexis Le Maignan, seigneur de la Prise, et Françoise-Élisabeth Dubois, son épouse, auparavant veuve de Claude Bonnin, sieur de la Brunnière, faisant tant pour eux que pour Claude, Pierre, Charles et Marie Barbotin, frères et sœur, et pour le sieur Destieu, à cause de son fils et de feu Julienne Barbotin, tous héritiers du dit feu Claude Bonnin, demandeurs en reprise d'instance, au lieu et place du dit feu sieur Bonnin, fermier de la seigneurie de Soullandeu, contre Urbain Delahaye, sieur de Beaudé-ir, défendeur originaire et demandeur en garantie aussi contre Joseph Petigaars, sieur des Combes (14 août 1734), etc.

116

B. 426. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1737-1738. — Justice seigneuriale de la baronnie et seigneurie de Commequiers, Challans et dépendances. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : de nomination et d'acceptation de commission d'experts ; — d'affirmation de compte de tutelle par Marie-Françoise Marchand, veuve de François-André Buor, chevalier, seigneur de la Chanallière, en qualité de tutrice de ses enfants et du dit défunt (14 mai 1737), etc. ; — d'audition à la requête de Philippe Vigneron, sieur de la Guillotière, procureur en la baronnie de Commequiers, contre Pierre Potereau, laboureur (19 octobre 1737) ; — de déclaration de grossesse ; — d'enquête et enquête ; — de taxe de pension à la requête de Pierre Girard, sellier, tuteur des enfants de feu Jacques Dugué, sellier, et de Louise Martineau, sa femme (26 mars 1737). — Procès-verbal dressé à la requête de Jean-Marie Taugeron, sieur de la Cantinière, héritier sous bénéfice d'inventaire de René Taugeron, son père, contre Laurent Davy, sieur des Naurois, à l'effet de se faire délivrer par ce dernier les clefs des cabinets appartenant à la succession du dit René Taugeron (13 novembre 1738), etc. — Inventaire et vente de meubles ; clôture d'inventaire. — Sentences : pour Louis Bonnin, sieur de l'Aumônerie, tant en son nom que pour ses frères et sœurs, contre Claude Robin, cabaretier, Suzanne Bonnin, sa femme, et Marguerite Bonnin, veuve Bareteau (8 février 1738) ; — pour Édouard Tablais, laboureur, contre Pierre Verger, notaire et procureur des châtellenies du Breuil, la Motte-Fouquerand, Fief-Taveau et Soullans et autres (28 mars 1738) ; — pour Nicolas-Picard Colleron Dallu, greffier du marquisat de la Garnache, et Catherine Daniau, son épouse, contre Pierre Douxamy, sergent royal, et sa femme (15 juillet 1738).

B. 427. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1739-1740. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers et Challans. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : de déclaration de grossesse ; — d'homologation d'avis de parents, à la diligence de Charles Barbotin, sieur de la Brunière, notaire et greffier des châtellenies de Coudrie, tuteur du fils mineur de Pierre Barbotin, sieur de la Pornuchère, notaire et

procureur, et de Marguerite Chaillou (17 février 1739) ; — de levée du cadavre de Louis Cantin, trouvé dans une fosse joignant le chemin près la garenne de Bois-Fossé, paroisse de Challans (22 avril 1740). — Sentences : pour Vital Lagardère, notaire de la juridiction de Commequiers, contre Jacques-Marie Taugeron, sieur de la Cantinière (16 juillet 1739) ; — pour Marie-Anne Sachot, veuve de Charles-Gaspard Dodun, chevalier, marquis d'Herbaut, commandeur et grand trésorier des ordres du Roi, et Louis-Jacob de Lespinay, chevalier, seigneur de la Vignonnrière, propriétaires par moitié de la seigneurie du Soulandeau, contre Charles Rivière, sieur de la Bussardière (29 avril 1740), etc.

B. 428. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1741-1743. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers et Challans. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : d'affirmation de compte de tutelle ; d'apposition et levée de scellés sur les meubles : de Jean-François Grellier, sieur de Maunic (1^{er} septembre et 18 octobre 1742) ; de Louis Amat, commis receveur des aides au département de Challans (14 et 21 septembre 1743) ; — d'audition de parties ; — de délibération de parents d'enfants mineurs. — Procès-verbal dressé à la requête de Catherine Rousseau, veuve de Jean-Jacques Troussel, marchand, et de Claude et Pierre Charron, tant en leurs noms qu'en qualité de tuteurs et tutrice, pour entérinement d'un partage fait entre les dites parties (26 novembre 1743). — Sentences : pour Nicolas Picard Colleron Dallu, greffier du marquisat de la Garnache, et Catherine Daniau, son épouse, faisant tant pour eux que pour Louis Daniau leur frère et beau-frère, et Charlotte Daniau, fille majeure, enfants, gendre et héritiers de Guillaume Daniau, sieur de la Proutière, notaire et procureur, contre Pierre et Jacques-Joseph Daniau, frères, laboureurs (23 mars 1741) ; — pour Pierre Verger, notaire et procureur de la châtellenie de Soullans, et sergent de la baronnie de Challans, contre Joseph Tallonneau et André Migné (21 juin 1741), etc.

B. 429. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1744-1745. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers et Challans. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : de nomination et d'acceptation de

commission d'experts : à la requête de Jeanne Viaud, veuve de François Guyet, sieur de la Bouclerie, pour l'estimation des meubles dépendant de la communauté entre elle et son dit mari (26 janvier 1745) ; à la requête de Augustin-Laurent Lefebvre, sieur de Rochefort, docteur en médecine, pour la visite de la métairie de la Petite Rivière, paroisse de Soulans (25 et 30 octobre 1745) ; — d'affirmation de compte de tutelle ; — d'enquête et enquête : pour Nicolas Bonnin, laboureur, contre Martin Pajot, aussi laboureur et *vice versa*, en exécution de la sentence contradictoirement rendue entre les parties le 5 février 1744 et portant commission du sénéchal de la juridiction de Commequiers par les juges présidiaux et conseillers de la cour présidiale de Poitiers (21 et 22 février 1744).

B. 430. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1746-1748. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers et Challans. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : de nomination et d'acceptation de commission d'experts : à la requête de Henri Desrue, procureur fiscal de la juridiction de Commequiers, et Marie-Charlotte Douillard, sa femme, pour l'estimation de l'agât commis par des bœufs et charrettes dans une pièce de terre appelée les Essarts, paroisse de Challans (25 et 28 janvier 1746), etc. ; — d'affirmation : de quittances ; de compte de tutelle ; — d'apposition et levée de scellés ; — d'audition de parties ; — de déclaration de grossesse. — Procès-verbal portant déclinatoire, à la requête de Jean Grousset, ci-devant fermier de la métairie de la Petite-Rivière, contre Augustin-Laurent Lefebvre, sieur de Rochefort, docteur en médecine (8 octobre 1746). — Sentence, pour Louis Jaillard, seigneur de la Marroinière, contre Renée Mollé, veuve de Jean Tullivro, marchand, et autres (14 février 1748), etc.

B. 431. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1749-1750. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers et Challans. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : d'acceptation de commission d'experts ; — d'affirmation de compte de tutelle ; — d'apposition et levée de scellés sur les meubles : de Vital Lagarderre, notaire de la juridiction de Commequiers (14 janvier et 19 septembre 1750) ; du nommé Rozet,

régent de la paroisse de Challans (18 février et 28 juillet 1750) ; de Joseph Turpaud de l'Angibaudrie (1^{er} mai et 4 août 1750), etc. ; — d'enquête et enquête : pour Mathieu de La Rochefoucault, chevalier, marquis de Bayers, seigneur de la Motte-Fouquerand, le Breuil, Fief-Taveau et autres places, contre Jean-Charles Théronneau, seigneur de Pré-Raymond, et Anne-Rose de Verteuil, son épouse (2 mai 1749) ; pour Charles Le Maignan, seigneur du Cloudis, héritier de feu messire Le Maignan, seigneur de la Prise, son frère, contre le sieur Dubois de la Martinière, héritier de feu demoiselle Belleau, veuve Dubois (9 mars 1750) ; pour le syndic et les habitants de la Garnache, contre Jacques Riou, sieur du Planty, et Madeleine Guillon, son épouse, héritière de feu Étienne Guillon, sénéchal du marquisat de la Garnache (8 mai 1750). — Sentences.

B. 432. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1751-1752. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers et Challans. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : d'apposition et de levée de scellés (2 janvier et 16 juin 1752, d'inventaire (17 juin au 11 juillet 1752) et de vente de meubles (18 juillet 1752 au 30 janvier 1753) le tout concernant la succession de Luc-Étienne Tardiveau, sieur des Salines, notaire et procureur de la juridiction de Commequiers, etc. ; — d'audition de parties ; — de déclaration de grossesse ; — d'enquête et enquête : pour Joachim-Thomas Laloe, maître chirurgien, contre Louis Blanciard, notaire (23 août 1751), pour François-René-Henri Delarozé, sieur de la Furtière, licencié ès-lois, contre Mathurin Guyon, marchand (28 juin 1752), etc. — Sentences : pour Ursule Lesnard, veuve de Jean-Louis Bossis, fermière générale de la baronnie de Commequiers et Challans, demanderesse en paiement de lods et ventes, contre Joseph Rouault, chevalier, seigneur du Treiguel, et encore la dite demoiselle Lesnard, demanderesse en garantie, contre Mathias Lievain, ancien marchand drapier, bourgeois de Paris, Alexis Levasseur, marchand épicier, Simon Moreau, ancien directeur de l'Académie royale de Saint-Luc, au nom et comme syndics et directeurs des droits des créanciers et aussi créanciers de Charles-Sigismond de Montmorency-Luxembourg, duc de Châtillon, portant le nom de duc de Bouteville, baron de Challans, demandeurs intervenant et prenant le fait, cause et garantie de la dite demoiselle Lesnard, contre le dit Joseph Rouault (7 septembre 1751), etc.

B. 433. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1753. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers et Challans. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : d'acceptation de commission d'experts pour l'estimation des meubles composant la communauté entre Louise Boiscourbeau, veuve de Pierre-Charles Thibaud, marchand, et sa fille mineure (19 juillet 1753) ; — d'affirmation de compte de tutelle ; — d'apposition et levée de scellés sur les meubles de Alexandre Bethus, cabaretier à Challans (3 juillet et 15 novembre 1753) ; — de déclaration de grossesse.

B. 434. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1754. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Procédures civiles. — Procès-verbaux de nomination, d'acceptation de commission et de rapport d'experts : pour demoiselle Marie Barbotin, fille majeure, Renée Gaborit, veuve de Claude Barbotin, mère tutrice de Claude Barbotin, Marie, Françoise, Charles, Suzanne, Marguerite et René Barbotin, mineurs émancipés, et Pierre Barbotin, aussi émancipé, tous héritiers de feu Claude Bonnin, sieur de la Brunnière, contre Gabriel-Aimé Dubois, licencié ès-lois, héritier de Françoise-Élisabeth Dubois, épouse de Guinebaud, chevalier, seigneur des Èves, et auparavant veuve du dit Claude Bonnin, et encore contre Charles Le Maignan, chevalier, seigneur du Cloudis, au nom et comme héritier de feu Esprit-Alexis Le Maignan, chevalier, seigneur de la Prise, son frère, défendeur en garantie (21, 28 mai et 10 juin 1754) ; — pour François Houlot, curé de Challans, agissant au nom de Catherine-Françoise-Marguerite Gouvion, mineure émancipée, et de Jean-Julien Gouvion, négociant à Strasbourg, et encore pour Jean-Pierre Douvry, intéressé dans les affaires du Roi, agissant tant au nom de Marie Vignerou, son épouse, que comme procureur général et spécial du sieur Louis-Joseph Gouby et de Marie-Madeleine-Claire Gouvion, son épouse, contre Marie Dorion, veuve de Pierre Vignerou, sieur de la Jousselandière, mère tutrice de ses enfants et du dit défunt, et Jean-Baptiste Vignerou, sieur de la Guillotière, procureur fiscal de Challans, tous héritiers de feu Jean-Baptiste Vignerou, sieur de la Chauvetrie, docteur

en médecine (2 juillet au 29 août 1754) : lotissement des biens (29 août 1754), sentence de tirement des lots (30 août 1754) ; — Procès-verbaux : d'acceptation de commission d'experts pour la visite des bâtiments du prieuré de Saint-Pierre de Commequiers (20 décembre 1754), etc. ; — d'apposition et levée de scellés sur les meubles de feu Louise Thomas, veuve de Charles Fradet, chirurgien (11 mai et 11 juin 1754) ; d'inventaire (18 au 20 juin 1754) et vente des meubles de la dite succession (25 juin au 8 octobre 1754) ; — d'adjudication du revenu des biens appartenant à la fille mineure des époux Fradet (23 juillet au 13 août 1754) ; — d'enquête et enquête : pour Jacques-Charles Musset, notaire et procureur des châtellenies de Saint-Gervais, contre Jean Musseau, fermier (28 mai 1754), etc. ; — de renonciation à succession. — Ordonnance de police réglant le prix du pain, et procès-verbal dressé en conséquence contre deux boulangers de Challans (10 septembre et 17 décembre 1754). — Sentences : pour André-François Fradet de Bajonne, notaire, demandeur en délaissement de propriété et jouissance, contre Mathurin Guyon et contre François-Henri-René Delarozé Furtière, licencié ès-lois, défendeur en garantie (26 novembre 1754), etc.

B. 435. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1755. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : d'acceptation de commission et de comparution d'experts, à la requête de Gaspard Joubeneau, sieur de la Plissonnière, pour l'estimation des dégradations commises sur la métairie de l'Herbretière, paroisse de Saint-Christophe-du-Ligneron, par Jean Bernard, ci-devant colon de la dite métairie (18 mars et 18 avril 1755) ; — d'acceptation de commission d'experts et de clôture d'inventaire concernant les meubles délaissés par feu Pierre Girard, (29 avril et 13 mai 1755) ; — d'apposition et de levée de scellés ; — d'affirmation de compte de tutelle ; — d'enquête et enquête : pour Jacob Jarry, chevalier, seigneur de Brusson, au nom et comme père de ses enfants, et de feu dame Duchillau, son épouse, contre Joseph Vogien, prêtre et *vice versa* (30 août et 5 septembre 1755) ; pour Charles-Jean-Louis Chevalier, seigneur du Bois-Chevalier, Charles-Florent-Jacques Chevalier, puiné, Louise-Madeleine-Michelle et Claude-Marie Chevalier, mineures émancipées, contre

Guy-Auguste Morisson, seigneur du Plessis (1^{er} septembre 1755). — Procès-verbaux de police : portant confiscation du pain (18 février et 9 septembre 1755). — Ordonnances de police : faisant défense à tous les habitants de laisser vaguer dans les rues aucuns cochons ou truies, à peine de 3 livres d'amende (13 mai 1755) ; — enjoignant à tous marchands de se pourvoir d'une aune conforme à celle de Paris, marquée et ferrée par les deux bouts, dans la huitaine pour tout délai, à peine de 3 livres d'amende, et dans le cas où ils auraient une autre aune que cette dernière, ou plus petite, à plus grande somme et aux dépens, avec confiscation de leurs marchandises (17 juin 1755).

B. 436. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1756. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : d'affirmatoire de compte de tutelle de Suzanne Simon, et exécutoire à son profit ; — d'apposition et levée de scellés sur les meubles dépendant de la succession de Louis Sorin, marchand à Challans, (27 juillet et 11 août 1756) ; d'inventaire (11 au 13 août 1756) et vente de meubles de la dite succession (17 août au 13 septembre 1756) ; d'avis de parents des enfants mineurs du dit défunt et de Louise Piberue, son épouse, au sujet du paiement des dettes de leur père et mère (7 décembre 1756), etc. ; — d'audition de parties sur renvoi des consuls de Poitiers ; — de déclaration de grossesse ; — d'enquête et enquête ; — de renonciation à succession. — Ordonnances de police : réglant le prix du pain (10 août et 16 novembre 1756) ; — faisant défense de laver aux fontaines publiques du bourg de Challans ou à leurs abords, sous peine de confiscation des hardes et linges et de trois livres d'amende. — Sentences : pour Marie Barbotin, fille majeure, Claude Barbotin, maître chirurgien, Marie, Françoise, Charles, Suzanne, Marguerite et René Barbotin, mineurs émancipés, contre Gabriel-Anne Dubois, licencié ès-lois, et contre Anne Tardiveau, veuve de Charles Le Maignan, chevalier, seigneur du Cloudis (14 décembre 1756, voir B 434), etc.

B. 437. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1757. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Procédures civiles. —

Procès-verbaux : de nomination, d'acceptation de commission et de rapport d'experts : à la requête de François-Marie Fillon, notaire et procureur de la juridiction de Commequiers, tant en son nom que pour Louise-Ursule-Aimée Courtet, sa femme, pour la visite d'une maison sise à Challans (17 au 28 mai 1757) ; à la requête de Charles de La Forest, écuyer, chapelain de la Lande en Beauchêne, pour la visite d'une autre maison, sise au même bourg (10 au 19 septembre 1757), etc. ; — d'adjudication des fruits et revenus : des biens appartenant à la fille mineure de feus Charles Fradet, chirurgien, et Louise Thomas (3 au 17 mai 1757) ; d'une charrue de terre labourable au fief des Cordes et de la Mongie, paroisse de Soullans, en conséquence d'une saisie féodale faite à la requête de François-Louis-André Mforty, prieur de Commequiers (24 mai au 21 juin 1757) ; — de déclaration de grossesse ; — de jurande de témoins pour enquête ; — de reconnaissance de scellés. — Inventaire et vente de meubles. — Ordonnances de police sur la taxe du pain (24 mai et 10 octobre 1757). — Sentence : entre Suzanne Simon, fille émancipée de feus Pierre Simon, horloger, et Marie Baudry, d'une part, et Jean-Baptiste Simon horloger et négociant, ci-devant tuteur de la dite mineure, d'autre part (9 août 1757).

B. 438. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1758. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : d'affirmation ; — d'apposition et reconnaissance de scellés sur les meubles de François Houlot, cure de Challans (10 avril et 2 juin 1758) ; — de visite : des registres de l'église de Challans (12 avril 1758) ; des titres et papiers de la même cure (3 juin 1758) ; — de prise en charge des registres de mariages, baptêmes et séjulturs de la paroisse de Challans par Jean-Thérèse Oliveau, nouveau curé (21 juillet 1758) ; — d'audition de parties sur renvoi des consuls de Poitiers, par devant François Houlot, cure de Challans (1^{er} avril 1758) ; — d'avis de parents, sur les moyens de pourvoir à l'éducation de Geneviève Fradet, fille mineure de feus Charles Fradet, chirurgien, et Louise Thomas (19 avril 1758) ; — d'enquête et enquête. — Sentences : pour demoiselle Claire Civel, fille majeure de feu Antoine Civel de la Vigne et de Marie Lortot, contre Louis-Michel Blaineau de Noiez, huissier royal, tant en son nom que pour Marie Lortot, son épouse,

veuve du dit Civel de la Vigne (8 août 1758); — pour François Sallo de la Sauzaie, tant en son nom que comme tuteur des enfants mineurs de feu Laurent Davy, sieur des Naurois et demoiselle Groisard, contre Jacques Bourcier, en qualité de tuteur des autres enfants mineurs du dit sieur Davy et Madeleine Savariau (5 septembre 1758).

B. 439. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1759. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : d'apposition de scellés sur les meubles : de Angélique Lorient, épouse de Louis-Michel Blaineau de Noiez, huissier royal, auparavant veuve de Antoine Civel de la Vigne (8 septembre 1759); de André-Bernard Jolly de Saint-Pic, prieur de Soullans (27 octobre au 2 novembre 1759), etc.; — de reconnaissance de scellés sur les meubles de Jean-Thérèse Olliveau, curé de Challans, à la requête de Pierre Olliveau, notaire de la principauté pairie de la Roche-sur-Yon, tant en son nom que pour Marie Olliveau, veuve de Pierre Joussemet, bourgeois, Marie-Anne Olliveau, fille majeure, Louis Naullet, fils mineur de feu René Naullet et Louise-Thérèse Olliveau, tous héritiers du dit défunt (28 juin 1759), etc.; — de description des meubles de feu Pierre Veslain, employé à cheval dans les fermes du Roi, à la brigade de Challans (18 décembre 1759); — de déclaration de grossesse.

B. 440. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1760-1761. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : d'acceptation de commission d'experts, à la requête de Joseph Renaudineau, marchand tanneur, pour la visite de la borderie de la Cannagerie, paroisse de Soullans (3 et 10 novembre 1761); — d'apposition de scellés sur les meubles de Louis Morineau, décédé à la métairie des Coux, paroisse de Challans (6 novembre 1761); — d'audition de parties sur renvoi des consuls de Poitiers; — de déclaration de grossesse; — d'enquête et enquête pour Louis-Pierre Barbotin, sieur de la Pornuchère, contre Alexis Guillonnet, sieur de la Morinière, et Monique Douxamy, son épouse, André Basty, huissier royal, et Marguerite Daniau, son

épouse, Jacques, Pierre et Vital Morisseau frères (8 octobre 1761).

B. 441. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1761. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Procédures civiles. — Procès-verbaux de nomination et d'acceptation de commission d'experts, à la requête de Joseph Aury, fermier de la baronnie de Commequiers-lez-Challans, pour l'estimation des meubles dépendant de sa communauté avec feu Anne Joüet, sa femme (4 et 10 juin 1763), etc.; — d'audition de parties sur renvoi des consuls de Poitiers; — d'apposition et reconnaissance de scellés; — de reconnaissance de scellés (18 avril 1763) et d'inventaire (18 avril au 7 mai 1763) concernant les meubles de feu Pierre Porteau, sieur de la Duttière, à la requête de Victor-Louis, Pierre-Hyacinthe, François, Louise-Madeleine et Marie-Anne Porteau, enfants mineurs émancipés du dit défunt et de Louise Peinson.

B. 442. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1761. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : d'audition sur renvoi des consuls de Poitiers, à la requête de Louis-Ange-Déenne Duchateau, sénéchal du marquisat de la Garnache, contre Marie-Madeleine Martineau, veuve Bachellier (17 décembre 1764); — d'apposition et reconnaissance de scellés sur les meubles de feu Louise Duplessis, veuve de Marie-Alexandre Bouvier, sieur de Grand-Lieu, bourgeois (1^{er} juin et 5 septembre 1764), etc.; — d'enquête et enquête, pour Jacques Musset, marchand boucher, contre Jacques Corcaud, aussi marchand (6 septembre 1764).

B. 443. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1765. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : de nomination d'experts, à la requête de François-Pierre-Marie Viaud, prêtre, pour la visite d'une maison à lui cédée par Suzanne Coursaud, veuve de Jean-Vital Lagarderre, notaire et procureur de la

baronnie de Commequiers (15 octobre 1765) ; — d'apposition et reconnaissance de scellés sur les meubles de feu Joseph Grondin, foulonnier, veuf de Catherine Goupilleau (10 juillet et 17 août 1765), etc. ; — de déclaration de grossesse ; — de nomination de curateur aux causes, pour les cinq enfants émancipés de feus Pierre Porteau, sieur de la Duttière, et Louise Peinson (16 juillet 1765).

B. 444. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1766. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : de nomination d'experts ; — d'apposition et reconnaissance de scellés, renonciation à succession, inventaire et vente de meubles, etc., concernant la succession de Louis Plumaut, chirurgien à Commequiers (16 janvier au 20 novembre 1766) ; — d'apposition de scellés et description de meubles, reconnaissance de scellés et clôture d'inventaire concernant la succession de Joseph Aury, fermier de la baronnie de Commequiers (11 juin au 7 octobre 1766), etc. ; — de déclaration de grossesse et d'accouchement ; — d'enquête ; — de tutelle ; de destitution de Louis-François Duplessis, licencié ès-lois, en qualité de curateur de Alexandre-Thomas Bouvier de Grand-Lieu, et de nomination du sieur Fradet de Bajonne en son lieu et place (2 septembre 1766) ; de délibération de parents des enfants mineurs de feu Louis-René de Barbarin et Louise-Jeanne Buor, son épouse, au sujet de la destitution de la dite dame Buor en qualité de tutrice de ses enfants et du dit défunt (25 février 1766), etc. ; d'émancipation. — Sentences : pour Pierre Potereau, laboureur, contre François Penaud, aussi laboureur (9 mai 1766).

B. 445. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1767. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : d'audition de parties sur renvoi des consuls de Poitiers ; — d'apposition et levée de scellés : sur les meubles de Jean Groizard, farinier du moulin de la Vérie (27 janvier et 28 février 1767), etc. ; — d'enquête et enquête : pour Thomas Oriard, cabaretier, et Marie Chauchet, sa femme, contre Pierre-Joseph Charadeau, employé dans les fermes du Roi, et Marie-

Jeanne Verger, son épouse, et François Verger, sergent de la baronnie de Commequiers et *vice versa* (26 novembre 1767), etc. ; — de levée de cadavre d'un homme trouvé dans le Patureau-des-Bœufs, paroisse de Challans (30 novembre 1767) ; — de nomination d'experts, d'inventaire et clôture d'inventaire, concernant les meubles faisant partie de la communauté existant entre Marie Chauchet, veuve en premières nocés de Gabriel Giraudet, chapelier, et en dernières de Joseph Aury, marchand fermier, et les deux filles mineures de son mariage avec le dit Giraudet (6 juin au 7 juillet 1767) ; — d'estimation de bestiaux, de nomination de sequestre de meubles et effets, et de vente de fruits et grains appartenant à Joseph Aury, le jeune, marchand, et Jeanne Mourain, sa femme, absente (19 janvier au 7 juillet 1767) ; — de tutelle. — Sentence : pour Louis Arnaud, laboureur et autres, contre Pierre Goupilleau, serrurier, et Jean Goupilleau, sergent de la châtellenie de Saint-Christophe (1^{er} septembre 1767).

B. 446. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1768. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : de nomination d'experts, à la requête de Josse-Gabriel de Rorthais, chevalier, seigneur de Saint-Réverend, pour la visite de la métairie de la Gisière, paroisse de Challans (4 octobre 1768) ; — d'acceptation de commission d'experts ; — d'adjudication des fruits et revenus de biens appartenant à Rose Aury, mineure (31 mai au 9 juin 1768) ; — d'apposition et reconnaissance de scellés : sur les meubles de Michel Huguot, laboureur (10 janvier et 5 février 1768), etc. ; — d'audition de parties, sur renvoi des consuls de Poitiers ; — de description de meubles de Renée Moiseau, veuve Jacques Morice, farinier (15 janvier 1768) ; — d'enquête et enquête ; — de tutelle, de Marie-Jeanne Gaborit, fille de feus René Gaborit et Renée Gillon (8 novembre 1768) ; de nomination de curateur aux causes et actions, à succession vacante et abandonnée.

B. 447. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1769. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : de nomination, d'acceptation de

commission et de rapport d'experts, à la requête de Jeanne Viaud, directrice des postes de Challans, veuve de René Trichet, sieur de la Courbe, notaire et procureur et directeur des dites postes, pour la visite de la maison occupée par elle et appartenant à Julien Bossis et Marie Touzeau, son épouse (11 janvier, au 10 février 1769); — d'apposition de scellés, de rupture de scellés et de vente de meubles; — de tutelle et de délibération de parents d'enfants mineurs pour taxe de pension. — Inventaire et pièces accessoires concernant les meubles et effets dépendant de la succession de Anne Barieu, veuve de Jean-Julien Devis, marchand camelotier (9 au 31 août 1769). — Sentence: pour Jacques Draon, sergent royal et consorts, contre Jean et Gabrielle Guillonnet frère et sœur (10 juin 1769). — Quittance de la somme de 31 livres 4 sous 6 deniers provenant de vente de meubles, donnée par Pierre Naulleau, marchand fermier, à Joseph Renaudineau, greffier de la baronnie de Commequiers (22 août 1769).

B. 448. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1770. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Procédures civiles. — Procès-verbaux: de nomination et d'acceptation de commission d'experts: à la requête de Catherine Leger, veuve de Philippe Le Tort, écuyer, contrôleur ordinaire des gabelles, tant en son nom que comme commune avec feu son mari, et de Nicolas-Noël Cahouet, greffier en chef des eaux et forêts de France, au nom et comme tuteur *ad hoc* de Jacques-Philippe, Pierre, Jean-Benoît et Marie-Catherine Le Tort enfants mineurs des dits seigneur et dame Le Tort, pour la prise et estimation de la terre de la Motte-Fouquerand, sise paroisse de Challans et autres (10 juillet 1770), etc.. — d'apposition et de reconnaissance de scellés: — d'audition de parties, sur renvoi des consuls de Poitiers: — de déclaration de grossesse: — de levée du corps d'un enfant de Louis Nicolleau, métayer au village de l'Oudière, paroisse d'Apremont, tué par mégarde d'un coup de fusil (31 août 1770): — de révocation de Pierre Viaud l'aîné, procureur au siège de Challans, en qualité de curateur aux causes de Jean-Pierre Guillot et de nomination de Guillaume Guillot, labourneur, en son lieu et place (11 décembre 1770).

B. 449. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1771. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Procédures civiles. — Procès-verbaux: d'acceptation de commission d'experts: à la requête de François Ricolleau, marchand, adjudicataire des réparations de la Petite Baconnière, paroisse de Soullans, contre Jacques Bardoula de la Salvanie de Lissal, chevalier de Saint-Louis, écuyer cavalcadour de la feue reine, héritier sous bénéfice d'inventaire de feu Joseph-Xavier Bardoula de la Salvanie, son frère, prieur de Salertaine et titulaire du susdit bénéfice de la Petite Baconnière, et contre Jean-Michel-Augustin Gaudon, titulaire actuel et Jean Senil, horloger, pour la visite des susdites réparations (20 août 1771), etc.; — d'acceptation de commission et de rapport d'experts, à la requête de François-Marie Fillon, notaire de la baronnie de Commequiers et contrôleur des actes du bureau de Challans, pour l'estimation des dégâts commis par une vache dans une pièce de terre labourable, dépendant de la métairie de Bois-Soleil, paroisse de Challans, tenue à ferme par le requérant des demoiselles de Bois-Huguet (19 et 20 décembre 1771): — d'affirmation; — de déclaration d'accouchement et de grossesse: — d'enquête et enquête, pour François-René-Henri Delaroze, sieur de la Furtière, sénéchal de Coëx et autres lieux, contre Louis Aubert, marchand tuilier et *vice versa* (3 décembre 1771); — d'offre de paiement de la somme de 940 livres faite par Jacques-François-Louis Draon, notaire et huissier royal, et bailliste judiciaire de la métairie des Rouches, paroisse de Notre-Dame-de-Ricé, et de la borderie de la Chauvière et autres objets, paroisse de Challans, au sieur Lefebvre de la Chauvière, lieutenant général criminel de Poitiers, pour une année du prix de ferme du susdit bail (10 octobre 1771); — de nomination de curateur à succession abandonnée.

B. 450. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1772. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Procédures civiles. — Procès-verbaux: d'apposition et reconnaissance de scellés, entièrement de lettres de bénéfice d'inventaire, nomination et acceptation de commission d'experts

pour procéder à inventaire, le tout concernant la succession de Gilles-Gabriel Buor, prieur de la paroisse de Soullans (21 janvier au 17 mars 1772), etc.; — d'audition sur renvoi des consuls de Poitiers, entre Pierre Boucheron de la Rouillère, négociant à Saint-Gilles, et Boucheron de Préclos, négociant à Noirmoutier (23 décembre 1772); — de tutelle, de nomination et d'acceptation de commission d'experts, d'inventaire et de clôture d'inventaire, à la requête de Françoise Rabreau, veuve de Pierre Laidet, marchand drapier (3 février au 10 mars 1772); — de curatelle. — Communication de titres et pièces conservés aux archives de la baronnie de Commequiers, à la requête des Jacobins de Beauvoir-sur-Mer, et en vertu d'une ordonnance du lieutenant général de la sénéchaussée de Poitiers, pour justifier du bon droit de ces derniers dans l'instance pendante entre eux et madame Surineau, veuve de André-Benoît-Charles Servanteau, seigneur de l'Audardière, du Perrier, du fief du Ribourg et autres places, mère tutrice de son fils et du dit défunt (22 juin 1775). — Déclaration roturière rendue à la baronnie de Commequiers par Jeanne-Marie Barreau, veuve de Joachim Laloë, notaire, et René Besseau, marchand, au nom de Anne-Élisabeth Laloë, sa femme, pour une maison basse et jardin au bourg de Challans (10 décembre 1772); le dit titre accompagné d'une précédente déclaration pour les mêmes immeubles en date du 25 novembre 1735. — Sentence : pour demoiselles Michelle et Marthe-Eulalie Grou, dames des baronnies de Commequiers-lez-Challans, Apremont et autres lieux, contre François-Louis-André Afforty, prieur de Saint-Pierre de Commequiers (15 juin 1772).

B. 451. (Liasse.) — 45 pièces papier.

1773. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : de nomination et d'acceptation de commission d'experts; — d'apposition et reconnaissance de scellés : sur les meubles de feu Nicolas Picard Colleron Dallu, notaire et procureur de la commanderie de Goudrie et des Habites et anciennement huissier royal (15 mai et 8 octobre 1773), etc.; — d'apposition et reconnaissance de scellés, d'affirmation d'inventaire et de vente de meubles, le tout concernant la succession de Honoré Pajot, marchand, et Renée Barreteau, sa femme (10 avril au 10 mai 1773); — d'enquête et enquête : pour Made-

leine-Catherine Daniau, veuve de Nicolas Picard Colleron, désigné ci-dessus, contre Jean-Baptiste Vigneron de la Guillotière, bourgeois et *vice versa* (10 et 12 juillet 1773); — pour Louis-Joseph Charrette, chevalier, seigneur du Moulin-Henriet, et Marie-Angélique Josnet de la Doussetière, son épouse, contre Pierre Pineau de la Chauvinière, sénéchal d'Aizenay (13 septembre 1773), etc.; — de nomination de curateur, reconnaissance de scellés, inventaire et vente de meubles, le tout concernant la succession vacante de feu Catherine Boizard, veuve en premières noccs de Jean Laudet et en secondes de René Groudin, tous les deux marchands (27 mai au 22 juin 1773), etc.

B. 452. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1774. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : de comparution et de rapport d'experts, pour la visite de la métairie des Loires, paroisse de Challans, appartenant à Louise Buor, veuve de Louis-René de Barbarin, seigneur du Grand Plessis, et saisie sur elle à fin de fruits par le sieur Fillon, son créancier (24 septembre 1774); — de nomination et d'acceptation de commission d'experts, aux fins du partage des biens de feus René Dubois, sieur de la Naulière, docteur en médecine, et Marie-Louise-Angélique Jolly, son épouse (5 novembre et 13 décembre 1774); — d'adjudication des fruits et revenus de domaines faisant partie de la succession vacante de feu Catherine Boizard, désignée à l'article précédent (7 au 21 juin 1774); — d'apposition et reconnaissance de scellés; — d'audition sur renvoi des consuls de Poitiers, à la requête de Pierre-Laurent Mornet, négociant, contre Louis Brenon, marchand (23 et 25 février 1774); — d'enquête et enquête; — de curatelle. — Grosse de décharge de marchandises, déposées au greffe de Challans, donnée par Mathurin Martin, marchand tuilier, à Joseph Renaudineu, greffier de la dite juridiction (27 novembre 1774).

B. 453. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1775. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : de nomination d'experts, pour le partage de la succession de feu Suzanne Coursaud,

veuve de Vital Lagardere, notaire et procureur, à la requête de Catherine Coursaud, veuve de Pierre Trichet, maître chirurgien juré, contre Pierre-Victor Coursaud, prêtre, demoiselles Julie, Catherine et Henriette Coursaud, filles majeures, François Viaud, prêtre, Joseph-François Viaud, notaire et procureur, demoiselles Victoire et Marguerite Viaud, filles majeures et Pierre Jousson, sieur de la Forest, bourgeois, au nom de son fils mineur et de feue Louise Viaud, sa première femme (19 décembre 1775); — d'affirmation de compte de tutelle, par Louis-François Duplessis, notaire et procureur, à Charles-Louis-Marie-Mathurin Bouvier, sieur de Grand-Lieu, et Louis-Augustin Bouvier, sieur de la Viollière, tous les deux mineurs émancipés (5 septembre 1775); — de confiscation de pain pour manque de poids; — d'enquête et enquête, pour Thomas Vriгнаud, laboureur, contre Charles-Vincent Porteau, écuyer, chevalier de Saint-Louis, l'un des 24 gardes de la mense du Roi et *vice versa* (21 et 23 juin 1775); — d'apposition de scellés, inventaire et vente de meubles, le tout concernant la succession de feus Julien Briand et Marguerite Daut (30 avril au 20 juin 1775), etc.; — de nomination de curateur *ad hoc*, pour Jean Caffin, fils de feu Jean Caffin, marchand, et Marguerite Tuliepvre, sa seconde femme (22 août 1775); de changement de curateur aux causes, pour Marie-Madeleine-Anne-Françoise et Catherine Caffin, filles mineures du dit Jean Caffin, et de Françoise Aury sa première femme (22 août 1775), etc.; — d'émancipation de Marie-Louise Porteau, fille de feu Louis-Paul Porteau, sieur de la Verronnière, et Louise Dupaud (7 mars 1775), etc.

B. 454 (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1776. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : d'acceptation de commission d'experts : pour la visite de l'abbaye royale de l'Île-Chauvet, à la requête de Honoré-Joseph Hélon, comte de Villeneuve, chevalier, maître de camp de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, major du régiment d'Orléans cavalerie, et Anne-Cécile de Menou, son épouse, héritière présomptive et donataire de Charles-René de Menou, vicaire général du diocèse de la Rochelle et à son décès abbé commendataire de l'abbaye de l'Île-Chauvet, contre Pierre-Nicolas de Caqueray de Val-Ollive, vicaire général, archidiacre et chanoine d'Angers,

nommé par le Roi à la dite abbaye (22 juillet 1776); pour la visite du prieuré royal de Saint-Pierre de Commequiers, à la requête de Pierre-François Afforty, licencié en médecine, Anne-Françoise-Rosalie Afforty, veuve de François-Louis Delarozé, premier commis du bureau de l'extraordinaire des guerres, et Jacques-Antoine Thierce, négociant à Paris, et Adélaïde-Catherine Afforty, son épouse, uniques héritiers de François-Louis-André Afforty, à son décès prieur de Commequiers, contre Antoine de Brest de Vaminal, chanoine de l'église de Toulouse et vicaire général du même diocèse, nommé par le Roi au dit prieuré (23 octobre 1776), etc.; — d'apposition et reconnaissance de scellés, sur les meubles de feue Suzanne Coursaud, veuve de Vital Lagardere, notaire et procureur de la baronnie de Commequiers (24 et 26 janvier 1776); — de reconnaissance de scellés sur l'armoire où étaient renfermés les titres, papiers et registres de feu Joseph Renaudineau, greffier de la dite juridiction de Commequiers (5 juillet 1776), etc.; — d'enquête et enquête : pour Gilbert-Assomption Grelier, sieur de Monic, capitaine au bataillon de Beauvoir-sur-Mer, contre Jacques-Louis Degounor et ses frères et sœurs, fermiers généraux de la Motte-Fouquerand et *vice versa* (7, 8 et 14 août 1776) et d'acceptation de commission d'experts pour la visite des lieux qui font l'objet de la contestation (27 et 31 août 1776), etc. — Sentence : pour Alexandre Thallonneau, meunier, sa femme et autres, contre Jacques Cornevin, meunier (15 avril 1776).

B. 455. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1777-1778. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : d'adjudication au rabais d'ouvrages, constructions et réparations autorisés par acte d'assemblée des habitants de la paroisse de Challans, savoir : 1° travaux de clôture et autres pour un nouveau cimetière destiné à tenir lieu de celui qui est interdit; 2° rétablissement ou réparation des sièges du célébrant et de ses assistants dans le sanctuaire de l'église; 3° rétablissement du lambris ou tillage de la chapelle du Rosaire; 4° construction d'une nouvelle chaire dans la dite église; 5° réfection à neuf du couvercle des fonts baptismaux; 6° achat d'un tapis pour les mêmes fonts baptismaux; 7° achat d'un tableau sur toile avec cadre, représentant le baptême de Notre-

Seigneur par saint Jean (7 au 22 décembre 1778); — de déclaration de grossesse; — de levée de scellés sur les meubles dépendant de la succession de Nicolas Picard Colleron et Catherine Daniau, son épouse, à la requête de Charlotte Daniau, veuve Thallonneau, sœur de la dite Catherine Daniau (11 juillet 1777).

B. 456. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1779. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Procédures civiles. — Réception : de Étienne-Joseph Gautreau, notaire, procureur et sergent royal à Challans, dans la charge de greffier de la juridiction de Commequiers (23 février 1779). — Procès-verbaux : de nomination et d'acceptation de commission d'experts; — d'apposition de scellés sur les meubles de Charlotte Daniau, veuve de Joseph Thallonneau, fermier (15 au 24 décembre 1779), etc.; — de clôture d'inventaire et d'avis de parents de mineur (16 mars 1779); — de levée du cadavre de Jacques-François-Louis Doucet, procureur fiscal de Falleron, trouvé à la métairie de la Fouragerie, paroisse de Saint-Christophe-du-Ligieron (22 juillet 1779); — du tirage de la loterie organisée par François Laidet, tailleur d'habits et composée, comme unique lot, d'une pendule en cuivre à carillon, ornée de plusieurs figures mouvantes dont il est l'inventeur (14 avril 1779); — de tutelle. — Sentence.

B. 457. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1780. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Procédures civiles. — Réception : de Louis Daniau dans la charge de notaire et procureur de la baronnie de Commequiers (11 avril 1780); — de François-Joseph Aubert en la même qualité (19 décembre 1780). — Procès-verbaux : de nomination et d'acceptation de commission d'experts, à la requête de Pierre Gourdel, négociant à Nantes, contre Jean Boquier, fermier (13 septembre 1780), etc.; — de clôture d'inventaire; — de consignation au greffe de Challans de la somme de 3,750 livres 1 sou 6 deniers, par Rose Daniau, veuve de Jean-Roch Besson, receveur des aides au département de Challans (15 avril 1780); — de dépôt au même greffe de fausses marques saisies sur Gilbert Boucart fils, marchand tanneur à Saint-Christophe-du-Ligieron (1^{er} août 1780); — de

déclaration de grossesse; — de levée du cadavre de René Trichet, journalier, etc.; — de levée de scellés, inventaire et rapport d'experts à fin de partage, le tout concernant la succession de feus Joseph Thallonneau, fermier, et Charlotte Daniau, sa femme (28 juillet au 13 septembre 1780). — Ordonnance de police portant règlement « afin d'assurer aux citoyens de ce lieu (de Challans) la tranquillité tant dans leurs personnes que dans leurs possessions; » le dit règlement comprenant 44 articles sous les rubriques suivantes : 1^o de la religion; 2^o contre les mendiants et vagabonds; 3^o de la netteté et liberté dans les rues; 4^o de la netteté et liberté dans les halles; 5^o du marché; 6^o de la viande; 7^o des boulangers; 8^o de la farine et des moulins; 9^o du minage; 10^o des poids et mesures; 11^o des amendes (19 septembre 1780). — Sentence : pour François-René-Nicolas Petiteau, notaire et procureur fiscal de la juridiction de Soullans, et procureur postulant de la baronnie de Commequiers, et Marie-Renée Dubois, son épouse, contre Joseph-Louis Mercier de la Gillardière, notaire royal et procureur fiscal de la principauté pairie du Luc, Jacques-Hilaire Raison, bourgeois, au nom de Louise-Marie-Anne Mercier, sa femme, et Jacques Brandon, greffier de la châtellenie de Saint-Denis-la-Chevasse, au nom de Marie-Gillette Mercier, sa femme (5 septembre 1780).

B. 458. (Liasse.) — 45 pièces, papier

1781. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : de nomination d'experts, de clôture d'inventaire et affirmation concernant Victoire Draon, fille mineure de feu Jacques-François-Louis Draon, notaire, et Marguerite Rablot, sa femme (10 juillet au 4 septembre 1781); — d'affirmation de compte de tutelle; — d'apposition et reconnaissance de scellés et vente d'effets mobiliers concernant la succession : de feu Charlotte-Angélique Bouillard, veuve de Henri Desrue, receveur des domaines du Roi au bureau de Challans (6 février au 16 mai 1781); de feu Nicolas Daliveau, prieur de Froidfond (23 novembre 1781 au 4 juin 1782), etc.; — d'audition de parties sur renvoi des consuls de Poitiers; — de consignation; — de déclaration de grossesse et de dépôt d'enfant naturel; — d'enquête; — de levée du cadavre de Luc Rousseau, charpentier, trouvé dans un puits à Saint-Gervais (12 mai 1781); — de renonciation à succession et à

communauté; — de nomination de curateur *ad hoc* aux enfants mineurs de feu Pierre-André Travers, sieur du Fief, et Louise-Jeanne Lansier, son épouse (7 septembre 1781); — de fixation de pension d'enfants mineurs; — d'émancipation: de Nicolas-Vincent-Pierre Valleteau, fils de Jean-Baptiste Valleteau, receveur des aides au département de Challans, et Marie-Anne-Élisabeth Grégoireau (25 juin 1781); de Adélaïde-Jeanne-Amable Besson, fille de feu Jean-Roch Besson, receveur des aides à Challans, et Louise-Rose Daniau (31 juillet 1781). — Ordonnance de police réglémentant le prix de la viande (12 avril 1781).

B. 459. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1782. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Procédures civiles. — Procès-verbaux: de nomination et d'acceptation de commission d'experts; — d'apposition de scellés et description de meubles et de levée de scellés, le tout concernant la succession de feu Jérôme Mas, chaudronnier, habitant depuis quelque temps le bourg de Challans et originaire d'Auvergne (3 décembre 1782 au 16 juin 1783), etc.; — d'audition sur renvoi des consuls de Poitiers, pour Jean Legeay l'aîné contre Jean Rousseau, tous les deux marchands à Beauvoir (6 août 1782); — de déclaration de grossesse; — d'enquête et enquête: pour Pierre Batard, fermier, contre Jacques-Charles Musset, chevalier de Saint-Louis et *vice versa* (26 et 27 mars 1782), etc.; — d'émancipation.

B. 460. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1783. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Procédures civiles. — Procès-verbaux: de nomination et d'acceptation de commission d'experts et de vente de meubles; — d'affirmation; — d'apposition et reconnaissance de scellés sur les meubles de messire Douillard, curé de Commequiers (27 juillet et 10 septembre 1783), etc.; — de déclaration de grossesse; — d'émancipation de Charles-Joseph, Jean-Julien-Aimé et René-François Delarozé Beauregard, enfants mineurs de feus Charles Delarozé Beauregard et Françoise Viaud (14 janvier 1783), etc.; — de saisie de faux tabac chez Pierre Marchand, demeurant au village des Rives de la Marchaisière, paroisse de Challans, à la requête de maître

Nicolas Salzad, adjudicataire des fermes unies de France et de la vente exclusive du tabac dans le royaume, demeurant à Paris, poursuite et diligence du sieur Pierre Marc, entreposeur des tabacs à Palluau (3, 4 et 5 mai 1783).

B. 461. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1784. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Procédures civiles. — Procès-verbaux: de nomination d'experts; — d'acceptation de commission d'experts: à la requête de Jean-Louis Resse, chanoine à la cathédrale de Bourges et prieur de Froidfond, pour la visite du dit prieuré (19 juin 1784); à la requête de Marie-Anne de Brest de Vainnal, comme héritière de feu Antoine de Brest de Vainnal, son cousin, prieur de Saint-Pierre de Commequiers, pour la visite du dit prieuré (27 juillet 1784); — de rapport d'experts, à la requête de Charles Boussignac de la Roche, commis aux aides, au sujet de fournitures à lui faites par François Laidet, tailleur d'habits (10 février 1784); — d'apposition de scellés sur les meubles du sieur Tardiveau, chirurgien juré (15 septembre 1784); de reconnaissance de scellés sur les meubles de Jean-Victor Cantin, aussi chirurgien (14 octobre 1784; d'inventaire, etc.; — de déclaration de grossesse; — de tutelle. — Sentence: pour François-Sébastien de Guillet de la Platière, vicaire général du diocèse de Luçon, prieur de Saint-Pierre de Commequiers, contre Pierre-Louis-Raphaël Bodet de la Croix, avocat en Parlement (27 avril 1784).

B. 462. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1785. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Procédures civiles. — Réception de André Basty, notaire et greffier en chef du marquisat de la Garnache et de la baronnie de Beauvoir-sur-Mer, dans la charge de notaire et procureur de la baronnie de Commequiers (28 décembre 1785). — Procès-verbaux: d'acceptation de commission et de rapport d'expert: à la requête de Jean-Baptiste-Henri-Marie Degounor, fils, pour la visite d'une maison au bourg de Challans (20 décembre 1785), etc.; — d'apposition et reconnaissance de scellés sur les meubles de feu Pierre Viaud, notaire et doyen des procureurs de la juridiction de Commequiers

et procureur trésorier de la charité du même lieu (18 octobre et 30 décembre 1785); d'apposition de scellés, inventaire et clôture d'inventaire et renonciation à succession mobilière, le tout concernant la succession de François Moquet, brigadier de maréchaussée à Challans (6 juin au 5 octobre 1785), etc.: — de consignation de la somme de 588 livres 12 sous 2 deniers, faite par Josse-Benjamin Macé de la Barbelaye, en matière de retrait lignager, contre demoiselle Marie-Éléonore Robert de Bois-Fossé, fille majeure (6 août 1785); — d'enquête et enquête: pour Madeleine-Victoire Cantin, demanderesse en séparation de corps et d'habitation, contre Jean-François Porteau, son mari (23 avril 1785); — de partage des biens composant la communauté entre feu Jean Véronneau, laboureur, et Jacquette Burgaud, sa veuve (10 au 12 février 1785); d'homologation de partage entre Pierre Réal, avocat en Parlement, au nom de Perrine-Madeleine Travers, sa femme, d'une part, et Louise-Jeanne Lansier, veuve de Pierre-André Travers, comme tutrice de Pierre et Constant Travers leurs enfants mineurs, d'autre part (15 octobre 1785); — de tutelle; — d'émancipation de Josime-Bertrand-Marie-Joseph Fillon, fils mineur de feu François-Marie Fillon, notaire et procureur, et Ursule-Sébastien Lesnard (16 septembre 1785), etc.; — Acte de dépôt d'un procès-verbal de saisie de bestiaux au bois des Gordonnières, paroisse de Challans (7 mars 1785).

B. 463. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1786. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Procédures civiles. — Réception: de Bertrand-Henri Laidet Delaroussière, dans la charge de procureur de la baronnie de Commequiers (30 mai 1786); — de Étienne-Joseph Gautreau, sergent royal et greffier de la baronnie de Commequiers, dans les charges de greffier et notaire de la même juridiction (24 octobre 1786). — Procès-verbaux: de nomination et d'acceptation de commission d'experts, à la requête de Jean Cantin, maître en chirurgie de la ville de Nantes, à tin de partage entre lui et Madeleine-Victoire Cantin, sa sœur, épouse de François Porteau (4 avril au 21 novembre 1786); — de nomination et d'acceptation de commission et de rapport d'experts, à la requête de Louis-François Macé, seigneur de Vaudoré, contre Pierre Gabet, menuisier, pour la visite de la maison de la Grande

Juisière, paroisse de Challans (14 mars au 3 avril 1786); — d'apposition et de reconnaissance de scellés et d'acceptation de succession pour les enfants mineurs de feus Julien Arnaud et Agnès Averty, décédée femme en secondes nocces de Antoine Dufour (4 mai au 25 juillet 1786), etc.: — de déclaration de grossesse; — de dépôt de billets sous seings privés; — d'inventaire des meubles et effets composant la communauté entre feu demoiselle Rose Simon, Rose Daniau, veuve en dernières nocces de Roch Besson, sa mère, et Adélaïde Besson, sœur utérine de la dite feu demoiselle Rose Simon, à la requête de Charles Bousinac, licencié ès-lois, maître ès-arts, donataire et exécuteur testamentaire de la dite Rose Simon (14 juin au 5 juillet 1786); — de levée du cadavre de Pierre Mercier, sabotier, trouvé près du village de la Taraudière, paroisse de Challans (25 février 1786); — de tutelle: de curatelle *ad hoc*; de nomination de curateur à la succession vacante de feu Céléste Dubois, veuve de Urbain-François-Marie Josnet de la Morinière (7 février 1786). — Procès-verbal dressé par le procureur fiscal de la baronnie de Commequiers, en l'absence du sénéchal, contre la Chauchet, veuve Oriard, aubergiste de la Croix-Verte, près les Halles, qui avait refusé de loger deux étrangers italiens, munis d'un bon passeport de Paris et attestés par icelui, l'un pour être capitaine de navire marchand et l'autre pour être matelot (23 juillet 1786).

B. 464. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1787. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Procédures civiles. — Réception de Louis Denis dans la charge de garde des bois, terres, chasse et rivières de la baronnie de Commequiers (6 mars 1787); — de Pierre-Joseph-Jean-Thomas Guesneau, notaire royal, dans la charge de procureur postulant de la même juridiction (6 novembre 1787). — Procès-verbaux: de nomination et d'acceptation de commission d'experts et de clôture d'inventaire; — d'apposition et reconnaissance de scellés sur les meubles de feu sieur Pierre Porteau de Brechard (13 janvier au 4 mars 1787); — d'audition sur renvoi des consuls de Poitiers; — de déclaration de grossesse; — de vente de meubles de feu demoiselle Marie Rigourdain, à la requête de Sébastien-Charles Rouvière, notaire et procureur et propriétaire d'une maison louée à la susdite demoiselle (6 septembre

1787); — de tutelle et curatelle des enfants mineurs de feus André Travers, sieur du Fief, et Jeanne-Louise Lansier, après avis et consentement de leurs parents, Pierre Réal, avocat en Parlement, Pierre Bodet de la Croix, Jacques-Claude Riou, Jacques-Alexandre-François Lansier, Jean-Baptiste Lemeignan, Charles Dorion, docteur en médecine, Antoine Riou, sieur des Chassays, écuyer, Pierre-Alexandre Lansier, commissaire subdélégué des trésoriers de France du Bureau des finances de Poitiers au département des Sables pour la voirie (30 janvier et 27 février 1787), etc.; — d'offre pour la subsistance de mineures; — d'émancipation: de Charles et Louise Porteau, enfants de feus Hyacinthe Porteau, bourgeois, et Françoise Guyet (31 juillet 1787), etc.

B. 465. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1788. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Procédures civiles. — Procès-verbaux: de nomination d'experts, à la requête de René-Pierre-Élie Josnet, sieur de la Navarière, pour la constatation de dégâts commis par deux vaches dans un pré lui appartenant et dépendant de sa métairie de la Morinière, paroisse de Commequiers (23 septembre 1788), etc.; — d'acceptation de commission d'experts, à la requête de Jean Cantin, maître en chirurgie à Nantes, pour le partage de biens indivis entre lui et Jean-François Porteau, son beau-frère (25 novembre 1788); — d'apposition et levée de scellés; — de description des meubles de feue dame Lingier, épouse de Benjamin de Bessay, chevalier, seigneur du dit lieu (22 octobre 1788), etc.; — de dépôt au greffe de la juridiction de Commequiers; — de tutelle et curatelle; d'émancipation: de Victoire Draon, fille de feus Jacques-François-Louis Draon, notaire, et Marguerite Rablot (8 janvier 1788); de Jean-Baptiste-René-Louis et Marie-Victoire Vigneron, enfants de feu Jean-Baptiste Vigneron de la Guillotière, et Louise-Catherine-Marguerite Gaudin (7 octobre 1788); de Jacques-Alexandre Rouvière, étudiant en droit, fils de feu Jacques-Christophe Rouvière, notaire et procureur à Saint-Christophe-du-Ligneron, et Jeanne Rigourdain (28 octobre 1788), etc.

B. 466. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1789. — Justice seigneuriale de la baronnie de

Commequiers-lez-Challans. — Procédures civiles. — Procès-verbaux: de nomination et d'acceptation de commission d'experts, de visite et d'estimation; — d'apposition et reconnaissance de scellés, inventaire, et vente de deux juments, le tout concernant les meubles, effets et marchandises composant la succession et communauté entre feu Jacques Barotin fils, marchand au bourg de Saint-Christophe-du-Ligneron, rue de la Rochette, et Aimée Fumée, son épouse (2 juillet 1789 au 28 janvier 1790), etc.; — de dépôt d'un enfant naturel né d'une inconnue (20 janvier 1789); — de tutelle; de changement de curateur pour Benjamin et Célestin-Robert-Fidèle Laidet, enfants mineurs de feus Robert-René Laidet, maître horloger, et Marguerite Lesnard (29 décembre 1789); — d'émancipation.

B. 467. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1790. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Procédures civiles. — Réception de Jacques Saurin, receveur des domaines du Roi au bourg de Challans et praticien, dans la charge de procureur fiscal et notaire de la baronnie de Commequiers (19 janvier 1790). — Procès-verbaux: d'affirmation par Michel Joulain, marchand boulanger, contre Pierre Amérand, sergent, et sa femme, au sujet d'une somme de 180 livres 9 sous à lui due par les dits époux Amérand (9 février 1790); — de tutelle: de Jean-Baptiste Moquet, fils mineur de feus François Moquet, brigadier de la maréchaussée de Challans, et Rose Petit (12 janvier 1790); de Bonne-Marguerite-Thérèse Laidet, sœur de Bertrand-Henri Laidet, buissier royal, à cause de son état de démençe (30 novembre 1790); — d'émancipation; — de vente des meubles et effets de feu Jacques Barotin, marchand, désigné à l'article précédent, la dite vente s'élevant à la somme de 7,033 livres 43 sous (10 février au 3 mars 1790).

B. 468. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1790-1791. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers, Challans et dépendances. — Procédures criminelles. — Informations: à la requête de Denis Poisson, notaire, et Pierre Bossy, sieur de la Dommanière, faisant tant pour eux que pour Jean-Louis Bossy, Pierre-Claude Bossy et Louis Vendel, tous héritiers de

feue dame Marie Bouchet, femme du dit Poisson, tenant à ferme la métairie de la Chaslonnaire, paroisse du Perrier, de Marie Dinot, veuve René Augereau, contre André Roulleau, laboureur, et Louise Grot, sa femme, colons et métayers du dit lieu de la Chaslonnaire, qui, condamnés par sentence du sénéchal de Commequiers à sortir de la métairie, « s'étoient renfermés dans la maison, où ils avoient fait venir plusieurs personnes avecq'armes, fusils, fourches de fer et autres et mesme s'étoient retranchés et fait des fossés pour empescher que personne n'entrast dans le quéray du dit lieu » (4 octobre 1719); — à la requête de Jean Fradet, marchand boucher, contre Pierre et Jean Chaillot, frères, laboureurs et sabotiers, accusés d'avoir dangereusement blessé le requérant « à coups de couteaux de sabotiers » (13 novembre 1721).

B. 460. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1722. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers, Challans et dépendances. — Procédures criminelles. — Informations : à la requête de Jean et Christophe Baretteau, père et fils, meuniers, contre René Caillonneau et ses deux fils, aussi meuniers, pour crime de violences et voies de fait (20 mars 1722); — procès-verbal constatant que René Caillonneau père s'est constitué prisonnier, interrogatoire et sentence d'élargissement sous la condition de se présenter à toute assignation (21 au 24 mars 1722); pièces de même nature pour René et Michel Caillonneau, fils du précédent (23 et 24 août 1726). — Informations : à la requête de Louise Tardy, veuve Boizard, contre Jacques Pontoiseau, farinier, pour voies de fait contre la fille de la dite Tardy, bris de meubles et vol d'argent (31 août 1722); — à la requête de René Brechet, sieur de la Segouinière, et Catherine Daguin, son épouse, contre Pierre Rigourdain, sergent royal, Rouvière sergent et Loué, tailleur d'habits, pour violences et voies de fait (3 décembre 1722).

B. 470. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1724-1726. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers, Challans et dépendances. — Procédures criminelles. — Informations : à la requête de Martin Dugast, sieur des Sartières, et Suzanne Chaillou, sa femme, contre Pierre Charon et ses enfants, Jean

Merceron, son gendre et Renée Charon, sa femme, métayers à la Noue, paroisse de Challans, pour avoir tué un cheval appartenant aux Complaignants (1^{er} août 1724); — à la requête de Philippe Vigneron, sieur de la Guillotière, maître chirurgien, contre Jean Dugast, fils mineur de feu Martin Dugast, bourgeois, François Miteau, fils mineur de François Miteau, sieur de Grand-Pré, bourgeois, Pierre Gauvrit, fils mineur de Gauvrit, tisserand, René Mandin, fils mineur de René Mandin, sellier, Gabriel Chauchet, fils mineur de René Chauchet, maréchal ferrant et Pierre Blanchard, fils mineur de Jacques Blanchard, laboureur, pour avoir vendangé une charrie de vigne, au canton de la Juisière, paroisse de Challans, appartenant au requérant (25 septembre 1726).

B. 471. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1727-1730. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers, Challans et dépendances. — Procédures criminelles. — Informations pour violences et voies de fait : à la requête de André Guérineau, laboureur, contre Pierre Cayreau et Alexandre Fradet, marchands camelotiers (31 décembre 1727 et 2 janvier 1728); — à la requête de Gilles Maixent, laboureur, et Marie Coutanceau sa femme, contre Jean Morice laboureur (18 février 1729); — à la requête de Charles Jouet, cabaretier, et Marie Traisneau, sa femme, contre Pierre Rousseau, cabaretier, Pierre Groizard, maître maçon, Louis Barbreau, maréchal taillandier (21 mai 1730).

B. 472. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1731-1733. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers, Challans et dépendances. — Procédures criminelles. — Informations pour violences et voies de fait : à la requête de Mathurin Daniau, hôtelier à Challans, contre André et Louis Pillet frères, laboureurs (13 octobre 1731); — à la requête de Christophe Lhéritteau, farinier, contre François Mollé, aussi farinier (11 novembre 1731); — à la requête de Nicolas Guérin, maître tailleur d'habits, contre Claude Guérin, sacristain et sargetier, Alexis Douxamy maréchal taillandier et Luc Renaud, son garçon, et autres (14 janvier 1732); — à la requête de Jacques Voisin, mar-

chand, syndic de la paroisse de Commequiers, contre Christophe Barettau, farinier (22 octobre 1733).

B. 473. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1739-1743. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers, Challans et dépendances. — Procédures criminelles. — Informations pour violences et voies de fait : à la requête de François Boissin et Marie Millet, sa femme, contre Mathurin Vrignaud (10 juin 1739) ; — à la requête de Louis Perrocheau, tisserand, contre Jean Dousséin, maréchal taillandier et autre, son complice (12 septembre 1743).

B. 474. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1750-1752. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers et Challans. — Procédures criminelles. — Informations : à la requête du procureur fiscal de la baronnie de Commequiers, contre deux quidams, inconnus et mendiants, pour vol du tronc de l'autel du Rosaire, en l'église de Challans (11 au 18 août 1750) ; — à la requête de Jacques Gaborit, marchand, contre Lefour, chaudronnier, pour violences et voies de fait (2 avril 1751) ; — à la requête de Anne-Marie de Gabory, veuve de Jacques-Henri de Guinebaud, chevalier, seigneur de la Grossetière, contre René Nicoléau, père, ses enfants et ceux de sa communauté, ses métayers de la Grossetière « lesquels on dégradé les lieux de la dite métairie et leurs dépendances, vendu les bestiaux à l'insu de la complainante et (fait) plusieurs autres dégradations, et, non contents de cette manœuvre, n'ont cherché que les occasions de lui nuire et meflaire, ainsi que ceux de sa maison, dans ses biens et attenté à sa vie et à ceux de sa maison, et notamment le vingt-six de ce mois, sur les neuf, dix et onze heures du soir, à sa maison de la Grostière, que les dits Nicoléau et leurs adhérents vinrent avec des fusils chargés à balle au portail de la complainante, pour l'attendre ou quelqu'un de sa maison à sortir, afin de leur faire mauvais party » (31 juillet 1752).

B. 475. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1754. — Justice seigneuriale de la baronnie de

Commequiers et Challans. — Procédures criminelles. — Informations : à la requête de Pierre Massonnet, laboureur, contre François Groisard, laboureur, pour violences et voies de fait (9 mai 1754) ; — à la requête de Louis-Michel Blaineau, de Noiez, huissier royal, contre Antoine Civel, garçon chirurgien, pour la même cause (1^{er} octobre 1754) ; — à la requête du procureur fiscal de la baronnie de Commequiers, contre les auteurs, complices et adhérents du meurtre commis en la personne du sieur Desmarois de la Mazourie, cavalier de la maréchaussée à la brigade de Challans (21 au 23 octobre 1754). — Procès-verbal de levée de cadavre, autopsie et affirmation de rapport de chirurgien, au sujet du corps de André Lhériteau, trouvé noyé à la levée du Porteau (28 et 30 décembre 1754).

B. 476. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1755-1757. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Procédures criminelles. — Informations : à la requête de Charles Gilbert, menuisier, et de Louise Guibert, sa femme, contre Pierre Daniau, sellier, et cabaretier, et Louise Chauchet, sa femme, et Pierre Daniau, laboureur, pour violences et voies de fait (8 novembre 1755) ; — à la requête de demoiselle Claude Chevallier de la Voisinère, fille mineure émancipée, procédant sous l'autorité de César Rullier, bourgeois, son curateur, contre Vital Morisseau, maréchal taillandier, pour avoir abattu « avec une pelle et austres instruments, à différentes fois et pendant plusieurs nuits, » un terrier que la requérante avait fait relever le long d'un pré dépendant de la métairie des Grandes Coëtières, paroisse de Challans, et bordant un chemin d'exploitation (16 mars 1756) ; — à la requête du procureur fiscal de la baronnie de Commequiers, contre l'auteur du crime d'homicide commis par poison sur la personne de Jean Pontoiseau fils, ses complices et adhérents (10 mai 1756 et 28 avril 1757) ; — à la requête de Louis Fumé, laboureur, contre Jean Daniau et autres, aussi laboureurs, pour violences et voies de fait (30 septembre 1756). — Exécutoire de la somme de 23 livres 4 sous 4 deniers et de celle de 4 livres 4 sous, montant des frais dus à Henri Degounor, greffier de la baronnie de Commequiers, par le receveur fermier de la dite juridiction, à l'occasion du meurtre commis sur le sieur Desmarois et de la levée du cadavre de André Lhériteau, tous les deux dénommés à l'article précédent (22 juin 1756).

B. 477. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1757-1759. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Procédures criminelles. — Plainte portée par Marguerite Boucher, veuve de Jean Rabaud, mère et tutrice de François Rabaud, son fils mineur, Nicolas Nauleau, laboureur, et Marie Guérineau, sa femme, contre Maurice Vrigneau, laboureur, Jacques Ricolleau, son domestique et autres, pour violences et voies de fait; interrogatoires et sentence portant élargissement des accusés (2 septembre au 15 novembre 1757). — Exécutoires à l'occasion d'affaires criminelles. — Information à la requête de Antoine Laurent, journalier, et Françoise Gaudin, sa femme, contre Alexis Lucas, marchand, pour violences et voies de fait (28 septembre 1759).

B. 478. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1766. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Procédures criminelles. Informations : à la requête du procureur fiscal de la juridiction de Commequiers, contre Mathurin Billon, accusé du vol de 14 caillies dans une auberge du bourg de Challans (19 mai 1766); — à la requête de Jacques Joubert, notaire et procureur de la baronnie de Commequiers, contre des inconnus, pour crime de vol et d'insultes à lui faites par écrit et autrement (13 décembre 1766).

B. 479. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1768-1769. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Procédures criminelles. — Procès-verbal des dommages occasionnés par l'évasion de Marguerite Raffin, détenue dans la prison de la juridiction de Commequiers (10 juin 1768); — Information : à la requête du procureur fiscal de la dite baronnie, contre Jean Vigreux, serrurier, pour crime de vol et fabrication de fausses clefs (24 octobre 1769); procès-verbal d'évasion de l'accusé (9 décembre 1769).

B. 480. (Liasse.) — 26 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1773-1774. — Justice seigneuriale de la baronnie

de Commequiers-lez-Challans. — Procédures criminelles. — Informations : à la requête du procureur fiscal de la baronnie de Commequiers, contre les quidam, complices et adhérents d'un homicide sur un enfant nouvellement né, trouvé enterré à fleur de terre dans l'un des terriers d'un pré, appelé le Censif, dépendant de la métairie de la Bajonne, paroisse de Soullans (9 mars 1773); — à la requête du procureur fiscal de la même juridiction, contre Henri Bonnin, boucher, pour crime de vol (15 et 28 juin 1773); — à la requête de Jean Cornevin, meunier, au nom et comme père de ses enfants mineurs et de feue Marguerite Massé, sa première femme, et encore se faisant fort pour Marie Massé, veuve de Jacques Vallot, menuisier, contre Jacques Bonamy, père et fils, journaliers, pour abatage de vergnes sur la propriété des complainants (20 décembre 1773).

B. 481. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1780-1782. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Procédures criminelles. — Information à la requête du procureur fiscal de la dite baronnie, contre les auteurs du vol sacrilège commis dans la sacristie de l'église paroissiale de Challans, pendant la nuit du dimanche au lundi 3 janvier dernier (10 février 1780). — Procès-verbaux : d'arrestation et d'écron, interrogatoire et élargissement de Pierre Huguet, charron, accusé du crime de vol le jour de la foire de Challans (9, 10 et 14 septembre 1782); — d'enquête et enquête pour Jean Giraudeau, domestique, à l'occasion de l'instance pendante au siège de la Tournelle de Poitiers entre lui et Pierre Crochet, laboureur, et Jeanne Crochet, sa femme sur la demande en réparation d'injures atroces venues par ces derniers contre le dit Giraudeau (20 et 23 septembre 1782).

B. 482. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1784. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Procédures criminelles. — Informations : à la requête de Pierre Allaire, marchand tanneur, contre Pierre Gillet, marchand, pour crime d'injures (13 mars 1784); — à la requête de maître Joubert, procureur fiscal de la baronnie de Commequiers, contre Antoine Billon, qui s'était opposé à

la pose de gonds dans un des jambages de la porte du puits d'où le dit Joubert tirait ses eaux, le dit puits situé dans un carrefour contigu aux maisons du complainant et de l'accusé (8 juillet 1784); — sentence du sénéchal décidant que la précédente affaire ne saurait être jugée au criminel et réservant à maître Joubert de se pourvoir au civil si bon lui semble (26 juillet 1784).

B. 483. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1785-1786. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Procédures criminelles. — Expédition de la remontrance, adressée par le procureur du Roi de la sénéchaussée et siège présidial de Poitiers au lieutenant criminel des dits sièges, à l'effet de constater que dans la nuit du 27 au 28 janvier 1785, plusieurs libertins du bourg de Challans ou des environs se sont livrés à tous les excès possibles, qu'ils ont renversé les portes et portaux des jardins, cassé les portes, emporté les cadenas et serrures; que, avant cette époque et même depuis, cette bande de libertins n'a cessé de commettre du désordre et du trouble, qu'ils ont roullé plusieurs pieds d'arbres au milieu du grand chemin, qu'ils ont arraché des ponts en bois, (qu')après les avoir démontés ils les ont jetés dans un fossé, que même ils ont ouvert nuitamment des portes de grange et écurie et ont arraché des portes qu'ils ont jetées sur le chemin, que ce n'est qu'une suite de libertinage, etc. »; — acte de la plainte et permission d'informer des faits contenus dans la précédente remontrance devant le sénéchal de la juridiction de Challans, au greffe de laquelle sera réunie expédition de la présente plainte, pour l'information faite être ensuite renvoyée en minute directement au greffe de Poitiers, par la voie ordinaire des messageries (14 avril 1785). — Information faite à la requête du procureur fiscal de la baronnie de Commequiers, contre Pierre Macé, domestique meunier, pour crimé de vol (31 janvier 1786) et jugement du sénéchal de la même juridiction portant élargissement de l'accusé (8 février 1786).

B. 484. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1789. — Justice seigneuriale de la baronnie de Commequiers-lez-Challans. — Procédures criminelles. — Procès-verbal constatant un vol fait avec éfraction des deniers et ornements qui ont été enlevés de la sa-

cristie de l'église de Challans, pendant la nuit dernière (20 janvier 1789).

B. 485. (Cahier.) — In-8°, 21 feuillets, papier.

1786-1790. — DAMVIX (Châtellenie). — Registre de la cour ordinaire et sommaire de la justice seigneuriale de Damvix. — Le procureur de la cour demandeur en prestation de serment, à la manière accoutumée, contre maîtres Jean-Étienne Prezeau l'aîné, Prezeau le jeune, procureurs, maître Auguste-Jean David Fourneau, greffier, Charles Malval, Rigomer Giraud et Jean Caillet, sergents, par-devant Étienne Giraud de Saint-Vincent, avocat au siège royal de Fontenay-le-Comte et sénéchal de Damvix (16 janvier 1786, f° 4). — Pierre et Jacques Martin demandeurs, contre divers pour avoir fournoyé et pris du pain pour la consommation de leurs familles, ailleurs qu'au four banal et chez les boulangers de Damvix (22 mai, 17 juillet et 14 août 1787, f°s 6, 9 et 10, v°). — Jugement ordonnant une enquête pour constater les dégâts commis dans un bouchot appartenant à Philippe Chevalier (2 septembre 1788, f° 18, v°).

B. 486. (Cahier.) — In-8°, 27 feuillets, papier.

1718-1719. — Justice seigneuriale de la châtellenie du prieuré cellèrerie de Damvix. — Registre incomplet des tenues d'assises. — Présentation de déclarations fournies : par René Denfer, sieur de la Maison-Neuve, Étienne Sabouraud, sieur des Planches (14 juin 1718, f° 4, v°); — par le sieur Brisson de la Pagerie (9 août 1718, f° 6, v°); — par demoiselle Suzanne Baraud de Peugno (22 novembre 1718, f° 13); — par les héritiers de feu Entrope Mollineau, notaire du comté de Benon (14 mars 1719, f° 18, v°); — par François, Louise, Marguerite et Élisabeth Desbarres, frère et sœurs, héritiers de feus Nicolas Desbarres, maître chirurgien, et Marie Cadet, leurs père et mère (9 mai 1719, f° 23, v°).

B. 487. (Liasse.) — pièces, papier.

1728-1733. — Justice seigneuriale de la châtellenie du prieuré cellèrerie de Damvix. — Procédures civiles. — Réception (en la cour de Damvix) : de Louis

Guerrit, praticien, en qualité de sergent (13 juillet 1728) et de procureur postulant (5 septembre 1730) ; — de Louis Brun, notaire et procureur de la baronnie de Maillezaïs, dans la charge de notaire et procureur (13 juillet 1728) ; — de Nicolas Cherbonneau, praticien, sergent de la baronnie de Maillezaïs, dans la charge de sergent (13 juillet 1728) et de Louis Delaroy, praticien, en la même qualité (17 août 1728) ; — de René Baron, notaire de la châtellenie de Damvix, dans la charge de procureur (28 février 1730) ; — de Jacques Grizaud, praticien, dans la charge de sergent (2 juin 1733) et de Charles Braud, sergent de la baronnie de Maillezaïs en la même qualité (*id.*). — Procès-verbaux : d'apposition et de reconnaissance de scellés sur les meubles de feu René Moriceau, laboureur (18 juillet et 8 août 1730) ; — d'enquête et enquête pour Jacques Pascaud, pêcheur, contre François et Geoffroy Rousseil, enfants de feu François Rousseil et de Anne Maynard, mère tutrice de ses enfants et du dit défunt, tous marchands (26 mai 1730), etc. ; — de tutelle, de curatelle et d'émancipation.

B. 488. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1735-1741. — Justice seigneuriale de la châtellenie du prieuré cellérierie de Damvix. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : de nomination d'acceptation de commission et de rapport d'experts : à la requête de Marie Caillaud, veuve d'Auguste Maynard, et de Jacques Maynard, marchand, leur fils, pour la visite et estimation de dommages très considérables commis dans une pièce de bois marais, sis en la commune de Damvix (22 novembre au 14 décembre 1735), etc. ; — d'apposition et reconnaissance de scellés et de clôture d'inventaire, le tout concernant la succession de François Mestayer, laboureur, marié en premières noces avec Madeleine Moriceau et en secondes avec Madeleine Charier (12 septembre au 2 décembre 1738), etc. ; — d'enquête et enquête : pour Barthélemy Cardinaud, marchand cabaretier, contre Jean et Mathurin Daigrier frères, journaliers (26 février 1739), etc. ; — d'émancipation : de Louis Mestayer, fils de feus François Mestayer et Marie-Madeleine Moriceau, tous les deux précités (3 octobre 1738).

B. 489. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1766-1788. — Justice seigneuriale de la châtellenie

du prieuré cellérierie de Damvix. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : d'enquête : pour Michel Bonnaud, bordier et sa femme, contre Louis et François Martin, père et fils (5 août 1766) ; — pour Jean Bourneau, sabotier, contre Jean Guenon, journalier (10 juillet 1780) ; — de tutelle : de nomination de curateur *ad hoc* pour contracter mariage ; d'émancipation. — Sentence : portant paiement à Joseph Mesnard, laboureur, et autres, par Jean Rousseau et autres, de la somme de 478 livres 10 sous pour réparation de dommages et agâts (20 juillet 1788).

B. 490. (Cahier. — In-4°. 32 feuillets, papier.)

1763-1779. — FALLERON ET FROIDFOND (Châtellenies). — Registre des audiences ordinaires de la justice seigneuriale de Falleron et Froidfond, séant à Falleron (détérioré par l'humidité). — Propriétaires des dites châtellenies : Paul-Jérôme Philippeaux, marquis de Pontchartrais, comte de Palluan, baron de Rié, seigneur de Falleron et Froidfond, Saint-Aubin et autres terres et seigneuries, lieutenant général des armées du roi et de sa province d'Anjou, gouverneur des ville et château de Ham, demeurant à Paris (f° 3, v°) ; puis, Pierre-Alexandre-Gabriel de Suzannet, lieutenant de vaisseau, seigneur des châtellenies, terre et seigneurie de Falleron et Froidfond, la Clartière, la Chardière, Montigny, Puysec et autres lieux, demeurant au château de la Chardière, paroisse de Chavagnes (f° 16). — Sénéchal : Pierre-Antoine-Auguste Lamsier, sieur de la Marchaizière, avocat en Parlement. — Lettres de provision et actes de réception (ès-cours du comté de Palluan et des châtellenies de Falleron et Froidfond) : de Jacques-Alexandre Marnet fils, en qualité de notaire et procureur (1^{er} décembre 1765 et 18 avril 1766, f° 3, v°) ; — de Pierre-René Cornuier fils, en qualité de notaire et procureur (15 novembre 1768 et 12 mai 1769, f° 5, v°) ; — de Jean Chevallier, en qualité de sergent et de sergent verdier (21 janvier et 19 avril 1771, f° 10 v°) ; — de Artus-Victor de Boiscourbeau, notaire royal, en qualité de procureur (5 et 15 novembre 1771, f° 12, v°). — Lettres de provision et actes de réception (en la cour des châtellenies de Falleron et Froidfond) : de René Mèrlat, avocat en Parlement, en qualité de procureur fiscal (8 août 1768 et 12 mai 1769, f° 5) ; — de Pierre Gautreau, en qualité de notaire et procureur (15 janvier et 19 avril 1771, f° 10). — de Jacques-François-Louis Doucet, en qualité de notaire et

procureur fiscal (30 décembre 1774 et 10 février 1775, f° 16); — de Michel-Dominique Pinson, en qualité de notaire et procureur (*id.*, f° 16, v°); — de Honoré Gobin, en qualité de sergent verdier (*id.*); — de Jacques Orceau, en la même qualité (25 avril et 3 août 1776, f° 18, v°); — de Jean-Baptiste-Julien Thomas, en qualité de notaire et procureur (1^{er} et 6 septembre 1776, f° 19, v°). — Élections de domicile laites au bourg de Falleron par les procureurs postulants du dit lieu, tous habitant à Palluau ou à la Garnache, pour signification de tous actes de justice (15 novembre 1771, f° 12, v°). — Réception de déclarations roturières rendues au sieur Guinebaud de la Grossetière, pour des domaines sis aux fiefs de la Chauvière et Bonnelière (7 février 1777, f° 21, v°).

B. 491. (Cahier.) — In-4°. 24 feuillets, papier.

1784-1790. — Justice seigneuriale des châtelainies de Falleron et Froidfond. — Registre des audiences ordinaires (détérioré par l'humidité) — Lettres de provision et actes de réception (en la dite cour): de Venant Marmet, praticien, comme notaire et greffier (1^{er} et 16 novembre 1784, f° 1); — de Louis Boucheureau, notaire de la baronnie de Palluau, comme notaire et procureur (*id.*, f° 1, v° et 2); — de René-François Chabot, en la même qualité (14 septembre et 16 novembre 1784, f° 1, v° et 2); — de Étienne-Julien Barateau Thibaudière, avocat au présidial de Poitiers, en la même qualité (13 et 16 novembre 1784, f° 1, v° et 2, v°); — de Charles-Étienne Barateau, notaire royal, comme procureur (*id.*, f° 1, v° et 2, v°); — de Étienne Asselain, sergent des châtelainies de Touvois et Saint-Étienne-de-Mermorte, comme sergent (14 et 16 novembre 1784, f° 1, v° et 3); — de Jacques-Antoine-Aimé Boisléve, notaire et procureur du marquisat de la Garnache, comme notaire et procureur (16 novembre 1784 et 18 janvier 1785, f° 4); — de Pierre-René Cormier, notaire et procureur, comme procureur fiscal (18 janvier, 14 juin et 23 août 1785, f° 4 et 6); — de René Cornier, huissier royal, comme notaire et greffier (14 juin et 23 août 1785); — de Jean-François Guyet le jeune, praticien, comme notaire et procureur (25 janvier 1786 et 31 janvier 1787, f° 7); — de Nicolas Lemaal, receveur des traites au bureau de Falleron, comme notaire (7 octobre 1788 et 26 janvier 1790, f° 22, v°). — Réception de Jean-Baptiste-Pierre Laheu Dupay, avocat au Parlement, dans la charge de séné-

chal de la juridiction de Falleron et Froidfond, par-devant le sénéchal du présidial de Nantes, sur commission rogatoire du lieutenant général de la sénéchaussée de Poitiers (31 août 1787, f° 18, v°). — Ordonnance de Pierre-Marie Irland de Bazoges, lieutenant général de la susdite sénéchaussée de Poitiers, sur l'exercice des justices subalternes (16 novembre 1786, f° 7, v°) et arrêt du Parlement de Paris rendant exécutoire une autre ordonnance des officiers de la sénéchaussée de Poitiers en date du 29 janvier 1787, sur le ressort des dites justices (19 février 1787, f° 11). — Édît du Roi concernant les non catholiques (novembre 1787, f° 13, v°).

B. 492. (Cahier.) — In-4°. 35 feuillets, papier.

1577-1637. — FIEF-VOUSSARD. — Registre des notifications et insinuations « de la seigneurie du Fief-Voussard, ou bourg de Pissot. » — Ventes: par Jacques Arnaud et sa femme à Nicolas Viète, sieur de la Motte de Mouzeuil, contrôleur ancien et Élu à Fontenay-le-Comte, de la septième partie de la métairie du Pinier et de vignes, le tout sis au bourg de Pissotte, moyennant 100 écus (28 juin 1582, f° 8); — par Jean Bernard à noble homme Robert Rayneteau, de divers immeubles sis dans les fiefs des baronnies de Vouvent et Mervent et de la Motte-Voussard, moyennant seize écus deux tiers (7 janvier 1597, f° 13); — par Jacques Gouin, avocat, et Jeanne Babin, sa femme, à Étienne Brun, sieur de la Grand-Maison, d'une métairie sise au bourg de Pissotte, moyennant 3,730 livres (11 octobre 1616, f° 19, v°); — par Jacques Berthon, sieur de Fontbriant et de Doix, à Jacques Mercier, de plusieurs boisselées de terre au fief de la Pinaudière, autrement la Petite-Motte, moyennant 394 et 270 livres (14 et 21 mars 1620, f° 26, v°); — par Jeanne Baraillau, veuve de Jacques Brunet, à Paul Baraillau, marchand, de tous les domaines et héritages dépendant de la seigneurie de la Grange des Bouinières, située au bourg de Pissotte et à elle échus par suite du décès de Louis Baraillau, son père, auquel la dite seigneurie appartenait pour une moitié et par indivis avec Nicolas Viète, sieur de la Motte (26 février 1621, f° 28).

B. 493. (Cahier.) — In-4°. 33 feuillets, papier.

1651. — FLOCELLIÈRE (Châtellenie puis marquisat

de la). — Registre des audiences ordinaires de la justice seigneuriale de la Flocellière. — Tutelle et curatelle des enfants de feu Jean Larg-teau et Marie Chiron (12 et 25 janvier 1651, f^o 2, v^o et 4 v^o). — Comparution au greffe de André Sintray, à l'effet de déclarer qu'il est appellant de certain jugement rendu contre lui en la cour de la Flocellière, au profit de René Cacaud (31 janvier 1651, f^o 5, v^o). — Antoine Durand, sergent royal, fils aîné et principal héritier de feu Louis Durand, aussi sergent royal, contre Pierre Bourye et ses fils, en paiement de la somme de 38 livres, restant d'une obligation de cinquante livres (27 avril 1651, f^o 16). — Pierre Gaultier et dame Madeleine Vrdoux, fermiers généraux de la seigneurie de la Flocellière, intervenant par le procureur fiscal de la dite cour, contre Claude et Charlotte Thibault et Jacques Soudet et parsonniers, métayers au village de Puyfouque, paroisse de Saint-Michel, pour procéder à une visite des agâts et dommages faits dans les bois taillis de la susdite cour (19 octobre 1651, f^o 31). — Émancipation et curatelle de Antoine Maullevrier, fils de Charles Maullevrier et Jeanne Marie Girault (16 novembre 1651, f^o 32).

B. 494. (Cahier.) — In-4^o, 46 feuillets, papier.

1583-1595. — Justice seigneuriale de la châtellenie de la Flocellière. — Registre incomplet des notifications. — Ventes : par Omer Basteau, texier en toile, à Mathurin Bibart, docteur en médecine, de plusieurs boisselées de terre labourable sur le chemin de Pouzauges au Boupère, moyennant 14 écus (18 mai 1584, f^o 7, v^o) ; — par Jacques Paunier et Bastienne Ferrand, à Jean Escorbie, receveur de Châteaumur, de la huitième partie par indivis dans un masuraud et jardin et autres immeubles, moyennant 10 écus (30 mai 1586, f^o 18, v^o) ; — par Claude Sanson, maréchal, au même, de tous ses droits dans le précédent masuraud et jardin et autres immeubles, moyennant 49 livres tournois (25 juin 1586, f^o 19) ; — par Jacques de Mommillon, écuyer, et Madeleine Durand, son épouse, sieur et dame de la Mondie, à Jean, Pierre et François Sicard, des métairies de la Durandrie et de la Baraudière, sises au bourg de la Flocellière et aux environs, moyennant 1100 écus (6 mai 1584, f^o 22) ; — par Jean Guyet et Françoise Jadault, son épouse, à Jean Sicard, sénéchal de Pouzauges, d'une maison au village de la Sauvagère, paroisse de la Flocellière, de jardins, terres labourables et pré, moyennant 133 écus un tiers

(24 mai 1583, f^o 27, v^o) ; — par les mêmes, à François Sicard, demeurant au château de la Flocellière, du bordage de la Maurière, paroisse de Saint-Michel-Mont-Mercure, moyennant 200 écus (13 mars 1588, f^o 37) ; — par Charles Darrot, écuyer, sieur de la Popelinière, paroisse d'Azay, à Jean Sicard, sieur du Chaillou et sénéchal de Pouzauges, susnommé, de la maison noble et métairie de l'Aubouynière et du droit de fief dans une demi borderie, paroisse de Saint-Michel-Mont-Mercure, moyennant 2,000 écus (14 avril 1591, f^o 41 et 41 v^o).

B. 495. (Cahier.) — In-4^o, 9 feuillets, papier.

1595-1597. — Justice seigneuriale de la châtellenie de la Flocellière. — Registre des notifications. — Ventes : par Jean Ganteau et sa femme, à Daniel Moreau, sergent de la châtellenie de la Flocellière et de Lespau, de la quarte partie dans une ouche appelée l'Ouche d'Olivier, moyennant 10 écus (20 août 1596, f^o 5, v^o) ; — par Jacques Texier, chapelier, et sa femme, à Moïse Vinet, sieur de la Fraiguaye, de deux portions de pré, moyennant 50 écus (5 février 1596, f^o 6) ; — par Louis Grolleau, marchand, à René de Nouzillac, écuyer, sieur du dit lieu, d'un lopin de terre, paroisse de Notre-Dame-du-Châtellier, moyennant 10 écus (f^o 7, v^o) ; — par Pierre Chappelleau, maçon, à Jean Charrier, régent en principal du collège de la Flocellière, d'une boisselée et demie de jardin, près du bourg, moyennant 12 écus (f^o 8).

B. 496. (Cahier.) — In-8^o, 36 feuillets, papier.

1698-1723. — Justice seigneuriale du marquisat de la Flocellière. — Registre des notifications. — Ventes : par Pierre Gillebert, sieur des Arsés, premier Élu à Mauléon, et Angélique Rougeon, son épouse, à André Lanoüe, maître sellier, à la Flocellière, d'une maison avec deux jardins au dit bourg, moyennant 640 livres (f^o 1) ; — par divers, à François Martineau, sieur de la Morinière, notaire de la baronnie du Puy-du-Fou, de tous les droits pouvant leur appartenir dans la succession de Jean Piet, prêtre à Mallivière (2 septembre 1685 au 7 mai 1690, f^o 1 v^o à 3) ; — par Philippe Legier, prêtre, écuyer, seigneur de Beauregard et de la Roche-sur-Boivre, demeurant à Poitiers, à René Guerry, procureur fiscal de la Flocellière, de la métairie de la Baudrière, susdite paroisse, moyennant 6,400 livres (8 juillet 1700, f^o 7) ; — par Olivier Letour-

neur, écuyer, si ur de la Brachetière, à Michel Girard, sieur de la Planière, et Catherine Gourin, sa femme, d'une maison et autres immeubles au bourg de Saint-Michel, moyennant 4,500 livres (28 novembre 1703, f° 10); — par Joseph Des Nouhes, chevalier, seigneur du Robineau, et Marie-Anne Ogeron, son épouse, à Marie Garnaud, épouse et procureur de Pierre Millet, chirurgien-major du régiment des Gardes Vallones du Roi d'Espagne, de la seigneurie de la Maison-Neuve, paroisse de la Flocellière, moyennant 3,700 livres (10 mai 1710, f° 16, v°); — par Guillaume Boulard, bourgeois de Paris, curateur à la succession vacante de Henri-Emmanuel Hurault, marquis de Vibraye, à Marie-Angélique d'Arquin, épouse de Jacques Thibault, marquis de la Carte, de la seigneurie de la Bétoière, paroisse de Saint-Michel-Montmercuire, moyennant 115,000 livres (13 mars 1714, f° 22); voir B 239 et 250); — par Olivier Letourneur, écuyer, sieur de la Brachetière, à Michel Girard, sieur de la Planière, susnommé, et Marie Rampillon, son épouse, des métairies de l'Ortisière et de la Michenotière, paroisse de la Flocellière, moyennant la rente de 400 livres et 1,800 livres de pot-de-vin (14 août 1713, f° 24); — par Pierre-Alexandre Le Comte, écuyer, seigneur de la Couture, et Marie-Louise Constant, sa femme, à Jeanne-Françoise de Granges de Surgères, veuve de Gilles-Charles de Granges de Surgères, marquis de la Flocellière, de la métairie de la Traversière, paroisse de Saint-Michel-Montmercuire, moyennant 5,200 livres (19 septembre 1720, f° 27); — par Gabriel Des Mesliers, écuyer, sieur de la Guillerie, et Charlotte Heuslin, son épouse, à Pierre Coudrin le jeune, sieur des Papinières, notaire et sergent royal à Saint-Mars-la-Réorthe, de plusieurs domaines au dit bourg de Saint-Mars, moyennant la rente de 16 livres 15 sous (16 novembre 1713, f° 32, v°).

B. 497. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1689-1789. — GERBAUDIÈRE ET TABLIER (Châtelain-s). — Greffe de la justice seigneuriale de la Gerbaudière et du Tablier. — Sénéchal en 1689 : Thomas Merland, sieur de la Cossardière ; procureur fiscal, Gabriel Duval, sieur de la Bélinière. — Tutelle et curatelle des enfants mineurs de feus Jean Garipaud, sergent, et Gabrielle Esriau (11 et 18 février 1689). — Sénéchal en 1786 : Jean-Baptiste-Aimé Caillaud. — Nominations de curateurs à l'effet de contracter mariage : pour Marianne Néau (17 juin 1786) ; pour Jeanne Curatteau (7 août 1789).

B. 498. (Cahier.) — In-8°, 7 feuillets, papier.

1786. — Justice seigneuriale de la Gerbaudière et du Tablier. — Registre des assises de la terre et seigneurie de la Fretière, tenues par Jean-Baptiste-Aimé Caillaud, sénéchal de la châtellenie de la Gerbaudière et du Tablier, et des dites assises. — Remontrance de Philbert Touranchaud, procureur fiscal des susdites assises, portant qu'à la requête de Louis-Ferdinand Tinguy, chevalier, seigneur de Nesmy, la Guitardière et autres lieux, mineur émancipé, procédant sous l'autorité de Charles-César de Montsorbier, chevalier, seigneur de la Coutardière, son curateur aux causes, il aurait par affiches et publications fait avertir tous les vassaux, tenanciers et censitaires des fiefs et seigneuries de la Fretière pour exhiber au seigneur de cette cour tous les contrats d'acquêt ou autres titres de propriété, par eux ou leurs auteurs faits dans l'étendue des fiefs de cette cour depuis trente ans, comme aussi de communiquer par édition les actes de partage, échange et autres titres concernant la propriété de leurs domaines avant et depuis les trente ans derniers, se purger par serment sur les dites exhibitions et éditions, payer les lods et ventes, si aucuns sont dus, ou d'exercer de la part du seigneur de cette cour la retenue féodale et faire ses options dans les délais fixés par la coutume, et en outre faire les foi et hommage, les lasser et serment de fidélité pour raison des domaines nobles, rendre aveu et dénombrement des héritages hommages par le menu dans le temps de la coutume, rendre déclaration des domaines roturiers bien confrontés des quatre nouvelles confrontations, reprenant les anciennes par orient, occident, septentrion et midi, avec reconnaissance des devoirs auxquels ils sont sujets, dire aux droits de qui ils sont, nommer leurs cote-neurs, payer en deniers ou quittances valables les rachats, surachats, droits de service, cens et rentes, restituer les droits de terrage indument perçus et enlever les amendes contumières, ensemble les intérêts de ce qui se trouvera être dû, et généralement satisfaire à toutes les autres dispositions de notre coutume ; requérant le dit procureur fiscal comparution de la part des dits vassaux, tenanciers, censitaires, sinon qu'il soit contre eux donné défaut et pour le profit, permettre au seigneur de cette cour de les faire assigner à leurs frais pour satisfaire à ses demandes. — Sentence du sénéchal rendue sur la précédente remontrance et ouver-

ture de la première assise (30 août 1786), — deuxième et troisième assises (28 juillet et 2 septembre 1789). — Tous les actes portés au registre consistent en reconnaissance de déclarations roturières, rentes féodales, droits de terrage, etc., ou défauts donnés contre les parties assignées.

B. 499. (Cahier.) — In-4°, 86 feuillets, papier.

1609-1621. — ILE-D'OLONNE (Châtellenie). — Registre de notifications et insinuations de la justice seigneuriale de l'île-d'Olonne. — Ventes : par Jacques Jouhet et Michelle Joussemet, sa femme, à Sébastien Joussemet, notaire, d'une portion de jardin, près le village de la Burelière, moyennant 13 livres (11 septembre 1610, f° 11); — par Marie Blanchet, veuve de Jean Pairaud-au, sieur de la Poiraudière, à Jacques Morisson, écuyer, sieur de la Motterie, de la moitié en un droit de fief appelé le Fief-Fouquet, de la moitié d'une aire de marais salant au Marais-Grondin et de la moitié d'une pièce de vigne, le tout paroisse de l'île-d'Olonne, moyennant 2,000 livres (21 octobre 1612, f° 26); — par Jean Gombereau et Françoise Couraud, sa femme, à René Boubier, écuyer, sieur de l'Isle-Bretin et président de l'Élection des Sables, de tout ce qui peut leur appartenir dans une maison, airaud et apprentis, au bourg de l'île-d'Olonne, moyennant 40 livres (4 août 1613, f° 30); — par Mathieu Perret, laboureur, à honorable homme René Pommeray, d'une boisselée de terre au tènement de la Voirie, moyennant 36 livres (15 juillet 1614, f° 35); — par César Lemercier, sieur de la Caillaudière, et Anne Pelletier, son épouse, à François Jannet, avocat du Roi en l'Élection des Sables-d'Olonne, du tiers de la seigneurie de la Mansaire, paroisse de l'île-d'Olonne, moyennant 400 livres (18 mai 1616, f° 46); — par Jacques Jolly, laboureur, à Sébastien Paillaud, grellier de la seigneurie d'Homme, d'une pièce de terre au fief de l'île-d'Olonne, moyennant 19 livres (26 novembre 1617, f° 52, v°); — par Thomas Alleruy et Françoise Grellier, sa femme, à François Morin, curé de l'île-d'Olonne, de la quatrième partie dans un moulin à vent situé près le village de la Burelière, moyennant 110 livres (8 janvier 1618, f° 57); — par Jean Cantin, laboureur, et Jehanne Pinsonneau, sa femme, à Hugues Cantin, prêtre, demeurant à l'île-d'Olonne, d'une planche et demie de jardin dans l'ouche de Guiochet, près le village de la

Burelière, moyennant 16 livres (4 juin 1619, f° 68); — par Simon Jolly, saunier, au même, de dix sillons de terre contenant une boisselée, au-dessus du pré de la Chaintrée, et de quatre sillons et demi de terre au fief aux Moines, le tout paroisse de l'île-d'Olonne, moyennant 36 livres (14 janvier 1621, f° 85, v°).

B. 500. (Cahier.) — In-4°, 50 feuillets, papier.

1665-1671. — Justice seigneuriale de la châtellenie de l'île-d'Olonne. — Registre des notifications et insinuations de la châtellenie (sans ses annexes). — Ventes : par Gilbert Pichot, sieur des Pittrassières, à Catherine Renaud, veuve de René Leblanc, sieur de la Bourrie, du marais salant de Giraudière, paroisse de l'île-d'Olonne, moyennant 1,654 livres 15 sous 8 deniers (25 août 1666, f° 10); — par François Brandeau, à Jacques Jamet, sieur de la Boussière, du tiers d'une ouche de terre au fief de l'île-d'Olonne, moyennant 13 livres (22 août 1664, f° 24); — par Gilles Amélineau, saunier, à Jacques Segrestain, notaire, d'un journal de vigne au fief des Louatières, moyennant 4 livres (8 avril 1668, f° 37, v°); — par Sébastien Guignardeau, sieur du Préau, sergent royal, à André Debret, sieur de la Sauzinière, d'un pré au fief de l'île-d'Olonne, ensemble une autre petite laiche de pré y joignant, moyennant neuf vingt livres (12 novembre 1663, f° 38, v°); — par Marie Gascet, veuve de André Roy, fermière de l'île-d'Olonne, à François Roy, de la quarte partie par indivis de la métairie de la Louatière, moyennant 1,000 livres (4 août 1669, f° 44); — par Anne de Couvidon, épouse de François de Lestang, chevalier, seigneur de Rulle, Sigogne, Bois-Berton et Montigny, à Jean Morisson, marchand, d'un marais salant, paroisse de Notre-Dame-d'Olonne, moyennant 2,880 livres (21 avril 1670, f° 48, v°).

B. 501. (Cahier.) — In-4°, 24 feuillets, papier.

1665-1671. — Justice seigneuriale de la châtellenie de l'île-d'Olonne. — Registre des notifications et insinuations du Plessis-Masson, Bressuire et la Brosardière, *fiefs annexes* de la châtellenie. — Ventes : par Charles Gaudon, sieur de la Gétière, et Marie Gazeau, sa femme, à René Guilloton, bourgeois, de 60 aires de marais salants, paroisse de Notre-Dame-d'Olonne, du droit de fief et comptant sur une en-

clôture de vigne, près le bourg d'Olonne, et d'une boisselée de terre au fief de la Brossardière, moyennant 518 livres (22 juin 1665, f° 1); — par François Chabot, saunier, et Catherine Roy, sa femme, à François Vidard, sieur de Boisvert, maître chirurgien aux Sables-d'Olonne, de seize aires de marais salants, moyennant 96 livres (13 août 1668, f° 11 v°); — par Daniel Laurans, fermier du lieu noble de la Péraye, à Pierre Laurans, son frère, d'une pièce de terre en vigne et pré appelée Champestre, paroisse de l'Île-d'Olonne, et d'une maison avec jardin y joignant, moyennant 430 livres (8 septembre 1669, f° 21).

B. 502. (Cahier.) — In-4°, 25 feuillets, papier.

1677-1680. — Justice seigneuriale de la châtellenie de l'Île-d'Olonne et dépendances. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Michel Crochet, sieur de la Noue, et Marie Touchet, sa femme, à André Servanteau, bourgeois et capitaine de navire, de dix-sept aires de marais salants, moyennant 321 livres (30 mars 1677, f° 1); — par Daniel de Rorthais, chevalier, seigneur de Montbail, et Céleste Aymon, sa femme, et René Antoine Aymou, chevalier, seigneur de la Petiteire, à Jean Ranfray, seigneur de la Bajonnière, de six tiers d'une rente de quarante-six boisseaux de froment et six chapons, moyennant 1,132 livres (6 août 1677, f° 3, v°); — par Catherine Aymon, femme de Charles Joubert, chevalier, seigneur de Beaulieu, à Jean Ranfray, précité, du dernier tiers de la rente ci-dessus, moyennant 566 livres (26 décembre 1677, f° 5); — par Calixte Foucher, chevalier, seigneur de Ligny et du Guy-Sainte-Flaive, tant pour lui que pour Suzanne Papion, son épouse, et demoiselles Marie et Françoise Papion, ses belles-sœurs, à Jean Ranfray, précité, du quart au total, moins une quinzième partie, de la succession de Pierre Ranfray et Suzanne Menanteau, son épouse, seigneur et dame de la Bruinière, aïeul et aïeule des dites demoiselles Papion, consistant dans la maison noble de la Bajonnière et dépendances, paroisse de l'Île-d'Olonne, plus les métairies de la Porte, de la Mansaire et de la Girardière et le marais salant de Mauprefait, y compris les biens situés dans les paroisses de Sainte-Florence et Mouchamp, plus un quart au total dans la maison de Touvant et ses dépendances, paroisse de l'Île-d'Olonne, la métairie de la Porte, la borderie de la Pommeraye et celle de Bourgneuf, le marais

salant appelé Bressuire, le tout provenant de la succession de Charles Ranfray, seigneur de la Girardière, oncle maternel des demoiselles Papion et frère du dit seigneur de la Bajonnière, les dites ventes faites moyennant 9.000 livres (30 mai 1674, f° 7, v°); — par Jacques de La Touche Limouzinière, écuyer, seigneur de l'Hermenault, et Marguerite Du Plantis, son épouse, à Jean Nicolleau, maître apothicaire, de la métairie de la Rigodière, paroisse de Saint-Martin-de-Brem, moyennant 2,050 livres (6 décembre 1679, f° 18); — par Charles de Granges, chevalier, seigneur de Lagord et de la maison noble de la Grégoirière, à Jean Ranfray, précité, du petit marais de la Rigodière, paroisse de Saint-Martin-de-Brem, moyennant 390 livres (24 avril 1680, f° 24. — Les feuillets du registre cotés 12 à 17 sont en blanc, sauf le verso du dernier feuillet.

B. 503. (Cahier.) — In-4°, 9 feuillets, papier.

1681-1682. — Justice seigneuriale de la châtellenie de l'Île-d'Olonne et dépendances. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Mathurin Boré, saunier, et Jeanne Laurans, sa femme, à Jean Juchelon, licencié en droit, ancien procureur de l'Élection des Sables, de trente-deux aires de marais salants, près les Galtières, paroisse d'Olonne, moyennant 306 livres (27 avril 1681, f° 1); — par Marc Merceron, marchand, faisant tant pour lui que pour Pierre Merceron, son frère, à Marie Landreau, veuve de Jean Praud, capitaine de navire, de dix-huit aires de marais salants dans le marais de Quenardière, moyennant 90 livres (25 juin 1681, f° 2, v°).

B. 504. (Cahier.) — In-4°, 9 feuillets, papier.

1682-1683. — Justice seigneuriale de la châtellenie de l'Île-d'Olonne et dépendances. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Alexis Burneteau, huissier, et Jacques Burneteau, marinier, son frère, à André Servanteau, bourgeois, de treize aires de marais salants, faisant partie du Marais-Neuf, au fief de l'Île-d'Olonne, moyennant 260 livres (7 mai 1681, f° 1); — par Jean Allenet et Marie Chardoublay, sa femme, à René Pommeray, marchand de draps et soie aux Sables, de vingt-deux aires du marais salant appelé l'Alleu, paroisse d'Olonne, moyennant 82 livres 10 sous (12 décembre 1682, f° 3, v°); — par les mêmes, à Louise

Crochet, femme et procuratrice générale de Jacques Perroteau, maître de navire, absent, en voyage sur mer, de quarante aires du même marais salant, moyennant 160 livres (20 janvier 1683, f° 4, v°).

B. 505. (Cahier.) — In-8°, 3 feuillets, papier.

1685-1690. — Justice seigneuriale de la châtellenie de l'Île-d'Olonne et dépendances. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par René Rampillon, prêtre, chanoine et official de l'église cathédrale de Luçon, à Catherine Baron, veuve de Luc Gaudin, maître de navire, d'un marais salant appelé les Planches-Grassières, moyennant 880 livres (6 août 1685, f° 1); — par Marie Marilaud, veuve de Sébastien Paillaud, sergent royal, à Henri Morsel, bourgeois, d'une chambre basse, ruages, quairnages, jardin et vignes, au village de la Touche, moyennant 34 livres (15 juillet 1693, f° 3).

B. 506. (Cahier.) — In-8°, 7 feuillets, papier.

1698-1699. — Justice seigneuriale de la châtellenie de l'Île-d'Olonne et dépendances. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Marie-Angélique d'Arcemalle, veuve de Jean-Gabriel de Rorthays, écuyer, seigneur de Saint-Révérend, à Anne Couturier, veuve de René Trébert, bourgeois, d'un marais salant appelé le Marais-Neuf, près le village de la Salaire, au fief de Bressuire, d'un autre marais appelé Chabossière, au même fief, et de sept aires d'un troisième marais, moyennant 620 livres (2 septembre 1698, f° 1); — par la même, à la même, de la métairie de la Touche, paroisse de l'Île-d'Olonne, moyennant 3,020 livres (2 septembre 1698, f° 2).

B. 507. (Cahier.) — In-8°, 26 feuillets, papier.

1703-1705. — Justice seigneuriale de la châtellenie de l'Île-d'Olonne et dépendances. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par André Rocheteau, saunier, à François Joslain, sénéchal de la baronnie de Saint-Gilles, de trois sillons de terre, au Fief-Giraud, vulgairement le Grand-Fief, moyennant 10 livres (31 septembre 1702, f° 12, v°); — par André Jamet, saunier, et sa femme, au même, d'une boisse-

lée de terre au tènement de l'Îsleau, paroisse de l'Île-d'Olonne, moyennant 17 livres (19 mai 1704, f° 16); — par divers, à Joseph Roulleau, sieur de la Pellissinière, d'une boisselée de terre au tènement des Bourdaux, moyennant 12 livres (9 juillet 1704, f° 17); de onze journaux de vigne, près le village de la Burelière, moyennant 26 livres (18 septembre 1704, f° 17, v°); de trois boisselées de terre, au fief de l'Île-d'Olonne, moyennant 63 livres (25 juillet 1704, f° 18); — par André Bouhier, écuyer, sieur de la Chevestelière, à Louis Ranfray, seigneur de la Bajouinière, d'une métairie au village de l'Audouinière, paroisse de l'Île-d'Olonne, moyennant 3,000 livres (13 janvier 1705, f° 19). — Procurations données par Charles-François de La Baume-Le-Blanc, chevalier, marquis de La Vallière et autres lieux, gouverneur du Bourbonnais, etc., à Louis Haudot, avocat en Parlement, conseiller et agent des affaires de la princesse de Conti douairière (6 février 1703, f° 26), et à Joachim Nicou, écuyer, sieur de la Chauvinière (22 décembre 1704, f° 24) à l'effet de régir les biens et revenus du dit seigneur (f° 24). — Deux pièces sont annexées au registre, la première du 24 avril 1703, émanée du fermier de la seigneurie de l'Île-d'Olonne et donnant pouvoir à Thomas Paillaud, sieur de la Louatière, de faire l'office de commis greffier de la dite seigneurie et de ses annexes; la deuxième, signée du représentant de M. Haudot, procureur général, susdésigné, confirmant le dit pouvoir (20 mai 1703).

B. 508. (Cahier.) — In-8°, 12 feuillets, papier.

1718-1721. — Justice seigneuriale de la châtellenie de l'Île-d'Olonne et dépendances. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Pierre Maréchal, chevalier, baron de Poiroux, au nom de Marguerite de Patras, veuve de Alexandre Maréchal, chevalier, baron de Poiroux, sa mère, à François Fricouneau, sieur de la Taillée, lieutenant général civil et criminel de l'Élection des Sables-d'Olonne, et Marie-Nérée de Ramberge, son épouse, d'une métairie sise au village de la Salaire, paroisse de l'Île-d'Olonne, moyennant 5,000 livres (12 décembre 1706, f° 2); — par Alexis Buor, chevalier, seigneur de l'Échasserie, et Louise-Suzanne Massé, son épouse, à Jean Savarit, marchand, et sa femme, de deux pièces de marais, paroisse de l'Île-d'Olonne, moyennant 1,000 livres (14 novembre 1719, f° 5, v°); — par Louis-François

Chabot, chevalier, seigneur des Bouchauds et autres lieux, à Pierre Guilbaud, saunier, de soixante aires de marais salants, au fief de l'Île-d'Olonne, et de deux journaux de terre dans un autre fief, moyennant 540 livres (13 mars 1719, f° 7, v°).

B. 509. (Cahier.) — In-8°, 20 feuillets, papier.

1721-1722. — Justice seigneuriale de la châtellenie de l'Île-d'Olonne et dépendances. — Registre des notifications et insinuations. — Échange de vingt-six aires et demi de marais salants, paroisse de Notre-Dame-d'Olonne, contre la moitié d'une maison au bourg de la Chaume, entre Luc Ruchaud, juge au siège royal de Fontenay-le-Comte et Étienne Grouneau, bourgeois, et Marie-Anne Blay, sa femme (7 février 1721, f° 1). — Ventes : par divers, à Marie Joslain, veuve de Jacques Begaud, sieur de la Clergie, fermière générale de la seigneurie de l'Île-d'Olonne, ou au sieur Begaud lui-même, de deux journaux et demi de terre, au lieu appelé l'Isleau, moyennant 36 livres (17 mars 1720, f° 9, v°); de deux boisselées de terre au tènement du moulin Bayon et d'une boisselée en l'ouche du Bonhomme, moyennant 24 livres (31 mai 1712, f° 10, v°); de cent quinze sillons de terre, paroisse de l'Île-d'Olonne, moyennant 30 livres (17 décembre 1714, f° 11); — par Pierre Merceron, maître cloutier, et Anne Dalizier, sa femme, demeurant à Beaulieu en Touraine, à Jacques Leblanc, greffier en chef de l'Élection des Sables, de terres, prés, vignes et marais, moyennant 450 livres (16 mars 1722, f° 14); — par Jean Guilbaud, marinier, et Marie David, sa femme, à Louise Bouhet, veuve de Jean Dupuy, conseiller au siège des Traités foraines des Sables, de la quatrième partie en deux champs de marais salants appelés Morisson et Giraudière, près le village de la Burelière, paroisse de l'Île-d'Olonne, moyennant 144 livres (4 décembre 1719, f° 19, v°).

B. 510. (Cahier.) — In-8°, 22 feuillets, papier.

1723-1726. — Justice seigneuriale de la châtellenie de l'Île-d'Olonne et dépendances. — Registre des notifications et insinuations. — Autorisation donnée par l'intendant et procureur général du marquis de La Vallière, « jouissant des terres de l'Île-d'Olonne à cause de son épouse, » à monsieur de l'Isleau Paillaud, procureur de la cour de l'Île-d'Olonne, à l'effet de faire

bâtir dans sa maison de la Burelière un four de la contenance d'un boisseau, pour l'usage de sa famille, et ce en considération des services tant de son feu père que de lui (25 janvier 1721, f° 2; v°). — Ventes : par Thomas Paillaud, notaire et procureur fiscal de l'Île-d'Olonne, à Jean Ageon, saunier, de trois boisselées et demie de terre labourable, au tènement de la Haute Filée, fief de l'Île-d'Olonne, moyennant 90 livres (9 mai 1725, f° 13); — par le même, à Nicolas Roy, marchand, de deux boisselées de terre, au fief d'Homme, moyennant 48 livres (22 mai 1725, f° 13, v°); — par Louis Pairault, curé de Vairé, Jacques Raimbert, sieur de la Motte, et Anne Pairault, son épouse, Marie-Catherine et Jeanne Pairault, filles majeures, à Georges Guignaudau, saunier, de vignes, terres et marais, moyennant 207 livres (11 avril 1726, f° 20).

B. 511. (Cahier.) — In-8°, 10 feuillets, papier.

1727-1730. — Justice seigneuriale de la châtellenie de l'Île-d'Olonne et dépendances. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Gabriel Soreau, sieur de Bellenoue, bourgeois, à François Grosseron, maître maréchal, de vingt journaux de vigne, au fief Chesmier, paroisse de l'Île-d'Olonne, moyennant 100 livres (3 août 1726, f° 1); — par Philippe Arnoud, marinier, à Marie Taiseron, femme de Charles Rigolage, capitaine de navire, absent, en voyage sur mer, de vingt-et-une aires et demie de marais salants, au Petit Marais, paroisse de l'Île-d'Olonne, moyennant 186 livres (15 avril 1729, f° 4); — par Marie-Henriette de Bessay, veuve de Pierre de Rorthays, chevalier, seigneur de la Jousbretière, tant en son nom que comme mère tutrice de Pierre de Rorthays, son fils et du dit défunt, Anne de Rorthays, épouse de Charles-Marie Bodin, chevalier, seigneur de Saint-Bris, et Cèleste de Rorthays, veuve de François Sapinaud, chevalier, seigneur de Bois-Huguet, à Louis-Alexandre Gazeau, chevalier, seigneur de la Boissière, la Brandasnière, Grosbreuil et autres lieux, de deux emplacements de marais, appelés le Marais-Cormier et le Champ-du-Roi, paroisse de l'Île-d'Olonne, moyennant 600 livres (19 mai 1730, f° 8).

B. 512. (Cahier.) — In-8°, 27 feuillets, papier.

1730-1736. — Justice seigneuriale de la châtellenie de l'Île-d'Olonne et dépendances. — Registre

des notifications et insinuations. — Ventes : par Henri, marquis de Bourdeille, comte de Mastas, etc., et Marie-Suzanne Prévost de Sansac, son épouse, à Charles Caillaud de Beauchêne, écuyer, seigneur de Gidy, commissaire ordonnateur de la marine, au département du Bas-Poitou, de la maison noble de Laudrefraire et ses dépendances, paroisse de Vairé, ensemble les deux métairies en dépendant, plus la métairie de la Guionnière, susdite paroisse, une borderie au village des Raufes, paroisse de la Chapelle-Achard, moyennant 13,100 livres (19 mai 1731, ^o 4) ; — par Louis-Joseph Maréchal, chevalier, seigneur du Fougeré, et Élisabeth Jannet, son épouse, à Charles de La Dive, chevalier, seigneur du dit lieu, de la métairie de l'Isleau, paroisse de l'Île-d'Olonne, et d'un marais salant, appelé le Petit Marais, moyennant 3,000 livres (15 avril 1733, ^o 10, v^o) ; — par René Mercier, écuyer, seigneur de la Ville-Hervé, président-trésorier de France au bureau des finances de Poitiers, à André de La Voyrie, chevalier, seigneur de la Grassière, de la métairie noble de la Léaudière, paroisse de la Chapelle-Achard, moyennant 4,720 livres (13 juillet 1732, ^o 12) ; — par Charles Delacour, écuyer, au nom et comme père de Marthe-Victoire Delacour, sa fille et de feu Marguerite-Victoire Delacour, à Joseph-Aimé Friconneau, sieur de la Taillée, lieutenant civil et criminel de l'Élection des Sables, et Anne-Louise Gaudin, son épouse, de la moitié d'une maison, marais salants et autres immeubles, moyennant 7,000 livres (2 novembre 1731, ^o 22) ; le présent acte suivi d'une ratification faite par la dite Marthe-Victoire Delacour, épouse de Jean Gilbert, écuyer (15 octobre 1733, ^o 23, v^o) ; — par Thérèse Hardouin, fille mineure, aux mêmes, de la métairie de la Salaire, paroisse de l'Île-d'Olonne, moyennant la rente viagère de 600 livres et le paiement d'une autre rente perpétuelle de 100 livres (7 juillet 1736, ^o 27). — Transaction entre Urbain Delahaye, bourgeois, Marie-Anne Lambert, veuve de Gabriel Delange, conseiller garde scel en l'Élection des Sables, Élie-Jean-Baptiste Jamet, sieur de la Faucherie, avocat en Parlement, et Marie-Anne Delange, son épouse, Jean-Gabriel Delange, sieur du Goutaud, bourgeois, Mathurin Nicolas Delange, sieur de la Bouchardière, aussi bourgeois, Marie Feuvre, veuve de René Lodre, écuyer, conseiller du Roi, contrôleur ordinaire des guerres, faisant tant pour elle que pour ses enfants et du dit défunt, d'une et d'autre part (14 juin 1736, ^o 24).

B. 513. (Cahier.) — In-8°, 9 feuillets, papier.

1737-1738. — Justice seigneuriale de la châtellenie de l'Île-d'Olonne et dépendances. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Jacques Péault, capitaine de navire, et Anne Pailler, son épouse, Marguerite Girardot, veuve de André Texier, capitaine de navire et Marie-Madeleine Chariau, femme de Claude-Jean Audubon, capitaine de navire, en voyage sur mer, à André Fruchard, saunier, de trente-six aires de marais salants, presque ruinés, paroisse de Notre-Dame-d'Olonne, moyennant 55 livres (2 juillet 1737, ^o 1, v^o) ; — par Marianne Lambert, veuve de Gabriel Delange, Élu aux Sables-d'Olonne, à Michel Moreau, capitaine de navire, et Françoise David, sa femme, de trente-six aires de marais salants, au marais Chabossière, paroisse d'Olonne, moyennant 300 livres (20 décembre 1737, ^o 3, v^o) ; — par Gabriel Dupont, sieur de la Gaudetière, Madeleine Dupont, veuve de René Bossy et Marie Dupont, veuve de Vincent-Jean-Baptiste Mourailleau, ses sœurs, à André Fruchard, marchand, de cinquante-six aires de marais salants, au marais Gillereau, paroisse de l'Île-d'Olonne, moyennant la rente de 16 livres 16 sous et 24 livres d'épingles ou pot-de-vin (20 novembre 1737, ^o 5, v^o) ; — par Joseph Roulleau de la Plissonnière, bourgeois, et Marie-Anne Grudé, son épouse, à Jean Richard, saunier, et sa femme, de trois boisselées de terre, paroisse de l'Île-d'Olonne, moyennant 99 livres (18 mars 1738, ^o 9)

B. 514. (Cahier.) — In-8°, 16 feuillets, papier.

1738-1740. — Justice seigneuriale de la châtellenie de l'Île-d'Olonne et dépendances. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Jeanne-Louise de Rorthays de la Suze, fille majeure, à Charles-Mathurin Mercier, sieur de l'Angevinière, avocat en Parlement, de la maison de la Ville et borderie, des métairies de la Petite et de la Grande Audouinière et de la Girardière, de la borderie de Bourgneuf et deux bois-taillis en dépendant, de la borderie de la Richardière, du petit fief de vigne, terrage, cens et droits de Saint-Gilles, des marais salants de Giraudière, de Cornetière, de la Ville et de la Court, et de ce qui appartient à la venderesse dans le marais Gillereau, le tout

paroisses de l'Île-d'Olonne et de la Chapelle-Achard, moyennant 5,300 livres et le paiement de plusieurs rentes (19 octobre 1738, ^o 1) : — par Anne Pomeray, veuve de Luc Garescher, à Louis Ranfray, écuyer, seigneur du fief Bajonnière, de la sergentise féale du fief de Bressuire, des fiefs de Boucherie et Malchaussée, de la maison de la Ville, au bourg de l'Île-d'Olonne, avec le clos y joignant et autres immeubles, moyennant 6,000 livres (4 décembre 1739, ^o 9) : — par Charles-Mathurin Mercier, sieur de l'Angevinière, avocat en Parlement, à Jean Ranfray, écuyer, sieur de la Bajonnière, de prés, terres, vignes et pâtis, moyennant 2,279 livres (12 avril 1740, ^o 14).

B. 513. (Cahier.) — In-8°, 41 feuillets, papier.

1746-1748. — Justice seigneuriale de la châtellenie de l'Île-d'Olonne et dépendances. — Registres des notifications et insinuations. — Ventes : par Jean-Gabriel Soreau, sieur de Belenoue, bourgeois, et Marie Blanchard, son épouse, à divers, d'un jardin, près et terre près le bourg de l'Île-d'Olonne, moyennant 200 livres (27 février 1744, ^o 3, ^{vo}) ; de six boisselées de terre en deux pièces, au tenement de la Croix-Bigaud, paroisse de l'Île-d'Olonne, moyennant 130 livres (29 janvier 1743, ^o 5) ; de cinq boisselées de terre en deux pièces aux tenements du Pré-Beau et de Chétif-Pré, moyennant 82 livres 10 sous (6 juillet 1744, ^o 6) ; — par Jean Richard, notaire de la châtellenie de l'Île-d'Olonne, et Madeleine Guiochet, sa femme, à Jeanne Legay, fille majeure et femme de chambre de la marquise de Creux, d'une maison avec jardin, au bourg de l'Île-d'Olonne, d'une chambre et petit jardin, moyennant 120 livres (11 juillet 1747, ^o 8, ^{vo}) ; — par Jean Biaille, sieur de l'Angibaudière, écuyer, greffier en chef de la Chambre des Comptes de Bretagne à Nantes, et Françoise Dinot, son épouse, à André Fruchard, marchand, de tout ce qui peut appartenir au sieur Biaille dans la succession du sieur de Rouillière Biaille, son père, consistant dans le marais salant de Chopin, paroisse de l'Île-d'Olonne, moyennant 943 livres et la rente viagère de deux boisseaux de sel (10 avril 1748, ^o 9, ^{vo}).

B. 516. (Cahier.) — In-4°, 9 feuillets, papier.

1607. — Justice seigneuriale de la châtellenie de

l'Île-d'Olonne. « Pappier de l'assise de la court et seigneurie de l'Île-d'Olonne tenue au bourg de la dicte, en la maison de René Boubier, escuyer, sieur de l'Isle-Bretin, le quinzeiesme jour du mois de juing mil six cens sept, en présance de René Boubier, escuyer, sieur de la Poullevrière, du Plessis-Masson et de la moitié de la dite court de l'Isle, par nous Michel Gasteau, licentié es-droictz, sénéchal de la dicte seigneurie de l'Isle, maistre Élye Gasteau, procureur, et Pierre Jouteau, procureur et greffier d'icelle, les jour et an que dessus. » — Le dit procureur demandeur en exhibition et édition de contrats, déclarations roturières non fournies, cens et devoirs non payés, contre : Pierre Ranfray, sieur de Beauchamp (^o 1) ; François Fouchier, écuyer, sieur de l'Isleau, Jehan Gourdeau, écuyer, sieur du Pin (^o 2, ^{vo}) ; Jehan Pommeray, sieur de Taffeneau et de la Métairie (^o 3) ; Fortin, sieur de la Girardie (^o 4) ; Hugues Cantin, prêtre, et autres (^o 5, ^{vo}). — Le dit procureur, demandeur en reddition d'hommages contre : René de Bourdigalle, sieur de la Bajonnière, Jehan Morisson, écuyer, sieur de la Bassetièrre (^o 8) ; Josué Robineau, écuyer, sieur de la Vergne et du fief d'Homme, demoiselle Léonore de Montfruzier, dame de la court de Brem et de la Rudelière (^o 8, ^{vo}). — Hommage rendu à la seigneurie de l'Île-d'Olonne par Marie Boubier, dame de la Chardièrre et du fief d'Homme, pour raison de ce dernier fief situé au bourg de l'Île (^o 9).

B. 517. (Cahiers.) — In-4°, 21 feuillets, papier.

1669-1670. — Justice seigneuriale de la châtellenie de l'Île-d'Olonne et dépendances. — Assises de la châtellenie de l'Île-d'Olonne et haute justice du Plessis-Masson. — Assises du 13 mars 1669, tenues sur l'ordre et commandement de Françoise-Lucrèce de La Vieuville, femme de Ambroise, duc de Bournonville, pair de France, etc., à la diligence et décharge de Marie Gascher, fermière des dites châtellenie et haute justice, contre : René Boubier, sieur de l'Isleau, procureur fiscal, par René Audouin, sieur de l'Audouinière, sénéchal en la salle haute du château de l'Île-d'Olonne, continuées le 4 juillet 1669 : — demande en exhibition et édition de contrats contre : Pierre Reston (^o 1, ^{vo}) ; François Boivin (^o 2) ; Pierre Reston le jeune (^o 2, ^{vo}) ; Maurice Libaudière, (^o 3) ; André Colin (^o 3, ^{vo}) ; Mathurin Moreau (^o 4, ^{vo}) ; René Leblanc, Pierre Pommeray (^o 5) ; André Massé (^o 5, ^{vo}) ;

François et Lucas Duget (f° 9), tous bourgeois. — Assises du 15 avril 1670 : — demande en exhibition et édition de contrats, etc., contre : honorable homme Théodore Boizon et Catherine Grelier, sa femme (f° 1, v°); Jacques Jamet, sieur de la Roussière (f° 3); honorable homme Pierre Lorans (f° 4), André Debret, sieur de la Saunzière (f° 7, v°); François Heslie, chevalier, seigneur de Boisroux (f° 8, v°).

B. 518. (Cahiers.) — In-4°, 44 feuillets, papier.

1673. — Justice seigneuriale de la châtellenie de l'Île-d'Olonne et dépendances. — Première, deuxième et troisième tenue d'assises de la haute justice de l'Île-d'Olonne et fiefs en dépendant (16 mai, 15 juin et 20 juillet 1673) : — principaux tenanciers : le seigneur et dame de la maison noble de la Grégoirière (f° 3, v°); ceux de la Garaudière, paroisse de Vairé (*id.*); honorable homme Marc Pommeray (f° 5, v° et 8); Joseph Goudrieau, procureur et notaire (f° 7, v°); Marie Aymon, femme de Antoine Poitevin du Plessis-Landry et de la Guitière et Daniel de Rorthays, chevalier, seigneur de Montbau (f° 9); honorable homme René Pommeray (f° 11). — Quatrième tenue d'assises des hautes justices de l'Île-d'Olonne, Bressuire, Plessis-Masson et Brossardière (17 août 1673) : — Françoise-Lucrèce de La Vieuville, dame de la seigneurie de l'Île-d'Olonne, à la poursuite et diligence de François Buor, chevalier, sieur de la Chanolière, demanderesse en saisie et délivrance de deniers, contre Nicolas Paillaud, sieur de l'Isleau, procureur fiscal de la dite cour (f° 12, v°).

B. 519. (Cahier.) — In-8°, 19 feuillets, papier.

1675-1676. — Justice seigneuriale de la châtellenie de l'Île-d'Olonne et dépendances. — Assises des fiefs et seigneuries de l'Île-d'Olonne, Bressuire, Plessis-Masson et Brossardière réunis (13 mai 1675 au 4 septembre 1676) : — principaux tenanciers : l'abbé de Saint-Jean d'Orbestier (f° 1 et 10); les propriétaires du marais de Rapaterie, paroisse d'Olonne (f° 2, v°); ceux du marais Girard, même paroisse (*id.*); Jean Cougnaud, fabriqueur de Saint-Martin-de-Brem (f° 5, v°); les propriétaires du Marais Boucherie (f° 6); André Collinet, bourgeois (f° 14, v°); les propriétaires de la métairie de la Touche, paroisse de l'Île-d'Olonne (*id.*); Jean Grelier, diacre, chapelain de Saint-Thomas (f° 16); Victor Le Roux, écuyer, sieur de la Livernière

(*id.*); Jean Morisson, écuyer, sieur de la Bassetière (f° 18); Louis Marchand, écuyer, seigneur de la Mulnière (f° 18, v°); les propriétaires de la métairie noble de la Bruidière, paroisse de la Chapelle-Achard (f° 19).

B. 520. (Cahiers.) — In-8°, 71 feuillets, papier.

1680-1696. — Justice seigneuriale de la châtellenie de l'Île-d'Olonne et dépendances. — Assises de la châtellenie de l'Île-d'Olonne, haute justice du Plessis-Masson, fiefs de Bressuire et Brossardière, tenues par Jacques Friconneau, sieur de Champlouq, sénéchal, dans la salle basse du château de l'Île-d'Olonne (15 février et 11 avril 1680) : — principaux tenanciers : Jacques Bigrand, fabriqueur de Notre-Dame-d'Olonne (f° 1, v° et 8); Louis David, fabriqueur de Saint-Nicolas de la Giroume (f° 2 et 8); Alexandre Pichot, sieur de Sarcoterre (f° 2, v°); Pierre Aymon, sieur de la Pettière (f° 10). — Assises des mêmes fiefs, tenues par le sénéchal susdit en présence de Jean-Claude Gerouge, avocat en Parlement, procureur général du seigneur de l'Île-d'Olonne (1683). — Assises des mêmes fiefs, tenues par François Jeston, sénéchal (9 mars au 26 mai 1683) : — saisie des fruits et revenus de la métairie noble des Noues, paroisse de l'Île-d'Olonne, du marais Chopin, paroisse d'Olonne, et de la maison noble de la Forterie, paroisse de Vairé, et du tenement des Godetiers, près la Burelière (f° 14); levée de la saisie de la métairie des Noues, à la requête de Madeleine de Rorthays, veuve de Isaac Buor, écuyer, sieur de la Davière, au nom et comme mère de Anne-Aimée Buor, sa fille et du lit d'aut, propriétaire de la dite métairie (f° 16). — Assises des mêmes fiefs, appartenant à Anne-Jules, duc de Noailles, pair et maréchal de France, premier capitaine des gardes du corps du Roi, chevalier, commandeur des ordres de Sa Majesté, gouverneur du Roussillon, Cerdagne et Conflans, capitaine général des dits pays, gouverneur particulier de Perpignan, général des armées du Roi, commandant en chef dans la Catalogne, seigneur de l'Île-d'Olonne et annexes à cause de Marie-Françoise de Bourbonville, son épouse, les dites assises tenues par François Joslain, sénéchal, en la salle haute du château de l'Île-d'Olonne (29 mai au 27 août 1696) : — réception d'hommages du fief Fouquet, paroisse de l'Île-d'Olonne, rendu par Pierre Bouhier, fils et héritier de feu noble homme Laurent Bouhier, Élu en l'Élection des Sables-d'Olonne (31 juillet 1696, f° 29, v°).

B. 521. (Cahier.) -- In-8°, 38 feuillets, papier.

1708-1710. — Justice seigneuriale de la châtellenie de l'Île-d'Olonne et dépendances. — Assises de la châtellenie de l'Île-d'Olonne, Plessis-Masson, Bressuire-Dorides, Brossardière et maison noble de l'Allerie, tenues en la maison noble de la Fortière et au parquet et auditoire du dit lieu de l'Île, suivant les publications faites es-paroisses de l'Île, Notre-Dame d'Olonne, Saint-Nicolas-de-la-Chaume et Saint-Martin-de-Brem (31 juillet 1708 au 1^{er} juillet 1710). — Saisie féodale du marais de la Boucherie, paroisse de l'Île-d'Olonne, appartenant au seigneur de la Flocellière, faute d'hommage et dénombrement, et de ce qui est tenu et mouvant de la dite cour, au village et tènement du Grand-Isleau, à la grande métairie du Poiré, paroisse de Vairé, au marais de l'Isleau et autres, au prieuré de Saint-Nicolas de la Chaume, aux villages et tènements de la Rigaudière et de l'Audouinière; la dite saisie faite, faute d'hommage, dénombrement et autres devoirs non rendus (23 janvier 1709, f° 20, v°). — Réception d'hommages : du fief Fouquet, rendu par Anne Guilloton, veuve de Laurent Bouhier, au nom et comme mère tutrice de leurs enfants (14 novembre 1708, f° 12, v°); — des fiefs d'Homme, Poulain et de la Bajonnière, par René Ranfray, écuyer, seigneur du fief Chevalier (23 janvier 1709, f° 22, v°); — du fief de la Forterie, paroisse de Vairé, par Jean-Baptiste Morisson, chevalier, seigneur de la Bassetière (20 février 1709, f° 24); — du marais noble de la Boucherie, paroisse de l'Île, par Henri De Morais, marquis de la Flocellière (20 février 1709, f° 24, v°); — du fief de Jensäc, par Gilles Marchand, écuyer, seigneur de la Mulnière (*id.*, f° 28); — des biens nobles appartenant à Marie Tortereau, en la mouvance de l'Île-d'Olonne, par Jean Blanchard, fils de la requérante (16 avril 1709, f° 31); — d'un jardin au village de la Burelière, par Jean Joslain, sieur de Bourg-Cholet (1^{er} juillet 1710, f° 35, v°).

B. 522. (Cahier.) — In-8°, 9 feuillets, papier.

1711-1712. — Justice seigneuriale de la châtellenie de l'Île-d'Olonne et dépendances. — Assises de la châtellenie de l'Île-d'Olonne, Plessis-Masson, Bressuire et Brossardière (10 février 1711 au 29 avril 1712). — Comparution de Marie Bacquinon, à l'effet de déclara-

rer qu'elle abandonne tout ce qu'elle peut avoir dans un tènement sis à la Bressaudière, au profit du seigneur de l'Île-d'Olonne (17 mars 1711, f° 3). — Réception d'hommages : d'un jardin au village de la Burelière, rendu par Joseph Roulleau, sieur de la Plissonnière (17 mars 1711, f° 3, v°); — de la métairie noble de l'Herbaudière, paroisse de la Chapelle-Achard, par Julien Goychon, fermier de la dite métairie, au nom de Marie Gourdeau, dame propriétaire (30 juin 1711, f° 5, v°). — Sentence rendue sur la remontrance de Pierre Guinement, à l'effet d'autoriser le dit remonstreux à défricher quatre journaux de vignes, sis au fief de la dite cour et dont les ceps sont morts par suite des gelées, pour les mettre en nature de blé, en payant au seigneur les droits accoutumés (29 avril 1712, f° 7, v°).

B. 523. (Cahiers.) — In-8°, 26 feuillets, papier.

1729-1736. — Justice seigneuriale de la châtellenie de l'Île-d'Olonne et dépendances. — Assises de la châtellenie de l'Île-d'Olonne et de la maison noble de l'Allerie et fiefs en dépendant (5 avril 1729 au 26 juin 1731): — sentences condamnant les tenanciers dont les noms suivent à rendre et fournir actes d'hommage, aveux, dénombrements et déclarations roturières, etc. de domaines situés en la mouvance de la cour de l'Île-d'Olonne : Soreau de Belenoue et demoiselle Blanchard, sa femme (f° 5, v°); Rouillé, notaire (f° 10); Pierre Bonnamy (f° 10, v°); Gaudin, sieur de la Guilhaudière (f° 11); le sieur Vincent, médecin, et demoiselle Pichot, son épouse (f° 11, v°); les propriétaires d'une métairie sise au village de l'Allerie (f° 12); Anne-Marie Robert, veuve de René Ranfray, écuyer, seigneur du fief d'Homme, chevalier de Saint-Louis, au nom et comme mère tutrice de demoiselle Renée Ranfray, sa fille et du dit défunt (f° 12); Marie Morineau, veuve de Jean Nicoileau, sieur de la Rigaudière (f° 15, v°); Messire Aubin, curé de Talmond (f° 18); de La Voirie, curé de Saint-Hilaire de Talmond et chapelain de la Veillonnière (f° 18, v°); Petiot, bourgeois, et demoiselle Dupont, son épouse (f° 19); André Richard, laboureur (f° 19, v°). — Assises des mêmes seigneuries (9 juin 1733 au 20 mars 1736): — sentences condamnant les tenanciers dont les noms suivent à rendre et fournir actes d'hommage, etc.: les propriétaires de la métairie de la Léaudière (f° 3); les propriétaires du fief noble de Fouquet (f° 4).

B. 524. (Cahiers.) — In-8°, 12 feuillets, papier.

1606-1607. — Justice seigneuriale de la châtellenie de l'Île-d'Olonne. — Fiefs annexes. — « Pappier de la tenue d'assises de la terre et seigneurie du Plessis-Masson, tenue au bourg de l'Île-d'Olonne, en la maison de Thomas Ordrenneau, le vingt-neufiesme jour du mois de may mil six centz six, en présence du seigneur de la dicte court, tenue (par) Michel Gasteau, sieur de la Furtière, licencié es-droitcz, juge et sénéchal ordinaire de la dicte court, maistre Élye Gasteau, procureur, et maistre Pierre Jouteau, greffier, les jour et an que dessus : » — le procureur de la dite cour demandeur en exhibition et édition de contrats, etc., contre : Marie Bouhier, dame de la Chardière (f° 1); le sénéchal de la principauté de Talmond (f° 2); Louis Mareland, écuyer, sieur de la Mulnière (f° 2, v°). — Autre papier de la tenue d'assise de la même seigneurie du 16 juin 1607 : — sentence condamnant Marie Bouhier, dame de la Chardière, à faire les foies et hommages pour treize boissellées de terre sises en la paroisse de l'Île-d'Olonne (f° 2).

B. 525. (Cahiers.) — In-4°, 12 feuillets, papier.

1672-1673. — Justice seigneuriale de la châtellenie de l'Île-d'Olonne. — Fiefs annexes. — Assises de la haute justice de Bressuire-Dorides, paroisse de l'Île-d'Olonne, tenues le 12 décembre 1672, à la requête du procureurs fiscal du dit fief, par René Gazeau, sieur de la Bretonnière, sénéchal : — principaux tenanciers : Jacques Jamet, sieur de la Roussière, Renée Jousselin, dame de Boistibaud (f° 1, v°); Mathieu Guérin, prêtre, pour les communs des prêtres d'Olonne (f° 2); André Massé, sieur des Longeais (f° 2, v°); les religieux de l'abbaye de Bois-Grolland (*id.*); Jean Ranfray, sieur de la Bajonnière (f° 3); d'Arcemalle, écuyer seigneur de Langon (f° 3); Jean Jamet, sieur de la Salle (f° 4); René Duplex, sénéchal du comté des Olonnes (f° 4, v°); Jacques Friconneau, procureur-syndic de la fabrique de Notre-Dame d'Olonne (*id.*) — Autres assises de la même seigneurie des 16 mai et 15 juin 1673.

B. 526. (Cahiers.) — In-4°, 11 feuillets, papier.

1672-1673. — Justice seigneuriale de la châtellenie de l'Île-d'Olonne. — Fiefs annexes. — Registres d'assises de la maison noble, terre et seigneurie de l'Allerie, autrement appelée les Grisses, paroisse de Notre-Dame-d'Olonne, appartenant à Françoise Lucrèce de La Vieuville, épouse de Ambroise, duc de Bournonville, puis à Anne-Jules, duc de Noailles à cause de Marie-Françoise de Bournonville, son épouse. — Assises des 28 juillet et 17 août 1671 : — tenanciers dont les signatures figurent au registre : Mathieu Guérin, prêtre (f° 1, v°, 2 et 6); Jean Guilbaud (f° 1, v°); Pierre Guineaud, chirurgien (f° 5, v°); François Mousnier (f° 9); Jean Gaultier (f° 12, v° et 14, v°); François Bernard (f° 12, v°); Pierre Bernard (f° 13, v°); Mathurin Barré (f° 14); Marc Péaud (*id.*). — « Publication faite par M^r le curé d'Olonne à ceux qui doivent des cens, rentes et devoirs à la maison noble de Lalerie, qu'ils ayent à les apporter le dernier jour de janvier 1675, au dit lieu de Lalerie » (f° unique). — Assises du 13 mai au 5 septembre 1680 : — tenanciers dont les signatures figurent au registre : Pichot, sieur de Sauveterre (f° 6, v°, à 7, v°) et Jean Guineaud (f° 14, v°).

B. 527. (Cahiers.) — In-4°, 31 feuillets, papier.

1671-1680. — Justice seigneuriale de la châtellenie de l'Île-d'Olonne. — Fiefs annexes. — Registres d'assises de la maison noble, terre et seigneurie de l'Allerie, autrement appelée les Grisses, paroisse de Notre-Dame-d'Olonne, appartenant à Françoise Lucrèce de La Vieuville, épouse de Ambroise, duc de Bournonville, puis à Anne-Jules, duc de Noailles à cause de Marie-Françoise de Bournonville, son épouse. — Assises des 28 juillet et 17 août 1671 : — tenanciers dont les signatures figurent au registre : Mathieu Guérin, prêtre (f° 1, v°, 2 et 6); Jean Guilbaud (f° 1, v°); Pierre Guineaud, chirurgien (f° 5, v°); François Mousnier (f° 9); Jean Gaultier (f° 12, v° et 14, v°); François Bernard (f° 12, v°); Pierre Bernard (f° 13, v°); Mathurin Barré (f° 14); Marc Péaud (*id.*). — « Publication faite par M^r le curé d'Olonne à ceux qui doivent des cens, rentes et devoirs à la maison noble de Lalerie, qu'ils ayent à les apporter le dernier jour de janvier 1675, au dit lieu de Lalerie » (f° unique). — Assises du 13 mai au 5 septembre 1680 : — tenanciers dont les signatures figurent au registre : Pichot, sieur de Sauveterre (f° 6, v°, à 7, v°) et Jean Guineaud (f° 14, v°).

B. 528. (Cahiers.) — In-8°, 49 feuillets, papier.

1709-1721. — Justice seigneuriale de l'Île-d'Olonne. — Fiefs annexes. — Assises de la maison noble, terre et seigneurie de la Brossardière, paroisses de Notre-Dame-d'Olonne et Saint-Nicolas-de-la-Chaume, tenues le 2 décembre 1672 à la même requête et par le même juge qu'à l'article précédent : — principaux tenanciers : Pierre Laurent, sieur du Naureau (f° 2); demoiselle Barbarin, veuve du sieur de la Bauduère (f° 2, v°); Noël Moreau, curé d'Olonne (f° 3); le sieur du Puy-Motay (*id.*); Hemi d'Arcemalle, écuyer, sieur de la Touche du Langon (f° 3, v°); François Jamet, sieur de la Guissière (f° 4); Jean Jamet, sieur de la Salle (*id.*); Jean Masson, sieur du Maigné (f° 5); Louis Bonnin, prêtre (f° 5, v°); de Rorthays, écuyer, seigneur de la Savarière (f° 6, v°). — Autres assises de la même seigneurie des 16 mai et 15 juin 1673, tenues à la requête de Nicolas Paillaud, sieur de l'Isleau, procureur fiscal, devant Jacques Friconneau, sieur de Champlouq, lieutenant du sénéchal.

1709-1721. — Justice seigneuriale de l'Île-d'Olonne. — Fiefs annexes. — Registres d'assises de la maison noble, terre et seigneurie de l'Allerie, autrement appelée les Grisses, paroisse de Notre-Dame-d'Olonne, appartenant à Françoise Lucrèce de La Vieuville, épouse de Ambroise, duc de Bournonville, puis à Anne-Jules, duc de Noailles à cause de Marie-Françoise de Bournonville, son épouse. — Assises des 28 juillet et 17 août 1671 : — tenanciers dont les signatures figurent au registre : Mathieu Guérin, prêtre (f° 1, v°, 2 et 6); Jean Guilbaud (f° 1, v°); Pierre Guineaud, chirurgien (f° 5, v°); François Mousnier (f° 9); Jean Gaultier (f° 12, v° et 14, v°); François Bernard (f° 12, v°); Pierre Bernard (f° 13, v°); Mathurin Barré (f° 14); Marc Péaud (*id.*). — « Publication faite par M^r le curé d'Olonne à ceux qui doivent des cens, rentes et devoirs à la maison noble de Lalerie, qu'ils ayent à les apporter le dernier jour de janvier 1675, au dit lieu de Lalerie » (f° unique). — Assises du 13 mai au 5 septembre 1680 : — tenanciers dont les signatures figurent au registre : Pichot, sieur de Sauveterre (f° 6, v°, à 7, v°) et Jean Guineaud (f° 14, v°).

lonne. — Fiefs annexes. — Assises de la maison noble, terre et seigneurie de l'Allerie (21 février au 3 juillet 1709) : — tenanciers dont les signatures figurent au registre : François Guérin (f° 1, v°); Anne Thibaud (f° 2); Louis Guérin (f° 3); Alexandre Grondin (f° 3, v°); Venant Jeantet (f° 6); Friconneau de la Taillée (f° 7, v°); Catherine Raiton (f° 8, v°); Marguerite Daupe (f° 9, v°); Jacques Blay (*id.*); Jeanne Febvre (f° 10); Judith Gabillard (f° 11); Jean Brethomeau (f° 11, v°); Marguerite Jamet (*id.*); Jean Palluyau (*id.*); Mathieu Castaneau (f° 12); Jean Dubois (f° 12, v°); — réception d'hommage du fief Bourneau, rendu par Jean Collinet, bourgeois, au nom de André Collinet, son père (16 mai 1709, f° 13); — sentences autorisant divers tenanciers à mettre en terres labourables des journaux de vigne agastés (3 juillet 1709 au 21 juillet 1714, f° 15 à 22). — Assises de la même seigneurie (7 juillet 1717 au 2 septembre 1721) : — réception de déclarations roturières rendues : par François Guine-mand, marchand, pour deux journaux de vigne au fief de l'Anglée, deux autres journaux au fief des Barres et trois cartolées de terre au Grand Firfou (f° 4); par André Boré, pour un demi-journal de vigne au fief des Grands Rochais (f° 13, v°); par le sieur Grondin, prêtre, au nom et comme protecteur de Michel, Antoinette, Elisabeth et Jacques Grondin, enfants mineurs, pour quatre journaux de vigne au fief Morisson (f° 17, v°); — comparaison de maître Jacques Gaudin, faisant tant pour lui que pour ses cohéritiers, et de André Bocard, marchand, à l'effet de défricher, le premier seize journaux de vignes et le second quatre journaux, au fief Tiercier pour les mettre en nature de terre labourable (22 novembre 1718, f° 19, v° et 20).

B. 529. (Cahier.) — In-8°, 7 feuillets, papier.

1734. — Justice seigneuriale de l'île-d'Olonne — Fiefs annexes — Assises des terres et seigneurie du fief Fouquet, tenues au château de l'île-d'Olonne, par Gabriel Sourrouille, sieur de la Mortière, sénéchal du dit fief, ce requérant messire Joseph Boubier, écuyer, seigneur de la Dédrière, ancien garde du Roi et seigneur du dit fief, avec l'assistance de maître Thomas Paillaud, procureur fiscal de la châtellenie de l'île-d'Olonne. — Réception de déclarations fournies par : André Collinet, capitaine de navire (f° 3, v°); Jean Ranfray, écuyer, seigneur de la Bajonnière, président trésorier de France (f° 4); Jean Guiochet, fabricant de

l'église de l'île-d'Olonne (f° 4, v°); Richard Marchand, voiturier (f° 5); Pierre Papon, labourleur (f° 6).

B. 530. (Cahier.) — In-4°, 27 feuillets, papier.

1739-1790. — ILE-D'YEU (marquisat puis châtellenie royale). — Registre des tutelles, curatelles, émancipations, jugements et sentences, défauts reçus, octroyés et rendus par Jacques-Alexandre de Verteuil, chevalier de Saint-Louis, seigneur du Champ-Blanc, Langebertrie et autres lieux, gouverneur commandant et faisant les fonctions de juge au marquisat de l'île-d'Yeu. — Réception de Jacques-Philippe-Jérôme-Aimé Baul dans la charge de notaire et greffier (27 octobre 1779, f° 1). — Entérinement de don mutuel, entre François Bernard, capitaine de navire, et feue Marie-Madeleine Bonnin, sa femme (28 février 1780, f° 2, v°). — Sentence condamnant Nicolas Bessonnet père, farinier, à payer à Victurnien-Jean-Baptiste-Marie de Rochechouart, duc de Mortemart, pair de France et marquis de l'île-d'Yeu, la somme de 29 livres 5 sous, restant à payer de celle de 131 livres 5 sous, pour un quartier du prix de ferme du four banal de l'île-d'Yeu, et la somme de 160 livres 10 sous pour un autre quartier de la dite jouissance y compris les intérêts (18 août 1780, f° 8). — Dépôt, au greffe du marquisat, d'une grosse d'acte de notoriété publique en réparation d'honneur, consenti par François Baizeau, ancien capitaine de navire, et Marie Goiby, son épouse, au sieur Soyer, ancien officier des classes de la dite île (6 novembre 1783, f° 15). — Acceptation de la démission, pour cause de grand âge, de Jean Dumonté en qualité de procureur fiscal de la juridiction de l'île-d'Yeu (10 mars 1786, f° 15, v°). — Édit du Roi concernant les non catholiques (novembre 1787, f° 18).

B. 531. (Classe.) — 12 pièces, papier.

1762. — Justice seigneuriale du marquisat de l'île-d'Yeu. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : d'apposition de scellés sur les meubles de Marie-Anne Roy, veuve en premières noces de Louis Guiet, marinier, et en secondes de Pierre Davène, maître cordonnier (23 mars 1762); — de levée de scellés et inventaire, pour les enfants mineurs de Louis-Marie Moizeau, bourgeois, et Madeleine Moizeau, sa veuve (9, 18, 24 novembre et 4 décembre 1762); — de refus d'apposition de

scellés sur les meubles de Madeleine Chassin, épouse de Jean Fontaine, bourgeois et capitaine de barque, absent (27 décembre 1762). — Sentences : pour François Dupont, capitaine de barque, et Jeanne Orsonneau, sa femme, contre Jean-Marie Davène et Marie-Anne Orsonneau, sa femme et autres (6 mars 1762); — pour Anne Nolleau, veuve de Joseph Micheau, pilote-côtier sur les vaisseaux du Roi, contre Jacques Micheau et autres (2 avril 1762).

B. 532. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1763. — Justice seigneuriale du marquisat de l'Île-d'Yeu. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : d'apposition de scellés sur les meubles de Marie-Jeanne Cadou, veuve du sieur Drouillard, bourgeois et capitaine de barque (24 janvier 1763), etc.; de refus d'apposition de scellés sur les meubles de Catherine Cadou, épouse de Honoré Auger, bourgeois et capitaine de navire (30 novembre 1763), etc.; — de déclaration de grossesse; — d'inventaire; — de vente de meubles; — de visite des bois du Roi, envoyés de Rochefort dans le commencement de la guerre dernière, et employés à faire les plates-formes pour la défense de l'Île-d'Yeu contre les ennemis de l'État, à la requête de Jacques-Joseph Gillen, écuyer, ancien sous-brigadier des gardes du corps du Roi, chevalier de Saint-Louis, gouverneur de l'Île-d'Yeu et y faisant les fonctions de juge; la dite visite faite par Jean Rabalant, procureur fiscal, Jacques Auger, major de la garde-côte, Pierre Cadou, Jean Micheau, François Mercier et Jean Moizeau, les plus notables et principaux habitants de la dite île, Luc Devaud, père et fils, charpentiers, Pierre Auger et Robert Vriignon, tous les deux notaires du marquisat (20 juin 1763); — de tutelle : des enfants mineurs de feu Pierre Bonnaud, capitaine de navire, et Marie-Jeanne Fontaine (25 août 1763), etc. — Sentence d'interdiction contre Agathe Piauchau, fille mineure, à la requête de François Renaud, capitaine de barque, son frère (8 juillet 1763). — Sentences : pour Jacques Auger, bourgeois et fabricant en charge de l'Île-d'Yeu, faisant pour les enfants mineurs de feu Louis-Marie Moizeau et Madeleine Moizeau, son épouse, contre François Cadou, bourgeois (23 juin 1763); — pour messire Bernard Barré, très digne prêtre et curé de l'Île-d'Yeu, exécuteur testamentaire des dernières volontés de feu Madeleine David, veuve Jean Cadou, contre Antoine Cadou et Jeanne Bossis, femme de Jacques Cadou, absent (24 octobre 1763).

VENDÉE. — SÉRIE B.

B. 533. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1765. — Justice seigneuriale du marquisat de l'Île-d'Yeu. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : d'apposition de scellés et inventaire concernant les meubles de Joseph Mandret, décédé au Port-Breton, paroisse de Saint-Sauveur de l'Île-d'Yeu (12 et 13 avril 1765); la dite pièce accompagnée d'une requête présentée au gouverneur par Jean Rabalant, Jean Micheau et Pierre Auger, bourgeois et principaux habitants de l'Île, faisant tant en leurs noms que pour plusieurs autres héritiers, à l'effet d'être portés habiles à hériter dans les biens immobiliers délaissés par le dit feu Mandret (9 décembre 1765), etc.; — de tutelle et d'émancipation. — Sentences : pour François Marchandean, père, ancien capitaine de barque, contre Jeanne Loyau, sa bru, épouse de François Marchandean, fils (8 novembre 1765), etc.

B. 534. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1767. — Justice seigneuriale du marquisat de l'Île-d'Yeu. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : d'apposition de scellés; — de descente du gouverneur au village du Quéry Pierre-Borny (10 mars 1767) et au marais de la Croix (8 décembre 1767) et jugements rendus en conséquence; — d'inventaire et dépôt au trésor de la seigneurie de l'Île-d'Yeu, des minutes notariées de feu Robert Vriignon notaire du dit marquisat (4 mars 1767), etc.; — de tutelle : de Marie-Madeleine, Élisabeth, Foi-Fidèle, Louis-Marie, Jean-Louis et Pierre Moizeau, enfants de feus Louis-Marie Moizeau, bourgeois, et Madeleine Moizeau (12 juin 1767), etc.; — d'émancipation. — Sentences : pour Jean-Charles Chassin, bourgeois, contre Marie-Jeanne Pruneau, femme de François Guet (23 janvier 1767); — pour Luc Cadou, chantre, contre Marie-Anne Micheau, veuve Chauviteau (27 février 1767); — pour Luc Devaud, menuisier, et consorts, contre Jacques Batardeau, capitaine de barque, et Marie Batardeau, femme de Louis Auger (26 juin 1767); — pour Jean Moquay, négociant à l'Île-d'Oléron, contre Catherine Orsonneau, veuve Renaud, aubergiste (4 août 1767); — pour Pierre Gonin, couvreur en arloises, contre Françoise Mercier, veuve Bossis (21 août 1767), etc.

20

B. 535. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1770-1772. — Justice seigneuriale du marquisat de l'Île-d'Yeu. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : d'apposition de scellés ; — d'apposition de scellés et inventaire concernant les meubles : de feu Modeste Auger, épouse de Pierre-Paul Nollean, capitaine de barque (13 et 18 avril 1771) ; de Marie-Catherine Micheau, veuve de Pierre Bernard, capitaine de barque (10 novembre 1771 au 30 mars 1772), etc. ; — de déclaration de grossesse ; — de tutelle : de Marie-Jeanne Bonnaud, fille de feu Martin Bonnaud et Catherine Bonnin (10 novembre 1770) ; des enfants de feu Jacques Millaud, bourgeois et capitaine de navire, et Marie-Anne David (20 juillet 1771) ; de Louise-Bonne, Jean-François-Joseph, Guy-Jean, les trois enfants de Jacques-Joseph Gillen, gouverneur de l'Île-d'Yeu, et feu Louise-Jeanne Lamy (2 août 1771) ; des enfants de feu Jacques Chauviteau, capitaine de barque, et Catherine Micheau (21 septembre 1771) ; de Jean-Louis, Pierre et Fidèle Moizeau, enfants de feus Louis-Marie Moizeau, bourgeois, et Madeleine Moizeau (30 septembre 1771), etc. ; — d'émancipation. — Sentences : pour Louis Renaud, maître de chaloupe, contre Catherine Orsonneau, veuve de Nicolas Renaud (21 juin 1771) ; — pour Pierre Cadou, bourgeois, contre Anne Moizeau, veuve de Honoré Auger, bourgeois (1^{er} juillet 1771) ; — pour Simon Goiby, capitaine de barque et marchand de vin en gros, contre Jacques Semelin, capitaine de barque (11 octobre 1771), etc. — Sentence d'entérinement du testament olographe de feu demoiselle Françoise Drouillard, à la requête de Jacques Moizeau, bourgeois et capitaine de navire, exécuteur testamentaire, contre François Pelletier, bourgeois, et Louise Coireau, son épouse, et Marie Drouillard, fille majeure (18 novembre 1771).

B. 536. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1773-1775. — Justice seigneuriale du marquisat de l'Île-d'Yeu. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : d'apposition de scellés et inventaire, de tutelle et de vente de meubles, le tout concernant la succession de feu Jacques-Joseph Gillen, gouverneur de l'Île-d'Yeu (24 et 26 janvier, 19 février et 27 avril au 1^{er} mai 1773), etc. ; — de déclaration faite au greffe du mar-

quisat, par Nicolas Pontoiseau, garde de la plaine, contre le sieur Laforest, chirurgien à l'Île-d'Yeu, pour délit de chasse (24 septembre 1773) ; — d'inventaire des meubles composant la communauté entre feu Pierre Dumonté, capitaine de barque, et Marie-Reine Mandret, son épouse (18 mai 1773), etc. ; — de renonciation à succession ; — de tutelle : de Pierre Moizeau, fils de feus Louis Moizeau, bourgeois, et Madeleine Moizeau (26 août 1773) ; de Charles Lucas, fils de feus Jean Lucas et Marie Mandret (2 décembre 1775), etc. ; — d'émancipation : de Jean-François Chauviteau, officier sur les navires marchands, fils de feus Jacques Chauviteau, capitaine de barque, et Catherine Micheau (5 juin 1773), etc. — Sentence d'appointement au profit de Jacques Auger, bourgeois, contre Jean Poiraud, capitaine de barque, et Madeleine Cadou, son épouse (26 novembre 1673).

B. 537. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1779. — Justice seigneuriale du marquisat de l'Île-d'Yeu. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : d'apposition et levée de scellés : sur les meubles de Pierre Mandret, capitaine de barque, et feu Jeanne Rablot, sa femme (21 février et 8 mars 1779) ; sur les meubles de François Pelletier, capitaine de navire (4 octobre et 24 novembre 1779), etc. ; — de levée de scellés sur les effets du sieur Rivaud, greffier et notaire de la juridiction de l'Île-d'Yeu (13 août 1779) ; — de déclaration de grossesse ; — de tutelle : des enfants de feu Joseph Bernard, capitaine de barque, et Marie Millard (6 janvier 1779) ; des enfants de feu Vincent Moizeau, capitaine de navire, et Marie-Françoise Chauroy (8 mai 1779) ; des enfants de feu Vincent Chassin, bourgeois et capitaine de navire, et Madeleine Auger (9 novembre 1779), etc.

B. 538. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1783. — Justice seigneuriale du marquisat de l'Île-d'Yeu. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : d'apposition de scellés ; — de reconnaissance de scellés, inventaire et vente des meubles composant la communauté entre feus Philippe Nollean, capitaine de navire, et Madeleine Fontaine, sa femme (3 au 8 mai 1783) ; — de tutelle : des enfants de feu Louis Roy, capitaine de navire, et Marguerite David (5 mai

1783) : de la fille de feu Pierre Chalon, capitaine de navire, et Louise Auger ; — d'émancipation de Françoise Marchandau, fille de feu Jean Marchandau, pilote côtier, et Jeanne Loyau (5 juillet 1783) ; — de vérification et confrontation des mesures qui servent à vendre et débiter les grains, appartenant au seigneur de l'Île-d'Yeu, avec celles de la baronnie de Beauvoir, en présence de Jacques Rabalant, receveur de la seigneurie de l'Île-d'Yeu, Amable Cadou, curé, Honoré Auger, Jean-Joseph Gatineau, tous les deux bourgeois, capitaines de navires et anciens fabricqueurs (27 juin 1783).

B. 539. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1762-1763. — Justice seigneuriale du marquisat de l'Île-d'Yeu. — Procédures criminelles — Informations : à la requête de Anne Nolleau, veuve de Jean David, capitaine de barque, contre Jeanne Orsonneau, épouse du capitaine François Dupont, fermiers du four banal du Port-Breton, pour crime de violences (4 août 1762) ; — à la requête du procureur fiscal, contre la veuve Teraud, bouchère, pour voies de fait et injures envers sa sœur malade (22 octobre 1762) ; — à la requête de Madeleine Mandret, fille majeure, agissant pour sa mère, Marie-Anne Viaud, contre Marie-Anne Offraïse, veuve Bossis, pour vol de fèves (22 août 1763). — Plainte portée par Jean Moizeau, bourgeois, faisant au nom de Jacques Auger, absent, fabricqueur en charge de l'église de Saint-Sauveur de l'Île-d'Yeu, contre les nommés Guillot et Turbé, mineurs, pour avoir forcé un trouc dans la chapelle de la Blanche, sise dans le cimetière de la paroisse ; et remontrance du procureur fiscal faite en conséquence de la dite plainte (26 janvier et 30 mars 1763).

B. 540. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1765. — Justice seigneuriale du marquisat de l'Île-d'Yeu. — Procédures criminelles — Informations pour injures et menaces : à la requête de Jean-François Mandret, capitaine de barque et fabricqueur en charge de la paroisse de Saint-Sauveur de l'Île-d'Yeu, et Marie Milleau, son épouse, contre Luc Durand, marinier, sa femme et sa fille (14 août 1765) ; — à la requête de Jacques Charreau, boucher, contre Jean-Pierre Gabard, cordonnier, et *vice versa* (4 et 25 octo-

bre 1765) ; — à la requête de Madeleine Fontaine, femme de Philippe Nolleau, capitaine de barque, contre Marie Bidoy, veuve Drouette, et *vice versa* (11 octobre et 4 novembre 1765).

B. 541. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1767-1771. — Justice seigneuriale du marquisat de l'Île-d'Yeu — Procédures criminelles — Informations : à la requête de François Dupont, capitaine de barque, contre Marie Pelletier, femme de Pierre Moizeau, marinier, et *vice versa*, pour crime d'injures (20 février et 10 avril 1767) ; sentence condamnant les parties précitées à se faire réciproquement excuse l'une l'autre dans le lieu où elles se sont investivées et se reconnaître pour gens de bien et d'honneur et non tachées d'injures, et condamnant en outre la dite Pelletier aux deux tiers des dépens et le dit Dupont à l'autre tiers (15 mai 1767) ; — à la requête du procureur fiscal de l'Île-d'Yeu contre certains particuliers, pour tentative de viol sur la fille de Marie-Jeanne Bidoy, veuve Nicolas Girard (23 avril 1771) ; — à la requête de Pierre Cadou, Alexis Auger et Pierre Auger, tous les trois bourgeois, contre François Dupont, fermier du four banal du Port-Breton, pour crime d'injures (6 décembre 1771). — Déclaration par laquelle Jacques Bertrand, sergent ordinaire et garde du marquisat de l'Île-d'Yeu, constate qu'il n'a pu arrêter le nommé Drapeau, marchand forain de la ville d'Auray, inculpé d'assassinat, et qu'il a été maltraité par lui (3 février 1771).

B. 542. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1773-1779. — Justice seigneuriale du marquisat de l'Île-d'Yeu. — Procédures criminelles. — Interrogatoire de Joseph Causie, marinier, demeurant en la paroisse de Séné, évêché de Vannes, accusé du crime de vol (17 octobre 1773). — Déclarations faites au greffe du marquisat de l'Île-d'Yeu : par Marie-Jeanne Orsonneau, épouse de Jacques Guistiau, cordonnier, contre Catherine Imbert, femme de Ambroise Orsonneau, pour mauvais traitements contre le fils de la complainante (21 septembre 1773) ; — par Marie-Briaval, femme de Barnabé Fradet, marinier, contre Pierre Borny, tisserand, pour la même cause (26 septembre 1773) ; — par Marie-Jeanne Pailleau, veuve Pierre

Pelletier, capitaine de barque, contre Nicolas Bessonnet, farinier, pour injures (1^{er} octobre 1773). — Information à la requête de Jean Duval, négociant, contre demoiselle Françoise Mercier, veuve François Fontaine, marchande, pour injures et outrages atroces (28 mai 1777). — Réquisitoire du procureur fiscal tendant à découvrir les auteurs d'un vol commis chez la dame Micheau, veuve de François Mercier, bourgeois, demeurant au Port-Breton; transport du sénéchal sur le lieu du crime et procès-verbal de constatation de lieux (18 mars 1779).

B. 543. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1745-1760. — LANDE (baronnie de LA). — Greffe de la justice seigneuriale de la baronnie de la Lande et des châtellenies de la Chapelle-Thémer et Bodet (séant à Bodet). — Procédures civiles : réceptions : de Pierre Provost, praticien, dans la charge de notaire et procureur des dites baronnie et châtellenies (18 mai 1745); — de Hygin Vinet, procureur fiscal de la châtellenie de Saint-Paul-en-Pareds, dans la charge de notaire et procureur fiscal de la susdite cour (3 juillet 1755). — Procès-verbaux : de nomination et d'acceptation de commission d'experts, à fin d'inventaire, visite ou estimation de biens; — d'adjudication des fruits et revenus des biens de Louise David, fille mineure de feu maître Gabriel David et Louise Guillonnet (8 au 29 avril 1755), etc; — d'affirmation de compte de tutelle; — d'appointement; — d'audition de parties; — de baillette de onze journaux appartenant au seigneur de la juridiction de la Lande, à la condition de les planter en vignes (17 décembre 1755); — d'enquête et enquête : pour Vincent Aymard, marchand, contre Jean Gendronnet, aussi marchand (5 juillet 1759); — de tutelle et curatelle, de délibération de parents et d'émancipation, concernant Jeanne Baudry, fille de Jean Baudry et Gabrielle Cousin (10 décembre 1755, 21 février et 13 juin 1759), etc.

B. 544. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1760. — Justice seigneuriale de la baronnie de la Lande et des châtellenies de la Chapelle-Thémer et Bodet. — Procédures criminelles. — Informations : à la requête de Pierre Raiffaud, farinier, contre Louis Saulet, aussi farinier, qui avait « dangereusement

bléssé le suppliant tant à coups de bâton sur la teste qu'à coups de pied sur le ventre et sur l'estomac » (5 novembre 1760).

B. 545. (Cahier.) — In-8°, 13 feuillets, papier.

1744. — Justice seigneuriale de la baronnie de la Lande et des châtellenies de la Chapelle-Thémer et Bodet. — Registre des grandes assises (dépourvu de toutes signatures, cotes ou paraphe des officiers de la juridiction). — Reconnaissance de déclarations roturières : par Mathurin Braud, laboureur, demeurant à la Thibaudière, paroisse de Saint-Martin-Lars; Ragé, demeurant paroisse de Saint-Hilaire-du-Bois; Charles Cremons, demeurant à Champgillon; Louis Raffeneau, demeurant aux Ouillères (première tenue d'assises, 5 août 1744, f^{os} 1 à 3 passim); — par Charles Maillet, au nom de sa mère, demeurant au Petit-Saint-Juire; Louise Turpaud, veuve Pierre Villeneau sieur du Pinier; Mathurin Brosseau, demeurant au village de la Bonnière, paroisse de Saint-Hilaire-du-Bois; René Paillat, demeurant à Pinocheau, paroisse de l'Hermeault (deuxième tenue d'assises. . . . 1744, f^{os} 4 à 7 passim); — par Jean Ragier, demeurant à la Guimbarrière, paroisse de Bouildroux; Louis Faucher, demeurant à Saint-Laurent-de-la-Salle; Jean Hervé, laboureur, demeurant à la Sauvagère, paroisse de Saint-Laurent-de-la-Salle; Charles Gaillard, maître chirurgien, demeurant à Bournezeau, faisant tant pour lui que pour ses cohéritiers; Louis Teillet, laboureur, demeurant à la Cabane, paroisse de la Chapelle-Thémer; Jean Sourit, marchand chaudronnier, demeurant à la Petellerie, paroisse de Saint-Hilaire-du-Bois (troisième tenue d'assises, 1^{er} septembre 1744, f^{os} 8 à 13 passim). — Tous les déclarants ci-dessus ont signé au registre.

B. 546. (Cahier.) — In-8°, 11 feuillets, papier.

1728-1738. — LÉPAUX (châtellenie). — Registre des audiences ordinaires de la justice seigneuriale de Lépaux (paroisse de Saint-Michel-Mont-Mercure). — Pierre Rethoré, marchand, demandeur en saisie arrêt contre Marie Rethoré veuve de Gabriel Moreau (8 janvier 1728 au 13 juillet 1730, f^{os} 1 à 3, v^o). — Marie Galland, veuve de Louis Bertrand, marchand, tant en son nom que comme tutrice de leurs enfants,

demanderesse en paiement d'arrérages de rente contre Michel Gellot l'aîné (9 juillet 1733, 11 mars et 29 juillet 1734, f^s 6 à 7, v^o). — Mathurin Martineau, laboureur, contre Pierre Coutaud, marchand, et François Penaud, texier, en paiement de la somme de 9 livres pour un cochon appartenant au demandeur et que ces derniers ont tué au village de la Bessonnière (3 juillet au 14 août 1738, f^s 11 et 11 v^o). — Sénéchal : Joseph Alquier, sieur de l'Arduinière.

B. 547. (Cahier.) — In-8°, 11 feuillets, papier.

1745-1752. — Justice seigneuriale de la châtellenie de Lépaux. — Registre des audiences ordinaires. — Marie-Louise-Henriette Girard, veuve de Jacques Boutiller, sénéchal de la baronnie de Mortagne, demanderesse en exécution de sentence contre demoiselle Durand, veuve René Martineau, tant en son nom que comme mère tutrice de ses enfants et du dit défunt (14 janvier et 24 février 1745, f^s 1 et 1 v^o). — Perrine Baizé, veuve de Mathurin Piet, charpentier, et autres, tous héritiers de Louis Baizé et Jeanne Caignaud, leurs père et mère, beau-père et belle-mère, demandeurs en paiement d'arrérages du droit de terrage, contre les propriétaires de la métairie de la Cessière, paroisse de Saint-Michel-Montnercule (18 mai 1747, f^o 7, v^o). — André Merlet, notaire et procureur, demandeur en paiement d'arrérages de rente contre Marie Durand, veuve René Martineau, bordière (15 février 1748, f^o 11). — Les Carmes de la Flocellière, demandeurs pour la même cause, contre Charles Bertrand, marchand, et autres (25 mai et 15 juin 1752, f^o 14). — Sénéchaux : Alexandre-Jacques-Marie Conseau de la Richardière (f^o 1), puis Guy-Charles-Augustin Aumont, sieur des Essarts (f^o 14), sénéchal du marquisat de Saint-Mesmin, exerçant la juridiction de la châtellenie de Lépaux.

B. 548. (Cahier.) — In-8°, 8 feuillets, papier.

1744-1750. — LOGE-FOUGEREUSE ET BREUIL-BARRET (baronnies). — Registre des audiences ordinaires des baronnies de Loge-Fougereuse et Breuil-Barret (séant au Breuil-Barret). — René Dehargues, assesseur au siège royal de Vouvent, contre Pierre Botin, fermier, au nom et comme père de ses enfants mineurs et de feu Marie Couturier, et autres,

en paiement de dix années d'arrérages de la rente foncière de 16 livres (19 janvier 1745, f^o 1, v^o). — Nicolas-Henri de Mouillebert, chevalier, seigneur du Lys, contre le sieur Bonnet, héritier de Jean Chamarre, tanneur, en exécution de sentence et en paiement de six années d'arrérages de la rente féodale de 52 sous 2 deniers (12 décembre 1747, f^o 3, v^o). — Le même contre les propriétaires de la métairie de la Guibaudière, paroisse de la Chapelle-au-Lys, et d'une pièce de terre appelée le Grand-Sauzet, en paiement d'arrérages de plusieurs rentes d'avoine et seigle (*id.*, f^o 4). — Charles-Auguste d'Appelvoisin, marquis de la Roche-du-Maine, seigneur d'Appelvoisin et autres lieux, baron de cette cour, contre les propriétaires d'une pièce de terre appelée les Sauvagères, en paiement de treize années d'arrérages de la rente noble d'un sol en argent (14 juillet 1750, f^o 7, v^o). — Sentence renvoyant Louis Roussereau, curé de Saint-Pierre-du-Chemin, et Pierre Chauvet, notaire de la châtellenie du Bourg-Bâtard, la Tardière et Saint-Pierre-du-Chemin, à se pourvoir devant le juge de Saint-Pierre-du-Chemin (8 juillet 1749, f^o 6).

B. 549. (Cahier.) — In-8°, 12 feuillets, papier.

1751-1756. — Justice seigneuriale des baronnies de Loge-Fougereuse et Breuil-Barret. — Registre des audiences ordinaires. — René Mosnay, marchand, contre Pierre Brossard, tisserand, en réparation d'injures (6 juillet 1751, f^o 1). — Jean-Baptiste-Mathurin Roy, au nom de feu Cornuau, notaire à Saint-Marsault, son prédécesseur, contre Genay et Perrine Motard, sa femme, en paiement de la somme de 5 livres pour le contrat de mariage de ces derniers (*id.*, f^o 2). — Charles Tierce-lin d'Appelvoisin, baron de cette cour, à la poursuite et diligence de Pierre Riboulleau, son fermier et receveur au château d'Appelvoisin, paroisse de Saint-Paul-en-Gâtine, contre René Guignard, laboureur, au nom de ses enfants mineurs et de feu Jeanne Jouot, propriétaire en tout ou partie du haut et bas village de la Fouraire, paroisse du Breuil-Barret, à l'effet de fournir chaque année sept fourches estimées 3 livres chacune, pour faucher le foin de la prairie du château d'Appelvoisin (2 mai 1752, f^o 3). — Louis Lebas, curé de Saint-Maurice-des-Noues, contre Jacques Fortin, tisserand, en remboursement de la somme de 120 livres (24 juillet 1753, f^o 7). — Jacques Charpentier, marchand orfèvre, contre Gaspard Dunau, notaire de la juridiction de Loge-Fougereuse, en paie-

ment d'un billet montant à la somme de 18 livres (30 mars 1756, f° 12).

B. 550. (Cahier.) — In-8°, 24 feuillets, papier.

1757-1776. — Justice seigneuriale des baronnies de Loge-Fougereuse et Breuil-Barret. — Registre des audiences ordinaires. — Nicolas-Henri de Mouillebert, chevalier, seigneur du Lys, la Motte-sous-Loge-Fougereuse, la Viellière, les Marquisières, la Voye, la Chabossière et autres fiefs y annexés, contre les propriétaires de douze boissellées de terre au tènement des Boutiolières, paroisse de Loge-Fougereuse, en paiement de neuf années d'arrérages d'un chapon de cens noble, en reddition de déclaration roturière et en exhibition de contrats d'acquêt (4 septembre 1759, f° 6); — Françoise Des Roches, veuve de Robert Landerneau, écuyer, seigneur de la Rochelinière, contre René Garon, marchand, en paiement d'un billet de 60 livres (8 mars 1763, f° 7); — Alexis-Marie-Anne Moreau, écuyer, seigneur du Plessis-Moreau et autres lieux, chevalier de Saint-Louis, contre Charles Gaudin, domestique menuisier, en exécution de convention et marché (4 août 1772, f° 16); — Louis-Aimé Brunetière, procureur de Charles-Gabriel-René d'Appelvoisin, marquis de la Roche-du-Maine, cornette des cheval-légers de la garde ordinaire du Roi, maître de camp de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, seigneur du Fou, la Flotte, Bellefoye, Candé, Touchimbert, Chitré, le Plessis-Bonnay, baron de Loge-Fougereuse et Breuil-Barret et autres lieux, demeurant en son château du Fou, paroisse de Vouneuil-sur-Vienne, demandeur en reddition de devoirs féodaux : contre le sieur et demoiselle Bailly-Dupont, demeurant à la Roche des Écharnières, paroisse du Breuil-Barret (31 mai 1774, f° 17, v°); contre Charles Bailly et demoiselle Perreau, sa femme (*id.*, f° 18); contre les propriétaires des Haute et Basse Coudangeries, paroisse de Saint-Paul-en-Gâtine (5 septembre 1775, 18 juin et 16 juillet 1776, f°s 20, 21, v° et 23); contre les propriétaires de trois pièces de terre près les Boules, paroisse de Breuil-Barret (9 janvier et 18 janvier 1776, f° 20, v° et 22). — Dépôt, au greffe de la juridiction, de la procuration donnée par le marquis de la Roche-du-Maine, sus désigné, à René-Marie Gabard, notaire et procureur, à l'effet de régir la terre et seigneurie d'Appelvoisin (27 octobre 1774, f° 19, v°); la procuration est annexée au registre.

B. 551. (Cahier.) — In-8°, 15 feuillets, papier.

1777-1784. — Justice seigneuriale des baronnies de Loge-Fougereuse et Breuil-Barret. — Registre des audiences ordinaires. — Jugements rendus à la requête de René-Marie Gabard, procureur fiscal de la juridiction de Loge-Fougereuse, contre Charrier et Bonneau, tous les deux bordiers, et leur faisant défense de placer à l'avenir du vin sur le champ de foire de Loge-Fougereuse, et, pour en avoir placé sans aucun droit ni permission du seigneur, les condamnant à 3 livres de dommages et intérêts et aux dépens liquidés à la somme de 7 livres 8 sous 7 deniers (31 octobre 1780, f° 7, v°). — Lettres de provision : de Louis Coyard, avocat, en qualité de sénéchal des baronnies de Loge-Fougereuse et Breuil-Barret et de la haute justice d'Appelvoisin (24 juillet 1782, f° 10); — de Jean Laudonnière, praticien, en qualité de sergent et garde-chasse des mêmes juridictions (14 juillet 1782, f° 10, v°).

B. 552. (Cahier.) — In-8°, 9 feuillets, papier.

1783-1785. — Justice seigneuriale des baronnies de Loge-Fougereuse et Breuil-Barret. — Registre des prononcés des audiences. — Comparution au greffe de la juridiction de Jean Rousseau, marchand au Breuil-Barret, à l'effet de déclarer que « s'il s'est répandu en injures vis-à-vis Marie-Anne Gauchieau et s'il lui a dit quelque chose pour lui déplaire, ce ne peut être que dans un moment où elle l'auroit irrité par ses discours ou qu'il eût été épris de vin, de sorte qu'il la reconnoît pour innocente de tout ce qu'il peut l'avoir accusée dans le moment » (25 septembre 1784, f° 4, v°). — René-Marie Gabard, procureur fiscal de la juridiction de Loge-Fougereuse, contre les propriétaires du tènement de la Renardière, paroisse de Loge-Fougereuse, en paiement de deux années d'arrérages de la rente noble, seconde, foncière et non féodale de vingt-quatre boisseaux d'avoine, mesure d'Appelvoisin (23 mai 1785, f° 7). — Mathieu Berthelot, ancien procureur de la sénéchaussée de Fontenay-le-Comte, contre la veuve de Mathieu-François Florisson, huissier, leurs enfants et autres, en paiement de la somme de 4572 livres 10 sous, pour restant de différents prêts et sommes payées à leur acquit et du dit feu sieur Florisson (8 août 1785, f° 8, v°).

B. 553. (Cahier.) — In-8°, 10 feuillets, papier.

1785-1790. — Justice seigneuriale des baronnies de Loge-Fougereuse et Breuil-Barret. — Registre des prononcés des audiences — Lettres de provision de Esprit-Samuel Soullard, avocat au bailliage de Vouvent, séant à la Châteigneraië, en qualité de sénéchal des terres et baronnies d'Appelvoisin, Loge-Fougereuse et Breuil-Barret (10 novembre 1785, f° 1). — Procès-verbal de dépôt, au greffe de la juridiction, des anciennes marques des étoffes de laine du pays, par Simon Robineau et Charles Ferret, gardes jurés de la baronnie de Breuil-Barret, Mathurin Soullard de la sous-jurande de Saint-Paul, Pierre Mesnard, de la sous-jurande la Chapelle-au-Lys, Jacques Desnoue de la sous-jurande des Moutiers-sous-Chantemerle, Pierre Sabiron de la sous-jurande de Saint-Hilaire-de-Voust, Alexis Boisseau, sous-garde juré de la paroisse de Loge-Fougereuse et Jean Héry, sous-garde juré de la paroisse de Saint-Étienne (14 octobre 1786, f° 4, v°). — Ordonnances : des officiers de la sénéchaussée de Poitiers sur les appositions et reconnaissances de scellés et inventaires (14 décembre 1786, f° 5) ; — du lieutenant général du même siège sur les justices subalternes (16 novembre 1786, f° 6, v°). — Consignation, au greffe de la juridiction, de la somme de 72 livres, faite par René-Marie Gabard, marchand, demeurant au château d'Appelvoisin, pour le paiement des lods et ventes qu'il peut devoir au seigneur de Lavault, pour raison des objets qu'il croit être dans le dit fief de Lavault, et faisant partie des dépendances de la terre de la Roche par lui acquise de Pierre Draud du Teil le 24 mars 1787 (4 septembre 1788, f° 8, v°).

B. 554. (Cahiers.) — In-8°, 9 feuillets, papier.

1744-1781. — Justice seigneuriale des baronnies de Loge-Fougereuse et Breuil-Barret. — Registres des défauts, faute de comparoir. — Noms des plaideurs les plus notables auxquels il est donné défaut : Nicolas-Henri de Mouillebert, chevalier, seigneur du Lys (f° 1, v° 2 et 5) ; — René Blactot, sieur de la Garnerie, ancien officier de la maréchaussée de Thouars (f° 2) ; — Jean-Baptiste-Mathurin Roy, notaire à Saint-Marsault, au nom et comme successeur de maître Cornuau (f° 3) ; — René-Henri-François Geslin de la Resnerie,

maître chirurgien (*id.*) ; — Charles-Auguste d'Appelvoisin, seigneur, marquis de la susdite cour (f° 3, v° et 4) ; — Alexis Espron, sieur du Rivaud (f° 5) ; — Françoise Des Roches, veuve de Robert Landerneau, écuyer, seigneur de la Rochelinière (f° 5, v°) ; — Abraham Thubin, huissier royal (f° 6) ; — Jean-Hyacinthe Audé, notaire royal et fermier des Pallinières (f° 6, v°) ; — Charles-Gabriel-René d'Appelvoisin, marquis de la Roche-du-Maine, etc., seigneur des sus-dites baronnies (f° 7, v°, 8 et 8, v°) ; — René-Marie Gabard, notaire (f° 7, v°) ; — Alexis Des Roches, chevalier, seigneur de Chassais, la Rabastellerie, le Petit Breuil, la Renardière et autres lieux (f° 8).

B. 555. (Cahiers.) — 2 feuillets, papier.

1744-1789. — Justice seigneuriale des baronnies de Loge-Fougereuse et Breuil-Barret. — Registre des actes civils et renonciations : déclarations de grossesse, renonciations à communauté et à succession (1744 à 1748). — Registre des dénonciations : comparaison de Alexis Des Roches, chevalier, seigneur de Chassais, ancien officier d'infanterie, demeurant à Loge-Fougereuse, à l'effet de déclarer que « étant arrivé hier au soir de la chasse, il a ouy dire qu'on soupçonnait que la nommée Marie Herpin, servante, avait accouché, et comme l'enfant n'était point par elle représenté, il jugea à propos d'en faire la recherche, qu'il apprit par ses domestiques qu'il y avait un enfant dans ses latrines, de laquelle dénonciation il a requis acte et signé » (19 décembre 1789).

B. 556. (Cahier.) — In-8°, 3 feuillets, papier.

1744. — Justice seigneuriale des baronnies de Loge-Fougereuse et Breuil-Barret. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Jeanne Garnier, épouse de François Martineau, employé dans les fermes du Roi, à Pierre Mallet, marchand, de la moitié d'une métairie sise au village de la Touche, paroisse de Loge-Fougereuse, moyennant la rente de 40 livres et 400 livres de pot-de-vin (26 juin 1743, f° 1) ; — par la même au même, de la rente de 40 livres, due sur la moitié de la susdite métairie de la Touche, moyennant 800 livres et la constitution d'une rente de 15 livres, en faveur de l'acquéreur, sur les biens de la venderesse (13 avril 1744, f° 2).

B. 357. (Cahier.) — In-8°, 8 feuillets, papier.

1745-1750. — Justice seigneuriale des baronnies de Loge-Fougereuse et Breuil-Barret. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Louis-Joseph de Maillé, chevalier, seigneur de la Cochinière, à Jean Pinet, marchand, du moulin à eau appelé le moulin Dubois et autres immeubles, moyennant 648 livres et la rente de 24 livres et un chapon, due à la seigneurie d'Appelvoisin (12 mars 1745, f° 1); — par Claude Lory, marchand, et Luc-Jérôme Gibot, chevalier, seigneur de Saint-Mesmin-en-Luzay et autres lieux, à Pierre Dehargues, sieur de l'Étruyère, et Marie Marchais, son épouse, de la métairie de la Villette, paroisse de Saint-Paul-en-Gâtine et des fiefs de l'Oumillière, l'Angevine et la Garnerie, faisant partie de la dite métairie, moyennant 5,500 livres (30 mai 1748, f° 3); — par Pierre Draud, écuyer, seigneur de la Roche du Breuil-Barret, et Marie-Stéphanie de Béjarry, son épouse, à Nicolas-Henri de Moullebert, chevalier, seigneur du Lys, et René-Auguste de Moullebert, chevalier, seigneur de Puysec, son frère, d'un fief situé paroisses du Breuil-Barret et de la Chapelle-aux-Lys, et de la moitié des dîmes de laine, agneaux et gorons, en la paroisse de la Chapelle-au-Lys, moyennant 1,360 livres (25 février 1745, f° 7).

B. 358. (Cahier.) — In-8°, 15 feuillets, papier.

1750-1756. — Justice seigneuriale des baronnies de Loge-Fougereuse et Breuil-Barret. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Louis Brunet, écuyer, seigneur du Meslier, à Louis Ayraud, prieur de la Chapelle-au-Lys, de la métairie de la Che-nevière, susdite paroisse, moyennant la rente de 400 livres (26 avril 1741, f° 2); — par Marianne Jeulin, veuve de Louis Laquit, à Nicolas-Henri de Moullebert, chevalier, seigneur du Lys, des fiefs de la Voye, Nizehère, Chabossière, Mesnard, Cartron et Salvaison et de la moitié par indivis des fiefs des Marquisières et de Bastaud, le tout situé paroisses de la Chapelle-au-Lys et du Breuil-Barret, et en la mouvance du château Lys, moyennant 2,072 livres (5 novembre 1751, f° 3); — par Joseph Moreau, sieur du Plessis, ancien procureur du Roi au siège royal de Vouvent, au même, d'une métairie sise au village du Vivier, paroisse de la Chapelle-au-Lys, moyennant la rente de 80 livres, la somme de

1,000 livres une fois donnée et autres charges (17 juin 1751, f° 5); — par René Paillou, marchand, et Marianne Jobet, sa femme, à Philippe Bailly, sieur de la Marzelle, de la métairie de la Levraudière, paroisse de Loge-Fougereuse, d'une borderie au même lieu et de quatre journaux et demi de vigne au fief Goyau, paroisse de Saint-Hilaire-de-Vouvent, moyennant le paiement de plusieurs rentes dues à divers particuliers et s'élevant à 426 livres 5 sous, plus une rente de 50 livres payable aux vendeurs et 557 livres 16 sous de pot-de-evin (17 octobre 1748, f° 4); — par Pierre-Paul Pépin, avocat à la duché-pairie de Parthenay, faisant pour Marie-Rose Ferret, veuve de Pierre Pépin, sa mère, à Pierre Filuzeau, marchand, de la métairie du Grand Chêne, paroisse de la Chapelle-au-Lys, moyennant 6,120 livres, et de la somme de 810 livres restant due par les fermiers de la dite métairie, moyennant 710 livres (20 mars 1754, f° 8, v°); — par Jean-François Thevin, curateur aux biens déguerpis par Gilbert Berthre, sieur de Bourmisseaux, receveur des traites en l'Élection de Thouars, à François Roger, ancien directeur des domaines du Roi à Poitiers, de la seigneurie de Lavault, paroisses du Breuil-Barret et la Tardière, à l'exception du petit fief Chardonnet, moyennant 9,000 livres (9 août 1755, f° 13).

B. 359. (Cahier.) — In-8°, 6 feuillets, papier.

1758-1762. — Justice seigneuriale des baronnies de Loge-Fougereuse et Breuil-Barret. — Registre des notifications et insinuations. — Accord entre Pierre Jubin, charpentier, et Jeanne Chamarre, sa femme, Jacques Geay, bordier, et Jeanne Chamarre, sa femme, les dites femmes héritières de feus Jean Chamarre, leurs père et grand-père, d'une part, et Charles Jaudault, marchand, d'autre part, au sujet d'une rente de 2 livres 10 sous dont était chargée la succession du dit Jean Chamarre (21 août 1758, f° 1). — Vente par Étienne Baudin des Alleux, tondeur, et Catherine-Charlotte Florisson, sa femme, à René-Pierre Nourry-le-Jeune, marchand, d'un pré et de deux pièces de terre pres la Chapelle-au-Lys, moyennant 682 livres 10 sous (30 janvier 1760, f° 4, v°).

B. 360. (Cahier.) — In-8°, 26 feuillets, papier.

1763-1772. — Justice seigneuriale des baronnies de Loge-Fougereuse et Breuil-Barret. — Registre des

notifications et insinuations. — Ventes : par Louis-Philippe Bernardeau, chevalier, seigneur de la Briaudière, et autres lieux, et Charlotte-Suzanne de Bulhon, son épouse, à Louis-Noël Charrier, procureur fiscal de la Châtaigneraie, de la rente de 177 livres et d'un certain nombre d'arrérages de la dite rente, moyennant 6,136 livres (9 juillet 1766, f° 6, v°) ; — par Jacquette Bourdet, veuve de Jean Nau, texier, à Angélique Dehargues, veuve de maître Bailly, sieur de la Marzelle, du pré Nau et de trois morceaux de terre, près le village de Salvason, paroisse de la Chapelle-au-Lys, moyennant 180 livres, le prix net d'une rente de 6 livres due sur les dits domaines et 17 livres de pot-de-vin (13 avril 1767, f° 13, v°) ; — par Charles-Paul Bailly, sieur du Pont, à Joseph Vexiau, notaire royal, et Marie-Anne Porreau, son épouse, du tiers de la métairie du Treillebois, paroisse de Loge-Fougereuse, moyennant 3,000 livres (1^{er} avril 1769, f° 12) ; — par Alexandre Texier, notaire royal et apostolique, au nom de Marie Gorré, son épouse, à Marie-Anne Souillard, veuve de maître Guichet, notaire royal et procureur à la Châtaigneraie, de la métairie de la Gazelière, paroisse du Breuil-Barret, moyennant la rente de 100 livres et 630 livres de pot-de-vin (5 septembre 1769, f° 13) — Amortissement de la rente foncière de 60 livres faisant partie de celle de 100 livres indiquée précédemment et due sur la métairie de la Gazelière par la dite veuve Guichet à Marie Gorré, épouse Texier, moyennant 1,200 livres ; et cession de la rente de 40 livres restant, à Jeanne Gorré, sœur de la dite dame Texier (1^{er} mars 1770, f° 14, v°).

B. 361. (Cahier.) — In-8°, 16 feuillets, papier.

1772-1775. — Justice seigneuriale des baronnies de Loge-Fougereuse et Breuil-Barret. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Pierre Draud, chevalier, seigneur de la Roche-Breuil, à Jean Mallet, marchand, de la borderie de la Folie ou Roblinière, paroisse du Breuil-Barret, à la charge de laisser jouir le vendeur, sa vie durant, de la dite borderie, et en outre moyennant le paiement d'une rente viagère de 60 livres et la somme de 1,120 livres une fois payée (19 avril 1774, f° 4, v°) ; — par Louis-Madeleine Béliard, avocat au siège de Parthenay, et Elisabeth Gouault de Vallabon, son épouse, à Mathurin Reverdy, tuilier, et à ses deux sœurs, de la rente foncière de 46 livres, due sur une borderie sise au village de Boileau, paroisse

de la Chapelle-au-Lys, moyennant 912 livres (30 avril 1774, f° 12, v°)

B. 362. (Cahier.) — In-8°, 12 feuillets, papier.

1776-1777. — Justice seigneuriale des baronnies de Loge-Fougereuse et Breuil-Barret. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Pierre-Nicolas Annon de l'Allemagne, bourgeois, et Françoise Brouard, son épouse, à François Mallet, marchand, de la rente de 120 livres, moyennant 2,424 livres (4 janvier 1776, f° 2) ; — par Pierre-Benjamin Florisson, huissier de la monnaie, et Marguerite Lecompte, son épouse, à René-Pierre Noury, marchand, de plusieurs immeubles et de la rente de 15 livres, moyennant la rente de 36 livres, payable aux vendeurs et celle de 3 livres 4 sous 4 deniers due au sieur Julliot (1^{er} juin 1768, f° 4) — Amortissement de la rente de trente-six livres ci-dessus spécifiée, par deux actes en dates du 3 décembre 1771 et 29 octobre 1772 (f° 6 et 7).

B. 363. (Cahier.) — In-8°, 22 feuillets, papier.

1777-1780. — Justice seigneuriale des baronnies de Loge-Fougereuse et Breuil-Barret. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par André Morn, maître boulanger, et Catherine Florisson, sa femme, à Pierre Mesnard, marchand, et Marie Turquand, sa femme, d'une berderie sise au bourg et paroisse de la Chapelle-au-Lys, moyennant la rente de 80 livres et le paiement de deux autres rentes de 20 livres et de 3 livres 10 sous, dues à divers particuliers (28 juillet 1778, f° 2) ; — par Pierre David, foulon, à Charles-Jacques Genay, curé de Loge-Fougereuse, du pré de la Levée, près le Breuil-Barret, moyennant 350 livres et le paiement de la rente de 8 livres, due à la demoiselle Paillon (25 février 1779, f° 11) ; — par maître Pierre Genay, marchand, et Suzanne Greuzeron, son épouse, à maître René Turquand, marchand, de la moitié du logis de la Maison Rouge et ses dépendances, au bourg du Breuil-Barret, moyennant 600 livres et le paiement de plusieurs rentes s'élevant à 68 livres 10 sous (16 août 1752, f° 19, v°).

B. 364. (Cahier.) — In-8°, 33 feuillets, papier.

1780-1789. — Justice seigneuriale des baronnies de Loge-Fougereuse et Breuil-Barret. — Registre des

notifications et insinuations. — Ventes par Pierre-Joseph-Roger Chabot, bourgeois de Paris, à demoiselle Marthe Paillou, veuve Alquier de la Bergelière, de la rente de 70 livres à lui échue de la succession de Marie-Thérèse de Fourcroy, sa mère, veuve du sieur François Roger, ancien directeur des domaines de la Généralité de Poitiers, moyennant 1200 livres (24 août 1780, f° 2); — par Charles-Louis Perreau, docteur en médecine, et Marie-Dorothée Guillet, son épouse, à Jean Rousseau, marchand, et Françoise Naury, son épouse, de la borderie de la Courtière, au bourg de Breuil-Barret, moyennant 6,000 livres (19 avril 1781, f° 3); — par Pierre Draud, écuyer, seigneur de la Roche-Breuil, à Jacques et Pierre Gentet, père et fils, marchands, d'une petite maison avec ses dépendances, sise au bourg du Breuil-Barret, moyennant 156 livres (10 septembre 1761, f° 7); — par demoiselle Marie-Esther de Mouillebert, à Augustin Perreau, docteur en médecine, de la métairie de l'Aumônerie, paroisse de la Chapelle-au-Lys, moyennant 8,000 livres (26 septembre 1782, f° 8); — par Pierre-Jacques Julliot, sieur du Fougeray, écuyer, huissier du cabinet du duc d'Orléans, à Jean-Louis Pougnet, bourgeois, de la moitié de la métairie de la Chaboissière, paroisse de la Chapelle-au-Lys, moyennant 2,800 livres (28 février 1784, f° 9, v°); — par Henri Mallet, écuyer, sieur de Saintors, ancien capitaine de cavalerie, à Jeanne Mallet, fille majeure, d'une borderie sise au village de la Motte, paroisse de Loge-Fougereuse, moyennant 3,300 livres (12 novembre 1784, f° 17, v°); — par René-Charles-Louis Turpault, bourgeois, et Claire-Aimée Cailley, son épouse, à René-Pierre Noury, marchand, de la métairie du Puy-Renou, paroisse de la Chapelle-au-Lys, moyennant la rente de 300 livres, tiende livres de poisson à chaque pêche de l'étang et la somme de 2,000 livres (24 mai 1785, f° 22); — par Charles-Alexis-Benjamin de Landerneau, prêtre, à Pierre-Jean Guillemet, marchand, d'une maison et jardin au Breuil-Barret, moyennant 630 livres (13 juin 1785, f° 25); — par Pierre Draud, chevalier, seigneur du Tail, et Jeanne-Gabrielle Draud, son épouse, à Jean-Hyacinthe Audé, notaire royal, de la métairie de la Viallière, paroisse du Breuil-Barret, moyennant 3,000 livres et le paiement de trois rentes s'élevant à la somme de 360 livres, et en outre de la rente de 150 livres, moyennant 3,000 livres (10 mars 1781, f° 26); — par Suzanne-Pauline de la Boucherie, veuve de Gabriel Brunet, écuyer, seigneur de Broue et ses deux filles, Suzanne Brunet, demoiselle de Broue, majeure, et Marie-Genève Brunet, mineure de 24 ans, à Jacques Charlot, fermier, et son

épouse, de la seigneurie de Broue, paroisse de Saint-Maurice-des-Noues, moyennant 32,000 livres (18 septembre 1784, f° 28, v°). — Extrait d'un acte du 24 septembre 1782, portant vente par licitation de la terre de Lavau et ses dépendances, paroisse du Breuil-Barret, faite au profit de François-Thécle Mercier de la Ville-Hervé, aîné, chevalier, seigneur de Leigné et autres lieux, moyennant 18,000 livres (f° 10, v°)

B. 565. (Cahier.) — In-8°, 5 feuillets, papier.

1782-1788. — Justice seigneuriale des baronnies de Loge-Fougereuse et Breuil-Barret. — Registre des notifications et insinuations. — Vente : par Pierre Draud du Tail, chevalier, seigneur de la Roche et autres lieux, à René-Marie Gabard, fermier, et Jeanne Baguevard, son épouse, de la seigneurie de la Roche-Breuil, consistant en la maison de la Roche et ses dépendances, la maison du Moulin et jardins y contigus, les métairies de la Marjonnière et de la Roche, la borderie des Roblinières et cent boisselées de bois taillis, en la forêt de Chantemerle, le tout situé paroisse du Breuil-Barret, avec l'étang de la Roche, moyennant le paiement de plusieurs rentes perpétuelles s'élevant à la somme de 1,172 livres et de trois rentes viagères, les deux premières montant à 785 livres et la troisième à six charges de blé seigle, plus une rente viagère de 600 livres et une rente foncière de 5 livres, payables au vendeur, et la somme de 9,440 livres payable au vendeur et à ses créanciers; le dit sieur du Tail se réservant en outre la jouissance, pendant sa vie, de toutes les chambres hautes de la maison de la Roche et des greniers par dessus, ainsi que du jardin joignant à l'étang (24 mars 1787, f° 1).

B. 566. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1781-1782. — Justice seigneuriale des baronnies de Loge-Fougereuse et Breuil-Barret. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : de nomination d'expert, à la requête de Mathieu-François Florisson, premier huissier audiencier de la maîtrise particulière des Eaux et forêts de Fontenay, pour la visite des dommages causés par des bestiaux sur un pré lui appartenant (10 août 1781); — de nomination de Charles Ferret et Simon Robineau, en qualité de gardes jurés pour la visite et marque des toiles et toileries, par les mar-

chands, fabricants de la jurande du Breuil-Barret. Présents : François Héry, Jean Guérin, Jacques Beugnon, René et Michel Héry, demeurant tous en la paroisse des Moutiers-sous-Chantemerle. Augustin Mesnard, demeurant en la paroisse de Saint-Paul, Pierre Sabiron, demeurant à Saint-Hilaire-de-Voust, Jean Rousseau, demeurant à Loge-Fougereuse, Jean-Baptiste Héry, Pierre Couturier, ainsi que les dits Ferret et Robineau, demeurant au Breuil-Barret. Absents : Jacques Desnoes, de la paroisse des Moutiers-sous-Chantemerle, Jean Héry, de Saint-Étienne, Mathurin Soullard, Jean Maria, Louis Besly, Louis Cacault et Pierre Bérard, de Saint-Paul-en-Gâtine, Pierre-Augustin Mesnard, François Mallet et Fleurisson de la Chapelle-au-Lys, Jacques et Alexis Boisseau et Pierre Esperon, de Loge-Fougereuse, Jean-Baptiste Couturier et Mathias Robineau, du Breuil-Barret (12 mars 1782); — d'émancipation de Marie-Radégonde Laudonnaire (24 décembre 1782).

B. 567. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1784-1785. — Justice seigneuriale des baronnies de Loge-Fougereuse et Breuil-Barret. — Procédures civiles. — Procès-verbaux de nomination et d'acceptation de commission d'experts : à la requête de Pierre Mesnard et de la demoiselle Turquand, son épouse, pour la visite d'une ouverture pratiquée dans une petite maison appelée la Forge, au bourg de la Chapelle-au-Lys (18 août et 7 septembre 1784), etc.; — de curatelle, d'acceptation de commission d'experts et de clôture d'inventaire : à la requête de Miné-André Perreau, sénéchal de l'abbaye royale de Notre-Dame de l'Absie en Gastine (17, 19 et 31 août 1784), etc.; — de tutelle et de curatelle *ad hoc*; — d'émancipation de Françoise-Marthe, Louis-François et Rose Coyaud, enfants de feu Louis Coyaud, sénéchal de la baronnie de Loge-Fougereuse, et de Thérèse Verrière (24 octobre 1785).

B. 568. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1786-1788. — Justice seigneuriale des baronnies de Loge-Fougereuse et Breuil-Barret. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : d'affirmation de clôture d'inventaire; — de tutelle; — de curatelle : pour Marie-Anne Turquand, fille mineure de feus Louis Turquand et Marie-Anne Mosnay, à l'effet de contracter mariage (20 octobre 1788) etc.; — d'émancipation. — Procès-ver-

baux : constatant les dégâts commis par une violente tempête sur les bâtiments et jardins de la Grande Métairie, dépendant de la seigneurie d'Appelvoisin, dans la journée du lundi 4 décembre 1786; certaines parties des couvertures et charpentes ont été projetées à terre, beaucoup d'arbres fruitiers ont été renversés ou leurs branches rompues, une charrette a été dépouillée de ses roues, essieu, ranches et échelles et transportée à vingt pas du lieu où on l'avait déposée, enfin les paillets ont été rompus et déplacés et les foins enlaminés par la pluie (11 décembre 1786); — établissant la date de la naissance de Jacques Courtin, fermier, dont le nom ne figurait point sur les registres de baptême de sa paroisse (29 décembre 1786).

B. 569. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1789-1790. — Justice seigneuriale des baronnies de Loge-Fougereuse et Breuil-Barret. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : d'opposition et de reconnaissance de scellés sur les meubles et effets de Joseph Guesdon, laboureur (3 mars et 8 avril 1789); de Pierre-André Besly, curé de la Chapelle-au-Lys (12 août et 14 septembre 1789); du sieur Louis Soullard (1^{er} février et 2 mars 1790); — de tutelle; — de curatelle : pour Marthe Arpin, veuve Pierre Grégoire, à l'effet de faire dresser inventaire (18 mars 1789); pour Pierre Biron, fils de feu Jacques Biron, marchand, et Françoise Noury, à l'effet de contracter mariage (16 septembre 1790).

B. 570. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1780. — Justice seigneuriale des baronnies de Loge-Fougereuse et Breuil-Barret. — Procédures criminelles. — Information : à la requête de Jean-Guillaume-Isaac-Samuel Garnier, mineur, étranger américain, demeurant en pension chez le vicar de Breuil-Barret, contre Jean-Baptiste Héry, habitant de la même paroisse, « qui aide au chant, » pour deux soufflets appliqués sur sa personne pendant la grand-messe, en l'église du dit Breuil-Barret, ce qui fit que « le suppliant pleura pendant toute la messe » qu'il entendit mal à cause du mal et de la honte, rien n'étant plus piquant que des soufflets sur la face (7 mars 1780).

B. 571. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1772-1787. — Lys (Seigneurie du) — Greffe de la justice seigneuriale de la haute justice, terre et seigneurie du Lys et fiefs y annexés (paroisse de la Chapelle-au-Lys). — Procès-verbaux : de levée du cadavre du sieur Picard, domestique à la Chenetière, susdite paroisse, écrasé par une charrette à bœufs (10 juillet 1778) ; — de tutelle des enfants mineurs de René Rouet, et de nomination d'experts pour procéder à l'inventaire des meubles du dit défunt (29 avril et 1^{er} mai 1772) ; — de curatelle *ad hoc* : pour les filles mineures de feu René Rambaud et de Jeanne Picard (31 mars 1780) ; pour la fille mineure de feus René Verdon, tondeur, et Jeanne Turquand (30 janvier 1787). — Sénéchal, Aimé-André Perreau.

B. 572. (Cahier.) — In-8°, 9 feuillets, papier.

1678-1680. — MAILLEZAIS (baronnie). — « C'est le registre des défauts pris au greffe de la baronnie de Maillezais sur les assignations données par devant M^r le sénéchal de la dite baronnie, eucommansé par moy, David Fourneau, greffier de la dite baronnie, ce 4^{me} may 1678, ainsy qu'il s'ensuit. » — Défauts : à Jacques Chailirand, chirurgien, et Jeanne Cadillac, sa femme (5 août 1678, f^o 2) ; — à Renée Gandouard, veuve de René Rémond, greffier de la baronnie de Maillezais (5 septembre 1678, f^o 2, v^o) ; — à Jean Lignerolle, bourgeois de Paris (12 novembre 1678, f^o 3) ; — à René Tillé, fermier du papier du chapitre de Maillezais (25 novembre 1678, f^o 3, v^o) ; — à Jean Dugué, sieur de la Croix (*id.*) ; — à Jean Rémond, notaire de la baronnie de Maillezais (26 janvier 1679, f^o 4, v^o) ; — à Jacques Tiraqueau, chevalier, seigneur marquis de la Jarrie et de Denans (2 mai 1679, f^o 5) ; — à Marie Fourneau, veuve de Auguste Rémond, sieur de la Caillère (2 novembre 1679 et 11 mars 1680, f^o 7 et 8), etc.

B. 573. (Cahier.) — In-8°, 3 feuillets, papier.

1691-1692. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezais. — Registre des productions. — Comparation, au greffe, des procureurs postulants de la sus-

dite baronnie, à l'effet de requérir acte de dépôt des pièces concernant les procès dont ils sont chargés par les parties. — Procureurs postulants : François Brun, Louis Brun, Jean Giraud, Charles Procheron.

B. 574. (Cahier.) — In-8°, 2 feuillets, papier.

1705-1710. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezais. — Registre des productions — Dépôt de pièces : pour Louis Brun et Marie Lefebvre, veuve Nicolas Pichard, contre Pierre Aumond (30 avril 1706, f^o 1) ; — pour René Tillé, maître chirurgien, contre Pierre Laborde et autres (16 avril 1707, f^o 1, v^o) ; — pour Auguste Bourdeau, tuteur des enfants de feu Hilaire Pierseau et Anne Simonneau, contre Louise Herbert, veuve de Hilaire Raison (27 août 1710, f^o 2, v^o).

B. 575. (Cahier.) — In-4°, 6 feuillets, papier.

1679. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezais. — Registre incomplet des audiences ordinaires. — Émancipation de Pierre et Jeanne et tutelle de Marie, Jean et Anne, les cinq enfants mineurs de feus Jean Guay et Marie Bourgoing (10 avril 1679, f^o 1) ; — François et Louis Bonnaud, père et fils, ci-devant fariniers, demandeurs en paiement de cinquante-deux boisseaux de mûre, contre Auguste Fourneau l'aîné, marchand et fermier de l'Aumônerie de Maillezais (8 et 15 mai 1679, f^o 3, v^o et 5, v^o).

B. 576. (Cahier.) — In-4°, 10 feuillets, papier.

1680. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezais. — Registre incomplet des audiences ordinaires. — Renonciation à la succession mobilière et immobilière de Charles Giraud, notaire de la juridiction de Maillezais, par Mathieu Giraud, son fils, notaire de la même cour (27 février 1680, f^o 4). — Tutelle et curatelle de Charles, Marguerite, Jean et Madeleine et émancipation de Michel, Nicolas, André et René, les huit enfants de feu André Paillat et Anne Biré (18 mars 1680, f^o 7, v^o).

B. 577. (Cahiers.) — In-4°, 56 feuillets, papier.

1680-1681. — Justice seigneuriale de la baronnie

de Maillezaïs. — Registre incomplet des audiences ordinaires et sommaires. — Tutelle et curatelle de Auguste et Marie Rémond, enfants de feus Auguste Rémond, sieur de la Caillère, et de Marie Fourneau, après convocation de leurs parents : André Grignon, maître apothicaire, Jacques Cassaing, maître chirurgien, Paul Limouzin, sieur de la Bergerie, François Robin, archer et huissier, David Brisson, sieur de la Grange, Mathurine Jollain, veuve de Jean Rémond, Auguste-Nicolas et David Fourneau, Pierre et Clément Rémond, Mathieu Giraud, Jean Deverdier, Pierre Riffault, Jean Martin, Jean Hardy, René Bourdeau, Mathurin Brisson, sieur de la Pagerie, et Pierre Fourneau, sergent royal (9 et 23 décembre 1680, f° 10 et 14, v°). — Adjudication pour cinq ans des frais de nourriture, entretien de vêtements et instruction des deux mineurs précités, moyennant 120 livres pour Auguste Rémond et 65 livres pour sa sœur (27 janvier 1681, f° 18, v° et 20, v°). — Renonciation par Catherine Debouté, veuve de Charles Turpault, sieur de la Roche, à la communauté existant entre elle et son feu mari (21 avril 1681, f° 35). — Émancipation et curatelle de Catherine Poictou, fille de François Poictou, chirurgien à Maillezaïs, et de feue Françoise Esserteau (26 juillet 1681, f° 49, v°).

B. 578. (Cahiers.) — In-4°, 22 feuillets, papier.

1682. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezaïs. — Registre des audiences ordinaires et sommaires. — Réception et installation provisoires de Mathieu Giraud, praticien, dans l'office de sergent de la juridiction de Maillezaïs, à la charge par lui d'obtenir avant six mois des provisions du seigneur de la dite cour (20 avril 1682, f° 6). — Prestation de serment d'experts, pour estimation d'agâts, à la requête de Mathieu Brunet, sieur de la Baillière, fermier général de la baronnie de Maillezaïs, contre Françoise Barlier, veuve de Antoine Poupeau (29 avril 1682, f° 19, v°). — Enquête pour la veuve Poupeau précitée, demanderesse en contribution d'agâts et dénonciation de poursuites contre Louis Soulice et autres (22 juin 1682, f° 20, v°).

B. 579. (Cahiers.) — In-4°, 40 feuillets, papier.

1682-1683. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezaïs. — Registre des audiences ordinaires et sommaires. — Enregistrement de la procuration géné-

rale et spéciale donnée par Henri de Laval, évêque de la Rochelle et baron de Maillezaïs, le 20 février 1682, à Charles Dauvillier, sieur de Basbourg, pour la régie du temporel de la dite baronnie (27 juillet 1682, f° 7, v°). — Comparution de Rémy Lefèvre, à l'effet de faire transcrire au registre des audiences, un acte notarié, en date du 14 septembre 1682, par lequel Charles Dauvillier, précité, le substitue en son lieu et place pour la régie du temporel susdit (15 février 1683, f° 39); transcription de la procuration (*id.*). — Lettres de provision et acte de réception de André Goujon, en qualité de notaire de la juridiction de Maillezaïs (25 septembre et 7 décembre 1682, f° 21). — Émancipation de Françoise Angibaud, fille de André Angibaud, marchand à Maillezaïs, à l'effet de lui permettre de recueillir elle-même « ses salaires et services de quelque qualité qu'ils puissent être » (15 février 1683, f° 37 et 39, v°).

B. 580. (Cahiers.) — In-4°, 41 feuillets, papier.

1683. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezaïs. — Registre incomplet des audiences ordinaires et sommaires. — Prestation de serment de Clément Rémond, en qualité de tuteur des enfants mineurs de Jean Deverdier, marchand, et de Anne Rémond, sa femme (22 mars 1683, f° 8, v°). — Sentences : condamnant Pierre Faucher à payer le capital et les intérêts de diverses sommes dues par le dit Faucher à feu Auguste Fourneau, représenté par ses héritiers, Pierre Bouquet, avocat du Roi au siège de Fontenay-le-Comte, et Françoise Mallé, sa femme, au nom et comme mère tutrice de ses enfants et de feu Jacques Dive, son premier mari (10 mai 1683, f° 13); déclarant exécutoire un arrêté de compte passé entre Simon Morin et feu Claude de Boisley, conseiller du Roi, intendant des Finances de France, seigneur de la Guérinière, comte de Gonnord et baron d'Homme (30 août 1683, f° 34, v°). — Nomination d'experts, pour la visite de marais, dépendant de la baronnie de Maillezaïs, à la requête de Rémy Lefèvre, receveur des domaines de l'évêché de la Rochelle, et fondé de procuration pour la régie du temporel de ces domaines, contre Simon Pichard, conseiller du Roi au siège royal de Fontenay, directeur des dits marais (10 juillet 1683, f° 27).

B. 581. (Cahiers.) — In-4°, 17 feuillets, papier.

1683-1684. — Justice seigneuriale de la baronnie

de Maillezaïs. — Registre des audiences ordinaires et sommaires. — Pierre Bouquet, sieur de la Chevalerie, avocat du Roi au siège royal de Fontenay, contre Marie Rouleau, veuve Hilaire Marchand, en paiement de la somme de 29 livres (13 décembre 1683, f° 2, v°). — Le même, au nom et comme cessionnaire de Pierre Faucher, contre François Baul et demoiselle Raison, sa femme, en exécution d'un bail à ferme consenti par Simon Raison, leur père et beau-père, au susdit Pierre Faucher (21 février 1684, f° 13). — Lettres de provision et acte de réception de Louis Brun, en qualité de notaire de la juridiction de Maillezaïs (12 novembre 1683 et 21 février 1684, f° 15, v°).

B. 582. (Cahier.) — In-f°, 20 feuillets, papier.

1684. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezaïs. — Registre des audiences ordinaires et sommaires. — Enquête pour Jacques Baud et Marie Devaud, sa femme, contre Charles Béraud, sergent de la cour de Maillezaïs (17 avril 1684, f° 4). — Comparution de Jean Rocq, intendant de Henri de Laval de Bois-Dauphin, évêque de la Rochelle et baron de Maillezaïs, à l'effet de faire transcrire, sur le registre des audiences, un acte notarié, en date du 31 janvier 1684, par lequel il est constitué procureur du dit évêque, pour gérer les affaires du temporel de son évêché (15 mai 1684, f° 7, v°); transcription de la procuration (*id.*). — Émancipation de Marie-Anne Marolleau, fille de Simon Marolleau, laboureur à bœufs (23 juin 1684, f° 14, v°). — Nomination d'experts pour estimation d'agâts, à la requête de Henri Lefebvre, sieur de la Brodière, receveur des domaines de l'évêché de la Rochelle, contre Jean Cardin, laboureur (26 juin 1684, f° 15, v°).

B. 583. (Cahier.) — In-f°, 6 feuillets, papier.

1685. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezaïs. — Registre incomplet des audiences ordinaires et sommaires. — Nomination d'experts pour estimation d'agâts, à la requête de François Papin, docteur en médecine, contre Pierre Rémond, au nom et comme curateur à l'hérédité vacante de feu Antoine Dugast (février 1685, f° 1). — Sentences : condamnant Barthélemy Boutin à payer à noble homme Mathurin Brunet, sieur de la Raillière, ci-devant fermier de la baronnie de Maillezaïs, la somme de cinq livres pour

cinq années d'arrérages de cens (*id.*, f° 2); — déclarant exécutoire contre Jean Meschin et Marie Garsounet, sa femme, deux obligations consenties au profit de Mathieu Giraud, notaire de la juridiction de Maillezaïs (19 février 1685, f° 4, v° et 6).

B. 584. (Cahier.) — In-f°, 42 feuillets, papier.

1685-1686. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezaïs. — Registre incomplet des audiences ordinaires et sommaires et des grandes assises. — Nomination et acceptation de commission d'experts pour estimation d'agâts : à la requête de noble homme Henri Gibui, sieur du Breuil, contre Pierre Cardinaud, laboureur (15 et 26 juin 1685, f° 4, v° et 6); — à la requête de Jacques Pager, écuyer, sieur de Maisonville, premier capitaine et major de la cavalerie de France entretenue pour le service de Sa Majesté, contre Jean Savin, laboureur (17 et 20 août 1685, f° 16, v° et 17 v°). — Comparution de Nicolas Pothuy, à l'effet de faire transcrire, sur le registre des audiences, un acte notarié en date du 25 juillet 1685, par lequel il est chargé de recouvrer ce qui peut être dû sur la ferme du revenu temporel de l'évêché de la Rochelle, aux sieurs Legrand, Paillet et Dauvillier, bourgeois de Paris, précédemment chargés de procuration de monseigneur de Laval et révoqués par lui le 11 juillet précédent (juillet 1685, f° 15, v°); transcription de la procuration. — Grandes assises tenues au parquet de la baronnie de Maillezaïs le 3 septembre 1685 par René Daudeteau, sénéchal du dit lieu : le procureur de la cour demandeur en « fournissement de déclarations tant noblement que roturièrement, comparant par M^r Jean Pichard, sieur de la Moizanchère, » contre : Jacques Pager, écuyer, sieur de Maisonville, tant en son nom que comme père de ses enfants et de feu Catherine Fournneau, sa femme; Charles Porcheron, sieur des Gâts; Clément Rémond, marchand; Nicolas Fournneau, notaire; Mathurine Chabirand, veuve de Jean Rémond, notaire; René Gandouard, veuve de René Rémond, greffier de laboronnie de Maillezaïs, etc. (f° 21, v° et 22). — Ordonnances de police : faisant défense aux hôteliers et cabaretiers de la juridiction de vendre du vin pendant les grand'messes et vêpres et heures du divin service, et enjoignant aux habitants de Maillezaïs, Maillé et la Porte de l'Île de nettoyer les rues et enlever les immondices sous huitaine (décembre 1685, f° 33); — faisant défense « à tous les sujets de mon-

seigneur de cette cour » de porter moudre leurs blés à d'autres moulins qu'à ceux de la juridiction (14 janvier 1686, f° 39).

B. 385. (Cahier.) — In-8°, 16 feuillets, papier.

1686-1687. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezais. — Registre des audiences ordinaires et sommaires (légèrement détérioré). — Enquête en justification d'agâts pour Jacques Riffault contre Pierre Raison, laboureur (2 décembre 1686, f° 1, v°). — Nicolas Fillon et André Grinon, fermiers généraux de la baronnie de Maillezais, demandeurs en saisie arrêt et délivrance de blés et deniers, contre Jacques Thoumas, laboureur et métayer (16 décembre 1686, f° 7). — Jean Pichard, sieur de la Moizanchère, procureur fiscal de la cour de Maillezais, demandeur en paiement de deux obligations s'élevant à la somme de 242 livres 10 sous, contre Jacques Riffault (17 février 1687, f° 14 et 46).

B. 586. (Cahiers.) — In-8°, 30 feuillets, papier.

1687. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezais. — Registre des audiences ordinaires et sommaires. — Réception de François Chauvin, praticien, dans la charge de notaire de la baronnie de Maillezais (14 avril 1687, f° 5). — Remise au greffe de la juridiction, par M. Rocq, intendant de monseigneur de la dite cour, de deux cahiers d'hommages, le premier s'étendant du 30 octobre 1628 au 17 novembre 1666 et le second du 1^{er} juillet 1675 au 28 février 1678 (19 juin 1687, f° 15). — Jean Giraud, greffier, contre Augustin Giraud, sergent royal, en paiement d'un billet (1^{er} septembre 1687, f° 29, v°).

B. 587. (Cahier.) — In-8°, 12 feuillets, papier.

1687. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezais. — Registre incomplet des audiences ordinaires et sommaires (légèrement détérioré). — Tutelles et curatelles : de Auguste et Marie Rémond, enfants de feu Auguste Rémond, sieur de la Caillère, et de Marie Fourneau, après convocation de leurs parents ; Jean Bion, sénéchal des châtellenies royales de Rochefort-sur-Charente, François Pichard, sieur du Vignaud, avocat en Parlement et au siège royal de Fontenay,

Guillaume Meslier, François et Pierre Turigné, Jean Hardy, Siméon Billaud, sieur de la Palette, Annibal Poiret, sieur de la Niordrie, receveur des consignations au siège présidial de la Rochelle, Charles Cassin, docteur en médecine, François Robin, huissier et archer à Fontenay, Mathurin Brisson, sieur de la Pagerie, Jean et Augustin Giraud, sergents royaux, Clément Rémond et Pierre Fillon, René Bourdeau et Jean Martin, Claude Saget, maître chirurgien, Étienne Pierseau et Pierre Riffault (1^{er} septembre 1687, f° 2, v°) ; — de François Porcheron, fils de Marie Porcheron, sieur du Coutaud, et de Catherine Chaigneau, après convocation de ses parents ; Hilaire Gauvain, sieur de Lesposière, Jean Giraud, notaire et procureur de la baronnie de Maillezais, Pierre Rémond et Jean Giraud, sergents royaux, Pierre Fillon, marchand, à cause de Catherine Girud, sa femme, cousins maternels, Louis et François Brun, aussi notaires et procureurs de la dite cour, cousins paternels, Charles Porcheron, sieur des Gâts et Marc-Antoine Porcheron, sieur de la Birauderie, frères du dit François Porcheron (21 mars 1687, f° 12. — Lettres de provision et acte de réception de François Thibault, praticien, en qualité de notaire de la juridiction de Maillezais (2 juillet et ... septembre 1687, f° 5).

B. 588. (Cahier.) — In-8°, 28 feuillets, papier.

1688. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezais. — Registre incomplet des audiences ordinaires et sommaires. — Jean Borde, marchand, demandeur en agâts, contre Georges Magnin, cabaner (19 janvier 1688, f° 5, v°) ; procès-verbaux d'enquête pour la même affaire (9 juillet 1688, f° 6, v° à 8 v°). — Lettres de provision et actes de réception : de Jean Giraud, en qualité de notaire de la baronnie de Maillezais (3 et 10 mai 1688, f° 16, v°) ; — de Jean Giraud le Jeune, en qualité de sergent de la même juridiction (7 avril et 10 mai 1688, f° 17). — Mathurin Brunet, sieur de la Raillère, demandeur en fournissement de contrats de vente, contre Jean Giraud, Antoine Chabirand et René Guiard, notaires de la baronnie de Maillezais (2 août 1688, f° 27 et 28).

B. 589. (Cahier.) — In-8°, 22 feuillets, papier.

1688-1689. — Justice seigneuriale de la baronnie

de Maillezais. — Registre incomplet des audiences ordinaires et sommaires. — Lettres de provision et acte de réception de Pierre Laborde, en qualité de verdier et garde des bois et rivières de la baronnie de Maillezais (8 novembre et 4 décembre 1688, f° 2, v°). — Comparution de Pierre Gillet, sieur de la Fosse, à l'effet de faire transcrire, sur le registre des audiences, un acte notarié en date du 5 février 1689, par lequel il a reçu procuration de monseigneur Henri de Laval, pour la régie du temporel de la baronnie de Maillezais (10 mars 1689, f° 13, v°) : transcription de la procuration. — Nomination et acceptation de commission d'experts, pour constitution d'agâts, à la requête de Jean Simonneau, Jean Giraud et Louis Bruu, fermiers de la forêt de Maillezais, contre la veuve de Vincent Thibaudeau et son gendre (18 et 21 avril 1689, f° 20 et 21).

B. 500. (Cahier.) — In-4°, 41 feuillets, papier.

1689-1690. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezais. — Registre incomplet des audiences ordinaires et sommaires. — Réception de René Cherpant et d'us la charge de sergent de la baronnie de Maillezais (4 juillet 1689, c. 2). — Affirmation de caution par François-Venant Pichard, avocat en Parlement, demeurant ordinairement à Rochefort-sur-Charente, en faveur de Mathieu Giraud, sergent de la dite cour de Maillezais et adjudicataire des baux des biens et domaines appartenant à feus Auguste Fourneau et Jeanne Gregnan, sa femme (13 décembre 1689, f° 18). — Émancipation de Renée Hay, fille de maître Hay (29 avril 1690, f° 35, v°). — Sentence portant exécution d'obligation et condamnation d'intérêts, en faveur de Jean Bion, sénéchal des châtellenies royales de Rochefort-sur-Charente, comme tuteur des enfants de feus Auguste Rémond et Marie Fourneau, sa femme, contre François Caquineau le jeune (22 mai 1690, f° 49).

B. 501. (Cahier.) — In-8°, 65 feuillets, papier.

1691. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezais. — Registre des audiences ordinaires et sommaires. — Émancipation de Vincent et Jean Favarre, fils de Mathurin Favarre, marchand, et de feue Jeanne Moreau (8 janvier 1691, f° 5). — Antoine Galot, docteur en médecine, demandeur en exécution de sentence, contre Marie et Jeanne Poirer, filles mi-

neures émancipées (2 avril 1691, f° 22, v°). — Jacques Pager, écuyer, seigneur de Maisonville, demandeur en condamnation d'intérêts, contre Jean Giraud, notaire et procureur de la baronnie de Maillezais (3 avril 1691, f° 28, v°). — François Brun, bâtonnier de la confrérie de Saint-Nicolas de Maillé, demandeur en paiement de la somme de six livres pour la location d'une maison, contre Louis Caquineau (14 mai 1691, f° 33, v°). — Jean Hardy et François Thibault, fermiers de la seigneurie et terrage de Civray, demandeurs en dommages et agâts, contre Pierre Cardinaud le jeune et autres (25 et 27 juin 1691, f° 38 et 38, v°). — Lettres de provision et actes de réception : de Jean Auger, praticien, en qualité de sergent de la baronnie de Maillezais (1^{er} et 30 juillet 1691, f° 51) ; — de Charles Porcheron, praticien, en qualité de procureur fiscal de la même juridiction (20 et 22 octobre 1691, f° 62, v°).

B. 502. (Cahier.) — In-4°, 41 feuillets, papier.

1691-1692. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezais. — Registre des audiences ordinaires et sommaires. — Pierre Macault, avocat en Parlement, demandeur en partage, contre Mathurin Moreau (19 novembre 1691, f° 3). — Jean Rémond, avocat au présidial de la Rochelle, fondé de procuration de maître Clément Rémond, son père, au nom et comme cessionnaire des sieurs Paillet et Legrand, ci-devant fermiers de la baronnie de Maillezais, demandeur en paiement de lods, ventes et honneurs, contre Charles Porcheron, sieur des Gâts, procureur fiscal de la sus-dite baronnie (3 décembre 1691, f° 6, v°). — Réception de Jean Giraud le jeune, sergent de la juridiction de Maillezais, dans l'office de notaire de la même cour, vacant par la mort de Jean Hay (10 décembre 1691, f° 10, v°). — Démission de Jean Simonneau, en qualité de sergent de la baronnie de Maillezais (*id.*, f° 12). — Procès-verbal d'exposition, par lequel Barnabé Dragon, curé de Maillezais, expose ou abandonne, au baron du dit lieu, dix arpents de marais dépendant de sa cure et chargés d'un cens plus considérable que la valeur du foin qu'on y récolte (14 avril 1692, f° 32, v°). — Réquisition de Pierre Delacroix, chevalier de l'ordre de Saint-Lazare de Mont-Carmel et de Saint-Jean de Jérusalem, ayant les droits cédés de Thomas Poitou, marchand, à l'effet de faire publier et de faire transcrire, sur le registre des audiences, un arrêt du Parlement de Paris du 23 janvier 1692, portant homologation de l'adjudi-

cation, faite le 18 août 1685 au dit Poitou de cent arpents de Marais sis au Bois-Dieu (5 mai 1692, f° 36); transcription de l'arrêt (f°s 36 à 40, v°).

B. 593. (Cahier.) — In-4°, 8 feuillets, papier.

1694. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezaïs. — Registre incomplet des audiences ordinaires et sommaires. — Jean Giraud, sergent royal, demandeur en agâts, contre Pierre Chariou (1^{er} février 1694, f° 4).

B. 594. (Cahier.) — In-4°, 90 feuillets, papier.

1694-1695. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezaïs. — Registre incomplet des audiences ordinaires et sommaires. — Marianne Pager de Maisonville, au nom et comme héritière bénéficiaire de Jacques Pager, écuyer, sieur de Maisonville, son père, faisant tant pour elle que pour ses autres frères et sœurs, demanderesse en exécution de bail à ferme, contre François Jard et sa femme (19 avril 1694, f° 6, v°). — Renonciation à la succession de maître Pierre Rémond : par Pierre Violleau, avocat en Parlement, demeurant à Parthenay, et Auguste Rémond, son beau-frère (19 mai 1694, f° 11); par Renée Gandouard, veuve de René Rémond, et François Veillat, sieur de la Vallette, et Renée Rémond, sa femme (16 juillet 1694, f° 22, v°). — Réception de Pierre Chessé, sergent de la juridiction de Maillezaïs, dans la charge de verdier de la forêt du même lieu (6 septembre 1694, f° 30, v°). — Nomination et acceptation de commission d'experts, pour la visite et estimation de prés, pacages et pâturaux, à la requête de Jacques Panou, Pierre Clisson et Nicolas Pichard, fermiers généraux de l'évêché de la Rochelle, contre Pierre-Nicolas et Pierre Soulier et Louis Porcheron, métayers de la métairie du Fossé (17 et 18 septembre 1694, f°s 34, v° et 36). — Lettres de provision et acte de réception de Jean Giraud, en qualité de greffier de la baronnie de Maillezaïs (16 septembre et 22 novembre 1694, f° 37); — de André Poreaux, en qualité de garde de la forêt du dit lieu (20 et 24 mars 1695, f°s 58, v°). — Ordonnances du sénéchal de Maillezaïs : enjoignant à tous les sergents de la juridiction de représenter les lettres de provision et d'installation

relatives à leurs dits offices (22 novembre 1694, f° 38); — enjoignant aux particuliers qui ont des domaines le long du canal de Maillezaïs, de mettre en état le dit canal (*id.*, f° 38); — enjoignant aux procureurs de la juridiction de Maillezaïs de communiquer au procureur fiscal tous les procès et instances, pendant au dit siège, et qui sont sujets à communication (13 décembre 1694, f° 41). — Comparution de Perrine Bourdion, veuve de Antoine Joubert, à l'effet d'accepter la tutelle de ses enfants mineurs et du dit défunt (14 mars 1695, f° 54, v°). — Nomination et acceptation de commission d'experts, pour estimation d'agâts : à la requête de Henri Cibul, sieur du Breuil, l'un des cent gentilshommes du Roi, contre François Mainard (16 et 19 mai 1695, f°s 67 v° et 68); — à la requête de Pierre Lemerle, notaire de la baronnie de Maillezaïs, contre Jean Martin, laboureur (27 et 29 juillet 1695, f°s 84 et 85).

B. 595. (Cahier.) — In-4°, 30 feuillets, papier.

1696. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezaïs. — Registre incomplet des audiences ordinaires et sommaires (en partie rongé). — Nomination et acceptation de commission d'experts, pour visite et estimation d'agâts : à la requête du procureur fiscal de la baronnie de Maillezaïs, comparant en la personne de Charles Porcheron, sieur des Gâts, contre Jean Clairot (28 mars et 2 avril 1696, f° 6, v° et 9); — à la requête de François Papin, docteur en médecine, procureur du Roi de la ville et communauté, manufactures et police de Fontenay-le-Comte, contre Pierre Chariou (14 mai 1696, f°s 13 et 14, v°). — Nomination d'experts, pour visite et estimation de foins indûment pris, à la requête de Louis Deboutté, maître chirurgien, contre Thomas Grimaud et Jean Simonneau (30 juin 1696, f° 21).

B. 596. (Cahier.) — In-4°, 18 feuillets, papier.

1696-1697. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezaïs. — Registre incomplet des audiences ordinaires et sommaires (légèrement détérioré). — Procès-verbal de consignation, au greffe de la châtellenie de Taugon-la-Ronde, par René Renaud, sergent royal, en conséquence de l'exploit et acte d'offre de retrait lignager par lui fait au profit de Jean-François

de Gourdon de Senouillac de Montferrand, comte de Gaillac, sur François Jouin, sieur de la Tremblaye (13 janvier 1697, f° 5). — Pierre Violleau, avocat en parlement, demandeur en entierement du testament fait en sa faveur par feu Marie Rémond, sa femme, contre Auguste Rémond, héritier de la dite défunte (21 janvier 1697, f° 6, v°). — Lettres de provision et acte de réception de François Giraud, sergent de la baronnie de Maillezaïs, en qualité de notaire et procureur postulant de la même juridiction (30 mars et 15 avril 1697, f° 15 et 15 v°).

B. 597. (Cahier.) — In-8°, 20 feuillets, papier.

1697. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezaïs. — Registre incomplet des audiences ordinaires et sommaires (en partie rongé). — Lettres de provision de François Rodé, avocat en parlement et au siège royal de Fontenay, en qualité d'assesseur de la juridiction des baronnies de Maillezaïs et châtellenie de Tangon-la-Ronde, vu le grand âge de René Daude-teau, sénéchal d'icelles, en exercice depuis quarante-deux ans (30 avril 1697, f° 2, v°); — ordonnance de Moriceau, seigneur de Cheusse, sénéchal civil et criminel au siège royal de Fontenay et juge de police, portant réception du sieur Rodé, précité, dans la charge d'assesseur de la juridiction de Maillezaïs, enjoignant le dépot au greffe de Fontenay de copie de ses lettres de provision et donnant acte de sa prestation de serment (29 mai 1697, f° 3); — réception du dit sieur Rodé en la juridiction de Maillezaïs (3 juin 1697, f° 2). — Nicolas Crosnier, procureur au Parlement de Paris et Jacques Bibien, sergent gagé de la mairie de Niort, demandeurs en interruption d'hypothèques et déguerpissement de biens contre Pierre Laborde, marchand, acquéreur des domaines de Pierre Mallineau et dame Éléonore Vincent, veuve de feu Charles Mallineau, intervenant et prenant la garantie, fait et cause du sieur Laborde (29 juillet 1697, f° 9). — Nomination d'experts pour estimation d'agâts, à la requête de Jean Giraud, greffier de la cour de Maillezaïs, et François Brun, notaire et procureur en la même juridiction, contre ... (28 septembre 1697, f° 19).

B. 598. (Cahier.) — In-4°, 36 feuillets, papier.

1698. — Justice seigneuriale de la baronnie de

Maillezaïs. — Registre incomplet des audiences ordinaires et sommaires (en partie rongé). — Procès-verbal d'enquête pour Pierre Lemerle, fermier, des droits de la coutume de Maillé, appartenant au baron de Maillezaïs, contre Jacques Meschin, marchand batelier (27 janvier 1698, f° 5, v°). — Lettres de provision et acte de réception de Jacques Renaud, en qualité de procureur fiscal et notaire de la juridiction de Maillezaïs (15 janvier et 17 février 1698, f° 13, v° et 11). — Procès-verbaux dressés par André Poreaux, garde et verdier de la forêt de Maillezaïs : constatant la présence, dans la dite forêt, d'un grand nombre de bœufs, veaux, vaches et juments, qu'il lui a été impossible d'emmener ès prisons de la juridiction (21 mai 1698, f° 31); — constatant la prise de neuf bœufs, dont six lui ont été enlevés par violence, au moment où il arrivait à Maillezaïs (9 juin 1698, f° 34).

B. 599. (Cahier.) — In-4°, 46 feuillets, papier.

1698-1699. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezaïs. — Registre incomplet des audiences ordinaires et sommaires. — Procès-verbal de nomination d'experts, pour estimation d'agâts, à la requête de François Thibaud, fermier de la forêt de Maillezaïs, contre André Caillas, laboureur (11 juillet 1698, f° 2). — Le procureur de la cour, comparant par François Rodé, demandeur en prestation de serment, à l'occasion de la reprise annuelle des audiences, contre Jean Giraud, Louis et François Brun, René Cherpentier, François Giraud, Marc-Antoine Chabirand, tous procureurs postulants, et Antoine Chabirand, notaire et sergent, Jean Testard, sergent, René Guiard, notaire et sergent, Pierre Chessé et Jean Delaroy, sergents (17 novembre 1698, f° 19, v°). — Réception de Marc-Antoine Chabirand, procureur postulant de la juridiction de Maillezaïs, dans les charges de notaire et sergent de la même cour (15 décembre 1698, f° 24, v°). — Lettres de provision et acte de réception de Mathurin Picard, ci-devant procureur ès-cours royales de Fontenay-le-Comte, en qualité de procureur fiscal et notaire de la baronnie de Maillezaïs (22 septembre 1698 et 9 février 1699, f° 45, v°).

B. 600. (Cahier.) — In-4°, 52 feuillets, papier.

1699. — Justice seigneuriale de la baronnie de

Maillezaïs. — Registre incomplet des audiences ordinaires et sommaires. — Acte de notoriété pour Jean Audouin, sieur de Champagne, garde pour le Roi au poste de Maillé et constatant que c'est à tort que le sieur Yve Billaud, capitaine du poste de Maillé, a accusé le dit Audouin d'être un homme de méchante vie et que l'on sait bien d'ailleurs que le capitaine de Maillé est un homme violent et emporté (23 mars 1699, f° 6, v°). — Comparution au greffe de la baronnie de Maillezaïs de André Sibilleau, sieur de la Gobinière, à l'effet de déclarer qu'il est venu exprès du dit lieu de la Gobinière, paroisse de la Boissière-en-Gastine, en ce lieu de Maillezaïs, pour fournir de réplique à la déclaration rendue par Thomas Grimaud, laboureur, en conséquence de la saisie arrêt faite à sa requête entre les mains du dit Grimaud sur Jacques Corbier (29 avril 1699, f° 12, v°). — Émancipation de Jean Giraud, fils de Jean Giraud, greffier de la juridiction de Maillezaïs (2 juillet 1699, f° 27, v°). — Lettres de provision et acte de réception de André Delaroy, praticien, en qualité de sergent de la juridiction de Maillezaïs (16 juin et 6 juillet 1699, f° 29, v.).

B. 601. (Cahier.) — In-4°, 90 feuillets, papier.

1701-1702. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezaïs. — Registre incomplet des audiences ordinaires et sommaires. — Ordonnance de Charles-Madeleine de la Frezelière, évêque de la Rochelle, baron de Maillezaïs, étant au dit lieu de Maillezaïs, relative à une nouvelle baillette, moyennant le sixte de fruits, de plusieurs vignes situées en la paroisse de Saint-Pierre-le-Vieux et aujourd'hui presque entièrement ruinées et en désert, notamment à cause de la charge trop lourde pour les propriétaires de payer le quart des fruits (27 juillet 1701, f° 4). — Lettres de provision et acte de réception (en la cour de Maillezaïs) : de Jacques Roy, praticien, en qualité de sergent (16 août et 5 septembre 1701, f° 16); — de Louis Mosnay, notaire de la baronnie de Logo-Fougereuse et Breuil-Barret, et de Pierre Charron, praticien, en qualité de notaires (2 et 5 septembre 1701, f° 16, v°); — de Charles Luneau, sergent des châtellenies de Taugon-la-Bonde, en qualité de sergent (12 février et 6 mars 1702, f° 38, v°); — de Pierre Legraud, praticien, en qualité de sergent (30 et 31 mai 1702, f° 52, v°). — Procès-verbal d'enquête, pour Jacques Corbier, sieur

de la Gastaudière, Françoise Collin, veuve et donataire de feu Pierre Corbier, docteur en médecine, tant pour eux que pour leurs cohéritiers, les dits Corbier, héritiers de feus Jacques Corbier, aussi docteur en médecine et Claude Pascaud, sa femme, intervenant et prenant la garantie, fait et cause de Thomas Grimaud, laboureur, contre Pierre Laborde (7 août 1702, f° 63, v°). — Comparution de Louis Brun, fermier général du temporel de l'évêché de la Rochelle et de la baronnie de Maillezaïs, à l'effet d'obtenir un acte de notoriété de la pratique qui s'est ci-devant observée pour la distribution de l'aumône, vulgairement appelée la Liste, par les fermiers de monseigneur de la dite cour (20 novembre 1702, f° 85, v°).

B. 602. (Cahier.) — In-4°, 49 feuillets, papier.

1703. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezaïs. — Registre des audiences ordinaires et sommaires. — Renonciation par François Giraud, notaire et procureur de la baronnie de Maillezaïs, à la succession de Jean Giraud, son père, également notaire et procureur (18 janvier 1703, f° 2, v°). — Acceptation de commission d'experts, pour estimation de la jouissance d'un marais, à la requête du chapitre de la Rochelle, propriétaire de la seigneurie de Sauveré-le-Mouillé, paroisse de Fontaines, contre Martin Largeault, laboureur (12 mars 1703, f° 14, v°). — Procès-verbal d'audition, sur commission rogatoire du siège royal de Niort, de Françoise Mallet, veuve de Pierre Bouquet, sieur de la Chevalerie, avocat du Roi au siège royal de Fontenay-le-Comte, et héritière de François Mallet, son père, à la requête de André Sirard, marchand, comme cessionnaire des droits de la dite Mallet (21 mai 1703, f° 24, v°). — Lettre missive, en forme de provisions, par laquelle Jean-Rigomer Rémond est appelé à remplir les fonctions de sénéchal des juridictions de Maillezaïs et Taugon-la-Bonde, en l'absence du juge titulaire (8 août 1703, f° 41, v°); installation du dit Rémond (13 août, *id.*). — Lettres de provision et acte de réception de André Poreaux, en qualité de verdier et garde-chasse des eaux et bois dépendant de la baronnie de Maillezaïs (16 et 20 août 1703, f° 43, v°). — Déclaration de Jean Veillet, laboureur, à l'effet de reconnaître que Thomas Grimaud, aussi laboureur, est un homme de bien et d'honneur et non entaché des injures proférées contre lui par le déclarant (24 août 1703, f° 44).

B. 603. (Cahier.) — In-4°, 35 feuillets, papier.

1703-1704. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezaïs. — Registre incomplet des audiences ordinaires et sommaires (en partie rongé). — Nomination d'experts pour visite et estimation de dommages et agâts, à la requête de Pierre Macault, sieur de la Sablière, contre Pierre Esraud, cabanier (décembre 1703, f° 4). — Nicolas Pichard et Louis Brun, fermiers du revenu temporel de l'évêché de la Rochelle, demandeurs en dommages et intérêts contre divers (14 janvier 1704, f° 13, v° à 14, v°). — Actes de notoriété dressés à la requête des précédents ou de l'évêque, baron de Maillezaïs : constatant que les bois faisant partie de la forêt ou garenne de Maillezaïs sont divisés en sept coupes exploitées à raison d'une chaque année, soit tous les sept ans chacune (11 février 1704, f° 18; — portant justification de ce que les prédécesseurs de l'évêque, baron de Maillezaïs, ont toujours pris, de temps immémorial, dans la forêt ou garenne du dit lieu, tous les arbres nécessaires pour les réparations des moulins, granges terrageresses, métairies, fours, canaux et autres domaines dépendant de la baronnie de Maillezaïs, châtellenie de Taugon-la-Ronde et seigneurie de Gossé (18 février 1704, f° 21, v°).

B. 604. (Cahier.) — In-4°, 42 feuillets, papier.

1704-1705. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezaïs. — Registre incomplet des audiences ordinaires et sommaires (en partie rongé). — Pierre Clisson, sieur de l'Aubertière, fermier de la seigneurie de Xanton et Tesson, demandeur en exécution de transaction, contre la veuve Nicolas Jolly (9 juin 1704, f° 9 v°). — Acte de notoriété, dressé à la requête d'Étienne Chanteloup, évêque de la Rochelle et baron de Maillezaïs, portant justification de l'âge des coupes, de la nature et espèce des bois taillis qui composent la forêt de Maillezaïs et du nombre des morceaux dont les coupes sont composées (23 juin 1704, f° 13). — Lettres de provision et acte de réception de Jean Delaroy, en qualité de notaire de la baronnie de Maillezaïs, nonobstant la comparution de Louis Brun, l'un des anciens notaires de la dite juridiction, lequel a déclaré pour lui et pour ses confrères s'opposer à la réception du dit

Delaroy, « tant à cause que le nombre des notaires de la baronnie est complet que pour raisons qu'il desduira et offre de justifier contre la conduite du dit Delaroy, mesme des insolances par lui commises contre tout le corps des notaires » (16 novembre et 3 décembre 1704, f° 38 et 33).

B. 605. (Cahier.) — In-4°, 50 feuillets, papier.

1705. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezaïs. — Registre incomplet des audiences ordinaires et sommaires. — Lettres de chancellerie et acte d'émancipation pour René Ayraud, tisserand, fils de feus Jacques Ayraud et Anne Moyne (14 février et 2 mars 1705, f° 6). — Acte de réception de Jean-Rigomer Rémond, avocat au siège royal de Fontenay et assesseur en la baronnie de Maillezaïs, dans la charge de sénéchal de cette dernière juridiction (20 avril 1705, f° 20, v°). — Prestation de serment de Jean Charron, notaire de la baronnie de Maillezaïs, en qualité de sequestre des fruits et revenus d'une métairie sise au village de la Routière, paroisse de Saint-Maurice-des-Nonnes, et appartenant à Charles Renelher, marchand (16 juillet 1705, f° 40, v°). — Marie Lefebvre, veuve de Nicolas Pichard, sieur du Pastis, demanderesse en entérinement de donation mutuelle entre elle et son dit mari (31 août 1705, f° 50, v°).

B. 606. (Cahier.) — In-4°, 50 feuillets, papier.

1705-1707. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezaïs. — Registre des audiences ordinaires et sommaires. — Henri Sibni, sieur du Breuil, demandeur en paiement d'arrérages de rentes et amortissement d'icelle, contre Jean Hardy (18 janvier 1706, f° 6). — Nomination et acceptation de commission d'experts, pour la visite d'une maison et de ses dépendances, à la requête de Pierre Clisson, sieur de l'Aubertière contre Anne Savariau, veuve de Jean Mestayer (22 mars et 10 avril 1706, f° 15 et 16, v°). — Émancipation de Jean Berlouin, fils de Jean Berlouin, sieur de la Couture (26 mai 1706, f° 21). — François Giraud, notaire et procureur de la baronnie de Maillezaïs, demandeur en paiement de la somme de 32 livres 18 sous, contre Jean Benoist, sieur de Rocheboire (12 juillet 1706, f° 31, v°). — Nomination de Louis Mosnay, notaire de

la baronnie de Maillezaïs, en qualité de curateur *ad hoc* pour les enfants de Pierre Maroix, écuyer, seigneur de la Roche-Biraud, et feu^e Marianne Brunet (18 août 1706, f° 33); acceptation de la curatelle précitée par le dit Louis Mosnoy (22 octobre 1706, f° 43, v°). — Suspension de Jacques Roy, sergent de la juridiction de Maillezaïs, pour cause d'absence de l'audience (29 novembre 1706, f° 46, v°).

B. 607. (Cahier.) — In-4°, 36 feuillets, papier.

1707-1708. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezaïs. — Registre des audiences ordinaires et sommaires. — Lettres de provision et actes de réception : de Jean Giraud, praticien, en qualité de sergent de la baronnie de Maillezaïs (6 et 11 juillet 1707, f° 15); — de Jacques Gauvin, patricien, en qualité de notaire de la même cour (23 octobre et 14 novembre 1707, f° 26, v°); — de Pierre Babin, en qualité de garde bois (8 et 11 août 1707, f° 18, v°). Je (Étienne, évêque de la Rochelle et baron de Maillezaïs), constitue Pierre Babin de la Chasteigneraye, mon garde bois à Maillezaïs, à la place de Roger, mon ancien domestique, que j'ai destitué et voulu destituer, pour y faire toutes les fonctions des dits emploi et charge, savoir : veiller sur mes bois afin qu'il n'y soit fait aucun dommage ny abatis... chasser et pescher pour ma maison. En l'esgard de l'un et de l'autre, il sera tenu de me faire porter par chascun an, partout où je serai, cent pièces de gibier au moins, ou plus encore, si je le jugeois à propos, savoir perdrix, begasses ou levraux, moienant trois sols par pièce qu'on lui donnera pour la pouldre ou le plomb; et pour la pesche il nous en fera tenir, autant qu'il se pourra du moins, cinquante pièces... (18 août 1707, f° 18, v°). Commission pour l'exercice de commis receveur et contrôleur des consignations en la baronnie de Maillezaïs, comme juridiction dépendante du siège royal de Fontenay, accordée à Geoffroy Chabirand par Daniel Rampillon, conseiller du Roi, son receveur général et commis ancien, alternatif, triennal et quadriennal, des consignations de la sénéchaussée, siège royal et élection de Fontenay-le-Comte et autres juridictions royales de la ville, seigneuriales et subalternes, ressortissantes du dit siège et sénéchaussée (1^{er} septembre 1707, f° 22, v°); prestation de serment du dit Chabirand devant le senéchal de Maillezaïs (13 septembre 1707, *id.*).

B. 608. (Cahier.) — In-4°, 48 feuillets, papier.

1708-1709. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezaïs. — Registre incomplet des audiences ordinaires et sommaires. — Acceptation de commission d'experts pour la visite de la cabane de Mandreau, à la requête de André Grignon l'aîné, sous-fermier de la seigneurie de Cossé, Saint-Michel et dépendances, contre Jeanne Gallot, veuve de Théodore-Martin Poirier, marchand (20 juin 1708, f° 6); — Philippe Giboureau, écuyer, sieur de la Rousselière, et dame Vinet, son épouse, demandeurs en paiement d'arrérages de rentes, contre Jean Berlouin, sieur de la Couture, défendeur et demandeur en garantie, contre Jacques Chevallereau, sieur de l'Estanduère (3 septembre 1708, f° 18). — Prestation de serment des procureurs postulants et sergents à l'occasion de la reprise annuelle des audiences, et suspension pendant six mois de Augustin Giraud, René Cherpantier, procureurs, et de Charles Lumeau et René Guyard, sergents, faute d'avoir comparu (19 novembre 1708, f° 20, v°). — Étienne Pineau, greffier de la baronnie de Maillezaïs, demandeur en restitution de farine, contre Jacques Jarrillon, fermier des moulins de la Porte de l'Île (4 mai 1709, f° 37, v°). — Remontrance de Mathurin Picard, sieur du Clousis, procureur fiscal de la baronnie de Maillezaïs, à l'effet de faire lire, publier et enregistrer plusieurs déclarations du Roi et arrêts du Parlement de Paris et un tarif, le tout concernant les blés (27 mai 1709, f° 39 et 39, v°).

B. 609. (Cahier.) — In-4°, 42 feuillets, papier.

1709-1710. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezaïs. — Registre des audiences ordinaires et sommaires. — Acceptation de commission d'experts pour visite et estimation, à la requête de Marie Lefebvre, veuve de Nicolas Pichard, et de Louis Brun et Jean Giraud, fermiers généraux du revenu temporel de l'évêché de la Rochelle (12 et 17 août 1709, f°s 1, 2, v°, 3 et 3, v°). — Tutelle de François, Marie, Suzanne et François Giraud, enfants de feu François Giraud, notaire et procureur de la baronnie de Maillezaïs, et François Prunier (2 septembre 1709, f° 6). — Lettres de provision de Nicolas Giraud, praticien, en qualité de sergent des juridictions de Maillezaïs et Taugon-la-

Ronde (17 janvier 1710, f^o 18, v^o). — Nomination et acceptation de commission d'experts pour la visite de la charpente d'un moulin à vent banal, sis au Mazeau, à la requête de Jacques Bernard de Lesmerie, prieur de Luxé et de Sainte-Catherine-de-Sus, son annexe, seigneur du Mazeau, Château-Musset et autres places, contre les sieurs Fourneau, charpentiers (10, 17 et 24 mars 1710, f^{os} 29, 29 v^o et 32).

B. 610. (Cahier.) — In-4^e, 48 feuillets, papier.

1710-1712. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezais — Registre des audiences ordinaires et sommaires (légèrement détérioré) — Renonciation par les mineurs Garnier à la succession de leurs père et mère, comme leur étant plus onéreuse que profitable, notamment à cause des charges du bail à ferme consenti par leurs ascendants de la moitié de la métairie appartenant au sieur Rozé, curé de Maillé (21 novembre 1710, f^o 8). — Pierre Delacroix, chevalier de l'ordre de N.-D. du Mont-Carmel, demandeur en levée de saisie et sequestre, contre François Thibaud, notaire de la baronnie de Maillezais (14 avril 1711, f^o 27, v^o). — Réception de Jacques Corbier, avocat au siège royal de Fontenay-le-Comte, dans la charge de sénéchal de la juridiction de Maillezais, fiefs et membres en dépendant, par la destitution et révocation de Jean-Rigomer Rémond, ci-devant sénéchal (9 novembre 1711, f^o 41).

B. 611. (Cahier.) — In-4^e, 46 feuillets, papier.

1712-1713. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezais. — Registre incomplet des audiences ordinaires et sommaires. — Ordonnance du sénéchal, rendue sur la remontrance de la communauté des procureurs du siège et sur la réquisition du procureur fiscal, portant que lorsqu'il se trouvera feste festée ou de pallais les lundys, jours des audiences ordinaires de cette cour, les dites audiences seront remises les jours de mardy suivant, auxquels les dits procureurs et parties seront reçues à plaider toutes affaires, et vaudront les jugements et sentences qui sur icelles seront rendus comme sy prononcés estoient les dits jour de lundy et auront la même exécution; à l'effet de quoy et pour rendre les présentes publiques et nottoires aux justiciables nous avons ordonné qu'elles seront leues, publiées et affichées tant es-lieux et paroisses de cette

juridiction, les jours de dimanche plus prochain, issue de grande messe paroissiale, que partout où besoin sera, mesme au poteau publicq de ce lieu de Maillezay » (18 avril 1712, f^o 9, v^o). — Lettres de provision et actes de réception : de Nicolas Giraud, praticien, en qualité de procureur postulant de la baronnie de Maillezais (3 septembre et 21 novembre 1712, f^o 27); — de Nicolas Cherbonneau, praticien, en qualité de sergent de la susdite juridiction. (30 mai et 12 juin 1713, f^o 46).

B. 612 (Cahier.) — In-4^e, 46 feuillets, papier.

1716-1718. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezais. — Registre incomplet des audiences ordinaires et sommaires (légèrement détérioré). — Nouvelle ordonnance du sénéchal portant que l'ordonnance en forme de règlement citée à l'article précédent et qui était restée lettre morte jusqu'à ce jour, sera exécutée selon sa forme et teneur (14 décembre 1716, f^o 8). — Jean Prezeau, procureur de la juridiction de Maillezais et successeur de François Brun, demandeur en remboursement de frais et avances contre divers (6 avril et 17 mai 1717, f^{os} 20 et 22, v^o). — Lettres de provision : de Pierre Cherpanter, comme notaire de la baronnie de Maillezais (2 juillet 1717, f^o 34, v^o); — de Pierre Delaroy, praticien, comme sergent des juridictions de Maillezais et Taugon-la-Ronde (5 août 1717, *id.*); — de François Giraud, praticien, en la même qualité (20 septembre 1717, f^o 37).

B. 613. (Cahier.) In-4^e, 50 feuillets, papier.

1718-1719. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezais — Registre des audiences ordinaires et sommaires (en partie rongé). — Jean Giraud, l'un des fermiers généraux de l'évêché de La Rochelle, demandeur en dommages et intérêts contre Pierre Milteau, boulanger, pour avoir négligé de faire cuire son pain au four banal de Maillezais (5 septembre 1718, f^o 9, v^o). — Antoine Morin, prieur curé de Sérigné, demandeur en reconnaissance d'un billet, contre Renée Rémond, veuve de François Viellat, sieur de la Vouste (22 mai 1719, f^o 29). — Le procureur fiscal de la baronnie de Maillezais, demandeur en prestation de serment à l'occasion de la reprise annuelle des audiences, contre René Cherpanter, Noël Fourneau, Marc-Antoine Chabirand, Jean Chabirand, Jean Prezeau, Nicolas Giraud

et René Picard, procureurs, Antoine Chabirand, René Guyard, Jean Delaroy, Jacques Roy, Pierre Legrand, Nicolas Cherbonneau, Pierre Mitteau, Pierre Caillé, Jean Giraud, Pierre Deroÿ et François Giraud, sergents (novembre 1719, f° 43).

B. 614. (Cahier.) — In-4°, 45 feuillets, papier.

1720-1721. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezais. — Registre des audiences ordinaires et sommaires. — Comparution de Noël Fourneau, procureur postulant de la juridiction de Maillezais, à l'effet « d'être reçu au serment, à la manière accoutumée, lequel il n'a pas fait à l'ouverture du Palais, à cause de l'indisposition qu'il avoit lors » (17 juin 1720, f° 4). — Ordonnances du sénéchal : interdisant pendant un mois, pour cause de désobéissance, François Giraud et Pierre Mitteau, sergents, à peine de nullité des exploits qu'ils donneront et de dix livres d'amende (23 décembre 1720, f° 14, v°); — condamnant Vincent Martin à trois livres d'amende « pour irrévérences et paroles insultantes contre l'honneur et le respect qu'il doit à la cour » (*id.*). — Procès-verbal d'enquête, pour Pierre Canqueteau, curé de Saint-Pierre-le-Vieux, contre André Renaud, surnommé Bien-Peigné, marchand cabaretier (17 février et 3 mars 1721, f° 23 et 24, v°). — Lettres de provision de Paul Durise, en qualité de notaire de la juridiction de Maillezais (données le 24 mai 1741 et enregistrées le 9 juin suivant, f° 41).

B. 615. (Cahier.) — In-4°, 48 feuillets, papier.

1721-1723. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezais. — Registre des audiences ordinaires et sommaires. — Jean Benoist, sieur de Rocheboire, demandeur en paiement d'arrérages de rente et en résiliation de contrat d'arrentement, contre François l'asteau, marchand, et Marie Simonneau, sa femme (1^{er} septembre 1721, f° 4, v°). — Le procureur fiscal de la juridiction de Maillezais, comparaisant par Michel-Louis Picard, sieur du Clousis, contre René Pichard, sieur de la Roche, à l'effet de faire enlever le fumier déposé journellement par le défendeur dans la principale rue du bourg, allant de l'église au château, « ce qu'y cause une infection et pueuteur extraordinaires » (12 janvier 1722, f° 14). — Louis Janin, sieur

de la Roussière, sénéchal de la baronnie de Denans, demandeur en nomination d'experts, contre Pierre Coutenceau, farinier, et sa femme (23 février 1722, f° 17). — Noël Cana opérateur oculiste, demandeur en façon d'enquête, contre Jacques Prunier le Jeune, au nom et comme curateur des enfants mineurs de feus Hilaire Favart et Larjard (23 mars et 20 avril 1722, f°s 19, v° et 24, v°) — François Chauvin, procureur fiscal de la châtellenie de Saint-Pompain, demandeur en exécution d'actes obligatoires, contre Joyeux, marchand, et sa femme (1^{er} juin 1722, f° 28). — Enquête pour Pierre Thubain, sieur de la Clavelière, et Marie Auvinet, sa femme, contre Louis Bocasse, sieur de la Tour (31 août et 14 décembre 1722, f° 34, v° et 36, v°).

B. 616. (Cahier.) — In-4°, 50 feuillets, papier.

1723-1724. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezais. — Registre des audiences ordinaires et sommaires. — Vente par Henri d'Escoubleau, évêque et baron de Maillezais, à René Rémond, notaire et praticien au dit lieu, d'un four bannier au bourg de Notre-Dame-de-Lié et d'un morceau de terre de la largeur du four et joignant icelui, dans lequel le dit Rémond sera tenu de faire construire une petite maison pour le logement de celui qui chauffera le dit four, moyennant 24 livres de rente annuelle et perpétuelle (19 août 1628); la présente grosse délivrée par Jean Giraud, notaire de la baronnie de Maillezais, à Jean Pichard, sieur de la Mésanchère, procureur fiscal de la dite baronnie et à sa requête (14 février 1724, f° 17, v°). — Sentences : condamnant divers pêcheurs, demeurant au bourg de Maillé et à la Grande Bernegote, susdite paroisse, à six livres ou à trois livres d'amende chacun, pour avoir saigné la rivière de Sèvre, qui va de Niort à Marans, appartenant au baron de Maillezais, y avoir fait des sorties pour mettre des bottes, filets et autres engins prohibés et avoir pris le frai de l'année dernière, consistant en carpeaux, brochets, gardons, tanches et autres poissons (7 août 1724, f° 26, v°); — condamnant solidairement Louis Guerrit fils, et Mathieu Guerrit, maçon, son père, à cinquante livres de dommages intérêts et à trois livres d'amende, pour avoir, le premier, enseigné les enfants tant chez son père que dans les maisons particulières, et, le second, pour l'avoir toléré, le tout au préjudice de Philippe-Antoine-Alexandre Deville, seul régent choisi et admis, par feu monseigneur de Champflour, évêque de la Rochelle et baron

de Maillezaïs, pour enseigner et instruire la jeunesse du dit lieu (3 mai 1725, f° 36, v°).

B. 617. (Cahier.) — In-4°, 46 feuillets, papier.

1726-1728. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezaïs. — Registre incomplet des audiences ordinaires et sommaires. — Lettres de provision : de Louis Rouault, en qualité de notaire des juridictions de Maillezaïs et Taugon-la-Ronde (données le 11 juillet 1726 et enregistrées le 19 juillet suivant, f° 10). — Lettres de provision de Jean-Baptiste Savary, ancien avocat en Parlement et au siège royal de Fontenay-le-Comte, en qualité de sénéchal de la baronnie de Maillezaïs, de la châtellenie de l'Hermenauld et de celle de Taugon-la-Ronde (25 septembre 1726, f° 14) ; acte de réception du même, au dit siège de Fontenay, pour les deux juridictions de Maillezaïs et l'Hermenauld seulement (27 septembre 1726, f° 14, v°). — Confirmation des lettres de provision accordées à Michel-Louis Picard, pour l'office de procureur fiscal de la juridiction de Maillezaïs (15 juillet 1726, f° 14, v°). — Jacques Garnier, notaire et procureur de la susdite cour, demandeur en réparation d'honneur, contre René Bonnet, cabanier (23 décembre 1726, f° 18, v°). — Sentences : condamnant divers particuliers à restituer des bûches, courbes, fagots et baliveaux pris par eux dans la forêt de Maillezaïs (11 août 1727, f° 35, v°) ; — maintenant Charles Morisseau, seigneur de Chesse, dans la possession et jouissance de trois carreaux de marais desséchés (16 février 1728, f° 45).

B. 618. (Cahier.) — In-4°, 49 feuillets, papier.

1730-1733. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezaïs. — Registre des audiences ordinaires et sommaires. — Lettres de provision et acte de réception de David Fourneau, licencié ès-lois, en qualité de procureur fiscal de la baronnie de Maillezaïs (5 et 8 janvier 1731, f° 5 et 4). — Le dit procureur fiscal demandeur en prestation de serment, à l'occasion de la reprise annuelle des audiences, contre Noël Fourneau, Nicolas Giraud, René Picard, Louis Brun et Jacques Garnier, procureurs postulants, Jacques Roy, Pierre Legrand, Nicolas Cherbonneau, Pierre Cailler, Pierre Mitteau, Peirre Delaroy, René Baron, René Testard et Louis Guerit, sergents (19 novembre 1731,

f° 49). — Pierre Canqueteau, curé, de Saint-Pierre-le-Vieux, demandeur en réparation d'injures, contre Jean Baudry, fermier et farinier des moulins de la Porte-de-l'Île (7 janvier 1732, f° 23, v°). — Louis Riffaud, fermier des droits de la coutume de Maillé, demandeur en paiement des dits droits, contre divers bateliers (21 juillet 1732, f° 40, v° et 41). — Lettres de provision de Charles Braud, en qualité de sergent des juridictions de Maillezaïs et Taugon-la-Ronde (9 janvier 1733, f° 49).

B. 619. (Cahier.) — In-4°, 44 feuillets, papier.

1733-1734. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezaïs. — Registre incomplet des audiences ordinaires et sommaires. — Pierre Texier, vicaire de Maillezaïs, demandeur en paiement de prix de ferme, contre François Bourneau, fermier en partie de la Pichonnière (22 juin 1733, f° 13). — Pierre Laborde, maître tonnelier, demandeur en partage contre Anne et Rose Laborde, sœurs de communauté (17 août 1733, f° 18). — Étienne Besly, maître chirurgien, demandeur en paiement d'honoraires et de fournitures de médicaments, contre René Ballonger, batelier (14 décembre 1733, f° 22, v°). — Pierre Fourneau, sieur du Breuil, demandeur en exécution d'un contrat de bail à rente, contre Pierre Albert et sa femme, défendeurs et demandeurs en garantie contre Jean Guitton (10 mai 1734, f° 31). — Nicolas Sorin, curé de Notre-Dame-de-Lié, demandeur en paiement de dime, contre François Chessebeuf, défendeur, et Gabriel Brunet, écuyer, seigneur de Broue, intervenant et prenant la garantie du dit Chessebeuf (9 août 1734, f° 38, v°).

B. 620. (Cahier.) — In-4°, 48 feuillets, papier.

1735-1737. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezaïs. — Registre incomplet des audiences ordinaires et sommaires. — Nicolas Giraud, notaire et procureur de la juridiction de Maillezaïs, demandeur en paiement d'honoraires, contre René Gautreau, laboureur, et sa femme (5 septembre 1735, f° 13, v°). — Venant Pichard, docteur en médecine, demandeur en paiement de la somme de 191 livres à lui due pour prêt, etc., contre Jean Baudon, laboureur et sa femme (27 février 1736, f° 22, v°). — Lettres de provision de Pierre Decréon, praticien, en qualité de sergent des juridictions

de Maillezaïs et Taugon-la-Ronde (données le 19 décembre 1735, enregistrées le 12 mars 1736, f° 25, v°). — Julien-Gaspard Leroy, prêtre, demandeur en paiement de la somme de 14 livres, à lui due pour une année de jouissance d'une borderie sise au village de la Portede-l'Île, paroisse de Saint-Pierre-le-Vieux, contre François Loubard (7 janvier 1737, f° 41, v°). — René Tillé, chirurgien, demandeur en dommages et intérêts, pour agâts commis dans des prairies à lui appartenant, par les bestiaux de René Caillaud, laboureur (4 février 1737, f° 43, v°).

B. 621. (Cahier.) — In-4°, 41 feuillets, papier.

1737-1738. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezaïs. — Registre des audiences ordinaires et sommaires. — Le chapitre de la Rochelle, demandeur en dommages et intérêts, à la poursuite et diligence de Jean Renoux, son fermier, contre Jean-Michel Moreau, laboureur, pour avoir négligé de façonner et tailler depuis dix à onze ans deux journaux de vignes à lui appartenant (1^{er} avril 1737, f° 2). — Prestation de serment de Julien Texier, marchand aubergiste à Fontenay, en qualité de commissaire établi sur les fruits et revenus d'une métairie située au village de Puy-Letard, paroisse de Saint-Pierre-le-Vieux et appartenant à François Pichard, avocat en la cour de Maillezaïs et au siège royal de Fontenay-le-Comte (17 juin 1737, f° 10). — Mathurin Merland, sieur des Cherprays, conseiller du Roi au siège royal de Fontenay-le-Comte, demandeur en paiement de vingt-neuf années d'arrérages de rente, contre François Caquigneau, laboureur, Galinet et sa femme (23 décembre 1737, f° 26). — Étienne Giraud, sénéchal de la châtellenie de Damvix, demandeur en exécution d'un titre nouvel de rente, contre Pierre Dubreuil, au nom et comme tuteur des enfants mineurs de feu Charles Geffré et Françoise Dubreuil, sa femme, et autres (1^{er} décembre 1738, f° 40).

B. 622. (Cahier.) — In-4°, 49 feuillets papier.

1738-1740. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezaïs. — Registre des audiences ordinaires et sommaires. — Gabriel Mallet, sieur de la Borderie, avocat au Parlement de Bordeaux, demandeur en exécution d'actes obligatoires, contre Jean-Rigomer Cha-

birand, seul héritier de feu Marc-Antoine Chabirand, son père (19 janvier 1739, f° 4, v°). — Suspension de Jacques Garnier, notaire et procureur de la baronnie de Maillezaïs, pour insultes au sénéchal (*id.*, f° 5, v°); levée de l'interdiction (16 février 1739, f° 7). — Charles-Auguste Bonnamy de Bellefontayne, bachelier en Sorbonne et curé de Maillezaïs, demandeur, contre Marie et François Bourgouin, filles majeures, à l'effet d'être autorisé à terminer, malgré les défendresses, un évier par lui commencé dans le jour de la cure (20 avril 1739, f° 14). — Installation de Étienne Giraud, en qualité d'assesseur de la baronnie de Maillezaïs, vu sa réception au dit office par le sénéchal de Fontenay, le 15 juin 1739 (22 juin 1739, f° 19, v°). — Jacques Gibaud, curé de Saint-Martin-de-Fraigneau, demandeur en paiement de 20 livres de pot-de-vin, etc., contre Mathurin Petraul, laboureur, et sa femme (7 mars 1740, f° 31, v°). — Jean-Baptiste-Michel Aumon, fermier de la seigneurie de Souil et dépendances, demandeur en exécution d'acte obligatoire, contre Louis Peyraud et autres, héritiers de feu Marie Druet, leur mère et belle-mère (11 juillet 1740, f° 41, v°).

B. 623. (Cahier.) — In-4°, 50 feuillets, papier.

1741-1743. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezaïs. — Registre incomplet des audiences ordinaires et sommaires (en partie rongé). — Jean Mercier, Élu à la Rochelle, demandeur en exécution de sentence, contre Marie Gastineau, veuve d'Aubin Galoriau (10 avril 1741, f° 9). — Lettres de provision de Pierre Deéréon, sergent de la baronnie de Maillezaïs, en qualité de procureur et notaire de la même juridiction (données le 13 mars 1741, enregistrées le 24 avril suivant, f° 11, v°). — Emmanuel Jousson, notaire, demandeur en exécution d'un contrat de rente, contre François et Jacques Ballanger et autres (8 janvier 1742, f° 25, v°). — François Neau, prêtre, chanoine de Magagné, demandeur en paiement de sept boisseaux de froment et six boisseaux de baillarge, contre Jean Prunier dit Leblanc (7 janvier 1743, f° 41). — Lettres de provision de Jean-Louis Bonnamy de Bellefontayne, en qualité d'assesseur des juridictions de Maillezaïs et l'Hermenauld (lettres du 29 avril 1743, f° 47, installation à Maillezaïs, du 13 mai suivant, f° 46); — de Étienne Giraud, praticien, en qualité de procureur postulant des sièges de Maillezaïs et Taugon-la-Ronde (données le 17 juillet 1743 et enregistrées le 5 août suivant, f° 51, v°).

B. 624. (Cahier.) — In-4°, 55 feuillets, papier.

1743-1746. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezais — Registre des audiences ordinaires et sommaires. — Joseph Coindreau, lieutenant général civil et criminel au siège royal de Rochefort, demandeur en exécution, d'obligation, contre Pierre Decrion, procureur de la baronnie de Maillezais, curateur à la succession vacante de feu Élie Biget et Suzanne Deveau, sa femme (12 août 1743, f° 1, v°). — Jean Lebas, demandeur en paiement de cens dus à la baronnie de Maillezais ou à la seigneurie de Bourneau, relevant du dit Maillezais, contre divers (18 mai et 6 juillet 1744, f°s 12, v°, 13, 18 et 18, v°). — Lettres de provision de Hilaire Pineau, en qualité de procureur fiscal des juridictions de Maillezais et Taugon-la-Ronde, les dites charges vacantes par le décès de David Fourneau (données le 15 février 1745 et enregistrées le 22 février suivant, f° 30). — Françoise Quéré, veuve de Henri Delaroy, notaire et procureur de la baronnie d'Oulmes, Pierre Quéré, marchand, Charles Cremer, maître chirurgien et Jean-Daniel Fillon, notaire royal, demandeurs en reprise d'instance contre René et Charles Martin frères, laboureurs (13 décembre 1745 et 7 février 1746, f°s 43, v° et 46, v°).

B. 625. (Cahier.) — In-4°, 41 feuillets, papier.

1746-1748. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezais. — Registre des audiences ordinaires et sommaires. — Louis Rouaux, sieur de la Bleure, notaire de la baronnie de Maillezais, demandeur en reconnaissance d'écriture et de seing apposé au pied d'un bail à ferme, contre François Chaigneau, tisserand (8 août 1746, f° 2, v°). — Lettres de provision : de David Fourneau, en qualité de greffier des juridictions de Maillezais et Taugon-la-Ronde (13 octobre 1746, f° 5); — de Pierre-Mathurin Picard, procureur au siège royal de Fontenay-le-Comte, en qualité de procureur fiscal des mêmes cours (27 octobre 1747, f° 26, v°); — de Étienne Giraud, procureur de la baronnie de Maillezais et de la châtellenie de Taugon-la-Ronde, en qualité de notaire des mêmes juridictions (20 novembre 1747, f° 31, v°); — de Jean-Jacques d'Archambaut, en qualité de sergent des dites baronnie et châtellenie (14 mars 1748, f° 32, v°). — Joseph Decamps, notaire royal et procureur ès juridictions de la Rochelle, de-

mandeur en paiement d'arrérages de rente, contre Pierre Aumon de la Merlaudière et sa femme, icelle héritière de Jean Giraud, son père (8 juillet 1748, f° 35, v°).

B. 626. (Cahier.) — In-4°, 38 feuillets, papier.

1748-1750. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezais. — Registre incomplet des audiences ordinaires et sommaires. — Jean-Baptiste-Michel Aumon, fermier de la seigneurie de Souil, demandeur en paiement de deux annés de prix de ferme de la métairie de Beaupuy, etc., contre François Micheau, sa femme et autres (16 décembre 1748, f° 4, v°); — Simon-Pierre Guilbaud, curé de la paroisse de Saint-Pierre-le-Vieux et de Chalais, son annexe, demandeur en paiement de la somme de deux livres, contre divers (10 février 1749, f° 6, v°). — Procès-verbaux d'enquête : à la requête de Denis-François Moreau, curé de la paroisse de Courdault, contre Louis Caquineau, journalier, sur le fait d'avoir coupé et enlevé partie de l'herbe d'un marais appartenant au demandeur (18 août 1749 et 9 mars 1750, f°s 13 et 24, v°); — à la requête de Jean Truaud, maître tonnelier, contre François Gaboriau, charron, sur le fait d'avoir occupé à la métive Jacques Truaud, son apprenti, fils du demandeur, au lieu de lui montrer son métier de charron, et en outre l'avoir maltraité et mis nuitamment hors de chez lui (16 février et 9 mars 1750, f°s 20 et 26). — Lettres de provision et acte de réception de François Pasquier, procureur fiscal de la baronnie de Maillezais, en qualité de notaire de la même juridiction (17 et 30 septembre 1750, f°s 38, v°).

B. 627. (Cahier.) — In-4°, 50 feuillets, papier.

1750-1753. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezais. — Registre des audiences ordinaires et sommaires. — Marc-Antoine Savary, sieur des Forges, demandeur en paiement des lods et ventes de la moitié d'une cabane, située dans le dessèchement du marais de Bois-Dieu, etc., contre la femme de Jean-Venant Dodeteau (11 janvier 1751, f° 6); — Charles-Auguste Bonnamy de Bellefontayne, curé de Maillezais, demandeur en exécution du testament de Marguerite Cornardeau, contre Louis Nousille et sa femme (6 septembre 1751, f° 17). — Lettres de provision de Jean-Baptiste-Louis Bonnamy de Bellefontayne, assesseur de la ba-

ronnie de Maillezaïs, et sénéchal de la châtellenie de Taugon-la-Ronde, en qualité de sénéchal de la baronnie de Maillezaïs et de la châtellenie de l'Hermeauld, par suite du décès de Jean-Baptiste Savary, sénéchal des dites juridictions (8 mai 1752, f° 27, v°); réception du sieur Bonnainy de Bellefontayne, précité, par devant la sénéchaussée royale de Fontenay-le-Comte (27 mai 1752, f° 28); — René et Jacques Foucher, serruriers, demandeurs en paiement de mémoire, contre Germanicus Mesnard, chevalier, seigneur de Saint-Gilles (14 août et 4 septembre 1752, f° 36, v° et 38, v°). — Réception de Charles Rocheteau, praticien et procureur postulant de la baronnie d'Oulmes, dans la charge de procureur postulant de la juridiction de Maillezaïs (21 mai 1753, f° 45, v°).

B. 628. (Cahier.) — In-4°, 48 feuillets, papier.

1754-1755. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezaïs. — Registre incomplet des audiences ordinaires et sommaires. — Lettres de provision et acte de réception de Jean Seigneurin, avocat au siège royal de Fontenay-le-Comte, en qualité d'assesseur de la baronnie de Maillezaïs (7 juin et 1^{er} juillet 1754, f°s 21 et 17, v°). — Lettres de provision : de Louis Daguin, en qualité de notaire à la résidence de Saint-Maurice-des-Noues, dépendant de la baronnie de Maillezaïs (7 juin 1754, f° 19); — de Étienne-René Giraud, contrôleur des actes au bureau de Maillezaïs, en qualité de notaire de la baronnie du dit lieu et de la châtellenie de Taugon-la-Ronde (*id.*, f° 19, v°); — de David Fourneau, greffier ordinaire des susdites baronnie et châtellenie, en qualité de notaire des mêmes juridictions (*id.*, f° 20); — de Jean-Rigomer Chabirand, en qualité de sergent des dites cours (*id.*, f° 20, v°). — Sentences rendues pour Monseigneur de la cour de Maillezaïs, poursuite et diligence de Marc-Antoine Savary, sieur des Forges, son fermier, et condamnant divers tenanciers à emblaver et mettre en culture à l'avenir les deux tiers de marais desséchés à eux appartenant, à en payer la douzième partie de fruits y croissant par droit de terrage, etc., le tout conformément à la baillette du 13 novembre 1642 et à l'arrêt du Parlement de Paris du 30 avril 1654 (2 septembre 1754, f° 25, v° à 31, v°).

B. 629. (Cahier.) — In-4°, 36 feuillets, papier.

1755-1756. — Justice seigneuriale de la baronnie

de Maillezaïs. — Registre des audiences ordinaires et sommaires. — Procès-verbal d'enquête, pour René Bris et Marie Boutin, sa femme, demandeurs en réparation d'honneur, contre Louis Morin, qui avait accusé la dite femme Boutin du crime d'adultère (12 janvier 1756, f° 9, v°). — David Fourneau, greffier de la juridiction de Maillezaïs, demandeur en exécution d'un contrat d'acquêt de rentes, contre François Gaboriau et Rose Cardin, défendeurs et demandeurs en garantie contre Jean Gouin, bordier (15 mars 1756, f° 16, v°). — Sentences rendues à la requête du procureur fiscal de la baronnie de Maillezaïs et condamnant divers particuliers à enlever du fumier placé par eux sur la voie publique (2 juillet 1756, f° 23).

B. 630. (Cahier.) — In-4°, 48 feuillets, papier.

1757-1759. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezaïs. — Registre des audiences ordinaires et sommaires. — David Fourneau, comme procureur et administrateur du temporel du revenu de la confrérie de Saint-Nicolas de Maillezaïs, demandeur en exécution d'un contrat de transport, contre Millouin et sa femme (7 mars 1757, f° 6). — Jean-Rigomer Chabirand, sergent de la baronnie de Maillezaïs, demandeur en exécution d'un acte de sous-ferme, contre Jacques Grizaud, procureur au même siège, comme curateur aux biens vacants de feu Louis Porteau (16 janvier 1758, f° 16, v°). — Gaspard Lebas, bourgeois, demandeur en reddition de compte, contre David Fourneau et Charlotte Lebas, sa femme (5 mars 1759, f° 32, v°). — Claude Dupuy, avocat en Parlement et au siège royal de Fontenay, et Marguerite Fourneau, sa femme, demandeurs en destruction d'une loge construite sur un quaireux à eux appartenant, contre David Mestayer, sergent verdier (2 juillet 1759, f° 42).

B. 631. (Cahier.) — In-4°, 50 feuillets, papier.

1759-1761. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezaïs. — Registre des audiences ordinaires et sommaires. — François Pasquier, procureur postulant de la juridiction de Maillezaïs, demandeur en paiement d'un reste de prix de ferme, contre Raoul Jamin de la Roussière (3 septembre 1759, f° 3); — Marc-Antoine Savary, sieur des Forges, fermier de la baronnie de Maillezaïs, demandeur en paiement de lods et

vente, contre René Rouleau (16 juin 1760, f° 15, v°) ; — Jacques Gillois, bourgeois, demandeur en paiement de la somme de trente-cinq livres, contre Louise Morin (2 mars 1761, f° 32, v°) ; — René Tillé, maître chirurgien, demandeur en reconnaissance de billet, contre Pierre Aumon de la Merlaudière (13 avril 1761, f° 38, v°). — Enquête pour René Delaroy, marchand, contre Barthélemy Mesnard, aussi marchand, demeurant tous les deux à Maillé (4 mai 1761, f° 47).

B. 632. (Cahier.) — In-4°, 48 feuillets, papier.

1761-1764. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezaïs. — Registre incomplet des audiences ordinaires et sommaires. — Sentence du sénéchal, rendue à la requête du procureur fiscal, enjoignant à René Roy et David Mestayer, de se pourvoir devant monseigneur de la cour de Maillezaïs pour obtenir de lui des lettres de sergent verdier, et leur permettant d'exercer ces offices jusqu'à ce qu'ils aient obtenu les dites lettres (22 juin 1761, f° 6) ; — Augustin Moynier, précepteur, demandeur en reconnaissance de billet, contre Pierre Aumon de la Merlaudière (1^{er} février 1762, f° 16) ; — Jean-Étienne Prezeau, procureur postulant de la baronnie de Maillezaïs, demandeur en remboursement d'avances et déboursés, contre René Delaroy et sa femme (23 août 1762, f° 24) ; — Jean-Baptiste-Michel Aumon, fermier, demandeur en paiement de devoirs féodaux dus à la seigneurie de Puy-Letard, contre messire Duval, écuyer, seigneur de Chassenon (5 septembre 1763, f° 42).

B. 633. (Cahier.) — In-4°, 50 feuillets, papier.

1764-1765. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezaïs. — Registre des audiences ordinaires et sommaires. — Louis Pellerin, maître chirurgien, demandeur en paiement de la somme de 40 livres, contre la veuve Bontet et son gendre (7 mai 1764, f° 8). — Le procureur fiscal de la cour de Maillezaïs, comparant par François Pasquier, demandeur en prestation de serment, à l'occasion de la reprise annuelle des audiences, contre Pierre Decréon, Jean-Étienne Prezeau, Charles Rocheteau, procureurs, David Fourneau, greffier, Charles Braud, Jean-Rigomer Chabirand et Louis Gautron, sergents (14 janvier 1765, f° 23) ; — Jean Martineau, demandeur en désistement, contre

Nicolas Sabouraud des Marais (21 janvier 1765, f° 28) ; — Jean-Baptiste-Antoine Savary, procureur du Roi en l'élection de Fontenay-le-Comte, demandeur en paiement de la somme de six livres, contre Pierre Devanne, journalier (19 novembre 1765, f° 50).

B. 634. (Cahier.) — In-4°, 44 feuillets, papier.

1766-1767. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezaïs. — Registre incomplet des audiences ordinaires et sommaires. — Jean-Baptiste Aumon, fermier de la seigneurie de Puy-Letard, demandeur en paiement de devoirs féodaux, contre Jean-Baptiste Bernard, curé d'Auzay (21 avril 1766, f° 41). — Requête présentée par François-David Fourneau, sous-aide major au régiment de Béarn, actuellement en garnison à Calais, François Pasquier, notaire et procureur fiscal de la baronnie de Maillezaïs, et Louise-Victoire Fourneau, son épouse, enfants, gendre et héritiers de feus David Fourneau, aussi procureur, et Jeanne-Louise Lezeau sa femme, à l'effet d'être envoyés en possession et jouissance des biens de Pierre Fourneau, leur frère et beau-frère germain, passé aux îles de l'Amérique et absent depuis plus de vingt ans (4 juillet 1766, f° 18, v°) ; sentence du sénéchal conforme à la dite requête (7 juillet 1766, f° 18, v°). — François Joffrion, maître chirurgien, demandeur en paiement d'arrérages de rente et de prix de ferme, pour la douzième partie d'un moulin et domaine à lui appartenant et dont jouissent Paul Pager et Louise Rocher, sa femme, défendeurs (19 janvier 1767, f° 31, v°).

B. 635. (Cahier.) — In-4°, 52 feuillets, papier.

1768-1769. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezaïs. — Registre des audiences ordinaires et sommaires. — Lettres de provision : de Charles Malval et de Jean Giraud, praticiens, en qualité de sergents de la baronnie de Maillezaïs et de la châtellenie de Taugon-la-Ronde (16 octobre 1768, f° 21, v° et 22) ; — de Jacques Texier, praticien, en qualité de notaire et procureur des mêmes juridictions (16 octobre 1768, f° 23, v°) ; — de Jean-David Fourneau, praticien, en qualité de commis greffier des mêmes seigneuries, avec la survivance de greffier en chef en cas de décès de David Fourneau, son père (16 octobre 1768, f° 27, v°) ; — de Étienne Giraud de Saint-Vincent, avocat au siège

royal de Fontenay, en qualité de sénéchal de la châtellenie de Taugon-la-Ronde et d'assesseur de la baronnie de Maillezais (16 octobre 1768, f° 27) ; — toutes les dites lettres données par François-Joseph Emmanuel de Crussol d'Uzès, évêque de La Rochelle, conseiller du Roi en ses conseils, baron de Maillezais, châtelain des châtellenies de Taugon-la-Ronde, l'Hermenauld, Coutigné, Pétosse, Chaillé, la Robauldère, Petit Maillezais et autres lieux.

B. 636. (Cahier.) — In-4°, 38 feuillets, papier.

1770-1772. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezais. — Registre incomplet des audiences ordinaires et sommaires. — David Fournau, notaire et greffier de la baronnie de Maillezais, et Anne-Louise Chabiraud, fille majeure, demandeurs en résiliation d'un contrat de transport, contre Pierre Decrion, notaire et procureur de la susdite cour, curateur institué à la succession vacante de Mathieu Charrier (2 juillet 1770, f° 9, v°) ; Jacques Dubois, maître chirurgien, demandeur en paiement de la somme de 4 livres 11 sous pour frais de traitement et fourniture de médicaments, contre Jean Piveteau (14 janvier 1771, f° 17, v°). — Enquêtes : pour Jean-Baptiste Aumon, fermier des seigneuries de Souil et Pay-Letard, contre Jean Pigeau, bordier et *vice versa* (29 juillet 1771, f°s 25v°, et 27 v°) ; — pour Jean Bourdeau, marchand, contre Pierre Favreau, fermier (12 août 1771, f° 31) ; — pour Jean Baudon, marchand, contre Joseph Bachelier, journalier (15 juin 1772, f° 43). — Enregistrement du congé absolu accordé le 3 juin 1772 par Paul-Esprit Marie de la Bourdonnaye, intendant de Poitiers, à Jacques Bourgoin, soldat au régiment provincial de Poitou (5 septembre 1772, f° 48).

B. 637. (Cahier.) — In-4°, 50 feuillets, papier.

1773-1776. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezais. — Registre des audiences ordinaires et sommaires. — Lettres de provision de Jean-David Fournau, greffier en survivance des baronnie de Maillezais et châtellenie de Taugon-la-Ronde, en qualité de notaire des mêmes juridictions (17 mai 1773, f° 6, v°). — Enquête pour Jean Giraud, praticien, contre le nommé Baudonnet, domestique (4 juillet 1774, f° 17, v°). — « Copie au long de l'aveu et desnombre-

ment rendu par François Bon, notaire du duché pairie de La Mesleraye et Parthenay comme héritier de feu Mathurin Bon, son père... (le 16 juin 1774)... à Jean Deroussy, docteur en théologie, aumônier en dignité de l'église cathédrale de La Rochelle, fils de Maillezais, et en cette qualité seigneur et propriétaire de la maison noble de Clirouze, sise en la paroisse de Pamplic, dépendant de la baronnie et évesché de ce lieu de Maillezais transféré à La Rochelle » (f° 26). — Lettres de provision et acte de réception de Henri Prezeau, praticien, en qualité de procureur postulant et notaire de la baronnie de Maillezais, à la charge par lui de n'exercer l'office de notaire que lorsqu'il aura l'âge requis par les ordonnances (4 et 14 août 1775, f° 37, v° et 38). — Démission de Jean-Baptiste-Louis Bonnamy de Bellefontaine, en qualité de sénéchal de la baronnie de Maillezais (5 avril 1776, f° 48, v°).

B. 638. (Cahier.) — In-4°, 38 feuillets, papier.

1776-1778. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezais. — Registre incomplet des audiences ordinaires et sommaires. — Lettres de provision : de Giraud de Saint-Vincent, ci-devant lieutenant de la baronnie de Maillezais en qualité de sénéchal de la même juridiction (15 juillet 1776, f° 7, v°) ; — de Jacques Héraud, praticien, en qualité de sergent des seigneuries de Maillezais et Taugon-la-Ronde (20 septembre 1776, f° 16) ; — de René Giraud, praticien, en qualité de sergent des précédentes juridictions (18 juin 1777, f° 33, v°). — Enquêtes : pour Étienne Taillefer de la Greffière, curé de Notre-Dame de Lié, contre Pierre Rouit, bordier (5 août 1776, f° 8, v°) ; — pour François Pasquier, procureur postulant de la baronnie de Maillezais, contre Jean Bonnet et sa femme (21 avril 1777, f° 21, v°). — Lettres de commission : de Jean-Baptiste Aumon, en qualité de receveur contrôleur des consignations en la juridiction de la baronnie de Maillezais (17 août 1776, f° 44). — Reprises annuelles des audiences (27 janvier et 15 décembre 1777, f°s 16 et 41).

B. 639. (Cahier.) — In-4°, 31 feuillets, papier.

1778-1779. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezais. — Registre des audiences ordinaires et sommaires (en partie effacé par l'humidité). — Lettres de provision et acte de réception : de Jean-Pierre Ca-

quineau, notaire royal au ressort de Vouvent, en qualité de notaire de la juridiction de Maillezaïs (3 mars et 1778, f° 1). — Lettres de provision de Claude-Pierre Dupuy, avocat et procureur du Roi de la maréchaussée générale du Poitou, à la résidence de Fontenay-le-Comte, en qualité de lieutenant de la baronnie de Maillezaïs et de la châtellenie de l'Hermenauld (22 octobre 1776, f° 10, v°). — Jean-David Fourneau le jeune, commis greffier, demandeur en reconnaissance d'un billet et arrêté de compte, contre Jacques Maynard (7 septembre 1778, f° 21, v°). — Maître Prézeau, procureur de la baronnie de Maillezaïs, demandeur en paiement de la somme de 48 livres 48 sous 10 deniers, pour frais, salaires, avances et déboursés, contre Louis Jourdain et autres (15 mars 1779, f° 31). — Charles Arnaud, bourgeois, demandeur en paiement de la somme de 20 livres, contre le nommé Veillet (3 septembre 1779, f° 51).

B. 640. (Cahier.) — In-4°, 54 feuillets, papier.

1780-1781. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezaïs. — Registre des audiences ordinaires et sommaires. — Henri Prézeau le jeune, notaire et procureur de la susdite juridiction, demandeur en réparation d'injures, contre Giraud père et fils (14 février 1780, f° 4, v°); — Gaspard Lebas, bourgeois, demandeur en validation de congé, contre Jacques Roy et sa femme (7 août 1780, f° 29, v°); — Jean-Baptiste Aumon, cofabriqueur de l'église de Maillezaïs, demandeur en exécution de testament, contre Jean-Claude Desain (. . . 1781, f° 32). — Arrêt du parlement de Paris faisant « défense à toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles puissent être, de s'assembler ni s'attrouper, sous quelque prétexte que ce soit, les jours de dimanche et festes solennelles et annuelles ni dans aucun autre temps de l'année, dans les villes, bourgs et paroisses situés dans l'étendue du ressort de la sénéchaussée de Fontenay-le-Comte, fors pour les assemblées qui peuvent avoir lieu pour louer les domestiques nécessaires aux habitants de la campagne, lesquelles ne pourront se tenir pendant le temps du service divin »; faisant également « défense aux cabaretiers et aubergistes de donner à boire les dimanches et fêtes pendant le temps du service divin, ni en tout temps après huit heures du soir en hiver et après dix heures en été » (27 avril 1781, f° 47, v°).

B. 641. (Cahier.) — In-4°, 68 feuillets, papier.

1782-1785. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezaïs. — Registre des audiences ordinaires et sommaires. — Messire Albert, aumônier et grand vicairé du diocèse de la Rochelle, demandeur en désistement, contre François Simonnet, farinier (12 août 1782, f° 14). — Comparution au greffe de Jean Mingueau, huissier audienier, au siège royal de Fontenay, à l'effet de faire enregistrer une signification faite à la requête du baron de Maillezaïs, par laquelle il appert que ledit seigneur remercie de ses services François Pasquier, procureur fiscal, procureur postulant et notaire de la dite baronnie, et le prie à l'avenir de ne plus exercer aucune de ces fonctions (24 novembre 1782, f° 17, v°). — Demoiselle Marie Boutou de la Bogisière, demanderresse en paiement de prix de ferme, contre Louis Veillat et sa femme (16 juin 1783, f° 30, v°). — Enregistrement de congés définitifs de soldat dans la milice provinciale, accordés à Charles Mensard, puis à Jacques Gratreau, soldats de la dite milice (16 juin 1784 et 14 avril 1785, f°s 43, v° et 62). — Le sieur Lécuyer, curé de Lié, demandeur en exécution de travaux contre Charles Caquineau (9 août 1784, f° 55, v°); — René Tillé, chirurgien, demandeur en paiement d'honoraires pour traitement et fourniture de médicaments contre divers (14 février 1785, f° 60 et 60 v°).

B. 642. (Cahier.) — In-4°, 7 feuillets, papier.

1679-1680. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezaïs. — Registre des audiences criminelles. — Jacques Tiraqueau, chevalier, seigneur de la Jarrie et de Denans, demandeur en crime de faux, contre Louis Chabirand, sieur de la Roche, avocat en parlement (13 octobre, 6 et 22 novembre 1679, f°s 1, 1 v° et 2); — Marie Caquineau, veuve de Pierre Bourgoïn, demanderresse en crime d'homicide, commis en la personne de Louis Bourgoïn, son fils, contre Philippe, Pierre et Charles Cadet (21 novembre, 6 décembre 1679, 3 et 15 janvier 1780, f°s 1 v°, 2, v°, 3 et 4). — Nomination et prestation de serment de Jacques Deboutté, chirurgien, à l'effet d'une contre-visite sur les personnes de Pierre Raison et Gabriel Soulet, tous les deux deman-

deurs en requête de provision d'aliments et médicaments, pour crime d'excès et violences commis sur leurs personnes (25 et 27 juin, 17 et 18 septembre 1680, f^{os} 5 et 7).

B. 643. (Cahier.) — In-8°, 9 feuillets, papier.

1685. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezais. — Registre des audiences criminelles. — André Goujon, notaire de la juridiction de Maillezais, demandeur en crime de supposition, surprises et autres, contre Charles et Michel Braud (10 avril, 4 juin, 29 juillet, 17 août et 1^{er} octobre 1685, f^{os} 1, 2, 3, v^o, 5 et 7); — Pierre Rémond, ayant les droits de Pierre Prunier, demandeur en crime d'homicide commis en la personne de Louis Prunier, contre François Decréon, menuisier (11 août, 21 septembre 1685, f^{os} 4 v^o, et 6 v^o); — Nicolas Fourneau, demandeur en crime de vol de pêches et poissons, contre Jean Maynard et autres (20 septembre et 15 octobre 1685, f^{os} 6 et 8); — Jacques Pager, écuyer, sieur de Maisonville, premier capitaine et major de cavalerie, demandeur en crime de vol contre Jean Savin, laboureur (15 décembre 1685, f^o 8).

B. 644. (Cahier.) — In-4°, 9 feuillets, papier.

1678-1680. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezais. — Registre des notifications. — Ventes par divers à Renée Gandouard, veuve de René Rémond, greffier de la juridiction de Maillezais, de plusieurs boisselées de terre, moyennant neuf vingt douze livres et six vingt livres (14 octobre et 14 novembre 1678, f^{os} 3 et 3 v^o); — par Gabriel Doucet, écuyer, sieur du Poirou et sa femme, à Geoffroy Pierron, sieur de la Bernegoue, d'une maison avec ses dépendances, sise à la Pichonnière, paroisse de Maillé, moyennant 3,000 livres (8 mai 1680, f^o 5, v^o); — par Antoine Dugas et Françoise Pigeau, sa femme, à Mathurine Jollain, veuve de Jean Rémond, notaire de la baronnie de Maillezais, de quatre boisselées de terre au dit lieu, moyennant six vingt livres (19 avril 1680, f^o 7, v^o). — Vente par décret, au présidial de la Rochelle, de la seigneurie du Gué d'Alleré, adjugé à Isaac Lainé, marchand au bourg de Marans, moyennant 9,000 livres (19 février 1680, f^o 5, v^o).

B. 645. (Cahier.) — In-4°, 8 feuillets, papier.

1680-1681. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezais. — Registre des notifications. — Ventes : par Catherine et Marie Mattion, filles majeures, faisant tant pour elles que pour Anne Mattion, leur sœur mineure, à Charlotte Martin, veuve René Tillé, de la cinquième partie d'une maison sise à Maillezais, où pend comme enseigne la Pie, avec un jardin y joignant, plus de la part appartenant aux dites venderesses dans une ouche de quatre boisselées, plus enfin de la sixième partie d'un marais près le château de Maillezais, moyennant 180 livres (25 octobre 1680, f^o 3); — par Jeanne et Charlotte Gautron, filles majeures, faisant tant pour elles que pour Anne Gautron, leur sœur, à Jacques Boucher, fermier, d'une petite maison avec un petit jardin y joignant, à Maillezais, plus une grange vis-à-vis de la susdite maison et divers autres immeubles, moyennant une rente de 4 livres (30 avril 1681, f^o 7, v^o).

B. 646. (Cahier.) — In-1°, 12 feuillets, papier.

1682-1684. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezais. — Registre des notifications. — Ventes : par Mathurin Pageau, charpentier, et sa femme, à Michel Suire, pêcheur, du quart et de la douzième partie de l'Ecluse du Colombier, sur la Sèvre, avec ses pêcheries et toutes ses appartenances, et de la moitié d'un marais planté en bois, sis dans la seigneurie de Choupeau, moyennant 205 livres (6 février 1682, f^o 2, v^o); — par Auguste Fourneau à David Fourneau, greffier de la baronnie de Maillezais, d'une pièce de pré en l'île du dit lieu, moyennant 51 livres (26 mars 1683, f^o 7, v^o); — par Charles-César de Montalembert, écuyer, sieur des Essarts, à Clément Brunet, marchand, d'une métairie appelée la maison du Grand Port et la Blanchardière, paroisse de Maillé, et de plusieurs pièces de marais et pré sises dans les paroisses et seigneuries de Damvix et Benet, moyennant 4,050 livres (20 avril 1683, f^o 9); « et a, le sieur de Montalembert, déclaré que la dite somme estoit pour aller au service du Roy, souz Monsieur de Boufflers, commandant les dragons de France. »

B. 647. (Cahier.) — In-8°, 15 feuillets, papier.

1697-1700. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezais. — Registre des notifications. — Ventes : par René de Laprive, comte de Cornaduc, conseiller au Parlement de Bretagne, mari et procureur de droit de Judith-Jérôme Rogon, demeurant ordinairement en la ville de Rennes, à Louis Brun, notaire et procureur de la baronnie de Maillezais, et Jacques Boucher, farinier, de la quatrième partie dans le marais desséché de la Bourne de Chaix et dépendances d'icelle, moyennant 4,500 livres (28 juillet 1697, f° 2, v°) ; — par Olivier Dubois Guyenit, écuyer, seigneur de la Court de Bonée, paroisse de Savenay (Loire-Inférieure) et autres lieux, aux mêmes, de la quatrième partie dans les marais ci-dessus, moyennant 4,000 livres (11 juillet 1697, f° 3) ; — par Claude de Lesquin, chevalier, seigneur du Plessis-Casso, paroisse de Pont-Château (Loire-Inférieure), aux mêmes, de la quatrième partie dans le marais ci-dessus, moyennant 4,000 livres (11 juillet 1697, f° 3, v°) ; — par Charles Daudeteau, avocat en Parlement et au siège royal de Fontenay-le-Comte, à François Rodé, assesseur de la baronnie de Maillezais, d'une maison avec jardin et d'un pré, au bourg et île de Maillezais, moyennant 750 livres (14 février 1699, f° 8, v°) ; — par François Suirot, écuyer, seigneur du Mazeau, et Marie-Françoise Pichard, sa femme, à Pierre Mercier, d'un coteau avec une maison en appentis bâtie en icelui, et de plusieurs pièces de marais, le tout situé en la seigneurie de Souil, moyennant 160 livres (24 octobre 1694, f° 10, v°). — Amortissement de la rente de 125 livres due par Nicolas Pichard, sieur du Pastis, fermier général du revenu temporel de l'évêché de la Rochelle, à Marianne Pager de Maisonville, fille majeure, Marie-Geneviève Pager de Maisonville, femme de François-Joachim Arangé, écuyer, sieur du Mesnil-Rolland, lieutenant de vaisseau et capitaine d'une compagnie franche de la marine, et Jacques Pager, écuyer, sieur de Maisonville, tous frères et sœurs, moyennant 2,500 livres (27 décembre 1698, f° 7, v°).

B. 648. (Cahier.) — In-8°, 9 feuillets, papier.

1700-1703. — Justice seigneuriale de la baronnie

de Maillezais. — Registre des notifications. — Ventes : par divers à Jean Berlouin, sieur de la Couture, des parts et portions leur appartenant dans la maison noble de la Garrellière, paroisse de Saint-Maurice-des-Noues (20 juin 1688 au 3 janvier 1703, f°s 1 1 v°, 2 et 7) ; — par Pierre Goguet, notaire royal à Fontenay, à Auguste Joubert, marchand, d'un journal de pré marais, près Chalais, en la seigneurie de Maillezais, moyennant 45 livres (17 septembre 1701, f° 4, v°). — Adjudication par décret au profit de Édouard Boursigault, sieur des Garennes, de 276 journaux de marais situés en la seigneurie de Taugon-la-Ronde et de 295 journaux et demi d'autres marais, sis en la seigneurie de Benon, saisis sur Nicolas Taullin, curateur créé à la succession vacante de Pierre de Pierrieux, chevalier, marquis de Carnans, à la requête de Claire Gabellin, veuve de Pierre Deplau, marchand et bourgeois de Paris, tant en son nom que comme tutrice de ses enfants et du dit défunt, et comme ayant droit par rétrocession, de André Levieux, ancien échevin des Paris (18 juin 1701, f° 5).

B. 649. (Cahier.) — In-4°, 17 feuillets, papier.

1718-1719. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezais. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Jean-Rigomer Rémond, sieur de la Motte, lieutenant assesseur de la juridiction de Marans, et Renée Mascault, son épouse, à Jean Lebas, marchand, et sa femme, d'un grand corps de logis, à Maillezais, rue du Grand-Port, avec jardin, moyennant la somme de 600 livres une fois donnée et une rente de 20 livres (25 janvier 1718, f° 1) ; — par Marie Esmériaux, veuve de Pierre Guilloteau, laboureur, à Jean Giraud, l'un des fermiers généraux du revenu temporel de l'évêché de la Rochelle, de huit boisselées en l'île de Maillezais, moyennant 220 livres (4 décembre 1716, f° 9) ; — par Augustin Rémond, marchand, à Jean Giraud, greffier de la baronnie de Maillezais, de divers domaines, moyennant 600 livres payables à Pierre Delacroix, chevalier de l'Ordre de N.-D. du Montcarmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, et un louis d'or neuf valant 14 livres, comme pot-de-vin (27 novembre 1699, f° 13) ; faculté de réméré accordée à Auguste Rémond, vendeur précité, dans un an à compter de la date de l'acte de vente, moyennant 60 livres (*id.*, f° 14) ; quittance de la somme de 600 livres, prix de vente des domaines susdits, donnée le 11 octobre 1699 par le

sieur Pierre Delacroix, ci-dessus mentionnée à Jean Giraud (vidimus du 15 décembre 1699, f° 14, v°).

B. 650. (Cahier.) — In-8°, 21 feuillets, papier.

1744-1748. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezais. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Jeanne-Armande Du Cambout, veuve de René-Baptiste Hubert, chevalier, seigneur de la Massue, et de Pierre-Armand Du Cambout, vicomte de Carheil, ce dernier faisant tant pour lui que pour Armand de Gourdon de Genouillé et François-Armand Du Moutiers, seigneur de Marainville, baron de Rieux, gouverneur de la ville et diocèse de Narbonne, enseigne de la brigade des gens d'armes de Bretagne, à Gabriel-François Duval de la Vergne, président de l'Élection de Fontenay-le-Comte, faisant tant pour lui que pour Jeanne-Françoise Saire, veuve de Jean Coutin, procureur du Roi, aux traites foraines de Fontenay-le-Comte, d'une cabane contenant 75 arpents, sise au marais de Bois-Dieu, paroisse de Maillé et d'une autre cabane de même grandeur située en la paroisse et seigneurie de Vix, moyennant 8,000 livres et 500 livres de pot-de-vin (18 juillet 1739, f° 1) ; — par François Sabourin, écuyer, seigneur de Dissay, Corps, la Charrouillère, la Nicolrière et autres lieux, sénéchal du siège royal de Fontenay, et Marthe-Marie-Charlotte Moriceau, son épouse, à Antoine Masson, notaire royal à Fontenay, d'une cabane en la paroisse de Maillé, moyennant 15,000 livres et autres charges (29 juin 1745, f° 5) ; — par Jean Pineau, notaire, et Renée Pelletier, son épouse, à Jean Jourdain, marchand, d'une ouche contenant deux boisselées et demie, sise près du bourg de Saint-Hilaire-sur-l'Autise, moyennant le paiement d'une rente de 10 livres due à l'hôpital général de Fontenay, et la somme de 190 livres une fois donnée (24 novembre 1745, f° 6, v°) ; — par Jean Daniel et sa femme, à Pierre Common, sieur d'Espagné, d'un champ contenant quatre boisselées, sis près la fontaine de Bourgneuf, paroisse de Saint-Maurice-des-Noues, moyennant 33 livres et le paiement d'une rente de 4 livres (1^{er} avril 1741, f° 9, v°) ; — par Simon Mauverneau et Catherine Berlonin, sa femme, à Jean Berlonin, sieur de la Vinatière, de la cinquième partie d'une maison, borderie et dépendances, sise à la Garrelière, paroisse de Saint-Maurice-des-Noues, moyennant la rente de 9 livres, un pot-de-vin de 120 livres et autres charges (3 mai 1730, f° 10, v°) ; — par Jacques

Ayrault, marchand, et Louise Grizaud, son épouse, à Marc-Antoine Savary, sieur des Forges, fermier général de la baronnie de Maillezais, de la moitié d'une maison, avec ses dépendances, au dit Maillezais, moyennant 224 livres (2 juillet 1747, f° 15, v°) ; — par Jean-Baptiste Perrier, ci-devant receveur des aides à la porte Dauphine, et Marianne-Françoise Rémond, son épouse, Pierre-Jacques Galland, licencié, et Marianne Rémond, son épouse, cette dernière faisant tant pour elle que pour son frère, André Rémond de Loubaudière, capitaine aide-major des gardes-côtes du pays d'Aunis, habitant sur la côte de Saint-Domingue, à Savary des Forges précité, de la métairie de la Motte au bourg de Notre-Dame-de-Lié, moyennant le paiement d'une rente de 50 livres, due au sieur Jean Lebas de Maillezais, et la somme de 3,000 livres (4 janvier 1748, f° 17) — Contrat de mariage de David Fourmeau-le-Jeune, praticien, fils de David Fourneau, procureur fiscal de la baronnie de Maillezais, et de feu Françoise Chabirand, avec Marie-Charlotte Lebas, fille de Jean Lebas, marchand, et Marie Tranchand (25 juillet 1740, f° 21, v°).

B. 651. (Cahier.) — In-8°, 6 feuillets, papier.

1750. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezais. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Françoise Grizaud, veuve de Jacques Benet, menuisier, à Savary des Forges, de la seconde moitié d'une maison, sise à Maillezais, et déjà citée à l'article précédent, plus une grange et un petit jardin, moyennant le paiement de la somme de 97 livres 14 sous et d'une rente de 11 livres 10 sous, le tout dû à diverses personnes (27 mai 1750, f° 1) ; — par Françoise Richer Garnier, veuve de Charles-Armand Des Laynes, chevalier, seigneur de Monbail, à Nicolas Sabouraud, sieur des Marais, fermier des seigneuries de Xanton et Tesson, de la quatrième partie de la métairie de la Pointe, sise au village de Darlais, paroisse de Xanton, et de la quatrième partie de vingt boisselées de terre au fief Sagot, moyennant 1,248 livres (25 janvier 1750, f° 3) ; — par Jeanne Pineau, veuve de Charles Richard, au même, d'une maison avec jardin à Souil et autres immeubles, moyennant 830 livres 5 sous 10 deniers (17 décembre 1744, f° 4) — Amortissement de la rente de 5 livres, due par François Favarre, maréchal, à feu Jean-Rigomer Rémond, sieur de la Motte, avocat, représenté par Marie-Jeanne Gancher, sa veuve (22 août 1749, f° 2).

B. 652. (Cahier.) — In-8°, 16 feuillets, papier.

1751-1752. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezaïs. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Jacques Rasteau, fils aîné, Louis Perdriau, Jean-Baptiste Gastumeau, Joseph Lebeuf, négociants, et François-Simon Martin, procureur au Présidial de la Rochelle, au nom et comme syndics et adjoints des créanciers de Étienne Marchand, demoiselle Marie Marchand et Esther Marchand, veuve Blavout, à Jean Regnaud, sieur de Beaulieu, et Marie-Anne Dujardin, son épouse, de la cabane du Bois, consistant en 150 journaux de marais, sise au marais de Cosse, paroisse de Marans, et à Marthe Guillot, veuve de François Dubreuil, sieur de Candé, de la cabane de la Tublerie, consistant également en 150 journaux, au même marais, le tout cédé pour 27,000 livres (9 janvier 1751, f° 1) ; — par Raoul Jamain, sieur de la Roussière, et Benigne Rouault, son épouse, à Louis Pellerin, maître chirurgien, à Nieuil-sur-l'Autise, de 16 boisselées de terre, paroisse de Xanton, moyennant 800 livres (9 juillet 1751, f° 8) ; — par Jacques-Hyacinthe Berlouin, sieur de la Vinatière, et Françoise Blanchard, son épouse, à François-Olivier Vexiau, procureur ès-cours royales de Fontenay-le-Comte, de ce qui peut leur appartenir dans la métairie de la Bernerie, paroisse de Saint-Maurice-des-Noues et Vouvent, moyennant 250 livres et le paiement de portion d'une rente de 30 livres, assise sur le total de la dite métairie (17 avril 1751, f° 10) ; — par Jacques-Hyacinthe Berlouin, précité, à Louis Pellerin, également désigné plus haut, d'une borderie au village de Souil, paroisse de Saint-Pierre-le-Vieux, moyennant 700 livres (20 février 1752, f° 14, v°).

B. 653. (Cahier.) — In-8°, 30 feuillets, papier.

1752-1754. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezaïs. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Pierre Maroix, écuyer, seigneur de la Mazourie, fils aîné et principal héritier de feu Pierre Maroix et Jeanne Sapinaud, faisant tant pour lui que pour Angélique Goguét, son épouse, veuve en premières noces de Charles Jaumier, écuyer, seigneur de Bloué, à Pierre Desgranges, notaire et tabellion royal à Fontenay-le-Comte, de la maison noble, métairie,

terre et seigneurie de la Mazourie, sise paroisse de Saint-Maurice-des-Noues et de la Fougereuse, et dépendant du fief de l'Évêché de Maillezaïs, de la Rabatelière et Petit-Breuil, appartenant à monsieur de Chassay, du prieuré de Saint-Maurice au chapitre de la Rochelle et du château d'Appelvoisin, moyennant le paiement de plusieurs rentes s'élevant à 180 livres 1 sou, et la somme de 8,500 livres que le sieur Maroix reconnaît devoir légitimement à l'acquéreur, et en outre moyennant la somme de 900 livres payée comptant au dit Maroix (13 octobre 1752, f° 1) ; — par Catherine-Thérèse Brisson à Jean-Daniel Fillon, notaire royal à Fontenay-le-Comte, des trois quarts dans une moitié d'une métairie située au village de la Portede-l'Île, paroisse de Saint-Pierre-le-Vieux, moyennant la rente viagère de trente boisseaux de froment et trente-quatre boisseaux de baillarge moins deux mesures, et la somme de 700 livres une fois payée (2 juillet 1754, f° 19, v°) ; — par Marie-Anne Mignot, épouse de Nicolas-Louis Bourgeois, avocat en Parlement et au Présidial de la Rochelle, de présent aux îles françaises de l'Amérique, et Marie-Louise Bourgeois, épouse séparée, quant aux biens, de Pierre Naugaret, négociant en la dite ville, à Jean-Pierre, Marie-Élisabeth-Louise et Marie-Barbe-Françoise Veysière, enfants mineurs de feu Jean-Baptiste Veysière, écuyer, président-trésorier de France au Bureau des finances de la Rochelle, et Louise Leclerc, actuellement sa veuve, de la métairie du Treuil-Jolliet, paroisse de Longèves, en Aunis, de la moitié de 80 journaux au marais de Bois-Dieu, paroisse de Maillezaïs, et de 15 journaux de marais en la cabane de l'Isle, paroisse de Vix, moyennant la somme de 17,000 livres à répartir entre les créanciers des vendeurs (31 août 1754, f° 22, v°) ; — par Jacques Grisaud, notaire et procureur de la baronnie de Maillezaïs, et Anne Piet, son épouse, à Jean-Baptiste-Michel Aumon, sieur de Beaupuy, de trois journaux de marais, au fief de l'Aumônerie de Maillezaïs, moyennant 320 livres et le paiement de deux rentes foncières (14 avril 1747, f° 30). — Transcription des lettres de maître-chirurgien à Maillezaïs, obtenues par François Chastenot, le 28 décembre 1752, devant la communauté de chirurgie de Fontenay-le-Comte (21 février 1753, f° 11, v°).

B. 654. (Cahier.) — In-8°, 30 feuillets, papier.

1754-1756. — Justice seigneuriale de la baronnie

de Maillezais. — Registre des notifications et insinuations. — Contrat d'amortissement de la rente de 80 livres due par les enfants mineurs de Jean-Baptiste Veysière, écuyer, et Louise Leclerc, à présent sa veuve, à Jean-Pierre Delapauze, comme curé de la paroisse de Notre-Dame de Puy-Potin, en la ville de Bordeaux, et Marie-Françoise Mondehare, épouse de Jean de Collingwood, écuyer, secrétaire du Roi, en qualité de trésorière des pauvres de la susdite paroisse, moyennant 2,245 livres 12 sous 4 deniers (10 septembre 1754, f° 1). — Ventes : par Pierre-Gabriel Brunet, écuyer, seigneur de Sérigné, président-trésorier de France au Bureau des finances de Poitiers, à Louis-Hilairé Raison, boulanger, d'une maison au bourg de Maillé, moyennant 140 livres (2 juillet 1754, f° 5); — par Pierre-Bernard Lebas, curé de Charron, à David Fourneau, greffier de la baronnie de Maillezais, d'une borderie au village du Courtiou, paroisse de Notre-Dame-de-Lié, moyennant 500 livres (11 juin 1755, f° 7); — par Jean Boutiron, avocat au Présidial de la Rochelle, et Marie Bréard, son épouse, à Marc-Antoine Savary, sieur des Forges, fermier de monseigneur l'évêque de Maillezais, et Françoise Rabillé, son épouse, d'une métairie, paroisse de Notre-Dame-de-Lié, d'une rente de 72 livres, et de bois, près le bourg de Lié, moyennant la rente de 240 livres et le paiement de la moitié d'une rente obituaire de 8 ou 10 livres due à la fabrique de Maillezais (16 juillet 1755, f° 8, v°); — par les mêmes à Jean-Baptiste-Michel Aumon, sieur de Beaupuy, fermier de monseigneur l'évêque de Maillezais, et Marie-Agnès Divé, son épouse, de la métairie de la Caillère, paroisse de Maillezais, y compris une rente de 50 livres, 3 journaux et demi de pré et 2 boisselées de terre, moyennant le paiement de la deuxième moitié de la rente obituaire ci-dessus désignée et la rente de 300 livres (16 juillet 1755, f° 11); — par Denis-François Moreau, curé de Courdault, à Nicolas Sabouraud, sieur de Marais, fermier de l'abbaye de Nieul-sur-l'Autise, de treize boisselées de terre, paroisse de Xanton et d'un journal de pré moyennant 879 livres 8 sous 6 deniers et une rente de 20 livres (13 août 1755, f° 13); — par François-David Fourneau, sergent-major au régiment de La Tour-du-Pin, à François Pasquier, procureur fiscal de la baronnie de Maillezais, de plusieurs boisselées et sillons de terre en la seigneurie de Xanton, moyennant 300 livres (18 septembre 1755, f° 17, v°); — par Joseph Fromont, chevalier, seigneur de la Faverie, de Saint-Martin-sous-Mouzeuil et autres places, chevalier de Saint-Louis, et Gabriel Fromont, capitaine au régiment royal infanterie, et Jeanne Fromont, frères et

sœur, à Pierre-Marie Robert, demeurant à Fontenay-le-Comte, de treize arpents de marais au tènement de Bois-Dieu, paroisse de Maillé, moyennant 1,300 livres (20 novembre 1755, f° 19 v°); — par Pierre-Achille Gracieux de Beauchesne, écuyer, chevalier de Saint-Louis, à François Pasquier, procureur fiscal de la baronnie de Maillezais, de la moitié par indivis dans une maison ou borderie et dans une longée de terre, vulgairement appelée Motte, le tout au dit Maillezais, moyennant 120 livres (22 mai 1756, f° 21, v°); — par Jacques Brun, bourgeois, et sa femme, au même, de la seconde moitié des immeubles précédents, moyennant 120 livres (*id.*, f° 25).

B. 635. (Cahier.) — In-8°, 24 feuillets, papier.

1756-1758. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezais. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Pierre Thubin, sieur de la Clavelière, à Jacques Daguin, fermier de la seigneurie de Cul-de-Bray, de la part qu'il peut avoir dans une maison avec jardin et autres immeubles, sis à ou près la Clavelière, paroisse de Mervent, moyennant 140 livres (6 février 1756, f° 2); — par Jeanne Giraud, veuve de Jean-François Barraud de Thorigny, avocat au siège royal de Fontenay-le-Comte, à Mathurin Brunet, boucher, de dix à douze boisselées de terre, d'un journal de pré, paroisse de Maillé, et de la rente de dix livres, moyennant 636 livres et une rente de 15 livres (12 mars 1757, f° 9); — par Antoine Pager, écuyer, seigneur de Maisonville, Jean-Claude Denfer, sieur de Maisonneuve, et Suzanne Pager, son épouse, à Rémi Guyot, maître orfèvre à Fontenay-le-Comte, et Marie Basty, son épouse, d'une borderie à la Villette, paroisse de Notre-Dame-de-Lié, moyennant 590 livres (28 mars 1756, f° 20); — par demoiselle Françoise-Louise Perreau, fille majeure et héritière de Pierre Perreau, avocat au siège royal de Fontenay, et Marie Bourgaud, ses père et mère, à Pierre-Marie Robert, d'une métairie sise au village de Darlais, paroisse de Xanton, moyennant 4,496 livres et autres charges (1^{er} octobre 1757, f° 21); — par Marie-Henriette-Élisabeth Dubois, dame des baronnies de Sozannet, châtelainies de la Jaudonnière et de la Douet, épouse de Armand-Louis Jousseume, chevalier, marquis de la Bretagne, vicomte de Tiffauges et autres places, à Louis-Noël Charrier, procureur fiscal de la Châteigneraie, de la métairie de la Davière, paroisse de Saint-Mauricedes-Neues, moyennant la rente de 255 livres (7 octo-

bre 1758, f° 24). — Vente par Jean Rodier, sieur du Clousis, chapelain des Souliches, à Marc-Antoine Savary, sieur des Forges, fermier de la baronnie de Maillezaïs et ayant par la ferme de la dite terre droit de retenue féodale, de quinze boisselées de terre et une pièce de pré, paroisse de Maillezaïs, le tout acquis par le vendeur de Pierre Barbier et sa femme le 24 mai 1753, la dite rétrocession féodale faite moyennant 660 livres, prix du premier acquêt et 16 livres 18 sous 6 deniers pour les frais et loyaux coûts du contrat susdit (23 novembre 1756, f° 5, v°).

B. 656. (Cahier.) — In-8°, 24 feuillets, papier.

1758-1760. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezaïs. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Pierre-Henri Quinefaulle, licencié en droit, à Jean Clisson, cleric tonsuré du diocèse de la Rochelle, de trente-huit boisselées de terre, paroisse de Xanton, et de plusieurs rentes, moyennant la rente viagère de 500 livres et autres charges (15 novembre 1755, f° 1, v°); — par Jean Morin, cabanier, et autres, à David Fourneau, greffier de la baronnie de Maillezaïs, d'une boisselée et demie de terre au tènement de la Touche, paroisse du dit Maillezaïs, moyennant 60 livres (20 juin 1759, f° 5, v°); — par Jacques Gillois, bourgeois, à François Pasquier, procureur fiscal de la baronnie de Maillezaïs, de plusieurs boisselées de terre et d'une rente, moyennant 975 livres (25 février 1760, f° 18); — par Pierre-François-Édouard Robin, curé de la paroisse de Saint-Jean de Fontenay, à Barthélemy-François Claveau, notaire royal et apostolique du dit Fontenay, de trois pièces de bois marais situées dans le marais de Souil, moyennant 528 livres 10 sous (18 avril 1760, f° 22).

B. 657. (Cahier.) — In-8°, 24 feuillets, papier.

1760-1761. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezaïs. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Jeanne Daniel, fille majeure, faisant tant pour elle que pour Jacqueline Daniel, sa sœur mineure, à Jean-Baptiste-François Bruson, bourgeois, d'une pièce de jardin et de deux chambres, à Bourgneuf, paroisse de Saint-Maurice-des-Noues, moyennant 105 livres et deux boisseaux et demi de seigle (23 janvier 1760, f° 1); — par Pierre-Achille Graucieux de Beau-

chesne, écuyer, chevalier de Saint-Louis, seigneur de la Belle-Maison, paroisse d'Ansac en Angoumois, et Françoise de Ponthriand, son épouse, à Jean-Baptiste-Louis Bonnamy de Bellefontayne, sénéchal des baronnies de Maillezaïs et d'Oulmes, et Marie Mullon, son épouse, auparavant veuve de Pierre Brun, avocat en Parlement, de divers domaines, savoir : trente arpents de marais faisant partie de la Petite-Cabane et trente-cinq autres faisant partie de la Grande-Cabane, au marais de la Bourse de Chaix, une métairie au bourg de Damvix, les deux tiers par indivis d'un jardin et d'un grand corps de maison appelé Logis-Neuf et la Pie, devant les halles de Maillezaïs, etc., le tout moyennant 21,300 livres (5 juin 1760, f° 2, v°); — par les mêmes à Marc-Antoine Savary des Forges, de 41 arpents restant du marais desséché précité et faisant partie de la Grande-Cabane, moyennant 6,560 livres (5 juin 1760, f° 10); — par Pierre Aumon de la Merlaudière, et Anne Giraud, son épouse, Jacques Gillois, Rose Giraud, veuve André Texier et Jeanne Giraud, veuve Jean-François Barraud de Thorigny, avocat à Fontenay, à François Pasquier, procureur fiscal de la baronnie de Maillezaïs, d'une pièce de terre et d'un pré paroisse de Lié, moyennant 300 livres (12 novembre 1760, f° 17, v°); — par Raoul Jammaïn, sieur de la Roussière, à Nicolas Sabouraud, sieur des Marais, fermier de l'abbaye royale de Nieuil-sur-l'Autise, de la maison de la Roussière, au bourg de Xanton, avec ses dépendances, etc., du moulin à vent de la Roussière, d'une métairie et borderie au dit bourg, moyennant la rente de 300 livres, le paiement de plusieurs autres rentes dues à divers particuliers et la somme de 3,000 livres (22 décembre 1760, f° 19); — par Antoine Berlouin, vicaire de la paroisse de Chanteloup, à Jean-François Berlouin, marchand, et Anne Maynard, son épouse, de tout ce qui peut lui appartenir dans la succession de son père, de ses oncles, frères et sœurs, spécialement en la paroisse de Saint-Maurice-des-Noues, moyennant 2,000 livres (27 novembre 1753, f° 21, v°); — par Jacques Gillois, bourgeois, à Marc-Antoine Savary des Forges, de la moitié de la métairie du Grand-Saint-Vincent, paroisse de Xanton, et de la moitié d'une maison sise au dit bourg, avec ses dépendances, moyennant la rente de 120 livres et la somme de 2,100 livres (16 avril 1761, f° 23).

B. 658. (Cahier.) — In-8°, 22 feuillets, papier.

1761-1763. — Justice seigneuriale de la baronnie

de Maillezais. — Registre des notifications et insinuations. — Contrat d'amortissement de la rente de 255 livres due sur la métairie de la Davière par Louis-Noël Charrier, procureur fiscal de la Châteigneraie, à Armand-Louis Jousseau, veuf de Marie-Henriette-Élisabeth Dubois, tant en son nom privé que comme père de ses enfants et de la dite Dubois, moyennant 5,100 livres (16 mars 1761, f° 1. — Voir B. 655) — Ventes : par Louis-Philippe de Ferriet, chevalier, seigneur de Venuy, président à mortier au Parlement de Metz, et Françoise-Genève d'Eu du Moncet, son épouse, à Marc-Antoine Savary, sieur des Forges, fermier général de la baronnie de Maillezais, de la rente de 93 livres 6 sous 8 deniers à eux due par Gabriel Brunet, écuyer, seigneur de Broue et ses enfants, moyennant 1,641 livres 9 sous 9 deniers (29 juillet 1761, f° 5); — par Rémi Guyot, ancien maître orfèvre, au même, d'une borderie à la Villette, paroisse de Notre-Dame-de-Lié, et autres immeubles, moyennant le paiement de plusieurs rentes et 96 livres de pot-de-vin (4 janvier 1762, f° 7, v°. — Voir B. 655); — par Gabriel Brunet, chevalier, seigneur de Broue, et Suzanne-Pauline du Guy de la Boucherie, son épouse, à Françoise Rabillé, veuve de Marc-Antoine Savary, sieur des Forges, de la borderie de la Béchée, paroisse de Maillezais, et de six boisselées de terre, moyennant 960 livres (28 novembre 1762, f° 16); — par Marie Loyauté, veuve de Jean-François Babin, sieur des Arsonnières, à Jean-Baptiste-Antoine Savary, sieur des Forges, procureur du Roi en l'Élection de Fontenay, d'une borderie en mesure, au village de Tesson, paroisse de Saint-Martin-de-Fraigneau, et autres immeubles, moyennant 1,500 livres (15 mars 1763, f° 13, v.)

B. 639. (Cahier.) — In-8°, 50 feuillets, papier.

1763-1768. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezais. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Marie-Géleste de Puy-Roussel, fille majeure, à Françoise Rabillé, veuve de Marc-Antoine Savary, sieur des Forges, d'une métairie située au village du Courtiou, paroisse de Notre-Dame-de-Lié, moyennant 6,000 livres (13 décembre 1763, f° 1); — par Madeleine-Suzanne-Sidrach Thévenin, épouse de Pierre-François Gigou, chevalier, seigneur de Saint-Simon, chevalier de Saint-Louis, lieutenant colonel du régiment d'Aunis infanterie, à Madeleine-Prudence Juchault, veuve en premières noces de Charles Thé-

venin, chevalier, seigneur de la Péraudière, à présent épouse de Nicolas Savary, écuyer, seigneur du Fief Lambert, procureur du Roi de la sénéchaussée de Fontenay, maire perpétuel et colonel des milices bourgeoises de la dite ville, de la seigneurie de l'Aubier, paroisse de Saint-Hilaire-sur-l'Autise, et autres circonvoisines, moyennant 16,000 livres et la rente de 500 livres (2 juin 1764, f° 4, v°); — par Charles de la Boucherie, écuyer, seigneur du Guy, à François Simonneau, du moulin et maison de la Pichonnière, paroisse de Maillé, avec leurs dépendances, moyennant 1,700 livres (26 juin 1764, f° 10, v°); — par Renée-Marguerite de Pannetier, veuve de François de Villedon, chevalier, seigneur de Mortagne-la-Jeune, le Grand-Courçon et en partie de la baronnie de la Motte-Fraigneau, châtellenie de Cranahé et Petit-Courçon, à Marie-Anne-Françoise-Félicité Le Mastin, de Nuaillé, veuve de François Du Ponget, marquis de Nadaillac, dame de la baronnie de Nuaillé, Ferrières et autres lieux et en partie de la baronnie de la Motte-Fraigneau, châtellenie de Cranahé et Petit-Courçon, des cinq sixièmes de cette dernière châtellenie, située dans les paroisses de Courçon, Saint-Cyr-du-Dorel et Saint-Jean-de-Liversay, en la province d'Annis, moyennant 84,000 livres (27 septembre 1764, f° 12, v°); — par Jean-Antoine-Élie Randon, chevalier, seigneur d'Hanneucourt, secrétaire du cabinet et de la chambre du Roi, à François Pasquier, procureur de la baronnie de Maillezais, d'une rente de 47 livres et de ses arrérages, moyennant 400 livres (10 novembre 1764, f° 13); — par François Moreau et Philippe Cacault, domestiques, à Jean-François-Joseph Moreau, écuyer, seigneur de la Grange, bailli du siège royal de Vouvent, de la moitié d'une métairie au village de Puy-Letard, paroisse de Saint-Pierre-le-Vieux, moyennant la rente de 45 livres due sur la métairie et la somme de 2,600 livres (25 avril 1764, f° 14); — par Pierre Ferret, tisserand, et sa femme, à Jacques René Ayrault, bourgeois, d'une maison avec jardin à Saint-Maurice-des-Noues, moyennant 330 livres et autres charges (29 août 1765, f° 20, v°); — par Claude-Jean Desvin, bourgeois, à Jacques-Charles Macauld, avocat en Parlement et au siège royal de Fontenay, de la quatrième partie de la métairie du Pairé et de la sixième partie d'un bois marais, le tout situé paroisse de Maillezais, moyennant 624 livres et autres charges (3 mai 1766, f° 29, v°); — par Étienne-Marie Robert de Chalais, conseiller du Roi en l'Élection de Fontenay, à Louis Grizaud, laboureur, d'une pièce de Marais, paroisse de Maillezais, moyennant 126 livres (26 avril

1766, f° 30, v°) ; — par René-Étienne Giraud, notaire et contrôleur des actes à Maillezaïs, et Marie-Anne Pineau, son épouse, Mathurin-Barnabé Giraud, bourgeois, veuf de Rose-Gabrielle Pineau, Jacques Dubois, maître chirurgien, et demoiselles Elisabeth, Françoise et Catherine Pineau, filles majeures, à Mathieu Sorton, d'une borderie au village de la Porte-de-l'Île, de plusieurs boisselées de terre et d'une rente, moyennant 475 livres (25 mai 1766, f° 32) ; — par Nicolas-Dominique de Jouin, capitaine de cavalerie au régiment de Royal-Cravate, chevalier de Saint-Louis et gentilhomme servant de monseigneur le duc d'Orléans, veuf de Marie-Jacqueline Mesnard, veuve en premières noces de Florent Duchesne du Mesnil, Jacques-Charles-Florent Duchesne du Mesnil, chevalier, baron de Denans, fils et héritier sous bénéfice d'inventaire pour une moitié de la dite dame Mesnard, et René-Julien Joussebert, chevalier, baron du Landreau, chevalier de Saint-Louis, veuf de Marie-Claire Duchesne du Mesnil, aussi héritier sous bénéfice d'inventaire et pour l'autre moitié de la dite dame Mesnard, sa belle-mère, à demoiselle Barbe Daguin, fille majeure, de la maison des Vieillardières, sise au bourg de Xanton, avec ses dépendances, moyennant la rente de 250 livres due à divers particuliers et la somme de 3,150 livres (31 octobre 1766, f° 38) ; — par Nicolas Boutet, seigneur en partie de la châtellenie de Font-Pastour, paroisse de Vêrines, en Aunis, et Thérèse Grignon, son épouse, faisant tant pour eux que pour Joseph-Victor Garnier, bourgeois, et Marie-Anne Grignon, son épouse, leur beau-frère, sœur et belle-sœur, demeurant à la Martinique, tous héritiers pour une cinquième partie de Pierre-Bernard-Louis Lebas, curé de Chasnais, leur oncle, à David Fourneau, notaire et greffier de la baronnie de Maillezaïs, et Charlotte Lebas, son épouse, aussi héritière pour une cinquième partie du dit feu Lebas, de la moitié d'une pièce de bois marais, paroisse de Notre-Dame-de-Lié, dont la totalité appartenait par indivis aux comparants, moyennant 450 livres (11 juillet 1767, f° 44).

B. 660. (Cahier.) — In-8°, 30 feuillets, papier.

1768-1769. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezaïs. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Jean-Rigomer Chabirand, sergent de la juridiction de Maillezaïs, à Jacques Baron, bourgeois, d'un pré appelé le pré Dugué, moyennant la rente de 30 livres et 580 livres de pot-de-vin (27 juin

1765, f° 1, v°) ; — par Pierre Fourneau, bourgeois, à Jean-Baptiste Aumon, aussi bourgeois, d'une cabane, paroisse de Maillezaïs et de Saint-Pierre-le-Vieux, moyennant 5,400 livres (19 juillet 1768, f° 8) ; — par Jean Morin, charpentier à bateaux, à Luc Pezot, écuyer, receveur des tailles de l'Élection des Sables, de plusieurs pièces de terre au village du Courtiou, paroisse de Notre-Dame-de-Lié, moyennant 20 livres (18 octobre 1768, f° 17, v°) ; — par Jean-Alexis Pichard, médecin du Roi de la ville de Fontenay-le-Comte, à Étienne Taillefer, curé de Notre-Dame-de-Lié, d'une maison avec ses dépendances au dit bourg, exposée et déguerpie par Rose Cardin, veuve de François Gaboriau, charron, moyennant 260 livres (18 octobre 1768, f° 18) ; — par René-Urbain Larquier, marchand, et sa femme, à Jean Moreau, greffier des sièges royaux de Fontenay, et Madeleine-Catherine Moreau, sa femme, de 7 journaux de marais au tènement des Jonchères, paroisse de Saint-Pierre-le-Vieux, et de la rente d'un boisseau et demi de froment, moyennant 1,320 livres et la rente de 30 livres due sur le dit marais (27 août 1768, f° 19) ; — par Nicolas Braud, curé de Fontaines, à Antoine Aumon, docteur en médecine à Fontenay, d'une borderie sise à Souil, paroisse de Saint-Pierre-le-Vieux, moyennant 300 livres (3 mars 1768, f° 28, v°). — Arrêt de la cour des aides de Paris du 30 juillet 1767, par lequel Pierre Ambroise de La Forest d'Armaillé, chevalier, marquis d'Armaillé, baron de Craon, première baronnie d'Anjou, est envoyé en possession des domaines à lui délaissés par Armand-Charles-Gabriel de La Forest d'Armaillé, comte d'Armaillé, son cousin, suivant testament de ce dernier en date du 30 novembre 1763 (f° 9). — Autre arrêt de la dite cour des aides du 10 mai 1768 entérinant le procès-verbal d'estimation des marais de Maillezaïs et Vix saisis réellement sur de Beaumont-Pally et sa femme et dont la visite avait été ordonnée par l'arrêt précédent (f° 14). — Sentence de licitation de la sixième partie de la maison de la Pie et Logis-Neuf et jardin en dépendant à Maillezaïs, rendue en la sénéchaussée royale de Fontenay-le-Comte, au profit de Jean-Baptiste-Louis Bonnamy de Bellefontayne, sénéchal de Maillezaïs, et Marie Mullan, son épouse, cette dernière propriétaire des cinq sixièmes parties des dits immeubles, comme veuve en premières noces de messire Brun, avocat en Parlement, contre Jean-Melchisédech Fleury, procureur au dit siège royal, comme curateur à la succession vacante de Hilaire Pineau, propriétaire de la susdite sixième partie (6 juillet 1768, f° 22. — Voir B. 657).

B. 661. (Cahier.) — In-8°, 36 feuillets, papier.

1769-1772. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezais. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Louise de Lauspitault, épouse de Henri Rochier, chevalier, seigneur des Groix, à Charles Mesnard, d'une maison avec grange et jardin, au village de Souil, et de plusieurs boisselées de terre, moyennant 900 livres (15 octobre 1768, f° 4) ; — par Loup-Marin Delaporte du Retail, bourgeois, à Marie-Élisabeth, Marie-Anne-Françoise, Flore-Henriette, Anne-Agathe Seignette, filles majeures, et Félicité Seignette, fille mineure émancipée, procédant sous l'autorité de Pierre-Henri Seignette, avocat au Présidial de la Rochelle, assesseur en la maréchaussée d'Aunis, son curateur, d'une cabane sans bâtiments, au marais de Bois-Dieu, paroisse de Maillezais, moyennant 9,000 livres (9 février 1770, f° 6) ; — par Gabriel Brunet, écuyer, seigneur de Broue, et Suzanne de la Boucherie du Guy, son épouse, à Nicolas Beurrey, juge au siège royal de Fontenay-le-Comte, d'une borderie au bourg de Nieuil, moyennant 900 livres (21 novembre 1757, f° 7, v°) ; — par Pierre-Ambroise de La Forest, marquis d'Armaillé, gouverneur pour le Roi de la ville de Craon, baron de Craon, Roche-d'Iré, Gonnord, Puy-du-Fou et autres lieux, et Marie-Gabrielle Mornay de Montchevreuil, son épouse, à Augustin Martineau, fermier de la seigneurie du Poiré, d'une cabane que l'on appellera à l'avenir Jemonville, au tènement de Bois-Dieu, moyennant 22,680 livres et 540 livres de pot-de-vin (22 mars 1770, f° 8, v°) ; — par les mêmes à Jean-Baptiste Bonnamy de Bellefontayne, sénéchal de la baronnie de Maillezais, de la cabane du Grand Coin, paroisse du dit Maillezais, moyennant 34,320 livres 1^{er} juillet 1771, f° 26, v°) ; — par les mêmes, à Nicolas Beurrey, doyen des conseillers du Roi en la sénéchaussée royale de Fontenay, de la cabane de la Fraignée, paroisse de Maillezais, moyennant 12,417 livres (16 octobre 1771, f° 31) ; — par les mêmes, à Jacques Bayal, garde-magasin pour le Roi en l'Île-Bourbon, et Geneviève Rousselot, son épouse, d'une cabane sans bâtiments, paroisse de Maillé, moyennant 36,000 livres (26 janvier 1772, f° 33) ; — par les mêmes, à Pierre-Alexandre-Gaspard Petit, écuyer, seigneur du Petit-Val, de cinq cabanes, paroisse de Vix, moyennant 43,840 livres (26 janvier 1772, f° 33, v°) ; — par les mêmes, à Jean Martineau, fermier général de la

baronnie de Maillezais, de la Grande Cabane, au tènement de Bois-Dieu, paroisse du dit Maillezais, moyennant 45,976 livres (29 janvier 1772, f° 34) ; — par les mêmes, à Pierre Jousseau, fermier à Saint-Étienne-de-Brillouet, de la Petite Cabane, que l'on appellera désormais Beauregard, au susdit tènement de Bois-Dieu, et d'un carré de marais au même lieu, moyennant 29,400 livres et 696 livres de pot-de-vin (8 février 1772, f° 35, v°) ; — par le chapitre de la Rochelle, à Louis Buor, chevalier, seigneur de Bois-Lambert, directeur des marais desséchés de Vix et Maillezais, et Marie-Madeleine Buor, son épouse, Charles-François Sabourin, chevalier, seigneur de Dissay, Rose-Madeleine Scimars, veuve de Julien Dubois, procureur du Roi aux Traités foraines de Fontenay-le-Comte, et messieurs les intéressés aux marais desséchés de Vix et Maillezais, représentés par Henri-Modeste Le Beuf, chevalier, seigneur de la Noue, ancien directeur des dits marais, de 900 toises carrées de terrains, faisant partie de la métairie de Sauveré et destinés à la construction d'une terrée ou contrelevée, moyennant la rente noble et féodale de 4 livres et en outre 3 sous 4 deniers de cens et devoir noble et féodal, le tout payable à la seigneurie de Sauveré-le-Mouillé, appartenant au dit chapitre (2 août 1770, f° 16).

B. 662. (Cahier.) — In-8°, 48 feuillets, papier.

1772-1774. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezais. — Registre des notifications et insinuations — Acte d'acquêt portant transaction entre Pierre-Paul-Jacques-Alexis Perreau, conseiller du Roi au siège de Fontenay-le-Comte, tant en son nom que pour ses beaux-frères et sœurs d'une part, et Jeanne-Françoise Boisdon, veuve de Alexis Pénaul, receveur des consignations de la sénéchaussée de Fontenay, d'autre part (15 mai 1772, f° 3). — Ventes : par Louis Godet, sieur de la Riboullerie, et Suzanne-Rose Brunet, son épouse, à Antoine Thibaudeau, avocat en Parlement et au siège royal de Fontenay, de la métairie de la Pajotière, paroisse de Saint-Pierre-le-Vieux, moyennant 5,400 livres (24 juin 1763, f° 2) ; — par Louis-Venant de Villedon, chevalier, seigneur de Gournay, chevalier de Saint-Louis, et son épouse, à madame Martineau du Plessis-Mauclere, d'une métairie au village de Darlais, paroisse de Xanton et autres immeubles, et de plusieurs rentes, moyennant 9,000 livres (15 avril 1763, f° 9, v°) ; — par Pierre-Ambroise de La Forest, marquis

d'Armaillé, etc., et Marie-Gabrielle Mornay de Montchevreuil, son épouse, à Gabriel-Mandé Brunet, écuyer, seigneur de Montreuil, et Étienne-Marie Robert de Chalais, conseiller du Roi en l'Élection de Fontenay, et Rose-Pélagie Dubois, son épouse, de la cabane des Quatre-vingts journaux, au marais de Bois-Dieu, paroisse de Maillezais, moyennant 27,000 livres (25 juin 1772, f° 11); — par les mêmes, à Jean-Hilaire Houllier, écuyer, seigneur de la Villedieu, chevalier de Saint-Louis, officier des gendarmes de la garde ordinaire du Roi, et Marie-Anne Arnault, son épouse, d'un carré de marais, paroisse de Maillezais, moyennant 4,850 livres (11 avril 1771, f° 14, v°); — par les mêmes, à Henri Grimouard, chevalier, seigneur de la Loge, Saint-Laurent-de-la-Salle, la Touche-Moureau, la Pêcherie en Château-Guilbert, Guinefolle, Oizeau et autres lieux, de quatre-vingt-quinze arpents de marais, paroisse de Maillezais, faisant partie de la cabane de deux cents arpents appelée la Grande Terrée, moyennant 28,500 livres et 684 livres de pot-de-vin (8 novembre 1772, f° 20); — par les mêmes, à Henri Houllier de la Villedieu, chevalier de Saint-Louis, officier des gendarmes de la garde ordinaire du Roi, de cent cinq arpents de marais, faisant partie de la cabane de la Grande Terrée précitée, moyennant 31,500 livres (*id.*, f° 21, v°); — par Gabriel de Tanne, au nom et comme fondé de procuration de Emmanuel-Frédéric, marquis de Tanne, baron de Mouton, etc., et Marie-Henriette Dubreuil, son épouse, et de Marie-Charlotte Dubreuil, épouse de René, comte de Turpin, à Louis Châtelain, Sieur de la Baubottière, écuyer, exempt de la connétablie et maréchaussée de France, et Marguerite Martineau, sa femme, d'une cabane, paroisses de Maillezais et Maillé, d'une métairie au village d'Anchais, paroisse de Maillezais, de la métairie du Courtiou, paroisse de Notre-Dame-de-Lié, et de la moitié de la métairie de Périgny, paroisse de Saint-Pompain, moyennant 42,000 livres et 1,200 livres de pot-de-vin (15 octobre 1772, f° 17); — par Marie Després, fille majeure, à François-Jean-Alexandre Beschet, chevalier, seigneur de Biarge, de deux cabanes au dessèchement de Vix et Maillezais, moyennant une rente viagère de 2,000 livres et un pot-de-vin de 3,000 livres (1^{er} juin 1772, f° 23, v°); — par Joseph-Louis, vicomte de Lescours, seigneur de la châellenie de Machecoul et autres lieux, et son épouse, à René Denfert du Clousis, bourgeois, d'une maison appelée le Port-de-la-Ronde, des métairies de la Tour et de la Barbinière, au dit bourg de la Ronde (Charente-Inférieure), moyennant 44,000 livres (15 avril 1773, f° 27, v°); — par Nicolas-Adrien de Mauras,

chevalier de Saint-Louis, écuyer, à Claude Sauzeau l'aîné, bourgeois, demeurant à Parthenay, du logis, préclôture et métairie d'Hervy, des métairies de la Gendronnière, la Grande Paillerie, Chambord, de la borderie de la Gilbougère, le tout situé paroisse de la Boissière-en-Gastine, des métairies de la Clémenchère, paroisse d'Allonne, et de la Papinaudière, paroisse des Groseillers, des moulins à eau et à vent de la Guignardièrre, paroisses d'Allonne et de Saint-Pardoux, moyennant 36,000 livres (6 mars 1767, f° 31); — par Pierre Duhart et Martin Delacroix, tant en son nom que comme fondé de procuration de ses autres cohéritiers, à Charles-Louis Perreau, docteur en médecine, et Marie-Dorothee Guillet, son épouse, de la moitié de la maison de Bellevue et ses dépendances, paroisse de Saint-Pierre-le-Vieux, et autres immeubles, etc., la tout dépendant de la succession de Pierre Delarcoix, chevalier de l'ordre de Saint-Lazare de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Jérusalem, oncle des vendeurs, moyennant 18,900 livres et autres charges (17 juillet 1773 f° 33); — par Pierre-Claude Dupuy, procureur du Roi de la maréchaussée générale du Poitou au département de Fontenay, à Jean Martineau, fermier général de la baronnie de Maillezais, d'une maison et ses dépendances, au bourg du dit Maillezais, moyennant 3,950 livres (6 novembre 1773, f° 35, v°); — par Marie-Anne-Françoise Chantreau de la Joubertrie, à Jean-Baptiste-Alexis Pichard, de la Blanchère, médecin du Roi à Fontenay, d'une métairie au village de Chalais, paroisse de Saint-Pierre-le-Vieux, moyennant une rente de 200 livres et la somme de 3,500 livres (28 mars 1774, f° 42)

B. 663. (Cahier.) — In-8°, 40 feuillets, papier.

1775-1778. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezais — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Augustin-Jacques Boutet, avocat en Parlement, à Marie-Anne Mathé, veuve de Étienne-François Boutet, référendaire de la chancellerie présidiale de la Rochelle, de tous les droits immobiliers de feu Marie-Élisabeth Boutet, sa sœur, épouse à son décès de Eustache Challet, bourgeois, moyennant 1,000 livres (13 novembre 1772, f° 1); — par Marie-Anne Pineau, veuve de René-Étienne Girard, notaire et contrôleur des actes à Maillezais, tant en son nom que pour leurs enfants mineurs, à Jean Martineau, fermier général de la susdite baronnie, d'une maison avec ses dépendances au dit lieu, moyennant 300 livres

et le paiement de deux rentes de 25 livres (19 mai 1775, f° 5, v°) ; — par Jacques-Venant Servant, bourgeois, à Jean Chevalier de la Rhée, bourgeois, et sa femme, de ce qui peut lui appartenir dans une métairie située au village de Tesson, paroisse de Fraigneau, moyennant la rente viagère de 300 livres (24 avril 1776, f° 17) ; — par Gabriel Maufflât, exempt de la maréchaussée de Fontenay, et Marie-Louise Buisson, sa femme, à Jean Cardin, écuyer, greffier de la Chambre des comptes de Nantes, de plusieurs boisselées de terre, moyennant 1,600 livres (11 mai 1776, f° 17) ; — par les mêmes, à Jean Martineau l'aîné, fermier général de la baronnie de Maillezais, d'une métairie, au village de Puy-Letard, paroisse de Saint-Pierre-le-Vieux, moyennant 30,100 livres et autres charges (17 juillet 1776, f° 19) ; — par Pierre Brouard, labourneur, à Pierre-Louis David, bourgeois, d'une borderie au village de la Brejolière, paroisse de Saint-Maurice-des-Neues, moyennant 300 livres et le paiement de deux rentes (23 août 1776, f° 24, v°) ; — par le marquis d'Asnières, chevalier de Saint-Louis, au même, des métairies de Beauregard et de Gatebourse, de la borderie de la Court et d'une autre petite borderie, le tout situé au village de la Seguinère, paroisse de Saint-Maurice-des-Neues, moyennant 12,000 livres (8 novembre 1777, f° 39). — Sentence d'adjudication de la rente de 131 livres 1/4 sous, rendue en la sénéchaussée royale de Fontenay au profit de Jean Brunet, huissier, archer-garde de la prévôté générale des monnaies à Fontenay, contre les sieurs Duverdière, Rocheteau et autres (26 mai 1775, f° 29, v°). — Arrêt en forme de licitation, rendu au Châtelet de Paris, entre Henri-Marie-Joseph Grimouard, chevalier, seigneur de Saint-Laurent, d'une part, et Pierre de Burey, chevalier, vicomte de Burey, lieutenant au régiment des gardes françaises, chevalier de Saint-Louis, et autres membres de la famille de Burey d'autre part (19 février 1777, f° 32).

B. 664. (Cahier.) — In-8°, 72 feuillets, papier.

1778-1787. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezais. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Joseph-Victor Garnier, officier, prévôt de la maréchaussée en Pile de Saint-Domingue, au nom de Marie-Anne Grignon, son épouse, à René Eshard, procureur ès-cours royales de Fontenay-le-Comte, et Louise-Catherine Lebas, son épouse, des parts et portions, à eux appartenant du chef de la dite

demoiselle Grignon, dans la succession immobilière de feu Élisabeth Lebas, tante de la venderesse, consistant dans la buitième partie d'une pièce de marais, près le village de Souil, en plusieurs rentes et dans un emplacement de terre à Maillezais, moyennant 717 livres 10 sous (6 mai 1777, f° 1) ; — par Pierre-Louis Corbier, avocat, et demoiselle Martineau, sa femme, à Augustin Martineau, fermier de la seigneurie de Moulières, paroisse de Saint-Pompain, de la tierce partie de la métairie de Grinville, sise à Tesson, paroisse de Fraigneau, moyennant le prix de 1,020 livres, dans lequel est compris l'amortissement de la rente de 40 livres due par les dits vendeurs à l'acquéreur (21 mars 1761, f° 3) ; — par Jacques-Hilaire Raison, bourgeois, à Jacques Baron, marchand fermier, d'une borderie et de deux boisselées de terre, à Maillezais, moyennant 2,400 livres (11 mai 1778, f° 5) ; — par Pierre Bourgoin, tailleur d'habits, à Henri Prezeau le jeune, notaire et procureur de la baronnie de Maillezais, d'une pièce de terre contenant une boisselée en vingt-six sillons, paroisse de Maillezais, moyennant 150 livres (12 septembre 1779, f° 21) ; — par Jean-Louis Tirebois, sa femme et autres, à Charles Arnauld, bourgeois, de plusieurs boisselées de terre, paroisses de Saint-Pierre-le-Vieux et de Notre-Dame-de-Lié, et de la rente foncière de 3 livres 10 sous, moyennant 900 livres (28 novembre 1779, f° 22) ; — par Jean Coullon, fermier au village de Merie, paroisse d'Angles, Barthélemy Coullon, fermier à la cabane de Corpenté, paroisse de Grues, Pierre Gourraud et Suzanne Coullon, sa femme, fermiers à la cabane de la Fromentière, paroisse de Chaillé-les-Marais, à Jean-Baptiste-Antoine Savary des Forges, procureur du Roi en l'Élection de Fontenay-le-Comte et lieutenant du maire de la dite ville, des parts et portions leur appartenant dans deux pièces de marais, paroisses de Maillezais et Maillé, et dans deux rentes de 44 livres et de 10 livres, moyennant 6,000 livres et 72 livres de pot-de-vin (19 février 1780, f° 25) ; — par Marie-Anne Pigneur, veuve de René-Étienne Giraud, contrôleur des actes à Maillezais, tant en son nom que comme mère de Gaspard Giraud, son fils mineur, et encore comme fondée de procuration de Étienne-Marie Giraud, son fils majeur, procureur au bailliage de la Châteaigneraie, à Anne Guérin, veuve Quoy, d'un petit pré, paroisse de Maillé, moyennant 500 livres (29 mars 1777, f° 28, v°) ; — par Marie Picoron, veuve de Pierre-Alexis Bonvallet des Brosses, demeurant à la Rochelle, à la même, de la métairie et maison de la Pichonnière, plus le port et puisage du même lieu, à la Ronde, plus

le fief de la Grande Bernegoue, paroisse de Maillé, y compris une rente foncière de 46 livres due sur le four banal du dit fief, moyennant 24,500 livres (24 juillet 1781, f° 34); — par Gabriel Duchileau, demeurant à Niort, au sieur Martin, ci-devant juge consul, en la même ville, de la huitième partie de la cabane de Bois-Dieu, paroisse de Saint-Pierre-le-Vieux, moyennant 3,100 livres (9 mai 1781, f° 33); — par J.-B.-A. Savary, procureur du Roi, en l'Élection de Fontenay-le-Comte, à Étienne Giraud de Saint-Vincent, avocat à la sénéchaussée royale du dit lieu, de la moitié de la métairie du Grand Saint-Vincent, paroisse de Xanton, la dite vente ou rétrocession faite par droit de retrait lignager, moyennant 4,500 livres pour le prix d'achat et 300 livres pour frais de vente, et autres conditions (25 janvier 1776, f° 35); — par Clément Texier, bourgeois, et sa femme, à Jean-Baptiste Aumon, bourgeois, de la maison et métairie du Grand Port, sise à la Bernegoue, paroisse de Maillé, et de la rente de cent livres due aux vendeurs par Jacques Texier, notaire et procureur de la baronnie de Maillezaïs, moyennant 7,600 livres (14 janvier 1782, f° 38); — par demoiselle Palliot du Plessis, de Fontenay, à Michel Bineau d'Antigny, de ce qui peut lui appartenir dans la métairie de la Moussière, paroisse de Saint-Maurice-des-Noues, moyennant 4,150 livres (9 octobre 1781, f° 40); — par le comte de Saint-Marsault et dame de Vilereau, son épouse, et autres, à Michel Martin, négociant à Niort, de la métairie de Vigne, paroisse de Xanton, moyennant 23 000 livres (18 juin 1782, f° 43, v°); — par Jean Barbarit et sa femme, à Pierre David, bourgeois, d'une borderie, paroisse de Saint-Maurice-des-Noues, et de trois pièces de jardin, moyennant 300 livres (31 mai 1784, f° 53); — par René Filuzeau, marchand, à messire Genay, curé de Loge-Fougereuse, d'une borderie, à la Moussière, paroisse de Saint-Maurice-des-Noues, moyennant 2,000 livres et la rente de 25 livres et d'une rente de 40 livres, moyennant 800 livres (3 mai 1784, f° 54, v°); — par René Esnard, procureur ès-cours royales de Fontenay-le-Comte, et Louise-Catherine Lebas, son épouse, à René Dion, marchand, et Anne Popelineau, sa femme, d'une maison avec grange et écurie, à Maillezaïs, moyennant la rente de 4 livres due sur la dite maison, et la somme de 1,220 livres (20 juin 1781, f° 62); — par René-Mathurin Picard, bourgeois, et demoiselle Limousin, sa femme, à Charles Arnaud, demeurant à Maillezaïs, de tous les domaines et rentes appartenant au dit Picard, en quelque lieu qu'ils se trouvent, moyennant la rente viagère de 200 livres et la somme de 420 livres (14 janvier 1786, f° 69).

B. 665. (Cahier.) — In-8°, 18 feuillets, papier.

1787-1790. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezaïs. — Registre des notifications. — Ventes : par Barnabé-Étienne Giraud de la Chauvinière, à Marie-Anne Bouchet, veuve de Nicolas Dazelle, d'une maison avec ses dépendances, à Maillezaïs, moyennant 450 livres (29 mai 1787, f° 4); — par Gabriel Favarre et sa femme, au sieur Châtelain de Sainte-Hermine, d'une maison avec ses dépendances, à Maillezaïs, moyennant 1,524 livres (10 décembre 1787, f° 6); — par monsieur Martin à monsieur Verduc de Soisy, de six à sept journaux et demi de marais, au fief de Maillezaïs, moyennant 534 livres (18 juillet 1788, f° 9); — par le sieur Dubois, chirurgien, à Jean-Baptiste Ammon, de cinq journaux et un tiers de marais, à la Bourse de Châix, seigneurie de Maillezaïs, moyennant 1,550 livres (17 novembre 1788, f° 13); — par Jean Giraud et sa femme, à monsieur Bonnany de Bellefontayne, maître particulier des eaux et forêts de Fontenay-le-Comte, d'une borderie à la Ragée, y compris une petite pièce de marais, moyennant la rente de 6 livres et la somme de 900 livres (6 novembre 1789, f° 16).

B. 666. (Cahier.) — In-4°, 20 feuillets, papier.

1678. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezaïs. — Registre incomplet des assises. — « Le procureur de la cour, demandeur en fournissement de desclaration, tant noblement que routurièrement, comparant par maistre Jean Pichard, sieur de la Mouzanchère » : contre les héritiers de Mathurin Prestreau, archer à Fontenay-le-Comte (f° 4, v°); François de Liniers, écuyer, seigneur de Saint-Pompain et Château-Musset (f° 5, v°, assises du 20 juin 1678); — contre Pierre Giraudin, curé (f° 8, v°; 11 juillet 1678); — contre Pierre Grignon, curé de Notre-Dame-de-Lié (f° 12, v°); Louis Moriceau, curé de Notre-Dame de Courdault (*id.*; 8 août 1678); — contre Pierre Guyot, notaire et Pierre Jousseau (f° 16; 5 septembre 1678); — contre Claude Gellin, curé de Fraigneau (f° 17, v°; 28 novembre 1678); — contre le chapelain de Terry (f° 20, v°; 19 décembre 1678).

B. 667. (Cahier.) — In-8°, 10 feuillets, papier.

1687-1688. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezais. — Registre des assises. — Le procureur de la cour, demandeur — contre Antoine Joubert, sieur de l'Isle (f° 3, v°); Charles Moriceau, sieur de Cheusse (f° 5); Pierre Cascaud, curé de Bouillé (*id.*; assises du 15 décembre 1687); — contre François Largeau, sacristain de Chalais (f° 5, v°); Nicolas Pierseau, marchand (f° 6; 19 janvier 1688); — contre Jacques de Morienne, écuyer, seigneur de la Brosse (f° 7 et 9, v°); Jean de Maucourt, sieur de la Viaudière (f° 8, v°; 29 mars et 5 juillet 1688); — contre Henri Aubert, marchand (f° 9, 14 juin 1688); — contre Louis Babin (f° 9, v°; 5 juillet 1688).

B. 668. (Cahier.) — In-4°, 50 feuillets, papier.

1742-1747. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezais. — Registre des assises. — Le procureur de la cour, demandeur — contre les dames de l'Union chrétienne de Fontenay (f° 7); Jacques Giraud, sieur de Saint-Vincent (f° 7, v°; assises du 15 mars 1742); — contre les héritiers du sieur de Beaumont-Pally (f° 10 et 16); René-Antoine Parenteau, curé de Maillé (f° 11, v°); Rigomer Rémond, sieur de la Motte, avocat au Présidial de la Rochelle (*id.*; 9 août 1742 et 27 août 1743); — contre le sieur Guilbaud, curé de Saint-Pierre-le-Vieux (f° 15, v°; 4 juillet 1743); — contre madame Fleury, veuve de Robert, conseiller du Roi en l'Élection de Fontenay (f° 18 et 25); le curé de Xanton (f° 19; 27 août 1743 et 20 mai 1744); — contre Berton, sieur du Magné, notaire royal à Fontenay (f° 23 et 28, v°; 18 mars et 3 septembre 1744); — contre François Chantreau, sieur de Lannay (f° 25, v°); Jean-Venant Baudouin, curé de Surin (f° 26; 20 mai 1744); — contre le sieur Lucas, chapelain de Terry (f° 30, v°); les révérends pères Feuillants de Linoges (f° 31, v°); messire Gobin, chapelain d'Antigny (*id.*); Michel Brisson, curé de Nieuil-sur-l'Autise (f° 32; 1^{er} juillet 1745); — contre messire de Moullebert, seigneur de Puysee (f° 34, v° et 45); les dames de l'Union chrétienne de Fontenay (f° 35, v°; 5 août 1745 et 1^{er} mars 1747); — contre messire André Lucas, prêtre (f° 38, v°; 26 avril 1746); — contre Julien Leroy, curé de Puy-de-Serre (f° 40, v°; 30 août 1746); — contre

Jacques Faucheron, notaire royal à Vouvent (f° 45, v°); Maximilien Boutou, chevalier, seigneur de la Bogisière (*id.*; 1^{er} mars 1747); — contre Paul Chapelle, écuyer, seigneur de Fontaines (f° 47, v°); René-Prosper Mingaud, procureur ès-cours royales de Fontenay (f° 48); Guillaume Dorion, écuyer, conseiller du Roi à Fontenay (*id.*; 18 avril 1747); — contre madame Brunet de Sérigné, veuve de la Jouberderie (f° 49; 30 mai 1747).

B. 669. (Cahier.) — In-4°, 23 feuillets, papier.

1747-1750. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezais. — Registre des assises. — Le procureur de la cour, demandeur : contre Claude Dupuy, avocat au siège royal de Fontenay-le-Comte (f° 1); Jean Pérot, sieur des Ouches (f° 3; assises du 11 juillet 1747); — contre messire Julien Le Roy, curé de Mervent (f° 4); Jean Tillé, maître chirurgien (*id.*; 12 février 1749); — contre Marie-Françoise-Agathe Brunet de Sérigné, veuve de Henri Chantreau, chevalier, seigneur de la Jouberderie, (f° 10, v°); messire de Nopcé, écuyer, seigneur d'Ardenne (*id.*); Paul Thibaud, sieur de la Tour, conseiller du Roi au siège royal de Niort (f° 11); Guillaume Dorion, écuyer, receveur des tailles à Fontenay-le-Comte (*id.*; le sieur de Villelon, seigneur de Gramahé (*id.* et 16, v°; 15 avril et 29 juillet 1749); — contre François Gaudicheau, maître apothicaire (f° 11, v°); Jean Panier, prieur de Montreuil-sur-Mer (f° 12); Jacques d'Appelvoisin, chevalier, seigneur de Bouillé (f° 14); maître Venant Pichard, docteur en médecine (f° 15 et 22; 17 juin 1749 et 1^{er} septembre 1750); — contre Pierre Bernard, maître chirurgien (f° 15; 29 juillet 1749); — contre Nicolas Sabouraud, fermier (f° 21); Antoine Masson, notaire royal et apostolique (*id.*); Louis-Didier Poirel, sieur du Gué (f° 21, v°; 17 mars 1750); — contre Pierre Maroix (f° 21, v°); Alexis Barré, procureur ès-cours royales de la ville de Niort (f° 22); le sieur Boutet, avocat au Présidial de la Rochelle (f° 22, v°); Duval, président de l'Élection de Fontenay-le-Comte (*id.*; 1^{er} septembre 1750).

B. 670. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1685-1688. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezais. — Procédures civiles. — Procès-verbal d'apposition de scellés sur les meubles de feu Auguste

Fourneau, sieur de la Motte, à la requête de Pierre Rémond, notaire et postulant de la susdite cour, au nom et comme curateur des enfants mineurs de feu Auguste Rémond et Marie Fourneau (28 et 29 janvier 1685). — Sentences : pour les héritiers de feu Jean Rouleau, contre Catherine Cardinaud, veuve du dit défunt (23 mai 1687) ; — pour le procureur fiscal de la baronnie de Maillezais contre messire Charlet, trésorier de France au Bureau des Finances (2 juillet 1687). — Procès-verbal de désistement de la saisie faite sur les fruits dépendant de l'hérédité du sieur Hilaire Marchand, à la requête de Nicolas Pierseau, marchand à Maillé (..... 1688).

B. 671. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1699-1703. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezais. — Procédures civiles. — Procès-verbal d'enquête : pour Louis Riffault, marchand, coutumier de la coutume de Maillezais, demandeur en paiement de droits de coutume contre Guillaume Gambaud, batelier (5 juin 1699). — Copie d'un arrêt du Parlement de Paris, portant main-levée de la saisie faite sur Pierre Bossy, tant en son nom que comme père de ses enfants et de feue Marguerite Questron, veuve en premières noces de Nicolas Rousseau (25 avril 1703).

B. 672. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1712-1713. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezais. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : de tutelle et curatelle des enfants mineurs de feus Augustin Giraud, sergent royal et procureur du siège de Maillezais, et Suzanne Defaye, après convocation de leurs parents : Denfer, sieur des Fontenelles, Jacques Poullet, marchand, Jean Pellerin, sieur de la Jouardière, Louis Guinefolleau, sieur de Grandmaison, François Picard, Nicolas Clément, Auguste Cadet, Louis Defaye, Jacques Gauvain, Élie Biget, Jean Lucas, Auguste Rémond, sieur de la Caillère, Marc-Antoine Chabirand, Jean-Rigomer Rémond, sieur de la Motte et Rigomer Brun, fermier de la baronnie de Maillezais (20 juin 1712) ; — d'enquête : pour Jean Hardy, marchand, contre René Roy, laboureur (17 et 23 août 1717).

B. 673. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1719-1725. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezais. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : de renonciation à communauté par Marie-Marguerite Brun, veuve de Jean Prezeau, notaire et procureur de la juridiction de Maillezais (31 janvier 1722), etc ; de renonciation à succession par Laurent et Catherine Panetier, frère et sœur, héritiers de Jean Panetier, tisserand, leur père (15 février 1723), etc. ; — de tutelle et curatelle des enfants mineurs de feu Pierre Gatineau, laboureur, et Marie Cléret (4 décembre 1719), etc. ; — de fixation de pension des enfants mineurs de feus René Pierceau et Marie Martin (28 décembre 1725). — Sentence : pour Jean Poupeau, laboureur, demandeur en façon d'enquête et exécution de sentence interlocutoire, contre Pierre Maynard, aussi laboureur (4 décembre 1721), etc.

B. 674. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1729-1732. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezais. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : de nomination et d'acceptation de commission d'experts ; — d'affirmation de compte ; — d'apposition et levée de scellés sur les meubles de Pierre Delacroix, chevalier de l'ordre de Saint-Lazare, habitant la maison de Bellevue, paroisse de Saint-Pierre-le-Vieux (22 mars et 20 juin 1730) ; — d'enquête et enquête, pour Louis Simonneau, farinier, contre Jean Baudry, aussi farinier et fermier des moulins à eau et à vent de la Porte de l'Île, appartenant à Monseigneur de Maillezais (27 mars 1730), etc. ; — de tutelle et curatelle : des enfants mineurs de feu François Coiffé et Catherine Bonnin, sa première femme (21 juillet 1729) ; de Pierre-François et Marie-Anne Chabirand, enfants mineurs de feu Jean Chabirand, procureur fiscal de la baronnie de Maillezais, et Marie-Anne Corbier (30 mars 1730), etc. ; — de bail au rabais de la nourriture et entretien des enfants mineurs de feus René Pierseau, marchand, et Marianne Martin (4 décembre 1730) ; — d'émancipation de Jean Moynier, fils mineur de Jean Moynier, batelier, et Anne Jaudeau (16 mai 1732). — Procès-verbaux et jugements : condamnant Michel Neau, domestique chez Jacques Louis, fermier laboureur, à retourner chez son maître, pour

parachever son service (9 octobre 1730) : condamnant Michelle Gean, servante chez François Cimard, marchand à Fontenay, à continuer le service par elle commencé, sous peine de dommages et intérêts (17 octobre 1730), etc.

B. 675. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1749. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezaïs. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : de nomination d'experts ; — d'adjudication des fruits et revenus des biens saisis sur le sieur Poirel du Gué (23 et 30 juillet 1749) ; — d'apposition et levée de scellés sur les meubles de feu Louis Brun, notaire et procureur des juridictions de Maillezaïs et de Taugon-la-Ronde (11 août et 27 octobre 1749) ; d'inventaire des actes, contrats, quasi-contrats et titres passés par le dit Brun (27 octobre 1749) ; de consentement donné par les parents des mineurs Brun à leur curateur aux fins de la renonciation à sa succession (21 novembre 1749) ; de nomination de curateur à la succession vacante du dit Louis Brun (12 décembre 1749) ; de réclamation de meubles appartenant à la même succession par Marie Brun, fille majeure, Rigomer-Louis et Charles Brun, fils mineurs, tous enfants de Louis Brun et Gabrielle Jousseau (16 décembre 1749).

B. 676. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1751. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezaïs. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : de levée de cadavre de Laurent Buffeteau, trouvé noyé dans l'écluse du moulin de la Porte de l'Île, paroisse de Saint-Pierre-le-Vieux (22 février 1751) ; de Jacques Journolleau, trouvé noyé en la ceinture du marais desséché de Bois-Dieu, paroisse de Maillé (4 août 1751) ; — de renonciation à succession ; — de tutelle et curatelle des enfants mineurs de feu Nicolas Perseau, marchand, et Françoise Martin (15 novembre 1751), etc. ; — de nomination de curateur aux causes, pour les enfants mineurs de feu Hilaire Pineau, procureur fiscal de la baronnie de Maillezaïs, et Elisabeth Porcheron (15 novembre 1751). — Règlement de police fixant le prix du pain et de la viande, enjoignant aux habitants de Maillezaïs de ne jeter aucune ordure par les fenêtres, de faire nettoyer leurs pavés et d'entretenir les égouts des eaux qui vont tomber dans

la rivière, faisant pareillement défense à toute personne de jurer et blasphémer le saint nom de Dieu, à peine de trois livres d'amende et de plus grande en cas de récidive, enjoignant enfin à tous les habitants de la dite paroisse, en cas de mortalité de bestiaux, de les mettre en terre, de telle sorte que les chiens ni aucuns animaux ne puissent en manger (6 septembre 1751).

B. 677. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1752. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezaïs. — Procédures civiles. — Réception de Louis Gautron, praticien, dans la charge de sergent de la baronnie de Maillezaïs (3 juin 1752). — Procès-verbaux : d'acceptation de commission d'experts à fin d'inventaire, pour Louis Lebas, curé de Saint-Maurice-des-Noues, Pierre-Bernard Lebas, curé de Chauvron, Jean, Gaspard et Elisabeth Lebas, David Fourneau, greffier de la baronnie de Maillezaïs, et Marie-Charlotte Lebas, sa femme, tous enfants et gendre de feus Jean Lebas et Marie Trauchant, le dit inventaire étant nécessité par l'absence de Marie-Anne Lebas, veuve de André-Charles Grignon (22 décembre 1752), etc. ; — d'affirmation de paiement de Étienne Pineau, l'aîné, marchand, au sujet des honoraires par lui dus à feu Hilaire Raison, docteur en médecine (11 juillet 1752) ; — d'apposition et reconnaissance de scellés sur les meubles de feus Jacques Garnier, notaire et procureur de la baronnie de Maillezaïs, et Louise Baron, sa femme (15 mars, 24 avril et 5 juin 1752) ; — de clôture d'inventaire de la succession de René Picard, notaire et procureur de la susdite juridiction (27 mars 1752), etc. ; — d'enquête et enquête ; — de levée de cadavre de René Guillemoteau, veuve de Jacques Bouteau, trouvée morte à la fontaine du Gué, au bout de la rue Saint-Pierre, à Maillezaïs (11 juillet 1752) ; — de présentation de déclaration roturière, par Augustin-Jacques Bouter, avocat au Présidial de la Rochelle, lieutenant particulier du comté de Benon (31 mai 1752) ; — de renonciation à communauté ; — de signification au greffe de Maillezaïs d'un arrêt du Conseil d'État du 15 juin 1752, rendu en forme de règlement et internotation des édit, déclarations et arrêts du Roi, concernant les droits de contrôle, etc., à la requête de Nicolas Godde, sus-fermier des domaines à Paris (15 septembre 1752) ; — de tutelle et curatelle des enfants mineurs de feu René Picard et Marie Baron (19 janvier 1752) et de feus Jacques Garnier et Louise Baron, cités plus haut (27 mars

1752), etc. : — de nomination de curateur aux causes : pour le fils mineur de feu Jacques Giraud de Saint-Vincent, et Marie-Anne Chabirand (27 mars 1752), etc. : — d'émancipation. — Sentence : pour Henri Quineaulle, employé dans les fermes du Roi, et Suzanne Clisson, sa femme, héritiers de feu Pierre Clisson, sieur de l'Aubertière, leur père et beau-père, contre Jean-Rigomer Chabirand, huissier, et Catherine Barraud, sa femme et autres (3) août 1752).

B. 678. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1755. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezaïs. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : de nomination et d'acceptation de commission d'experts ; — d'apposition et reconnaissance de scellés sur les meubles de feu Hubert Texier, fermier (18 janvier et 11 mars 1755) ; de tutelle et curatelle des enfants mineurs du dit défunt et de Marguerite Ayrault, sa première femme (17 février et 11 mars 1755) ; d'enquête et enquête, pour Marie Charpentier, veuve en dernières noces du dit Texier, contre André Moussaud, tuteur des enfants mineurs du premier mariage (30 mai 1755 ; — d'apposition et reconnaissance de scellés sur les meubles de feu François Berthomé (3 octobre et 7 novembre 1755) ; d'émancipation des enfants du dit Berthomé et de Marthe Guibetay, sa femme (30 octobre 1755) ; — de levée de cadavre d'un enfant inconnu, âgé de quatorze à quinze ans, et trouvé noyé dans l'Autise (5 août 1755) ; — de tutelle et curatelle ; — de nomination de curateur aux causes pour la fille émancipée de feu René Baron, notaire, et Madeleine Ayrault (28 janvier 1755) ; — de règlement de pension d'enfants mineurs ; — d'émancipation de Renée Mesnard, fille de François-Germain Mesnard, chevalier, seigneur de Saint-Gilles, et de feu Marie-Louise-Catherine Jaumier (10 février 1755). — Jugement par défaut, condamnant Jean Jaulin à payer à Jeanne Benoist la somme de 30 livres, pour les frais de gésine de l'enfant qu'il va avoir d'elle, « incontinant sa naissance lui fayre administrer le sacrement de baptesme en face de l'église, le fayre nourir, l'entretenir selon son estat et eslever et instruire dans la religion catholique, apostolique et romaine, les dépenses de l'instance fixées à 8 livres 16 sous et restant à la charge du défendeur (29 août 1755). — Requête présentée par David Fourneau, greffier de la baronnie de Maillezaïs à l'effet de commettre un praticien de la dite cour pour insinuer sur le registre du greffe un contrat d'acquisition le

concernant : commission donnée en conséquence par le sénéchal (27 décembre 1755).

B. 679. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1756. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezaïs. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : de nomination d'experts : pour Augustin Roch de Menou, évêque de la Rochelle, baron de Maillezaïs, et à la poursuite et diligence de Marc-Antoine Savary, sieur des Forges, son fermier, contre le nommé Savineau (19 août 1756) ; pour Pierre Robin, bourgeois, contre Jean Dallet (30 octobre 1756), etc. : — d'enquête et enquête ; — de tutelle et curatelle des enfants de feu André Texier, bourgeois, et Rose Giraud, sa femme (28 juin 1756), et de clôture d'inventaire de meubles appartenant à la succession du dit défunt (1^{er} septembre 1756), etc. : — de nomination de curateur à la succession vacante de feu Louis Brun, notaire et procureur de la baronnie de Maillezaïs (11 mars 1756). — Jugement condamnant Pierre Dallet, charpentier, et Marie-Agnès Guérit, sa femme, à vider, sous quinze jours, la maison dont ils sont locataires, en vertu de l'arrentement qui en a été fait par Mathieu Giraud, à Marie Brizard, veuve de Mathieu-Rigomer Giraud, huissier au Châtelet de Paris, à la charge par cette dernière de payer aux dits locataires la somme de 28 livres 16 sous pour indemnité de non jouissance (29 mars 1756). — Sentence : pour Marie Saint-Lorre, veuve Louis Moynier, batelier, contre René Roulleau, appelé pour déclarer ce qu'il doit à Louis Barbier, laboureur, comme tuteur des enfants de Louis Moynier et Elisabeth Roy, sa première femme (5 juillet 1756).

B. 680. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1757. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezaïs. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : de nomination et d'acceptation de commission d'experts : pour Geoffroy Picoron, sieur de la Diétherie, maire perpétuel et subdélégué de Saint-Maixent, Anne-Victoire Le Roy, dame de l'Union chrétienne de la dite ville, Antoine-François d'Arcemalle, écuyer, seigneur de Fourocher, comme époux de Marie-Angélique-Élisabeth Le Roy, contre Étienne Pineau l'aîné, bourgeois (7, 9 et 10 décembre 1757), etc. : — d'enquête et en-

quête pour Pierre Souchard, fermier de la maison noble de la Mazourie, paroisse de Saint-Maurice-des-Nones, contre Pierre et Jean Jaulin, frères, laboureurs (12 septembre 1757); — de reconnaissance de scellés sur les meubles de feu Marie-Anne Gassaing, veuve de Jean Giraud, à la requête de Jean Mosnay, sieur de la Gaignerie, Jeanne Giraud, veuve de Jean Barraud, avocat au siège de Fontenay-le-Comte, Pierre Aumon de la Merlaudière, bourgeois, Rose Giraud, veuve de André Texier, bourgeois, Jacques Gillois et Étienne Giraud, bourgeois (9 mai 1757); — de renonciation à communauté; — de tutelle; — de curatelle *ad hoc* pour les enfants de feu Léon Genay, bourgeois et Jeanne-Françoise Berlouin (27 août 1757), etc. — Procès-verbal concernant un enfant trouvé, « exposé dans un panier, sur une pierre à huit ou neuf pieds de terre, avançant en dehors, à la frontispice de l'église de ce dit lieu de Maillezois » (12 novembre 1757). — Sentences: pour Jean Clavurier, en qualité de procureur fabriquer en exercice de l'église de Notre-Dame de Chalais, annexe de celle de Saint-Pierre-le-Vieux, contre Jean Bourneau, comme tuteur des enfants mineurs de feu Antoine Poupeau, et autres (5 septembre 1757), etc.

B. 681. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1759. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezois. — Procédures civiles. — Procès-verbaux: de nomination d'experts; — d'apposition et de reconnaissance de scellés sur les meubles de feu René-Antoine Parenteau, curé de Maillé (25 mai et 18 juin 1759); — de reconnaissance de scellés sur les meubles de feu François Berthomé (15 mai 1759); — d'enquête et enquête; — de renonciation, par Louis Pellerin, maître chirurgien, aux seize boissellées de terre qu'il a acquises de Raoul Jamain de La Bousnière et Benigne Rouault, son épouse, afin d'éviter les poursuites contre lui faites en déclaration d'hypothèque, par Marie-Anne Capineau, veuve Pierre Léditton (13 mars 1759); d'acceptation de curatelle aux biens déguerpis par le dit Pellerin au profit de Marie-Anne Capineau précitée (2 juillet 1759); de nomination et d'acceptation de commission d'experts, pour la dite Capineau, contre les époux Jamain précités (27 et 29 août 1759); — d'émancipation; de François-Germainus-Bonaventure Mesnard, fils de François-Germainus Mesnard, cuiver, seigneur de Saint-Gilles, et feu Marie-Louise-Catherine Jannier (23 novembre 1759), etc. — Sentence

pour Jacques Mesnard, laboureur, tuteur des mineurs Charrier, contre Marc-Antoine Savary, sieur des Forges, fermier de la baronnie de Maillezois, Madeleine Poupeau et autres (6 septembre 1759).

B. 682. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1761. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezois. — Procédures civiles. — Procès-verbaux: de nomination et d'acceptation d'experts: pour Bénigne Rouault, veuve de Raoul Jamain, sieur de La Bousnière, contre l'héritier du dit Jamain (18 et 22 mai 1761); pour René Joffreau, tisserand, comme mari de Jeanne Braud, fusant tant pour lui que pour les autres cohéritiers de feus Charles Braud et Jeanne Giraud, sa femme, contre Jean-Étienne Prezeau, curateur à la succession vacante de Louis Brun, notaire et procureur de la baronnie de Maillezois (17 et 20 juillet 1761), etc.; — d'apposition et reconnaissance de scellés sur les meubles de Étienne Pineau (22 juillet et 27 août 1761); — d'audition sur commission rogatoire des juges consuls de la ville de Niort; — de renonciation à communauté; — de tutelle et curatelle; d'émancipation; — de descente et visite de lieux au village de Bourgneuf, paroisse de Saint-Maurice-des-Nones, à la requête de Jean Filuzeau, marchand, et Marie Delahaye, sa femme, contre Pierre-René Béraud, aussi marchand (2 et 12 mars 1761); sentence entre les dites parties (5 septembre 1761).

B. 683. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1769-1770. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezois. — Procédures civiles. — Réception de Jean-David Fourneau, dans la charge de commis greffier de la juridiction de Maillezois (16 janvier 1769). — Procès-verbaux: de nomination et d'acceptation de commission d'experts, à la requête de Marie-Anne Senechal, veuve de René Riffaud, et Jean Riffaud, son fils, marchand, pour la visite des dégâts commis par les bestiaux de Jacques Denis et autres (20 et 22 septembre 1770); — d'acceptation de commission et d'affirmation de rapport d'experts pour Pierre Guillotin, journalier, contre Jean-Pierre Chabrand, bourgeois, ancien lieutenant d'une compagnie d'invalides (9 septembre et 27 novembre 1769); — de déclaration de grossesse; — d'enquête et de continuation d'enquête

pour Pierre Journolleau, mineur, praticien, et Augustin Journolleau, boulanger, son père, contre Charles Braud, sergent et autres (28 août et 4 septembre 1769), etc.; — de tutelle et curatelle. — Sentence : pour Louis Jousseauine, boulanger, contre Pierre Martin, marchand (4 septembre 1769).

B. 684. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1771-1773. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezaïs. — Procédures civiles. — Réception de Jean-David Fourneau le jeune, greffier en survivance des juridictions de Maillezaïs et Taugon-la-Ronde, dans la charge de notaire de la susdite baronnie (24 mai 1773). — Procès-verbaux : de nomination et d'acceptation de commission d'experts; — de déclaration de grossesse; — d'interrogatoire et interrogatoire sur faits et articles pour David Fourneau, notaire et greffier de la baronnie de Maillezaïs, contre Jean Martineau, fermier du dit lieu (15 mai 1772); pour le même contre Pierre-Claude Dupuy, avocat en Parlement, procureur du Roi en la maréchaussée de Fontenay-le-Comte (*id.*); — de levée de cadavre de Antoine Gaudin, fils de François Gaudin, cabanier, trouvé noyé dans la route d'eau qui conduit de Maillezaïs à Maillé (5 décembre 1772); — de réception de caution: — de taxe de dépens à la requête de Pierre Martin, laboureur, et Louis Jousseauine, boulanger, son neveu, contre Charles Malval, sergent de la juridiction de Maillezaïs (27 septembre 1771); — de tutelle et curatelle; — d'émancipation de Marie-Jeanne Craipain, âgée de trois à quatre ans et fille de Jean Craipain, marchand, et Anne Courtois, sa femme (11 mars 1771); de Louis et Marie Thibaudeau, enfants de feus Pierre Thibaudeau, bordier, et Michelle Caquineau, sa femme (9 janvier 1772). — Sentences : pour Pierre Thibaudeau, tisserand, contre Paul Pager, éariniier, et Antoine Laurent, sous-fermier du moulin banal à vent et à eau de la baronnie de Maillezaïs (18 mars 1772); pour Pierre Guilloteau, laboureur, contre les mêmes (*id.*); pour Antoine Laurent précité, contre Paul Pager susdit (*id.*), etc.

B. 685. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1775-1777. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezaïs. — Procédures civiles. — Information de

vie et mœurs et conclusions du procureur fiscal relativement à la nomination de Jacques Hirmaud, praticien, en qualité de sergent de la baronnie de Maillezaïs (30 décembre 1776); — Réception de René Esnard, procureur ès-cours royales de Fontenay-le-Comte, dans la charge de procureur postulant de la susdite juridiction (23 juin 1777). — Procès-verbaux : de nomination et d'acceptation de commission d'experts; — d'affirmation de rapport sur le fait de maladie et blessures, par René Tillé, maître chirurgien (10 mars 1775); — d'apposition et levée de scellés sur les registres et titres de l'église et paroisse de Tesson, *alias* Saint-Martin-de-Fraigneau (13 mars et 16 août 1775); — de déclaration de grossesse; — d'enquête : pour Jean Morin, charpentier à bateaux, contre Luc Pezot, écuyer, receveur des tailles aux Sables-d'Olonne (18 août 1777) et *vice versa* (23 août 1777), etc.; — d'offre de dommages et intérêts, pour dommages et agâts commis par des chevaux, et d'acceptation du dit offre (15 mai 1777); — de tutelle et curatelle; d'émancipation. — Sentence.

B. 686. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1778. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezaïs. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : de nomination et d'acceptation de commission d'experts : pour constatation de l'état d'un mur et d'une charpente de grange, à la requête de Jacques Baron, marchand fermier, contre Jean Gouin, maçon (6 et 11 juillet 1778); — d'acceptation de commission et de rapport d'experts, pour vérification d'écriture, à la requête de Augustin Brunet, boucher, contre Jacques Dubois (31 août 1778), etc.; — d'apposition de scellés : sur les meubles et effets de Pierre-Paul-François Pager, curé de Lessou (13 mai 1778); sur les registres et papiers de l'église de Saint-Pierre-le-Vieux (18 mai 1778); — d'apposition et reconnaissance de scellés sur les meubles : de Gilles Genay, curé de Saint-Pierre-le-Vieux (19 mai et 27 juin 1778); de Anne Delisle, veuve de Louis Riffaud (21 juillet et 16 octobre 1778); de Hilaire Giraud, veuf de Marie Riffaud (25 septembre et 8 octobre 1778); — d'enquête et enquête : pour François Lorian, cabaretier, contre René Veillat, maréchal, et *vice versa* (5 septembre 1778), etc. — Sentence : pour François Bonnaud et Jean Blanchard, laboureurs, contre Charles Ristord, journalier (9 avril 1778).

B. 687. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1780-1781. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezais. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : de nomination d'experts pour Marie-Étienne Robert, élu à Fontenay-le-Comte, contre le nommé Turpaud, laboureur (25 avril 1780); — de nomination et d'acceptation de commission d'experts, pour Jacques Baron, marchand fermier, contre Jacques et Nicolas Fillonneau, cabaniers (6 et 13 novembre 1780); — de nomination et d'acceptation de commission pour sequestre des fruits saisis sur Louis Chessebœuf, laboureur et autres, à la requête de Jean-Baptiste Savary des Forges, procureur du Roi en l'Élection de Fontenay-le-Comte (27 et 28 juin 1781); — d'enquête et enquête pour Marie Métayer, contre Jean Journalleau, boulanger, son mari et vice versa (21 et 25 mars 1780); — de tutelle; de curatelle *ad hoc*; d'émancipation. — Sentence pour Mathieu Sorlou, marchand, contre Pierre Prunier, aussi marchand (13 mars 1780).

B. 688. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1782. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezais. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : de nomination d'experts; — d'apposition et reconnaissance de scellés : sur les titres et papiers de l'église de Saint-Maurice-des-Noues (19 avril et 4 juin 1782); sur les incubes et effets de Étienne Taillefer, curé de Notre-Dame-de-Lié (22 novembre et 30 décembre 1782); — d'enquête et enquête : pour Pierre Sacré, journalier, et sa femme, contre François Mestayer, charpentier à bateaux, et *vice versa* (16 avril 1782); pour Augustin Journalleau, boulanger, et sa femme, contre René Dion, marchand, et sa femme, et *vice versa* (20 août 1782); — de tutelle et curatelle; d'émancipation : de Jean Terville, fils de Jean Terville, bordier, et Jeanne Cornuan, sa femme (18 janvier 1782); de Marie-Anne et Pierre-Louis Raison, enfants de feu Louis Raison et Marie Martin, sa femme (22 novembre 1782).

B. 689. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1785-1786. — Justice seigneuriale de la baronnie

VENDÉE. — SÉRIE B.

de Maillezais. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : de nomination et d'acceptation de commission d'experts : à la requête de Charles-François Lescuyer, curé de Notre-Dame-de-Lié, pour la visite et estimation des réparations faites et à faire au presbytère de la dite paroisse (17 et 23 juin 1785); à la requête de Jean-Nicolas Leguay, licencié en théologie de la Faculté de Paris, archidiacre de Bressuire, en l'église cathédrale de la Rochelle, et vicaire général, pour la visite de la maison noble et métairie de la Pavée, paroisse de Maillezais (9 et 13 septembre 1785); à la requête de Mathurin Chartier le jeune, précepteur de la jeunesse à Maillé, comme tuteur des mineurs Pierseau, pour estimation de dommages et agâts commis dans une roselière sise paroisse du dit Maillé (31 décembre 1785 et 24 mars 1786), etc.; — d'enquête et enquête; — de tutelle et curatelle; de curatelle *ad hoc*; d'émancipation et de refus d'entérinement de lettres d'émancipation.

B. 690. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1787-1788. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezais. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : d'apposition et reconnaissance de scellés, sur les meubles de Jeanne Bouquet, veuve de Jacques Métayer (22 septembre et 2 octobre 1788); — d'enquête et enquête : pour Marie Noguét, femme de Jacques Poplineau, contre son mari (29 février 1788); pour Louis Ristor, pêcheur, sa femme et la veuve Poitou, contre Hilaire Raison, marchand, et *vice versa* (8 et 10 octobre 1788); — de tutelle des enfants de feus Jacques Métayer, bordier, et Jeanne Bouquet (25 septembre 1788), etc.; — de curatelle *ad hoc*; pour le fils de Jacques Delumeau, bordier, et Françoise Chauvet (13 février 1788); pour le fils de Pierre Gaborit, tailleur d'habits, et Catherine Gousseau (14 février 1788); — d'émancipation : de Pierre Ristor, fils mineur de feu Pierre Ristor et Suzanne Dallét (29 décembre 1788). — Sentence pour Marie Riffaud, veuve de François Morin, contre Jacques Prunier (27 août 1788).

B. 691. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1690-1700. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezais. — Procédures criminelles. — Informations pour crimes d'excès et violences : à la requête de

Nicolas Cardin, marchand à Chalais, contre Thomas et René Porcher frères, et Jeanne Bouet, femme du dit Thomas (14 mars 1690); — à la requête de Barthélemy et Jean Bouttin, père et fils, contre Jean Benoist (29 mars 1690); — à la requête de Auguste Journolleau, boulanger, contre Jacques Baron, sa femme et sa sœur (11 décembre 1694). — Information pour crime de vol, à la requête du procureur de la cour, contre Claude Xantus (22 mars 1700).

B. 692. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1709-1730. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezais. — Procédures criminelles. — Informations : à la requête de Nicolas Greczay, contre Simon et Jean Marolleau, et Jean Birocheau, leur domestique, pour excès et violences (11 septembre 1709); — à la requête de Auguste Bourdeau, comme tuteur des enfants de Hilaire Pierseau, et Jeanne Simonneau, contre Jean Pierseau et ses complices, pour dégradation et enlèvement d'arbres futaies et têtards (13 mai 1712); — à la requête de Nicolas Pierseau, marchand, contre Jean Pinetteau et sa mère, et autres, pour excès et violences (12 décembre 1721); — à la requête de Michel David, domestique, contre Michel Métayer, laboureur, pour la même cause (1^{er} décembre 1730).

B. 693. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1751-1756. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezais. — Procédures criminelles. — Informations pour excès et violences : à la requête de Jacques Millet, tisserand, contre Michel Guilloteau, laboureur (24 septembre 1751); — à la requête de Charles Amussard, charpentier, et Marie Babin, sa femme, contre Pierre Amussard, garde de la forêt de Maillezais (9 octobre 1751); — à la requête de Louis Morin, contre Jean Meschain, cabaretier (3 janvier 1756).

B. 694. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1769-1774. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezais. — Procédures criminelles. — Information pour excès et violences : à la requête de André Mingot, cabaretier, et Marie Guillon, sa femme, contre la nommée Bourdaud, femme de Jacques Denis, pêcheur (20 juillet 1769); — à la requête de Marie-Françoise

Giraud, fille majeure, contre René Michaud et autres qui s'étaient mis en possession par violence, voyes de fait et à force ouverte d'une borderie située à la Ragée, paroisse de Notre-Dame-de-Lié, et appartenant à la complaignante (16 février et 4 juin 1771); — à la requête de Pierre Caquineau, domestique, contre Jean Bourdeau l'aîné, maréchal (1^{er} août 1771).

B. 695. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1772-1775. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezais. — Procédures criminelles. — Informations : à la requête de Mathieu Sorlon, marchand, contre Pierre Laborde, bordier, pour abus de jouissance d'une maison, jardin et bois, sis au village de la Porte-de-l'Île et appartenant en nue propriété au complaignant (2 avril 1772); — à la requête du procureur fiscal de la baronnie de Maillezais, contre trois jeunes gens des paroisses de Damvix et de Maillé, pour crime de profanation sur deux petits crucifix d'ivoire ou d'agate, et pour faits et propos irrespectueux contre la religion (8 septembre 1773). — Informations pour excès et violences : à la requête de Jean Gonisse, maçon, originaire de la paroisse de Saint-Sulpice en Haute-Marche, contre Léonard Gonisse, aussi maçon, son frère (16 octobre 1772); — à la requête de Pierre Bonnet, cabaretier, contre Jacques Choisy, sergetier, et François Veillat, maréchal (9 mars 1775); — à la requête de Mathurin Pouvreau, laboureur, et autres, contre le nommé Guillon (5 décembre 1775).

B. 696. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1778-1780. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezais. — Procédures criminelles. — Informations pour excès et violences : à la requête de Jacques Moreau, perruquier, contre Jean Chariou, père et fils (14 février 1778); — à la requête de Louis Celin, poissonnier, contre René Guibert, cabaretier, et René Roy, pêcheur, et autres (30 juin 1778). — Information pour insultes et imprécations à la requête de Jacques Texier, notaire, procureur et contrôleur des actes au bureau de Maillezais, contre François Moreau, laboureur (7 septembre 1780). — Charges et interrogatoires concernant les frères Cibard, sabotiers, accusés de violences et voyes de fait sur les personnes de Louis Métayer, laboureur, et sa femme (2 au 24 novembre 1780).

B. 697. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1786-1788. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezais. — Procédures criminelles. — Procès-verbal de visite de la maison d'Hilaire Raison, marchand au bourg de Maillé, dans laquelle il avait été commis un vol (18 septembre 1786); information à la requête du procureur fiscal de la baronnie de Maillezais, contre les auteurs inconnus de ce vol (19 et 27 septembre 1786). — Information à la requête du procureur fiscal de la susdite cour, contre Pierre Ristor, pour le vol d'une vache (16 novembre 1788.)

B. 698. (Cahier.) — In-4°, 28 feuillets, papier.

1715-1716. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezais. — Fiefs de Maillé et de Lié dépendant de la dite baronnie. — *Tenues d'assises du fief de Maillé*, par « Jacques Corbier, avocat au siège royal de Fontenay-le-Comte, sénéchal de la baronnie de Maillezay, fiefs et membres en dépendant, à la requête du procureur de la cour, comparant par maître Mathurin Picard, sieur du Clouzy, demandeur en façon d'homnages, fournissement d'aveux et desnombremens, déclarations rotturières, exhibitions de contrats et généralement pour tous les cas de la coutume, amandes coutumières et dépans. » — Délai pour fournir déclarations accordé : à Pierre Dive, Élu à Fontenay-le-Comte (f° 3); à Jacques Gauvin, notaire (*id.*); à Jean Piersean, sergent de la baronnie d'Ouhnes (f° 4); à messire Sorin, curé de Lié (f° 4, v°); à Julienne des Villattes, veuve de Gabriel Gazeau, de la Brandasnière (*id.*; 22 mars 1715). — Présentation de déclarations : par Joseph Picoron, sieur de la Pichonnière, avocat au présidial de la Rochelle (f° 14, 3 mai 1715); — par Jean Benoist, sieur de Rocheboire (f° 15); Joseph Dinet, notaire (*id.*); Emmanuel Jousson, notaire de la Ronde (f° 15, v°); Élie Biget, chirurgien (*id.*; 40 mai 1715); — par Jean-Pierre Dupuy, receveur des cinq grosses fermes au bureau de Chef-Boutonne (f° 17, 28 mai 1715); — par Catherine Carel, épouse de Jacques de Courbon, auparavant veuve de Gabriel Porin, chevalier, seigneur de Saint-Cyr (f° 17, 31 mai 1715); — par Jean Delaroy, sergent de la baronnie de Maillezais (f° 17, v°, 7 juin 1715); — *Tenues d'assises du fief et seigneurie de Lié* par le dit Jacques Corbier, à la requête du même procureur de la

cour. — Délai pour fournir déclaration accordé au sieur de la Cressonnière (f° 21, 10 mai 1715). — Présentation de déclarations : par Pierre Dupuy, ci-dessus désigné (f° 24, v°, 28 mai 1715); — par Nicolas Beurrey, receveur de l'abbaye de Nieuil-sur-l'Autise (f° 27); René Pichard, sieur de la Roche (f° 27, v°; 7 février 1716).

B. 699. (Cahier.) — In-4°, 9 feuillets, papier.

1779. — Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezais. — Fief de Maillé. — Registre des assises tenues par Étienne Giraud de Saint-Vincent, sénéchal, de la baronnie de Maillezais, à la requête de François-Joseph-Emmanuel de Crussol d'Uzès, évêque de la Rochelle, baron de Maillezais, Maillé et autres lieux, comparant par François Pasquier, son procureur fiscal. — Le dit procureur de la cour demandeur : contre Jean-Baptiste-Michel Aumon bourgeois (f° 1 et 2); Jean-David Fourneau, ancien greffier de la juridiction de Maillezais (f° 1, v° et 2; 16 mars, 13 avril et 1^{er} juin 1779); — contre Jean Riiland, comme procureur et fabriquer de la fabrique de Maillé (f° 6, v°, 22 juin 1779); — contre Étienne Taillefer, curé de Lié (f° 7, v°); Luc Pezot, receveur des tailles (f° 8; 2 septembre 1779).

B. 700. (Cahier.) — In-4°, 8 feuillets, papier.

1788-1789. — MAREUIL (Baronnie). — Justice seigneuriale des baronnies de Mareuil et la Vieille-Tour. — Enregistrement des édits du Roi, lettres patentes et extraits du procès-verbal de l'Assemblée nationale. — Édits du Roi : concernant ceux qui ne font pas profession de la religion catholique (novembre 1787, f° 1); — portant sanction d'un décret de l'Assemblée nationale sur la circulation des grains (octobre 1789, f° 4). — Lettres patentes du Roi : ordonnant l'envoi aux tribunaux, municipalités et autres corps administratifs, des décrets de l'Assemblée nationale qui ont été acceptés et sanctionnés par Sa Majesté (3 novembre 1789, f° 4, v°). — Extraits du procès-verbal de l'Assemblée nationale ; décret conforme aux lettres patentes précédentes (20 octobre 1789, f° 5) : déclaration des droits de l'homme et du citoyen (août 1789, *id.*) ; articles de la Constitution (septembre 1789, f° 5, v°) ; abolition des droits féodaux (août 1789, f° 6) ; mesures contre les perturbateurs du repos public (août 1789, f° 6, v°) ; emprunt de 30 millions et de 80 millions

(août 1789, f° 7) ; réduction des dépenses de l'État et contribution extraordinaire et patriotique (octobre 1789, f° 7).

B. 701. (Cahier.) — In-8°, 45 feuillets, papier.

1726. — Justice seigneuriale des baronnies de Mareuil et la Vieille-Tour. — Registre des audiences. — François Bouron, marchand de draps de soie, contre François Neufville, notaire et procureur, en paiement d'un billet (18 février 1726, f° 1, v°). — Noble homme Louis Clémenceau, sieur de la Serrie, licencié ès-lois, contre Benoist Viaud, sieur de la Barangerie, héritier de Pierre Viaud, curé de Beltenoue, en reconnaissance d'un billet signé par le dit feu Pierre Viaud (3 juin 1726, f° 15). — Procès-verbal de comparution de Louis Gaillard, sieur de la Clopinière, notaire royal et procureur des baronnies de Mareuil, greffier commis des experts de l'Élection de Fontenay-le-Comte, par Charles Rémond, procureur au siège royal du dit Fontenay, et greffier en chef des dits experts, à l'effet de s'opposer à ce que le procès-verbal de visite des dégradations commises en la chapelle des Fontaines-Milon soit rédigé par autre que par lui (2 juillet 1726, f° 20, v°) ; — Alexandre de Jaudouin, chevalier, seigneur de Marmande, contre Louis Clémenceau, sus mentionné, en paiement de vingt-neuf années d'arrérages de devoir féodal (2 juillet 1726, f° 24, v°) ; — Alexis Beufvier, chevalier, marquis des Palignys, les Bredurières, la Boulanchère, la Jollandrie et autres lieux, grand sénéchal du Poitou, capitaine du château de Poitiers, contre Guillet, sieur de Grandpré, marchand, en paiement de de la somme de 150 livres (12 août 1726, f° 34) ; — Marie-Anne de La Boucherie, épouse de Paul Gourdeau, écuyer, sieur de Longève, contre Pierre Thouzeau, marchand, fermier de la maison et métairie de la Marionnière, à l'effet, par ce dernier, de déclarer ce qu'il doit à François Genty et autres (26 août 1726, f° 37) ; — Alexandre Mesnard, chevalier, seigneur de la Ville de Chasnaïs, les Vourellles, la Grenouillère et autres lieux, contre Pierre Barreau, laboureur, en désistement de la possession et jouissance de deux bois-selées de terre, etc. (2 septembre 1726, f° 38, v°). — Renonciation à la succession de Pierre Vrignaud, décédé dans les Iles, par Marguerite Febvre, sa mère, épouse de Jérôme Gramond, brigadier de la maréchaussée au département de Mareuil, et auparavant veuve de Pierre Vrignaud (22 novembre 1726, f° 39, v°). — Enregistrement d'un arrêt du Conseil d'État du

29 décembre 1716, faisant défense aux notaires de laisser leurs minutes aux bureaux des contrôleurs et aux commis de les y garder (f° 40, v°) ; — Michel-Léon Roy, chevalier, seigneur du Breuil et de la Pellissonnière, et Marie-Renée Regnaud, son épouse, contre Jacques-Hilaire Doyneau, chevalier, seigneur des Champs-Blancs, en reconnaissance d'écriture au bas d'un bail sous-seing privé (9 décembre 1726, f° 41).

B. 702. (Cahier.) — In-8°, 34 feuillets, papier.

1732-1734. — Justice seigneuriale des baronnies de Mareuil et la Vieille-Tour. — Registre des audiences. — Ouverture annuelle des audiences par Julien-Louis Godet, avocat en Parlement et sénéchal des susdites baronnies (24 novembre 1732, f° 3, v°). — Dépôt au greffe par Louis Chevallereau, sieur du Vivier, seigneur de la maison noble de la Chalandrie et Fief Cueillette, de trois déclarations rendues à la dite maison noble (6 décembre 1732, f° 4, v°). — Lettres de provision et acte de réception de Henri Jeudi, en qualité de notaire et procureur postulant de la juridiction de Mareuil (22 septembre 1731 et 12 janvier 1733, f° 6). — Louis Richard Reignon, chevalier, seigneur de la Pampauière, procédant sous l'autorité de Frédéric Reignon, chevalier, seigneur du Page, son père, contre Jean Chevalier, marchand, en reddition de foi et hommage, aveu et dénombrement, etc. (16 mars 1733, f° 11). — Gilbert Robert, chevalier, seigneur de la Salle-Lézardière, la Proutière, la Ménardière et autres lieux, contre Philippe-Philbert Dupont, procureur fiscal de la châtellenie des Moutiers-les-Mauxfaits, et encore contre Nicolas Birotheau, notaire des baronnies de Brandois et ses enfants, en paiement de loods et ventes (23 mars 1733, f° 13). — Comparution au greffe de frère Michel Thoumie, chanoine régulier de la congrégation de France, ordre de Saint-Augustin, procureur de l'abbaye de la Sainte-Trinité de Mauléon, en Poitou, à l'effet de déclarer qu'il est habile à cueillir la succession, cote morte et pécule de feu frère Charles-Denis Chapelle, prieur de Notre-Dame de la Couture, membre dépendant de la dite abbaye (16 avril 1733, f° 13, v°). — Lettres de provision et acte de réception de Nicolas Archambaud, comme sergent des baronnies de Mareuil (2 décembre 1733 et 18 janvier 1734, f° 25, v°) ; — de Jean Landois, en la même qualité (22 mars 1734, f° 30, v°) ; — Pierre Coutouly, receveur des décimes du diocèse de Luçon, seigneur de la Vergne, en la paroisse de Péault, du fief de Vigne des Nouhes et autres

lieux, contre maître Clémenceau, sieur de la Ronde, en fournissement de déclaration (1^{er} février 1734, f^o 27); — René Gilbert de Rorthays, chevalier, seigneur du Plessis, et Catherine Citoys, veuve de Abraham Pineau, chevalier, seigneur du Plessis Constant, contre Pierre Bouard et Jean Pelletreau, fariniers, en paiement de dommages et agâts (1^{er} mars 1734, f^o 28, v^o); — Louis de Lorraine, prince de Lambesc, de Brionne et de Braine, baron de Pontarcy, Mareuil et la Vieille-Tour, vicomte de Vasseny et du Villarey, seigneur de Chasseny, Cerseuil, Blanzy, Bernelle, la Grande Roche et autres lieux, gouverneur de la province d'Anjou, ville et château d'Angers et des Ponts-de-Cé, et Jeanne-Marguerite-Henriette de Durfort de Duras, son épouse, Procope-Marie-Sigismond Pignatelli, duc de Gueldre et de Juliers, prince de Gaury et du Saint Empire romain, et Henriette-Julie de Durfort de Duras, à la poursuite et diligence de Charlotte Coutanceau, veuve de Simon Bourdeau, notaire royal, leur fermière et receveuse des terres et seigneuries des Villatières et l'Abonné, paroisse de Luçon, demandeurs en saisie-arrêt, contre Jean Chaquin et autres, appelés pour déclarer ce qu'ils doivent et ont appartenant à Charles Robion, sieur de la Rousselière, comme tuteur des enfants mineurs de feu Charles Robion, sieur de la Martinière, et encore leurs dites altesses demandereses en consentement de délivrance contre le dit sieur de la Rousselière, au dit nom de tuteur (7 juin 1734, f^o 33).

B. 703. (Cahier.) — In-8°, 36 feuillets, papier.

1734-1736. — Justice seigneuriale des baronnies de Mareuil et la Vieille-Tour. — Registre des audiences. — Charles Girard, chevalier, seigneur de l'Aubouinière, Bois-Clos, les Rochereaux, Fief Leigé et autres lieux, contre Jean Guérin, fermier, et sa femme, en paiement de vingt-neuf années d'arrérages de rente féodale (5 juillet 1734, f^o 2); — Marguerite Mérland, veuve de François-Venant Babin, doyen des conseillers au siège royal de Fontenay-le-Comte, seigneur des Ardilliers, la Chevalerie et autres lieux, et Paul-François Babin, seigneur chemier des susdits lieux, avocat en Parlement, faisant tant pour lui que pour ses frères et sœurs, contre Louise Voyneau, veuve de Benjamin Mauclerc, chevalier, seigneur de Marconnay, au nom et comme ayant la garde noble de ses enfants mineurs et du dit défunt, et contre Benjamin-Louis et Jacques-Henri Mauclerc, chevaliers, seigneurs de Marconnay et Louise Mauclerc, leur sœur, appelés en reprise d'instance au lieu et

place de la dite dame Voyneau, leur mère, appelante d'une sentence rendue au siège d'assises de la seigneurie des Ardilliers et la Chevalerie (6 septembre 1734, f^o 6); — François Sabourin, écuyer, seigneur de Dissay, la Nicolière, la Charoulière et autres lieux, président au siège royal de la sénéchaussée de Fontenay, contre les héritiers de Jeanne Vignier, femme de Nicolas Rigolage, procureur fiscal de Mareuil, en reconnaissance d'écriture en bas d'un sous-seing privé (28 février 1735, f^o 7, v^o) — Lettres de provision et acte de réception de Louis Bignonneau, en qualité de notaire et procureur des baronnies de Mareuil (9 et 28 mars 1735, f^o 10); — Henri-Charles Bodin, seigneur des Couteaux, demandeur en saisie-arrêt, contre maître Chevallereau, fermier de la seigneurie de l'Aubouinière des Champs, appelé pour déclarer ce qu'il doit à Marie-Marguerite Billaud, dame de la dite seigneurie (5 septembre 1735, f^o 16); — Marie-Anne de Rambouillet de la Sablière, veuve du marquis de Trudaine, prévôt des marchands de la ville de Paris, dame des seigneuries de Château-Guibert et des Roches-Bigot, contre André Chauviteau, notaire royal, en paiement de plusieurs années d'arrérages de devoirs nobles (*id.*, f^o 16, v^o); — Alexandre de Jaudouin, seigneur de Marmande, Passy et la Motte de Frosse, contre plusieurs de ses tenanciers, en fournissement de déclarations roturières (*id.*, f^o 17 à 18 v^o); — René-Gabriel de Vaugiraud, chevalier, seigneur de Logerie, la Tabarière et autres lieux, demandeur en saisie-arrêt, contre Henri Margueritteau, prieur de la Couture, appelé pour déclarer ce qu'il doit à ses serviteurs domestiques (27 février 1736, f^o 22); — Pierre Aymon, chevalier, seigneur de l'Aubouinière, et Marie Maréchal, son épouse, contre demoiselle Maréchal en paiement de deux années de jouissance des parts et portions qui reviennent aux demandeurs dans la succession de leur mère et belle-mère (13 août 1736, f^o 32, v^o). — Lettres de provision et acte de réception de Jean Godefroy, en qualité de sergent des baronnies de Mareuil (22 septembre et 19 novembre 1736, f^o 34).

B. 704. (Cahier.) — In-8°, 50 feuillets, papier.

1736-1748. — Justice seigneuriale des baronnies de Mareuil et la Vieille-Tour. — Registre des audiences. — Réception de Gabriel Ériau dans la charge de sergent ordinaire et garde des Eaux et forêts et domaines des baronnies de Mareuil, châtellenies de la Gauvinière, la Bretonnière, terres et seigneuries en dépendant, pour résider au dit lieu de la Bretonnière, à la

charge de se pourvoir par-devant madame de cette cour, pour en obtenir des provisions dans six mois (12 décembre 1746, f° 4, v°). — Lettres de provision et acte de réception de Louis Ranfray, notaire et procureur au siège de Luçon, en la même qualité dans les juridictions de Mareuil et la Bretonnière (25 août et 12 décembre 1746, f° 6, v°). — Jeanne-Henriette de Durfort de Duras, veuve de Louis de Lorraine, prince de Lambesc, dame des baronnies de Mareuil, et en cette qualité demanderesse en façon d'aveu et dénombrement, etc., contre le propriétaire du fief de la Grange-Cornet, paroisse de Saint-André-sur-Mareuil (9 janvier 1747, f° 10); contre le propriétaire de la maison noble de la Rudelière, paroisse de Beaulieu sur Mareuil (*id.*); contre les sieurs de Vaugiraud de Rosnay et Jacques Debien, son fermier de la dite seigneurie de Rosnay (20 mars 1747, f° 19, v°); contre le propriétaire des eaux de Launay (*id.*); contre le propriétaire de la chàtellenie des Roches-Baritaud (5 juin 1747, f° 27, v°); contre le propriétaire de la seigneurie de la Gerbaudière (*id.*); contre le propriétaire du fief de la Bayle (*id.*, f° 28). — Charles de La Fontenelle, chevalier, seigneur de Vaudoré, contre François Braud et sa femme, en exécution d'un mandement sur eux tiré, au profit du dit seigneur de Vaudoré, par Henri-Louis Suyrot, chevalier, seigneur de Bois-Renaud et de la Percherie (13 mars 1747, f° 18, v°); — Louis-Richard Reignon, chevalier, seigneur de la Grande Papaudière, chevalier de Saint-Louis, capitaine de cavalerie au régiment de Gramont, contre René-Étienne Chouteau, notaire royal et procureur des baronnies de Mareuil, en interruption de possession de la maison de la Bretonnière, occupée par le défendeur et sise paroisse des Moutiers-sur-le-Lay (19 juin 1747, f° 31). — Déclaration du sénéchal, rendue sur la remontrance du procureur fiscal, et fixant la consistance de la boisselée de terre, mesure de Mareuil (24 juillet 1747, f° 40); — Charles-Guy-Thomas Maynard, seigneur de la Claye, fils aîné et principal héritier de feu Charles Maynard, son père, contre Charles Girard, chevalier, seigneur de l'Auboinière, en reconnaissance d'un billet (18 décembre 1747, f° 48); — Henri-Paul Reignon, chevalier, seigneur de Chaligny, la Lardière et autres lieux, contre Mathias Le Forestier, écuyer, en paiement d'arrérages de rentes dues sur la maison de la Rousse-lière (8 janvier 1748, f° 48, v°).

B. 765. (Cahier. — In-4°, 50 feuillets, papier.

1748-1749. — Justice seigneuriale des baronnies

de Mareuil et la Vieille-Tour. — Registre des audiences. — Élisabeth Le Forestier, veuve de Julien Godet de la Riboullerie, avocat en Parlement, au nom et comme mère tutrice de Louis Godet, leur fils mineur, seigneur de la Riboullerie, paroisse de Rosnay, demanderesse en déclaration de domaines et héritages, reddition de foi et hommage : contre Pierre Bourseguin (1^{er} avril 1748, f° 8, v°); contre Henri-Hardy Surineau, écuyer, seigneur de la Gaudinière (27 mai 1748, f° 15, v°); contre Gabriel Gendronneau de la Bodinière (*id.*, f° 16). — René de Boisgelin, chevalier, comte du dit lieu, au nom et comme père de ses enfants mineurs et de feu Charlotte Desnos, demandeur en saisie-arrêt, contre Jean-Jacques Debien et François Roussseau, fermiers de la seigneurie de Rosnay, appelés pour déclarer ce qu'ils doivent à Firmin Leroy, ci-devant fermier de la seigneurie de la Gerbaudière, et encore contre Joseph de Vaugiraud, chevalier, seigneur de Rosnay, appelé pour consentir la délivrance des deniers saisis (27 mai 1748, f° 14). — Jeanne-Henriette de Durfort de Duras, princesse de Lambesc, veuve de Louis de Lorraine, demanderesse au principal, en exécution de sentence et en saisie-arrêt et délivrance de deniers, contre Marie-Madeleine de la Touche-Limousinière, veuve de Augustin-Josué de La Taste, chevalier de Saint-Louis, premier capitaine du régiment du Roi, baronne de Vezin, dame de la Vergne-Greffaud et Pierre Bignonneau, fermier de la dite dame de La Taste, et encore contre Alexandre Buor, chevalier, seigneur de la Jous-selière (10 juin et 1^{er} juillet 1748, f°s 19, v° et 20 v°). — Marie de La Voyrie, veuve de Artus de La Voyrie, écuyer, dame de la maison noble de la Ricotière, demanderesse en restitution de terrage et non emblaison, contre Louise Blaisneau, veuve de Jean Herseau, et ceux de sa communauté (8 juillet 1748, f°s 26, v° et 28 v°); — Charles Maréchal, chevalier, baron de Poiroux, châtelain de Lande-Blauche, Buchignon, l'Imbretière et autres lieux, demandeur en paiement de treize années d'arrérages du prix de ferme de la seigneurie de l'Imbretière, à raison de 1,600 livres par an, contre les enfants et héritiers de feu Jacques Boisseau, ci-devant fermier de la dite seigneurie (15 juillet 1748, f° 27, v°). — Réception à titre provisoire de Pierre Boucherie, praticien, dans la charge de sergent ordinaire et garde des Eaux et forêts et domaines des baronnies de Mareuil (29 juillet 1748, f° 29). — Ordonnance de police enjoignant à tous particuliers, ayant perdu des bestiaux, de les faire enfouir à cinq pieds de profondeur et de les couvrir dûment, à peine de 100 livres d'amende (26 août 1748, f° 30). — Sentences ren-

dues à la requête de Daniel-Charles Trudaine, conseiller d'État et intendant des finances, légataire universel de Renée-Madeleine de Rambouillet, veuve de Charles Trudaine, conseiller d'État ordinaire, ses père et mère, seigneur de la chàtellenie de Château-Guibert et des Roches-Bigot, et ordonnant que arpentement général sera fait des villages des Fontaines-Milon et de la Mainborgère, paroisse de Château-Guibert (2 septembre 1748, f^{os} 32 et 33). — Actes de notoriété : sur l'usage des foires et marchés ordinaires de Mareuil, en ce qui concerne la perception et qualité du droit de minage des blés (12 septembre 1748, f^o 35); — sur la quotité et perception des dimes prédiales et noyales, dans les paroisses voisines de Mareuil (10 février 1749, f^o 43). — Sentences : confisquant un panier mannequin d'huitres, dissimulé par les vendeurs; — condamnant un cabaretier de Mareuil à 20 livres d'amende, pour avoir donné à boire nuitamment aux cavaliers en quartier au dit lieu (6 mars 1749, f^o 48). — Lettres de provision et acte de réception de Charles-René Thoumazeau, en qualité de notaire et procureur des baronnies de Mareuil (25 août 1746 et 10 mars 1749, f^o 50).

B. 706. (Cahier.) — In-4°, 33 feuillets, papier.

1756. — Justice seigneuriale des baronnies de Mareuil et la Vieille-Tour. — Registre des audiences. — Lettres de provision et acte de réception de Étienne Marionneau, praticien, en qualité de notaire et procureur des baronnies de Mareuil et chàtellenie de la Bretonnière (3 décembre 1755 et 12 janvier 1756, f^o 1); — Charles-Louis Bodin, chevalier, seigneur des Couteaux, ancien capitaine au régiment de Navarre, major général de la garde côte de Luçon, contre Jacques Genays, conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France et de ses finances, seigneur de l'Aubouinière des Champs, en paiement de neuf années d'arrérages de rente (12 janvier 1755, f^o 2, v^o); — Joseph Babu, écuyer, seigneur de la Chevalerie, auditeur des comptes à la Chambre de Bretagne, contre Louis Pa-caud, marchand, en reddition de déclaration et paiement de droit de terrage (*id.*, f^o 3 v^o); — Louis Thomas, seigneur du Vignaud, président de l'Élection de Châtillon, contre Ballineau, laboureur, à l'effet de défendre à ce dernier de laisser aller ses moutons et brebis ni autres bestiaux dans les vignes du demandeur (*id.*, f^o 5); — Pierre Vircosté, seigneur du Grand Bois-Clos, paroisse de Chaillé-sous-les-Orméaux, contre Marie

Prouteau, en paiement de vingt-neuf années d'arrérages de cens et devoirs, exhibition de contrats d'acquêts, etc. (*id.*, f^o 5, v^o); — Germain Morisson, sénéchal du marquisat de la Garnache, et Pierre-Charles Morisson, docteur en médecine, contre André Gilbert, tuteur des mineurs Deschamps, en paiement de quatre années d'arrérages de rente (10 mai 1756, f^o 16, v^o); — Charles-Marie Bodin, chevalier, seigneur de Saint-Bris, contre Esprit Le Forestier, chevalier, seigneur de la Papinière, en reconnaissance d'écriture au bas d'un mandement (31 mai 1756, f^o 20); — Louis Bignonneau, notaire et procureur des baronnies de Mareuil, contre Pierre Labadie, prieur de la Grève, en paiement de salaires et avances (12 juillet 1756, f^o 24, v^o). — Règlement de police, faisant défense à toutes personnes de refuser, à l'avenir, le cours des pièces de deux sous, sous prétexte qu'elles ne sont pas entièrement marquées des deux côtés, à peine de trois livres d'amende et de prison en cas de récidive (23 août 1756, f^o 30, v^o).

B. 707. (Cahier.) — In-4°, 50 feuillets, papier.

1757-1759. — Justice seigneuriale des baronnies de Mareuil et la Vieille-Tour. — Registre des audiences. — Lettres de provision et acte de réception de Philippe-Louis Bordier, praticien, en qualité de notaire et procureur postulant des baronnies de Mareuil et la Vieille-Tour, chàtellenies de la Bretonnière, la Gauvinière, les Villatières et dépendances (27 août et 28 novembre 1757, f^o 1, v^o); — Claude-Joseph de Saignard, écuyer, sieur de Saint-Pal, contre Marc-Antoine Vinet, se disant chirurgien, et sa femme, à l'effet de rapporter dans huitaine, au demandeur, les quittances des paiements délégués par l'acte d'arrentement du 12 mars 1755, etc. (28 novembre 1757, f^o 3, v^o); — Jeanne-Marie Maynard, veuve de Charles-Esprit d'Asson, chevalier, seigneur de Grezée, dame de la Rudelière, les Gazons, les Ors, Beaulieu, etc., contre divers tenanciers des susdites seigneuries, en exhibition de contrats d'acquêts, fournissement d'aveux et déclarations, etc. (27 février 1758 *passim*, f^{os} 12 à 17); — Henri-Maurice Grimouard, chevalier, seigneur de la Loge Saint-Laurent, Guinefolle, la Touche-Moureau, la Pêcherie et autres lieux, héritier noble et principal, sous bénéfice d'inventaire de feue Marie Gourde, sa mère, épouse en secondes noces de Henri Suyrot, chevalier, seigneur de Bois-Renaud, en cette qualité seigneur de la Pêcherie, contre divers tenanciers de cette dernière seigneurie, en exhibition de contrats

d'acquêt, etc. (*id.*, f^s 14 à 16) ; — François Sabourin, écuyer, seigneur de Dissay, la Charoulière, la Nicolière, Corp, Frosse, etc., droit d'échange dans les paroisses de Corp et Dissay, dîmes inféodées, et autres lieux, sénéchal du siège royal de Fontenay-le-Comte, contre le propriétaire du Pré Brelouin, paroisse de Dissay, en façon d'hommage, reddition de dénombrement, etc. (22 mai 1758, f^o 25) ; — Alexandre Mesnard, chevalier, seigneur de Chasnay, les Ardias, etc., contre Marie-Jeanne Maynard, veuve de Charles-Esprit Baudry d'Asson, en reconnaissance de billet (24 juillet 1758, f^o 32) ; — François Bardin, chirurgien juré, et Marie-Anne Fournier, son épouse, contre Charlotte-Eugénie Piet, veuve de maître Jean Parenteau, en reconnaissance d'écriture au bas d'un sousseing (21 août 1758, f^o 38). — Sentence déboutant Marc de Mauras, chevalier, seigneur de Chassenon, la Brunière, le Givre, la Jonchère et autres lieux, de la demande par lui formée contre Jean Chauveau, bordier, et le condamnant aux dépens (18 décembre 1758, f^o 43, v^o). — Ordonnance de police prescrivant une enquête sur la consistance et le poids du boisseau de bon blé de froment, net et curé, à la mesure de Mareuil, et sur la valeur d'un ancien boisseau récemment retrouvé au minage du dit lieu, faisant défense de se servir de ce dernier ou de tous ceux qui pourront y avoir été ajustés, sous peine de cinquante livres d'amende et enjoignant de rapporter au minage les boisseaux marqués aux armes de la dite cour et du poids de cinquante-quatre à cinquante-cinq livres, dont on se servait antérieurement, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné (29 janvier 1759, f^o 48, v^o).

B. 508. (Cahier.) — In-4^e. 46 feuillets, papier.

1761-1763. — Justice seigneuriale des baronnies de Mareuil et la Vieille-Tour. — Registre incomplet des audiences. — Charles-Louis de Lorraine, comte de Brionne, pair et grand écuyer de France, gouverneur de la province d'Anjou, ville et château d'Angers et du Pont-de-Cé, maréchal de camp, seigneur des baronnies de Mareuil et la Vieille-Tour, la Gauvinière et les Villatières y réunies, contre le propriétaire du fief de l'Échalarderie en Sainte-Gemme, en reddition de foi et hommage, etc. (... 1761, f^o 2) ; — Jacques Genays, écuyer, seigneur du Chail, de l'Aubouinière-des-Champs et autres lieux, secrétaire du Roi, maison, couronne de France et de ses finances, ancien gendarme de la garde ordinaire du Roi, contre messire Rampillon,

chanoine de la cathédrale de Luçon, en exhibition de contrats d'acquêts, etc. (18 mai 1761, f^o 2, v^o) ; — Jean-Louis Mesnard, chevalier, seigneur de la Barottière, contre Charles Maréchal, chevalier, baron du Poiroux, en reconnaissance d'un billet (22 juin 1761, f^o 6, v^o) ; — Pierre-Constantin de Creuly de Marsillac, chevalier, seigneur de Pannesac, Tillou, Barge, le Bois-Nerbert, la Réorthe, l'Aubraie, la Touche-Levrault, Fief Langlesche, la Turpinière et autres lieux, contre Thérèse Vrignaud, veuve de Mathurin Perrier et Thérèse Baudin, en confirmation d'une sentence rendue par le juge des assises de la dite seigneurie de la Touche-Levrault et Fief Langlesche (6 juillet 1761, f^o 9, v^o). — Le procureur fiscal de la cour de Mareuil, demandeur en réparation de scandale, contre Pierre Testaud, journalier, qui s'étant pris de querelle, à l'issue de la messe de Beaulieu-sur-Mareuil, avec le nommé Pierre Guilbaud et autres, avait prononcé entre autres jurements et imprecations « le mot le Diable m'emporte, et ce à la porte de l'église, porte ouverte » (7 décembre 1761, f^o 14, v^o). — Ordonnance de police enjoignant à tous les habitants de Mareuil d'enlever, sous trois jours, les boues, fumiers, pierres, bois, qui se trouvent dans les rues et carrefours du dit lieu, à peine de dix livres d'amende et de garnison en cas de refus d'obéir (15 octobre 1761, f^o 13). — Acte de notoriété, au sujet de la contenance de la septrée et de la boisselée de terre, mesure de Mareuil (7 décembre 1761, f^o 15). — Lettres de provision et acte de réception de Gaspard-Marie Lasnonnier, praticien, en qualité de notaire et procureur des baronnies de Mareuil et châtellenie de la Bretonnière (6 novembre 1761 et 19 avril 1762, f^o 21) ; — Louise-Julie-Constance de Rohan, veuve de Pierre-Charles-Louis de Lorraine, comte de Brionne, etc., demanderesse en exhibition de contrats, etc., contre François Debayes, officier, et la dame Perrier, son épouse (2 août 1762, f^o 32, v^o) ; contre René Rousseau, chirurgien (10 janvier 1763, f^o 41, v^o) ; contre le propriétaire de la maison de la Croix-Blanche, à Mareuil (*id.*, f^o 42) ; — François Gourdeau, chevalier, seigneur de Lavert, Longève, Péault, Saint-Cyr, la Cantaudière, Chaix et autres lieux, contre le nommé Couard, laboureur, en exhibition de contrats d'acquêts, etc. (20 décembre 1762, f^o 40) ; — Charles-François Sabourin, écuyer, seigneur de Dissay, etc., contre messire Guinebaud, chevalier, seigneur de la Millière et autres lieux, en exhibition de contrats d'acquêt, etc. (10 janvier 1763, f^o 42, v^o). — Le procureur fiscal des baronnies de Mareuil, comparant par Pierre Debien, sieur de la Court, avocat en Parlement, contre

Pierre Bouchonneau fils, et autres, en paiement d'amende, pour avoir pêché dans les eaux du Lay, appartenant au seigneur de la dite cour (24 janvier 1763, f° 44, v°).

B. 709. (Cahier.) — In-4°, 50 feuillets, papier.

1763-1764. — Justice seigneuriale des baronnies de Mareuil et la Vieille-Tour. — Registre des audiences. — Julien-Louis Maréchal de Bourgneuf, fils naturel de Julien Maréchal, écuyer, seigneur de Buchignon, contre Charles Maréchal, chevalier, baron de Poiroux, en exécution de sentence (7 mars 1763, f° 1) ; — Joseph-François La Touche, sieur de la Vignaye, avocat en Parlement, contre Jacques Gilbert, laboureur, en reconnaissance d'écriture au bas d'un bail à ferme (16 mai 1763, f° 5) ; — François Sabourin, écuyer, seigneur de Dissay, demandeur en exhibition de contrats, présentation d'hommages, etc., contre messire Pignet, chevalier, seigneur de Boisvert (5 septembre 1763, f° 15) ; contre le prieur des chapellenies de Soulard et Moncouard (*id.*, f° 15, v°) ; contre le prieur du prieuré royal de Saint-Sauveur de Mareuil et annexe (*id.*, f° 16, v°) ; contre René-Étienne Chouteau, notaire royal et procureur à Mareuil (18 juin et 16 juillet 1764, f°s 38 v° et 45 v°). — Procès-verbaux et affirmation de procès-verbaux de délits de pêche sur la rivière du Lay (6 et 7 octobre et 24 novembre 1763, f°s 20 et 20, v°) ; — Suzanne Madeleine-Sidrac Thévenin, épouse de Pierre Gigou, chevalier, seigneur de Saint-Simon, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel au régiment de Vaubecourt infanterie, dame de la seigneurie de Salidieu, la Chauvelière et autres lieux, contre le nommé Mênier, laboureur, en exhibition de contrats d'acquêt, etc. (19 décembre 1763, f° 23) ; — Louis-Julien Maréchal de Bourgneuf, au nom et comme étant aux droits de François de La Voyrie, et en cette qualité seigneur des fiefs de l'Orilandière, la Pelonnière et la Grimaudière, paroisse de Fougeré, contre les propriétaires de la dite métairie de l'Orilandière, en reddition de foi et hommage, etc. (12 mars 1764, f° 28, v°). — Réception de Jean-Nicolas Allaire, sieur de la Sablonnière, dans la charge de notaire et procureur de la baronnie de Mareuil, à la charge par lui d'obtenir, sous trois mois, des lettres de provision (9 avril 1764, f° 31) ; — Paul-François Babin, écuyer, seigneur des Ardilliers, auditeur à la Chambre des comptes de Bretagne, contre le propriétaire des métairies de la Chataudière et de la Pinocherie, en exhi-

bition de contrats d'acquêt, etc. (*id.*, f° 32) ; — Pierre Caillaud, ci-devant fermier de la seigneurie de Mareuil, contre messire Guinebaud, chevalier, seigneur de la Millière, propriétaire de la maison de la Forestrie de Corp, et dépendances, en paiement de sept années de devoir dues sur ladite maison à la baronnie de Mareuil (2 juillet 1764, f° 40) ; — Joseph Babin, écuyer, seigneur de la Chevellerie, contre le propriétaire de la métairie de la Pinocherie, paroisse de Sainte-Gemme, en présentation de déclaration roturière (9 juillet 1764, f° 42) ; — Marie-Jeanne Maynard, veuve de Charles-Esprit Baudry d'Asson, chevalier, seigneur de Grezée, contre Jean-Baptiste Couprier, avocat en Parlement, en exhibition de contrats d'acquêt, etc. (*id.*, f° 43, v°). — Sentence interdisant René-Étienne Chouteau, procureur postulant à Mareuil, de ses fonctions pendant trois mois, pour avoir employé, dans la requête de François Proust et sa femme, contre le sieur Majou, des termes offensants et injurieux pour ses confrères (16 juillet 1764, f° 45).

B. 710. (Cahier.) — In-4°, 45 feuillets, papier.

1764-1766 — Justice seigneuriale des baronnies de Mareuil et la Vieille-Tour. — Registre des audiences. — Louis-Jacob de Lépinay, chevalier, seigneur de la Vignonnaière et autres lieux, contre le sieur Godet de la Riboullerie, bourgeois, en exhibition de contrats, etc. (7 janvier 1765, f° 7) ; — Suzanne Surget, veuve de noble homme Chevallereau, licencié ès-lois, et Jacques Chevallereau, bourgeois, son fils, contre Pierre Brunet, en paiement d'un complément de prix de ferme, etc. (*id.*, f° 7, v°) ; — Pierre Rouzeau, sieur de la Girardière, notaire et procureur à Luçon, contre Pierre Blayneau, bordier, en revendication de possession d'une pièce de terre sise près le village de l'Oiselière, paroisse de Thorigny (4 février 1765, f° 12) ; — Claude-Gilbert Robert de la Salle-Lézardière, chevalier, seigneur de la haute justice et seigneurie de la Ménardière, contre André Morineau, laboureur, et autres, comme héritiers de leurs père et mère, en paiement de huit années de cens et devoir féodal (22 avril 1765, f° 18) ; — Charles-Honoré Verdon, sieur de la Morelière, notaire, père et loyal administrateur de Marie-Anne Verdon, sa fille, contre Alexis Vexiau, fermier, en entérinement de testament (17 juin 1765, f° 22) ; — Joseph Vaugiraud, écuyer, seigneur de Rosnay, poursuite et diligence de Jean Gallet, son fermier de la dite seigneurie, contre René Texier, laboureur,

Pierre-Marc Barbier de la Chevalleraie, Gabriel Gendronneau, sieur de la Bodinière, et Gabriel Boisson, en paiement d'arrérages de rente et devoir (1^{er} juillet 1765, f^o 23). — Présentation par Gabriel Gauvain, chirurgien à Mareuil, de trois dénombrements dus à François Sabourin, seigneur de Dissais, par Charles Guinebaud, seigneur de la Millière, pour l'hôtel et herbergement de la Forestrie de Corp, la terragerie de la Grande-Chaume et le four banal de Corp (15 juillet 1765, f^o 26, v^o); — Jean-Nicolas Allaire, notaire et procureur de la juridiction de Mareuil, contre le sieur Gaillard, mineur, bourgeois, et son curateur aux causes, en reconnaissance de billet (5 août 1765, f^o 30); — Louise-Julie-Constance de Rohan, veuve de Charles-Louis de Lorraine, comte de Brionne, dame des baronnies de Mareuil, au nom et comme tutrice honoraire des princes et princesses, ses enfants mineurs et du dit feu prince, comte de Brionne, demanderesse en révocation d'office, contre Jean-Nicolas Allaire, notaire et procureur de la juridiction de Mareuil (17 février 1766, f^o 35, v^o); — Suzanne-Madeleine-Sidrac Thévenin, épouse non commune en biens de Pierre Gïgou, seigneur de Saint-Simon, dame de la seigneurie de Salidieu et autres lieux, contre le propriétaire de la maison noble et seigneurie de la Touche-Levrault, paroisse de Bessay, en exhibition de contrats (*id.*, f^o 39), etc.; — Daniel-Charles Trudaine, chevalier, marquis de Montigny et seigneur de la châtellenie de Châteaue-Guilbert et des Roches-Bigot, conseiller d'État et au conseil royal du commerce, intendant des finances, contre Jean Barraud, en reddition de déclaration roturière (*id.*, f^o 39, v^o).

B. 711. (Cahier.) — In-4^o, 46 feuillets, papier.

1768-1770. — Justice seigneuriale des baronnies de Mareuil et la Vieille-Tour. — Registre des audiences. — Marie-Anne Daux, veuve de Alexis Des Nouhes, chevalier, seigneur de la Cacaudière et autres lieux, fille aînée de François Daux, chevalier, seigneur de la Blanchardière et autres lieux, contre dame Girard, veuve de André Chauviteau, tant en son nom que comme mère de leurs enfants mineurs, en exécution de sentence (8 février 1768, f^o 1, v^o); — Pierre-Marie Gilbert Gourdeau, chevalier, seigneur de Lavert, mineur émancipé procédant sous l'autorité de messire de Tinguy de Nesmy, son curateur, héritier de feu François Gourdeau, son père, contre le nommé Paillereau, journalier et sa femme, en paiement de vingt-neuf an-

nées de non emblaison de deux boisselées de terre (13 juin 1768, f^o 8). — Ordonnance de police : « faisant défense à quiconque d'exercer la boucherie de ce lieu (de Mareuil), qu'il ne fasse apparoir à nous ou au procureur fiscal, de ses lettres de maître-boucher, ou qu'il n'ait été par nous et le dit procureur fiscal agréé et reçu maître boucher dans les formes et usages ordinaires, à peine de vingt livres d'amande et de la confiscation des chairs, qu'ils ne pourront vendre que sous les halles de ce lieu et non ailleurs, les jeudy et samedy depuis six heures du matin en été et à huit heures en hyver, pour la commodité du public ; » réglant la vente et le débit de la viande (1^{er} août 1768, f^o 10, v^o). — Louise-Julie-Constance de Rohan, veuve de Charles-Louis de Lorraine, seigneur des baronnies de Mareuil, tutrice honoraire de leurs enfants mineurs, contre le propriétaire de la seigneurie du Beugnon, paroisse de Thiré, en reddition de foi et hommage (8 août 1768, f^o 11, v^o), etc.; — Marie de Touvois, fille majeure, dame de la seigneurie de Beauchesne, contre les enfants de feu François Bodin, en reddition de déclaration roturière (*id.*, f^o 12). — Lettres de provision et acte de réception de Jacques Boyvieux de la Sauzay, en qualité de notaire et procureur de la juridiction de Mareuil et de la châtellenie de la Bretonnière (1^{er} septembre et 5 décembre 1768, f^o 15, v^o); — Jules-Marie-Joseph Sochet, écuyer, seigneur des Touches, contre Jacques Bertrand, bordier, et sa femme, en paiement de sept années de rente noble (17 avril 1769, f^o 26, v^o); — Marie-Angélique-Élisabeth Bretteau, veuve de Pierre Phillipier, écuyer, seigneur de Fonbrette, et Pierre-Victor Phillipier, écuyer, seigneur de Fonbrette, leur fils et héritier, contre Pierre Vircosté, en interruption de possession et déguerpissement (12 juin 1769, f^o 30, v^o); — Marie-Marc-Charles de Mauras, chevalier, seigneur de la Jonchère, le Givre, la Brunière et autres lieux, contre François-Marie Godet de la Pommerie, en restitution de terrage (31 juillet 1769, f^o 35, v^o). — Démission de René-François Chevallereau, sieur de la Dionnière, avocat en parlement, en qualité de sénéchal des baronnies de Mareuil, châtellenies et fiefs en dépendant (4 octobre 1769, f^o 39, v^o). — Lettres de provision et acte de réception de Pierre Debien ou De Bien, sieur de la Court, avocat en Parlement, ci-devant avocat et procureur fiscal des baronnies de Mareuil, en qualité de sénéchal de la dite juridiction et des châtellenies de la Bretonnière, la Gauvinière, les Villatières, et les Couteaux-Gourdon (16 décembre 1769 et 8 janvier 1770, f^o 40, v^o), etc.

B. 712. (Cahier.) — In-4°, 50 feuillets, papier.

1773-1774. — Justice seigneuriale des baronnies de Mareuil et la Vieille-Tour. — Registre des audiences. — Procès-verbal de dégâts commis par des brebis dans une vigne appelée le Fief des Nouhes, paroisse de Beaulieu; affirmation du dit procès-verbal (7 et 9 mars 1773, f° 3, v°). — Ordonnance de police, enjoignant aux boulangers de Mareuil de donner au pain de chaque espèce l'apprêt et la cuisson convenables avec le poids, sous peine de confiscation et de cinquante livres d'amende; leur faisant défense de refuser du pain sous de vains et mauvais prétextes, à peine de vingt livres d'amende, et leur enjoignant de boulanger tous les jours de chaque semaine au moins jusqu'à la mi-août de la présente année (27 mai 1773, f° 8); — Jean Follenfant, curé de Péault et chapelain de la Nicolière, contre Louis Clerteau, laboureur, et Pierre-Marie-François-Gilbert Gourdeau, seigneur de Lavert, en paiement de dommages et intérêts, pour non emblaison (19 juillet 1773, f° 15, v°); — Pierre-René-Élie Josnet, sieur de la Navarrière, au nom et comme héritier de Jeanne-Angélique Josnet de la Fouscherie, sa cousine-germaine, au jour de son décès veuve et donataire universelle de Jean-Baptiste Veillon de Beauregard, qui était fils et héritier de Jacques Veillon, sieur de Beauregard, contre Gilbert de Rorthays, chevalier, seigneur de Marmande, capitaine au régiment du Roi infanterie, et chevalier de Saint-Louis, et les demoiselles de Rorthays, ses deux sœurs, enfants héritiers de feu René Gilbert de Rorthays, chevalier, seigneur du Plessis, et Marie-Charlotte de Jaudouin, en reconnaissance de l'écriture et seing du feu sieur de Jaudouin, au bas d'un acte portant compte et transaction entre ce dernier et le sieur Veillon de Beauregard (6 septembre 1773, f° 21); — Julien-Augustin Godet, curé de Rospay, demandeur en visite pour réparation des domaines de sa cure, contre Pierre Gaborit, marchand, au nom et comme héritier de feu René Gaborit, curé de la susdite paroisse (18 et 29 novembre 1773, f° 21 et 24, v°). — Certificat de Paul-Esprit-Marie de la Bourdonnaye, chevalier, marquis de la Bourdonnaye et du Tymeur, comte de Blossac, intendant de la généralité de Poitiers, portant indication des exemptions accordées, suivant l'ordonnance royale du 27 novembre 1765, à René Boureau, soldat provincial du régiment de Poitiers, pour la paroisse de Chaillé

(10 juin 1773, f° 25, v°); — Pierre Debien, sieur de la Court, avocat en Parlement, contre Adrien Courtart, notaire de la châtellenie de Péault-sur-Mareuil, comme curateur aux biens vacants de la succession de Jacques-Christophe Delaunay du Clouzy, en exécution de transaction et d'une sentence du Présidial de Poitiers (10 janvier 1774, f° 30, v°). — Réception de René Savière, ci-devant garde de l'abbaye de Saint-Liguairre, près Niort, dans la charge de sergent et garde des baronnies de Mareuil, châtellenie de la Bretonnière, haute justice des Couteaux-Gourdon, à la charge d'obtenir incessamment des lettres de provision du seigneur des dites cours (11 juillet 1774, f° 43). — Comparution au greffe de Mareuil de Honoré-Henri Bérard, à l'effet de s'opposer à la reconnaissance des scellés apposés sur les meubles de feu Bignonneau, procureur et notaire au dit siège (8 août 1774, f° 45, v°).

B. 713. (Cahier.) — In-4°, 49 feuillets, papier.

1774-1777. — Justice seigneuriale des baronnies de Mareuil et la Vieille-Tour. — Registre des audiences. — Jean Cailleteau, soldat invalide, contre Paul-François Babin, écuyer, seigneur de la Chevalerie, auditeur à la Chambre des Comptes de Bretagne, en abandon de quatre boissellées et demie de terre, paroisse de Sainte-Gemine (5 décembre 1774, f° 1, v°); — Marc de l'Écorce, écuyer, seigneur de la Bergerie, la Maison-Neuve, la Bouchonnière et autres lieux, curé de Saint-Jean de Bessay, contre messire Piniot, seigneur de la Girardière, à l'effet de défendre à ce dernier de ne plus s'emparer indûment à l'avenir des paniers de vendange appartenant au demandeur (9 janvier 1775, f° 4). — Ordonnance de monseigneur de Montmorency faisant défense « de ne plus rechercher à l'avenir soit aux portes, soit dans les marchés, ceux qui apportent du gibier qui auroit l'apparence d'avoir été pris aux collets, lacets ou autres pièges, » mais enjoignant en même temps de « continuer les poursuites contre les personnes convaincues du crime de braconnage, afin qu'elles soient punies avec la plus grande sévérité, conformément aux ordonnances » (15 mars 1775, f° 12, v°). — Lettres de maîtrise en chirurgie et acte de réception de Charles Surville (30 avril et 15 mai 1775, f° 13). — Jean-François Maulde, bourgeois, et Marie-Nimée-Josèphe-Sophie Godet, son épouse, contre Ro e et Françoise Bergereau, filles majeures, en réparation d'injures (4 septembre 1775, f° 20). — Lettres de

provision et acte de réception de Philippe Thoumazeau, praticien, en qualité de notaire et procureur postulant des baronnies de Mareuil, châtellenies de la Bretonnière, la Gauvinière, les Villatières et dépendances (1^{er} août et 27 novembre 1775, f^o 22). — Louis-Maurice Citoys, chevalier, seigneur de Biron, le Petit Château-Guibert, la Paquerie et autres lieux, contre Pierre Brechoteau, marchand, et autres, en exécution de sentence (8 janvier 1776, f^o 26); — Pierre Rodier, curé de Corp, contre Jacques Belloteau, en paiement de droit de boisselage (3 juin 1776, f^o 35). — Comparution au greffe des baronnies de Mareuil, de Pierre Dubourg, commis dans la marine royale à Rochefort, à l'effet de se constituer caution judiciaire de François Grangier, veuve de Pierre Dubourg, sa mère, et du sieur Jacques Gourg, négociant à Bordeaux, héritiers bénéficiaires de feu Gabriel Grangier, curé de Fougeré (1^{er} août 1776, f^o 40); — Jean-François Coutouly, chanoine et sous-chantre de la cathédrale de Luçon, et vicaire général du diocèse, comme seigneur de la Vergne de Péault et du grand fief de vigne des Nouhos, paroisse de Beaulieu, faisant tant pour lui que pour ses parageurs et part-prenants, contre le sieur Lasnonnier, notaire royal et contrôleur des actes à Mareuil, la dame Lurienne, veuve de Vincent Viaud, huissier royal, le sieur Louis Surville, le sieur Louis Debien de la Sicaudière et autres, tous propriétaires de vignes incultes et abandonnées, situées dans l'étendue du dit fief des Nouhos, à l'effet de mettre les dites vignes en culture et de payer des dommages intérêts pour ne l'avoir fait (16 décembre 1776, f^o 44); — François-Ambroise Rodrigue, curé de Notre-Dame de Fougeré, contre Jacques Ledoux, laboureur, et ceux de sa communauté, en paiement de droit de boisselage (*id.*, f^o 45).

B. 714. (Cahier.) — In-4^o, 47 feuillets, papier.

1777-1778. — Justice seigneuriale des baronnies de Mareuil et la Vieille-Tour. — Registre des audiences. — Louis-Julien Maréchal de Bourgneuf, seigneur des fiefs de l'Orilandière, la Pelonnière et autres y annexés, en la paroisse de Fougeré, contre maître Fayau, avocat fiscal de la principauté pairie de la Roche-sur-Yon, en paiement de droit de terrage (17 février 1777, f^o 2, v^o). — Procès-verbal de caution de Louis Debien de la Sicaudière, bourgeois, pour François Métayer, héritier de feu Jacques Métayer, prêtre,

son fils (4 mars 1777, f^o 4, v^o); — Louis-Julien Crespin, procureur fiscal de la principauté de Talmond, contre la nommée Jaulin, en exécution de l'engagement contracté par cette dernière de servir en qualité de servante chez le demandeur (26 juin 1777, f^o 12); — Thérèse de Bermont, veuve de Barthélémy-Léonard de Verteuil, chevalier, seigneur des Feuillards, contre Louis Robin, bordier, en exécution du congé donné par la demanderesse au défendeur, à l'effet de vider de corps et de biens la borderie qu'il occupe à la Giraudière, paroisse de Saint-Hilaire-le-Voulhis (1^{er} septembre 1777, f^o 17). — Enregistrement de la reconnaissance donnée à Monseigneur de la dite cour de Mareuil, le 18 août 1777, par le greffier de la commission extraordinaire du Conseil, établie pour l'examen et la vérification des droits qui se lèvent sur les grains et farines dans toute l'étendue du royaume, et constatant le dépôt au dit greffe de huit pièces sur les droits de miage dans les baronnies de Mareuil et la Vieille-Tour (1^{er} septembre 1777, f^o 19). — Lettres de provision et acte de réception : de Louis Debien de la Sicaudière en qualité de notaire et procureur des baronnies de Mareuil et de la châtellenie de la Bretonnière (1^{er} mars et 24 novembre 1777, f^o 20, v^o); — de Henri-René Charrier, notaire et procureur de la baronnie de Luçon, en qualité de notaire et procureur des juridictions précitées (30 septembre et 24 novembre 1777, f^o 22); — Timothée-Charles-Modeste Espinasseau, chevalier, seigneur des Giraudières, fils aîné de Charles Espinasseau, chevalier, seigneur de la Jollivetière, et de Rose Rampillon, contre Jean Arrivé du Clouy et autres, tous héritiers, de feu Jacques Arrivé, marchand, et Marie-Anne Doillard, sa femme, en offre de retrait lignager (22 décembre 1777, f^o 26); — Étienne-Charles-Antoine Lemoyne, chevalier, seigneur de Beaumarchais et des châtellenies de la Gerbaudière et du Tablier, chevalier de Saint-Louis, écuyer de main de Madame Adélaïde de France, contre René Bureau, tisserand, en exhibition de contrats d'acquêt (23 mars 1778, f^o 31, v^o). — Ordonnance de police : faisant défense « à toute personne de passer et repasser, soit à pied et avec chevaux et voitures, au travers de la grande prairie de Mareuil, dépendante de cette seigneurie, et de traverser la rivière à cette fin, comme aussy... de passer et repasser par les moulins et chaussées » sous peine de trois livres d'amende (5 août 1778, f^o 42). — Lettres de provision et acte de réception de Paul-Charles Choyau de la Noue, en qualité de notaire et procureur des baronnies de Mareuil et de la châtellenie de la Bretonnière (8 octobre 1777 et 31 août 1778, f^o 42, v^o).

B. 715. (Cahier.) — In-4°, 46 feuillets, papier.

1778-1780. — Justice seigneuriale des baronnies de Mareuil et la Vieille-Tour. — Registre des audiences. — Charlotte Daux, veuve de Gabriel de La Cantinière, écuyer, contre Pierre-Honoré Mangeot, écuyer, seigneur de la Touche-Ortie, à l'effet d'obtenir le dépôt au greffe de l'original d'un aveu et dénombrement communiqué par le défendeur à l'état d'extrait (8 février 1779, f° 6) ; — François Rampillon, seigneur du fief de la Nicolière ou Coiffard et du fief Breton, contre l'abbé et les religieux, recevant les revenus du prieuré et seigneurie de Barbetorte, paroisse des Magnils-Regniers, en reddition de foi et hommage (12 avril 1779, f° 11). — Réception par provision de François Chauveau dans la charge de sergent des baronnies de Mareuil, attendu « que pour mettre à exécution les mandemens, ordonnances de police et tous autres actes de justice il n'y a plus qu'un seul sergent exerçant et résidant dans ce lieu » (31 mai 1779, f° 14, v°). — Ordonnance de police faisant défense à toute personne : 1° de tuer et brûler des cochons sous les halles ; 2° d'y faire et laisser faire des ordures ; 3° de tirer des armes à feu dans les rues pendant la nuit ; 4° de transporter du feu d'une maison dans l'autre sans assez de précaution (5 juillet 1779, f° 18). — Pierre-Auguste Tinguy, seigneur des Oudairies, contre Pierre Doillard, marchand, en reconnaissance d'un billet (2 août 1779, f° 22). — Le procureur fiscal des baronnies de Mareuil, contre Julien Guérin, perruquier, en exécution des réglemens de police sur le port d'armes (30 août 1779, f° 25, v°) ; — Marie-Jeanne Guerry, veuve de Jacques-Mathurin Paillou, sénéchal du marquisat de la Flocellière et de la baronnie de la Forêt-sur-Sèvre, au nom et comme tutrice naturelle de Jacques-René Paillou, avocat en Parlement, et Julie-Rosalie Paillou, leurs enfans mineurs, contre Charles-François Borion et autres, en offre de retrait lignager (20 décembre 1779, f° 28, v°). — Lettres de provision et acte de réception de Martin-Louis-Joseph Boulanger, procureur fiscal des baronnies de Mareuil, en qualité de sénéchal de la même juridiction, vu le décès du sieur Pierre Debien, précédent titulaire (10 novembre 1779 et 24 janvier 1780, f° 30, v°). — Charles Jourdain, vicaire de la paroisse du Perrier et chapelain de la chapellenie d'Émery David, desservie en l'église de Sainte-Gemme, poursuite et diligence de Mathurin Barrion, notaire de la baronnie royale de

Champagné, fermier de la dite chapellenie, contre Joseph Rivalland, métayer, et Charles-Henri-Ferdinand De Loynes de la Coudraye, chanoine et archidiacre de l'église de la Rochelle, bachelier de Sorbonne, licencié en droit canon, à l'effet d'être maintenu en possession d'un sillon et demi de terre (17 avril 1780, f° 37). — Lettres de provision et acte de réception de Pierre Guillebaud, en qualité de notaire et procureur des baronnies de Mareuil (8 février et 8 mai 1780, f° 38). — Renonciation par Marie Mossion, veuve de Jean Girard, tailleur d'habits, à la tutelle de ses six enfans et du dit défunt, parce que « n'ayant aucun bien pour subvenir à leur nourriture et entretien, elle est dans l'impuissance de les élever » (13 juillet 1780, f° 43, v°).

B. 716. (Cahier.) — In-4°, 48 feuillets, papier.

1784-1786. — Justice seigneuriale des baronnies de Mareuil et la Vieille-Tour. — Registre des audiences. — Renonciation par Thérèse Rousseau, veuve de Simon Rousseau, capitaine des fermes du Roi, à la tutelle de ses enfans et du dit défunt (18 février 1785, f° 8, v°) — Sentences entre Cécile-Charlotte Grellier de Conoise, veuve de Joseph-Gabriel Froment, chevalier, seigneur de la Faverie, ancien capitaine des grenadiers au régiment royal et chevalier de Saint-Louis, d'une part, et Joseph Froment, chevalier, seigneur de Peugné, major d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, frère et seul héritier présomptif du dit feu seigneur de la Faverie, d'autre part, au sujet de la succession de ce dernier (21 février 1785, f° 8, v° ; 8 août 1785, f° 25, v° ; 30 janvier 1786, f° 35, v°). — Sentence renvoyant par-devant le juge du marquisat de Creil-Bournezeau, Michel-Pierre-François comte d'Argouges, etc., seigneur marquis de Creil Bournezeau, les Pineaux, Bellenoüe, Saint-Vincent-le-For-du-Lay, Puymaufrais et Valérien, Saint-Laurent, Lairoux, le Poiré-de-Velluire et autres lieux, lieutenant général des armées du Roi, demandeur en intervention, contre Joseph Decorce, maçon, et Jacques Goichon, fermier (11 avril 1785, f° 11) ; — Paul-Charles Choyau, notaire royal et procureur des baronnies de Mareuil, et Jeanne-Catherine Chouteau, son épouse, contre Claude-Antoine-François-Pierre Chauveau Grandchamp, avocat en Parlement, et Marie-Jeanne Chouteau, son épouse, auparavant veuve de Philippe Thoumazeau, en entérinement de lettres de récision (18 avril 1785, f° 13, v°) ; — Pierre Gallet, fermier de la seigneurie de Rosnay, contre Pierre Boc-

quier, farinier, en paiement de la somme de cent livres pour dommages et agâts (8 août 1785, f° 26) ; — Julie-Victoire Lasnonnier, veuve de Pierre Guillebaud, notaire et procureur des baronnies de Mareuil, procédant sous l'autorité de noble homme Léon-Mathieu Berthelot, sénéchal de Sainte-Hermine et autres lieux, son curateur aux causes, contre le sieur abbé Veillon, en reconnaissance de billet (23 janvier 1786, f° 32) ; — Charles-Cécile-Omer Lavit, écuyer, secrétaire du Roi, seigneur de la Bretonnière, des hautes justices de la Gauvinière, des Couteaux-Gourdon et autres lieux, contre Jean Legeay, farinier, en paiement du prix de ferme des moulins des Planches de Mareuil (8 mai 1786, f° 43) ; — Louis-Benjamin de la Motte, chevalier, baron de Mareuil et la Vieille-Tour, seigneur d'Aubigné, des Villatières et autres lieux, conseiller honoraire au Parlement de Bretagne, contre Charles-Cécile-Omer Lavit, précité, en paiement des certes et obéissances dues au requérant pour raison des domaines sis dans les susdites baronnies (*id.* f° 43, v°) ; — Gilbert-Alexandre de Rorthays, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Marmande, etc., et Bénigne-Céleste de Rorthays, de Marmande, demoiselle majeure, contre messire Dugast, curé de Corbaon et chapelain de la chapellenie de la Ferté, réunie à la susdite paroisse, en exhibition de contrats d'acquêts (29 mai 1786, f° 44, v°), etc. — Certificat de congé accordé à Claude Braudu, soldat provincial (20 février 1786, f° 46).

B. 717. (Cahier.) — In-8°, 6 feuillets, papier.

1713-1717. — Justice seigneuriale des baronnies de Mareuil et la Vieille-Tour. — Registre d'évaluation des grains. — Prix du boisseau :

	Octobre 1713	Octobre 1715	Octobre 1717
Froment..	5 ^l 5 ^s	2 ^l » ^s	1 ^l 13 ^s
Seigle	4 10	1 6	1 4
Méture (orge, baillarge et pois roux)	3 14	1 »	» 19
Avoine.	2 »	» 19	» 15

B. 718. (Cahier.) — In-8°, 8 feuillets, papier.

1725-1732. — Justice seigneuriale de la baronnie

de Mareuil et la Vieille-Tour. — Registre d'évaluation des grains. — Prix du boisseau :

	Janvier 1725	Janvier 1727	Janvier 1732
Froment.	4 ^l » ^s	3 ^l 5 ^s	2 ^l » ^s
Seigle	3 15	2 15	1 12
Méture.	2 5	2 6	1 1
Baillarge.	2 14	2 6	1 »
Avoine.	1 5	1 5	1 »

B. 719. (Cahier.) — In-4°, 8 feuillets, papier.

1768-1776. — Justice seigneuriale des baronnies de Mareuil et la Vieille-Tour. — Registres des hommages et présentations d'aveux. — Hommages : de l'hôtel et maison noble des Ardilliers, fiefs des Grands et Petits Ardilliers, fiefs Mauclair, de Cougne, de Dissay, ensuite les Granges, à présent Moquepanier, le tout situé en la paroisse de Sainte-Gemme, rendu à la seigneurie des Villatières et de l'Abonné, réunie aux baronnies de Mareuil, par Paul-François Babin, écuyer, seigneur des Ardilliers, secrétaire du Roi, auditeur de la Chambre des Comptes de Bretagne, au nom et comme fils aîné et principal héritier de feu François-Venant Babin, seigneur des Ardilliers et de la Chevalerie, conseiller au siège royal de Fontenay-le-Comte (10 mars 1768, f° 1) ; — des fiefs et terrageries de la Cigogne, paroisse de Sainte-Gemme, rendu à la seigneurie des Villatières par Antoine-Jean-Laurent-Victor-Marie Chebrou, chevalier, seigneur de l'Espinatz, ancien officier de dragons, fils et unique héritier de feu Jean-Victor Chebrou, chevalier, seigneur de la Roulière, ancien lieutenant-colonel du maître de camp général des dragons (5 mai 1768, f° 2) ; — de la maison noble, fief et seigneurie de la Jacquelinère, situé au Marchiou, paroisse de Saint-André-sur-Mareuil et de l'hôtel du fief du Puy-Cibot en Mareuil, rendu aux baronnies de Mareuil et la Vieille-Tour, par Jean-François Maulde, bourgeois, au nom de Marie-Aimée-Sophie-Josèphe Godet, son épouse, tout pour elle que pour ses parageurs et part-prenants (20 juin 1768, f° 2, v°) ; — de la maison et grand Fief Langtesche, au bourg de la Jonchère, rendu aux dites baronnies de Mareuil, par Marie-Charles-Marc de Mauras, chevalier, seigneur de la Jonchère, le Givre, la Brunière et autres lieux, au nom et comme fils aîné et principal héritier de Marc de Mauras, chevalier, seigneur de Chassenon,

la Brunière, la Jonchère et Fief Langlesche (22 février 1769, f° 3, v°); — de l'hôtel et herbergement, terre, seigneurie et métairie de Lavert, paroisse de Beaulieu-sur-Mareuil, rendu aux baronnies de Mareuil par Pierre-Marie-Gilbert Gourdeau, chevalier, seigneur de Lavert, Chaix et autres lieux, au nom et comme héritier de feu François Gourdeau, son père (8 mars 1769, f° 4); — de la châtellenie de Saint-Hilaire-le-Vouhis, rendu aux baronnies de Mareuil par Pierre Bonfils, écuyer, seigneur de la Motte-Charente, de la baronnie de Mouchamp, le Parc-Soubise, châtellenie de Vendrennes et de Saint-Hilaire-le-Vouhis, secrétaire du Roi, acquéreur de la dite châtellenie (22 mai 1771, f° 6, v°); — de la maison noble, métairie, terre et seigneurie de Benevolle, paroisse de Luçon, rendu à la seigneurie des Villatières, réunie aux baronnies de Mareuil par François-Célestin De Loynes, chevalier de la Coudraye, enseigne des vaisseaux du Roi, fils et héritier en partie de feu Jean-Baptiste-Jacques Daniel De Loynes, chevalier, seigneur de la Coudraye de Luçon, Benevolle, Beauchamp et autres lieux (18 novembre 1776, f° 7, v°). — Présentation de dénombremens : par Charles-François Sabourin, chevalier, seigneur de Dissay : 1° pour le Pré-Fort, à Mareuil; 2° pour les dîmes inféodées de Dissay; 3° pour la seigneurie du même lieu; 4° pour le fief de la Vieille-Tour et sergentise féale de la court de Frosse; 5° pour le quart du Fief Rorteau de la Charoulière; 6° pour le fief de la Ligence de la Charoulière; 7° pour la seigneurie de la Nicolière; 8° pour le fief des Apremonts, paroisse de Mareuil (17 juillet 1769, f° 5); — par le même, pour la court de Frosse (18 juillet 1769, f° 5, v°). — Présentation de déclaration roturière par Pierre-André Duval, ancien capitaine au régiment de Piémont, pour la Caillauderie, relevant de la seigneurie de la Gauvinière, réunie aux baronnies de Mareuil (21 août 1769, f° 6).

B. 720. (Cahier.) — In-8°, 15 feuillets, papier.

1754-1756. — Justice seigneuriale des baronnies de Mareuil et la Vieille-Tour. — Registre des notifications et insinuations. — Contrat de rétrocession de la métairie et seigneurie de l'Aubouinière de Bessay, passé au profit de Jean Aulneau, sieur de la Maison-Neuve, par Jacques Genays du Chail, écuyer, secrétaire du Roi, et Marie-Anne Duchesne, son épouse, moyennant 6,400 livres (9 avril 1750, f° 1). — Ventes : par François Perrin, tisserand, et Marie Maindreau, sa

femme, à Auguste Buor, chevalier, seigneur de la Couperie, des deux tiers d'une borderie située au village des Touches, paroisse du Bourg-sur-la-Roche-sur-Yon, moyennant 240 livres (29 juin 1754, f° 2, v°); — par André Ménardeau, fermier de la Tabarière, et Rose-Gabrielle Chiron, son épouse, à Vincent Viaud, huissier royal, de la moitié de la borderie de la Tudelière, paroisse de la Couture, moyennant 700 livres (3 janvier 1756, f° 6, v°); — par Louis Vincent, hordier, tuteur des enfants mineurs de feu Charles Vincent, son frère, à Nicolas Boisson, marchand tanneur, faisant tant pour lui que pour Jacques Boisson, fermier de la Touche-Grignon et pour ses autres frères, de la moitié de la borderie des Brenaudières, paroisse de Rosnay, moyennant 237 livres 6 sous 6 deniers (25 juin 1756, f° 11, v°).

B. 721. (Cahier.) — In-8°, 23 feuillets, papier.

1756-1760. — Justice seigneuriale des baronnies de Mareuil et la Vieille-Tour. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Jean-Antoine-Olivier de Senozan, chevalier, conseiller du Roi en ses conseils et au Conseil d'État, seigneur du marquisat de Rosny, de Magny, Halincourt et autres lieux, et Anne-Nicole de Lamoignon de Blancmesnil, son épouse, à Blaise de Beaumont, écuyer, premier chirurgien de Sa Majesté catholique, et Madeleine-Christophe de La Fontaine, son épouse, de la châtellenie des Roches-Baritaud, paroisse de Saint-Germain-de-Pringay, avec tous les fruits, droits de censive, domaines, prés, boisaillis et futaies, fours, moulins banaux et non banaux, château, parc, maisons, jardins, terres, vignes, étangs, foies, garennes, rentes, terrages, redevances et autres domaines et droits tant nobles que honorifiques; la dite terre appartenant au dit seigneur de Senozan de son chef, au moyen de l'acquisition qu'il en a faite avec d'autres terres de Gabrielle-Françoise de Châteaubriand, veuve de René Chevallier, marquis de Savonnières, par contrat du 1^{er} février 1738; — étant compris dans la dite vente : 1° tous les meubles meublants et ustensiles de ménage et de ferme qui se trouvaient au château et borderie des Roches-Baritaud au 11 septembre 1756, ainsi que les bestiaux qui étaient au dit jour sur les métairies et borderie de la dite terre; 2° tous les équipages et harnais, les volailles, porcs, moutons et tous autres animaux qui existaient au dit jour aux château, métairie et borderie, ensemble les pigeons de la fuie des Roches et les fumiers, fourrages

et engrais appartenant aux vendeurs ; 3^o les pressoirs et outils en dépendant, les cuves, les chaudières à brûler le vin et leurs agrès, les pannes à lessive, les outils de fours et jardins, les agrès de moulins, les charrettes, les charrues, le linge de toute espèce, la batterie de cuisine et tous les autres meubles meublants, bois et matériaux appartenant aux vendeurs au dit 11 septembre ; — la dite vente faite, sous différentes autres charges et conditions et moyennant 250,000 livres (27 décembre 1756, f^o 4, v^o). — Rétrocession de la châtellenie des Roches-Baritaud précitée, par les époux Beaumont à Claude de Beauharnais, capitaine des vaisseaux du Roi et de son artillerie de la marine, et Marie - Anne - Françoise Mouchard, son épouse (25 juin 1757, f^o 7, v^o). — Ventes par Michel Foliot, laboureur, et sa femme, à Louis-Charles-Édouard Voyneau, écuyer, auditeur à la Chambre des Comptes de Bretagne, au nom et comme ayant charge de Françoise Martineau, veuve de Louis Voyneau, écuyer, seigneur du Plessis-Maulec, sa mère, d'une mesure avec ses ruages, sise au Bourg-sur-la-Roche-sur-Yon, moyennant 48 livres (1^{er} mars 1758, f^o 18) ; — par Pierre-Martin, journalier, à André-Antoine-Léon-François Perrinrière, avocat au siège royal de Fontenay-le-Comte, d'un petit morceau de pré, en la seigneurie de la Coudraie, moyennant 36 livres (17 août 1760, f^o 21) ; — par René Claveau, métayer, sa femme et autres, à François Chevallereau, seigneur de la Chevalerie, sénéchal de Sainte-Hermine et ancien sénéchal de Luçon, d'un journal sis en la prée de Morteveille, paroisse de la Couture, moyennant 180 livres (16 août 1760, f^o 22, v^o).

B. 722. (Cahier.)— In-8°, 23 feuillets, papier.

1760-1762. — Justice seigneuriale des baronnies de Mareuil et la Vieille-Tour. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Louis-Michel Voyneau, curé de Saint-André-d'Ornay, à Élie-Auguste Buor, chevalier, seigneur de la Couperie, d'une métairie sise au village des Touches, paroisse du Bourg-sur-la-Roche-sur-Yon, moyennant la rente de 100 livres et 200 livres de pot-de-vin (3 novembre 1760, f^o 3) ; — par Louise-Henriette Guinelbaud de la Millière, épouse de Pierre-Simon Gigou de la Poix, chevalier, ancien capitaine d'infanterie au bataillon de Saint-Maixent, à François-Germanicus-Bonaventure Mesnard, chevalier, seigneur de Saint-Gillet, de la seigneurie de la Forêt-Roche-de-Corp, située pa-

roisse de Corp, et des arrérages de cens, rentes, lods et ventes et qui pourraient être dus à la venderesse, moyennant 23,200 livres (10 mars 1761, f^o 4, v^o) ; — par Louis Chariou, voiturier, et autres, à Louis Richard de Reignon, marquis et chevalier, seigneur de la Ranconnière, le Bois-Imbert, etc., chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine du régiment de cavalerie de Gramont et lieutenant des maréchaux de France en Bas-Poitou, de quatre boissellées de terre, paroisse de Sainte-Pexine, moyennant 96 livres (13 décembre 1761, f^o 6) ; — par François de La Voyrie, écuyer, seigneur de la Ricotière, à Louis-Julien Maréchal, écuyer, des fiefs de l'Orilandière, la Pelonnière et la Grimaudière, et droits y annexés, paroisse de Fougeré, moyennant 600 livres et la rente annuelle de 10 livres (21 décembre 1761, f^o 10) ; — par Jean-Pierre, baron de Blair, Adrien, Paul, Marie et Catherine de Blair, à Jean-Antoine Carré, écuyer, secrétaire du Roi et Marie-Anne Petit de Petitval, son épouse, de la baronnie de Sainte-Gemme, moyennant 102,000 livres et de vingt journaux de prés, appelés les Prés-Neufs, dépendant de la dite baronnie, moyennant 12,000 livres (22 et 23 janvier 1765, f^o 15, v^o) ; — par Pierre Villeneau, marchand, et Renée Garreau, son épouse, à Jean-Antoine Carré, précité, de la métairie de la Sénéchallerie, au bourg de Sainte-Gemme, moyennant 6,860 livres (13 juillet 1765, f^o 18, v^o). — Sept déclarations de grossesse (f^os 7, v^o, 11, 14, 15, 16, 17, v^o et 18).

B. 723. (Cahier.) — In-4°, 16 feuillets, papier.

1778-1779. — Justice seigneuriale des baronnies de Mareuil et la Vieille-Tour. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Philbert Godet, sieur de la Normandelière, bourgeois, à Pierre-Marie Barbier, sieur de la Chevalleraie, bourgeois, de la seigneurie, dime, terragerie et droit de fief, appelé le fief du Bois-Brelais, situé au village du Petit-Retail et environs, paroisse de Saint-André-sur-Maréuil, avec ses dépendances, moyennant la rente de 15 livres (27 février 1778, f^o 1, v^o) ; — par Alexandre-Pierre Limouzin, bourgeois, et Marie-Anne Tallot, son épouse, à Pierre Jousseume, fermier, de la maison de la Pelletrie, de la métairie de la Bergerie et de la borderie de Vireourt, le tout paroisse de Thiré et autres circonvoisines, moyennant un droit d'usufruit sur tous les biens vendus pendant la vie du sieur Limouzin, et sur une partie des biens seulement, dans le cas où

son épouse lui surviverait, plus la rente viagère de 400 livres en faveur de cette dernière et à la mort de son mari seulement, la dite vente faite en outre moyennant 16,520 livres et autres charges (2 avril 1778, f° 2); — par Marie-Jeanne Girard, veuve de André Chauviteau, bourgeois, à Jean-Baptiste-Aimé Caillaud, sénéchal des châtelainies de la Gerbaudière et du Tablier, de la métairie des Fontaines-Milon, paroisse de Château-Guibert, moyennant 8,300 livres (1^{er} mai 1778, f° 7); — par Charles-Cécile-Omer Lavit, écuyer, secrétaire du Roi, à Jacques Mercier, receveur des tailles en l'Élection des Sables, de la seigneurie de la Gauvinière, paroisse de la Couture, moyennant 90,000 livres et autres charges (28 novembre 1778, f° 10); — par Charles-Eugène de Lorraine, prince de Lumbesc, duc d'Elbeuf, pair et grand écuyer de France, chevalier des ordres du Roi, gouverneur de la province d'Anjou, ville et château d'Angers et du Pont-de-Cé, grand sénéchal héréditaire de Bourgogne, maître de camp, propriétaire du régiment de Lorraine Dragons, à Louis-Benjamin de La Mothe, chevalier, seigneur d'Aubigné, conseiller honoraire au Parlement de Rennes, et Marguerite Fresneau, son épouse, des seigneuries des Villatières et l'Abonnée, paroisse de Sainte-Gemme, près Luçon, des trois métairies qui en dépendent, anciens fermages et droits seigneuriaux dus, et des bestiaux appartenant au vendeur dans les métairies des Villatières, moyennant 120,000 livres et autres charges (10 août 1778, f° 13, v°).

B. 724. (Cahier.) — In-8°, 46 feuillets, papier.

1782-1783. — Justice seigneuriale des baronnies de Mareuil et la Vieille-Tour. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Marie-Anne Petiteau, veuve du sieur Aubrup, éusant tant pour elle que pour ses enfants, à Claude Genais, fermier, de la maison de Beauregard, jardins, borderie, terres, pâtis et vignes, située au bourg et paroisses de Mareuil, Beaulieu et Saint-André, moyennant 4,200 livres (18 janvier 1782, f° 4, v°); — par Pierre Doillard, marchand, et son épouse, à Marie-Anne Jaillard, veuve de Charles-Jean-Baptiste de Maurais, chevalier, seigneur de la Boucherie, du pré de la Porte, près le Bourg-sur-la-Roche-sur-Yon, moyennant 2,486 livres et autres charges de servitude (18 décembre 1781, f° 4, v°). — Rétrocession féodale de la Prée du Pont-Ésneau, située au fief des Roches-Bigot, paroisse de Château-Guibert, par Jean Combault,

marchand, à Cholet, à François Rigollage, fermier des dites Roches, ayant en cette qualité la retenue féodale sur le pré ci-dessus désigné, moyennant 300 livres (19 août 1782, f° 7). — Ventes : par François Draud, sieur des Touches, bourgeois, à Pierre-Thomas Baille de Gernon, procureur du Roi honoraire des Eaux et Forêts de Fontenay, et Jeanne Draud, son épouse, de la moitié de la métairie des Touches, paroisse de Sainte-Pexine, du quart de la métairie du Fief, paroisse de Foussay, du quart d'une rente foncière de 40 livres et de la totalité d'une autre rente de 50 livres moyennant le paiement de deux rentes, l'une de 46 livres 13 sous 6 deniers, l'autre de 11 livres, la rente viagère de 600 livres et 1,200 livres de pot-de-vin (15 septembre 1782, f° 7, v°); — par Marie-Anne Daux, veuve de Alexis-Henri Des Nouhes, à François Rigollage, marchand, fermier des Roches-Bigot, de la maison noble de l'Oucherie et de la métairie y joignant, paroisse de Château-Guibert, de la rente foncière de 60 livres due sur les moulins à vent et à eau de l'Oucherie et du Drot et du droit de présenter et nommer au bénéfice de l'Oucherie ou Vassalière, dont est actuellement pourvu le sieur Thibaud, curé de Saint-Vincent-sur-Graon, moyennant le paiement de trois rentes de 60, 50 et 25 livres, dues au dit sieur Thibaud, au sieur de Reignon de Chaligny et aux missionnaires de Beaulieu-sur-Mareuil, et en outre moyennant 12,240 livres et la rente viagère de 400 livres (13 juin 1783, f° 13, v°). — Acquisition par Pierre-Marc Barbier, sieur de la Chevalleraie, des trois cinquièmes de la succession de Gabriel Gendronneau, appartenant à Pierre-Gabriel Gendronneau de la Bodinière, commis des vivres de la marine de Rochefort, à Jean-Baptiste Aleaume, négociant, et Marie-Bénigne Gendronneau de la Bodinière, son épouse, et à Pierre-François-Gabriel Gendronneau de la Bodinière, bourgeois, tous les trois enfants du dit feu Gabriel Gendronneau (19 septembre 1781, 8 avril et 12 août 1782, f° 14 v°, 15 et 16).

B. 725. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1778-1779. — Justice seigneuriale des baronnies de Mareuil et la Vieille-Tour. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : de nomination et d'acceptation de commission d'experts : à la requête de Charlotte Daux, veuve de Gabriel de La Cantinière, écuyer, contre Pierre-Honoré Mangeot, écuyer, seigneur de la Touche-Ortie, pour fixation et estimation d'un terrain destiné à former un chemin (19 et 30 août 1779), etc.;

d'apposition et de reconnaissance de scellés et de clôture d'inventaire, concernant la succession de François Joffrain, fermier de la seigneurie de l'Aubouinière-des-Champs, paroisse de Sainte-Pexine, et Marie Dabigeon, son épouse (16 et 19 octobre 1778, 22 février et 1^{er} avril 1779), etc.; — d'enquête et enquête; — de tutelle et d'affirmation de compte de tutelle: de curatelle *ad hoc*; — d'émancipation: de François Chaigneau, fils de feu François Chaigneau, employé dans les fermes du Roi, et Madeleine Fromentin (19 février 1779), etc. — Sentence et enquête pour Jeanne-Louise Lurienne, veuve de Vincent Viaud, huissier royal, tant en son nom que comme tutrice de ses enfants mineurs, contre Alexis-Julien Viaud, huissier royal, Française Viaud, épouse de François-César Degouron, huissier aux tailles, et le sieur Godet de la Riboullerie (7 juin et 2 septembre 1779). — Sentence entre François Rampillon, seigneur des fiefs de la Nicolière et Berton, paroisse des Magnils-Regniers, et Pierre-Paul Mazeau, bordier, défendeur originaire pour cause d'injures, et Pierre-Vital Chauchet, prêtre-sacriste de la cathédrale de Luçon, partie intervenante et prenant la garantie du dit Mazeau, son bordier, au sujet du droit d'usage d'un puits (21 août 1779).

B. 726. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1780. — Justice seigneuriale des baronnies de Mareuil et la Vieille-Tour. — Procédures civiles. — Procès-verbaux: de nomination et d'acceptation de commission d'experts; — d'acceptation de commission d'experts: à la requête de Philippe Thoumazeau, procureur des baronnies de Mareuil, et Marie-Jeanne Chouteau, son épouse, contre Paul-Charles Choyau, procureur au même siège, et Jeanne-Catherine Chouteau, son épouse, pour le partage de la succession de René-Étienne Chouteau, père et beau-père des parties (21 août 1780), etc.; — d'apposition et reconnaissance de scellés sur les meubles de feu Anne-Marie-Angélique de Bessay, dame du dit lieu, veuve de Henri Gazeau, baron de Champagné, et ce à cause de l'absence de sa fille, Gabrielle-Henriette-Paule Gazeau, épouse de Louis-Joseph-Dominique de La Fare, marquis de la Fare (12 juillet et 14 août 1780); — d'apposition et reconnaissance de scellés, de nomination de curateur *ad hoc* et de délivrance de meubles, le tout concernant la succession de Jean-Baptiste-Laurent Gosselin, second contrôleur de la Salorge de Mareuil (14 septembre, 10 et 23 novembre et 4 décem-

bre 1780), etc.; — d'audition sur renvoi des consuls de Poitiers; — de consignation de la somme de 4,776 livres 13 sous 9 deniers, faite par Marie-Jeanne Guéry, veuve de Jacques-Mathurin Paillou, sénéchal du marquisat de la Flocellière et de la baronnie de la Forêt-sur-Sèvre, comme tutrice de Jacques-René Paillou, avocat en Parlement, et Julie-Rosalie Paillou, leurs enfants mineurs, pour offre en retrait lignager du fief et métairie des Astiers, paroisse de Saint-Jean de la Chaise (18 juillet 1780); — d'enquête et enquête pour Charles Jourdain, chapelain de la chapellenie d'Éméry David, en l'église de Sainte-Gemme, poursuite et diligence de Mathurin Barrion, fermier de la dite chapellenie, contre Joseph Rivalland, métayer, et Charles-Henri-Ferdinand De Loyens de la Coudraye, chanoine et archidiacre de l'église de la Rochelle et *vice versa* (13 juillet 1780), etc.; — de tutelle; de curatelle *ad hoc*; d'émancipation.

B. 727. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1781. — Justice seigneuriale des baronnies de Mareuil et la Vieille-Tour. — Procédures civiles. — Procès-verbaux: de nomination et d'acceptation de commission d'experts; — d'acceptation de commission d'experts: à la requête de Jacques Savignac, curé de Mareuil contre Jacques Boulanger, son prédécesseur, actuellement chanoine de la cathédrale de Luçon, pour la visite du presbytère de la susdite paroisse (17 juillet 1781); à la requête de Jeanne Pasquier, veuve de Pierre Debien, sieur de la Court, sénéchal de la châtellenie de Péault et des baronnies de Mareuil, contre demoiselle Martineau, veuve Debien de la Sicaudière, et sa fille, pour la visite de la tierce partie des propres de son mari, à elle appartenant en usufruit (24 août 1781), etc.; — d'adjudication du bail d'immeubles appartenant à des mineurs: — d'apposition et reconnaissance de scellés: sur les meubles de feu Marie-Honoré Bérard, notaire et procureur et contrôleur des actes à Mareuil (11 août 1780 et 5 janvier 1781); de feu Philippe Thoumazeau, notaire et procureur des baronnies de Mareuil (31 août et 22 novembre 1781); — d'apposition et reconnaissance de scellés, tutelle et clôture d'inventaire, le tout concernant la succession de Charlotte Pouponneau, veuve de Charles Bernard (27 juillet et 1^{er} décembre 1780, 9 et 18 janvier 1781); — d'enquête et enquête: pour Marie Claveau, veuve de Louis Clerteau, tutrice de ses enfants mineurs, et Louis Clerteau, son fils majeur, contre Jean Veillon,

fermier, et *vice versa* (13 et 14 septembre 1781); — de tutelle, curatelle et émancipation. — Sentence rendue entre Jacques-Augustin Genays, écuyer, seigneur de l'Aubouinière-des-Champs, d'une part, et Jean-Louis Marchegay, Louis-François Marchegay, Pierre Marchegay de Lousigny et Louise-Thérèse Marchegay, son épouse, enfants, gendre et héritiers de feu Jean Marchegay du Pief et de Marguerite-Marie-Jeanne Majou (14 mai 1781).

B. 728. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1787. — Justice seigneuriale des baronnies de Mareuil et la Vieille-Tour. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : de nomination et d'acceptation de commission d'experts : à la requête de Jeanne Cousinet, veuve Bouron, Pierre Bouron, son fils, Jacques Crespeau et Marie-Anne Larcher, son épouse, contre Jacques Boisard, pour estimation de dommages et agâts commis par des bestiaux (25 et 29 août 1787), etc.; — d'audition et enquête, sur renvoi des consuls de Poitiers, pour Louis-Alexandre Ferret, boulanger, contre Jean Leau, maréchal (17 et 21 avril 1787); — d'enquête et enquête : pour Cosme Vinet, notaire royal et fermier, contre Jacques Butaud, domestique et *vice versa* (15 et 16 mai 1787); pour Marie-Thérèse Guignet, veuve de Pierre Drouet, contre Jean Deniau, fermier, et *vice versa* (21 et 22 septembre 1787), etc.; — de tutelle : — de curatelle, à l'effet de contracter mariage, pour Julie-Victoire Lasonnier, veuve de Pierre Guilleband, notaire et procureur et contrôleur des actes à Mareuil (2 janvier 1787); pour Jean Champaud, fils de François Champaud et Jeanne Massé (18 janvier 1787); pour Marie Bouron, fille de Pierre Bouron et Marie Cantin (18 janvier 1787); pour Catherine Bonnamy, fille de feus François Bonnamy, fermier, et Marie Curateau (6 septembre 1787), etc.; — d'émancipation : de Jeanne Roy, fille de feus Pierre Roy et Jeanne Forestier (18 janvier 1787); des enfants de feus Claude Genais et Jeanne-Angélique Jariou (13 novembre 1787), etc. — Sentence rendue entre Étienne Texier, journalier, demandeur en partage, d'une part, et Pierre Giraudet, menuisier et cabaretier et autres, d'autre part (30 juillet 1787).

B. 729. (Liasse.) — 50 pièces, papier

1788. — Justice seigneuriale des baronnies de Mareuil et la Vieille-Tour. — Procédures civiles. —

Procès-verbaux : de nomination d'experts : à la requête de Pierre et René Jouslin, père et fils, fermiers, contre Alexandre-Esprit Eulalie de La Fontenelle, veuve de Alexandre-César de Buor, chevalier, seigneur de la Couperie (15 novembre 1788); — de nomination et d'acceptation de commission d'experts; — d'enquête : sur renvoi des consuls de Poitiers; par commission du président de la même ville; — d'enquête : pour René Gendronneau, aubergiste, contre Denis Joubert, laboureur, et *vice versa* (14 et 15 mars 1788), etc.; — de tutelle; — de curatelle à l'effet de contracter mariage : pour Marie-Madeleine Bonnamy, fille de feus François Bonnamy, fermier, et Marie Curateau (27 mai 1788), etc.; — d'émancipation. — Procès-verbal dressé à la requête de Benjamin-Gabriel Savary, seigneur de Beauregard, sénéchal du siège royal de Fontenay-le-Comte, au nom et comme légataire universel de feu messire Genays de l'Aubouinière des Champs, contre Genays de Sauvairé, Brunet de Trié et son épouse, héritiers présomptifs du dit défunt, et constatant que les défendeurs ont refusé de remettre la clef de la chambre où est le coffre qui contient les titres et papiers de la terre de l'Aubouinière (28 mai 1788). — Ordonnance de police, rendue sur la requête des syndics et habitants de la paroisse de Corp, fixant le nombre des troupeaux de moutons et brebis de chaque habitant de la dite paroisse, faisant défense de les laisser paquer dans les blés en tout temps et sur les terres en chaume avant la Notre-Dame de septembre, sous peine d'amende et de dommages intérêts, faisant défense en outre aux bergers d'avoir des moutons et brebis à eux appartenant sous peine de confiscation (18 avril 1788).

B. 730. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1789. — Justice seigneuriale des baronnies de Mareuil et la Vieille-Tour. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : de nomination et d'acceptation de commission d'experts : sur renvoi des officiers de la duché-pairie de Thouars (28 février et 5 mars 1789); — à la requête de messieurs de Trudaine, chevaliers, seigneurs de la Sablière, le Plessis-Fèvre, Château-Guibert, les Roches, la Guimenière, l'Héraudière et autres lieux, mineurs émancipés, contre les mineurs Levrard, pour estimation de dégradations faites au moulin des Roches (25 juin 1789); à la requête de Jean-François-Prospér Chupin, fermier de la terre de la Pescherie, paroisse de Château-Guibert, contre le

nommé Texier, bordier, pour estimation d'agâts (12 novembre 1789), etc. ; — d'affirmation de rapport par François Rousseau, maître chirurgien (9 avril 1789) ; — de déclaration de caution ; — d'enquête et enquête : pour Gabriel-Joseph de Froment, chevalier, baron de Castille, héritier de messire de Froment, seigneur de Pigné, qui l'était de Gabriel-Joseph de Froment, seigneur de la Faverie, contre René Jousseau, meunier, tuteur des enfants de Jacques Roger et *vice versa* (25 et 27 juillet 1789) ; pour Ambroise Denfer, fermier de l'Aubouinière-des-Champs et autres, contre François Migné et autres (27 juillet 1789), etc. ; — d'apposition et reconnaissance de scellés : — d'inventaire des titres et papiers de la fabrique de Mareuil, à la requête des héritiers de Claude Genais, décédé fabriqueur de la dite paroisse (20 avril 1789) ; — de tutelle ; de curatelle aux causes ; de curatelle à l'effet de contracter mariage ; d'émancipation. — Procès-verbal de nomination, sur modèle imprimé, de Martin-Louis-Joseph Boulanger, sénéchal des baronnies de Mareuil, et de Philippe-Alexis-Julien Viaud, notaire et procureur de la même juridiction, en qualité de députés chargés de porter le cahier des doléances de la susdite paroisse de Mareuil à l'assemblée qui se tiendra le 9 mars devant le lieutenant général de la sénéchaussée de Poitiers (2 mars 1789).

B. 731. (Liasse.) — 1 pièce parchemin ; 38 pièces, papier.

1779-1782. — Justice seigneuriale des baronnies de Mareuil et la Vieille-Tour. — Procédures criminelles. Informations pour voies de fait : à la requête de Pierre Nicoleau, fermier, contre François Rayneau, charbonnier (19 avril 1779) ; — à la requête de Pierre Gaudin, bordier, contre Pierre Betou, aussi bordier, et sa femme (5 juillet 1779) ; — à la requête de Jacques Triau, journalier, et sa femme, contre François Girard, garde de la paroisse de Beaulieu-sur-Mareuil (31 mai 1780) ; — à la requête de Nicolas Yon, marchand, contre les nommés Gaillard, père et fils, bordiers (28 mars 1781) ; — à la requête du procureur fiscal des baronnies de Mareuil, comparissant par Jacques Boyvineau de la Sauzay, doyen des procureurs postulants, contre François-Pierre Bast, Jean Mothais et leurs complices (4 novembre 1782). — Informations à la requête de Rose Yon, veuve Robelin, fermière du bateau de Mareuil, contre Philippe Teillaud, marchand, accusé d'avoir coupé le câble du dit bateau (31 juillet 1780) ; à la requête de Louis Roy, meunier, contre Hilaire

Thiré, fermier, pour vol de meubles par effraction (15 novembre 1782).

B. 732. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1788-1789. — Justice seigneuriale des baronnies de Mareuil et la Vieille-Tour. — Procédures criminelles. — Informations : à la requête du procureur fiscal des baronnies de Mareuil, comparissant par Jean-Baptiste Charrier, contre Joseph Thibaud et Pierre Châtelain, pour vol de chevaux (7 juin 1788) ; — à la requête de Jeanne Dinot, femme de Joseph Lafond, chaudronnier, contre Jacques-René Rousseau, aubergiste, pour voies de fait et maltraitements (2 juillet 1788). — Procès-verbal de vol par effraction fait à la métairie de l'Étremière, paroisse de Luçon (23 juin 1789).

B. 733. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1770-1788. — MOTTE-FRESLON (châtellenie de La). — Greffe de la justice seigneuriale de la châtellenie de la Motte-Freslon et du Champ-Saint-Père, séant au Champ-Saint-Père. — Lettres de provision avec cachet en cire rouge, de l'office de sergent et garde des domaines, eaux, bois et forêts des châtellenies de la Motte-Freslon et du Champ-Saint-Père et de Saint-Vincent-sur-Graon, pour Pierre-Martin, garde de la seigneurie de Saint-Cyr et de Saint-Sornin, demeurant aux Moutiers-les-Mauxfaits (7 octobre 1770). — Émanicipations : de Louise Naud, fille de feus Pierre Naud et Louise Bouard (2 janvier 1781) ; de Jacques et Madeleine Dreneau, enfants de Pierre Dreneau et de feu Madeleine Gaborit (*id.*). — Curatelle *ad hoc* de Louise Rousseau, fille de feu Pierre Rousseau, journalier, et Marguerite Maurit (13 octobre 1788).

B. 734. (Cahier.) — In-8°. 12 feuillets, papier.

1786-1787. — NESMY ET LA GUITARDIÈRE (hautes justices) — Registre des notifications et insinuations de la justice seigneuriale de Nesmy en Nesminois et de Nesmy en Grève. Ventes : par Louis Bialle de la Coutardièrre, notaire à Curzon, et Rose Allaire, fille majeure, héritiers pour les trois quarts de feu Monsieur Caillon, curé de Beaulieu-sous-la-Roche-sur-Yon, à François Debien, marchand, des trois quarts de la mai-

son du Grand Logis au bourg de Nesmy, et d'un petit jardin près du bois de Nesmy, moyennant 300 livres et un pot-de-vin de 36 livres (11 janvier 1787, f° 4); — par Pierre-Victor Grudé, bourgeois, à Joseph-Claude-Léon de Saignard, chevalier, seigneur de Saint-Pal, et Marie-Louise-Françoise de Rorthays, son épouse, des bâtiments, maison et métairie occupés par le vendeur et ses tenanciers, au village de Chaillot, paroisse de Nesmy, moyennant 4,200 livres, payables dans trois ans à partir du jour de la vente, plus la rente viagère de 200 livres payable au vendeur et autres chargés, et enfin sous réserve de l'usufruit des biens vendus en faveur du sieur Grudé sa vie durant (10 février 1787, f° 5); — par Louis Folliot, maréchal, à Charles Espinasseau, chevalier, seigneur de la Jolivetière, de la quatrième partie d'un pré et d'un champ au lieu de Logerie, paroisse de Chaillé-sous-les-Ormeaux, moyennant 72 livres (9 décembre 1786, f° 8); — par Jean Folliot, maréchal, au même, du quart à lui appartenant dans les immeubles précédents, moyennant 78 livres (15 mars 1787, f° 9, v°); — par Pierre Jouanin, charpentier, et sa femme, au même, du troisième quart des mêmes immeubles, moyennant 81 livres (19 mars 1787, f° 10, v°).

B. 735. (Cahier.) — In-8°, 6 feuillets, papier.

1782-1789. — Justice seigneuriale de Nesmy en Nesminois et de Nesmy en Grève. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Pierre-Augustin Folliot, charpentier, à Charles Espinasseau de la Jolivetière du dernier quart des immeubles désignés à l'article précédent, moyennant 78 livres (7 avril 1787, f° 1); — par René Triau, laboureur, et Renée Bouron, sa femme, à Mathurin Gallerneau, charpentier, et Jeanne Bernier, sa femme, d'une petite maison, sise au village de la Coutancinière, paroisse de Nesmy, de trois planches de jardin et de plusieurs pièces de terre, moyennant 400 livres (24 mars 1786, f° 3); — par Jacques Papin, bordier, son fils et sa brue, à Jean Papin, sa femme et son frère, d'une maison appelée les Cochardes, susdit village de la Coutancinière, et d'un petit jardin y joignant, moyennant 440 livres (16 janvier 1789, f° 4, v°).

B. 736. (Cahier.) — In-8°, 3 feuillets, papier.

1786. — Justice seigneuriale de la Guitardière. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes :

par Frédéric-François-Pierre Bardin, docteur en médecine, à Jean et Louis Rousseau, frères, marchands et leurs femmes, d'une borderie au village de la Touchette, paroisse de Chaillé-sous-les-Ormeaux, moyennant la somme de 80 livres de rente foncière, de bail d'héritage (30 mars 1778, f° 2).

B. 737. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1786-1790. — Justice seigneuriale de Nesmy et la Guitardière. — Procédures civiles. — Réception de Michel-Joseph Burcier, procureur de la châtellenie du Champ-Saint-Père et de la Motte-Freslon, dans la charge de procureur postulant de la haute justice de la Guitardière (6 septembre 1786); — d'apposition et levée de scellés sur les meubles de Jean et François Durant de la Gaudinière, paroisse de Saint-Vincent-sur-Graon (17 juin et 4 juillet 1788); — de déclaration de grossesse; — d'enquête aux fins de constater par témoins l'état et naissance de René Tuteau, serviteur domestique (12 septembre 1789); — de tutelle : des enfants mineurs de Jean Allaire, bordier, et Anne Mercier (27 janvier 1786), etc.; — d'émancipation : de Thérèse-Sophie Rousseau, fille de Guillaume Rousseau et Marie-Anne Lamarque (9 juin 1788); de Michel-Aimé, Joseph-Augustin et Françoise-Aimée Robin, enfants de feus Michel-Toussaint Robin, chirurgien, et Louise Denogent (30 décembre 1788); — de curatelle *ad hoc* : pour Marie-Madeleine et Henriette-Honorée Recoquillon, filles de feu Pierre Recoquillon, et Jeanne Merlet (6 septembre 1786); pour Thérèse-Sophie Rousseau, précitée (11 mai 1789), etc.; — de nomination de curateur à succession vacante.

B. 738. (Cahier.) — In-8°, 3 feuillets, papier.

1725-1726. — OLLONNE (comté d'). — Justice seigneuriale de la ville des Sables et comté d'Ollonne. — Enregistrement des édits et déclarations du Roi, arrêts du Conseil d'État et arrêts de la cour du Parlement. — Édit du Roi portant que le denier de la constitution sera et demeurera fixé à raison du denier vingt du capital (juin 1725, f° 1). — Arrêt du Conseil d'État permettant à tous cabaretiers de vendre vin à toute heure, excepté pendant le service divin, et leur faisant défense de donner à boire et à manger après huit heures du soir, en hiver et après dix heures du soir, en été (4 janvier 1724, f° 1, v°). — Contrat de mariage de Ma-

thurin Moreau, fils de feus Michel Moreau, bourgeois, et Marie Bouhier avec Louise Savarit, fille de feu Jacques Savarit, marchand et Françoise Lorteau (15 septembre 1725).

B. 739. (Cahier.) — In-8°, 12 feuillets, papier.

1721-1723. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et comté d'Olonne. — Registre de productions. — Dépôt au greffe, par les procureurs postulants, des sacs et productions : pour Joseph Jannet, sieur de la Jarrie, avocat du Roi au siège royal de Fontenay, contre Louise Jannet, veuve de Michel Massé, sieur de la Rudelière, président du siège des Traités foraines des Sables (8 août 1721, f° 1, v°) ; — pour Alexandre de Bessay, chevalier, seigneur de l'Oulière, héritier de Charles de Bessay, chevalier, seigneur de Châteauvieux, son frère, contre Pierre Dupuy, maître chirurgien (5 janvier 1722, f° 3, v°) ; — pour Ozanne-Anne Guilloton, veuve de Laurent Bouhier, Élu aux Sables, Louis Bouhier sieur de l'Écluse, président du grenier à sel de Cholet, André Bouhier sieur de la Gaudinière, lieutenant garde-côte de la capitainerie générale de Saint-Benoit, Suzanne Bouhier, fille majeure, contre Laurent Bouhier avocat en Parlement et Andrée Bouhier, veuve de Guillaume Chevallereau, sieur de la Guyonnière (5 février 1722, f° 4, v°) ; — pour René Gazeau, sieur de la Bretonnière, contre Jean Gaspard Moizand, écuyer, sieur des Bardonniers, lieutenant garde-côte de la capitainerie des Sables (21 août 1722, f° 7, v°) ; — pour Jacques-André Tortereau, subdélégué en l'Élection des Sables et Jeanne Bouhier, son épouse, contre Ozanne-Anne Guilloton, veuve de Laurent Bouhier, Jeanne de Rorthays de la Suze Saint-Révérend, André Bouhier de la Gaudinière et Laurent Bouhier, avocat en Parlement (8 octobre 1722, f° 8, v°) ; — pour Jean et Jacques Blanchard, bourgeois, contre André Gaudin de la Bordelière, aussi bourgeois (13 janvier 1723, f° 10, v°) ; — pour Laurent Dibon, maître orfèvre, contre Jean Thibaudeau, sa femme et autres (17 juillet 1723, f° 12, v°).

B. 740. (Cahier.) — In-8°, 8 feuillets, papier.

1723-1725. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et comté d'Olonne. — Registre de productions. — Dépôt au greffe des sacs et productions : pour Jean-Gaspard Moizand, écuyer, sieur des Bardonniers, con-

tre René Gazeau, sieur de la Bretonnière (20 novembre 1723, f° 1) ; — pour le sieur de la Bardonnière Petitgars, bourgeois, et Élisabeth Fouchereau sa femme, contre Sylvestre Guilbaud, marchand et Françoise Saueriau sa femme et encore contre Claude Hanriot, maître chirurgien, et Catherine Violleau sa femme (24 avril 1724, f° 2) ; — pour Vincent Vincent, docteur en médecine, et Élisabeth Vincent, fille majeure, contre Louise Perraine, veuve de Nicolas Gaudin, lieutenant au siège royal des Traités des Sables, Pierre Gaudin, sieur de la Paillolière et André Gaudin de la Bordelière, ses enfants (5 décembre 1724, f° 4) ; — pour René Vaugien, sieur de la Haye, sénéchal de la baronnie d'Apremont, contre Pierre Petiot, bourgeois et négociant (18 décembre 1724, f° 4, v°) ; — pour François Delahaye, ci-devant maire des Sables, contre messire Guinebaud, chevalier, seigneur du Beugny et de la Grossetière et Anne de Gaborit son épouse (5 février 1725, f° 5, v°) ; — pour Louis Ruchaud, avocat fiscal de la principauté de la Roche-sur-Yon et Madeleine Lesnard, son épouse contre Marie Servanteau, veuve de René Bouhier, sieur de Bourg-l'Abbé (25 mai 1725, f° 7).

B. 741. (Cahier.) — In-8°, 7 feuillets, papier.

1725-1726. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et comté d'Olonne. — Registre de productions. — Dépôt au greffe des sacs et productions : pour Gilles Giraudeau, ès-noms qu'il agit, contre Jean Duget, docteur en médecine et Pierre Dupuy, prêtre (30 mai 1724, f° 1, v°) ; — pour Mathurine Martin, veuve de Jean Soreau, capitaine de navire, contre Pierre Soreau, aussi capitaine de navire (19 décembre 1725, f° 3) ; — pour Paul Chauvereau, pilote de navire, et sa femme, et Jeanne Moreau, veuve Soubregasse, contre Jacques Gaudin, bourgeois, et encore Marie Ducher, veuve de Jean Guillaume, au nom qu'elle est appelée (24 mai 1726, f° 5) ; — pour Jean Pommeray, bourgeois, et Marie-Anne Boivin, sa femme, contre Étienne Grouneau, aussi bourgeois et autres (5 juillet 1726, f° 6, v°) ; — pour Élisabeth Veillon, veuve de René Sourouille, sieur de la Cailletière, contre Gabriel Sourouille, sieur de la Morlière, au nom qu'il est appelé (9 juillet 1726, *id.*) ; — pour Marie Joslain, veuve de Jacques Begaud, sieur de la Clergie, bourgeois, Nicolas Laisné, marchand, et Jacques Moreau, aussi bourgeois, contre Jean-Baptiste Boucher, sieur de la Motte, et Marie-Jeanne Joslain, sa femme, et autres (23 décembre 1726, f° 7).

B. 742. (Cahier.) — In-8°, 7 feuillets, papier.

1737-1738. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et comté d'Olonne. — Registre de productions. — Dépôt au greffe des sacs et productions : pour Marie Febvre, veuve de René Lodre, écuyer, contrôleur ordinaire des guerres, tant en son nom que comme commune en biens et mère tutrice de leurs enfants mineurs, savoir : Joseph Lodre, écuyer, aussi contrôleur des guerres, René Lodre, sieur des Chasteigners, bourgeois, et Marie Lodre, veuve de Jacques Massé, écuyer, seigneur des Longeais, tous héritiers du dit feu sieur Lodre, leur père, contre Françoise Coujard, veuve de Pierre-Denis de Miraillet, receveur des tailles en l'Élection des Sables, André-Denis de Miraillet, écuyer, et Françoise-Charlotte et Marie-Yolande de Miraillet, les trois enfants mineurs et héritiers du dit feu sieur de Miraillet, leur père (11 février 1737, f° 1) ; — pour Gabrielle-Élisabeth Éveillard, épouse de François Massé, écuyer, sieur de Beau lieu, contre Mathurin David, procureur au siège d'Olonne, et encore contre Gilles Durcot, chevalier, seigneur de Puytesson, et Marguerite Éveillard, son épouse (13 août 1737, f° 4) ; — pour Jean Veillon, sieur de Boismartin, bourgeois, contre François Cornuau, marchand (14 mai 1738, f° 6).

B. 743. (Cahier.) — In-8°, 12 feuillets, papier.

1738-1742. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et comté d'Olonne. — Registre des productions. — Dépôt au greffe des sacs et productions : pour Jean Corbeau, curé du Château-d'Olonne, demandeur en opposition et poursuivant la distribution des deniers provenant de la vente des meubles de Jean-Gaspard Moizand, sieur des Barlonnières (27 novembre 1738, f° 1) ; — pour Marie-Anne Blay, veuve de Étienne Gronneau, bourgeois, et Marie-Anne Gronneau, veuve de Jacques Caillaud, bourgeois, au nom qu'elles agissent, contre Louis Fromenteau, maître chirurgien, et demoiselle Caillaud, sa femme, Pierre Joussebert, chevalier, seigneur de la Court, Charles Gouin, curé de Saint-Julien-des-Landes, le sieur Guynot et Gouin, sa femme, Gabriel Baudry d'Asson, chevalier, seigneur de Persimon et dame Ayrault, son épouse et autres (3 février 1740, f° 3, v°) ; — pour François-René-Joseph de Vaugiraud, chevalier, seigneur de Rosnay, et Marie

Lodre, son épouse, auparavant veuve de Jacques Massé, seigneur des Longeais, vitric (beau-père) et tutrice des filles mineurs des dits époux Massé-Lodre, contre Jacquette Massé des Longeais, fille mineure émancipée, procédant sous l'autorité de Jacques-André Massé, écuyer, seigneur des Longeais, son curateur (6 avril 1741, f° 8, v°) ; — pour Louis Jannet, sieur de la Bauduère, licencié ès-lois, contre Denis Friconneau, sieur de la Motherie, Élu aux Sables, Michel Gaudin, sieur de l'Oulière, ci-devant fermier de la terre des Sables et Charles-Sigismond de Montmorency-Luxembourg, duc de Châtillon, portant le nom de duc de Bouteville, seigneur du comté d'Olonne (28 mars 1742, f° 12).

B. 744. (Cahier.) — In-8°, 8 feuillets, papier.

1745-1749. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et comté d'Olonne. — Registre des productions. — Dépôt au greffe des sacs et productions : pour François Jude, marchand orfèvre, et son épouse, contre Pierre Barreau, aussi marchand orfèvre (3 novembre 1745, f° 2) ; — pour Claude-Marc-Antoine Boizeau, maître chirurgien, contre Pierre Faverou, marchand, et René Libaudière, greffier de la juridiction d'Olonne et autres (9 août 1746, f° 3, v°) ; — pour Pierre Dubourg, négociant, contre Jeanne-Louise et Marie Gaudin, filles mineures émancipées, procédant sous l'autorité de Jacques Gaudin, prêtre, leur curateur (20 janvier 1748, f° 6, v°) ; — pour André Dumais, maître serrurier, et Marie-Françoise Guillaume, son épouse, contre Mathurin-Nicolas Delange, sieur de la Bouchardière (17 avril 1749, f° 8).

B. 745. (Cahier.) — In-8°, 10 feuillets, papier.

1738-1740. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Registre des dépôts de pièces. — Dépôt au greffe par les procureurs postulants : d'un billet sous signature privée pour Jean Rigollage, maître maréchal ferrant, ès-noms qu'il agit, contre François Vallée, menuisier sculpteur (9 décembre 1738, f° 1) ; — d'un contrat d'arrentement pour Vincent-Joseph Lorteau, notaire royal et procureur du marquisat de la Garnache, contre la nommée Febvre, veuve de Étienne Lavie, sellier, mère tutrice de leurs enfants mineurs (21 avril 1739, f° 4) ; — d'un testament olographe pour André Bouhier, sieur de la Gaudinière, contre Michel Massé, sieur de la Rudelière (14 mai

1739, f° 5, v°) ; — d'un contrat d'arrentement pour Gilles Giraudeau, huissier, contre Marie Febvre, veuve du sieur Bialle, marchand (18 juin 1739, f° 6) ; — d'un acte d'entérinement de donation, pour Florence Vidard, veuve de François Febvre, capitaine de navire, contre Jacqueline Garecher, veuve de Étienne Birotheau, procureur fiscal de la Motte-Achard (5 février 1740, f° 9)

B. 746. (Cahier.) — In-8°, 12 feuillets, papier.

1740-1742. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Registre des dépôts de pièces. — Dépôt au greffe : d'un aveu de la maison et ligence de la Gobinière pour Pierre Brethé, écuyer, sieur de Lairière, et Elisabeth Ruchaud, son épouse, contre Joseph Guinemand, marchand, défendeur et demandeur en garantie, contre Michel Gaudin, sieur de l'Ouhère, fermier de la terre d'Olonne (14 juin 1740, f° 2) ; — de deux billets sous signature privée pour Pierre Petiot, bourgeois, négociant, contre Charles-Mathurin Mercier, de l'Angevinière, procureur du Roi en l'Élection des Sables, et Jeanne-Madeleine Girard, son épouse (26 avril 1741, f° 5) ; — d'un hommage et aveu de l'hôtel noble de la Motherie, pour Denis Friconneau, sieur de la Motherie, contre René-Louis Jannet, sieur de la Bauduère, Michel Gaudin, sieur de l'Oulière, et monseigneur de la cour d'Olonne (11 juillet 1741, f° 7) ; — d'un billet sous seing privé, pour Jean Rousseau, capitaine de navire, et autres, contre Mathurin Micheau et autres (21 février 1742, f° 10, v°).

B. 747. (Cahier.) — In-8°, 12 feuillets, papier.

1742-1744. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Registre des dépôts de pièces. — Dépôt au greffe : d'un rapport d'offre de retrait lignager, pour Joseph-Aimé Friconneau, sieur de la Taillée, lieutenant au siège royal des Sables, et Paul Guyot, greffier des conventions de la dite ville, et Thérèse Ardouin, son épouse, contre Jean Petiot de la Poitevineière, bourgeois (5 décembre 1742, f° 3, v°) ; — d'un contrat d'acquêt de la moitié d'une maison sise aux Sables, pour Jeanne Bouhier, veuve de Jacques-André Tortereau, conseiller du Roi, contre Charles Gardret, huissier, et demoiselle Levesque, son épouse (23 février 1743, f° 8, v°) ; — d'un contrat d'entrée en

religion de demoiselle Marie-Bonne de Rorthays, fille de feus Louis-Germon de Rorthays, chevalier, seigneur de la Rochette et Renée-Charlotte Gazeau, pour les dames supérieure et religieuses du couvent de Sainte-Ursule de Luçon, contre demoiselle Renée-Madeleine de Rorthays, fille majeure, au nom qu'elle est appelée (27 février 1744, f° 11).

B. 748. (Cahier.) — In-8°, 12 feuillets, papier.

1745-1747. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Registre des dépôts de pièces. — Dépôt au greffe : du testament olographe de Angélique-Paule Delahaye, veuve du sieur Josnet de Villeneuve, pour Suzanne Bouhier, fille majeure, et Marie Leblanc, épouse de Jean Veillon, sieur de Bois-martin, contre Urbain-François-Marie Josnet, mineur émancipé (12 février 1745, f° 1, v°) ; — l'un mandement de la somme de 285 livres, pour Marie-Anne Chantenay, fille majeure, contre Vincent Vincent, notaire et procureur de la baronnie de Jart (8 février 1746, f° 5, v°) ; — de deux billets sous seing privé, pour Marie Morisson, veuve de Étienne Disson, bourgeois, contre Jean Adverty, bourgeois (1^{er} juillet 1746, f° 8) ; — d'un contrat d'arrentement et d'un contrat de transport de rente pour Pierre Petiot, écuyer, gouverneur des Sables, contre Mathias Arreau, notaire royal et procureur au siège de la dite ville, comme curateur aux successions vacantes de feu René Joslain, laboureur, et Louise Chauvet sa femme (10 janvier 1747, f° 11, v°).

B. 749. (Cahier.) — In-8°, 12 feuillets, papier.

1747-1749. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Registre des dépôts de pièces. — Dépôt au greffe : de plusieurs quittances, pour Joseph Jolly, bourgeois, contre Jean Joslain (3 mars 1747, f° 1) ; — d'un billet de la somme de 600 livres, pour Jean Ranfray, chevalier, seigneur de la Bajonnière, contre Anne-Louise Gaudin, veuve de Aimé-Joseph Friconneau, sieur de la Taillée (6 février 1748, f° 3, v°) ; — d'un billet de la somme de 444 livres, pour Marin Laisné, marchand, contre Marie-Anne Grouneau, veuve de Jacques Caillaud, bourgeois (12 août 1748, f° 8) ; — d'un contrat de constitution de la rente de 50 livres, pour André Dumats, maître per-ruiquier et son épouse, contre Mathurin-Nicolas Delange

de la Bouchardière, bourgeois au nom qu'il est appelé (9 décembre 1748, f° 9, v°); — d'un bail à ferme, pour Jacques-Louis Pichot, sieur de Sauveterre, contre Paul Guyot, greffier des conventions des Sables (10 mai 1749, f° 11, v°); — de diverses pièces, pour Joseph Lodre, écuyer, contrôleur ordinaire des guerres, noble homme, René Lodre, sieur des Chasteigners, François-René-Joseph de Vaugiraud, chevalier, seigneur de Rosnay, et Marie Lodre son épouse, Pierre-Nicolas Gaudin, écuyer, sieur de la Baconnière, et Marie Lodre son épouse, contre Esprit-Gabriel-Auguste Baudry d'Asson, chevalier, seigneur de Persimon, au nom et comme tuteur de la fille mineure de feu Pierre Brethé, chevalier, seigneur de Lairière et d'Élisabeth Ruchaud, son épouse (26 juin 1749, f° 11, v°).

B. 750. (Cahier.) — In-8°, 12 feuillets, papier.

1783-1788. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Registre des dépôts de pièces. — Dépôt au greffe : des pièces et productions concernant Jean-François Tortereau, procureur es-cours royales des Sables, et autres (18 mai 1784, f° 3, v°); — d'un acte d'arrentement, pour Michel-Louis Gateau de la Flocellière, bourgeois, et Louise Rigourdin, son épouse, contre maître Delange l'aîné, procureur, tant en son nom que comme curateur de la demoiselle Bernard, mineure émancipée, et encore contre la dame Bernard, veuve Yvonet (25 janvier 1785, f° 5); — d'un procès-verbal de comparution et d'un rapport de visite, pour messire Duchaffaut de la Guignardière et demoiselle Marin de la Guignardière, son épouse, contre Prousteau, maréchal, comme tuteur du mineur Roland (26 mai 1785, f° 5, v°); — des pièces et productions dans l'affaire pendante entre les directeur et administrateurs du bureau de l'hôpital des Sables, d'une part, et les sieurs et dame Veillon et les héritiers des sieurs et dame Massé des Longeais, d'autre part (9 janvier 1788, f° 12).

B. 751. Cahier.) — In-8°, 4 feuillets, papier.

1788-1790. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Registre des dépôts de pièces. — Dépôt au greffe : d'un billet, pour Madeleine Tesson, veuve de Denis Puiroux, fermier, contre Jean-Louis Orseau, capitaine de navire (11 février 1789,

f° 1, v°); — des pièces et productions dans l'affaire pendante entre Marie Voyneau, veuve de Louis Maillochau de la Daunière, bourgeois, Pierre et Olivier Fayau, mineurs émancipés, procédant sous l'autorité de Alexandre Boisseau, huissier royal, leur curateur, d'une part, et Luc Blain, marinier, et Joseph Leval, d'autre part (4 septembre 1789, f° 4); — d'un titre nouvel de rente, pour les révérends pères du collège de la ville de Niort, contre Morisson de la Naulière (11 août 1790, f° 4).

B. 752. (Cahier.) — In-4°, 55 feuillets, papier.

1721-1722. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Registre des audiences. — Installation de Étienne Cosson dans la charge de greffier de la juridiction d'Olonne, à lui accordée par Jean Veillon de Boismartin, fermier général des domaines de la dite cour (4 août 1721, f° 1). — François-Charles Biesse, procureur postulant aux Sables-d'Olonne, demandeur en paiement de la somme de 48 livres 16 sous, contre Clément Poiraud et sa femme (11 août 1721, f° 3, v°). — Claude Hanriot, maître chirurgien, demandeur en paiement d'un mémoire pour traitement et médicaments, contre Laurent Bouhier, ci-devant Élu aux Sables (1^{er} décembre 1721, f° 10, v°). — François Tortereau, président de l'Élection des Sables, demandeur en fourniture de grands carreaux de verre et règlement de compte de journées, contre Nicolas Niget dit Delorme l'aîné, maître vitrier (19 janvier 1722, f° 16). — Gabriel Delange, ci-devant Élu aux Sables, contre Marie-Anne Ruchaud, veuve de Pierre Disson, sieur des Joyes, à l'effet de se faire présenter les quittances de six années de prix de ferme de la maison noble du Plessis-Landry, pour lesquelles le dit demandeur s'était rendu caution (9 mars 1722, f° 24). — René Lodre, écuyer, conseiller des guerres, contre Maurice Seguier, écuyer, sieur du Plessis, à l'effet de faire expédier commission rogatoire au juge ordinaire de Saumur, pour entendre mademoiselle Lodre, sa fille, et à l'effet d'obtenir paiement d'un billet (20 avril, 26 juillet et 3 août 1722, f°s 31, 41 et 45). — André Gaudin, Élu aux Sables, demandeur en entérinement de testament, contre les héritiers inconnus de Thomas Jouet, maçon (6 juillet 1722, f° 41). — Lettres de provision de Louis Riffault, en qualité de concierge et geôlier des prisons de la juridiction d'Olonne (28 avril 1722) et enregistrement des dites lettres

(1^{er} juin 1722, f^o 34, v^o). — Sentence renvoyant Joachim Robineau, écuyer, sieur de la Renolière, des fins de la plainte portée contre lui par Étienne Grouneau, bourgeois (3 août 1722, f^o 44, v^o).

B. 733. (Cahier.) — In-4^o, 40 feuillets, papier.

1722. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Registre des audiences. — Pierre Petiot, bourgeois, et Marie Bouron, sa femme, contre Jacqueline Friconneau, leur domestique, à l'effet d'obliger cette dernière à se rendre incessamment, et au plus tard dans vingt-quatre heures, au domicile des demandeurs, pour continuer les services par elle commencés en la dite qualité (31 août 1722, f^o 2). — Déport de Aimé-Laurent Dupleix, sénéchal de la juridiction d'Olonne, dans deux affaires concernant : 1^o les religieuses de Sainte-Croix des Sables, contre Marie-Olive Leblanc, veuve de Charles-Fort Rabillé, bourgeois, et 2^o Marie Leblanc, veuve de Simon-Honoré Demeigné, médecin du Roi, contre Simon Perroteau, bourgeois, et sa femme, attendu l'alliance qui est entre nous dit sénéchal et les dites demoiselles Leblanc (7 décembre 1722, f^o 7). — Marie Perraine, veuve de Jean Soreau, secrétaire de la communauté des habitants des Sables-d'Olonne, demanderesse en exécution de legs pieux portés dans un testament, contre Simon Pasteau et la veuve de François Pasteau (14 décembre 1722, f^o 9, v^o).

B. 734. (Cahier.) — In-4^o, 50 feuillets, papier.

1723-1725. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et comté des Olonnes. — Registre des audiences. — Jean Dumoulin, prêtre, docteur de Sorbonne, demandeur en réclamation de la possession et jouissance d'une pièce de terre, contre Pierre Chabot, laboureur (10 janvier 1724, f^o 8). — Jean Adverty, bourgeois, demandeur en paiement de prix de ferme, contre Vincent Vincent, docteur en médecine (27 mars 1724, f^o 16, v^o). — Gabriel Delange, sieur de Lessard, demandeur en fourniture de caution de prix de bail, contre François Dubosc (3 juillet 1724, f^o 22). — Gabriel Deslandes, marchand forain et mercier, demandeur en réparation d'injures, contre François Mutet, aussi marchand forain (27 novembre 1724, f^o 31). — Jean Pommeray, bourgeois, et demoiselle Boivin, sa

femme, Françoise Boivin, veuve Robert Bouron, Maurice et André Blay et leurs femmes, Jacques Lambert et François Tortereau et leurs femmes, Jacques Caillaud, bourgeois, contre Marie Marchand, veuve de François Ruchaud, aubergiste, à l'effet de faire rétablir une grange et écurie et d'obtenir le paiement d'une année de loyer de maison (4 décembre 1724, f^o 32, v^o). — Jean Friconneau, saunier, demandeur en offre de retrait lignager, contre René Dinot, capitaine de navire, et Catherine Guitton, sa femme (5 mars 1725, f^o 41). — Installation de François Lambert, en qualité de notaire royal, procureur postulant et substitut du procureur fiscal du comté d'Olonne, charges à lui conférées par lettres de provision en date du 28 avril 1725, et dans lesquelles il avait été reçu par les officiers du siège royal de Fontenay-le-Comte le 22 mai suivant (28 mai 1725, f^o 46, v^o).

B. 755. (Cahier.) — In-4^o, 48 feuillets, papier.

1725-1726. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Registre des audiences. — Marie Joslain, veuve du sieur Begaud et en premières noces de Pierre Cochet, sieur de la Noue, demanderesse en établissement de sequestre sur les fruits de la métairie de la Jarrilière et autres héritages dépendant de la succession de Jean Joslain et Marie Baugis, sa femme, contre Jean-Baptiste Boucher et demoiselle Joslain, sa femme, et Gilles Baumery et demoiselle Joslain, sa femme (16 juillet 1725, f^o 5, v^o). — René Lodre, écuyer, demandeur en reconnaissance de billet, contre Jacques Grandvault, maître sellier (3 septembre 1725, f^o 12, v^o). — Laurent Bouhier, ancien maire et major de la ville des Sables, demandeur en paiement du prix de loyer d'une maison, contre Louis Bouron et sa femme (19 novembre 1725, f^o 17). — Jacques Perroteau, prêtre, Jean Perroteau, sieur de Grandchamp, écuyer, maréchal-des-logis de la compagnie des gardes marines du Roi au département de Rochefort, Joseph Perroteau, sieur de Bois-Julien, capitaine de flûte du Roi et demoiselle Louise Perroteau des Essartouses, frères et sœur, contre Étienne Perroteau, sieur des Prises, écuyer, major général gardécôte de la capitainerie de Notre-Dame-de-Mont et Jeanne Perroteau, veuve de François Coyau, sieur de la Fuye, officier sur les vaisseaux du Roi, au sujet de l'exécution du testament de Ozanne Chauvet, aïeule des parties (7 janvier 1726, f^o 26). — Françoise Abram,

veuve de Louis Boulineau, capitaine de navire, demanderesse en entérinement de donation, contre Marie Gaudin, veuve Boulineau, Françoise-Catherine et Marie Boulineau, ses enfants (4 février 1726, f° 32, v°). — René Mesnier, receveur au bureau de la poudre des Sables, demandeur en saisie arrêt, contre Christophe Drouillard, capitaine de navire, appelé pour déclarer ce qu'il doit au nommé Puirault, et encore contre Jacques Massé, écuyer, seigneur des Longeais et René Lodre, écuyer, commissaire ordinaire des guerres (25 février 1726, f° 41, v°). — Jacob Imbert, sieur de la Choltière, demandeur en reconnaissance de billet, contre Michelle Roy, veuve de Girard, maître de navire (29 avril 1726, f° 47, v°).

B. 756. (Cahier.) — In-8°, 11 feuillets, papier.

1726. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Registre des audiences. — Prestation de serment, à l'occasion de la reprise annuelle des audiences : de Étienne Cosson, greffier, Mathurin David, François-Charles Biesse, Jacques Rouillé, Pierre Biroché, André Chauviteau, Augustin Gaudon, François Laurent et René Péault, procureurs postulants, Nicolas Fouillole, Louis Riffault, François Chaigneau et Crochet, sergents (18 novembre 1726, f° 1). — Louis Thevenin, docteur en Sorbonne, curé des Sables, Marie-Aimée-Renée de Ramberge, veuve de François Friconneau, sieur de la Taillée, lieutenant civil et criminel de l'Élection des Sables, tant en son nom que comme mère de Joseph Friconneau, son fils, demandeurs en entérinement de testament, contre Jean Girard, sieur des Vélizières, comme père de ses enfants et de Florence Friconneau, et comme curateur aux causes de Jacques Friconneau, et contre demoiselle Florence Friconneau, Joseph Dubois, sieur de la Guignardièrre, avocat en Parlement, et Françoise Friconneau, son épouse, Jeanne Thomas, veuve de Jean-Baptiste Friconneau, sieur de la Garlière, Yves Hardouin, sieur de la Forest, négociant à Ancenis, et Louis Fourcade, marchand, et Marie Jouanneau, son épouse (16 décembre 1726, f° 9).

B. 757. (Cahier.) — In-8°, 30 feuillets, papier.

1727. — Justice seigneuriale de la ville des Sables

et du comté d'Olonne. — Registre des audiences. — André Fontaine, maître forger, et Jeanne Gentet, sa femme, demandeurs en réparation d'injures, contre Anne Pasteau, procédant sous l'autorité de Jean Blanchard, capitaine de navire, son tuteur (27 janvier 1727, f° 2, v°). — Louise Bouet, veuve de Jean Dupuy, conseiller du Roi, demanderesse en paiement de la somme de 187 livres 8 sous, contre Pierre Richaud, laboureur (3 mars 1727, f° 8, v°). — Ordonnance du sénéchal, portant enregistrement, au greffe du siège, du testament de feu Louise Perraine, veuve de Nicolas Gaudin, lieutenant des traites foraines des Sables-d'Olonne (10 mars 1727, f° 10, v°). — Jacques Rouillé, notaire et procureur aux Sables, demandeur en paiement de la somme de 20 livres, contre Anne Barbier, veuve de Pierre Morinière, tisserand (24 mars 1727, f° 14). — Pierre Petiot, bourgeois, demandeur en reconnaissance d'un billet, contre Denis Friconneau, sieur de la Motherie, Élu aux Sables (21 avril 1727, f° 21, v°). — Charles Sigismond de Montmorency-Luxembourg, duc de Châtillon et d'Olonne, comparant par Jean Girard, sieur des Vélizières, son procureur fiscal, contre les sieurs curé et prêtres composant la communauté des clercs de l'église paroissiale de Notre-Dame d'Olonne, en la personne de Vincent-Philippe Fradet, vicair de la susdite église, à présent syndic et receveur de la dite communauté, à l'effet de rétablir et mettre en état deux journaux et demi de vigne, situés au fief des Grandes Barres (26 mai 1727, f° 26, v°).

B. 758. (Cahier.) — In-4°, 24 feuillets, papier.

1727. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Registre des audiences. — André de Miraillet, écuyer, capitaine d'infanterie, demandeur en reconnaissance de billet, contre demoiselle Charlotte de Miraillet (30 juin et 28 juillet 1727, f°s 2, v° et 7). — Élisabeth Jamnet, veuve de Aimée Ruchaud, sieur de la Gerberie, défenderesse en exécution d'obligation, et Joseph Jamnet, sieur de la Jarrie, avocat du Roi en la sénéchaussée de Fontenay-le-Comte, intervenant en l'instance, tous les deux en qualité d'héritiers de feu Françoise Jamnet, épouse de Louis-Joseph Maréchal, chevalier, seigneur de Fougeré, demandeurs en garantie et en saisie arrêt, contre Joseph Lemoyné, chevalier, seigneur de Sérigny, capitaine des vaisseaux du Roi, demandeur originaire, et le dit seigneur de Fougeré et la dame de Patras, veuve

de Alexandre Maréchal, chevalier, baron de Poiroux, appelés à la dite garantie (4 août 1727, f° 9, v°). — Procès-verbal de lecture des provisions de la charge de gouverneur du Roi en la province de Poitou, Châtelleraudois et Loudunois, accordée par le Roi au prince de Conti, le dit procès-verbal portant enregistré au greffe des lettres de provision précitées (1^{er} septembre 1727, f° 14). — Ordonnance de police nommant d'office deux fariniers de la ville des Sables, pour faire chaque semaine, au greffe du dit lieu, leur rapport sur le prix des grains qui se vendent au minage (17 novembre 1727, f° 18).

B. 759. (Cahier.) — In-4°, 32 feuillets, papier.

1728. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et comté d'Olonne. — Registre des audiences. — Jean Veillon, sieur de Bois martin, fermier du Comté des Olonnes, demandeur en paiement de la somme de 212 livres 10 sous pour cinq quartiers de jouissance d'un moulin à vent, contre Jacques Rousseau (26 janvier 1728, f° 7, v°). — Dame Marguerite Duvau, demanderesse en interruption de possession et jouissance, contre André Gaudin, Élu aux Sables, Louise Davy, veuve Mourain du Gasteau, et Nicollas Billon, notaire du marquisat de la Garnache (1^{er} mars 1728, f° 15). — Jean Arnaudeau, notaire et sa femme, demandeurs en saisie arrêt, contre Adrien Lambert, marchand, appelé pour déclarer ce qu'il doit au sieur Pierre Baud et contre Vincent, Jacques et Louise Baud, frères et sœur, appelés pour consentir la délivrance des deniers saisis (26 avril 1728, f° 24). — Jacques Gaudin, bourgeois, et Anne Regain, sa femme, Anne Gaudin, épouse de Jacques Regain, et autres, héritiers de feu Elisabeth Regain, fille majeure, demandeurs en paiement de la somme de 180 livres, contre le sieur Durand, tailleur d'habits, et sa femme (24 mai 1728, f° 26, v°). — Anne Guinemand, veuve de Nicolas Thomassin, demanderesse en reconnaissance d'un billet, contre Gabriel Sourouilhe, sieur de Cadillon, licencié ès lois (5 juillet 1728, f° 32).

B. 760. (Cahier.) — In-4°, 28 feuillets, papier.

1728-1729. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Registre des audiences. — Anne-Marie Robert, de la Salle Lézardière, veuve

de René Ranfray, écuyer, seigneur du Fief, demanderesse en paiement d'un billet, contre Marie Tribert, veuve de Joseph Roulleau, sieur de la Plissonnière (12 juillet 1728, f° 1, v°). — Laurent Boubier, ancien maire et major des Sables, tant en son nom que comme ayant les droits cédés de Andrée Boubier, veuve de Guillaume Chevallereau, sénéchal de Sainte-Hermine, demandeur en règlement de succession, contre Jeanne Boubier, veuve de Jacques-André Tortereau, subdélégué de l'Intendant de Poitiers pour l'Élection des Sables-d'Olonne (2 août 1728, f° 5, v°). — Luc Pezot, receveur des Tailles, demandeur en reconnaissance d'un billet, contre Gabriel Sourouilhe, sieur de Cadillon (23 août 1728, f° 9) — Joseph Lemoyne, chevalier de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux entretenus par le Roi au port de Rochefort, demandeur en saisie arrêt, contre Joseph Jannet, sieur de la Jarrie, avocat du Roi, et André de La Voyrie, écuyer, seigneur de la Grassière, Charles Caillaud de Beauchesne, écuyer, et Joseph Maréchal, seigneur du Fougeré, et son épouse (29 novembre 1728, f° 18). — Jacques Veillon, prêtre, demandeur en entérinement de lettres de bénéfice d'inventaire, contre les créanciers inconnus de la succession de François Brejonneau (24 janvier 1729, f° 24).

B. 761. (Cahier.) — In-4°, 24 feuillets, papier.

1729. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Registre des audiences. — Urbain Delahaye, bourgeois, demandeur en paiement de la somme de 264 livres, contre Laurent Boubier, sieur de la Girardière, aussi bourgeois (7 mars 1729, f° 2). — Louis Fradet, prêtre, demandeur en exécution d'un contrat de rente, contre Marie Tribert, veuve de Joseph Roulleau, sieur de la Plissonnière, Jean Adverty, bourgeois, et Marie-Anne Roulleau, son épouse, René-François Roulleau, sieur de l'Islean, Jean Roulleau, et Jean Blanchard, bourgeois, ce dernier en qualité de curateur de Charles Roulleau, et encore contre Joseph Roulleau, sieur de la Plissonnière (28 mars 1729, f° 7). — René Mesnier, receveur au bureau de la poudre des Sables, demandeur en paiement de 57 livres 10 sous, pour reste dû de trois années de loyer d'une maison, contre Louis Pierroux (13 juin 1729, f° 15, v°). — François Vidard, prêtre habitué en l'église paroissiale des Sables, demandeur en paiement d'arrérages de rente, contre Antoine Mestayé et sa femme (5 septembre 1729, f° 23).

B. 762. (Cahier.) — In-4°, 36 feuillets, papier.

1729-1730. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Registre des audiences. — Thérèse Carsitlier, épouse de François Passerat, avocat en parlement et ès conseils du Roi, demandeur en exécution d'un contrat de rente, contre Pierre-Jean-Nicolas Gaudin, lieutenant au siège des Traités des Sables, Jacques Gaudin, prêtre, et autres (28 novembre 1729, f° 5). — Mathurin David, notaire et procureur aux Sables-d'Olonne, contre François Tortereau, président de l'Élection du dit lieu, et encore, contre le sieur de la Paillolière Gaudin, assignés pour déclarer ce qu'ils doivent au sieur Soreau de Belenoue (19 décembre 1729, f° 8, v°). — Lecture et publication de la sentence qui déclare le sieur Thevenin, curé de la ville de Sables, en état de démence et aliénation d'esprit, et par conséquent interdit de pouvoir contracter (9 janvier 1730, f° 9, v°). — Le procureur fiscal de la cour des Sables-d'Olonne, contre Jacqueline Louineau, veuve Joseph Gaulier, et autres, à l'effet de faire enlever des tas de fumiers mis au devant des portes des défendeurs et qui encombraient les rues (*id.*, f° 11, v°). — Ordonnance de police, enjoignant aux sergents de la susdite juridiction, de se trouver alternativement aux audiences ordinaires sous peine d'interdiction (*id.*, *id.*). — André de La Voyrie, chevalier, seigneur de la Grassière, demandeur en entérinement de testament, contre André Massé, écuyer, seigneur de la Noue et autres (24 avril 1730, f° 24, v°). — Monseigneur de la cour des Sables-d'Olonne, demandeur et intervenant par son procureur fiscal, contre le sieur Jacques Lambert, marchand de draps, et Blay sa femme, et contre la nommée Verdon, veuve du sieur Peuffier, sergent de la dite cour, au sujet d'espèces d'or et d'argent trouvées dans un jardin (5 juin 1730, f° 32).

B. 763. (Cahier.) — In-4°, 24 feuillets, papier.

1730-1731. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Registre des audiences. — Ordonnance de police nommant deux marchands fariniers pour faire chaque semaine au greffe un rapport sur la valeur et estimation commune des blés et autres gros fruits (17 juillet 1730, f° 3). — Jean Pommeray, maître de navire, demandeur en offre de

retrait lignager, contre Joseph Jolly, bourgeois et charpentier de navire, et Angélique Bourget, son épouse (14 août 1730, f° 6, v°). — Jeanne Bruneteau veuve de Jacques Chevillon, capitaine de navire, demanderesse en paiement de plusieurs billets, contre René Péault, notaire et procureur du comté d'Olonne, curateur à la démence de Louis Thevenin, curé des Sables (21 août 1730, f° 9, v°). — René-Josué Vaslin, avocat au Présidial de la Rochelle et autres, ses frères et sœur, héritiers présomptifs de Josué Vaslin, leur père, contre Élisabeth Birotheau, veuve du dit Vaslin, mère tutrice de son fils mineur et du dit défunt, au sujet de la succession de feu Vaslin précité (15 janvier 1731, f° 19). — Joseph Jannet, sieur de la Jarrie, avocat du Roi à Fontenay, demandeur en entérinement de testament, contre Jeanne-Gabrielle Jannet, fille majeure, et contre René-Louis Voyneau, écuyer, seigneur du Plessis, auditeur en la Chambre des comptes de Bretagne, au nom qu'il est appelé (*id.*, f° 19, v°).

B. 764. (Cahier.) — In-4°, 24 feuillets, papier.

1731. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Registre des audiences. — Charles-Sigismond de Montmorency Luxembourg, duc de Châtillon et d'Olonne, comparant par Jean Girard, sieur des Veliziers, son procureur fiscal, demandeur en paiement des devoirs féodaux dus sur le tènement de Brandois, paroisse du Château-d'Olonne, contre Adrien Lambert, marchand de draps, propriétaire de tout ou partie du dit tènement, et Denis Friconneau, sieur de la Motherie, Élu aux Sables (12 mars 1731, f° 2, v°). — Jacques-René Bodet, chevalier, seigneur de la Court de Brem, contre André Servanteau, écuyer, seigneur de la Brunière et de la maison noble de la Grégoirière, à l'effet d'être lésé en possession du quart du hief de vigne des Conches, et des cens, rentes, etc., dus sur la métairie de la Normandelière, le tout situé paroisses de Bretignolle et de Saint-Nicolas-de-Brem (9 avril 1731, f° 4). — Marie-Renée Ranfray, fille émancipée, procédant sous l'autorité de Jean Coudriau, greffier des conventions, son curateur, demanderesse en reddition de compte, contre Anne-Marie Robert de la Salle Lézardière, veuve de René Ranfray, écuyer, seigneur du Fief (7 mai 1731, f° 8). — André Chauviteau, notaire royal et procureur au comté d'Olonne, demandeur en reconnaissance d'un billet, contre Mathurin Mathé, labourneur (9 juillet 1731, f° 17). —

Dom Léonard Geneste, religieux de l'Abbaye de Bois-Grolland, demandeur en paiement de bail à ferme, contre Marie Duranteau, veuve Peuffier (6 août 1731, f° 24).

B. 765. (Cahier.) — In-4°, 24 feuillets, papier.

1731-1732. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Registre des audiences. — André Servanteau, écuyer, seigneur de la Brunière, demandeur en paiement des intérêts de la somme de 800 livres, contre Gabriel Sourouilhe, sieur de Cadillon, licencié ès lois (3 septembre 1731, f° 3). — François-Charles Biesse, procureur aux Sables, demandeur en paiement de la somme de 18 livres 18 sous 8 deniers, contre Joseph Maréchal, chevalier, seigneur du Fougeré et Elisabeth Jannet, son épouse (3 décembre 1731, f° 8). — René Vaugien, sieur de la Haye, sénéchal de la baronnie d'Aprémont, demandeur en paiement de la moitié de 10 arrérages de la rente noble de 24 boisseaux de seigle, contre Marie Bernard, veuve de Pierre Jouveau (7 janvier 1732, f° 11). — Louis Fromenteau, maître chirurgien, et demoiselle Caillaud, son épouse, demandeurs en règlement de compte, contre le sieur Caillaud, bourgeois (3 mars 1732, f° 16, v°). — Jean Blanchard, bourgeois, et Jeanne Bouhier, veuve Tortereau, comme mère tutrice de Jean-Baptiste Tortereau son fils et du dit défunt, demandeurs en entérinement de lettres de bénéfice d'âge, contre les créanciers connus et inconnus de la succession de François Tortereau, président de l'Élection des Sables (26 mai 1732, f° 24).

B. 766. (Cahier.) — In-4°, 24 feuillets, papier.

1732-1733. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Registre des audiences. — André Queneau, procureur ès cours royales des Sables, demandeur en paiement de la somme de 35 livres 3 sous, contre Calixte Foucher, chevalier, seigneur du Brandeau (23 juin 1732, f° 1, v°). — Joseph Dubois, sieur de la Guignardière, et Jean Girard, sieur des Velizières, procureur fiscal de la juridiction des Sables, demandeurs en exécution de sentence, contre Mathurin Drouillard, capitaine de navire, et dame Jouneau, sa femme (30 juin 1732, f° 5, v°). — Mathurin David, notaire royal et procureur aux Sables, demandeur en reconnaissance d'un billet, contre Michel Pelletier, sieur

de la Goulpière (11 août 1732, f° 10). — Claude Hanriot, maître chirurgien, et Catherine Violleau, son épouse, demandeurs en paiement d'un prix de bail, contre Jean Julliot de la Vergne, maître apothicaire, et Catherine Thomazeau, son épouse, et Michel Delaroze, aussi maître apothicaire, et Catherine Delaroze, sa sœur (18 août 1732, f° 13). — Pierre Barreau, marchand orfèvre, et sa femme, demandeurs en réparation d'injures, contre Pierre Massuyau, maréchal, et sa femme (1^{er} décembre 1732, f° 19). — Anne Collinet, veuve Desportes, Philippe Desportes, docteur en médecine, et Anne Mathé, veuve de Mathurin Brossard, demandeurs en entérinement du testament de Marie Collinet, veuve de Philbert Raiton, capitaine de navire, contre Anne Collinet, veuve Febvre, Jean Collinet, bourgeois, et André Collinet, capitaine de navire, héritiers en partie de la dite Marie Collinet (12 janvier 1733, f° 24).

B. 767. (Cahier.) — In-4°, 17 feuillets, papier.

1733. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Registre des audiences. — Jean Girard, sieur des Velizières, procureur fiscal et de police de la cour des Sables-d'Olonne, demandeur en entérinement du testament de feu dame Richard, au nom qu'il agit, contre Hilaire Richard, veuve de Jean Jourdain, conseiller aux montres de la maréchaulsée de Fontenay-le-Comte, Jacques Panou, Élu au même lieu, Louise-Gabrielle Panou, émancipée, procédant sous l'autorité de Jean-Baptiste Savary, lieutenant de la maîtrise des eaux et forêts de Fontenay, tous héritiers de la dite dame Richard, et contre maître Charles Brancheu, et dame Françoise Panou, son épouse défailants (9 février 1733, f° 5). — Ordonnance de police enjoignant au sieur Lebrun, musicien aux Sables, « de faire nettoyer les lieux communs qui sont dans sa maison, et faire boucher les trous par où ils s'écoulent dans la rue, » sauf à retenir la dépense faite sur le prix du loyer dû au propriétaire, et ce à peine de 10 livres d'amende (4 mai 1733, f° 12, v°). — Dame Florence Vidard, veuve Savarit, demanderesse en exécution de sentence, contre Étienne Perroteau, écuyer, sieur des Prises (15 juin 1733, f° 17, v°).

B. 768. (Cahier.) — In-4°, 19 feuillets, papier.

1733-1734. — Justice seigneuriale de la ville des

Sables et du comté d'Olonne. — Registre des audiences.

— Jacques-René Bolet, chevalier, seigneur de Brein, et son épouse, demandeurs en nomination d'experts pour la visite d'une maison, contre Hélié-Jean-Baptiste Josnet, sieur de la Foucherie, et Marie-Anne Delange, son épouse (6 juillet 1733, f° 2, v°). — Réceptions : de Vincent Thomazeau, praticien, dans la charge de notaire et procureur postulant du siège des Sables-d'Olonne (27 juillet 1733, f° 4, v°); — de Louis Péault, praticien, en la même qualité (31 août 1733, f°s 9, v°, et 12). — André de La Voyrie, chevalier, seigneur de la Grassière, demandeur en reconnaissance de billet, contre messire Friconneau, sieur de Champloq (14 décembre 1733, f° 16). — Ordonnance de police, enjoignant aux sergents d'assister alternativement aux audiences, sous peine d'interdiction (11 janvier 1734, f° 18, v°). — Clément Couturier, sargetier, et sa femme, demandeurs en paiement de la somme de 16 livres 5 sous, pour la valeur d'une barrique de vin (18 janvier 1734, f° 19, v°).

B. 769. (Cahier.) — In-4°. 24 feuillets, papier.

1734. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Registre des audiences. — Comparution de André Massé, écuyer, seigneur de la Noue, à l'effet de constater la communication par lui faite au procureur fiscal de la cour d'un contrat d'acquêt d'une maison, sise aux Sables (1^{er} février 1734, f° 4). — Jacques Moreau, bourgeois, et demoiselle Begaud, son épouse, contre Marie-Jeanne Joslain, veuve de Boucher, sieur de la Motte, aux fins d'être maintenu en possession et jouissance d'un jardin (1^{er} mars 1734, f° 9, v°). — Louise Giraudeau, veuve du sieur Vidard de Boisvert, capitaine de navire, demanderesse en exécution d'obligation, contre Marie Papiu, veuve de Étienne Jarry (22 mars 1734, f° 13). — René Péault, notaire royal et procureur aux Sables-d'Olonne, demandeur en paiement de frais et salaires, contre François Mathé, laboureur, et sa femme (5 avril 1734, f° 16, v°). — Marie Leblanc, veuve de Simon-Honoré Demeigné, docteur en médecine, demanderesse en interruption de la possession d'une pièce de terre, contre Joseph Jolly, bourgeois, et sa femme, défendeurs et demandeurs en garantie, contre Gabriel Sourouille de Cadillon (17 mai 1734, f° 21).

B. 770. (Cahier.) — In-4°. 24 feuillets, papier.

1734-1735. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Registre des audiences. — Les héritiers de feu Jacques Blay, bourgeois, époux de Marie Daunux, demandeurs en paiement de la somme de 109 livres 15 sous, contre Jean Blanchard, bourgeois (12 juillet 1734, f° 5). — Julien-Fort Rabillé, bourgeois, demandeur en reconnaissance d'un billet contenant bail à ferme, contre Louis Josnet, sieur de Villeneuve, et contre Urbain Delahaye, bourgeois, défendeur et demandeur en garantie contre Jean-Baptiste Josnet, sieur de la Foucherie, avocat en Parlement, et Marie-Anne Delange son épouse (2 août 1734, f° 8, v°). — Augustin Bouhier, seigneur de la Délière, demandeur en saisie arrêt, contre Maurice Gaudin, sieur de la Guilbaudière, et Marie Bernard, son épouse, appelé pour déclarer ce qu'ils doivent à demoiselle Andrée Bouhier (6 septembre 1734, f° 14, v°). — Prestation de serment à l'occasion de la reprise annuelle des audiences : de Étienne Cosson, greffier, de Mathurin David, François-Charles Biesse, André Chauviteau, Augustin Gaudon, Pierre Biroché, René et Louis Péault, procureurs postulants, et de Louis Riffault, Chaigneau, Libaudière et René Bournicq, sergents (6 décembre 1734, f° 17); — de Vincent Thomazeau, procureur postulant, qui n'avait pu assister à la reprise des audiences précitée (13 décembre 1734, f° 19).

B. 771. (Cahier.) — In-8°. 24 feuillets, papier.

1735. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Registre des audiences. — Antoine David, curé de Luçon, et Pierre Coutouly, receveur des décimes au même lieu, contre Gaspard Dupuy, sieur de la Pitrassière, employé dans les affaires du Roi, dame Baudouin, veuve de messire Pontdevie, chevalier du Pont, seigneur du Plessy, André de La Voyrie, seigneur de la Grassière, Luc Pezot, receveur des Tailles, Sochet, bourgeois, Marie Febvre, veuve de messire René Lodre, Marie Lodre, veuve de messire Jacques des Longeais, Marie Tribert, veuve Roulleau, Louise Aymon, veuve de messire Jaillard, chevalier, seigneur de la Marronnière, Jacques-André Massé, écuyer, seigneur de la Noue, etc. : et contre Pierre Houssay, sei-

devant directeur des Aides de l'Élection des Sables, pour le sieur Barassin, caissier de la ferme des Aides de Poitou, Suzanne Thomasset, veuve de Louis Poitevin, chevalier, seigneur de la Rochette, Jean Ranfray, seigneur de la Bajonnière, reprenant au lieu de dame Marguerite Gauvrit, sa mère, etc. ; et contre Pierre-Jacob Imbert, sieur de la Choltière, François Mornet, marchand, etc. ; et encore contre René Péault, notaire royal et procureur aux Sables, Charles Poux, contrôleur et son épouse, etc. ; et aussi contre Jacques-André Massé, écuyer, seigneur de la Noue, Marc de La Broullière, président de l'Élection des Sables, tous les deux assignés pour déclarer ce qu'ils doivent à la succession de feu François Tortereau, président de la susdite Élection ; et encore contre Étienne Cossou, greffier du siège des Sables, pareillement assigné ; et finalement contre Jeanne Bouhier, veuve de Jacques-André Tortereau, subdélégué de l'Intendant de Poitiers, Jean Blanchard, bourgeois, saisissant et héritier sous bénéfice d'inventaire du dit feu François Tortereau, etc., et autres (5 septembre 1735, f° 12).

B. 772. (Cahier.) — In-8°. 50 feuillets, papier.

1735-1736. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Registre des audiences. — Sentence condamnant Claude-François Daudin, enseignant la langue latine, et Françoise Nicollazeau, veuve Chavignois, à vider de corps et de biens, à la Saint-Jean-Baptiste prochaine, la maison qu'ils habitent aux Sables, à la charge par la partie adverse de leur abandonner la cinquième partie du loyer qui reste à courir de la dite maison, après la Saint-Jean précitée (19 décembre 1735, f° 2, v°). — Catherine Logeois, fille majeure et servante, demanderesse en réparation d'injures, contre Marin Laisné, marchand aux Sables, son maître, et contre André de La Forcade et La Porchère, l'un exempt et l'autre archer de la maréchaussée, en la dite ville qui l'avaient enlevée de la maison de son maître pendant la nuit et l'avaient conduite en plume campagne, espérant ainsi lui faire avouer par intimidation un prétendu vol de 24 louis d'or qu'elle aurait commis chez le dit Laisné (27 février et 12 mars 1736, f°s 19 et 22, v°). — Installation de François Brécard, praticien, dans la charge de notaire royal et procureur postulant de la cour des Sables, à lui accordée par lettres de provision du 20 avril 1736 : la dite installation faite après réception du postulant au siège royal

de Fontenay-le-Comte, le 3 mai suivant (14 mai 1736, f° 27, v°).

B. 773. (Cahier.) — In-8°, 48 feuillets, papier.

1738-1739. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Registre des audiences. Ordonnance du sénéchal portant enregistrement au greffe du siège des Sables d'une ordonnance sur les moulins en date du 2 septembre 1738, rendu par le lieutenant particulier du présidial de Poitiers (17 novembre 1738, f° 1, v°). — Sentence condamnant dix-sept marchandes publiques et revendeuses des Sables, à 20 sous d'amende chacune, pour contravention à la police des marchés, et leur faisant défense ainsi qu'à toutes autres personnes « d'insulter de paroles ou d'actions les sergents de cette cour » pendant leur visite des dits marchés (24 novembre 1738, f° 5, v°). — Comparution à l'audience du sieur Delauberge, brigadier de la maréchaussée des Sables, à l'effet de requérir enregistrement d'une lettre du 27 novembre à lui écrite par le duc de Bouteville, seigneur de la susdite juridiction, par laquelle il lui est accordé, avec la permission de chasser sur les terres du comté d'Olonne, le titre de capitaine des chasses sur les mêmes terres (19 janvier 1739, f° 18). — Louis Josnet, sieur de Villeneuve, directeur de l'hôpital des Sables, demandeur en paiement de 29 années d'arrérages de la rente de 50 livres, contre messire Espinasseau, chevalier, seigneur de la Mignotière, et Geneviève de La Boucherie, son épouse (16 février 1739, f° 24). — Jacques-Luc Friconneau, sieur de Champlouq, et Jeanne-Gabrielle Jannet, son épouse, demandeurs en entérinement de lettres de récision, contre Joseph Jannet, sieur de la Jarrie, écuyer, auditeur en la Chambre des comptes de Bretagne, René-Louis Jannet, sieur de la Bauduère, licencié ès lois, Antoine Jannet, sieur de la Bardinière, mineur émancipé, procédant sous l'autorité de René-Louis Voyneau, écuyer, seigneur du Plessis, aussi auditeur en la Chambre des comptes de Bretagne (13 avril 1739, f° 37, v°).

B. 774. (Cahier.) — In-8°, 50 feuillets, papier.

1739-1740. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Registre des audiences. — François Latouche, sénéchal des châtellenies d'Au-

bigny et de Breuil-Herbault, demandeur en reconnaissance d'un billet portant marché entre les parties, contre Guillaume Bertin, architecte et maître maçon (6 juillet 1739, f° 12). — Marie Joslain, veuve et donataire de feu Jacques Begaud, sieur de la Clergerie, demanderesse en paiement de lods et ventes, contre Jacques-Joseph Jannet, seigneur de la Jarrie, auditeur en la Chambre des comptes de Bretagne (3 août 1739, f° 23, v°). — Prestation de serment, à l'occasion de la reprise annuelle des audiences : de René Libaudière, greffier, Mathurin David, André Chauviteau, Pierre Biroché, Augustin Gaudon, René Péault, l'ainé, Vincent Thomazeau, Louis Péault, le jeune, et François Bréchar, procureurs, et de Louis Riffault, François Chaigneau, René Bournicq et Jacques Libaudière, sergents ; défaut donné contre Jacques Rouillé, procureur, et Louis Lévesque, sergent (16 novembre 1739, f° 30, v°). — Gaspard-Pierre Marin, chevalier, seigneur de la Guignardière, demandeur en paiement de 9 années 7 mois et 24 jours de jouissance d'une maison appartenant au demandeur, à raison de 90 livres par an, contre Claude Arreau, horloger, et sa femme (11 janvier 1740, f° 40, v°). — René Libaudière, capitaine de navire, faisant tant pour lui que pour René Libaudière, notaire royal, son fils, et Elisabeth Mathé, veuve de Charles Thomazeau, capitaine de navire, demandeurs en reconnaissance de billet contre Thérèse Joslain, veuve de Jean Moreau, capitaine de navire (1^{er} février 1740, f° 46).

B. 775. (Cahier.) — In-4°, 50 feuillets, papier.

1740. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Registre des audiences. — Claude Coujard, sieur de la Riffaudière, René-Emmanuel de La Valette, écuyer, seigneur du Fougeray et Henriette Coujard, son épouse, André Coujard, sieur de la Furtière et demoiselle René Cornu, demandeurs en paiement de plusieurs années d'arrérages de deux rentes, contre Françoise Coujard, veuve de Pierre-Denis de Miraillet, receveur des tailles aux Sables (4 avril 1740, f° 8). — Nicolas Laisné, marchand de draps et soies, demandeur en exécution de sentence contre François Bréchar, procureur aux Sables, au nom et comme curateur aux successions vacantes de Louis Chabot, marinier, et Louise Gendron, sa femme (27 juin 1740, f° 22). — Pierre Brethé, chevalier, seigneur de Lairière et son épouse, contre Joseph Guineinand,

marchand, défendeur et demandeur en garantie et contre Michel Gaudin de l'Oulière, fermier des terres du comté d'Olonne, défendeur à la dite garantie, à l'effet d'obtenir les déclarations roturières et autres droits féodaux dus par le dit Guineinand pour les biens qu'il possède dans la ligence de la Gobinière, relevant du comté d'Olonne (4 juillet 1740, f° 24, v°). — Louis Péault, procureur au siège des Sables, au nom et comme exécuteur testamentaire de feu Thérèse Guérin, fille majeure, demandeur en entérinement du dit testament pour ce qui concerne les legs pieux, contre René Guérin, prêtre aux Sables, frère de la testatrice, René Péault, procureur, Marie-Anne et Marie Péault, filles majeures, frère et sœurs, tous héritiers de la dite demoiselle Guérin (5 septembre et 28 novembre 1740, f° 37 et 44, v°).

B. 776. (Cahier.) — In-4°, 50 feuillets, papier.

1740-1741. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Registre des audiences. — Ordonnances du sénéchal portant lecture et enregistrement de deux arrêts du Parlement de Paris, le premier, en date du 14 décembre 1740, réglant la manière de payer les fermages stipulés par les baux payables en une certaine quantité fixe de grains (16 janvier 1741, f° 4) ; le second, en date du 30 décembre suivant, relatif à la subsistance des pauvres (23 janvier 1741, f° 8, v°). — Procès-verbaux par lesquels il est donné acte à René-Louis Jannet, sieur de la Bauduère, licencié ès lois : de l'exhibition d'un contrat d'acquêt par lui déposé et d'affirmation du prix d'acquisition sincère et véritable (20 février 1741, f° 17, v°) ; — de la remise à lui faite du contrat susdit, par suite de la renonciation du seigneur suzerain à son droit de tîef (13 mars 1741, f° 24, v°). — Procès-verbaux de même nature pour Jean Gaudin, sieur de l'Épine, élu aux Sables, (19 juin et 17 juillet 1741, f°s 42, v° et 50). — Sentence : portant confiscation partielle et amende contre trois marchands cocassiers des Sables qui avaient mis en vente 150 livres de beurre « sur lesquelles il ne s'en est trouvé que 102 livres net » ; et enjoignant aux sergents de la juridiction de visiter les chaloupes équipées pour la Rochelle, l'Île-de-Ré et autres endroits, afin d'y saisir le beurre acheté aux halles par les marchands de ces derniers pays, au détriment de la ville des Sables (12 juin 1741, f° 39, v°).

B. 777. (Cahier.) — In-4°, 50 feuillets, papier.

1742-1743. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Registre des audiences. — Ordonnance du sénéchal portant lecture et enregistrement : d'une ordonnance du lieutenant-général du Présidial de Poitiers, en date du 12 juin 1742, par laquelle il est fait défense « à tous marchands quinqualiers, armuriers, fourbisseurs d'épées, arquebusiers et regratiers de vendre à des enfans au-dessous de l'âge de quinze ans, aucunes armes offensives ny defensives et à toutes autres personnes, aucunes armes, pistolets de poche, poignards, batons invasifs dans lesquels il y a des lames d'épées ou autres non usités et toujours suspects » (30 juillet 1742, f° 6, v°) ; — d'une déclaration du Roi, en date du 25 septembre 1742, par laquelle il est prononcé des peines corporelles contre les commis et employés dans les postes qui seront convaincus de prévarications (4 mars 1743, f° 45). — Lettres de provision, acte de réception pardevant le sénéchal de Fontenay et acte d'installation pardevant le sénéchal des Sables, de Aimé-François Duplex, avocat en parlement, par lesquels il est confirmé dans la survivance de l'état et office du sénéchal des Sables, comté d'Olonne et ses dépendances (10 novembre, 4 et 17 décembre 1742, f° 28). — Sentence relative à la nomination d'experts choisis par les parties, à l'effet de constater s'il y a eu lésion d'outre moitié de juste prix dans la vente d'une chambre et carrés de jardin, faite par Elisabeth Chabot, veuve de Pierre Micheau, marinier, à Louis Laydet, capitaine de navire, et Marie Gaudin, sa femme (21 janvier 1743, f° 35, v°).

B. 778. (Cahier.) — In-4°, 50 feuillets, papier.

1743-1744. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Registre des audiences. — Prestation de serment de René Bournicq, ancien sergent de la juridiction des Sables, en la même qualité, vu les nouvelles lettres en date du 12 février 1743 par lesquelles il est relevé de la révocation de sa dite charge de sergent (1^{er} avril 1743, f° 1, v°). — Jeanne Bouhier, veuve de Jacques-André Tortereau, subdélégué de l'intendant de Poitiers, François Tortereau, prêtre et autres, contre Charles Gardret, huissier et sa femme, à l'effet d'obtenir paiement du loyer de la moitié d'une maison, dans laquelle les défenseurs font leur

demeure, et ce depuis le 12 juin 1721 (13 mai 1743, f° 11). — François-René-Joseph de Vaugiraud, chevalier, seigneur de Rosnay et Marie Lodre, son épouse, contre demoiselle Jacqueline Massé, fille mineure émancipée et Jacques-André Massé, écuyer, sieur des Longeais, son curateur et contre Marie Massé, fille émancipée, et François Brécharde, procureur aux Sables, son curateur, à l'effet d'obtenir partage de la succession du sieur Massé des Longeais, premier mari de la dite dame de Rosnay et père des dites demoiselles Massé (29 juillet, 12 août 1743 et 10 février 1744, f°s 20, v°, 22, v°, et 47). — Sentence de police déclarant « incivile et irrégulière, mesme injurieuse et attentatoire à l'autorité de la justice et à l'ordre de la police, » la sommation faite au greffe du siège par plusieurs femme ou veuves de mariniers et par Pierre Foucher, maître de chaloupe, au sujet d'une ordonnance de police rendue par le sénéchal le 8 juillet 1743 ; ordonnant en conséquence que la dite sommation sera rapportée, et condamnant les défendeurs solidairement à l'amende de 25 livres (26 août 1743, f° 28).

B. 779. (Cahier.) — In-4°, 50 feuillets, papier.

1744-1745. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Registre des audiences. — Installations : de Pierre Biroché, le jeune, praticien, dans les charges de notaire royal et procureur postulant de la juridiction des Sables, suivant ses lettres de provision du 8 août 1744, et en conséquence de son acte de réception au siège royal de Fontenay, le 21 septembre suivant (16 novembre 1744, f° 1, v°) ; — de Mathias Arreau, praticien, dans les mêmes charges que le précédent, suivant ses lettres de provision du 8 août 1744 et en conséquence de son acte de réception au siège royal de Fontenay, le 5 août de l'année suivante (9 août 1745, f° 42, v°). — Procès-verbaux d'exhibition et de remise de contrats d'acquêt : d'une maison, pour René Lodre, sieur des Chasteigniers, major de la capitainerie garde-côte de la ville des Sables (14 décembre 1744 et 8 février 1745, f°s 6, v° et 12) ; — d'une masure pour Jean Ranfray, écuyer, seigneur de la Bajonnière (15 mars et 26 avril 1745, f°s 20, v° et 25 v°). — Sentence de police condamnant cinq cabaretiers des Sables à 3 livres d'amende chacune, pour avoir donné du vin à boire le jour de Pâques dernier, et faisant à défense à tous cabaretiers de la dite ville de donner à boire les jours des quatre fêtes annuelles et le

jour de l'Assomption de la Sainte Vierge, fête patronale de la paroisse, sous les peines de droit (26 avril 1745, f° 26).

B. 780. (Cahier). — In-4°, 50 feuillets, papier.

1745-1746. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Registre des audiences. — Jeanne-Louise Soreau, veuve de Jean Blanchard, bourgeois, et son fils, demandeurs en interruption de possession d'une maison, contre Joseph Gaudin, sieur de la Fossausse, défendeur et demandeur en garantie contre Nicolas Laisné, marchand, défendeur et demandeur en contre-garantie, contre Marie Blanchard, veuve de Gabriel Soreau de Belenoue (6 septembre 1745, f° 6, v°). — Jacques Pichot, sieur de Sauveterre, bourgeois, demandeur en paiement de loyer d'une maison contre Luc Bioget marinier (13 décembre 1745, f° 16, v°). — Vincent Vincent, docteur en médecine, demandeur en paiement de la somme de neuf livres, contre Jacques Richard, marinier (24 janvier 1746, f° 22). — Charles Gouin, curé de Saint-Julien-des-Landes, demandeur en reconnaissance de billet, contre Pierre Fondet, capitaine de navire (14 mars 1746, f° 33, v°). — Jean Souliard, fermier des droits de marque sur les cuivres, demandeur en paiement des droits qui lui sont dus par suite de sa ferme, contre le procureur fiscal de la juridiction, défendeur en son nom, pour l'absence du sieur Chaudière, chaudronnier, François Chaigneau, dépositaire des meubles abandonnés par le dit Chaudière, et autres, défendeurs (23 mai 1746, f° 42).

B. 781. (Cahier). — In-4°, 50 feuillets, papier.

1746-1747. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Registre des audiences. — Prestation de serment des officiers de la juridiction des Sables à l'occasion de la reprise annuelle des audiences, et à l'issue de la « messe du Saint-Esprit qui a été dite et célébrée dans l'église paroissiale de cette ville par le sieur Lemarchand, curé de cette dite ville, à laquelle ont aussi assisté tous les procureurs de ce siège en corps » (14 novembre 1746, f° 10 v°). — Ordonnance du sénéchal portant « qu'à commencer à notre première audience, il se trouvera à chacune d'icelle un des sergents de cette cour et ce suivant

l'ordre de leur réception, à commencer par le plus ancien, sous peine d'interdiction » contre les délinquants (*id.*, f° 11). — Jugements établissant la compétence du juge des Sables dans une affaire concernant Jean-Pierre Lemarchand, curé de la dite ville, qui se prétendait justiciable de l'officialité de Lugon (23 janvier et 6 février 1747, f°s 25, v° et 30). — Benigne Roy, ci-devant commis aux Aides, mineur émancipé, et Louis Roy, son curateur aux causes, demandeurs en réparation d'injures, contre Nicolas Guillaume, receveur au bureau des Aides des Sables (13 mars 1747, f° 36, v°). — Louise de Rorthays de Monbail, prieure des religieuses bénédictines des Sables, demanderesse, en exécution d'un contrat de vente, contre Josnet de la Morinière et Jean Veillon, sieur de Boismartin, son curateur aux causes (15 mai 1747, f° 44, v°).

B. 782. (Cahier). — In-4°, 50 feuillets, papier.

1747-1748. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Registre des audiences. — Esprit-Gabriel-Auguste Baudry d'Asson, chevalier, seigneur de Persimon, demandeur en restitution d'une alliance d'or et autres objets, contre Elisabeth Jannet épouse de messire Maréchal, chevalier, seigneur du Fougeré, et contre son dit mari (24 juillet 1747, f° 8). — Pierre-Nicolas Gaudin, écuyer, sieur de la Baconnière, trésorier de France, demandeur en paiement de loyer d'une maison, contre Antoine Fontanil, marchand (12 février 1748, f° 34). — Acte de réception de François Bréchard, procureur au siège des Sables, dans la charge de substitut du procureur en la même cour, à lui accordée par lettres de provision en date du 1^{er} mai dernier (13 mai 1748, f° 44). — Ordonnance du sénéchal, portant lecture et enregistrement d'une ordonnance du Roi en date du 27 mars 1748 concernant les substitutions (27 mai 1748, f° 44, v°). — Demoiselles Jeanne, Louise et Marie Gaudin de la Paillolière, sœurs mineures, héritières de feu maître Pierre-Jean-Nicolas Gaudin de la Paillolière, procédant sous l'autorité de Mathieu-Alexandre Tortereau de l'Aubray, leur oncle et curateur aux causes, demanderesses en délivrance de deniers, contre René Péault, l'ainé, notaire royal et commissaire ayant procédé à la vente des meubles du dit feu sieur de la Paillolière, demoiselle Madeleine Fragé, veuve de Samuel Fleuriau, marchand orfèvre, René Libaudière, bourgeois, Jacques Gaudin, prêtre, Julienne Corbeau, veuve de Joseph Gaudin, sieur

de la Fonsausse, demoiselle Anne-Louise-Rose et Joseph Gaudin de la Fonsausse, mineurs, procédant sous l'autorité du dit sieur Gaudin prêtre, Pierre Petiot, gouverneur de la ville des Sables, Michel Massé, sieur de la Rudelière, Vincent Vincent, docteur en médecine, Simon Eustache et frères, négociants au Hâvre de Grâce, et autres opposants (10 juin 1748, f° 46, v°).

B. 783. (Cahier.) — In-4°, 44 feuillets, papier.

1748-1749. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Registre des audiences. — Acte de réception et installation de Pierre-René Sourrouille, sieur de la Mortière, dans la charge d'avocat et procureur fiscal de la juridiction des Sables, auparavant tenue par André-Calixte Birotheau, sieur de la Guilbaudière (17 juin 1748, f° 1). — Enregistrement de la commission de capitaine des chasses et pêches du comté d'Olonne, des baronnies d'Aprément et de Commequiers-lez-Challans, accordée à Esprit-Gabriel-Auguste Baudry d'Asson, chevalier, seigneur de Persimon, par le seigneur des dites cours, le 6 juillet 1748, (f° 7); acte de réception en la commission précitée pour le comté d'Olonne (15 juillet 1748, f° 6, v°). — Ordonnances du sénéchal; faisant défense aux meuniers qui portent le prix du blé au greffe de la juridiction des Sables, d'indiquer un taux plus élevé que celui du minage de la ville, sous peine de 10 livres d'amende (29 juillet 1748, f° 10, v°); — enjoignant aux mêmes de réajuster les demi-boisseaux en usage au minage des Sables et dont l'un a été détérioré par Étienne Blay, meunier en la dite ville (*id.*, f° 11). — Procès-verbaux d'exhibition et de remise de contrats d'acquêt de terrains vagues et incultes et d'un petit jardin, le tout relevant de cette cour, pour Michel Massé, sieur de la Rudelière, lieutenant de l'amirauté des Sables (23 décembre 1748 et 27 janvier 1749, f°s 35 et 39).

B. 784. (Cahier.) — In-4°, 24 feuillets, papier.

1749. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Registre des audiences. — Les directeurs de l'hôpital de Saint Joseph des Sables à la poursuite et diligence de Jacques Dupuy, trésorier en charge du dit établissement, demandeurs en reconnaissance d'un billet contre Denis Friconneau, sieur de la Motherie (10 mars 1749, f° 2, v°). — Procès-

verbaux d'exhibition de contrats d'acquêt de maisons aux Sables; pour Marguerite Brochard, veuve de Jean Biscaye du Verger (17 et 24 mars 1749, f°s 4, v° et 7); pour René Riou, curé de la Chapelle-Achard, (5 mai 1749, f° 13). — Ordonnance du sénéchal portant lecture et enregistrement de l'édit du Roi, en date du mois de mai 1749, sur la suppression du dixième, et la levée du vingtième (16 juin 1749, f° 14). — François Duget, docteur en médecine, demandeur en reconnaissance d'un billet, contre Louis Lucet, maître charpentier de navire, sa femme, et autres (30 juin 1749, f° 22).

B. 785. (Cahier.) — In-4°, 30 feuillets, papier.

1749-1750. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Registre des audiences. — Joseph Lodre, écuyer, contrôleur des guerres, noble homme René Lodre, sieur des Chasteigners et autres, demandeurs en saisie arrêt contre Joseph Guinemand, marchand fermier, ce dernier défendeur et demandeur en garantie contre le sieur Baudry d'Asson (18 août 1749, f° 8). — Ordonnance du sénéchal portant lecture et enregistrement de l'édit du Roi, en date du mois d'août 1749, relatif aux établissements et acquisitions de gens de main-morte (22 décembre 1749, f° 15). — Sentences: condamnant Charles-Antoine Henry, bourgeois, anciennement fondé de procuration de Jean-Pierre Douvry et Pierre-Germain Le Roy, fermiers généraux de la terre d'Olonne, à rendre les clefs et papiers nécessaires pour faire la régie de la dite terre, etc. (14 avril 1750, f° 27); — portant que le sénéchal des Sables se rendra « au château des Fenestreaux et autres maisons dépendantes de la terre de cette cour, pour dresser procès-verbal des fruits et autres effets qui s'y trouveront en existence, et constater leur nature, et y apposer les scellés de cette cour, sy besoin est » (15 avril 1750, f° 27, v°).

B. 786. (Cahier.) — In-4°, 17 feuillets, papier.

1750. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Registre des audiences. — Henri de La Tour, chevalier, marquis d'Aizenay, demandeur en restitution de vendange, contre Mathurin-Nicolas Delange de la Bouchardière (15 juin 1750, f° 6). — Procès-verbal d'exhibition d'un contrat d'acquêt des trois quarts dans la moitié d'une borderie sise au village de la Poitevineière, paroisse du Château-d'Olonne, pour

Anne Savarit, veuve de François Orfeuil, capitaine de navire (22 juin 1750, ^{no} 7). — Pierre-René Sourrouille, sieur de la Mortière, demandeur en paiement de la somme de 160 livres restant à payer de celle de 320 livres et à lui due pour avoir fait la visite générale de la terre du comté d'Olonne, en vertu du pouvoir qui lui avait été donné par Douvry et Le Roy, fermiers de la dite terre (17 août 1750, ^{no} 14).

B. 787. (Cahier.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1750-1753. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Registre des audiences. — Réquisitoire de François Bréchar, substitut du procureur fiscal du siège des Sables, à l'effet d'obtenir condamnation à l'amende de trois livres, contre François Chaigneau, sergent de la dite cour, qui ne s'est point présenté à l'audience, nonobstant les ordonnances de police qui enjoignent aux sergents du siège d'assister alternativement aux audiences « afin de contenir la populace et faire les expéditions nécessaires » (1^{er} mars 1751, ^{no} 9, v^o). — Procès-verbal de présentation d'un contrat d'acensement de terres incultes et sablonneuses, sises paroisse et comté d'Olonne, consenti à André Fruchard, marchand, et Renée Pijlet, son épouse, par messire Martin Louet, docteur en théologie, curé de la paroisse de Saint-Laurent-du-Fenouiller, fondé de procuration de Charles-Paul-Sigismond de Montmorency-Luxembourg, pair de France, duc de de Bouteville, premier baron chrétien de France, seigneur des Sables et autres lieux, moyennant 24 sous de cens et devoir noble; sentence rendue en conséquence de la dite présentation, ordonnant l'enregistrement au greffe du contrat précité et condamnant le sieur Fruchard à payer chaque année le devoir de 24 sous sus-désigné, à partir de la Saint-Jean-Baptiste 1752 (8 mars 1751, ^{no} 10). — Copie de la lettre écrite le 11 mars 1751 au procureur fiscal des Sables, et sur la demande de ce dernier, par Joly de Fleury, procureur général au Parlement de Paris, et portant que ni le procureur fiscal, ni son substitut, ne peuvent, en l'absence du juge, en faire les fonctions, si ce n'est dans les affaires où leur ministère n'est pas nécessaire (22 mars 1751, ^{no} 11). — Prestation de serment de Charles-François Rouillé, greffier, de l'amirauté des Sables, en qualité de greffier intérimaire de la justice seigneuriale, en l'absence du titulaire (17 juillet 1752, ^{no} 35, v^o). — Sentence condamnant Joseph Jannet, sieur de la Jarrie,

à rendre à Friconneau, sieur de Champlouq, les foies et hommages etc., pour tous les domaines qu'il possède dans la mouvance des fiefs de la Motherie et la Rouère, appartenant au dit Friconneau (30 juillet 1753, ^{no} 50).

B. 788. (Cahier.) — In-4°, 50 feuillets, papier

1753-1755. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Registre des audiences. — Contestation entre le procureur fiscal des Sables Sourrouille de la Mortière, et son substitut Bréchar, au sujet de la destitution de ce dernier, par le seigneur de la dite cour (7 janvier 1754, ^{no} 8); — enregistrement d'une lettre écrite le 10 août 1754 à Aimé-François Duplex, sénéchal des Sables, par le duc de Bouteville de Montmorency, seigneur de la juridiction, au sujet de la contestation précédente, et dans laquelle il est ordonné au sieur Bréchar « d'avoir pour M. le Procureur fiscal tous les égards et la subordination qui convient », et au dit Bréchar ainsi qu'aux autres procureurs « de se rien dire d'injurieux ni de piquant soit en plaidant, soit par eux-mêmes dans les conversations particulières », sous peine d'interdiction immédiate; le sieur Bréchar étant au surplus rétabli dans sa charge de substitut du procureur fiscal (19 août 1754, ^{no} 34). — Sentence renvoyant devant le sénéchal des baronnies de Brandois et de la Motte-Achard, l'instance pendante au siège des Sables, entre les religieuses de Saint Sauveur de Montaigu, d'une part, et la dame Friconneau, veuve Dubois, et la dame Dubois, veuve Ordonneau, d'autre part (29 avril 1754, ^{no} 22).

B. 789. (Cahier.) — In-4°, 40 feuillets, papier.

1755-1756. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Registre des audiences. — Jean-Marie Nobiron, bourgeois, demandeur en constatation des dégâts commis dans une pièce de terre enblavée de froment, sise paroisse de Landevieille, et à lui appartenant, contre M. de Vaugiraud, chevalier, seigneur de Rosnay, et dame Lodre, son épouse (23 avril, 16 juin et 21 juillet 1755, f^{os} 2, 5 et 9, v^o). — Les directeurs de la fabrique de l'église des Sables, demandeurs en paiement de la somme de 200 livres 8 sous pour rétribution de places de banc, contre M. de La Voyrie, seigneur de la Grassière (19 janvier 1756, ^{no} 24). — Haute et puissante dame de La Vallière,

propriétaire de la terre de l'Île-d'Olonne, demanderesse en paiement de trois années d'arrérages de rente, contre Marie Brethonneau, veuve Jacques Bernard (8 mars 1756, f° 28). — Sentence de police condamnant le sieur Prouteau, curé d'Olonne, à enlever « le tas de pierres et immondices qu'il entretient depuis plusieurs années à costé de son jardin.... à peine de 25 livres d'amende applicable aux réparations de l'église du dit lieu » et autorisant le procureur de la cour à faire le dit enlèvement, aux frais du défendeur, si ce dernier ne s'exécute (9 juin 1756, f° 39, v°).

B. 790. Cahier. — In-4°, 40 feuillets, papier.

1756-1758. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Registre des audiences. — Monseigneur de cette cour, demandeur en perception d'une année des fruits et revenus d'un fief appartenant à Martial de La Forest, chevalier, seigneur de la Fouchère (4 octobre 1756, f° 8). — Les directeurs de la Fabrique des Sables, demandeurs en exécution d'un acte d'assemblée des habitants de la dite ville, portant arrentement d'une maison au feu sieur Leblanc, contre dame Lesnard, sa veuve (24 janvier 1757, f° 14). — Jean-Étienne Marsan, trésorier des invalides, demandeur en remboursement de plusieurs sommes par lui avancées à l'acquit du feu sieur Petiot de la Richardière, contre André et Élisabeth Petiot de la Richardière, frère et sœur, et le sieur Blanchard de la Joubretière, leur curateur aux causes (27 juin 1757, f° 27). — Jean-Baptiste Chappot et son épouse, demandeurs en reconnaissance d'un arrêté de compte, contre maître Mourain, licencié ès lois (12 décembre 1757, f° 36).

B. 791. Cahier. — In-4°, 20 feuillets, papier.

1758. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Registre des audiences. — Sentence par laquelle Mathias Arreau, curateur à la succession vacante de Jean Petiot, ancien gouverneur des Sables, est destitué de sa charge pour cause de négligence, et suspendu de ses fonctions de procureur postulant pendant six mois; la dite sentence condamnant en outre René Duboille, sergent de la juridiction, son successeur, à faire dans la maison habitée par le dit feu Petiot, diverses réparations réclamées par Pierre Henriot, adjudicataire des fermes unies, à la poursuite

et diligence du sieur Chedanneau, directeur des dites fermes (31 janvier 1758, f° 1). — René Libaudière, notaire royal, demandeur en remboursement de frais d'entérinement de lettres de bénéfice d'âge, et de frais d'instance, contre Louis Barbier, pilote et sa femme (10 avril 1758, f° 7, v°). — Louise-Julienne Corbeau, veuve de Joseph Gaudin, sieur de la Fonsausse, greffier en chef de l'élection des Sables et autres, demandeurs en exécution d'un acte obligatoire, contre Martineau, farinier (22 mai 1758, f° 17).

B. 792. (Cahier). — In-4°, 30 feuillets, papier.

1758-1759. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Registre des audiences. — Monseigneur de cette cour, demandeur en exhibition de contrats d'acquêt et en présentation de déclaration, contre messire Parenteau, curé d'Olonne (10 et 31 juillet 1758, f°s 4 et 6, v°; 8 janvier et 12 février 1759, f°s 18, v° et 23). — Le même, demandeur en paiement de lods et ventes et de plusieurs années d'arrérages de devoir féodal, le tout dû pour un jardin situé aux Sables, contre maître Marc Burcier (4 décembre 1758, f° 17). — François Duget, docteur en médecine, et dame Friconneau, son épouse, demandeur en restitution et paiement de diverses sommes, contre Jacques-Luc Friconneau (4 septembre 1758, f° 11, v°). — Pierre Dubourg, négociant, demandeur en remise de meubles et effets, contre Pierre Ferret (2 avril 1759, f° 27).

B. 793. (Cahier). — In-4°, 38 feuillets, papier.

1759-1761. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Registre des audiences. — Monseigneur de cette cour, demandeur en paiement du droit de rachat, contre la dame Bonnaud, veuve Bouhier de l'Écluse, pour la moitié du fief de vigne de Rondelais et pour la maison noble et métairie de la Bergerie, paroisse du Château-d'Olonne (25 juin 1759, f° 2, v°). — Le même, demandeur en reddition de foi et hommage, et en paiement de services féodaux, contre Jacques Friconneau, sieur de Champloeu, pour la maison noble de la Motherie (9 juillet 1759, f° 5, v°). — Sentence condamnant le nommé Burcier à venir chercher Jacques Burcier, son fils, actuellement détenu à la prison des Sables, et à le faire conduire et renfermer dans sa maison, de façon à ce qu'il ne puisse plus

vagner « attendu qu'il s'agit de la sûreté publique », condamnant en outre le dit Burcier père à payer les frais de l'instance criminelle commencée contre son fils, ainsi que les dépenses de la présente instance (20 août 1759, f° 9). — Jugement par lequel il est donné acte au sieur Jean Douvry, capitaine de chasses, de la poursuite d'un chien préterdu enragé, par diverses personnes, et de sa mort (7 janvier 1760, f° 18). — Ordonnances du sénéchal : enjoignant à tous les meuniers de la juridiction, qui font commerce de blé et farine, ainsi qu'à tous autres marchands, d'avoir un registre ou livre journal, coté et paraphé, conformément à l'ordonnance royale du commerce de mars 1673 (11 février 1760, f° 20, v°); — portant lecture et enregistrement des lettres patentes du Roi, en date du 11 novembre 1759, concernant l'abonnement du don gratuit de la ville des Sables (28 avril 1760, f° 28).

B. 794. Cahier. — In-4°, 50 feuillets, papier.

1760-1762. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Registre des audiences. — Enregistrement de l'acte de réception, en la sénéchaussée de Fontenay, le 8 janvier 1761, de René-Maurice Le Coq, en qualité de notaire royal du comté d'Olonne (12 janvier 1761, f° 14, v°). — Interdiction de service pendant un mois, prononcé contre François Gardret, sergent ordinaire de la dite cour, pour avoir « décerné un exploit qui estoit plutôt un libelle diffamatoire » (4 mai 1761, f° 28, v°). — Ordonnance du sénéchal portant lecture et enregistrement de la déclaration du Roi, en date du 2 août 1761, qui ordonne que, dans six mois pour tout délai, les supérieurs de chacune des maisons de la société des jésuites seront tenus de remettre au greffe du Conseil, le titre de leur établissement en France; des deux arrêts du Parlement, en date du six du même mois rendus à l'occasion de la déclaration précédente (31 août 1761, f° 42). — Sentence portant entérinement du testament de feu dame Morisson des Longeais, à la requête de Simon-Pierre Veillon, écrivain du Roi, de Thérèse Jennet, son épouse, et de demoiselle Benoïste Jennet (7 décembre 1761, f° 45, v°).

B. 795. Cahier. — In-4°, 44 feuillets, papier.

1762-1763. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Registre des audiences. —

Demaiselle Servanteau, demanderesse en reconnaissance de billet, contre M. de La Voyrie (10 mai 1762, f° 9, v°). — Noble homme Louis Gaudin, sieur de la Rochette, demandeur en exécution d'un acte de bail à rente, contre dame Louise Dorion, veuve du sieur Gaudin de l'Épine (7 juin 1762, f° 11, v°). — Messire Gaudin, prêtre, et autres, demandeurs en cessation des poursuites et contraintes exercées contre eux par les sieurs Gaudin de la Guilhaudière et de la Vignolière, frères, et le sieur Dubois, leur curateur (23 août 1762, f° 18, v°). — Monseigneur de cette cour, demandeur en reddition de foi et hommage, pour tous les domaines appartenant à la fabrique de Notre-Dame-d'Olonne, et situés en la mouvance du comté d'Olonne (10 janvier 1763, f° 25, v°). — Sentence condamnant : André Jouneau, Thomas Fontaine, Vincent Richard, Charles et Jean Louneau, solidairement et par corps, à l'amende de 30 livres applicable à la confrérie du Saint-Sacrement des Sables pour avoir tiré des pierriers et autres armes à feu, au moment du passage de la procession du Saint-Sacrement, et lesdames Rivière, veuve Magneau, à l'amende de 10 livres, applicable à la confrérie ci-dessus désignée, pour avoir souffert qu'on tirât chez elle (7 et 13 juin 1763, f°s 36, v° et 37, v°).

B. 796. (Cahier). — In-4°, 40 feuillets, papier.

1763-1765. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Registre des audiences. — Le procureur de la cour, demandeur en paiement de la somme due à la fabrique de Saint Nicolas de la Chaume, pour treize années de jouissance d'une place en la dite église, à raison de deux livres par an, contre le sieur Simon, huissier des tailles (12 décembre 1763, f° 4, v°). — Pierre Racault, maître d'école, demandeur en reconnaissance d'un billet, contre la dame Lesnard, veuve Leblanc (13 février 1764, f° 11, v°). — Ordonnances du sénéchal portant lecture et enregistrement de deux arrêts du Parlement de Paris, en date des 20 février et 9 mars 1764, concernant la ci-devant société des Jésuites (12 mars et 2 avril 1764, f°s 12, v° et 15). — Jugements : faisant défense provisoire au sieur Durand de jeter dans les rues des Sables aucunes eaux bourbeuses, ni son, provenant de sa manufacture d'amidon (16 juillet 1764, f° 23, v°) et ordonnant que le fait sera prouvé par témoins devant la cour (3 septembre et 12 novembre 1764, f°s 30, v° et 32); — audition des témoins (26 novembre 1764, f° 32, v°); — sentence con-

damnant le dit sieur Durand à cinquante livres d'amende, applicables à l'hôpital ou hôtel Dieu des Sables (3 décembre 1764, f° 33, v°).

B. 797. (Cahier.) — In-4°, 50 feuillets, papier.

1768-1770. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Registre des audiences. — Le procureur fiscal, demandeur, contre Jean Monnier, à l'effet de tenir close et renfermée la nommée Doussier, « de manière qu'elle ne puisse vaguer et insulser personne » (20 février 1769, f° 10, v°). — Jeanne-Gabrielle Friconneau, épouse de François Bouhier de la Bergerie, négociant, demanderesse en séparation de biens, contre son mari (5 juin 1769, f° 22 v°). — Les directeurs de la fabrique de la paroisse des Sables, demandeurs en paiement d'arrérages de rentes : contre Aimé Guérin et autres (14 août 1769, f° 27, v°); — contre Maurice Brethoumé et sa femme (4 septembre 1769, f° 30); — contre le sieur Leblanc, officier, et les demoiselles Leblanc (29 janvier 1770, f° 38, v°). — Enregistrement d'un brevet du roi en date du 1^{er} juin 1770, portant nomination du sieur Gaudin, comme maire des Sables, sur la présentation de ce dernier et de deux autres candidats par les principaux habitants et officiers municipaux de la ville des Sables, convoqués à l'hôtel de ville le 1^{er} mai 1770, en exécution de l'édit du mois de mai 1765, contenant règlement pour l'administration des villes et bourgs du royaume (20 juin 1770, f° 49, v°).

B. 798. (Cahier.) — In-4°, 50 feuillets, papier.

1770-1772. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Registre des audiences. — Jacques Lambert, bourgeois, demandeur en offre de retrait lignager, pour la moitié de la métairie de la Nicolière, contre Charles-François Rouillé, greffier de l'amirauté des Sables (9 et 23 juillet, 27 août et 3 septembre 1770, f°s 3, 5 v°, 8, v° et 10). — Les directeurs de l'hôpital des Sables, demandeurs en paiement d'arrérages de rentes, contre dame Françoise Lesnard, veuve Leblanc (25 février 1771, f° 18, v°); — contre maître Delange, l'ainé et Rouillé greffier (17 juin 1771, f° 27). — Le procureur fiscal, demandeur en partage, servant d'inventaire, des meubles et effets dépendant de la succession de feu Louise Couthouis, contre les héritiers et créanciers de la dite succession (2 décembre

1771, f° 35, v°). — Messire Baudry d'Asson, demandeur en offre de retrait lignager, pour des domaines vendus par le sieur Mercier de l'Angevine, à messire Pierre Parenteau; le dit retrait opéré pour la somme de 4,809 livres, 3 sous 10 deniers, représentant le principal de la vente, les frais et loyaux coûts du contrat et ceux de l'instance, moyennant quoi le dit Parenteau a remis son contrat d'acquêt aux époux Baudry (24 février 1772, f° 42, v°).

B. 799. (Cahier.) — In-4°, 45 feuillets, papier.

1772-1774. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Registre des audiences. — Sentence de police condamnant la nommée Portolleau à dix livres d'amende, applicables aux pauvres de la charité des Sables, pour contraventions et autres causes, « veu le procès-verbal fait par le sergent et soldats de milice bourgeoise de cette ville » (7 décembre 1772, f° 7, v°). — Ordonnance du sénéchal, portant enregistrement du bail à ferme de la terre du comté d'Olonne, en date du 12 avril 1772, et consenti au sieur Herbert (14 décembre 1772, *id.*). — Jugement portant nomination d'experts pour la visite « des bâtiments, terres, prés et autres domaines généralement quelconques, dépendant du dit comté d'Olonne, seigneurie des Fenestreaux, la Clartière, les Ayres de Jard et leurs annexes et dépendances » (14 décembre 1772, f° 8). — Sentence confirmant la saisie, faite par le procureur fiscal, des blés déposés par le sieur Jadaud dans le grenier des Fenestreaux, et condamnant ce dernier à soixante livres d'amende, le tout pour avoir contrevenu aux lettres patentes du Roi du 11 janvier 1771, relative au commerce des grains (22 mars 1773, f° 17).

B. 800. (Cahier.) — In-4°, 40 feuillets, papier.

1774-1775. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Registre des audiences. — Prestation de serment de Jean-François Palvadeau, en qualité de procureur au siège des Sables (2 mai 1774, f° 1, v°). — Jacquette Buor, veuve de la Bazonnière, demanderesse en exécution d'un contrat d'arrentement, contre Louise Dorion, veuve Gaudin (5 décembre 1774, f° 16, v°). — Louise Bonnaud, veuve Bouhier, contre noble homme François Lamandé, ingénieur, à l'effet d'obtenir le dépôt au greffe par ce

dernier de tous les papiers de la succession du feu sieur Massé de la Rudelière, qu'il a en sa possession (19 décembre 1774, f° 20, v°). — Pierre-René Sourrouille, sieur de la Mortière, demandeur en paiement de la somme de 15 livres 15 sous, restant à payer de plus grande somme, pour vente et livraison de vin, contre Denis Gallias, cavalier (30 janvier 1775, f° 23, v°). — Enregistrement de la commission de receveur contrôleur des consignations de la juridiction des Sables-d'Olonne, accordée, le 28 mars 1775, à Basile-Mathurin-Gabriel Delange l'aîné, notaire royal et procureur au dit siège, par Charles Vinet, conseiller du Roi. receveur-contrôleur des consignations de la sénéchaussée et autres juridictions de la ville de Fontenay-le-Comte et des justices seigneuriales et subalternes y ressortissantes (8 mai 1775, f° 32, v°).

B. 801. (Cahier.) — In-4°, 40 feuillets, papier.

1775-1776. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Registre des audiences. — Jean-Charles de La Forest, demandeur en entérinement de lettres de rescision, contre maître Delange et autres (11 décembre 1775, f° 4, v°). — Le sieur Maigre, demandeur en délivrance de deniers, contre la dame Buor Ranfray et demoiselle Guet (26 février 1776, f° 16, v°). — Messire de La Roche-Saint-André, demandeur en exécution de sentence, contre le sieur Boivin et autres (11 mars 1776, f° 19). — Demoiselle De Loynes, demanderesse en entérinement du testament de demoiselle Baudoin, veuve Fleury, contre demoiselle Fleury, veuve De Loynes, demoiselle Fleury, et les créanciers inconnus de la dite succession (17 juin 1776, f° 27). — Sentences : condamnant le sieur Thomas, chantre de la paroisse d'Olonne, à 50 livres d'amende applicables aux réparations de l'auditoire « pour son manque de respect à la justice » (2 septembre 1776, f° 33) ; — condamnant quatre cabaretiers des Sables à 5 livres d'amende chacun, pour avoir vendu du vin dans des pots et chopines non étalonnés et qui ne sont pas de mesure, leur défendant de récidiver sous peine de cinquante livres d'amende, et leur enjoignant ainsi qu'à tous autres cabaretiers de vendre vin dans des mesures d'étain, étalonnées à la marque du seigneur de la juridiction des Sables (*id.* f° 33, v°).

VENDEE. — SÉRIE B.

B. 802. (Cahier.) — In-4°, 40 feuillets, papier.

1777-1778. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Registre des audiences. — Enregistrement des lettres de provision, en date du 10 juillet 1775, par lesquelles Jacques-François-Marie-Joseph Achar est nommé sénéchal de la juridiction, en remplacement de son oncle Aimé-François Duplex, qui lui-même avait succédé à son père, aïeul et bisaïeul ; les dites lettres de provision accordées, en considération des bons et agréables services par eux rendus depuis 150 ans, et en raison de leurs services particuliers pour le maintien des prérogatives de leur charge et ses privilèges contre les maires des Sables, qui prétendaient s'arroger la police de la dite ville, au préjudice du seigneur haut justicier (17 février 1777, f° 4) ; — installation du susdit Achar, sur la présentation de ses lettres de réception par-devant le sénéchal de Fontenay, en date du 30 janvier 1777 (*id.* f° 3, v°). — Les dames de l'Union chrétienne des Sables contre le sieur Jannet de la Jarrie, à l'effet d'obliger ce dernier : 1° à faire boucher deux fenêtres ouvertes par lui, dans un mur mitoyen ; 2° à faire démolir une écurie surmontée d'un grenier à foin et appuyée le long de la maison des demandereses ; 3° et à rétablir les dommages causés par ces diverses constructions (12 mai 1777, f° 11, v°). — Jugements par lesquels il est donné acte à Robert Moriceau, bourgeois, de la présentation de l'aveu et dénombrement de la métairie de la Bardinière, située paroisse de Notre-Dame-d'Olonne ; de la présentation d'une déclaration roturière et de l'exhibition de 18 contrats concernant ses domaines (23 février 1778, f°s 34, v° et 35).

B. 803. (Cahier.) — In-4°, 40 feuillets, papier.

1778-1779. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Registre des audiences. — Ordonnance du sénéchal, rendue conformément à l'arrêt du Conseil d'État du 10 septembre 1735, et faisant « inhibition et défense à tous marchands merciers, grossiers, joalliers, de l'étendue de notre justice et à tous étrangers de vendre ny débiter à l'avenir dans l'étendue de notre dite justice aucuns livres imprimés, à l'exception néanmoins des A B C, des almanacs, et des petits livres d'heures et prières imprimés, hors de la ville de leur résidence ordinaire, qui n'excéderont pas deux feuilles d'impression du caractère dit *Cicéro* »,

31

sous peine de confiscation, et de cinq cents livres d'amende (6 juillet 1778, f° 8). — Dame Jaillard, veuve du seigneur de Bessay, demanderesse à fin de nomination d'experts, contre M. Duplex, curateur *ad hoc* du sieur Bessay, mineur, pour l'inventaire des meubles et effets, or, argent, titres et papiers, composant la communauté entre la dite dame Bessay et son mari (26 octobre 1778, f° 15, v°) — Pierre-Nicolas Gaudin de la Baconnière, demandeur aux mêmes fins que la précédente, contre le sieur Gaudin du Breuil, à l'effet de procéder au partage des meubles et effets, qui sont restés dans les maisons tant de la ville que de la campagne, provenant de la succession de la dame Regain (12 avril 1779, f° 32).

B. 804. (Cahier.) — In-4°, 40 feuillets, papier.

1779-1781. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Registre des audiences. — Sentence de police condamnant les filles Lucas et Louineau, chacune à dix livres d'amende, applicables à la confrérie du Saint Sacrement, pour avoir contrevenu aux ordonnances et règlements « en se poussant, riant, badinant et folastrant dans l'église paroissiale de cette ville, le jour de dimanche neuf de ce mois, pendant les vespres paroissiales » et leur faisant défense de plus à l'avenir récidiver sous peine de prison (24 janvier 1780, f° 10, v°). — Ordonnances du sénéchal portant lecture et enregistrement : 1° de deux arrêts du Parlement de Paris, l'un en date du 12 novembre 1778, qui défend les associations et attroupelements des compagnons des différents arts et métiers, l'autre en date du 23 décembre suivant qui ordonne que les moutons, brebis et agneaux attequés de maladie seront séparés de ceux qui sont sains ; 2° d'extraits des registres de la même cour ; 3° de deux déclarations du Roi, l'une en date du 9 mars 1780, concernant les attroupelements avec port d'armes, l'autre en date du 14 du même mois concernant les empoisonneurs (8 mai 1780, f° 20, v°). — Sentence condamnant le sieur Friconneau de la Motherie, à payer à la maison conventuelle d'Olonne vingt-neuf années d'arrérages de la rente foncière de 30 livres et à en passer titre nouvel (7 août 1780, f° 28, v°).

B. 805. (Cahier.) — In-4°, 12 feuillets, papier.

1781. — Justice seigneuriale de la ville des Sables

et du comté d'Olonne. — Registre des audiences. — Sentences : condamnant Mathurin Boizeau, meunier, à l'amende de 10 livres applicable aux pauvres de la charité du bourg d'Olonne « pour avoir laissé vaguer et envoyé au pacage, sans gardien, un mullet à luy appartenant, dans le fief des Jouselines, paroisse d'Olonne, actuellement emblavé en bled froment » (5 avril 1781, f° 1) ; — autorisant demoiselle Thérèse Bouthier, fille majeure, à faire, à frais communs avec Jeanne Friconneau, veuve de François Bouthier de la Bergerie, mère tutrice de ses enfants, partage et division de biens immeubles dépendant de diverses successions (4 août 1781, f° 12).

B. 806. (Cahier.) — In-4°, 30 feuillets, papier.

1781-1782. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Registre des audiences. — Maître Delange le jeune, procureur au siège des Sables, demandeur en règlement de frais et salaires, contre Jean-Charles de La Forest, écuyer (20 août 1781, f° 4, v°). — Dame Victorine Mourain, épouse de Louis Burcier, bourgeois, demanderesse contre son mari, à l'effet de prouver que : « 1° depuis son mariage le dit sieur Burcier a aliéné pour plus de trente-six mille livres de ses immeubles, dont il a dissipé les prix par dépenses folles et crapuleusement dans des cabarets, d'où il a tiré de ses poches des pognées de louis d'or qu'il a distribués et perdus ; 2° qu'il a eu chez luy, pendant longtemps, trois et quatre domestiques, sans avoir de quoy les occuper, avec lesquels il beuvoit et en profusion des vins étrangers ; 3° qu'après avoir acquis pour dix-huit cents livres de certains domaines, il a vendu les mêmes objets peu de tems après, pour douze cents livres ; 4° que non-seulement il a continuellement injurié la demanderesse par les propos les plus déshonorants, mais encore il a attenté à sa vie au mois de décembre ou de janvier dernier, sur les huit heures du soir, tout ému de colère, il a par ses menaces forcé la demanderesse à sortir de sa maison et l'a attendu longtemps à sa porte, armé d'un couteau de chasse, dans les dispositions les plus apparentes de luy faire un mauvais party » etc. (13 mai 1782, f° 27).

B. 807. (Cahier.) — In-4°, 18 feuillets, papier.

1782. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Registre des audiences. — Les demoiselles Bouthier, filles majeures, tenant ci-

devant l'hôtel de Saint-Julien, demandereses en reconnaissance d'un arrêté de compte, contre messire De Loynes, chevalier, seigneur de la Marzelle (10 juin 1782, f° 2). — Luc Pezot, conseiller du Roi, receveur des impositions, demandeur, contre le sieur Tortereau de l'Aubray, négociant, à l'effet d'obtenir la mise en adjudication, sans décret et à la barre de la cour, des biens immeubles du défendeur (15 juillet 1782, f° 6, v°). — Clément Palvadeau, bourgeois, demandeur en expansion de rente foncière, contre Pierre-Thomas Dupuy, chirurgien (2 décembre 1782, f° 16, v°).

B. 808. (Cahier.) — In-4°, 30 feuillets, papier.

1782-1784. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Registre des audiences. — Frédéric Bardin, docteur en médecine de la Faculté de Montpellier, demandeur en paiement d'honoraires, contre Messire Gentet de la Chesnelière (27 janvier 1783, f° 3). — Les directeurs et administrateurs du bureau de l'hôpital des Sables, demandeurs en paiement d'arrérages de rentes foncières : contre M. Brochard, la dame Ranfray, son épouse, et autres, défenseurs et demandeurs en garantie contre messire Auger, curé de Chasnay (10 février 1783, f° 5); — contre M. Robert, chevalier, seigneur de la Salle-Lézardière (10 mars 1783, f° 9). — Denis Colas, père et fils, négociants à Nantes, demandeurs en paiement d'une traite, frais de protêt, etc., contre les sieurs Jannet de la Jarrie et Jaffart, négociants (7 juillet 1783, f° 18, v°). — Sentence de police condamnant cinq boulangers des Sables, chacun à dix livres d'amende applicables au pauvres de la charité de la dite ville, pour avoir vendu du pain à faux poids et leur enjoignant de mettre leurs marques « sur le pain blanc comme sur le pain brun et de mettre sur chaque pain brun avant de le faire cuire outre leur marque celle du poids du dit pain » (12 janvier 1784, f° 27, v°).

B. 809. (Cahier.) — In-4°, 30 feuillets, papier.

1784-1785. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Registre des audiences. — Sentences de police : condamnant Marie Bourgette, fille majeure, et autres, aux dépens de l'instance, à l'amende de 4 livres, payable à chacun des sergents qui ont dressé procès-verbal, et à la confiscation des objets

saisis, pour avoir contrevenu aux ordonnances et règlements sur le jeu de quilles et leur faisant défense ainsi qu'à toutes autres personnes de jouer dorénavant aux quilles ou à la boule dans les rues et places publiques sous peine de 50 livres d'amende (7 juin 1784, f° 7, v°); — condamnant le sieur Dupuy, chirurgien, « à cent livres d'amende envers monseigneur de cette cour, pour réparation des insolences et irrévérrences par lui commises en l'église paroissiale de la Chaume, pendant le service divin » et en outre « à trois livres de cire blanche ouvragée en cierge pour la décoration du maître autel de la dite église, et à huit jours de prison » (6 septembre 1784, f° 14); — condamnant cinq marchandes publiques, chacune à six livres d'amende, pour avoir exposé « des fruits et des coquillages en vente le jour de la Toussaint » et faisant « très expresses inhibitions et défenses aux marchands et marchandes, revendeurs et revendeuses d'étaler aucunes marchandises ny ouvrir leurs boutiques les jours de dimanches et de fêtes et notamment les jours de Noël, Pâques, la Pentecôte, l'Assomption et la Toussaint, sous les peines portées par les dits arrêtés, ordonnances et règlements » (29 novembre 1784, f° 17).

B. 810. (Cahier.) — In-4°, 50 feuillets, papier.

1785-1787. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Registre des audiences. — David-Pierre Corbier, notaire royal et greffier du siège des Sables, demandeur en réparation d'injures, contre Moreau, fils aîné, mineur (13 juin 1785, f° 2). — Simon de Galisson, et dame Gaudin son épouse, demandeurs en exécution de bail à ferme, contre Jean Guignard, tonnelier, sa femme et leur fils (17 août 1785, f° 7). — Sentences de police : condamnant les sieurs Girard fils, garçon orfèvre, et Lainé fils, élève en chirurgie, aux dépens de l'instance seulement, soit 185 livres 17 sous 7 deniers « pour raison du trouble par eux apporté au repos public » (5 septembre 1785, f° 8); — condamnant le nommé Burcier à la même peine et à l'amende de vingt sous payable à chacun des deux sergents ayant dressé procès-verbal, pour avoir acheté « du gibier, en cette saison, avant neuf heures sonnées » (28 novembre 1785, f° 11); — condamnant deux charcutières des Sables, chacune à six livres d'amende, pour avoir l'une vendu à faux poids et l'autre à balance faussée (9 janvier 1786, f° 15, v°); — condamnant le nommé Cochon, boulanger, à 24 livres d'amende, pour avoir mis en vente quinze pains non marqués de

leur poids et pour s'être opposé de toutes ses forces à leur saisie (30 janvier 1786, f° 46) ; — condamnant un boucher et une bouchère des Sables à neuf livres d'amende chacun, pour avoir vendu « de la réjouie avec la bonne viande et au même prix qu'elle est taxée » (13 mars 1786, f° 20, v°). — Le sieur Porteau de la Roussière, bourgeois, demandeur en exécution d'un titre nouveau de rente, contre messire Achard, chevalier de Saint-Louis, et dame Petitgars, veuve Gaudin (3 juillet 1786, f° 28, v°). — Le sieur Martineau, fermier du comté d'Olonne, demandeur en présentation de contrats d'acquêt et paiement de devoirs féodaux, contre la dame Fort, veuve Martineau (12 février 1787, f° 43).

B. 811. (Cahier.) — In-4°, 50 feuillets, papier.

1787-1790. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Registre des audiences. — La dame Brochard, veuve Denis La Rivière, marchande, demanderesse en reconnaissance d'un billet, contre Gaudin de la Bardonnerie, bourgeois (19 novembre 1787, f° 7). — Demoiselle Baudry d'Asson, fille majeure, demanderesse en réparation d'injures, contre le sieur Brochard, fermier, et son épouse (10 mars 1788, f° 14). — Les sieurs Foisac, Cintrais et Sirac, négociants à Montauban, demandeurs en paiement du montant d'une lettre de change, contre Jean-Baptiste Mercier, capitaine de navire, et Louise Vincende Rigolage, son épouse, marchande publique (2 janvier 1789, f° 21, v°). — Ordonnance du sénéchal : portant lecture et publication de l'édit du Roi, du mois de novembre 1787, concernant les non catholiques, et annexion au registre d'un exemplaire imprimé du même édit (2 juin 1788, f° 16, v°). — Sentence portant interdiction de maître Delange, l'ainé, de toutes fonctions, pendant trois mois « pour n'avoir pas pris, avant les 24 heures, l'interrogatoire des personnes dont il avait ordonné l'écrout... et pour en outre avoir fait refus d'y aller, sur nos ordres par écrit » (23 mars 1789, f° 28) ; nouvelle sentence rapportant la précédente (20 avril 1789, f° 28, v°). — Enregistrement des lettres de provision, en date du 12 juin 1789, par lesquelles Jacques-Denis-François-Aimé Dugest est nommé sénéchal de la juridiction des Sables, vacante par la démission du sieur Achard, dernier titulaire (3 août 1789, f° 37, v°) ; — installation du sieur Dugest, sur la présentation de ses lettres de réception par devant le sénéchal de Fontenay, en date du 20 juillet 1789 (*id.*, f° 37). — Prestation de

serment des officiers du siège, à l'occasion de la reprise annuelle des audiences : Delange l'ainé, Delange le jeune, Palvadeau et Blay, procureurs, Jacques Rigolage et Charles Abou, sergents, défaut donné contre Becherel, procureur, et Corbier, greffier (14 décembre 1789, f° 42, v°). — Lecture de lettres patentes du Roi sur décrets de l'assemblée nationale (14 décembre 1789 au 17 mai 1790, f° 42, v° à 49 *passim*).

B. 812. (Cahier.) — In-8°, 18 feuillets, papier.

1738-1741. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Registre d'évaluation des blés. — Déclarations faites à la fin de chaque marché au greffe de la juridiction par deux fariniers, en conséquence du jugement du sénéchal en date du 1^{er} septembre 1738. — Prix du boisseau :

	1 ^{er} Octob. 1738 (f° 1)	3 Octob. 1739 (f° 9)	1 ^{er} Octob. 1740 (f° 14, v°)
Froment . . .	4 ^l 10 ^s à 4 ^l 15 ^s	4 ^l 5 ^s à 4 ^l 10 ^s	3 ^l 2 ^s à 3 ^l 8 ^s
Fèves . . .	2 ^l 15 ^s	3 ^l 5 ^s	2 ^l 6 ^s
Méture . . .	—	3 ^l 3 ^s	4 ^l 1 ⁴ s à 4 ^l 18 ^s
Seigle . . .	—	—	2 ^l 13 ^s

B. 813. (Cahier.) — In-8°, 16 feuillets, papier.

1741-1744. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Registre d'évaluation des blés. — Prix du boisseau :

	27 Mai 1741 (f° 1)	25 Mai 1743 (f° 10, v°)	23 Mai 1744 (f° 15)
Froment . . .	4 ^l 8 ^s à 4 ^l 12 ^s	2 ^l 10 ^s à 3 ^l	2 ^l 5 ^s à 2 ^l 10 ^s
Fèves . . .	2 ^l 10 ^s à 3 ^l	2 ^l	1 ^l 10 ^s à 1 ^l 14 ^s
Méture . . .	2 ^l 5 ^s à 3 ^l 10 ^s	1 ^l 10 ^s à 2 ^l 5 ^s	1 ^l 12 ^s à 1 ^l 18 ^s
Seigle . . .	2 ^l 15 ^s à 3 ^l	2 ^l	4 ^l 11 ^s

B. 814. (Cahier.) — In-8°, 18 feuillets, papier.

1744-1747. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Registre d'évaluation des blés. — Prix du boisseau :

	2 Janvier 1745 (f° 2 v°)	8 Janvier 1746 (f° 8 v°)	7 Janvier 1747 (f° 14)
Froment . . .	2 ^l à 2 ^l 4 ^s	2 ^l 4 ^s à 2 ^l 8 ^s	3 ^l 12 ^s à 3 ^l 16 ^s
Fèves . . .	1 ^l 6 ^s	1 ^l 6 ^s à 1 ^l 12 ^s	2 ^l 2 ^s
Méture . . .	4 ^l à 4 ^l 6 ^s	4 ^l 4 ^s à 1 ^l 10 ^s	2 ^l 15 ^s à 3 ^l
Seigle . . .	néant	néant	néant

B. 815. (Cahier.) — In-8°, 3 feuillets, papier.

1741. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Registre des déclarations et soumissions faites par les boulangers et boulangères des Sables. — Procès-verbal de comparution au greffe du siège, pardevant le sénéchal et en présence du procureur de la cour de vingt-huit filles majeures, femmes ou veuves de marinières, pilotes, charpentiers, capitaine de navire, forgeron, maréchal-ferrant, farinier et aubergiste, toutes marchandes boulangères aux Sables et réunies, en vertu de l'ordonnance de police du sénéchal, en date du 5 décembre 1741 ; — jugement rendu à la suite de la dite comparution ; portant que les susdites marchandes seront admises à continuer leur métier et qu'elles seront exemptées de fixer le nombre de livres dont leur pain sera composé, à la charge de ne le vendre qu'à la livre, avec des poids et balances justes et suivant le prix réglé par le sénéchal ; portant en outre réception de serment des comparantes (27 décembre 1741 ; f^s 1 et 3).

B. 816. (Cahier.) — In-4°, 8 feuillets, papier.

1722-1723. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Registre des assises. — Seigneur de la juridiction : Charles-Sigismond de Montmorency-Luxembourg, duc de Clastillon et d'Olonne, mineur émancipé, procédant sous l'autorité de Jacques Desmarois, bachelier en droit, son curateur ; sénéchal, Aimé-Laurent Duplex, avocat en Parlement ; procureur fiscal, Jean Girard, sieur des Velizières ; greffier ordinaire, Étienne Cosson. — Réception de l'aveu et dénombrement de la maison de la Rebillière, rendu par noble homme René Montaudouin, ancien magistrat de la ville de Nantes (26 janvier 1722, f^o 1, v^o). — Sentences : condamnant Louis Grosseron, fabricant en charge de la paroisse de Notre-Dame d'Olonne, à payer cinq années d'arrérages du devoir de deux boisseaux de froment et à rendre les foi et hommage, etc. pour tous les domaines que possède la dite fabrique dans la mouvance du comté d'Olonne ; condamnant en outre Léonard Gasteau, sieur de la Flocellière, comme héritier de Thérèse Gobin, sa mère, à garantir, indemniser et décharger le dit Grosseron (31 août 1722, f^o 5, v^o) ; — ordonnant nouvelle confrontation du village et tènement de Brandois, sur lequel est due la rente de huit boisseaux de froment (19 avril 1723, f^o 8). — Mise es

main du procureur fiscal de la déclaration des domaines roturiers, possédés en la mouvance et censive des fiefs de cette cour, par Alexis Thouin, écuyer, seigneur de la Roncée, et Marguerite de la Voyrie, sa femme, afin que le dit procureur en prenne communication et y fournisse « de blasme, sy bon luy semble, dans le temps de la coutume » (15 février 1723, f^o 7).

B. 817. (Cahier.) — In-8°, 24 feuillets, papier.

1778-1782. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Registre des assises et des réceptions d'hommages, aveux et déclarations. — Procès-verbaux : de reddition d'hommages — du fief Brossardière, paroisse d'Olonne, par Jules Gallouin, receveur de la paroisse de Saint-Laurent de Nantes, seigneur de l'île d'Olonne (12 janvier 1778, f^o 1) ; — du fief de la Paillardière, paroisse de Nieuil-le-Dolent, par Spire-Benjamin Robert de Lézardière, chevalier, seigneur de la Verie et de la Paillardière (13 janvier 1778, f^o 2) ; — du fief Favriou, paroisse d'Olonne, par François Bouchier, sieur de la Bergerie, bourgeois (19 janvier 1778, f^o 2, v^o) ; — du fief de l'Épine, autrement l'Ébaupin, paroisse d'Olonne, par le même (*id.*, f^o 3) ; — du Pré Bouilla, paroisse d'Olonne, par Marie-Claudine Friconneau, veuve de Esprit-Gabriel-Auguste Baudry d'Asson, chevalier, seigneur de Persimon (26 janvier 1778, f^o 4) ; — du fief de la Roulière, paroisse d'Olonne, par la même (*id.*, f^o 4, v^o) ; — du fief de Champ Devou, paroisse du Château-d'Olonne, par Jacques Raffin, ancien capitaine de navire (23 février 1778, f^o 5) ; — du petit fief de l'Aumônerie, paroisse d'Olonne, par dom Pierre-Guillaume Lepage, religieux profès de l'ordre de Cluny, prieur de l'aumônerie séculière d'Olonne (9 mars 1778, f^o 5, v^o) ; — de la moitié du droit de complant du fief des Benastières, paroisse d'Olonne, par le même (*id.*, f^o 6) ; — du fief des Moimardes, paroisse d'Olonne, par le même (*id.*, f^o 6, v^o) ; — de la moitié du droit de complant du fief Gilier, paroisse d'Olonne, par le même (*id.*, f^o 7) ; — de la moitié du droit de terrage du fief précédent, par le même (*id.*, f^o 7, v^o) ; — du fief de Beauregard, autrement la Toumelle, paroisse d'Olonne, par Jean-Marie de Clavigny, commissaire des classes et trésorier général des invalides de la marine (23 mars 1778, f^o 8) ; — du fief des petites Gobinières, paroisse d'Olonne, par le même (*id.*, f^o 8, v^o) ; — du fief Maligny ou Terraux, paroisse d'Olonne, par le même (23 mars 1778, f^o 9) ; — du fief

de Dombelle, paroisse d'Olonne, par le même (*id.*, f^o 9, v^o) ; — des objets seulement qui peuvent être nobles, dépendant de la métairie des Plesses, paroisse du Château-d'Olonne, par Cèleste Savarit, fille majeure (30 mars 1778, f^o 10) ; — de l'étang du Bouil, autrement dit Petit Marais aux Pères, paroisse d'Olonne, par Henri-Modeste Surineau, chevalier, seigneur de Brem, officier au régiment de Flandre-infanterie, tant pour lui que pour ses partprenants (22 avril 1778, f^o 11) ; — de la maison noble de Beauvoir et ses dépendances, paroisse d'Olonne, par Marie-Florence Massé, épouse de Henri Servanteau, chevalier, seigneur de la Brunière, chevalier de Saint-Louis (9 juin 1778, f^o 12, v^o) ; — du fief de vigne appelé le Petit Greffier, paroisse d'Olonne, par la même (*id.*, f^o 13) ; — du marais vassois et dépendances appelé Burguinière, paroisse d'Olonne, par la même (*id.*, f^o 13, v^o) ; — du droit de complant sur la vigne appelée la Tantouille, paroisse d'Olonne, par la même (*id.*, f^o 14) ; — de la maison noble et dépendances de la Jaulé, paroisse d'Olonne, par la même (*id.*, f^o 14, v^o) ; — de la métairie de la Bretauillère, paroisse du Château-d'Olonne, par Gabriel-René Baudry, chevalier, seigneur de la Vesquière (16 décembre 1778, f^o 15, v^o) ; — des fiefs de Beauregard, autrement la Tonnelle, de Dombelle, des Petites Gobinières, Maligny ou Terraux, tous paroisse d'Olonne, et précédemment désignés, par Barthélemy-Jacques Gruel, au nom et comme père de ses enfants mineurs et de feu Marie-Anne-Séraphique de Chavigny, son épouse (8 mars 1779, f^{os} 16 à 18) ; — de la prée de la Jarrillière, paroisse du Château-d'Olonne, par Jeanne Friconneau de la Motherie, femme séparée de biens du sieur Bouhier de la Bergerie, bourgeois, (1^{er} août 1780, f^o 19 v^o) ; — des fiefs Favriou et de l'Épine, paroisse d'Olonne, cités plus haut, par la même (*id.*, f^{os} 20, v^o et 21) ; — de la maison noble de la Motherie, sise au bourg d'Olonne, par Jacques-Denis-Friconneau, sieur de la Motherie, bourgeois (2 juillet 1781, f^o 22, v^o) ; — de la maison noble et ligence de la Gobinière, paroisse d'Olonne, par Gabriel-Victor Brethé, chevalier, seigneur de la Guignardière, comme mari et procureur du droit de Élisabeth Brethé, son épouse (27 mai 1782, f^o 23) ; — d'un autre fief de terragerie, paroisse d'Olonne, par le même (*id.*, f^o 24). — Procès-verbaux d'exhibition et de remise du contrat d'acquêt d'une maison, sise aux Sables et achetée par Jean-Jacques Mercier de l'Épinay, capitaine d'artillerie, de Louis-Jacques-Gilbert Robert de Lézardière chevalier, seigneur de Lézardière, et autres lieux (18 décembre 1780 et 8 janvier 1781, f^{os} 21, v^o et 22) ; — Trois procurations annexées au registre.

B. 818. (Cahier.) — In-8°, 6 feuillets, papier.

1782-1785. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Registre des assises et des réceptions d'hommages, aveux et déclarations. — Procès-verbaux de reddition d'hommage : du Pré Bordeau, paroisse d'Olonne, par René Lodre, écuyer, gouverneur des Sables, tant en son nom que comme mari de Marguerite Caillard (1^{er} juillet 1782, f^o 1) ; — du fief des Moinardes, du petit fief de l'Aumônerie, de la moitié des droits de complant et de terrage du fief Gilier et de la moitié du droit de complant du fief des Benastières, tous énumérés à l'article précédent, par Jean-Charles Durand, curé de St-Amator, diocèse de Bayeux en Normandie, prieur de l'Aumônerie séculière d'Olonne (5 mai 1783, f^{os} 2, v^o à 5, v^o) ; — du fief de la Trésorie, paroisse d'Olonne, par Henri-Louis Buor de la Mulnière, chanoine de la cathédrale de Luçon, au nom et comme homme vivant et mouvant des fiefs dépendant de la Trésorie en Olonne (21 avril 1785, f^o 6).

B. 819. (Cahier.) — In-8°, 50 feuillets, papier.

1721-1722. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Mathieu Giraudin, sénéchal de la châtellenie de l'abbaye royale de Saint-Jean-d'Orbestier, faisant tant pour lui que pour René Parenteau, marchand de draps et soie, capitaine dans la milice bourgeoise de Fontenay-le-Comte et Suzanne Giraudin, son épouse, et par Louis Giraudin, sieur de la Michelière, substitué du Roi au siège du dit Fontenay, faisant tant pour lui que pour François Giraudin, sieur de Villiers, capitaine, à René Maynier, garde visiteur au bureau des traites foraines des Sables, et Angélique Martin, son épouse, des trois quarts au total dans une maison, sise dans la rue Haute des Sables, moyennant 600 livres, et de plusieurs boisselées de terre et aires de marais, moyennant 205 livres (14 septembre 1711, f^o 8, v^o) ; — par Louis Giraudin, sieur de la Michelière, précédemment désigné, aux mêmes, du quart au total dans la susdite maison, moyennant 200 livres (13 juillet 1712, f^o 8) ; — par Pierre Biroché, notaire royat et procureur au siège royal de l'Élection des Sables, et Geneviève Fradet, son épouse, à Louise Bouhet, veuve de Jean Dupuy, garde-scel au siège royal des Traités foraines de la dite ville, de vingt-deux aires de marais, à prendre dans le marais Coquart, situé près des villages

de la Salle et de l'Aurière, moyennant 500 livres (30 janvier 1722, f° 20); — par Françoise-Marie Grellier, veuve de Pierre Mauclerc, chevalier, seigneur de la Ferté, tant en son nom que comme mère tutrice de ses trois enfants mineurs, et faisant encore pour Anne-Élisabeth Mauclerc, demoiselle de Saint-Clair, sa fille majeure absente, Françoise-Marie Mauclerc, demoiselle de la Ferté, fille majeure, François Grellier, chevalier, seigneur des Aspois, au nom de Louis de Marconnay, chevalier, marquis de la Millière, à la dite Louise Bouhet, de tous les domaines et héritages à eux appartenant et consistant en terres, prés, marais, rentes, et dans la métairie de la Belonnière, paroisse de Ste-Foy, moyennant 7,500 livres (4 octobre 1721, f° 20, v°); — par François Joslain, sénéchal de St-Gilles-sur-Vie, tant en son nom que comme père de ses enfants mineurs et de feu Gabrielle Cardin, son épouse, à la dite Louise Bouhet, d'une borderie au village de la Gillerie, paroisse d'Olonne, moyennant 2,450 livres, et des bestiaux garnissant la dite borderie, moyennant 150 livres (24 septembre 1713, f° 22, v°); — par Gédéon d'Auzy, écuyer, seigneur de la Baubetière, et Renée de Tinguay, épouse de Léon de La Varenne, écuyer, seigneur de la Raffinière, au nom et comme fondée de procuration de son mari, à Jean Dupuy, garde-scel des traites foraines des Sables et Louise Bouhet, sa femme, précédemment désignée, de la métairie de la Garnaudière, paroisse d'Olonne et du Château, et de cent vingt aires de marais salants, moyennant 4 500 livres et 200 livres de pot de vin (14 mai 1704, f° 26, v°); — par Louise Clémenceau, veuve de Jean Veillon, sieur de Boisnartin, comme mère tutrice de leurs enfants, aux mêmes Jean Dupuy, et Louise Bouhet, d'une petite maison aux Sables, rue de la Pie, moyennant 150 livres et 20 livres de pot de vin (18 juin 1707, f° 29); — par Louise Rorthays de la Suze Saint-Révérend, fille majeure, à Nicolas Thomasin, hôtelier, et Anne Guineaud, sa femme, d'une maison ou corps de logis situé en la Grande Rue, aux Sables, moyennant 3,500 livres (2 avril 1722, f° 50).

B. 820. (Cahier.) — In-8°, 50 feuillets, papier.

1722-1723. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes: par Andrée Tortereau, veuve de François Dantier, bourgeois et marchand, à Anne-Charlotte Marchand, dame de la Garlière, supérieure de l'Union chrétienne de Luçon et des Sables,

contractant au profit de la communauté de cette dernière ville, d'une maison sise aux Sables, dans la Grande Rue du Passage, moyennant la rente de 30 livres (16 janvier 1712, f° 9, v°); — par Simon Papineau, capitaine de navire, à André Servanteau, écuyer, secrétaire du Roi, maison et couronne de France et de ses finances, de cinq quartolées de terre labourable, paroisse d'Olonne, moyennant 56 livres 5 sous (17 août 1709, f° 18); — par Claude Robert, chevalier, seigneur de la Jarrie, Lézardière, à Anne-Marie Robert, épouse de René Ranfray, écuyer, seigneur du Fief, chevalier de Saint-Louis, d'un emplacement de jardin aux Sables, moyennant 90 livres (13 juin 1722, f° 24); — par Gabriel Sourrouille, sieur de Cadillon, licencié en droit, et Françoise Beuret, son épouse, à Simon Perroteau, bourgeois, et Marie Lambert, son épouse, d'une maison aux Sables, moyennant la rente de 60 livres, la somme de 5,000 livres une fois donnée et autres charges (28 novembre 1722, f° 27); — par Luc Garescher, sieur de la Ville, capitaine d'une compagnie franche de garde côtes des Sables, et Anne Pommeray, son épouse, à René Girard, tailleur d'habits pour hommes, des parts et portions qui peuvent appartenir au dit Garescher, tant comme héritier de feu René Garescher, sieur de la Méricinière, son oncle, que comme étant aux droits de ses autres cohéritiers, moyennant 600 livres et 40 livres de pot de vin et épingles (17 juillet 1720, f° 46); — par Marie Moreau, veuve de François Friconneau, receveur au bureau des traites foraines des Sables, à André Gaudin, Élu aux Sables, d'une borderie sise au village de Paris, paroisse de Château-d'Olonne, moyennant 4,000 livres et autres conditions (3 juillet 1721, f° 49).

B. 821. Cahier. — In-8°, 50 feuillets, papier.

1723-1724. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes: par Jean-Baptiste Arnault, recteur de la paroisse de St-Nicolas de Nantes, Jacques Arnault, docteur en théologie de l'Université de Nantes, tous les deux frères, à Jean Brillet, maître-charpentier de navire, d'une maison sur les quais des Sables, moyennant la rente de 28 livres (23 août 1708, f° 4). — par Simon Regain, sieur d'Appelvoisin, et Marie Regain, veuve de Julien Perraine, sieur de la Chaine, notaire et procureur de la principauté de Talmond, sa tante, à Vincent Louineau, forger, de deux journaux et demi de vignes, paroisse d'Olonne, moyennant 16

livres 13 sous 4 deniers (13 mai 1709, f° 6) ; — par Jacques Pineau, sieur de la Garnerie, sénéchal des Châtellenies de Beaulieu-sous-la-Roche-sur-Yon, et Charlotte Legeais, sa femme, à Suzanne Guiard, veuve de Jacques Bodard, marinier, d'une maison sise route des Olonnes aux Sables, moyennant 290 livres (4 janvier 1715, f° 7, v°) ; — par René Bouhier, sieur de Bourg-l'Abbé, président du siège des traites foraines et domaniales des Sables, et Marie Servanteau, son épouse, à Louis Josnet, sieur de Villeneuve, avocat en la cour, et Angélique-Paule Delahaye, son épouse, d'une maison aux Sables, moyennant le transport aux acquéreurs de la rente foncière de 55 livres, due par les vendeurs pour achat de la même maison, et autres charges, et d'une petite chambre attenante, moyennant 99 livres 19 sous 11 deniers (7 janvier 1718, f° 13, v°) ; — par Jean-Baptiste Baraton, sieur des Roches, conseiller du Roi, à Rose Penard, veuve de Daniel Bossat, capitaine de vaisseau, d'un corps de logis aux Sables, moyennant la rente foncière de 45 livres (27 octobre 1698, f° 19, v°) ; — par Gabriel Delange, garde-scel de l'Élection des Sables, et Marie-Anne Lambert, son épouse, à Nicolas Laisné, marchand de draps, et Élisabeth-Louise Lambert, son épouse, d'une maison sise aux Sables, et où pend actuellement pour enseigne la Galère, moyennant la rente de 300 livres (11 mai 1724, f° 34) ; — par Gabriel Sourrouille, sieur de Cadillon, et René Sourrouille, sieur de la Cailletière, tous les deux frères, à François Ruchaud, capitaine de navire, et Marie Rayon, son épouse, d'uneasure près la mer, moyennant 80 livres (21 février 1722, f° 48). — Amortissement de la rente foncière de 200 livres due par René Lodre, bourgeois, et Marie Febvre, sa femme, à Catherine Cardin, veuve de François Bonnin, écuyer, seigneur de la Baubretière, moyennant 4,400 livres (1^{er} février 1716, f° 17, v°).

B. 822. (Cahier). — In-8°, 26 feuillets, papier.

1724-1725. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Pierre Vivant, capitaine de navire, et Marie Piron, sa femme, à Jean Petiot, prêtre habitué de l'église paroissiale des Sables, de la moitié de la maison où les vendeurs font actuellement leur demeure, moyennant 300 livres et le droit de reméré pendant six ans (9 janvier 1725, f° 9, v°) ; — par René Libaudière, capitaine de navire, Marie Mathé, son épouse, et autres, à Jacques Guérin, tisse-

rand, et autres, d'une maison aux Sables, moyennant 173 livres 6 sous 8 deniers (26 juin 1721, f° 15) ; — par Louis d'Arcemalle, écuyer, sieur du Fief-Barret, et demoiselle Jeanne d'Arcemalle, sa sœur, l'une des dames de la Propagation de Luçon, à Jean Bruneteau, marchand cordier, et sa femme, d'une maison et d'un petit jardin aux Sables, moyennant 400 livres (18 mai 1699, f° 17) ; — par Mathurin David, notaire et procureur de la cour des Sables, au nom et comme curateur à l'hérédité vacante de feu Louise Boivin, veuve de Joachim Clément, maître chirurgien, à Jean Jolly, maître charpentier, d'une maison et ses dépendances aux Sables, moyennant 200 livres (20 mars 1704, f° 17, v°) ; — par Renée Tiffenreau, faisant tant pour elle que pour François de Jacquolot, écuyer, sieur de Sainte-Catherine, son mari, à Luc Pezot, receveur des Tailles de l'Élection des Sables, de la sixième partie à elle appartenant dans la métairie de la Sécherie, paroisse d'Olonne, et dans diverses rentes, moyennant 1,450 livres (6 juin 1725, f° 24).

B. 823. (Cahier). — In-8°, 24 feuillets, papier.

1725-1726. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Louis Thevenin, docteur en Sorbonne, curé des Sables, comme fondé de procuration de Marie Guilloton, fille majeure, demeurant actuellement en la ville d'Argenton, à Jean Rigolage, maître maréchal, de la quatrième partie au total d'une maison sise aux Sables, moyennant 100 livres et 20 livres de pot de vin (22 août 1725, f° 5, v°) ; — par René Lodre, bourgeois, à Pierre Petiot, aussi bourgeois, du fonds et propriété d'un chaix à construire navires avec toutes les maisons et bâtiments en dépendant, aux Sables, moyennant 1,990 livres (24 août 1712, f° 9) ; — par François Tortereau, président de l'Élection des Sables, et M. Dupuy, prêtre habitué de la dite ville, d'un jardin situé dans la rue qui conduit aux Pères capucins, moyennant 500 livres et autres conditions (14 juillet 1725, f° 13) ; — par Roch Benastier, capitaine de navire, et Marie Guinemand, sa femme, à Louise Bouhet, veuve de Jean Dupuy, garde-scel au siège des Traités foraines des Sables, de dix-huit aires de marais salants, paroisse d'Olonne, moyennant 505 livres et 44 livres de pot de vin ou épingles (3 novembre 1725, f° 18, v°) ; — par Charles Rabion, sieur de la Noue, bourgeois, à Nicolas Lesnard, sieur de la Brosse, capitaine d'une compagnie franche garde-côte de la ville des Sables, de la rente de 13 livres 15 sous due au

dit sieur de la Noue par Jean Caillaud, maître coutelier, moyennant 180 livres (25 janvier 1726, f° 24, v°).

B. 824. (Cahier.) — In-8°, 22 feuillets, papier.

1726. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Registre des notifications et insinuations. — Arrangement entre André Gaudin, sieur de la Bordelière, veuf de Catherine Grouneau, auparavant femme de François Dupuy, bourgeois, tant en son nom que comme père de sa fille et de la dite Grouneau, d'une part, et demoiselle Bouhet, veuve de Jean Dupuy, garde-scel des Traités foraines des Sables, aïeule et héritière mobilière de feu Catherine Dupuy, fille des dits feus sieur Dupuy et demoiselle Grouneau (4 avril 1726, f° 1). — Ventes : par François Pillet, capitaine de navire, et Louise Violleau, sa femme, à François Vincent, procureur ès cours royales des Sables, et Catherine Blanchet, sa femme, de plusieurs boisselées de terre labourable, moyennant 900 livres (25 septembre 1726, f° 7, v°) ; — par Pierre Dupuy, maître chirurgien, demeurant à présent en la ville de Lesneven, province de Basse-Bretagne évêché de Léon, à Françoise Boivin, veuve de Robert Bouron, capitaine de navire, d'une maison sise aux Sables, dans la grande Rue qui conduit de la Poissonnerie à la place de l'Église, moyennant 600 livres et autres conditions (5 août 1726, f° 13).

B. 825. (Cahier.) — In-8°, 36 feuillets, papier.

1727-1728. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Registre des notifications et insinuations. — Testament de Louise Perraine, veuve de Nicolas Gaudin, lieutenant des Traités foraines des Sables (30 octobre 1726, f° 8). — Ventes : par Marie Blanchet, veuve de Mathurin Drouillard, capitaine de navire, à Jacques Blay, bourgeois, et Marie Daunix, sa femme, de deux boisselées de terre labourable, au fief du Champ du Gué, paroisse d'Olonne, moyennant 140 livres (13 juin 1727, f° 14, v°) ; — par Marie Joslain, épouse de Nicolas-François-Benjamin Brochet, ci-devant commissaire des vivres en l'Élection de Saintes, et sa procuratrice générale, à André Servanteau, écuyer, seigneur de la Brunière, d'une maison, sise aux Sables, quartier du Grand Canton, moyennant 3,200 livres (24 juin 1727, f° 14) ; — par Élisabeth Jannet, veuve de Aimé Ruchaud, sieur de la Gerberie, à Jean Guignard,

bourcher, et sa femme, d'une maison aux Sables, moyennant 2,160 livres (17 juillet 1727, f° 17) ; — par Aimé-Girardeau, veuve de Louis Loriou, bourgeois, à Élisabeth Brossard, veuve de Nicolas Lambert, marchand, de deux boisselées de terre labourable, près le village de la Bauduère, paroisse d'Olonne, moyennant 50 livres (17 mai 1712, f° 17, v°) ; — par demoiselle Jeanne Gaudin, fille majeure de feu Antoine Gaudin, greffier des conventions de la ville des Sables, à Louise Chantreau, marchande, fille majeure, de la huitième partie d'une maison à elle appartenant, située aux Sables, en la rue Haute qui conduit au passage et à l'église paroissiale de cette ville, moyennant 120 livres (3 juillet 1727, f° 19) ; — par Gilles Briand de la Naulière, maître chirurgien, et Catherine Turpaud, son épouse, à Gaspard Vially, marchand, et Esther Petroux, sa femme, de cinq boisselées de terre au tènement des Brejons et au fief de Viollière, moyennant 560 livres (16 juillet 1722, f° 26, v°) ; — par Étienne Guilloton, laboureur, à Joseph Jolly, bourgeois, et Angélique Bourget, sa femme, d'un journal de vigne au fief des Benastières, moyennant 16 livres (2 mai 1728, f° 34, v°).

B. 826. (Cahier.) — In-8°, 16 feuillets, papier.

1731. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Marie Lambert, veuve de Luc Rousseau, maître de navire, tant en son nom que comme faisant pour Gabriel et René Rousseau, marinières, ses enfants, à Jean Veillon, sieur de Boismartin, fermier général du comté d'Olonne, d'une maison, sise aux Sables, quartier du Passage, moyennant 500 livres (15 février 1731, f° 1) ; — par Étienne Cosson, huissier visiteur des vaisseaux en l'amirauté des Sables, tant en son nom que comme tuteur des enfants de défunts Joseph Gaudin, maître chirurgien, et Anne-Marie Cosson, son épouse, et par plusieurs autres, tous héritiers de feu François Buchet, à Jean Girard, sieur de Velizières, procureur fiscal et de police de la ville des Sables et comté d'Olonne, Nicolas Pottier, maître chirurgien et Louis Grosseron, maître maréchal, de divers immeubles, sis aux Sables et au bourg et paroisse d'Olonne, provenant de la dite succession, moyennant 1,040 livres pour le premier acquéreur, 243 livres 17 sous pour le second et 350 livres pour le troisième (28 mai 1731, f°s 7 v°, 10 et 12 v°).

B. 827. (Cahier.) — In-8°, 16 feuillets, papier.

1734. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Vincent-Joseph Lorteau, notaire de la baronnie de Brandois, à Jean Blay, maître cordier, de la rente de 14 livres, moyennant 200 livres, et des arrérages échus de la dite rente, moyennant 27 livres 10 sous (20 février 1734, f° 2, v°) ; — par Michel Léonard Gateau, sieur de la Flocellière et Marguerite-Louise Sourrouille, son épouse, à Louis Menanteau, sieur du Clos, chirurgien, de deux lopins de terre labourable, aux fiefs du comté d'Olonne et des Bilietières, moyennant 342 livres 10 sous (2 décembre 1733, f° 3, v°) ; — par André Mestairon, substitut du procureur du Roi de l'Élection des Sables, au nom et comme tuteur de François et André Texier, ses petits enfants, tous les deux fils de feu Étienne Texier, notaire et procureur de la baronnie de Jard, et de Marguerite Mestairon, son épouse, et par François Texier, notaire et procureur de la dite baronnie, tous cohéritiers, à Jacques-André Tortereau, lieutenant criminel de l'Élection des Sables, et Jeanne Boubier, son épouse, du tiers d'une borderie sise au village de la Vénérie, paroisse d'Olonne, et dont les deux autres tiers appartiennent aux acquéreurs, moyennant 1,300 livres (15 avril 1712, f° 8) ; — par Laurent Dibon, capitaine de navire, et Suzanne Boivin sa femme, à Catherine Morisson, faisant tant pour elle que pour Jacob Imbert, sieur de la Choltièrre, son mari, procureur du Roi au siège royal des Traités foraines des Sables, de quatre aires et de trois quarts et demi d'une autre aire de marais salant, paroisse de St-Nicolas de la Chaume, moyennant 136 livres 10 sous (3 juillet 1734, f° 11).

B. 828. (Cahier.) — In-8°, 18 feuillets, papier.

1734-1735. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Calixte Birotheau, sieur de la Guilbaudière, licencié ès lois, et Louise-Françoise Dugé, son épouse, à Mathurin Violleau, sargetier, et sa femme, d'une maison, sise aux Sables, et habitée par les acquéreurs, moyennant 500 livres (21 octobre 1734, f° 1) ; — par Michel Ferret, laboureur, à Étienne Disson, bourgeois, d'un journal de

vigne franche, moyennant 28 livres (30 avril 1734, f° 2) ; — par Marie Remaud, veuve de Jean Tasseron, capitaine de navire, à Louis-Joseph Gaudin, sieur de la Fonsausse, greffier en chef de l'Élection des Sables, des parts à elle appartenant dans un fief de terragerie appelé le Fief Communault, paroisse d'Olonne, moyennant 160 livres (13 février 1735, f° 7) ; — par Élie-Jean Baptiste Josnet, sieur de la Foucherie, avocat en Parlement, à Jacques Raulinet, aubergiste, et sa femme, d'un petit jardin, sis aux Sables, moyennant 42 livres (13 janvier 1735, f° 9) ; — par Catherine Cardin, veuve de François Bonnin, chevalier, seigneur de la Baubretière, à Jean Petiot, sieur de la Poitevinère, bourgeois, de 22 aires de marais salant, au marais Coquart, paroisse d'Olonne, moyennant 250 livres (23 mars 1735, f° 12) ; — par Joseph-Aimé Friconneau, sieur de la Taillée, lieutenant civil et criminel de l'Élection des Sables, et Louise Gaudin, sa femme, à Ozanne Duget, femme de François Thomazeau, maître de navire, et sa procuratrice générale, de 78 aires de marais salant, appelé le Petit Marais-Neuf, paroisse de St-Nicolas-de-la-Chaume, moyennant 2,400 livres, et avec la faculté de réméré dans le temps d'un an du jour de l'acte (17 mai 1735, f° 18).

B. 829. (Cahier.) — In-8°, 20 feuillets, papier.

1735-1736. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Louise Gariou, veuve de Nicolas Graizeau, maçon, et autres, à Marie-Élisabeth Morisson de la Barblinière, au nom et comme supérieure des filles de l'Union chrétienne des Sables, de deux planches de jardin à prendre dans un jardin appartenant à la dite communauté, moyennant 20 livres et le paiement de la rente de 35 sous due aux héritiers de François Cosson, huissier visiteur de l'amirauté des Sables (27 mars 1736, f° 9) ; — par Joseph, Jean et René Roulleau, Jean Adverty et Marie-Anne Roulleau, son épouse, tous bourgeois, à Jean Blay, marchand et maître cordier, d'une maison aux Sables, moyennant 800 livres et 25 livres d'épingles ou pot de vin (19 mai 1736, f° 11, v°) ; — par Charles de La Court, écuyer, demeurant à Bègles près Bordeaux, au nom de Marthe-Victoire de La Court, sa fille, à Joseph-Anne Friconneau, sieur de la Taillée, lieutenant civil et criminel de l'Élection des Sables, et Anne-Louise Gaudin, son épouse, de la moitié d'une maison et marais salant et

d'autres immeubles, le tout en commun pour l'autre moitié avec le dit Friconneau, moyennant 7,000 livres (2 novembre 1731, f° 12, v°); — ratification de l'acte de vente précédent par Marthe-Victoire de La Court, fille du dit Charles de La Court et de feue Marguerite-Victoire de La Court, et épouse de Jean Gilbert, écuyer, demeurant paroisse de Pléneseive en Saintonge, ce dernier mineur, autorisé par son père Jean Gilbert, président trésorier de France au bureau des Finances de Bordeaux (15 octobre 1733, f° 13, v°). — Amortissement de la rente de cinq livres due par Suzanne Bouhier, fille majeure, à Denise Pigeon, veuve de Jacques Chauchet, sieur de la Corberie, greffier de la baronnie de Ste-Flaive, et à ses neveux Jean et Jacques Pigeon, pilotes de navire (31 juin 1736, f° 14).

B. 830. (Cahier.) — In-8°, 20 feuillets, papier.

1737. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Louis-Joseph Maréchal, chevalier, seigneur du Fougeré, et Élisabeth Jannet, son épouse, à Joseph Guinemand, marchand saunier, d'un marais salant appelé la Garancherie, paroisse d'Olonne, et contenant 82 aires, moyennant 1405 livres (24 décembre 1736, f° 1); — par les mêmes à Michel Gaudin, sieur de l'Oulière, d'un pré appelé le pré du Gué, paroisse d'Olonne, moyennant 1 524 livres (2 janvier 1737, f° 4); — par les mêmes, à Pierre Varenne, curé d'Olonne, d'une maison appelée le Poiré, sise au dit bourg, moyennant 624 livres (4 janvier 1737, f° 4, v°); — par les mêmes, à Joseph Guinemand et René Castagneau, sauniers, et Perrine Guinemand, femme de Jean Sauteron, laboureur, de 17 journaux de vigne, paroisse d'Olonne, moyennant 291 livres (9 mars 1737, f° 10, v°); — par Simon Pillet, capitaine de navire, et Marie-Madeleine Hanriot, sa femme, à Jean-Nicolas Texier, clerc tonsuré du diocèse de Luçon, et professeur d'hydrographie aux Sables, et Jeanne-Françoise Texier, frère et sœur, d'un journal et demi de vigne, paroisse d'Olonne, moyennant 53 livres (10 mai 1737, f° 14, v°); — par Gilles Bomery, marchand, et Marie-Françoise Joslain, sa femme, demeurant paroisse de Côtéron en Bretagne, à Joseph Jolly, bourgeois, et Angélique Bourget, son épouse, du tiers d'une métairie, située au village de la Jarillière, paroisse du Château-d'Olonne, moyennant 1,000 livres et autres charges, et la somme de 30 livres pour pot de vin (31 juillet 1737, f° 17).

B. 831. (Cahier.) — In-8°, 18 feuillets, papier.

1737-1738. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Charles Ayrault, maître arquebusier, Jacques Ayrault, maître orfèvre, Pierre Ayrault, marinier, et Pierre Ayrault jeune, arquebusier, à Jean Vigreux, capitaine de navire, et Marie Martin, sa femme, d'une maison aux Sables, moyennant 400 livres (20 décembre 1737, f° 6, v°); — par Joseph-Aimé Friconneau, sieur de la Taillie, lieutenant civil et criminel de l'Élection des Sables, et Anne-Louise Gaudin, sa femme, à Joseph Jolly, bourgeois, et Angélique Bourget, sa femme, d'une borderie au village de l'Allerie, paroisse d'Olonne, avec les bestiaux qui sont en icelle, moyennant 3,800 livres, et d'une autre borderie, au village de Quairuy-Pigeon, paroisse de St-Hilaire-de-Talmond, moyennant 1,300 livres et 83 livres pour les bestiaux qui s'y trouvent (29 octobre 1737, f° 7); — par André-Calixte Birotheau, sénéchal de la baronnie de Jard, et Françoise Duget, son épouse, à François Thomazeau, capitaine de navire, et Ozanne Duget, sa femme, et Joseph Guinemand, marchand saunier, d'un marais salant, sis paroisse d'Olonne, et contenant 80 aires, et d'une petite douve ou vasois à poissons, même paroisse, moyennant 2,200 livres, et avec faculté de réméré pour les vendeurs (10 mars 1738, f° 9, v°); — par Jacques Arnaud, précepteur de la jeunesse au bourg de St-Nicolas-de-la-Chaume, et Noël Arnaud, pilote de navire, son frère, à Catherine et Esther Callabre, sœurs, filles majeures, couturières, de 4 boisselées de terre labourable, paroisse d'Olonne, moyennant 192 livres 10 sous (19 mars 1738, f° 15, v°); — par Augustin-Joseph Bouhier, écuyer, seigneur de la Dédie, capitaine général garde-côte de la capitainerie de Beauvoir-sur-Mer, à Marie-Anne Garnier, veuve Tasserou, marinier, d'une maison aux Sables, moyennant la rente de 6 livres (28 mars 1738, f° 17, v°).

B. 832. (Cahier.) — In-8°, 24 feuillets, papier.

1738-1739. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Andrieu Lambert, marchand de draps et soie, faisant tant pour lui que

pour Jeanne Thomazeau, son épouse, et Françoise Thomazeau, sa belle-sœur, et par Marie Ragony, fille majeure, faisant pour Louis Ragony, maître de navire, et Marie Thomazeau, ses père et mère, à Elisabeth Mathé, femme de Charles Thomazeau, capitaine de navire, absent et en voyage sur mer, du tiers dans un quart d'une maison sise aux Sables, dans la rue Haute, moyennant 133 livres 6 sous 8 deniers (6 septembre 1718, f° 4, v°) ; — par Marie Joslain, veuve de Jacques Begaud, sieur de la Clergie, bourgeois, Jacques Moreau, bourgeois, et Marie-Catherine Begaud, son épouse, à Marie-Françoise Moreau, veuve de François Duget, capitaine de navire, d'une maison aux Sables, moyennant 900 livres (2 mars 1739, f° 10, v°) ; — par Laurent Moreau, capitaine de navire, et Anne Penaud, sa femme, à Marie-Anne Dupuy, épouse de Michel Gaudin de l'Oulière, fermier du comté d'Olonne, du pré de la Maison-Neuve, près le village du même nom, paroisse d'Olonne, moyennant 150 livres (16 juin 1739, f° 15, v°) ; — par Marie-Céleste Latouche, veuve de Jean-Baptiste Chotard, sieur de Bourgneuf, au nom et comme héritière sous bénéfice d'inventaire de Jean-Gaspard Moizand, sieur des Bardonnieres, docteur en médecine, son oncle en l'estoc maternel, à François Degounor, sénéchal de la principauté-pairie de la Rochesur-Yon, et Charles-Louis Degounor, procureur fiscal de la châtellenie de la Chaise-Giraud, tous les deux frères et ayant les droits cédés de René-Jean-Baptiste, marquis de la Vieuville, en cette qualité créanciers, sur la succession du dit feu Moizand, d'une borderie près le Château-d'Olonne, et d'une autre borderie, au village de la Sausaie, paroisse de Bretignolle, et de la rente foncière de 130 livres, moyennant 6,300 livres à valoir et en déduction sur le principal et intérêt de la créance des dits sieurs Degounor, montant à 13,657 livres 15 sous 1 denier (21 mars 1739, f° 17, v°) ; — par Pierre Petiot, bourgeois, négociant, à Maurice Cougnaud, marchand boucher, de la rente foncière et bail d'héritage de 20 livres et de seize années d'arrérages de la dite rente, moyennant 520 livres (7 juillet 1739, f° 22, v°).

B. 833. (Cahier.) — In-8°, 12 feuillets, papier.

1739-1740. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Jacques Servanteau, bourgeois, et Marie Servanteau, veuve de Jacques Péault, capitaine de navire, à Elisabeth Lambert,

épouse de Jacques Servanteau, le jeune, aussi capitaine de navire, absent, en voyage sur mer, d'un jardin clos de murs, au bourg de la Chaume, moyennant 90 livres, sous la réserve de la jouissance du dit jardin par les vendeurs, leur vie durant (13 octobre 1739, f° 2) ; — par Gabriel Sourrouille, sieur de la Mortière et de Cadillon, licencié ès lois, à Louis Violleau, saunier, de quatre journaux de vigne, au fief des Benastières, paroisse d'Olonne, moyennant 69 livres (13 avril 1738, f° 2, v°) ; — par Elisabeth Jannet, épouse non commune en biens de Louis-Joseph Maréchal, seigneur du Fougeré, faisant pour elle et son dit mari, à Pierre Gautreau, journalier, de six journaux de vigne, au fief des Rigottières, paroisse d'Olonne, moyennant 30 livres (15 juin 1739, f° 9, v°) ; — par Jeanne Boubier, veuve de Jacques-André Tortereau, président des Traités foraines des Sables, au nom et comme mère de Jean-Baptiste Tortereau, leur fils mineur, celui-ci héritier sous bénéfice d'inventaire de François Tortereau, président de l'Élection des Sables, et par Jeanne Soreau, veuve de Jean Blanchard, bourgeois, au nom et comme mère de leurs enfants mineurs, héritiers du dit feu sieur Blanchard, leur père, qui était aussi héritier sous bénéfice d'inventaire du dit François Tortereau, à Nicolas Laisné, marchand de draps et soie, de divers immeubles aux Sables, moyennant 1,000 livres et autres conditions (28 avril 1740, f° 10).

B. 834. (Cahier.) — In-8°, 18 feuillets, papier.

1745-1746. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Pierre Arreau, arquebuser, à Simon Perroteau, bourgeois, et premier aide major de la capitainerie garde côte des Sables, d'un jardin au village de la Vénerie, paroisse d'Olonne, et deux demi-boisselées de terre, moyennant 111 livres (15 avril 1745, f° 3, v°) ; — par Louis-Joseph Maréchal, seigneur du Fougeré, et Elisabeth Jannet, son épouse, à Joseph Jolly, bourgeois, négociant, du tiers par indivis du Pré Marie, sis aux Sables, moyennant la rente foncière de 16 livres 16 sous, dont onze livres seize sous ont été immédiatement rachetés au moyen de la somme de deux cent trente-six livres payée aux vendeurs (29 octobre 1745, f° 8, v°) ; et les six livres restant, au moyen de la somme de cent livres payée aux mêmes, par acte en date du 18 mars 1746, (f° 9, v°) ; — par Jean-Gabriel Soreau, bourgeois, tant en son nom que comme foudé

de procuration de demoiselle Marie-Suzanne et Pierre-Jean-Louis Soreau, de la Bionnière, ses frère et sœur, demoiselle Jeanne Soreau, fille émancipée, procédant sous l'autorité de René Péault, notaire royal, son curateur, à Jean Gronneau, négociant, de vingt-quatre aires de marais salants, paroisse de St-Nicolas de la Chaume, moyennant 960 livres (3 mai 1746, f^o 12) ; — par Jean-Joseph Joslain, marchand, demeurant en la ville de Lorient, paroisse de Saint-Louis, évêché de Vannes, à Joseph Jolly, bourgeois précité, du tiers par indivis dans une métairie, sise au village de la Jarrilière, paroisse du Château-d'Olonne, moyennant 4,000 livres et autres charges (25 août 1746, f^o 16). — Renonciation par Élisabeth Ruchaud, veuve de Pierre Brethé, chevalier, seigneur de Laurière, à la communauté existant entre elle et son dit mari, et à la qualité de mère tutrice et garde noble de leur fille mineure (3 septembre 1746, f^o 17).

B. 835. (Cahier.) — In-8°, 18 feuillets, papier.

1748-1749. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Luc Pezot, receveur des Tailles aux Sables, à Jean-Jacques Derazes, capitaine de navire, d'un petit jardin au bourg de la Chaume, moyennant 120 livres (9 janvier 1748, f^o 1, v^o) ; — par Élisabeth Palluyau, veuve de Marc Bernier, menuisier, et autres, à Pierre Didot, curé de la paroisse de Ste-Foy, d'un emplacement et mesure, sis aux Sables, derrière l'église paroissiale, moyennant 100 livres (6 août 1748, f^o 7) ; — par Laurent Burcier, marchand de draps, à Michel Massé, sieur de la Rudelière, lieutenant général au siège de l'amirauté des Sables, d'un petit jardin situé en la dite ville, près du couvent des Capucins, moyennant 160 livres (13 novembre 1748, f^o 12, v^o) ; — par Marin Laisné, marchand et contrôleur ambulat du droit domanial de la marque des fers, à Vincent Rigollage, maître maréchal, d'un emplacement de mesure, sis aux Sables, près du lieu appelé le Grand Canton, moyennant 450 livres (4 février 1749, f^o 16) ; — par Pierre Dubourg, négociant, et Marie-Louise Couturier, son épouse, à Marie-Jeanne Bruneteau, veuve de Antoine Gaudin, capitaine de navire, d'une maison sise aux Sables, sur la Grande Rue basse qui conduit à la place de l'église, au canton de la Carailière, moyennant la rente foncière de 40 livres, dont dix-huit livres quatre sous ont été immédiatement amorties,

moyennant la somme de trois cent soixante-quatre livres (10 mars 1749, f^o 17).

B. 836. (Cahier.) — In-8°, 20 feuillets, papier.

1768-1769. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Michel-Louis Gasteau de la Flocellière, à Pierre Goupilleau, chirurgien juré, d'un pré appelé le Pré Rouchère, près le bourg d'Olonne, moyennant 300 livres (11 janvier 1769, f^o 6) ; — par Basile Nicollon, conseiller du Roi près l'amirauté des Sables, et Françoise-Rose Guilbaud, son épouse, à Charles Bouard, arquebusier, d'un terrain vague sis aux Sables, moyennant 90 livres (18 mai 1769, f^o 10, v^o) ; — par Jean-Auguste Dorion, sieur de la Grouinière, sénéchal des baronnies de Brandois, la Motte-Achard et châtellenie de la Maurière, comme fendé de procuration 1^o de Alexis Dubois, chevalier, vicomte d'Auzy, conseiller du Roi au Parlement de Paris, héritier sous bénéfice d'inventaire de Pierre-Alexis Dubois, président honoraire au Parlement, son père, 2^o et de Louis Dubois, chevalier, vicomte de Courval, conseiller du Roi au Parlement de Paris, légataire de la portion héréditaire du dit feu président Dubois, son père, tous les deux frères, à Alexandre Gouin, cabareter, et son épouse, d'une maison, ci-devant louée pour servir de caserne, et ses dépendances, aux Sables, moyennant la rente de 100 livres (15 avril 1769, f^o 12, v^o) ; — par René Leblanc, ancien capitaine au régiment de la couronne, faisant tant pour lui que pour Marie-Marguerite Leblanc, sa sœur, fille mineure, à Louise Copegasche, femme de Joachim Labaudière, marchand, faisant tant pour elle que pour son mari, de divers immeubles au bourg de la Chaume, et de droits de comptant et terrage, moyennant 1258 livres (16 mars 1768, f^o 14, v^o) ; — par Marie-Anne Fayre, veuve de Jean-Louis Blay, procureur au présidial de Poitiers, à Jean Papomet, marchand, et son épouse, d'une petite maison sise aux Sables, moyennant 800 livres, et de plusieurs boissellées de terre, moyennant 1,000 livres (6 juin 1769, f^o 18, v^o)

B. 837. (Cahier.) — In-8°, 38 feuillets, papier.

1770-1771. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Louis-François Palvadeau,

notaire royal, et Marguerite-Victoire Savary, son épouse, à Françoise Benatier, fille majeure, de la moitié par indivis d'une petite maison, sise aux Sables près la cure, moyennant 120 livres (5 décembre 1774, f° 9, v°) ; — par haut et puissant seigneur Louis-Jacques-Gilbert Robert de Lézardière, chevalier, seigneur de Lézardière, des terres, châtelainies et seigneuries de la Vérie, Fougeré, Buchignon, la Proutière, l'Île Bernard et de la baronnie de Poiroux, faisant tant pour lui que pour ses cohéritiers, à Jean-Jacques Mercier de l'Épinay, capitaine d'artillerie, d'une maison sise aux Sables et lui appartenant, pour un tiers comme héritier de Frédéric Robert de la Salle Lézardière, chevalier de Saint-Louis, et pour les deux autres tiers comme héritier de Marie-Renée Ranfray du Fief de l'Age, moyennant 6,700 livres (13 novembre 1780, f° 19) ; — par René Morin, syndic des receveurs de la ville des Sables, à François-Célestin De Loynes, chevalier de la Coudraye, chevalier de St-Louis, d'un jardin sis aux Sables, près le couvent des Capucins, moyennant 720 livres (5 décembre 1780, f° 20) ; — par François Boulineau, premier vicaire des Sables, et Marie-Anne Boulineau, fille majeure, libraire, à Jean Guenier, architecte et entrepreneur des travaux du Roi en la ville des Sables, d'une maison place de l'église, moyennant 1,600 livres (28 février 1781, f° 28) ; — par Henri Servanteau, chevalier, seigneur de la Brunière, ancien capitaine de dragons au régiment Dauphin, chevalier de St-Louis, comme fondé de procuration de Augustin Chabot, chevalier, seigneur d'Écoulandre, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine de dragons au régiment Dauphin, et Suzanne Servanteau, son épouse, et de Marie Catherine Servanteau, veuve de Philippe DeVieux, chevalier, seigneur du Grand Pin, à Pierre-Alexandre Lansier, fermier au château de la Guissière, paroisse de Beau-lieu-sous-la-Roche, d'une petite maison aux Sables, quartier de la Barre, moyennant 3,840 livres (25 mai 1780, f° 34) ; — par Louise Dupuy, veuve de André Bouhier de la Gaudinière, bourgeois, André Bouhier de la Gaudinière, majeur, à Marie-Joseph-Pierre de Vaugiraud, officier au régiment des Gardes françaises, chevalier de Saint-Louis, et Henriette-Louise Denis de Senneville, son épouse, d'une maison sise aux Sables et appelée la Pie, moyennant 10,000 livres (26 mai 1781, f° 36) ; — par François de Lespinnasse, écuyer, et Jeanne-Élisabeth Laisné, son épouse, à Jeanne Laurent, veuve de Joseph Dibon, marinier, d'une chambre basse avec une cour au nord, moyennant 298 livres (11 juin 1781, f° 38).

B. 838. (Cahier.) — In-8°, 30 feuillets, papier.

1782-1783. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Jacques-Gabriel Lévesque, bourgeois, à Basile-Mathurin-Gabriel Delange l'aîné, notaire royal et procureur ès cours royales, et Catherine Lévesque, son épouse, d'une portion de maison sise aux Sables, moyennant 1,250 livres (6 mars 1782, f° 2, v°) ; — par Jacques-René Brianceau, notaire et procureur fiscal de la baronnie de Jard, et Marie Girardeau, son épouse, à Gilles Becherel, marchand, du quart et demi au total d'une borderie près du Bourg du Château-d'Olonne, moyennant 2,000 livres (20 mars 1782, f° 6, v°) ; — par Vincent Thomazeau, notaire royal et procureur aux Sables, à Louise Copegasche, veuve de Joachim Libaudière, marchand, du tiers d'une borderie au village de la Rudelière, paroisse du Château-d'Olonne, moyennant 990 livres (29 avril 1782, f° 9, v°) ; — par André-Denis Dugé, bourgeois, et Victoire-Louise Delaselle, son épouse, à Charles de La Roche-St-André, chevalier, seigneur du Bois-Passé, lieutenant des maréchaux de France, d'un pré situé près le village de la Vénérie, paroisse d'Olonne, moyennant 500 livres (22 avril 1781, f° 11, v°) ; — par Jeanne-Gabrielle Friconneau de la Motherie, veuve de François Bouhier de la Bergerie, à René Lodre des Chasteigners, écuyer, gouverneur des Sables, de la métairie de la Jarrilière, paroisse du Château-d'Olonne, moyennant 13,200 livres (7 août 1782, f° 15) ; — par Jean Pigeon, capitaine de navire, et Catherine Servanteau, son épouse, et Marie-Anne Servanteau, fille majeure, à Jacques-Gabriel Lévesque, bourgeois précité, d'un jardin au bourg de la Chaume, moyennant la somme de 20 livres et la rente de 18 livres (24 décembre 1782, f° 22) ; — par François Ravon, marinier et sa femme, à Louis-François Palvadeau, notaire royal et procureur aux Sables, et Marguerite-Victoire Savary, son épouse, de la moitié d'une chambre basse sise dans la dite ville, quartier du Passage, moyennant 100 livres (26 février 1783, f° 27, v°).

B. 839. (Cahier.) — In-8°, 50 feuillets, papier.

1786-1788. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Joseph-Marie-Jacques-

François Gaudin, bourgeois, à Antoine Coppat, échevin de l'Hôtel-de-Ville et maison commune des Sables, et Marie-Louise Soulard, son épouse, de soixante-dix-neuf aires de marais salants, susdite paroisse, moyennant 3,950 livres (10 mars 1786, f° 3); — par Pierre Boulineau, procureur du Roi au siège royal des Traités foraines des Sables, à Jacques-Gabriel Lèvesque, bourgeois, d'un petit jardin au bourg de la Chaume, moyennant 60 livres (20 mars 1786, f° 7); — par Catherine Gaudin, épouse non commune en biens de Gabriel-Simon-Léger-Germain-Justin De Loynes, seigneur de la Marzelle, à Pierre Alexandre Lansier, commissaire subdélégué des Trésoriers de France pour la voirie, au département des Sables, d'un chaix ou châtelier propre à la construction des vaisseaux, situé aux Sables, avec toutes ses dépendances, moyennant 4,000 livres (20 juin 1785, f° 9, v°); — par Louis-Jacques Buor, chevalier, seigneur de la Mulnière, à Philippe Pératte, marchand quincaillier et sa femme, d'une petite maison située dans la Grande Rue des Sables, moyennant 672 livres (31 décembre 1786, f° 22, v°); — par Louise Dupuy, veuve de André Bouhier de la Gaudinière, négociant, et André Bouhier, de la Gaudinière, bourgeois, son fils, à Jean Guenier, architecte et entrepreneur des travaux du Roi, et Marie Colombe Degoin, son épouse, d'un chaix ou châtelier sis aux Sables, moyennant la rente viagère de 300 livres (25 novembre 1786, f° 23); — par Armand-François Pougnet, bourgeois, et Marie-Françoise Boulineau, son épouse, et Catherine Boulineau, fille majeure, à Samuel Bertaud, capitaine de navire, et Jeanne Boivin, son épouse, d'une chambre basse avec moitié d'une cour, à la Chaume, moyennant 150 livres (16 mars 1787, f° 27, v°); — par Jean-Jacques Becherel, notaire royal et procureur, comme fondé de procuration de Joseph-Louis-Pierre-François Jannet de la Jarrie, ci-devant négociant, et de Marie-Madeleine Babaud, épouse séparée de biens du dit Jannet, à Gilles-Charles-Denis-Louis Mercier de Plantibault, procureur du Roi en l'Élection des Sables, comme fondé de procuration de Jeanne Mosneron, veuve de Joseph Dupont, dame de Saint-Hilaire, d'une maison aux Sables, moyennant 1,500 livres et la rente viagère de 600 livres (22 mars 1787, f° 28); — par Jean-François-Joseph Jostlain, bourgeois, à Jeanne Boivin, épouse de Samuel Bertaud, capitaine de navire, d'une borderie située au village de la Rudelière, paroisse du Château-d'Olonne, moyennant 7,700 livres et 400 livres pour les bestiaux garnissant la dite borderie (14 juin 1787, f° 36, v°); — par Pierre, Samuel Sourrouille des Rochelles, docteur en médecine, à Catherine Derazes, épouse de Jacques-Robert Bouron,

capitaine de navire, d'un jardin sis à la Chaume et d'un petit emplacement vague y joignant, moyennant 300 livres, le paiement de deux rentes, l'une de 15 livres et l'autre de 3 livres, et l'obligation de loger le nommé Joseph Mathé, journalier, sa vie durant, dans une petite chambre sise à la Chaume et valant 3 à 4 livres de loyer par an (27 octobre 1787, f° 40); — par Benjamin Servanteau, capitaine de navire, à Nicolas Dorotte, ingénieur du Roi, d'un morceau de vigne en sable, paroisse de la Chaume, moyennant 50 livres (29 janvier 1788, f° 44). — Extrait des procès-verbaux de vente, faits à la barre du siège des Sables et du comté d'Olonne, des biens immeubles de feu Jean Dupuy, curé de la Chaume (22 janvier 1787, f° 26 et 26 v°).

B. 840. (Cahier.) — In-8°, 40 feuillets, papier.

1788-1789. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes: par André-Gaspard Bouron, capitaine de navire, comme fondé de procuration de Françoise-Thérèse Thierry, veuve de Martin Dupuy de la Percherie, docteur en médecine, à Augustin-Louis Robert Dubreuil, négociant, d'une maison sise aux Sables et habitée par l'acquéreur, moyennant la rente de 300 livres (22 juin 1788, f° 1); — par René-Jean-Baptiste Gaudin du Bouchaud, bourgeois, faisant tant pour lui que pour Pierre-Louis-François Dutemps du Pinier et Marguerite-Renée Gaudin, son épouse, Pierre-Jacques Cailler, notaire royal à Poitiers et receveur général de l'université de la même ville, comme fondé de procuration de demoiselle Marie-Suzanne Giraudin, fille majeure, Jean-Félicien Bernaud, notaire royal et procureur à Sainte-Hermine, veuf de Marie-Louise Gaudin, au nom et comme père de leurs enfants mineurs, et encore faisant pour Pierre Tiffreau, fermier et Françoise-Julie Gaudin, son épouse, tous héritiers dans la succession maternelle de feu François Cosson, à Jacques-Benjamin Blay, notaire royal et procureur aux Sables, des parts et portions à eux appartenant dans les borderies de la Garlière et de la Bréchoire, et dans la rente noble de vingt boisseaux de blé froment et dix de fèves, due sur le village des marais aux Pères, le tout situé en la paroisse d'Olonne, moyennant 5,250 livres (16 août 1788, f° 3, v°); — par Gaudin du Bouchaud, précité, comme fondé de procuration de Louise Gaudin, épouse non commune en biens de Jean-Martin Braud, et Bernaud également précité, faisant pour

Pierre-Louis Gaudin de la Thibaudière, bourgeois, tous les deux héritiers dans la succession maternelle du dit feu Cosson, des parts et portions à eux appartenant dans les deux borderies et la rente sus dites, moyennant 1,050 livres (*id.*, f° 5); — par Pierre-André Ocher de Beaupré, armateur et lieutenant du maire des Sables, comme fondé de procuration de Jean Château, marchand, et son épouse, demeurant à Châtellerault, à Étienne-Marin Laisné, marchand de draps et soie, de la sixième partie dans une maison sise aux Sables, au canton de la Carailière, et appartenant à la dite dame Château, moyennant 160 livres et le paiement du sixième de la rente de 4 livres due sur la totalité de la dite maison (4 septembre 1788, f° 8); — par Louis Gobert, professeur royal d'hydrographie aux Sables, comme fondé de procuration de Charles Bailly, capitaine de navire à Nantes, à Marie-Anne Mourailleau, épouse de André Girard, capitaine de navire, en voyage sur mer, d'une maison sise aux Sables, moyennant 600 livres (26 novembre 1788, f° 16); — par René Merlet, sénéchal de la baronnie d'Apremont, faisant tant pour lui que pour messieurs Robert, chevaliers, seigneurs de Lézardière et François Lamandé, ingénieur du Roi, ses colégataires de feu Michel Massé de la Rudelière, à Jacques Chevillon, maître constructeur de vaisseaux, et Louise Caillaud, son épouse, d'une borderie à quatre bœufs, au village de la Rudelière, paroisse du Château-d'Olonne, du pré des Ormeaux, même paroisse, et de partie du pré de la Forcinière, au fief de la Rudelière, moyennant 11,460 livres, et des bestiaux et brebis garnissant la susdite borderie, moyennant 1,153 livres (7 avril 1789, f° 28, v°); — par Marguerite Buor de la Mulnière, fille majeure, à Antoine Coppat, ancien échevin de l'Hôtel-de-Ville des Sables, et Marie-Louise Soulard, son épouse, de quatre-vingt-cinq aires de marais salant, dans celui appelé les Rochères, paroisse des Sables, près les murs de clôture de cette ville, moyennant 3,288 livres (16 mai 1789, f° 33, v°).

B. 841. (Cahier.) — In-8°, 10 feuillets, papier.

1790. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes: par Luc Pezot, receveur particulier des finances de l'Élection des Sables, et Marie-Thérèse Savary, son épouse, à Louis-Jacques Fayau, seigneur de l'Olivière, président-trésorier de France

au bureau des finances de Poitiers: 1° de leur maison de Pierre-Levée, paroisse d'Olonne, « consistant en maison de maître bâtie à l'italienne, logements de domestiques, greniers, écuries, remises, toit, buanderie compris les deux ponnes y établies, l'orangerie avec les orangers, citronniers et autres arbres et arbustes de ce genre qui s'y trouveront lors du décès du dernier vivant, caves, celliers, caveaux, glacière, jardins, avenues, droit de fief, luzernières, vignes, prés et pâtis, terres labourables et non labourables, gitte, et un des deux bancs situés dans la nef de l'église de la dite paroisse d'Olonne, l'autre banc dépendant de notre maison de la Bauduère, les poissons qui seront dans les différents réservoirs de la dite maison de Pierre-Levée, les graces de la dite maison qui se trouveront attachées à cloux et à vis et non autres ainsi que les marbres de cheminées qui sont attachés et scellés à icelles »; 2° de trois métairies dépendant de la maison précédente et appelées l'Orgeassière, la Sécherie et la Goujonne, le tout estimé 3,000 livres de revenu, moyennant la rente viagère de 6,000 livres, payable pendant la vie du dit Luc Pezot, et réduite à 4000 livres en cas de survie de son épouse, plus 20,000 livres de pot de vin, et en outre sous l'obligation pour l'acquéreur de laisser la jouissance des susdits domaines aux vendeurs, leur vie durant, et de n'avoir aucun domicile dans la ville des Sables qu'après le décès des époux Pezot, et ce sous peine de 3,000 livres payables sur le champ, moitié à l'hôpital, moitié à la charité des Sables (sousseing du 13 octobre 1789, ratifié par acte notarié du 3 janvier 1790, f° 1). — Renonciation par Jeanne-Élisabeth Lesnard, fille majeure, Françoise-Élisabeth, Anne-Pierrette, Marie-Élisabeth et Nicole Martinet, toutes les quatre marchandes à Épernay, à la succession de Pierre Lesnard, décédé ancien gendarme aux Sables, frère de la susdite Lesnard et oncle des demoiselles Martinet (1^{er} janvier 1790, f° 6, v°).

B. 842. (Cahier.) — In-8°, 3 feuillets, papier.

1790. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Registre des notifications et insinuations. — Vente: par Pierre-Mathieu-Louis Caillé, curé de Dissay, à Mathurin Pérocheau, menuisier, d'une maison, sise aux Sables, moyennant la rente de 150 livres (6 avril 1790, f° 1).

B. 843. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1745-1746. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : de tutelle ; — d'émancipation : de Antoinette et Marie-Anne Grangier, filles de feu Pierre Grangier, maître chirurgien, et de Marie-Anne Daguin (17 novembre 1745) ; de Jean-Baptiste Thomazeau, fils de feu Maurice Thomazeau, capitaine de navire, et de Marie-Anne Servanteau (7 décembre 1745) ; de Françoise Camproux, fille de défunts Robert Camproux, bourgeois, et Catherine Rabillé (24 janvier 1746) ; de André-Charles et Marie-Hélène Chauviteau, enfants de défunts André Chauviteau, notaire royal, et Suzanne Burcier (31 mai 1746) ; de Marie-Anne-Marguerite, Louise-Anne-Jeanne, Joseph et Rose Gaudin, enfants de défunts Joseph Gaudin, sieur de la Fonsausse, greffier en chef de l'Élection des Sables, et Anne Grassineau (25 octobre 1746) ; de André Gaudin, fils de André Gaudin, employé dans les fermes du Roi, et de Marie-Anne Degenne (30 décembre 1746), etc. ; — de curatelle : pour André-Benoit-Charles Servanteau, chevalier, seigneur de l'Audardière (30 juillet 1745) ; pour Suzanne-Madeleine Servanteau de l'Audardière, Jeanne-Louise Servanteau de la Péraye et Marie-Catherine Servanteau de la Brunière, sœurs du précédent (31 juillet 1745) ; pour Joseph-Germain-Gilles de Rorthays de la Rochette, écuyer, clerc tonsuré (22 juin 1746) ; pour la fille mineure de feu Joseph Gaudin de la Fonsausse, précité, et de Louise-Julienne Corbeau, sa seconde femme (29 novembre 1746), etc. ; — d'homologation d'avis de parents d'enfants mineurs. — Sentence : pour Florence Benatier, veuve de Jean Savarit, l'aîné, marchand, et Céleste et Thérèse Savarit, leurs filles mineures, contre divers (12 juillet 1745).

B. 844. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1747-1748. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : de tutelle de la fille mineure de défunts Pierre Brethé, chevalier, seigneur de Lairière, et Élisabeth Ruchaud (6 avril 1747), etc. ; — d'émancipation : de Jacques-Nicolas et Joseph Gaudin, fils de défunts Maurice Gaudin, sieur de Guilbaudière, et Marie Bernard (13 juillet 1747) ; de Luc-Nicolas, Marie et

Robert-André Bouron, enfants de défunts Nicolas Bouron et Marie Duget (18 août 1747) ; de Étienne, Renée-Françoise, Pierre, René, Marguerite-Pascaline et Marie Raffin, enfants de défunts Pierre Raffin, capitaine de navire, et Renée Vidard (12 septembre 1747) ; de Jacques Pommeray, fils de feu Pierre Pommeray, capitaine de navire, et de Anne Blanchard (16 mars 1748), etc. ; — de curatelle : pour la fille mineure de Pierre Gramond, marchand, et de feu Madeleine Girard (19 juin 1747) ; pour Jeanne, Louise et Marie Gaudin de la Paillolière, filles de feu Pierre-Jean-Nicolas Gaudin, sieur de la Paillolière, et de Jeanne Tortereau (1^{er} avril 1748) ; pour Jacques-Jean-André Mercereau, chirurgien, fils de feu Jean Mercereau, capitaine de navire, et de Andrée-Catherine Tortereau (8 juillet 1748).

B. 845. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1749-1752. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : denomination et d'acceptation de commission d'« appréciaatrices » pour estimation de meubles et effets ; — de nomination et d'acceptation de commission d'experts : à la requête des enfants mineurs de défunts Antoine Batailleau, capitaine de navire, et Jacqueline Ferret, pour procéder à l'inventaire des meubles et effets délaissés par leurs parents (13 août 1749) ; à la requête de Vincent Vincent, docteur en médecine, pour le partage des vaisois dépendant des marais salants des Coûts (21 novembre 1749), etc. ; — d'apposition de scellés sur les meubles de Geoffroy Marion, capitaine de navire (19 novembre 1751) ; — d'apposition et reconnaissance de scellés sur les meubles : de Louis Buffet, négociant, veuf en premières noces de Marie-Anne Ferret (3 décembre 1749 et 2 janvier 1750) ; de Jeanne Febvre, fille majeure (27 novembre 1751 et 25 mai 1752), etc. ; — d'apposition et reconnaissance de scellés et d'inventaire, le tout concernant les meubles de feu Jean Cornillaud, maître perruquier (31 octobre 1749, 30 janvier et 3 février 1750) ; — d'audition de parties sur renvoi des consuls de Poitiers ; — de dépôt au greffe du siège des Sables des copies *vidimées* de deux procurations passées le 24 septembre et le 28 octobre 1749 devant les notaires du bailliage et principauté de Joinville, à la résidence d'Éclaron (Haute-Marne) (7 novembre 1749) ; — d'enquête : pour François Brécharde, notaire royal et procureur aux Sables, contre André Pinson, marinier, et

sa femme (22 août 1749) ; pour François Poissonnet, dit Saint-Georges, garde bois et chasse de Monseigneur de cette cour, contre Jacques Prou, farinier (6 décembre 1749) ; — de visite d'une gîte faisant partie du bois des Fenestraux, à la requête de Charles-Antoine Henry, régisseur du comté d'Olonne (16 décembre 1749 et 17 avril 1750) ; — de tutelle : des enfants Batailleau, précédemment désignés (1^{er} février 1749) ; des enfants de défunts Chavigneau, capitaine de navire, et demoiselle Batailleau (7 février 1749) ; du fils de feu Jacques Martin, capitaine de navire, et de Anne Morineau (30 avril 1749), etc. ; — d'émancipation de Louis Buffet, fils de Louis Buffet, négociant, préité (31 décembre 1749) ; — de curatelle : pour Rose Gaudin, fille de Fonsausse, et Anne Grassineau (29 janvier 1749) ; pour Joseph et Louise Gaudin, enfants des précédents (12 février 1749) ; pour Jacqueline Massé des Longeais, fille de feu Jacques Massé, écuyer, sieur de Longeais, et de Marie Lodre (9 août 1749). — Ordonnance de police sur le prix de la viande.

B. 846. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1752-1753. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Procédures civiles. — Réception de Jacques-Simon Pajot, notaire et procureur de la châtellenie de la Motte-Freslon et du Champ-Saint-Père, en qualité de sergent de la juridiction des Sables (25 juillet 1752). — Procès-verbaux : de nomination, d'acceptation de commission et d'affirmation de rapport d'experts : à la requête de Pierre Dupuy, curé de Saint-Nicolas-de-la-Chaume, contre Pierre Guillemot, chanoine de l'église collégiale de Saint-Andoche, ancien prieur du dit lieu de la Chaume, et Pierre Jacquois, prieur actuel, pour la visite des bâtiments et dépendances du dit prieuré (26 février au 5 août 1752) ; à la requête de André Beloin, marchand et voiturier, contre Marie-Anne Veillon, fille majeure, pour la visite d'une écurie (12 octobre au 1^{er} décembre 1752) ; — d'acceptation de commission d'experts, pour le partage de la succession de Jacques Massé, écuyer, sieur des Longeais, père et beau-père commun de demoiselle Marie Massé de Beauvoir, d'une part, et des sieur et dame de la Mulnière, d'autre part (2 juillet 1753), etc. ; — d'acceptation de commission d'experts et de visite, au sujet : d'un four et de l'emplacement qui servait autrefois à mettre le bois pour le chauffer,

le tout appartenant à Monseigneur de cette cour (13 mars 1752) ; des biens propres dépendant de la succession de Pierre-Henri Prioulléau, sieur de la Pannerie (30 juin et 13 au 17 juillet 1752) ; des drogues provenant de la boutique de feu Marc-Antoine Boizeau, maître-chirurgien (8 juillet 1752) ; — d'apposition et reconnaissance de scellés sur les meubles dépendant de la succession de René Riou, curé de la Chapelle-Achard (20 et 29 juillet 1752), etc. ; — d'apposition et reconnaissance de scellés, inventaire et vente de meubles, le tout concernant la succession de Anne Morisset, fille majeure et marchande (1^{er} au 23 mars 1752) ; — de reconnaissance de scellés sur les meubles dépendant de la succession de Geoffroy Marion, capitaine de navire (13 décembre 1752) ; — d'audition de parties sur renvoi des consuls de Poitiers ; — d'enquête : pour Vincent Vincent, docteur en médecine, contre Joseph Guineinand, marchand (14 janvier 1752) ; pour Pierre Boulineau, conseiller du Roi au siège des Traités foraines des Sables, et Elisabeth Boulineau, fille majeure, frère et sœur, contre André Fruchard, laboureur, et *vice versa* (12 août 1752), etc. ; — de renonciation à successions, et de convocation de parents d'enfants mineurs à l'effet d'homologuer une renonciation à succession ; — de visite de police chez les cabaretiers des Sables (23 février 1752) ; — de tutelle, d'émancipation, de curatelle. — Sentence : pour Jean Gronneau, négociant, contre Jean Guineinand, marchand (21 février 1752) ; pour Marie Collinet, veuve de Maurice Blay, capitaine de navire, et autres, contre la veuve de Noël Pineau et autres (3 juillet 1752) ; pour Jean-Baptiste Duget, capitaine de navire, et Radégonde Thomazeau, son épouse, contre François Thomazeau, bourgeois, et Catherine Thomazeau, veuve de André-Maurice Tortereau, capitaine de navire (21 août 1752), etc.

B. 847. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1753-1754. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : de nomination et d'acceptation de commission d'experts : à la requête de Marin Laisné, marchand de draps et soie, à l'effet de procéder à l'inventaire des meubles de la veuve de Julien Laisné, aussi marchand (28 mars 1754) ; à la requête de Denis Friconneau, curé de la Chaise-Giraud, François Duget, docteur en médecine, et Marie-Hélène Friconneau, son

épouse, contre Jacques-Luc Friconneau, sieur de Champloug, avocat au Parlement, Esprit-Auguste Baudry d'Asson, chevalier, seigneur de Persimon, et Marie-Claudine Friconneau, son épouse, à l'effet de procéder au partage des biens dépendant de la succession de Denis Friconneau, sieur de la Motherie, Élu aux Sables, et Aimée Ruchaud, son épouse, père, beau-père et belle-mère des parties (27 août 1754), etc. ; — d'apposition et de reconnaissance de scellés sur les meubles : de Jacques Ayreau, capitaine de navire (15 janvier et 15 février 1754) ; de Jeanne Bouhier, veuve de André-Jacques Tortereau, avocat au Parlement, subdélégué de l'intendant de Poitiers (13 mai et 2 décembre 1754) ; de Antoine Pigeon, capitaine de navire (8 juin et 18 septembre 1754), etc. ; — d'apposition, reconnaissance de scellés et inventaire, le tout concernant les meubles : de Marguerite Corbeau, fille majeure (12 juillet au 11 novembre 1754) ; de Jean-Louis Granet, contrôleur général des fermes du Roi (15 septembre au 29 octobre 1754) ; — d'apposition, reconnaissance de scellés et vente de meubles, le tout relatif à la succession de Pierre Petiot, écuyer, gouverneur des Sables, et Marie Bouron, son épouse (23 mai 1753 au 15 juin 1754) ; sentence déclarant Jean Petiot, écuyer, gouverneur des Sables, Charles Ocher, sieur des Giraudières, chevalier de Saint-Louis, et François Petiot, son épouse, Honoré Petiot, docteur en médecine, agrégé à la Faculté de Paris, et Florence Petiot, veuve de maître André Ocher, sieur de Beaupré, non recevables en leurs moyens de récusation contre Pierre-René Sourrouille de la Mortière, procureur fiscal de la juridiction des Sables, et ordonnant en conséquence que ce dernier continuera à assister à la confection de l'inventaire des titres et papiers de la succession Petiot-Bouron (22 octobre 1754).

B. 848. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1754-1755. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : d'audition de parties sur renvoi des consuls de Poitiers ; — de consignation de la somme de 840 livres, faite par Jean-Marie Nobiron, bourgeois (28 décembre 1754) ; — de déclaration de grossesse et d'accouchement ; — d'enquête : pour Anne Rousseau, fille majeure, contre Hélène Guilbaud, femme de François Faverou, capitaine de navire, et *vice versa* (23 mars 1754) ; pour Jeanne Chavigneau, veuve de Pierre Gui-

gnard, capitaine de navire, et Marie Guignard, leur fille, contre Élisabeth Gautreau, veuve de Jacques Guion, marchand (11 décembre 1754), etc. ; — d'inventaire des meubles et effets, titres et papiers dépendant de la succession de Charles Mélineau, capitaine de navire (30 mai au 9 juillet 1755), etc. ; — de renonciation à communauté de biens (22 janvier 1754) ; — de remise au greffe d'une petite fille laissée par deux Sablaises en la ville de Talmond (25 juillet 1754) ; — de signification de lettres de Monseigneur de cette cour portant destitution de François Brécharde, en qualité de substitut du procureur fiscal des Sables (2 janvier 1754) ; — de tutelle ; — d'émancipation : de Charles-Louis-François-Marie et de Madeleine-Jeanne-Charlotte, enfants de Charles-Benoît de Grandchamp, avocat en Parlement, et de feu Marie de La Sallenne (16 février 1754), etc. ; — de curatelle : du fils mineur de feu André-Calixte Birotheau, sieur de la Guilbaudière, procureur fiscal de la juridiction des Sables, et de Louise-Madeleine Sourrouille, sa première femme, aujourd'hui épouse en secondes noces de Pierre Mourain, licencié ès-lois (22 avril 1755), etc. — Procès-verbaux et jugements : concernant le prix qui doit être payé pour la cuisson de chaque boisseau de blé converti en pâte, et porté aux fours banaux de la ville des Sables (29 mai au 12 juin 1754) ; — relatifs à la séparation de corps demandée par Jean Bonnet, maître chaisier-tourneur, originaire de Vitré en Bretagne, contre Jeanne Contreau, sa femme, de la paroisse du Tablier (1^{er} octobre 1754). — Sentence pour Jean-Étienne Marsan, marchand et trésorier des Invalides de la marine, et sa femme, contre René Gaudin, sergent royal, et sa femme (6 septembre 1754).

B. 849. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1757-1758. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : de nomination d'experts, à la requête de René Lévesque, maître chirurgien, pour visite et estimation des dégâts commis sur les tenements des Grand et Petit Clousy, paroisse d'Olonne (18 février 1758), etc. ; — d'adjudication du bail des immeubles dépendant de la succession de Marie Morisson, veuve en premières noces de Étienne Disson, bourgeois, et en dernières noces du sieur Prioulléau de la Pannerie, au profit de Maurice Belliard, marchand, moyennant 462 livres par an (31 juillet au 14 août 1758), etc. ; —

d'affirmation de compte de tutelle, par Françoise Lesnard, veuve de René Leblanc, bourgeois, en qualité de tutrice de leur fille Rose-Aimée Leblanc de la Clerjau-dière (19 mai 1758); — d'affirmation de non-paiement, par Esprit-Gabriel-Auguste Baudry d'Asson, chevalier, seigneur de Persimon, au nom et comme héritier de Denis Friconneau, sieur de la Motherie, au sujet d'une somme d'argent à lui due sur la dite succession par Jacques-Luc Friconneau, sieur de Champlouq (18 octobre 1758); — d'apposition et reconnaissance de scellés; — de déclaration de grossesse; — d'enquête: pour Jean-Jacques Veillon de Boismartin, bourgeois, Simon-Pierre Veillon, sieur de la Bardinère, écrivain de la marine au port de Rochefort, Marie-Jeanne Veillon, tous les trois majeurs, Jacques-René-François Veillon, clerc tonsuré, prieur de Saint-Père-d'Ars, et Elisabeth-Aimée Veillon, tous les deux mineurs émancipés, procédant sous l'autorité du sieur de Boismartin, leur frère, contre Jean Louineau, forger, et Jeanne Appareillé, veuve de Thomas Louineau, autre forger (21 mars 1758), etc.; — de clôture d'inventaire, pour Françoise-Suzanne Defoyer de la Fresnaye, veuve et donataire universelle de André de La Voyrie, chevalier, seigneur de la Grassière et de la Roche du Langon (21 septembre 1758); — de levée du cadavre de Pierre Perret, saunier et laboureur, tué d'un chute de cheval (27 février 1758); — de renonciation: à la succession de Jeanne Boubier, veuve de André Tortereau, subdélégué de l'intendant de Poitiers, par Jeanne-Célie-Angélique, Émilie-Louise-Modeste et Marie-Geneviève-Éléonore Gaudin, ses petites filles (23 décembre 1758), etc.; — de renonciation à succession, de vente de meubles et ventilation, le tout concernant la succession de Martial de La Forest, sieur de la Foucherie, écuyer (10 janvier au 16 mars 1758); — de soumission de caution: par Joseph Arnou, praticien (15 mars et 19 juillet 1758); par Jean-Jacques-René Veillon, sieur de Boismartin, bourgeois (18 avril 1758); par François Bréchart, notaire et procureur de la juridiction des Sables (3 octobre 1758); — de tutelle: des enfants mineurs de feu Honoré Petiot, docteur en médecine de la faculté de Montpellier (25 mars 1758), etc.; — d'émancipation: de Marie-Anne et Catherine Servanteau, filles de feu André Servanteau, capitaine de navire, et de Marie Blay (30 décembre 1757); de Jacques-René-François Veillon, clerc tonsuré, étudiant en Sorbonne, et Elisabeth-Aimée Veillon, enfants de feu Jean Veillon, sieur de Boismartin, et de Marie Leblanc (25 janvier 1758), etc. — Sentence: pour Roland-Jean-Auguste Chedanneau de la Pinardière, directeur des aides de l'Élection des

Sables, au nom et comme fondé de procuration de Pierre Henriet, adjudicataire général des fermes unies de France, contre René Libaudière, notaire royal et procureur, au nom et comme syndic des créanciers de la succession de Nicolas Laisné, marchand de draps et soie, et contre Charles-Simon Laisné, prieur de Nesmy, héritier sous bénéfice d'inventaire du dit Nicolas Laisné, son père, et héritier pur et simple de la dame Lambert, sa mère (5 août 1758); — pour Charles-Antoine Henry, régisseur actuel de la terre du comté d'Olonne, contre Jacques Mercier, receveur des tailles de l'Élection des Sables, ci-devant régisseur de la susdite terre, et autres (31 août 1758), etc.

B. 850. (Liasse). — 95 pièces, papier.

1758-1760. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Procédures civiles. — Réceptions: de Pierre Massé dans la charge de garde du comté d'Olonne (4 janvier 1759); de Jacques Saunier, en la même qualité (*id.*); de René-Maurice Le Coq, praticien, dans la charge de procureur postulant de la même juridiction (13 décembre 1760). — Procès-verbaux: de nomination et d'acceptation de commission d'experts, à la requête de Guillaume Lepage, religieux de l'ordre de Cluny, prieur de l'Aumônerie de N.-D. d'Olonne, pour la visite et estimation des réparations à faire au dit bénéfice de l'Aumônerie, et pour la visite seulement des réparations faites par Jeanne-Madeleine Girard, veuve de Charles-Mathurin Mercier, sieur de l'Angevinière, procureur du Roi de l'Élection des Sables, ci-devant fermier des domaines dépendant de la susdite Aumônerie (9 et 12 juin 1759); de visite et rapport de visite d'une planche de jardin, sis au village de Sauveterre, paroisse de N.-D. d'Olonne, et appartenant à Jean Jolly de l'Allerie (8 août 1759); — d'adjudication du bail: d'un jardin situé aux Sables, quartier du Bout-de-Ville, et saisi féodalement sur Marc Burcier, sergent de la dite cour, au nom et comme curateur à la succession vacante de Martial de La Forest, écuyer, seigneur de la Foucherie (15 janvier au 5 février 1759); de biens saisis sur Charles Mélineau, capitaine de navire, à la requête de Pierre-Vincent Rouillé, négociant (26 mars au 7 mai 1759); — d'apposition et reconnaissance de scellés sur les meubles dépendant de la succession: de Louise Dupuy, veuve de Jean Petiot, écuyer, gouverneur des Sables (3 février 1759 et 14 août 1760); de Anne Servanteau, veuve du sieur Boivin, capitaine de navire (20 et 27 no-

vembre 1759); de Marie-Françoise Boivin, veuve de Robert Bouron, capitaine de navire (16 décembre 1759 et 25 juillet 1760), etc.; — de constatation de l'état d'un coffre sur lequel les scellés avaient été déposés et dont le fond serait brisé (7 novembre 1760); — d'apposition et reconnaissance de scellés, partage et vente de meubles, le tout concernant la succession de Jeanne Mélineau, veuve de Étienne Bourget (16 décembre 1758 au 17 janvier 1759); — d'audition sur renvoi des consuls de Poitiers: pour Jeanne-Madeleine Girard, veuve Mercier de l'Angevine, précitée, contre Marguerite Chabot, veuve Friconneau, marchande boulangère (9 mars 1759); pour Marie Appareillé, veuve de Pierre Bonnamy, cabaretière, contre François-Marie Godet de la Pommerie, fermier de la Grange de Jard (11 décembre 1759); — de clôture d'inventaire: pour André Ferret, capitaine de navire (11 janvier 1759); — de déclaration de grossesse; — de déguerpissement ou abandon d'un journal et demi de vigne, par Julien Chariau, domestique, au profit de Paul Merland des Chasteigners (26 avril 1759); — d'enquête: pour Jacques-Luc Friconneau, sieur de Champlouq, contre Denis Friconneau, curé de la Chaise-Giraud, et autres, et *vice versa* (9 février 1759), etc.; — de renonciation à succession; — de tutelle; — d'émancipation: de Jeanne-Jacquette, Thérèse et Benoite Jannet, filles de René-Louis Jannet, sieur de la Bauduère, licencié ès-lois, et de Thérèse Merlet (17 janvier 1759); de Françoise, Jean-Baptiste, Pierre, Jacques et Sixte-Honoré Petiot, enfants de feu Jean Petiot de la Poitevine, négociant, et de Louise Dupuy (17 mars 1759); de Marie-Madeleine-Catherine Gateau, fille de feu Michel-Léonard Gateau, sieur de la Flocellière, et de Madeleine-Louise Sourrouille (6 décembre 1759), etc. — Sentences: pour Marguerite Massé, veuve de Charles Caillaud de Beauchesne, contre Louis-François Buor, chevalier, seigneur de la Mulnière, et Jacqueline Massé, son épouse, Henri-Marie Servanteau, chevalier, seigneur de la Brunière, et Marie-Florence Massé, son épouse, et encore contre Marie-Louise Aymon, veuve de Louis Jaillard, chevalier, seigneur de la Marromière (3 septembre 1759), etc.

B. 851. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1761-1762. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Procédures civiles. — Procès-verbaux: d'acceptation de commission d'ex-

perts, pour la visite d'une maison sise aux Sables et occupée par Hilaire Mercier, sculpteur, et Catherine Mourain, sa femme (23 juillet 1761); — d'adjudication du bail: « de la boucherie, aux malades qui en auront besoin pendant le présent carême » (5 février 1761); des domaines appartenant à la fille mineure de défunts Marin Laisné et Jeanne-Marie Gaudin (16 février au 2 mars 1761); des immeubles de la succession de René Libaudière, notaire royal et procureur au siège des Sables (1^{er} juin au 6 juillet 1761); — d'apposition et reconnaissance de scellés sur les meubles dépendant de la succession: de demoiselle Louise Perroteau des Essartouses (16 août et 11 septembre 1761), etc.; — d'apposition et reconnaissance de scellés, inventaire et vente de meubles, le tout concernant la succession de Étienne Albert, laboureur au village de la Roulière, paroisse de Notre-Dame-d'Olonne (15 juillet au 11 septembre 1761); — de déclaration de grossesse; — d'enquête: pour Louise Serin, veuve de Jean Perroteau, capitaine de navire, contre Louis Serin, maître de chaloupe, et Michelle Ferret, veuve de Pierre Serin (11 avril 1761); — d'inventaire sommaire ou bref état des minutes, contrats et autres actes appartenant à l'Étude de Paul Guyot, notaire royal et greffier des conventions aux Sables (30 décembre 1761 au 15 janvier 1762); — de renonciation à succession; — de tutelle; — d'avis de parents des enfants mineurs de feu Mathurin-Nicolas Delange de la Bouchardière et de Françoise David (3 décembre 1761); — d'émancipation: de Jacques-Denis-Gabriel et Marie-Jeanne-Gabrielle-Martine Friconneau, enfants de feu Jacques-Luc Friconneau, sieur de Champlouq, et de Jeanne-Gabrielle Jannet (5 janvier 1761); de Marie-Jeanne et Adrien Lambert, enfants de feu Adrien Lambert et de Marie-Thérèse Boisson (21 août 1761), etc.

B. 852. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1761-1763. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Procédures civiles. — Procès-verbaux: de nouvelle adjudication du bail d'un jardin dépendant de la succession de Martial de La Forest et désigné à l'article B. 850 (8 au 22 mars 1762); — d'affirmation par Marie-Renée Ranfray, épouse et non commune en biens de Jean de l'Age, chevalier, seigneur de l'Age, lieutenant des vaisseaux du Roi (18 septembre 1762); — d'apposition et reconnaissance de scellés sur les meubles dépendant de la suc-

cession : de Jeanne Morisson, veuve de Jacques-André Massé, seigneur des Longeais (20 avril 1761 au 16 avril 1763) ; de Jean-Jacques Le Clerc, sieur de Launay, ci-devant commissaire de la marine aux Sables (22 septembre 1762 au 15 mars 1763), etc. ; — d'inventaire et vente de meubles dépendant de la succession : de Berthomieu dit La Plante, maître horloger et perruquier aux Sables (11 mai au 9 juin 1762) ; de André Monnier, laboureur à l'Aurière, paroisse d'Olonne (11 au 17 novembre 1762) ; — de levée du cadavre de François Trichet, écrasé par une charrette (20 mars 1762) ; — de renonciation à la succession de Maurice Gaudin, sieur de la Guilbaudière, négociant, par Joseph Gaudin de la Vignolière, son fils (5 octobre 1762), etc. ; — de tutelle ; — d'émancipation : de Marie-Louise Lebon, fille de feu Pierre Lebon, maître de navire, et de Marie Soreau (25 mai 1762) ; de Marie-Jeanne-Élisabeth Laisné, fille de feu Marin Laisné, marchand, et de Jeanne-Marie Gaudin (19 juillet 1762) ; de Jeanne-Véronique-Louise Coignard, fille de feu Louis Coignard, directeur des postes aux Sables, et de Louise Texier (14 octobre 1762) ; — de curatelle. — Sentence : pour Félix Molière, bourgeois de Paris, fermier général de la terre du comté d'Olonne, poursuite et diligence de André-Pascal Vignerot de la Jousselandière, son fondé de procuration pour la régie de la dite ferme, contre Jean Arnaud, marchand fermier, et encore contre le directeur et syndic des créanciers de Monseigneur le duc de Bouteville, seigneur des Sables (8 mars 1762) ; pour Marie Soreau, femme d'André Ferret, maître de navire, contre son dit mari (10 janvier 1763).

B. 833. (Liass.) — 66 pièces, papier.

1764-1765. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Procédures civiles. — Réception de Pierre Massuyau, ci-devant bombardier en la marine, dans la charge de garde-chasse des terres du comté d'Olonne (5 janvier 1764). — Procès-verbaux : d'affirmation : par Gilles Bécherel, marchand aux Sables, contre René-Henri Delarozel de la Furtière, sénéchal de la châtellenie de Coëx (27 février 1764) ; par Marie-Louise Lebon, fille mineure de feu Pierre Lebon, capitaine de navire, contre André Ferret, son beau-père (20 septembre 1764) ; — d'apposition et reconnaissance de scellés ; — d'apposition de scellés, inventaire et vente de meubles, le tout concernant la succession de Marie-Jeanne Chauviteau, fille ma-

jeure, régente aux Sables (8 janvier au 1^{er} mars 1764), etc. ; — de reconnaissance de scellés et description de papiers, le tout concernant la succession de Jeanne Morisson, veuve de Jacques-André Massé, chevalier, seigneur de la Noue des Longeais (2 au 7 mai 1764) ; — de réception de caution, reconnaissance de scellés et inventaire, le tout concernant la succession de Jacques Gaudin, vicaire des Sables (28 et 29 février 1764) ; — d'enquête et enquête ; — de renonciation à succession ; — de vérification d'écritures ; — de visite et rapport de visite : de la maison occupée par Charles-François Gardret, sergent, à la requête de Mathieu-Alexandre Tortereau de l'Aubray, négociant aux Sables (18 juillet 1764) ; de trois tonneaux de blé vendus à Nicolas Dupuy, également négociant aux Sables, par Jacques-Joseph Jannet, écuyer, seigneur de la Jarrie (17 août 1764) ; d'une maison occupée autrefois par les époux Rigollet, à la requête de Luc Pezot, receveur des tailles de l'Élection des Sables (13 septembre 1764) ; — de tutelle, d'émancipation et de curatelle. — Procès-verbaux : d'apposition de scellés sur les meubles de Pierre, Michel et Marie Moreau, frères et sœur, demeurant au village de la Salle, près Notre-Dame-d'Olonne, accusés de vol dans le couvent des Cordeliers d'Olonne, emprisonnés en conséquence aux Sables et évadés dans la nuit du 21 au 22 juin (23 juin 1764) ; de nomination de surveillant à la fille mineure de Michel Moreau, précité (2 juillet 1764) ; et jugement ordonnant qu'inventaire sera fait des meubles délaissés par les prévenus (6 mai 1755). — Procès-verbal et jugement relatifs à l'interdiction de Mathurin et Joseph Bouhier, garçons majeurs, pour aliénation d'esprit, démence et incapacité (23 août et 19 septembre 1764). — Sentences : pour Pierre Mercier, sieur de Champville, bourgeois, faisant tant pour lui que pour René Porteau, sieur de la Tibergère, à cause de Marie Mercier, son épouse, pour Joseph Porteau, sieur de la Brunière, à cause de Marie-Jeanne Mercier, son épouse, et pour Germain-Nicolas-Benjamin Morisson, avocat, comme veuf et donataire de Gabrielle Mercier, son épouse, tous frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, contre François Duget, docteur en médecine, tant en son nom que comme père de ses enfants et de feu Marie-Hélène Friconneau, son épouse, ce dernier demandeur en garantie contre Esprit-Gabriel-Auguste Baudry d'Asson, chevalier, seigneur de Persimon, et Claudine Friconneau, son épouse, et autres (20 juillet 1764), etc. — Exécutoires contre Joachim Mounier, saunier (10 février et 23 mars 1764).

B. 854. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1765-1768. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : d'acceptation de commission d'experts, à la requête de Marie-Anne Bernard, veuve de Jean Guinemand, fermier, pour le partage des biens composant la communauté entre la dite dame Bernard et son mari (17 septembre 1768) ; — d'acceptation de commission et d'affirmation de rapport d'experts, à la requête de Françoise Baraton, veuve de Pierre-Jacques Robert, écuyer, auditeur en la Chambre des comptes de Bretagne, pour estimation et partage de la succession de Marie-Anne Baraton de la Cochetière, sa sœur (7 août et 31 décembre 1768) ; — d'adjudication du bail des domaines appartenant à Pierre, Michel et Marie Moreau, désignés à l'article précédent (17 février au 14 avril 1766) ; — d'apposition et reconnaissance de scellés et vente de meubles ; — d'enquête : pour Jean-Marie Nobiron, Élu aux Sables, contre François-René-Joseph de Vaugiraud, chevalier, seigneur de Rosnay, et Marie Lodre, son épouse (28 juin 1765) ; — de renouciation : à la succession des époux Jean Chavigneau, capitaine de navire, et Élisabeth Moriceau, par Élisabeth Chavigneau, leur fille majeure (29 janvier 1765) ; à la succession de Anne-Louise Gaudin, veuve de Joseph-Aimé Friconneau de la Taillée, lieutenant de l'Élection des Sables, par Louise-Anne-Françoise Friconneau, épouse de Aimé-François Duplex, sénéchal des Sables, et Anne-Aimée Friconneau, épouse de Jean-Baptiste Sourrouille de la Cailletière, licencié ès-lois, ses deux filles (3 août 1767) ; — de vente des matériaux de deux maisons « qui menaçoient une chute prochaine et estoient sur le point d'écraser sous leurs ruines les habitants qui passaient dans la rue » (18 avril 1768) ; — d'émancipation et de curatelle. — Jugements : portant interdiction de René Bruneteau, père, accusé d'avoir troublé le repos public, et maltraité des personnes de sa famille, et d'avoir voulu mettre le feu au bourg de la Chaume (29 novembre 1765) ; nommant un curateur à la démence du dit Bruneteau (2 décembre 1765) et ordonnant le partage de ses meubles (6 décembre 1765). — Sentence : pour Audet du Cazeau de Montfort, bourgeois de Paris, au nom et comme tuteur de Pierre-Louis-Henri et de Rose-Adélaïde de Pontvoyer, enfants de feu Nicolas-Christophe-Henri de Pontvoyer, et pour François Barbier, aussi bourgeois

de Paris, au nom et comme tuteur de Élisabeth-Hélène-Henry de Pontvoyer, fille majeure, interdite, tous les deux poursuivant l'ordre et la distribution des deniers provenant de la vente des meubles de la succession de Jean Petiot, gouverneur des Sables, contre François Bréchard, notaire royal et procureur aux Sables, appelé pour déclarer ce qu'il doit à la succession du dit feu sieur Petiot et contre plusieurs autres (13 juin 1768), etc.

B. 855. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1769-1770. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : de nomination, d'acceptation de commission et d'affirmation de rapport d'experts ; — d'adjudication du bail : des biens appartenant à Pierre, Michel et Marie Moreau, désignés aux articles précédents (9 au 23 janvier 1769) ; des immeubles dépendant de la succession vacante de Marie Tougour, veuve en premières noces de Jacques Martin, capitaine de navire, et, lors de son décès, femme du sieur Simon, sergent (16 au 30 janvier 1769) ; d'une maison, sise aux Sables, et dépendant de la succession vacante de Marc-Antoine Boizeau, maître chirurgien (13 au 27 février 1769), etc. ; — d'apposition et reconnaissance de scellés ; — de reconnaissance de scellés sur les meubles dépendant de la succession de Catherine Servanteau, veuve de Jean-Jacques Le Clerc de Launay, ancien commissaire de la marine aux Sables, à la requête de ses héritiers : Henri Servanteau, chevalier, seigneur de la Brunière, ancien capitaine de dragons, chevalier de Saint-Louis, Catherine Servanteau, veuve de Philippe DeVieux, chevalier, seigneur du Grand Pin, Charles Pugno, chevalier, seigneur de Boisvert, et Jeanne Servanteau, son épouse, Augustin Chabot, chevalier, seigneur d'Écoulandre, ancien capitaine de dragons, chevalier de Saint-Louis, et Suzanne Servanteau, son épouse, Gabriel Charbonneau, chevalier, seigneur de la Pilotière, Anne-Henriette et Marie-Tranquille Charbonneau, frère et sœur, seuls héritiers de feu Alexis Charbonneau et de Henriette Servanteau, leur père et mère, Charles-André Servanteau, chevalier, seigneur de l'Audardière, Henri Morisson, chevalier, seigneur de la Bassetière, fils et héritier présomptif de feu Henri Morisson et de Marie Servanteau, ses père et mère, et Rose Servanteau, veuve de Joseph Lodre, écuyer, contrôleur ordinaire des guerres (30 septembre 1770) ; —

de reconnaissance de scellés, inventaire et vente de meubles, le tout concernant la succession de Charles-Benoît de Grandchamp, avocat en Parlement (4 au 22 avril 1769) ; — d'enquête : pour Jeanne-Gabriel Friconneau, épouse de François Bouhier de la Bergerie, négociant, contre son mari (11 mars 1769), la dite enquête suivie de deux sentences en date des 5 et 8 mai 1769) ; pour Joseph Gaudin, négociant armateur, contre François Percot, laboureur, et sa femme, et *vice versa* (14 et 18 décembre 1769), les dites enquêtes suivies de deux sentences en date des 6 septembre 1769 et 27 août 1770), etc. ; — d'information tendant à l'interdiction de Marie Orseau, femme de Joseph Boujard, serrurier (18 janvier 1769) ; — de renonciation : à la succession de Daniel Fouchereau, sieur de Langerie, receveur au bureau des traites des Sables, par son neveu, Pierre-Louis Fouchereau, commis des bureaux de la marine, au port de Rochefort (14 mars 1769) ; à la succession de messire Blanchet, curé de Voisines, par Catherine-Colette Blanchet, fille majeure (9 mai 1769), etc. : — de vente des biens dépendant de la communauté ayant existé entre Louise Dorion et feu Jean Gaudin, sieur de l'Épine, son mari, Élu aux Sables, et consistant : 1^o dans la charge d'Élu au siège des Sables ; 2^o dans la maison noble du Fléchoux et la métairie de Beltenou en dépendant, paroisse du Château-d'Olonne ; 3^o dans une maison sise aux Sables et occupée par M. Servanteau de la Brunière (13 février au 13 mars 1769) ; — de visite et rapport de visite des domaines dépendant de la succession vacante de René Bruneteau (7 janvier 1769) ; — de tutelle, d'émancipation et de curatelle. — Sentences d'ordre pour la succession de Jacqueline Gendronneau, veuve Guiton, marinier (19 août et 4 septembre 1769).

B. 856. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1771-1772. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : de comparution et d'acceptation de commission d'experts, à la requête de Jacques-Augustin Faulcon de Marigny, procureur au siège royal de Châtelleraut, au nom et comme fondé de pouvoirs de Marie Bachellier, veuve de Pierre Faulcon, aussi procureur au même siège, et autres, contre Jacques-Joseph Blanchard de la Joubretière, bourgeois, et autres, pour le partage de deux logis occupés par le dit Blanchard aux Sables et actuellement réunis (10 décembre 1771 et 27 novembre

1772) ; — d'acceptation de commission d'experts et de visite au sujet d'une maison dépendant de la succession vacante de André Blain, à la requête de Jacques Martineau, bailliste des domaines dépendant de la dite succession (8 mars 1771) ; — d'apposition et reconnaissance de scellés ; — d'inventaire des meubles de la nommée Marois, lors de son décès, veuve en secondes noces de Jean Baraud, jardinier (18 juin 1771) ; — de vente des meubles dépendant de la succession de Marie Destailles, fille naturelle (2 juillet 1771). — Sentence : pour Louise et Françoise Petiot, filles majeures, Jean-Baptiste Petiot, de la congrégation de l'Oratoire, Pierre Petiot, diacre et professeur au séminaire de Luçon, et Jacques Petiot, prêtre, tous héritiers de feu Louise Dupuy, leur mère, veuve de Jean Petiot de la Poitevinière, gouverneur des Sables, contre Benoit Duboille, sergent, au nom et comme curateur à la succession vacante du dit Jean Petiot, et autres (29 mai 1771).

B. 857. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1772. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : de nomination et d'acceptation de commission d'experts, visite et rapport de visite, à la requête de Roland-Jean-Augustin Chedanneau, directeur des aides en l'Élection des Sables, au sujet d'un chaix pour la construction des vaisseaux, dépendant de la succession vacante de Bernard l'ainé, marchand, et sa femme (8 et 10 juillet 1772) ; — d'acceptation de commission d'experts, à la requête de Mathurin Joussemet, voiturier, contre René-Jacques-François Veillon de Bois-martin, pour la visite d'une voiture (26 mars 1772) ; à la requête de Henri Herbert, fermier actuel de la terre du comté d'Olonne, contre Jean-Jacques Grolleau, avocat en Parlement, précédent fermier, pour la visite de la dite terre (24 décembre 1772), etc. ; — d'adjudication du bail : des domaines provenant de la succession vacante de Bernard l'ainé, mentionné plus haut (20 janvier au 24 février 1772) ; des biens des nommés Pierre, Michel et Marie Moreau, désignés aux articles précédents (23 février au 6 avril 1772), etc. ; — d'affirmation de paiement ; — d'apposition et reconnaissance de scellés sur les meubles dépendant de la succession de André Gaudin de la Bordelière, vicaire de Notre-Dame des Sables (29 avril et 1^{er} août 1772) ; de Anne Mourailleau, femme de Jacques Veillon, capitaine de navire (7 septembre et 26 décembre 1772) ; de demoi-

selle Jeanne Regain de la Girardière (26 octobre et 7 novembre 1772), etc. ; — d'apposition et reconnaissance de scellés et vente de meubles, le tout concernant la succession de Marie-Louise Tortereau, veuve de Étienne Raffin, capitaine de navire (5 février au 13 juillet 1772) ; — de déclaration de grossesse ; — d'enquête : pour Mathurin Joussemet, voiturier, contre le sieur Veillon de Boismartin, tous les deux cités plus haut, et *vice versa* (14 et 16 mars 1772) ; pour la dame veuve Bastard et fils, négociants à Marans, contre Marie Guinemand, veuve Jean Racllet, et leurs enfants, et *vice versa* (19 mars et 9 juin 1772), etc. ; — d'inventaire et vente de meubles : pour le nommé Pierre Ponchois, dit Grand-Pierre, maçon, et sa femme, détenus dans les prisons du siège royal de Fontenay (22 et 23 juin 1772) ; pour le nommé Leroux, maçon, volontairement expatrié pour cause de crime, et sa femme, détenue dans la prison des Sables et décédée depuis cette époque (25 et 27 juin 1772) ; — de partage de meubles ; — de renonciation à succession ; — de soumission ; — de vente d'une maison sise aux Sables et appartenant par indivis à Madeleine Grouneau, veuve de Marie Taugeron de la Cantinière, avocat en Parlement, Française Grouneau, fille majeure, d'une part, et Jean Grouneau, négociant, et Marianne Grouneau, veuve de Jacques Caillaud, aussi négociant, d'autre part (24 janvier au 16 mars 1772) ; — de tutelle ; — de curatelle : pour la succession vacante de Martial de La Forest, écuyer, sieur de la Foucherie (9 janvier 1772) ; pour les enfants mineurs de Nicolas Brossard, capitaine de navire, et feu Suzanne Bourget, leur mère (24 décembre 1772) ; — d'émancipation ; — d'avis de parents : pour Joseph-Louis-Pierre-François Jannet de la Jarrie, mineur émancipé par mariage (11 octobre 1772). — Sentence : pour Laurent Burcier, vicaire de Saint-Hilaire-de-Rié, et Maurice Burcier, capitaine de navire, contre Paul Jaillard, chevalier, seigneur des Forges, et autres (9 mars 1772).

B. 858. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1772-1774. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : de nomination et d'acceptation de commission d'experts, de visite et rapport de visite : à la requête de Antoine Jannet du Lineau, officier com-mensal de Monseigneur le duc d'Orléans, premier prince du sang, et de Esprit-René-Joseph Baudry d'Asson, chevalier, seigneur de Persimon, contre Jean-Baptiste

Poisson, ci-devant fermier, pour la borderie de l'Al-lerie, paroisse de Notre-Dame-d'Olonne (28 décembre 1772 au 21 janvier 1773), les dits procès-verbaux suivis d'une sentence en date du 21 mai 1773 ; à la requête de Anne-Jacquette Buor, veuve de Louis Ranfray, chevalier, seigneur de la Bajon-nière, tant en son nom que comme mère de leurs enfants mineurs, contre Jean-Baptiste-Nicolas Cha-pron, avocat, et Marie Guyot, fille majeure, pour la métairie de la Salaire, paroisse de l'Île-d'Olonne (22 avril au 14 mai 1773) ; à la requête de Jean-Jacques Grolleau, avocat en Parlement, contre Jean-Marie Nobiron, Élu aux Sables, pour la métairie de la Parionnière, paroisse du Fenouiller (24 juillet au 12 août 1773) ; — d'acceptation de commission d'ex-perts, visite et vente, le tout concernant une maison, sise aux Sables, et indivise entre Jeanne Masson, veuve de Nicolas Bouron, capitaine de navire, et le sieur Orseau, capitaine de navire, au nom et comme père de ses enfants mineurs et de feu Louise Pom-meray, son épouse (20 juillet au 23 août 1773) ; — d'adjudication du bail des domaines dépendant de la succession de Martial de La Forest, désigné à l'article précédent (7 au 21 juin 1773) ; — d'apposition de scellés, inventaire et vente de meubles, le tout con-cernant la succession de Françoise Nicolleau, filou-pière, veuve de René Guérin, matelot (12 avril au 8 juillet 1773) ; — d'apposition et reconnaissance de scellés sur les meubles dépendant de la succession : de Michel Massé, seigneur de la Rudelière, lieutenant de l'ami-rauté des Sables (13 février au 22 juin 1773) ; de Jeanne Billaud, veuve de Étienne Mounoury, précep-teur de la jeunesse (12 avril et 27 mai 1773) ; de Louise-Charlotte Marchand, veuve de Nicolas-Henri de Moullebert, chevalier, seigneur du Lys (17 juin et 25 août 1773), etc. ; — de clôture d'inventaire ; — de déclaration de grossesse ; — d'enquête : pour Catherine Genaudeau, fille mineure, contre Fran-çois Boubier de la Bergerie, bourgeois (22 mars 1773), etc. ; — de visite de la basse fosse de la prison des Sables, d'où s'étaient évadés trois prisonniers pour fait de contrebande, en faisant un trou par dessous les fondements du mur attenant à la Rue (3 juillet 1773) ; — de tutelle ; — de curatelle pour les enfants de feu Bernard l'ainé, négociant (12 juillet 1773) ; — d'émancipation : de Elisabeth-Adélaïde, Madeleine-Victoire, Jeanne-Parfaite-Augustine et Augustin-Roland-Jean-André-Faustin Chedanneau, enfants de Jean-Roland-Augustin Chedanneau, directeur des aides en l'Élection des Sables, et de feu Elisabeth-Françoise Arnaud

(8 mars 1773); de Joseph-Marie Chalon, officier sur les bâtiments marchands, et Anne Chalon, enfants de feu Joseph Chalon, capitaine de navire, et de Marguerite Bourget (22 avril 1773); de Pierre-Louis Roy, fils de Louis Roy, maître chirurgien, et de feu Anne Grangier (10 août 1773), etc. — Sentence d'interdiction, curatelle, apposition et reconnaissance de scellés, le tout concernant Maximilien Guinemand, « accusé de folie, furie et démence » (28 juin au 27 juillet 1773).

B. 859. (Cahiers.) — 112 feuillets, papier

1773. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Procédures civiles. — Procès-verbal de visite des bâtiments, terres, prés et autres domaines dépendant du comté d'Olonne, seigneurie des Fenestreaux, la Clartière, les Aires de Jard, leurs annexes et dépendances, par Jean-Augustin Rouillé, greffier ordinaire du siège du comté d'Olonne, commissaire en cette partie du sénéchal de la dite cour, à la réquisition de Charles-Sigismond de Montmorency, duc de Luxembourg et de Châtillon, pair et premier baron chrétien de France, brigadier des armées du Roi, cessionnaire des droits de Monseigneur le duc de Bouteville et de ses créanciers, poursuite et diligence de Henri Herbert, fermier actuel de la terre du comté d'Olonne, contre Jean-Jacques Grolleau, avocat en Parlement, ci-devant fermier de la dite terre (4 janvier au 13 mars 1773). — Rapport de visite des mêmes immeubles par André Laisné, maître entrepreneur et conducteur des ouvrages du Roi aux Sables, et Louis Bertin, maître maçon, entrepreneur de bâtiments en la dite ville (4 janvier au 15 mars 1773) : château, pressoir et four banal de la Chaume (f^{os} 1 v^o à 2 v^o); — grand four du Passage, four de Mortimelle, four près les demoiselles Savarit, four du Minage, four de la Barre, grand four des Sables, four du Bout de ville, four près la maison Dupont (f^{os} 2 v^o à 6); poids du Roi (f^{os} 6 à 8); le tout en la ville des Sables-d'Olonne; — château des Fenestreaux (f^{os} 8 à 18, 25 à 28 v^o, 81 v^o); métairies du Petit Fenestreau (f^{os} 28 v^o à 33), des Plesses (f^{os} 33 à 35 v^o), du Vivier (f^{os} 35 v^o à 39 v^o), des Batards (f^{os} 39 v^o à 42 v^o), de Lessard (f^{os} 42 v^o à 44 et 68 v^o à 69 v^o), du Petit Parc (f^{os} 69 v^o à 72 v^o), le tout en la paroisse du Château-d'Olonne; — maison noble de la Guérinière (f^{os} 18 à 25), métairie de la Furtière (f^o 72 v^o à 76 v^o), de la Raillière (f^{os} 76 v^o à 80), marais Roc (f^o 80), le tout en la paroisse de Notre-Dame-d'Olonne; —

maison noble de la Clartière (f^{os} 44 à 48), borderie de la Piochelerie (f^{os} 48 v^o à 50), métairie du Guisseau (f^{os} 50 à 55 v^o), le tout en la paroisse de Saint-Hilaire-de-Talmond; — maison noble des Aires, paroisse de Sainte-Radégonde-de-Jard (f^{os} 55 v^o à 68 v^o).

B. 860. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1775-1776. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : de nomination et d'acceptation de commission d'experts, à la requête de Jean-Étienne-Marie Moussion, capitaine de navire, Marie Masson, son épouse, et Renée Masson, fille mineure émancipée, pour le partage des meubles composant la communauté entre Honoré Masson, père et beau-père des requérants, et Marie Ferret, sa seconde femme (27 février et 1^{er} mars 1776), etc.; — de nomination et acceptation de commission d'experts, visite et rapport de visite, le tout concernant la cure des Sables, à la requête de Jean-Louis Goullard, négociant, et Jeanne-Marguerite Lemarchand, son épouse, Anne-Mathieu Lemarchand, bourgeois, héritiers de Jean-Pierre Lemarchand, vivant curé de la susdite ville (14 au 20 septembre 1776); — d'acceptation de commission d'experts, à la requête de Charles-André Perroteau, garde dans la compagnie de la connétablie de France, contre Charles-Joseph de Folzer, écuyer, chevalier de Saint-Louis, comme père de ses enfants et de dame Dubois, son épouse, pour la visite d'une maison sise aux Sables (12 novembre 1776), etc.; — d'apposition et reconnaissance de scellés sur les meubles dépendant de la succession : de Marie Ardenaye, veuve de Jacques Ferret, capitaine de navire (10 décembre 1775 et 24 février 1776); de Roland-Jean-Augustin Chedanneau, directeur des Aides aux Sables (16 février et 2 mars 1776); de Marie Collinet, veuve de Maurice Blay, capitaine de navire (26 mars et 18 novembre 1776); de Louis Richard, garde de la terre des Sables (30 juillet et 20 août 1776), etc.; — d'apposition et reconnaissance de scellés, acceptation de commission d'experts et soumission de caution, le tout concernant la succession de Marguerite-Henriette Baudouin, veuve Fleury, mère de Henriette-Louise Fleury, fille majeure, et de Marie-Henriette Fleury, veuve de Charles-Gabriel De Loynes, chevalier, seigneur de la Marzelle, ses héritières sous bénéfice d'inventaire (15 février au 11 juin 1776); — d'apposition et reconnaissance de scellés, inventaire et vente de meubles, le tout concernant la succession

de demoiselle Marie-Anne Péault (19 mars au 27 juin 1776), etc.

B. 861. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1776. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : de cautionnement et de clôture d'inventaire, le tout concernant la succession de Charles Gautreau, époux en secondes noces de Marie-Anne Pommeray, survivante (28 février et 18 mars 1776) ; — de déclaration de grossesse ; — d'enquête ; — d'ouverture d'une armoire ou cabinet ; — de renonciation à la succession de Pierre Lainé, marchand graisseur, par Marie Servanteau, veuve de Marin Lainé, marchand de draps et soie, sa mère (5 octobre 1776), etc. ; — de signification au greffe du siège des Sables ; — de vente par adjudication de trente-trois aires de marais salants dans le marais du Pont du Gué et de trente aires dans le marais Moizant, au profit de M. de Vaugiraud, chevalier de Saint-Louis, moyennant 4,260 livres (20 mai au 17 juin 1776) ; — de tutelle ; — de curatelle, à la succession vacante de René Libaudière, notaire royal et procureur au siège des Sables (8 juillet 1776), etc. ; — d'émancipation : de Henriette-Louise Fleury, fille majeure de Marguerite-Henriette Baudouin, veuve Fleury, désignée à l'article précédent (16 et 22 avril 1776) ; de Pierre-Louis et Charles-Joseph Menanteau, enfants de feu Pierre-André Menanteau de la Guillonnière, maître chirurgien, et de Antoinette Grangier (11 octobre 1776), etc. ; — d'avis de parents pour Élisabeth-Adélaïde et René Rigollet, héritiers de messire Ferchault de Réaumur, à l'effet de savoir s'ils doivent vendre la très petite portion qui leur appartient dans la terre de la Forest, dépendant de la dite succession (28 février 1776). — Injonction, par Louise Bonnaud, veuve de Louis Bouhier de l'Écluze, docteur en médecine, et héritière en partie de feu Michel Massé, sieur de la Rudelière, lieutenant général civil du siège royal de l'Amirauté des Sables, à l'effet de se faire délivrer par le greffier de la cour expédition en forme du contrat de mariage des père et mère du dit Massé (15 mars 1776) ; procès-verbal de dépôt au même greffe des clefs de la maison du même Michel Massé, par messire Merlet de Lézardière et Lamandé, ses légataires (1^{er} juin 1776) ; — Sentence : pour Louis Charette, chevalier, seigneur du Moulin, et Marie Josnet, son épouse, icelle héritière de feu Josnet de la Dousettière, et Jacques-François Cormier des Hommeaux, avocat en Parlement, tant en son nom que

comme héritier du feu sieur Cormier du Jousselin, son frère, contre René Porteau de la Tibergère, licencié ès-lois (1^{er} juillet 1776) ; pour demoiselle Marie-Anne-Élisabeth Vincent, fille majeure, demanderesse en offre de retrait lignager, contre Paul-André Jaillard, chevalier, seigneur des Forges (6 septembre 1776).

B. 862. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1777-1781. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : de nomination d'appréciatrices, inventaire et vente de meubles, le tout concernant la succession de Jeanne-Élisabeth Buor de la Durantière, fille majeure, à la requête de Claude de Joussebert, chevalier, seigneur de la Rolandière, héritier bénéficiaire de la dite demoiselle de Buor, sa sœur utérine (1^{er} septembre 1777 au 23 septembre 1778), etc. ; — d'acceptation de commission d'experts pour visite, à la requête de Aimé-Louis-Auguste De Loynes, chevalier, seigneur de Boisbaudran (22 janvier 1780) ; — d'apposition de scellés sur les meubles dépendant de la succession de Catherine Servanteau, veuve de Jean-Jacques Le Clerc de Launay (15 septembre 1779) ; — d'apposition et reconnaissance de scellés ; — d'enquête, sur commission du sénéchal de Fontenay-le-Comte, pour Hardy Laurent, marchand, demeurant au village de Brandois, paroisse de Saint-Nicolas-de-Brem, contre Joseph Millot, marchand boucher aux Sables, et sa femme (6 août 1779) ; — d'émancipation. — Procès-verbaux : de comparution de Pierre Gramond, marchand et tuteur des enfants de feu Jean-Baptiste-Joseph Jolly, négociant, et de Marie-Catherine-Madeleine Gramond, à l'effet d'obtenir qu'inventaire soit dressé des meubles dépendant de la succession des époux précités (11 avril 1780) ; d'avis de parents des mêmes enfants, sur le bien-fondé des réclamations de divers créanciers de la susdite succession (31 juillet 1780).

B. 863. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1781-1784. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Procédures civiles. — Réception de David-Pierre Corbier dans la charge de greffier du siège des Sables, à lui sous-affermée par Jean-Baptiste Martineau du Couteau, fermier général de la terre de la même juridiction (25 juin 1781) ; —

d'acceptation de commission d'experts, visite et rapport de visite, à la requête de Gabriel Jannet de la Bauduère, bourgeois, au sujet d'une vache qui avait été maltraitée par une autre vache appartenant à André Mounier (5 juillet 1781) ; — d'acceptation de commission d'experts, inventaire et vente de meubles, le tout concernant la succession : de Marie Magneau, veuve Rouillé (24 juillet au 6 août 1781) ; de Marie Ferret, fille majeure (26 novembre au 11 décembre 1781) ; de Marie-Catherine Sire, veuve Genty (20 au 28 décembre 1781) ; — de clôture d'inventaire et vente de meubles, le tout relatif à la succession de Pierre Nauzière, maître menuisier (1^{er} et 16 août 1781) ; — d'acceptation de commission d'experts, avis de parents et vente de biens, le tout concernant la succession de François Bouhier de la Bergerie (11 août au 17 décembre 1781) ; — d'apposition et reconnaissance de scellés sur les meubles dépendant de la succession : de Marie-Anne Penaud, veuve de Louis Lavergne, capitaine de navire (28 septembre 1781 et 13 décembre 1784) ; de dame Derabec, veuve de Robert de Grandville (2 novembre 1781 et 11 décembre 1782) ; de Jacques Veillon, ancien capitaine de navire (9 et 20 décembre 1781), etc. ; — de reconnaissance de scellés sur un coffre en bois renfermant les minutes d'actes de feu Paul Guyot, notaire royal, greffier des arbitrages, compromissions, syndicat et direction des créanciers des Sables (19 novembre 1781 — voir B. 851) ; — d'enquête ; — de tutelle des enfants Lavergne, ci-dessus désignés (5 novembre 1781), etc. ; — de curatelle *ad hoc*, nomination et acceptation de commission d'experts et clôture d'inventaire pour Marie-Julie-Jacqueline, Jeanne-Adélaïde et Rosalie-Christine Truc, filles de feu Thomas Truc, commissaire de la marine aux Sables, et de Jeanne-Julie Salmon (28 septembre au 23 octobre 1781) ; — d'avis de parents, de nomination d'experts et de clôture d'inventaire, pour les enfants de Benjamin Servanteau, capitaine de navire, et de feu Marie-Madeleine Derazes (4 au 7 septembre 1781) ; — d'avis de parents, interdiction, curatelle à démence, etc., pour François Cosson, premier huissier audencier et visiteur des vaisseaux de l'amirauté des Sables, dont la démence est « justifiée par un nombre infini de faits et dont la prodigalité et la dissipation de son mobilier est la suite, le tout causé par son grand âge » (30 juin au 6 août 1781) ; — de curatelle à la démence de Jacques Dibon, tonnelier, « sourd à ne pouvoir entendre quelqu'un, hors d'état de compter la moindre somme, incapable de veiller à sa personne » (19 décembre 1781) ; — d'émancipation. — Injonctions : 1^o pour Jacques Bou-

lineau, marinier, et sa femme ; 2^o François Mathé, serrurier ; 3^o Jean Dupuy et François Guilloton, curé et fabricant en charge de la Chaume ; 4^o Jacques-Benjamin Blay, notaire royal et procureur, à l'effet de se faire payer par le greffier de la cour les sommes à eux dues pour soins de maladie, garde des scellés, frais d'enterrement, avances et déboursés concernant la succession de Marie Magneau, veuve Rouillé, précitée, dont les meubles avaient été mis sous les scellés et vendus judiciairement (18, 29 septembre 1781 et 5 mars 1782) ; — Sentence : pour les directeurs et administrateurs de la fabrique de l'église paroissiale des Sables, contre les héritiers de Louise Jannet, veuve de Michel Massé de la Rudelière (30 août 1781).

B. 861. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1782-1785. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : de nomination et d'acceptation de commission d'experts ; — d'adjudication du bail des immeubles délaissés : par feu Marie-Anne Bossy, femme de Pierre Burgaud, fossoyeur (1^{er} au 22 mars 1784) ; par Michel, Pierre et Marie Moreau, frères et sœur désignés aux articles précédents (8 au 22 mars 1784) ; par feu Pierre Dorion, docteur en médecine à Saint-Gilles (24 mai au 21 juin 1784) ; — d'affirmation de rapport, par Pierre-Samuel Sourrouille des Rochelles, docteur en médecine de l'Université de Montpellier aux Sables (3 juin 1784) ; — d'apposition de scellés sur les meubles dépendant de la succession : de Jean Dupuy, bachelier en théologie, curé de Saint-Nicolas-de-la-Chaume (21 au 25 novembre 1782) ; de Jean-Jacques-Zacharie Yronnet, capitaine dans les fermes du Roi (10 août 1784), etc. ; — d'apposition et reconnaissance de scellés sur les meubles dépendant de la succession : de Marie Caillaud, fille majeure (27 mai 1784 et 21 mai 1785) ; de Louise Brossard, épouse de Adrien Lambert, capitaine des vaisseaux marchands (16 et 24 août 1784) ; de Pierre Belgarde, prêtre, directeur des Bénédictines de Sainte-Croix des Sables (2 septembre et 18 octobre 1784) ; de Isidore Mourailleau, épouse de Joseph-Raymond Bruneteau, capitaine de navire (5 novembre 1784 et 11 janvier 1785) ; de René Tesson, syndic de la paroisse de Notre-Dame-d'Olonne (8 et 17 novembre 1784), etc. ; — d'apposition et reconnaissance de scellés, acceptation de commission d'experts et partage servant d'inventaire, le tout concernant la succession de Marie Brossard, veuve Vincent Guérit,

marinier (20 novembre 1782 au 3 janvier 1783); — d'apposition et reconnaissance de scellés, nomination et acceptation de commission d'experts et clôture d'inventaire, le tout concernant la succession de Jean-Jacques Derazes, ancien capitaine de navire (28 avril au 9 juillet 1784); — de constatation des dégâts commis par un incendie dans une maison située au bourg d'Olonne (10 août 1784); — d'enquête : pour Mathurin Audrin, messenger aux Sables, contre messire Geutet, chevalier, seigneur de la Chesnelière (14 février 1784), etc.; — de l'état des bornes faisant la division d'un jardin situé au bourg de la Chaume (1^{er} avril 1784); — d'inventaire et vente des meubles dépendant de la succession de Angélique Herbert, épouse en premières noces du sieur Poirier, capitaine de navire, et en secondes du sieur Bruhal, sergent au régiment de Bresse (31 mars 1783 et 11 avril 1784), etc.; — de vente des meubles dépendant de la succession de Benoit Duboille, sergent (13 mars 1782); — de vente par adjudication : d'une petite maison aux Sables (13 mai 1782 au 28 février 1785); des trois quarts au total d'une maison, sise en la même ville, rue Haute-du-Passage (8 au 22 mars 1784); d'une maison au bourg de la Chaume (15 mars au 19 juillet 1784); de la métairie de la Girardière, paroisse de Saint-Hilaire-de-Talmond (19 avril au 6 septembre 1784); — de tutelle des enfants mineurs de René Tesson, ci-dessus désigné (9 novembre 1784), etc.; — de curatelle *ad hoc* pour Marie-Anne Laidet, veuve de Jean Mourailleau, capitaine de navire (5 janvier 1784), etc.; — d'émancipation : de Madeleine-Joséphine Sourrouille, fille de feu Pierre-René Sourrouille de la Mortière, procureur fiscal et ancien maire des Sables, et de Marie-Anne-Marguerite Gaudin de la Fonsausse (16 mars 1784); de Aimée-Émilie-Agathe Dastrel, fille de Pierre-Étienne Dastrel, chevalier, seigneur de la Chabossière, chevalier de Saint-Louis, capitaine des grenadiers d'infanterie, et de Louise-Françoise Baudry d'Asson (16 octobre 1784), etc.; — d'avis de parents. — Sentence de destitution de tutelle et procès-verbaux de nomination d'un nouveau tuteur et d'avis de parents pour les quatre enfants mineurs de défunts Jean-Baptiste-Joseph Jolly, négociant, et Marie-Catherine-Madeleine Gramond (22 juillet au 11 octobre 1784). — Injonction. — Sentence : pour Charles-Joseph-Marius de Rafeluz de Saint-Sauveur, évêque de Tulle, abbé commendataire de Saint-Jean-d'Orbestier, le sieur Tortereau, procureur ès-cours royales des Sables, et autres, contre Jean Gaudin de l'Épine (25 juin 1784).

B. 865. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1785-1788. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : de nomination d'experts, à la requête de Jean-Baptiste Mercier, capitaine de navire, Jean-Emmanuel Mercier, sculpteur, Catherine Veillon, veuve de Innocent Mercier, capitaine de navire, au nom de leur fils mineur, Pierre Mercier, aussi capitaine de navire, pour le partage et division des meubles et immeubles dépendant de la succession de Catherine Bourget, femme de Hilaire Mercier, cloutier, leur mère et belle-mère (12 juillet 1785), etc.; — d'adjudication des domaines dépendant de la succession vacante de Marie Magneau, veuve Rouillé (7 mars au 18 avril 1785); — d'apposition et reconnaissance de scellés sur les meubles dépendant de la succession : du sieur Micou, contrôleur des traites aux Sables (22 janvier et 15 avril 1785); de Laurent Pateau, maître cordonnier en la même ville (30 décembre 1785 et 30 janvier 1786), etc.; — d'audition de parties et de témoins, sur renvoi des consuls de Poitiers, pour Henriette Baudry d'Asson, fille majeure, au nom et comme légataire de Esprit-René-Joseph Baudry d'Asson, chevalier, seigneur de Persimon, son frère, contre André Glennereau, cabaretier au bourg d'Olonne (22 janvier 1785); — de cautionnement; — de description de meubles; — d'enquête; — de renonciation à la succession de Jean-Jacques-Zacharie Yvonnet, capitaine général dans les fermes du Roi, par Marie-Madeleine Bernard, sa veuve, comme mère tutrice de Victoire-Adélaïde Yvonnet, leur fille (5 octobre 1785); — de tutelle; — de curatelle *ad hoc*. — Sentence de séparation de biens entre Marie-Madeleine Babault de Chaumont et Joseph-Louis-Pierre-François Jannet de la Jarrie, négociant, son mari (5 septembre 1785).

B. 866. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1788-1790. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : de nomination d'experts : à la requête de dame Martineau, veuve de Jean-Baptiste-Alexandre Martineau, fermier du comté d'Olonne, pour la visite des agâts commis dans la Gîte de la Grange, paroisse d'Olonne (22 juin 1789); à la requête de Luc

Pezot, receveur des tailles aux Sables, pour la visite des agâts commis dans une boisselée de terre au tènement de Vertou, près d'Olonne (20 août 1789), etc.; — de nomination et d'acceptation de commission d'experts; — d'apposition et reconnaissance de scellés: sur les meubles dépendant de la succession: de Marguerite Girard, fille majeure (18 juillet 1788 et 1^{er} avril 1789); de Jean Letard, sacristain au bourg d'Olonne (9 février et 2 juin 1789); de Jacques-Simon Pajot, sergent du comté d'Olonne (1^{er} et 7 mai 1789); de Marguerite Dorion, veuve de Augustin Buhier, sieur de la Dédrière, chevalier de Saint-Louis (28 mai et 20 juin 1789); de Aimée Brianceau, femme de Jean Rousseau, capitaine de navire (12 septembre et 19 décembre 1789), etc.; sur les meubles appartenant au sieur Baudry de la Richadière, arrêté par les officiers de la milice nationale des Sables et détenu dans la prison de la dite ville (14 novembre et 18 décembre 1789); — d'apposition et reconnaissance de scellés, acceptation de commission d'experts, clôture d'inventaire et renonciation à succession, le tout concernant la succession de Anne Galipaud, veuve de René Sebrin, capitaine de navire (25 juillet 1788 au 21 avril 1789); — de description et vente de meubles; — d'enquête; — de vente par adjudication d'une maison sise aux Sables (20 juillet au 31 août 1789); — de tutelle; — de curatelle *ad hoc*: pour Honorée-Adélaïde Mourailleau, fille de feu Jean Mourailleau, capitaine de navire, et de Marie-Anne Laydet, à l'effet de contracter mariage (24 janvier 1789); pour Madeleine Sebrin, veuve de Joseph-Marie Chalon, capitaine de navire, à l'effet d'obtenir partage de la communauté ayant existé entre elle et son dit mari (10 avril 1789), etc.; — d'émancipation: de Thomas-Charles, Augustin-Joseph et Louise-Catherine-Rosalie Triballeau, enfants de défants Thomas-Augustin Triballeau, bourgeois, et Catherine Riche (13 juillet 1789); de Maurice-Laurent et de Marie-Jeanne Burcier, enfants de feu Maurice Burcier, capitaine de navire, et de Marie-Louise Lebon (3 septembre 1789), etc.; — d'avis des parents de Henri Porteau, fils de feu René Porteau de la Roussière, bourgeois, et de Élisabeth Veillon, au sujet du partage des biens dépendant de la succession de René Porteau de la Tibergère, aïeul du dit mineur (30 janvier 1790).

B. 867. (Liasse.) — 2) pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1753-1758. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Procédures crimi-

nelles. — Information: à la requête du procureur fiscal, contre certains quidams accusés d'avoir troublé non-seulement le repos public, « mais encore celui de certains particuliers, aux portes et fenestres desquels ils auroient esté, munis d'une seringue remplie de sang, de laquelle ils auroient fait usage en plusieurs et différents endroits et ayant été surpris dans leur mauvaise conduite, la seringue leur auroit esté enlevée par le nommé Pitard, cordonnier, qui l'auroit déposée à vostre greffe, duquel dépost le dit procureur de la cour auroit pris communication » (25 novembre 1753). — Information, sur commission rogatoire du lieutenant criminel du châtelet de Paris, à la requête de Louis-Mathieu-Gérard Duvigeon, directeur des comptes des États de Provence, contre Honoré Bérard, avocat au Parlement, ci-devant commis du receveur des consignations du Parlement de Provence, pour s'être approprié une ordonnance de 58,729 livres 13 sous 9 deniers, appartenant au dit sieur Duvigeon (3 mai 1758).

B. 868. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1759. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Procédures criminelles. — Informations: à la requête du procureur fiscal, contre Honorée Lavergne, fille de feu Louis Lavergne, sergent, ses complices et adhérentes, « accusées d'avoir jeté des pots pleins d'ordure à la porte de plusieurs habitans de cette ville, notamment à la porte du sieur Gaudon, notaire et procureur, et par là d'avoir troublé le repos et la tranquillité publique » (19 février 1759); — à la requête de Charles Roulleau, sergent royal aux Sables, contre les Moizeau père et fils et autres pour excès et violences et rébellion à justice (27 mars 1759); — à la requête de Alexandre Bioget, maître de chaloupe, contre François Guilloton, aussi maître de chaloupe, pour excès et violences (9 novembre 1759). — Ordonnance du lieutenant général criminel du présidial de Poitiers, rendue sur la remontrance du procureur du Roi du même siège et portant que c'est à tort que le greffier du comté d'Olonne a envoyé au Présidial des expéditions de la procédure criminelle faite par le sénéchal du dit comté à la requête du sieur Vincent Chabosseau, fermier de la maison noble du Brandeau et de la seigneurie de Longeville, contre certains quidams, et qu'il sera tenu d'adresser incessamment au greffe de Poitiers la minute de la susdite procédure (3 juillet 1759).

B. 863. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1761-1779. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Procédures criminelles. — Information, sur commission rogatoire du lieutenant criminel du siège royal de Fontenay, à la requête de Charles Loué, syndic de la paroisse de Saint-Hilaire-de-Rié, Charles Loué, son fils, et Pierre Marchais, son gendre, tous les trois meuniers et habitants de la dite paroisse, contre Jean Viaud, pour crime de violences et injures atroces (27 novembre 1761). — Informations : à la requête du procureur fiscal, contre François Perlot, du bourg de la Chaume, pour avoir commis des excès, violences et maltraitements contre des habitants du dit bourg qu'il a même menacés d'armes à feu (18 novembre 1767); — à la requête du même, contre Jean Ageon, farinier des Sables, pour crime d'assassinat sur la personne de Jean Cailla, aussi farinier en la susdite ville (27 juin 1770); — à la requête du même contre Hardouin, charpentier, ses complices et adhérents, tous « de différentes professions et provinces, sans doute mal famés en leurs endroits (qui) viennent s'établir en cette ville pour y travailler de leurs estats, s'atroupent journellement pour passer les nuits dans les cabarets et au sortie d'iceux apportent du trouble à la tranquillité publique, insultent les habitants, qui sortent des maisons de leurs familles et amis, les menacent et veulent mesme attenter à leur vie, ce qui eut arrivé bien des fois sans le secours du public » (7 août 1779).

B. 870. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1781-1788. — Justice seigneuriale de la ville des Sables et du comté d'Olonne. — Procédures criminelles. — Informations : à la requête de Rose Chavignois, marchande cabaretière à Olonne, contre Pierre Minier, aussi cabaretier, pour excès et violences (18 mai 1781); — à la requête de Marie Guesdon, épouse non commune en biens de Pierre Cacault, bourgeois, et de Claude-Antoine Caternault, avocat, contre François-Philippe Guesdon de la Poupardière, avocat en Parlement, pour recel, soustraction et détournement commis par ce dernier en la maison de feu Antoine Guesdon (8 août 1785); — à la requête de Marie Thouzeau, femme de Jacques Morisson, marinier, contre

Jean Friconneau, cordonnier, pour violences et injures (14 août 1787); — à la requête de demoiselle Henriette-Aimée Baudry d'Asson de Persimon, contre le sieur Brochard et la dame Bernard, son épouse, pour injures graves (11 décembre 1787); — à la requête de Gille Viaud, commis au tarif des Sables, contre le sieur Régis, brigadier de la Maréchaussée en la même ville, pour excès et violences (6 août 1788); — à la requête du procureur fiscal, contre Moreau, fils, pour tentative d'assassinat sur la personne de Suzanne Paideneau, femme de Pierre Ridier, marchand (6 décembre 1788).

B. 871. (Cahier.) — In-4°, 6 feuillets, papier.

1661-1665. — ORBESTIER. (Châtellenie et Abbaye royale de Saint Jean d') — Registre des audiences ordinaires ou « papier de cour de la terre et seigneurie de l'abbaye royale de Saint Jean d'Orbestier » sise en la paroisse du Château-d'Olonne. — Le procureur fiscal de la cour, poursuite et diligence de Antoine Bessaguet, receveur de la même juridiction, demandeur en paiement de cens, rentes et devoirs contre les teneurs de la grande et petite Germonnière lès Bressuire (7 mai et 4 juin 1664, f^{os} 1 et 1^{vo}). — A la fin de l'avant dernière audience se trouve cette mention : « Fait, clos et arrêté la présente tenue de cour aux Sables, par nous Jean Jamet, sénéchal, le dit jour vingt-septiesme may mil six cens soixante cinq » (f^o 5). — Lettres de provision de André Bouhet et de Pierre Debien, procureurs au siège royal de l'Amirauté des Sables, en qualité de notaires et procureurs postulants de la juridiction d'Orbestier (14 mai 1665, f^o 6); réception des précédents et de Vincent Pouin, dans la charge de notaire (3 juin 1665, f^o 5).

B. 872. (Cahier.) — In-8°, 10 feuillets, papier.

1756-1776. — Justice seigneuriale des châtellenie et abbaye royale d'Orbestier. — Registre des audiences ordinaires. — Prestation de serment pour la reprise des audiences : de Arnou, procureur postulant, Biroché greffier, Pajot sergent, Grellet, garde-bois et classe et suspension de Jacques Thibault, procureur, et Louis Lavergne, sergent, non comparants (15 décembre 1756, f^o 1); — nouvelles reprises des audiences (15 novembre 1758, f^o 2 et 26 mars 1760, f^o 3) — Réceptions : de Pajot,

notaire de la juridiction d'Orbestier, dans la charge de procureur postulant (26 mars 1760, f° 3, v°); de Charles-François Gardret et Benoit Duboille, sergents ordinaires du comté d'Olonne, dans la charge de sergents (*id.*, f° 4); de René-Maurice Lecocq, notaire royal et procureur aux Sables, dans la charge de notaire et procureur (1^{er} juillet 1761, f° 4, v°). — Audience du même jour : défauts donnés contre tous les défendeurs (*id.*, f° 5, v° et 6). — Prestation de serment comme ci-dessus : de Thibault et Sallo procureurs, Biroché greffier, Gardret et Duboille sergents, Grellet garde bois, et chasse, et suspension de Jean-Louis Blay, procureur et Jacques-Simon Pajot, sergent, non comparants (7 décembre 1763, f° 7, v°). — Audience du même jour : défauts donnés contre tous les défendeurs (*id.*, f° 8). — Prestation de serment, comme ci-dessus : de Pajot et Thibault, procureurs, Biroché, greffier, Gardret, sergent, et suspension de Garnier et Fournier, procureurs et Duboille, sergent, non comparants (20 avril 1768, f° 9). — Audiences du même jour et du 26 juin 1776 : défauts donnés contre tous les défendeurs (f° 9, v° et 10).

B. 873. (Cahier.) — In-8°, 13 feuillets, papier.

1541. — Justice seigneuriale des châtellenie et abbaye royale d'Orbestier. — Registre des assises « tenues en la maison de Loys Saucerron, par maistre René Colardeau, escuyer, licencié-ès-loix, sénéchal d'icelles, le dixiesme jour du mois de janvyer, l'an mil cinq cens quarante-ung » — Hommages offerts ou rendus : par Jean de La Vergne, au nom de maitre Nicolas de La Vergne, son père, licencié-ès-loix, pour l'Esmonère (f° 8); par Pierre Maistre, écuyer, pour le tènement de la Prejaudière (f° 8, v°); par Jacques Gourdeau, écuyer, pour le fief de Cabirant (f° 9, v°); par Denis Doyen, pour le tènement de Porcher (f° 10); par Jean Admélyneau, pour le tènement de la Fricheportière (f° 11, v°).

B. 874. (Cahiers.) — In-4°, 30 feuillets, papier.

1661. — Justice seigneuriale des châtellenie et abbaye royale d'Orbestier. — Registre des grandes assises tenues par Jean Jamet, sieur des Brochetières, licencié-ès-loix, sénéchal de la dite seigneurie, à la requête du procureur fiscal d'icelle, comparant par Jacques Gasteau, assisté de Jean Payrault, greffier en

chef, en présence de Monseigneur Daniel de Cosnac, évêque et comte de Valence et Die, premier aumônier de Monsieur, frère unique de Sa Majesté, abbé commendataire de Saint Jean d'Orbestier, en l'hôtel seigneurial et abbatial du dit lieu, le mardi 14^{me} juin 1616 : — Le procureur fiscal, demandeur en façon de foi et hommage, fournissement de déclaration des domaines, tènements et fiefs de la dite cour, tant nobles que roturiers, confrontées de nouvelles confrontations, paiement de cens, lods, ventes, honneurs et rachat, exhibition et édition de contrats : contre la veuve de Louis Marchand, chevalier, seigneur de la Mulnière (f° 3); Robert Bouhier, écuyer, sieur des Fenestreaux (f° 3, v°); les héritiers de feu Jacques Raizin, écuyer, sieur de Coustaux (f° 3, v°); François Grelhier, curé de l'Île-d'Olonne (f° 5, v°). — Seconde tenue des grandes assises (13 juillet 1661) : — Le procureur fiscal demandeur comme ci-dessus : contre noble homme Simon Veillon, sieur de la Rabastelière (f° 3); Jacob Mercier, sieur de Laurière, et Jacqueline Blanchet, sa femme (f° 6, v°); Claude Gazeau, sieur de l'Esmerière (f° 8, v°). — Troisième tenue des grandes assises (23 août 1661) : — Le procureur fiscal demandeur comme ci-dessus : contre noble homme Jacques Clémanceau (f° 2); Jean Jamet, sieur de la Bitaudière, curateur de dame Massé (f° 5, v°). — Quatrième tenue des grandes assises (7 décembre 1661) : — Le procureur fiscal demandeur comme ci-dessus : contre messire François Morisson, prêtre (f° 5).

B. 875. (Cahier.) — In-4°, 31 feuillets, papier.

1663-1661. — Justice seigneuriale des châtellenie et abbaye royale d'Orbestier. — Registre des grandes assises, tenues par Jean Jamet, sénéchal, à la requête du procureur fiscal comparant par François Degré, procureur postulant, assisté de Jean Payrault, greffier, en présence de haut et puissant messire Clément de Cosnac, comte de Crux, frère de Monseigneur l'évêque de Valence, abbé d'Orbestier, son procureur pour gérer les affaires de la dite abbaye, le 20 août 1663 : — Le procureur fiscal, demandeur en façon de foi et hommage, etc. : contre Jacques Thomasset, écuyer, sieur de Bois-Linier (f° 2); noble homme Étienne Perroteau, sieur de la Garçillière, Élu aux Sables (f° 3). — Seconde tenue des grandes assises (12 novembre 1663, f° 6) : — Le procureur fiscal, demandeur comme ci-dessus : contre René Demeigné, sieur de la Brochetière (f° 9); René Roulleau, sieur

des Combes (f° 9, v°). — Troisième tenue des grandes assises (19 novembre 1663, f° 15). — Quatrième tenue des grandes assises (26 novembre 1663, f° 19) : — Le procureur fiscal, demandeur comme ci-dessus : contre maître André Maurat, notaire de la principauté de Talmond (f° 23, v°). — Réception de Jean Courneau, praticien, dans la charge de sergent verdier et bailliager de la juridiction d'Orbestier (26 novembre 1663, f° 25). — Première tenue des assises au village de la Vanderie, proche la ville de Talmond, étant au fief de l'abbaye d'Orbestier (10 décembre 1663, f° 26). — Première tenue des grandes assises de ladite abbaye pour l'année 1664 (23 juin, f° 27).

B. 876. (Cahier.) — In-4°, 26 feuillets, papier.

1665. — Justice seigneuriale des châtellenie et abbaye royale d'Orbestier. — Registre des grandes assises tenues par Jean Jamet, sénéchal, etc., en présence de Daniel de Cosnac, évêque de Valence et Die, abbé commendataire de Saint-Jean d'Orbestier, en l'hôtel seigneurial du dit lieu, le mardi, 5 mai 1665 : — Le procureur fiscal, demandeur à l'occasion de marais salants : contre les héritiers de Jacques Grenot, Élu aux Sables (f° 8) ; Claude Gazeau, sieur de l'Esmerière (*id.*) ; Marie Gourdeau, veuve de Louis Marchand, écuyer, seigneur de la Mulnière (*id.*) ; maître Jacques Chauverau, bourgeois (f° 8, v°) ; Jean de La Voyrie, écuyer, seigneur de la Roche du Langon (*id.*) ; René Marolleau, bourgeois (*id.*) ; Vincent Bouhier, chevalier, seigneur des Fenestreaux (*id.*) etc. — Seconde tenue des grandes assises (13 mai 1665) : — Le procureur fiscal, demandeur en fournissement de déclaration : contre Pierre Marchand, écuyer, seigneur de la Roustière (f° 10). — Troisième tenue des grandes assises (22 juin 1665) : — Le procureur fiscal, demandeur comme précédemment, contre François Regain, sieur de Palvoizin (f° 3, v°).

B. 877. (Cahier.) — In-8°, 85 feuillets, papier.

1704-1713. — Justice seigneuriale des châtellenie et abbaye royale d'Orbestier. — Registre des assises tenues par Mathieu Giraudin, sieur des Chastelliers, avocat en Parlement, sénéchal de la châtellenie, à la requête de Philippe Rambaud, notaire royal de la ville des Sables et procureur fiscal de la susdite cour, au parquet du village de la Pironnière, paroisse du Châ-

teau-d'Olonne, le 27 février 1704. — Le procureur fiscal, demandeur en tous les chefs de la coutume : contre Guillaume Renaudin, curé de l'Île-d'Olonne (12 mars 1704, f° 4, v°) ; Nicolas Lesnard, bourgeois (16 avril 1704, f° 7, v°) ; Catherine Cadou, veuve de André Domeigné (21 mai 1704, f° 12) ; François Thomazeau, maître de navire et sa femme (2 juillet 1704, f° 17) ; — contre Marie Aubert, veuve de André Legeay, écuyer, seigneur de Mitteau (11 février 1705, f° 29) ; François Friconneau le Jeune et Marie Moreau, sa femme (13 mai 1705, f° 32, v°) ; André Bouhier, écuyer, seigneur de la Chevestelière (13 mai et 3 juillet 1705, f°s 34, v° et 35, v°) ; Jean Guilloton, capitaine de navire et Marie Boivin, sa femme (28 avril 1706, f° 38) ; — contre Louis-Gabriel Buor, chevalier, seigneur de la Chasnolière (18 mai 1707, f° 44) ; demoiselle Aimée Aaron, veuve de Robert Morisson, sieur des Forges (1^{er} juin 1707, f° 46) ; — contre Nicolas Denis, curé de la Chaise-Giraud (18 avril 1708, f° 54) ; Antoine Guerry, serviteur de dom Laurent Regain, religieux de Saint Benoît, sacriste de l'abbaye d'Orbestier (*id.*, f° 54, v°) ; Jacques Begaud, sieur de la Clergie et Marie Joslain, sa femme (19 décembre 1708, f° 58) ; — contre Nicolas Gaudin, lieutenant au siège des Traités des Sables (12 mars 1710, f° 66) ; les propriétaires de la maison noble de la Chevestelière, paroisse de la Chapelle-Achard (30 juillet 1710, f° 68) ; — contre Alexandre Baudouin, écuyer, sieur des Arpens (27 janvier 1712, f° 72) ; Joseph Grassineau, sieur de la Frénauderie (31 août 1712, f° 82) ; — contre François Vincent, procureur en l'Élection des Sables (8 mars 1713, f° 85).

B. 878. (Cahier.) — In-8°, 17 feuillets, papier.

1723-1726. — Justice seigneuriale des châtellenie et abbaye royale d'Orbestier. — Registre des assises tenues par Mathieu Giraudin, sieur des Chastelliers, avocat en Parlement (1723-1725), puis par François Ordonneau, sieur des grandes Borderies, licencié ès-lois (1726), tous les deux sénéchaux de la susdite juridiction, au village de la Pironnière. — Le procureur fiscal, comparant par Mathurin David, demandeur en tous les chefs de la coutume : contre Honoré Masson, capitaine de navire (8 mars 1724, f° 1) ; Étienne-Joseph Arnaud, sieur de la Grossetière (28 juin 1724, f° 8, v°) ; — contre les propriétaires de la maison de l'Auzay, paroisse de Saint-Hilaire-de-Talmond (20 juin 1725, f° 13, v°) ; Jean Vincent, procureur et notaire de la baronnie de

Jard (8 août 1725, f° 15) ; Jacques Caillaud, bourgeois (*id.*, f° 15, v°) ; — contre Pierre Petiot, bourgeois, Marie Bouron, son épouse, et Françoise Boivin, veuve de Robert Bouron (20 novembre 1726, f° 17).

B. 879. (Cahier.) — In-8°, 16 feuillets, papier.

1736-1738. — Justice seigneuriale des châtellenie et abbaye royale d'Orbestier. — Registre des assises tenues par François Ordonneau, sénéchal. — Le procureur fiscal, comparant par Mathurin David, demandeur en tous les chefs de la coutume : contre Jean Julliot, sieur de la Vergne, maître apothicaire, et Marie Thomazeau, sa femme (8 août 1736, f° 4, v°) ; — contre Pierre Grangier, maître chirurgien (19 juin 1737, f° 8) ; Jean-Jacques Derazes, capitaine de navire, et Marie-Anne Blay, sa femme (17 juillet 1737, f° 9) ; les héritiers de feu Catherine Delarozé, épouse de François Vincent, cidevant Élu aux Sables (*id.*, f° 9, v°) ; — contre les propriétaires de la maison noble de la Drouillardière, paroisse de Saint-Hilaire-de-la-Forêt (7 mai 1738, f° 13) ; les héritiers de feu maître André Lévesque, procureur fiscal de la principauté de Talmond (20 août 1738, f° 15, v°).

B. 880. (Cahier.) — In-8°, 1 feuillet, papier.

1744. — Justice seigneuriale des châtellenie et abbaye royale d'Orbestier. — Registre des assises tenues par François Ordonneau, sénéchal. — Messire Anne-Jean-Camille de Bragelogne, bachelier en théologie de la faculté de Paris, abbé commendataire de l'abbaye royale de Saint-Jean d'Orbestier, demandeur par maître François Brécard, procureur fiscal, contre Marie Guignardeau, veuve de Mathurin Grellier (18 novembre 1744, f° 1).

B. 881. (Cahier.) — In-8°, 21 feuillets, papier.

1753-1755. — Justice seigneuriale des châtellenie et abbaye royale d'Orbestier. — Registre des assises tenues par Joseph Dupont, avocat en Parlement, sénéchal de la susdite juridiction, au nom de monseigneur Charles-Joseph-Marius de Rafelix de Saint-Sauveur de Soyau, vicaire général du diocèse d'Amiens et abbé commendataire, à la requête de François Richard, procureur fiscal, en la maison abbatiale du dit Orbestier.

— Monseigneur de cette cour, comparant par son procureur fiscal : contre Louise Ayreau, veuve de François Ruchaud, capitaine de navire (20 mars 1754, f° 6) ; demoiselle Hanriot, fille majeure (15 mai 1754, f° 8) ; les propriétaires d'une borderie située au village de Touvent, paroisse du Château-d'Olonne (12 juin 1754, f° 13) ; — contre dame Marie Rochetin, fille majeure (5 mars 1755, f° 18, v°).

B. 882. (Cahiers.) — In-4°, 21 feuillets, papier.

1661. — Justice seigneuriale des châtellenie et abbaye royale d'Orbestier. — Registre des « assises de la maison abbatiale de Vayré, membre deppendant de l'abbaye royale de Saint Jean d'Orbestier, pour la première tenue des dites assises, tenues par nous Jean Jamet, » sénéchal de la Juridiction d'Orbestier, « au dict bourg de Vayré, en la dicte maison abbatiale, le quatorziesme jour du mois de mars mil six cens soixante et un » : — Le procureur fiscal de la cour, demandeur : contre Louis Morisson, chevalier, seigneur de Crécy, et Marie Morisson, sa femme (f° 1) ; noble homme René Gazeau, sieur de la Bretonnière (f° 1, v°) ; demoiselle Thomazeau, veuve de noble homme Guignardeau (f° 3, v°). — Seconde tenue des grandes assises (8 avril 1661) : — Le procureur fiscal, demandeur : contre François Buor, chevalier, seigneur de la Chas-nolière et de la maison noble du Verger (f° 1) ; dame René Maistre, dame de la Papinière, de la Prejaudière et autres lieux (f° 2) ; Jean Martin, chevalier, seigneur de la Mortière (f° 6). — Troisième tenue des grandes assises (11 mai 1661) : — Le procureur fiscal demandeur : contre les seigneurs et dame de Puy-à-Bec (f° 3). — Quatrième tenue des grandes assises (15 juin 1661) : — Le procureur fiscal, demandeur : contre André Morisson, écuyer, sieur de la Chabossière (f° 1, v°) ; demoiselle Marguerite Dubois, veuve de noble homme Jacques Morisson, sieur de la Rudelière (f° 3) ; François Morisson de la Basselière et Marie Bertrand, son épouse (f° 4, v°) ; — Ces dernières assises se terminent le lundi 20 juin, par devant René Raimbert, notaire et procureur postulant au siège de la Motte-Achard, commissaire, en l'absence du sénéchal de la maison abbatiale de Vayré (f° 5, v°).

B. 883. (Cahiers.) — In-4°, 12 feuillets, papier.

1665. — Justice seigneuriale des châtellenie et

abbaye royale d'Orbestier. — Registre des assises de la maison abbatiale de Vairé (12 mai 1665). — Le procureur fiscal de la cour, demandeur : contre noble homme René Gazeau, sieur de la Bretonnière, sénéchal de la baronnie du Gué de Sainte-Flaive (f° 1); noble homme André Morisson, sieur de la Brardière, au nom et comme principal héritier de Guillaume Morisson et Marie Sebrin, seigneur et dame de Villeneuve, au bourg de Vairé (f° 2); noble homme André Morisson, sieur des Forges, au bourg de Vairé, ancien procureur du Roi en l'Élection des Sables (f° 2, v°); André Bouhier, écuyer, seigneur de la Chabossière et de la Chevestetelière (f° 3). — Réception de Sébastien Guinardeau, sergent royal, et de René Raimbert, notaire de Brandois, la Motte-Achard et la Maurière, dans la charge de notaire de la juridiction d'Orbestier (12 mai 1665, f° 6). — Seconde tenue des assises (23 juin 1665) : — Le procureur fiscal, demandeur : contre les seigneurs et dames du Pré (f° 2, v°) et de la Barre, paroisse de la Chapelle-Achard (f° 3, v°). — Réception de l'hommage du fief noble de la Barbière-Caillon ou Raviron, rendu par Jacques Desforges, écuyer, seigneur de la Gaubinière, comme curateur des enfants de feu Julien Aymon, écuyer, seigneur des Forges et de Marie Foucher « le baiser et sermant de fidélité réservé à mon dict seigneur à sa première veue et rancontre » et à la charge pour le dit Jacques Desforges, ès noms, de fournir son aveu et dénombrement dans le temps de la coutume (23 juin 1665, f° 5, v°).

B. 884. (Cahier.) — In-4°, 8 feuillets, papier

1672. — Justice seigneuriale des châtellenie et abbaye royale d'Orbestier. — Registre des assises de la maison abbatiale de Vairé : « commansées le vingt uniesme juin, 1672, mil six cents soixante douze, par nous Pierre Perrayne, sieur du Vieux Pic, avocat en Parlemant, sénéchal et seul juge civil et criminel des dites terres, en la dite maison abbatiale de Vairé, en présence du procureur fiscal des dites cours, comparant par maistre François Cosson, ayant avecq nous maistre Vincent Pouin, greffier de cette cour » : — Le procureur fiscal, demandeur : contre Françoise Bodin, dame des Bessons (21 juin 1672, f° 2); Catherine Josdonnet, veuve de Samuel Racllet, sieur de la Forest (*id.*); Joachim Gazeau, sieur de la Proustière (f° 2, v°); Clément Violleau, sieur de Grandmaison (f° 3); François Perroteau, sieur du Poiré et Anne Guingardeau, sa femme

(f° 3, v°). — Secondes assises (5 juillet 1672, f° 5, v°) : — Le procureur fiscal, demandeur, contre Alexis Masson, écuyer, sieur de la Guyonnière (f° 6, v°); Bodet, écuyer, sieur de la Fenestre (f° 7); Jean de La Voyrie, écuyer, sieur de la Roche (*id.*)

B. 885. (Cahier.) — In-8°, 22 feuillets, papier.

1705-1712. — Justice seigneuriale des châtellenie et abbaye royale d'Orbestier. — Registre des assises de la maison abbatiale de Vairé, tenues par Mathieu Girardin, sénéchal. — Le procureur fiscal de la cour, comparant par Philippe Rambaud, demandeur : contre les propriétaires de la maison noble des Bessons, en la personne de François Gravoil, seigneur du dit lieu (20 avril 1705, f° 3); René Fleurisson, héritier de feu Robert Fleurisson, procureur fiscal de la Motte-Achard, et de Hélène Gazeau, son épouse (*id.*); Pierre Lingier, écuyer, seigneur de la Guignardière (*id.*, f° 3, v°); Gillette Poitevin, dame de la Multière, de la Florencière et autres lieux (*id.*, f° 4); André Leblanc, sieur du Rouillon et demoiselle Coudriau, son épouse (25 mai 1705, f° 6); les seigneurs et propriétaires de la Fresnière et du Chatenay (*id.*, f° 7); Henri-Auguste de La Tour, chevalier, seigneur d'Aizenay et de la Prejaudière (6 juillet 1705, f° 10); — contre les héritiers de Robert Morisson, sieur de la Brossardière et des Forges (18 mai 1706, f° 13); — contre les héritiers du sieur de la Cantinière-Morisson (1^{er} mars 1707, f° 14, v°); Marie-Louise Poitevin du Plessy-Landry (29 mars 1707, f° 15, v°); André Buor, écuyer, seigneur de Villeneuve (3 mai 1707, f° 17); Louis-Gabriel Buor, chevalier, seigneur de la Chasno-lière (24 mai 1707, f° 17); — contre René Tribert, bourgeois, héritier de Renée Cousturier, sa mère (30 juin 1712, f° 19, v°); Jean Goupilleau, sieur de la Brissonnière (4 août 1712, f° 21).

B. 886. (Cahier.) — In-8°, 8 feuillets, papier.

1713-1715. — Justice seigneuriale des châtellenie et abbaye royale d'Orbestier. — Registre des assises de la maison abbatiale de Vairé. — Le procureur fiscal, comparant par Mathurin David, demandeur : contre les propriétaires de la métairie de la grande Gaubretière, paroisse de Landevicille (21 juin 1713, f° 1, v°) et de la maison noble du Verger, située à Vairé (*id.*, f° 2, v°); Pierre Mourain, sieur des Begaudières (19 juillet 1713,

fo 3, v°) ; — contre René-Jacques Bodet, écuyer, seigneur de Brem (11 juillet 1714, fo 4, v°) ; messire Pugnard, curé de Saint-André-d'Ornay, et autres, seigneurs de la moitié du fief de la Barbière-Raviron ou Caillon (17 août 1714, fo 5) ; demoiselle Marguerite Bouhier du Bossy et René Bouhier, fille majeure (6 septembre 1714, fo 6, v°). — Réception d'hommage : de la maison noble, métairie et moulin de Giraudet, paroisse de la Chapelle-Achard, rendu par François-André Buor, écuyer, seigneur de la Chasnolière, le Verger, etc. (6 septembre 1714, fo 6, v°) ; de la maison noble de la Sauzinière, sise au bourg de Vairé, par le même (*id.*, fo 7). — Réception de l'aveu et dénombrement du fief de la Fricheportière, présenté par Pierre Chaigneau, curé de Vairé, au nom de Marie Gourdeau, veuve de Étienne Pinyot, écuyer, seigneur de la Girardière, dame des Bessons (12 septembre 1715, fo 8 v°).

B. 887. (Cahier.) — In-8°, 6 feuillets, papier.

1738-1741. — Justice seigneuriale des châtellenie et abbaye royale d'Orbestier. — Registre des assises de la maison abbatiale de Vairé, tenues par François Ordonneau, sénéchal. — Monseigneur de cette cour, demandeur et comparant par Mathurin David, son procureur fiscal, contre les propriétaires des maisons nobles du Verger et de la Sauzinière, situées au bourg de Vairé (18 décembre 1738, fo 1) ; — contre Pierre-Alexis Dubois, chevalier, vicomte d'Anizy et autres lieux (12 août 1739, fo 2, v°) ; — contre le sieur Degounor, fermier de Beaumarchais, propriétaire de domaines sis au fief du Cloucq, paroisse de Saint-Martin-de-Brem (21 juin 1741, fo 3, v°).

B. 888. (Cahier.) — In-8°, 24 feuillets, papier.

1774-1775. — Justice seigneuriale des châtellenie et abbaye royale d'Orbestier. — Registre des insinuations « des contracts qui seront présentés pour estre insinués au greffe des abbayes royales de Saint-Jean-d'Orbestier, Saint-Pierre de Vairé et membres en dépendant, cotté et paraphé par nous, Pierre-René Sourrouille, sieur de la Mortière, » sénéchal de la dite châtellenie. — Ventes : par Jean Pottier, forgeron, et sa femme, à messire Jaillard, chevalier, seigneur des Forges, commandant du bataillon de milice garde-côte des Sables, de cinq

aires de marais salants, paroisse d'Olonne, moyennant 150 livres (15 février 1762, fo 5) ; — par Pierre Dibon, perruquier, et sa femme, à Jeanne Perroteau, veuve de René Duplex, sieur des Bazogères, lieutenant général de l'amirauté de Poitou, de la moitié de vingt et un aires de marais salants indivis, paroisse d'Olonne, moyennant 315 livres (26 avril 1754, fo 7) ; — par Jean-Pierre Cadou, négociant, et Madeleine Collinet, son épouse, à Louise Copegasche, veuve de Joachim Libaudière, marchand, d'une borderie au village de la Pironnière, paroisse du Château-d'Olonne, moyennant 1300 livres (1^{er} juillet 1774, fo 10) ; — par Charles Monard, maître tailleurs d'habits, et son épouse, à Jean-Marie Nobiron, Élu aux Sables-d'Olonne, de toutes les terres leur appartenant dans la paroisse du Château-d'Olonne, moyennant 800 livres (31 décembre 1774, fo 13, v°) ; — par Marie Caillaud, fille majeure, marchande, à demoiselle Louis Gaudon, fille majeure de Augustin Gaudon, notaire royal, d'une maison aux Sables, moyennant 300 livres, et la rente de 20 livres due sur la dite maison (29 mai 1773, fo 19) ; — par Madeleine Guillet, fille mineure, procédant sous l'autorité de Mathurin Léard, tisserand et sergent de ville des Sables, à demoiselle Catherine Petiot de la Richardière, fille majeure, d'une maison aux Sables, moyennant la rente de 14 livres due sur la dite maison et 52 livres de pot de vin (26 septembre 1775, fo 23).

B. 889. (Cahier.) — In-8°, 20 feuillets, papier.

1777-1778. — Justice seigneuriale des châtellenie et abbaye royale d'Orbestier. — Registre des insinuations. — Ventes : par Étienne Herbert, laboureur, à Jean Collas, courrier des Sables à Châtillon-sur-Sèvre, et Marie Guibert, sa femme, d'une maison au village de la Pironnière, paroisse du Château-d'Olonne, de plusieurs jardins et de terres labourables, pâtis et prés moyennant 1024 livres (6 avril 1777, fo 1) ; — par demoiselle Anne Péault, fille majeure, et René Péault, son frère, notaire royal et procureur, à Jeanne Masson, veuve de Nicolas Bouron, capitaine de navire, de cinquante-huit aires de marais salants, paroisse d'Olonne, moyennant 1200 livres (7 juillet 1767, fo 10) ; — par Jeanne Moreau, veuve de Joachim Apparaillé, dit Riche-lieu, marchand voiturier, à Jean Marchandeau, laboureur, de trois journaux de vigne, au fief des Foliettes, moyennant 50 livres (3 mai 1778, fo 18, v°).

B. 890. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1708-1768. — Justice seigneuriale des châtellenie et abbaye royale d'Orbestier. — Procédures civiles. — Réception : de Louis Lavergne, sergent du comté d'Olonne, dans la charge de sergent de la juridiction d'Orbestier (9 juillet 1738) ; — de Jacques Thibault, notaire de cette cour, dans la charge de procureur postulant (3 août 1740) ; — de Pierre Biroché fils, notaire et procureur fiscal de la châtellenie de l'Île-d'Olonne, de Charles-François Rouillé, greffier de l'amirauté des Sables, de Jean-Louis Blay, ancien procureur au Présidial et autres cours royales de Poitiers, dans les charges de notaire et procureur postulant de la juridiction d'Orbestier (2 septembre 1744 pour les deux premiers et 26 mars 1760 pour le dernier). — Acte de confirmation par lequel Joseph-Marie de Rafelix de Saint-Sauveur, chevalier, maître de camp et capitaine au régiment de Conti-cavalerie, chevalier de Saint-Louis, au nom et comme fondé de procuration de Charles-Joseph-Marius de Rafelix de Saint Sauveur de Soyan, abbé commendataire de Saint-Jean-d'Orbestier, ratifie les lettres de provision de greffier de la dite abbaye, accordées à Pierre Biroché par Monsieur de Brageolgne, dernier abbé (12 octobre 1763). — Copie : des lettres de provision de Monsieur Sourrouille de la Mortière, avocat et procureur fiscal de la ville des Sables et du comté d'Olonne, en qualité de sénéchal de Saint-Jean-d'Orbestier (15 octobre 1768) et du jugement de sa réception, au siège de Fontenay, dans le dit office (12 novembre 1768). — Procès-verbaux : de baillette de deux terrains d'une assez vaste étendue, près le village de la Pironnière, paroisse du Château-d'Olonne, et qui depuis un temps immémorial sont incultes, concédés par l'abbé d'Orbestier, le premier à Mathurin Texier, laboureur, et le second à Louis et Jacques Mesraud, frères, aussi laboureurs, sous la condition de rendre chaque année à la dite abbaye la cinquième partie des fruits (5 mars et 9 avril 1755) ; — de renonciation à succession ; — de visite des bâtiments de la métairie de Port-Juré, incendiés en partie dans la nuit du 16 au 17 juin (18 juin 1751) ; — de tutelle ; — d'émancipation de Gabriel et René Sourrouille, enfants de défunts Pierre Sourrouille, sieur de Cadillon et Marie Suirot (27 février 1768) etc. — Hommage de la moitié du fief de la Fricheportière, paroisse de Vairé, rendu à l'abbaye d'Orbestier, par Jean-Baptiste-Marie-

Joseph Morisson, écuyer, seigneur de la Basselière, fils de feu Jean-Baptiste Morisson (13 juin 1724).

B. 891. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1779-1781. — Justice seigneuriale des châtellenie et abbaye royale d'Orbestier. — Procédures civiles. — Réception : de Jacques Rigolage, sergent du comté d'Olonne, dans la charge de sergent de la juridiction d'Orbestier (6 avril 1781) ; — de René-Laurent Rouillé, greffier de l'amirauté des Sables, dans la charge de procureur postulant de la susdite cour (13 juin 1781). — Procès-verbaux : d'apposition de scellés, tutelle, inventaire et vente de meubles, etc., le tout concernant la succession de Jean Petitgars, laboureur, veuf de Marie Barbeau (1^{er} mai au 30 juin 1780) ; — d'apposition et reconnaissance de scellés, sur les meubles de Henri-Jérôme Boisson, l'un des fermiers du revenu temporel de l'abbaye d'Orbestier, accusé d'attentat suivi de mort sur la personne de François Bourcereau, journalier (14 avril au 11 décembre 1781) ; — d'apposition et reconnaissance de scellés, tutelle et adjudication de bail de domaines d'enfant mineur, le tout concernant la succession de Marie-Anne Massé, veuve de Julien Tireau, maître chirurgien (8 mai au 8 août 1781) ; — d'inventaire des registres et papiers dépendant du greffe d'Orbestier, à l'occasion du décès de Pierre Biroché, greffier de ladite cour (28 juin 1779). — Procuration donnée par Charles-Joseph-Marius de Rafelix de Saint Sauveur, évêque, vicomte de Tulle et abbé commendataire de Saint-Jean d'Orbestier, à Antoine Chaumont, commissaire aux droits féodaux à Tulle, à l'effet de se transporter dans la dite abbaye, pour y recevoir les comptes des fermiers, dresser procès-verbal des réparations à faire et passer tels actes qu'il jugera à propos (24 octobre 1780).

B. 892. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1782-1790. — Justice seigneuriale des châtellenie et abbaye royale d'Orbestier. — Procédures civiles. — Réception de Jacques-Benjamin Blay, notaire royal et procureur de la ville des Sables et du comté d'Olonne, dans la charge de notaire et procureur de la juridiction d'Orbestier (4 février 1784). — Procès-verbaux : d'adjudication du bail des domaines appartenant au mineur Tireau, désigné à l'article précédent (28 mai 1788) ; —

d'apposition de scellés sur les meubles et effets de feu dom Laurent Tortereau, prieur de l'abbaye d'Orbestier (22 décembre 1782); — d'apposition de scellés et inventaire de meubles, le tout concernant la succession de Catherine-Élisabeth Buffet, veuve de Pierre-Jacques Frappier de la Retardière (24 janvier au 19 mai 1786); — d'apposition et levée de scellés; — de description de meubles; — d'inventaire par bref état, partage et vente de meubles; — de remise des papiers du greffe d'Orbestier à Louis-François Palvadeau, greffier nouvellement nommé du siège, en remplacement de feu maître Biroché (14 février 1783); — de tutelle, avis de parents et curatelle; — d'émancipation de Jacques-Léon et Pierre-Louis Frappier, enfants mineurs des époux Frappier, désignés plus haut (12 janvier 1785). — Procurations à l'effet de rendre hommage à l'abbaye d'Orbestier: par Louis Buor, chevalier, seigneur de la Mulnière, pour raison de l'hôtel noble du Verger, sis au bourg de Vairé (Fait au château de la Flaivière, le 9 juillet 1782); — par très haut et très puissant Henri, marquis d'Asnières, seigneur de la baronnie de Palluau, de la châtellenie d'Aizenay, Pleuville, Gorse, la Bussière, la Cressonnière, la Papinière, Brandeau, la Bretonnière, la Thibaudière et autres lieux, brigadier des armées du Roi, ancien premier enseigne de la première compagnie des mousquetaires de la garde de sa majesté, chevalier de Saint-Louis, héritier principal de Henri-Auguste de La Tour, chevalier, marquis d'Aizenay, pour raison de la métairie de la Prejaudière, paroisse de Saint-Julien-des-Landes (Fait au château de Palluau, le 31 août 1782).

B. 893. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1711-1722. — Justice seigneuriale des chatellenie et abbaye royale d'Orbestier. — Procédures criminelles. — Informations: à la requête du procureur fiscal de la sus dite cour, contre les nommés Pouin, frères et autres, pour vol de bois dans les chênes verts et autres bois de l'abbaye d'Orbestier (3 et 10 juin 1711); — à la requête de Marie Tribert, veuve de Joseph Roulleau, sieur de la Plissonnière, fermière des revenus temporels de la dite abbaye, contre Joseph Roulleau, sieur de la Plissonnière, son fils aîné, et ses complices, pour voies de fait par eux commises en la maison abbatiale d'Orbestier, rupture de serrures et grillons de fer, enlèvement et consommation de fruits (15 mai 1722).

B. 894. (Cahier.) — In-8°, 60 feuillets, papier.

1729-1733. — OULMES (Baronnie). — Registre des audiences ordinaires. — Maître Pierre Aumon, demandeur en paiement de huit années de la jouissance d'une maison, contre dame Françoise Cacault (16 janvier 1730, f° 10, v°). — Demoiselle Fraigneau, demanderesse en paiement d'un billet, contre Claude-Hector Suyrot, chevalier, seigneur du Coudreau (5 juin 1730, f° 17). — Antoine Mignonneau, appelant d'une sentence rendue par le juge du Gué-de-Veluire, contre René Babin et sa femme (17 juillet 1730, f° 22). — Le procureur fiscal de la cour, demandeur en façon d'hommage, fournissement d'aveu et dénombrement contre: Gabriel Chapelle, chevalier, seigneur de Fontaines; Madame de Morienne, dame de la seigneurie du Treuil, paroisse de Fontaines; les héritiers de maître Piet, procureur au siège royal de Niort, propriétaire de la maison de Lespaux, paroisse de Courdault (14 août 1730, f° 25 et 25, v°). — Demoiselle Anne Letellier, femme de Nicolas Bailly, sieur du Plessis, demanderesse en séparation de biens contre son mari (4 décembre 1730, f° 30). — Prestation de serment à l'occasion de la reprise annuelle des audiences: du sieur Fourneau, procureur postulant et en même temps procureur fiscal de la baronnie; de Louis Rodier, et Jean Bastard, procureurs postulants; de Philippe Cormasson, greffier, et François Massé, sergent, le dit serment reçu par Jacques Arnault, procureur du Roi au siège royal de Niort, sénéchal de la baronnie d'Oulmes (3 novembre 1731, f° 46). — Jean Charrot, curé de Notre Dame de Courdault, demandeur en dommages-intérêts, pour avoir été mordu par une chienne appartenant à Jean Nouzille, laboureur (24 septembre 1732, f° 54). — Jacob Foubert, demandeur en paiement d'un billet contre Messire Suyrot, sieur de Bois-Renaud (1^{er} juin 1732, f° 60).

B. 895. (Cahier.) — In-8°, 39 feuillets, papier.

1733-1735. — Justice seigneuriale de la baronnie d'Oulmes. — Registre des audiences ordinaires. — Louis-Joseph Rodier, fermier de la susdite baronnie, demandeur en paiement de dommages et agats commis par les bestiaux de Jacques Marchand, dans la garenne de Saint-Sigismond (1^{er} février 1734, f° 6, v°). — Le pro-

cureur fiscal de la cour, demandeur en façon d'hommage, etc., contre : Brunet, écuyer, seigneur de Montreuil ; Boutou, écuyer, sieur de la Bogisière ; Grellier, écuyer, sieur de la Jousselinière (5 juillet 1734, f° 15 et 15, v°). — Charles d'Hillerin, docteur en Sorbonne, doyen du chapitre de la Rochelle, prieur de Saint-Étienne-lès-Niort, demandeur aux fins de sa requête, contre Catherine Aumon, veuve Cacault, Louis-Joseph Rodier, procureur en cette cour et fermier et demoiselle Aumon, sa femme (3 août 1734, f° 18, v°). — Louis Guinefolleau, demandeur en nomination de curateur à succession vacante contre Mathieu Giraud et autres (24 janvier 1735, f° 25, v°). — Maître Pierre Bourdeau, demandeur en paiement de six boisseaux de froment et deux mesures de baillarge contre Pierre Delaroy (23 août 1735, f° 37, v°).

B. 896. (Cahier.) — In-8°, 26 feuillets, papier.

1735-1737. — Justice seigneuriale de la baronnie d'Oulmes. — Registre des audiences ordinaires. — Anne-Céleste-Louise de La Rivière, demanderesse en exécution de sentence, contre Quentin Desprez, écuyer, seigneur de la Fosse (19 décembre 1735, f° 1). — Louis-Joseph Rodier, demandeur en estimation de biens et domaines relevant de la baronnie d'Oulmes, contre François François, sieur du Temps (5 mars 1736, f° 9). — Jean Gaborit, appelant d'une sentence rendue par le juge du Gué-de-Veluire, contre la veuve de Pierre Chessebœuf (14 mai 1736, f° 13, v°). — Le procureur fiscal de la cour, demandeur en blâme contre Jean Simonneau, écuyer, sieur de Girassac (2 juillet 1736, f° 16). — Prestation de serment à l'occasion de la reprise annuelle des audiences : de Jean Bastard, Henri Benoist, Louis-Joseph Rodier, Henri Delaroy, procureurs ; de Philippe Cormasson, greffier ; de Jean Pierceau, Élie Tristand et Louis Delaroy, sergents (19 novembre 1736, f° 21).

B. 897. (Cahier.) — In-8°, 44 feuillets, papier.

1737-1741. — Justice seigneuriale de la baronnie d'Oulmes. — Registre des audiences ordinaires. — René Pager, sieur de la Noue, et dame Neau, son épouse, demandeurs en exécution d'un contrat de rente contre Adam Benoist et François Poumeret (11 mars 1737, f° 1, v°). — Maître Jean Bastard, demandeur en paie-

ment de frais, contre Louis Ravard, voiturier (3 mars 1738, f° 11, v°). — Le procureur fiscal de la cour, demandeur en reddition de foi et hommage, etc., contre les propriétaires de la seigneurie de Veluire et fiefs en dépendant (7 juillet 1738, f° 20, v°). — François Picoteau, appelant de la sentence du juge de la Motte-Nizeau, contre messire Quentin Desprez, écuyer (12 janvier 1739, f° 26). — Jacques Butraut, fermier de la seigneurie du Gué, appelant de la sentence du sénéchal de la châtellenie de Veluire, contre la veuve de Jan Baudin (23 janvier 1741, f° 34). — Maître Philippe Serrant, demandeur en saisie-arrêt contre Philippe Cormasson, greffier de la juridiction d'Oulmes. (20 mars 1741, f° 38, v°).

B. 898. (Cahier.) — In-8°, 32 feuillets, papier.

1741-1744. — Justice seigneuriale de la baronnie d'Oulmes. — Registre des audiences ordinaires. — Pierre Fourneau, notaire royal, demandeur en paiement de la somme de quarante sous contre Jacques Raison (9 avril 1742, f° 8, v°). — Louis Canteau, menuisier, demandeur en paiement de la somme de vingt-deux livres contre messire Grellier, écuyer, seigneur de Puy-Bernier (*id.*, *id.*). — Messire Gabriel Brunet, demandeur en délivrance de choses saisies, contre Pierre Ligonnière et Étienne Guilloteau (3 septembre 1742, f° 15). — Henri-Louis Ravard, chevalier, seigneur de Pugné, demandeur en paiement de sept années d'arrérages de la rente foncière de soixante-quinze livres, contre François Guenon (10 juin 1743, f° 25, v°). — Le procureur fiscal de la cour, demandeur en reddition de foi et hommage, contre Jean-Louis Chasteigner, prêtre (15 juillet 1743, f° 27). — Le même, demandeur en exécution de sentence, contre messire de Hauteville, prieur de Clieffois (16 décembre 1743, f° 30, v°). — Louis Piron, commissaire aux fruits saisis de la Forêt-Nesdeau, demandeur en décharge de sa commission, contre Victor Gourdeau, seigneur de Longève et de la Rataudière et les propriétaires de la dite Forêt-Nesdeau (27 janvier 1744, f° 31, v°).

B. 899. (Cahier.) — In-8°, 41 feuillets, papier.

1744-1746. — Justice seigneuriale de la baronnie d'Oulmes. — Registre des audiences ordinaires. — Le procureur fiscal de la cour, demandeur en reddition

de dénombrement, contre les seigneurs des dîmes des Retailleurs (9 août 1745, f° 3, v°). — Maître Louis-Joseph Rodier, demandeur en paiement de la somme de six livres, quatorze sous, onze deniers, contre Jean Fillon (6 septembre 1745, f° 6). — Maître Nicolas Beurrey, conseiller du Roi au siège de Fontenay-le-Comte, demandeur en homologation de procès-verbal, contre Nicolas Bailly et son épouse (4 juillet 1746, f° 10, v°).

B. 900. (Cahier.) — In-8°, 20 feuillets, papier.

1748-1750. — Justice seigneuriale de la baronnie d'Oulmes. — Registre des audiences ordinaires. — Lettres de provision de la charge de sénéchal de la juridiction accordées à Jean-Baptiste Bonnamy de Bellefontayne, avocat en Parlement, demeurant à Maillezaïs, par Marie-Anne-Louise-Céleste de La Rivière, veuve de Claude-Adrien De la Fond, chevalier, seigneur de la Ferté et autres lieux, marquis de Paudy, Adrien-Jules Gaultier, chevalier, seigneur de Besigny et autres lieux, président au Parlement et de la seconde chambre des requêtes du Palais et Philippe-Guillaume Jacquier, vidame de Vieilmaison, chevalier, seigneur de Bobigny, conseiller du Roi en ses conseils et sa cour de Parlement, tous seigneurs et dame par indivis de la terre et baronnie d'Oulmes, Courdault, Saint-Sigismond et dépendances (10 février 1748, f° 1). — Autres lettres de provision de la même charge accordées au précédent par Michel-Louis Rioult, écuyer, seigneur et patron du Breuil, en Normandie, tant pour lui que pour ses cohéritiers en la succession de messire Jean-Charles De la Fond, chevalier, conseiller du Roi en son grand conseil, dans la ligne d'Adrien Bance, et seigneurs en cette qualité pour une tierce partie de la baronnie d'Oulmes en Bas-Poitou (9 février 1748, f° 1, v°). — Réception dudit sieur Bonnamy de Bellefontayne pardevant la sénéchaussée royale de Fontenay (30 mars 1748, f° 2, v°); installation du même à Oulmes (1^{er} avril, 1748, f° 4). — Reprise des audiences : Jean Bastard et Louis-Joseph Rodier, procureurs, Philippe Cormasson, greffier, et Pierre Bertrand, sergent (*id.*, f° 5). — Ordonnance du sénéchal portant que les audiences se tiendront dorénavant le jeudi de chaque semaine, à 9 heures du matin (*id.*, f° 5). — Lettres de provision de la charge de procureur fiscal accordées au sieur Desgranges, notaire royal à Fontenay-le-Comte : 1^o par Adrien-Jules Gaultier, Philippe-Guillaume Jac-

quier, tant pour eux que pour leurs cohéritiers, dans la ligne Châtillon, de Charles-Jean De la Fond, baron d'Oulmes; 2^o par Marie-Anne-Louise-Céleste de La Rivière, veuve de Claude-Adrien De la Fond, légataire universelle du dit feu Charles-Jean De la Fond, son fils unique; 3^o tous les trois stipulant encore pour les héritiers, dans la ligne Bance, du dit seigneur De la Fond, en cette qualité seigneurs et propriétaires avec eux, par indivis, de la dite baronnie d'Oulmes (15 mars 1748, f° 6). — Réception de François Pasquier, procureur fiscal de la baronnie de Maillezaïs, et de Pierre Decréon, procureur et notaire de la même baronnie, en qualité de procureurs postulants, et de Charles Brand, sergent de la précédente juridiction de Maillezaïs, en qualité de sergent du siège d'Oulmes, à la charge par eux d'obtenir les provisions des dits offices (6 mars 1749, f° 7). — Pierre Aumon, sieur de la Merlaudière, demandeur en exécution d'un contrat de constitution de rente contre Henri Benoist, procureur en la cour et Catherine Cacault, son épouse, Philippe Pelletier et Marie Cacault, son épouse (19 février 1750, f° 12, v°). — Marie-Charlotte Brun, veuve de Jean-Louis Gracieux, conseiller du Roi, demanderesse en saisie arrêt contre Nicolas Baud, laboureur (2 juillet 1750, f° 16, v°).

B. 901. (Cahier.) — In-8°, 24 feuillets, papier.

1750-1754. — Justice seigneuriale de la baronnie d'Oulmes. — Registre des audiences ordinaires. — « Maître Henry Benoist, plus ensien postulant de cette juridiction, comparant en personne, faisant pour maître Pierre Desgrange, procureur fiscal de cette baronny, apant pour cause de maladie, requier qu'il nous plaize [à nous sénéchal], recevoir le serment acoutumé de maître François Paquier et maître Pierre Decréon, et maître Charles Rocheteau, procureurs postulants de cette juridiction, de Pierre Bertrand et Charles Brand, sergents de cette juridiction... ensemble de maître Philippe Cormasson, greffier de cette cour, et aux offres qu'il fait luy mesme de prester sermant en sa dite quallité de procureur postulant, dont du tout il a requis acte et s'est sousigné ce trois décembre mil sept cent cinquante » signé Benoist (f° 1). — Sentences : condamnant François Bonami et autres à trois livres d'amende, applicables à la fabrique de l'église de Saint-Sigismond, pour « avoir fréquenté le cabaret et donné du vin pendant les heures de l'église, au jour de feste », la dite condamnation prononcée à la requête

de Charles de La Paluelle de Montmusson, prieur de Saint-Sigismond (4 mars 1751, f° 4, v°); — condamnant Pierre Ristord à exposer et délaisser à Jean-Baptiste-Michel Aumon, sieur de Beaupuy, une maison et ses dépendances sur laquelle était assise la rente de sept livres en argent et deux poulets (27 janvier 1752, f° 10, v°); — condamnant Nicolas Chollet à payer à Henri Suyrot, chevalier, seigneur de Bois-Renaud, vingt-neuf années d'arrérages du cens d'un boisseau de froment (13 avril 1752, f° 13); — condamnant demoiselle Esther Guillemaud à payer à Jacques de Villiers, avocat au siège royal de Saint-Maixent, la somme de 187 livres 14 sous 10 deniers, pour restant des causes d'un billet consenti par la dite demoiselle (12 avril 1753, f° 19).

B. 902. (Cahier.) — In-8°, 12 feuillets, papier.

1755-1756. — Justice seigneuriale de la baronnie d'Oulmes. — Registre des audiences ordinaires. — Reentrée du Palais (20 mars 1755, f° 1). — Enquête pour Pierre Bourdeau, notaire et procureur fiscal de la châtellenie de Benet et Magné et François Nouan, journalier, contre Jean Barbier, charron (24 avril 1755, f° 3). — Louis Ferré, sieur de Bois-Roux, demandeur en paiement de la somme de 163 livres 16 sous, contre Pierre Braud et communauté (15 juillet 1756, f° 10). — Jean Saint-Martin, maître chirurgien, demandeur en paiement de la somme de 24 livres 18 sous, contre Nicolas Marot, défendeur originaire et demandeur en garantie contre Mathieu et Jean Turigné (*id.*, f° 10, v°).

B. 903. (Cahier.) — In-4°, 53 feuillets, papier.

1758-1763. — Justice seigneuriale de la baronnie d'Oulmes. — Registre des audiences ordinaires. — Lettres de provision : de la charge d'assesseur et lieutenant du sénéchal de la juridiction, accordées à Charles-Auguste Bonnamy de Bellefontayne, avocat en Parlement, par : 1° Jacques de La Rivière, chevalier, comte de Mur, faisant tant pour lui que pour son frère le comte de La Rivière, lieutenant-général des armées du Roi et commandant la compagnie des mousquetaires noirs, et ses sœurs ; 2° Charles-Philippe-Guillaume Jacquier, vidame de Vieilmaison, chevalier, conseiller du roi au Parlement, seigneur de Bobigny et autres lieux, faisant tant pour lui que pour les héritiers dans la ligne

de Philippe de Chastillon ; 3° et Yves de Verduc, chevalier, conseiller du Roi au Parlement, seigneur de Soisy et autres lieux, tant pour lui que pour Anne-Catherine De Selles, son épouse, comme étant aux droits de Monsieur le Président de Besigny, de madame de Bernis et de Monsieur Pasquier, lesquels ont cédé tous leurs droits dans la baronnie d'Oulmes aux dits époux de Verduc, comme représentant les héritiers d'Anne de Chastillon (5 septembre 1757, f° 1); — de la charge de procureur fiscal accordées par les mêmes à Joseph-Nicolas Moreau, procureur au siège royal de Fontenay (*id.*, f° 1, v°). — Installation de Charles-Auguste Bonnamy de Bellefontayne, précité, en qualité de lieutenant du sénéchal (16 mars 1758, f° 1, v°). — Réception en la cour d'Oulmes : dudit sieur Moreau, comme procureur fiscal ; de Henri Benoist, François Pasquier, Jean-Étienne Prezeau, et Charles Rocheteau, déjà exerçant mais non pourvus de lettres de provision, comme procureurs postulants ; de Eustache Jousselinière, notaire et procureur de la châtellenie de Damvix, comme notaire et procureur ; de Charles Brand, sergent de la baronnie de Maillezais, comme sergent (*id.*, f° 2, v° à 4). — Copie d'enregistrement du changement des audiences qui se tiendront désormais le mercredi au lieu du jeudi (26 mars 1758, f° 5, v°). — Réception de Louis Delaroy, praticien, dans la charge de notaire et commis-greffier de la juridiction (26 avril 1758, f° 6). — Lettres de provision de la charge de notaire accordées à Louis-Henri Benoist, par Yves de Verduc de Soisy, baron d'Oulmes, Courdault, Saint-Sigismond, et autres lieux (25 mars 1759, f° 14, v°). — Lettres de provision et acte de réception : de Jean-Étienne Prezeau, notaire et procureur de la baronnie de Maillezais, comme procureur postulant (1^{er} août et 5 septembre 1759, f° 16, v° et 17); de François Dubosc, en la même qualité (1^{er} février et 13 mars 1761, f° 27, v° et 28). — Procès-verbal de dépôt au greffe d'un contrat de transport de domaines par François Delaroy, prieur, curé de Bouillé (7 février 1760, f° 20, v°). — Charles Arnaud, marchand fermier, demandeur en exécution d'un contrat de rente contre François-Nicolas-Claude Suyrot, chevalier, seigneur du Coudreau (22 avril 1761, f° 30). — Remise au jeudi du jour des audiences primitivement fixé au mercredi (2 septembre 1761, f° 34, v°). — Gabriel Simonneau, écuyer, seigneur de Girassac, demandeur en exécution de bail à ferme contre Jean Chollet (19 août 1762, f° 43). — Maître Étienne Rodier, avocat en la cour, demandeur en saisie-arrêt contre Marie

Thibaudeau, veuve Gouneau (14 avril 1763, f^o 48). — Ordonnance du sénéchal faisant défense aux vassaux et justiciables de la baronnie d'Oulmes « de laisser aller et vaguer leur bestiaux dans les champs, avant que les bleds en ayent esté enlevés, et même d'un mois après » suivant la disposition de l'article 195 de la coutume du Poitou, à peine de trois livres d'amende contre les contrevenants (21 juillet 1763, f^o 51, v^o).

B. 904. (Cahier.) — In-4^o, 50 feuillets, papier.

1763-1767. — Justice seigneuriale de la baronnie d'Oulmes. — Registre des audiences ordinaires. — Lettres de provision et actes de réception : de Jean-Pierre-Ignace Roy, comme sergent, et de Louis Delaroy, praticien, comme procureur postulant de la dite juridiction (29 mars et 12 avril 1764, f^{os} 11, v^o et 12). — Ordonnance du sénéchal pour la vérification et la marque d'un nouveau boisseau étalon, pour les grains, l'ancien « estant uzé et hors d'estat de servir » (5 juillet 1764, f^o 15, v^o). — Philippe Cormasson, fermier de la baronnie d'Oulmes, demandeur en paiement de la somme de 30,000 livres pour le montant des revenus et droits de deux rachats directs du fief Bertin et des deux sous-rachats ou rachats de rencontre du fief desséché de Doix, contenant 823 arpents et demi, contre Louis-Nicolas Des Cars, chevalier, marquis de Pérusse et Jeanne-Marie-Victoire d'Artagnet, son épouse (11 juillet 1765, f^o 29). — Jacques d'Appelvoisin, chevalier, seigneur de Boullé, demandeur en paiement de la somme de 22 livres 5 sous contre René Bonnaud (30 janvier 1766, f^o 33). — Pierre Cartron, notaire et procureur de la châtellenie du Gué-de-Veluire, appelant d'une sentence rendue par le juge de la dite juridiction, contre Nicolas Favreau, farinier (24 juillet 1766, f^o 35). — Pierre Haranger, écuyer, seigneur du Mesnil-Roland, demandeur en exécution de bail à ferme, contre Jacques Guillebault, laboureur (*id.*, f^o 36, v^o). — Lettres de provision et acte de réception de Étienne-René Giraud, notaire de la baronnie de Maillezais et châtellenie de Damvix, comme notaire de la juridiction d'Oulmes (30 octobre et 6 novembre 1766, f^{os} 38 et 38 v^o). — Jean Mercier, seigneur de Boisse, demandeur en exécution de sentence, contre Jacques-Étienne Rouget (9 avril 1767, f^o 41, v^o). — Réquisitoire prononcé par Omer Joly de Fleury, avocat du Roi au Parlement de Paris, le 8 mai 1767, et arrêté du même Parlement en date du lendemain 9 mai, relativement

au bannissement des Jésuites (4 juin 1767, f^{os} 44, v^o et 46 v^o).

B. 905. (Cahier.) — In-4^o, 48 feuillets, papier.

1768-1773. — Justice seigneuriale de la baronnie d'Oulmes. — Registre des audiences ordinaires. — Ordonnances du sénéchal portant qu'à partir de la Saint-Martin prochaine, les audiences se tiendront le mercredi de chaque semaine non férié, de 8 heures du matin jusqu'à midi, « et cella pour faciliter les vassaux et justiciables venant aux marchés qui se tiennent le dit jour » (1^{er} septembre 1768, f^o 7, v^o). — Avis du même magistrat déclarant que l'établissement de six foires accordées au bourg de Fontaines par lettres patentes de Sa Majesté en date du 14 septembre 1768 « ne peut que estre très avantageux aux habitants du dit bourg de Fontaines et à ceux des paroisses circonvoisines » (1^{er} mars 1769, f^o 9). — Enquête sommaire pour Jean Marot, contre Jean Gourin, tous les deux marchands au bourg de Doix (7 juin 1769, f^o 12, v^o). — François Brossard, maître-chirurgien, demandeur en offre de retrait lignager, contre Philippe Pelletier, marchand (9 août 1769, f^o 19, v^o). — Françoise de Creil, duchesse de Beuvillier, dame de la seigneurie de Doix, demanderesse en imposition de nouveaux devoirs contre Michel Grizou (23 août 1769, f^o 21, v^o). — Louis-Hubert-Charles Chevalier, chevalier, seigneur du Pontreau, demandeur en reddition de compte, contre Marie-Angélique Le Roy, veuve de François-Antoine d'Arcemalle, écuyer, sieur de Fonrocher (5 septembre 1770, f^o 29). — Louis Pellerin, maître-chirurgien, Pierre Cacault, bourgeois, et autres, demandeurs en saisie-arrêt contre Louis Gautron, comme curateur à la succession vacante du sieur Nicolas Bailly (24 juillet 1771, f^o 34). — Le procureur fiscal de la cour, demandeur en prohibition de pacage dans le marais des Nattes, appartenant au seigneur d'Oulmes, contre Louis Ravard, qui avait laissé paître ses bestiaux dans le dit marais (11 mars 1772, f^o 38, v^o).

B. 906. (Cahier.) — In-4^o, 48 feuillets, papier.

1773-1776. — Justice seigneuriale de la baronnie d'Oulmes. — Registre des audiences ordinaires. — Sentence condamnant Jean Belliard, fermier du château

de Doix, à faire au sieur Neau de l'Aubetière, demandeur en retrait lignager, rétrocession des domaines par lui acquis du sieur Daux, par acte du 28 février 1772, et à restituer au même les fruits des dits domaines, à compter du jour des offres faites par ce dernier (21 avril 1773, f° 1); dépôt au greffe, par le dit Neau, de la somme de 11,787 livres 13 sous 4 deniers, pour l'acquisition des domaines et droits en question (3 mai 1773, f° 5); sentence déclarant le même Neau déchu du retrait lignager par lui exercé sur Belliard, faute d'avoir satisfait aux formalités prescrites par la coutume (23 juin 1773, f° 7, v°). — Paul Chapelle, chevalier, seigneur de Fontaines, demandeur en paiement d'une somme équivalente à la valeur des revenus de l'année courante du fief de l'Allemagne, relevant de la seigneurie de Fontaines, contre demoiselle Roquier, veuve de Nicolas Aumon, et le sieur Aumon, bourgeois, leur fils, propriétaires du dit fief (18 août 1773, f° 10). — Pierre-René Granier, mineur, étudiant, procédant sous l'autorité de François-Isaac Guillet-le-Jeune, procureur ès cours royales de Fontenay-le-Comte, son curateur, demandeur en offre de retrait lignager, contre le sieur Robin des Baraudières et demoiselle Cormasson, son épouse (15 février 1775, f° 20). — Étienne Rouget, lieutenant général de police de la ville de Niort, demandeur en paiement de 29 années d'arrérages de la rente de 4 boisseaux d'avoine due à sa seigneurie de la Culasse en Courdeau, contre Jacques Lardy et sa femme, défendeurs et demandeurs en garantie, contre Pierre Rodin de Prinçay (10 mai 1775, f° 25, v°). — La dame de Doix, demanderesse en paiement de 29 années d'arrérages de cens et devoirs, contre les propriétaires de la métairie de la Martinière (24 janvier 1776, f° 37, v°). — Enquête sommaire pour Pierre Bouchaud, laboureur, contre Jacob-Benjamin Paturaud, fermier des dîmes du prieuré de Saint-Sigismond et *vice-versa* (13 mars 1776, f°s 42, v° et 47 — et f° 1 du registre suivant B 907).

B. 907. (Cahier.) — In-4°. 50 feuillets, papier.

1776-1780. — Justice seigneuriale de la baronnie d'Oulmes. — Registre des audiences ordinaires. — Enregistrement de la proclamation du Parlement du 30 mars 1776, pour le maintien de la tranquillité publique (24 avril 1776, f° 3). — Jean Belliard, fermier de Doix, comme veuf et donataire universel de Marthe-Charlotte Pougnet, demandeur en entérinement de tes-

tament contre Grégoire-Florent Pougnet, prêtre, comme curateur *ad hoc* des enfants mineurs des dits époux Belliard (14 août 1776, f° 9). — Prestation de serment pour la reprise annuelle des audiences : de maîtres Rocheteau, Pasquier, Texier, Benoist, Delaroy et Prezeau-le-Jeune, procureurs postulants, de Gautron, greffier, et de Bertrand, Malval, Brand, Porcher, Demay et Guibellion, sergents et gardes (18 décembre 1776, f° 11, v°). — Enquête sommaire pour Jean Cacaault, marchand, contre Paul Dion, aussi marchand et *vice-versa* (2 juillet 1777, f° 17, v° et 22); — Jacques Coutin, maître de pension à la Rochelle, demandeur en paiement de la somme de 66 livres, contre Michel Monnerreau et communauté (17 juin 1778, f° 33, v°); — Gabriel Laisné, employé dans les aides, demandeur en reconnaissance de billet, contre Louis Monnerreau, clerc tonsuré (4 août 1779, f° 41); — Pierre-Auguste Caille-teau, marchand orfèvre, demandeur en paiement de la somme de 18 livres 13 sous, pour marchandises, contre René Dion (30 août 1780, f° 48, v°). — Sentence renvoyant Jean Brouard, marchand cabaretier, demandeur, contre Louis Delaroy, notaire et procureur de la cour d'Oulmes, par devant le juge de la châtellenie du Gué-de-Veluire, seul compétent (6 octobre 1780, f° 50).

B. 908. (Cahier.) — In-4°. 50 feuillets, papier.

1780-1785. — Justice seigneuriale de la baronnie d'Oulmes. — Registre des audiences ordinaires. — Jacques Savineau, demandeur en entérinement de lettres de récision, contre Jacques Morin et Marie Guillebault (24 janvier 1781, f° 2, v°). — Enregistrement de l'arrêt du Parlement du 27 avril 1781 faisant défense « à toutes personnes, de quelques qualités et conditions qu'elles puissent être, de s'assembler ni de s'attrouper, sous quelque prétexte que ce soit, les jours de dimanche et festes solennelles et annuelles, ni dans aucun autre temps de l'année, dans les villes, bourgs et paroisses, situés dans l'étendue du ressort de la sénéchaussée de Fontenay-le-Comte, fors pour les assemblées qui peuvent avoir lieu pour louer les domestiques nécessaires aux habitants de la campagne, lesquelles ne pourront se tenir pendant le temps du service divin »; et « à tous cabaretiers et aubergistes de donner à boire les dimanches et festes pendant le temps du service divin, ny en tout temps aprais huit heures du soir en lyver et aprais dix heures du soir en esté, le tout sous la peine portée par le dit arrêt »

(1^{er} août 1781, f^o 11). — Charles-René d'Orfeuille, écuyer, seigneur de la Butrie, demandeur en paiement de la somme de 23 livres, contre René Roy, marchand charpentier (29 mai 1782, f^o 17). — François-David Chapelle, chevalier, seigneur de Fontaines, demandeur en paiement de cinq années d'arrérages de la rente de 150 livres, etc., contre Pierre Boutin, farinier, et sa femme (18 juin 1783, f^o 27). — Louis Gautron, notaire et greffier de cette cour, défendeur et demandeur en dénonciation, et Marie Lucas, fille majeure, défendresse à la dite dénonciation et se joignant au dit Gautron, contre Madeleine Lucas, veuve de Jean Royer et autres, demandeurs en partage (30 juillet 1783, f^o 33). — Maître Pierre Gratreau, fermier, demandeur en paiement de plusieurs sommes à lui dues, contre divers (12 janvier 1785, f^{os} 42, v^o, à 44, v^o).

B. 909. (Cahier.) — In-4^o, 36 feuillets, papier.

1786-1790. — Justice seigneuriale de la baronnie d'Oulmes. — Registre des audiences ordinaires. — Jacques Turpaud, fermier de la cour de Bourgneuf, demandeur en paiement de deux années d'arrérages de cens, contre le chapelain de la chapelle de la Richerie (1^{er} février 1786, f^o 1). — Enquête sommaire pour Jacques Turgné, notaire royal à Montreuil, contre MATHURIN Benet (12 juillet 1786, f^o 9). — Le procureur fiscal de la cour, demandeur en exécution des règlements sur la police des cabarets : 1^o contre Louis Métayer, cabaretier, à Saint-Sigismond, et autres (9 août 1786, f^o 12 v^o) ; 2^o contre André Loriou, cabaretier, et Pierre Grimaud, bordier (6 juin 1787, f^o 18, v^o). — Pierre Grizaud, fabriqueur, demandeur en paiement de 29 années de la rente d'un boisseau de froment, contre le sieur Bouquet, docteur en médecine (14 mars 1787, f^o 17). — Enquête sur réquisitoire de Henri Prezeau, procureur fiscal de la cour, à l'effet de connaître si le chemin, qui conduit directement d'Oulmes à Aziré, est public (13 août 1788, f^o 23, v^o). — Ordonnance du sénéchal portant que l'édit du Roi de novembre 1787, concernant ceux qui ne font pas profession de la religion catholique, sera exécuté dans l'étendue de la baronnie d'Oulmes et sera inscrit sur le registre d'audiences, auquel sera annexé un exemplaire imprimé (27 août 1788, f^o 29). — Reprise annuelle des audiences : Louis Delaroy, Pierre-Louis Bastard, Urbain-Barnabé Dubois, Louis-Dominique Cornasson, procureurs postulants ; Charles Malval, François-Noël Pitre,

Jean-Antoine Frenoy, Jean Brand, Jean-Baptiste Pelereau et Jean Porcher, sergents et gardes (16 décembre 1789, f^o 34). — Maître Henry, notaire et procureur de cette cour, demandeur en paiement de la somme de 93 livres 13 sous 7 deniers, contre Marie-Rose Lussaud, femme séparée de biens de Louis Gautron (Dernière audience du 28 avril 1790, f^o 36).

B. 910. (Cahier.) — In-8^o, 12 feuillets, papier.

1734. — Justice seigneuriale de la baronnie d'Oulmes. — Registre des assises. — « Du 11 janvier 1734 cour d'assise de la baronnyne d'Oulmes, chastellanyes de Courdault et Saint-Sigismond, tenue par nous Jacques Arnault Couldraie, procureur du Roy au siège royal de Niort et juge sénéchal des dits lieux. » — Dame Jeanne-Philippe Bance, veuve de Claude De la Fond, chevalier, conseiller du Roi en tous ses conseils, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, intendant pour sa majesté en Alsace et Franche-Comté, dame des susdites baronnie et châtellenies, poursuite et diligence de maître Louis-Joseph Rodier, fermier des mêmes seigneuries, demanderesse contre les sujets et vassaux de la dite baronnie, défendeurs (f^o 1). — Remises ou délais accordés aux propriétaires des métairies de Pacouinay, la Brémaudière, la Chevallerie (22 février 1734, f^o 1, v^o) ; des maisons appelées le Chêne-Vert, la Croix-Blanche, la Corne-de-Cerf (*id.*, f^{os} 2, 2 v^o, et 3, v^o). — Présentation de déclarations par Jean Charot, prêtre (15 mars 1734, f^o 5, v^o) ; le titulaire de la stipendie (5 avril 1734, f^o 8, v^o). — Défauts et permis de saisir contre les propriétaires de la métairie de Pacouinay, des maisons du Chêne-Vert et de la Corne-de-Cerf, ci-dessus désignées (4 mai 1734, f^{os} 11, v^o et 12). — Présentation de déclaration par Pierre Rocher, écuyer, seigneur de Lande-Bergère, auditeur en la Chambre des comptes de Bretagne (17 mai 1734, f^o 12, v^o).

B. 911. (Cahier.) — In-8^o, 4 feuillets, papier.

1733-1739. — Justice seigneuriale de la baronnie d'Oulmes. — Registre des notifications. — Ventes : par Jean Gillebert, conseiller du Roi, contrôleur contre garde des monnaies, et négociant à la Rochelle, tant en son nom privé que comme ayant procuration de Michel Pinocheau, négociant à la côte de Saint-

Domingue, à François Gaudicheau, maître-apothicaire à Fontenay, et son épouse, de tous les biens et rentes acquis par le dit Pinocheau, de Jean-Baptiste-Eustache Nicolle, moyennant 8,000 livres (20 janvier 1735, f° 1, v°) ; — par Jean-Venant Daudeteau, ci-devant officier au régiment de Labadie infanterie, à Antoine Masson, notaire royal à Fontenay, d'une métairie située au village de Boisse, paroisse de Saint-Mars-des-Près, moyennant la somme de 2,900 livres et le paiement de plusieurs rentes (4 mars 1737, f° 2, v°) ; — par Louis Daudeteau, lieutenant de cavalerie au régiment de Maistre de camp général, à André Chastelain, marchand à Fontenay-le-Comte, d'une borderie située au dit village de Boisse, moyennant 650 livres (22 septembre 1738, f° 3, v°) ; — par Louis-Alexis Dantoinet, écuyer, seigneur de la Motte-Ternan, à Jean Pouponnot, marchand de draps et soie à Fontenay-le-Comte, d'une maison au bourg de Fontaines, moyennant la rente de 15 livres et 120 livres de pot de vin (20 juin 1730, f° 4) ; — par Julien-Fort Rabillé, bourgeois de Talmond, au dit Pouponnot et sa femme, de la métairie de la Brissonnerie, au bourg de Fontaines, et de la huitième partie d'une autre métairie au bourg du Langon, moyennant le paiement de plusieurs rentes s'élevant à 70 livres, dues à divers, plus celle de 105 livres payable au vendeur (sans date, f° 4, v°) ; — par Jacques Janneau, marchand blanconnier, et Françoise Joubert, sa femme, demeurant à Fontenay, à René-Auguste de Mouillebert, chevalier, seigneur de Puysec, de 12 journaux de vigne au fief des Plantes de Chaix, moyennant la somme de 100 livres (26 septembre 1739, f° 4, v°).

B. 912. (Cahier.) — In-8°, 6 feuillets, papier.

1740-1743. — Justice seigneuriale de la baronnie d'Oulmes. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par René Caquineau, demeurant à Maillezais, à Nicolas Bailly, sieur du Plessis, fermier général du prieuré d'Oulmes, d'une borderie sise au bourg de Courdault et d'un demi-journal de marais, près l'église du dit lieu, moyennant la somme de 160 livres (14 février 1740, f° 1) ; — par Michel-Étienne Turgot, chevalier, marquis de Soumont, seigneur de Saint-Germain-sur-l'Aulne et autres lieux, conseiller d'État, premier président du grand conseil, et Mathias Lievain, marchand de draps à Paris, créanciers, syndics et directeurs, avec l'acquéreur ci-dessous dénommé, des autres créanciers de feu Étienne-Hiacynthe-Antoine Poulle

de Martangis, maître des requêtes honoraires, à Jean-Baptiste Martin d'Artaguet d'Iron de la Hitte, baron d'Asnières, marquis de la Motte-Saint-Héraye et autres lieux, de la seigneurie de Boisse et de la moitié des marais de Doix, moyennant la somme de 180,000 livres et autres charges (23 août 1741, f° 2, v°) ; — par Pierre Boudet, marchand négociant, tenant le change du Roi à Rochefort, à Jean Noguier, maréchal à Montreuil, de deux terriers de marais plantés en bois, au tènement des Fallourds, dépendant du château de Doix, moyennant la somme de 200 livres (25 octobre 1740, f° 6).

B. 913. (Cahier.) — In-8°, 12 feuillets, papier.

1743-1750. — Justice seigneuriale de la baronnie d'Oulmes. — Registre des notifications et insinuations. — Contrat d'amortissement de la rente foncière de soixante boisseaux de blé due par Jean Poupeau, laboureur, à François Babin, sieur des Arsonnières, et Charlotte Drapron, sa femme, le dit amortissement consenti moyennant la somme de 1312 livres (28 février 1745, f° 5). — Ventes : par François Pelletier, notaire de la châtellenie de Benet, et son épouse, à Jacques-Étienne Rouget, lieutenant général de police au siège royal de Niort, d'une pièce de terre en pré, marais et bois, paroisse de Courdault, moyennant la somme de 3,000 livres et la rente de 9 livres (28 mai 1743, f° 5, v°) ; — par Louis-Claude Suyrot, chevalier, seigneur de l'Estang, à Mathieu Gougnard, journalier, de plusieurs boisselées et sillons de terre et d'un demi-journal et plusieurs pas de pré, le tout paroisse de Saint-Sigismond, moyennant la somme de 205 livres (15 juin 1748, f° 9) ; — par dame Marie Chandoré, veuve Collaire, à Philippe Cormasson, greffier de la baronnie d'Oulmes, d'une borderie au bourg d'Oulmes, et de vingt-cinq boisselées de terre, même paroisse, moyennant la rente de 20 boisseaux de froment et 10 boisseaux de baillarge (26 octobre 1747, f° 10) ; — par Pierre Quéré, marchand épicier à Fontenay, et sa femme, au même, d'une maison à Oulmes, de 40 boisselées et demie de terre, de huit journaux de marais et de la rente de 20 livres sur une maison sise au dit bourg, moyennant la somme de 2,700 livres et la rente de 20 livres due à un tiers (10 octobre 1748, f° 10, v°) ; — par Michel Savin, Pierre Girard, leurs femmes, et Pierre Gastineau, demeurant tous à Saint-Xandre en Aunis, au même, de la quatrième partie dans la mé-

tairie du Ballet, au bourg d'Oulmes, et dans une autre métairie du même nom, paroisse de Lié, moyennant la rente de 45 livres (26 novembre 1748, f° 11).

B. 914. (Cahier.) — In-8°, 49 feuillets, papier.

1759-1765. — Justice seigneuriale de la baronnie d'Oulmes. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par 1° Nicolas-Charles Galion, bourgeois de Paris, comme fondé de procuration de Charles-Honoré de La Porte Vezins, capitaine au régiment de Lyonnais, 2° Sébastien Richard, aussi bourgeois de Paris, comme fondé de procuration de Paul-Jules de La Porte Vezins, lieutenant de vaisseau, 3° et demoiselle Marie-Angélique-Félicité de La Porte Vezins, fille majeure, à Jean Le Bateur, bourgeois de Paris, comme tuteur *ad hoc* de Anne-Catherine De Selles, âgée de 23 ans, épouse de Yves de Verduc, chevalier; seigneur de Soisy, baron d'Oulmes, conseiller du Roi en sa cour de Parlement, fille de Charles De Selles, chevalier, seigneur du Mesnil, Saint-Denis et autres lieux, conseiller du roi en sa cour de Parlement, commissaire aux requêtes du Palais, et de feu Catherine Gaultier de Besigny, son épouse en premières noces, de la métairie du Petit Pacouinay, paroisse d'Oulmes, moyennant la somme de 7,300 livres (28 septembre 1758, f° 1); — par Pierre Bertrand, sergent de la baronnie d'Oulmes, à Antoine Thibaudeau, avocat en Parlement, de deux pièces de terre, paroisse de Saint-Sigismond, moyennant la somme de 100 livres (10 mai 1760, f° 8, v°); — par Jacques-René Grizaud, huissier royal, audancier de l'hôtel de ville de Fontenay et Anne Piet, son épouse, à Yves de Verduc, baron d'Oulmes, seigneur de Soisy, du Plessis-Saint-Antoine, conseiller honoraire au Parlement de Paris, d'une borderie au faubourg de Bourgneuf, paroisse d'Oulmes, moyennant la somme de 700 livres (7 avril 1763, f° 13, v°); — par Jean et Charles Bouteiller, Pierre Bonenfant et leurs femmes, au même, d'un jardin à Oulmes au-dedans de la pierrière du château, moyennant la somme de 12 francs deniers, celle de vingt livres pour remboursement d'un boisseau de baillarge dû sur le dit jardin et autres charges et conditions (12 avril 1763, f° 18). — Échange entre le dit baron d'Oulmes et maître François Baudet, sieur de la Grois, marchand, et Marie Robert, sa femme, par lequel le premier devient acquéreur de l'Ouche Rigaud, sise au Bourgneuf, précité, et abandonne en retour trois quarts de boisselée de terre, plantés en arbres

fruitiers et treilles, faisant partie de son grand jardin du château (30 avril 1763, f° 21). — Acte par lequel Louise Cacault, veuve de Pierre Suaudeau, apothicaire, Jean et François Bailly, François Rampillon et Renée-Anne Bailly, son épouse, accordant à la demande judiciaire formée par le dit baron d'Oulmes, se désistent en faveur de ce dernier, et moyennant la somme de 30 livres, d'un petit morceau de terrain appelé Fumiou, sis à Oulmes, tenant par deux bouts au grand pré du château (2 mai 1763, f° 23). — Ventes : par Pierre Fraigneau, bourgeois de Mauzé, et Marie Guyonnet, son épouse, à Antoine Masson, notaire royal et apostolique du diocèse de la Rochelle à Fontenay, de la métairie et fief du Petit-Portal, à Montreuil-sur-Mer, moyennant la somme de 9,400 livres (15 novembre 1763, f° 26); — par Jean-Jacques Rochard, prieur, curé de Coulonges-les-Royaux, à maître Raymond Saboureaux, de la métairie du Pouet, au bourg d'Oulmes, et de la rente foncière de 18 livres, moyennant la rente de 150 livres et un pot-de-vin de 2,500 livres (2 juillet 1750, f° 28, v°); — par Jean, François et Philippe Cacault, demeurant paroisse de Marsilly, province d'Aunis, à Jean-François-Joseph Moreau, écuyer, seigneur de la Grange, bailli du siège royal de Vouvent, séant à la Châtaigneraie, de la moitié d'une métairie sise au village de Puy-Letard, paroisse de Saint-Pierre-le-Vieux, moyennant le paiement de la moitié des deux rentes de 45 livres et de 100 livres, assises sur la dite métairie et la somme de 2,600 livres (sans date, f° 46); — par Marie Gaudineau, veuve de Jean-Baptiste Taulprier, notaire royal à Fontenay, à Alexis Esperon, sieur du Rivault, de la part qui lui est échue dans la succession de Pierre Gaudineau et Renée Guérit, son épouse, ses père et mère, moyennant la somme de 600 livres (28 novembre 1763, f° 47, v°). — Notification d'une sentence rendue au siège d'Oulmes, le 29 avril 1765, entre Jean Mercier, seigneur de Boisse et Elu à la Rochelle et Étienne Rouget, conseiller du Roi et ancien maire de Niort, contenant la cession faite au dit sieur Mercier, par le dit Rouget, d'une pièce de bois marais, appelée le Bois-de-l'Isle, sise en la paroisse de Courdault, moyennant la somme de 3,500 livres (10 septembre 1765, f° 48).

B. 915. (Cahiers.) — In-8°, 48 feuillets, papier.

1765-1770. — Justice seigneuriale de la baronnie d'Oulmes. — Registre des notifications et insinuations.

— Ventes : par Isaac Guillet-le-Jeune, procureur au siège royal de Fontenay, comme chargé de pouvoirs de Joseph-Jean Cassaing, clerc tonsuré, à Joseph-François Millouin, notaire royal à Fontenay, d'une maison appelée la Fenestre et ses dépendances, moyennant la somme de 1,000 livres et 50 livres de rente (18 novembre 1765, f° 1); — par Charles Thomas de La Mortière, receveur des traites à l'Herbergement, et René Porteau, sieur de la Roussière, à Antoine Masson, notaire apostolique du diocèse de la Rochelle, à Fontenay, de la moitié par indivis de la métairie de la Petite Tardière, sise au bourg de Doix, moyennant 3,240 livres (30 janvier 1765, f° 2, v°); — par Pierre Mercier, sieur de Champville, et Barbe Riou, sa femme, au même, de la seconde moitié de la dite métairie de la Tardière, moyennant 3,240 livres (15 novembre 1765, f° 3, v°). — Accord entre Antoine Masson, ci-devant notaire royal et apostolique, précédemment désigné, et Jean Belliard, fermier de la seigneurie de Doix, aux fins « d'éviter les contestations qui étoient sur le point de s'élever entreux touchant le retrait féodal et lods et ventes de parties des domaines de la Petite Tardière » (14 avril 1766, f° 17). — Ventes : par Charles-Nicolas Moriceau, écuyer, seigneur de Chousse, à Jean Dineau, marchand à Bioissy, de cinq journaux de pré en la prée de Saint Mars, moyennant la rente de 80 livres et 100 livres de pot de vin (27 mai 1764, f° 8); — par Jean-Étienne Joffrion, sieur de la Gestière, ancien lieutenant général de police de la ville et banlieue de Fontenay, à Mathurin-François Péraudeau, maréchal, de la maison noble du Page, sise à Fontaines, et d'un petit fief de vigne près du dit bourg, moyennant la somme de 1,600 livres et autres conditions (28 février 1763, f° 21); — par Marie-Rose Hudet, veuve de Pierre Testard, notaire royal à Fontenay, et Pierre-Mathieu Testard, procureur au siège royal de la même ville, à Marie-Anne-Angélique Duchesne du Mesnil, épouse séparée de biens de Jacques Genais, écuyer, seigneur du Chail, conseiller secrétaire du Roi honoraire, d'une maison, d'une borderie et 5 journaux de pré au village de Bioissy, moyennant la somme de 2,960 livres et 151 livres de rente (8 juillet 1767, f° 28). — Rétrocession féodale par Jean Pouponneau, maître cuisinier, demeurant au bourg de Bouillé, à Yves de Verduc de Soisy, baron d'Oulmes, d'une maison et ses dépendances sise au bourg de Saint-Sigismond, moyennant la somme de 220 livres et le paiement d'une rente de 15 livres due sur la dite maison (28 mai 1768, f° 30, v°). — Amortissement par Pierre Haranger, écuyer, seigneur du Mesnil-Roland

et de la Court de Bourgneuf, paroisse de Fontaines, de droits de cens, s'élevant à dix-neuf boisseaux, deux mesures et deux tiers d'avoine, dus par André Gusteau, marchand, sur neuf journaux de marais mouillé, moyennant le paiement de dix deniers de cens et la somme de 300 livres, etc. (6 avril 1768, f° 40, v°). — Ventes : par Georges Lucas, ci-devant habitant la paroisse de Saint-Martin-du-Doridon, ile de Saint-Domingue, demeurant actuellement à Saint-Laurs en Basse-Normandie, comme fondé de procuration de Jean-Baptiste Brossard, habitant au même lieu de Saint-Domingue, à Philippe Pelletier, contrôleur des exploits au bureau d'Oulmes, d'une métairie sise à Courdault, moyennant la somme de 2,600 livres et le paiement de la rente de 30 boisseaux de blé (22 mars 1769, f° 36); — par Antoine Suyrot de Bois-Renaud, seigneur du Coudreau en partie, chevalier de Saint-Louis, aide-major de la ville de Saint-Omer, commandant la dite place, et Jean-Claude-Louis Suyrot, chevalier, seigneur de l'Estang et du Coudreau, en partie, son frère puîné, à Yves de Verduc de Soisy, baron d'Oulmes, de la seigneurie du Coudreau, sise paroisse de Saint-Sigismond et composée de quatre fiefs moyennant la somme de 45,000 livres (17 novembre 1769, f° 41); — par François-Gabriel-Joseph-Henri Duval, seigneur de Chassenon, président à la Chambre des comptes de Nantes, à Ambroise Martineau de Puy-Bernier, de onze boisselées de terre en trois pièces, au fief de Bioissy, et autre, moyennant la somme de 1,040 livres (12 novembre 1763, f° 47, v°). — Au registre est annexé un état constatant les droits des greffiers pour les notifications depuis l'édit de 1581 jusqu'au règlement du 20 avril 1657.

B. 916. (Cahier.) — In-8°, 50 feuillets, papier.

1771-1773. — Justice seigneuriale de la baronnie d'Oulmes. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par François Brouard, cabaretier à Doix, et sa femme, à François Brossard, maître chirurgien, en la même paroisse, d'une maison et de la moitié d'une grange à foin, sises à Doix, moyennant la somme de 400 livres (19 décembre 1768, f° 1); — par Joseph-Aubin Lucas, employé aux aides à Niort, à Pierre-Sébastien Augier de Maisonneuve et Gabriel Augier du Cluseau, marchand, à Niort, de tous les domaines lui appartenant au village du Coudreau, paroisse de Saint-Sigismond, moyennant la rente de 50 livres et 200

livres de pot-de-vin (21 juillet 1771, f° 3, v°) ; — par Angélique-Marie Baraud, veuve de maître René Feuvre, à Philippe Cormasson, fermier à la Forest-Nesdeau, paroisse de Chaix, de la quinzième partie de la métairie de la Maison-Neuve, paroisse de Nieuil-sur-l'Autise, moyennant la somme de 260 livres (16 octobre 1756, f° 10, v°) ; — par Claude-Jean Desain, bourgeois, au même, des quatorze quinzièmes restants de la dite métairie de la Maison-Neuve, moyennant la rente de 50 livres et la somme de 3,190 livres (7 novembre 1766, f° 11, v°) ; — par Pierre Robin, bourgeois, au même, de la moitié par indivis de la métairie de la Gouinerie, paroisse d'Oulmes, moyennant la somme de 1,078 livres 10 sous (1^{er} décembre 1749, f° 12, v°) ; — par François Rampillon, marchand fermier aux Magnils-Régner, à Yves de Verduc de Soisy, baron d'Oulmes, d'une borderie au bourg de Courdault, moyennant la somme de 1,995 livres (29 avril 1772, f° 13, v°) ; — par Pierre Ligonnière, journalier, à René Tillé, maître-chirurgien à Maillezais, d'une pièce de marais plat, contenant deux journaux, en la seigneurie d'Oulmes, moyennant la somme de 24 livres (14 février 1772, f° 16) ; — par René d'Aux, écuyer, seigneur de Bourgneuf, tant en son nom que comme père de ses enfants mineurs et de feu Marie-Madeleine Pager, à Jean Belliard, fermier de la seigneurie de Doix, des deux métairies de la Marcardière, paroisse de Fontaines et de la Guestrie au dit bourg, plus divers autres immeubles, moyennant le paiement de la rente de 1,000 livres due sur les biens vendus et la somme de 6,000 livres (28 février 1772, f° 17, v°) ; — par le même, ès-dits noms, à Jean Guillebot, laboureur, de deux maisons sises au village de Bourgneuf, paroisse de Fontaines, moyennant le paiement de la rente de 19 livres 10 sous, due sur les dits immeubles et la somme de 300 livres (3 septembre 1771, f° 24, v°). — Rétrocession lignagère par maître Julien Denfer et Rose Martineau, son épouse, à René-François-Nicolas Pichard du Rivage, lieutenant du siège royal des Traités foraines de Fontenay et Marguerite Aubrit, son épouse, de la métairie du Page, paroisse de Fontaines, et d'un petit bois marais, moyennant le paiement de la rente viagère de 700 livres et de la rente perpétuelle de 400 livres dues sur la dite métairie et la somme de 4,036 livres 7 sous 4 deniers (4 juin 1772, f° 19, v°). — Ventes : par Thérèse Cacault, veuve de Jean Cacault, notaire de la baronnie d'Oulmes, à Philippe Pelletier, marchand, d'une maison appelée la Vieille-Église de Courdault, moyennant la somme de 2,700 livres et autres charges (13 juin 1750, f° 36) ; — par Jean Guil-

lon, fermier, à Michel Turgné, bourgeois, d'une maison sise au village de Doux, paroisse de Doix, et de divers immeubles, moyennant la rente de 75 livres et autres charges (10 septembre 1772, f° 40, v°) ; — par Pierre Haranger, écuyer, sieur du Mesnil-Roland, chevalier de saint Louis, capitaine des vaisseaux du Roi au port de Rochefort, à Marie Boutou, demoiselle de la Bogisière et Jeanne-Louise-Modeste Boutou, demoiselle de Pairé, demeurant à Fontenay, de la seigneurie de Bourgneuf, paroisse de Fontaines, et de six boisselées de terre, paroisse de Xanton, moyennant la somme de 24,220 livres (8 février 1773, f° 44) ; — par demoiselles Marie et Françoise Cardin, sœurs, demeurant à Fontenay, à Jean-François Quéré, ancien premier échevin du corps de ville, et dame Desforges, son épouse, de deux maisons et d'un petit jardin à Fontenay, moyennant le paiement de la rente de 7 livres due sur l'une des maisons et de la rente viagère de 20 boisseaux de froment créée en faveur des venderesses, plus la somme de 250 livres pour pot de vin, et en outre à la charge de laisser jouir les dites demoiselles Cardin de la presque totalité des dits immeubles leur vie durant (22 juin 1773, f° 45, v°).

B. 917. (Cahiers.) — In-8°, 48 feuillets, papier.

1773-1775. — Justice seigneuriale de la baronnie d'Oulmes. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Pierre Granier le jeune, fermier à Saint-Gillet, paroisse d'Auzay, et Louise Briand, son épouse, à Philippe Cormasson, fermier à la Forest Nesdeau, paroisse de Chaix, de deux borderies sises au village de Brillac, dite paroisse de Chaix, moyennant la somme de 1,800 livres et sous la condition de réméré pendant quatre ans (17 août 1758, f° 1) ; — par Venant Loyauté, fermier de la Rambaudière, paroisse des Moutiers-sur-Sèvre, et Marie Jamin, son épouse, à Michel Turgné, marchand, d'une pièce de marais, contenant quinze journaux, sise paroisse de Doix, moyennant la rente de 90 livres (17 août 1773, f° 6) ; — par Jacques-François Du Chastel, écuyer, seigneur de la Pinardrie, résident trésorier de France et général des finances du Poitou et Françoise Thomas des Touches, son épouse, à Louis-Samuel Machereau, seigneur de la Bertaudrie, avocat au siège royal de Fontenay-le-Comte, de la métairie, appelée Champ-Buzin ou Puy-Saint-Frais, sise paroisse de l'Hermenault, moyennant 25,600 livres (6 mars 1774, f° 14) ; — par : 1^o Henri

Bernard, sieur de la Rochette, Anne-Alexandre Savy de l'Étang, ancien officier des colonies et lieutenant de cavalerie, Louis-Jacques Savy, ancien lieutenant au régiment de Picardie, Henri Savy, sieur de la Rochette, officier de marine au département de Rochefort, Marie-Jacquette Savy de la Rochette, veuve de Mathurin Chevallereau, bourgeois, Antoine Savy de la Grange, 2^e Bernard Guyard, sieur des Mottées, procureur fiscal de la baronnie du Landreau, Eusèbe Guyard, sieur de l'Étang, bourgeois, 3^e demoiselle Jeanne-Anne de Verteuil, épouse, non commune en biens de Jacques Belotteau, bourgeois, à Augustin Martineau, fermier, de la métairie de Chantefoin, située au village de Nizeau, paroisse de Veltre, et appartenant par tiers aux dits vendeurs, moyennant la somme de 8,500 livres (27 novembre 1773, f^o 49, v^o) ; — par Françoise Du Buignon, épouse de haut et puissant Pierre-Charles-René de La Chaussée, écuyer, seigneur de Lallier et autres lieux, à Jean Brée, sieur de Beaulieu, de la grande métairie des Grois, paroisse d'Oulmes, et des bestiaux qui la garnissent estimés à mille livres, moyennant la somme de 4,222 livres et sous la condition que la dite dame Du Buignon jouira, sa vie durant, des revenus de la dite métairie et du profit des bestiaux ci-dessus énoncés (31 octobre 1770, f^o 20, v^o) ; — par Étienne-René Giraud, notaire et contrôleur des actes à Maillezais, et Marie-Anne Pineau, son épouse, à Louis-Hilaire Raison, marchand, de la moitié leur appartenant dans des domaines situés paroisse de Saint-Sigismond, moyennant la somme de 1002 livres (12 juillet 1774, f^o 25, v^o) ; — par Augustin-Jacques Boutet, avocat au Présidial de la Rochelle, à Marie-Anne Mathé, veuve de Étienne-François Boutet, référendaire de la chancellerie présidiale de la Rochelle, de tous les droits qui peuvent lui appartenir dans la succession de Marie-Élisabeth Boutet, sa sœur, femme au jour de son décès de Eustache Chollet, bourgeois, moyennant la somme de 1,000 livres (13 novembre 1773, f^o 37, v^o) ; — par Louis Denfer, prieur de la paroisse de Sérigné, à Jean Guérin, marchand, d'un décluseau et pêcherie contenant 400 brasses de long et d'une pièce de marais, le tout situé paroisse de Boix, moyennant la somme de 4,400 livres (4 avril 1775, f^o 43, v^o) ; — par Pierre Biraud, maçon, et sa femme, à François Pasquier, notaire et procureur fiscal de la baronnie de Maillezais, de plusieurs pièces de marais, paroisse de Sainte-Christine et de Saint-Sigismond, moyennant la somme de 420 livres (5 septembre 1775, f^o 44, v^o). — Sentence de la sénéchaussée royale de Fontenay-le-Comte pour Yves de Verdue de Soisy, baron d'Oulmes, demandeur

en retrait féodal, contre le sieur Arnaud (17 juin 1763, f^o 47, v^o).

B. 918. (Cahier.) — In-8^o, 50 feuillets, papier.

1776-1777. — Justice seigneuriale de la baronnie d'Oulmes. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par François Faucher d'Aubigny, bourgeois de Poitiers, et Françoise Dunoyer, son épouse, à Pierre Brunetière, procureur ès-cours royales et conseiller en l'hôtel de ville de Fontenay, de la neuvième partie de la métairie du Poteau, sise au village de Bourgneuf, paroisse de Montreuil-sur-Mer, moyennant la somme de 800 livres (15 mars 1770, f^o 1) ; — par Jean-Baptiste Dunoyer, marchand à Marans, et Marie-Madeleine Gresseau, son épouse, au même, d'une autre neuvième partie de la métairie du Poteau, ci-dessus désignée, moyennant la somme de 800 livres (7 mai 1769, f^o 2) ; — par Andrée Collon, veuve de Jean Chaigneau, marchand, à François Bernard de la Chambinière, négociant et ancien juge consul des marchands de la ville de Niort, d'une métairie située au village d'Aziré, paroisse de Benet, moyennant la rente de 65 boisseaux de blé et de 2042 livres de pot de vin (19 février 1769, f^o 4). — Adjudication de biens provenant de la succession de Mathieu Fillonneau, laboureur, à la requête de ses créanciers : Jean-Baptiste-Louis Bonnamy de Bellefontayne, représenté par son fils Charles-Auguste-Jean-Louis Bonnamy de Bellefontayne, maître particulier des eaux et forêts de Fontenay ; dame Jousseau, veuve Moreau, représentée par son fils Pierre-Philippe Moreau, avocat en Parlement et au siège royal de Fontenay et Jean-Baptiste Savary des Forges, procureur du Roi en l'Élection de la dite ville (13 mai 1771, f^o 8). — Ventes : par Pierre-Jacques Boutet, curé du Bourdet en Saintonge, à Thérèse Grignon, veuve de Nicolas Boutet, de tous les biens à lui appartenant par suite du décès de Marie-Françoise Boutet, sa sœur, épouse du sieur Chollet, bourgeois, et située en Anais et Poitou, moyennant la somme de 759 livres (10 mai 1770, f^o 15) ; — par Marianne De la Rade, veuve de Jean Mercier, Élu à la Rochelle, et Joseph Mestadier, docteur en médecine et médecin de l'hôpital militaire de Saint-Jean-d'Angély, gendre de la précédente et faisant pour Catherine Mercier, sa femme, à Ambroise-Étienne Sabouraud de la Sablière, fermier général de l'abbaye de Nieuil-sur-l'Autise, du domaine appelé le Bois de l'Île, paroisse de Cour-

dault, de deux rentes de cinq livres et de deux pièces de marais, paroisse de Saint-Sigismond, moyennant la somme de 4000 livres (17 janvier 1777, f° 34) ; rétrocession féodale, par l'acquéreur des précédents immeubles, en faveur de Yves de Verduc de Soisy, baron d'Oulmes, moyennant 4196 livres (12 mars 1777, f° 48, v°) ; — par demoiselle Monique Delaroy, fille majeure de feu Henri Delaroy, notaire, et de Françoise Quéré, à André Marchand, marchand, d'une borderie, paroisse de Bouillé, et de la rente de deux boisseaux de froment, deux livres en argent et une livre de beurre, moyennant la somme de 2700 livres (28 août 1775, f° 38) ; — par François Brossard, maître en l'art de chirurgie à Doix, et Catherine Nicolle, son épouse, Pierre-Louis Regnaud, fermier du prieuré du Busseau, et Catherine Nicolle, son épouse, Charles-Jacques Macaud, avocat au siège royal de Fontenay, Pierre Brunetière, l'ainé, doyen des procureurs et l'un des échevins de la dite ville, et Marie-Marguerite Macaud, son épouse, Geneviève Macaud, veuve de Hygin Vinet, notaire royal à Fontenay, demoiselles Marie-Jeanne-Claire et Rose-Aubierge Macaud, les deux filles majeures, à Jean Belliard, fermier général des seigneuries de Doix et d'Écoué, de la maison de Chalusseau, paroisse de Doix, et autres immeubles, le tout formant le premier lot des biens échus aux vendeurs par le partage de la succession de Jeanne-Rose Sicaudeau, épouse de Mathurin l'Honnorey Carrière, avocat au Présidial de la Rochelle, moyennant la somme de 5900 livres et la rente de 305 livres (9 janvier 1777, f° 39, v°). — Amortissement de la rente de vingt-cinq livres faisant la moitié de celle de cinquante livres due par Joseph-François Millouin, notaire royal à Fontenay, et demoiselle Gauduchau, son épouse, à Joseph-Jean Cassaing, clerc tonsuré, étudiant au grand séminaire de Poitiers, pour raison de la métairie de la Fenestre-Baudet, sise au village de Bourgneuf, moyennant la somme de 500 livres (18 février 1767, f° 49. — Voir B. 915.)

B. 919. « Cabier. » — In-8°, 49 feuillets, papier.

1777-1779. — Justice seigneuriale de la baronnie d'Oulmes. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Nicolas-Étienne Sabouraud, fermier de la seigneurie de Bodet, Raymond-Jacques Sabouraud des Aubiers, Ambroise-Étienne Sabouraud de la Sablière, fermier de l'abbaye de Nieuil, Jean Sabouraud Maison-neuve, Daniel Sabouraud, Jean Paranteau de la Gou-

jonnerie et Marie Sabouraud, son épouse, à Jean Belliard, fermier de la seigneurie de Doix, des domaines leur appartenant par suite du partage de la succession de Jeanne-Rose Suaudeau, épouse de maître Carrière, avocat, moyennant la somme de 6,000 livres (31 mai 1777, f° 3) ; — par Rose Tallon, veuve de Jacques Chevagon-la-Rente, Henri Brunet, bourgeois, et Marie Tallon, son épouse, Pierre Esperon, marchand, Alexis, Jacques et Renée Boisseau, marchands, Marie Esperon, veuve de Charles Turquand, Jean Esperon, bourgeois, se faisant fort pour René Esperon, curé de Saint-André, Jacques Couturier, marchand, et Marie Esperon, son épouse, demoiselle Marie-Anne Esperon, fille majeure, à Jean Guinaudeau, fermier, d'une maison au village de la Fraignée, paroisse de Saint-Jean-de-Veluire, et d'autres immeubles et rentes, moyennant la somme de 4,300 livres et le paiement de la rente viagère de de dix-sept boisseaux de froment due à la nommée Girard, ancienne gouvernante de M. Esperon (6 juillet 1777, f° 7) ; — par Jacques-André Maliet, sénéchal, subdélégué de la Châtaigneraie, à Mathieu Sorlon, marchand, de tous les domaines à lui appartenant dans les seigneuries de Saint-Sigismond et du Coudreau, de la rente foncière de 10 livres et 4 canets et de neuf années d'arrérages de la dite rente, moyennant 1308 livres 8 sous 6 deniers (13 novembre 1777, f° 13, v°). — Adjudication, à la requête de Jean-Baptiste Barré, postulant en la juridiction consulaire de Niort, comme syndic nommé par les créanciers de Jean-François-Christophe Juin de Bessé, marchand, demeurant ordinairement sous les halles de la dite ville, et Ursule Arnaud, son épouse, au profit de Henri Barré, marchand chamoiseur à Niort, de la rente de 100 livres et d'une métairie située au village du Coudreau, paroisse de Saint-Sigismond, le tout appartenant aux époux Juin, moyennant la somme de 18,000 livres et le paiement de diverses rentes (12 mars 1778, f° 45). — Ventes : par Ambroise Martineau, fermier de la seigneurie de la Bertonnière, Jean-Baptiste Martineau du Couteau, fermier de la seigneurie de Pouillé, Étienne-Venant Martineau des Roussières, fermier des dîmes générales du prieuré de Saint-Hilaire-sur-l'Autise, Julien d'Enfer et Rose Martineau, son épouse, à Jean Belliard, fermier de la seigneurie de Doix et Écoué, ci-dessus désigné, de la métairie de Chalusseau, au fief de Saint-Hilaire-de-Doix, et autres immeubles, leur appartenant par suite du partage de la succession de Jeanne-Rose Suaudeau, épouse de maître Carrière, aussi précitée, moyennant la somme de 7,600 livres (30 mai 1778, f° 26, v°) ; — par demoiselle Marie-Anne-Yéronique Rolland, fille

majeure, pensionnaire au couvent des religieuses hospitalières de la Rochelle, à Jean-Baptiste Aumon, marchand fermier à Maillezaix, d'un quart dans la métairie du Petit Maillezaix et deux borderies en dépendant, situées au bourg de Bouillé, d'une motte sise paroisse de Vouillé, et de trois rentes de 60 livres, 18 livres et 5 livres 10 sous, moyennant la somme de 6,200 livres et autres charges (21 avril 1779, f° 40); — par Pierre-Jacques Boutet, curé du Bourdet, en Saintonge, à Thérèse Grignon, veuve de Nicolas Boutet, tant en son nom que pour leurs enfants, de tous les biens et droits lui appartenant dans la succession de feu Marie-Françoise Boutet, épouse de Eustache Chollet, bourgeois, sa sœur, et situés en Annis et Poitou, moyennant la somme de 759 livres (10 mai 1770, f° 42, v°); — par Eustache Jousselinière, notaire au comté de Benon et procureur fiscal des baronnies de Courson, La Motte-Fraigneau et châtellenie de Ferrière et son épouse, à Jean Moynaud, marchand, d'une maison et ses dépendances, sise au village du Mazeau, paroisse de Saint-Sigismond, moyennant le paiement de plusieurs rentes s'élevant à 45 livres 10 sous et la somme de 3,008 livres (22 avril 1768, f° 45).

B. 920. (Cahier.) — In-8°, 49 feuillets, papier.

1779-1781. — Justice seigneuriale de la baronnie d'Ouhnes. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes: par Jacques Freland, marchand boucher, à Jacques Baron, bourgeois de Maillezaix, de deux rentes, la première de six boisseaux de froment, six boisseaux de baillarge et deux livres de lin en poupée, la seconde, de quatre livres en argent et deux poulets, moyennant la somme de 730 livres (20 février 1779, f° 2); — par Pouvreau, laboureur, à François Brossard, maître chirurgien à Doix, d'un terrier de marais planté en frênes, contenant cent dix brasses, même paroisse, moyennant la somme de 330 livres (12 octobre 1778, f° 2, v°); — par demoiselle Marie-Charlotte Rolland, fille majeure, pensionnaire chez les Religieuses de Notre-Dame de Fontenay, à Jean-Baptiste Aumon, marchand, fermier à Maillezaix, désigné à l'article précédent, d'un quart dans la métairie du Petit Maillezaix et deux borderies en dépendant, situées au bourg de Bouillé, de deux rentes de 3 livres et de 15 livres et de la moitié d'une maison, sise rue des Loges à Fontenay, moyennant la somme de 6900 livres et autres charges (12 août 1779, f° 4, v°); — par Venant Loyauté, bourgeois, demeurant à Chantemerle, paroisse des Moutiers-

sous-Chantemerle, et Marie Jamin, son épouse, à Miche Turgné, marchand, demeurant à Loyauté, paroisse de Doix, dix boisselées de terre dans les seigneuries de Montreuil et Saint-Hilaire, avec faculté de réméré pendant 8 ans, moyennant la somme de 1200 livres (26 juin 1776, f° 6); — par Louis Denfer, prieur, curé de la paroisse de Sérigné, à Julien Denfer, bourgeois, demeurant à Fontenay, et Rose Martineau, son épouse, des deux tiers de la métairie du Poteau, située au village de Bourgneuf, paroisse de Montreuil, sous réserve de la jouissance en usufruit pour le dit vendeur, et moyennant la somme de 4000 livres (5 avril 1780, f° 14); — par Marie Cherbonnier, veuve en premières noces de Pierre Guillebot, et en secondes de François Favreau, tant en son nom que comme commune du dit Favreau et mère tutrice de leurs enfants, Jean Belliard, fermier du château de Doix, et François Brossard, maître chirurgien, ces deux derniers comme créanciers et directeurs des droits des autres créanciers de la succession Favreau, à Pierre Favreau, fils du premier lit du dit feu Favreau et Jeanne Guillebot, Gabriel Bonnaud, laboureur, Pierre Guillebot, fils du premier lit de la dite veuve Favreau, François Cherbonnier, cabanier, et Gabriel-Mandé Brunet, seigneur de Montreuil, des domaines délaissés par le dit feu François Favreau, moyennant la somme de 653 livres (20 novembre 1767, f° 20); — par Pierre-Charles Garnier, huissier, et Marie Tillé, son épouse, à Pierre-Nicolas Aumon de l'Allemagne, bourgeois, de dix-huit sillons de terre faisant environ une boisselée et demie, située paroisse de Fontaines, seigneurie de l'Allemagne, moyennant la somme de 178 livres (5 janvier 1776, f° 24); — par Marie Faucheron, à François Guillebot, régent, demeurant au village de Nizeau, paroisse de Velluire, d'une petite coulée de jardin, moyennant 21 livres (25 mars 1780, f° 38); — par Jacques Bouchereau, journalier, et Rose Bonnaud, sa femme, à Jacques Bonet, bordier, d'une maison où les vendeurs font actuellement leur demeure et dont ils continueront à jouir leur vie durant, consistant en une chambre basse seulement, plus une loge en roseaux, un jardin et un petit quair-ux, le tout sur le grand chemin qui conduit du bourg de Doix aux marais desséchés du dit lieu, moyennant la somme de 250 livres et autres conditions (24 février 1781, f° 41, v°).

B. 921. (Cahier.) — In-8°, 30 feuillets, papier.

1782-1785. — Justice seigneuriale de la baronnie

d'Oulmes. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Marie-Anne Leteullo, veuve de Hilaire-François Prieur, procureurs ès-cours royaux de Fontenay, à Louis-Dominique Cormasson, fermier, d'une pièce de marais mouillé en la seigneurie d'Oulmes, moyennant 420 livres (15 janvier 1782, f° 1) : — par Jeanne Delaforgue, veuve de Étienne-Samuel Suaudeau, fermier de la seigneurie de Doix, à Louis Delaroy, notaire et procureur au même lieu, pour Marguerite Robert, son épouse, d'une maison au bourg de Doix, avec ses dépendances, moyennant 300 livres (11 juin 1781, f° 5) ; — par François Caillat, journalier, et sa femme, à Pierre-Nicolas Aumon de l'Allemagne, bourgeois, et Françoise Brouard, son épouse, d'une borderie au bourg de Fontaines, moyennant la somme de 600 livres (2 janvier 1782, f° 9) ; — par François Bailly, bourgeois, à Jean Mesnard, coquetier, d'une petite pièce de terre en motte, en la paroisse de Courdault, moyennant la rente de 4 livres en argent et 4 journées d'homme estimées chacune six sous, et 24 livres de pot de vin (8 février 1782, f° 13, v°) ; — par Paul Chapelle, chevalier, seigneur de Fontaines, ancien gendarme de la garde du Roi, à David, chevalier de Chapelle, capitaine de grenadiers au régiment de Bassigny, son fils, faisant tant pour lui que pour François-Marie-Hilaire Chapelle, grand vicaire du diocèse d'Arles et Félix Chapelle, chanoine du chapitre et église cathédrale de Toul, ses frères, du château et seigneurie de Fontaines, relevant pour la plus grande partie de la baronnie d'Oulmes, consistant icelle dit terre dans un vieux château duquel il n'existe plus que de vieilles mesures, quelques chambres basses et hautes à la suite des écuries, et au-dessus, écuries, granges, toits, greniers, cours, jardins, fuie, métairie dont les bâtiments sont employés à une brasserie, quatre borderies, ouches, terres, prés, marais mouillés, mottes, bois, marais, vignes, moulins, droits de pêche et de foires, etc., plus les arrérages anciens de cens et devoirs, plus tous les meubles, effets et bestiaux garnissant la dite terre, plus trois rentes de cinq boisseaux baillarge, deux boisseaux froment et six livres argent, la présente vente faite à la charge par les acquéreurs : 1° de payer à l'avenir les cens et rentes dus sur la seigneurie ; 2° d'acquitter les dettes contractées par le sieur de Fontaines, père, et s'élevant à 27,000 livres ; 3° de libérer le même des cinq septièmes parties de la somme de 50,000 livres par lui due à ses enfants, savoir : quatre septièmes de leur chef comme héritiers en partie de la dame Rose-Françoise Arnault, leur mère, et l'autre septième comme l'ayant acquis de

Armand-Michel Chapelle, leur frère aîné ; 4° de payer à Pierre Chapelle, frère des dits acquéreurs, la septième partie à lui due aussi comme héritier en partie de la dame Arnault, sa mère, dans la dite créance de 50,000 livres ; 5° de payer au vendeur la rente viagère de 1600 livres, etc. (3 avril 1783, f° 25) ; — par Renée-Thérèse Dunoyer, veuve de René-Jean-Marie Lamoureux, bourgeois, à Julien Denfer, bourgeois, et Rose Martineau, son épouse, d'un neuvième dans la métairie du Poteau, au village de Bourgneuf, paroisse de Montreuil-sur-Mer, moyennant la rente de 60 livres (2 septembre 1783, f° 29, v°. — Voir B. 920) ; — par demoiselle Marie-Rose Delaroy, fille majeure, à Louis-Dominique Cormasson, marchand fermier, désigné plus haut, et Angélique Vexiau, son épouse, de plusieurs pièces de terre labourable sises paroisses de Saint-Pompain, Denant, Nieuil et Oulmes, et provenant de la succession de René Delaroy et Marie Cormasson, père et mère de la venderesse, moyennant la rente viagère de 200 livres et 300 livres de pot de vin (24 août 1782, f° 33) ; — par Louis-Venant Jamin, négociant, à Philippe-Jeanne Turgné et Louis Turgné, frère et sœur, de tous ses droits dans la succession de Jeanne-Philippe Loyauté, épouse de Louis Jamin, bourgeois, sa mère, moyennant la somme de 800 livres et autres charges (7 juillet 1784, f° 48). — Rétrocession lignagère par Marie-Marguerite Macaud, veuve de Pierre Brunetière, cèchevin de l'hôtel de ville de Fontenay, tant pour elle que pour ses enfants, à Julien Denfer, bourgeois, de deux neuvièmes dans la métairie du Poteau, désignée plus haut, moyennant la somme de 1,600 livres et autres charges, et moins 330 livres montant des frais et loyaux coûts, etc., des précédentes ventes (14 juillet 1784, f° 38).

B. 922. (Cahier.) — In-4°. 13 feuillets, papier.

1789-1790. — Justice seigneuriale de la baronnie d'Oulmes. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Pierre Roy, bourgeois, et Louise Roy, sa fille, à François-Armand Jollinier, fermier, et Marie Sabouraud, son épouse, d'une maison sise au village de Biossay, dans laquelle les vendeurs font leur demeure, consistant en trois chambres basses, trois hautes, trois greniers, un toit à cochons, latrines, cour en entrant, quaireux, quairuages, jardin à côté et derrière la dite maison, à la charge par les acquéreurs de payer les rentes de 17 livres, 10 sous, 15 livres, 10 livres et 13 livres dues sur les dits immeubles et la somme de

2,590 livres (23 avril 1789, f° 2, v°). — Rétrocession féodale par Paul Dion, aubergiste, et sa femme, à Yves de Verduc de Soisy, baron d'Oulmes, des biens par eux acquis des héritiers de Jean-Pierre Bailly, moyennant la somme de 3,099 livres 6 sous (18 juillet 1789, f° 5). — Ventes : par François Desaivre, bourgeois, et Marie-Rose-François Dutemps, sa femme, à Pierre-Louis-François Dutemps, seigneur du Pinier, et Marguerite-Renée Godin, sa femme, de la métairie de la Douve, sise au village de l'Anglée, paroisse du Poiré, de la seigneurie de la Grange des Bonnières, paroisse de Pissotte et de plusieurs autres immeubles et rentes, moyennant le paiement de diverses rentes particulières, plus la rente viagère de 1,600 livres payable aux époux Desaivre, et à la charge de laisser ces derniers jouir de la totalité des domaines par eux vendus jusqu'au décès du survivant (29 juillet 1789, f° 9, v°) ; — par René-Augustin Majou, président de la sénéchaussée royale de Fontenay, à François Simonnet, farinier, de quatre boisselées de terre, paroisse de Saint-Médard-des-Prés et de deux rentes de 30 livres et 2 livres moyennant la somme de 1500 livres (18 mars 1790, f° 12, v°).

B. 923. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1726-1740. — Justice seigneuriale de la baronnie d'Oulmes. — Procédures civiles. — Réception en la dite cour : de Louis-Joseph Rodier, le jeune, praticien, comme notaire et procureur (20 juillet 1733) ; — de Jacques Fauveau, praticien, comme sergent et garde (15 juin 1739) ; — de Louis Piron, comme sergent (21 novembre 1740). — Procès-verbaux : de nomination d'experts, à la requête de Pierre Aumon, fermier de la susdite juridiction, pour estimation de terrage (29 juillet 1726, 17 février et 3 mars 1727), etc. ; — d'apposition de scellés sur les meubles et effets dépendant de la succession du dit Pierre Aumon, demeurant ordinairement dans sa maison du Petit Novert, paroisse de Courdault, et décédé dimanche dernier dans la ville de Fontenay « où il s'estoit fait transporter depuis quinze jours ou environ pour se faire traiter de la maladie dont il est mort » (17 octobre 1730), etc. ; — d'apposition et reconnaissance de scellés sur les meubles dépendant de la succession : de Louis Serceau, curé d'Oulmes (9 juin et 1^{er} août 1732) ; de Jacques Péraudeau, notaire de la baronnie du dit lieu (12 et 13 janvier 1739), etc. ; — d'appréciation du prix du blé, baillarge ou avoine, pour le paiement d'arré-

rages de cens échus ; — de dépôt au greffe : du papier censaire de la baronnie ; d'une quittance ; — d'exposition et levée d'un enfant trouvée dans un panier attaché à la porte de l'église d'Oulmes, et soutenu par une fourche de six à sept pieds de hauteur (27 mars 1733) ; — de partage de meubles et effets ; — de rentrée annuelle des audiences ; — de visite des domaines appartenant à Jean Brunet, marchand, demeurant à Grange, paroisse de Charzay (7 et 8 mars 1730). — Sentence pour Louis-Joseph Rodier et Jeanne Aumon, sa femme, Pierre, Simon et Jeanne Aumon, leurs frères et sœur, contre Jean Cacaault, notaire, curateur à la succession vacante de Nicolas Aumon, prêtre (23 août 1735) ; pour Alexis Esperon, sieur du Vignault, appelant de la sentence du juge de la Motte-Nizeau et comme curateur de Claude Brunet, écuyer, contre Quentin Desprez, écuyer, seigneur de la Fosse et de la dite seigneurie de la Motte (31 août 1739), etc.

B. 924. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1741-1758. — Justice seigneuriale de la baronnie d'Oulmes. — Procédures civiles. — Réceptions en la dite cour : de Pierre Desgranges, comme procureur fiscal (16 mai 1748) ; — de Jean-Étienne Prezeau, comme procureur (7 décembre 1752) ; — de Jean-Jacques d'Archambaut et Louis Gautron, comme sergents (*id.*) ; — de Louis Delaroy, praticien, comme notaire et commis-greffier (25 avril 1758). — Lettres de provision : de notaire et procureur pour Eustache de la Jousselinère, praticien en la baronnie de Maillezais (5 septembre 1757). — Copie des lettres de provision : de notaire et procureur postulant pour Jean-Étienne Prezeau, Rocheteau et François Pasquier, tous les trois notaires et procureurs en la baronnie de Maillezais (*id.*) ; — de sergent pour Charles Brand, sergent de la même juridiction (*id.*). — Procès-verbaux : de nomination d'experts pour domnages et agâts ; — d'exposition et levée d'un enfant trouvé sur une tombe du cimetière d'Oulmes, vis-à-vis la grande porte de l'église (5 juillet 1753) ; — de renvoi d'une adjudication féodale des dîmes des Retailleurs, dépendant du prieuré de Cheffois, faute d'enchérisseur (9 mars et 20 avril 1744). — Sentences : pour Alexandre Clemenson, ancien lieutenant en la maréchaussée de Niort, intervenant en l'instance poursuivie par Pierre Clemenson sieur de Coursay, en qualité de fermier des revenus de la baronnie d'Oulmes contre Hilaire Pi-

neau et autres (15 janvier 1742), etc. — Exécutoire au profit de Jean Rousseau, cabaretier, et autres, à l'effet de se faire payer les sommes qui leur ont été assignées comme témoins dans une enquête (20 février 1741).

B. 925. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1759-1762. — Justice seigneuriale de la baronnie d'Oulmes. — Procédures civiles. — Réceptions en la dite cour : de Jean Brand, comme sergent (23 avril 1759); — de Jean-Rigomer Chabirand et de Louis Gautron en la même qualité (*id.*); — de Louis-Henri Benoist, comme notaire (4 juillet 1759). — Lettres de provision : de garde en la gruerie des seigneuries d'Oulmes, Courdault et Saint-Sigismond, pour Pierre Tardé (7 mars 1759). — Information de vie et mœurs pour François Dubosc, en qualité de procureur fiscal de la susdite juridiction (11 mars 1761). — Procès-verbaux : de nomination d'experts; — d'apposition et reconnaissance de scellés sur les meubles et effets; de Pierre-René-Félix Vinet, sieur de la Naulière, décédé au château de Doix (5 août et 31 octobre 1759 et 30 juillet 1760); de Augustin Rampillon, curé d'Oulmes (12 août et 27 novembre 1760); de François Gusteau, prieur de Doix (4 mars et 6 juillet 1761); de Denis-François Moreau, curé de Courdault, en ce qui concerne les registres et papiers de la dite cure seulement (16 décembre 1762 et 21 avril 1763); — de déclaration de grossesse. — Sentences : pour maître Pierre Decréon, notaire et procureur des baronnies de Maillezais et châtellenie de Taugon-la-Ronde, tant comme mari d'Élisabeth Rohier, son épouse, que comme tuteur des enfants mineurs de défunts Jean Rohier, et Anne Godineau, sa femme, et autres, contre Pierre Roger, laboureur (29 mars 1762); — pour Louis Defaye, sieur de Lorgesse, comme mari de Charlotte Suaudeau, contre Jeanne Gastineau, veuve de Jean Garnier, journalier, et leurs enfants (30 mars 1762); — pour Marie-Françoise Neau, veuve de Michel Cacault, bourgeois, contre Pierre Maisnard dit Lefort, sabotier (31 mars 1762).

B. 923. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1763-1765. — Justice seigneuriale de la baronnie d'Oulmes. — Procédures civiles. — Réceptions en la

dite cour : de Louis Demay, dit Lafeuillée, comme sergent et garde (21 juin 1765); — de Louis Gautron, sergent de la baronnie de Maillezais, comme notaire (24 juillet 1766) et commis-greffier (5 février 1767); — de Pierre Porcher et de Charles Malval, comme sergents (27 novembre 1766). — Lettres de provision de sergent en la justice ordinaire et gruerie d'Oulmes, pour Ignace Roy (29 mars 1764). — Procès-verbaux : de nomination et d'acceptation de commission d'experts : à la requête de Paul Moreau, notaire royal, pour l'estimation des meubles et effets de son frère Denis-François Moreau, curé de Courdault (22 et 25 juin 1763); à la requête de Jean Mercier, seigneur de Boisse en Aunis et Élu à la Rochelle, pour la visite et estimation d'une pièce de terre appelée le Bois de l'Isle, en la paroisse de Courdault (3 et 12 octobre 1765); à la requête de Jean Brée, sieur de Beaulieu, fermier du prieuré d'Oulmes, pour estimation de bestiaux (23 et 25 septembre 1765); — d'inventaire et remise des papiers du greffe, à la décharge de Philippe Cormasson, ci-devant greffier (25 septembre 1765). — Ordonnances du sénéchal : portant que les dispositions de l'article 495 de la coutume du Poitou, qui permet de ne laisser vaguer les bestiaux dans les champs qu'un mois, après l'enlèvement des blés, seront tenues et observées par les vassaux de la baronnie d'Oulmes (21 juillet 1763); — sur l'étalonnage du boisseau de la baronnie d'Oulmes (5 juillet 1764); — taxant le pain de la première espèce à 2 sous 2 deniers la livre, celui de la seconde espèce à 1 sou 9 deniers, et celui de la troisième espèce à 17 deniers (23 mai 1765). — Sentences : pour Pierre Cacault, bourgeois, contre Jean Bailly, marchand (16 novembre 1763); — pour Jean Mercier, seigneur de Boisse, ci-dessus désigné, contre Étienne Rouget, lieutenant général de police de la ville de Niort, maire et capitaine de la dite ville (29 avril 1765).

B. 927. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1768-1775. — Justice seigneuriale de la baronnie d'Oulmes. — Procédures civiles. — Réception en la dite cour : de Jacques Texier, comme notaire et procureur postulant (14 janvier 1768); — de François-Vincent Ory, comme sergent et garde (28 juillet 1768); — de Louis-Henri Benoist, déjà notaire de la juridiction d'Oulmes, comme procureur postulant (9 août 1769); — de André Guibillon, comme sergent et garde (13 décembre 1769); — de Louis Gautron, également

notaire de la même juridiction, comme greffier (24 novembre 1773) ; — de Henri Prezeau, notaire et procureur de la baronnie de Maillezais, comme notaire et procureur (13 décembre 1775). — Procès-verbaux : de nomination et d'acceptation, de commission d'experts et d'affirmation de dommages et agâts : — d'apposition et reconnaissance de scellés : sur les papiers des cures de Doix (1^{er} et 21 juillet 1768) et de Fontaines (27 mars et 19 avril 1768), par suite de la mort de Julien Boyer, curé de la première paroisse, et de Nicolas Braud, curé de la seconde ; sur les meubles et effets dépendant de la succession de Nicolas Bailly, bourgeois (2 mars et 31 mai 1770) et de Alexis Esperon, également bourgeois (28 avril et 11 mai 1775), etc. ; — de déclaration de grossesse ; — de dépôt de pièces au greffe d'Oulmes, pour la dame de Doix, veuve et douairière de M. le duc de Beauvillier (3 août 1773) ; — d'inventaire et remise des registres et papiers du susdit greffe, à la décharge de Louis Delaroy, ci-devant greffier (24 novembre 1773). — Sentence arbitrale rendue par Charles-François de Hillerin, avocat du Roi honoraire au siège royal de Fontenay, et Jean-Baptiste-Louis Bonnamy de Bellefontayne, sénéchal des baronnies de Maillezais et Oulmes, au sujet des dîmes noyales prétendues par François Janneteau, curé de Nieuil-sur-l'Autise, dans l'enclave des dîmes inféodées des Retaillères, sises paroisses d'Oulmes, Nieuil-sur-l'Autise, Saint-Hilaire, Saint-Pompain, Villiers-en-Plaine, Benet, et autres, dépendantes de la dite baronnie d'Oulmes (20 juillet 1772).

B. 123. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1777-1780. — Justice seigneuriale de la baronnie d'Oulmes. — Procédures civiles. — Réceptions en la dite cour : de Pierre-Louis Bastard, notaire royal à Benet, comme procureur postulant (17 décembre 1777) ; — de Jean Giraud, sergent de la baronnie de Maillezais, comme sergent ; — de Denis Chauvet, praticien, comme sergent et garde (*id.*) — Procès-verbaux : de nomination et d'acceptation de commission d'experts : — d'apposition et reconnaissance de scellés : 1^o sur les papiers de la cure de Saint-Sigismond (19 février et 6 avril 1778) ; 2^o sur les meubles et effets dépendant de la succession de Charles de La Paluelle de Montmusson, prieur, curé de la dite paroisse (*id.*) ; — de plantation de deux bornes, le long de la rivière de l'Autise, à l'endroit appelé la Borne-aux-Bacheliers, faisant la

séparation des paroisses de Nieuil et Oulmes, la dite plantation faite conformément à l'article 3 de la transaction passée le 30 juin 1774 entre M. de Soisy, seigneur d'Oulmes, et Jean-Baptiste-Étienne Sousy, chanoine, syndic du chapitre de l'Église cathédrale de la Rochelle et son député à Paris (12 mars 1777) ; — de curatelle *ad hoc.* — Ordonnances du sénéchal : faisant défense « à tous bergers, pastres et gardiens de bestiaux et brebis, de ne plus à l'avenir tirer des pierres aux armoiries du seigneur de cette cour attachées aux poteaux qui sont sur sa terre, ni de les dégrader de quelque manière que ce soit, à peine de punition exemplaire et corporelle et d'amende contre les pères et mères, maîtres et maîtresses qui les porteront à le faire ou le souffriront » (3 septembre 1777) ; — permettant au procureur fiscal de la cour de faire faire visite dans les maisons et domiciles de Jean Drapron, le jeune, Louis Manteau, journalier, au bourg de Courdault, et de Louis Moriceau, bordier en la même paroisse, pour y saisir les fusils dont ils sont journellement porteurs et remédier ainsi « aux abus qui se sont introduits dans la paroisse de Courdault et des environs, parmi les gens du commun, au sujet de la chasse et port d'armes si expressément défendus » (3 octobre 1777) ; perquisition faite suivant l'ordonnance (11 octobre 1777). — Sentences.

B. 929. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1781-1789. — Justice seigneuriale de la baronnie d'Oulmes. — Procédures civiles. — Réception en la dite cour : de Pierre Pinoteau, praticien, demeurant à Niort, paroisse Saint-André, comme voyer des chemins dans toute l'étendue de la dite baronnie (28 novembre 1781) ; — de René-Rigomer Giraud, sergent de la baronnie de Maillezais, comme sergent (14 mai 1783) ; — de Charles Gautron, praticien, comme sergent et garde (*id.*) ; — de François-Étienne Gautron, praticien, comme notaire et greffier (5 mai 1784) ; — de Vincent Blouet, praticien, comme sergent et garde (28 septembre 1784) ; — de Jean-Antoine Frenoy, dans la même charge (24 décembre 1784) ; — de François-Noël Pitre, en la même qualité (17 mai 1786) ; — de Louis-Dominique Gornmasson, praticien, comme procureur et notaire (10 janvier 1787) ; — de Urbain-Barnabé Dubois, praticien, dans la même charge (4 février 1789). — Procès-verbaux de nomination et d'acceptation de commission d'experts ; — d'acceptation de commission

d'experts à l'effet de partage entre Henri Pinaud, receveur des fermes du Roi, au bureau de Surgères, au nom de Marianne Simonnet, sa femme, d'une part, et Charles Cochon de Lapparent, avocat au Parlement, au nom de demoiselle Cécile Cochon, sa petite fille, et autres, d'autre part (13 septembre 1781); — de déclaration de grossesse; — de levée du cadavre de Dominique-Charles-Joseph de Poirot, baron du Saint-Empire, chevalier, seigneur de la Blandinière, près Châtillon-sur-Sèvre, et autres lieux, lequel voyageait en poste sur le grand chemin de Fontenay à Niort et « avoit une hernie considérable qui, jointe à l'asme violant dont il étoit attaqué, peut par le train du cheval surmené luy avoir occasionné la mort » (23 septembre 1787); — d'apposition et reconnaissance de scellés sur les effets du dit seigneur (23 septembre et 16 octobre 1787). — Ordonnance du sénéchal : prescrivant le nettoyage des rues et interdisant la fréquentation des cabarets pendant le service divin et en tout temps aux gens en état d'ivresse, dans les paroisses d'Oulmes, Saint-Sigismond et Courdault (23 janvier 1782).

B. 930. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

1770-1789. — Justice seigneuriale de la baronnie d'Oulmes. — Procédures civiles. — Procès-verbaux dressés par les gardes de la dite seigneurie et affirmés sincères et véritables pardevant le sénéchal d'icelle. La plupart de ces pièces concernent des délits de pacage commis par des bestiaux sur les terres de la juridiction; les autres sont relatives à la chasse, à la pêche, à la police des cabarets, etc. — Procès-verbaux : contre François Favare, pour avoir laissé paquer ses bestiaux dans une pièce de terre ensemencée en blé et dont les gerbes étoient encore sur les sillons, la dite pièce de terre appartenant à la veuve Pierre Bouhier, du village du Mazeau (14 août 1770); — contre Jean Pouvreau, laboureur, pour avoir fait passer, dans des prés de la baronnie, ou appartenant à des particuliers, deux charrettes chargées de blé et de bois (27 septembre 1770); — contre le sieur Picard, bourgeois, demeurant au bourg de Saint-Georges-de-Rex en Saintonge, pour injures et menaces (15 novembre 1770); — contre Mathurin Soulet, journalier, pour avoir pêché des anguilles dans la rivière de l'Autise (15 août 1771); — contre Antoine Poupeau, laboureur, pour avoir tendu des lacets dans la garenne de l'Épinaye (27 janvier 1773); — contre les petites filles de

René Guenon, laboureur et syndic de Damvix, et autres, pour avoir coupé et écrasé des souches et pour avoir brûlé du bois dans la remise de Bagnoux (26 décembre 1773); — contre cinq bergères dont les cinq chiens n'avoient point de billots au cou et qui avoient couru sur le garde en aboyant, ce qui obligea ce dernier à en tuer un d'un coup de fusil (2 décembre 1775); — contre les nommés Mathé, tailleur de pierres, et Raison, marchand, pour avoir essayé de prendre des perdreaux qui étoient venus se reposer dans un champ (21 août 1777); — contre quatre scieurs de long des provinces de la Marche et du Limousin, armés d'un seul fusil à deux coups, pour avoir chassé sur les terres de la baronnie et avoir proféré des injures contre le garde, ce qui amena la détention de l'un d'eux dans la prison d'Oulmes, pendant quelques heures seulement (10 octobre 1777); — contre l'abbé Monnereau, demeurant à Oulmes, pour injures contre le garde qui avait tué son chien, lequel chassait et battait la plaine (29 février 1780); — contre messire Duchesne du Mesnil, baron de Denant, pour avoir poursuivi un lièvre sur les terres de la juridiction avec une meute de 16 chiens courants et ce malgré « les intentions de monsieur de Soisy qui sont que personne ne chasse sur sa terre outre monsieur de Chassenon » (19 septembre 1782); — contre plusieurs particuliers et cabaretiers, pour avoir joué et bu ou laissé jouer et boire pendant l'office divin (10 avril et 7 juin 1787), ou pour l'avoir fait à une heure trop avancée de la nuit (2 février, 21 octobre et 2 décembre 1787); — contre cinq particuliers qui péchaient en la rivière de l'Autise, avec des filets de 5 à 6 pieds carrés, appelés gallerets (12 avril 1789); — contre François Loys, domicilié au Tesson, pris en flagrant délit de vol de foin dans un pré dépendant de la métairie de la Court de Puy-Letard (13 juin 1789).

B. 931. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1781-1787. — Justice seigneuriale de la baronnie d'Oulmes. — Procédures civiles. — Procès-verbaux dressés par le commis-voyer de la dite seigneurie et affirmés sincères et véritables pardevant le sénéchal d'icelle. — Extrait de l'ordonnance sur la voirie des trésoriers de France de la Généralité de Poitiers, en date du 3 septembre 1774. — Procès-verbaux constatant les empiétements des particuliers : sur les chemins de Mazeau à Damvix (19 décembre 1781), de Courdault à Bouillé (11 mars 1782), de Courdault à Benet (*id.*),

d'Oulmes à la Garenne de Courdault (*id.*), d'Oulmes au Girouard et de Bouillé à Nieuil (*id.*), de Saint-Sigismond au Coudreau (12 mars 1782); du Mazeau à Damvix (*id.*), de Panconier à Aziré (6 novembre 1782); d'Oulmes à la Prairie des Martrays (*id.*); — sur les chemins : de la Planche joignant la croisée du chemin du Mazeau au Coudreau (31 mars 1783), de Ret à Damvix (*id.*), du Mazeau au Coudreau (*id.*), d'Oulmes au Grand-Maraïs (1^{er} avril 1783); d'Oulmes à la Garenne de Courdault (*id.*). — Procès-verbaux contre les particuliers qui n'ont pas satisfait à l'arrêt du Parlement de Paris du 30 avril 1787, rendu en vertu de l'ordonnance du sénéchal d'Oulmes en date du 13 décembre 1786, et concernant les réparations et fossés à faire sur les dits chemins de la baronnie (10 novembre 1787).

B. 932. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1741-1771. — Justice seigneuriale de la baronnie d'Oulmes. — Procédures criminelles. — Exécutoire au profit de maître Antoine Guignet, commis-greffier de la châtellenie du Gué-de-Veluire, pour la grosse des charges et informations faites par le juge du dit lieu, à la requête de Paul Pasquier, partie civile, contre Jacques Veillonneau, accusé de crime de vol (1^{er} septembre 1741). — Informations : à la requête de François Chollet et Françoise Cadet, sa femme, contre Adam Lucas et autres, pour voies de fait et violences (27 novembre 1749); — à la requête de Louis Moncreau, clerc tonsuré, contre Jean Sacré, laboureur, pour la même cause (18 avril 1771).

B. 933. (Cahier.) — In-8°, 11 feuillets, papier.

1782-1789. — PALLUAU (comté, puis simple baronnie). — Enregistrement des arrêts, édits, règlements, déclarations, ordonnances du Roi et autres. — Arrêts du Parlement de Paris : portant exécution d'une ordonnance rendue, le 29 janvier 1787, par les officiers de la sénéchaussée de Poitiers sur les justices subalternes qui relèvent de la dite sénéchaussée et suivi de la teneur de l'ordonnance précitée (9 février 1787, enregistré à Palluau le 24 mai suivant, f° 11); — portant élargissement et mise hors des prisons de la conciergerie du Palais et réintégration, dans l'exercice de ses fonctions, de Louis-Joachim Voyneau, notaire royal en Poitou, procureur fiscal de la ville et baronnie de Palluau et de la châtellenie d'Aizenay, commissaire des

marches communes de Poitou et Bretagne, commis-voyer au bureau des finances de la généralité de Poitiers et greffier des experts, ci-devant absent et contumax (21 mars 1785, enregistré le 24 mai 1787, f° 3, v°). — Édît du Roi concernant ceux qui ne font pas profession de la religion catholique (novembre 1787, enregistré le 5 juin 1788, f° 4, v°). — Déclarations du Roi : attribuant par provision aux prévôts de la maréchaussée la connaissance des jugements en dernier ressort des particuliers prévenus d'émotions populaires (21 mai 1789, enregistrée le 25 juin suivant, f° 10); — concernant les attroupements (28 avril 1789, enregistrée le 25 juin suivant, f° 11).

B. 934. (Cahier.) — In-8°, 12 feuillets, papier.

1767-1770. — Justice seigneuriale de la ville et comté de Palluau. — Enregistrement des actes produits au greffe par les procureurs des parties ou retirés par eux. — Jean Goupilleau de la Brissonnière, ésonns qu'il agit, demandeur en saisie-arrêt contre le sieur Artus Déenne Duchateau, entreposeur du tabac en cette ville et fermier, appelé pour déclarer ce qu'il doit aux successions vacantes de Jacques Goupilleau et Marie Pelletier, etc. (27 février 1768, f° 1, v°). — Louis Pajot contre le sieur Porteau des Rochelles (6 mai 1768, f° 2, v°). — Pierre Jousson, sieur de la Forest, comme curateur de Pierre Jousson, son fils, contre René Brossard (*id.*, *id.*). — Demoiselle Madeleine Arnaud, veuve et donataire du sieur de Lachaud, contre Honoré Caillé de la Gourrolière (27 mai 1769, f° 9, v°). — Consignation de la somme de 42 livres à valoir sur épices, au jugement du procès pendant entre Jean-Charles Durand de la Tudairière, prêtre, écuyer, chapelain de la chapellenie de Puyquairant, et le nommé Brossard (30 mai 1769, f° 10). — Le sieur Savin de la Foucherie contre Anastase Brethomé et sa femme, et encore contre Philippe Ordonneau, licencié ès-lois (1^{er} août 1769, f° 11). — Jacques Chaillon, meunier, et Marie Locteau, sa femme, contre Jacques Locteau, meunier, appelant d'une sentence rendue contre lui par le juge de Saint-Christophe-du-Ligneron (23 septembre 1769, f° 11, v°).

B. 935. (Cahier.) — In-8°, 12 feuillets, papier.

1770-1774. — Justice seigneuriale de la ville et comté de Palluau. — Enregistrement des actes pro-

duits au greffe par les procureurs des parties ou retirés par eux. — Louis Barreteau, marchand, et Marie Rigollet, sa femme, contre Claude-Benoit Rigollet, chirurgien, et encore contre Jean Cantin, aussi chirurgien juré (1^{er} mars 1770, f^o 1). — Jean-Joseph-Benjamin Doucet, maître en chirurgie, contre Aimé Gouin, tanneur, et sa femme (10 janvier 1771, f^o 3). — Maître Venant Barraud, sieur de la Martinière, cavalier de la maréchaussée à Palluau, contre Philippe Ordonneau, sieur de Landrie, licencié ès-lois, et Rose Peschereau, son épouse, Jacques Joubert, chevalier, seigneur de Romanguy, et la dame de Tinguy, son épouse, Jacques-Philippe-Victor Joubert, chevalier, seigneur de la Cour, et René-Gabriel Joubert, curé du Luc (6 juillet 1771, f^o 5). — Perrine-Françoise-Thérèse Guyet, veuve et donataire de maître Alexandre-Aimé Goyneau, sieur des Roches, demanderesse en entérinement de testament et partage contre maître Charles Goyneau, sieur de la Chambaudière, mineur émancipé, et Louis Goyneau, sieur de la Martinière, interdit pour cause de démence (11 juillet 1771, f^o 5, v^o). — René Brossard, marchand, défendeur et demandeur en ventilation, contre Jean-Charles Durand de la Tudairière, écuyer et chapelain, et encore contre dame Esther-Renée d'Auzay de Saint-Romans, épouse non commune en biens de Nicolas-Alexandre De la Lande, chevalier, seigneur de Saint-Étienne et garde du corps (8 août 1771, f^o 6). — Pierre-Alexandre-Gabriel de Suzannet, chevalier, seigneur de la Clartière, lieutenant des vaisseaux du Roi, contre Jacques Pottier (30 mai 1772, f^o 8). — Paul-Henri Joubert de la Cour, curé de Beaufoü, contre Jérôme-Michel-Joachim Robineau, chevalier, seigneur de la Roche-Quairie (7 janvier 1774, f^o 12, v^o).

B. 936. (Cahier.) — In-8^o, 8 feuillets, papier.

1774-1775. — Justice seigneuriale de la ville et comté de Palluau. — Enregistrement des actes produits au greffe par les procureurs des parties ou retirés par eux. — Charles-René de Goullard, chevalier, seigneur de la Touche-Massé et autres lieux, ancien enseigne des vaisseaux du Roi, contre le sieur Guitter et son clerc (25 janvier 1774, f^o 1). — Louis-Joachim Voyneau, notaire royal et procureur en ce siège, et autres, contre François-Joseph Lansier, sieur du Val (26 février 1774, f^o 2). — Martial Du Soulier de Marsillac, chevalier, abbé commendataire de l'abbaye

royale de Breuil-Ierbault, prieur de la Sainte-Trinité de la Roche-Guyon, et Pierre-Alexandre-Gabriel de Suzannet, chevalier, seigneur de la Clartière, la Chardière, Montigny, Puysec et autres lieux, contre François Giraudeau, laboureur, et Germain-Raymond Cantin, fermier, intervenant pour ledit Giraudeau (25 avril 1774, f^o 3). — Charles Thomas, sieur de la Morlière, contre Pierre Ricouveau, marchand (9 juin 1774, f^o 4). — Jacques-Louis Martin, procureur et notaire de ce comté et fermier de la moitié de la seigneurie de la Roche-Quairie, contre Germain-Raymond Cantin de la Chauvière, fermier de l'autre moitié de la dite seigneurie (13 juillet 1774, *id.*). — Étienne Bossis, tailleur de pierre, et sa femme, contre Jacques Riou, bourgeois, et demoiselle Barbe Riou, veuve et commune en biens du sieur Mercier, sieur de Champville, et demoiselle Marie-Anne Delachèze, veuve de Jean-Gabriel Rousseau, sieur de Mairé (17 novembre 1774, f^o 5, v^o).

B. 937. (Cahier.) — In-8^o, 8 feuillets, papier.

1775-1777. — Justice seigneuriale de la ville et comté de Palluau (qualifié baronnie à partir du 17 juillet 1776). — Enregistrement des actes produits au greffe par les procureurs des parties ou retirés par eux. — Demoiselles Catherine et Anne Charbonneau de Saint-Symphorien, filles majeures, contre Louis-Augustin de Goullard, chevalier, seigneur du Retail et autres lieux (27 septembre 1775, f^o 1). — François-Joseph Porteau, sieur de la Brunière, ci-devant tuteur de maître Pierre-François Porteau, fils mineur de feu Pierre Porteau, sieur de la Crespelière, et de Thérèse Lansier, contre le dit mineur Porteau, procédant sous l'autorité de Pierre-Alexandre Lansier, son curateur (20 juin 1776, f^o 5). — Pierre Gandillon, au nom et comme donataire universel de feu demoiselle Jeanne Chappot, son épouse, contre maître Jean-Baptiste Chappot, sieur de la Chanonie, au nom et comme seul héritier de la dite feu demoiselle Chappot (6 décembre 1776, f^o 6, v^o).

B. 938. (Cahier.) — In-8^o, 8 feuillets, papier.

1777-1780. — Justice seigneuriale de la ville et baronnie de Palluau. — Enregistrement des actes produits au greffe par les procureurs des parties ou retirés

par eux. — Jérôme-Joachim-Michel Robineau, chevalier, seigneur de la Roche-Quairie, marquis de la Motte-Glain et autres lieux, contre Jean Bellandean, marchand, et encore contre Paul-Henri Joubert de la Cour, curé de Beaufou (1^{er} septembre 1777, f^o 2). — Louis-Charles-Sébastien Roy, greffier de la châtellenie d'Aizenay, contre André Chauchet (17 décembre 1777, f^o 2, v^o). — Consignation de la somme de 24 livres à valoir sur la vacation du sénéchal et du greffier, pour dame Bonne Aymon, veuve de Adrien Baudouin, chevalier, seigneur de Lallière (27 septembre 1777, f^o 7, v^o). — Catherine-Gabrielle Morisson, fille majeure, contre maître Jacques Morisson, sieur de la Rafraire, bourgeois (3 décembre 1779, f^o 7, v^o).

B. 929. (Cahier.) — In-8°, 6 feuillets, papier.

1787-1790. — Justice seigneuriale de la ville et baronnie de Palluau. — Enregistrement des actes produits au greffe par les procureurs des parties ou retirés par eux. — Pierre Marc, entreposeur du tabac à Palluau, contre le sieur Bon Allaire, receveur des traites et directeur des postes en la même ville (12 juillet 1787, f^o 1). — Messire Le Roux des Ridelières, seigneur de Challans et autres lieux, contre la dame veuve du seigneur de Nesmy et encore contre le seigneur Du Chaffault (17 novembre 1788, f^o 4). — Thérèse Fleury, veuve de Jacques Lansier de la Gaubretière, au nom de leurs enfants mineurs, contre Claude Lansier de la Marchaizière (18 juillet 1789, f^o 5).

B. 930. (Cahier.) — In-8°, 4 feuillets, papier.

1788-1789. — Justice seigneuriale de la ville et baronnie de Palluau. — Registre de dépôt des effets des prisonniers écroués dans la prison du dit lieu. — Consignation en exécution de sentences de la maréchaulsée de Montaigu : — par Jacques Dabain, cavalier de maréchaulsée au dit Montaigu, d'un sac contenant trois mauvaises culottes, un bonnet de matelot, une pantoufle, une veste bleue et une paire de bas appartenant à l'accusé Jacques Locteau, et de cinq pièces de procédure concernant le même (14 septembre 1788) ; — par Bon Grillet, brigadier de la maréchaulsée de Palluau, d'un tablier de toile et d'une coiffe appartenant aux accusés Louis Brethomé et Alexis Arnaud, et de cinq pièces de procédure relatives aux mêmes

(18 novembre 1788). — Nouvel acte d'écrou et dépôt par le dit brigadier de cinq pièces de procédure concernant les deux accusés précédents, qui s'étaient évadés de la prison par bris de clôture (14 mars 1789).

B. 931. (Cahier.) — In-4°, 60 feuillets, papier.

1749-1751. — Justice seigneuriale de la ville et comté de Palluau. — Registre des audiences. — Paul Gouin, sieur du Planty, sénéchal de la baronnie de Belleville, au nom de Marie Gouin, sa fille mineure, donataire universelle de feu Marie-Anne Febvre, lors de son décès veuve de Lambert Chabot, notaire et procureur de cette cour, en cette qualité seigneur du fief de l'Anjournière, autrement le fief du Verger de Roche-Quairie, paroisse de la Chapelle-Palluau, demandeur en fournissement de déclarations et autres devoirs seigneuriaux, contre Jacques Grondu, marchand, et autres (4 septembre 1749, f^o 1) ; instance reprise par Jacques Morisson et Marie Gouin, sa femme, précitée (6 juillet 1752, f^o 34, v^o). — Louis Gautier, fermier, et sa femme, demandeurs en exécution d'acte d'arrentement, contre maître Gaspard Joubeneau, sieur de la Plissonnière, licencié ès-lois (12 février 1750, f^o 6). — Olivier Morisson, sieur de la Joussemière, demandeur en paiement de rentes et devoirs, contre Louis Traisneau (16 avril 1750, f^o 8, v^o). — Demoiselle Rose-Aimée Savin, veuve et donataire universelle de Charles-Joseph Ordonneau, sieur de la Roussière, demanderesse en entierement de testament, contre Charles-François Rousseau, sieur de la Gailletière, Venant Barraud, sieur de la Martinière, et Jeanne Orlonneau, sa femme, Charles Goupilleau, sieur de la Bonnière, procureur fiscal d'Aprémont, Joseph Goupilleau, sieur de la Coursaudière, et autres, tous héritiers du dit feu sieur de la Roussière (19 août 1751, f^o 23, v^o). — Noble Richard Henry, lieutenant de milice du premier bataillon de Paris, ayant les droits cédés de François de Mairan, prieur de Saint-Julien-de-Sézaune, demandeur en saisie-arrest et délivrance de deniers, contre François Poingt, marchand, appelé pour déclarer ce qu'il doit à Marguerite Damberland, veuve de Benjamin Guinebaud, écuyer, seigneur de la Millière, etc. (2 septembre 1751, f^o 25). — Étienne Barreteau, architecte, et Marie-Anne Guérineau, sa femme, héritière de feu Madeleine Guérineau, sa tante, demandeurs en partage d'une métairie contre Louis Doux, sa femme, et autres, leurs cohéritiers (27 avril 1752, f^o 32). — Prestation de serment de tous

les officiers du siège, à l'occasion de la reprise annuelle des audiences, et enregistrement de nouvelles lettres de provision à eux accordées le 10 avril 1748 par Paul-Jérôme Phélypeaux, marquis de Pontchartrain, comte de Palluau, et de Nervieu, baron de l'Île de Rié, seigneur de Falleron, Froidfond, Vieux-Château, Saint-Amand, Changy, Méaulne et autres terres et seigneuries, lieutenant des armées du Roi et de la province d'Aunis, inspecteur général de la cavalerie et des dragons de France (7 décembre 1752, f° 37, v°). — Sont transcrites, en conséquence, les lettres de confirmation : de Claude Lansier, sieur de Beaulieu, procureur fiscal, pourvu le 18 août 1721 (f° 38, v°) ; — de Jacques Roger, notaire et procureur, pourvu le 20 septembre 1721 (f° 39) ; — du même, expert juré et arpenteur du comté de Palluau et de l'Île et baronnie de Rié, pourvu le 11 juin 1727 (*id.*) ; — de Honoré Tardy, notaire et procureur, pourvu le 14 novembre 1724 (*id.*) ; — de Pierre-François Voisin, notaire et procureur, pourvu le 21 avril 1730 (f° 39, v°) ; — de Charles-Joseph Delachèze, notaire et procureur, pourvu le 15 mars 1745 (*id.*) ; — de Alexandre Marmet, notaire et procureur, pourvu le 10 avril 1748 (f° 40) ; — de Pierre Voisin, sergent, pourvu le 11 juin 1727 (*id.*) ; — de Jean-François Cormier, sergent, garde bois, chasse et pêche, pourvu le 8 avril 1725 (f° 40) ; — de Jacques Perdriau, sergent, pourvu le 25 novembre 1725 (f° 40, v°) ; — de Pierre Grossin, sergent, garde bois et chasse, pourvu le 25 novembre 1725 (*id.*) ; — de Joseph Perdriau, sergent, pourvu le 8 avril 1735 (*id.*). — Louis-René Roy, sieur de la Parnière, notaire et greffier de la châtellenie d'Aizenay, demandeur en reconnaissance de billet, contre Honoré Tardy, notaire et procureur de cette cour (15 février 1753, f° 43, v°). — Jacques-Aimé Fleury, sieur de Lespinay, seigneur du fief de la Bernardière, demandeur en restitution de terrage, contre le propriétaire d'une métairie au bourg de Grand-Landes (24 mai 1753, f° 45). — Noble homme Louis Porteau, sieur des Rochelles, demandeur en réparation d'injures, contre Louis Péraudeau, journalier (2 mai 1754, f° 55). — Dépôt et retrait de pièces de procédures par les procureurs des parties (*passim*).

B. 912. (Cahier.) — In-4°, 24 feuillets, papier.

1754-1755. — Justice seigneuriale de la ville et comté de Palluau. — Registre des audiences. — Ordonnance du sénéchal portant enregistrement des lettres de provision des sieurs Guyet, Tardy et Guibert,

le premier installé le 22 juin 1752 et les deux autres le 5 septembre dernier (14 novembre 1754, f° 2, v°). — Lettres de provision : de Pierre-Jean Guyet, comme notaire et procureur du comté de Palluau (2 mai 1752, *id.*) ; de René-Honoré Tardy et de Pierre Guibert, comme notaires et procureurs des juridictions de Palluau, Froidfond et Falleron (9 août 1754, f° 3). — Charles-Marie Rousseau, sieur de la Cailletière, demandeur en entérinement du testament olographe de feu Marie-Madeleine Chaillou, son épouse, contre Louis Gauvrit, sieur de la Cosnière (28 novembre 1754, f° 4). — François-Gabriel Cordon, chirurgien juré, demandeur en servitude de passage, contre Louise Pottier, veuve de Pierre Voyneau, marchand (19 juin 1755, f° 14). — Thérèse Joubeneau, veuve de maître François Tardy de Lardoisière, demanderesse en suppression de digue et remise des choses au premier état, contre Étienne Rabillé, laboureur (31 juillet 1755, f° 18). — Charlotte Guinebaud, épouse non commune en biens de Pierre-Isaac de Rorthays, chevalier, seigneur de la Jaubretière, Monbail, et autres lieux, capitaine au régiment de Piémont infanterie, demanderesse en paiement d'arrérages de rente et fournissement de titre nouveau, contre Jacques Morisson, sieur de la Rafraire (7 août 1755, f° 19). — Thérèse Massoteau, veuve du seigneur du Fief Mignon, demanderesse en solidité d'arrérages de rente, contre Louis Jolly, l'ainé, marchand et autres (14 août 1755, f° 22). — Dépôt et retrait de pièces de procédure (*passim*).

B. 943. (Cahier.) — In-4°, 20 feuillets, papier.

1755-1757. — Justice seigneuriale de la ville et comté de Palluau. — Registre des audiences. — Enregistrement des lettres de provision de sergent accordées, le 10 novembre 1755, à Louis Baritaud (11 décembre 1755, f° 2). — Pierre Rabillard, sacristain, et sa femme, demandeurs en péremption d'instance, contre Charles-François Rousseau, sieur de la Cailletière (19 février 1756, f° 6, v°). — Renonciation à la succession de Étienne Voyneau, maçon, décédé au village de l'Aubier, paroisse de Saint-Étienne-du-Bois, par Jacques Vilain, tuteur des quatre enfants mineurs du dit Voyneau (27 avril 1756, f° 8). — Pierre Porteau, sieur de la Crespelière, procureur fiscal de la seigneurie de Saint-Paul-Montpenit et seigneur en partie du fief de Lavaud, en la paroisse de la Chapelle-Palluau, demandeur en paiement d'arrérages de rente, contre Louis Oreau, marchand, comme teneur de tout ou partie du

dit fief (29 avril 1756, f° 9). — Demoiselle Marie-Anne Delachêze, veuve Rousseau, demanderesse en exécution de bail à ferme et jouissance de domaines, contre Luc Picard, curateur à la succession vacante de demoiselle François Delachêze, veuve Alexandre Arnaud (5 août 1756, f° 12). — Jean Viaud, sieur de Lantrie, bourgeois, et Jeanne Viaud, sa sœur, épouse de René Vogien, sieur de la Haye, sénéchal de la baronnie d'Aprémont, demandeurs en retrait lignager, contre Jacques-Aimé Fleury, sieur de Logerie, bourgeois (19 août 1756, f° 14). — Dépôt et retrait de pièces de procédure (*passim*).

B. 944. (Cahier. — In-4°, 20 feuillets, papier.

1757-1758. — Justice seigneuriale de la ville et comté de Palluau. — Registre des audiences. — Gabriel Merlet, sieur du Pasty, sénéchal du prieuré de Rocheservière et Legé, syndic des marches communes de Poitou et Bretagne, demandeur en paiement de dommages-intérêts résultant de nou culture, contre Jacques Goupilleau et sa femme, ci-devant fermiers de la métairie de l'Aumônerie (28 avril 1757, f° 2). — Jacques Voyneau, vicaire de Saint-Étienne-du-Bois, demandeur en exécution d'un titre nouvel de rente, contre Louis Cantin, marchand (12 mai 1757, f° 5). — Thérèse Grasset, veuve de François Guyet, sieur des Champs, demanderesse en retrait lignager, contre demoiselle Marie Joubeneau, fille majeure (23 juin 1757, f° 7). — Louis-Charles de Goullard, chevalier, seigneur du Retail, la Touche et autres lieux, demandeur en exhibition de contrats, etc., contre Jean Grit, laboureur (7 juillet 1757, f° 8, v°). — Louis-François Collinet de la Cantrie, demandeur en parachèvement de réparations au grand moulin à vent de la Domangère, contre Jacques Bégau, charpentier (21 juillet 1757, f° 10, v°). — François Chabot, bourgeois, demandeur en cessation de bail d'une maison, contre François Guibert, sabotier (28 juillet 1757, f° 11, v°). — Philippe Ordonneau, sieur de Landrie, licencié ès-lois, et Rose Peschereau, sa femme, demandeur en reconnaissance de seing et écriture, contre Gaspard Joubeneau, sieur de la Plissonnière, licencié ès-lois (11 août 1757, f° 14). — Anne Vrignaud, veuve de Louis Minguet, sieur de la Thibaudière, et autres, propriétaires du fief de la Fradelière, paroisse de Saint-Étienne-du-Bois, demandeurs en propriété d'un cairuy ou terrain, contre Pierre Goichon, charpentier (24 novembre 1757, f° 15, v°). — Les dames prieure, supérieure, dépositaire, boursière et reli-

gieuses du couvent et abbaye de Val-de-Morier, seigneurs du fief de la Vergne; paroisse de la Chapelle-Palluau, demanderesse en paiement d'arrâges de rente, contre maître Jacques Goupilleau, teneur de tout ou partie du dit fief (9 février 1758, f° 18, v°). — Louis-René Pineau, sieur de Malvoisine, procureur fiscal de la châtellenie de Beaulieu-sous-le-Roche-sur-Yon, et sa femme, héritiers de feu François Delarozé, sieur de la Furtière, notaire et procureur de la baronnie de Commequiers, et de Marie Savin, leur père et mère, beau-père et belle-mère, demandeurs en interruption et déclaration d'hypothèques, et Pierre Marchais, marchand de draps, défendeur en la dite interruption et demandeur en garantie, contre François-Henri-René Delarozé, sieur de la Furtière, sénéchal de la châtellenie de Coëx, et Louise Moreau, sa femme (6 avril 1758, f° 20). — Enregistrement des lettres de provision de sergent accordées, le 17 février 1758, à Louis Bouchereau (6 avril 1758, f° 20, v°). — Dépôt et retrait de pièces de procédure (*passim*).

B. 945. (Cahier.) — In-4°, 20 feuillets, papier.

1758-1759. — Justice seigneuriale de la ville et comté de Palluau. — Registre des audiences. — Jacques Goupilleau, marchand, sous-fermier de partie des fiets dépendant de cette cour, demandeur en paiement de rente seigneuriale, contre Louis Paillat, sabotier, teneur du fief du Petit Carteron de l'Anjounière (31 août 1758, f° 8, v°). — Lettres de provision et acte de réception de Louis-Joachim Voyneau, en qualité de notaire et procureur (14 octobre et 7 décembre 1758, f° 11 et 11 v°). — Dominique Goupilleau, notaire de la châtellenie d'Aizenay, et Jacques Goupilleau, mineur émancipé, procédant sous l'autorité de maître Hillaireau, notaire royal, demandeurs en visite de portien de la métairie de la Grande Guyonnière, etc., contre André Groisdeau, et autres (1^{er} février 1759, f° 14). — Thérèse-Charlotte Fleury, veuve de Honoré Tardy, notaire et procureur de cette cour, demanderesse en paiement de la somme de 3 livres 4 sous pour façon d'acte de contrat de mariage, contre Françoise Doineau, veuve de Pierre Goupilleau (15 février 1759, f° 15). — Jacques-François Gouan, sieur des Révellères, bourgeois, demandeur en reconnaissance de billet, contre le sieur Louis Plumant, régisseur de la maison noble de la Clartière, paroisse de Falleron (26 avril 1759, f° 20, v°). — Enregistrement du pouvoir et commission d'exercer en qualité de commis greffier des experts dans le comté de Palluau,

accordé, suivant édit de novembre 1704, à Louis-Joachim Voyneau, notaire et procureur de cette cour, par René-François Gautier du Pairay, greffier en chef des experts dans toute l'étendue de l'Élection de Châtillon-sur-Sèvre et demeurant en la ville de Mortagne, pourvu par Sa Majesté, le 12 novembre dernier (6 octobre 1759, f° 30, v°). — Dépôt et retrait de pièces de procédure (*passim*).

B. 946. (Cahier.) — In-4°. 33 feuillets, papier.

1759-1761. — Justice seigneuriale de la ville et comté de Palluau. — Registre des audiences. — Jean Vriгнаud, sieur de la Fouragerie, notaire de la principauté de la Roche-sur-Yon, faisant tant pour lui que pour ses consorts, héritiers de feu Marguerite Fouillole, veuve de maître Victor de la Tribouille, demandeurs en restitution d'états et tombereaux enlevés de la métairie des Drosnières, contre Jacques Babin, laboureur (31 janvier 1760, f° 4, v°). — Michel Tampon, notaire et greffier de la Motte-Achard, demandeur en exécution de sentence rendue par le sénéchal de Sainte-Flaive, contre René Traisneau, journalier (24 avril 1760, f° 9). — Jean-François Bottelin de Lincé, commissaire des vivres de la marine au département de Marans, et Pierre Pennetreau, son beau-frère, entrepreneur en la dite ville, fermiers généraux de la terre de Palluau, poursuite et diligence de Artus Déenne Duchateau, entreposeur des tabacs et leur receveur, demandeurs en exécution de bail à ferme, contre Marie Pelletier, veuve de Jacques Goupilleau, marchand (8 mai 1760, f° 10, v°). — Jean de Grateloup, curé de Notre-Dame-de-Rié, et Jean Rabelot, marchand, le premier directeur et le second procureur de la confrérie de la Charité de la dite paroisse, demandeurs en paiement de la somme de 50 livres léguée à la susdite confrérie, contre René-Honoré Tardy, procureur en ce siège, et héritier de feu Jean-Pierre Mercier, autrefois curé de Notre-Dame-de-Rié (22 mai 1760, f° 12). — Marie Morisson, veuve de Jean Goupilleau, sieur de la Chauzière, héritière pour un quart de Marie Goupilleau, veuve en dernières noces de Louis Julliot, sieur de Grandchamp, et aussi héritière, pour pareille portion, de Jean Julliot, sieur de la Vergne, son oncle, demanderesse en paiement d'arrérages de rente, contre Marie Pelletier, veuve de Jacques Goupilleau, marchand (24 juillet 1760, f° 16, v°). — Marie Thomazeau, veuve en dernières noces de Adrien Fleurisson, maître chirurgien, et en premières, de Jean Julliot, sieur de la

Vergne, maître apothicaire, et sa donataire universelle, demanderesse en paiement d'arrérages de rente, contre la même (31 juillet 1760, f° 17). — Claude Lansier, sieur de Beaulieu, procureur fiscal de ce comté, procédant de son office et demandeur en autorisation de poursuite, contre les héritiers de feu Jacques Rigollet, curé de Palluau (4 septembre 1760, f° 20, v°). — Lettres de provision et acte de réception de Germain-Nicolas-Benjamin Morisson, avocat, en qualité de procureur fiscal de cette cour, charge vacante par le décès de Claude Lansier, précité (20 février et 9 avril 1761, f°s 26, v°, et 27). — Dépôt et retrait de pièces de procédure (*passim*).

B. 947. (Cahier.) — In-4°. 33 feuillets, papier.

1761-1762. — Justice seigneuriale de la ville et comté de Palluau. — Registre des audiences. — Louis-Joachim Voyneau, procureur en ce siège, demandeur en paiement de frais et salaires, contre Marie Josnet, veuve de François Rousseau (4 juin 1761, f° 2, v°). — François Savin, sieur de la Foucherie, seigneur du fief de la Charouffière, demandeur en présentation de déclarations, contre les teneurs du dit fief (3 septembre 1761, f° 10, v°). — Jacques Pineau, sieur du Breuil, demandeur en paiement de droits de terrage, contre Claude Hermouet et autres (14 janvier 1762, f° 15, v°). — Étienne Mitteau de Bel-Air, notaire et procureur de la châtellenie de Rocheservière, demandeur en paiement de salaires et déboursés, contre Jean Chartaud, marchand, sa femme, et autres (8 juillet 1762, f° 24, v°). — Julien Bossis, entrepreneur, demandeur en remboursement de sommes avancées, contre Louis Barreteau, architecte (29 juillet 1762, f° 27). — Dépôt et retrait de pièces de procédure (*passim*).

B. 948. (Cahier.) — In-4°. 33 feuillets, papier.

1762-1764. — Justice seigneuriale de la ville et comté de Palluau. — Registre des audiences. — Pierre Fradet, sieur des Noues, demandeur en paiement de jouissance de maison, jardin et pièces de terre, contre Venant Papon et sa femme (2 septembre 1762, f° 1, v°). — Pierre Guibert, procureur en ce siège, au nom et comme curateur à la succession vacante de Jacques Rigollet, prieur de Palluau, au lieu et place de feu maître François Voisin, demandeur en reddition de

compte contre demoiselle Allaire, veuve du dit Voisin (18 novembre 1763, f° 3). — Lettres de provision et (actes de réception en la juridiction de Palluau seulement) : de Philippe-Nicolas Tardy, en qualité de notaire et procureur du dit comté et des seigneuries de Falleron et de Froidfond (15 décembre 1762 et 27 janvier 1763, f° 6) ; — de Jean Gralon, déjà reçu provisoirement (27 janvier 1763, f° 7), en qualité de sergent, garde bois, chasse et pêche du comté de Palluau et des seigneuries de Falleron et Froidfond (15 février et 3 mars 1763, f°s 8, v°, et 9). — Pascal Mulonnière, fermier de la seigneurie de la Roche-Quairie, demandeur en reconnaissance d'écriture et seing, contre Gilles Barreteau, mineur (27 janvier 1763, f° 8). — Renonciation par Marie Guerry, épouse de François Voyneau, marchand, à la communauté contractée entre elle et lui par acte de mariage de novembre 1761, « attendu les mauvaises façons d'agir, les mauvais marchés et les dissipations outrées et journalières du dit François Voyneau, son mari » (19 avril 1763, f° 11). — Louis Bossis, fermier de la seigneurie du Pare, demandeur en visite de la borderie de la Rastelière, contre Mathurin Charier, laboureur (9 mai 1763, f° 14). — Jacques Morisson, sieur de la Rafraire, époux et procureur de droit de Marie Gouin, donataire universelle de feu demoiselle Marie-Anne Febvre, en cette qualité, propriétaire du fief de l'Anjournière, autrement dit le fief du Verger, demandeur en tous les cas de la coutume, contre tous les teneurs et propriétaires du dit fief (21 juillet 1763, f° 18). — Reprise annuelle des audiences : Pierre-Antoine-Auguste Lansier, sieur de la Marchaizière, sénéchal, Germain-Nicolas-Benjamin Morisson, procureur fiscal, Pierre Guyet, greffier ordinaire ; Alexandre Marmet, René-Honoré Tardy, Louis-Joachim Voyneau et Philippe-Nicolas Tardy, le jeune, procureurs postulants ; Joseph Perdriau et Jean-François Cormier, sergents ; — jour des audiences : le jeudi de chaque semaine, à 10 heures du matin, depuis ce jour jusqu'à Pâques, et à 9 heures depuis Pâques jusqu'aux vacances, etc. (24 novembre 1763, f° 25). — Dépôt et retrait de pièces de procédure (*passim*).

B. 949. (Cahiers.) — In-8°, 30 feuillets, papier.

1764. — Justice seigneuriale de la ville et comté de Palluau. — Registre des audiences. — Installation provisoire de René Massuyau, en qualité de sergent, attendu « qu'il ne se trouve aujourd'hui aucuns sergents résidants dans cette ville » (19 janvier 1764, f° 1). —

Jacques Voyneau, curé de Notre-Dame de Rocheservière, demandeur en paiement de prix de terme, etc., contre Louise Pottier, veuve de Pierre Voyneau, et autres (26 janvier 1764, f° 3, v°). — Pierre-Antoine-Auguste Lansier, sieur de la Marchaizière, sénéchal de Palluau, et Alexandre Lansier, sieur de la Véronnière, licencié ès-lois, propriétaires du fief de la Marchaizière, paroisse de Saint-Étienne-du-Bois, demandeurs en tous les cas de la coutume, contre les propriétaires censitaires, emphytéotes, vassaux, teneurs et détenteurs du dit fief (8 mars 1764, f° 7, v°). — Lettres de provision et acte de réception de Jacques-Louis Martin de la Faverie, en qualité de notaire et procureur (6 février et 15 mars 1764, f° 8). — Marguerite Guyet, veuve et donataire de Olivier Morisson, demanderesse en exécution d'ordonnance portant levée de scellés, contre Joseph Thomazeau, huissier, fondé de procuration de Marie Morisson, sa femme (14 juin 1764, f° 17, v°). — Louis-Charles Du Chaffault, seigneur de la Gastière, la Forest-Quairie, Meslay et autres lieux, capitaine des vaisseaux du Roi, chevalier de Saint Louis, demandeur en tous les cas de la coutume, contre les vassaux, sujets, etc., dans la mouvance des fiefs dépendant de la dite seigneurie de la Forest-Quairie (19 juillet 1764, f° 24). — Réception de Jean-François Cormier, en qualité de notaire et procureur (23 août 1764, f° 30). — Dépôt et retrait de pièce de procédure (*passim*).

B. 950. (Cahier.) — In-8°, 30 feuillets, papier.

1764-1765. — Justice seigneuriale de la ville et comté de Palluau. — Registre des audiences. — Noble homme François-Joseph Porteau de la Brunière, seigneur des fiefs de la Guitetière, Chardonnay et Rondais, relevant de ce comté, demandeur en tous les cas de la coutume, contre les teneurs des dits fiefs (29 novembre 1764, f°s 6, v° et suivants). — Jean-Charles Durand de la Tudairière, écuyer, chapelain de la chapellenie de Puyquairan, demandeur comme dessus, contre les propriétaires d'une pièce de terre appelée Lépard, paroisse de Saint-Étienne-du-Bois (29 décembre 1764, f° 10, v°). — Agnès Badereau, veuve de Sraphin Du Chaffault, chevalier, seigneur de la Forest, héritière d'écuyer Jude Badereau, auditeur à la Chambre des Comptes de Bretagne, son père, demanderesse en exécution de contrat, contre Pierre Guibert, notaire et procureur en ce siège, et demoiselle Mitteau, son épouse (*id.*, *id.*). — Enregistrement de l'Édit du Roi, concernant la société des Jésuites, donné à Versailles, au

mois de novembre 1764. et de l'arrêt du Parlement de Paris, sur le même objet du 1^{er} décembre suivant (10 janvier 1765, f^o 13, v^o). — Les syndic et députés de la chambre ecclésiastique du diocèse de Luçon, administrateurs du temporel du séminaire du dit Luçon, auquel est réuni le prieuré de Moutiers-les-Mauxfaits, d'où dépend le prieuré de Grand'Landes, demandeurs en tous les cas de la coutume, contre les propriétaires et teneurs du fief du dit prieuré de Grand'Landes (24 janvier 1765, f^o 15, v^o). — Jacques Foucher, écuyer, seigneur de la Pénardière, et dame Joubert, son épouse, défendeurs, contre le sieur Pierre Jousson du Censif, et Rose Dutastet, son épouse, demandeurs en réparation d'injures (21 mars 1765, f^o 22, v^o). — Dépôt et retrait de pièces de procédure (*passim*).

B. 931. (Cahier.) — In-4^o, 39 feuillets, papier.

1765-1766. — Justice seigneuriale de la ville et comté de Palluau. — Registre des audiences. — Jean Forgeau, marchand, demandeur en reconnaissance de billet, contre Julien Bossis et sa femme (8 août 1765, f^o 10). — Ambroise Revereau, prieur, curé de Saint-Paul-Mont-Penit, demandeur en paiement de droit de boisselage, contre Jacques Begaud, charpentier, et sa femme (5 décembre 1765, f^o 18, v^o). — Jean-René Savin, bourgeois, demandeur au fait de la visite d'une vigne et d'une pièce de terre, contre Jeanne Chappot, veuve du sieur Étienne Logeais (11 décembre 1765, f^o 19, v^o). — Honoré Caillé, sieur de la Courollière, contre Madeleine Arnaud, veuve commune et donataire du sieur de Lachaud, marchand droguiste, demanderesse en paiement d'une reconnaissance (12 décembre 1765, f^o 20, v^o). — Noble homme Pierre Jousson, sieur du Censif, bourgeois, seigneur du fief du Plessis-Gourbeil et Ravard, demandeur en tous les cas de la coutume, contre les propriétaires d'une borderie et d'une métairie sises au village du Plessis-Gourbeil (*id.*, f^o 21). — Lettres de provision et acte de réception de Jacques-Alexandre Marmet, fils, en qualité de notaire et procureur (1^{er} décembre 1765 et 9 janvier 1766, f^os 21, v^o, et 22). — Haut et puissant seigneur Charles Du Chafault, chevalier, grand'croix et commandeur de Saint Louis, chef d'escadre des armées navales de Sa Majesté, seigneur de la Gastière, etc., demandeur à toutes les fins de la coutume, contre les propriétaires des fiefs dépendant de la seigneurie de la Forest-Quairie (27 février 1766, f^os 29 à 30, v^o). — Dépôt et retrait de pièces de procédure (*passim*).

B. 932. (Cahier.) — In-4^o, 30 feuillets, papier.

1766-1767. — Justice seigneuriale de la ville et comté de Palluau. — Registre des audiences (légèrement détérioré par l'humidité). — Jean Goupilleau de la Brissonnière, bourgeois, seul et unique héritier de Marie Morisson, sa mère, veuve de Jean Goupilleau de la Chauzière, icelle héritière pour un quart de Marie Goupilleau, veuve en dernières nocces de Louis Julliot de Grandchamp. et pour pareille portion de Jean Julliot de la Vergne, et encore au nom et comme acquéreur de Marie Thomazeau, veuve et donataire dudit sieur Julliot de la Vergne, demandeur en saisie-arrêt, etc., et autres, contre Artus-Victor Deenne Duchateau, entreposeur du tabac et fermier, appelé pour déclarer ce qu'il doit aux successions vacantes de Marie Pelletier et Jacques Goupilleau, marchand, son mari (27 février 1766, f^o 2, v^o; voir B. 946). — Jean Delachèze, curé de Notre-Dame-des-Herbiers, demoiselle Louise Delachèze, fille majeure, Charles-Joseph Delachèze, notaire et procureur du comté de Palluau, et Marie-Anne Delachèze, veuve de Jean-Gabriel Rousseau, sieur de Mairé, demandeurs en reconnaissance de billet, contre Jacques-Alexandre Marmet, fils, procureur en ce siège, et Louise Roger, son épouse, demoiselle Marie Roger, fille majeure, et maître Jérôme Roger, bourgeois (15 mai 1766, f^o 9). — Marie Chilton, veuve de haut et puissant seigneur Louis de La Roche-Saint-André, chevalier, seigneur de la Roche-Saint-André, châtelain de Fresnay, la Noue-Briard, la Salle et autres lieux, dame des seigneuries de la Mortagère, du Luc, du fief Gourdeau et autres places, demanderesse en paiement d'arrérages d'une rente due à la seigneurie de la Mortagère sur le tènement de la Garillière, contre François Vrignaud, marchand, teneur de tout ou partie du dit tènement de la Garillière, paroisse de Notre-Dame-de-Légé (18 décembre 1766, f^o 29). — Pierre Minguet, chirurgien juré, demandeur en exhibition de titres, etc., contre le propriétaire de la métairie des Charauds, paroisse de Commequiens, de laquelle dépendent des terres situées dans le fief de la Merlatière (8 janvier 1767, f^o 30, v^o). — Dépôt et retrait de pièces de procédure (*passim*).

B. 933. (Cahier.) — In-4^o, 30 feuillets, papier.

1767. — Justice seigneuriale de la ville et comté de Palluau. — Registre des audiences ordinaires (dété-

rioré par l'humidité). — François Boudaud Champoly, négociant en la ville de Niort, intervenant et demandeur en saisie-arrêt, contre Pierre Ganacheau, marchand, demandeur aux mêmes fins, et contre Louis Thibaud, aussi marchand, défendeur (29 janvier 1767, f° 3). — Jacqueline Morandeau, veuve de René Barreteau, au nom et comme héritière de Jean Gauvrit, qui était aux droits cédés de François-Henri Delarozé, sieur de la Furtière, aussi héritier de François Delarozé, son père, qui avait les droits cédés de Joseph Pérocheau, demanderesse en exécution de bail à rente, contre les héritiers de feu Pierre Angibaud (5 février 1767, f° 4). — Réception provisoire de Jérôme Roger, en qualité de sergent (*id.*, f° 5). — Thérèse-Charlotte Fleury, veuve de Honoré Tardy, procureur de ce comté, demanderesse en maintien de jouissance et possession, contre Louis Nauleau, laboureur (5 mars 1767, f° 9). — Alexandre Lansier, sieur de la Véronnière, demandeur en exécution de sentence rendue par les juges consuls de Poitiers, contre Jean Maudret, laboureur, comme tuteur du fils mineur de feu Jean Raynard et sa femme (4 juin 1767, f° 17). — Jean-Charles Durand de la Tudairière, écuyer, chapelain de la chapellenie de Puyquairant, demandeur à toutes les fins de la coutume, contre le propriétaire de la métairie de la Petite Sauvagère (30 juillet 1767, f° 22). — Pierre Minguet, chirurgien juré, demandeur aux mêmes fins que le précédent, contre le propriétaire de la métairie de l'Hermitage, paroisse de Cominequiers (3 septembre 1767, f° 25, v°). — Dépôt et retrait de pièces de procédure (*passim*).

B. 954. (Cahier.) — In-4°, 32 feuillets, papier.

1762-1769. — Justice seigneuriale de la ville et comté de Palluau. — Registre des audiences ordinaires (détérioré par l'humidité). — Renonciation à la succession de Jacques Gautreau et sa femme par Nicolas Ardouin, aubergiste à Saint-Michel-en-l'Herm, au nom et comme tuteur des enfants mineurs des dits époux Gautreau (7 mars 1768, f° 7). — Jean-Mathurin Bouffard, notaire, au nom et comme époux de Marie-Madeleine Tulièvre, Jean Tulièvre, marchand, faisant tant pour lui que pour Vincent Tulièvre et Jeanne Savin, veuve Pierre Tulièvre, et Pierre Guilbaud, charpentier, au nom et comme mari de Jacqueline Babinot, héritiers pour chacun une quatrième partie de feu Jacqueline Babinot, veuve Étienne Voyneau, demandeurs

aux fins de rapport à la dite succession de la somme de 990 livres, contre Marie Babinot, veuve Pierre Charier, tant en son nom que comme mère tutrice de leurs enfants mineurs, Pierre Ricouveau, marchand, et Marie Charier, sa femme, aussi héritières pour une quatrième partie de la dite fen Babinot, veuve Voyneau (14 avril 1767, f° 11, v°). — Lettres de provision et acte de réception de René Merlet, sénéchal d'Apremont, en l'office de procureur fiscal du comté de Palluau, vacant par suite du décès de maître Morisson (... juillet 1768, f° 16, v°). — Jacques Cantin, marchand à la Rochelle, demandeur en exécution de sentence rendue en la cour consulaire de la Rochelle, contre Pierre Guérin, curateur à la succession vacante de défunts Jacques Goupilleau et Marie Pelletier, sa femme (28 juillet 1768, f° 18, v°). — Copie de la lettre adressée par M. le contrôleur général à M. de Blossac, intendant de Poitiers, relativement à une demande de renseignements faite par le sénéchal du comté de Palluau, au sujet de la perception des droits établis originairement pour l'acquiescement du don gratuit (Paris, 10 novembre 1763, f° 26). — Lettres de provision et (acte de réception en la juridiction de Palluau seulement) de Pierre-René Cormier, fils, praticien, demeurant paroisse de Grand'Landes, en qualité de notaire et procureur du dit comté et des justices de Froidfond et Falleron (15 et ... novembre 1768, f° 26, v°, et 27). — Haut et puissant seigneur Jérôme-Joachim-Michel Robineau, chevalier, seigneur de Roche-Quairie, le Verger, le Rateau, la Motte-Glain, et autres lieux, demandeur en tous les chefs de la coutume, contre Claude Porchier, sieur du Fief, tant en son nom que pour François et Marguerite-Françoise Porchier, ses frère et sœur, comme héritiers de Claude Porchier, leur père commun, et encore pour Charles Clérisseau, sieur de la Brossardière, Jacques Bourcier, tanneur, et Jean Forgeau, marchand, propriétaires des fiefs de la Chaînelière, Chaussebouère et l'Aubier, paroisse de Saint-Étienne-du-Bois (..... novembre 1768, f° 28).

B. 955. (Cahier.) — In-4°, 32 feuillets, papier.

1769-1770. — Justice seigneuriale de la ville et comté de Palluau. — Registre des audiences ordinaires (détérioré par l'humidité). — Jean-Marie Rouillé, bourgeois, et Jeanne de Boiscombeau, son épouse, faisant tant pour eux que pour leurs cohéritiers, demandeurs en paiement du prix de ferme d'une maison, contre

Louis Pérocheau, sabotier, et sa femme (9 février 1769, f° 3). — Nicolas Pérignon, greffier de la juridiction de Breuil-Herbault, demandeur en exécution d'acte obligatoire et de sentence consulaire de Poitiers, contre Pierre Guérin, journalier, curateur à la succession vacante de Jacques Gautreau, marchand (... 1769, f° 4). — Haut et puissant seigneur Charles-Louis Du Chaffault, etc., demandeur en tous les cas de la coutume, contre les propriétaires de deux borderies situées à la Taillée et à la Bretinière, paroisse de Saint-Christophe-du-Ligneron (20 avril 1769, f° 12 et 12, v°). — René-Honoré Tardy, l'aîné, notaire et procureur en cette cour, demandeur en paiement de salaires et déboursés, contre Jean-François Cormier, l'aîné, aussi notaire et procureur au même lieu, défendeur et demandeur en garantie, contre Charles Durand, maréchal-ferrant (15 juin 1769, f° 19). — René-Alexandre Gouraud, sieur de la Fuye, notaire royal et contrôleur des actes au bureau de Legé, demandeur en paiement de la somme de six livres pour une année du prix de ferme de la place d'un banc de boucherie au-dessous le ballet joignant la maison du dit Gouraud, à Legé, contre Étienne Grossain, marchand boucher, dit boucher du Roi (17 août 1769, f° 26, v°).

B. 955. (Cahier.) — In-4°, 30 feuillets, papier.

1770-1772. — Justice seigneuriale de la ville et comté de Palluau. — Registre des audiences ordinaires (détérioré par l'humidité). — Renonciation faite par Marie Archambaud, veuve de Pierre Jarny, marchand filétoupiier, demeurant au village de la Chaignelière, marche et paroisse de Saint-Étienne-du-Bois, à la communauté ayant existé entre elle et son dit mari (6 mars 1770, f° 2). — Reprise annuelle des audiences : Pierre Lansier, sénéchal, Merlet, procureur fiscal, Pierre Guyet, greffier, Alexandre Marmet, l'aîné, René-Honoré Tardy, l'aîné, Pierre Guibert, Jacques-Louis Martin, Jean-François Cormier, l'aîné, Jacques-Alexandre Marmet, le jeune, Pierre-René Cormier, le jeune, procureurs postulants ; René Massuyau, sergent (... novembre 1770, f° 7). — Lettres de provision et acte de réception (en la juridiction de Palluau seulement) de Jean Chevallier, demeurant paroisse de Falleron, en qualité de sergent du comté de Palluau et des châtellenies de Falleron et Froidfond (24 janvier et 21 février 1771, f° 13 et 13, v°). — Réception de déclarations pour des domaines situés dans le fief de

Lavoud et sentences rendues en conséquence de la dite réception, contre les tenanciers de ces domaines, pour l'acquiescement des devoirs féodaux (5 septembre 1771, f° 21, v°, à 23). — Lettres de provision (et actes de réception en la cour de Palluau seulement) de Charles-Joseph Delachèze, en qualité de notaire dudit lieu (5 et 14 novembre 1771, f° 24 et 24, v°) ; — de Artus-Victor Jariette de Boiscourbeau, notaire royal, en qualité de procureur postulant du comté de Palluau et des châtellenies de Falleron et Froidfond (*id.*, f° 24, v°, et 25). — Ordonnance du sénéchal faisant défense « à toutes personnes, de quelque état et condition qu'elles soient, de tenir foire ny marché en cette ville » et dans toute l'étendue du comté, pendant les jours fériés, et transférant ces foires et marchés au lendemain desdites fêtes, à peine de 10 livres d'amende (28 novembre 1771, f° 27).

B. 957. (Cahier.) — In-4°, 30 feuillets, papier.

1772-1773. — Justice seigneuriale de la ville et comté de Palluau. — Registre des audiences ordinaires (légèrement détérioré par l'humidité). — Le sieur Griffon, prieur curé de cette ville, demandeur en restitution de terrage sur le froment recueilli dans deux pièces de terre situées au fief de Monplaisir, paroisse de la Chapelle-Palluau, contre Aubron (4 juin 1772, f° 4, v°). — Le même, demandeur en exhibition de contrat d'acquêt, etc., pour des héritages situés dans le fief du Moulin, paroisse de la Chapelle-Palluau, contre Louis Foucaud (*id.*, f° 5). — Sentences portant rétrocession, par retrait lignager, de diverses portions du moulin à vent des Ambardières, près du village de ce nom (23 juillet 1772, f° 8 et 8, v°). — Le sieur Berton, prieur curé de Maché, demandeur en paiement du droit de boisselage, contre divers (3 décembre 1772, f° 14). — Le sieur Riou de l'Herbaudière, demandeur en paiement d'une année d'arrérages de la rente foncière de 80 livres et restitution de la maison et dépendances par lui arrentée, contre Louis Colas, ci-devant boulanger en cette ville, et sa femme (1^{er} avril 1773, f° 22, v°). — Demoiselle Bonnin, demanderesse en paiement d'arrérages de la rente noble de quatre boisseaux de seigle due sur le tènement des Viviers, faisant partie du fief Patarin, paroisse de Grand'Landes, et en calcul et gaulolement du dit tènement, contre Jacques Charier (22 avril 1773, f° 26). — Le sieur Christophe Quenelle, demandeur en reconnais-

sance de billet, contre Armand Déenne Duchateau, bourgeois (29 juillet 1773, f° 30).

B. 958. (Cahier.) — In-4°, 30 feuillets, papier.

1773-1775. — Justice seigneuriale de la ville et comté de Palluau. — Registre des audiences ordinaires (très légèrement détérioré par l'humidité). — Le seigneur de Goullard du Retail, demandeur en tous les cas de la coutume, contre François Daviau, pour tous les biens que ce dernier possède dans la mouvance du Retail (2 septembre 1773, f° 2, v°). — Lettres de provision (et acte de réception, en la juridiction de Palluau seulement) : de Louis Bouchereau, en qualité de notaire et d'expert juré et arpenteur dudit comté et des seigneuries de Falleron et Froidfond (3 janvier et 17 février 1774, f°s 9, v°, et 10, v°). — Demoiselle Delachèze, veuve Rousseau de Mairé, Jacques Riou, bourgeois, et demoiselle Riou, veuve Mercier de Champville, demandeurs en exécution d'acte obligatoire et de sentence, contre Jean Maudret, laboureur, comme tuteur de Raynard fils (17 mars 1774, f° 13). — Maître Guerry, demandeur en tous les cas de la coutume, contre le propriétaire d'une métairie et droits de fief, située à Pierrefolle, paroisse de Commequiers (26 mai 1774, f° 15, v°). — Rose Maraud, veuve de Claude-Benoit Rigollet, chirurgien, demanderesse en paiement de la somme de 90 livres pour restant de cheptel et autres fournitures, contre Jean Dommangeau, laboureur (28 juillet 1774, f° 19, v°). — Jacques Lansier des Linaudières, donataire de feu Henriette Caillé, son épouse, demandeur en entérinement du testament de la dite demoiselle Caillé, contre maître Caillé, docteur en médecine, demoiselle Caillé, veuve de maître Giboteau, fermier, Couton, huissier royal, et demoiselle Caillé, son épouse, Caillé, sieur de la Montparière, bourgeois, Caillé, sieur de la Fontaine, aussi bourgeois, demoiselle Henriette Mitteau de Grandpré, fille majeure, maître Pierre Caillé, chirurgien juré, le sieur Marcelin, régent, et demoiselle Caillé, son épouse, Joseph Caillé, chirurgien juré, messire Guyet, curé de la paroisse de Martinet, René Naud, fermier, Antoine Clavel, dit Languedoc, tailleur d'habits, veuf de Jeanne Moger, au nom et comme père de leurs trois enfants mineurs, Antoine Clavel, tailleur d'habits, Jacques Serre, tailleur d'habits et Jeanne Clavel, sa femme, le sieur Mitteau de Grandpré, chirurgien juré, messire Caillé, curé des Essarts, demoiselles Marie-Anne et

Rose Caillé, filles majeures, tous héritiers dans l'un et l'autre estoc de la dite feu demoiselle Henriette Caillé, épouse Lansier (11 août 1774, f° 21). — Jacques Thomas, chirurgien juré, héritier de messire Thomas, curé de Grand'Landes, demandeur en paiement d'une année de boisselage, contre Jean Gauvrit et son fils (18 mai 1775, f° 30, v°).

B. 959. (Cahier.) — In-4°, 30 feuillets, papier.

1775-1776. — Justice seigneuriale de la ville et comté de Palluau. — Registre des audiences ordinaires (très légèrement détérioré par l'humidité). — Règlement du sénéchal portant fixation du domicile de maître Pierre Guyet, greffier de ce siège, en l'étude de maître Marmet, le jeune, procureur, demeurant au faubourg de Mairé de cette ville, pour cause de résiliation du bail du sieur Duchateau, ancien fermier du comté, chez lequel le dit Guyet avait élu précédemment domicile (27 juillet 1775, f° 5). — Sentence condamnant Jean Pérocheau, maçon, à payer à Louis Ricouleau, la somme de 2 livres 45 sous 3 deniers, pour avoir été fourni, par ce dernier, de pain, de vin et de tabac à son besoin (21 mars 1776, f° 13, v°). — Reprise d'instance et constitution de nouveau procureur pour Jacques-François-Louis Doucet, procureur fiscal des châtellenies de Falleron et Froidfond, et Paul-Joseph-Benjamin Doucet, chirurgien juré (30 mai 1776, f° 21, v°). — Lettres de provision de procureur fiscal de la baronnie de Palluau, accordées à Joseph Ruchaud, procureur fiscal de la châtellenie d'Aizenay, par Henri, marquis d'Asnières, baron de Palluau, châtelain d'Aizenay, Gorce, Guché, Pleuville, la Blassière, la Cressonnière, Brandeau, la Papinière, Vie, la Thibaudière et autres lieux (12 juin 1776, f° 23, v°); — acte de réception du même (4 juillet 1776, f° 24). — Ordonnance de police : fixant le prix du pain à 26 deniers, 22 deniers et 16 deniers la livre pour la 1^{re}, 2^e, et 3^e qualité (13 juillet 1776, f° 26, v°); fixant le prix de la viande à 5 sous la livre pour le bon bœuf, veau et mouton et à 3 sous pour la vache (5 septembre 1776, f° 30).

B. 960. (Cahier.) — In-4°, 30 feuillets, papier.

1776-1777. — Justice seigneuriale de la ville et baronnie de Palluau. — Registre des audiences ordi-

naires (légèrement détérioré par l'humidité). — Entérinement du testament fait au profit de Jacques-Alexandre Marmet, le jeune, notaire et procureur en ce siège, par feu Louise-Perrine Roger, son épouse (19 décembre 1776, f° 3, v°). — Sentences : portant que la demoiselle Riou sera tenue de fournir passage et servitude sur la pièce de terre des Jolonnrières, à elle appartenant, située paroisse de Palluau, pour servir une autre pièce de terre du même nom y joignant et possédée par le sieur Lansier, et que visite sera faite, par experts, pour fixer l'endroit de cette servitude et estimer le dommage (20 mars 1777, f° 12) ; — homologuant la dite visite (3 juillet 1777, f° 17) ; — déclarant éteint le paragraphe qui a ci-devant existé entre les précédécesseurs du sieur Lansier et ceux du sieur Lemeignen, dans le fief de la Prévôté, paroisse de Palluau, à cause de domaines nobles et notamment d'une vigne, appelée la Grande Vigne, et d'un pré, appelé les Bouteilles, qui y sont tenus par le dit Lemeignen, défendeur ; et portant en conséquence que le dit sieur Lansier, sera chemier, et le défendeur, vassal, conformément à la coutume de cette province, et suivant que le dit droit en a été accordé au feu sieur Jacques Lansier, père du demandeur, par transaction passée, le 24 décembre 1733, entre lui et le seigneur Phélypeaux de Pontchartrain, vivant, comte de cette cour (15 mai 1777, f° 13, v°) ; — condamnant Jean Pelletier, farinier, à payer à Louis Doux, aussi farinier, la somme de 160 livres pour deux années de jouissance et prix de ferme verbal des moulins du Bois-Jaunier et Dolbeau, situés paroisse de Saint-Maixent (7 août 1777, f° 20).

B. 961. (Cahier.) — In-4°, 30 feuillets, papier.

1778-1779. — Justice seigneuriale de la ville et baronnie de Palluau. — Registre des audiences ordinaires. — Lettres de provision (et actes de réception en la juridiction de Palluau seulement) : de Pierre Durand, comme sergent et garde de la dite baronnie et de la châtellenie d'Aizenay (10 avril et 7 mai 1778, f°s 2 et 2, v°) ; — de François Salomon, en la même qualité (*id.*, f°s 3 et 3, v°). — La fabrique de la paroisse de Grand Landes, demanderesse en paiement d'arrérages de la rente de 13 sous due sur le village de la Brosse, paroisse de Saint-Paul-Montpenit, contre Jacques Thiubaudeau (27 août 1778, f° 12, v°). — Renonciation à la succession de Armand-Victor Duchateau,

bourgeois, par Rose-Aimée Rouillé, sa veuve (30 septembre 1778, f° 13, v°). — Maître Martin, procureur en ce siège, demandeur en paiement de la somme de 154 livres 10 sous restant à payer de plusieurs années de jouissance et prix de ferme de la moitié du moulin de Roche-Quairie, contre Jean Guibert (18 février 1779, f° 17, v°). — Gabrielle-Jacquette Goupilleau, sous l'autorisation de son mari, maître Gabriel Guérineau, demanderesse aux fins de partage de la borderie du Maindreau, située paroisse de Saint-Étienne-du-Bois, contre maître Martin, précédemment désigné (17 juin 1779, f° 21, v°). — Nicolas Dorion, demandeur en retrait lignager, contre François Marchais, au sujet d'une métairie et d'une maison situées au village de la Bûcherie, paroisse de Coëx, et acquises par le dit Marchais de Jacques Dorion, notaire et procureur, et Gabrielle Jousson, son épouse (27 janvier 1788, f° 30).

B. 962. (Cahier.) — In-4°, 30 feuillets, papier.

1780-1781. — Justice seigneuriale de la ville et baronnie de Palluau. — Registre des audiences ordinaires. — Charles et Olivier Amelineau, marchands, demandeurs en exécution de sentence rendue par la juridiction consulaire de Niort, contre Pierre Durand, curateur à la succession vacante de Jacques-Antoine Cantin, marchand (17 août 1780, f° 9). — Étienne Devineau, farinier, au nom de Marie Loué, sa femme, demandeur en offre de retrait lignager, contre Nicolas Gillaizeau, pour une maison portant plancher avec les ruages en dépendant et un canton de jardin, le tout situé au village de la Pécoultière, paroisse de Saint-Étienne-du-Bois, ou aux environs (1^{er} février 1780, f° 15, v°). — Jugement par lequel est tenue pour rapportée en ce siège, suivant sentence de la sénéchaussée de Poitiers du 29 janvier 1780, l'instance pendante entre maître Jacques Bricou, licencié ès-lois, d'une part, et Jean-Baptiste Lemeignen, bourgeois, et Perrine Lansier, son épouse, demoiselle Marguerite Lansier, fille majeure, Alexandre Lansier, bourgeois, mineur émancipé, procédant sous l'autorité de maître Louis-François Gauvrit, son curateur aux causes, Pierre-André Travers, sieur du Fief, et Louise-Jeanne Lansier, son épouse, demoiselle Marie-Adélaïde Lansier, fille mineure, procédant sous l'autorité de maître Bouvier, sieur de la Violière, bourgeois, son curateur aux causes, Claude Savin, curé de Saint-Sauveur de

Rocheservière, le sieur Étienne Bossis et Marie-Anne Delannay, son épouse, d'autre part (1^{er} mars 1781, f^o 19). — Louis Barreateau, donataire en partie de feu Hyacinthe Porteau, son épouse, demandeur en entérinement du testament de la dite Porteau, contre demoiselle Porteau, fille majeure, demoiselle Porteau, veuve du sieur Porteau, bourgeois, maître Cantin, bourgeois, demoiselles Cantin aînée et cadette, les deux mineures procédant sous l'autorité de messire Lorteau, prieur de Saint-Gilles-sur-Vie, leur curateur aux causes, Gauvrit, l'aîné, procureur de la charité de la paroisse de Saint-Étienne-du-Bois, Jean Barreateau, syndic de la paroisse de Commequiers, assigné à défaut de procureur de la charité de la dite paroisse, et le sieur Cantin, chirurgien en la ville de Nantes (31 mai 1780, f^o 24). — Lettres de provision (et actes de réception en la juridiction de Palluau seulement) : de Louis-Joachim Voyneau, notaire royal, en qualité de procureur fiscal de la dite baronnie et de la châtellenie d'Aizenay (6 juillet et 23 août 1781, f^o 27).

B. 963. (Cahier.) — In-4^o, 30 feuillets, papier.

1781-1782. — Justice seigneuriale de la ville et baronnie de Palluau. — Registre des audiences ordinaires (très légèrement détérioré par l'humidité). — Gaspard Jouheneau, bourgeois, demandeur en paiement de diverses sommes, pour six années du prix de ferme d'une borderie, située au village de la Gilletière, paroisse de Saint-Paul, pour vente et livraison de deux barriques de vin à raison de 24 livres la barrique, etc., contre Jean Chiffolleau, marchand (29 novembre 1781, f^o 1, v^o). — François Marchais, marchand, demandeur en reconnaissance de billet contre Antoine Augeron, ci-devant brigadier de la maréchaussée, à la résidence de cette ville (31 janvier 1782, f^o 6, v^o). — Pierre Gillardeau, maître en chirurgie, et Henriette Devois, son épouse, demandeur en paiement de 29 années d'arrérages de rente, contre le sieur Lansier, bourgeois (13 juin 1782, f^o 17). — Sentences rendues, à la requête du procureur fiscal, portant rejet de déclarations roturières et condamnant les parties qui les ont présentées à en fournir de nouvelles, dans lesquelles elles reprendront seulement ce qui n'a point été blâmé du contenu dans les premières (4 juillet 1782, f^o 18, v^o; 8 août 1782, f^o 24, v^o). — Louis Bouchereau, notaire et huissier royal, demandeur en paiement de la somme de 13 livres, pour frais, vacation et contrôle de deux

retraits lignagers, et de celle de 7 livres 3 sous, pour façon, papier, contrôle et parchemin, d'un acte de rétrocession, contre Pierre Ferré, sabotier (5 décembre 1782, f^o 30).

B. 964. (Cahier.) — In-4^o, 30 feuillets, papier.

1783-1785. — Justice seigneuriale de la ville et baronnie de Palluau. — Registre des audiences ordinaires (très légèrement détérioré par l'humidité). — Sentence condamnant le sieur Pottier à accepter la charge de tuteur des quatre enfants mineurs de Jacques Chiffolleau et Marie-Anne Couillaud (9 janvier 1783, f^o 1). — Demoiselle Julie Maraud, demanderesse en tous les cas de la coutume, contre Louis-François Berriau de la Bretinière, chirurgien, et Louise Goupilleau, son épouse (17 juillet 1783, f^o 8). — Demoiselle Goupilleau, épouse du sieur Tulièvre, demanderesse aux mêmes fins que la précédente, contre Pierre Moynet et sa femme (14 août 1783, f^o 11). — Pierre Remaud, demandeur aux fins d'obtenir la restitution de quatre charretées enlevées d'un tas de boue près la rivière, au bas du coteau du Calvaire de Saint-Étienne, contre maître Jean-René Savin (4 décembre 1783, f^o 15, v^o). — La dame Riou, épouse du sieur Boiscourbeau de la Jariette, demanderesse en paiement de la somme de 120 livres pour prix d'herbe indéfiniment coupée ou de pacage non dû, contre le nommé Chiffolleau (11 mars 1784, f^o 20, v^o). — Le sieur Barreateau, curé, demandeur en paiement de frais d'enterrement et de droit de boisselage, contre divers (... juillet 1784, f^o 24 à 25, v^o). — Françoise Martin, veuve Roger, au nom de leurs enfants, demanderesse en restitution de meubles dépendant de la succession de feu demoiselle Marie-Aimée Roger, contre Marie Gillardeau, veuve Marmet (9 juin 1785, f^o 30, v^o).

B. 965. (Cahier.) — In-4^o, 20 feuillets, papier.

1785-1786. — Justice seigneuriale de la ville et baronnie de Palluau. — Registre des audiences ordinaires. — Demoiselle Marie-Françoise Savin, veuve Berriau, demanderesse en paiement de diverses sommes pour fourniture de blé et argent, vente de brebis et remboursement de tailles, contre Pierre Vrignaud et sa femme (21 juillet 1785, f^o 3, v^o). — Maître Martin,

procureur, demandeur en exhibition de contrats d'acquêt d'une métairie sise au bourg de Grand'Landes, contre le sieur François Marchais (22 décembre 1785, f^o 8). — Lettres de provision et actes de réception : de Étienne-Julien Barreteau, comme lieutenant de la baronnie de Palluau (2 et 26 janvier 1786, f^{os} 9 et 10); — de Louis Bouchereau, comme procureur (*id.*, f^o 9, v^o, et 10); — de Étienne Choblet en la même qualité (*id.*, *id.*); — de Joachim-Victor Voyneau, comme notaire et procureur (*id.*, f^{os} 10, v^o, et 11). — Jugement déclarant exécutoires, contre le seigneur des Chasteigners : 1^o la sentence rendue en la châtellenie d'Aizenay le 25 mai 1773; 2^o celle rendue en la baronnie d'Apremont le 7 août suivant; 3^e enfin celle rendue en la sénéchaussée et cour présidiale de Poitiers le 21 juillet 1774 (9 mars 1786, f^o 14, v^o).

B. 966. (Cahier.) — In-4^o, 20 feuillets, papier.

1786-1787. — Justice seigneuriale de la ville et baronnie de Palluau. — Registre des audiences ordinaires. — Lettres de provision et acte de réception de Artus-Victor de Boiscourbeau, notaire royal et procureur en ce siège, en qualité de greffier des grandes et petites assises de la baronnie de Palluau (27 novembre 1786 et 4 janvier 1787, f^{os} 5, v^o, et 6). — Jacques Dodin et Jacques Goupilleau, demandeurs aux fins de possession de la grande métairie de la Vergne-aux-Jones et de moitié du fief des Chauvillières et Berneries, situés paroisse de la Chapelle-Palluau, contre le sieur Goupilleau de la Brissonnière (4 janvier 1787, f^o 6, v^o). — Acte par lequel Pierre-René Cormier, notaire royal de la baronnie de Palluau, se démet de sa charge de notaire de la dite baronnie en faveur de Jean Guyet (27 février 1787, f^o 9). — Enregistrement : de l'ordonnance des officiers de la sénéchaussée de Poitiers, en date du 14 décembre 1786, portant que les arrêts et règlements du Parlement de Paris, concernant les appositions de scellés, reconnaissances d'iceux et inventaires, des 25 janvier 1684, 8 juin 1693 et 18 juillet 1733, seront exécutés selon leur forme et teneur (1^{er} mars 1787, f^o 10); — de l'ordonnance du lieutenant-général de la sénéchaussée de Poitiers, en date du 16 novembre 1786, enjoignant : 1^o à tous propriétaires de juridiction du ressort de la sénéchaussée et comté de Poitou, de la faire exercer suivant qu'il est accoutumé, et d'avoir à cet effet des juges et officiers, faute de quoi il sera permis aux justiciables de se pourvoir devant

le juge supérieur; 2^o à tous pourvus de provisions de juge de se faire recevoir au dit siège, avec défense à ceux qui n'y seraient pas reçus d'exercer aucune des dites juridictions, à peine de nullité des jugements qu'ils pourraient rendre (*id.*, f^o 11, v^o).

B. 967. (Cahier.) — In-4^o, 30 feuillets, papier.

1787-1790. — Justice seigneuriale de la ville et baronnie de Palluau. — Registre des audiences ordinaires (légèrement détérioré par l'humidité). — Réception d'hommage de maisons, jardins, prés et terres éparses, situés au fief de la Petite Courolière, paroisse de Beaulou, rendu par Louis Charier, marchand, fils aîné et autres, à Louis-Joachim Voyneau, procureur fiscal de cette baronnie, en qualité de propriétaire de la moitié de la seigneurie de la Chasselandière (14 février 1788, f^o 3). — Jean-Étienne Guérin, chirurgien, demandeur en entérinement de la donation mutuelle portée à son contrat de mariage avec Anne-Louise Fayau, du 12 janvier dernier, contre Louis Jouheneau et Honorée Guérin, son épouse, Étienne-Julien Barreteau-Thibaudière, avocat, et Monique-Anne-Victoire Jouheneau, son épouse (21 août 1788, f^o 11). — Le sieur Cantin, demandeur en restitution de diverses sommes touchées par Chabot, huissier royal, ou à lui confiées, contre la veuve du dit Chabot (15 janvier 1789, f^o 15). — Maître de Bois-courbeau, notaire royal, demandeur en paiement de la somme de 37 livres 10 sous, pour vente de limons, aiguilles de charrette, etc., contre Péron, charpentier, et sa femme (28 mai 1789, f^o 17). — Lettres de provision et acte de réception de Pierre Guéineau, en qualité de sergent (24 juin et 2 juillet 1789, f^o 18). — Le sieur Jousson, demandeur en exécution de sentence contre Pierre Mercier du Pin, tuteur des enfants mineurs du sieur Robert des Chasteigners et de la dame Jousson, son épouse, et ceux majeurs, si aucuns sont, et contre Jacques-Alexis Goupilleau, notaire et procureur à Apremont (20 mai 1790, f^o 27). — Dernière audience, le jeudi 12 août 1790, f^o 29, v^o.

B. 968. (Cahier.) — In-8^o, 30 feuillets, papier.

1766-1773. — Justice seigneuriale de la ville et comté de Palluau. — Registre des audiences cellaires et sommaires. — Jacques-Simon Pajot, huissier royal,

et Anne-Claire de Boiscourbeau, son épouse, Jacques Arnaud, sieur de Villegay, aussi huissier royal, faisant tant pour lui que pour Louis Tinguy, son frère utérin, demoiselle Françoise de Boiscourbeau, fille majeure, demoiselle Marie-Anne de Boiscourbeau, veuve de Pierre Porteau, sieur de la Dutière, et demoiselle Anne Arnaud, fille majeure, faisant tant pour elle que pour André Arnaud, chirurgien, son frère, tous héritiers de feu demoiselle Jeanne de Boiscourbeau, leur nièce et cousine-germaine, demandeurs aux fins de la visite de deux maisons et dépendances et autres immeubles situés au bourg de Saint-Étienne-du-Bois, etc., contre Pierre Gandillon, marchand-aubergiste, et Jeanne Chappot, son épouse, icelle auparavant-veuve en secondes noces de Étienne Logeais et sa donataire universelle, et en premières noces de André de Boiscourbeau des Rivières, ayant renoncé à sa communauté et à la succession mobilière de Jeanne de Boiscourbeau, leur fille, défendeurs et demandeurs en garantie, contre le nommé Guibert, sabotier, et Étienne Babinot, sacristain (18 décembre 1766, f° 3). — François Savin, sieur de la Foucherie, bourgeois, demandeur aux fins d'expulsion de la chambre habitée par le défendeur au bourg de Saint-Étienne-du-Bois, contre Mathieu-François Lesueur, peintre et sculpteur (16 mars 1769, f° 9). — Enquête pour Anne Barreteau, veuve de Pierre Filatre, farinier, contre Jean Guineau, maçon (15 novembre 1769, f° 12). — Pierre-Étienne Sorin, notaire royal et procureur au marquisat de Montaigu, greffier en chef de la maréchaussée générale de Poitou, au département du dit Montaigu, commun époux de Marie-Henriette-Thérèse Barraud, demandeur en paiement de prix de ferme d'une maison, remise des clefs, ou à défaut, de visite par experts, contre Pierre David, cavalier de la maréchaussée à Palluau (4 octobre 1770, f° 18). — René-Honoré Tardy, notaire et procureur en ce siège, demandeur en paiement de salaires et déboursés, contre René Cassard, lieutenant des frégates du Roi, tant en son nom que comme père de l'enfant mineur de son mariage avec feu Marie-Françoise Dinot (11 juillet 1771, f° 20). — Jean-Joseph-Benjamin Doucet, maître en chirurgie, demandeur en paiement de frais de traitement et médicaments, contre les nommés Marais et Duret, laborateurs (1^{er} juillet 1773, f° 30).

B. 939. (Cahier.) — In-8°, 20 feuillets, papier.

1773-1776. — Justice seigneuriale de la ville et

comté de Palluau. — Registre des audiences cellaires et sommaires. — Germain-Raymond Cantin, sieur de la Chauvière, fermier de la moitié de la seigneurie de la Roche-Quairie, demandeur aux fins de la visite d'agâts commis par la jument du défendeur, dans une pièce de terre dépendant de la métairie du Rorthais en la dite seigneurie, contre Jacques-Louis Martin, notaire et procureur, fermier de l'autre moitié de la Roche-Quairie (2 juillet 1774, f° 5). — Louis-Augustin de Goulard, chevalier, seigneur du Retail, la Roussière, le Bois-du-Luc, la Garde, les Forges, les Coins Perriu et Garreau, seigneur suzerain et haut justicier des fiefs Joubert, la Préauté et autres lieux, demandeur en reconnaissance de 3 juments prises sur un pré à lui appartenant, et mises en fourrière, contre Louis Gautret, marchand (17 août 1774, f° 5, v°). — Marie-Anne Thomazeau, veuve de Pierre-Charles Morisson, docteur en médecine, comme mère tutrice de leurs enfants mineurs, et Marie-Anne Roger, fille majeure, demanderesses aux fins de enlèvement de fumiers et terres inuellement déposés, contre Jean-Marie Rouillé, bourgeois (18 août 1774, f° 6, v°). — Le procureur fiscal de la cour, demandeur, contre messire Borgnet, chevalier, seigneur de la Giraudinière, fils aîné mineur, et Marie Buor, veuve du seigneur Borgnet de la Vieille Garnache, sa mère tutrice, à l'effet de mettre à la charge des défendeurs « l'enfant né le quatre de ce mois, de Théodore Rocher, par elle avoué et déclaré estre des œuvres du dit sieur Borgnet » (7 octobre 1775, f° 16). — Pierre Guibert, notaire et procureur en ce siège, demandeur aux fins de la visite de la métairie de la Dédie, paroisse d'Aizenay, contre Antoine-Clerc Morisson, chevalier, seigneur de la Naulière (8 mars 1776, f° 18). — Taxe du pain : 1^{re} qualité, 28 deniers ; 2^e qualité, 24 deniers, et 3^e qualité, 18 deniers (18 septembre 1776, f° 28, v°).

B. 970. (Cahier.) — In-4°, 12 feuillets, papier.

1777-1782. — Justice seigneuriale de la ville et baronnie de Palluau. — Registre des audiences cellaires et sommaires. — Pierre-René Gormier, le jeune, procureur en cette cour, et notaire commis par le commissaire de la réformation du terrier de cette seigneurie, pour recevoir les aveux et déclarations, tant en son nom que faisant pour maîtres Alexandre et Jacques-Alexandre Marinet, l'aîné et le jeune, et comme cessionnaire de feu maître Guibert, les trois également

notaires et procureur de la dite réformation, demandeur en paiement de salaires et déboursés, contre Marie-Anne Thomazeau, veuve de Pierre-Charles Morisson, docteur en médecine (9 janvier 1777, f° 1). — Pierre-Alexandre Coupperie, sieur de Champ-Blanc, et Élie-Jacquette Morisson, son épouse, demandeurs, contre Étienne Loué, sabotier, à l'effet de prouver que ce dernier a fait paître ses bestiaux, juments et brebis dans une vigne appartenant en partie aux demandeurs et située près le village de la Fissonnière, paroisse de la Chapelle-Palluau (29 novembre 1777, f° 3). — Jean-Marie Rouillé, bourgeois, au nom de Jeanne-Victoire de Boiscourbeau, son épouse, héritière bénéficiaire de feu Armand-Gabriel-Victor Déenne Duchateau, son cousin-germain et allié au premier degré du dit sieur Rouillé, demandeur en paiement de lettres de bénéfice d'inventaire, contre Rose-Aimée Rouillé, veuve du dit Déenne Duchateau, créancière de la succession (7 janvier 1779, f° 6, v°). — François-Marc Rousseau, huissier royal, demandeur en paiement de six années de jouissance d'une maison, jardin et pré situés à la Mercerie, paroisse de Saint-Étienne-du-Bois, contre François Martin, veuve de Jérôme Roger, huissier royal, tant en son nom que comme mère tutrice de leurs enfants mineurs (16 décembre 1779, f° 8).

B. 971. (Cahier.) — In-8°, 12 feuillets, papier.

1782-1785. — Justice seigneuriale de la ville et baronnie de Palluau. — Registre des audiences cellaires et sommaires. — Sentences : de consignation au greffe de la somme de 18 livres, offerte par Jean-Louis Guyet, régent, sur le refus de Jean Jolly, marchand aubergiste (7 août 1783, f° 5, v°) ; — portant remboursement de frais, salaires et déboursés : pour René-Honoré Tardy, notaire et procureur, contre Pierre Martineau, l'ainé, marchand (2 décembre 1784, f° 8) ; — pour Artus de Boiscourbeau, notaire royal et procureur, contre François Péraudeau, meunier (20 juillet 1785, f° 9) ; — pour Louis-Joachim Voyneau, notaire royal et procureur fiscal de cette baronnie, contre Jean Jolly, marchand, et sa femme (*Id.*, f° 9, v°).

B. 972. (Cahier.) — In-8°, 16 feuillets, papier.

1785-1790. — Justice seigneuriale de la ville et baronnie de Palluau. — Registre des audiences cellaires

et sommaires. — Anne-Angélique Mitteau, veuve et commune de Pierre Guibert, huissier royal, tant en son nom que comme héritière mobilière, sous bénéfice d'inventaire, de Pierre Guibert, son fils, demanderesse à fin de partage, contre Benjamin-Chevalier Delachèze, chirurgien, et autres, se prétendant tous créanciers du dit feu Guibert, fils, et contre le sieur Pertuzé et Perrine Guibert, son épouse (17 décembre 1785, f° 1) ; — maître Voyneau, procureur fiscal, comme héritier de feu Jacques Voyneau, curé de Bois-de-Céné, demandeur aux fins de visite, prise et estimation de biens, contre Jean Barranger et Marie Pottier (19 mai 1787, f° 6). — Artus-Victor de Boiscourbeau, notaire royal et secrétaire de la subdélégation de cette ville, demandeur en paiement d'indemnité pour non jouissance de trois années et huit mois d'une maison et jardin, contre sieur Pierre Marc, entreposeur du tabac à Palluau (22 septembre 1788, f° 9, v°). — Marie Violleau, demanderesse en paiement de la somme de 30 livres, pour frais de gésine, contre Pierre Babin, lequel devra, en outre, se charger de la nourriture et de l'entretien de l'enfant dont la dite Violleau est accouchée le 11 de ce mois, comme étant de ses œuvres (29 avril 1790, f° 14, v°).

B. 973. (Cahier.) — In-8°, 12 feuillets, papier.

1792-1799. — Justice seigneuriale de la ville et baronnie de Palluau. — Registre des règlements et causes de police. — Procès-verbal de la visite faite par le sénéchal, le procureur fiscal et le greffier, chez les deux boulangers de Palluau, René Sorin et Jacques Guillet ; — et sentences rendues, au cours de cette visite : condamnant le premier à quatre amendes de 10 livres chacune, 1° pour avoir employé des balances en bois et conséquemment susceptibles de diminution par l'usage, 2° pour avoir omis de mettre sur les pains une marque initiale de son nom et des points indicatifs du poids, 3° pour tromperie sur le poids, 4° pour n'avoir mis en vente que des pains de 3 livres, à l'exclusion de ceux d'une livre ; condamnant le second à deux amendes, de 10 livres chacune, pour les contraventions précédentes 1° et 4° (26 avril 1787, f° 1). — Ordonnance portant qu'il ne sera plus exposé aucune marchandise à la principale entrée du champ de foire aux bœufs, de façon à laisser la voie « vuide et non obstruée dans la largeur de vingt pieds », et enjoignant à tous ceux qui conduiront des vaches de les tenir par

la corde le long des rues, sous peine de 10 livres d'amende (1^{er} mai 1787, f^o 2, v^o). — Sentence condamnant Pierre Clémot, employé dans les fermes du Roi, et sa femme et autres, à 30 livres d'amende pour avoir volé des légumes dans les jardins, les avoir recélés ou les avoir mangés avec les auteurs des dits vols (10 août 1787, f^o 3, v^o). — Ordonnances : fixant le prix du pain à 22 deniers la livre pour la première qualité, 17 deniers pour la deuxième, et 12 deniers pour la troisième (24 septembre 1787, f^o 4); — fixant le prix de la viande de bœuf, veau et mouton, à 7 sous 6 deniers la livre, tant dans cette ville que dans l'étendue de la juridiction, et invitant les bouchers à « en approvisionner les gens du lieu de préférence à ceux de loin » (25 juin 1789, f^o 6, v^o). — Disette de 1789 : ordonnance rendue sur la représentation faite par les boulangers de Palluau au sénéchal faisant office de lieutenant civil, criminel et de police, à l'effet d'établir « que le bled étant très rare et cher ils ne peuvent s'en procurer sans faire de grandes perquisitions et y mettre un prix beaucoup au-dessus de celui qui a déterminé le règlement actuel » et fixant en conséquence le prix du pain à 45 deniers la livre pour la première qualité, 39 deniers pour la deuxième et 34 deniers pour la troisième (21 juillet 1789, f^o 7); — nouvelle taxe réduite à 42, 32 et 27 deniers, après interrogatoire des boulangers et sur l'avis et en présence des prieur, syndic et habitants de Palluau (23 juillet 1789, f^o 7, v^o); — seconde comparution des syndic, manants et habitants formant seulement la municipalité de cette ville, convoqués suivant l'ordonnance de la sénéchaussée de Poitiers du 18 novembre 1789, pour donner leur avis sur la fixation du prix du pain, vu le refus fait par les boulangers d'exercer leur métier (procès-verbal signé de Rouillé, syndic, et de sept principaux habitants 26 novembre 1789, f^o 8, v^o); — réquisitoire du procureur fiscal, par lequel ce dernier, après avoir constaté « que ces mêmes habitants, par leur comparution au lieu de donner leur avis... exigent que examen soit préalablement fait pour savoir si les boulangers sont approvisionnés de bled et farine... et que ce préliminaire requis par les dits sieurs habitants ne ferait que retarder un règlement ordonné être fait brièvement... et attendu les libertés que se sont permis les dits sieurs habitants dans leurs expressions et protestations contenues en leur comparution qui tendent à me présenter, ainsi que Monsieur le lieutenant, pour être l'un et l'autre capables de faire quelques actes clandestins... et pour éviter l'effetuation des menaces de méfaire à ceux qui augmenteraient le prix du pain, faites par d'autres habitants de

cette ville », requiert que « expédition du présent procès-verbal en entier avec le jugement à intervenir, sera envoyée incessamment à Monsieur le procureur du Roi en la sénéchaussée de Poitiers, avec prière de sa part et de celle de Monsieur le lieutenant, de requérir lui-même et de son office, de Messieurs les juges de la dite sénéchaussée, ce que sa prudence lui suggérera pour notre sûreté et le respect deu à nos professions et notamment la fixation du prix du pain, sur les pièces jointes à la requête sur laquelle est intervenue leur ordonnance du dit jour dix-huit de ce mois et autres à eux produites » (28 novembre 1789, f^o 11); — ordonnance du sénéchal conforme au réquisitoire (*id.*, f^o 12, v^o).

B. 974. (Cahiers.) — In-8°, 22 feuillets, papier.

1762-1763. — Justice seigneuriale de la ville et comté de Palluau. — Registre des tutelles et émancipations — Révocation de Charles-Joseph Delachèze, notaire et procureur, en qualité de curateur aux causes de Étienne, Perrine-Jeanne et Anne Péraudeau, mineurs émancipés, et nomination à sa place de René-Honoré Tardy, également notaire et procureur, le tout après convocation de noble homme Louis Bossis, oncle des dits mineurs, Charles Juheneau de la Relière, leur cousin germain, à cause de Anne Bossis, son épouse, les deux en l'estoc maternel, François Pointg, le jeune, leur beau-frère, à cause de Marie-Anne Péraudeau, sa femme, François Pointg, l'ainé, leur parent au troisième degré, Jean et Louis Boislève, leurs parents au quatrième et cinquième degré, les derniers en l'estoc paternel, et du dit maître Tardy, leur voisin et ami (6 août 1762, f^o 2, v^o). — Émancipations : de Louise-Perrine et Jérôme Roger, enfants mineurs des feus Jacques Roger, procureur au comté de Palluau, et Marie-Louise Pipaud, après convocation de Pierre Porteau, sieur de la Crespelière, Jacques Morisson, sieur de la Rafraire, Alexandre Lamsier, sieur de la Véronnière, Charles Rousseau, sieur de la Cailletière, Jacques Riou, Joseph Porteau, sieur de la Brunière, et Pierre Guyet, sieur de la Péconlière, tous proches parents en l'estoc maternel des dits mineurs, à défaut de paternel (8 novembre 1762, f^o 7). — Nomination d'un nouveau curateur, pour cause de décès du premier, à Pierre et Jeanne Charrier, enfants mineurs de feu Louis Charrier, marchand, et de Jeanne Martin, sa veuve, mineurs émancipés, après convocation de leurs parents Pierre Rabillard, marchand, leur cousin en l'estoc paternel, Jean Chauvet, laboureur, et

René Guitteny, boucher, leurs cousins en l'estoc maternel, à cause de leurs femmes, Artus Déenne Duchateau, entreposeur en cette ville, Joseph Porteau, sieur de la Brunière, François Pondevie, marchand, leurs amis (21 mars 1763, f° 21, v°).

B. 975. (Cahier.) — In-8°, 22 feuillets, papier.

1763-1765. — Justice seigneuriale de la ville et comté de Palluau. — Registre des tutelles et émancipations. — Émancipations : de Étienne Voyneau, fils de feu Pierre Voyneau et de Louise Pottier, après convocation de maître Louis Voyneau, son oncle, Louis-Joachim Voyneau, son cousin germain dans l'estoc paternel, Jacques Pottier, son cousin germain, Jean Barranger, aussi son cousin germain, à cause de Marie Pottier, sa femme, dans l'estoc maternel, Joseph Grondin et François Rousseau, parents dans l'estoc paternel, et Louis Bouchereau, voisin et ami (11 mai 1763, f° 2) ; — de Jeanne-Françoise Bourdin, fille de feu Victor Bourdin de la Parantière et de Françoise Viaud, après convocation de maître Jean Guyet, son cousin germain, Jean Viaud, son oncle, René Guyet, son cousin, Charles Delaroze, vitric et protecteur, Charles Arnaud de la Rifaudière et Pierré Guyet, cousin, tous parents dans les deux estocs, et Philippe-Nicolas Tardy, ami (18 octobre 1763, f° 6). — Tutelle : de Pierre Ordonneau, fils de feu René Ordonneau et de Marie Fort, sur la demande de cette dernière, « attendu son grand âge et qu'elle se trouve hors d'état de pouvoir par elle-même gérer et régir le peu de biens qui lui appartient » (14 mars 1764, f° 14).

B. 976. (Cahier.) — In-8°, 50 feuillets, papier.

1765-1769. — Justice seigneuriale de la ville et comté de Palluau. — Registre des tutelles et émancipations. — Tutelle : des enfants mineurs de Pierre Porteau, sieur de la Crespelière, et de Thérèse Lansier, après convocation de Charles Rivière, sieur de la Bussardière, Jean-Auguste-François Lansier, sieur de la Blanchère, Pierre Lansier, sieur de Lavaud, François-René-Henri Delaroze, sieur de la Furtière, senéchal de Coëx, Marc-Antoine-César Savin, sieur du Marchais, François-Joseph Porteau, sieur de la Brunière, Charles-François Savin, sieur de Beltenoue, Jean Savin, fils, Pierre Mercier, sieur de Champville,

Alexandre Lansier, sieur de la Véronnière, licencié ès-lois, Pierre Gilardeau, chirurgien juré, Jacques Lansier, sieur des Tinaudières, Jacques Lansier, sieur de la Gaubretière, Pierre-Antoine-Auguste Lansier, sieur de la Marchaizière, sénéchal de ce comté, et Alexandre Marmet, l'aîné, notaire et procureur, tous proches parents et alliés des dits mineurs en l'un et l'autre estoc (3 septembre 1766, f° 8, v°). — Nomination de nouveau curateur aux sieurs et demoiselles de Bois-courbeau, enfants mineurs émancipés de feu Jacques-André de Bois-courbeau, notaire de ce comté, et de Françoise-Prudence Lambert, pour cause d'ingratitude marquée des dits mineurs envers Artus-Victor Déenne Duchateau, receveur des domaines du Roi au bureau de cette ville, leur curateur actuel, et après convocation de René Guyet de la Brosse, procureur fiscal de la châtellenie de Saint-Christophe-du-Ligneron, François-Henri Mercier de Boismasson, greffier de la principauté-pairie du Luc, Tinguy, aubergiste, Jacques Arnaud de Vilgay, huissier royal, Arnaud, chirurgien, Philippe Ordonneau, licencié ès-lois, et Charles Ordonneau, aubergiste, Venant Barraud, cavalier de maréchaussée, et Jacques Lansier, sieur des Tinaudières, tous proches parents et amis des dits mineurs (30 juin 1767, f° 20, v°). — Tutelle de Jacques, Noël, Thérèse et Marie Gautreau, enfants des feus Jacques Gautreau et Louise Barraud, après convocation des sieurs Lansier, Gilardeau et Marmet, l'aîné, déjà nommés plus haut, Venant Barraud, sieur de la Martinière, Nicolas Ardouin, Olivier Gautreau, Pierre-Louis et Jacques Voisin, Benjamin Doucet, chirurgien, Pierre Trichet et Aimé Gouin, tous proches parents des dits mineurs dans l'un et l'autre estoc (7 mars 1768, f° 32, v°).

B. 977. (Cahier.) — In-8°, 50 feuillets, papier.

1769-1773. — Justice seigneuriale de la ville et comté de Palluau. — Registre des tutelles et émancipations. — Émancipation : de Charlotte-Jeanne Thireau, âgée de 18 ans, et de Joseph-Philippe Thireau, âgé de 16 ans, enfants de feu Joseph Thireau, chirurgien juré, et de Jeanne-Thérèse Daviau, après convocation de Jacques-Paul Rigourdain, notaire royal, à cause de Marie-Jeanne-Thérèse Vinet, son épouse, Laurent-Vincent Rouvière, huissier royal, à cause de Marie-Marguerite Massuyau, son épouse, Marc-Antoine Coustand, huissier royal, à cause de Henriette Gilardeau, son épouse, Pierre Gilardeau, chirurgien juré,

Venant Barraud, cavalier de maréchaussée, à cause de Jeanne Ordonneau, son épouse, tous parents des dits mineurs, et Jacques-Alexandre Marmet, le jeune, notaire et procureur, leur ami (13 septembre 1769, f° 8). — Nomination de curateur *ad hoc* pour Marc-Antoine, Agnès-Émilie-Thérèse, Marie-Julie-Flore Savin, enfants de feu Marc-Antoine Savin, sieur de la Chauvinière, et de Madeleine-Gui Joly, après convocation de Jacques-Aimé Fleury, sieur de Logerie, Jacques Lansier, sieur de la Guibretière, Nicolas Tual de Folior, Pierre Gilardeau, chirurgien juré, René-Pierre-Élie Josnet, sieur de la Navarrière, Jacques-Augustin Joly, sieur du Bériau, subdélégué de l'intendant de cette généralité, Louis-Gabriel Cordon, docteur en médecine, tous parents dans l'un et l'autre estoc des dits mineurs (18 octobre 1769, f° 9, v°). — Renonciation par Marie-Madeleine Voyneau, veuve de Charles-Baptiste Payraudeau, fermier, à la tutelle de Marie-Charlotte-Louise-Honorée Payraudeau, sa fille et du dit défunt, pour cause de secondes noces de la mère tutrice, et nomination d'un nouveau tuteur, après convocation de Pierre et Georges-Marc-Monique Payraudeau, fermiers, oncles paternels de la dite mineure, Louis-Joachim Voyneau, notaire royal, Jean Voyneau, vicaire de Saint-Martin-des-Noyers, Eugène-Marie Voyneau, licencié en droit, oncles maternels, et André Jandin, ami (23 septembre 1772, f° 4).

B. 978. (Cahier.) — In-8°, 30 feuillets, papier.

1773-1776. — Justice seigneuriale de la ville et comté de Palluau. — Registre des tutelles et émancipations. — Émancipation de Pierre-François Porteau, âgé de seize ans, fils de feu Pierre Porteau, sieur de la Crespelière, bourgeois, et de Thérèse-Renée Lansier (12 octobre 1774, f° 12; voir B. 976). — Nomination de Pierre-Alexandre Lansier, bourgeois, comme curateur de Pierre-François Porteau, précédemment désigné, par suite du décès de Jacques-René Lansier, son premier curateur (14 juin 1775, f° 18, v°). — Émancipation de Jacques-Alexandre-François, Anne-Marguerite, Jeanne-Louise et Marie-Adélaïde Lansier, enfants de feu Alexandre Lansier de la Véronnière et de Marie-Agathe Lansier, après convocation de plusieurs membres des familles Lansier, Savin, Porteau, déjà cités dans les articles précédents, de François-Frédéric-Hardouin Bellouard de la Bougonnière, conseiller du Roi, assesseur, en la maréchaussée générale du Poitou,

à la résidence de Montaigu, Pierre-Étienne Sorin, notaire royal et greffier en chef de la dite maréchaussée, Jacques Riou de l'Herbaudière, bourgeois, et Jean-Baptiste Lemeignen, aussi bourgeois, tous proches parents des dits mineurs dans l'un et l'autre estoc (20 mai 1776, f° 25).

B. 979. (Cahier.) — In-8°, 12 feuillets, papier.

1776-1777. — Justice seigneuriale de la ville et baronnie de Palluau. — Registre des tutelles et émancipations. — Émancipations : de Marie-Anne-Marguerite-Thérèse Guilbert, âgée de près de vingt-deux ans, fille des feus Pierre Guilbert, huissier royal, et Marguerite-Jeanne Foucaud, après convocation de Jean-Antoine Brethomeau, notaire et procureur, Laurent-Vincent Rouvière, Charles Petit, Gabriel Cordon, médecin, Jacques Morisson, bourgeois, Venant Barraud et Pierre-René Cormier, le jeune, notaire et procureur, tous parents et amis de la dite mineure (5 décembre 1776, f° 3, v°); — de Jeanne-Victoire Jouheneau, âgée de 19 ans, fille de feu noble homme Charles Jouheneau de la Relière et de Anne Bossis, après convocation de Gaspard Jouheneau, bourgeois, René-Honoré Tardy, notaire et procureur en ce siège et procureur fiscal de Saint-Denis, Jacques Bricou, bourgeois, ses cousins au troisième degré, ce dernier à cause de Françoise Tardy, son épouse, Louis-François Gaverit et Jean-René Savin, bourgeois, et François-Marc Rousseau, huissier et arpenteur royal, ce dernier son cousin germain, à cause de Perrine Payraudeau, son épouse, et les deux autres ses parents du troisième au quatrième degré (12 décembre 1776, f° 5).

B. 980. (Cahier.) — In-4°, 16 feuillets, papier.

1777-1779. — Justice seigneuriale de la ville et baronnie de Palluau. — Registre des tutelles et émancipations. — Émancipations : de Louis-François et Jean-René Marchais, enfants de Jacques Marchais et de feu Marie-Madeleine Bignonneau, après convocation de leurs parents Jacques Dodin, marchand, Pierre Marchais, Louis Marchais, Pierre Marchais, Jacques, Raoul, René Marchais et Pierre Charrier (29 octobre 1777, f° 3, v°). — Renonciations : par Thérèse-Jacquette Lansier, veuve de Pierre Mourain du Pré-Riou, chirurgien juré, à la tutelle de Jeanne Mourain,

sa fille, et du dit défunt, et nomination d'un nouveau tuteur, après convocation de Laurent David, sieur des Noues-Roy, André Rivière, sieur des Baraillères, Pierre Rivière du Pré-Riou, Pierre-Antoine-Auguste Lansier, sieur de la Marchaizière, sénéchal de ce siège, Alexandre Marmet, l'ainé, Jacques-Alexandre Marmet, tous les deux notaires et procureurs en ce siège, Venant Marmet, Venant Barraud et Jacques Lansier, sieur des Tinaudières, tous parents dans l'un et l'autre estoc de la dite mineure (4 décembre 1777, f° 7); — par Étienne Théolleyron, charpentier, et Jeanne Gautreau, sa femme, auparavant veuve de Pierre Guibert, à la tutelle des cinq enfants mineurs du premier mariage Guibert-Gautreau, à cause des dissipations, du peu de respect et des maltraitements des dits mineurs envers le comparant, leur beau-père, et même envers leur mère, et convocation de parents à l'effet de nommer un nouveau tuteur (28 janvier 1779, f° 14, v°).

B. 981. (Cahier.) — In-4°, 20 feuillets, papier.

1779-1780. — Justice seigneuriale de la ville et baronnie de Palluau. — Registre des tutelles et émancipations. — Émancipations : de Suzanne-Marguerite-Adélaïde, Jacques-Claude et Louis-Auguste Lansier, enfants de feu noble homme Jacques Lansier et de Thérèse Tardy, après convocation de Pierre-Antoine-Auguste Lansier, sénéchal de cette baronnie, leur parent du troisième au quatrième degré, Pierre-Alexandre Lansier de Lavaud, leur oncle paternel, Charles-François-Gabriel Morisson, sénéchal de la ville et marquisat de Cholet, leur beau-frère, à cause de Thérèse Lansier, son épouse, Jacques Bricou, leur oncle maternel, à cause de Françoise Tardy, son épouse, Gaspar-Jouheneau, aussi leur oncle maternel, à cause de Louise Tardy, son épouse, Louis-François Bourdin, aussi leur oncle maternel, à cause de Anne-Catherine Tardy, son épouse, René-Honoré Tardy, notaire et procureur en cette cour, leur oncle à la mode de Bretagne, et Philippe-Antoine Tardy, procureur fiscal de Belleville, leur parent du deuxième au troisième degré en l'estoc maternel (29 mars 1779, f° 2). — Comparation de Joachim-Thaddée de France, fils mineur des feus Étienne de France et Marie Normel, originaire de la paroisse de Notre-Dame-de-Tinchebray, diocèse de Bayeux, province de Normandie, demeurant depuis cinq ans au village de la Renardière, paroisse de Saint-Étienne-du-Bois, à l'effet d'obtenir nomination d'un tuteur pour contracter mariage (21 mai

1779, f° 4, v°). — Nomination d'un curateur *ad hoc* : pour Claude, Marie-Anne-Renée, Catherine-Jacquette, Joseph et Marguerite-Rosalie Lansier, enfants de Pierre-Antoine-Auguste Lansier, sénéchal de ce lieu, et de feu Anne-Renée-Françoise Gaborit, après convocation de leurs parents Jacques Lansier, sieur des Tinaudières, bourgeois, Venant Barraud, sieur de la Martinière, aussi bourgeois, Philippe-René Barraud, huissier royal, Venant Marmet, bourgeois, Pierre-René Cormier, le jeune, notaire royal, et Pierre Guyet, notaire et greffier de cette juridiction (13 juillet 1780, f° 16, v°); — pour Marie-Jeanne-Thérèse Lansier, fille de François-Joseph Lansier, sieur du Val, bourgeois, demeurant en sa maison du Val, paroisse de Saint-Étienne-du-Bois, et de feu Jeanne-Victoire Bertrand (5 octobre 1780, f° 20, v°).

B. 982. (Cahier.) — In-4°, 21 feuillets, papier.

1780-1782. — Justice seigneuriale de la ville et baronnie de Palluau. — Registre des tutelles et émancipations (légèrement détérioré par l'humidité). — Émancipation : de Marie Chartaud, fille mineure de feu Pierre Chartaud, marchand, et de Jeanne Mornet, demeurant au village de Villegay, paroisse de Saint-Étienne-du-Bois (16 octobre 1780, f° 2). — Tutelle : des enfants mineurs des feus Jacques Chevolleau, marchand, et Marie-Anne Couillaud (5 février 1781, f° 5); — de Pierre, Thérèse, Charles et Aimée Guibert, enfants de feu Pierre Guibert, boucher, et de Jeanne Gautreau (16 février 1781, f° 8, v°). — Émancipations : de Pierre, Jacques et Marie-Jeanne Guillet, enfants de feu Pierre Guillet et de Jeanne Poingt (10 octobre 1781, f° 12); — de Marie Gillier, fille de feu Charles Gillier et de Marie-Anne Grondin, demeurant au village du Moulin du Verger, paroisse de Maché (18 avril 1782, f° 21).

B. 983. (Cahier.) — In-4°, 20 feuillets, papier.

1782-1783. — Justice seigneuriale de la ville et baronnie de Palluau. — Registre des tutelles et émancipations (détérioré par l'humidité). — Tutelle : de Perrine Moinet, fille des feus Jean Moinet et Renée Gaillard, décédés à la Morandière, paroisse de Saint-Paul-Mont-Pénit (5 septembre 1782, f° 4, v°); — des enfants mineurs des feus Jean Praud et Jeanne Sire,

le père décédé au village de l'Hermitage, paroisse de Connequiers (14 novembre 1782, f° 7, v°); — de la fille de feu Pierre Martineau, charpentier, et Jeanne Morilleau, le père décédé au village de la Pécoultière, paroisse de Saint-Étienne-du-Bois (16 décembre 1782, f° 16); — de Joseph Maurice, fils de Mathurin Maurice et Anne Calteau, décédés au bourg de la Chapelle-Palluau (23 janvier 1783, f° 18, v°).

B. 984. (Cahier.) — In-4°, 16 feuillets, papier.

1783. — Justice seigneuriale de la ville et baronnie de Palluau. — Registre des tutelles et émancipations (très légèrement détérioré par l'humidité). — Comparution volontaire des parents de Marie Marais, fille de François Marais et Marie Durel, « aux fins d'éviter les frais, pour luy nommer l'un d'entr'eux pour tuteur à personne et biens, et attendu l'indigence de la dite mineure, qui est âgée de dix ans, se cotiser pour la faire subsister à proportion de leurs facultés » (12 mars 1783, f° 3, v°). — Tutelle de Jacques et Hortense Laporte, enfants des feus Jacques Laporte et Catherine-Louise Barelot, après convocation de Charles Payneau, fermier, François Marehais, marchand, Jacques Goupilleau, fermier, Jean Goupilleau, farinier, Jacques Dodin, marchand, François Garreau, marchand, Mathurin Goupilleau, Pierre Sire et René Guitteny, boucher (20 septembre 1783, f° 14).

B. 985. (Cahier.) — In-4°, 16 feuillets, papier.

1783-1784. — Justice seigneuriale de la ville et baronnie de Palluau. — Registre des tutelles et émancipations (détérioré par l'humidité). — Émancipation de Jean et Marie-Françoise Orceau, enfants des feus Pierre Orceau de la Moissandière et de Marie Roulet, demeurant au village de Villeneuve, paroisse de Saint-Étienne-du-Bois; — première convocation, sans effet, des parents des dits mineurs: Dominique Goupilleau, bourgeois, Pierre Minguet, chirurgien juré, Philippe Ordonneau, licencié ès-lois, Louis-François Gauverit, Pierre Gauverit, bourgeois, Jacques-Louis Martin, notaire et procureur en ce siège, Joseph Lansier du Val, bourgeois, Pierre Guyet, notaire et greffier de cette cour, et Pierre Moynard, tailleur de pierres (18 décembre 1783, f° 1); — deuxième convocation et nomination comme curateur de Joseph Lansier du Val, cousin des dits mineurs au troisième degré en l'estoc

paternel, lequel refuse d'accepter la présente charge (22 décembre 1783, f° 1, v°); — sentence constatant que le sieur Lansier du Val a fait notifier au greffe de Palluau les privilèges et committimus à lui accordés par MM. les conservateurs de Poitiers et réservant aux mineurs Orceau à se pourvoir par devers les juges susdits (5 janvier 1784, f° 5); — acceptation définitive de la charge de curateur aux causes par le sieur Lansier du Val, après sentence de MM. de la sénéchaussée de Poitiers, intervenue contradictoirement le 26 mai dernier, laquelle prononce le bien jugé de la sentence du sénéchal de Palluau du 22 décembre 1783 (3 juin 1784, f° 15, v°). — Nomination de tuteur *ad hoc* pour les enfants mineurs de maître Venant Barraud (19 mai 1784, f° 14, v°).

B. 986. (Cahier.) — In-8°, 20 feuillets, papier.

1784-1785. — Justice seigneuriale de la ville et baronnie de Palluau. — Registre des tutelles et émancipations. — Nomination de Pierre Orceau, tailleur de pierres, en qualité de curateur aux causes de Marie-Françoise Orceau, sa sœur, désignée à l'article précédent, en remplacement de Joseph Lansier du Val, lequel n'ayant accepté sa charge que par force « a médité et résolu de traverser ses mineurs dans tous leurs projets » (31 décembre 1784, f° 2). — Sentence: condamnant les sieurs Nicolleau, Remaud, Babinot, Servant et Chiffolleau, « suivant leurs offres, de payer et acquitter, dans quinzaine, le bled et sommes qu'ils ont offert payer aux dits mineurs (Chiffolleau) et ce entre les mains de leur tuteur et icelles continuer par chacun an jusqu'à la fin de leurs dites offres » et nommant comme tuteur Louis Orceau, laboureur (19 janvier 1785, f° 9, v°).

B. 987. (Cahier.) — In-8°, 20 feuillets, papier.

1785-1786. — Justice seigneuriale de la ville et baronnie de Palluau. — Registre des tutelles et émancipations. — Émancipations: de Catherine, Rosalie et Joseph Lansier, enfants de Pierre-Antoine-Auguste Lansier, sieur de la Marchaizière, sénéchal de cette baronnie, et de feu Anne-Renée-Françoise Gaborit (2 août 1785, f° 2; voir B. 981). — Nomination de Pierre Orceau, comme curateur aux causes de Jean Orceau, son frère germain, en remplacement de Joseph Lansier du Val (28 janvier 1786, f° 12; voir B. 986). —

Emancipations : de Louise-Perrine-Scholastique, Marie-Claire, Jeanne-Parfaite et Rosalie-Victoire Minguet, filles de Pierre Minguet, chirurgien juré au bourg de Saint-Étienne-du-Bois, et de feu Jeanne-Claire Touzeau, après convocation de noble Jean Touzeau, licencié ès-lois, Jean-Joseph-Benjamin Doucet, chirurgien juré, à cause de feu Marie-Catherine Morisson, son épouse, maître Aimé Gouin, marchand tanneur, maître Louis Gouin, son fils, maître Louis Gouin, marchand tanneur, noble homme Louis-François Gauverit, sieur de la Caunière, à cause de feu Marie-Catherine-Thérèse Caillon, son épouse, noble maître Philippe Ordonneau, licencié ès-lois, messire Étienne-Jean Bareteau, curé de Saint-Étienne-du-Bois et maître Étienne-Julien Bareteau-Thibaudière, lieutenant de cette justice, les deux derniers voisins et amis des dites mineures et tous les autres leurs parents dans les deux estocs (17 juillet 1786, f^o 17, v^o).

B. 938. (Cahier.) — In-8°, 40 feuillets, papier.

1786-1787. — Justice seigneuriale de la ville et baronnie de Palluau. — Registre des tutelles et émancipations. — Nomination de François Feau, maçon, comme tuteur des sept enfants mineurs des feus Jacques Chartaud, journalier, et Louise Feau, sa femme, dont quatre sont en service et les trois plus jeunes, âgés de 10 ans, 5 ans et 2 ans, ne peuvent gagner leur vie (26 octobre 1786, f^o 1); — rôle de répartition fait devant Étienne-Julien Bareteau-Thibaudière, lieutenant de la juridiction de Palluau, ayant avec lui Pierre Guyet, greffier ordinaire, et en présence de Louis-Joachim Voyneau, procureur fiscal, par le dit François Feau, précité, de la somme de 200 livres pour les pensions annuelles ou montant des adjudications de nourriture et entretien de Françoise, Marie et Louise Chartaud, les trois jugés être des dits mineurs hors d'état de gagner leur vie, et de la somme de 99 livres 6 deniers, pour frais de tutelle (27 octobre 1786, f^o 6, v^o). — Nomination d'un subrogé-tuteur aux mineurs François Poingt, à l'effet de les autoriser à défendre ou laisser suivre la demande en licitation contre eux formée à l'égard de la succession de Jacques Voyneau, prêtre (10 novembre 1786, f^o 11, v^o).

B. 989. (Cahier.) — In-8°, 24 feuillets, papier.

1787-1788. — Justice seigneuriale de la ville et

baronnie de Palluau. — Registre des tutelles et émancipations. — Première assemblée des parents des huit enfants mineurs de feu François-René Chabot, huissier royal, et Marguerite Faivre, réunis à la requête de cette dernière et à l'effet de subvenir à la nourriture et entretien des dits mineurs; refus par les parents précités d'obéir à la requête de la veuve Chabot, vu l'absence de plus de la moitié des leurs (15 mai 1787, f^o 5, v^o); — deuxième assemblée (18 juin 1787, f^o 9), dans laquelle comparaissent les sieurs Honoré Gouin du Planty, Victor-Damas Gouin de la Dupetière et Jacques Morisson de la Raffraire, bourgeois, faisant tant pour eux que pour le sieur Charles-François Gouin du Pin, leur frère et beau-frère (f^o 9); le sieur Jousson de la Haie, tant en son nom que pour le sieur Jean Grolleau du Bois (*id.*); Charles-René Regnauld, sieur de la Pila-trière (f^o 10); Jacques Martin, fermier, Germain Pisagou de l'Orgerie, Jacques Pisagou et Joachim-Victor Voyneau, procureur en ce siège, au nom de André Violeau de la Petière (*id.*); François-Victor-Gaspard Guyet de la Roche, chirurgien juré à Challans, Aimé-Marie Guyet, notaire et greffier à Saint-Christophe-du-Ligneron, René-François Guyet, Jacques Gaborit (*id.*); Jean-Aimé-Augustin Rouvière, avocat à Aizenay, Jean-Sébastien Brethomeau, licencié ès-lois, faisant tant pour lui que pour Jean-Antoine et Charles Brethomeau, son père et son frère, Louis Gautier, fermier (f^o 10, v^o); Alexis Merland, avocat, au nom de Paul Merland, son père, bourgeois, de Joseph-Marie Merland de la Giraudière et de Julien Merland, médecin à Saint-Gilles-sur-Vie (*id.*); François Guyet, procureur en ce siège, au nom du sieur Rosereau, notaire et procureur, Daviet et Petit, capitaines de navires, Bethuis de la Bloire, Louis-Simon-René Riou, bourgeois, et Pierre Guyet, notaire de cette cour (f^o 11); René-Joseph Gaultier, notaire et procureur (f^o 12); maître Jean Chabot et Jacques Marchand (*id.*); maître Guyet, sieur de la Brosse, notaire (*id.*); Charles Mercier, bourgeois (f^o 12, v^o); Louis Bonin, arquebusier à Saint-Julien (*id.*); Jacques Giraudeau, bourgeois (*id.*); Philippe Ordonneau, licencié ès-lois, faisant tant pour lui que pour Jean-Philippe Renaud (f^o 13); Étienne-François Renou, chirurgien juré à la Motte-Achard (*id.*); Georges Febvre, régent au bourg des Clouzeaux (*id.*); Charles-Claude Vrignaud de la Viollière, faisant tant pour lui que pour Louis Vrignaud, son beau-frère, et Charles-Joseph Auvynet, faisant tant pour lui que pour le sieur Ponce-Joseph-Jacques Coustaud (f^o 13, v^o); Jacques-Louis Martin de la Faverie, notaire et procureur de cette cour (*id.*); maître Dominique Goupilleau (f^o 14);

Charles Chabot (*id.*) ; — homologation des offres faites par les parents des mineurs Chabot ci-dessus désignés (26 juillet 1787, f° 16, v°).

B. 990. (Cahier.) — In-8°, 20 feuillets, papier.

1788-1789. — Justice seigneuriale de la ville et baronnie de Palluau. — Registre des tutelles et émancipations. — Émancipation : de Alexandre Barraud, fils des feus Venant Barraud et Jeanne Ordoneau, après convocation de Philippe-René et Jean Barraud, ses frères, Pierre-René Cormier, procureur en ce siège, son cousin germain, à cause de Madeleine Marinet, son épouse, Étienne Sorin, nctaire royal et greffier de la maréchassée de Montaigu, son cousin germain, à cause de demoiselle Barraud, son épouse, Jacques Lansier des Tinaudières, Pierre Gilardeau, chirurgien juré, Jacques Lansier de la Véronnière, Claude Lansier de la Marchaizière, Jean-François Guyet, notaire et procureur, et le sieur Mathieu Jullien, tous proches parents en l'un et l'autre estoc du dit mineur (10 avril 1788, f° 1). — Assemblée des parents des trois enfants mineurs des feus Claude Robert de Lézardière, chevalier, seigneur des Chasteigners, et Claudine Jousson, à l'effet de nommer un tuteur aux dits mineurs et de pourvoir aux frais de leur nourriture et entretien (30 juillet 1788, f° 7) ; — sont convoqués : Jacques-Louis de la Rochefoucauld-Bayers, chevalier, seigneur de Beaulieu, demeurant en son château de la Boilivière, paroisse d'Apremont, Jacques-Louis de la Rochefoucauld-Bayers, seigneur du Plessis-Landry, demeurant au château du Plessis-Landry, paroisse de la Motte-Achard, Calixte-Charles-Gilles-Julien Foucher de Brandeau, baron de Brandois, demeurant en son château de la Motte-Achard, Henri Morisson, chevalier, seigneur de la Bassetière, demeurant en son château de la Bassetière, paroisse de Saint-Julien-des-Landes, Esprit-Benjamin de Bessay de la Voûte, demeurant au bourg de Challans, Louis-Prospér Macé, chevalier, seigneur de la Barbelais, demeurant à son château de la Proutière, paroisse de Challans, Josse-Benjamin Macé, chevalier de la Barbelais, demeurant en son hôtel au bourg de Challans, Jacques-Victor Joubert, chevalier, seigneur de la Cour, demeurant à Saint-Hilaire-de-Loulay, près Montaigu, Charles-Louis-François Poictevin, chevalier, seigneur de la Rivière, demeurant à son château de la Rivière, paroisse de la Garnache, Charles Poictevin du Plessis-Landry, che-

valier, seigneur de la Barre, demeurant à son château de la Touche-Landreau, paroisse de Commequières, Jacques Joubert, chevalier, seigneur de Romangay, demeurant à son château de la Rollandière, paroisse d'Aizenay, parent des dits mineurs, à cause de Suzanne-Jacquette-Louise-Aimée de La Rochefoucauld-Bayers, son épouse, Alexandre-Gabriel-Louis-Adrien Gazeau de la Brandasnière, chevalier, seigneur de Lallière, y demeurant, paroisse de Sainte-Flaive, messire Guerry de Beauregard, chevalier, seigneur des Gâts, y demeurant, paroisse de Dompièrre, maître Aimé-François Bossis, cousin germain des dits mineurs, à cause de Marie Robert des Chasteigners, sa mère, Jacques-André-Louis Coujard, sénéchal de Saint-Gilles, y demeurant, Gilbert-Marie Grélier de Monie, licencié ès-lois, ancien capitaine garde-côte, parent des dits mineurs, à cause de feu Gabrielle Morisset de la Remaudière, son épouse, Urbain de Rorthays, chevalier, seigneur de la Savarière, y demeurant, paroisse de Landevieille, maître Charles Vogien, demeurant à Apremont, Joseph-Gilbert Grolleau, procureur fiscal d'Apremont et contrôleur des actes au dit lieu, Pierre Jousson, sieur de la Haye, Jacques-Julien Foucher de Brandois, chevalier, seigneur de la Pénardière, et monsieur Pierre Mercier, demeurant à Apremont. — Sont annexés au registre une quittance, cinq procurations et un état d'offres, le tout concernant la tutelle des mineurs des Chasteigners.

B. 991. (Cahier.) — In-8°, 26 feuillets, papier.

1789-1790. — Justice seigneuriale de la ville et baronnie de Palluau. — Registre des tutelles et émancipations. — Émancipations de Thérèse-Marguerite, Marie-Aimée, Jacques-Désiré et François Lansier, enfants de feu Jacques-Léon Lansier, sieur de la Guibretière, et de Thérèse Fleury, après convocation de leurs parents Jacques-Aimé Fleury, sieur de Logerie, aïeul maternel des dits mineurs, Pierre-Alexandre-Dauphin Gibotteau, notaire, leur oncle, au même estoc, à cause de Marie Fleury, son épouse, Jacques-Alexandre-François Lansier, sieur de la Véronnière, leur cousin au troisième degré dans l'estoc paternel, Jacques Lansier, sieur des Tinaudières, leur cousin au même estoc, Charles-Joseph Delachèze, leur cousin, à cause de Jeanne-Joséphine Mourin, son épouse, et Jean-René Savin, bourgeois, aussi leur cousin (27 octobre 1789, f° 13). — Nomination de Pierre Mercier du Pm, ancien

officier d'infanterie, en qualité de tuteur des enfants mineurs de Chasteigner-Jousson, désignés à l'article précédent, en remplacement du feu sieur Jacques-André-Louis Coujard, sénéchal de Saint-Gilles (18 janvier 1790, f° 18, v°).

B. 992. (Cahier.) — In-8°, 9 feuillets, papier.

1782-1783. — Justice seigneuriale de la ville et baronnie de Palluau. — Registre de réception des hommages rendus à la dite baronnie : par Jean Barranger, marchand, pour la moitié du fief des Vergnes, paroisse de Saint-Étienne-du-Bois (24 mai 1782, f° 1); — par le même, pour les deux tiers par indivis du Grand-Fief, paroisse de Palluau (24 mai 1782, f° 2, v°); — par Charles Thomas, sieur de la Morlière, bourgeois, pour la sixième partie du terrage et autres droits sur le Grand-Fief, ci-dessus désigné (9 juillet 1782, f° 4, v°); — par Charles Thomas, précité, Charles Amelineau, marchand, au nom de Joseph Amelineau, son père, et noble homme Achard, sénéchal de la ville des Sables, mari et procureur de droit de Marie-Anne Porteau, son épouse, pour droits de terrage et autres sur des villages et tènements sis paroisses de Palluau et de Saint-Étienne-du-Bois, et faisant partie du fief de Mayré (9 et 18 juillet 1782, f°s 3, 5 et 8); — par Louis-François Rabreau, mineur émancipé, faisant tant en son nom qu'à celui de Jean et Marie Rabreau, ses frère et sœur, pour l'hôtel et herbergement de la Ville-Hervé, situé paroisse de Commequiers (12 juillet 1782, f° 6, v°). — Réception de l'hommage rendu à Jean-Charles Durand de la Tudairière, écuyer et chapelain de la chapellenie de Puy-Quairant, par haute et puissante dame Louise-Gabrielle Du Chilleau, veuve de Louis de La Roche-Saint-André, pour le fief de la Mortagère, paroisse de Saint-Étienne-du-Bois, dépendant de la seigneurie de la Mortagère, paroisse du Luc, et relevant de la dite chapellenie (22 décembre 1783, f° 9).

B. 993. (Cahier.) — In-8°, 57 feuillets, papier.

1751-1755. — Justice seigneuriale de la ville et comté de Palluau. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Jacques Lansier, bourgeois, à Gabrielle Hay, veuve de Jean Allaire, sieur des Longeais, sergent royal, d'une maison au bourg de la

Chapelle-Palluau, dans le tîef de Lavaud, moyennant 924 livres (8 décembre 1749, f° 1); — par Pierre Mercier, sieur de la Cairaudière, à Jacques-Aimé Fleury, sieur de Logerie, d'une maison au bourg de Saint-Étienne-du-Bois, moyennant 1,500 livres et un pot de vin de 33 livres (27 décembre 1750, f° 2); — par Charles-Louis Degounor, bourgeois, et Marie-Renée Nicolleau, son épouse; à Catherine Goupilleau, veuve de Pierre Marchais, marchand, d'une maison au lieu appelé l'Aumônerie, dans la ville de Palluau, de deux métairies, situées l'une au village des Viviers et l'autre au bourg de Grand-Landes, et de la rente de 52 boisseaux de seigle due sur le village de la Bobinière, paroisse de Venansault, moyennant la somme de 8,060 livres et 120 livres de pot de vin (10 novembre 1750, f° 3); — par Charles Mercier, cordonnier, et sa femme, à Alexis de la Tribouille, chevalier, seigneur de la Rousselière, d'une maison à Palluau, moyennant 200 livres et 12 livres 10 sous de pot de vin (23 septembre 1750, f° 10); — par Rose-Aimée Savin, veuve et donataire universelle de Charles-Joseph Ordonneau, sieur de la Roussière, Jacques-François Mercier, sieur des Rochettes, sénéchal de la principauté pairie du Luc, Marie-Louise Giraudeau, sa femme, et autres, à Mathurin Gibotteau, bachelier en théologie, curé de Belleville et prieur commendataire de Saint-Jean-du-Bois-du-Luc, membre dépendant de l'abbaye d'Orbestier, des parts et portions à eux appartenant dans la métairie de la Péraudière, paroisses du Luc et de Saint-Étienne-du-Bois, et provenant de la succession du dit sieur Ordonneau de la Roussière, moyennant 2,222 livres 4 sous 5 deniers et la somme de 120 livres remboursée à la dite demoiselle Savin pour améliorations faites sur la métairie précitée (21 août 1751, f° 15, v°); — par François Savin, sieur de la Foucherie, licencié ès-lois, Jacques Savin, curé des Essarts, son frère, et autres, comme héritiers du sieur Ordonneau de la Roussière, au même, des parts et portions leur appartenant dans la métairie de la Péraudière, précédemment désignée, moyennant 777 livres 15 sous 7 deniers (25 octobre 1751, f° 16); — par Louis Vrignaud, marchand, et sa mère, à Victor Bourdin, sieur de la Parantière, d'un pré appelé la Fraise, au fief de la Parantière, paroisse d'Apremont, moyennant 205 livres et la somme de 45 livres remboursée aux vendeurs pour réparations urgentes faites au dit pré, etc. (15 juin 1743, f° 19, v°); — par René Babin, marchand en détail, et sa femme, à Pierre-François Voisin, notaire et procureur du comté de Palluau, d'une pièce de vigne appelée les Sicottières,

près du village de l'Anjourière, moyennant 318 livres (... 1752, f° 24); — par René-Pierre-Élie Josnet, sieur de la Navarrière, et Marie-Perrine Bouaud, son épouse, à François Baugot, laboureur, d'une borderie au village de la Grande Villeneuve, marche et paroisse de Saint-Étienne-du-Bois et Grand'Landes, moyennant 4,000 livres et 96 livres de pot de vin (3 octobre 1752, f° 25); — par René-Jean-Baptiste, marquis de la Vieuville, et Charles-Marie, comte de la Vieuville, frères : 1^o à Benjamin-Louis Mauclere, chevalier, seigneur de Marconnay, Saint-Christophe et autres lieux, de l'hôtel et métairie noble du Fief-du-Moulin, autrement le Fief-au-Roi, des métairies de la grande et petite Billelière, à présent réunies, et de tous les fiefs leur appartenant, tant à cause du dit fief que de la maison de Marmande, paroisse de Saint-Christophe et autres circonvoisines, à la réserve du fief de la Chevré, paroisse de Maché, et de plusieurs redevances, cens et rentes, moyennant 12,000 livres; 2^o au sieur Touzeau, marchand au bourg de Maché, de l'hôtel et maison noble de Marmande, des métairies de Lézardière, la Barillerie, la Bironnière, la Sorlière, les Pelletières, la grande et petite Péaudrie, du fief de la Chevré et de quelques redevances, moyennant 22,070 livres, des bestiaux et brebis garnissant les dites métairies, moyennant 2,330 livres (2 août 1752, f° 26); — par Charles Gandillon, marchand libraire au bourg de Saint-Étienne-du-Bois, à Étienne Ricouleau, d'un petit pré appelé le Pré-de-l'Ouche, au fief du Marchais, moyennant 108 livres (23 avril 1751, f° 39); — par Jean-Baptiste-Julien Morisset, écuyer, seigneur de la Remaudière, auditeur honoraire en la Chambre des comptes de Bretagne, à Jean Mignen, marchand, et sa femme, de la métairie de la Chaignelière, paroisse de Saint-Étienne-du-Bois, moyennant la rente de 62 livres (1^{er} décembre 1754, f° 48, v^o). — Licitacion entre demoiselle Anne Bossis, fille majeure, demeurant à l'hôpital général de Nantes, et René-Alexandre Gouraud, sieur de la Fuyé, licencié ès-lois, comme mari de Catherine Bossis, sœur de la précédente, au sujet des domaines provenant de la succession de Pierre Bossis, leur père, Marie-Radégonde Bossis, leur mère, demoiselle Marie Bossis, leur tante, François et Marie Bossis, leur frère et sœur (13 novembre 1754, f° 53, v^o).

B. 994. (Cahier.) — In-8°, 20 feuillets, papier.

1755-1756. — Justice seigneuriale de la ville et comté de Palluau. — Registre des notifications et insi-

mnations. — Ventes : par François-René-Henri Delarozze, sieur de la Furtière, sénéchal des châtellenies de Coëx, l'Audardière et du prieuré d'Aizenay, et Louise Moreau, son épouse, à Pierre-Jacques Marchais, marchand, de la métairie de la Guérinière, paroisse de Maché, moyennant 2,848 livres (22 novembre 1755, f° 10); — par Louis Guiochet, marchand, et sa femme, à Jacques Rigollet, prieur curé de Palluau, d'une petite maison sise au même lieu, moyennant l'amortissement de la rente de 8 livres 19 sous 5 deniers due par les dits vendeurs à l'acquéreur sur la maison précitée (17 juin 1732, f° 42); — par François Bonnin, sieur de la Bonnière, et Louise Nauleau, son épouse, à René Brossard, marchand fermier, d'une vigne, paroisse de Commerquiers, moyennant la somme de 30 livres et le paiement de la rente de 5 livres 10 sous due au sieur Pezot, receveur du Roi aux Sables (31 octobre 1755, f° 12, v^o); — par Alexandre-Marie Bouvier, sieur de Grand'lieu, et Louise Duplessis, son épouse, à Pierre-Marie Gouraud, sieur de la Rivière, licencié ès-lois, de la métairie de la Jaubretière, marche des paroisses de Grand'Landes et Saint-Étienne-du-Bois, et d'une pièce de terre appelée l'Ouche-de-la-Croix, paroisse de Saint-Pierre-du-Luc, moyennant 2,400 livres (20 mars 1756, f° 14); — par Gaspard Joubeneau, sieur de la Plissonnière, à Charles Dodin, marchand, du pré du Chardonnet et d'un morceau de terre, le tout situé paroisse de la Chapelle-Palluau, moyennant 400 livres et un pot de vin de 42 livres (30 août 1755, f° 18). — Notification par Jacques-Julien Foucher de Brandeau, écuyer, seigneur de la Pénardière, comme retrayant lignager sur François-René-Henri Delarozze, sieur de la Furtière, ci-dessus désigné, d'un contrat par lequel il appert que ce dernier a acquis de Marie-Gabrielle Ordonneau, veuve de Louis Degré, sieur des Forges, sénéchal de la Principauté de Talmond, et de Anne Ordonneau, sa sœur, veuve de François Degré, sieur de la Tigerie, notaire royal et procureur au dit siège, diverses portions du fief du Plessis, paroisse de Maché, et le tiers au total d'une maison et ses dépendances au bourg d'Apremont, moyennant 1,200 livres, etc. (20 mars 1752, f° 19, v^o).

B. 995. (Cahier.) — In-8°, 20 feuillets, papier.

1756-1758. — Justice seigneuriale de la ville et comté de Palluau. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Anne-Marguerite-Louise-Suzanne Bouhier de la Dédrière, épouse non commu-

en biens de Jacques-René De Loubes, écuyer, seigneur de Montreuil, chevalier de Saint-Louis, capitaine des grenadiers royaux au régiment de Chantilly, à René Barraud, sous-brigadier de la brigade de maréchaussée de Palluau, de la moitié d'une pièce de terre labourable, au fief de Roche-Quairie, indivise avec le dit Barraud, moyennant la somme de 250 livres (12 avril 1756, f° 7, v°) ; — par Jacques Garreau, sieur de Villegay, à Pierre-Nicodème Boucard, sénéchal de la baronnie de Commequiers-lès-Challans, et Marie-Anne-Thérèse-Louise-Esprit Le Febvre, son épouse, de la métairie de Villegay, paroisse de Saint-Étienne-du-Bois, moyennant la rente de 220 livres (6 juin 1757, f° 10, v°) ; — par Anne de Rorthays, épouse non commune en biens de Charles-Marie Bodin, chevalier, seigneur de Saint-Bris, à Pierre Marchais, marchand, de la métairie de la Naulière-Savarit, paroisse de la Chapelle-Palluau, moyennant la somme de 6,000 livres et les deux rentes de 150 livres et 8 livres (6 mai 1757, f° 12, v°) ; — par très haute et très puissante dame Marie-Thérèse de Noailles, veuve de très haut et très puissant Charles-François de La-Baume-Le-Blanc de la Vallière, duc de la Vallière, pair de France, lieutenant général des armées du Roi, gouverneur du Bourbonnais, à Vincent-Joseph Lorteau, major de la capitainerie, garde-côte de Saint-Gilles-sur-Vie, Joseph-Marie Lorteau, lieutenant de la dite capitainerie, et Marie-Rose-Thérèse Spoulet, son épouse, et autres personnes : 1° de l'hôtel et maison noble de Saint-Maixent-sur-Vie en Bas-Poitou, autrement dit la Grande-Métairie, ensemble la borderie du dit lieu, les deux métairies de la Porte y joignant, vulgairement appelées les Borderies, la petite et grande métairie sous le nom de Grande-Métairie, la métairie du Petit Dolbeau, la borderie de la Savinière et la métairie du Rocher, au village du Pay, et bois-taillis, le tout situé paroisse de Saint-Maixent, sans autres réserves que la métairie de la Vieille-Tricherie, qui restera la propriété des sieurs et dame Lorteau seuls ; 2° de la terre et seigneurie des Habites et dépendances d'icelle, qui sont le grand logis des Habites, la borderie du dit lieu, les métairies de la Grande Turlière, la Chevrie, la Sauvagère et Quairé-Bouron, le Petit-Bourg, la Garanjouère, la Gaillardière, les maisons et moulins de la Gaillardière, les rentes en grains et terrages de la Turlière et les droits de lods et ventes de la dite terre ; 3° des bestiaux qui sont sur les dites terres en souche morte, dont les fermiers sont actuellement en possession, moyennant 74,000 livres pour les dites terres et seigneuries et 4,000 livres pour le prix des bestiaux (5 août 1757, f° 14).

B. 906. (Cahier.) — In-8°, 30 feuillets, papier.

1758-1760. — Justice seigneuriale de la ville et comté de Palluau. — Registre des notifications et insinuations. — Amortissement de la rente de 90 livres restant due sur celle de 120 livres, prix d'acquêt de la métairie du Chiron, paroisse de Palluau, moyennant 4,800 livres et 20 livres pour arrérages échus (26 janvier 1758, f° 2, v°). — Licitacion de deux morceaux de vigne par Pierre Orceau, sieur de la Moissandière, et Marie Roulet, son épouse, au profit de Pierre-Antoine-Auguste Lansier, sieur de la Marchaizière, sénéchal du comté de Palluau, moyennant 377 livres (26 octobre 1757, f° 6, v°). — Extrait des registres du greffe civil de Macheoul, portant sentence du sénéchal du duché de Retz, pairie de France, séant au dit lieu de Macheoul, en faveur de Joachim Mainguy, sieur de l'Érable, avocat en Parlement de Paris, Marie-Geneviève Febvre, son épouse, et Madeleine Febvre, demoiselle de la Dutière, contre Pierre Vyrenogean, marchand, et sa femme, leurs débiteurs, et Étienne Pérocheau, marchand poëlier, défendeur en plègement et demandeur en indemnité (18 janvier 1741, f° 9, v°) ; — par Jean-François-Louis Le Febvre, sieur de la Chauvière, avocat en Parlement, et Louise-Françoise-Angélique Josnet, son épouse, à Catherine Goupilleau, veuve de Pierre Marchais, marchand, du fief et de la métairie de la Ségouinière, paroisse de Maché, moyennant 7,000 livres et 405 livres de pot-de-vin (7 novembre 1758, f° 13) ; — par Venant Barraud, sieur de la Martinière, à Aimé Gouin, marchand tanneur, d'un morceau de terre appelé les Vignes, paroisse de la Chapelle-Palluau, moyennant 100 livres (2 septembre 1758, f° 21) ; — par Mathurin Boucard, tailleur de pierres, à Jean Gagneau, sieur des Roches, de tous les domaines pouvant appartenir au dit Boucard, dans le village de la Martinière, paroisse de Saint-Étienne-du-Bois, ou aux environs, moyennant 300 livres (29 juillet 1740, f° 25) ; — par Gaspard Jouheneau, sieur de la Plissonnière, licencié ès-lois, et Anne-Marie Tardy, sa femme, à Nicolas Raoul, labourer, d'une pièce de terre au lieu appelé le Fief-du-Moulin, paroisse de la Chapelle-Palluau, moyennant 400 livres (4 juillet 1738, f° 28).

B. 907. (Cahier.) — In-8°, 36 feuillets, papier.

1760-1762. — Justice seigneuriale de la ville et comté de Palluau. — Registre des notifications et insi-

nations. — Ventes : par Jean-Baptiste Chappot, sieur de la Chanonie, et Marie-Françoise Pelletier, sa femme, René-Bonaventure Pelletier, garçon chirurgien, procédant sous l'autorité de Pierre Pertuzé, avocat et procureur au siège de la principauté-pairie de la Roche-sur-Yon, son curateur aux causes, à Charles Dodin, marchand, de leurs parts et portions dans la succession immobilière de Pierre Morisson, sieur de la Rocherie, située tant au village de la Rocherie qu'en celui de la Brunière, le tout paroisse de la Chapelle-Palluau, moyennant 120 livres (22 août 1754, f° 4, v°) ; — par Louise-Tranquille Suzanneau de la Barangerie, fille majeure, faisant tant pour elle que pour sa sœur Marie-Charlotte Suzanneau de la Boucherie, également fille majeure, à Louis-François Collinet, sieur de la Canterie, d'une métairie au village du Pas-Châteigner, paroisse de Grand-Landes, moyennant la somme de 4,144 livres, payable aux créanciers des successions de leur père et mère et de leur frère Pierre-Charles Suzanneau de la Barangerie (7 décembre 1754, f° 5) ; — par François-Gabriel Cordon, chirurgien juré, à Étienne Ricoulean, marchand, d'une maison au bourg de Saint-Étienne-du-Bois et d'une pièce de terre près le village du Marchais, moyennant 1,648 livres (19 octobre 1760, f° 13, v°) ; — par François-Tranquille Garreau, bourgeois, à Jacques Morisson, sieur de la Rafraire, d'une maison sise à la Prévôté, près de Palluau, d'un pré, d'un jardin et de deux pièces de terre au même lieu, moyennant 1,752 livres (16 septembre 1761, f° 24) ; — par François-Joseph Porteau, bourgeois, à Antoine Guittet, marchand, d'une maison à Palluau, moyennant 800 livres (8 juin 1760, f° 25) ; — par Jacques Morisson, ci-dessus désigné, et Marie-Marguerite Gonin, sa femme, à Louis Brodu, Jacques Marchais et Charles Dodin, marchands, d'une borderie au village de la Joussemière, paroisse de la Chapelle-Palluau, moyennant 2,000 livres (19 septembre 1761, f° 28, v°) ; — par Jean-Victor Cantin, chirurgien juré, et Marie Porteau, son épouse, à Vincent-Joseph Lorteau, écuyer, contrôleur ordinaire des guerres, capitaine général du guet et garde de la capitainerie des Sables-d'Olonne, faisant tant pour lui que pour le sieur Touzeau, écolier, d'un droit de fief appelé le fief de la Grénetière et de la huitième partie de deux autres fiefs situés dans la paroisse de Saint-Paul-Mont-Pénil, moyennant 1,450 livres et la rente foncière de 77 livres 10 sous (1^{er} juin 1762, f° 33) ; — par Alexis-Charles-François de la Tribouille, chevalier, seigneur de la Gohardière et autres lieux, et Louise de Busca, son épouse, à maître Jacques Riou, Charles Rousseau,

sieur de la Cailletière, et Marie Riou, son épouse, Pierre Mercier de Champville et Françoise-Barbe Riou, son épouse, et demoiselle Louise-Florence Riou, frère et sœurs, d'une métairie au village de la Brunière, paroisse de la Chapelle-Palluau, moyennant 6,200 livres et des bestiaux la garnissant, moyennant 400 livres (7 septembre 1762, f° 33, v°).

B. 935. (Cahier.) — In-8°, 30 feuillets, papier.

1762-1763. — Justice seigneuriale de la ville et comté de Palluau. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par François-Olivier Morisson, sieur de la Joussemière, et Marguerite Guyet, son épouse, à Jacques-René Lansier, sieur des Granges, de portion des fiefs de la Joussemière et Brémaudière, avec le droit de chémerage et droits honorifiques à eux appartenant des dits fiefs dans la paroisse de la Chapelle-de-Palluau, moyennant 1,500 livres et 43 livres de pot de vin, et sous réserve de l'usufruit, pour le vendeur, seulement pendant sa vie (15 avril 1763, f° 3) ; — par Étienne Charier, maçon, et sa femme, à Pierre-Marie Gouraud, sieur de la Rivière, licencié ès-lois, d'un pré auprès du village de la Chaignelière, moyennant 224 livres (7 mai 1763, f° 6) ; — par Rémi Bachelier, sénéchal de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, et Jean Bachelier, sieur du Pré-Clos, procureur au siège présidial du comté de Nantes, à Pierre Yvrenogean, architecte, demeurant au village du Pâtis, paroisse de Saint-Étienne-du-Bois, d'une pièce de terre, même paroisse, moyennant 400 livres (2 juin 1763, f° 8, v°). — Rétrocession lignagère par Pierre Guilbert, notaire et huissier royal à Palluau, à Venant Barraud, sieur de la Martinière, mari et procureur de droit de Jeanne Ordonneau, sa femme, d'une hôtellerie où pend pour enseigne la Croix-Blanche, située à Palluau, moyennant la somme de 4,570 livres, pour le prix principal et poi-de-vin de la dite acquisition et celle de 510 livres pour les droits de lods et ventes, déboursés et autres frais (25 janvier 1759, f° 10, v°). — Ventes : par demoiselle Jeanne-Françoise Garreau de la Prévôté, fille majeure, à Charles-François Gouin, licencié ès-lois, de portion d'une métairie appelée la Prévôté, paroisse de Palluau, moyennant la rente de 160 livres et un pot-de-vin de 144 livres (20 décembre 1763, f° 14) ; — par Pierre Fradet, sieur des Noux, bourgeois, et fermier des Ayres, à Pierre Guilbert, notaire et procureur de cette cour, et Angélique Mittean, son épouse, d'une maison au faubourg de l'Aumôn-rie de ce lieu de Palluau, moyennant 1,600

livres et 48 livres de pot-de-vin (26 mars 1764, f° 17) ; — par Jacques-Aimé Fleury, sieur de Lespinay, à Joseph Sorin, marchand, d'un petit pré au fief du seigneur de cette cour, moyennant 84 livres (15 septembre 1756, f° 21) ; — par Antoine Verriet de Litaridière, mineur émancipé, à Charles Rabreau, marchand, des deux métairies de la Ville-Hervé et de la Palissonnière, paroisse de Saint-Pierre-de-Commequiers, moyennant la somme de 8,600 livres (17 juin 1764, f° 23) ; — par Pierre Gaillard, curé de la paroisse de Saint-Sauveur de Rocheservière, à René-Alexandre Gouraud, sieur de la Fuye, notaire royal, contractant tant pour lui que pour ses consorts, d'un pré et de plusieurs pièces de terre, paroisses du Luc et de Legé, moyennant la rente viagère de 60 livres en argent et 36 boisseaux de froment (23 juillet 1764, f° 26, v°).

B. 999. (Cahier.) — In-8°, 30 feuillets, papier.

1764-1766. — Justice seigneuriale de la ville et comté de Palluau. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par René Barreteau, tailleur de pierres, et sa femme, à Pierre Guyet, notaire et greffier du comté de Palluau, et Louise Miuguet, son épouse, d'une maison au village de la Poissonnière, près Saint-Étienne-du-Bois, et de deux planches de vigne au même lieu, moyennant 703 livres (2 février 1765, f° 5, v°) ; — par René-François Roulet, chirurgien juré, et Marie Billaud, son épouse, à Jacques-Louis Martin, notaire royal à Saint-Étienne-du-Bois, de portion d'une borderie sise au village de la Grande-Villeneuve, paroisse de Saint-Étienne-du-Bois et de Grand'Landes, moyennant 448 livres et le paiement de deux rentes de 5 livres 8 sous 4 deniers à la fabrique de Saint-Vincent-sur-Graon, et de 1 livre 13 sous 4 deniers à la charité de Saint-Étienne-du-Bois (12 février 1765, f° 11) ; — par Pierre Pénisson, blanconnier, à Gaspard Jouheneau, bourgeois, du tiers d'une borderie sise au village de l'Imonnière, paroisse de Saint-Paul-de-Montpenit, moyennant 1,048 livres (7 mars 1765, f° 15) ; — par René Dubois, sieur de la Naulière, docteur en médecine, Marie-Céleste Dubois, veuve de Urbain-François-Marie Josnet, sieur de la Morinière, Joseph-Alexis Dubois, sieur de la Guinardière, docteur en médecine, faisant tant pour lui que pour ses frère et sœur Gabriel-Aimé Dubois, licencié ès-lois, tant de son chef que comme seul héritier de feu François-Louis Dubois, sieur de la Martinière et Modeste-Apolline Dubois, veuve de François Ordonneau, sieur

des Grandes-Borderies, sénéchal de la baronnie de la Motte-Achard, Brandois et châtellenie de la Maurière, demeurant tous séparément au bourg et paroisse de Soullaus, héritiers de feu Françoise-Élisabeth Dubois, lors de son décès épouse du seigneur de Guineba à des Èves, leur sœur, à René Brossard, marchand, fermier, demeurant à la maison noble de Pierrefolle, paroisse de Commequiers, des six septièmes parties d'une pièce de terre appelée la Marzelle, près le dit village de Pierrefolle, l'autre septième partie appartenant au sieur Mercier des Rochettes, à cause des enfants de son mariage avec feu demoiselle Dubois, moyennant la somme de 24^l livres (6 mars 1765, f° 24, v°) ; — par : 1^o Marie Delarozé, veuve de maître Louis Grolleau, Louise Delarozé de la Guérinière, Françoise Delarozé de la Martinière, Charlotte Delarozé et maître Charles Delarozé, sieur de Beauregard, faisant tant pour eux que pour demoiselle Renée Delarozé, leur sœur, et demoiselle Anne-Rosalie Joslin, veuve de René Delarozé, au nom de ses enfants, demeurant séparément au bourg et paroisse d'Apremont, tous héritiers par représentation de Madeleine Vogien, leur mère et belle-mère, pour une quatrième partie de feu Joseph Vogien, prêtre, leur oncle ; 2^o Charles Regnault, sieur de la Rifaudière, et Suzanne Vogien, son épouse, héritiers aussi par représentation de feu René Vogien, sieur de la Haye, leur père et beau-père, pour une tierce partie dans un quart au total du dit feu Vogien, leur oncle, demeurant également paroisse d'Apremont, à Pierre Brossard, fermier, précédemment désigné, des parts et portions leur appartenant dans la métairie des Hautes-Rues, dite la Voginière, située paroisses de Saint-Pierre-de-Commequiers et de Notre-Dame-de-Rié, moyennant 498 livres 13 sous 4 deniers (15 octobre 1765, f° 27).

B. 1000. (Cahier.) — In-8°, 30 feuillets, papier.

1766-1767. — Justice seigneuriale de la ville et comté de Palluau. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Olivier Morisson, bourgeois, à Marguerite-Françoise Porteau, veuve de Jacques Riou, sieur de l'Herbaudière, du fief du Village et tènement du Port, paroisse de la Chapelle de Palluau, de la rente féodale de deux boisseaux de blé due sur le dit fief, etc., moyennant 80 livres (26 juillet 1748, f° 2, v°) ; — par René Guyet, sieur de la Marchaizière, notaire et greffier, Gabrielle Guyet, veuve Tesson, et Marie-Jeanne Guyet, Joseph-François Viaud, sieur de

la Fuye, notaire et procureur fiscal de la baronnie de Commequiens et Challans, et Marie-Anne Guyet, son épouse, à Pierre Minguet, chirurgien juré à Saint-Étienne-du-Bois, de la moitié à eux appartenant comme héritiers de feu Jacques Hilarion Giraudeau, curé de Grosbreuil, par indivis avec les sieurs Giraudeau et Vogien, à cause de son épouse, dans une vigne et un pressoir situés près le bourg de Saint-Étienne-du-Bois, moyennant 600 livres (29 avril 1766, f° 5); — par André Coujard, sieur de la Furtière, bourgeois, et Jacqueline Perrelle, son épouse, à Joseph-Marie Lorteau, écuyer, contrôleur ordinaire des guerres, du tiers des fiefs de Pierrefolle, l'Hermitage et les Charrauds, paroisse de Commequiens, moyennant 2,400 livres (24 mai 1766, f° 8); — par Jacques-François Mercier de Bourgneuf, licencié ès-lois, Joseph-Louis-Marie Mercier de la Gilardière, procureur fiscal de la principauté-pairie du Luc, Françoise-Bonne et Marie-Gillette Mercier, Jacques-Hilaire Raison, et Louise-Marie Mercier, son épouse, Pierre Girard et Cécile-Suzanne Mercier, son épouse, à René Brossard, marchand fermier, des parts à eux appartenant dans une pièce de terre appelée la Marzelle, près le village de Pierrefolle, moyennant 60 livres (11 décembre 1766, f° 14); — par Jean Bellouard, régent, demeurant à la Mercerie, paroisse de Saint-Étienne-du-Bois, à Étienne Gandillon, marchand chaudronnier, d'une planche de vigne au fief des Basses-Frènières, moyennant 60 livres (15 février 1766, f° 23, v°); — par Nicolas Tual de Folior, bourgeois, et Cécile-Marie Fleury, son épouse, et demoiselle Thérèse-Marie-Anne Fleury, fille majeure, à Louis-Charles-César Goullard, chevalier, seigneur du Retail, la Touche-Massé, etc., de leurs parts dans les fiefs de la Bernardière et la Sablière, paroisse de Grand-Landes, y compris la rente de 8 boisseaux de seigle due sur le tènement du prieuré de Grand-Landes, moyennant 1,224 livres (11 avril 1767, f° 24, v°); — par Gaspard Joubeneau, sieur de la Plissonnière, bourgeois, à Louis Maudret, laboureur, d'une grange et un toit se joignant, avec leurs dépendances, et d'une petite pièce de terre, le tout situé à la Nonnerie, paroisse de la Chapelle-Palluau, moyennant 398 livres (25 juin 1739, f° 26, v°).

B. 1001. (Cahier.) — In-8°, 20 feuillets, papier.

1767-1769. — Justice seigneuriale de la ville et comté de Palluau. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes: par Thérèse Grasset, veuve de

François Guyet, sieur des Champs, tant pour elle que pour ses enfants mineurs et encore pour Françoise Guyet, sa fille majeure, Renée Guyet du Vignaud, fille majeure, Pierre Guyet, sieur de la Pécoultière, notaire et greffier, de ce comté, et Louise Minguet, son épouse à Pierre Gilardeau, chirurgien juré à Palluau, d'une vigne appelée le Vignaud, moyennant 872 livres (15 octobre 1767, f° 1); — par Germain-Nicolas-Benjamin Morisson, procureur fiscal du comté de Palluau, à Pierre Maslard, charpentier-charron, d'une borderie située au village de la Grande Villeneuve, paroisse de Saint-Étienne-Ju-Bois, moyennant 4,530 livres pour le principal de la dite vente, 320 livres pour les bestiaux, et 150 livres pour le prix de ferme à échoir le jour de la Toussaint prochaine, et le paiement de la rente de 6 livres due sur la dite borderie (8 octobre 1767, f° 4, v°); — par Renée Orceau, veuve de Jean Guyet, sieur de la Naulière, à Marie Babinot, veuve de Pierre Charier, marchand, d'une borderie située au village du Creux, et aux environs, paroisses de Beaufou et de Palluau, moyennant 3,144 livres et autres conditions (6 mars 1765, f° 8, v°); — par Marguerite Guyet, veuve de Olivier Morisson, sieur de la Jousseinière, à Jacques Bricou, licencié ès-lois, du fond de la rente foncière de 70 livres à elle due par Pierre Guyet, sieur de la Pécoultière, son beau-frère, moyennant 600 livres et sous la réserve de l'usufruit, en faveur de la venderesse, sa vie durant (30 juin 1768, f° 14, v°); — par demoiselle Marie-Renée Pipaud, fille majeure, à Pierre-Antoine-Auguste Lansier, sieur de la Marchaizière, sénéchal de Palluau, d'une maison et ses dépendances en la dite ville et autres immeubles, moyennant la rente viagère de 60 livres et 96 livres de pot-de-vin (25 août 1768, f° 18); — par Marie-Anne de Boiscourbeau, veuve de Pierre Porteau, sieur de la Dutière, demoiselle Françoise de Boiscourbeau, fille majeure, demoiselle Anne Arnaud, aussi fille majeure, Jacques-Simon Pajot, greffier de l'Élection des Sables et huissier royal, et Anne-Claire de Boiscourbeau, son épouse, Jacques Arnaud, sieur de Villegay, huissier royal, André Arnaud, chirurgien juré à Saint-Sulpice, François-Louis Tanguy, cavalier de maréchassée à Montaigu, et demoiselle Marie-Anne Ducasson, fille majeure, tous héritiers de feu demoiselle Jeanne de Boiscourbeau, à Mathurin Blay, marchand aubergiste à Saint-Étienne-du-Bois, de cinq planches de vigne dont une non plantée, près le village de la Viollière, susdite paroisse de Saint-Étienne-du-Bois, moyennant 650 livres (5 septembre 1768, f° 24, v°); — par Jacques Aubron, laboureur, à François-René-Henri Delaroze, sieur de la

Furtière, sénéchal des châtellenies de Coëx, l'Audardière, la Motte du Fenouiller et du prieuré d'Aizenay, de la sixième partie d'une borderie située village du Plessis, paroisse de Maché, moyennant 180 livres (7 décembre 1765, f° 30).

B. 1002. (Cahier.) — In-8°, 30 feuillets, papier.

1769-1770. — Justice seigneuriale de la ville et comté de Palluau. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Louis-Jacques Fayau, sieur de la Simotière, avocat fiscal de cette cour et subdélégué de l'Intendant de Poitiers, demeurant à la Rochesur-Yon, comme étant aux droits de Jean Brossard, journalier, à François-René-Henri Delaroze, de la sixième partie d'une borderie située au Plessis et désignée à l'article précédent, moyennant 120 livres et 30 livres pour les jouissances échues depuis le dit transport (1^{er} avril 1768, f° 1) ; — par Benjamin-Louis Mauclerc, chevalier, seigneur de Marconnay et des châtellenies de Saint-Christophe-du-Ligneron, des Morvilières et du Verger, à René Guyet, sieur de la Brosse, notaire et procureur fiscal des dites châtellenies, d'une maison avec ses dépendances, appelée la Maison-Basse, située à Saint-Christophe-du-Ligneron, moyennant 1,180 livres (1^{er} mars 1769, f° 1, v°) ; — par Alexandre-François-Xavier Buron, écuyer, seigneur de Vernou, l'un des deux cents gens d'armes de la garde ordinaire du Roi, et Charlotte Bourdeau, son épouse, à Alexandre Lansier, sieur de la Véronnière, contrôleur des actes au bureau de Palluau, d'une maison où le dit sieur Lansier fait sa demeure, d'un jardin attenant, d'un pré et d'une vigne, moyennant 2,000 livres et autres conditions (1^{er} juin 1769, f° 9). — Procès-verbal d'adjudication, par devant Joseph-Marie Terray, conseiller du Roi en sa cour de Parlement et grand chambre d'icelle, commissaire en cette partie, de la baronnie d'Apremont, située près la Garnache, en Bas-Poitou, et composée du château seigneurial, basse-cour, métairies et borderies en dépendant, etc., au profit de demoiselle Michelle et Marthe-Eulalie Grou, filles majeures, demeurant à Nantes, paroisse de Saint-Nicolas, moyennant 142,500 livres, la présente vente autorisée à cause des substitutions qui grèvent la dite terre, par lettres patentes du 2 octobre 1767, ainsi que l'adjudication du comté d'Olonne, de la baronnie de Commequiers et Challans, du marquisat de Royan et de la baronnie de Mello, le tout appartenant à Anne-Charles-Sigismond de

Montmorency-Luxembourg, marquis de Royan, premier baron chrétien, colonel du régiment de Hainaut, chevalier de Saint-Louis, afin de permettre au dit seigneur propriétaire de trouver l'argent nécessaire pour exercer le retrait du duché de Piney-Luxembourg, suivant l'art. 7 de l'édit de mai 1711, portant règlement pour les duchés et pairies de France (31 août 1768, f° 13 à 19). — Ventes : par Alexandre-François-Xavier Buron, et sa femme, désignés plus haut, à Jean-Jacques Grolleau, avocat en Parlement, demeurant au château du Fenestreau, paroisse du Château-d'Olonne, de la seigneurie du Verger et de trois métairies, paroisses de Palluau et de la Chapelle, moyennant la rente de 130 livres due à divers et la somme de 8,384 livres (18 novembre 1769, f° 21) ; — par demoiselle Jeanne Bachelier, fille majeure, demeurant à Saint-Jean-de-Corcoué, à noble homme Louis Bossis, demeurant à la maison noble du Parc, même paroisse, d'une borderie située au village de la Rortelière, paroisse de Saint-Étienne-du-Bois, moyennant 2,000 livres et 48 livres de pot-de-vin (23 juin 1769, f° 22).

B. 1003. (Cahier.) — In-8°, 30 feuillets, papier.

1770-1771. — Justice seigneuriale de la ville et comté de Palluau. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Pierre Maslard, charpentier, et sa femme, à Jacques Morisson, sieur de la Raifraire, et Marie-Marguerite-Gabrielle Gouin, son épouse, d'une pièce de terre, paroisse de Saint-Étienne-du-Bois, moyennant 316 livres (14 février 1770, f° 1, v°) ; — par noble homme Jean Guyet, sieur de la Motte, bourgeois, et Thérèse Guyet, son épouse, à Pierre Brenon, cordonnier, et sa femme, d'une vigne et d'une petite pièce de terre se joignant, appelés le Moulin, paroisse de Palluau, moyennant 972 livres (16 mars 1770, f° 6) ; — par François Couturier et sa femme, à Alexandre Lansier, sieur de la Véronnière, sénéchal de Saint-Paul de Commequiers, d'une maison sise à Palluau, avec jardin et pré y joignant, de vingt planches de vigne et d'un petit emplacement sous les halles du dit lieu, moyennant la rente de 80 livres (8 avril 1756, f° 10, v°) ; — par Thérèse-Jacquette Lansier, veuve de Louis Mourain, chirurgien juré, à Pierre Guibert, notaire et procureur, et demoiselle Mitteau, son épouse, d'une pièce de terre et un petit pâtis en marécage, se joignant, paroisse de la Chapelle-Palluau, moyennant 680 livres et sous réserve de la jouissance des dites pièces de terre, pour la venderesse, pendant six

années, à partir du présent acte, etc. (8 février 1771, f° 21, v°) ; — par noble homme Jacques Riou, sieur de l'Herbaudière, bourgeois, à Louis Colas, boulanger à Palluau, et sa femme, d'une maison près la place de la Grande-Croix de cette ville, moyennant la rente de 80 livres et le paiement d'une autre rente de 3 livres à un tiers (1^{er} mars 1771, f° 24) ; — par Claudine Jousson, épouse de Claude-Pierre Robert de Lézardière, chevalier, seigneur des Chasteigniers, non commune et séparée de biens, à Louis Bourmaud, laboureur, d'une vigne, paroisse de Commequiers, moyennant 412 livres (7 janvier 1771, f° 25) ; — par Louis-Pierre Joubert, chevalier, châtelain du bourg de Notre-Dame des Herbières, du Bois-Grolleau et autres lieux, demeurant en son château de Bois-Grolleau, paroisse de Saint-Pierre de Cholet, à Gaspard Joubeneau, Louis-François Bourdin et Jacques Bricou, fermiers, des métairies de la Guesdonnière et de la Chauvière, situées paroisse d'Aizenay, des fiefs de la Guesdonnière et de la Paynière, même paroisse, et de la métairie de la Rocherie, avec la rente seconde de 12 boisseaux de seigle due sur le tènement de Puyquairant, le tout paroisse de la Chapelle-Palluau, plus une autre rente de 56 boisseaux du même blé due sur le tènement de la Tenallière, paroisse du Poiré, moyennant 33,200 livres (17 juin 1771, f° 28).

B. 1001. (Cahier.) — In-8°, 30 feuillets, papier.

1771-1772. — Justice seigneuriale de la ville et comté de Palluau. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par François-Frédéric Bellouard, sieur de la Bougonnière, assesseur criminel de la maréchaussée de Poitiers, résidence de Montaigu, à Jean-Marie Rouillé, bourgeois, et Jeanne-Victoire-Prudence de Boiscourbeau, son épouse, d'une maison avec jardin, située à Palluau, devant le marché de la Croix, moyennant la rente de 54 livres et 144 livres de pot-de-vin (3 juillet 1771, f° 2) ; — par Louis-François Berriau, maître en chirurgie, et Louise Goupilleau, son épouse, à René-Honoré Tardy, notaire et procureur de ce comté, et Marguerite-Louise Maraud, son épouse, de deux pièces de terre labourable situées au fief de la Poissonnière, moyennant 600 livres (12 juillet 1771, f° 5, v°) ; — par Pierre-Nicodème Boucard, avocat à la cour, et Marie-Anne-Thérèse-Louise-Esprit Le Febvre, son épouse, demeurant à Paris, rue des Noyers, paroisse de Saint-Benoît, à écuyer Pierre Maublanc de Bois-Boucher, secrétaire du Roi près la chancellerie du

Parlement de Toulouse, demeurant à Nantes, place du Port-au-Vin, paroisse de Saint-Nicolas, et autres, ses consorts, qu'il nommera dans l'an, du fief noble de la Segouinière, paroisse de Maché, relevant de Palluau, consistant en cens, rentes et terrages, moyennant 5,000 livres (13 septembre 1771, f° 7) ; — par Thérèse-Jacquette Lansier, veuve de Pierre Mourain, maître en chirurgie, à Françoise-Barbe Riou, veuve de noble homme Pierre Mercier, sieur de Champville, bourgeois, d'un pré appelé la Préc-Bertaud, près la maison neuve de la Maladrie, paroisse de Saint-Étienne-du-Bois, moyennant 812 livres (22 août 1771, f° 11) ; — par Jérôme Roger, bourgeois, à Jacques Gillier, farinier, d'un champ appelé la Pièce-Blanche, au fief des Landes, paroisse de Maché, moyennant 130 livres, avec faculté de réméré jusqu'au 1^{er} mai prochain, moyennant 136 livres (22 avril 1771, f° 23) ; — par noble homme Jacques-Aimé Fleury, sieur de Lespinay, à François Rousseau et sa femme, d'un moulin à vent situé près le village des Ambardières, avec son cerne, à la charge de payer, pour droit de chasselandage, à cette cour deux boisseaux de seigle par an, et moyennant la rente de 30 livres (18 mai 1751, f° 24) ; — par Jean Guyet, greffier de la baronnie d'Apremont, et Thérèse Guyet, son épouse, à René Merlet, sénéchal de la dite baronnie et procureur fiscal du comté de Palluau, faisant tant pour lui que pour Aimée Merlet, veuve de Pierre Giraud, sieur de la Guignardière, sa sœur, de la rente de 106 livres due aux vendeurs par le sieur et demoiselle Rouillé, moyennant 2,120 livres (5 juillet 1772, f° 30).

B. 1005. (Cahier.) — In-8°, 30 feuillets, papier.

1772-1773. — Justice seigneuriale de la ville et comté de Palluau. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par François-Victor-Gaspard Guyet de la Roche, maître en chirurgie, et Thérèse-Charlotte-Andrée-Jacquette Mourain, son épouse, à Pierre Guyet, sieur de la Pécoultière, notaire et greffier du comté de Palluau, des portions à eux appartenant dans la succession immobilière et indivise de feu demoiselle Renée Guyet du Vignaud, leur tante, et sœur du dit Guyet de la Pécoultière, moyennant 61 livres (7 mai 1772, f° 2) ; — par Louis Barreteau, marchand, à demoiselles Marie-Suzanne et Catherine-Thérèse Lansier, sœurs, d'un morceau de terre appelée la Dixmerie, près le bourg de la Chapelle-Palluau, moyennant 624 livres (5 décembre 1772, f° 7) ; — par

noble homme Henri Collinet, sénéchal de la châtellenie du Perrier, au nom de Marie-Madeleine Guesdon, veuve Renée Moreau, faisant le fait valable pour sa fille et autres, à Marguerite Chanson, veuve de Jacques Sorin, meunier, de la moitié au total par indivis dans une maison, et autres immeubles situés au village du Puyberne, paroisse de Saint-Pierre du Luc, moyennant 306 livres (22 avril 1765, f° 10, v°) ; — par Perrine Péraudeau, veuve de Étienne Ricouveau, marchand, à Étienne Ricouveau, marchand, son fils, d'une pièce de terre nommée le Chiron, au fief du Marché-Nouveau, moyennant la somme de 108 livres, payables ès-mains de Thomas Allain, vicaire de la paroisse de Saint-Étienne-du-Bois, pour être par lui employée en prières « laquelle ditte Péraudeau voulant faire prier Dieu pour le repos de son âme et éviter à ses enfants les coûts d'un testament, n'ayant d'ailleurs aucun argent » (29 octobre 1772, f° 14, v°) ; — par Pierre Orceau, sieur de la Moissandière, et Marie Roulet, son épouse, à Jacques-Louis Martin, sieur de la Faverie, notaire royal et procureur au comté de Palluau, de la moitié d'un toit et d'une grange avec les ruages en dépendant, situés au village de Villeneuve, paroisse de Saint-Étienne-du-Bois, l'autre moitié appartenant au dit acquéreur, moyennant 80 livres (3 mars 1773, f° 27) ; — par Pierre-Joseph Massé, notaire du duché de Retz, à Machecoul, et Marie-Louise-Aimée Bernard, sa femme, à Louis Bouchereau, huissier royal à Palluau, d'une maison en cette dernière ville et d'une planche de jardin, moyennant 552 livres et le paiement de la rente de 8 livres due sur les objets ci-dessus au sieur Tardy de Saint-Gilles (9 janvier 1773, f° 27, v°).

B. 4006. (Cahier) — In-8°, 30 feuillets, papier.

1772-1773. — Justice seigneuriale de la ville et comté de Palluau. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Pierre Ricouveau, marchand, à François-Marc Rousseau, arpenteur royal à Saint-Étienne-du-Bois, d'une petite pièce de terre appelée la Vigne, près le village du Marché-Nouveau, susdite paroisse, moyennant 220 livres (24 mars 1773, f° 3) ; — par Charles-Joseph Delachèze, notaire du comté de Palluau, et demoiselle Marie-Anne Delachèze, fille majeure, à Jean Bellaudeau, marchand, de deux chambres basses avec jardin y joignant et d'autres immeubles, le tout situé aux fiefs de la Renardière et du Pré-Chaigneau, moyennant 450 livres (24 août 1773, f° 10) ; — par Pierre Orceau, sieur de la Moissandière, et Marie

Roulet, son épouse, à Jacques-Louis Martin de la Faverie, notaire royal et procureur au comté de Palluau, d'un pré appelé le Pré-de-la-Maison, situé au village de Villeneuve, paroisse de Saint-Étienne-du-Bois, moyennant 240 livres et 21 livres 13 sous 3 deniers pour pot-de-vin (11 septembre 1773, f° 13) ; — par Marie Aubry, veuve du sieur Jacques Richardin, demeurant au bourg de Noirlieu, près Bressuire, à Pierre Guibert, notaire et procureur de ce comté, faisant tant pour lui que pour Jacques Bricou, bourgeois, ou autres personnes qu'il nommera dans l'année, et moyennant 624 livres, du tiers du fief de Machecoul, situé paroisse de la Chapelle-Palluau, consistant en droits de terrage à la sixième partie des fruits, froment, seigle, orge, avoine et baillarge, cens, rentes en blé, avoine, et taillée, ensemble tous les droits, revenus et émoluments qui en peuvent dépendre, lods et ventes, retenue féodale, et généralement tout ce qui peut appartenir à la venderesse du dit tiers de fief relevant du seigneur de cette cour, les deux autres tiers appartenant à la succession des feus Jacques Goupilleau et Marie Pelletier, sa femme (25 septembre 1773, f° 19) ; — par Jeanne Viaud, veuve de René Vogien, ancien sénéchal de la baronnie d'Apremont, Jean Viaud, sieur de Lanterie, et Charles Delarozze, sieur de Beauregard, et Françoise Viaud, son épouse, à Jacques Chanson, laboureur, d'une maison appelée la Boutière, située au village du même nom, paroisse de Saint-Étienne-du-Bois, avec un jardin devant, moyennant 544 livres et le paiement de la rente de 2 livres due à un tiers (23 août 1762, f° 24, v°) ; — par noble maître François-René-Henri Delarozze, sieur de la Furtière, sénéchal des châtellenies de Coëx, l'Audardière et la Motte du Fenouiller et du prieuré d'Aizenay, et Louise Moreau, son épouse, à François Violleau, marchand, de la métairie de la Furtière, paroisse de Saint-Paul et de la moitié du fief du dit lieu, dans lequel est enclavée partie de la dite métairie, moyennant la somme de 2,846 livres, la rente de 100 livres payable aux vendeurs, et autres charges et conditions (13 janvier 1774, f° 25, v°).

B. 1007. (Cahier.) — In-8°, 30 feuillets, papier.

1774-1775. — Justice seigneuriale de la ville et comté de Palluau. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Joseph Groisard, sabotier, à Jacques-René Lansier, bachelier en droit, d'une chambre située au village de Douin, paroisse de la Chapelle-Palluau, avec les ruages au-devant et d'un canton de

jardin au même lieu, moyennant 106 livres (23 mars 1774, ^{no} 1) ; — par François-Joseph Porteau, sieur de la Brunière, à Louis Bouchereau, notaire à Palluau, d'un pré appelé le Pré Pineau, au fief du même nom, et d'un petit jardin au fief des Jolonnères, le tout susdite paroisse, moyennant 1,672 livres (21 avril 1774, ^{no} 6, v°) ; — par Jacquette-Thérèse Lansier, veuve de Pierre-Louis Mourain, maître en chirurgie, à Marie Jarny, veuve de Antoine Guittet, marchand, d'une vigne appelée les Tinaudières, située paroisse de Saint-Gilles de cette ville de Palluau, moyennant 805 livres 8 sous (8 mars 1774, ^{no} 8) ; — par Rémi Bachelier, sénéchal de Saint-Philibert-de-Grand-Lieu, et Pierre-Marie Bousseau, notaire et procureur de la châtellenie de Rocheservière, au nom de Jean Bachelier, procureur au siège présidial et comté de Nantes, leur frère et beau-frère, à André Babinot, tisserand, d'une pièce de terre appelée la Pièce-du-Four, près le village de la Lardière, moyennant 246 livres (2 juin 1763, ^{no} 12) ; — par Jacques Lansier, sieur des Tinaudières, et Jacquette Lansier, veuve Mourain, sa sœur, à Pierre Sire, marchand, et Marie Rapiteau, sa femme, d'une pièce de terre en pâtis appelée la Maladré, paroisse de Saint-Étienne-du-Bois, moyennant la rente de 20 livres (12 juin 1766, ^{no} 49) ; — par Claude Pôrchier, sieur du Fief-Bourgeois, et Jeanne-Françoise Garreau, son épouse, à Jacques Morisson, bourgeois, de la rente foncière de 160 livres due à la dite demoiselle Garreau, venderesse, par noble homme Charles-François Gouin, licencié ès-lois, sur une portion de métairie appelée la Prévôté, située paroisse de Palluau, moyennant la somme de 3,200 livres (13 octobre 1774, ^{no} 23, voir B. 998) ; — par Charles-Daniel Sapinaud, chevalier, seigneur des Noux, demeurant en son château du Sourdy, paroisse de la Gaubretière, à Gaspard Jouheneau, demeurant au bourg de la Chapelle-Palluau, de la métairie de la Bourmaidière, dite paroisse de la Chapelle, et de la moitié de la métairie de la Gaudière, indivise avec Jacques Marchais, sise paroisse d'Aizenay, moyennant la rente de 400 livres pour la première métairie, celle de 200 livres pour la seconde, plus 960 livres de pot-de-vin et autres conditions (6 décembre 1774, ^{no} 26).

B. 1008. (Cahier.) — In-8°. 30 feuillets, papier.

1775-1776. — Justice seigneuriale de la ville et comté de Palluau. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par noble homme Charles Re-

gnault, sieur de la Rifaudière, et Suzanne Vogien, son épouse, à Jacques Raband, marchand foulonnier, et Catherine Grondin, son épouse, d'une petite pièce de terre au fief de la Frisière, moyennant 237 livres (13 mai 1775, ^{no} 4) ; — par Anne Ganachaud, veuve en dernières noces de Pierre Merlet, aubergiste, à Jacques Barreteau, notaire de la châtellenie de Saint-Christophe-du-Ligneron, d'une place de pré au quartier de la Bretonnière, paroisse de Commequiers, moyennant 606 livres, avec faculté de réméré dans le délai d'un an (31 octobre 1772, ^{no} 8) ; — par Catherine Martin, veuve de Michel Péraudeau, et François Péraudeau, son fils, à René-Honoré Tardy, notaire et procureur de ce comté, et Marguerite-Louise Maraud, son épouse, d'un pré appelé le Pré de la Petite Noue-des-Landes, au dedans des fiels de la seigneurie de Roche-Quairie, moyennant 280 livres (30 juin 1775, ^{no} 14, v°) ; — par Jérôme Roger, huissier royal, et Marie-Françoise Martin, son épouse, à Jacques-Julien Foucher de Brandeau, chevalier, seigneur de la Médardière et du fief du Plessis-Gourbeil et Bavard, de la rente de deux boisseaux de seigle due aux vendeurs sur le tènement du dit Plessis-Gourbeil et Bavard, paroisse de Maché, moyennant 183 livres (26 juillet 1773, ^{no} 22) ; — par demoiselle Françoise de Boiscourbeau, fille majeure, à Pierre Minguet, chirurgien juré, à Saint-Étienne-du-Bois, d'une chambre basse portant plancher, d'une allée sur laquelle il y a un grenier, d'une petite cour et ruages en dépendant, le tout se joignant, etc., situé au bourg du dit Saint-Étienne-du-Bois, moyennant 440 livres (18 mai 1775, ^{no} 23, v°) ; — par noble homme Laurent Davy, sieur du Nauroy, et Marie-Madeleine Voyné, son épouse, à Anastase Bretteau, marchand, et Marie Thibaud, sa femme, auparavant veuve de Charles-Baptiste Payraudeau, de la moitié par indivis : 1^o d'une maison et ses dépendances au bourg de Saint-Étienne-du-Bois ; 2^o de deux planches dans un jardin appelé le Poulain, près le dit bourg, moyennant le paiement de la rente de 20 livres due par les vendeurs à la mineure Payraudeau (8 janvier 1773, ^{no} 27) ; — par noble homme Jacques Riou, sieur de l'Herlaudière, bourgeois, et Françoise-Barbe Riou, veuve de noble homme Pierre Mercier, sieur de Champville, aussi bourgeois, à Joseph Thibaud, régent, et Jeanne-Thérèse Daviau, son épouse, demeurant au Petit-Château, de cette ville, d'une maison au faubourg de l'Aumônerie, dite paroisse de Palluau, avec jardin y joignant, à l'exception d'une chambre avec grenier au-dessus, près du cimetière, moyennant la rente de 120 livres et 48 livres de pot-de-vin (15 mars 1771, ^{no} 28) ; — par Charles Delaunay,

bourgeois, à Jean-René Savin, également bourgeois, d'une pièce de terre appelée le Rivaud, près le village du même nom, moyennant 183 livres (18 août 1770, f° 29).

B. 1009. (Cahier.) — In-8°, 30 feuillets, papier.

1776-1777. — Justice seigneuriale de la ville et comté de Palluau. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Jacques Riou, bourgeois, désigné à l'article précédent, et Agnès Bodin, son épouse, à Artus-Victor de Boiscourbeau, notaire royal et procureur, d'un pré et un pâtis se joignant, appelés les Noues, au fief de cette cour, moyennant 1,048 livres (23 février 1776, f° 8, v°) ; — par François Berriau, sieur de la Bretinière, chirurgien juré, et Louise Goupilleau, son épouse, à Pierre Minguet, également chirurgien juré, d'un pré appelé le Pré du Poulain, paroisse de Saint-Étienne-du-Bois, et du droit de percevoir les eaux qui viennent du chemin pour arroser le dit pré, moyennant 486 livres (29 mai 1776, f° 14) ; — par Pierre-Joseph Joubeneau, huissier royal, et Marie-Anne Gobin, son épouse, à Pierre Archambaud, marchand, de la moitié d'une pièce de terre appelée les Fradinières et d'une autre pièce appelée le Grand Jardin, le tout situé près le village de la Chaignelière, moyennant 160 livres (29 octobre 1743, f° 16) ; — par Marguerite Rousseau, veuve de Étienne Péraudeau et Pierre Péraudeau, meunier, son fils, à François-Marc Rousseau, arpenteur royal, d'une maison et ses dépendances au village de la Poissonnière, paroisse de Saint-Étienne-du-Bois, moyennant 290 livres 16 sous (14 octobre 1776, f° 20) ; — par Pierre-Étienne Sorin, notaire royal et procureur à Montaigu, et Marie-Henriette-Thérèse Barraud, son épouse, à Mathurin Blay, l'aîné, marchand, d'une maison située à Palluau et de deux rentes de 30 livres et 10 livres, moyennant 2,348 livres (9 octobre 1776, f° 22) ; — par Jean Rortais, maçon, à noble homme Jacques-Aimé Fleury, sieur de Logerie, régisseur de la maison noble de la Naulière et y demeurant, paroisse de Palluau, d'une maison avec ses dépendances, située au village de la Chaignelière, moyennant 150 livres (29 février 1776, f° 25, v°) ; — par Jean Bellouard, régent, demeurant à la Mercerie, paroisse de Saint-Étienne-du-Bois, à Étienne Grelier, marchand, d'une petite chambre et ses dépendances, et d'un bout de planche de jardin au dit lieu de la Mercerie, moyennant 65 livres (20 mars 1775, f° 28) ; — par Marie Charrier, veuve de Jean Chauvet, maçon, à Louis-

Joachim Voyneau, notaire royal, d'une petite maison et ses dépendances, plus une petite planche de jardin, le tout situé au village de la Poissonnière, paroisse de Saint-Étienne-du-Bois, moyennant 199 livres (2 mars 1777, f° 29).

B. 1010. (Cahier.) — In-8°, 30 feuillets, papier.

1777-1778. — Justice seigneuriale de la ville et baronnie de Palluau. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Jacques Perdriau, maçon, et sa femme, à René-François Pérocheau, prieur, curé de Bretignolle, des portions qui peuvent leur appartenir dans le petit moulin des Vignes, ainsi que dans son cerne et dans un petit jardin y joignant, près le village de l'Anjourière, paroisse de la Chapelle-Palluau, moyennant 86 livres (2 mars 1777, f° 1) ; — par Jacques-François-Claude de Boiscourbeau, ancien chirurgien de la marine, pensionné du Roi, et Françoise-Barbe Riou, son épouse, à Joseph Thibaud, bourgeois, d'un pré appelé le Pré de la Luzerne avec un petit jardin y joignant, le tout situé paroisse de Palluau, moyennant la somme de 700 livres affectée à divers paiements désignés (27 mars 1777, f° 1, v°) ; — par noble homme Nicolas Tual de Folior, tant en son nom que comme père de son fils et de feu Cécile-Marie Fleury, son épouse, et encore comme donataire de la dite Fleury, et Marie-Anne-Thérèse Fleury, fille majeure, à noble homme Jacques Morisson, sieur de la Raffraire, d'un canton de terre labourable et d'un autre canton en landes, le tout au-dedans du fief des Forests-Gestins, moyennant 800 livres et sous certaines réserves, par la demoiselle Fleury, précitée, belle-sœur du dit Tual (11 juillet 1777, f° 7, v°) ; — par Jacqueline Lansier, veuve de Pierre Mourain, maître en chirurgie, à Jacques-Alexandre Marmet, le jeune, notaire et procureur de cette baronnie, d'un pré appelé le Pré du Champ-Jamet, paroisse de Palluau, moyennant 800 livres (16 juillet 1777, f° 9) ; — par Jean-Marie Rouillé, bourgeois, et Jeanne-Victoire-Prudence de Boiscourbeau, son épouse, à François Guilbaud, laboureur, d'une pièce de terre et d'un pré, près le village de la Fissonnière, paroisse de la Chapelle-Palluau, moyennant 1,348 livres (6 août 1777, f° 11) ; — par René-Aimé-Joachim Tardy de la Faverie, notaire et procureur du marquisat de la Garnache, et Thérèse Goupilleau, son épouse, noble homme Antoine Goupilleau, sieur de Champelou, greffier du prieuré comté de Rocheservière et Legé, à Jacques-Louis Martin de la Faverie, notaire

royal et procureur à Palluau, du tiers de la borderie du Maindreau, paroisse de Saint-Étienne-du-Bois, dépendant de la succession de feu demoiselle Marie-Thérèse Goupilleau, leur sœur et belle-sœur, moyennant 969 livres (29 août 1777, f° 11, v°). — Rétrocession lignagère, en faveur de Jacques-Louis Martin de la Favricie précitée, de la moitié de la borderie ci-dessus, acquise par Mathurin Babinot, laboureur, de Louis-François Berriau, sieur de la Bretinière, et Louise Goupilleau, son épouse, Marguerite-Louise Goupilleau du Maindreau, fille majeure, Charles-Victor Roy, sieur de la Babinière, et Jeanne-Julie Goupilleau, son épouse, tous héritiers de Marie-Thérèse Goupilleau, leur sœur et belle-sœur, la dite rétrocession faite moyennant le remboursement : 1° de la somme de 630 livres, payée par le sieur Babinot et faisant partie du prix principal de 1,344 livres porté au premier contrat ; 2° de la somme de 202 livres 3 sous 2 deniers, pour les lods et ventes ; 3° et de la somme de 74 livres 2 sous 9 deniers pour les frais et loyaux coûts (27 septembre 1777, f° 16, v°). — Vente : par Jacques Massuyau, à Louis Bouchereau, huissier royal, de la rente de 10 livres assise sur certains domaines près le bourg de Maclé, moyennant 200 livres (26 novembre 1768, f° 28).

B. 4011. (Cahier.) — In-8, 50 feuillets, papier.

1778-1779. — Justice seigneuriale de la ville et baronnie de Palluau. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Benjamin-Louis Mauclerc, chevalier, seigneur de Marconnay et de la paroisse de Saint-Christophe-du-Ligneron, demeurant en son château du Verger, à Renée Rousseau, veuve de Paul Cornevin, farinier, d'un moulin appelé le Moulin du Fief-au-Roi, avec son cerne, près le bourg et au-dedans la châtellenie du dit Saint-Christophe, moyennant 2,000 livres (23 février 1778, f° 4) ; — par Michel-Dominique Pinson, notaire et procureur de la châtellenie de Retz, en Saint-Étienne-de-Mer-Morte et Touvois, et autres juridictions, et Marie-Louise-Gillette Chastelier, son épouse, à Pierre Savenay, laboureur, et sa mère, de divers immeubles, paroisse de GrandLandes, moyennant la somme de 4,800 livres, y compris 96 livres de pot-de-vin (20 décembre 1773, f° 2) ; — par Nicolas Pérignon, bourgeois, demeurant à l'abbaye de Breuil-Ierbault, à Pierre Guillet, meunier, et Marie Gouineau, sa femme, de la rente de 80 livres, moyennant la rente de 1,600 livres, etc. (27 avril 1774, f° 16). — Transaction, aux fins d'éviter procès, entre François-Aimé Fleury, maître en

chirurgie aux Essarts, d'une part, et Nicolas Tual de Folior, et Cécile-Marie Fleury, son épouse d'autre part, au sujet de la succession de feu Jacques-Aimé Fleury, leur père (10 mars 1767, f° 21). — Vente : par demoiselle Marie-Louise Menanteau, fille majeure, à Jacques Morisson de la Rafterie, bourgeois, d'une maison à Palluau et d'une métairie en la même paroisse, moyennant : 1° la rente perpétuelle de 210 livres. 2° la rente viagère de 160 livres, laquelle sera réduite à la somme de 120 livres, lors du décès de la dite Menanteau, en faveur de Antoinette-Aimée Michel, sa nièce, et amorti à la mort de cette dernière : 3° la somme de 3,900 livres ; 4° 20 livres de bon beurre à fournir chaque année à la venderesse, sa vie durant (28 décembre 1778, f° 30). — Vente par licitation, au profit de Joseph Auvinet, sénéchal de la ville et marquisat de Montaigu, des parts revenant à demoiselle Françoise-Perrine Auvinet, sa sœur, mineure émancipée, dans les successions de feu Charles Auvinet et Marie Vrignaud, père et mère des parties, moyennant 8,500 livres, dont 150 livres payées en argent et le reste converti en une rente viagère de 550 livres en faveur de la venderesse (24 mars 1778, f° 32). — Ventes : par Pierre Clautour, laboureur, et Marie Charier, sa femme, à Jacques-Aimé Fleury, sieur de Logerie, bourgeois, d'une pièce de terre, sise en la marche et paroisse de GrandLandes, moyennant 120 livres, avec faculté de réméré pendant 5 ans (27 janvier 1779, f° 36, v°) ; — par Jacquard, André-Louis Coujard, sénéchal de Saint-Gilles-sur-Vie, et Rose-Louise Morisset, son épouse, à René-Alexandre Gouraud, sieur de la Fuye, notaire royal, de divers immeubles situés en la marche du Retail, paroisse de Saint-Pierre-du-Luc, moyennant 1,800 livres et autres conditions (24 avril 1779, f° 38, v°).

B. 4012. (Cahier.) — In-8°, 40 feuillets, papier.

1779-1780. — Justice seigneuriale de la ville et baronnie de Palluau. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par demoiselle Thérèse-Alix de la Maisonnève de la Bretonnière, demeurant à Poitiers, paroisse de Saint-Hilaire-de-la-Celle, à Jean-Victor Cantin, maître en chirurgie, demeurant à la Ménarderie, paroisse de Saint-Laurent-du-Fenouiller, des cinq métairies de la Bretonnière, la Chanellière, la Vrignausière, la Bonnière et la Rigaude, de la borderie de la Noue-Verdoix et de 64 ares de marais salants, le tout situé paroisses de Commequiers, Soullans, Notre-Dame-de-Riez et Saint-Hilaire-de-Rié, et appartenant

à la venderesse comme héritière de feu René de la Bretonnière, son père, président trésorier de France au bureau des finances de Poitiers, moyennant la rente de 2,400 livres, un pot-de-vin de même somme et autres charges et conditions (17 juin 1772, f° 4, v°) ; — par Alexis de la Tribouille, chevalier, seigneur de la Gouardièrre, demeurant en son château au dit lieu, paroisse de Gorges, à Germain-Nicolas-Benjamin Morisson, procureur fiscal de ce comté, demeurant au château de Palluau, de maisons, écuries, greniers et autres logements situés à Palluau, ensemble deux prés, une vigne et un jardin au même lieu, plus de portions de fiefs situés dans les paroisses de Palluau, la Chapelle et autres circonvoisines, moyennant la rente de 180 livres réduite à 120, à cause du paiement de la somme de 1,200 livres fait immédiatement par l'acquéreur au vendeur (2 février 1766, f° 6, v°) ; — par Jacques-René De Loubes, écuyer, seigneur de Monteils, chevalier de Saint-Louis, capitaine des grenadiers royaux au régiment de Chantilly, demeurant aux Sables, au nom de Marguerite-Louise-Suzanne Bouhier de la Dédrière, son épouse, non commune en biens : 1° à Claude Lansier, sieur de Beaulieu, procureur fiscal du comté de Palluau, faisant tant pour lui que pour les enfants de feu Jacques Riou, sieur de l'Herbaudière, et pour Marguerite-Françoise Porteau, sa femme ; 2° Pierre-Barnabé Porteau, sieur de la Crespelière, procureur fiscal de la seigneurie et haute justice de Saint-Paul-de-Mont-Penit, et Jeanne Lansier, veuve de Pierre Porteau, lieutenant du dit comté, faisant pour sa fille mineure, demeurant tous à Palluau, des parts appartenant à la venderesse, dans une maison et métairie situées au dit lieu et dans les paroisses de la Chapelle et Grand-Landes, moyennant 700 livres payées comme suit : 466 livres 13 sous 4 deniers, faisant les deux tiers de la susdite somme, par le sieur Lansier de Beaulieu et les enfants Riou, et 233 livres 6 sous 8 deniers par le sieur Porteau de la Crespelière et la veuve Porteau, chacun pour moitié (12 janvier 1757, f° 9) ; — par Jean-François Tardy, notaire du marquisat de la Garnache, à Jacques Méchineau, marchand fermier, François Arnaud, laboureur, et Jacques Morisset, farinier, d'une métairie située au bourg de Grand-Landes, à l'exception d'un pré et d'une pièce de terre, moyennant 14,024 livres, le paiement de la rente de 20 sous due à la fabrique du dit bourg et autres conditions (3 novembre 1779, f° 17). — Rétrocession féodale par Jacques Marchais, Louis Brodu et Charles Dodin, tous marchands, à Olivier Morisson, bourgeois, seigneur chemier du fief de la Joussemière, d'un petit morceau de pré et du tiers dans un petit

pâtis, situés au dit fief de la Joussemière, et faisant partie de la borderie acquise par les vendeurs, le 19 septembre 1761, du sieur Morisson de la Rafraine, moyennant la somme de 1,000 livres, celle de 16 livres pour frais et loyaux coûts et autres conditions (29 mai 1762, f° 31, v°). — Vente : par Marie-Anne de Boiscourbeau, veuve de Pierre Porteau, sieur de la Dutière, à Pierre Minguet, chirurgien juré à Saint-Étienne-du-Bois, de la maison dans laquelle la venderesse fait sa demeure, d'un droit de puisage et d'un canton de jardin, le tout au susdit bourg, moyennant 310 livres et 21 boisseaux de froment à fournir par l'acquéreur dans le courant de la présente année et après métive (3 mars 1780, f° 36, v°).

E. 1013. (Cahier.) — In-8°, 40 feuillets, papier.

1780-1781. — Justice seigneuriale de la ville et baronnie de Palluau. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Pierre Chateignier, laboureur, à René-François Pérocheau, prêtre curé de Breteignolle d'une pièce de terre noble appelée le Pâtis-du-Chêne, paroisse de la Chapelle-Palluau, moyennant 220 livres (13 juillet 1780, f° 3) ; — par François Voyneau, marchand, et Marie Guerry, son épouse, à René Cormier, huissier royal, demeurant au château de Chantebusain, paroisse de Notre-Dame de Grand-Landes, de la rente de 7 livres 10 sous, moyennant 150 livres (28 juillet 1780, f° 5, v°) ; — par Charles-Joseph Delachèze, notaire à Saint-Étienne-du-Bois, à Mathurin Blay, marchand, d'une pièce de terre au fief du Bossis, susdite paroisse, moyennant 90 livres (26 août 1780, f° 14, v°) ; — par Marie Pérocheau, veuve Michel Goichon, à Louis Joucheneau, bourgeois, et Honorée-Marie-Françoise Guérin, son épouse, d'un canton de terre inculte situé au village de la Boutière, paroisse de Saint-Étienne-du-Bois, moyennant 15 livres (22 février 1781, f° 24) ; — par Pierre-André Travers, sieur du Fief-Bourgeois, et Louise-Jeanne Lansier, son épouse, à Louis-Gabriel Cordon, docteur en médecine, et Marie-Angélique Berria, son épouse, d'une maison et d'un pré y joignant, paroisse de Palluau, moyennant le paiement de deux rentes de 106 livres et 60 livres dues à des tiers, et la rente de 135 livres payable aux vendeurs (1^{er} avril 1781, f° 30) ; — par Artus-Victor de Boiscourbeau, notaire royal, procureur de la baronnie de Palluau et contrôleur des actes, Jeanne-Olive Morisson, son épouse, à Jacques Voyneau, curé de Saint-Étienne de Bois-de-Céné, d'une maison consistant en deux chambres basses, corridor, degré, charnerie, trois

chambres hautes, deux petites cours, un toit à cochons, une écurie, un grenier à foin, un corps de logement servant de cave et boulangerie, à un bout duquel est un four en dépendant et un jardin, le tout se joignant, contenant environ cent gaulées d'emplacement, situé au bourg de Saint-Étienne-du-Bois, moyennant 2,100 livres (1^{er} mai 1781, f^o 32); — par Jean Hilaireau, soldat au régiment de Lorraine, en garnison à Brest, à Vincent Paynaud, laboureur, et Jeanne Gillet, veuve de Louis Paynaud, de divers immeubles situés près le village de Rondais, paroisses de Saint-Étienne et Grand-Landes, moyennant 270 livres et 24 livres de pot-de-vin (27 janvier 1758, f^o 35).

B. 1014. (Cahier.) — In-8^o, 40 feuillets, papier.

1781-1782. — Justice seigneuriale de la ville et baronnie de Palluau. — Registre des notifications et insinuations. — Quittance de la somme de 2,940 livres pour amortissement de la rente foncière de 135 livres due par Louis-Gabriel Cordon, docteur en médecine, à Louise-Jeanne Lansier, veuve de Pierre-André Travers, sieur du Fief (12 janvier 1782, f^o 13, v^o). — Ventes : par Charles-François-Gabriel Morisson, sénéchal de Cholet, et Thérèse Lansier, son épouse, à Jacques Goupilleau, fermier, d'une métairie au village des Athuis, paroisse de la Chapelle-Palluau, et de la rente de huit boisseaux de seigle, moyennant 4,400 livres (14 février 1782, f^o 17); — par Jean Baril, farinier, et Marie Pajot, sa femme, à Jacques-Louis Martin, sieur de la Faverie, notaire et procureur à Palluau, de deux planches de jardin, près le village de Villeneuve, paroisse de Saint-Étienne-du-Bois, moyennant 75 livres (22 avril 1782, f^o 21); — par Gaspard Josnet, sieur de la Violais, et Suzanne Dorion, son épouse, au sieur Joseph Vrignaud, de plusieurs immeubles situés paroisse et marche de Saint-Étienne-du-Bois, moyennant 1,512 livres et autres conditions (4 juin 1782, f^o 24, v^o). — Vente par licitation au profit de Catherine Vrignaud, veuve de François Chabot, par Louis-Noël Vrignaud et Louise Vrignaud, son épouse, de la cinquième partie revenant aux vendeurs dans la métairie de la Viollière, susdite paroisse de Saint-Étienne et dépendant de la succession de Louis Vrignaud, sieur de la Viollière, père et beau-père des parties, moyennant 2,440 livres et autres conditions (18 janvier 1769, f^o 23). — Mise à prix de domaines situés en la paroisse de Saint-Étienne-du-Bois, savoir : 1^o la maison de maître appelée la Poissonnière; 2^o la maison principale de Villegay;

3^o la métairie de Villegay; le tout appartenant à Madeleine Guy-Jolly, veuve de maître Marc-Antoine Savin, demeurant à Paris, comme mère tutrice de demoiselles Agnès-Emilie-Thérèse, Marie-Julie-Flore et maître Antoine Savin, ses enfants mineurs et du dit défunt (2 juin 1779, f^o 27); — adjudication au profit de Jacques-Aimé Fleury de Logerie, moyennant 4,000 livres et 12 livres par mille francs du prix principal, de la maison et métairie de Villegay, désignées plus haut, appartenant à la dite dame Jolly, veuve Savin, comme mère tutrice de ses enfants mineurs, et à Jean-Baptiste-René Le Febvre, avocat en Parlement, conseiller du Roi, notaire à Paris, à cause de Agnès-Emilie-Thérèse Savin, son épouse; renvoi des enchères, pour les autres domaines, faute d'enchérisseur (29 août 1781, f^o 29). — Vente: par Jacques Morisson, sieur de la Rafraire, bourgeois, et Marie-Anne Gouin, son épouse, à François Marchais, marchand d'étoffes, de deux pièces de terre, paroisse de la Chapelle de Palluau, moyennant 612 livres (30 juin 1782, f^o 36); — par Jean Regnault, sieur de la Pacaudière, et Marie Guyet, son épouse, à Louis-Gaspard Grolleau, sieur du Bois, d'une maison et autres immeubles au village de la Parentière, paroisse d'Apremont, moyennant 672 livres et six charretées de bûches rendues au domicile des vendeurs (28 décembre 1781, f^o 38, v^o).

B. 1015. (Cahier.) — In-8^o, 42 feuillets, papier.

1782-1784. — Justice seigneuriale de la ville et baronnie de Palluau. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Jean-Baptiste Leineigneu, bourgeois, et Marie-Perrine Lansier, son épouse, à Étienne Blay, marchand, Pierre et Louis Blay, ses frères, de la métairie de la Charouffière, plus un pré et un pâtis, le tout paroisse de Palluau, moyennant 8,300 livres (15 octobre 1782, f^o 2); — par Sébastien Guibert, sieur de la Nigardray, ancien gendarme du Roi, et Anne-Louise Merlet, son épouse, à Artus de Boiscourbeau, notaire royal, procureur et contrôleur des actes, et Jeanne-Olive Morisson, son épouse, d'une maison et ses dépendances, plus un petit jardin et une pièce de terre, le tout situé au faubourg de l'Aunonerie de Palluau, moyennant 6,800 livres (24 décembre 1782, f^o 6); — par Claude-Marie-Jeanne chevalier du Bois-Chevalier, veuve de Charles Lepage, négociant, demeurant au château du Bois-Chevalier, paroisse de Legé, au sieur Joseph Vrignaud et Louise Mignen, sa

femme, d'une maison avec ses dépendances et d'un pré, le tout situé au village de la Chaignelière, paroisse de Saint-Étienne-du-Bois, moyennant 2,040 livres et autres conditions (24 janvier 1783, f^o 41, v^o); — par Artus-Louis Duchateau, bourgeois, mineur émancipé par mariage, et Marie-Victoire Morisson, son épouse, aux époux Boiscourbeau-Morisson, désignés plus haut, ou leurs comands, d'une maison et deux jardins à Palluau, moyennant la rente de 170 livres amortissable en dix années et 48 livres de pot-de-vin (2 juillet 1783, f^o 27); — par Jacques-Aimé Tardy, sieur du Fief-Bourgeois, à Marie-Jeanne Marmet, veuve de Jean-François Cormier, notaire et procureur, demeurant au château de Chantebuzain, paroisse de Notre-Dame de Grand'Landes, de deux chambres avec leurs dépendances, moyennant la rente de 24 livres et 30 livres de pot-de-vin (28 avril 1783, f^o 28, v^o); — par le sieur Jacques Prudhomme, appareilleur, et Anne Derval, son épouse, demeurant dans l'ancien bâtiment de la Chambre des comptes de Nantes, à Pierre Savariau, laboureur, de divers immeubles situés au village de l'Yvrenogère, paroisse de Saint-Étienne-du-Bois, et de la rente de six livres, moyennant 1,074 livres (2 novembre 1783, f^o 30, v^o); — par Jacques-Alexandre-François Lansier, sieur de la Véronnière, bourgeois, à Jean-Marie Rouillé, aussi bourgeois, d'une maison et ses dépendances, à Palluau, moyennant la rente de 375 livres et 620 livres de pot-de-vin, etc. (4 avril 1781, f^o 35); — par Pierre Guineau, soldat provincial de la compagnie de Greleroy, actuellement en semestre au bourg de Grand'Landes, à Jacques Méchineau, marchand, de trois planches de terre et de la moitié d'une planche de vigne près le dit lieu, moyennant 109 livres 4 sous (3 novembre 1783, f^o 42, v^o).

B. 1016. (Cahier.) — In-8°, 42 feuillets, papier.

1784-1786. — Justice seigneuriale de la ville et baronnie de Palluau. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par François Morandeau, laboureur, et Jeanne Mignen, sa femme, à Philippe Ordonneau, licencié ès-lois et demoiselle Aimée Ordonneau, sa fille, du pré de la Poissonnière, paroisse de Saint-Étienne-du-Bois, moyennant 433 livres (21 mars 1784, f^o 5, v^o); — par écuyer Pierre-Julien Maublanc, négociant, à Nantes, au sieur Gaspard Jouheneau, pour lui ou autre qu'il réserve de nommer dans l'an, du fief noble de la Segouinière, paroisse de Maché, relevant du comté de Palluau, moyennant 5,240 livres (6 mai

1784, f^o 9); — par Georges-Marc-Monique Payraud, fermier de la maison noble du Plessis-Buet, et Catherine-Perrine Voyneau, son épouse, à Jean Prineau, fils, laboureur, de plusieurs immeubles aux fiefs de la Tulevrière et des Guilbonnières, paroisse de Saint-Étienne-du-Bois, moyennant la somme de 933 livres et à la charge par les vendeurs de payer les lods et ventes montant à 103 livres 13 sous (9 août 1784, f^o 16). — Amortissement de la rente foncière de 220 livres due sur la maison de Villegay, par Jacques-Aimé Fleury, sieur de Logerie, à Marie-Madeleine Peschereau, veuve de Alexandre-Aimé Pineau, sieur du Pavillon et sénéchal de Legé, Alexandre-Aimé Pineau, docteur-médecin, et Pierre-Clair Francheteau, sénéchal de Legé, pour eux et consorts, moyennant 5,000 livres (3 octobre 1784, f^o 18, voir B. 995). — Ventes : par demoiselle Marie-Marguerite Turbé, fille majeure, demeurant à Nantes, comme héritière en partie de Étienne-Marie Tardy, licencié ès-lois, à Joseph Grolleau, notaire royal apostolique et procureur fiscal de la baronnie d'Apremont, de la rente de 100 livres due par les héritiers de Pierre Porteau, lieutenant du comté de Palluau, et affectée sur plusieurs domaines sis à Palluau, moyennant la rente viagère de 200 livres, payable à la venderesse (5 octobre 1784, f^o 24, v^o); — par Dominique Goupilleau, bourgeois, et Marie-Jeanne Ronillet, son épouse, à Pierre Moinard, tailleur de pierres, et Thérèse Orceau, son épouse, faisant tant pour eux que pour Pierre, Jean et Marie-Anne Orceau, leurs frères, sœur, beau-frère et belle-sœur, d'une petite borderie auprès du village de Villeneuve, paroisses de Saint-Étienne-du-Bois et Grand'Landes, moyennant la rente viagère de 69 livres, plus quatre bouteilles d'eau-de-vie, quatre livres de lin et deux canards, le tout payable aux vendeurs par chaque année leur vie durant (26 avril 1784, f^o 32, v^o); — par Pierre Porteau de la Crespelière, à demoiselles Rose, Victoire, Thérèse et Sophie Guineband de la Millière, demeurant ensemble à la maison du Fief-Nicoleau, paroisse du Poiré-sous-la-Roche-sur-Yon, d'une maison avec jardin, au faubourg de l'Aumônerie de la ville de Palluau, moyennant 2,120 livres (17 juin 1785, f^o 34, v^o).

B. 1017. (Cahier.) — In-8°, 14 feuillets, papier.

1786. — Justice seigneuriale de la ville et baronnie de Palluau. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Jean Allaire, bourgeois, à Charles Allaire, chirurgien juré et demoiselle Marie Allaire,

d'une chambre servant de boulangerie et d'autres immeubles, le tout situé au village du Petit Douin, paroisse de la Chapelle-de-Palluau, moyennant 275 livres (16 août 1785, f° 4) ; — par Louis-François Collinet de la Canterie, bourgeois, à François-Marc Rousseau, arpenteur royal, priseur et mesureur des terres, prés, vignes, bois, eaux et forêts, et commis-greffier des eaux et forêts de Poitiers, stipulant pour lui ou autre qu'il nommera dans l'an, d'une maison avec jardin au village de la Guitonnière, paroisse de Beaufou et autres immeubles au même lieu, moyennant 2,700 livres (7 décembre 1784, f° 4) ; — par Pierre et Jean Orceau, tailleurs de pierres, frères, à Jean Vilain, architecte, demeurant au village de la Seillerie, paroisse de Saint-Étienne-du-Bois, d'un canton de terre au fief des Forests-Gestins, susdite paroisse, moyennant 55 livres 10 sous (1^{er} mars 1786, f° 6) ; — par Charles-Joseph Delachèze, notaire de la baronnie de Palluau, et Jeanne-Josèphe Mourain, son épouse, à Jacques Rousseau, maçon, d'une petite maison au fief Patarin de la Poissonnière, paroisse de Saint-Étienne-du-Bois, moyennant 60 livres (13 février 1786, f° 9) ; — par René-Honoré Tardy, notaire et procureur de la susdite baronnie, et Marguerite-Louise Maraud, son épouse, à Jacques-Aimé Fleury de Logerie, régisseur du château et seigneurie de la Naulière, d'un canton de terre au fief de Villegay, moyennant 200 livres (22 mai 1786, f° 10) ; — par Perrine Yvrenogneau, veuve de Pierre Guillot, sabotier, à Jean-François Cormier, bourgeois, d'un morceau de planche de vigne, au fief de la Pellatrière, paroisse de Saint-Paul-Mont-Pénil, moyennant 31 livres 4 sous (31 octobre 1783, f° 13).

B. 1018. (Cahier.) — In-8°, 20 feuillets, papier.

1786-1788. — Justice seigneuriale de la ville et baronnie de Palluau. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Jean-François Garreau, docteur en médecine à Montpellier, à Jean-François Cormier, bourgeois, et Marie Guerry, son épouse, de plusieurs immeubles situés dans la marche du Retail, paroisse de Saint-Pierre-du-Luc, moyennant 1,620 livres (3 mai 1786, f° 4) ; — par Claude-Antoine d'Arcemalle, chevalier, seigneur de la Frezelière, et Rose-Aimée Suzenneau, son épouse, demeurant en leur maison noble de la Frezelière, paroisse de Saint-Hilaire-le-Vouluis, à Étienne Patron, marchand, et Perrine Archambaud, sa femme, d'une borderie située au village

de Richebonne, paroisses de Grand-Landes et Legé, moyennant 6,636 livres (1^{er} mai 1786, f° 2) ; — par Jacques-Alexandre-François Lansier de la Véronnière, bourgeois, à André Jaudin, aubergiste, et Madeleine Bardoul, sa femme, d'une vigne appelée la Croix-Sorin, paroisse de Palluau, moyennant 1,450 livres, laquelle somme le dit Lansier reconnaît devoir aux acquéreurs pour quatre années de sa nourriture et pension et dont il les tient quittes (17 octobre 1782, f° 7) ; — par Thomas et Mathurin Praud, laboureurs, au marquis d'Asnières, baron de Palluau, demeurant ordinairement à Paris, de deux pièces de terre et d'un petit pré, près le parc du château de Palluau, moyennant 1,000 livres (9 février 1787, f° 12). — Vente par licitation, au profit de Mathieu Julien, receveur du marquis d'Asnières, précité, demeurant au château d'Aizenay, de la sixième partie revenant à Jacques-René Lansier, prêtre, dans les immeubles dépendant des successions de feu Anne-Renée Gaborit, sa mère, et du sieur Gaudin, son cousin-germain, à la charge par le dit acquéreur de payer la rente de 24 livres due à un tiers, deux billets de 426 livres, un autre billet de 120 livres et, en outre, moyennant la somme de 228 livres (22 février 1787, f° 15). — Ventes : par Dominique Goupilleau et Marie-Jeanne Roulet, son épouse, à Louis-Philippe Fleury, prieur de Saint-Pierre de Maclé, d'un pré et d'une pièce de terre au fief de la Petite Guyonnière, susdite paroisse, moyennant 740 livres (14 septembre 1787, f° 19, v°).

B. 1019. (Cahiers.) — In-8°, 39 feuillets, papier.

1788-1789. — Justice seigneuriale de la ville et baronnie de Palluau. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Pierre-François-Dominique Goupilleau, bachelier en médecine, mineur émancipé, procédant sous l'autorité de Pierre-Aimé-Calixte Brotheau des Buroudières, avocat, son curateur aux causes, à Artus-Victor de Boisourbeau, notaire royal, de plusieurs immeubles en la paroisse de Palluau, moyennant la rente de 90 livres et la somme de 1,000 livres qui devra être employée à finir les cours en médecine du dit sieur Goupilleau, à payer ses pensions, nourriture et entretien, et son doctorat (2 janvier 1788, f° 2) ; — par Jean-Baptiste Lemeigneu, bourgeois, demeurant à Machecoul, et Marie-Perrine Lansier, son épouse, à Artus-Victor de Boisourbeau, précité, et Jeanne-Olive Morisson, son épouse, d'une vigne appelée la Prévôté, située près le village du même nom, pa-

roisse de Palluau, moyennant la rente de 50 livres (11 octobre 1787, f° 3) ; — par Julien-Simon Ménard, sénéchal de Legé, et demoiselle Charrier, sa femme, à Jean-François Cormier, marchand, de terres labourables et vignes, moyennant 900 livres (14 janvier 1788, f° 10) ; — par Philippe Ordonneau, licencié ès-lois, à François-Marc Rousseau, huissier royal et arpenteur, d'une maison appelée la Roussière et d'une pièce de terre, le tout paroisse de Saint-Étienne-du-Bois, moyennant 3,850 livres (31 juillet 1788, f° 14, v°) ; — par Louis-Augustin de Goullard, seigneur du Retail, y demeurant, paroisse du Grand-Luc, à Luc-Alexandre Guinebaud, seigneur de la Grossetière, demeurant au bourg de Saint-Christophe-du-Ligneron, de tous les droits de fief appartenant au vendeur dans la paroisse de Grand-Landes, y compris le droit de chapelle en l'église du dit lieu, moyennant 4,650 livres (30 avril 1789, f° 23) ; — par François, Jean et Marie Massé, à Joseph Grolleau, procureur fiscal de la baronnie d'Apremont, de la rente de vingt-deux livres sur des domaines situés paroisse d'Apremont, moyennant 440 livres (27 mars 1789, f° 24, v°) ; — par Pierre Bossard, dit Quand-Même, à Jean Goupilleau, de la Brissonnière, bourgeois, d'un petit pré près la Vergne, paroisse de la Chapelle-Palluau, moyennant 252 livres (24 octobre 1789, f° 29, v°) ; — par Jean Tallonneau, boulanger, à Pierre Gilardeau, maître en chirurgie, d'une maison à Palluau, moyennant 936 livres (11 novembre 1789, f° 30).

B. 1020. (Cahier.) — In-8°, 10 feuillets, papier.

1789-1790. — Justice seigneuriale de la ville et baronnie de Palluau. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Pierre Marchais, bourgeois, à Louis-François Marchais, aussi bourgeois, de deux prés et deux pièces de terre, moyennant 1,400 livres et le droit pour le vendeur de jouir, à titre de ferme, des objets vendus, pendant neuf ans, moyennant 70 livres chaque année (28 novembre 1788, f° 1) ; — par Jean-Jacques Grolleau, avocat en Parlement, demeurant à la Pinsonnière, paroisse du Fenouiller, à Artus-Victor de Boiscourbeau, notaire royal et greffier de cette baronnie, demeurant à la Cantinière, paroisse de Palluau, du fief et métairie du Verger, vulgairement appelé le Creux, dites paroisses de Palluau et Beaufou, moyennant 7,200 livres, la rente de 440 livres payable au vendeur et celle de 40 livres due au sieur Brunet, médecin à Beaupreau, et autres conditions (23 décembre 1789, f° 1, v°) ; — par Joachim Péaudeau,

charpentier, à Jacques-Aimé Fleury de Logerie, d'un pré appelé la Noue-Gallais, au dedans des fiefs dépendant de la maison noble de Roche-Quairie, moyennant 306 livres (14 juin 1790, f° 10).

B. 1021. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1750-1754. — Justice seigneuriale de la ville et comté de Palluau. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : d'acceptation de commission d'experts pour la visite du prieuré de Sainte-Marie-Madeleine de Froidfond, à la requête de Charles Soalhat, subdélégué de l'intendance d'Alençon, en la ville de Sées, et de Jacques Savary, chanoine de la cathédrale du même lieu, tous les deux exécuteurs testamentaires de feu Jean Phillibée, prévôt de la susdite cathédrale et prieur de Sainte-Marie-Madeleine du dit Froidfond (21 septembre 1754), etc. ; — d'apposition et reconnaissance de scellés ; — d'audition de parties sur renvoi des Consuls de Niort, entre René Babinot, charpentier, et Louis Cantin, marchand (8 et 9 février 1753) ; — d'émancipations : de Philippe Marmet, fils des feus Jacques Marmet, tanneur, et Marie-Jacquette Guillon (22 juillet 1751) ; de Jeanne Monnier, fille des feus Michel Monnier, tisserand, et Jeanne Guillon (30 avril 1753), etc. ; — de tutelle : des enfants mineurs de feu Pierre Pénisson, marchand-tanneur, et de Anne Charier (18 mai 1752) ; de la fille des feus Pierre Garreau, sellier, et Marie Olliveau (27 février 1754) ; — d'offre de parents d'enfants mineurs. — Sentence : pour Louis, Pierre, Marie et Louise Péraudeau, frères et sœurs, contre Marie Garot, veuve de Julien Gautret, laboureur (24 mai 1753).

B. 1022. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1755-1756. — Justice seigneuriale de la ville et comté de Palluau. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : de nomination d'experts faite en vertu de commission des juges consuls de Poitiers, à la requête de Paul Rambaud, vitrier (17 décembre 1755) ; — d'acceptation de commissions d'experts, à la requête de Marie-Anne Delachèze, veuve de Jean-Gabriel Rousseau, sieur de Mairé (23 juin 1756) ; — de nomination et d'acceptation de commission d'experts, à la requête de Luc Picard, curateur à la succession vacante de Françoise Delachèze, veuve de Alexandre Arnaud de la Bordinière (30 juin et 3 juillet 1756) : — d'apposition

de scellés sur les meubles de feu Marie-Anne Rousseau, veuve de Jacques Delaunay, maître chirurgien (12 novembre 1755); de reconnaissance de scellés sur les meubles de feu demoiselle Louise Roulet (13 décembre 1755); — d'audition de parties sur renvoi des Consuls de Poitiers, entre François Hilairiteau, marchand de bœufs, et René Babinot (6 et 8 juillet 1756); — d'enquête pour Louis Erriau, sabotier et sa femme, contre René Babin, marchand, et sa femme (19 août 1756); — d'émancipation de Thérèse Moreau, fille mineure des feus Gabriel Moreau, tisserand, et Louise Lemerle (15 janvier 1755), etc.; — de tutelle: des cinq enfants mineurs de feu Jean Grondin, charpentier, et de Marie-Anne Durandet (27 janvier 1755), etc. — Sentence: pour Jean Giboteau, fermier, contre René Ridollet, laboureur, et encore contre Jacques Godefroy, marchand, et Marie-Anne Cantin, sa femme (20 février 1755).

B. 4023. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1757-1758. — Justice seigneuriale de la ville et comté de Palluau. — Procédures civiles. — Procès-verbaux: d'acceptation de commission d'experts; pour la visite des réparations qui étaient à faire aux dépendances du prieuré de la Madeleine de Froidfond (3 octobre 1757, voir B. 4021); pour la visite des biens dépendant de la succession de demoiselle Louise-Marguerite Buor de l'Échasserie, à la requête de Pierre Pineau, sieur de la Chauvinière, sénéchal de la châtellenie d'Aizenay, comme mari de Françoise Gazeau de la Bretonnière, héritière sous bénéfice d'inventaire de la dite demoiselle Buor (30 juin 1758); — d'apposition et reconnaissance de scellés; — de reconnaissance de scellés sur les meubles de Louise Vriгнаud, veuve de René Renaud, sieur du Mareau (18 janvier 1758); sur les meubles de Jean Pénisson, curé de Grand-Landes (23 novembre 1758); — d'audition de parties sur renvoi des Consuls de Poitiers, entre Pierre Pérocheau, marchand poissonnier, et Pierre Arnaud et sa femme, aussi poissonniers (23 juillet 1757); — d'émancipation; — de tutelle: de Jeanne Bourdin, fille de feu Victor Bourdin, sieur de la Parentière, et de Françoise Viaud (4 septembre 1758), etc.; — d'avis de parents d'enfants mineurs.

B. 4024. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1759. — Justice seigneuriale de la ville et comté de Palluau. — Procédures civiles. — Procès-verbaux:

de nomination et d'acceptation de commission d'experts pour la visite d'une métairie sise au village de la Vergne, paroisse de la Chapelle-de-Palluau, à la requête de maître Jacques Goupilleau, marchand (1^{er} et 3 octobre 1759); — d'acceptation de commission d'experts pour la visite des bâtiments et terres de la Parentière, à la requête de Charles Delarozze, sieur de Beau regard, tant en son nom que comme mari de Françoise Viaud, auparavant veuve de Victor Bourdin, sieur de la Parentière (3 octobre 1759); — d'apposition et reconnaissance de scellés; — d'audition de parties sur renvoi des Consuls de Poitiers, entre Pierre Olliveau, marchand cerclier et Charles Gilbert, aussi marchand (26 février 1759); — de clôture d'inventaire; — d'enquête pour Louis Ricouleur, marchand maçon, contre les sieurs et demoiselle Jouheneau (21 février 1759), etc. — d'émancipation; — de tutelle; — de curatelle aux biens abandonnés par Louis Sorin, sabotier, Noël Legast, laboureur, et autres, et par eux acquis de Gaspard Jouheneau de la Plissonnière (10 mars 1759); — de convocation des parents de Jeanne Bourdin, désignée à l'article précédent, afin de « régler entr'eux une pension honnête et en estat de subvenir à la nourriture, entretien et éducation » de la dite mineure (10 septembre 1759). — Sentence.

B. 4025. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1760. — Justice seigneuriale de la ville et comté de Palluau. — Procédures civiles. — Procès-verbaux: de nomination et d'acceptation de commission d'experts; — d'apposition et reconnaissance de scellés sur les meubles: de Perrine Poingt, veuve de Louis Guillet (28 mars et 14 juin 1760); de Pierre Fréneau, maçon (4 juin et 10 juillet 1760); de Thérèse Manseau, veuve Pérocheau (30 novembre et 13 décembre 1760), etc.; — d'apposition de scellés, curatelle, acceptation de commission d'experts, et vente de meubles, le tout concernant la succession de Jacques Rigollet, prieur curé de Palluau (18 au 27 octobre 1760); — d'audition de parties sur renvoi des Consuls de Poitiers, entre René Guilloton et René Rousseau, tous les deux marchands (26 août 1760); — d'émancipation; — de tutelle: de Anne et Marie Yvrenogeu, filles des feus Jacques Yvrenogeu, meunier, et Marie Boucard, sa seconde femme (16 janvier 1760); de Julien et Pierre Ordonneau, fils des feus Gilles Ordonneau et Perrine Gélusseau (28 mai 1760), etc.; — de curatelle, aux fins de contracter mariage, pour Jean Buton, tailleur de pierres (20 décembre 1760) — Sentence.

B. 1025. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1761. — Justice seigneuriale de la ville et comté de Palluau. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : de nomination et d'acceptation de commission d'experts, visite et affirmation de rapport de visite, le tout concernant les réparations à faire au prieuré de Saint-Léonard du Guineho, paroisse de la Limousinière, diocèse de Nantes, province de Bretagne, à la requête de Jean de Grateloup, curé de Notre-Dame-de-Rié et prieur titulaire du dit Saint-Léonard, en remplacement et par suite du décès de Jacques Rigollet, curé de Palluau (17 avril au 7 mai 1761) ; — d'adjudication du bail de domaines appartenant à des mineurs ; — d'adjudication des réparations à faire à la maison curiale de Palluau, à la requête de Pierre-François Voisin, notaire et procureur en ce siège, curateur à la succession vacante de Jacques Rigollet, précédemment désigné, et en faveur de Alexandre Marmet, notaire, moyennant 1,060 livres (29 avril au 20 mai 1761) ; — d'apposition et reconnaissance de scellés sur les meubles de demoiselle Prudence Lambert, sous-fermière en partie du comté de Palluau (5 février et 18 décembre 1761) ; de Jean-Thomas Millon, marchand quincaillier forain (23 novembre et 30 décembre 1761), etc. ; — d'audition sur renvoi des Consuls de Poitiers ; — d'émancipation de Jacques-André, Jacques-François-Claude, Artus-Victor, Jeanne-Prudence-Victoire, Claire-Louise, Victoire-Marie et Constance de Boiscourbeau, enfants des feus Jacques-André de Boiscourbeau, notaire du comté de Palluau, et Françoise-Prudence Lambert (18 décembre 1761), etc. ; — de tutelle et curatelle.

B. 1027. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1762. — Justice seigneuriale de la ville et comté de Palluau. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : de nomination et d'acceptation de commission d'experts pour la visite d'une borderie située au village de l'Anjournière, à la requête de Louis, Pierre et François Voyneau, marchands, Louise Pottier, veuve de Pierre Voyneau, tant en son nom que comme commune avec son dit feu mari et comme tutrice de leur autre fils mineur, et de Jacques Voyneau, curé de Notre-Dame de Rocheservière, tous héritiers de Nicolas Voyneau, prêtre, et Étienne Voyneau, marchand (18 mai et 3 juin 1762), etc. ; — d'affirmation de serment par demoiselle Renée Garreau de Lidonière, fille ma-

jeure (26 août 1762) ; — d'apposition de scellés : sur les papiers de Pierre-François Voisin, notaire et procureur du comté de Palluau (15 mars 1762) ; sur les meubles de Françoise Mollé, veuve Tulièvre (9 au 11 décembre 1762) ; — d'apposition et reconnaissance de scellés sur les meubles de Nicolas Gauvreau, prieur de Saint-Paul-Mont-Penit (9 octobre et 23 novembre 1762, etc.) ; — d'audition de parties sur renvoi des Consuls de Poitiers ; — de consignation ; — de saisie et confiscation de pain pour manque de poids (9 juin 1762) ; — d'émancipation : — de tutelle ; — de curatelle à la succession vacante du sieur Rigollet, prieur de Palluau, désigné aux deux articles précédents (27 mai 1762). — Ordonnances du sénéchal : faisant défense à toutes personnes de mettre du lin dans les rivières et ruisseaux du comté de Palluau, aux bouchers et autres particuliers d'y jeter aucun ventre de bête, ou bête morte, et à tous pêcheurs et autres de faire aucune digue pouvant empêcher le cours des eaux, sous peine de confiscation du lin et de plusieurs livres d'amende (19 avril 1762) ; fixant le prix du pain et de la viande (11 mai 1762). — Sentence.

B. 1028. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1763. — Justice seigneuriale de la ville et comté de Palluau. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : de nomination et d'acceptation de commission d'experts pour le partage de la succession des sieurs Vrignaud, prêtre, et Jean Vrignaud, marchand (11 et 22 janvier 1763), etc. ; — d'adjudication : du bail des domaines appartenant aux mineurs Bouhier, moyennant 16 livres 10 sous (23 février au 9 mars 1763) ; de baliveaux situés dans la forêt de Chantebuzin et appartenant à Monseigneur de cette cour, moyennant 1,000 livres et 10 livres pour la réparation de l'auditoire et frais d'acte (13 juillet 1763) ; — d'apposition et reconnaissance de scellés ; — de reconnaissance de scellés : sur les papiers du sieur Voisin, notaire, désigné à l'article précédent (8 avril 1763) ; sur les meubles de demoiselle Marie-Anne Gobin (9 août 1763) ; — de comparution de parties et d'experts au sujet de la succession de Jean Vrignaud, prêtre, à la requête de Marie Vrignaud, veuve de Joseph Vrignaud (26 septembre au 3 octobre 1763) ; — d'enquête ; — de partage de domaines indivis entre Jean-François Cormier, huissier royal, et Jean Bouhier, maréchal-ferrant, ès-noms qu'ils agissent, d'une part, et Marie Pelletier, veuve Jacques Goupilleau, d'autre part (19 juillet 1763). — Ordon-

nances du sénéchal : fixant le prix du pain et de la viande (15 juillet et 9 novembre 1763) ; faisant défense au nommé Colas, boulanger à Palluau, de vendre à aucuns étrangers du pain, de quelque espèce que ce soit, à moins que les habitants de ce lieu en soient pourvus, à peine de 10 livres d'amende, par chaque contravention, et de confiscation du pain (29 août 1763). — Sentences.

B. 1029. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1764. — Justice seigneuriale de la ville et comté de Palluau. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : de nomination d'experts à fin de partage, à la requête de Pierre Charier, laboureur, et autres (28 janvier 1764) ; — d'acceptation de commission d'experts, pour la visite d'une maison, à la requête de Pierre-Honoré Tardy, notaire et procureur de cette cour (14 mai 1764), etc. ; — d'affirmation du compte de gestion de la succession du sieur Rigollet, prieur de Palluau, par Anne Allaire, veuve de Pierre-François Voisin, notaire et procureur, curateur à la dite succession vacante (14 juin 1764, voir B. 1026 et 1027) ; — d'apposition de scellés sur les meubles de Pierre Rabillard, sacristain de l'église de Saint-Étienne-du-Bois (15 novembre 1764), et. ; — d'apposition et reconnaissance de scellés ; — de déclaration de grossesse ; — de déclaration par Catherine Remaud, fille majeure, à l'effet de constater qu'elle a en sa possession du linge dépendant de la succession du sieur Rabillard, ci-dessus désigné, et qui n'a point été compris au procès-verbal d'apposition de scellés, parce qu'il était alors en blanchissage (21 novembre 1764) ; — de curatelle à succession vacante. — Ordonnance du sénéchal fixant le prix du pain blanc à 22 deniers la livre, du pain de méteil à 18 deniers et du pain de seigle à 14 deniers (1^{er} mars 1764). — Sentence de séparation de biens au profit de Marie Guerry, contre François Voyneau, marchand, son mari (24 mai 1764), etc.

B. 1030. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1765. — Justice seigneuriale de la ville et comté de Palluau. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : de nomination et acceptation de commission d'experts, reconnaissance de scellés, adjudication de bail de domaines, le tout concernant la succession vacante de Marie Pelletier, veuve Goupilleau (19 mars au 2 mai

1765) ; — de nomination et d'acceptation de commission d'experts pour la visite d'une vigne et d'une pièce de terre, à la requête de Jean-René Savin, bourgeois (19 et 23 décembre 1765) ; d'acceptation de commission d'experts pour la visite des biens de Marie Pelletier, ci-dessus désignée et affermés à Pierre Guibert, notaire et procureur de ce siège (14 novembre 1765) ; — d'apposition de scellés ; — de dire et moyens et de reconnaissance de scellés, le tout relatif à la succession de Pierre Rabillard, désigné à l'article précédent (22 janvier et 11 février 1765) ; — d'enquête et addition d'enquête pour Pierre Jousson, sieur du Censif, bourgeois, et Rose Dutastet, son épouse, contre Jacques Foucher, écuyer, seigneur de la Pénardière, et la dame Joubert, son épouse (24 et 26 avril 1765), etc. ; — de tirage de lots, composés de domaines indivis entre Jean-François Cormier, huissier royal, et autres (8 août 1765). — Ordonnances du sénéchal concernant le prix du pain. — Sentences.

B. 1031. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1766. — Justice seigneuriale de la ville et comté de Palluau. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : de nomination et d'acceptation de commission d'experts, visite et rapport de visite, le tout concernant l'estimation des dégradations qui peuvent se trouver aux logements et terres de la métairie de la Vergne-Pénisson, paroisse de la Chapelle-de-Palluau, à la requête de Jean Goupilleau de la Brissonnière, bourgeois (19 juillet au 8 août 1766) ; — d'acceptation de commission d'experts : pour la visite des biens dépendant de la succession abandonnée des feus Jacques Goupilleau et Marie Pelletier, sa femme, à la requête de Pierre Guibert, notaire et procureur en ce siège (6 mars 1766) ; pour la visite d'une borderie au village de la Rortelière, à la requête de demoiselle Jeanne Bachelier, fille majeure (13 septembre 1766) ; pour le partage des biens dépendant de la succession de demoiselle Jeanne Rousseau de la Rétière, à la requête de Marie Vrigrnaud, veuve de André Violleau, sieur de la Pannière, et de André Violleau, majeur, tant pour lui que pour ses frères et sœurs, tous héritiers de la dite demoiselle Rousseau (15 octobre 1766) ; — d'apposition et reconnaissance de scellés, acceptation de commission d'experts, affirmation d'inventaire et adjudication de bail de domaines d'enfants mineurs, le tout concernant la succession de Pierre Porteau, sieur de la Crespelière, et de Thérèse Lansier, sa femme (22 août au 8 octobre 1766) ; — de

reconnaissance de scellés ; — de déclaration de grossesse. — Ordonnances du sénéchal : fixant le prix de la viande à 4 sous 6 deniers la livre, lorsque les bouchers tuent bœuf loyal et marchand, veau et mouton ; à 4 sous lorsqu'ils tuent bonne vache, veau et mouton, et à 3 sous lorsqu'ils ne fourniront que de la vache et de l'une des deux autres espèces les moins chères, suivant les saisons (17 juin 1766), etc.

B. 1032. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1765. — Justice seigneuriale de la ville et comté de Palluau. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : d'acceptation de commission d'experts, visite et rapport de visite, concernant deux maisons et autres immeubles en la paroisse de Saint-Étienne-du-Bois, à la requête de Jacques-Simon Pajot, huissier royal, et Anne-Claire de Boiscourbeau, son épouse, Jacques Arnaud, sieur de Villegay, aussi huissier royal, faisant tant pour lui que pour Louis Tinguy, son frère utérin, demoiselle Françoise de Boiscourbeau, fille majeure, Marie-Anne de Boiscourbeau, veuve de Pierre Porteau, sieur de la Dutière, et demoiselle Arnaud, fille majeure, faisant tant pour elle que pour André Arnaud, chirurgien, son frère, tous héritiers de feu demoiselle Jeanne de Boiscourbeau, leur nièce et cousine-germaine (15 au 31 janvier 1767) ; concernant les chemins et ruages du village de la Vieille-Roche, paroisse de Saint-Étienne-du-Bois, à la requête de André Don, laboureur (15 avril au 13 mai 1767), etc. ; — d'apposition et reconnaissance de scellés sur les meubles de Jacques-Aimé Fleury, sieur de Lespinay (6 et 11 mars 1767), etc. ; — d'audition de parties sur renvoi des Consuls de Poitiers. — Procès-verbaux : tendant à faire vider les greniers du château de Palluau, à la requête de Artus-Victor Duchateau, fermier général du dit comté (21 septembre 1767) ; instituant un curateur à la substitution faite par la dame Pateau, veuve du sieur Pierre Touzeau (31 octobre 1767). — Ordonnances du sénéchal fixant le prix du pain. — Sentence.

B. 1033. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1768. — Justice seigneuriale de la ville et comté de Palluau. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : de nomination et d'acceptation de commission d'experts ; — d'adjudication du bail de domaines : dépendant de la succession abandonnée de Jacques Goupilleau

(30 mars au 13 avril 1768) ; appartenant à des enfants mineurs ; — d'apposition et reconnaissance de scellés ; — d'audition de parties sur renvoi des Consuls de Poitiers ; — de consignation, à la requête de Marguerite Guyet, veuve de Olivier Morisson, sieur de la Jousse-mière, contre Pierre Gilardeau, chirurgien juré (21 décembre 1768) ; — de descente de justice au village de la Vieille-Roche, afin d'examiner les chemins et ruages dont il est parlé à l'article précédent (21 mars 1768) ; — d'enquête, à la requête de Pierre Guilbaud, contre Anne Cantin, veuve en dernières noces de Joseph Loué et vice versa (22 et 23 juillet 1768), etc. ; — de curatelle à la succession vacante de Jacques Gautreau (16 juin 1768). — Ordonnances du sénéchal : fixant le prix du pain : premier pain ou pain blanc 21 à 28 deniers la livre ; deuxième pain ou pain de méteil 18 à 25 deniers ; troisième pain ou pain de seigle 15 à 20 deniers (28 janvier au 4 novembre 1768) ; fixant le prix de la viande. — Sentences : pour Jean Goupilleau de la Brissonnière, bourgeois, et autres, demandeurs en saisie-arrêt, contre Artus-Déenne Duchateau, appelé pour déclarer ce qu'il doit aux successions vacantes de Marie Pelletier et Jacques Goupilleau et contre Pierre Guérin, journalier, comme curateur aux dites successions, appelé pour consentir la délivrance des deniers saisis (16 juin 1768) ; pour René Brossard, contre Pierre Jousson, sieur de la Forest, comme curateur de Pierre Jousson, son fils mineur (30 août 1768).

B. 1034. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1769. — Justice seigneuriale de la ville et comté de Palluau. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : d'acceptation de commission d'experts aux fins de la visite de la métairie de la Clopière, paroisse d'Aizenay, faisant partie de la succession de Pierre Porteau, sieur de la Crespelière, à la requête de François-Joseph Porteau, sieur de la Brunière, comme tuteur du fils mineur du dit Pierre Porteau et Thérèse Lansier (24 août 1769), etc. ; — d'apposition et reconnaissance de scellés sur les meubles de Henri Morisson, seigneur de la Nau-lière, écuyer, prêtre habitué de Palluau (7 octobre et 4 décembre 1769), etc. ; — de déclaration de grossesse ; — d'enquête. — Ordonnances du sénéchal : fixant le prix du pain et procès-verbaux dressés en conséquence ; — faisant défense : 1° aux habitants de cette ville et autres bourgs de cette juridiction, de laisser vaguer sur la voie publique, si ce n'est les jours de foires, aucuns pourceaux, cochons, et surtout les truies ;

2° aux dits habitants, de tenir aucune oie ou oison dans les rues de la ville ; 3° aux habitants de ce lieu et autres du comté, de toucher ou faire toucher, faire paître et pacager leurs vaches, chevaux, brebis et autres animaux, dans les sentiers et grands chemins de la dite seigneurie ; 4° aux cabaretiers et aubergistes de cette juridiction, de donner à boire pendant les heures du service divin, de recevoir aucune personne après 8 heures du soir en hiver et 9 heures en été, et de donner au-delà d'une bouteille de vin par repas à chaque personne ; 5° aux mêmes, de vendre le vin à plus haut prix que celui fixé par le sénéchal, avec injonction de faire marquer et étalonner leurs pots et pintes, et de ne retirer aucun domestique et leur donner à boire, sans le consentement de leurs maîtres ; 6° à toutes personnes de mettre dans les rues aucune terre, fumier, décombres, etc., de faire leurs ordures sous les halles et dans les places publiques et de souffrir que leurs enfants ou serviteurs les y fassent, avec injonction pour les habitants de Palluau, de tenir les rues nettes, chacun en droit soi, devant leurs maisons et jardins ; 7° à tous marchands qui viennent aux foires et marchés de ce lieu, de placer ni attacher leurs chevaux sous les halles et de ne pas commencer à vendre avant 8 heures en été et 9 heures en hiver, avec injonction de mettre en vente leurs marchandises sous les halles et places publiques, sans que les vendeurs et acheteurs puissent se retirer à l'écart ; 8° à toutes personnes, de jouer à la boule et aux quilles dans les rues et places publiques de Palluau, et encore pendant le service divin ; 9° à tous bouchers de vendre de la vache pour du bœuf et de la brebis pour du mouton, avec injonction de tenir leurs bœufs sous les halles, sans rien cacher, et de vendre la viande au prix fixé par le sénéchal ; 10° à tous boulangers ou boulangères de cette juridiction, de ne vendre aucun pain qui ne soit levé, bien cuit, de qualité requise et de poids réglé, avec injonction de le vendre au prix fixé, d'avoir chez eux des balances et poids étalonnés, de tenir leurs boutiques garnies de pain, de ne cesser leur métier que trois mois après en avoir averti le procureur fiscal de cette cour, et de fournir par préférence, en cas de disette, les gens de ce lieu plutôt que ceux de la campagne ; 11° à toutes personnes, de s'assembler, soit de jour soit de nuit, et de causer aucun désordre, ni querelles, aux foires et marchés de Palluau ; 12° à toutes personnes de tirer aucune arme à feu dans la ville ; 13° à toutes personnes de mettre du lin dans les rivières et ruisseaux de la seigneurie, de pêcher, tendre des filets et faire des abots pour prendre des anguilles ou autres

poissons, et de jeter de la coque du Levant, de chasser dans l'étendue de cette seigneurie, de prendre des lièvres et perdrix aux cordes et filets, etc., recéler le gibier dans les maisons, les jours de foires et marchés ; 14° à tous marchands de cette ville et autres qui y viendront, de vendre à faux poids et fausse mesure, avec injonction de se servir de poids marqués et étalonnés, 15° à tous joueurs de loterie, opérateurs ou chimistes, de jouer, vendre ni débiter aucune drogue ou marchandise, qu'apparavant ils n'aient montré leur certificat et obtenu la permission du sénéchal, et à tous cabaretiers et aubergistes de retirer ou loger les délinquants ; 16° à tous propriétaires de terres, vis-à-vis desquels les chemins sont mauvais, de les racommoder ou d'ouvrir leurs pièces (9 mars 1769). — Sentence : pour Jean-Charles Durand de la Tudairière, prêtre, écuyer, chapelain de la chapellenie de Puyquairant, contre François Brossard, laboureur (6 juillet 1769), etc.

B. 1035. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1770. — Justice seigneuriale de la ville et comté de Palluau. — Procédures civiles. — Procès-verbaux de nomination d'experts : aux fins de l'inventaire des meubles délaissés par feu Henri Morisson de la Nauilière, désigné à l'article précédent, et à la requête de René-Martin Jourdain, curé de Palluau, et de Artus-Victor-Décenne Duchateau, entreposeur du tabac et fermier général du dit comté, ses exécuteurs testamentaires (2 mai 1770) ; aux fins de la visite de la chapelle de la Jarrie, paroisse de Saligny, à la requête de Henri-Jean Caillé, clerc tonsuré et titulaire de la dite chapellenie, en remplacement du dit Morisson, précité (14 octobre 1770) ; — d'acceptation de commission d'experts, inventaire et clôture d'inventaire, le tout concernant la communauté entre Louis Colas, boulanger, et les enfants mineurs de son mariage avec feu Marguerite Bouchereau (19 au 23 février 1770), etc ; — d'adjudication : du bail de domaines appartenant à un mineur ; du bail des biens saisis sur Jacques Begaud, charpentier, sa femme et son fils, accusés du crime d'assassinat (12 décembre 1770 au 2 janvier 1771) ; — d'apposition de scellés sur les meubles de Jean Barreteau, curé de Saint-Étienne-du-Bois (10 et 11 décembre 1770) ; — d'audition de parties sur renvoi des Consuls de Poitiers ; — de cautionnement par Catherine Bessonnet, fille majeure, au profit de Marie-Anne Gauvrit, fille majeure, donataire universelle de Henri Morisson, dé-

signé plus haut (23 mai 1770) ; — d'enquête : — d'hommage par Gabriel de Trevellec, chevalier, seigneur de Couéron et autres lieux, pour la ligence située dans l'enclos des murs du château de Palluau et pour l'hôtel noble de la Marinière, paroisses de Palluau et de la Chapelle-de-Palluau (6 septembre 1770). — Ordonnance du sénéchal : fixant le prix du pain ; — faisant défense à tous habitants de la ville de Palluau de ne plus jouer aux boules et aux quilles dans les rues, sur les pavés nouvellement construits et sous les halles, à peine de 3 livres d'amende contre chacun des joueurs et de confiscation des boules et quilles (19 juillet 1770) : — enjoignant : 1° à tous propriétaires ou fermiers du comté de Palluau, de raccommoder et réparer les chemins qui traverseront leurs terres, sans les rétrécir ni les diminuer, et faute par eux de le faire, de permettre aux cavaliers, voituriers et voyageurs, d'ouvrir les champs à l'endroit, dès qu'il se trouvera de mauvais chemins ; 2° et à tous propriétaires et fermiers riverains des ruisseaux, de les récurer et recaler de largeur et profondeur suffisantes, sous peine d'amende (23 octobre 1770). — Sentences.

B. 1036. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1771. — Justice seigneuriale de la ville et comté de Palluau. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : de nomination et acceptation de commission d'experts et de clôture d'inventaire, le tout concernant la communauté existant entre Henriette Nicollon et feu Pierre Aymon, chevalier, seigneur de l'Ausonnière, son mari (15, 18 et 23 novembre 1771), etc. ; — d'apposition et reconnaissance de scellés sur les meubles de feu Martin Jourdain, prieur curé de Palluau (29 janvier et 20 mars 1771) ; de reconnaissance de scellés sur les meubles de Jean Barreteau, curé de Saint-Étienne-du-Bois (2 janvier 1771), etc. ; — d'audition de parties, sur renvoi des Consuls de Poitiers, entre Jacques Durand, marchand, cabaretier, et René Jodet, marchand (24 juillet 1771) ; — de déclaration de grossesse. — Ordonnances du sénéchal fixant le prix du pain et de la viande.

B. 1037. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1772. — Justice seigneuriale de la ville et comté de Palluau. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : de nomination et d'acceptation de commission d'ex-

perts ; — d'acceptation de commission d'experts pour le partage des meubles et effets composant la communauté entre Marie-Madeleine Voyneau, veuve de Charles-Baptiste Payraudeau, et sa fille mineure, Louise-Charlotte-Honorée Payraudeau, à la requête de Georges-Marc-Monique Payraudeau, fermier et tuteur de la dite mineure (28 septembre 1772), etc. ; — d'adjudication du bail des biens de Pierre Porteau, fils mineur des feus Pierre Porteau de la Crespelière, et Thérèse Lansier, en faveur de Jean-Marie Rouillé, bourgeois, moyennant 750 livres par an (29 janvier au 12 février 1772) ; — d'apposition et reconnaissance de scellés ; — de consignment ; — d'enquête : pour Jacques et Étienne Morisset et autres, tous mineurs, contre François Marchais, marchand, et Jeanne Forgeau, veuve de Pierre Marchais, et vice versa (25 et 26 août 1772), etc. ; — de tirage de lots, concernant le partage des biens délaissés par Marie Martineau (2 juillet 1772). — Ordonnances du sénéchal : fixant le prix du pain et de la viande. — Sentences : pour Pierre-Alexandre-Gabriel de Suzannet, chevalier, seigneur de la Clartière, la Chardière, Montigny, Puysec et autres lieux, lieutenant des vaisseaux de sa majesté, contre Jacques Pottier, laboureur (16 juillet 1772) ; pour le même et Madeleine Chevalier de Bois-Chevalier, veuve de Jacques Pineau, sieur du Breuil, comme mère tutrice de Louise-Jacquette-Thérèse Pineau, leur fille, mineure, contre Louis Robreteau, laboureur et autres (23 juillet 1772).

B. 1038. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1773. — Justice seigneuriale de la ville et comté de Palluau. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : de nomination d'experts pour le partage des biens de feu Alexandre-Aimé Gayneau, sieur des Roches, à la requête de François Moquet, cavalier de la maréchaussée de la brigade de Challans, et Perrine-Françoise-Thérèse Guyet, son épouse (28 juillet 1773) ; — de nomination et d'acceptation de commission d'experts, à l'effet de faire estimer ce que chaque pièce de mil peut produire de boisseaux dans la marche et enclave du Retail, sujette au droit de terrage en raison de la onzième partie envers Louis-Augustin de Goullard, chevalier, seigneur du Retail, la Touche, la Préauté, le Coin, la Garde et autres seigneuries, demeurant en son château du Retail, paroisse de Saint-Pierre-du-Luc (18 et 28 août 1773), etc. ; — d'adjudication du bail : de domaines appartenant au mineur René Raynard (31 mars au

14 avril 1773); des biens saisis sur Jacques Begaud et autres (19 mai au 16 juin 1773, voir B. 1035); des biens dépendant de la succession des feus Jacques Goupilleau et Marie Pelletier (6 au 20 octobre 1773); — d'apposition et reconnaissance de scellés; — de curatelle et reconnaissance de scellés, le tout concernant la succession vacante de Pierre Mandin, arquebuser au bourg de la Chapelle-de-Palluau (22 et 31 mars 1773); — de cautionnement, pour l'adjudication du bail des biens des époux Goupilleau, désignés plus haut (15 décembre 1773); — de nomination de maître Cormier, le jeune, pour commis greffier, à l'effet de recevoir un procès-verbal de consignation (les deux actes de nomination et de consignation en date du 30 décembre 1773); — de déclaration de grossesse; — d'hommage de partie de la métairie de la Petite Sauvagère, sise paroisse de Commequiers, rendu à Jean-Charles Durand, prêtre, écuyer, seigneur de la Tudaillère, comme titulaire de la chapellenie de Puy-Juchairand, par Christophe-Jacques-Prudent-Gilbert Juchault, chevalier, seigneur de la Morissière, comme tuteur du fils mineur de feu Louis-Marie Juchault, chevalier, seigneur des Jamonnières, et de la dame de Bourdonnaye (3 juin 1773); — de levée du cadavre: de Jean Sorin, trouvé mort sur le bord d'un chemin conduisant de Saint-Christophe à Commequiers (22 et 23 juin 1773); de Pierre Rousseau, trouvé mort dans une pièce de terre près le quairuy du village de la Chambaudière (16 et 17 décembre 1773); — de levée d'un enfant mâle trouvé exposé pendant la nuit sur un toit à brebis d'une métairie située au faubourg de l'Aumônerie, de Palluau (12 août 1773). — Ordonnances du sénéchal fixant le prix du pain. — Sentence.

B. 1039. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1774. — Justice seigneuriale de la ville et comté de Palluau. — Procédures civiles. — Procès-verbaux: de nomination et acceptation de commission d'experts et de comparution de parties au sujet des biens délaissés par défunts Jacques Goupilleau et Marie Pelletier, sa femme, et affermés à Jean Chiffolleau, marchand (6 juin au 15 septembre 1774); — de nomination et acceptation de commission d'experts et de tirage de lots, le tout concernant les biens délaissés par feu Marie Poingt, veuve Pottier (12 septembre au 31 décembre 1774); — d'apposition et reconnaissance de scellés sur les meubles de feu Alexandre Thomas, curé de Notre-Dame de Grand-Landes (13 novembre

et 9 décembre 1774); — d'apposition et reconnaissance de scellés, curatelle et vente de meubles, le tout concernant la succession vacante du feu sieur Imbert, maître de danse à Palluau (14 juin au 21 décembre 1774); — d'audition de parties sur renvoi des Consuls de Poitiers; — de déclaration de grossesse. — Ordonnances du sénéchal: portant « qu'à toutes les foires qui se tiendront en cette ville, à l'avenir, les cochons seront séparés d'avec les bœufs et installés sur un emplacement près la Croix de cette ville » de Palluau, à cause des accidents qui se sont produits à la dernière foire du mercredi 13 avril, où « il y eut plusieurs personnes de blessées à l'occasion de la trop grande proximité des cochons avec les bœufs qui se tiennent ordinairement dans le même champ de foire » (9 mai 1774); — fixant le prix du pain. — Sentence, suivie de procès-verbaux de nomination et acceptation de commission d'experts, affirmation et tirage de lots, le tout concernant les logements, borderie, métairie et autres droits de la terre de Roche-Quairie, indivise entre Germain-Raymond Cantin, sieur de la Chauvière, fermier de la moitié de la dite terre, et Jacques-Louis Martin, notaire et procureur en ce siège, fermier de l'autre moitié (4 août au 24 décembre 1774).

B. 1040. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1775. — Justice seigneuriale de la ville et comté de Palluau. — Procédures civiles. — Procès-verbaux: d'acceptation de commission d'experts et de clôture d'inventaire, à la requête de Étienne Marchais, marchand, tuteur des enfants mineurs des feus Mathurin Marchais et Marie Savin (16 et 30 juin 1775); — d'apposition de scellés, acceptation de commission d'experts, comparution de parties et reconnaissance de scellés, le tout concernant la communauté existant entre Jacques Marchais, marchand, et Jean Fruchard, son gendre (27 juin au 22 août 1775), etc.; — de consignation: — de déclaration de grossesse; — d'enquête pour Louis-Augustin de Goullard, chevalier, seigneur du Retail, la Roussière, le Bois-du-Luc, la Garde, les Forges, les Coins Perrin et Garraud, seigneur suzerain et haut justicier des fiefs Joubert, la Préauté et autres lieux, demeurant au château de la Maisonneuve, paroisse de Montournaï, contre Pierre Mignen, laboureur, demeurant à la Lorandrie, marche du Retail et vice versa (20 et 21 mars 1775), etc.; — de levée du cadavre de Jean Chevolleau, tisserand, trouvé mort près le village de la Birochère (27 février 1775); — de

levée d'un enfant mâle, exposé sur les marches d'une porte, au village de la Pécoultière « par certain quidam à cheval et en redingotte » que l'on n'a pu connaître (28 février 1775); — de présentation et affirmation du compte de tutelle rendu par François-Joseph Porteau, sieur de la Brunière, à Pierre-François Porteau, sieur de la Crespelière, son pupille (19 août 1775). — Ordonnances du sénéchal fixant le prix de la viande et du pain. — Sentences : pour Louis Maudret, laboureur, contre Jean-Joseph-Benjamin Doucet, chirurgien et autres (5 janvier 1775); — pour Martial Du Soulier, chevalier, abbé commendataire de Notre-Dame du Breuil-Herbault et prieur de la sainte Trinité de la Roche-Guyon, et Pierre-Alexandre Gabriel de Suzanet, chevalier, seigneur de la Clartière, la Chardière, Puysec, Montigny et autres lieux, lieutenant des vaisseaux de sa majesté, contre François Giraudeau, défendeur, et Germain-Raymond Cantin, fermier, intervenant, ayant pris le fait et cause du dit Giraudeau (19 janvier 1775).

B. 1041. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1776. — Justice seigneuriale de la ville et comté de Palluau. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : de nomination et d'acceptation de commission d'experts : pour la visite d'une maison et ses dépendances, sise à Palluau, à la requête de Jacques Riou, bourgeois (11 mars et 6 avril 1776); pour la visite de la métairie de la Marchaizière, paroisse de Saint-Étienne-du-Bois, à la requête de Jacques Bricou, bourgeois, propriétaire de la moitié de la dite métairie, faisant tant pour lui que pour le sieur Giraudeau, propriétaire de l'autre moitié (1^{er} et 3 juillet 1776), etc.; — d'adjudication du bail de domaines appartenant à un enfant mineur; — d'apposition de scellés sur les meubles de feu Alexandre Lansier, sieur de la Véronnière, licencié ès-lois et contrôleur des actes au bureau de Palluau, veuf de Marie-Agathe Lansier (23 avril 1776); de reconnaissance des mêmes scellés : 1^o sur la porte d'un caveau où se trouvaient 40 bouteilles de vin rouge appartenant au sieur Delafargue, contrôleur ambulant des domaines au département de Montaigu, qui les avait fait déposer chez le dit Lansier pour les transporter ensuite, à sa commodité, en son domicile de Montaigu (11 mai 1776); 2^o sur un buffet et une armoire de la maison occupée par le dit feu Lansier, à Palluau, et sur la porte du caveau précédemment désigné, où les scellés avaient été réapposés (20 mai 1776); 3^o sur les armoires ren-

fermant les registres, papiers et parchemins du dit défunt relatifs à la recette des droits de contrôle (11 juin 1776); 4^o sur la porte d'une chambre haute dépendant de la maison occupée par le sieur Parmentier, perruquier, et dans laquelle se trouvaient des meubles appartenant au dit Lansier (13 juin 1776); — d'apposition et reconnaissance de scellés sur les meubles de feu Pierre Guibert, notaire et procureur du comté de Palluau (7 octobre et 18 décembre 1776); — d'audition des parties sur renvoi des Consuls de Poitiers; — de consignation; — de déclaration de grossesse; — de curatelle, de nomination et acceptation de commission d'experts et de reconnaissance de scellés, le tout concernant la succession vacante de Jean Fillastre, marchand (25 janvier au 30 mars 1776). — Ordonnances du sénéchal : sur les chiens et contre la rage (27 février 1776); — sur le prix du pain. — Sentence.

B. 1042. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1777. — Justice seigneuriale de la ville et baronnie de Palluau. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : de nomination et d'acceptation de commission d'experts pour la visite de la métairie de Villeneuve, paroisse de Notre-Dame-de-Rié, à la requête de Anne Ganachaud, veuve en dernières noces de Pierre Merlet, marchand (8 et 21 avril 1777); — d'acceptation de commission d'experts : pour la visite et estimation d'un droit de passage à établir sur la terre des Jolonniers, paroisse de Palluau, à la requête de Françoise-Barbe Riou, veuve de Pierre Mercier de Champville, et épouse en secondes noces, non commune en biens, de Jacques-François-Claude de Boiscourbeau de la Jarriette, ancien chirurgien de la marine, pensionné du Roi (24 avril 1777), etc.; — d'apposition de scellés, acceptation de commission d'experts et adjudication du bail de domaines appartenant à des mineurs, le tout concernant la succession de feu Pierre Jarny et Marie Archambaud, sa femme (27 février au 24 décembre 1777); — d'apposition et reconnaissance de scellés et de clôture d'inventaire, le tout concernant la succession de feu Pierre Daviau (27 avril au 14 août 1777); — de reconnaissance de scellés sur les meubles de feu Alexandre Lansier, désigné à l'article précédent (31 janvier 1777); — d'audition de parties et d'enquête sur renvoi des Consuls de Poitiers, entre Pierre Allaire, sieur des Longeais, marchand tanneur et Louis Hillairet, marchand cordonnier, et vice versa (8 février au 22 mars 1777); — de consignation; — d'enquête : pour Donatien Leroy,

marchand, contre Georges Bureau, laboureur (24 mars 1777) ; pour le même contre Pierre Poingt l'aîné, marchand (18 juin 1777) ; les dits procès-verbaux suivis des sentences rendues entre les parties (7 août et 4 septembre 1777) ; — d'offres de parents d'enfants mineurs. — Ordonnances du sénéchal fixant le prix du pain. — Sentences : pour François-Joseph Porteau, sieur de la Brunière, ci-devant tuteur de maître Pierre-François Porteau, fils des feus Pierre Porteau, sieur de la Crespelière, et Thérèse Lansier, contre le dit Pierre-François Porteau, mineur émancipé d'âge, procédant sous l'autorité de Pierre-Alexandre Lansier, bourgeois, son curateur aux causes (23 janvier 1777), etc.

B. 1043. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1038. — Justice seigneuriale de la ville et baronnie de Palluau. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : de nomination et d'acceptation de commission d'experts ; — d'acceptation de commission d'experts : pour la visite de la métairie tant noble que roturière du Gué-Salmon, marche et paroisse de Notre-Dame de Grand-Landes, arrentée par Charles-François-Pierre-Louis Daviau de Piolant, chevalier, et demoiselle Louise-Marguerite Daviau de Piolant, sa sœur, demeurant à Poitiers, tant pour eux que pour demoiselles Marie, Dorothee et Suzanne Daviau de Piolant, leurs sœurs, à Jean-Jacques Grolleau, avocat en Parlement, demeurant aux Sables (27 mai 1778) ; pour le partage de la succession des feus Marc-Antoine Savin, et François Savin de la Foucherie, à la requête de Madeleine Guy Jolly, veuve du dit Marc-Antoine Savin, au nom et comme mère tutrice de Marc-Antoine, Agnès-Émilie-Thérèse et Marie-Julie-Flore Savin, leurs enfants mineurs, héritiers des deux Savin ci-dessus désignés, leur père et leur oncle (23 novembre 1778) ; — d'adjudication du bail des biens dépendant de la succession vacante des feus Jacques Goupilleau et Marie Pelletier, sa femme (7 au 21 octobre 1778) ; — d'apposition de scellés, curatelle, reconnaissance de scellés, etc., le tout concernant la succession vacante de feu maître Armand-Gabriel-Victor-Déenne Duchateau (4 octobre au 20 novembre 1778), etc. ; — d'adoption de parties sur renvoi des Consuls de Poitiers ; — de curatelle, adjudication de blés, bail judiciaire de domaines, acceptation de commission d'experts et clôture d'inventaire, le tout concernant la succession vacante de feu Jacques-Antoine Cantin, régisseur du château du Parc-Soubise, paroisse

de Mouchamps (31 août au 15 décembre 1778) ; — de déclaration de grossesse ; — d'enquête ; — de présentation et affirmation de compte de tutelle. — Procès-verbal et interrogatoires sur faits et articles, à la requête de Jérôme-Joachim-Michel Robineau, chevalier, seigneur de Roche-Quairie, le Verger, le Rateau, marquis de la Motte-Glain et autres lieux, contre Pierre Marmet et Jean Marmet, fils, laboureurs (23 mars 1778) ; — sentences rendues pour Paul-Henri Joubert de la Cour, curé de Beaufou, contre le dit seigneur de la Roche-Quairie, défendeur et demandeur en garantie : 1^o contre Pierre Marmet et autres (9 juillet 1778), 2^o contre Jean Bellaudeau, laboureur (*id.*). — Ordonnances du sénéchal : sur le prix du pain (19 février au 22 septembre 1778) ; sur la police de la voirie, des cabarets, de la boucherie, de la boulangerie, des rivières, de la chasse, etc., le tout en 30 articles (19 novembre 1778, voir B. 1034).

B. 1044. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1039. — Justice seigneuriale de la ville et baronnie de Palluau. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : d'acceptation de commission d'experts et tirage de lots, le tout concernant une borderie située au village du Maindreau, paroisse de Saint-Étienne-du-Bois, appartenant par indivis à Jacques-Louis Martin, procureur au siège de Palluau, d'une part, et Gabriel Guérineau, notaire, procureur et huissier royal, et Gabrielle Goupilleau, son épouse, d'autre part (15 juillet et 3 novembre 1779), etc. ; — d'acceptation de commission d'experts, clôture d'inventaire et cautionnement, le tout concernant la succession vacante de Déenne Duchateau, désigné à l'article précédent (7 au 20 janvier 1779) ; — d'adjudication du bail des domaines appartenant aux mineurs Savin, également désignés à l'article précédent (2 juin 1779 au 22 août 1781) ; — d'apposition de scellés et récolement de meubles : — de curatelle à succession vacante ; — de déclaration de grossesse ; — de consignation par Louise Goupilleau, au nom de Louis-Charles-Sébastien Roy, greffier de la châtellenie d'Aizenay, son mari (27 mai 1779) ; — de descente de justice sur un canton de terre en pacage, paroisse de Grand-Landes, à la requête de Bonne Aymon, veuve de Adrien Baudouin, chevalier, seigneur de Lallière (2 octobre 1779) ; — d'enquête ; — de présentation et d'affirmation de compte de tutelle. — Procès-verbal fait à la requête de Pierre Roy, journalier, et de sa femme, aux fins d'obtenir le paiement de la

nourriture et entretien de Marie-Gabrielle, fille naturelle de Marie Grasset (8 juillet 1779). — Ordonnance du sénéchal fixant le prix du pain et de la viande. — Sentences : pour Jacques-Aimé Fleury de Logerie, régisseur du château et seigneurie de la Naulière, contre François Calteau, laboureur et autres (29 avril 1779) ; — pour Louis-Joachim Voynéau, notaire royal, et autres, contre François-Joseph Lansier, sieur du Val (2 septembre 1779).

B. 1045. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1780. — Justice seigneuriale de la ville et baronnie de Palluau. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : de nomination et d'acceptation de commission d'experts et de clôture d'inventaire, le tout concernant la communauté existant entre François-Joseph Lansier, sieur du Val, bourgeois, et demoiselle Jeanne-Thérèse Lansier, sa fille mineure, d'une part, avec feu Jeanne-Victoire Bertrand, épouse du dit Lansier et mère de la dite mineure, d'autre part (7 au 14 octobre 1780), etc. ; — de curatelle, acceptation de commission d'experts, inventaire, vente de meubles et clôture d'inventaire, le tout concernant la succession vacante de feu Louis Voisin (13 au 26 avril 1780) : — de curatelle, nomination et acceptation de commission d'experts aux fins du partage d'immeubles dépendant de la succession des feus Alexandre Lansier de la Véronnière et Marie-Agathe Lansier, son épouse (31 juillet au 31 août 1780) ; — d'apposition et reconnaissance de scellés ; — de consignation par Nicolas Dorion, bourgeois (1^{er} février 1780) : — de déclaration de grossesse. — Ordonnances du sénéchal fixant le prix du pain. — Procès-verbal de police constatant « que le jour d'hier il auroit passé, sur les deux heures après-midi, dans cette ville, un chien enragé qui auroit battu difflérants chiens des habitants de cette ville et même blessé un enfant » et relatant la visite et perquisition faite en conséquence chez les habitants précités par Joseph Ruchaud, procureur fiscal de la juridiction de Palluau, assisté du greffier, de Jean-Baptiste Liénard, capitaine des gardes de la dite ville et baronnie, et de François Salomon et Pierre Durand, tous les deux sergents et gardes, et armés chacun d'un fusil (19 août 1780). — Sentence pour Claude Porchier, sieur du Fief, contre Jean Sorin, farinier (17 août 1780).

B. 1046. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1781. — Justice seigneuriale de la ville et baronnie de Palluau. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : de nomination d'experts et d'homologation de lettres de bénéfice d'inventaire pour François Poingt, marchand, fils de feu Pierre Poingt, aussi marchand (16 janvier et 10 février 1781) ; — de nomination et d'acceptation de commission d'experts pour la visite de travaux exécutés par des charpentiers à la maison de Germain-Raymond Cantin, sieur de la Chauvière, bourgeois, sise en la ville de Machecoul (27 août et 4 septembre 1781) ; etc. — de nomination et acceptation de commission d'experts et de reconnaissance de scellés, à la requête de Marie Guerry, veuve de François Voynéau, autrefois marchand (18 janvier aux 9 et 10 février 1781) ; — d'apposition et reconnaissance de scellés sur les titres et papiers de la fabrique et église de la paroisse de la Chapelle-de-Palluau (5 mars et 22 juin 1781) ; — d'audition de parties sur renvoi des Consuls de Poitiers ; — de consignation : par Étienne Devineau, farinier, au nom de Marie Loué, sa femme (7 février 1781) ; par Venant Marmet, bourgeois, au nom de Marie-Anne-Françoise Voisin, sa femme (23 mai 1781) ; — d'hommage des tiefs de la Division et Clous-Rocheron rendu à Jacques Guerry, chevalier, seigneur du Claudy, à cause de Marie-Gabrielle-Élisabeth Massé, son épouse, seigneur chemier des tiefs de Pierrefolle, alias l'Hermitage et de Charraud-Nicou, par Marie-Céleste-Angélique de la Morinière, épouse non commune en biens de René-Pierre-Élie Josnet, sieur de la Navarière (15 février 1781) ; — de tirement de lotties ou tirage des lots composant la succession des époux Lansier de la Véronnière, désignés à l'article précédent, entre demoiselle Anne-Marguerite Lansier, fille majeure, Jean-Baptiste Lemeignen et Perrine Lansier, son épouse, Pierre-André Travers du Fief, et Louise-Jeanne Lansier, son épouse, Jacques-Alexandre-François Lansier, et demoiselle Marie-Adélaïde Lansier, ces deux derniers mineurs émancipés, tous enfants et gendres des dits époux Lansier (23 mars 1781) ; — de renvoi de curatelle ; — d'émancipation de demoiselle Marie-Charlotte-Louise-Honorée Payraudéau, fille de feu Charles-Baptiste Payraudéau, fermier, et de Marie-Madeleine Voynéau (11 juillet 1781). — Ordonnances du sénéchal sur le prix du pain (16 mai au 9 décembre 1781) : sur la police générale en 27 articles

(23 août 1781, voir B. 1034 et 1043). — Sentences : pour Pierre Minguet, chirurgien juré, et Jeanne-Claire Touzeau, son épouse, contre Jacques-Prudent-Gilbert Juchault, chevalier, seigneur de la Morissière, au nom et comme tuteur du fils mineur de feu Louis-Marie Juchault, chevalier, seigneur des Jamonnières, ayant pris fait et cause du nommé Jolly, son colon, défendeur et demandeur en vendication contre Jean-Charles Durand de la Tudairière, prêtre, écuyer, chapelain de Puyquairant (30 août 1781), etc.

B. 1047. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1782. — Justice seigneuriale de la ville et baronnie de Palluau. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : d'adjudication du bail : des domaines provenant de la succession vacante de feu Jacques-Antoine Cantin, régisseur de la terre et château du Parc-Souhise (27 février au 20 mars 1782) ; des biens des enfants mineurs de Jacques Begaud et Suzanne Thibaudeau, sa femme (10 juillet au 14 août 1782) ; — d'apposition et reconnaissance de scellés ; — d'audition de parties sur renvoi des Consuls de Poitiers entre Gaspard Juheneau, fermier, et Jean Lorteau, marchand (2 janvier 1782) ; — de consignation par Marie-Anne Cantin, fille mineure (13 juillet 1782) ; — de déclaration de grossesse ; — d'enquête : pour Étienne Prousteau, laboureur, contre François Marchais, marchand, et vice versa (3 et 4 juillet 1782) ; pour Louis Angibaud, marchand, et Jacques Morisset, meunier, contre Pierre Gilardeau, chirurgien juré, et Henriette Devois, son épouse, et vice versa (8 et 9 juillet 1782), etc. ; — de présentation et affirmation du compte de tutelle rendu par Georges-Marc-Monique Payraudeau, fermier et ci-devant tuteur de demoiselle Marie Payraudeau (14 mars 1782). — Procès-verbal concernant l'exécution du testament de feu André Malteste, curé du Bourg-sur-la-Roche-sur-Yon (20 août 1782). — Ordonnance du sénéchal fixant le prix du pain. — Sentences : pour Dominique Goupilleau, bourgeois, au nom de Marie-Jeanne Roulet, sa femme, contre Philippe Ordonneau, licencié ès-lois (11 juillet 1782), etc.

B. 1048. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1783. — Justice seigneuriale de la ville et baronnie de Palluau. — Procédures civiles. — Procès-verbaux :

d'acceptation de commission d'experts et de clôture d'inventaire pour les enfants mineurs des feus Jacques Laporte et Louise Barlot (25 septembre et 13 octobre 1783), etc. ; — d'apposition et reconnaissance de scellés sur les meubles de Charlotte Mercier, femme de Pierre Brenon (2 et 8 avril 1783), etc. ; — de déclaration de grossesse : — d'enquête pour Pierre Gillet, marchand, contre Pierre Guilbaud, meunier, et vice versa (18 et 21 juin 1783) ; — d'hommage de la rente noble de seize boisseaux de blé seigle, rendu à Jean-Charles Durand de la Tudairière, prêtre, écuyer, chapelain de la chapellenie de Puyquairant, paroisse de la Chapelle-de-Palluau, par Jacques Bricou, licencié ès-lois (12 juin 1783). — Ordonnances du sénéchal fixant le prix du pain de 29 à 24 deniers la livre, pour la première qualité, de 25 à 23 deniers pour la deuxième, et de 21 à 19 deniers pour la troisième (8 mai au 5 septembre 1783).

B. 1049. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1784. — Justice seigneuriale de la ville et baronnie de Palluau. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : d'apposition de scellés sur les meubles du sieur Cantin, chirurgien, décédé dans sa maison, au bourg de Commequiers (1^{er} au 5 avril 1784) ; de réapposition des mêmes scellés qui avaient été brisés par un chat (30 avril 1784), etc. — Ordonnances fixant le prix du pain. — Sentences : pour Jacques-Aimé Fleury de Logerie, régisseur du château et seigneurie de la Naulière, contre François Calleau, laboureur, et autres, tous enfants et héritiers de Perrine Péraudeau, veuve Jacques Cavo-leau (30 août 1784) ; — pour Honoré-Étienne et Marie Véronneau, laboureurs, Pierre Simonneau, charron, et Perrine Véronneau, sa femme, demandeurs en partage comme héritiers de Jean Véronneau, aussi laboureur, contre Jacquette Burgaud, veuve en premières noces de Louis Averty, laboureur, et en secondes du dit Jean Véronneau, François-Louis, Marie-Jeanne-Catherine, Louise-Marie-Rose, et Pierre Averty, mineurs émancipés (16 novembre 1784).

B. 1050. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1785. — Justice seigneuriale de la ville et baronnie de Palluau. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : d'acceptation de commission d'experts, pour estimation d'une indemnité de passage avec bœufs et charrettes

sur le pré de la Noue, à la requête de Pierre Minguet, chirurgien, comme père de ses enfants mineurs et de feu Jeanne-Claire Touzeau, son épouse, et autres (30 août 1785); — d'adjudication du bail des domaines des enfants mineurs Begaud (28 décembre 1785 au 8 février 1786, voir B. 1047); — d'apposition de scellés, acceptation de commission d'experts, reconnaissance de scellés, etc., le tout concernant la succession de Pierre Guibert (17 novembre au 10 décembre 1785); de reconnaissance de scellés, inventaire et vente de meubles, le tout concernant la succession de la dame veuve Lelong (13 et 17 août 1785); — de déclaration de grossesse; — d'enquête pour François Marchais, marchand, contre Pierre Guilloton, aussi marchand (15 septembre 1785); — de levée de cadavre « d'un homme qui alloit de bourg en bourg, faisant jouer la jeunesse avec une espèce de *tourniquet* » trouvé mort des suites d'une attaque d'épilepsie, dans une pièce de terre appelée la Croix-Pitraud, près le village de la Grolle, paroisse de Saint-Étienne-du-Bois (10 et 11 février 1785). — Ordonnances du sénéchal fixant le prix du pain.

B. 1051. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1786. — Justice seigneuriale de la ville et baronnie de Palluau. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : d'apposition de scellés : sur les meubles de feu Venant Barraud de la Martinière (27 septembre 1786); sur les meubles de feu François-Joseph Lansier, sieur du Val (15 novembre 1786, etc.); — de déclaration de grossesse; — de délaissement et déguerpiement de biens fait par demoiselle Aimée Ordonneau, fille majeure (21 novembre 1786); — d'entérinement des lettres de bénéfice d'inventaire de Jacques Dodin, marchand, et Jacques Goupilleau, meunier, pour la succession de Jacques Goupilleau et Marie Pelletier, sa femme (3 août 1786); — de tirement de lots de la succession mobilière de feu Pierre Guibert, fils de feu Pierre Guibert, notaire et procureur de la juridiction de Palluau, et de Angélique Mitteau (10 janvier 1786, voir B. 1050). — Ordonnances du sénéchal fixant le prix du pain et de la viande.

B. 1052. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1787. — Justice seigneuriale de la ville et baronnie de Palluau. — Procédures civiles. — Réception de

Jean-François Guyet, praticien, en qualité de notaire et procureur de la juridiction de Palluau (15 mars 1787). — Commission de juré priseur de meubles du même siège, accordée pour trois mois à Pierre Durand, sergent, en attendant ses lettres de provision (4 octobre 1787). — Procès-verbaux : d'acceptation de commission d'experts pour la visite des domaines du prieuré de Grandmont, à la requête du titulaire du dit prieuré (18 juillet 1787); — d'acceptation de commission d'experts et inventaire; — d'acceptation de commission d'experts et visite d'immeubles, le tout concernant la succession de feu Jacques Voyneau, curé de Saint-Étienne de Bois-de-Céné (7 et 21 avril 1787); — d'apposition et reconnaissance de scellés; — de reconnaissance de scellés sur les meubles de feu Lansier du Val, désigné à l'article précédent (21 février 1787, etc.); — d'audition de parties sur renvoi des Consuls de Poitiers; — de curatelle ad hoc; — de déclaration de grossesse; — d'enquête; — d'inventaire des titres et papiers concernant les biens et revenus : du prieuré-cure et de la fabrique de la paroisse de Saint-Gilles, de la ville de Palluau (3 octobre 1787); de la cure et fabrique de la Chapelle-Palluau (4 octobre 1787); de la cure et fabrique de Notre-Dame de Grand-Landes (5 octobre 1787); de la cure, fabrique et charité de Saint-Étienne-du-Bois (6 octobre 1787); les dits inventaires dressés en exécution de l'arrêt de règlement du Parlement de Paris en date du 1^{er} mai 1786; — de levée du cadavre de Jacques Esnard, maçon, tombé mort par suite de faiblesse sur le chemin des Jolonniers (15 juillet 1787). — Ordonnance du sénéchal sur la police du pain. — Sentence : pour le sieur Pierre Marc, entrepreneur du tabac à Palluau, contre le sieur Bon Allaire, directeur des postes et receveur des traites en la même ville (12 juillet 1787).

B. 1053. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1788. — Justice seigneuriale de la ville et baronnie de Palluau. — Procédures civiles. — Commission de sergent de la dite juridiction accordée pour un an à Pierre Guérineau, praticien, en attendant ses lettres de provision (23 octobre 1788). — Procès-verbaux : de nomination et d'acceptation de commission d'experts, visite et rapport de visite du pré de la Guittounière, paroisses de Palluau et de Beaufou, à la requête de Louis-Joachim Voyneau, procureur fiscal, poursuivant les grandes assises de cette baronnie, procédant de son

office (10, 24 avril et 6 mai 1788), etc.; — d'adjudication du bail des domaines provenant de la succession vacante de feu Jacques-Antoine Cantin (14 au 28 mai 1788); — d'adjudication par licitation d'une maison, jardin et pièce de terre provenant de la succession de feu Jacques Voyneau, curé de Bois-de-Céné (3 janvier au 6 mars 1788, voir B. 1052); — d'apposition et reconnaissance de scellés: sur les meubles de feu Venant Barraud de la Martinière, ancien cavalier de la maréchaussée (1er avril et 20 août 1788, voir B. 1051); sur les meubles de feu Marguerite Guyet, veuve en dernières noces de Pierre David, brigadier de la maréchaussée (3 et 24 avril 1788), etc.; — de curatelle à succession vacante; — de déclaration de grossesse; — d'enquête; — d'enterinement de lettre de bénéfice d'inventaire. — Interrogatoire de René Sorin, boulanger, sur faits et articles (18 décembre 1788). — Sentences.

B. 1054. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1789. — Justice seigneuriale de la ville et baronnie de Palluau. — Procédures civiles. — Commission accordée à Victor-Jérôme Gilardeau, notaire royal, pour délivrer expédition des actes de son prédécesseur, Jacques-Alexandre Marmet (23 juillet 1789). — Procès-verbaux: d'acceptation de commission d'experts pour le partage des biens de demoiselle Louise-Thérèse Delaroze de la Cantinière, fille majeure, à la requête de Pierre-Charles-Gilles Mercier, ancien officier d'infanterie, et Marie-Anne-Claude Delaroze, son épouse (25 juin 1789), etc.: — d'apposition et reconnaissance de scellés sur les meubles de Jeanne Jouheneau, veuve de René Marchais, marchand (29 janvier et 22 mai 1789), etc.; — de reconnaissance de scellés sur les meubles du sieur Rivière, clerc tonsuré (18 mai 1789); — de déclaration de grossesse; — d'enquête pour Pierre Pichaud, marchand aux Lues, contre messire Barbedette, curé du dit lieu (9 septembre 1789); — d'homologation de partage; — de tirage de lots. — Sentence: pour haut et puissant seigneur Charles comte Du Chaffault, lieutenant général des armées du Roi, commandeur de Saint-Louis, seigneur de la Gâtière, Meslay, Chambretaud, le Bois-Challans, la Goyère, la Forêt-Aequairie, et autres lieux, contre dame Elisabeth-Anne de Montsorbier, veuve du seigneur Tinguy de Nesmy, ayant pris la garantie de Jacques Bournaud, laboureur, et Jean-Charles Le Roux des Ridelières, écuyer, secrétaire

du Roi, maison, couronne de France, seigneur des baronnies d'Apremont, de Commequiers-lès-Challans et autres lieux (5 février 1789).

B. 1055. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1790. — Justice seigneuriale de la ville et baronnie de Palluau. — Procédures civiles. — Procès-verbaux: d'acceptation de commission d'experts pour le partage de la succession immobilière de feu Pierre Violleau, à la requête de Pierre Robin, marchand, et Marguerite Violleau, sa femme, et de Jean Violleau, marchand (27 janvier 1790), etc.; — d'adjudication du gros moulin de la Coste et son cerne, paroisse de Saint-Étienne-du-Bois, moyennant 600 livres (2 juin au 4 août 1790); — de déclaration de grossesse; — de prestation de serment de François-Rémy Allaire, en qualité de directeur des postes à Palluau, conformément au « décret de l'Assemblée nationale du 22 août dernier, sanctionné par le Roi, qui enjoint à MM. les directeurs et employés des postes du royaume de prêter serment devant les tribunaux des lieux de leur résidence, de garder et observer fidèlement la foi due au secret des lettres, etc. » (21 octobre 1790). — Sentence: pour Jacques-Louis Martin de la Faverie, notaire et procureur de la juridiction de Palluau et ci-devant fermier de la moitié de la seigneurie de la Roche-Quairie, contre Anne Rameau, veuve Corneteau, laboureur, et autres, aussi contre Jérôme-Joachim-Michel Robineau, chevalier, seigneur de Roche-Quairie et autres lieux, et enfin contre le sieur Germain-Raymond Cantin de la Chauvière (10 juillet 1790).

B. 1056. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1731-1759. — Justice seigneuriale de la ville et comté de Palluau. — Procédures criminelles. — Informations: pour excès et maltraitements: à la requête de Catherine Chaigneau, fille majeure, contre André Martineau, domestique, et Josué Robineau, écuyer, seigneur de la Chauvière (11 juillet 1731); à la requête de Marie Boucard, domestique, contre Étienne Mignen et Étienne Ricouleau, laboureurs (3 janvier 1756; à la requête de René Pousse et Louis Guérin, garçons cordonniers, contre Vincent Papon, marchand, sa femme et François Salomon, leur fils et fillâtre (6 août 1756);

à la requête de Étienne Charier, maçon, contre René Charier, laboureur, et Louise Guilbaud, sa mère, femme de Mathurin Charier, laboureur (8 février 1757) ; à la requête de Jean Morisset, marchand blatier, contre Étienne Bouget et autres (3 décembre 1759) ; — pour assassinat de Louis Raynard, meunier, à la requête du procureur fiscal, contre Étienne Grondin, farinier (25 et 26 novembre 1757) ; pour assassinat de Mathurin Cantin, laboureur, à la requête du procureur fiscal, contre Morisset, laboureur (17 janvier 1758).

B. 1057. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1760-1761. — Justice seigneuriale de la ville et comté de Palluau. — Procédures criminelles. — Informations : pour assassinat de Jean Bourou, sabotier, à la requête du procureur fiscal, contre Pierre Gouppilleau, maçon, ses complices et adhérents (18 août et 15 septembre 1760) ; — pour excès et maltraitements : à la requête de Pierre Charier, laboureur, contre Nicolas Charier, farinier, et Thomas Boislève, laboureur (23 août 1760) ; à la requête de Étienne Barré, fils, charpentier, contre Jeanne Bretaud, femme de Pierre Bougie et autres (7 et 9 septembre 1761).

B. 1058. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1763. — Justice seigneuriale de la ville et comté de Palluau. — Procédures criminelles. — Informations : à la requête du procureur fiscal « contre le nommé Brethomé et autres plusieurs personnes inconnues (au nombre de 32), défendeurs et accusés de mettre du lin rouïr dans les rivières et ruisseaux dépendant du dit comté et d'y pescher et tendre des filets de toutes sortes d'espèces, dans le temps de la roue du poisson, comme aussy y avoir fait plusieurs digues qui empeschent le cours des eaux » (15 et 16 juin 1763) ; à la requête du même, contre ceux qui ont lacéré, dans un but de vol, les scellés apposés sur un meuble dépendant de la succession de Jacques Perdriau (5 décembre 1763).

B. 1059. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1764-1765. — Justice seigneuriale de la ville et comté de Palluau. — Procédures criminelles. — Infor-

mations : pour assassinat d'une jeune fille de quinze ans, à la requête du procureur fiscal, contre la nommée Michaud, son mari René Cloutour et leurs complices et adhérents (28 avril 1764) ; — pour excès et maltraitements : à la requête de Marie Rabiller, femme de Louis Bossard, contre Marie Babinot, veuve de Pierre Charier, et sa fille (20 mai 1766) ; à la requête de Louis Colas, boulanger et Joseph Bouchereau, son beau-frère, contre certains quidams inconnus (29 août 1766) ; à la requête des deux Jacques et Luc Chanson, tous les trois laboureurs, contre Blaise Dupont, sa femme, et autres (11 février 1767) ; — pour destruction d'un fossé et injures, à la requête de Jacques Michineau, laboureur, contre Pierre Petit fils, et autres (31 mars 1767) ; — pour port d'armes et chasse, à la requête du procureur fiscal, contre Pierre Babinot (17 septembre 1767).

B. 1060. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1768-1770. — Justice seigneuriale de la ville et comté de Palluau. — Procédures criminelles. — Informations : pour injures et menaces ou excès et maltraitements : à la requête de Pierre-Joseph Pontreau, régent à Saint-Étienne-du-Bois, contre François Chardavoine, boucher (16 mai 1768) ; à la requête de Jeanne Buffet, fille majeure, contre Marie Barreteau, veuve de Jean Dugast (14 septembre 1768) ; à la requête de François Chardavoine, boucher, contre Joseph Pontreau, cabaretier (7 et 16 janvier 1769) ; à la requête de Jean Forgeau, marchand, et Michelle Guérineau, sa femme, contre René Pérocheau, laboureur, et autres (10 février 1769) ; — pour une prétendue accusation de vol et bris de vitres dans l'église de Grand'Landes, portée contre la femme de Étienne Ygron, maçon, par Jean et Jacques Rortais, laboureurs (21 décembre 1769). — Interrogatoire et élargissement de Jean Magaud, marchand, enfermé dans les prisons de Palluau, pour vol d'une jument (11 août 1770).

B. 1061. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1771-1772. — Justice seigneuriale de la ville et comté de Palluau. — Procédures criminelles. — Informations : à la requête du procureur fiscal, contre Marie Minguet, servante chez Pierre Pointg, laboureur, et accusée du vol de la somme de 18 livres et autres effets, au préjudice de son maître (14 septembre 1771) ; — à

la requête de Louis Chateigner, le jeune, marchand, contre Pierre Traisneau, sabotier, sa femme, et leur fils aîné, accusés d'avoir détruit avec menaces les fondations d'un apprentis que le plaignant faisait construire (18 janvier 1772); — à la requête de Marie-Anne Cayolleau, femme de Pierre Charier, laboureur, à l'effet d'obtenir l'interdiction de son dit mari (6 avril 1772); — à la requête de Jacques Mignen, marchand, et autres, contre Joseph Charier, journalier, accusé d'avoir troublé les plaignants dans la jouissance de domaines qu'il leur avait vendus (26 juin 1772); — à la requête de Jean-Joseph-Benjamin Doucet, maître en chirurgie, contre Armand Duchateau, bourgeois, accusé d'avoir usurpé une partie du jardin appartenant au plaignant et d'avoir insulté ce dernier (5 août 1772); — à la requête de Guillaume Rousseau, charpentier, contre Nicolas, François et Cécile Marot, ses beaux-fils et belles-sœurs, accusés d'avoir enlevé du linge, des meubles et peut-être de l'argent dans la maison de leur dit beau-père (21 septembre 1772); — à la requête du procureur fiscal contre Pierre Garnier, accusé de vol d'une jument (13 novembre 1772); — à la requête du précédent, contre le même Garnier, pour bris et ruptures faites à la porte de la prison basse de Palluau, dans laquelle il était détenu (23 décembre 1772).

B. 1062. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1773-1776. — Justice seigneuriale de la ville et comté de Palluau. — Procédures criminelles. — Informations: à la requête de François et Pierre Violleau, marchands, et autres, contre Louis Colas, ci-devant boulanger de Palluau, « accusé de banqueroute qui paroît prouvée par l'évasion du dit Colas, la nommée Goillaudeau, sa femme, pour avoir favorisé tant l'évasion que la banqueroute du dit Colas, que contre leurs receveurs et certains quidams qui peuvent avoir achepté de leurs effets, en avoir diverty et favorisé l'évasion et banqueroute du dit Colas » (14 janvier 1773); — pour injures et maltraitements: à la requête de Louise-Michelle Chevalier du Bois-Chevalier, veuve de Jacques Pineau, sieur du Breuil, contre le sieur Réal, avocat au Présidial de Nantes et vice versa (26 octobre et 3 novembre 1773); à la requête de François Baranger fils, marchand, mineur, contre Jean Guérineau, marchand (23 août 1774); à la requête de Charles Pérocheau, marchand-aubergiste, et sa femme, contre le sieur Porchier, se disant chirurgien (22 mars 1775);

— pour vol d'une jument, à la requête du procureur fiscal, contre René Jutard, marchand de chevaux (6 mars 1775); — pour injures, et vol d'un mouchoir de cou, à la requête de Jeanne Guillet, femme de Louis Chanson, laboureur, contre Jeanne Mornet, fille majeure, et Marie Yvrenogean, femme de Étienne Mornet (27 juin 1776).

B. 1063. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1778-1780. — Justice seigneuriale de la ville et baronnie de Palluau. — Procédures criminelles. — Informations: pour enlèvement de deux chènes dans une haie, à la requête de Pierre Guilbaud, laboureur, comme père de ses enfants et de feu Jacqueline Babinot, sa femme, contre certains quidams inconnus (5 juin 1778); — pour injures et maltraitements: à la requête de Étienne Grossin, boucher, contre le nommé Thi-baud (23 juillet 1778); à la requête de Jérôme Roger, huissier royal, contre Pierre Poingt, l'aîné, marchand (16 janvier 1779); à la requête de François Gréand, sellier, contre Jacques Delaporte, marchand (27 septembre 1779); — pour arrachage de bornes et usurpation de terrain, à la requête de Anne Ricoulean, veuve de Jean Guillet, laboureur, contre Pierre Guillet et Marie-Anne Gouineau, sa femme (3 mai 1779); — pour fausse déclaration de paternité, à la requête de Mathurin Jullien, receveur du seigneur de Palluau, contre Marie Feau, fille majeure, ci-devant servante au château de la dite ville (15 janvier 1780).

B. 1064. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1781-1784. — Justice seigneuriale de la ville et baronnie de Palluau. — Procédures criminelles. — Informations: pour injures et maltraitements: à la requête de Louis Rambaud, laboureur, mineur, contre Pierre et Mathurin Péaudeau, fermiers, et Jacques Dupont, aussi fermier (16 août 1781); à la requête de Jacques Daniau, écuyer, mineur, contre Jean Patron, marchand de cochons, et le nommé Jarny, son domestique (12 octobre 1781); à la requête de Jean Goupilleau, laboureur, contre Jacques Goupillau, fermier, son frère (21 août 1784); — pour suppression d'enfant, à la requête du procureur fiscal, contre Louise Péron (9 mai 1783). — Arrêt du Parlement de Paris renvoyant

le sieur Jutard, accusé du vol d'une jument, devant la sénéchaussée de Fontenay, comme étant le siège le plus à portée de l'instruction à faire, tant pour le vol de la dite jument que pour autres vols et délits commis ensuite, etc. (15 mai 1784, voir B. 4062).

B. 1065. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1785-1786. — Justice seigneuriale de la ville et baronnie de Palluau. — Procédures criminelles. — Informations : pour le vol de deux petites pièces de mouchoir, à la requête du procureur fiseal, contre le nommé Henri Vincent, journalier (14 avril 1785) ; — au sujet de l'incendie arrivé dans la forêt de Chantebuzin, à la requête du procureur fiscal, contre certains quidams, leurs complices et adhérents, qui semblent être les employés des traites des brigades de Palluau et Legé (6 et 12 mai, 2 juin et 28 juillet 1785) ; — pour injures et maltraitements : à la requête de Pierre Rapiteau, laboureur, contre le nommé Gouineau, maçon (28 juin 1785) ; à la requête de Louise Ganacheau, veuve de Nicolas Orceau, aubergiste, et Louis Orceau, marchand boucher, son fils, contre Pierre Babin, fils, sabotier (6 février 1786).

B. 4066. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1788-1789. — Justice seigneuriale de la ville et baronnie de Palluau. — Procédures criminelles. — Informations : pour la destruction d'une haie et envahissement d'un jardin, à la requête de demoiselle Renée Gobin de la Viollière, fille majeure, contre Pierre Favreau, laboureur (10 juillet 1788) ; — pour vol d'une jument avec ses harnais, à la requête du procureur fiscal, contre le nommé Jacques Locteau (9 octobre 1788) ; — pour infanticide, à la requête du procureur fiscal, contre Jeanne Genaudeau (29 avril 1789) ; — pour injures entachant l'honneur, à la requête de demoiselle Catherine Morisson de la Roussière, contre Jean-Marie Rouillé, fermier (7 mai 1789) ; — à la requête de Jean Barillon, marchand, contre Jean Maçon, marchand forain (13 août 1789).

B. 4067. (Cahier.) — In-8°, 30 feuillets, papier.

1772-1775. — POIROUX (Baronnie). — Régistre des notifications et insinuations. — Rétrocession féodale de la moitié de la borderie de la Maisonneuve, sise

paroisse de Poiroux, par Jean Aujard, fils aîné, fermier, au profit de Françoise-Catherine Bouhier, dame de la Vérie, veuve de Claude-Gilbert Robert, chevalier, seigneur de la Salle-Lézardière, demeurant à la maison noble de la Proutière, susdite paroisse, la dite rétrocession faite, à l'exception de la moitié d'un pré et d'un petit taillis y joignant, moyennant la rente de 50 livres payable à un tiers, et la somme de 224 livres (5 mai 1771, f° 2) ; vente de la seconde moitié de la borderie précitée par Luc Brizard, marchand, à la dite dame Bouhier, veuve Robert, moyennant la rente de 33 sous 4 deniers, et la somme de 1,154 livres (5 novembre 1771, f° 3). — Ventes : par Marie-Charles-Marc de Mauras, chevalier, seigneur du Givre, la Brunière, la Jonchère et autres lieux, demeurant au château de la Brunière, paroisse du Givre, à Gabriel-Charles Dardel, sieur de la Martinière, président de l'Élection des Sables-d'Olonne, d'une métairie au village de Mainrogé, paroisse de Saint-Vincent-sur-Graon, moyennant la somme de 7,000 livres dont 4,000 livres pour la souche des bestiaux et la rente de 120 livres (24 décembre 1771, f° 4, v°) ; — par Charlotte-Madeleine D'Aux, veuve de Gabriel de la Roche-Cantinière, demeurant aux Couteaux-Gourdon, paroisse de Péault, à Étienne-Jean Ravon, fermier, d'une maison au bourg de Saint-Denis-du-Pairé, moyennant la rente de 7 livres 10 sous due à un tiers, et la somme de 360 livres (14 avril 1770, f° 8) ; — par Jean-Baptiste-Joachim Colbert de Croissy, marquis de Sablé, Bois-Dauphin, châtelain de Pressigné, baron de la Grève et autres lieux, lieutenant-général des armées du Roi, capitaine des gardes de la Porte de Sa Majesté, gouverneur de Crissey et Brie, et Henriette-Bibienne Franquetot de Coigny, son épouse, demeurant en leur hôtel à Paris, rue des Saints-Pères, à Pierre Mercier, fermier général de la terre de la Roussière, paroisse de Saint-Denis-la-Chevassé, d'une métairie, paroisse d'Avrillé, et de deux borderies, paroisses de Longeville et de Saint-Hilaire-de-Talmont, moyennant la somme de 10,050 livres (10 septembre 1771, f° 9) ; — par Augustin Dupré Des Forges, mineur émancipé, à Jean-Baptiste Paitre, notaire et procureur à Talmont, d'une petite métairie appelée la Billaudière, paroisse de Saint-Hilaire-de-Talmont, moyennant la rente de 120 livres et la somme de 1,200 livres (19 décembre 1772, f° 14, v°). — Adjudication de la seigneurie de Buchignon et des métairies de Buchignon, la Guérinière, la Morelle et la Proutée, paroisse de Fougeré, de la baronnie de Poiroux, paroisse du même nom, et de la métairie de la Roulière, le tout saisi, à la requête de Claude-Jeanne Pelu de la

Guiotterie, sur son mari Charles Maréchal, baron de Poiroux; la dite adjudication faite aux requêtes ordinaires de l'hôtel du Roi, le 16 juillet 1773, au profit de Louis-Jacques-Gilbert Robert de Lézardière, et Marie-Jeanne-Charlotte Babaud, son épouse, moyennant la somme de 205,000 livres (f^o 17, v^o). — Ventes: par demoiselle Marie-Madeleine Didier de la Mancellière, fille majeure, demeurant à Nesmy, Philippe Chauveau, sénéchal des baronnies royales de Saint-Michel-en-l'Herm et de Champagné-les-Marais, et Marie-Louise-Madeleine Jullien, son épouse, Louis Rousseau, chirurgien-major de marine, et Jean-Baptiste Clément, notaire et greffier de la baronnie de Saint-Michel, et Renée-Gabrielle Didier, son épouse, à Joseph Poitier, marchand boulanger, d'un quart dans la métairie des Grandes Fontelles, paroisse du Bernard, et de leur part et portion en vingt-sept brebis et moutons étant sur la dite métairie, le tout provenant de la succession de Louis Gourdeau, chevalier, seigneur du Rozay, moyennant 3,150 livres (26 novembre 1773, f^o 19); — par Jacques-Louis-Alexandre-Tancrède de Caumont, chevalier de Saint-Louis, chef d'escadre des armées navales de Sa Majesté, demeurant au château de Miteau, paroisse de la Jaudonnière, à messire Robert de Lézardière, et dame Babaud, son épouse, désignés plus haut, demeurant au château de la Vérie, paroisse de Challans, de la métairie du Guy-Baritaud, moyennant la rente de 300 livres (5 septembre 1774, f^o 24); — par demoiselle Marie-Anne Rampillon du Breuil, fille majeure, à Jean-Élie Buor, écuyer, seigneur de Villeneuve, de la maison nommée la maison du Breuil, sise au bourg de la Claye, et où la venderesse fait sa demeure, et d'autres immeubles, moyennant la rente principale de 200 livres et celle de 6 livres due à un tiers (17 septembre 1773, f^o 25, v^o); — par Gabriel-Simon-Léger-Germain-Justin De Loynes, chevalier, seigneur de la Marzelle, et Catherine Gaudin, son épouse, et par Marie Fleury, veuve de Gabriel-Marie De Loynes, chevalier, seigneur de la Marzelle, mère du précédent, à Joachim-Joseph Arnault de la Grossetière, écuyer, contrôleur ordinaire des guerres, de l'hôtel noble de la Jolonnière, paroisse de Longeville, moyennant 25,000 livres (15 janvier 1775, f^o 28).

B. 1068. (Cahier.) — In-8°, 50 feuillets, papier.

1775-1778. — Justice seigneuriale de la baronnie de Poiroux. — Registre des notifications et insinua-

tions. — Homologation en la sénéchaussée royale de Fontenay-le-Comte, de l'avis des parents de maître Augustin Degré, sieur des Forges, étudiant en droit, fils de feu Pierre-Louis-Gabriel Degré, sénéchal de la baronnie de Jard, et de Charlotte-Élisabeth Seigneurin, mineur émancipé, procédant sous l'autorité de Charles Robert du Botneau, procureur du Roi aux Traités foraines du dit Fontenay, à l'effet d'être autorisé à vendre la rente de 120 livres à lui due par maître Paitre, notaire et procureur à Talmond. Parents convoqués dans les deux lignes paternelle et maternelle: Charles-Augustin-Jean-Louis Bonnamy de Bellefontayne, seigneur de la Rivoire, conseiller du Roi en la maîtrise des Eaux et Forêts de Fontenay, Mathurin-François Brécard, sénéchal de Talmond, André Perroteau, bourgeois de Talmond, François-Pierre Degré, maître en chirurgie à Angles, maître Delange, procureur aux Sables, François Martineau, procureur es cours royales de Fontenay, et les sieurs Robin aîné et Rousselière, marchands, en la même ville (19 octobre 1774, f^o 2, v^o, voir B. 1067). — Adjudication par licitation, en la sénéchaussée royale du dit Fontenay, de la maison noble de la Forêt de l'Émerière et domaines en dépendant, savoir les métairies de la Guignardière et de la Verdonnière et le moulin à vent du dit lieu de l'Émerière, le tout situé paroisse de Grosbreuil et environs, et provenant de la succession de René-Antoine Ferchault, chevalier, seigneur de Réaumur, intendant de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, de l'Académie des Sciences de Paris, auquel la dite terre appartenait comme héritier de René Ferchault, son père, seigneur de la Forêt, conseiller au Présidial de la Rochelle; la présente adjudication faite au profit de Louis-Charles Gazeau de la Brandanière, chevalier, seigneur de la Boissière, colonel d'infanterie, et ancien capitaine des grenadiers au régiment du Roi, seigneur de la Boissière, Grosbreuil et autres lieux, demeurant au château de la Benatonnière, paroisse du dit Grosbreuil, moyennant 71,600 livres (17 avril 1776, f^o 31, v^o); — voir, même registre, les cessions particulières de leurs droits dans la précédente succession faites: par Jean-Arnaud-Philippe de Maistre, chevalier, baron de Vaujours, ancien capitaine au régiment Royal Infanterie, chevalier de Saint-Louis, et Marguerite-Françoise Poulin, son épouse, demeurant à Paris, rue de Montmorency, au profit de Pierre-Joseph de Vaugiraud, chevalier, officier au régiment des Gardes françaises, chevalier de Saint-Louis, demeurant aux Sables-d'Olonne (10 mars 1775, f^o 7); — par Joseph-Louis Saunier de la Jarrie, bourgeois, demeurant à la Jarrie, paroisse de

Nesmy, et Joseph-Victor Saunier de la Chauvetière, chirurgien au Puybélard, son frère, au profit du même (24 mai 1775, f° 10, v°) ; — par Charles Sicotteau, bourgeois, demeurant au bourg de Moulins, près Châtillon, au profit du même (19 juillet 1775, f° 49, v°) ; — par Pierre Charrier, sa femme et autres, au profit du même (27 septembre 1775, f° 28) ; — par demoiselle Marie-Angélique Birotheau, fille majeure, demeurant à Sainte-Flaive, au profit de Louis-Charles Gazeau de la Brandanière, ci-dessus désigné (18 septembre 1775, f° 22, v°). — Ventes : par Aimé-Louis Dubois de Courval, conseiller du Roi au Parlement de Paris, à Jacques Cadou, major de la capitainerie garde côte du bataillon de Beauvoir, et Marie-Anne-Thérèse Dorion, son épouse, de la seigneurie de Mont-Marin, paroisse de Martinet, moyennant 30,000 livres (28 août 1776, f° 40) ; — par Louis-Marie de Lescours, chevalier, seigneur de Puy-Gaillard, Chantoiseau et autres lieux, et Marie-Thérèse de Châteauneuf, son épouse, demeurant à la maison noble de Chantoiseau, paroisse d'Amuré, à Jean Taisson, farinier, Jean Chaillot, son gendre, et leur communauté, du moulin à vent des Gobinières, paroisse de Nieuil-le-Dolent, moyennant la rente de 30 livres (25 septembre 1775, f° 48).

B. 4063. (Cahier.) — In-4°, 26 feuillets, papier.

1778-1779. — Justice seigneuriale de la baronnie de Poiroux. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Robért Degré, sieur de la Tigerie, notaire royal à Longeville, à François Royer, marchand feuillardeur à la Coutancinière, paroisse d'Avrillé, de la borderie des Hautes Tirandières, dite paroisse d'Avrillé, moyennant 800 livres (3 juin 1764, f° 2) ; — par Jacques Henri De la Porte, chevalier, major de cavalerie, et Marie-Madeleine-Esther Pinyot, son épouse, demeurant au bourg de Gémoez en Saintonge, à Alexis Martineau, curé de Denant, de la seigneurie de Girondin, paroisse du Bernard, et de deux rentes de 135 livres et 50 livres, moyennant la somme de 52,400 livres (29 mai 1778, f° 6, v°) ; — par très illustre prince monseigneur Charles-Eugène de Lorraine, prince de Lambesc, duc d'Elbeuf, pair et grand écuyer de France, chevalier des ordres du Roi, gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté de la province d'Anjou, gouverneur particulier des ville et château d'Angers et des Ponts-de-Cé, grand sénéchal héréditaire de Bourgoigne, maître de camp propriétaire du régiment de

Lorraine-Dragons, demeurant à Paris en son hôtel, place du Petit Carrousel, paroisse de Saint-Germain-l'Auxerrois, à Charles-Cécile-Omer Lavit, écuyer, secrétaire du Roi, seigneur de Chevincourt, Chevrigny, Aigrefoin et autres lieux, demeurant à Paris, rue du Roi-de-Sicile, paroisse de Saint-Paul, acquéreur pour lui et pour ceux qu'il se réserve de nommer dans l'année à compter de ce jour : 1° de la châtellenie de la Bretonnière, près Luçon, consistant en château, servant aujourd'hui de logement aux fermiers, bâtiments en dépendant, colombier, jardins, pare aujourd'hui en terre labourable, deux moulins à vent banaux, four banal, droits de corvée, de dimes, de terrage et de complant de vignes, cens, rentes et droits seigneuriaux, droit de châtellenie, de patronage et de nomination à la chapelle de la Vierge de la Bretonnière, droit de rivière et de pêche, plus dix métairies situées tant dans le bourg de la Bretonnière et dans l'île qui en dépend qu'aux environs, plus deux marais dans les marais de la Bretonnière, plus les cinq douzièmes de la seigneurie des Couteaux-Gourdon, dont les sept autres douzièmes appartiennent à M. de Rosnay de Vaugiraud, plus enfin la seigneurie de la Gauvinière, paroisse de la Couture, consistant en haute, moyenne et basse justice, et en deux métairies aujourd'hui réunies en une, etc., étant les dits biens en la mouvance, savoir la terre de la Bretonnière et la seigneurie des Couteaux-Gourdon de M. le marquis de Champagné, pour la majeure partie et pour le surplus de M. le baron de Poiroux et autres seigneurs, et la seigneurie de la Gauvinière, en la mouvance de la baronnie de Mareuil, appartenant au vendeur, la dite vente faite à la charge de payer diverses rentes en argent et nature et moyennant la somme de 358,800 livres (8 août 1778, f° 11). — Retrait lignager de la métairie de la Brunetière, paroisse de Saint-Hilaire-de-Talmont, au profit de Silvestre-François Du Chaffault, chevalier, baron de Rié, demeurant au château de la Guignardière, paroisse d'Avrillé, moyennant la somme de 7,500 livres représentant les frais d'acquisition de la dite métairie dus à Charles-André Perroteau, bourgeois (24 novembre 1772, f° 13, v°). — Retrait féodal de la portion du fief noble de la Viaidière, sise dans la paroisse de Saint-Denis-du-Payré, au profit de Alexandre de La Boucherie, chevalier, seigneur de Saint-Denis, demeurant à sa maison noble du Guy, susdite paroisse, moyennant la somme de 1,300 livres, payable à la décharge de l'acquéreur Charles Mesnard, chevalier, seigneur de la Claye, demeurant à sa maison noble de Beauregard, paroisse de Corps, à Victor Gourdeau, écuyer, seigneur de Longève (7 juin 1727, f° 23, v°).

B. 1070. (Cahier.) — In-8°, 16 feuillets, papier.

1779-1780. — Justice seigneuriale de la baronnie de Poiroux. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Hélène Bouron, veuve de Jean Pelletier, marinier, au nom de leurs enfants mineurs, et par Gabrielle Pelletier, fille majeure, tant pour elle que pour Catherine Pelletier, veuve de Jean Audubon, marinier, sa sœur, à Pierre Gentet, marchand à la Motte-Achard, et Pierre Merlet, marchand à Notre-Dame-de-Rié, des parts leur appartenant dans une métairie sise au village de la Guyonnière, paroisse de Saint-Julien-des-Landes, et dans une rente de 6 livres, moyennant 180 livres, et de la portion leur appartenant dans les bestiaux qui garnissent la dite métairie, moyennant 77 livres 10 sous (3 mai 1762, f° 3) ; — par les héritiers de Louis-Jean Jaunatre, marchand, à François Royer, feuillardeur, d'une maison et de la moitié du jardin y touchant, le tout situé au bourg de Longeville, moyennant 60 livres (30 avril 1780, f° 13, v°).

B. 1071. (Cahier.) — In-8°, 32 feuillets, papier.

1781-1783. — Justice seigneuriale de la baronnie de Poiroux. — Registre des notifications et insinuations. Ventes : par Pierre-Jacques Birotheau, bourgeois, à Louis-Gabriel Porchier de la Thibaudière, bourgeois, de la borderie de la Rainière, paroisse de Nieuil-le-Dolent, et de partie d'une pièce de terre et d'un pré au tènement des Guittières, susdite paroisse, moyennant la rente de 24 boisseaux de seigle, payable solidairement avec les teneurs des Guittières précitées, plus 2,500 livres et 120 livres de pot-de-vin pour la borderie et 500 livres pour la pièce de terre et pré (24 décembre 1780, f° 4) ; — par demoiselle Marie-Modeste Chabot, majeure, demeurant à Luçon, à Charles-Louis Tinguy, chevalier, seigneur de Nesmy, demeurant en son château du dit lieu, d'une métairie appelée le Chaigneau, sise au village de Fontaines, paroisse du Bernard, moyennant la somme de 50,000 livres et autres conditions (27 septembre 1781, f° 7, v°). — Adjudication en la sénéschaussée de Poiroux, de la maison et domaine de la Carte-Blanchère, située en la paroisse de Longeville, à l'effet de satisfaire les créanciers du fils mineur de feu Jacques-Joseph-Nicolas Friconneau de la Taillée, et Jacqueline Gazeau, sa veuve, non commune en biens, la dite adjudication faite au profit de M. Baudry de la

Vesquière, demeurant au dit lieu, paroisse de Saint-Avaugourd-des-Landes, moyennant 12,000 livres et autres charges (17 novembre 1781 au 6 juillet 1782, f°s 9, v°, à 24, v°). — Vente : par Pierre Rémondeau, laboureur, et sa femme, à René Porteau, sieur de la Tibergère, licencié ès-lois, d'une borderie située au village de la Davière, paroisse de Saint-Julien-des-Landes, moyennant la somme de 1,800 livres, à l'effet de demeurer quitte envers l'acquéreur de la somme de 1,388 livres, montant des droits féodaux à lui dus pour son fief de la Davière (11 juillet 1782, f° 25, v°).

B. 1072. (Cahier.) — In-8°, 30 feuillets, papier.

1783-1785. — Justice seigneuriale de la baronnie de Poiroux. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Joseph-Antoine Réaut, garde des eaux, bois, forêts de la maîtrise particulière de Fontenay-le-Comte, à Antoine Aldiguiet, curé de Saint-Vincent-sur-Jard, 1^o d'un petit pré appelé le Pré des Mottes, paroisse de Poiroux, 2^o et de la moitié d'une petite borderie, située à Bourgneuf, susdite paroisse, moyennant 550 livres et autres conditions (3 novembre 1783, f° 5, v°) ; — par André Cognacq, bourgeois, à François-Nicolas Gantier, contrôleur des actes au bureau de Talmond, d'une petite vigne appelée la Frette, paroisse de Saint-Hilaire-de-Talmond, moyennant 250 livres (4 décembre 1783, f° 8, v°) ; — par les petits enfants et héritiers en partie de feu Marie Girard, veuve de Joseph Durand, à René-Constant Gobert, directeur de la poste aux lettres des Sables-d'Olonne, de la moitié de la borderie de la Primaudière, paroisse de Grosbreuil, moyennant 900 livres (6 novembre 1783, f° 9, v°) ; — par Jacques-Prudent Chabanon, chirurgien juré, et Marie-Anne-Bénigne Foucaud, son épouse, à Louis Desaivre des Guorches, assesseur civil au siège royal de Fontenay-le-Comte, de deux borderies au village de la Bouchetière, paroisse du Gyvre, moyennant 2,200 livres, et des bestiaux que le fermier tient à droit de souche morte sur les dites borderies, moyennant 300 livres (2 décembre 1784, f° 18, v°) ; — par 1^o Charles-Antoine Didier, vannier, Antoine Didier, ciseleur, et sa femme, Claude Didier, aussi vannier, et sa femme, Claude Didier, bourrelier, demeurant tous à Paris, Jean-Leger Param, voiturier par terre, et Claude-Jeanne-Élisabeth-Françoise Didier, sa femme, Louis Boitte, cabaretier, et Marie-Anne Didier, sa femme, demeurant ces derniers à Aulnay en France, les dits susnommés Didier, héritiers, chacun pour un

huitième, de Charles Didier, maître en chirurgie, dé-cédé au bourg de Jard en Bas-Poitou, leur père, et encore envoyés en possession des biens d'Étienne Didier, leur frère, absent depuis plus de vingt ans, et qui était héritier pour un autre huitième du même Charles Didier, son père, à René Chessé de Grandmaison, négociant, fournisseur pour le Roi des bois de marine, demeurant à la Barre-Blanchère, paroisse de Saint-Florent-des-Bois, du huitième au total indivis des biens appartenant conjointement aux dits susnommés du nom Didier et à Marie-Jeanne-Françoise Lemonnier, mineure, leur nièce, par représentation de Marie-Jeanne Didier, sa mère, veuve à son décès de François Lemonnier, qui avait été héritière pour le dernier huitième du dit Charles Didier, aussi son père, les dits biens consistant : 1^o en la borderie et métairie de la Moricière, ensemble les métairies ou borderies de la Galiotière, la Birothière, la Janière, et les Airaux, situés paroisse de Nieuil-le-Dolent; 2^o en 4,380 livres de bestiaux garnissant les dits immeubles, moyennant le paiement de deux rentes, l'une de 100 livres et l'autre de 15 livres dues à des tiers et la somme de 2,204 livres 49 sous 6 deniers (26 décembre 1778 et 14 janvier 1779, f^{os} 23, v^o, et 25); — par Henriette-Catherine Linche, veuve de maître Degré du Porteau, demeurant à Talmont, Marie-Élisabeth Linche, fille majeure, demeurant à la Flotte, île de Ré, et le sieur Hugues La Mothe, contrôleur des fermes des abbayes de l'île de Ré, au nom de Marie-Joséphine Linche, son épouse, à René Chessé de Grandmaison, précité, des portions leur appartenant dans la maison et borderie de la Moricière, les métairies de la Galiotière, la Janière, la Birothière et les Airaux désignées plus haut, moyennant : 1^o la somme de 1,000 livres; 2^o celle de 50 livres de rente foncière; 3^o celle de 80 livres de même rente; 4^o la somme de 2,400 livres et autres conditions (15 juillet 1779, f^o 26); — par Louis-Charles-Gabriel Fouchereau, greffier de l'amirauté de Marans, faisant pour demoiselle Geneviève-Pélagie Fouchereau, sa sœur, et pour Gabriel Fouchereau, curé de Saint-Urbain, à Louise-Aimée Masson, veuve de Charles Foucaud, fermier de la Rochette, en la paroisse du Bernard, de deux maisons, paroisse de Longeville, et de deux rentes foncières de 45 livres et 18 livres 10 sous, moyennant 8,081 livres (7 septembre 1769, f^o 38).

B. 5073. (Cahier.) — In-8^o, 31 feuillets, papier.

1786-1790. — Justice seigneuriale de la baronnie

de Poiroux. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Louis-Jacques-Gilbert Robert de Lézardière, chevalier, seigneur de Lézardière, de la Proutière, de la châtellenie de la Vérie, de l'île Bernard, de la haute justice de la Bouchardière et de la baronnie de Poiroux, et Marie-Charlotte Babaud, son épouse, demeurant au château de la Proutière, paroisse de Poiroux, à Charles-Jean-René Legeay, notaire et greffier de la dite baronnie, d'une maison, deux jardins et une portion de pré, le tout situé à Poiroux, moyennant 648 livres et autres charges (28 janvier 1786, f^o 2). — Transaction entre demoiselle Catherine Gauvrit, veuve de Louis-Gabriel Frappier, chirurgien-juré, tant en son nom que comme mère tutrice de demoiselles Catherine et Marie-Anne Frappier, leurs filles mineures, Louis-Joseph Frappier, chirurgien, et Pierre-Augustin-Léon Frappier, praticien, d'une part, et Luc-Augustin Baecqua, chirurgien de l'Hôtel-Dieu de la ville de Nantes, tant pour lui que pour ses frères et sa nièce d'autre part, au sujet de la métairie de la Barillaudrie, paroisse de la Jonchère (11 septembre 1786, f^o 8, v^o). — Ventes : par Augustin Boisseleau, fermier, à Gabriel Chevallereau de la Bistière, lieutenant au siège royal de l'Élection des Sables, demeurant aux Moutiers-les-Mauxfaits, de la moitié d'un pâtis, paroisse du Givre, moyennant 210 livres (27 novembre 1786, f^o 14); — par divers, à Joseph-Esprit-Aimé Gouin, avocat en Parlement, docteur en droit civil et canon, sénéchal de la baronnie de Poiroux, demeurant au château de Poiroux, d'une borderie située au village de la Berthomelière, susdite paroisse, moyennant 800 livres (9 décembre 1780, 30 mai 1783 et 5 octobre 1784, f^{os} 15 à 17); — par Charles-Marie de Mauras, chevalier, seigneur de la châtellenie de la Brunière, le Givre et autres lieux, lieutenant des maréchaux de France, et Armande-Louise-Catherine Jousseau de la Bretèche, son épouse, au sieur Gouin, précédemment désigné, de la borderie de la Clérie, paroisse de Poiroux, et de la rente de 55 livres, moyennant la somme de 1,000 livres (30 juin 1789, f^o 23); — par Charles-Henri Duroussy, fermier, et Jeanne-Florence Joslain, son épouse, demeurant à Saint-Hilaire-de-Talmont, à François-Louis-Martin Joussemet, sieur du Pré, bachelier en droit, demeurant en la ville de la Roche-sur-Yon, d'une borderie au village de la Dorinière, paroisse de Grosbreuil, moyennant 1912 livres (5 août 1789, f^o 27, v^o).

B. 1074. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1784-1789. — Justice seigneuriale de la baronnie de Poiroux. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : de nomination et d'acceptation de commission d'experts pour la visite des métairies de Girardin, des Baillières y réunies, et de la vigne haute du dit Girardin (19 février au 6 mai 1789) ; — de levée du cadavre de Charles Ribart, domestique, trouvé noyé près le bourg de la Claye dans la rivière du Vieux-Lay (12 décembre 1784) ; — d'offre de caution et de soumission relativement à la succession de Jean Gaillard, marchand, décédé au village de la Joffralière, paroisse de Grosbreuil, chez le nommé Herbert, cabaretier, où il était tombé malade (17 juin au 18 juillet 1789) ; — de tutelle ; — de curatelle ; — d'émancipation.

B. 1075. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1784-1790. — Justice seigneuriale de la baronnie de Poiroux. — Procédures criminelles. — Informations faites à la requête du procureur fiscal : contre Pierre Béchiau, laboureur, pour assassinat du nommé Pillenière, berger à la métairie de la Brethomièrè, paroisse de Longeville (21 janvier 1784) ; — contre certains quidams accusés de vol avec effraction et attroupelements faits ès maisons de Pierre Ardouin, journalier, demeurant au bourg du Bernard, et au grenier du prieur du dit lieu (1^{er} mars 1786) ; — contre Jean Herbert, domestique, fou furieux, pour vols au moulin de Jousse, paroisse de Saint-Avaugourd et au Petit-Marais, paroisse de Poiroux, avec effraction et violences (28 juin 1786) ; — contre certains quidams pour vol avec effraction dans la sacristie du Bernard (21 juin 1787). — Information faite à la requête de Louis Tou-teau, laboureur, contre Jacques-Saturnin Bernard, ancien boulanger, pour injures et violences (9 août 1787). — Information faite à la requête du procureur fiscal : contre Jacques Potier, domestique, pour vol de la somme de 81 livres, renfermée dans un coffre fermant à clef en la maison de la Clérie, au bourg de Poiroux (29 mars 1788) ; — contre plusieurs particuliers, pour injures et voies de fait sur MM. Masson, demeurant au château de la Moricière, paroisse de Nieuil-le-Dolent (19 novembre 1788 et 15 janvier 1789) ; — contre François Lebeuf, journalier, demeurant au Bernard, pour vol dans un grenier dépendant du prieur

du dit lieu (29 décembre 1788) ; — contre un certain quidam, pour vols commis au village de la Rémenière, paroisse de Nieuil-le-Dolent, et au moulin de la Péro-chère, paroisse de Poiroux (27 mars 1790). — Procès-verbal de vol avec effraction commis dans la maison du nommé Lebon, régent, demeurant au Bernard (4 décembre 1790). — Il résulte de pièces accompagnant les informations précédentes que quatre d'entre elles ont été transmises à la sénéchaussée royale de Fontenay pour y être statué.

B. 1076. (Cahier.) — In-8°, 48 feuillets, papier.

1784-1785. — RIÉ (Baronnie). — Registre des audiences ordinaires et sommaires. — Louise Buor, veuve de René-Daniel Chasteigner, chevalier, seigneur du Bergeriou, dame chemière des fiefs de la Grande et Petite Peïge, en la paroisse de Saint-Hilaire-de-Rié, demanderesse en tous les cas de la coutume contre divers, ses tenanciers (31 janvier 1785, f° 2, v°). — Demoiselle Anne-Charlotte Le Bœuf de la Noue, fille majeure, héritière en partie de Charlotte-Aimée Le Bœuf, sa mère, qui l'était de Jean-Baptiste Le Bœuf, chevalier, seigneur de la Noue, son père, et, en cette qualité, propriétaire de la seigneurie de Béroutte, dont font partie les fiefs de Larginière et des Callaudries, paroisse de Saint-Hilaire-de-Rié, ayant repris l'instance au lieu de Bonaventure Le Bœuf, son père, et, en cette qualité, propriétaire de la seigneurie de Béroutte, dont font partie les fiefs de Larginière et des Callaudries, paroisse de Saint-Hilaire-de-Rié, ayant repris l'instance au lieu de Bonaventure Le Bœuf, son père, qui a eu sa garde noble, demanderesse comme ci-dessus, contre André Gaudin, sieur du Breuil, négociant à Nantes, propriétaire de la métairie du Grand Bois-Rorteau, susdite paroisse (1^{er} août 1785, f° 7, v°). — Dame d'Asson, épouse séparée de biens de messire Servanteau, chevalier, seigneur de l'Échasserie, demanderesse en reconnaissance de billet, contre Anne Ganacheau, veuve en dernières noces de Pierre Merlet, cabaretier (5 septembre 1785, f° 11). — Marie-Angélique Josnet de la Morinière, épouse non commune en biens de noble homme René-Pierre-Élie Josnet, sieur de la Navarrière, dame de la châtellemè de la Morinière, demanderesse en paiement de devoirs féodaux contre le fermier de la métairie de Villevert, paroisse de Notre-Dame-de-Rié (5 décembre 1785, f° 15). — Louis-François Palvadeau, notaire royal et procureur, Jacques Roblot, marchand, et Françoise Palvadeau, sa femme, héritiers de Louis Palvadeau et Françoise Gaborit, leurs père et mère, beau-père et belle-mère, demandeurs en exécution d'un acte obligatoire, contre le nommé Burgaud, journalier, et sa femme (23 janvier 1786, f° 20). — Enregistrement

de la commission de receveur des consignations dans l'étendue de la baronnie de Rié, accordée, le 25 novembre 1785, à Robert-Marie Sallo, notaire et greffier de la dite baronnie, par Charles Vinet, conseiller du Roi, receveur des consignations du siège royal de Fontenay-le-Comte et des justices seigneuriales et subalternes y ressortissantes (23 janvier 1786, f° 24, v°). — Louis-Marie-Pierre de Goué, écuyer, chevalier, seigneur de la Surie, au nom et comme tuteur des enfants mineurs des feus Joseph-Charles-Marie de Goué, écuyer, seigneur du Marchais, et Gabrielle, de La Fontenelle, demandeur en paiement des intérêts de la somme de 1,459 livres à lui dus pour cession de bestiaux, contre les fermiers de la métairie des Grandes Rozelières (3 juillet 1786, f° 34, v°). — Alexandre-Gaspard Gourdeau de Montigny, titulaire de la chapelle de la Chevalerie, demandeur aux fins de la visite de la métairie et dépendances du même nom, contre François Guyon, fermier (9 septembre 1786, f° 40, v°). — Sentence condamnant François Benêteau fils, laboureur, à se charger d'un enfant à lui appartenant et qu'il avait exposé dans la nuit du 30 novembre dernier pour s'en débarrasser, à l'entretenir et à le faire élever dans la religion catholique et à payer une amende de 3 livres applicable aux pauvres de la charité de la paroisse de Saint-Hilaire-de-Rié (4 décembre 1786, f° 41, v°). — Demoiselle Louise-Charlotte de La Rochefoucauld-Bayers, demoiselle de la Clérie, demanderesse en tous les cas de la coutume, contre le titulaire du bénéfice des Cahaux (*id.*, f° 42). — Louis-Auguste de Villars-Poléon, chevalier, seigneur de l'Audardière, à cause de sa femme, demandeur en fournissement d'un titre nouvel de la rente de 50 livres et paiement de 10 années d'arrérages contre divers (8 janvier 1787, f° 44, v°).

B. 1077. (Cahier). — In-8, 54 feuillets, papier.

1787-1790. — Justice seigneuriale de la baronnie de Rié. — Registre des audiences ordinaires et sommaires. — Enregistrement de l'arrêt du Parlement de Paris, en date du 27 novembre 1786, qui ordonne que les curés, notaires et autres personnes publiques qui recevront des testaments contenant des legs pieux seront tenus d'en donner avis aux substitués du procureur général du Roi, dans les prévôtés, châtellenies royales et autres sièges royaux et aux procureurs fiscaux des justices subalternes (7 mai 1787, f° 6). — Sentence entérinant le testament de feu Jacques Clément,

curé de Saint-Hilaire-de-Rié (4 juin 1787, f° 8, v°). — Dépôt au greffe de pièces de procédure concernant l'affaire pendante entre Jean-Baptiste Levêque, chirurgien-juré, et Pierre Fortin, fermier (25 juin et 25 juillet 1787, f° 10, v°). — Louis de Jouenne d'Esgrigny, vicair général de l'archevêché de Bordeaux, titulaire du prieuré de Saint-Grégoire de l'Aiguillon, en cette qualité seigneur des fiefs en dépendant, demandeur en tous les cas de la coutume et en reprise de l'instance commencée par feu René-Rodolphe Billard, ci-devant titulaire du dit prieuré, contre le propriétaire de la métairie des Grandes Rozelières et notamment de quatre journaux de pré en dépendant appelés les Crénelles, situés dans la paroisse de Saint-Hilaire-de-Rié (5 mai 1788, f° 18). — Louis-François Gourdeau, chevalier du Plessis et de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien lieutenant des vaisseaux du Roi, au nom et comme curateur de Joseph-Charles-Henri et Hortense-Suzanne-Louise-Aglaé Gourdeau, enfants mineurs des feus Joseph-Henri-Marie-Léon Gourdeau, chevalier, seigneur du Plessis-Rozay et autres lieux, et Suzanne-Modeste Le Bœuf des Brunières, demandeur en désistement de la possession indue de six charruies de terre appelées les Vallées, contre Charles Moreau, sieur du Retail, licencié ès-lois (2 juin 1788, f° 21). — Sentence rendue à la requête de Jacques Clément des Grondinières, commissaire des marais et canaux de la paroisse de Saint-Hilaire-de-Rié, et condamnant Jean Chevrier, journalier, et autres, à payer les frais de la présente instance s'élevant à 68 livres 5 sous 9 deniers, pour avoir coupé et arraché des herbes et abrisseaux croissant dans les garennes et autres sables de la baronnie de Rié et pour y avoir fait pacager leurs montures et brebis (26 septembre 1788, f° 24, v°). — Enregistrement des déclarations du Roi, en date des 28 avril et 21 mai 1789 concernant les atouplements (6 juillet 1789, f°s 33, v° et 34, v°). — Louis-Gabriel Cordon, docteur en médecine, demandeur en reconnaissance de bail à ferme, contre Gilles Berthomé, laboureur (5 octobre 1789, f° 40). — Thérèse Montaudouin, veuve de René-Élisabeth Martel, chevalier, baron de Rié, seigneur du Pé et autres lieux, au nom et comme mère tutrice de Adélaïde et Claire Martel, ses filles mineures, demanderesse en vindication contre demoiselle Catherine-Bénigne de Bessay de la Guittière (8 février 1790, f° 42, v°). — Requêtes du procureur fiscal portant lecture, affiche et publication de 65 lettres patentes du Roi sur décrets de l'assemblée nationale (22 mars, 14 juin et 6 septembre 1790, f°s 46, v°, 48, v°, et 52, v°).

B. 1078. (Cahier.) — In-8°, 40 feuillets, papier.

1781-1782. — SAINT-CRISTOPHE-DU-LIGNERON (Châtellenies). — Registre des audiences des châtellenies de Saint-Christophe-du-Ligneron, les Morvillières, le Verger, le Fief et autres lieux. — Comparution au greffe de la dite seigneurie de Jean-Aimé-Augustin Rouvière, avocat, à l'effet de faire enregistrer : 1° les lettres de provision de sénéchal des susdites châtellenies à lui accordées, le 4 septembre 1780, par Benjamin-Louis Mauclere, chevalier, seigneur de Mareonay et des fiefs précités ; 2° son jugement de réception au siège présidial de Poitiers, le 7 juillet 1780, en qualité de sénéchal de la baronnie de Commoquiers-lès-Challans et de l'abbaye royale de Breuil-Herbault (7 juin 1781, f° 1). — Réception : de Aimé-Marie Guyet, praticien, comme notaire et procureur (*id.*, f° 2, v°) ; — de Sébastien-Charles Rouvière, praticien, comme procureur fiscal et notaire (15 novembre 1781, f° 4) ; — de Louis-Claude-Joseph Baussan, bourgeois, comme sergent, garde bois, chasse et pêche (20 décembre 1782, f° 6) ; — de Jean Cantin, sergent des commanderies de Coudrie et ses annexes, en la même qualité que le précédent (20 décembre 1781, f° 7). — Acceptation de la démission de Aimé-Marie Guyet, ci-dessus désigné, en qualité de procureur et réception du même en la charge de greffier en chef, laquelle est incompatible avec celle de procureur, la dite réception suivie de lettres de provision datées du château du Verger, le 6 février 1782 (8 février 1782, f° 8, v°).

B. 1079. (Cahier.) — In-8°, 40 feuillets, papier.

1782-1785. — Justice seigneuriale des châtellenies de Saint-Christophe-du-Ligneron, les Morvillières, le Verger et le Fief. — Registre des audiences. — Ordonnance du sénéchal faisant défense : 1° à tous cabaretiers, aubergistes et vendant vin de donner à boire, à manger et à jouer les jours de fête et dimanches, pendant le service divin, ni souffrir chez eux à heure indue, qui sera 8 heures depuis la Saint-Michel jusqu'à Pâques, et 10 heures depuis Pâques jusqu'à la Saint-Michel, à peine de 5 livres d'amende et du double en cas de récidive ; 2° à aucune personne de laisser vaguer des cochons dans les rues à peine d'amende arbitraire et de confiscation ; 3° à tous boulangers de vendre

leurs pains à plus haut prix que celui qui est réglé, avec injonction de les faire de poids et de blancheur convenable, bien cuits et bien laborés et de tenir leurs boutiques bien garnies, sous peine de 3 livres d'amende pour la première fois, 10 livres pour la seconde, et en cas de contravention pour la troisième fois, leurs fours seront murés et leurs boutiques fermées ; 4° à tous marchands ouvriers et fabricants, de vendre et acheter autrement qu'au poids du Roi et de se servir d'autre aune que celle de Paris, ferrée par les deux bouts et étalonnée, sous peine de confiscation, de 6 livres d'amende et même de punition suivant l'exigence des cas ; 5° à toutes personnes, d'allumer du feu dans les rues, de tirer des armes à feu et pétards, sous quelque prétexte que ce soit ; 6° à tous garçons, sous mêmes peines, de se promener le soir avec bâtons, comme de faire aucun bruit ni tapage, sous peine d'être regardés comme perturbateurs du repos public, et même sur le simple soupçon, d'être regardés comme tels ou maraudeurs (7 juin 1782, f° 1). — Enregistrement du certificat accordé à Jean Barraud, en qualité de soldat provincial du tirage de l'année 1777 pour la paroisse de Saint-Christophe, subdélégation de la Roche-sur-Yon, à l'effet d'être exempté de la taille pendant un an, et s'il se marie dans le cours de la dite année, pendant deux autres années, suivant l'article 11 du titre 10 de l'ordonnance du 1^{er} décembre 1774 (28 mai 1783, f° 6). — Réception de Augustin-Aimable Renou, praticien, comme notaire et procureur (8 avril 1785, f° 7, v°).

B. 1080. (Cahier.) — In-8°, 12 feuillets, papier.

1785-1787. — Justice seigneuriale des châtellenies de Saint-Christophe-du-Ligneron, les Morvillières, le Verger et le Fief. — Registre des audiences. — Pierre Guillon, bachelier en théologie, prieur de la paroisse de Soullans, demandeur en paiement d'un boisseau de blé, moitié seigle moitié froment, pour droit de boisselage, contre Louis Cornevin, aubergiste (24 novembre 1786, f° 2). — Enregistrement : de l'ordonnance du lieutenant général de la sénéchaussée de Poitou, en date du 16 novembre 1786, sur l'exercice des justices subalternes ressortissant à la dite juridiction (23 février 1787, f° 4) ; — de l'ordonnance des officiers de la même sénéchaussée, en date du 14 décembre 1786, portant exécution des arrêts et règlements du Parlement de Paris de 1684, 1693 et 1733, relatifs aux appositions et reconnaissances de scellés et inventaires (*id.*, f° 6, v°).

B. 1081. (Liasse.) — In-8°, 48 feuillets, papier.

1787-1789. — Justice seigneuriale des châtellenies de Saint-Christophe-du-Ligneron. — Registre des audiences. — Enregistrement : de l'ordonnance de la sénéchaussée de Poitiers du 29 janvier 1787 relatif à l'établissement d'un état statistique des justices subalternes relevant du dit siège, et de l'arrêt du Parlement de Paris, du 9 février 1787, prescrivant son exécution (18 mai 1787, f° 1) ; — de l'édit du Roi, de novembre 1787, concernant ceux qui ne font pas profession de la religion catholique (13 juin 1788, f° 9). — Noble homme Alexandre-Thomas Bouvier, bourgeois, et Anne-Françoise Guilbaud, son épouse, Sébastien-Charles Rouvière, notaire et procureur fiscal de cette cour, et Marie-Jeanne-Thérèse Bourcier, son épouse, demandeurs en partage des successions immobilières des feus Jean et Augustin Guilbaud, contre Aimé-Marie Guyet, notaire et greffier de la susdite juridiction, et Marie-Anne Guilbaud, son épouse, Charles Dodin, marchand tanneur, comme père de son enfant mineur et de feu Marie-Jeanne Guilbaud, veuve en premières noces de Jacques Bourcier, Louis-Charles Sauvaget, aussi marchand tanneur, et Marie-Anne Bourcier, son épouse, demoiselle Louise Bourcier, fille mineure, Louise-Félicité Pinçon, veuve de Jacques Guilbaud, fermier, comme mère de leurs enfants mineurs et Jean Guilbaud, fermier (7 août 1789, f° 17).

B. 1082. (Cahier.) — In-8°, 6 feuillets, papier.

1782-1783. — Justice seigneuriale des châtellenies de Saint-Christophe-du-Ligneron, les Morvillières, le Verger et le Fief. — Registre des tutelles et émancipations. — Tutelle de Charles Ferré, fils de feu Jean Ferré, décédé au moulin du Cartron, paroisse de Saint-Christophe, et de Marie Arnaud (12 avril 1782, f° 1). — Émancipations : de Marie et Joseph-Gabriel Fradet, enfants des feus Jean Fradet et Marie Oury, demeurant au dit bourg (6 septembre 1782, f° 2, v°) ; — de Jean Guilbaud, fils de noble homme Jacques Guilbaud, fermier, et de feu Marie-Louise Porteau, demeurant à la Faglinière, paroisse d'Apremont (2 janvier 1783, f° 4, v°).

B. 1083. (Cahier.) — In-8°, 24 feuillets, papier.

1783-1786. — Justice seigneuriale des châtellenies de Saint-Christophe-du-Ligneron et les Morvillières. — Registre des tutelles et émancipations. — Tutelles : de Marie Dufief, fille de feu Jacques Dufief, laboureur, et Louise Groussin (4 février 1785, f° 3) ; — des enfants mineurs des feus Jacques Chaillou, meunier, et Marie Locteau, sa femme, demeurant au village du Coin, paroisse de Saint-Christophe (8 avril 1785, f° 6). — Émancipations : de Jeanne et Marie Barraud, filles de feu Charles Barraud, laboureur, et Marie Bourmaud, demeurant au village du Marchais, paroisse de Saint-Christophe (17 septembre 1785, f° 11). — Tutelle de Pierre Porteau, fils de feu Jean Porteau, laboureur, et Catherine Lambert (25 janvier 1786, f° 16) ; — des enfants mineurs de feu Jean Chevallier, marchand, et de Marie-Anne Fradet (31 mai 1786, f° 20, v°).

B. 1084. (Cahier.) — In-8°, 24 feuillets, papier.

1782-1785. — Justice seigneuriale des châtellenies de Saint-Christophe-du-Ligneron, les Morvillières et le Verger. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Jean Doussain, marchand, à Jean Girard, également marchand, d'un pré nommé les Boucheries, paroisse de Saint-Christophe, moyennant 900 livres (10 mai 1781, f° 3, v°) ; — par Joseph Robreteau, sergent, à Pierre Chatelai, maître boulanger au dit bourg, de quatre chambres basses, où le vendeur fait sa demeure, dans une maison sise au bourg de Saint-Christophe, moyennant la rente de 24 livres et la somme de 240 livres (11 février 1783, f° 9, v°) ; — par Pierre Gobin, bourgeois, demeurant au bourg de Legé, à René et Louis Legats frères, laboureurs, de deux pièces de terre labourable, situées à la Thibaudière, paroisse de Saint-Christophe, et sous la condition de réméré jusqu'à la St-Jean prochaine (21 février 1784, f° 13, v°). — Amortissement de la rente de 55 livres et de celle de 10 livres dues à Simon-Pierre Garnier, notaire et procureur de la principauté de Talmont, par Gabriel Goupil, maréchal-taillandier et autres, représentant Louis Rabiller et François Fumé, auxquels le dit Garnier avait arrenté une bor-

derie située au village de la Grande Brosse, paroisse de Saint-Christophe-du-Ligneron, le dit amortissement fait moyennant la somme de 4,300 livres (15 novembre 1784, 1^o 20, v^o).

B. 1085. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1780-1789. — Justice seigneuriale des châtellenies de Saint-Christophe-du-Ligneron, les Morvillières, le Verger et le Fief. — Procédures civiles. — Copie des lettres de provision : de Aimé-Marie Guyet, comme notaire et procureur (22 février 1780) ; — de Louis-Claude-Joseph Baussan et de Jean Cantin, comme sergents et gardes (1^{er} décembre 1781) ; — de Augustin-Amable Renou, comme notaire et procureur (2 août 1784). — Voir pour les trois premiers, B. 4078. — Acte de réception de Étienne-Joseph Gautreau, huissier royal, en qualité de notaire et procureur (6 juin 1783). — Procès-verbaux : d'apposition et levée de scellés et d'inventaire de meubles concernant les successions : de Jacques Fradet, menuisier (21 juin au 7 juillet 1785) ; de Pierre-Doux et Brigitte Chaillou, sa femme (16 juillet au 7 octobre 1785) ; de Thérèse Debureau, veuve de Jean-Vincent Priou, perruquier (15 juillet au 10 décembre 1787), etc. ; — d'audition de parties sur renvoi des Consuls de Poitiers pour François Marchais l'aîné, marchand boucher, et vice versa (5 et 6 novembre 1787, 15 et 16 mai 1788) ; — de déclaration de grossesse ; — d'émancipation ; — de curatelle *ad hoc*.

B. 1086. (Cahier.) — In-8^o, 10 feuillets, papier.

1771-1774. — SAINT-GILLES-SUR-VIE (châtellenie). — Registre des audiences ordinaires et sommaires. — Comparution de Joseph Brethé de la Guibrière, écuyer, curé de Saint-Gilles-sur-Vie, par-devant le greffier de la châtellenie, à l'effet de déposer entre les mains de ce dernier, pour être communiqué à qui il appartiendra, un paquet cacheté contenant les révélations à lui faites par différents particuliers, en conséquence du monitoire qu'il a publié à sa messe paroissiale, pendant trois dimanches consécutifs, accordé sur la plainte présentée par MM. Cadou, Tardy, Joubert et Richard, à l'official de l'Évêché de Luçon (22 mai 1772, 1^o 2, v^o). — Zacharie Gaborit, clerc minoré, Hilaire Giron, notaire et procureur au duché de

Retz, pairie de France, siège de Machecoul, comme époux de Marie-Jeanne Gaborit, et demoiselle Marie-Suzanne Gaborit, demandeurs en paiement d'un billet contre Michel-François Meunier, sa femme, et Jean Hubert, boulanger, fripiier et aubergiste (14 octobre 1773, f^o 4). — André Michaud, négociant à l'Île-d'Yeu, demandeur en reconnaissance de signature au bas de plusieurs billets, contre Louis Quebaud, sergent, comme curateur à la succession vacante de Jean Touroul, serrurier, et sa femme (26 mai 1774, f^o 7 et 8). — Charles Chauviteau, directeur de la poste de Saint-Gilles, et Madeleine Dekaire, son épouse, demandeurs en paiement de trois années d'arrérages de la rente de 30 livres, contre le même Quebaud *ès dites qualités* (27 mai 1774, f^o 10).

B. 1087. (Cahier.) — In-8^o, 32 feuillets, papier.

1773-1778. — Justice seigneuriale de la châtellenie de Saint-Gilles-sur-Vie. — Registre des audiences ordinaires et sommaires. — Noble homme Antoine Gratton, ancien commissaire aux classes de la marine de l'Île-d'Yeu, pensionné de sa Majesté, demandeur en reconnaissance de signature apposée au bas d'un billet, contre Louis Quebaud, sergent, comme curateur à la succession vacante de Jean Touroul (19 janvier 1775, 1^o 7, v^o, voir article précédent). — Jean-Marie Nobiron, Élu aux Sables-d'Olonne, demandeur en saisie-arrêt, contre Dominique Gaborit, marchand-meunier et fermier, et autres (9 mars 1775, f^o 11, v^o). — Dépôt de productions au greffe (25 février et 5 mars 1777, f^o 26, v^o à 27 v^o). — Noble homme Arouet-Mathieu Moubeau, négociant, et Marie-Suzanne Boucheron, son épouse, fille et héritière de Marie Gaborit, qui l'était du sieur Émery Gaborit, négociant, demandeur en paiement d'arrérages de rente, etc., contre Charles Michon, journalier, comme père de ses enfants (19 février 1778, f^o 31).

B. 1088. (Cahier.) — In-8^o, 31 feuillets, papier.

1778-1789. — Justice seigneuriale de la châtellenie de Saint-Gilles-sur-Vie. — Registre des audiences ordinaires et sommaires. — Marie-Marguerite-Aimée Segretain, veuve de Jean Collinet, capitaine de navire, et Anne Segretain, veuve de Jacques Bonnin, notaire, dames propriétaires du fief des Métairies, autrement

fief du Quart, paroisse de Givrand, demanderesses en tous les chefs de la Coutume contre les propriétaires de deux métairies, au fief susdit (10 décembre 1778, f° 2). — Interdiction pour un an de Louis Quebaud, en qualité de sergent de la seigneurie de Saint-Gilles (11 mars 1779, f° 4, v°). — Henri-Jean-Baptiste-Louis-Marie de Fontaine, chevalier, seigneur de la Rivière, et Catherine Rousseau, sa servante, demandeurs en complainte, contre François Deroux, marchand, et demoiselle Marie-Jeanne Clavurier (23 décembre 1779, f° 9). — Charles Marcetteau, fermier, demandeur aux fins de visite de la métairie de la Revraie, paroisse de Saint-Gilles-sur-Vie, contre René Buffet, ancien colon de la dite métairie (7 novembre 1782, f° 24). — Marie-Radégonde-Hyacinthe Morisson, veuve et légataire universelle de Étienne-Marie Tardy, licencié ès-lois, demanderesse en entérinement de testament, contre Marie-Marguerite Cordon, veuve de maître Gaudin, licencié ès-lois, Pierre Rambert, notaire et procureur, et autres, tous héritiers du dit feu Tardy (22 mai 1783, f° 25). — Louis Goupilleau, bourgeois, demandeur en paiement du loyer de deux chambres, contre Pierre Groisard, marinier (15 juillet 1784, f° 30). — Marie-Rose Spoulet, pensionnaire aux religieuses hospitalières de l'hôpital Saint-Yves, à Rennes, veuve de Joseph-Marie Lorteau, prieur de Saint-Gilles, suivant leur contrat de mariage du 6 novembre 1750, demanderesse en reconnaissance des scellés et inventaire des meubles dans la maison où est décédé le dit sieur Lorteau, à Saint-Gilles, contre Gabriel Dardel de la Martinière, président de l'Élection des Sables, et Marie-Anne Nobiron, son épouse, Charles-François Dardel de la Géttrie, avocat en Parlement, et Catherine-Henricette-Joséphine Nobiron, son épouse, Jean-Baptiste-Jacques-René-Joseph Sourrouille de la Cailletière, avocat en Parlement, et Marie-Victoire-Charlotte Nobiron, son épouse, les dites dames Nobiron, seules et uniques héritières aux meubles du feu sieur Lorteau, leur oncle paternel, et contre Louis-René Marchal, écuyer, seigneur de Saincy, fils, conseiller du Roi, économe général nommé par arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 2 avril 1782, pour faire la régie, recette et administration des revenus temporels des archevêchés, évêchés, abbayes, prieurés conventuels et autres bénéfices à la nomination du Roi, représenté par Félix Jouanneau, fondé de sa procuration générale et spéciale et son directeur au diocèse de Luçon, Jacques-André-Louis Coujard, sénéchal de Saint-Gilles, en qualité d'exécuteur testamentaire du dit feu Lorteau, et René Brunelleau, se disant légataire aux meubles du

même Lorteau (4 janvier 1786, f° 39). — Ephrem Cavois, négociant, et Marie Bodard, son épouse, demandeurs en délivrance de deniers, contre le sieur Courgouillet de la Quilleterie, négociant à Nantes, et Élisabeth Brethomé, son épouse, et autres, tous créanciers du sieur François Deroux, demandeurs en saisie-arrière et défendeurs en délivrance de deniers (26 mars 1789, f° 51).

B. 1089. (Cahier.) — In-4°, 3 feuillets, papier.

1789. — Justice seigneuriale de la châtellenie de Saint-Gilles-sur-Vie. — Registre des audiences ordinaires et sommaires. — Sentence portant entièrement du testament de feu Louise Babin, épouse de Pierre-Constant Deverre, marchand, et ordonnant qu'inventaire et vente seront faits des meubles et effets mobiliers délaissés par la dite testatrice (13 août, 1789, f° 2).

B. 1090. (Cahier.) — In-8°, 4 feuillets, papier.

1772-1781. — Justice seigneuriale de la châtellenie de Saint-Gilles-sur-Vie. — Registre des matières criminelles. — Ordonnances du sénéchal : portant que les nommés Jean Touroul, serrurier, Charles Touroul, garçon serrurier, et Mathurin Malécot, meunier, accusés de vol de blé, seront conduits dans les prisons du siège royal de Poitiers, dont relève la châtellenie de Saint-Gilles-sur-Vie, pour être interrogés par le lieutenant criminel du ditsiège, conformément à l'article 14 de l'édit de février 1771 (30 juillet 1772, f° 1); — portant que François Deroux et Marie-Jeanne Clavurier, accusés, seront assignés au parquet de Saint-Gilles pour y être interrogés (17 juillet 1779, f° 2, v°), et convertissant en enquête les informations commencées contre eux (4 août 1789, *id.*); — portant que Pierre Velain, René Breleau et Paul Papin, accusés de violence et de maltraitement, seront assignés comme les précédents à St-Gilles et pour la même cause (18 juillet et 21 septembre 1781, f°s 3, v°, et 4).

B. 1091. (Cahier.) — In-8°, 12 feuillets, papier.

1772-1779. — Justice seigneuriale de la châtellenie de Saint-Gilles-sur-Vie. — Registre de police. —

Ordonnances du sénéchal : faisant défense à toutes personnes de se servir de la fausse monnaie, qui circule en ce moment, et leur enjoignant de déclarer ceux de qui il l'ont reçue, sous peine de contrainte et même d'emprisonnement (11 juin 1772, f° 1, v°) ; — faisant défense à tous les justiciables de cette juridiction de laisser vaguer sans gardiens, aucuns bestiaux, chevaux, mulets et ânes, entravés ou non entravés, à peine de 10 livres d'amende (20 avril 1775, f° 4, v°) ; — faisant défense aux boulangers de ce lieu de vendre le pain au-dessus du prix fixé par les ordonnances, à peine de 10 livres d'amende pour la première fois et de plus grande peine en cas de récidive (13 juin 1776, f° 6, v°) ; — enjoignant à tous les propriétaires des maisons de cette ville de faire reconstruire leurs pavés vis-à-vis de leur propriété et leur faisant défense de mettre de la paille et du chaumé à pourrir dans certaines rues sous peine de 10 livres d'amende (20 novembre 1777, f° 9, v°). — Sentences condamnant des boulangers à une amende de 10 livres pour avoir vendu du pain au-dessus du prix fixé, contrairement à l'ordonnance de 1776 ci-dessus spécifiée (2 janvier 1777, f° 7, v°, et 22 août 1778, f° 11, v°).

B. 1092. (Cahier.) — In-8°, 13 feuillets, papier.

1780-1790. — Justice seigneuriale de la châtellenie de Saint-Gilles-sur-Vie. — Registre de police. — Ordonnances du sénéchal : faisant défense à toutes personnes de galoper à cheval dans les rues de Saint-Gilles, sous peine de prison et de 10 livres d'amende, pour la première fois, et de plus grande peine en cas de récidive (27 avril 1780, f° 1) ; — enjoignant aux marchands étrangers, qui viennent acheter de la sardine, de la faire arrimer sous les halles de ce lieu, et non ailleurs, sous peine de 3 livres d'amende, et faisant défense à toutes personnes de s'attrouper ni apporter aucun trouble aux arrimeurs de sardines de cette ville, sous les peines de droit, permettant enfin aux habitants de Saint-Gilles de prendre de la sardine sur les nattes, en payant, sur le refus des pêcheurs de leur en vendre (11 juin 1784, f° 3, v°) ; — faisant défense : 1° à tous habitants de Saint-Gilles de laisser dans les rues aucuns décombres ni matériaux, trois jours après la fin de leurs réparations ou constructions, et de creuser dans les rues aucune fosse pour éteindre de la chaux à peine de 10 livres d'amende, 2° à tous marchands de sardines et aux arrimeuses, de laisser égoutter sous les

halles leurs paniers de sardines, à peine de 3 livres d'amende (5 juin 1788, f° 8, v°) ; — portant exécution de l'arrêt de la Cour de céans, du 11 décembre 1782, qui proscribit la plantation d'un mai à Saint-Gilles, et ce sur l'invitation de la municipalité du dit lieu laquelle a été « informée que des esprits, ennemis du bon ordre, sous le nom de garne (*sic*) nationale ou vologataires nationales ont, par contravention aux loix connues, formé le projet de planter un mai, ce qui, partout ailleurs, pourroit être regardé comme indifférent, mais qui ne peut-être considéré à Saint-Gilles que comme un projet de faire revivre les anciens troubles » (20 mai 1790, f° 42, v°).

Prix de la livre de pain

	18 janvier 1781.	19 janvier 1786.	12 mars 1789.
1 ^{re} qualité :	1 sou 11 deniers.	3 sous 2 deniers.	3 sous 3 deniers.
2 —	1 — 5 —	2 — 8 —	2 — 9 —
3 —	1 — » —	2 — 3 —	2 — 4 —

Prix de la livre de viande

	4 janvier 1781.	11 mai 1786.	21 janvier 1790.
Bœuf et veau :	6 sous la livre.	7 sous.	6 sous 6 deniers.
Mouton :	5 sous.	néant.	id.
Vache :	5 sous.	6 sous.	5 sous 6 deniers.

B. 1093. (Cahier.) — In-4°, 24 feuillets, papier.

1790-1792. — Justice seigneuriale de la châtellenie de Saint-Gilles-sur-Vie. — Registre des insinuations. — Ventes : par René Boubier, sieur de Bourg-l'Abbé, licencié en droit, à François Beroux, aubergiste, d'une maison au bourg de Saint-Gilles, moyennant la rente de 24 livres (19 septembre 1767, f° 27). — par Thérèse Joubert, veuve de Jean Rafin, notaire et greffier de cette juridiction, au même, d'un emplacement vulgairement appelé le Chais, dans lequel il y a une petite chambre en mesure, situé au dit bourg, moyennant 450 livres (26 novembre 1770, f. 3, v°) ; — par René Collinet de la Charrault, sénéchal de la châtellenie du Perrier, au nom de Pierre Neau, pêcheur, et autres, à Pierre Nicou, meunier, de la morté d'un

moulin, appelé le Moulin-Vieux, paroisse de Saint-Gilles, moyennant la somme de 200 livres, un pot-de-vin de 24 livres et autres charges (29 juillet 1770, f° 5); — par Jacques Cadou, négociant, au nom de Pierre Guiard, sieur du Perré, négociant en la ville de Nantes, à Étienne-Marie Tardy, licencié ès-lois, de plusieurs pièces de terre, paroisse de Saint-Gilles, moyennant 400 livres (20 octobre 1771, f° 10, v°); — par Pierre Roy, notaire et procureur à la Motte-Achard, et Anne-Ursule Jodet, son épouse, à Louis Fruchard, négociant, d'une maison à Saint-Gilles-sur-Vie, et d'une borderie, au village de la Chênelière, susdite paroisse, moyennant 2,440 livres (19 octobre 1771, f° 12, v°). — Amortissement de la rente foncière de quatre livres due par Yves Richard, maître boulanger, à demoiselle Charlotte Grolleau, fille majeure, sur une maison située à Saint-Gilles, moyennant 80 livres (29 août 1771, f° 48, v°).

B. 1091. (Cahier.) — In-4°, 48 feuillets, papier.

1772-1780. — Justice seigneuriale de la châtellenie de Saint-Gilles-sur-Vie. — Registre des insinuations. — Ventes : par Thérèse Boucaud, veuve de Jacques Cadou, capitaine de navire, demoiselle Thérèse Benéteau, fille majeure, faisant tant pour elle que pour maître Salomon Benéteau, son frère, et demoiselle Marie Boucaud, aussi fille majeure, faisant tant pour elle que pour maître Jacques Boucaud, son frère, tous héritiers de demoiselle Louise David, fille majeure, à René Joubert, bourgeois, d'une maison à Saint-Gilles-sur-Vie, avec un jardin, moyennant 800 livres (27 janvier 1773, f° 3); — par François-Joseph Jousserant, marchand-orfèvre, et Françoise Nicolleau, son épouse, à François Renaud, sieur de la Favrie, procureur fiscal de Coëx, et Marguerite Nicolleau, son épouse, de la métairie de la Cantinière, paroisse de Saint-Gilles et autres circonvoisines, et de la rente foncière de seize livres treize sous quatre deniers, à la charge de payer à l'acquit des vendeurs la rente de 85 livres due par eux aux héritiers Mosneron, négociant à Nantes, et moyennant la somme de 8,633 livres (1^{er} juillet 1773, f° 9); — par Étienne Goupilleau, maître chirurgien, et Gabrielle Joubert, son épouse, à Jean-Baptiste Vidal, receveur des aides à Saint-Gilles-sur-Vie, et Rosalie Joubert, son épouse, du quart au total d'une maison sise au dit bourg et indivise entre les comparants, moyennant 450 livres (18 avril 1773, f° 13); —

par Louis Fruchard, lieutenant canonnier de la garde du Poitou, à Hilaire Giron, procureur fiscal de Saint-Gilles-sur-Vie, d'une maison au dit bourg, moyennant 300 livres (24 mars 1773, f° 23, v°); — par André Moiseau, élève des Écoles royales vétérinaires, faisant tant pour lui que pour son épouse et pour Jacques Moiseau, garçon majeur, son frère, à Aimée Tardy, épouse de Jacques Ferroul, second capitaine de navire, absent, au voyage de l'Amérique, duquel elle a déclaré avoir ordre et pouvoir verbal, d'une maison appelée la Prêche, sise à Saint-Gilles, avec une cour, et de cinq boisselées et demie de terre labourable, dite paroisse, moyennant 1,224 livres, et à la charge de payer à l'acquit des vendeurs la rente de 25 livres due au sieur Girard, maître chirurgien aux Sables (13 août 1776, f° 25); — par demoiselle Marie-Suzanne Gaborit, fille majeure, à maître Hilaire Giron, notaire et procureur fiscal de la châtellenie de Saint-Gilles et de celle de la Chaize-Giraud, et Marie-Jeanne Gaborit, son épouse, sœur de la venderesse, de la tierce partie pour laquelle elle est fondée dans les métairies de la Jolonnière et de la Bégaudière, actuellement réunies en une seule, paroisse de Saint-Gilles, et de pareille portion dans un jardin au dit bourg, moyennant la somme de 1,000 livres que le dit Giron paiera aux religieuses ursulines du couvent de Saint-Gilles, à l'acquit de la dite Suzanne Gaborit, pour son entrée en religion, et, en outre, moyennant les deux rentes viagères de 200 livres et de 30 livres, qui s'éteindront à la mort de la venderesse, et autres charges (4 octobre 1776, f° 28, v°); — par Charles-André-Augustin-Marie Servanteau, chevalier, seigneur de l'Échasserie, l'Audardière et autres lieux, cheval-léger de la garde, demeurant en son château de l'Audardière, près Coëx, à noble homme Étienne-Marie-Tardy, licencié ès-lois, d'un marais gast, vulgairement appelé l'Île-de-la-Félicité, et d'un pâtis au fief de Saint-Gilles, moyennant la rente de 80 livres (12 mars 1777, f° 31). — Convention entre Louise Dorion, fille majeure, unique héritière de feu noble homme Pierre Dorion, docteur en médecine, son frère, d'une part, et Joseph Grolleau, procureur fiscal de la baronnie d'Aprémont, notaire royal apostolique du diocèse de Luçon, et receveur des domaines du Roi au bureau du dit Aprémont, et Perrine Dorion, son épouse, d'autre part, au sujet du testament olographe et du codicile faits par le dit feu Pierre Dorion (21 octobre 1777, f° 34, v°). — Ventes : par Pierre-René Sourrouille, sieur de la Mortière, avocat et procureur fiscal au siège du comté

d'Olonne, au nom de Jacques Dupuy, négociant, à René Joubert, négociant, de la rente foncière de 100 livres assise sur les métairies de la Jolomnière, du Pavillon et sur divers domaines situés paroisse de Saint-Gilles et autres, moyennant 2,000 livres (13 février 1778, f° 40, v°); — par demoiselle Françoise Gabrielle Bethuys de la Bloire, à noble homme Pierre Mercier, sieur du Pin, officier au régiment provincial de Poitou, et Marie-Anne Delarozé, son épouse, de la moitié de la métairie du Pavillon, située au village de la Cantinière, paroisse de Saint-Gilles, moyennant la rente viagère de 500 livres, et le paiement de la moitié de deux rentes de 20 livres et de 60 livres dues à des tiers (10 août 1778, f° 42, v°); — par René Guyet, sieur de la Brosse, notaire, et Catherine Trichet, son épouse, à Laurent Poudevie, laboureur, et sa femme, d'un petit pré et de plusieurs boisselées de terre provenant de la succession de Pierre Trichet, chirurgien juré, frère de la vendeuse, moyennant la rente de 200 livres (18 août 1779, f° 43, v°).

B. 1095. (Cahier.) — In-4°, 20 feuillets, papier.

1780-1786. — Justice seigneuriale de la châtellenie de Saint-Gilles-sur-Vie. — Registre des insinuations. — Ventes: par Pierre Alexandre Degounor, bourgeois, à François Massé, aussi bourgeois, de la métairie de la Revraie, paroisse de Saint-Gilles-sur-Vie, moyennant la somme de 5,121 livres et le paiement de la rente de 15 livres due à un tiers (30 août 1781, f° 3, v°). — Extrait de la vente par licitation des immeubles provenant de la succession de feu Étienne-Marie Tardy, licencié ès-lois, faite en conséquence de la sentence rendue par le sénéchal de Saint-Gilles, le 3 juillet 1783, et comprenant, savoir: 1° l'île ou marais appelé la Félicité, dans laquelle est construite à neuf une maison, plus un pâtis, le tout paroisse de Saint-Gilles, adjugés à Joseph-Marie Lortéau, prieur du dit lieu, pour lui ou pour tel qu'il nommera dans l'an, moyennant 5,030 livres (31 juillet 1783, f° 8); 2° deux greniers bas à Saint-Gilles, et neuf boisselées de terre adjugés, comme dessus, à René Joubert, moyennant 2,410 livres (*id.*, f° 9); 3° une maison, appelée Caserne, au dit bourg, adjugée, comme dessus, au sieur Coujard, licencié ès-lois, moyennant 240 livres (*id.*, f° 10); 4° une maison, une écurie et un jardin au même lieu, adjugés, comme dessus, à Jacques Mercereau, greffier de l'Amirauté de Saint-Gilles, moyennant

2,050 livres (*id.*, f° 10, v°). — Extrait de l'adjudication faite à la barre de la cour de Saint-Gilles des immeubles de la succession de feu Marie Gaborit, au profit de Jean-Robert Desloges, négociant à Nantes, moyennant 370 livres (13 mai au 15 juillet 1784, f° 14). — Constitution de rente de 15 livres établie sur les biens de Jacques Mercereau ci-dessus désigné, et Marie-Julie Rouillé, son épouse au profit de Pierre Rozéro, notaire et greffier de cette juridiction, moyennant 300 livres (19 janvier 1785, f° 15, v°). — Vente: par Joseph-Marie Lortéau, ci-dessus désigné, Robert-Joseph-Marie Cahouet de Marolles, chevalier, seigneur de Saint-Gilles, Neuvy-en-Beauce, du Gamereau, et autres lieux, ci-devant premier lieutenant au premier régiment des cheval-légers, lieutenant des maréchaux de France au département d'Orléans, demeurant au dit Orléans, paroisse de Saint-Paterne, de la nue-propiété d'un pré situé près la descente de la Chabossou-nière, paroisse de Saint-Gilles, moyennant 1,200 livres (15 mai 1786, f° 19).

B. 1096. (Cahier.) — In-4°, 17 feuillets, papier.

1787-1790. — Justice seigneuriale de la châtellenie de Saint-Gilles-sur-Vie. — Registre des insinuations. — Ventes: par Marie-Françoise Petitgars, veuve de Joseph Gaudin, maire de la ville des Sables, à Antoine Malescot, ancien capitaine de navire, d'une petite chambre basse et d'un emplacement servant autrefois de chantier, à Saint-Gilles, moyennant la somme de 60 livres (20 août 1787, f° 3); — par noble homme Jean-Jacques Grolleau, avocat en Parlement, demeurant à sa maison de Fu Pinsonnière, paroisse de Saint-Laurent-du-Fenouiller, à Gabriel-Marie-François de Guerry, chevalier, seigneur de la Vergne, de la maison de la Charoulière, actuellement occupée par l'acquéreur, à Saint-Gilles, et d'un grand jardin en dépendant, moyennant le paiement de la rente de 15 livres due au seigneur du dit lieu et la somme de 5,400 livres, etc. (8 décembre 1787, f° 4); — par Jacques-Louis Degounor, avocat en Parlement, demeurant à la maison noble de la Tréville, paroisse de Bretonnolle, Charles-Marie Degounor de la Vrignaie, capitaine de navire, demeurant à la maison noble de la Vrignaie, paroisse de Challans, Philippe-Élisée Degounor, curé de Givrand, Pierre-Raphael-Louis Bodet de la Croix, bourgeois, demeurant à la Mongie, paroisse de Soullens, au nom et comme père de ses enfants mineurs et de feu

Charlotte-Catherine Degounor, Louis Degounor, ci-devant étudiant en médecine, pensionnaire au couvent de l'hôpital de Saint-Jean-de-Dieu de la Charité, à Château Thierry, Jean-Marie Degounor, capitaine de navire, et demoiselle Marie-Renée Degounor, fille majeure, demeurant les deux derniers séparément à la Fosse de Nantes, paroisse de Saint-Nicolas, tous héritiers de feu Pierre-Alexandre Degounor, leur frère, décédé en la ville de St-Gilles, à Gabrielle-Aimée Joubert, veuve de Étienne Goupilleau, maître en chirurgie, demeurant au bourg de Saint-Hilaire-de-Rié, d'une maison avec ses dépendances au dit Saint-Gilles, moyennant 1,800 livres (25 août 1783, f° 11) ; — par Marie-Jacob-René Bethuys de la Bloire, bourgeois, à Jacques Joubert, procureur fiscal de la baronnie de Commequiers-lès-Challans, de la rente foncière de 350 livres due par le sieur Pierre Mercier du Pin et son épouse, suivant contrat du 13 août 1779, pour cause d'acquisition de la seconde moitié de la métairie du Pavillon, moyennant la rente viagère de 120 livres, et à la condition que le dit vendeur et sa femme continueront à jouir de la rente de 350 livres ci-dessus, jusqu'à la mort de l'un et de l'autre (20 juin 1789, f° 14, voir B. 1094).

B. 1097. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1769-1772. — Justice seigneuriale de la châtellenie de Saint-Gilles-sur-Vie. — Procédures civiles. — Réception : de Jean Jodet, aubergiste, en qualité de sergent de la dite juridiction, sur les provisions à lui accordées par Catherine-Thérèse Damour, veuve de Jean Piou, écuyer, seigneur de Saint-Gilles-sur-Vie, Frossay, la Bourière et autres lieux, secrétaire du Roi, au nom et comme curatrice honoraire de Louis-Gabriel Piou, écuyer, son fils (12 juillet 1770). — Procès-verbaux : d'acceptation de commission d'experts à la requête de Marie-Louise Fleurisson, veuve de Étienne Giraudeau, notaire royal et procureur au siège de la principauté de Talmond, pour la visite de deux borderies, paroisse de Saint-Jean-de-Monts (14 décembre 1771) ; — d'apposition et levée de scellés sur les meubles dépendant de la succession : de François Benier, boulanger (5 juin 1769 et 31 mai 1770) ; de Gabriel Collinet, marinier (11 novembre 1771 et 21 mai 1772) ; de demoiselle Marie-Anne Delaire, fille majeure (2 et 12 mars 1772) ; de demoiselle Louise David, fille majeure (19 mai et 24 novembre 1772) ; de Jacques Tricouère, chirurgien juré (30 janvier et 28 mars 1772),

etc. ; — d'enquête sur commission des Consuls de Poitiers, pour Louis Aregnaudeau, marchand négociant, contre Pierre-François de la Rochefoucauld, chevalier, seigneur du Puy-Rousseau (21 février 1772) ; — de tutelle ; — d'émancipation : de Suzanne-Perrine-Émery-Marie et de Pierre-Louis-Émery-Jean Boucheron, enfants mineurs de Pierre Boucheron, négociant, et de feu Marie-Catherine Gaborit (9 avril 1772) ; de Antoine-Jacques-Aimé-Émery, Jean, Antoinette-Suzanne-Thérèse et Félicité Gratton, enfants mineurs de Antoine Gratton, bourgeois, et de feu Catherine Gaborit (30 avril 1772) ; de Marie-Madeleine, Henri-Joseph-Adrien, et Nicolas-François Cougnaud, enfants des feus Pierre Cougnaud, marchand, et Françoise Viaud (23 juin 1772), etc.

B. 1098. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1773-1774. — Justice seigneuriale de la châtellenie de Saint-Gilles-sur-Vie. — Procédures civiles. — Réception : de Hilaire Giron, ancien notaire et procureur au duché de Retz, siège de Machecoul, comme notaire et procureur à Saint-Gilles (9 décembre 1773). — de Louis-Joseph-Marie Nicollet, praticien, en la même qualité (16 décembre 1773). — Procès-verbaux : de déclaration de grossesse ; — d'apposition de scellés sur les meubles dépendant de la succession : de Marie Marchand, veuve de Gabriel Chabot, notaire et greffier de cette juridiction (4 décembre 1772), etc. ; — d'apposition et levée de scellés sur les meubles dépendant de la succession : de demoiselle Thérèse Benéteau, fille majeure (27 novembre 1773 et 20 juin 1774) ; de demoiselle Marie Mourain, veuve de Jacques Chantreau (20 et 29 décembre 1774), etc. ; — d'émancipation : de Jacques, Marie-Modeste, Rosalie-Thérèse-Marie-Florence et Marie-Madeleine Chabot, enfants des feus Gabriel Chabot et Marchand, cités plus haut (14 janvier 1773) ; de Suzanne-Gabrielle et Jean-Henri Goupilleau, enfants de feu Simon Goupilleau, procureur fiscal de cette juridiction, et de Catherine Jodet (27 avril 1774), etc. — Extrait du registre des baptêmes, sépultures et mariages de la paroisse de Saint-Hilaire de la Celle, à Poitiers, portant que le corps de maître Jean Touroul, serrurier, décédé d'hier dans les prisons de la conciergerie du Palais, âgé d'environ 50 ans, a été enterré, le 20 janvier 1773, dans le cimetière de la dite paroisse (4 février 1773) ; le dit extrait accompagné d'autres pièces concernant la succession

du même Touroul (12 février 1773 au 17 août 1774, voir B. 1090).

B. 1099. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1775-1777. — Justice seigneuriale de la châtellenie de Saint-Gilles-sur-Vie. — Procédures civiles. — Réception : de François-Zacharie-Vincent Gaborit, clerc minoré et praticien, en qualité de notaire et procureur (11 mai 1775). — Procès-verbaux : de nomination et d'acceptation de commission d'experts à la requête de Charles Mourain, sieur du Vignaud, négociant, pour la visite et estimation de six boissellées de terre, par lui vendues à vil prix à Jacques Jolet, fermier, et qu'il voudrait retirer attendu qu'il y a lésion d'outre moitié (3 et 7 août et 21 décembre 1775), etc.; — d'affirmation de créance au profit de Geneviève Viand, veuve de François Guérin, négociant, contre René Guérin le jeune, aussi négociant (24 mars 1775); — d'apposition de scellés sur les meubles dépendant de la succession de Pierre Dorion, docteur en médecine (19 et 20 juillet 1777), etc.; — d'apposition et levée de scellés : sur la porte d'entrée de la cour de demoiselle Elisabeth Pitaud, veuve de Gilles Boucaud, négociant (1^{er} mars et 11 juin 1776); sur les meubles dépendant de la succession de Mathurin Marchais, garçon majeur, bourgeois (22 et 23 septembre et 3 novembre 1777); — d'audition sur renvoi des Consuls de Poitiers entre Pierre Bonnin, étudiant, et Marie-Louise Bonnin, sa sœur, mineurs émancipés procédant sous l'autorité de Urbain-Aimé Bret, avocat, leur curateur, d'une part, et Charles Mourain du Vignaud, désigné plus haut, d'autre part (11 mars 1776); — d'enquête; — de tutelle; — d'émancipation. — Procès-verbal dressé par le sénéchal de Saint-Gilles contre les sieurs Vidal et Moubeaux, commis aux aides au dit bourg, pour l'avoir injurié, et avoir ainsi manqué « au respect qui est dû à la justice » (29 mai 1775). — Procès-verbaux et sentence concernant la succession abandonnée de Jean Touroul, désigné à l'article précédent (11 mai 1775 au 20 mars 1777, voir B. 1087).

B. 1100. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1778-1781. — Justice seigneuriale de la châtellenie de Saint-Gilles. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : d'affirmation de bannées (publications) dans

la paroisse de Saint-Jean-de-Monts, Notre-Dame-de-Monts, Saint-Gilles-sur-Vie, le Perrier et Soullans (7 mai 1778); — d'apposition et levée de scellés sur les meubles de demoiselle Marie Chauviteau, fille majeure (5 mai et 9 juin 1778); de Madeleine Barillon, veuve de Louis Duranteau, marinier (12 novembre et 31 décembre 1781), etc.; — de transport de meubles, apposition et levée de scellés, le tout concernant la succession de Pierre Dorion, docteur en médecine, désigné à l'article précédent (26 octobre 1778 au 22 avril 1779); — de déclaration de grossesse; — de tutelle des quatre enfants mineurs de Étienne Massé, marinier, et Marie-Jeanne Gaborit (4 janvier 1781); des cinq enfants mineurs de François Benéteau, marchand-boucher, et de feu Rose Gaborit (14 mai 1781), etc.; — d'émancipation de Louis-Benjamin Guillonnet, fils des feus Joseph Guillonnet, farinier, et Louise Gaborit (9 octobre 1779), etc.

B. 1101. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1782-1783. — Justice seigneuriale de la châtellenie de Saint-Gilles-sur-Vie. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : d'acceptation de commission d'experts : pour l'inventaire des meubles de Jean-Chrysothome Peau-Villeneuve, perruquier à Saint-Gilles (22 juillet 1782); aux fins de la visite de la métairie de la Revraie (14 novembre 1782); — d'affirmation de créance au profit de Hilaire Giron, procureur fiscal de cette juridiction, contre Pierre Martineau, laboureur (11 avril 1783); — d'apposition et levée de scellés sur les meubles de Pierre-Alexandre Degounor, bourgeois, à la requête de ses héritiers, le sieur Degounor l'aîné, demeurant à la Trévilleire, paroisse de Bretignolle, et autres, ses frères, sœurs et beau-frère (30 avril au 7 août 1783, voir B. 1096), etc.; — d'apposition et reconnaissance de scellés, nomination et acceptation de commission d'experts, et de réception de caution, le tout concernant la succession de Étienne-Marie Tardy, licencié ès-lois (7 mars au 23 août 1783); — d'enquête sur commission du présidial de Poitiers, pour Jean Viand, meunier, et Françoise Benéteau, sa femme, au nom de Catherine Richard, leur fille et fillâtre, contre André Lucas, tisserand, et vice versa (14 et 16 août 1783), etc.; — de tutelle; — de curatelle; — d'émancipation : de Marie Chauviteau, fille de feu Joseph Chauviteau, capitaine de navire pour la côte, et de Françoise-Louise Delaire, après convocation de ses parents : Jacques

Cadou, chef de division des canonniers gardes-côtes de Beauvoir-sur-Mer, Laurent Cadou, docteur-médecin, Louis et Henri Goupilleau, bourgeois, Jacques-Salomon Benêteau, capitaine de la rivière de Nantes, Mathieu-Madeleine Monbeau, négociant, Antoine Gratton, lieutenant des canonniers gardes-côtes du dit Beauvoir, et Jean Peau-Villeneuve, buraliste (1^{er} mai 1782).

B. 1102. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1784-1786. — Justice seigneuriale de la châtellenie de Saint-Gilles-sur-Vie. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : d'acceptation de commission d'experts et de curatelle ad hoc, aux fins de l'inventaire des meubles de feu Jacques Grondin, pêcheur, et Marie-Madeleine Pondevie, sa veuve (6 et 19 juillet 1785) ; — d'adjudication des biens de feu Marie Gaborit, veuve Touroul (13 mai au 15 juillet 1784, voir B. 1099) ; — d'apposition de scellés sur les meubles dépendant de la succession de Joseph-Marie Lorteau, prieur de Saint-Gilles (30 août au 2 septembre 1786) ; — d'apposition et levée de scellés sur les meubles dépendant de la succession de Laurent Cadou, docteur-médecin (12 mars et 20 juin 1785), etc. ; — d'audition sur renvoi des Consuls de Poitiers, à la requête de Antoine Pénard, marchand, contre Jean Delavaud « se disant actuellement bourgeois et qui se qualifioit, il n'y a pas longtemps, de meunier » (2 décembre 1784) ; — de tutelle ; — de curatelle, à l'effet de contracter mariage ; — d'autorisation de parents, aux fins de vendre les biens de mineurs, sous l'autorité de leur mère (7 décembre 1785) ; — de comparution, par noble homme Jacques Cadou, chef de la division des canonniers garde-côtes de Beauvoir-sur-Mer, à l'effet de déclarer, conformément à l'article trois cent huit de la Coutume du Poitou, qu'il entend « conserver la pleine et entière administration des biens de ses enfants mineurs, et ne point déroger à l'arrêt du Conseil du Roi du quatre février mil sept cent cinquante-six » (14 avril 1786).

B. 1103. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1787-1790 — Justice seigneuriale de la châtellenie de Saint-Gilles-sur-Vie. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : d'acceptation de commission d'experts, levée de scellés et clôture d'inventaire, le tout concernant la succession de messire Lorteau, prieur de

Saint-Gilles, désigné à l'article précédent (15 janvier au 1^{er} mars 1787) ; — d'acceptation de commission d'experts aux fins de la visite du prieuré de Saint-Gilles, à la requête des héritiers Lorteau contre François-Louis-Laurent Bouhier de la Davière, curé de la dite paroisse, et nouveau titulaire du prieuré (6 août 1787) ; — d'apposition et levée de scellés sur les meubles dépendant de la succession : de demoiselle Marie Laizin, fille majeure (19 mai et 7 juillet 1788) ; de Marie-Madeleine Delaire, veuve de Charles Chauviteau, ancien capitaine de navire (21 décembre 1789 et 11 mars 1790) ; etc. ; — d'apposition de scellés, clôture d'inventaire, acceptation de commission d'experts et levée de scellés, le tout concernant la succession de Louise Babin, femme séparée de biens de Pierre-Constant Deverre, marchand forain (29 mars au 28 août 1789) ; — de déclaration de grossesse ; — de jurande de Charles Chauviteau, directeur de la poste aux lettres de Saint-Gilles-sur-Vie, « lequel pour satisfaire au décret de l'assemblée nationale du vingt-deux août dernier... à tout présentement devant nous, la main levée, juré à la Nation et au Roi de garder et observer fidèlement la foi dûe au secret des lettres et de dénoncer aux tribunaux qui seront indiqués toutes les violations qui y seroient faites et qui parviendroient à sa connaissance » (12 octobre 1790) ; — de tutelle ; — de curatelle à l'effet de contracter mariage, pour demoiselle Marie-Thérèse-Rosalie Rafin, fille mineure de feu Jean Rafin, notaire et greffier de cette châtellenie, et de Thérèse Joubert (10 août 1789), etc. ; — d'émancipation : de Benoit Gaudin, sous-diacre, et de Françoise-Gabrielle et Julie-Marguerite, tous les trois enfants de feu Joseph-François Gaudin, licencié ès-lois, et de Marie-Marguerite Cordon (27 octobre 1788) ; de Joséphine, Félicité, Rose-Fidèle et Joseph-Marie, tous les quatre enfants de feu Charles Chauviteau, capitaine de navire, et Madeleine Delaire, désignée plus haut (10 mars 1790), etc. — Procédure concernant l'interdiction de Achard-René Achard, fils de Jacques-François Achard, chevalier de Saint-Louis, et de Marie-Hélène Duplex, lequel bien que « âgé de vingt-neuf ans n'est jamais sorti de l'état d'enfance dans lequel il a toujours été » (3 au 11 août 1787).

B. 1104. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1772-1774. — Justice seigneuriale de la châtellenie de Saint-Gilles-sur-Vie. — Procédures criminelles. — Informations : à la requête du procureur

fiscal, en la personne de Simon Goupilleau l'aîné, contre certains cuidams ou cuidammes (*sic*) accusés de différents vols de blé faits au dit Saint-Gilles, sans aucunes fractures et pendant la nuit, dans les greniers des sieurs Tardy et Cadou, négociants, René Joubert, capitaine de navire, et Yves Richard, boulanger, et contre d'autres particuliers de ce lieu accusés d'avoir volé le tronc de l'église (22 au 23 juin et 11 juillet 1772); — à la requête de Joseph Brethé de la Guibretière, curé de Saint-Gilles, contre Jean Hubert, marchand-fripier, boulanger et cabaretier, et Jeanne Bonnaud, sa femme, accusés d'avoir étendu ou fait étendre une lessive entière le dimanche, neuf de ce mois, environ les trois heures du soir, « et dans quels lieux, dans les promenades publiques de ce bourg appellées les Allées du Château, sous les yeux de tous les habitants » (18 janvier 1774). — Procédure criminelle contre Charles Touroul, garçon serrurier, en vertu du décret de prise de corps décernée par le sénéchal de la châtellenie de Saint-Gilles, à la requête de maître Henri Filleau, chevalier, seigneur des Groges, en sa qualité de procureur du Roi en la sénéchaussée et siège présidial de Poitiers (avril à juillet 1773, voir B. 1090). — Enquêtes, sur commission du lieutenant général de la Tournelle criminelle de la sénéchaussée du dit Poitiers, à la requête de Jeanne Chanteclaire, fille mineure, contre Jean-Louis Fruichard, cabaretier, et sa femme, pour injures atroces, menaces et mauvais traitements, et *vice versa* (20 mai et 6 juin 1774).

B. 1105. (Liasse) — 11 pièces, papier.

1776-1779. — Justice seigneuriale de la châtellenie de Saint-Gilles-sur-Vie. — Procédures criminelles. — Grosse d'information, sur commission du maître particulier des Eaux et Forêts de Poitiers, à la requête de Étienne-Charles-Antoine Lemoyne, écuyer de main de M^{me} Adélaïde de France, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment royal Navarre-Cavalerie, seigneur de Beaumarchais, la Chaise-Giraud, les Naulières, la Gerbaudière, le Tablier et autres lieux, demeurant en son château de Beaumarchais, paroisse de Bretignolle, contre Jean Fruichard, demeurant à la Grégoirière, susdite paroisse, accusé d'avoir chassé sur le fief de M. de Beaumarchais, avec lequel il avait eu à ce sujet une violente discussion (3 au 6 décembre 1776). — Enquêtes, sur commission du lieutenant général criminel de la sénéchaussée de Poitiers :

à la requête de René Cubeau, maçon, et son épouse, contre Jean Stineau, aussi maçon, qui avait accusé la femme du demandeur d'avoir volé des mouchoirs, de la toile et des dentelles à la foire de Saint-Gilles (17 juillet 1776); — à la requête de Étienne Taraud, laboureur, contre le sieur Duval, marchand, pour violences commises sur le demandeur (25 avril 1777). — Information : à la requête de Henri-Jean-Baptiste-Marie-Louis de Fontaine, seigneur de la Rivière, et de Catherine Rousseau, sa servante, demeurant à Saint-Gilles-sur-Vie, contre François Deroux, et Marie-Jeanne Claveurier, accusés de violences et maltraitements envers les requérants (14 juillet 1779).

B. 1106. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1781-1785. — Justice seigneuriale de la châtellenie de Saint-Gilles-sur-Vie. — Procédures criminelles. — Informations : à la requête de Pierre Dousset, marchand à la Garnache, contre Pierre Vilain, aussi marchand, pour violences et maltraitements (2 juillet 1781); — à la requête de Jean Marchand, journalier, contre René Breleau et Paul Papin, domestiques de M. Lorteau, prieur de Saint-Gilles, pour la même cause que le précédent (17 septembre 1781); — à la requête du procureur fiscal, en la personne de Hilaire Giron, contre certains quidams accusés de s'être attroupés avec fusils, tambours et drapeaux, de s'être promenés sous la dénomination de bacheliers de la bachelerie pour la plantation d'un mai, d'avoir commis vol et pillage et d'avoir troublé le repos public, en parcourant nuitamment les rues du dit Saint-Gilles (5, 7 et 12 mai 1781); — à la requête du même « contre les auteurs complices, conseils, adhérents et participes du crime de meurtre et exposition du cadavre d'un enfant mâle nouveau-né, trouvé le quinze de ce mois dans ce bourg, dans une haye, à l'endroit appelé les Quatre-Fosses » (22 au 25 avril 1785 et 25 au 26 mai 1787).

B. 1107. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1784. — SAINT-MESMIN (Marquisat). — Greffe de la justice seigneuriale. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : d'apposition et levée de scellés sur les meubles dépendant de la succession de Alexis-Henri Petit, chevalier, marquis de la Guierche, Saint-Amant,

Saint-Mesmin, Saint-André-sur-Sèvre, décédé en sa demeure, au château du dit Saint-Mesmin, paroisse de Saint-André-sur-Sèvre, à la requête de sa veuve Julie-Renée Le Liepvre de Vernelle (2 au 4 mars et 29 avril au 18 mai 1734); — d'émancipation de Alexis-Hardy Petit, chevalier, fils aîné du précédent et de feu Anne-Louise Chasteigner de Saint-Georges, après convocation de ses parents Hardy-Gilbert Petit, chevalier, seigneur de Chaligny, la Guierche et autres lieux, demeurant en son château de la Vergne, paroisse de Saint-Sauveur de Givre-en-Mai, cousin-germain du dit mineur, Gabriel-René de La Haye-Montbault, chevalier, seigneur de la Dubrie, Saint-Aubin-du-Plain, Beaulieu, le Verger et autres lieux, demeurant en son château du Verger, paroisse de Beaulieu, aussi cousin-germain, à cause de Marie-Anne Petit, son épouse, François Du Tréhan, chevalier, seigneur de la Roche du Hallay, y demeurant, paroisse de St-André, ami et voisin, Gabriel-Nicolas Grignon, chevalier, marquis de Pouzauges, la Pellissonnière, Saint-Prouant, Rochetjoux et autres lieux, demeurant en son château de la Pellissonnière, paroisse du Boupère, cousin au quatrième degré, Eutrope-Alexis Chasteigner, chevalier, marquis de Saint-Georges, Toufou, Talmond et autres places, demeurant en son château de Toufou, paroisse de Bonnes, cousin-germain en l'estoc maternel, Jean-Charles Chasteigner, chevalier, seigneur de Maisontiers et autres places, demeurant en son château et paroisse de Maisontiers, aussi cousin (7 avril 1734. — Procurations annexées à l'acte), etc. — Procès-verbaux : à la requête de Marguerite Baille-Bien, fille majeure, demeurant à la Jousselière, paroisse de Saint-André-sur-Sèvre, contre René Routureau, bordier et voiturier, qui avait abusé d'elle au retour de la foire de Saint-Jacques et Saint-Christophe de Bressuire, le vingt-sept du mois de juillet dernier (22 mai 1734); — à la requête de Jean Michaud, marchand, curateur de Louis et Jacques Jaudonnet, contre dame Catherine Jantet pour restitution de meubles et effets (7 septembre 1734). — Sentences : pour demoiselle Catherine Perreau, veuve de Charles Barrion, sieur de Laugouère, à présent femme de Jacques Touchault, contre maître Léon Barrion, sieur de la Longeatière (19 janvier 1734); — pour René Thibault, fermier de la seigneurie de la Fosse, paroisse de Moulleron, contre Jean Joffrion, marchand (8 juin 1734), etc.

B. 4108. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1740. — Justice seigneuriale du marquisat de Saint-Mesmin. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : de nomination et d'acceptation de commission d'experts; — d'adjudication du bail de domaines appartenant à des mineurs; — d'affirmation de serment; — d'apposition et levée de scellés; — de curatelle; — d'émancipation de demoiselles Marie-Henriette-Julie et Marie-Gabrielle-Brigitte Petit, filles de feu Alexis-Henri Petit, chevalier, marquis de la Guierche, et de Renée Le Liepvre, après convocation de leurs parents, Renée-Julie Le Liepvre, susdite, leur mère, Alexis-Hardy Petit, chevalier, marquis de la Guierche, Saint-Amand, Saint-Mesmin, Saint-André et autres lieux, leur frère consanguin, Hardy-Gilbert Petit de la Guierche de Chaligny, comte de la Guierche, Gabriel-René de La Haye-Montbault de la Dubrie, à cause de son épouse, leurs oncles en l'estoc paternel, Pierre Le Liepvre de Vernelle, écuyer, prieur commandataire de la chapelle de Noulière, Charles-François Le Liepvre de Vernelle, tous les deux oncles maternels des dites demoiselles, et François de Marans, écuyer, seigneur de Saint-Mars, également leur oncle à cause de dame Le Liépvre, son épouse (28 juillet 1740). — Sentences; pour Pierre Aumond, concierge des prisons de Puybelliard, contre Marie Bodin, veuve de Jacques Proust sieur de Grandchamp, tant en son nom que pour ses enfants et son gendre, la dite sentence accompagnée d'un procès-verbal d'affirmation de serment dressé en conséquence (31 mai et 19 juillet 1740); — pour maître Léon Barrion, sieur de la Glamière, contre Joseph Richou le jeune, sa femme et autres (22 décembre 1740).

B. 4109. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1745. — Justice seigneuriale du marquisat de Saint-Mesmin. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : d'apposition et levée de scellés sur les meubles dépendant de la succession : de François Du Tréhan, chevalier, seigneur de la Roche du Hallay, à la requête de François-Joseph Du Tréhan, son fils aîné, et de ses trois autres enfants mineurs (5 janvier et 6 mars 1745, voir plus bas); de demoiselle Marie Bodin, veuve Proust, sieur de Grandchamp (28 avril et 7 dé-

cembre 1745), etc.; — de curatelle; — d'émancipation: de Charles-Alexis Du Tréhan, écuyer, clerc tonsuré, et de Françoise-Catherine et Marie-Julie Du Tréhan, enfants de feu François Du Tréhan et de Françoise-Catherine Moreau, après convocation de leurs parents: Philippe-Armand Du Vergier, chevalier, marquis de la Rochejaquelein, lieutenant du Roi du Bas-Poitou, demeurant en son château de la Durbelière, paroisse de Saint-Aubin de Baubigné, Jean-Baptiste-Jacques Du Vergier, chevalier de la Rochejaquelein, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment Royal-infanterie, demeurant actuellement au dit château de la Durbelière, Claude-Augustin Du Tréhan, chevalier, seigneur du Hallay, y demeurant, paroisse de Boufféré, Charles-Jacques Brochard, chevalier, seigneur de la Roche-Brochard, demeurant à Niort, paroisse de Notre-Dame, Alexis-Hardy Petit, chevalier, marquis de Saint-Mesmin, demeurant en son château de la Guierche, paroisse de Saint-Amand, François-Xavier Brochard, chevalier, seigneur d'Auzay, ancien capitaine de cavalerie au régiment de la Vieuville, demeurant au château du dit Auzay, Jacques Des Nouhes, chevalier, seigneur de la Normandelière, demeurant au bourg de Saint-Mesmin, Gabriel-Salomon Grignon, chevalier, marquis de la Pellissonnière, demeurant en son château du dit lieu, paroisse du Boupère, François-Louis de La Court du Fontenou, chevalier, seigneur de la Roche de Cerizay, demeurant au dit lieu, et Joseph Moreau du Puy-Cadoret, chevalier, seigneur de la Sauvagère, paroisse de la Chapelle-Largeau, Joseph-Joachim Du Tréhan, chevalier, seigneur de la Filélière, demeurant paroisse de Saint-Christophe-du-Bois (19 février 1745. — Procurations annexées à l'acte). — Procès-verbal dressé à la requête de Renée-Julie Le Liepvre, veuve de Alexis-Henri Petit, chevalier, seigneur de cette cour, contre Charles Sanson, receveur du château de Pigny, lequel se prétendant créancier de Jacques Vincendeau, tenancier d'une borderie appelée les Noues, paroisse de Saint-André-sur-Sèvre et appartenant à la requérante, avait fait saisir au mépris des droits de cette dernière la majeure partie des bestiaux, meubles et effets du dit Vincendeau (4 février 1745.)

B. 1110. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1751-1761. — Justice seigneuriale du marquisat de Saint-Mesmin. — Procédures civiles. — Réception de François Chanson, déjà sergent du dit marquisat,

comme notaire de la même seigneurie (22 septembre 1761); le présent acte accompagné des lettres de provision accordées à l'impétrant par Jacques-René-François-Marie De Vasselot, chevalier, marquis d'Annemarie et de Saint-Mesmin, châtelain de la Guierche, Saint-Amand, Saint-André-sur-Sèvre, Chaligny et autres lieux, au nom et comme exerçant les droits de Alexis-Françoise Petit de la Guierche, son épouse (21 juillet 1761). — Procès-verbaux: de nomination et d'acceptation de commission d'experts pour la visite de la métairie de Monbail, paroisse de Saint-Mesmin (10 avril et 15 mai 1764); — d'apposition de scellés; — de cautionnement; — d'enquête; — de curatelle; — d'affirmation de compte de tutelle; — de convocation de parents d'enfants mineurs pour renonciation à succession; — d'émancipation: de René-Hyacinthe, Marie-Françoise et Jeanne-Madeleine Barrion, enfants de feu René-François Barrion, greffier de la baronnie du Puy-du-Fou, décédé au bourg des Épesses, et de Perrine-Françoise Jeanneau, décédée dans l'étendue de notre juridiction (5 octobre 1764), etc.; — Sentence.

B. 1111. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1766-1783. — Justice seigneuriale du marquisat de Saint-Mesmin. — Procédures civiles. — Réception: de Toussaint Collonnier, praticien, comme notaire et sergent (16 juin 1767); — de Pierre-Paul Pépin de la Poussardière, licencié ès-lois, procureur fiscal et notaire de la châtellenie de la Guierche, demeurant au château du dit lieu, paroisse de Saint-Amand, comme procureur postulant et notaire du marquisat de Saint-Mesmin (20 août 1767); — de Jean-Baptiste Paineau, sergent de la baronnie de Châteaumur et de la châtellenie de la Guierche, comme sergent du susdit marquisat (3 septembre 1767). — Procès-verbaux: d'apposition de scellés, inventaire et vente de meubles, le tout concernant la succession de François Chanson, notaire et sergent de la juridiction (25 octobre, 20 et 21 novembre 1766), etc.; — de dépôt et retrait de pièces mises au greffe par demoiselle Renée Aimée Drillaud, veuve de Pierre Genay (21 mai et 6 juin 1761); — d'enquête: pour Jacques Bailly, bordier, et sa femme, contre François Planchin, saunier, et sa femme (16 avril 1768); — de tutelle et curatelle: de Angélique et Marie-Madeleine Chanson, enfants de François Chanson, notaire précité, et de Renée Fortin (31 octobre 1766), etc.; — d'émancipation: de demoi-

selle Marie-Radegonde Barrion, fille de feu Augustin Barrion de la Nollière, et de Jeanne-Françoise Jobet, demeurant aux Marmernières, paroisse de Saint-Mesmin-le-Vieux (15 mars 1774).

B. 1112. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1786-1789. — Justice seigneuriale du marquisat de Saint-Mesmin. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : de nomination, acceptation de commission et rapport d'experts, le tout concernant la visite et estimation d'une maison, avec jardin et dépendances, située au Buignon, paroisse de Saint-Mesmin, et indivise entre Pierre Baguenard, voiturier, demeurant à la Passière du dit Saint-Mesmin, et Marie Baguenard, veuve de François Giraud, demeurant à la Vergne, paroisse de la Tardière (11 août au 9 décembre 1789); — d'apposition et levée de scellés sur les meubles dépendant de la succession de Louis Guerry, meunier à la Basse Passière (28 avril et 30 mai 1786), etc.; — d'enquête; — de tutelle : de Rose et Marie Péroux, enfants des feus Jacques Péroux dit Grand-Champ, marchand, demeurant à la Lunière, et Rosalie Rochais, sa première femme (11 mai 1786), etc.; — de tutelle, renonciation à succession et clôture d'inventaire, pour Jean Ménard (30 mai au 21 juin 1786); — d'émancipation. — Sentence : pour Jacques-René-François-Marie Dé Vasselot, marquis d'Annemarie, Saint-Mesmin et autres lieux, au nom et comme père de ses enfants et de feu Alexis-Françoise Petit de la Guierche, contre François-Joseph Du Tréhan, chevalier de Saint-Louis, seigneur de la Jarrie et autres lieux (5 septembre 1786).

B. 1113. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1749-1751. — Justice seigneuriale du marquisat de Saint-Mesmin. — Procédures criminelles. — Informations : à la requête de Antoine Bertault, marchand, demeurant à la Charoulière, paroisse de Saint-André-sur-Sèvre, contre le sieur Perreau de la Passière, lequel était venu « avec deux domestiques armés de fusil, serpe, broche à rôtir et autres instruments, trouver le suppliant dans un de ses champs où il fagotoit, dans le dessin sans doute de l'assaciner, ce qu'il auroit fait sy son fusil n'avoit pas raté plusieurs coups sur le

suppliant, et voyant que son fusil avoit manqué, persistant dans son mauvais dessin, et sans que le suppliant luy dit aucune parole injurieuse, il prit une fourche dont il donna un coup par la teste du suppliant, après luy avoir donné une bourade de fusil dans l'estomacq, et le jetta par terre tout en sang ce qui luy a causé une fièvre considérable » (7 mai 1749); — à la requête de François Planchin, marchand, et Marie Deguil, sa femme, demeurant à la Gibaudière, paroisse de Saint-André-sur-Sèvre, contre Jacques Bailly, bordier au même lieu, pour mauvais traitements exercés par le défendeur sur la dite Deguil (23 janvier 1768); — à la requête de Jean Morin, fils, meunier, et Mathurin Joffrion, son domestique, contre cinq individus, dont quatre maçons et un journalier, habitant le village de la Foy, paroisse de la Ronde, et celui de Monic, paroisse de Saint-André-sur-Sèvre, lesquels avoient maltraité les suppliants, près de ce dernier village, alors qu'ils revenaient du château de Vaudoré pour aller à Bois-Ragon, paroisse de Montournais, avec 5 montures chargées de 3 charges de blé seigle après les avoir traités de l... et de « coquins qui emmènent le bled » (3 septembre 1771).

B. 1114. (Cahier.) — In-4°, 23 feuillets, papier.

Février-mars **1627.** — SAINT-MICHEL-EN-L'HERM (Baronnie et abbaye royale). — Registre des audiences ou « papier de cour » de la justice seigneuriale. — Sentence condamnant Lucas Pillenière et Nicolas Guérin, métayers, demeurant en la métairie de Saint-Hilaire, à payer la somme de 60 livres à Jérôme De La Fare, grand prieur de l'abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm, comme ayant charge de dom frère Jean Picard, religieux sacristain de la dite abbaye (11 février 1627, f° 3). — Réception de Aubin Le Voyer, procureur en la cour de céans et greffier de messieurs les députés du clergé du diocèse de Luçon, comme notaire en la juridiction de Saint-Michel, le dit acte suivi des lettres de provision accordées à l'impétrant le 23 janvier 1627 par Balthazar Poictevin, conseiller au Conseil d'État du Roi et abbé commendataire du dit lieu (19 février 1627, f° 8). — Procès-verbal de retrait du greffe d'un certain nombre de pièces déposées par Charles Suire, demeurant au bourg de Grues, tant en son nom que comme tuteur de Pierre et Gabrielle Trouvé, enfants mineurs des feus Jean Trouvé et Marguerite Dubin (5 mars 1627, f° 11, v°). — Défaut donné à Jacques Moris-

son, écuyer, sieur de la Touche-Morisson, demeurant en son hôtel noble du dit lieu, demandeur en exécution d'obligation contre Julien Boymoreau et Anne Rousseau, sa femme, auparavant veuve de maître François Bachellier (26 mars 1627, f° 23, v°).

B. 1115. (Cahier.) — In-4°, 62 feuillets, papier.

Avril-décembre 1627. — Justice seigneuriale de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm. — Registre des audiences ou « papier de cour ». — François Barrier, curé de Saint-Michel, demandeur en paiement de la somme de seize sous de cens noble et féodal contre Judith Guérin, veuve de Germain Chevallier (16 avril 1627, f° 4). — Le procureur de la cour, demandeur au fait de l'entretien et réparation de domaines situés dans les marais de Grues et Saint-Michel, contre Marie Bré-chard, dame du Grand Cloujan (30 avril 1627, f° 7, v°). — Jeanne Suyrat, veuve de Nicolas Chasteau, fermière des Grands et Petits Gléraux, demanderesse aux fins de la visite des Grands Gléraux, contre Jean Parthenay, fermier général du revenu temporel de l'abbaye de Saint-Michel (2 juillet 1627, f° 22). — Frère Pierre Barraud, religieux aiguiier de la dite abbaye, demandeur aux fins de la visite d'agâts commis sur la métairie de la Loge, contre le métayer du dit lieu et sa femme (16 juillet 1627, f° 28). — Nicolas Pairaud, fermier du four banal du bourg de Grues, demandeur en dommages intérêts contre André Brisard, métayer, demeurant en la métairie sise près le prieuré du dit lieu de Grues (13 août 1627, f° 30, v°). — Le procureur de la cour et Louis Bruneau, marchand, demandeurs en réparation d'injures, contre René Chaussé, Toussaint Claveau, et Jacques Bouyer (3 septembre 1627, f° 35, v°). — Adam Maire, conseiller et receveur du Taillon pour le Roi à Fontenay, demandeur en exécution d'obligation, contre Gilles Ravaon et Françoise Bachellier, sa femme (17 septembre 1627, f° 39, v°). — Lettres de provision et acte de réception de Aubin Le Voyer, notaire de la cour de céans, comme greffier de la même juridiction (30 septembre et 5 novembre 1627, f° 48 et 48, v°). — Louis Du Chaigne, écuyer, seigneur du dit lieu, demandeur en livraison d'un tonneau de vin, contre Antoine Verrier, laboureur à bœufs (10 décembre 1627, f° 55).

B. 1116. (Cahier.) — In-4°, 79 feuillets, papier.

1629. — Justice seigneuriale de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm. — Registre des audiences ou « papier de cour ». — Jacques Barraud, hôtelier, demandeur aux fins de faire déguster par experts du vin à lui vendu par René Taisseron, notaire de la cour de céans, défendeur (6 janvier 1629, f° 7, v°). — Moïse Gaudineau, sieur des Couttières et Renée Guilloton, sa femme, demandeurs en restitution de fûts, contre Louis Bonneau et Marie Grelaud, sa femme (30 mars 1629, f° 22). — Jacques Collin, sieur de la Guérinière, procureur syndic de la paroisse de ce lieu, demandeur en reddition de compte, représentation de titres et procédures concernant la dite paroisse, contre Julien Boymoreau, son prédécesseur (27 avril 1629, f° 27, v°). — Claude Verrier, maître chirurgien, demeurant en l'île de l'Aiguillon, demandeur en paiement de frais de nourriture, contre Nicolas Robineau (8 juin 1629, f° 38). — René Mosnier, curé de la paroisse de Saint-Pierre de Lairoux, demandeur en paiement de l'amende de dix livres, contre Mathurin Naulin, demeurant au village de Voureilles, susdite paroisse, pour avoir travaillé le jour de la fête de Saint-Pierre d'août (31 août 1629, f° 52). — Réception de Pierre Brechoteau, en qualité de sergent, et sous le bon plaisir de Monseigneur de cette cour, attendu qu'il n'y a, en la baronnie de Saint-Michel et fiefs en dépendant, que quatre sergents pourvus, ce qui est absolument insuffisant (23 novembre 1629, f° 67). — Lettres de provision et acte de réception de Adam Alleaume, lieutenant de Saint-Michel-en-l'Herm, comme sénéchal de la même juridiction, en remplacement de Claude Porcher (24 novembre et 7 décembre 1629, f° 69).

B. 1117. (Cahier.) — In-4°, 105 feuillets, papier.

1632. — Justice seigneuriale de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm. — Registre des audiences ou « plumetif de la cour ». — Comparution de parties au greffe à l'effet de déclarer qu'elles sont appelantes, et de fait ont appelé par devant juges compétents, de sentences et jugements rendus contre elles, en la cour du dit Saint-Michel, savoir : Nicolas Piau (15 janvier 1632, f° 4), sire Julien Boymoreau (6 février 1632, f° 14) : sire

Louis Bonneau (8 juin 1632, f° 50); Marie Garnier, veuve de René Beaupuy (22 juin 1632, f° 53, v°); Pierre Guimard, marchand (19 juillet 1632, f° 69); Antoine Verrier, laboureur à bœufs (30 juillet 1632, f° 74, v°); sire Denis Périn (2 août 1632, *id.*); Judith Blouin tant pour elle que pour Pierre Vachon, son mari (11 novembre 1632, f° 91); sire Julien Boymoreau, déjà cité et Anne Rousseau, sa femme (4 décembre 1632, f° 96). — Le procureur fiscal de la cour, poursuite et diligence des pauvres souffreteux de cette paroisse, demandeur en distribution de pains pour aumône, contre Pierre Vachon, sous-fermier du four banal de ce lieu (9 janvier 1632, f° 2, v°). — Guy Quinaud, curé de Saint-Hilaire-du-Bois et précepteur des novices de l'abbaye de Saint-Michel, demandeur en paiement de la somme de 90 livres et de celle de 30 livres dues pour pitance, contre Dom Louis Du Royer, religieux aiguiier de la dite abbaye (20 février 1632, f° 20). — Aubin Le Voyer, greffier de la cour de céans, demandeur en paiement d'agâts, contre Denis Pillenière, laboureur aux bœufs à la Loge, paroisse de Grues (2 avril 1632, f° 38). — Adam Alleaume, sieur de la Bonnaudrie, sénéchal de la baronnie de Saint-Michel, demandeur en paiement de créance, contre Jacques Pellisson, comme curateur de Françoise Ribaudon, fille de feu Nicolas Ribaudon et Perrine Claveau (18 juin 1632, f° 50, v°). — Renée Bodin, veuve de Jacques Morisson, écuyer, sieur de la Touche-Morisson, tant en son nom que comme mère de leurs enfants, demanderesse en exécution d'obligation, contre Julien Boymoreau et Anne Rousseau, sa femme, auparavant veuve de François Bachellier (2 juillet 1632, f° 57, v°). — Jeanne Le Mercier, veuve de feu Esnox Fraigneau, écuyer, sieur de la Troquerie, demanderesse en paiement de dommages-intérêts, contre Barnabé Neau (30 juillet 1632, f° 73). — Étienne Du Moine, servant *in divinis* pour le prieur de Lairoux, demandeur en saisie-arrêt, contre Denise Sourisseau (3 septembre et 15 octobre 1632, f°s 82 et 86, v°). — Mathurin Begouin, pauvre serviteur, demandeur en paiement de salaires contre Jean Chasseloup (29 octobre et 24 décembre 1632, f°s 89 et 103, v°). — Réception de Jacques Barraud, en qualité de sergent ordinaire et verdier de la juridiction, à la charge d'obtenir dans six mois lettres de provision, « sur la remontrance faite par le procureur de la cour, que le manque qu'il y a de sergents ordinaires et verdiers de cette cour, apporte ung notable préjudice » (5 novembre 1632, f° 90, v°).

B. 1118. (Cahier.) — In-4°, 26 feuillets, papier.

1634. — Justice seigneuriale de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm. — Registre incomplet des audiences (feuillets 130 à 154). — Réception de Mathurin Coutanceau, en qualité de procureur postulant, en remplacement de feu Louis Giraud, sieur de la Naulette (13 octobre 1634, f° 141). — Noble homme Adam Maire, conseiller du Roi, maire et capitaine de Fontenay-le-Comte, demandeur en exécution d'obligation, contre Marie Pain, veuve de Vincent Pottier, tant en son nom que comme mère de leurs enfants (20 octobre 1634, f° 142). — Louis Boissonnière, demeurant à Saint-Martin, ile de Ré, demandeur en saisie-arrêt, contre Nicolas Robin, sieur des Jonchères, fermier judiciaire des biens appartenant aux enfants mineurs de feu Jean Jeanneau et de Mathurine Girard (17 novembre 1634, f° 149, v°).

B. 1119. (Cahier.) — In-4°, 99 feuillets, papier.

1637. — Justice seigneuriale de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm. — Registre des audiences. — Martin Auvinet, curé de Saint-Nicolas de Grues, demandeur en saisie-arrêt et délivrance de deniers, contre Denis Bodin et autres (... janvier 1637, f° 2). — Jacques Collin, sieur de la Garinière, demandeur en agâts, contre maître Jean Roy (17 avril 1637, f° 22, v°). — Nicolas Robin, sieur des Jonchères, et comme ayant charge de Mathurin Priouzeau, ci-devant fermier de l'abbaye royale de ce lieu, demandeur contre François Daguzé, défendeur, et comme en garantie contre Mathurin Boisseau, demandeur des mineurs Sailant (24 avril 1637, f° 23, v°). — Dom Placide Desmarrestz, religieux infirmier en l'abbaye de Saint-Michel, demandeur en agâts, contre sire Julien Boymoreau (8 mai 1637, f° 27). — René Chrestien, sieur des Gallaudières, sénéchal de ce lieu, en la qualité qu'il procède, demandeur contre Mathurin Coutanceau, notaire de la baronnie de Luçon et procureur en la cour de céans, défendeur, et demandeur en garantie, contre Jacques Bourdin, notaire (19 juin 1637, f° 44). — Enquête sommaire pour René Taisseron, notaire de la cour de céans, contre Pierre Périn (31 juillet 1637, f° 62). — Pierre Brachet, curé de Saint-Michel-en-l'Herm, demandeur, au sujet de deux fiefs de vigne, contre

François Barbier, laboureur (22 septembre 1637, f° 72, v°). — Simon Gouillé, avocat au Présidial de Poitiers, demandeur en saisie-arrêt et dé livrance de deniers, par vertu de certaine cession et transport à lui faite par René-Esprit de Benedicti, religieux profès et sacristain de l'abbaye de ce lieu, et à présent étudiant en l'université de Poitiers, contre Sulpice Roulet, fermier de la métairie de Saint-Hilaire, paroisse de Grues (27 novembre 1637, f° 88, v°). — Jean Le Voyer, procureur et sergent de la cour de céans, demandeur en réparation d'injures atroces et diffamatoires, contre Pierre Périn, fermier des Grandes Chaussées, paroisse de ce lieu (4 décembre 1637, f° 92).

B. 1120. (Cahier.) — In-4°, 430 feuillets, papier.

1638-1639. — Justice seigneuriale de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm. — Registre des audiences (légèrement détérioré par l'humidité). — Aubin Le Voyer, greffier et notaire de la cour de céans, demandeur en paiement de salaire, contre Moïse Brechoteau et sa femme (15 janvier 1638, f° 4, v°). — Jean Chasse-loup, métayer de la métairie de la Bauge, dépendant de la chambrerie du dit Saint-Michel, poursuite et diligence de Jean Guestron, fermier de la dite chambrerie, demandeur en agès contre Pierre Périn et Rachel Suire, métayers des Grandes Chaussées, paroisse de Saint-Michel (5 février 1638, f° 10, v°). — Christophe Begaud, demandeur en entérinement de don testamentaire, contre André Delor et Perrine l'ineau, sa femme, auparavant veuve de Mathurin Esveillé, comme mère tutrice de Renée Esveillé, sa fille et du dit défunt (14 mai 1638, f° 31). — Mathurin Auvinet, curé de Triaise, demandeur en réparation d'injures atroces et diffamatoires, contre Lucas Pillenière (28 juin 1638, f° 40, v°). — Nicolas Orceau, sieur de Beaurepaire, et Jacques Foucher, maître apothicaire, demandeurs aux fins de condamnation d'intérêts de la somme de 572 livres tournois, contre Baptiste Ageon et Sébastien Avril, son gendre, laboureurs aux bouefs (16 octobre 1638, f° 59, v°); — Louis Bonneau, demandeur en requête, contre Jean Guestron, archer de la sénéchaussée de Fontenay-le-Comte (26 novembre 1638, f° 72, v°). — Jean Roy, notaire de la cour de céans, en la qualité qu'il procède, demandeur en réparation d'injures, contre Martin Robineau (8 janvier 1639, f° 86). — Quittance de la somme de 13 livres 16 sous donnés par Mathurin Delavaud,

marchand drapier, à Pierre Barraud, sergent (11 janvier 1639, f° 88). — Les vénérables prier, religieux et couvent de l'abbaye royale de Saint-Michel-en-l'Herm, poursuite et diligence de Dom Placide Desmarestz, religieux infirmier de la dite abbaye, procureur et receveur du chapitre d'icelle, demandeurs en requête contre Nicolas Robin des Jonchères, dépositaire et gardiataire des deniers provenant de la vente des meubles de feu Louis Du Royer, religieux aigquier de Saint-Michel (26 janvier, 12 et 25 février 1639, f° 92, 97 et 100). — Comparution au greffe de Dom Placide Desmarestz, précité, à l'effet de déclarer qu'il fait appel de certaines sentences et ordonnances rendues par le sénéchal de céans, taxes faites par ce dernier et son procureur fiscal, etc. (6 mai 1639, f° 107, v°). — Sire Georges Paillou, marchand drapier, demandeur en saisie-arrêt contre Mathurin Bernard (27 mai 1639, f° 114). — Ordonnance du sénéchal portant que, dorénavant, les sergents de cette cour pourront faire leurs exploits et assignations dans l'étendue de la châtellenie de Lairoux, comme étant et dépendant de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm (5 août 1639, f° 130, v°).

B. 1121. (Cahier.) — In-4°, 110 feuillets, papier.

1640. — Justice seigneuriale de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm. — Registre des audiences. — Étienne Ageon, comme procureur syndic de la paroisse de Saint-Nicolas de Grues, demandeur en paiement de redevance de cire, contre Pierre Caillé et ses parsonniers, détenteurs d'une enclose appelée la Pièce de Saint-Nicolas (10 février, 1640, f° 11, v°). — Dom frère Joseph Moreau, chambrier en l'abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm, demandeur en paiement de six années d'arrérages de la rente de 12 chapons et 60 sous de cens, contre Barthélemy Bouyer (15 mars 1640, f° 19, v°). — Jacques Texier, tissier en toile, demandeur en paiement de la somme de 7 livres 3 sous 6 deniers, restant de plus grande somme, à lui due pour livraison d'une demi-barrique de vin, lequel reliquat sera versé en or ou monnaie ayant cours (18 mai 1640, f° 34, v°). — André Jeannet, maître chirurgien, demandeur en paiement de salaires, contre Jean Rochereau (*id.*, f° 36). — Dépôt de productions au greffe par Daniel Thibaudéau, marinier, demeurant au bourg de la Flotte, ile de Ré, assisté de maître Jean Guestron, son procureur (28 juillet 1640, f° 60). — Comparution : de Jeanne Riffault, veuve de Thomas Rambault, assistée de An-

toine Riffault, son frère, à l'effet de renoncer à la communauté ayant existé entre elle et son dit mari (31 août 1640, f° 66, v°) ; — de Pierre Prou, marchand à Saint-Michel, à l'effet de déclarer qu'il est appelant d'une sentence rendue contre lui, en la cour de la dite baronnie, et au profit de Daniel Thibaudeau, précité (23 août 1640, f° 70). — Réception de caution offerte par Pierre Poissonnet et noble homme Claude Porchier, sieur de l'Aumondière, au profit de Marie Tregeaud, dame du Bel-Air, et de Suzanne Henry, pour la dépense de certains bestiaux en la maison de maître Josias Marchand (22 septembre 1640, f° 76, v°). — Jacques Collin, sieur de la Guérinière, demandeur en paiement de la somme de 12 sous, contre Pierre Bouron (9 novembre 1640, f° 90). — Comparution, au greffe, de Pierre Barraud, sergent ordinaire de la cour, sur l'assignation qui lui a été donnée, à la requête de Nicolas Robin, sieur des Jonchères, collecteur des tailles de Saint-Michel pour l'année 1636, à l'effet de déclarer s'il a encore par devers lui les deniers dont il était tenu de faire collecte, ou s'il les a délivrés à quelqu'un des autres collecteurs, alors en charge avec le dit Robin (12 novembre 1640, f° 91, v°). — Curatelle *ad hoc* de Françoise Vriagnault, fille de feu maître Vriagnault, maître chirurgien, et de Louise Amoureux, à l'effet de procéder au partage des biens immeubles délaissés par feu Michel Vriagnault (16 novembre 1640, f° 93). — Dépôt, au greffe, des défauts et autres pièces obtenus par Jacques Foucher, apothicaire à Luçon, contre Jean Cailleau et Françoise Bruneau, sa femme, héritiers bénéficiaires de feu Louis Bruneau (30 décembre 1640, f° 110),

B. 1122. (Cahier.) — In-4°, 68 feuillets, papier.

1641. — Justice seigneuriale de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm. — Registre des audiences (très détérioré par l'humidité). — Pierre De Ryé, sous-sacristain de l'abbaye royale de ce lieu, demandeur en paiement de la somme de 6 livres pour la jouissance d'une année d'un pré, proche le fief de la cure, contre Jacques Amiaud, marchand, défendeur, et reconventionnellement demandeur en paiement de la somme de 8 livres 9 sous, restant de plus grosse somme, pour la nourriture d'une jument et d'un cheval appartenant au dit Pierre de Ryé (15 février 1641, f° 10, v°). — Tutelle et curatelle de Placide Guestron, fils de feu Jean Guestron et de Jeanne Moreau, après con-

vocation de ses parents : Joseph Moreau, religieux chambrier de l'abbaye de Saint-Michel, maîtres Nicolas et Pierre Moreau frères, Nicolas Robin, sieur des Jonchères, Claude Porchier, sieur de la Chaume, Mathurin Bardet, Claude Pelissot, chapelier à Fontenay, et Jeanne Moreau, mère du dit mineur (22 mars 1641, f° 21, v°). — Dom Placide Desmarestz, prieur de l'abbaye de ce lieu, et ci-devant aiguiier, demandeur en exécution de sentence et taxation de dépens, contre les deux métayers de la métairie de Moinatrie, dépendant de la dite aiguerie, et Jean Buffethon, marchand de drap et soie, intervenant comme cessionnaire du dit sieur Desmarestz pour la somme de 300 livres tournois (2 mai 1641, f° 33). — Retrait par François Roulleau, marchand à Pouzauges, d'une obligation consentie au profit de feu Pierre Roulleau, son père, par feu Jean Gendron, et déposée au greffe de Saint-Michel (22 mai 1640, f° 37, v°). — Les prieur et religieux de Saint-Michel, comparant par Paul Maire, religieux et procureur syndic de la dite abbaye, demandeurs en requête, contre Dom Jérôme De La Fare, frère François Girard et frère Jean Gouillé, tous religieux de la même abbaye et prétendant l'office d'aiguiier d'icelle, et autres personnes (1^{er} juin 1641, f° 44, v°). — Jacques Godet, marchand, demeurant au Marchiou, paroisse de Saint-André-sur-Mareuil, demandeur en saisie-arrêt et délivrance de deniers, contre Mathurin Bernard et sire Bernard Pairaud, appelés pour consentir la délivrance (28 juin 1641, f° 57).

B. 1123. (Cahier.) — In-4°, 116 feuillets, papier.

1642. — Justice seigneuriale de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm. — Registre des audiences. — Hilaire Jeannet, maître chirurgien, demandeur en paiement de la somme de 18 livres 10 sous, contre Pierre Russet (3 janvier 1642, f° 1). — Jacques Collin, sieur de la Guérinière, Osias Bremon, Nicolas Morleau et Jacques Gervereau, collecteurs des tailles et deniers royaux imposés sur la paroisse de Saint-Michel, l'année 1640, demandeurs en saisie-arrêt et délivrance de deniers, contre sire Jean Febvre, défendeur, et Jacques Mauvesin, appelé pour voir ordonner de la délivrance (31 janvier 1642, f° 3). — Claude de La Boucherie, écuyer, sieur du Bouil, et autres, demandeurs en requête contre Pierre Delaunay et Marie Robin, père et femme de feu Nicolas Delaunay (28 mars 1642, f° 14, v°). — Lettres de provision et acte de réception de Antoine Chiron, procureur postulant et sergent royal

de la cour de céans, en qualité de notaire (1^{er} juin 1641 et 2 mai 1642, f^{os} 22 et 22, v^o). — Comparution au greffe : de frère François Girard, clerc tonsuré, religieux profès et infirmier de l'abbaye de Saint-Michel, à l'effet de déclarer qu'il est appelant et de fait a appelé comme de juge incompetent de toute la procédure criminelle contre lui faite, à la requête de maître René Imbert, procureur fiscal de céans, et de la sentence contre lui rendue par le sénéchal de la dite cour pour raison de l'homicide commis en la personne de Honoré Chartier (4 juin 1642, f^o 31) ; — du même, à l'effet de se désister de l'appel par lui interjeté ci-dessus (17 juin 1642, f^o 38). — Étienne Ageon, notaire, demandeur en paiement d'une somme à lui due, contre Gervais Bellon (5 septembre 1642, f^o 66). — Frère Joseph Moreau, religieux profès et chambrier de l'abbaye de Saint-Michel, demandeur en offre de retrait féodal, contre Pierre Barraud, régent de la cure de céans (12 et 19 septembre 1642, f^{os} 70 et 74, v^o). — Jeanne Moreau, veuve de maître Jean Guestron, demanderesse en saisie-arrêt contre René Renaudeau et maître Jean Caillaud, héritiers, sous bénéfice d'inventaire, de feu Louis Bruneau (14 et 28 novembre 1642, f^{os} 91 et 97). — René Bonnin, marchand, demeurant au bourg de Sainte-Gemine, demandeur en exécution de sentence et taxation de dépens, contre Pierre Périn et Catherine Boisseau, demeurant à Saint-Michel (19 décembre 1642, f^o 114, v^o).

B. 4124. (Cahier.) — In-4, 152 feuillets, papier.

1643. — Justice seigneuriale de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm. — Registre des audiences. — Aubin Le Voyer, greffier et notaire de la cour de céans, demandeur en paiement de salaires, contre Jacques Trichereau (9 janvier 1643, f^o 5, v^o). — Dom Placide Desmarest, prieur de l'abbaye de Saint-Michel, demandeur en paiement d'arrérages de rente, contre Barnabé Neau (30 janvier 1643, f^o 15, v^o). — Michel Lair, vicaire de ce lieu, demandeur en paiement de la somme de 30 livres, contre Jacques Ribaudon et Pierre Blaudin, fabricqueurs de la paroisse de Saint-Michel (7 mars 1643, f^o 32, v^o). — Les vénérables prieur, religieux, chapitre et couvent de l'abbaye royale de ce lieu, demandeurs en saisie-arrêt et délivrance de deniers, contre Antoine Guitton, fermier général du revenu temporel de la dite abbaye pour ce qui est en Poitou, (7 mars et 17 avril 1643, f^{os} 41 et 46). — Noble homme

André Porchier, sieur de la Barlonnière, demandeur en restitution d'un harnais, contre Jean Crespeau qui le lui avait emprunté (12 juin 1643, f^o 67, v^o). — Jeanne Moreau, veuve de Jean Guestron, demanderesse en requête, contre Dom Jérôme Delafare, grand prieur de l'abbaye royale de ce lieu, et Jean Billaud (16 juillet 1643, f^o 78). — Dom Paul Maire, religieux de la dite abbaye, demandeur en agâts, contre Louis Ordronneau (17 juillet 1643, f^o 82). — Frère Henri Roussel, religieux profès de la même abbaye, contre René Renaudeau, défendeur, lequel « diet et déclare, comme autrefois, le demandeur non recevable en sa prétendue demande. luy qui est religieux profex et ainsy incapable de faire aucun marché et traffiq dans le monde » (21 août 1643, f^o 95, v^o). — Nicolas Robin, sieur des Jonchères, demandeur en agâts, contre Jean Veillon, métayer des Chaux (11 septembre 1643, f^o 102, v^o). — Frère Esprit de Benedicti, religieux, prieur de Saint-Sauveur, en l'abbaye royale de ce lieu, demandeur en saisie-arrêt contre Marie Chevallier, veuve de maître Pierre Robin, demeurant au bourg de Saint-Denis-du-Payré (27 novembre 1643, f^o 121, v^o).

B. 4125. (Cahiers.) — In-4, 157 feuillets, papier.

1644. — Justice seigneuriale de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm. — Registre des audiences (très détérioré par l'humidité). — Jean Bazin, demandeur en réparation d'injures, contre Jean Veillon (19 et 26 février 1644, f^{os} 19 et 20). — Adjudication d'une petite maison appelée la Synagogue, appartenant à Jean-Mathurin et Catherine Pajaud, enfants mineurs de Aubin Pajaud, demeurant à Grues, et de feu Marguerite Cottin (26 février et 4 mars 1644, f^{os} 24 et 28). — Jacques Collin, sieur de la Guérinière, demandeur en déguerpissement et interruption d'hypothèque, contre Pierre Bonnin, métayer de l'une des métairies de la Dunz, paroisse de Triaize (22 avril 1644, f^o 48, v^o). — Osias Bremon, marchand, demandeur en exécution de contrat portant transport à lui fait par François Bachelier, contre Jean Daviau, pêcheur (9 mai 1644, f^o 53, v^o). — Dom Pierre Delavoyrie, religieux prévôt de l'abbaye de Saint-Michel, demandeur en saisie-arrêt et délivrance de deniers, contre Denis Billé (20 mai 1644, f^o 56, v^o). — Le procureur de la Cour, demandeur en requête, contre René Taisseron, notaire de la baronnie de Saint-Michel (3 juin 1644, f^o 60, v^o). — Sire Sulpice Roulet, demeurant en la métairie de

Saint-Hilaire, paroisse de Saint-Nicolas de Grues, demandeur en entierement de don testamentaire à lui fait par feu François Rouillet, contre Hilaire Rouillet-Painé et autres, tous héritiers présomptifs du dit feu François Rouillet (25 juin, 16 juillet et 19 août 1644, f^os 70, 87, v^o et 101). — Comparation du procureur de la Cour, à l'effet d'obtenir la lecture et l'enregistrement des lettres par lesquelles le Roi a pourvu de l'économat abbatial de ce lieu, révérend père en Dieu, messire André Mondain (juillet 1644, f^o 80). — Pierre Cacaud, sieur de la Brochetterie, Élu aux Sables, demandeur en saisie-arrêt et délivrance de deniers, contre Pâques Barraud (12 août 1644, f^o 95, v^o). — Nicolas Merlet, tant pour lui que pour Marguerite Saillaud, fermiers des terrages et complants de l'abbaye de ce lieu, contre Mathurin Bernard (12 août 1644, f^o 97, v^o). — Dame Marie Lepout, veuve de Mathurin Veillet, sieur de Boissorin, demeurant à la Chevalerie, paroisse de Saint-Vincent-sur-Graon, demanderesse en saisie-arrêt, etc., contre Pierre Gratton, notaire en cour laye, demeurant à Saint-Denis-du-Payré (23 septembre 1644, f^o 114). — François Coultrin, curé de Bazoges-en-Pareds, demandeur comme la précédente, contre Jacques Rouillet, demeurant en la métairie de la Marinrière, paroisse de Grues (4 novembre 1644, f^o 133, v^o). — Le procureur de la Cour, poursuite et diligence de Antoine Guilton, fermier général de l'abbaye de ce lieu, demandeur en exhibition et édition de contrats, paiement de lods, ventes et honneurs, contre Antoine Chiron, sergent royal (18 novembre 1644, f^o 137). — Sire François Bachellier, demandeur en exécution de bail judiciaire, provision et garnison de main, contre René Ruaudeau (2 décembre 1644, f^o 144, v^o).

B. 4126. (Cahier.) — In-4°, 436 feuillets, papier.

1646. — Justice seigneuriale de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm. — Registre des audiences (légèrement détérioré par l'humidité). — Jacques Morin, procureur fiscal des seigneuries d'Ars et Loix en l'île de Ré, demandeur, contre Pierre Prou, marchand à Saint-Michel, à l'effet d'obtenir de lui le serment sur plusieurs faits, répartis en cinq articles (1^{er} février 1646, f^o 5, v^o). — Frère Joseph Moreau, religieux chambrier en l'abbaye royale de ce lieu, demandeur en paiement de cinq années d'arrérages, contre Toussaint Barraud (9 mars 1646, f^o 22). — Frère Charles Caillaud, religieux chantre en la dite abbaye,

demandeur en saisie-arrêt et délivrance de deniers, contre Jean Barbier et Pierre Lebœuf, son gendre, métayers de la Moinerie, dépendant de l'office de l'aiguerie (4 mai 1646, f^o 48). — Le procureur de la Cour et noble homme Adam Maire, partie civile, demandeurs en crime d'assassinat, contre Étienne Rousseau, sergent verdier, et Maixent Moreau, domestique de Antoine Guilton, fermier de l'abbaye de ce lieu (5 mai 1646, f^o 49, v^o). — Première adjudication du bail des revenus temporels de l'office d'aiguier, en faveur de sire Jean Gauvain, moyennant 1,060 livres (5 mai 1646, f^o 50); — deuxième adjudication en faveur de maître René Taisseron, moyennant 950 livres, le premier adjudicataire n'ayant pu trouver caution (12 mai 1646, f^o 54); ont signé la deuxième adjudication : J. Gauvain ; R. Taisseron ; H. Delafare, prieur claustral ; P. Desma-rest, sacristain ; F. Louis Du Clos, prieur de Saint-Sauveur ; Moreau, chambrier ; de Benedicti, sous-prieur ; U. Roussel ; Delavoyrie, procureur ; Robin ; Le Voyer, greffier. — Frère Jacques Cailler, religieux protés et aumônier de l'abbaye de ce lieu, demandeur au fait de la visite de la métairie de Ribandon, dépendant du dit office de l'aumônerie, contre Pierre Drappeau, sous-fermier (6 juillet 1646, f^o 77, v^o). — Pierre Rondeau, prieur de Saint-Pierre de Montigny, ci-devant curé de ce lieu, demandeur en paiement de rente, contre le métayer du Grand Cloujan (3 août 1646, f^o 90, v^o). — Réception de Mathurin Durand, en qualité de sergent ordinaire des baronnies de Saint-Michel et concierge des prisons d'icelles, jusqu'à ce qu'il soit pourvu, par le bon plaisir de monseigneur de la cour de céans, au dit office, vacant depuis quatre ou cinq mois par suite de la mort de Jacques Bourriau, précédent titulaire (16 novembre 1646, f^o 127, v^o). — Comparation au greffe de Françoise Barraud, femme de Nicolas Lepout, laquelle, en satisfaisant à l'ordonnance et appointment rendue ce jourd'hui en la cause poursuivie par Jacques Guilbaud et Catherine Taisseron, sa femme, . . . « a dict et déclaré, dict et déclare qu'elle reconnoissoit et reconnoist les dictz Guilbaud et Taisseron, conjoints, pour homme et femme de bien et d'honneur et non entachés d'aucune injure » (14 décembre 1646, f^o 135, v^o).

B. 4127. (Cahier.) — In-4°, 112 feuillets, papier.

1647-1648. — Justice seigneuriale de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm. — Registre des audiences. — Enregistrement d'une sauvegarde en date du 25 jan-

vier 1647, par laquelle « le Roy voulant conserver de tous logementz de ses gens de guerre la baronnie et bourg Saint-Michel, le village du Crenon, la mestairie des Chaux, celles de la grande et petite Chaussée despendantz de l'abbaye royalle de Saint-Michel-en-l'Herm appartenant à monsieur le cardinal Mazarin, Sa Majesté, par l'advis de la Royné régente, sa mère, defand très expressément à tous mareschaux et maistres de camp, colonelz, capitaines, chefz et conducteurs de ses troupes, tant de cavalerie que d'infanterie, françoys ou estrangerz, mareschaux des logis, leurs fourriers et tous autres qu'il apartiendra, de loger ou souffrir qu'il soit logé aulcuns de ses dictz gens de guerre dans les dictz bourg, village et mestairies, si ce n'est par ordre exprès de Sa Majesté, ni en iceux prandre aucune ou fourager aucune chose, à paine aux chefz et officiers, de désobéissance, et aux soldatz, de la vie » (14 mars 1647, f° 29, v°). — Jean Aulunus, François Luset et consorts, collecteurs des tailles de la paroisse de Grues, en l'année 1645, demandeurs en paiement d'impôt, contre Jean Barbier, maître Étienne Ageon et autres (10 mai 1647, f° 39, v°). — Mathurin Simonneau, curé de ce lieu, demandeur en paiement de rente contre le métayer de la Palle-en-Maraïs, paroisse de Grues (7 juin 1647, f° 55, v°). — René Taisseron, notaire de la cour de céans, demandeur en paiement de salaire, contre Jacques Pelisson (28 juin 1647, f° 61, v°). — Émery Lemaire, chanoine en l'église cathédrale de Luçon et prieur de Saint-Denis-du-Payré, demandeur en agâts contre Sulpice Rouillet (26 juillet 1647, f° 72). — Comparution au greffe de René Taisseron, procureur postulant en la cour des dites baronnies, « lequel a dict que, encores que monsieur René Chrestien, sénéchal du dict Saint-Michel, luy eust cy-devant envoyé lettre, portant qu'il le prioit exercer le dict office de sénéchal comme son commis, ce néangmointz, le dict Taisseron déclaire qu'il n'a entendu et n'entend cy après exercer la ditte charge comme commis du dict sénéchal, n'ayant encores commencé à s'ingérer en telle commission, et que s'il a authorisé quelque cauze en la cour du dict Saint-Michel cy-devant, sça esté comme postulant, en l'absence de messieurs les officiers, et partant a renoncé et renonce à telle commission » (15 novembre 1647, f° 93). — Commission de sénéchal de la baronnie, en faveur de maître Jean Imbert, avocat au présidial de Poitiers, « le sieur Chrestien cy-devant pourvu de la charge de sénéchal d'icelle, en ayant abandonné les fonctions » ; la dite commission accordée par Pierre Habert, sieur du Chesne, juge magistrat, conseiller et avocat du Roi

au Présidial de la Rochelle, chargé, sous les ordres de messieurs les intendans du Conseil de monseigneur l'éminentissime cardinal, abbé baron de Saint-Michel-en-l'Herm, des affaires de la dite abbaye (3 janvier 1648, f° 107).

B. 1128. (Cahier.) — In-4°, 409 feuillets, papier.

1648. — Justice seigneuriale de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm. — Registre des audiences. — Commission de procureur fiscal de la baronnie, accordée par Pierre Habert, dénommé à l'article précédent, à André Collin, la dite charge vacante par le décès de maître René Imbert (4 janvier 1648, f° 1). — Réception de François Pillet et Nicolas Breillaud, comme sergents verdiers, tous deux nommés pour seconder Blay Breillaud, seul sergent verdier de la baronnie, « lequel ne pouvoit vacquer luy seul à emprisonner le bestail et bétail (moutons), qui journallement est en vignes, terres et près de ce dict lieu, qui y font ung notable agast et dhommage » (6 février 1648, f° 5, v°). — Comparution par-devant maître André Collin, procureur fiscal : 1° de René Chrestien, sénéchal de la cour de céans, pourvu de son dit office par lettres de provision du 13 juillet 1635 et installé le 4^{er} octobre suivant, lequel « s'oppose et empesche que aucun autre s'imnisse pour tenir la cour du dit Saint-Michel », 2° de Jean Imbert, commis en la même charge par lettres subséquentes (voir B. 1127), « veu lesquelles il est bien pourvu du dict office, attendu que le dict Chrestien a esté trois ou quatre ans sans exercer » et renvoi des parties par le procureur fiscal susdit « pardevant juges compéttants, pour leur estre fait droict, ainsy que de raison » (13 mars 1648, f° 11, v°) ; — à partir de cette date les audiences sont tenues par André Collin, procureur fiscal, jusqu'au 8 mai suivant, jour où le sénéchal René Chrestien reprend ses fonctions (f° 26, v°). — Enregistrement : 1° d'un extrait des registres du Conseil d'État, en date du 5 avril 1645, qui décharge le sieur abbé Mondain, économie de l'abbaye de Saint-Michel, des assignations à lui données pour comparoir au siège présidial de la Rochelle et au siège royal de Niort, et qui ordonne que l'arrêt du Conseil du 23 novembre dernier, enjoignant de percevoir les rentes et revenus de l'abbaye, tant du passé que de l'avenir, sera exécuté selon sa forme et teneur ; 2° d'un second extrait des arrêts du même Conseil, en date du 5 juillet 1645, qui ordonne que les précédents arrêts

des 23 novembre 1644 et 5 avril 1645, seront également exécutés (17 juillet 1648, f^{os} 64 et 64, v^o, voir B. 1125). — Comparution au greffe de vénérable et discrète personne messire Mathurin Simonneau, curé de la paroisse de Saint-Michel, lequel a déclaré « que, combien que depuis ung mois en sça, il ayt signé une plainte par laquelle il déclare que vénérable personne Dom Gabriel Sicaud, prestre, religieux profz et sacristain en l'abbaye royale du dict Saint-Michel, auroit frappé et outragé le dict Simonneau en l'église du dict lieu, en jurant et blasphémant le saint nom de Dieu, et fait plusieurs menaces; mesme aussy par la mesme plainte auroit dit que frère Louis Du Clos, religieux profz, prieur de Saint-Sauveur en la dite abbaye, auroit abusé de certaines hosties non consacrées, en les mangeant en publicq, et auroient l'ung et l'autre fait plusieurs actions indécentes; néangmointz reconnoist le dict Simonneau, curé susdict, que le dict Sicaud, sacriste, ne l'a jamais frappé, outragé, juré, ne blasphémé le saint nom de Dieu, ne fait aucune menace, et aussy reconnoist la mesme chose du dict sieur Du Clos, ensemble que la vérité est qu'il n'a pas abusé des dites hosties non consacrées, et que seulement il en a mangé indifféramment, ensemble qu'il ne luy a jamais fait aucun tort ni déplaisir, mais seulement que la susdite plainte qu'il a faicte n'a esté faicte que par l'instigation de Dom Placide Desmarest, prieur du dict Saint-Michel, ennemy des dicts sieurs Sicaud et Du Clos, qui luy a fait adjoûter toutes les susdites suppositions et autres, qui se pourront trouver en la susdite plainte, que le dict Simonneau a escrite et signée, sans considérer ce qu'il faisoit, n'ayant, le dict Simonneau, heu pensée que de se plaindre, contre les desus dictz, que de ce qu'ils vouloient qu'il dise sa grande messe et vespres après celles du monastère » (4 octobre 1648, f^o 93).

B. 1129. (Cahier.) — In-4°, 103 feuillets, papier.

1649. — Justice seigneuriale de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm. — Registre des audiences (très détérioré par l'humidité). — Commission de lieutenant du sénéchal, en la baronnie, accordée par Pierre Habert, précédemment désigné, à Nicolas Robin, sieur des Jonchères, en remplacement de feu Adam Alleaume (29 mai 1649, f^o 25, v^o); — enregistrement de la dite commission, malgré l'opposition de René Chrestien, sieur des Gallaudières, sénéchal (31 mai 1649, f^o 25).

— Procès-verbal d'audition, sur commission du sénéchal de Fontenay-le-Comte, pour des domaines dépendant de l'aumônerie de la dite abbaye (10 juillet 1649, f^o 36, v^o). — André Maillard, demandeur en paiement de salaires, contre Adam Coffineau (10 septembre 1649, f^o 56). — Adjudication : du bail du revenu temporel de l'aiguerie de la dite abbaye en faveur de Pierre Guitton, moyennant 1,250 livres, la dite adjudication faite du consentement de la plus grande et saine partie des vénérables prieur et religieux, malgré diverses oppositions, dires et allégations de la minorité (23 octobre et 5 novembre 1649, f^{os} 71, v^o, et 73, v^o); — du bail des réparations à faire au bot de garde de la métairie de la Moinerie, dépendant de l'aiguerie susdite, en faveur de François Laurens, moyennant 32 sous la toise (5 novembre 1649, f^o 75, v^o). — Noble et puissant René de La Boucherie, sieur du Guy, demandeur en paiement de la somme de 30 livres, contre Dom Placide Desmarest, prévôt de l'abbaye royale de ce lieu (26 novembre 1649, f^o 90, v^o). — André Collin, procureur fiscal de la cour de céans, demandeur en réparation d'injures, contre Jacques Guilbaud (décembre 1649, f^o 96, v^o).

B. 1130. (Cahier.) — In-4°, 131 feuillets, papier.

1650-1651. — Justice seigneuriale de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm. — Registre des audiences. — Jugement rendu, sur commission du siège royal de Fontenay-le-Comte, pour André Collin, procureur fiscal de la baronnie de Saint-Michel, contre Doms Gabriel Sicaud et Jacques Cailler, religieux profz de l'ordre de Saint-Benoit, et se prétendant aumôniers de l'abbaye de ce lieu, lequel jugement accepte la personne de Mathurin Bernard, laboureur à bœufs, pour caution du Nicolas Dupont, adjudicataire des réparations à faire au bot de garde de l'aumônerie de ce lieu, ordonne qu'une assemblée générale des habitants sera faite dimanche prochain, aux fins de prendre leur avis sur la construction d'un chenal nouveau proposé par le procureur susdit, ordonne en outre que visite sera faite du dit bot de garde par gens experts et à ce connaisseurs (10 février 1650, f^o 12); — procès-verbal de la visite faite, conformément au jugement précédent, par Nicolas Robin, lieutenant du sénéchal, René Taisseron, notaire, Sulpice Roulet, Mathurin Bernard et Jean Grolleau, tous les quatre experts, en présence de Dom Gabriel Sicaud, précité, et du dit

procureur de la cour (10 février 1650, f^o 13). — Comparution au parquet et auditoire : 1^o de André Collin, procureur fiscal, lequel a déclaré que, « faute d'avoir par le seigneur des Voureilles, en la paroisse de Chasnay, fait les foy et hommage plain, baizer et serment de fidélité qu'il doit et est tenu, à cause de la dite maison noble des Voureilles, appartenances et dépendances d'icelles, à monseigneur de la cour de céans, il a fait saisir et mettre es-mains de mon dit seigneur la dite maison et dhommages en déppandantz et mouvantz de la cour de céans, et sur icelles fait establir Nicollas Breillaud et Pierre Pillet, demourantz au diet Saint-Michel, sommant iceux de faire leur delvoir et de faire faire bail à ferme des dietz lieux saisis » ; 2^o de Nicolas Breillaud, susdit, lequel, tant pour lui que pour son cocommissaire, a dit, qu'en exécution de la dite commission, ils ont fait assigner pardevant nous tant le dit procureur saisissant que le dit seigneur des Voureilles, pour voir faire bail à ferme, pour un an entier, des dits lieux saisis, après publication dueement faite à l'issue de la grande messe célébrée en l'église de Chasnay ; 3^o de maître Philippe Coutocheau, fermier général de la maison noble des Voureilles et Chasnay, lequel, sur l'assignation à lui faite comme dessus, a requis délai de six mois, les propriétaires des dits fiefs étant absents de Paris, leur domicile habituel, et occupés dans les armées du Roi, pour son service, à l'obtention duquel délai le procureur fiscal s'oppose, parce qu'il y a plus de dix mois que les dits seigneurs de Voureilles ont été appelés pour faire les dits foy et hommage et qu'ils ont eu tout le temps nécessaire pour y satisfaire ; jugement rendu en conséquence de la dite opposition et portant qu'il sera passé outre au présent bail et, « d'aultant qu'il ne s'est trouvé auleun enchérisseur », remettant le dit bail à trois semaines (7 mai 1650, f^o 36) ; — adjudication provisoire en faveur de Claude Jouhanneau, sieur de la Palle, moyennant 150 livres et « d'aultant qu'il ne s'est trouvé autre plus hault enchérisseur », remise à huitaine (28 mai 1650, f^o 45) ; — jugement accordant un délai de trois semaines à Philippe Coutocheau, fermier précité, et sur sa demande, à l'effet d'obtenir procuration de la dame des Voureilles pour satisfaire aux causes de la saisie (18 juin 1650, *id.*) ; — nouveaux essais infructueux d'adjudication les 9, 16, 30 juillet et 6 août 1650, f^o 45, v^o) ; — enfin, le 20 août suivant, dernière comparution du sieur Coutocheau à l'effet de déclarer « qu'il est prest, comme procureur de la dame de la dite maison des Voureilles, de faire les foy et hommages dheubz à monseigneur de la cour de céans » ;

taxe des frais s'élevant à 33 livres 6 sous 6 deniers (f^o 45, v^o et 48). — Le procureur de la cour, demandeur en façon d'hommage et autres droits de fief, contre Jacques Yvon, écuyer, sieur de la Roulière et de Château-Guibert, pour raison des dimes mixtes et prédiiales de sa maison de Château-Guibert (23 juillet 1660, f^o 75) ; — le même, contre le dit Jacques Yvon et haut et puissant seigneur Maximilien Eschallard, chevalier, marquis de la Boulaye, conseiller du Roi en ses conseils d'État et privé, baron de Mareuil et la Vieille Tour, défendeur et appelé pour prendre le guériment fait et cause du dit sieur de la Roulière (13 août et 24 octobre 1650, f^os 93, v^o, et 114, v^o). — Dom Jacques Cailler, religieux profès et aumônier de l'abbaye royale de ce lieu, demandeur en requête contre André Collin, procureur fiscal, à l'effet de prendre le serment de Dom Placide Desmarest, prieur claustral, et de Dom Esprit de Benedicti, sous-prieur, pour « dire sy la vérité n'est pas telle que, le dix-septiesme jour du présent mois et an, le diet Cellin estant assisté de maistre Jehan Rambaud, prestre servant indûment le prieur de Curson, seroyent pas allés sur les deux à trois heures après midy en l'église abattalle du diet lieu de Saint-Michel, où ilz auroyent prins possession de l'office d'aumosnier, et à laquelle prinze de possession le demandeur estant en la diete église se seroit opposé, et n'cangmoitz les dietz Collin et Rambaud n'auroyent voulu recevoir la dite opposition, ne déclarer en vertu de quoy et au nom de qui le diet Collin prenoit la dite possession et en délivrer acte au diet demandeur » (22 octobre 1650, f^o 111, v^o).

B. 1131. (Cahier) — In-4^o, 25 feuillets, papier.

1651. — Justice seigneuriale de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm. — Registre des audiences. — Défaut donné pour Jean Corné, écuyer, juge au présidial de la Rochelle, demandeur en agâts, contre Venant Butault (21 avril 1651, f^o 23). — Jugement par défaut condamnant Jean Guestron et René Taisseron, tous les deux procureurs postulants en la cour de Saint-Michel, à 3 livres d'amende chacun, sur la requête du procureur fiscal tendant à ce qu'ils « eussent à représenter la commission, sy auleune ilz avoient, en vertu de laquelle ilz se sont efforcés de faire telles quelles informations, contre le pouvoir et au mespris de nostre othorité » (24 juillet 1651, f^o 62, v^o). — Tenue de l'affiche apposée à la porte de la barre du Par-

lement, aux deux portes de la grande salle du palais, aux trois portes de la cour du même palais, à l'église paroissiale de Saint-Barthélemy, à la porte du grand Châtelet et aux deux portes de Saint-Jacques et Saint-Michel de la ville de Paris, « par où l'on va sur les lieux saisis », la dite affiche ainsi conçue : « De par le Roy et nos seigneurs de la cour de Parlement, on fait assavoir à tous qu'il appartiendra, qu'à la requête de maistre Jean De Loyne, commissaire recepveur général des deniers provenantz des saisies réelles, estant au régime et gouvernement des revenus temporels de l'abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm, saisis sur messire Jules Mazarin, cardinal, à la requeste de messire Roger de Longueval, chevalier, seigneur de Cressy, faite de payement, et pour les causes contenues en l'exploict de saisie d'icelle du.... mil six centz cinquante-et-ung, en conséquence de l'arest d'évocation en la dicte cour du vingt-quatriesme avril dernier, il sera le samedy, deuxiesme jour de may mil six centz cinquante-et-ung, pardevant messieurs maistres Pierre de Broussel et Clément Lemeunier, sieur de Lartige, conseillers du Roy, nostre sire, en la cour de Parlement, commissaires en cette partie, à la barre de la dicte cour, procédé au bail judiciaire du dit revenu ; » f° 68. — adjudication du bail du revenu temporel de la dite abbaye, pour ce qui appartient au dit cardinal, comme abbé de la dite abbaye, à la barre de la cour du Parlement de Paris, en faveur de maistre Jolly, substitut du procureur général, moyennant 20,100 livres (3 mai au 21 juin 1651, f°s 63, v°, à 68) ; — comparution du sieur Jolly, précité, à l'effet de déclarer que l'adjudication ci-dessus est « au profit de Nicolas Du Souchet, bourgeois de Paris, demeurant rue Françoisse, proche l'hostel de Bourgongne » (15 juillet 1651, f° 68, v°) ; — procuration donnée par le sieur Du Souchet à Antoine Papot aux fins de « conduire, déffandre et administrer tous et chacuns les biens, fruitz et revenus temporels de la dicte abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm » (16 juillet 1651, f° 69) ; — jugement du sénéchal de la baronnie, portant enregistrement du susdit bail, et constatant que le sieur Papot a fait élection de domicile en ce lieu (1^{er} août 1651, f° 63). — Assemblée des parents de Mathurin, Paul, Joachim et Ozanne Ageon, tous les quatre enfants de feu Étienne Ageon, notaire, et jugement rendu en conséquence déclarant les deux premiers maîtres de leurs droits, à l'exception de leurs immeubles, jusqu'à leur majorité, et nommant un curateur aux deux derniers (31 août 1651, f° 78). — Adjudication provisoire du bail du revenu des domaines saisis sur Jacques Yvon, sieur de la Roulière (voir B. 1130),

et comparution de la partie saisie, qui fait ses foi et hommage au baron de Saint-Michel, pour ses dimes mixtes et prédiales de Château-Guibert (4 octobre 1651 au 16 mars 1652, f°s 81, 84, 84, v°, et 94, v°). — Le procureur de la cour demandeur, contre Pierre Citoys, écuyer, sieur de la Touche-au-Blanc et fief des Roches, au sujet de l'hommage de ce dernier fief, dont il ne peut ni ne doit consentir la réception (4 octobre 1651, f° 81).

B. 1132. (Cahier.) — In-8°, 100 feuillets, papier.

1653-1654. — Justice seigneuriale de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm. — Registre des audiences (très détérioré par l'humidité). — Lettres de provision et acte de réception, par-devant le sénéchal de la baronnie : de André Collin, exerçant par commission l'office de procureur fiscal, comme procureur fiscal en titre, par suite du décès de René Imbert, dernier possesseur du dit office (30 décembre 1652 et 14 février 1653, f°s 12, v°, et 13) ; — de Nicolas Merlet, comme notaire de Saint-Michel-en-l'Herm, résidant à Grues, en remplacement de Bonaventure Saillant, décédé (1^{er} mars et 5 avril 1653, f°s 26 et 27). — Lettres de provision et acte de réception, par-devant Pierre Habert, sieur du Chesne, avocat du Roi au Présidial de la Rochelle : de Nicolas Robin, comme notaire, en remplacement de René Chrestien, décédé (30 décembre 1652 et 10 avril 1653, f° 28) ; — les dites lettres de provision données par « Jules Mazarini, cardinal de la sainte église romaine, abbé commandataire de l'abbaye royale de Saint-Michel-en-l'Herm », au camp de Varimont, le 30 décembre 1652. — Acte de réception, au siège de la baronnie, de André Collin, procureur fiscal susdit, et de Pierre Barraud, procureur postulant, comme notaires, en remplacement de René Imbert et Aubin Le Voyer, décédés (18 avril 1653, f°s 29, v°, et 30). — Adjudication du bail des fruits, profits, revenus et émoluments : « de l'office de religieux aiguiier en l'abbaye roiale de ce lieu de Saint-Michel-en-l'Herm, saisis à la requête des révérends grand prieur religieux, chapittre et convers de la ditte abbaie, à faute de paiement de la somme de soixante et douze livres dheus par chacun au et par avance à chacun les ditz grand prieur. et religieux » en faveur de Étienne Rapoint, moyennant 1,000 livres (31 mai 1653, f° 33) ; — de l'office de religieux de l'infirmerie, saisis à la requête des précédents « à faute de services non faits », en faveur du même, moyennant

40 livres (*id.*, f° 34, v°) ; — de l'office de l'aumônerie, saisis à la requête du procureur de la cour « à faute des charges, aumosnes et réparations que doit et est tenu de faire le titulaire d'icelle aumosnerie », en faveur du même Rapoint, moyennant 1,200 livres (9 et 16 mai 1653, f°s 35, v°, et 36, v°). — Acte de réception de Claude Guyot, demeurant à Saint-Denis-du-Payré, en qualité de notaire (30 juin 1653, f° 50, v°). — Le procureur de la cour, André et Sulpice Bernard, père et fils, demandeurs en crime d'injures atroces et diffamation, contre Nicolas Général, défendeur et accusé (14 et 28 août 1653, f° 61 et 62). — Maître Jean Guestron, archer et huissier de la maréchaussée de Fontenay-le-Comte, demandeur en agâts contre Jean Mocquay (6 octobre 1653, f° 80). — Audition de parties, sur renvoi des Consuls de Poitiers, entre Pierre Bateau, marchand, demeurant en la paroisse de Champagné, et Jean Suire, aussi marchand, demeurant au bourg de Luçon (8 décembre 1653, f° 89, v°). — Comparution au greffe de dame Renée Mallet, veuve de maître Jacques Massé, demeurant au bourg, laquelle, sur l'avis qu'elle a eu qu'on voulait procéder à la vente des meubles de feu Pierre Delavoyrie, religieux prévôt de l'abbaye de Saint-Michel, a déclaré qu'elle s'opposait à la dite vente, jusqu'à ce qu'elle soit payée de la somme de 31 livres 10 sous, à elle due par le dit défunt (13 janvier 1654, f° 97).

B. 1433. (Cahier.) — In-4°, 137 feuillets, papier.

1657-1658. — Justice seigneuriale de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm. — Registre des audiences. — Lettres de provision de sénéchal de la baronnie, accordées à Jean Chardonneau, par Jean-Baptiste Colbert, conseiller du Roi ordinaire en ses conseils d'État et privé et direction de ses finances, intendant général des maisons et affaires de monseigneur l'éminentissime cardinal Mazarin, abbé commendataire de Saint-Michel (Paris, 4 janvier 1657, f° 7, v°) ; — prestation de serment du sieur Chardonneau, en la qualité susdite, pardevant Charles Colbert, sieur de Terron, conseiller d'État, intendant de la police et finance des gouvernements de Brouage, Oléron, Ré, pays d'Aunis, ville et gouvernement particulier de la Rochelle (23 février 1657, *id.*). — Comparution au greffe de Louise Hauteville, veuve en dernières noces de Nicolas Robin, sénéchal de la baronnie de ce lieu, à l'effet de déclarer qu'elle renonce à la succession mobilière du dit feu son mari (23 mars 1657, f° 12). — Lettres de provision

et acte de réception : de Pierre Landriau, notaire et procureur postulant de la baronnie de Luçon, en qualité de procureur fiscal de la cour de Saint-Michel-en-l'Herm (20 avril et 25 mai 1657, f°s 29 et 29, v°) ; — de David Truyau, notaire et sergent de la commanderie de Féollette, demeurant en la paroisse de Nalliers, comme sergent de la cour de céans (15 mars et 25 mai 1657, f°s 33 et 33, v°) ; — « clos et arrêté la présente tenue de cour par nous le dict Chardonneau, sénéchal susdit, en présence de maîtres Jacques Anouyer, sieur de la Roche, sénéchal de la baronnie de Sainte-Gemme, et Estienne Landryau, sénéchal de la chastelanerie de Puiraveau » (f° 34). — Claude Joullanneau, sieur de la Palle, demandeur en agâts, contre Jacques Roullot (17 juillet 1657, f° 50, v°). — Nicolas Proustean, fermier général du prieuré de Lairoux, demandeur en paiement de droit de terrage, contre Pierre Mignet (3 août 1657, f° 56). — Jean Rousseau, curé de ce lieu, et Françoise Rousseau, sa sœur, demandeurs en la qualité qu'ils procèdent, contre Jean Guéreau (31 août 1657, f° 67, v°). — Maître François Bernard, demandeur en saisie-arrêt et délivrance de deniers, contre maître Guyot, notaire de la cour de céans, et Jacques Barbier, métayer de Saint-Hilaire (16 novembre 1657, f° 89, v°). — Dépôt au greffe des pièces de procédure entre Pierre Barraud, greffier, demandeur, et Nicolas Merlet, notaire, défendeur (26 novembre 1657, f° 94, v°). — Acte de réception de Léonard Loysant, sergent ordinaire de la cour de céans, en qualité de notaire « à la charge d'obtenir et renoncer à la charge de notaire du Guy, ce qu'il a présentement fait » (1^{er} février 1658, f° 118, v°). — Tutelle et curatelle des enfants mineurs du premier lit de feu René Ayraud et Jeanne Mestayer, sa première femme, et de Marie Ayraud, âgée de trois ans et demi, fille du second lit du dit Ayraud et de Catherine Chadeneau, sa seconde femme (22 février 1658, f° 127, v°). — Émancipation de Michel Porchier, fils de feu Claude Porchier, sieur de la Chaume, et de Marguerite Robin (9 mars 1658, f° 134, v°). — Comparution au greffe : de Nicolas Brisset (1^{er} juin 1657) ; de Jean Mocquay, sergent de la cour de céans (2 septembre 1657) ; de François Rayneau et Jeanne Ayrault, métayers à la Dune, paroisse de Triaize (6 septembre 1657) ; de Pierre Barbier, métayer de la Loge (10 novembre 1657) ; de René Breineau et Blay Jolivet, demeurant au bourg de Triaize (30 novembre 1657), lesquels, à l'effet de rentrer en possession de diverses pièces de bétail sur eux saisies par les sergents verdiers, pour cause d'agâts, « ont gage l'amende et constitué leur temporel pour plaige » (f°s 136 et 137).

B. 1131. (Cahier.) — In-4°, 117 feuillets, papier.

1658-1659. — Justice seigneuriale de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm. — Registre des audiences. — Le procureur de la cour, demandeur en dation de tutelle et curatelle, contre les parents de Nicolas Bouet, fils de feu Pierre Bouet et Jeanne Merlaud (24 mai 1658, f° 27, v°). — Dépôt au greffe de toutes les pièces et procédures de la cause pendante entre Nicolas Delavaud et Jeanne Richard, veuve de Jacques Coutocheau, sieur de la Milletière (25 mai 1658, f° 28, v°). — Veuve Claude Gallier-Garnier, dame des Champs, demanderesse en agâts, contre Jean Hillairet, métayer de Ribandon, paroisse de ce lieu (14 juin 1658, f° 36, v°). — Messire René de la Boucherie, seigneur du Guy, demandeur en restitution de trois pièces de bétail, contre Nicolas Merlet, notaire de la cour de céans (21 juin 1658, f° 40, v°). — Renonciation par Jacques Guilbaud aux charges de procureur postulant et sergent de la cour et de concierge des prisons, parce qu'il ne se trouve pas « en commodité de pouvoir vacquer aux dites charges, à cause d'autres affaires » (26 juillet 1658, f° 52, v°). — Lettres de provision et acte de réception de Vincent Violleau, notaire et procureur postulant des baronnies de Luçon, en qualité de notaire de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm (20 février et 6 septembre 1658, f°s 67 et 67, v°). — Le procureur de la cour, demandeur en exécution de bail au rabais des réparations à faire en l'achenal de Ribandon et autres escours « dont le sieur amousnier est obligé à l'entretienement » et aussi demandeur en consignation d'argent pour l'effet des dites réparations, contre dame Claude Gallier-Garnier, dame des Champs, Charles de la Préverie, écuyer, seigneur de la Fouchardière, curateur des enfants de feu sieur de la Ville-Hervé et René Guerry, sieur de la Goursière, tous propriétaires et exploiters de partie des domaines de la dite amônerie sujets aux dites réparations (6 septembre 1658, f° 68). — Le même, demandeur en exécution des réparations à faire de l'achenal de Ribandon et autres escours dont les sieurs amouñier et du Grand Cloujan sont obligés à l'entretienement, etc., contre dame Andrée Breschard, veuve de Jean Ranfray, sieur des Moulins, propriétaire des domaines du dit Grand-Cloujan (16 octobre 1658, f° 70). — Dom Étienne Amirault, religieux profès de Saint-Benoit et amôñier de l'abbaye de ce lieu, demandeur en saisie et déclaration, contre Claude Jouhanneau et

Jean Prou, tant pour eux que pour leurs coparsonniers (2 janvier 1659, f° 87, v°). — Comparution au greffe de Denis Picard, agent d'affaires de monsieur de La Vallée, à l'effet d'obtenir la restitution de vingt-cinq taureaux indûment saisis par Nicolas Merlet, notaire de cette cour, pour cause d'agâts (22 janvier 1659, f° 88, v°). — Dépôt au greffe des pièces et procédures de la cause pendante entre Anne Gassan, veuve de Henri Bardet, banquier à la Rochelle, et Paul Thévenin, aussi banquier au même lieu, demandeurs, contre Jean Corné, sieur de la Vallée, et Denis Picard, précédemment désignés (1^{er} février 1659, f° 96). — Sire Gilles Boileau, hôtelier, demandeur en reconnaissance de promesse, provision et garnison de main, contre Jean Mocquay, sergent de cette cour (14 mars 1659, f° 112).

B. 1135. (Cahier.) — In-4°, 137 feuillets, papier.

1659-1661. — Justice seigneuriale de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm. — Registre des audiences. — Procès-verbal de jurande et audition de maître Jacques De Ryé, sur commission du siège royal de Fontenay-le-Comte (mai 1659, f° 13). — Commission donnée par le cardinal Mazarin, abbé de Saint-Michel, à Dom Charles Caillaud, grand prieur et religieux de la même abbaye, à l'effet de se « transporter sur tous les bénéfices, de quelques qualités qu'ils soient, dépendants de notre dicte abbaye, iceux veoir et vizitter et informer de la valeur d'iceux et des noms, surnoms et qualités de ceux qui les possèdent, leur faire représenter les titres et provisions qu'ils en ont, dresser procès-verbal des réparations » qui seront à faire aux églises et lieux en dépendant (30 janvier 1659, f° 23, v°) ; — lecture, publication et enregistrement de la commission ci-dessus (30 mai 1659, *id.*) ; — nouvelle commission accordée par le même à Dom Jean de Chuppins, prêtre, bachelier en théologie de la faculté de Paris, religieux profès de l'ordre de Saint-Benoit, sacristain de l'abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm, et lui donnant tous pouvoirs nécessaires « sur ce qui nous a esté repräsentant que, depuis plusieurs années, il se connect beaucoup d'abus et de désordre dans nostre dicte abbaye de Saint-Michel, tant en ce qui concerne le divin service qui s'y est très mal fait, qu'en ce qui regarde la vie et les meurs des religieux qui ne vivent point conformément à leur profession, logent dans des maisons séparées et séculières, ne pratiquent aucune regularité, monnent une vie toute

mondaine, au deshonneur de l'église et au scandale des peuples, sans que les officiers de la dicte abbaye ny mesme celluy qui fait la charge de prier claustral y aportent aucun remède » (22 mars 1659, f° 26) ; — un blanc a été laissé sur le registre pour la lecture, publication et enregistrement de la commission précédente, mais il n'a pas été rempli. — Comparution au greffe : de Louis Suyre, sieur de Grand-Maison, à l'effet de gager l'amende et de constituer son temporel pour trois pièces de chevaux à lui appartenant et retenues dans les prisons de ce lieu (15 juillet 1659, f° 40, v°) ; — de Renée Mallet, à l'effet de déclarer qu'elle est prête et consent au retrait féodal contre elle poursuivie par René de La Boucherie, écuyer, seigneur du Guy (15 septembre 1659, f° 55, v°) ; — de Catherine Robin, veuve de Jacques De Ryé, maître chirurgien, désigné plus haut, à l'effet de déclarer qu'elle renonce à la communauté existant entre elle et son dit feu mari (9 mars 1660, f° 82, v°). — Dépôt au greffe des pièces et procédures de la cause pendante entre Pierre Pillenière, d'une part, et Pierre Raymon et consorts, assessseurs et collecteurs des tailles et autres devoirs royaux imposés en 1658 sur la paroisse de Grues, d'autre part (20 mai 1660, f° 98). — Nicolas Merlet, notaire de la cour de céans, demandeur en agès, contre François Voisneau (2 septembre 1660, f° 123). — Jean Guesiron, huissier, demandeur pour la même cause, contre Louis Boisselleau (26 janvier 1661, f° 134).

B. 1136 (Cahier). — In-4°, 189 feuillets, papier.

1661-1663. — Justice seigneuriale de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm. — Registre des audiences. — Antoine Besnier, notaire et procureur à Luçon, mari de Renée Clavier, Jean Cottereau, maître apothicaire, tant en son nom que comme donataire de feu Claude Moizand, sa première femme, icelle Moizand, apparavant veuve de Claude Clavier, sieur de Grand Bouchaud, Louis Clavier, sieur de Grand Bouchaud, Jean Veillet, sergent royal, veuf de Marie Moizand, tant en son nom que comme loyal administrateur de leurs enfants mineurs, Antoine Bajou, sieur de la Plante, mari de Louise Moizand, Pierre et Charles Moizand, tous demandeurs en reddition de compte de trois années des fruits et revenus d'un marais salant, contre Jacques Gauvreau, saunier (11 mars 1661, f°s 11 et 12). — Acte de réception de Blaise Vachon, en qualité de procureur postulant de cette cour (29 avril

1661, f° 18, v°). — Comparution au greffe, de Catherine Petit, veuve de maître Michel Porcher, à l'effet de déclarer qu'elle renonce au don à elle fait par son dit mari et ensemble à la communauté qui existe entre eux (21 juin 1661, f° 34). — René Théronneau, écuyer, sieur de la Caducière, demandeur en agès, contre Renée Gourdin, veuve de Pierre Citoys, écuyer (29 juillet 1661, f° 39, v°). — Le procureur de la cour, demandeur en dation de tutelle et curatelle aux enfants mineurs : des feus Pierre Butaud et Marie Buzains (12 janvier 1662, f° 62, v°) ; de feu Pierre Barbier et de Jeanne Saillant (27 janvier 1662, f° 63, v°) ; des feus Pierre Barbier et Bastienne Palliau (*id.*, f° 65, v°) ; de feu Barthélemy Veillon et de Catherine Barreau (17 février 1662, f° 67) ; des feus Denis Pillenière et François Bodin (24 mars 1662, f° 73, v°). — Frère Hilaire Bernard, religieux profès, infirmier de l'abbaye royale de ce lieu, au nom de Pierre Bitton, fermier par bail emphytéotique de la dite abbaye, demandeur aux fins de visite, contre Jacques et Jean Ayraud, ci-devant fermiers de la maison noble de la métairie du Vivier (5 mai 1662, f° 83). — Jean Renaud et Anne Caillaud, sa femme, demandeurs en réparation d'injures contre Pierre Royer et Marie Poictevin, sa femme (4 août 1662, f° 105, v°). — Lettres patentes, rendues conformément au contrat du 6 mars 1661 par lequel le cardinal Mazarin a fondé un collège et une académie en la ville et faubourgs de Paris et adjoint au dit collège sa bibliothèque, pour être rendue publique, le tout aux clauses et conditions portées par le dit contrat, en suite de quoi « nous (Louis XIV) avons, en conséquence d'iceluy, par nostre brevet du vingtiesme avril ensuiuant, fait don au dict collège et académie, de l'abbaye de Sainct-Michel-en-l'Herm à présent vacquante par le décès de nostre dit cousin (Mazarin), et, ce faisant, consenti à la suppression et extinction du titre abbatial de la dicte abbaye, en conséquence duquel brevet nous voulons que la dicte suppression soit poursuivie en cour de Rome, à nostre nom, et que toutes lettres en soient expédiées, et en attendant la suppression et union, nous avons nommé et nommons par ces présentes, signées de nostre main, maître Simon Mariage, ageant général des affaires de nostre chère et très aimée epouze et compagne, pour économe de la dicte abbaye de Sainct-Michel-en-l'Herm, auquel Mariage nous donnons pouvoir de régir, gouverner et administrer les fruitz, droitez, profictz et revenus despandantz de la dicte abbaye, en ce qui en est escheu depuis le neuffiesme mars mil six cens soixante-ung, jour du décès de nostre diet cousin le cardinal Mazarini et

de ce qui en eschëra à l'advenir » ; — les dits pouvoirs suivis d'autres accordés au même Mariage et l'autorisant à recevoir les revenus et les rentes de l'hôtel de ville de Paris donnés aux collège et académie ci-dessus désignés, en donner quittance, en faire les emplois, recevoir aussi les autres sommes de deniers, en faire les dépenses et paiemens et faire généralement toutes les choses qui pourraient être faites par les administrateurs des dits collège et académie (20 mai 1662, f° 107) ; — arrêt du Parlement de Paris, portant vérification des lettres patentes qui précèdent (23 mai 1662, f° 108, v°). — Sire Richard Le Theuillier et Louise de Hauteville, sa femme, auparavant veuve de Nicolas Robin, demandeurs en paiement des sommes dues au dit Robin, contre Claude Jouhanneau, sieur de la Palle (9 février 1663, f° 140, v°). — Pierre Bitton, conseiller et maître d'hôtel ordinaire du Roi, fermier emphytéotique désigné plus haut, demandeur en requête contre Jean Gautronneau, fermier de la métairie des Chaux, membre dépendant de l'abbaye de ce lieu (16 mars 1663, f° 149, v°). — Mise aux enchères, sans résultat, de bois de charpente et planchers neufs et de débris de charpente et vieux planchers restant sans emploi et provenant des réparations exécutées aux bâtimens de l'abbaye, la dite adjudication faite à la requête de Marc Butin, huissier et sergent à cheval du châtelet de Paris, procureur substitué de Monseigneur le duc de Mazarin, grand maître de l'artillerie de France, légataire universel du grand cardinal (1^{er} juin 1663, f° 178). — Lettres de provision accordées par Pierre Landriau, sieur de la Longeay, économe nommé par le Roi sur l'abbaye royale de Saint-Michel, à Pierre Bernard, en qualité de sergent (24 janvier 1662, f° 186, v°) ; — par le même, à André Bonnaud, praticien, comme notaire et sergent (28 avril 1662, f° 186) et au dit René Bernard, comme notaire (*id.* f° 187).

B. 1137. (Cahier.) — In-4°, 19 feuillets, papier.

1665-1669. — Justice seigneuriale de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm. — Registre des audiences. — Le procureur de la cour demandeur en requête, poursuite et diligence de monsieur Bitton, receveur général des finances en la Généralité de Poitiers, seigneur par bail emphytéotique de l'abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm, deux fois désigné à l'article précédent, contre Claude Jeanneau, procureur syndic de la paroisse de Saint-Michel, Pierre Bougy, procureur syndic de la

paroisse de Grues, René Jadeau, procureur syndic de la paroisse de Saint-Denis, Pierre Barraud, notaire, les propriétaires de la seigneurie de la Palle, les propriétaires de la Moinatrie, du Grand Cloujan, du Petit Cloujan, des métairies de Ribandon et Basse Brenée, de la Synagogue, de la borderie de la Bange, de la métairie de Saint-Hilaire, etc. (2 juillet 1665 et suivant, f° 4, v°, à 6, v°). — Le même, demandeur en reddition de foi et hommage, pour raison d'une partie du pré Guichard, contre Madeleine Morisson, veuve de René Théronneau, écuyer, sieur de la Caducière, au nom et comme tutrice de leurs enfans mineurs (23 juillet 1665, f° 14). — Sentence, rendue à la requête de Michel Gœau, curé de la paroisse de Saint-Denis-du-Payré, et condamnant Charles Guibert à 20 sous d'amende, pour avoir charroyé du blé, dimanche dernier (29 juillet 1666, f° 26). — Comparution au greffe : de sire Paul Ageon, maître tailleur d'habits, et Gilles Landoy, maréchal, à l'effet de réclamer deux pièces de caavales à eux appartenant et saisies par Nicolas Breillaud et Pierre Crespeau, sergens verdiers (14 mars 1667, f° 32, v°) ; — de frère Étienne Amirault, religieux de l'abbaye de Saint-Michel, « lequel, touché d'un regret sensible d'avoir offensé vénérable Dom Charles Caillaud, religieux, prieur de la dicte abbaye, en ses bonnes mœurs et renommée, par des emportemens accompagnés de plusieurs invectives, qui auroient donné lieu au dict sieur prieur de porter plainte par devant monsieur l'Official de Luçon, par sa requête apointée du dit sieur Official, le nefusmes du présent mois, a recongneu et déclaré que témérement, sans aucun subject et contre la pure verité, il a dict et proféré les injures contenues en la dicte requête, mais qu'il s'en repend et des dictes en demande pardon à Dieu, à justice et au dict sieur Caillaud » (14 octobre 1668, f° 42, v°). — Simon Mariage, conseiller du Roi, économe de l'abbaye royale de ce lieu, demandeur en paiement de la somme de 728 livres pour deux années échues du prix de ferme de la métairie de la Bange, contre Mathurin Mestayer, fermier de la dite Bange (16 mai 1669, f° 47).

B. 1138. (Cahier.) — In-4°, 65 feuillets, papier.

1670-1673. — Justice seigneuriale de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm. — Registre des audiences. — Comparution au greffe de Pierre et René Pillenière, enfans de feu Pierre Pillenière et de Catherine Merlet, à l'effet de renoncer à la succession de

leur père (8 mai 1670, f° 4); — de Mathurin Bertrand, avocat en Parlement et au siège royal de Fontenay, au nom de Louis Du Clos, prêtre, religieux et prieur de Saint-Sauveur de l'abbaye de ce lieu, lequel « m'a sommé de luy dellivrer copie des actes de réception des sergents de la baronnie et n'en ayant aucune il m'a requis le présent acte » (22 octobre 1670, f° 12). — Lettres de provision de sergent verdier, accordées « de rechef » à Jacques Renaudin, par Jacques Sergeant, prieur de l'abbaye, seigneur temporel conjointement avec messieurs du collège Mazarin, à cause de l'union de la mense abbatiale au dit collège (15 septembre 1670, f° 28); — acte de réception du même (4 septembre 1671, f° 27, v°); — autre acte de réception de André Bonnaud, notaire et sergent de la cour de céans, en qualité de concierge et geôlier des prisons de cette cour (19 février 1672, f° 35, v°). — Le procureur fiscal, demandeur en daton de tutelle et curatelle, contre les parents de Anne Collin, fille des feus maître André Collin et dame Charlotte Bardin (1^{er} avril 1672, f° 41). — Enregistrement de deux ordonnances du comte de Pardailan, lieutenant général pour le Roi au gouvernement de Bas-Poitou et l'un des lieutenants généraux de ses armées : — la première rendue à Saint-Gilles, le 17 mai 1672, et transcrite au présent registre, le 10 juin suivant, par laquelle le dit comte de Pardailan, « ayant reconnu, en faisant la revue des millices qui sont sur les costes de cette province, qu'elles sont la plus part sans armes et hors d'estat de rendre aucun service », ordonne très expressément : 1^o « qu'elles seront armées, sçavoir : les capitaines de hossecol et de piques, les sergents de hallebardes, et les soldats, les trois quars de chasque compagnie de mousquets ou fusilz et le quart de picques, et à tous généralement des espées, et un tambour par chasque compagnie, et pour la cavallerye chaque cavallier une espée, deux pistolletz et un mousqueton » ; 2^o que le premier juin aura lieu une seconde revue des dites millices, lesquelles devront être munies des armes ci-dessus désignées ; 3^o que les soldats obéiront exactement à leurs officiers, auxquels certains d'entre eux ne rendent pas le respect et l'obéissance qu'ils doivent ; 4^o que la présente ordonnance sera lue à la tête des bataillons et au prône des grand'messes, publiée et affichée en tous les lieux qui sont sur les côtes de cette province, à la diligence du sieur Delavault (sénéchal de Saint-Michel-en-l'Herm), lequel sera chargé d'envoyer des copies, de lui signées, dans les paroisses de Luçon, Nalliers, Champagné, Triaize, Saint-Michel-en-l'Herm, Saint-Denis, Lairoux, Grues, la Claye, Sainte-Gemme, les

Magnils, Chasnay, Chaillé, Sainte-Radégonde et Puyraveau (f° 44); — la deuxième ordonnance rendue aux Sables-d'Olonne, le 23 mai 1672, et transcrite au présent registre, le 27 mai suivant, par laquelle le lieutenant général susdit ordonne aux habitants de Nalliers, Luçon, Champagné, Triaize, Chaillé, Saint-Michel-en-l'Herm, Saint-Denis, Lairoux et la Claye « d'armer et mettre en estat de servir, » quand il le jugera utile, et aux sénéchaux des dits lieux « de partager, par compagnie de cinquante hommes, toutes les millices qui se trouveront dans les dites paroisses, et de mettre à la teste de chaque compagnie un capitaine, un lieutenant, deux sergentz et quatre comporaux et un tambour », et de lui « apporter incessamment les roolles des dictes compagnies, avecq les noms des officiers et soldats tant de cavallerie que d'infenterie » (f° 43, v°). — Ouverture de la cour ordinaire de la baronnie, catholique (*sic*) des procureurs, notaires et sergents : Jean Guestron, Blaise Vachon, André Bonnaud, procureurs ; Pierre Barraud, Michel Taisseron, Étienne Burgaud, notaires ; André Saillant et André Bonnaud, notaires et sergents (25 novembre 1672, f° 56); — acte de réception : de Michel Taisseron, notaire susdit, en qualité de greffier (*id.* *id.*); — installation et prestation de serment de Antoine Izambard, praticien, comme concierge et geôlier (*id.*, f° 56, v°); — réception du serment de Jean Guestron et acceptation de la démission des deux autres procureurs, Vachon et Bonnaud, susdits ; présentation par les trois notaires présents de leurs lettres de provision et défaut donné contre les sieurs Barraud et Saillant (*id.*, *id.*). — Le procureur de la cour, demandeur en daton de tutelle et curatelle, contre les parents de Jeanne, Marie et Marguerite Guestron, filles de feu maître Jean Guestron et de Marguerite Barraud (9 juin 1673, f° 62).

B. 1139. (Cahier.) — In-8°, 8 feuillets, papier.

1675. — Justice seigneuriale de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm. — Registre des audiences. — René Barreteau, sergent de la baronnie de Sainte-Gemme-la-Plaine, au nom de Pierre Barreteau, son fils, demandeur en paiement de rente foncière, contre Jean Chaigneau (24 mai 1675, f° 1). — Pierre Landriau, greffier des baronnies de Luçon, demandeur en paiement de la somme de 23 livres 6 sous, contre Charles Bonnaud, au nom et comme curateur des enfants mineurs de feu Jean Bonnaud (*id.*, f° 2). —

Pierre Orceau, prévôt de la cathédrale de Luçon, demandeur en tiercement de bail, contre Denis Mestayer, prétendu adjudicataire, et Louis Clavier, sieur de Grand Bouchaud, poursuivant le bail en qualité d'héritier de feu François Clavier, sieur de Corpen-tais (21 juin 1675, f° 4, v°). — Jacques Arnaud, sieur de Grandchamp, demandeur en délivrance des deniers saisis ès mains de André Bardet, contre Anne Collin, fille et héritière de feu maître André Collin et de Charlotte Bardet, et le dit André Bardet (19 juillet 1675, f° 6). — Le procureur de la cour, demandeur en dation de tutelle et curatelle, contre les parents de Jean, Denis, Anne et Suzanne Bodin, enfants mineurs de feu Nicolas Bodin et de Marie Bernard (31 octobre 1675, f° 7, v°).

B. 1140. (Cahier.) — In-4°, 29 feuillets, papier.

1675-1679. — Justice seigneuriale de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm. — Registre des audiences. — « L'ouverture de la cour de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm, faite par nous, Simon Ruchaud, sieur de la Braudière, licencié ès-loix, sénéchal et seul juge ordinaire de la dite baronnie et chastelanies de Saint-Denis-du-Pairé, Grubes, Lairoux et despendances, au parquet du dict Saint-Michel, le quinziesme jour de novembre mil six cens soixante-quinze » (f° 1). — Réception de Louis Besson, notaire et procureur de Luçon, en qualité de procureur postulant de la cour de céans (19 juin 1676, f° 5, v°). — Lettres de provision et acte de réception de Luc Trichereau, praticien, demeurant à Saint-Denis-du-Pairé, en qualité de sergent (2 avril 1677, f°s 11, et 11 v°). — Comparution au greffe de René Verdon, marchand, demeurant au bourg de Saint-Martin, en l'île de Ré « lequel a déclaré que, dès le jour vingt-sept du mois de juin dernier, il auroit amené et mis à l'herbe dans l'isle de Légüillon, entre les mains de Louis Rousturier, habitant du dit Légüillon, le nombre de cinq pièces de chevaux, pour y herber, en payant par chacuns des dictz chevaux, par chacun mois, la somme de vingt-cinq solz. et comme estant venu exprès du dict Saint-Martin, isle de Ré, jusques en cette ille de Légüillon, pour aux fins mener ses dictz chevaux à la foire de Fontenay-le-Comte, qui commencera lundy prochain, mais comme estant au dit Égüillon, il auroit rencontré trois des dictz chevaux tout deffigurés et ruinés par le moyen de leurs grèves, qui sont coupées jusques à la chair, et lesquelles tresnoient cy devant jusques à terre, au moyen de quoy il

ne puict vendre les dictz chevaux, ce qui luy cause un notable préjudice tant pour la vante des dictz chevaux que fraictz de son voyage, protestant icelluy dict Verdon tous les despands, dommages et inthérestz, tant soufferts que à souffrir, contre le dict Rousturier » (1^{er} août 1677, f° 16). — Réception de Jacques Butaud, pêcheur, demeurant en ce lieu, comme baigneur juré, en remplacement de son père, âgé de 84 ans, et duquel il a appris « la fonction de beigneur, tant des personnes qui se sont présentées, que des bestiaux et autres animaux qu'on a amenés pour baigner à la mer » (20 août 1677, f° 16, v°). — Lettres de provision et acte de réception de René Tayrand, en qualité de notaire et procureur (20 mai et 20 août 1677, f° 17). — Comparution au greffe de Françoise Ribandon, veuve de Martin Foucheret, à l'effet de déclarer « que la nuict du mardy venant au mercredy dernier, les personnes de Jean Mallet, René Glaubon, Pierre Féret, Louis Begaud et François Maray, auroient malicieusement entré dans une chambre proche la maison où elle fait sa demeure laquelle chambre estoit fermée à clef » et qu'après avoir ouvert la porte avec un clou plié, ils auraient emporté quatre seaux pleins de vin, quatre livres de lard, une pièce d'étoffe destinée à faire un bonnet à l'anglaise et par eux rapportée la nuit suivante, une potée de raisiné et une demi-livre de beurre (24 décembre 1677, f° 18). — Comparution au parquet : 1^o de Louis Boisselleau, syndic de ce lieu, lequel « a porté sa plainte et remontrance de ce que Michel Dalquin, maître boullanger, fournier, tenant le four banal de ce dict lieu, ne fait en aucune façon son devoir en la cuyson du pain des dictz habitans, en telle sorte qu'ilz en souffrent une perte très notable, leurs pains n'estant pas a moitié cuits et tumbant à pièces et à lopins, en sortant de son dict four, quoyque les dictz habitans luy fournissent à l'ordinaire de rousches ou fournilles pour chauffer en partie son dict four banal ; . . . en outre nous a de plus le dict syndic remontré qu'il y a encore grande plainte à faire contre le dict Dalquin qui, quoyqu'il soit obligé indispensablement par la ferme du four banal qu'il tient, de donner toutes les semaines six grands pains de fournage aux pauvres de ce dict lieu, sçavoir deux le lundi, deux le mercredy et deux le vandredy, ainsy que l'ont praticqué tous les précédens fermiers, cependant il est constant qu'il ne s'acquitte en aucune manière de cette obligation » pourquoy le dit syndic demande réparations pécuniaires ou autres ; 2^o du sieur Dalquin, fournier précité « lequel nous a déclaré qu'il luy est impossible de faire bien cuire quand à présent le pain des habitans de ce

lieu, tant à cause que le four banal n'est pas en estat que à cause que les rousches que doivent fournir les dictz habitans ne sont pas conditionnées, ny de la grosseur qu'ilz ont accoutumés d'estre, joint à cela que le bled qu'ilz mettent au moulin est pour la majeure part mouillé... et pour respondre à ce que le sindicq a avancé que les pains des particulliers tomboient, sortant du four, à pièces et morceaux, dit le sieur Dalquin que cela ne procedde de sa faute, ains (mais) des dictz habitans qui font leur pain d'une sy excessive grandeur qu'on ne le peut sortir du four, sans que quelques fois il ne se mette en deux morceaux, et quand à ce qui est des distributions des pains de fournages nous a déclaré le dict Dalquin les avoir toujours distribués aux pauvres ou fait distribuer... », les dites comparutions suivies d'une ordonnance du sénéchal, portant que le sieur Dalquin fera à l'avenir mieux cuire son pain, sous peine de dommages-intérêts envers les habitants, et sauf son recours contre le seigneur propriétaire, dans le cas où le four ne serait pas en état, que les distributions de pain seront faites à l'avenir aux pauvres ou seront payées en argent et espèce, si elles n'avaient pas lieu, et que pour n'avoir pas fait de distribution cette dernière semaine, le dit fournier sera obligé d'en payer le montant (24 novembre 1679, f° 28).

B. 1141. (Cahier.) — In-8°, 27 feuillets, papier.

1681-1683. — Justice seigneuriale de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm. — Registre des audiences. — Gilles Merlet, receveur des traites, fermier des droits de terrage dépendant de l'abbaye de ce lieu, dans l'étendue de la paroisse, demandeur en requête contre Pierre Barraud, notaire (5 septembre 1681, f° 2, v°). — Le procureur fiscal de la cour, demandeur contre Nicolas Rousseau, maître chirurgien, à l'effet d'obliger ce dernier à faire cuire son pain au four banal (17 avril 1682, f° 8). — Le même, demandeur en dation de tutelle et curatelle, contre les parents de Jean Bardet, fils mineur de Pierre Bardet, et Marie Claveau (4 septembre 1682, f° 13). — Le même, demandeur contre les teneurs des fiels de vigne, dépendant des seigneuries de ce lieu, et des offices claustraux de l'abbaye, à l'effet de faire procéder au bail des dits fiels, pour être les deniers provenants employés aux réparations des fossés et fiels, qui sont dans le dernier désordre, et dont procès-verbal de visite sera préalablement dressé (8 janvier 1683, f° 16, v°). — Comparution au parquet : 1° de

dom François Vézien, religieux, procureur syndic de l'abbaye de ce lieu, « lequel, sans desroger aux récusations qui ont esté signifiées à maître Jacques Pommereau, qui se présente pour le plunitif du greffe, a dit et desclaré que c'est avecq un légitime sujet que les révérendz religieux (et) prieur de la dicte abaye, seigneurs temporels de la juridiction de cette cour, se sont plainz et se plaignent d'abondant de sa conduite, en ce qu'au lieu de résider en ce lieu et y faire sa demeure actuelle, comme il leur auroit solennellement promis... il fait toujours sa résidence et demeure en la ville de Luçon, où il emporte et détient le plunitif et aultres minuttés du greffe, et n'a aucun comis en ce lieu de Saint-Michel pour exercer le dict greffe., et par ce moyen, et veu que monsieur le sénéchal ne réside pas non plus dans ce dict lieu, et qu'il n'y vient que très peu souvent pour tenir la juridiction, les affaires périssent au préjudice du publiq, les crimes demeurent impunis et les droiz des dictz seigneurs de cette cour se perdent et ne sont en aucune manière conservéz ny maintenus, ce quy oblige les dictz justiciables à se pourvoir en d'autres juridictions », pourquoi le dit François Vézien « a présentement sommé et somme le dict Pommereau de venir incessamment faire sa résidence et demeure au dict lieu de Saint-Michel et d'avoir et tenir une chambre ou estude pour l'exercice du dict greffe », dans laquelle seront transportés dans huitaine tous les registres et minutes, sous peine de résiliation de la ferme du dit greffe, et sans préjudice des droits et actions du requérant ; 2° du sieur Pommereau, précité, lequel a dit que, lors de la passation de la ferme de son greffe, il n'a été nullement question de sa résidence à Saint-Michel, mais que néanmoins il est tout prêt à fournir, pour commis greffier, Jacques Barraud, son beau-frère, qui résidera en ce lieu, et entre les mains duquel il délivrera tous les registres et minutes ; — apres quoi, le dit François Vézien, procureur syndic, persistant dans ses conclusions, a sommé et somme Mathurin Landriau, plus ancien patrocinant de ce lieu, de lui donner acte des dites conclusions, attendu la récusation faite par les religieux de l'abbaye, dans toutes leurs affaires, de Simon Ruchaud, institué sénéchal de cette cour ; — déport du dit Simon Ruchaud, sous réserve de se pourvoir incessamment devant les juges supérieurs, pour obtenir toutes réparations et dommages-intérêts, et sans préjudice de ses autres droits et actions : — « sur quoi, veu le déport de monsieur le sénéchal, nous Mathurin Landriau, plus ancien patrocinant de cette cour, avons, des remonstrances, réquisitions et protestations cy-dessus octroyé acte, pour valloir et servir à quel

apartiendra » (5 mars 1683, f^{os} 18 à 19, v^o). — Pierre-Émery Landriau, procureur fiscal de la baronnie de ce lieu, faisant pour les pauvres, demandeur en exécution d'obligation, contre maître Nicolas Rousseau, comme curateur du fils mineur de feu Pierre Jouhanneau (28 mai 1683, f^o 23, v^o). — Le même, demandeur en fournissement de déclaration, exhibition de contrats et autrement, contre Jean Ranfray, sieur des Moulins, propriétaire de la métairie du Grand Cloujan (18 juin 1683, f^o 24, v^o).

B. 1142. (Cahier.) — In-8°, 45 feuillets, papier.

1683-1685. — Justice seigneuriale de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm. — Registre des audiences. — Pierre Massé, fournier, demandeur en paiement de salaires, contre Marie Lavigne, veuve de Michel Dalquin, boulanger (5 mai 1684, f^o 3). — Lettres de provision et acte de réception de François Boisselleau, praticien, en qualité de notaire de cette cour (29 mai et 9 juin 1684, f^{os} 5, v^o. et 6). — Réception de Hélie Poupard, praticien, comme notaire (16 juin 1684, f^o 6). — Comparution, au parquet, de Charles Caillaud, prieur ancien de l'abbaye royale de ce lieu, à l'effet de représenter deux liasses de minutes d'actes instrumentés par feu François Thibaudeau, notaire, et renfermant chacune trente-deux pièces, lesquelles minutes seront remises aux mains de Gilles Merlet, notaire de la baronnie, pour en délivrer grosse à qui il appartiendra (23 juin 1684, f^o 8, v^o). — Jean de Nicou, écuyer, sieur de la Nicollière, demandeur en exécution de contrat de ferme, contre Pierre Besson, marchand, et Françoise Petit, sa femme, auparavant veuve de Jean Texier (16 mars et 1^{er} juin 1685, f^{os} 12 et 13).

B. 1143. (Cahier.) — In-8°, 29 feuillets, papier.

1686-1687. — Justice seigneuriale de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm. — Registre des audiences. — Lettres de provision et acte de réception : de André Bonnaud, notaire de la cour de céans, en qualité de greffier (8 mars 1686, f^{os} 1 et 2) ; — du même, comme sergent (*id.*, f^{os} 1 et 2, v^o) ; — de Mathurin Landriau, procureur postulant de la dite cour, comme notaire (*id.*, f^{os} 1 v^o, et 3). — Réception de Michel Rideau et Jacques Butaud, pêcheurs, demeurant à Saint-Michel,

en qualité de baigneurs jurés, lesquels ont offert « de faire le serment pardevant nous (sénéchal) de bien et fidèlement procéder en l'exercice de la dicte charge, en les cas requis et nécessaires, aussy bien que de garder les secretz à quoy ils peuvent estre obligés par la réquisition qui leur en seroit faite par les personnes qui se commettraient volontairement entre leurs mains pour estre baignés, se raportant volontiers à la taxe qui sera par nous cy après faite pour leurs droictz de baing, tant à l'esgard des hommes et femmes, de quelques aages et conditions qu'ilz puissent estre, que d'autres bestes irraisonnables » (30 août 1686, f^o 10, voir B. 1140). — Le procureur fiscal, demandeur en dation de tutelle et curatelle, contre les parents de Marie Burgaud, fille des feus Étienne Burgaud, notaire, et Marie Tricheureau (15 et 22 novembre 1686, f^{os} 10, v^o, et 11). — Comparution, au parquet, de André Morin, sergent verdier des fiefs de cette baronnie, lequel « a requis acte de notoriété, comme la garde cy devant ordonnée aux habitans du dict Saint-Michel, sur la coste de la mer, auroit cessé de se faire pendant cinq ou six jours, avant le dimanche de la septuagésime dernier, jusques au lamedain qu'elle fut commandée et reprise par l'ordre de Jacques Barraud, capitaine institué pour la millice du dict Saint-Michel » (21 février 1687, f^o 16). — Le procureur fiscal, demandeur en fournissement de déclarations, paiement de cens, rentes et devoirs, lods et ventes, exhibition, édition de contrats, et autres cas de la coutume, contre Jacques Barraud, maître chirurgien, Jean Bechet, marchand, Louis Boisselleau et André Bardet (9 mai 1687, f^{os} 23, v^o, à 24, v^o). — Réception de Pierre Mestayer, praticien, comme procureur postulant et notaire (20 juin 1687, f^o 28).

B. 1144. (Cahiers.) — In-8°, 56 feuillets, papier.

1687-1696. — Justice seigneuriale de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm. — Registre des audiences. — Arrêts de la chambre souveraine pour la réformation de la justice, séant à Limoges et présentement à Poitiers : défendant aux archers de la maréchassée du ressort de la dite chambre et à tous huissiers et sergents de faire des exploits hors l'étendue de leurs juridictions, à peine de faux, nullité des procédures, amendes arbitraires et des dépens dommages et intérêts des parties (18 octobre 1688, rendu exécutoire par le Roi le 21 octobre suivant, f^o 4) ; — ordonnant que les prévôts des maréchaux

« vice baillis, vice sénéchaux, leurs lieutenants et juges, tant des bailliages sénéchaussées et justices royales que subalternes du ressort de la susdite chambre, seront tenus de faire perquisition dans leurs greffes, dans huitaine du jour du présent arrêt, des plaintes et informations, décrets, procès et procédures faites pour raison de rapt, meurtres, vols, etc., et des lettres de rémission ou pardon obtenues par les accusés qui ont été entérinées dans les dits sièges et justices royales, comme aussi des procès instruits par contumace, soit qu'ils aient été jugés ou non, et des jugements intervenus sur les dites contumaces qui n'ont point été exécutés, pareillement des procès criminels sur lesquels il n'y a point eu de jugement définitif, et des sentences définitives rendues sur les dits procès qui n'ont point été exécutées, parce que les prisonniers se sont évadés des prisons ou que ceux qui les conduisaient ont été spoliés des prisonniers, ou pour autres empêchements, pour être par les dits juges dressé un rôle ou état sommaire (19 octobre 1688, rendu exécutoire par le Roi le 23 octobre suivant, f° 4). — Déclarations du Roi : portant lecture et publication de l'arrêt de la chambre souveraine qui ordonne à tous juges royaux et subalternes, prévôts des maréchaux, vice-baillis et vice-sénéchaux, qui ont rendu des jugements et sentences de contumace, de les mettre à exécution incessamment et sans délai, et d'envoyer dans quinzaine au greffe de la chambre les procès-verbaux d'exécution (22 octobre 1688, f° 4, v°) ; — portant que « ayant establi dans nostre ville de Limoges une chambre souveraine pour la réformation de la justice, composée de commissaires de nostre Conseil, pour, en l'estendue du ressort que nous leur avons prescrit par nos lettres de commission du quatriesme aoust dernier, connoistre de tous les crimes et punir selon la rigueur de nos ordonnances ceux qui s'en trouveront convaincus, et sachant que les principaux coupables mettent leur salut dans la fuite et dans l'espérance que, par la longueur des procédures qui se pratiquent pour l'instruction des contumaces, la scéance de la dicte chambre pourroit finir avant qu'ils puissent estre condamnés, ne voulant pas que le séjour de nos dicts commissaires dans les provinces de leur ressort soit inutile, ny que ceux qui sont accusés des crimes énormes se procurent l'impunité par leur absence, sçavoir faisons que nous, pour ces causes et autres à ce nous mouvans, avons ordonné et ordonnons qu'il soit par nos dicts commissaires procédé à l'instruction et jugement des procès de tous ceux qui seront déférés et prévenus de crimes, le plus sommairement et brièvement que faire se

pourra, et pour les effets voulons que tous ceux contre lesquels il y a dès à présent jugement de contumace tant par arrest que sentence soyent tenus se représenter et venir purger en la dicte chambre, dans quinzaine après la publication des présentes, autrement, et à faute de ce faire, garnisons seront mises dans leurs maisons, places et chasteaux, qui y seront nourris sur les revenus de leurs biens, et en cas de refus d'ouvrir les dictes maisons et de résistance à justice, les dictes maisons seront razées et démolies, sans qu'elles puissent à l'advenir estre réédifiées et les matériaux vendus à nostre profit, s'il est ainsi ordonné par la dicte chambre » (30 octobre 1688, f° 4, v°). — Lettres de provision et acte de réception de Michel Caillon, praticien, en qualité de notaire, procureur postulant et sergent (15 et 29 avril 1689, f° 6, et 6, v°). — Ordonnances de police : faisant défense à Jacques Chagneau, cabaretier dans ce bourg, et autres cabaretiers de la juridiction, de tenir leurs cabarets ouverts, les dimanches et fêtes, pendant le service divin, et d'y fournir aucun vin, pain ou viande, sous peine d'amende et sans préjudice de la saisie des pintes et chopines : enjoignant aux mêmes d'apporter dans quinzaine leurs vaisseaux, pintes et chopines pour les faire étalonner et marquer, sous peine d'amende et de confiscation ; permettant au procureur de la cour d'appeler, au premier jour, le dit Chagneau et autres cabaretiers, pour voir déclarer contre eux l'amende de 3 livres et la confiscation de leurs vaisseaux ; portant enfin lecture et publication des présentes au prône de la grande messe des églises paroissiales de la juridiction, afin que personne n'en ignore (19 janvier 1691, f° 19) ; — permettant au révérend Père dom François Vézien, syndic de l'abbaye, et Pierre-Émery Landriau, son procureur fiscal, de faire assigner devant la cour de Saint-Michel, certains particuliers qui avaient enlevé, arraché, brisé et rompu « les poteaux et pals publics chargés des armes des diets seigneurs et garnis de carquans qu'ils avoient de temps immémorial, comme sont en droit d'avoir, dans les bourgs de Saint-Denys-du-Pèré et de Grûe, châtellenies dépendantes de cette baronie de Saint-Michel », faisant défense à tous justiciables de plus user de telles voies, sous peine de 30 livres d'amende et de plus grande en cas de récidive, portant lecture et publication des présentes comme dessus (*id.*, f° 20). — Présentation de l'hommage et dénombrement de la seigneurie de la Palle rendus par Gabriel de Nicou, écuyer, sieur de l'Isleau, propriétaire de la dite seigneurie (11 janvier 1692, f° 26). — Lettres de provision et acte de réception : de

Jacques Morand, praticien, comme notaire et sergent (4 mars et 2 mai 1692, f^{os} 27, v^o, et 28); — de Jean Bonnaud, praticien, en la même qualité (*id.*, f^{os} 28, v^o, et 30, v^o). — Ordonnance du sénéchal : portant transport au bourg de Saint-Michel pour procéder à l'inventaire des meubles et effets délaissés par feu Marie Arnaud, femme de Charles Petrimoux, laquelle devait à la fabrique de cette paroisse la somme de 60 écus, pour la jouissance de la grande maison sise en ce dit bourg (8 août 1692, f^o 33). — Comparution au greffe de Jacques Brochard, écuyer, seigneur de Salidieu, demeurant au bourg de Curzon, à l'effet de réclamer quatre bœufs lui appartenant, saisis par Pierre Rambaud et François Greignon, sergents verdiers, et enfermés es prisons bestiales de Saint-Nicolas de Grues (26 août 1695, f^o 51).

B. 1145. (Cahiers.) — In-8°, 30 feuillets, papier.

1696-1698. — Justice seigneuriale de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm. — Registre des audiences. — Réception de Blaise Rideau, pêcheur, demeurant à Saint-Michel, âgé de 60 ans environ, ci-devant baigneur, « lequel nous a déclaré qu'il aurait pleu aux seigneurs de cette cour de luy permettre de beigner tous ceux et celles qui se présenteront pour se faire beigner dans l'estendue des eaux et canaux de cette cour, aussy bien que toutes sortes d'animaux qui se trouveront mordus de chiens ou autres animaux enragés ou autrement gastés » (31 août 1696, f^o 9, voir B. 1143 et le présent article, plus bas). — Ordonnance de police portant information contre Louis Saunereau, maréchal, et autres, ses complices, lesquels auraient rencontré, « dymanche au soir, 26 du présent mois, sur le grand chemin qui conduict du dict Saint-Michel au cimetière de la Palle, un des fariniers du moulin de Saint-Hillaire, en la paroisse de Grue, auroient icelluy vollé et se seroient saisis de l'argent qu'ils auroient trouvé sur luy, après luy avoir demandé la bourse et luy avoir présenté le couteau à la gorge, ce qui mérite des punitions exemplaires » (*id.*, f^o 9, v^o). — Réception de Blaise Rideau, ci-dessus désigné, en la charge de baigneur juré dans l'estendue des eaux salées de cette baronnie (8 mars 1697, f^o 13, v^o). — Comparution, au greffe : de René de La Boucherie, écuyer, seigneur du Guy, « lequel a juré et affirmé estre venu exprest en ce lieu de Saint-Michel, de la ville de Luçon, sa demeure, distant de trois lieux, pour faire juger l'instance qu'il a

intanté en ce siège, contre Claude Levoyer et Toussaint Barraud, marchands, demeurant en ce dict lieu » (17 mai 1697, f^o 20, v^o); — de : 1^o Jean Lebault, écuyer, sieur de Beaufort, et Renée Foucher, son épouse, demeurant au bourg de Saint-Denis-du-Payré; 2^o Catherine Foucher, veuve de Julien Prousteau, notaire au duché de Retz, demeurant à Nantes; 3^o Gabriel de Nicou, écuyer, sieur de l'Isleau, et Marguerite Foucher, sa femme, demeurant au dit Saint-Denis; tous comparants, à l'effet de renoncer à la succession de demoiselle Marie Blanchard, nièce des dites dames Foucher (19, 20 et 21 avril 1698, f^{os} 27 à 28).

B. 1146. (Cahier.) — In-8°, 51 feuillets, papier.

1710-1717. — Justice seigneuriale de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm. — Registre des audiences. — Réception de François Hervé, praticien, dans la charge de greffier et notaire de cette dite cour, vacante par le décès de Pierre Beauflis (25 septembre 1711, f^o 13, v^o). — Procès-verbal de tutelle de Catherine Beauflis, âgée de 2 ans environ, fille du précédent Pierre Beauflis et de Catherine Joseph (2 septembre 1712, f^o 19, v^o). — Les révérends prieur et religieux de l'abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm, seigneurs barons de cette cour, demandeurs en paiement de cens, rentes et devoirs, contre Pierre Royer, sieur de la Barrière, et Antoinette-Charlotte Laforest, son épouse, comme mère de ses enfants, et de feu Jean Lamy, son premier mari (23 février 1714, f^o 32, v^o). — Lettres de provision et actes de réception de René Grignon, comme procureur et notaire, et de Pierre Frapier, comme sergent (11 et 15 mai 1716, f^{os} 45, v^o, 46 et 46, v^o). — Le procureur de la cour, demandeur en contravention de règlement, contre Pierre Merlaud, l'ainé, pêcheur, pour avoir vendu son poisson sans l'avoir apporté et exposé en vente dans le lieu accoutumé et public (3 septembre 1717, f^o 56, v^o). — Ordonnance de police portant « que les sergents verdiers commis dans cette paroisse, pour icelle, à la conservation des vignes, seront payés par les teneurs et propriétaires d'icelles, d'un sol par journal pour la garde d'icelles, conformément à l'usage de cette province et des lieux voisins, outre et par dessus ce qui peut leur estre donné par les seigneurs des dits fiefs de vigne pour cet effet » (3 septembre 1717, f^o 59).

B. 1147. (Cahier.) — In-8°. 55 feuillets, papier.

1717-1724. — Justice seigneuriale de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm. — Registre des audiences. — Pierre De Valleau, seigneur du Rivage, demandeur en paiement de la somme de 107 livres 5 sous, pour reste de cheptel, contre Pierre Robin, laboureur (12 avril 1720, f° 12, v°). — Jugement rendu le 30 août 1720, par lequel il est permis à Pierre Migné et Charles Nollet, marchands, comme curateurs des enfants mineurs du premier mariage de feu Louis Pillenière avec Marie Migné, de faire vendre quelques bestiaux et chevaux qui peuvent être à charge, la dite vente faite du consentement de Renée Baradeau, veuve en secondes noces du dit Louis Pillenière, et aux prix suivants : quatre bœufs pour 550 livres la paire, soit 1,100 livres, six bœufs et taureaux, de quatre ans pour 1,140 livres les six, onze vaches pour 95 livres pièce, soit 1,045 livres, quatre taureaux de quatre ans pour 300 livres la paire, soit 600 livres, un cheval pour 220 livres, deux taureaux de trois ans pour 300 livres, un taureau de quatre ans pour 170 livres, six chevaux pour 195 livres pièce, soit 1,170 livres, deux taureaux de 3 ans pour 300 livres, un bœuf de cinq ans pour 150 livres ; tous ces bestiaux vendus le jour de la foire de Luçon, le 9 septembre 1720 (f°s 19, v°, et 21). — Procès-verbal de curatelle aux fins d'inventaire, pour les deux enfants mineurs de François Barraud, sieur de Beaugard, et feu demoiselle Merlet (10 juillet 1721, f° 23). — Julien Papin, marchand, demandeur en saisie-arrêt, contre messire Lebault, écuyer, seigneur de la Touche-Morisson (24 avril 1722, f° 28, v°). — Ordonnance de police sur la chasse, les cabarets et les puits, rendue sur la remontrance du procureur fiscal, lequel a déclaré que « quelques particuliers au mépris des ordonnances se sont immiscés de vouloir chasser et de porter des armes à feu », comme aussi, quelques cabaretiers vendent du vin aux habitants, les jours de fête et dimanches, pendant le service divin, et à d'autres mesures que celles de cette cour, et que de plus, « quelques particuliers, propriétaires des puits qui sont situés dans les grands chemins ou places publiques, négligent d'y eslever une marzelle ou ont laissé tomber celle qui y estoit, en sorte que les passants et mesme les bestes sont souvent exposées à tomber dedans, ce quy est très nuisible au public » (4 septembre 1722, f° 34). — Les révérends pères

jésuites du séminaire de Luçon, demandeurs en saisie-arrêt : contre Jean Deforge, fermier de la métairie de Beauvoir ; contre Nicolas Burcier, cabaretier, et Mathurin Feuvre, métayer de la Morinière, etc. (4 juin 1723, f°s 37 et 37, v°). — Lettres de provision et acte de réception de François Chagnon, procureur de la baronnie de Luçon, comme procureur et notaire de cette juridiction de Saint-Michel (3 septembre 1723, f°s 40, v°, et 41). — Procès-verbaux d'enquête pour Jacques-Joseph Marchand, boucher, contre Jacques Rodé, aussi marchand, et vice versa (17 septembre 1723, f°s 45, v°, et 48). — Réception de Jean Renard, comme sergent et verdier (1^{er} septembre 1724, f° 54, v°). — Lettres de provision et acte de réception pour François Chagnon, ci-dessus désigné, et pour les mêmes charges (30 septembre 1723 et 20 juillet 1724, f°s 54, v°, et 55).

B. 1148. (Cahier.) — In-8°, 50 feuillets, papier.

1724-1734. — Justice seigneuriale de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm. — Registre des audiences. — Réception de Antoine Terment, praticien, en qualité de sergent (13 avril 1725, f° 4). — Alexis Galerneau, curé de Saint-Nicolas de Grues, demandeur en paiement de la somme de 13 livres, restant due de la vente par lui faite d'un tonneau de froment, contre Louis Trichereau, marchand (5 et 19 juillet 1726, f°s 10, et 11 v°). — Ordonnance de police, faisant défenze « à tous particuliers et cabaretiers, qui vendent et débitent des bleds et du vin dans l'étendue de cette juridiction, de se servir de mesures quy ne soient estallonnées et conformes aux enciennes mesures de cette cour et marquées aux armes d'icelle » et enjoignant, en conséquence, à tous ceux qui se servent de mesures non étalonnées de les représenter devant la cour dans huitaine, à peine de confiscation et de 10 livres d'amende pour la première fois et de plus grande en cas de récidive (21 mars 1727, f° 18). — Lettres de provision et actes de réception : de Antoine Pervinquière, huissier royal, en qualité de notaire et procureur (10 février et 21 novembre 1727, f° 23) ; — de François Hervé, comme notaire et greffier (26 janvier et 27 février 1728, f° 24) ; — de André Thomas, comme sergent (3 et 27 août 1728, f° 26, v°). — Lettres de provision de Jean Frapier, en qualité de notaire (19 novembre 1728, f° 27, v°). — Étienne De Courcelle, étudiant en l'université de Nantes, demandeur en paiement de diverses

sommes, contre Charles Naulet, fermier de Richebonne, Pelletier, laboureur à la Touche-au-Blanc, Pierre Guillon, marchand (26 août 1729 et 16 juin 1730, f^{os} 30, et 32, v^o). — Comparution, au greffe, de Alexandre Mesnard, chevalier, seigneur de Chasnais, demeurant en son château des Voureilles, susdite paroisse, à l'effet de renoncer à la succession de feu Marie Jacqueline Foucher, sa mère (30 janvier 1730, f^o 30, v^o). — Réception de Pierre Avril, comme sergent (... 1730, f^o 34, v^o). — Lettres de provision et actes de réception : de Michel Ayraud, praticien, en qualité de notaire (20 juin 1732, f^o 37, v^o) ; — de Antoine Amiaud, praticien, comme sergent (5 septembre 1732, f^o 38, v^o) ; — de François Guillon, comme notaire et sergent (20 août 1734, f^o 50).

B. 1149. (Cahier.) — In-8°, 20 feuillets, papier.

1735-1737. — Justice seigneuriale de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm. — Registre des audiences. — François Poirier, marchand, demandeur en reconnaissance de billet, contre messire Morisson, écuyer, seigneur de la Touche-Lebault (20 mai 1735, f^o 2). — Lettres de provision et acte de réception de Claude Menu, en qualité de sergent (17 août 1736, f^o 7). — Réception de Claude Papin, praticien, comme notaire (17 août 1736, f^o 8). — François Hervé, notaire, procureur et greffier, et Marie Bechet, son épouse, demandeurs en paiement de la somme de 350 livres, contre Jacques Delagros, métayer de la métairie de Ribandon, et sa femme (22 février 1737, f^o 11, v^o). — Les révérends pères, prieur et religieux de l'abbaye royale de Saint-Michel-en-l'Herm, seigneurs barons, etc., demandeurs en paiement de devoirs féodaux, contre maître Reverseau, charron, maître François Bodin, demoiselle Andrée Ferret, veuve de Antoine Pervinquière, Jacques Naulleau, bourgeois, comme père de sa fille et de feu dame Janty, sa première femme, Jean Monvoisin, marchand, Pierre Barraud, bourgeois, etc. (7 juin 1737, f^o 14, v^o, à 16, v^o). — Présentation de déclaration par Pierre Joffrion, seigneur de la Gestière, lieutenant général de police de la ville de Fontenay-le-Comte, pour tous les biens qu'il tient roturièrement ès fiefs et domaines des seigneurs de cette cour (9 août 1737, f^o 17, v^o). — Pierre Des Roches, écuyer, seigneur de Chassay, demandeur en paiement de cinq années de prix de ferme, contre Pierre Morin, fermier de Chassay (7 mars 1738, f^o 19).

B. 1150. (Cahier.) — In-8°, 32 feuillets, papier.

1739-1743. — Justice seigneuriale de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm. — Registre des audiences. — Jude Badreau, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, auditeur de la chambre des comptes de Bretagne, demandeur en saisie-arrêt et délivrance de deniers, contre Jean Monvoisin et Jacques Rodé, marchands, assignés pour déclarer ce qu'ils doivent à Étienne De Courcelle, procureur du Roi en l'Élection de la Rochelle, etc. (7 août 1739, f^o 5, v^o). — Ordonnances de police : prescrivant à tous habitants de la juridiction de nettoyer les rues dans l'étendue des maisons qu'ils occupent, au moins le samedi soir de chaque semaine, et d'en ôter toutes les boues, bourriers et autres immondices, pierres et bois, qui peuvent gêner le passage, le tout trois jours après la publication des présentes, comme encore, enjoignant à tous ceux qui ont fait creuser des puits, de les faire combler incessamment ou d'y faire mettre une margelle de la hauteur de trois pieds, le tout à peine de trois livres d'amende pour la première fois et de plus grande, en cas de récidive (4 décembre 1739, f^o 7) ; — faisant défense à tous particuliers de laisser aller, dans les vignes de la juridiction, aucune bête, tant gros bétail, chevaux, mules, mulots, bêtes asines, que ouailles et brebis, en quelque temps et saison que ce soit de l'année, à peine de 10 livres d'amende pour chaque pièce de gros bétail et 30 sous pour chaque pièce d'ouaille ou brebis et de plus grande en cas de récidive, sans préjudice des dommages-intérêts qui seront dus aux propriétaires des vignes (13 novembre 1739, f^o 7, v^o). — Lettres de provision et acte de réception de Louis-Jean Cailaud, en qualité de notaire et greffier (31 août et 1^{er} septembre 1741, f^{os} 20, v^o, et 21). — Réception : de Pierre Mingaud, bourgeois, comme sergent (24 juillet 1742, f^o 26, v^o) ; — de Louis-Mathurin Daviceau, sieur de Beauregard, licencié ès-lois, comme substitut du procureur fiscal (31 août 1742, f^o 29). — Ordonnance du sénéchal, rendue à la requête des prieur et religieux de l'abbaye de Saint-Michel, et portant que les teneurs du fief de vigne, appelé le Grand-Fief, situé en la paroisse de Saint-Michel, et grevé d'un droit de complant envers la dite abbaye, seront obligés de relever les fossés de leur fief qui sont entièrement abattus et ruinés, ce qui porte un préjudice considérable aux requérants (11 janvier 1743, f^o 30, v^o).

— Lettres de provision et acte de réception de Jean-Baptiste Diot, en qualité de sergent (30 janvier et 1^{er} février 1743, f^o 31, et 31, v^o).

B. 1151. (Cahier.) — In-8^o, 48 feuillets, papier.

1743-1751. — Justice seigneuriale de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm. — Registre des audiences. — Charles Dardel, sieur de la Martinière, veuf en premières noccs de Marie-Anne Bodet, fermière de la prévôté de Montjaugé, de laquelle il est donataire universel, demandeur en paiement de cens et devoirs, contre messire Citoys, écuyer, sieur de la Touche-au-Blanc (10 mai 1743, f^o 1, v^o). — Lettres de provision et actes de réception : de François Ardouin, praticien, en qualité de notaire (11 et 22 juin 1743, f^o 3 v^o, et 4) ; — de Germain Boileau, praticien, comme notaire et procureur (23 août et 29 novembre 1743, f^o 9, v^o, et 10 v^o). — Les révérends prieur et religieux de l'abbaye de Saint-Michel, demandeurs en paiement de cens et devoirs : contre François-Florent Duchesne, écuyer, seigneur du Mesnil, l'un des deux cents gendarmes de la garde du Roi, et Marie-Jacqueline Mesnard de Chasnais, son épouse, propriétaire de la métairie de Huchegrolle, paroisse de Lairoux (7 février 1744, f^o 12) ; contre messire de La Boucherie, écuyer, seigneur du Guy, mineur émancipé, procédant sous l'autorité de Pierre de La Boucherie, écuyer, seigneur du Margat, son curateur aux causes (20 mars 1744, f^o 12, v^o) ; contre Pierre Joffrion, sieur de la Gestière, lieutenant général de police de la ville de Fontenay-le-Comte (15 mai 1744, f^o 14). — Lettres de provision et acte de réception de Simon-David Fourneau, notaire et procureur des baronnies de Luçon, en qualité de procureur fiscal des baronnies de Saint-Michel et l'Aiguillon, châtelaines de Grues, Saint-Denis-du-Payré, Lairoux, haute justice de Montjaugé et autres lieux (9 juillet 1745, f^os 23, v^o, et 24). — François Toutaut, procureur fiscal du comté de Marans, au nom et comme mari de Louise De Courcelle, héritière en partie de feu Jean De Courcelle, sieur du Ranty, demandeur en exécution d'un acte de constitution de rente, consenti au profit du dit De Courcelle par Pierre Bossy et Marie Guestron, sa femme, contre Jeanne Bossy, veuf de Jean Pasquier, héritière des feus Bossy-Guestron (6 août 1745, f^o 26). — Pierre Barraud, bourgeois, fabriqueur en charge de l'église de ce lieu, demandeur en passation de bail à ferme, pour des domaines dépendant de la dite fa-

brique, contre Étienne Joseph et autres (18 août 1747, f^o 34, v^o). — François Royer, notaire et procureur de cette baronnie, commissaire ayant procédé à la vente des effets délaissés par Antoine-Gabriel-René Lemaignan, curé de Saint-Michel, demandeur en paiement de la somme de 16 livres 7 sous 6 deniers, contre Jean Panetrie, journalier, pour le prix des effets dont il a été déclaré adjudicataire (6 mars 1748, f^o 39, v^o). — Madeleine Morel, veuve de Pierre Joffrion de la Gestière, désigné plus haut, Jean-Étienne, Pierre-François, et Madeleine Joffrion, enfants majeurs et héritiers du dit seigneur de la Gestière, demandeurs en reprise de l'instance pendante en cette cour entre le dit feu sieur Joffrion et Benoit Bousitat, chevalier de Selhine, et la dame Gillois, son épouse (23 mai 1749, f^o 43).

B. 1152. (Cahier.) — In-8^o, 25 feuillets, papier.

1751-1755. — Justice seigneuriale de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm. — Registre des audiences. — Eloi Dupas, curé de Saint-Denis-du-Payré, demandeur en restitution de choses prêtées et paiement de diverses sommes, contre François Pelletier et ceux de sa communauté, fermiers de la métairie du prieuré de Saint-Denis (20 août 1751, f^o 3). — Marie-Josèphe Villeneau, veuve de René-Louis Chatevère, notaire royal, demanderesse en exécution d'obligation, contre le nommé Gibert, laboureur, Marie Chasseriau, sa femme, auparavant veuve de René Blanchet, le dit Gibert, comme protuteur des enfants mineurs Blanchet-Chasseriau (28 janvier 1752, f^o 4). — Réception de Pierre Barbotin, en qualité de sergent (14 mars 1753, f^o 10). — René et René Guesseau, père et fils, demandeurs en crimes de violences et voies de fait, commises en leurs personnes, contre Toussaint Véré, journalier (17 mai 1754, f^o 16). — Réception : de René Desnoyers, sergent de la baronnie de Luçon, en qualité de sergent de cette juridiction de Saint-Michel (10 février 1755, f^o 18, v^o) ; — de Jean-Baptiste Pouget, notaire de la baronnie de Luçon, comme notaire et procureur (12 février 1755, f^o 19) ; — de Pierre Rouzeau de la Girardière, notaire et procureur au siège de Luçon, comme notaire et procureur (4 août 1756, f^o 22) ; — de Jacques Deneschaud, comme procureur fiscal (10 septembre 1756, f^o 22, v^o). — Lettres de provision et acte de réception du même Deneschaud, comme notaire (9 et 27 mai 1757, f^o 25 et 25, v^o). — Enregistrement des lettres de maître en chirurgie, à la rési-

dence de Saint-Michel, délivrées à Jean Anouilh, le 1^{er} août 1757, par Jean-Baptiste Girard, maître en l'art et science de chirurgie à Fontenay-le-Comte, lieutenant de monsieur le premier chirurgien du Roi en la dite ville et faubourgs et ressort, après examen passé en la chambre de juridiction ordinaire du dit Fontenay « sur les principes de la chirurgie, les saignées, les aposthèmes, les plaies et médicaments » (13 août 1757, f^o 26, v^o).

B. 1153. (Cahier.) — In-8^o, 16 feuillets, papier.

1757-1770. — Justice seigneuriale de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm. — Registre des audiences. — André-Antoine-Léon-François Pervinquière, avocat au siège royal de Fontenay-le-Comte, demandeur, contre Pierre-Louis Prioulleau, notaire et commissaire qui a procédé à l'inventaire et vente de meubles de feu Mathurin Mesnier, maréchal, défendeur, appelé pour rendre compte des deniers provenant de la dite vente, et contre René Desnoyers, sergent, comme curateur à la succession vacante des biens du dit feu Mesnier, etc. (12 mai 1758, f^o 1, v^o). — François Menuau, avocat en Parlement, mari de Hélène Viaud, héritière de feu Denis Viaud, son père, demandeur en paiement de diverses sommes, contre le sieur Favreau, chirurgien (31 août 1759, f^o 5). — Jacques Deneschaud, procureur fiscal, demandeur en paiement d'une amende de 10 livres chacun, contre Jean Coulon, cabaretier, et autres, pour avoir laissé vaguer leurs brebis dans le fief de vigne appelé le Grand Fief, paroisse de Grues (18 janvier 1760, f^o 5, v^o). — Lettres de provision et actes de réception : de François-Nicolas Hervé, praticien, comme notaire et procureur (8 et 19 février 1761, f^{os} 6, et 6, v^o) ; — de Jean-Baptiste Clément, praticien, en la même qualité que le précédent (14 janvier, 23 septembre et 29 novembre 1765, f^{os} 11, et 11, v^o, et 12). — Ordonnance de police sur les hôtels et cabarets (2 juillet 1766, f^o 13, v^o). — Lettres de provision et acte de réception de René Aubain, praticien, receveur des Traités en ce bourg, en qualité de notaire et procureur fiscal (22 avril 1768, f^{os} 15, et 15, v^o).

B. 1154. (Cahier.) — In-8^o, 12 feuillets, papier.

1770-1776. — Justice seigneuriale de la baron-

nie de Saint-Michel-en-l'Herm. — Registre des audiences. — Déclaration de grossesse de Louise Baudière, âgée de 25 ans, domestique chez le sieur Bastonnière, capitaine des fermes du Roi à Saint-Michel (24 mars 1773, f^o 4). — Lettres de provision et actes de réception : de Jean-Baptiste Clément, notaire de cette cour, en qualité de greffier (29 avril et 4 mai 1773, f^{os} 4, v^o, et 5) ; — de Marc-Blaise Testaud, procureur à Luçon, comme notaire et procureur (10 et 18 février 1774, f^{os} 5, v^o, et 6). — Germain Feuvre, maître chirurgien, demandeur en offre de retrait lignager, contre Pierre Morin, mineur émancipé, procédant sous l'autorité de Pierre Péreau, son curateur aux causes (29 avril 1774, f^o 6, v^o). — Sentence condamnant François Maillet, boulanger public, à 50 livres d'amende, dont la moitié applicable aux réparations de l'église paroissiale et l'autre moitié distribuée aux pauvres, sans préjudice de la confiscation de six pains de première qualité et de dix-huit pains de seconde qualité, saisis faute de poids (10 juillet 1775, f^o 9). — Lettres de provision et actes de réception : de Jacques René Oger, praticien, comme notaire et procureur (8 et 19 mai 1776, f^o 11) ; — de Pierre Vendrin de la Bretonnière, en la même qualité (3 avril et 10 mai 1776, f^{os} 11, et 11, v^o) ; — de Marc-Blaise Testaud, notaire et procureur de cette cour, comme greffier (8 et 10 mai 1776, f^o 11, et 11, v^o) ; — de Jean Marionneau, praticien, comme sergent (7 août 1775 et 17 mai 1776, f^{os} 12, et 12, v^o).

B. 1155. (Cahier.) — In-8^o, 20 feuillets, papier.

1776-1781. — Justice seigneuriale de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm. — Registre des audiences. — Lettres de provision et acte de réception de Jean Claude Pillenière, notaire et procureur des baronnies de Luçon, en qualité de procureur (6 et 9 août 1776, f^{os} 1, et 1, v^o). — Les révérends prier et religieux de l'abbaye royale de Saint-Michel-en-l'Herm, seigneurs barons de la baronnie du dit lieu et de la seigneurie de Richebonne, son annexe, demandeurs en exhibition ou édition de contrats d'acquêt, fournissement de déclarations, aveux et dénombrement, etc., contre Jacques Hervé, syndic de la paroisse de Charron (29 novembre 1776, f^o 4) ; contre Pierre de Chertemps, marquis du Seuil, chevalier de Saint-Louis (*id.*, f^o 8). — Lettres de provision et acte de réception de Joachim Petit, praticien, en

qualité de sergent (29 novembre et 1^{er} décembre 1780, f^{os} 19, v^o, et 20).

B. 1156. (Cahier.) — In-8°, 20 feuillets, papier.

1781-1783. — Justice seigneuriale de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm. — Registre des audiences. — Lettres de provision et actes de réception : de François-Thomas Mariteau, notaire et procureur à Luçon, en qualité de procureur (21 mai et 7 juin 1782, f^o 3, v^o) ; — de Jean Landriau, sergent des baronnies de Luçon, et de Jacques Denis, habitant de Saint-Michel, comme sergents (31 mai et 7 juin 1782, f^{os} 4, et 4, v^o). — Ouverture du parquet et prestation de serment de Henri-René Charrier, Claude Pillenière et François-Thomas Mariteau, procureurs postulants, Jean Landriau et Jacques Denis, sergents, à la requête de René Aubain, procureur fiscal, pardevant Philippe Chauveau, sénéchal (24 janvier 1783, f^o 5). — Lettres de provision et actes de réception : de Louis-Charles-René Aubain, praticien, en qualité de notaire et greffier (27 octobre 1782 et 24 janvier 1783, f^{os} 5, v^o, et 6) ; — de Armand-Jean-Baptiste-Benjamin Chauveau, notaire et procureur des baronnies de Luçon, comme notaire et procureur (5 et 24 janvier 1783, f^{os} 6, v^o, et 7). — Ordonnance de police enjoignant au sacristain fossoyeur de la paroisse de Saint-Michel, de faire à l'avenir les fosses des cadavres, de la profondeur de cinq pieds, à peine de 10 livres d'amende et de plus grande en cas de récidive, vu que « les cercueils n'étoient pas plus qu'à un pied et demy de la superficie de la terre, ce qui pouvoit devenir d'une très grande conséquence, que des animaux voraces pouvoient facilement déterrer les dits cadavres » (21 février 1783, f^o 7, v^o). — Marguerite Allabré, veuve de Pierre-Louis Prioulleau, notaire et greffier de cette cour, ci-devant fermière de la seigneurie de la prévôté de Montjaugé, paroisse de Lairoux, tant en son nom de commune avec le dit feu Prioulleau que comme mère tutrice de leurs enfants mineurs, demanderesse en exécution de devoirs féodaux, contre les seigneurs du château des Vouëilles et de la métairie de la Barilleraye, paroisse de Chasnaix (30 mai 1783, f^o 13) ; contre les seigneurs de la Chevalleraie (*id.*, f^o 14) ; contre Marie-Thérèse-Aimée Auger, veuve de Michel-Robert-Valentin De Marcé, chevalier, seigneur des Loups, ancien capitaine des grenadiers de France, et mère tutrice de leurs enfants mineurs, comme propriétaire de certains domaines

énoncés au nouveau papier censaire de la susdite prévôté (5 septembre 1783, f^o 18, v^o). — Lettres de provision et actes de réception de Jean Auneau et Antoine Gibert, sergents des baronnies de Luçon, en qualité de sergents (4 et 5 septembre 1783, f^{os} 20, et 20, v^o).

B. 1157. (Cahier.) — In-8°, 40 feuillets, papier.

1783-1789. — Justice seigneuriale de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm. — Registre des audiences. — Ouverture du parquet : le 14 novembre 1783, f^o 1 ; le 21 janvier 1785, f^o 6 ; le 5 mai 1786, f^o 14 ; et, pour la dernière fois, le 2 décembre, même année, f^o 23. — Lettres de provision et acte de réception de François Barry, natif de la paroisse de Bezenac, diocèse de Sarlat, en Périgord, praticien, en qualité de notaire (8 et 28 mai 1784, f^{os} 2, v^o, et 3). — Ordonnance de police enjoignant à tous propriétaires de puits d'y faire mettre une margelle de trois pieds au moins de haut, pour éviter les accidents (3 septembre 1784, f^{os} 4, v^o, et 5). — Lettres de provision et acte de réception de René Coué, sergent des baronnies de Luçon, en qualité de sergent (14 et 15 juillet 1785, f^{os} 7, v^o, et 8). — Pierre-Joseph Tirrouage-Baquet, curé de Grues, demandeur en fourniture de douze charretées de foin, ou en paiement de la somme de mille livres, contre Jacques Quillet, fermier, et sa femme (2 septembre 1785, f^o 12). — Pierre Vendrin-Bretonnière, notaire, au nom de Marie-Anne-Françoise Hervé, son épouse, icelle héritière, pour un tiers, de feu François Hervé, notaire, et Marie Béchet, ses père et mère, demandeur en paiement d'indemnité, contre François Hervé, bourgeois, également héritier, pour un tiers, des dits époux Hervé, ses père et mère (*id.*, f^o 12, v^o). — Lettres de provision et actes de réception : de François-Thomas Mariteau, notaire et procureur des baronnies de Luçon, en qualité de notaire (5 mai 1786, f^{os} 14, v^o, et 15) ; — de Pierre Mercier, comme sergent garde verdier (19 mars et 5 mai 1786, f^o 15, v^o) ; — de François Barry, notaire de cette cour, comme procureur fiscal (21 septembre 1785 et 7 juillet 1786, f^o 19). — Enregistrement : de lettres patentes du Roi, du 20 août 1786, concernant la taxe des droits des commissaires à terrier (20 juillet 1787, f^o 23, v^o, à 25, v^o) ; — de l'édit du Roi, de novembre 1787, concernant ceux qui ne font pas profession de la religion catholique (4 avril 1788, f^{os} 27 à 39). — Lettres de provision et acte de réception

de Louis Bounolleau, habitant de la paroisse de Grues, en qualité de garde verdier de la châtellenie du dit Grues (10 février et 4 avril 1788, f° 39, v°). — Est annexée au registre une circulaire imprimée, adressée aux procureurs fiscaux, datée de « Paris, ce 26 mars 1788 », signée « votre bon ami Joly Defleury », concernant la publication et l'enregistrement de l'Édit de novembre 1787 cité plus haut, et fixant le sens du mot *parties* à l'article 5, titre 6 de l'ordonnance de 1670 qui porte que les témoins avant de déposer, seront enquis de leurs noms, surnoms, âge, qualité et demeure et s'ils sont serviteurs ou domestiques, parents ou alliés des *parties*.

B. 1158. (Cahier.) — In-12, 8 feuillets, papier.

1777-1783. — Justice seigneuriale de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm. — Plumitif des audiences des baronnies de Saint-Michel-en-l'Herm et de l'Aiguillon et des châtellenies de Grues, Saint-Denis-du-Payré et Lairoux, renfermant simplement les noms des parties, presque toujours sans leurs qualités, et les noms des procureurs chargés des affaires; quelquefois un abrégé de la sentence rendue accompagne la désignation des parties.

B. 1159. (Cahier.) — In-8°, 7 feuillets, papier.

1675-1681. — Justice seigneuriale de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm. — Registre des défauts. — Défauts donnés : à maître Jean Arnaud, sieur de Grandchamp, contre Anne Collin, fille et héritière des feus André Collin et Charlotte Bardin (1^{er} juillet 1675, f° 1, v°); — à François Phelipon, maître chirurgien, contre François Ragonnit (22 novembre 1675, f° 2); — à Gaspard Viallard, sieur de Beaulieu, capitaine des gardes de la poste de Saint-Denis-du-Payré, contre René Ayrault (22 novembre 1675, f° 2, v°); — à Michel Guignard, maître chirurgien, contre Jacques Caillonneau (8 mai 1677, f° 3, v°); — aux révérends pères, prieur et religieux de la congrégation de Saint-Maur, ordre de Saint-Benoît, de l'abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm. contre Pierre Bitton, receveur général des finances de la Généralité de Poitiers, fermier emphytéotaire des domaines et revenus de la dite abbaye (27 juillet 1679, f° 5); — à Claudine Chevallier, servante de messire

Jean-Baptiste De Loynes, demeurant à l'Ileau-lès-Tours, paroisse de Nalliers, contre René Pineau, sieur des Guynays, notaire, demeurant en la paroisse de Lairoux (21 juin 1680, f° 5, v°).

B. 1160. (Cahier.) — In-8°, 12 feuillets, papier.

1686-1697. — Justice seigneuriale de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm. — Registre des défauts. — Défauts donnés : à Jean Jard, marchand, contre Nicolas Mestais (24 janvier 1687, f° 1, v°); — à Jean Eschassériaux, curé de Mouilleron-en-Pareds, chapelain de la chapelle de Tiffauges, desservie à Chantonay, contre Joachim Airaudière, fermier du temporel de la dite chapelle (28 juillet 1690, f° 4); — au procureur fiscal de la haute justice de la prévôté de Jaugé, contre Jean Hesraudière, laboureur (4 septembre 1691, f° 4, v°); — à René Cadotz, curé de Saint-Nicolas de Grues, contre Pierre Brizard (4 septembre 1693, f° 6); — à Louis Boisselleau, greffier des rôles de la paroisse de Saint-Michel-en-l'Herm, contre Jeanne Buttaud, veuve de Jean Ravon (30 juin 1694, f° 7); — à Gabriel De Nicou, écuyer, sieur de l'Isleau, contre Pierre Sarché, marchand (18 mars 1695, f° 7, v°); — à Louis Bertre, curé de ce lieu de Saint-Michel, contre Pierre Jouanneau, sieur de la Palle (*id.*, f° 8, v°); — à Pierre Mestayer, procureur et notaire de cette cour, contre René Sivray et consorts (9 mars 1696, f° 10); — à Claude Guyot, curé de Saint-Nicolas de Grues, et Françoise Dorin, veuve de Jean Vreignault, contre Jacques Rodé et autres (21 juin 1697, f° 12).

B. 1161. (Cahier.) — In-8°, 14 feuillets, papier.

1745-1756. — Justice seigneuriale de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm. — Registre des défauts. — Défauts donnés : à Jean Favier, contre François Bourreau, notaire de la châtellenie de Puyravault, comme héritier de feu Julien Bourreau, son père, huissier royal (21 août 1748, f° 5); — à François Hervé, notaire de cette baronnie, et Marie Béchet, son épouse, contre Pierre Mesnier, mineur (1^{er} mars 1752, *id.*). — Déclarations de grossesse (12 octobre 1753, 4 décembre 1755 et 11 mars 1756, f°s 10, v° et 13, v°). — Ordonnance de police enjoignant à tous habitants de la juridiction de nettoyer et débarasser les rues

devant leurs maisons, le samedi de chaque semaine, et à tous ceux qui ont fait creuser des puits dans les campagnes et chemins, de les faire combler incessamment ou d'y mettre une margelle à la hauteur de trois pieds, sous peine de 30 sous d'amende, pour la première fois, et de plus grande en cas de récidive; la dite ordonnance rendue sur ce « que les étrangers, même à cheval, qui passent par icelles (rues de Grues), sont en risque de périr avec leurs chevaux, le curé et pasteur du dit lieu ne pouvant pas même aller à son église, pour y faire les fonctions curiales, sans un danger évident de se perdre, comme encore plusieurs particuliers se seroient avisés dans les campagnes et chemins d'y creuser des trous et faire des puits, sans y mettre aucune marzelle, en telle sorte que plusieurs personnes en passant auroient tombé dedans, et des bestiaux qui y auroient aussi péré » (2 janvier 1754, f° 11). — Procès-verbaux de consignation et de production au greffe (16 et 24 août 1754, f° 12, v°).

B. 162. (Cahier.) — In-8°, 6 feuillets, papier.

1758-1769. — Justice seigneuriale de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm. — Registre des défauts. — Procès-verbaux des consignations faites au greffe: par Pierre Grasset, fermier du prieuré de Saint-Denis et de la seigneurie du Payré (16 août 1759, f° 1, v°); par Jean Favreau, maître chirurgien à Luçon (4 avril 1761, f° 3); par Vincent Barbier, journalier (6 mars 1765, f° 5). — Sentence rendue sur requête au profit de Jeanne Joseph, veuve René Ayrault, métayère au village de Garanjou, paroisse de Saint-Denis-du-Payré, tant en son nom que comme mère tutrice de ses enfants mineurs, et du dit feu, contre plusieurs particuliers, habitants du susdit village, lesquels « envoient leurs chevaux et bestiaux pascager tant journallement que nuitamment » dans diverses pièces de pré appartenant à la suppliante et auraient menacé cette dernière, ainsi que ses enfants, de les maltraiter (29 août 1759, f° 2). — Défauts donnés: aux prieur et religieux de Saint-Michel-en-l'Herm, contre messire de La Boucherie, chevalier, seigneur du Guy (9 avril 1760, f° 3); — à Germain Feuvre, maître chirurgien au dit Saint-Michel, contre divers (20 décembre 1764, f°s 4 à 5). — Procès-verbal de dépôt de pièces de procédure (18 avril 1765, f° 5, v°).

B. 1163. (Cahier.) — In-8°, 8 feuillets, papier.

1770-1785. — Justice seigneuriale de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm. — Registre des défauts. — Défauts donnés: à Marie Bastis, veuve de François Hervé, notaire, et autres, contre Charles Denis, sergent de cette cour, comme curateur à la succession vacante de Nicolas Gillebert (9 août 1774, f° 2); — à Nicolas-Adrien De Moras, chevalier, seigneur d'Hervy, chevalier de Saint-Louis, contre André Guitot, laboureur (21 juillet 1778, f° 2, v°); — à Simon Bourdeau, écuyer, seigneur de Bois-Lambert, au nom et comme époux de Marie-Claire Bomron, icelle héritière en partie de feu Louis Bouron, son père, contre Charles de La Boucherie, chevalier, seigneur du Guy (27 janvier 1783, f° 5); — à Marguerite Allabré-Prioulleau, contre les propriétaires de la métairie de la Chevalleraie et du château des Vourelles (17 mars 1783, f°s 5 et 6. Voir B. 1156); contre messire Jousbert, baron du Landreau (7 mai 1784, *id.*); — à Jacques Charrier, procureur fiscal de la châtellenie de Chaillé-les-Marais, contre Pierre Maquin, bordier (16 avril 1784, *id.*).

B. 1164. (Cahier.) — In-8°, 3 feuillets, papier.

1785-1787. — Justice seigneuriale de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm. — Registre des défauts. — Défauts donnés: à Jeanne Claveau, veuve de Julien Jouglu, marchand de draps et soie, contre le sieur Hervé, employé dans les fermes du Roi (20 avril 1786, f° 1, v°); — à noble homme Jean-Baptiste Boymoreau, avocat en Parlement, syndic des créanciers du sieur René Sochet, maître boulanger, et Françoise Jauftrin, son épouse, contre le sieur Hervé, bourgeois (29 avril 1786, *id.*); — à maître François-Thomas Mariteau, procureur, en son nom, contre Pierre Delavaud, bordier, et sa femme (4 juin 1787, f° 3).

B. 1165. (Cahier.) — In-8°, 1 feuillet, papier.

1788-1788. — Justice seigneuriale de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm. — Registre des déclarations de grossesse. — Procès-verbaux de comparution: de Marie Renaud, âgée de 24 ans, actuellement ser-

vante chez le sieur Feuvre, maître en chirurgie, à Saint-Michel, « laquelle a dit que pour satisfaire aux ordonnances et règlements de sa Majesté et notamment à l'édit d'Henry deux elle déclare être enceinte d'environ sept mois des œuvres du nommé Morice, actuellement cuisinier chez messieurs les Bénédictins de Saint-Michel » (6 novembre 1783, f^o 1) ; — de Renée Gaudouin, veuve de Louis Landais, âgée de 34 ans, pour la même cause (29 mars 1785, f^o 2, v^o).

B. 1166. (Cahier.) — In-4^o, 23 feuillets, papier.

1627. — Justice seigneuriale de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm. — Registre des assises. — « Assises secondes des baronnies de Saint-Michel, Saint-Denis-du-Paré et Gruhe, tenues au dict Saint-Michel par nous Adam Alleaume, sieur de la Bonnauderie, lieutenant de la dite justice, et maître André Giraud, substitut du procureur fiscal de la cour de céans, ayant avec nous maître Aubin Le Voyer, nostre greffier, le cinquième jour du mois de juillet mil six cens vingt et sept. — Sergents : Jehan Roy, Louis Poiraud, Richard. » — Délai de six semaines accordé au seigneur des Voureilles pour comparaitre, parce que le dit seigneur « est demourant en la ville de Paris, distant de cent lieues » (f^o 1, v^o). — Défaut et saisie, contre le seigneur des Babinières (*id.*). — Renvoi à la prochaine tenue d'assises pour le seigneur des Clouzeaux (*id.*). — Présentation de déclarations par Louis Grimaud (f^o 3), Catherine Pairaud (f^o 6), Jacques Rousseau (f^o 7), Jacques Ribandon (f^o 10), veuve Mathurin Foucher (f^o 11), Pierre Charier (f^o 18), Nicolas Merlet, le jeune (f^o 21), Jacquette Denis (f^o 24) — « clos et arreté la présente tenue d'assises par nous le dict Alleaume, lieutenant susdit, et assigné la prochaine assise au vandredy vingt et troisième jour du présent mois de juillet, et inthervenant le tout en présence du dit Giraud, substitut, le dict jour cinquième jour de juillet mil six cens vingt et sept », signé : Alleaume, A. Gyraud.

B. 1167. (Cahiers.) — In-4^o, 61 feuillets, papier.

1630. — Justice seigneuriale de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm. — Registre des assises. — Assises premières (28 janvier 1630). — « Du procureur

de la cour de céans, comparant par maistre René Imbert, demandeur en déclaration rousturière, exhibition et édition de contractz cellés et non exhibés, vantes et honneurs non païés et pour chascunes causes » : contre Jacques Collin, sieur de la Guérinière (f^o 1), Jean Rousturier (f^o 6), la veuve Renée Guérineau (f^o 8), André Texier (f^o 11), le seigneur de la Touche-au-Blanc (f^o 14). — Assises secondes (5 mars 1630). — Le procureur de la cour, demandeur en façon d'hommage, etc. : contre le sieur du Fief (f^o 1), le sieur de la Palle (*id.*), le sieur de la Jaulnière (*id.*). — Le même, demandeur en déclaration roturière : contre le seigneur des Voureilles (f^o 8, v^o), Aubin Le Voyer, greffier de ce lieu (f^o 11). — Assises troisièmes (8 avril 1630). — Sentence condamnant haut et puissant seigneur Claude Pinart, marquis et vicomte de Comblisy, seigneur des Voureilles, comparaisant par René Cacaud, sieur des Baraudières, son fermier, à communiquer dans la prochaine au procureur fiscal le décret par lequel il a acquis récemment la dite terre des Voureilles, et fixant les dépens du défaut, encouru par le défendeur, à 16 sous (f^os 12 et 17). — Assises quatrièmes (10 juin 1630). — Hommage des fiefs de la Motte, Portneuf et le Petit-Saint-Michel, près la Rochelle, rendu par Jean Dugarry, demeurant en la dite ville, à cause de Marie Gaudineau, sa femme (8 mars 1631, f^o 11).

B. 1168. (Cahiers.) — In-4^o, 41 feuillets, papier.

1637. — Justice seigneuriale de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm. — Registre des assises. — Seconde tenue d'assises (6 juin 1637). — Ont fourni leurs déclarations : maître Jacques Collin (f^o 5, v^o), Jacques et Michel Trouvé et Thomas Quillet (f^o 6), Jean Cointard (f^o 9), Jean Chaussé (f^o 10), Julien Boymoreau (f^o 12, v^o), Nicolas Brandois (f^o 17, v^o), etc. — Troisième tenue d'assises (26 juin 1637). — Fournissement de déclarations : par maître Jean Guestron (f^o 1), maître Jean Roy (f^o 5). — Réception des déclarations : de maître Jacques Collin (f^o 5, v^o), de Jacques et Michel Trouvé et Thomas Quillet (f^o 6). — Acte donné à maître Étienne Ageon de ce qu'il a affirmé par serment ne tenir aucune chose ès fiefs de la cour de céans (f^o 18, v^o).

B. 1169. (Cahiers.) — In-4°, 44 feuillets, papier.

1611. — Justice seigneuriale de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm. — Registre des assises. — « Assize première des baronnies de Saint-Michel-en-l'Herm, y tenue pour monsieur du dict lieu, par nous Nicollas Robin, sieur des Jonchères, plus ancien praticiniant de la cour des dites baronnies, monsieur le sénéchal absant, en présence du procureur de la cour, comparant par maistre René Imbert et luy ce requérant, et où ont assisté et esté présentz honorables hommes Jehan Gaudineau et Jacques Fouchier, fermiers généraux de la cour de céans » (11 avril 1641). — Le procureur fiscal : contre dame Jeanne Moreau, veuve de maître Jean Guestron, tant en son nom que comme mère et tutrice naturelle de ses enfants et du dit défunt (f° 2), Jean Sauvé et son gendre (f° 7), Louise Amoureux (f° 12). — Assises secondes (4 mai 1641). — Le procureur fiscal : contre Mathurin Rambaud (f° 2), Jacques Delavaud (f° 3), Venant Bonneau (f° 4, v°), Jacques Texier (f° 5), Nicolas Robin (f° 6), maître Jean Roy (f° 7, v°), le sieur de la Petite Palle (f° 9), Nicolas Grollon (f° 11). — Troisième tenue d'assises (8 juin 1641). — Le procureur de la cour : contre dame Jeanne Moreau-Guestron désignée ci-dessus (f° 1), René Renaudean et René Chaussé (f° 4, v°); la veuve Mathurin Barraud, tant en son nom que comme mère de ses enfants et du dit défunt (f° 8), Louis Rouillet (f° 11), Thomas Godet et Jean Pappin (f° 18, v°).

B. 1170. (Cahier.) — In-4°, 8 feuillets, papier.

1619. — Justice seigneuriale de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm. — Registre des assises pour la réception des hommages. — Ouverture : 31 mai 1649. — Réception des foies et hommages, rendus au cardinal de Mazarin, abbé de Saint-Michel, comme baron du dit lieu : par noble homme Jacob Bouhereau, seigneur de la Moite, Portneuf, etc., à cause de Marie Gaudineau, sa femme, pour les dits fiels (21 juin 1649, f° 2, voir B. 1167); — par André Nicou, écuyer, sieur d'Essiré, gendarme du Roi, et l'un de ses gentilshommes servants, pour sa maison et métairie noble de la Grande Palle-en-Marais, paroisse de Grues (22 juin 1649, f° 3, v°);

— par Claude Jouhanneau, pour la Petite Palle (26 juin 1649, f° 4); — par Jacques Yvon, écuyer, sieur de la Roulière, pour la châtellenie de Château-Guibert (28 septembre 1649, f° 5, v°); — par Pierre Citoys, écuyer, sieur de la Touche-au-Blanc, demeurant à Poitiers, pour le Marais-Bas, près Lairoux (21 octobre 1649, f° 6); — par le même, pour le fiel des Roches (*id.*, f° 7, v°).

B. 1171. (Cahier.) — In-4°, 40 feuillets, papier.

1619. — Justice seigneuriale de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm. — Registre des assises pour la réception des déclarations roturières, etc. — Première tenue d'assises (7 juin 1649). — Lettres de provision et acte de réception de Mathurin Ageon, praticien, demeurant au bourg de Grues, en qualité de sergent (29 mai et 7 juin 1649, f° 3, et 3, v°); — les dites lettres accordées par Pierre Habert, sieur du Chesne, avocat du Roi au Présidial de la Rochelle, chargé des affaires de l'abbaye, sous les ordres de monsieur l'abbé d'Uzenal, intendant du cardinal Mazarin, et son procureur général et spécial pour l'entière direction d'icelles. — Assises secondes (21 juin 1649, f° 5). — Assises troisièmes (19 juillet 1649, f° 17). — Lettres de provision et acte de réception de André Aubin, comme sergent verdier, en remplacement de Étienne Rousseau, décédé (29 mai et 29 juillet 1649, f° 34). — Assises quatrièmes (9 août 1649, f° 35). — Réception de l'hommage du Prê Guichard ou Prê Godet rendu à monseigneur de cette cour par Thomas Godet, marchand, demeurant en la ville de Fontenay (*id.*, f° 40).

B. 1172. (Cahier.) — In-4°, 28 feuillets, papier.

1655. — Justice seigneuriale de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm. — Registre des assises. — « Première tenue d'assises de la baronnyie de Saint-Michel-en-l'Herm. chasteillonies, terres et seigneuries de Gruë, Saint-Denis-du-Payré et Lairoux, tenue au parquet et auditoire du dict Saint-Michel, en présence et ce requérant le procureur de la cour, poursuite et diligence de maistre Pierre Bitton, conseiller du Roy, receveur général des Finances, en la généralité de Poictiers, seigneur par bail emphitéotique des dictes

barronnies, chastellenies et seigneuries du diocèse Saint-Michel, aussy présent, par nous Jean Delavault, advocat au siège Présidial de Poitiers, sénéchal et juge commis des dictes barronnies et chastellenies, le lundy huitiesme juin mil six cens soixante cinq ». — Saint-Michel (f° 1). — Grues (f° 7, v°). — Saint-Denis (f° 11). — Nouveaux assignés à aujourd'hui 18 juin 1665, de la paroisse de Saint-Michel (f° 14). — Luçon, Lairoux, Saint-Denis (f° 17, v°). — Seconde tenue d'assises (18 et 25 juin 1665). — Saint-Michel (f° 1). — Grues (f° 6, v°). — Saint-Denis (f° 8, v°).

B 1173. (Cahier.) — In-8°, 10 feuillets, papier.

1682-1683. — Justice seigneuriale de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm. — Registre des assises. — Première tenue d'assises pour la dite baronnie et chastellenies en dépendant « appartenant aux RR. prieur, religieux et couvent de l'abbaye royale de Saint-Michel-en-l'Herm, ordre de Saint-Benoist, congrégation de Saint-Maur, seigneurs des dits lieux, par nous Simon Ruehaud, sieur de la Braudière », sénéchal, en présence de l'un des seigneurs des dites terres, et de maître Pierre-Émery Landriau, procureur fiscal, ayant avec nous maître Jacques Pouvreau, greffier, au parquet de la baronnie, au bourg de Saint-Michel, le 18 décembre 1682 (f° 1). — Secondes assises (8 janvier 1683, f° 2). — Troisièmes assises (29 janvier 1683, f° 4). — Le procureur de la cour, demandeur en façon d'hommage aveu et dénombrement : contre Olivier Yvon, chevalier, sieur de la Roulière, fils aîné de feu Jacques Yvon, seigneur de Château-Guibert, pour les dîmes, tant mixtes que prédiales de la paroisse du dit Château-Guibert (f° 5, v°); — contre haut et puissant Charles Pot, chevalier, marquis de Rhodes, comte de Bridiers, conseiller du Roi en ses conseils, grand maître des cérémonies de France, pour la seigneurie des Vourelles, paroisse de Chasnais (f° 5, v°) — Procès-verbal de réception de l'hommage du prieur de Lairoux, rendu par Charles Des Nouhes, prieur du dit lieu (12 février 1683, f° 7). — Quatrièmes assises (5 mars 1683, f° 7, v°). — Le procureur de la cour, demandeur, etc., contre Jean Rousseau, prêtre, vicaire perpétuel de Saint-Michel (*id.*). — Procès-verbal de réception d'hommage du Prê Guichard, rendu par demoiselle Marie-Madeleine Théronneau, héritière, sous bénéfice

d'inventaire de feu René Théronneau, écuyer, sieur de la Caducière (19 mars 1683, f° 10, v°).

B. 1174. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1707-1708. — Justice seigneuriale de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm. — Assises. — Assignation à comparaitre au parquet de Saint-Michel, le vendredi 15 avril 1707, contre les seigneurs propriétaires du prieuré de Lairoux, de la maison de la Palle, au bourg de Saint-Michel, de la Motte-Brémaud, paroisse de Lairoux, de la métairie de la Palle-en-Maraïs, paroisse de Grues, du Prê Guichard, même paroisse, des Vourelles, paroisse de Chasnais, et des dîmes de Château-Guibert (4 avril 1707). — Premières assises (15 avril 1707). — Défauts donnés contre le prieur de Lairoux, contre les propriétaires des Grands-Maisons, paroisse de Saint-Denis-du-Payré, etc. — Secondes assises (20 mai 1707). — Réception de l'hommage du fief des Roches, rendu par Charles Citoys, écuyer, seigneur de la Touche-au-Blanc et du susdit fief (*id.*). — Troisièmes assises (15 juillet 1707). — Réception de l'hommage : de la maison noble des Vourelles, rendu par, 1^o Anne-Marie-Thérèse de Simiane de Gordes, veuve de haut et puissant Charles Pot, chevalier, marquis de Rhodes, et autres lieux, demeurant à Paris, rue du Bac, quartier de Saint-Germain-des-Prés, paroisse de Saint-Sulpice, 2^o Nicolas Lambert, président en la seconde chambre des requêtes du Palais, à Paris, demeurant ile de Notre-Dame, paroisse de Saint-Louis, 3^o et maître François Augier, avocat au Parlement, tous les trois comme tuteurs honoraires de demoiselle Marie-Louise-Charlotte Pot de Rhodes, fille unique et seule héritière du dit feu seigneur (15 juillet 1707); — du Prê Guichard, rendu par demoiselle Charlotte de La Forest, chemière du Prê Guichard (29 juillet 1707); — de la métairie de la Grande Palle, rendu par Pierre De Valleau, écuyer, sieur du Rivage, capitaine général, garde-côte de l'île de Bouin, comme fondé de procuration de Jean-Baptiste Morisson, écuyer, sieur de la Bassetière, au nom et comme curateur de demoiselle Marguerite Morisson, fille et héritière de feu Charles Morisson, écuyer, sieur de Bourchaussée, et de Esther de Nicou, et encore héritière de feu Gabriel Nicou, écuyer, sieur de l'Isleau, son aïeul, et de feu Charles Morisson, son frère (12 août 1707); — de la maison de la Petite Palle, rendu par René Fèvre, conseiller du Roi et commissaire aux saisies réelles du siège royal de

Fontenay-le-Comte (8 juin 1708) ; — de la chapelle de Tiffauges, fondée et desservie en l'église paroissiale de Chantonay, rendu par Pierre Durand, prieur curé de Péault, et chapelain du dit lieu (20 juillet 1708). — Inventaire des pièces de la présente liasse d'assises.

B. 1175. (Cahier.) — In-8°, 6 feuillets, papier.

1712. — Justice seigneuriale de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm. — Registre des assises. — Le procureur de la cour demandeur en façon de foi et hommage, etc., contre Charles Citoys, écuyer, seigneur de la Touche-au-Blanc, pour le fief de la Pacaudière, situé au village de Jaugé, paroisse de Lairoux, le fief des Roches, et le Marais-Bas de Lairoux (29 avril 1712, f° 2) — Réception de l'hommage : de l'hôtel et fief de la Pacaudière, précité, rendu par le dit Citoys (20 mai 1712, f° 3) ; — de la dime mixte et prédale des fruits croissant en la paroisse de Château-Guibert, rendu par Suzanne Yvon, dame de Château-Guibert, seule héritière de feu Olivier Yvon, chevalier, son frère, demeurant à Luçon (23 juin 1712, f° 4) ; — de la maison noble et métairie de la Palle, rendu par Claude De Gastinaire, chevalier, seigneur de la Preuille, y demeurant, paroisse de Saint-Hilaire-de-Loulay (*id.*, f° 5). — Est annexée au registre la procuration donnée par Suzanne Yvon pour rendre les foi et hommage ci-dessus (2 juin 1712).

B. 1176. (Cahier.) — In-8°, 90 feuillets, papier.

1740-1744. — Justice seigneuriale de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm. — Registre des assises — (comprenant 444 articles et suivi d'une table alphabétique des noms des particuliers). — Réception de l'hommage : de la maison noble de la Palle, paroisse de Grues, rendu par Pierre De Valleau, seigneur du Rivage, chevalier de Saint-Louis, capitaine général garde-côte de Luçon (25 mai 1741, article 173) ; — de l'hôtel de la Palle, au bourg de Saint-Michel, rendu par Pierre Joffrion, sieur de la Gestièrre, lieutenant général de police de la ville de Fontenay-le-Comte (6 juillet 1741, article 182 *bis*) ; — des dimes de Château-Guibert, rendu par madame de Rambouillet, veuve de Charles de Trudaine, chevalier, seigneur de Montigny, Villeneuve-le-Comte et autres lieux, con-

seiller d'état ordinaire, dame de la Sablière, Mancy, Laleu, la Garie, Fronsac, duchesse de Touaillon (6 juillet 1741, article 200) ; — de la seigneurie des Vourelles, rendu par Alexandre Mesnard, chevalier, seigneur de Chasnais (5 juillet 1742, article 303) ; — de l'hôtel et l'herbergement de l'Oulerie, situé au dit village, paroisse de Lairoux, rendu par Marie-Françoise Desprez, veuve de Charles Mesnard, chevalier, seigneur de la Claye, au nom et comme tutrice de ses enfants mineurs et du dit défunt (5 juillet 1742, article 305) ; — du Pré Guichard, paroisse de Grues, rendu par demoiselle Antoinette de La Forest, veuve en premières noces du sieur Jean Louis et, en secondes, de Pierre Royer, sieur de la Barrière (30 août 1742, article 314) ; — du fief de vigne des Plantes, rendu par Pierre Barraud, bourgeois à Saint-Michel, comme étant propriétaire de la plus forte partie (10 juin 1743, article 341). — Sentences par défaut portant saisie de divers domaines situés dans la mouvance de cette cour, appartenant : à Alexandre Mesnard, chevalier, sieur de Chasnais et des Vourelles (5 juillet 1743, articles 356 et 357) ; — à messire de La Boucherie, seigneur du Guy, mineur émancipé, procédant sous l'autorité de Pierre de La Boucherie, seigneur du Margat, son curateur aux causes (8 août 1743, article 376).

B. 1177. (Cahier.) — In-4°, 13 feuillets, papier.

1627. — Justice seigneuriale de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm. — Châtellenie de Saint-Denis-du-Payré, membre dépendant. — Registre des assises (21 juin 1627). — « Le procureur fiscal de la cour de céans, demandeur en déclaration rousturière, exhibition et édition de contractz cellez et non exhibez, ventes et honneurs non païés et pour chascune des dictes causes » : contre le seigneur des Vourelles (f° 1), le seigneur des Babinières (f° 1, v°), le seigneur des Clouzeaux (*id.*), maître Jean Guestron (f° 4, v°), Jacques Barraud (f° 9). — « Clos et arrêté la présente tenue d'assise par nous le dict Alleaume, lieutenant susdict, en présence du dict Guestron, substitut du dict procureur, et de noble homme maistre Jehan Parthenay, fermier général du revenu temporel de la dite abbaye... »

B. 1178. (Cahiers.) — In-⁴°, 13 feuillets, papier.

1630. — Justice seigneuriale de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm. — Châtellenie de Saint-Denis-du-Payré. — Registre des assises. — « Assises premières de la chastellenie de Saint-Denis-du-Pairé, tenues au dict lieu, pour monseigneur le révérend abbé et baron des baronnies de Saint-Michel-en-l'Herm, chastellenie du dict Saint-Denis et Gruhes, en la maison de Marie Chevallier, vef:ve de feu maistre Jacques Thiré, au dict Saint-Denis, par nous Adam Alleaume, sieur de la Bonnauderie, sénéchal et juge ordinaire... » (dernier février 1630). — Assises secondes (15 avril 1630).

B. 1179. (Cahier.) — In-8°, 2 feuillets, papier.

1691. — Justice seigneuriale de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm. — Châtellenie de Saint-Denis-du-Payré. — Registre des assises. — Premières assises tenues par Simon Ruchaud, sieur de la Braudière, sénéchal, en présence de François Vézien, religieux, syndic de l'abbaye, et de Pierre-Émery Landriau, procureur fiscal, « au-devant la porte de l'église du dict Saint-Denis » (27 juillet 1691). — Délai accordé à Marguerite Foucher, femme de Gabriel De Nicou, écuyer, sieur de l'Isleau, pour son mari (f^o 1) ; — à Jean De Nicou, écuyer, sieur de la Nicollière (f^o 1, v^o). — Clos et signé par F. François Vézien, Ruchaud, sénéchal, et Bonnaud, greffier.

B. 1180. (Cahiers.) — In-4°, 40 feuillets, papier.

1630. — Justice seigneuriale de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm. — Châtellenie de Grues membre dépendant. — Registre des assises. — Assises premières tenues en la maison du prieuré, au dit lieu, par Adam Alleaume, sénéchal (7 février 1630) : pour la châtellenie (f^o 1) ; pour le prieuré de Saint-Nicolas de Grues (f^o 9) ; pour les fiefs dépendant de l'aiguerie de Saint-Michel et situés en la paroisse de Grues (f^o 12, v^o). — Assises secondes tenues au même lieu (14 mars 1630) : pour la châtellenie (f^o 1) ; pour

le prieuré (f^o 8). — Troisième tenue d'assises, toujours au même lieu (18 avril 1630) : pour la châtellenie (f^o 4) ; pour le prieuré (f^o 11).

B. 1181. (Cahier.) — In-8°, 12 feuillets, papier.

1683. — Justice seigneuriale de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm. — Châtellenie de Grues. — Registre des assises. — Première des grandes assises tenue « au parquet de la baronie du dict Saint-Michel, de laquelle baronnie relève la dicte chastellenie, tenue avec icelle en franche aumône de sa Majesté, à cause du comté de Poitou réuni à la couronne » (2 avril 1683). — Seconde tenue (29 avril 1683, f^o 4). — Troisième tenue (21 mai 1683, f^o 8, v^o). — Quatrième tenue (28 mai 1683, f^o 11). — Clos et signé par F. François Vézien, Ruchaud, sénéchal, Landriau, procureur fiscal et Poumureau, greffier.

B. 1182. (Cahier.) — In-4°, 11 feuillets, papier.

1630. — Justice seigneuriale de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm. — Office claustral de la sacristie. — Registre des assises. — Assises premières (30 janvier 1630). — Le procureur de la cour demandeur en déclaration roturière, etc. : contre maître Nicolas Robin (f^o 1, v^o), la veuve Aubin Faivre (f^o 7), les héritiers de feu Jean Godet (f^o 8). — Le même demandeur comme dessus : contre Jacques Collin, sieur de la Guérinière (22 mai 1630, f^o 11, v^o).

B. 1183. (Cahiers.) — In-8°, 46 feuillets, papier.

1681-1687. — Justice seigneuriale de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm. — Offices claustraux de la sacristie, aumônerie, chambrerie, aiguerie, infirmerie, et prieuré de Saint-Sauveur. — Registre des assises premières, tenues au parquet et auditoire de Saint-Michel (6 septembre 1681). — Le procureur de la cour demandeur en fournissement de déclarations etc. : contre la dame de Rhodes, dame de la maison noble des Vourelles et de la métairie de Huchegrolle en dépendant (f^o 1, v^o) ; contre demoiselle de La Boucherie, veuve en dernières noces

du sieur Fleury (f° 6, v°) ; contre Gabriel de La Cantinière, écuyer, sieur du dit lieu, propriétaire de la métairie du Petit Cloujan (*id.*). — Seconde tenue (12 novembre 1681, f° 8, v°). — Ordonnance du sénéchal, portant que les minutes passées devant maître Michel Taisseron, notaire et greffier de cette cour, récemment décédé, seront apportées au parquet de céans, que la clef des coffres qui les renferme sera mise es mains des seigneurs de cette cour, et commentant d'office maître Blaise Vachon, notaire, pour signer les grosses des contrats, au lieu et place du dit Taisseron (*id.*, f° 15). — Troisième tenue (28 novembre 1681, f° 17). — Ordonnance du sénéchal, enjoignant aux tenanciers et exploiters des vignes, comprises dans le fief de Grues, dépendant des seigneurs de cette cour, « d'iceluy fossoyer chacun en droit soi et planter des hayes et buissons des deux côtés du dict fossé... et ce dans le dict tems du premier jour de l'an pour tout délai », sous peine d'une amende de 3 livres contre chacun des contrevenants, et faite par les dits exploiters d'avoir tenu les vignes dans l'état qu'il sont obligés, leur enjoignant aussi, sous les mêmes peines, de replanter les dites vignes, sans quoi il sera permis au procureur de la cour d'en faire faire le bail au rabais (*id.*, f° 30). — Quatrième tenue (23 décembre 1681, f° 31). — Cinquième tenue (13 février 1682, f° 42) « dans la sale de la maison et hôtel noble du Vivier, principal manoir de la dicte abbaye et baronie, dans et proche le bourg et paroisse du dict Saint-Denis-du-Péré ».

B. 1184. (Cahier.) — In-8°, 4 feuillets, papier.

1696. — Justice seigneuriale de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Mathurin Coussot, laboureur à bras, et sa femme, à Louis Boisselleau, receveur en chef du bureau établi pour le Roi au bourg de Saint-Michel-en-l'Herm, d'une pièce de terre appelée les Ouches de Bordigalle, au dit lieu de Saint-Michel, moyennant 55 livres 10 sous (20 mai 1696, f° 1) ; — par Jean Breillouet, Nicolas Pillenière, laboureurs à bras, et leurs femmes à Jean Lebault, écuyer, sieur de Beaufort, et René Foucher, son épouse, de leurs droits et portions dans certaines mesures, jardins et ouches, situés au bourg de Saint-Denis-du-Payré, moyennant 80 livres (29 septembre 1696, f° 1, v°) ; — par Jean Bonnaud, Jean Lorfray,

et leurs femmes, à sire Jean Béchet, marchand à Saint-Michel, d'une pièce de vigne, au fief du Grand Galocheau, susdite paroisse, moyennant 36 livres (12 novembre 1697, f° 3).

B. 1185. (Cahier.) — In-8°, 34 feuillets, papier.

1698-1699. — Justice seigneuriale de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Jean Bodin, marchand, à Dominique Merlet, fermier de la maison noble de Saint-Hilaire, paroisse de Saint-Nicolas de Grues, d'un pré au Marais bas du dit Saint-Michel, moyennant 90 livres (9 septembre 1698, f° 8) ; — par André Masson, maître chirurgien, au même, de la quatrième partie dans un pré, situé aux Grands Glaireaux de Saint-Michel, moyennant 175 livres et la rente de 45 sous due à un tiers (29 septembre 1698, f° 10, v°) ; — par Jacques Barraud, maître chirurgien à Saint-Michel, au même, d'un pré au tènement des Petits Glaireaux, moyennant 500 livres (15 janvier 1698, f° 11, v°). — Amortissement de la rente de 90 livres due par le sieur Merlet, ci-dessus désigné, à François et Pierre Damniau frères, René Guyet, maître chirurgien, tant en son nom que comme père de ses enfants et de feu Marianne Damniau, et Marguerite Damniau, femme et fondée de procuration de Laurent Houis, son mari, maître de barque, moyennant 1,800 livres (13 décembre 1696, f° 17). — Vente : par Michel Baffoureau, marchand, demeurant au bourg de la Flotte, de l'île de Ré, et Suzanne Courairie, sa femme, à Jacques Joseph, boucher, d'une maison avec jardin et quaireux, d'un petit pré et d'une petite pièce de vigne, le tout aux fiefs du sieur abbé et du curé de ce lieu, moyennant 197 livres (21 mai 1685, f° 23).

B. 1186. (Cahier.) — In-8°, 34 feuillets, papier.

1743-1750. — Justice seigneuriale de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Louis Jard et Marie Groizard, sa femme, à Marie-Josèphe Villeneau, veuve de René-Louis Chatevère, notaire royal et procureur à Luçon, d'une borderie consistant en maison, bâtiments, prés, terres labourables et non labourables, vignes, aubraies, située tant au village de l'Oulerie

paroisse de Lairoux, que dans les paroisses de Chasnais et les Maguils-Regniers, moyennant 574 livres (7 juin 1745, f° 6) ; — par Jean-Étienne Joffrion, seigneur de la Gestière, Pierre-François Joffrion, et demoiselle Madeleine Joffrion, fille majeure, demeurant tous à Fontenay-le-Comte, à Mathurin Guillon, marchand fermier, demeurant à Beauvoir, paroisse de Triaize, de la maison terre et seigneurie de la Palle avec toutes ses appartenances et dépendances, tant en fiefs, droits, que rotures, consistant dans un corps de logis, chambres basses, hautes, antichambres, décharges, greniers, celliers, granges, toits à bestiaux, four, fournil, cour, jardins et enclôtures, etc., le tout situé paroisse de Saint-Michel-en-l'Herm et autres voisines, et provenant de la succession de feu Pierre Joffrion, seigneur de la Gestière, lieutenant-général de police de la dite ville de Fontenay, père des vendeurs, lequel avait acquis les biens précités, savoir, la majeure partie de feu René Barraud, de Thorigny, avocat, et demoiselle La Forest, son épouse, par contrat du 4 décembre 1720, et l'autre partie de Venant Barraud, sieur de la Cour, par contrat du 12 mai 1727, la présente vente faite moyennant la somme de 16,300 livres (28 novembre 1748, f° 20).

B. 1187. (Cahier.) — In-8°, 28 feuillets, papier.

1750-1763. — Justice seigneuriale de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm. — Registre des notifications et insinuations. — Amortissements : de la rente foncière de 280 livres due par Pierre De Valleau, écuyer, seigneur du Rivage, gentilhomme de la chambre de monseigneur le Duc d'Orléans et chevalier de Saint-Louis, et la dame, son épouse, demeurant ordinairement en la ville de Luçon, à Claude Paris, chevalier, seigneur de la Preuille, et François De Gastinaire, son épouse, demeurant au château de la Preuille, paroisse de Saint-Hilaire-de-Loulay, pour raison de la métairie de la Palle, située paroisse de Grues, suivant le contrat d'arrentement de la dite métairie consenti par Jean-Baptiste Morisson, chevalier, seigneur de la Bassetière, tant au nom de curateur aux causes que comme fondé de procuration de Marguerite Morisson, veuve de Claude de Gastinaire, chevalier, seigneur de la Preuille, à Pierre De Valleau, et Jeanne Gibaud, son épouse, le 19 mai 1716, le dit amortissement fait moyennant 5,600 livres (2 janvier 1752, f° 2, v°) ; — de la rente foncière de 70

livres, due par Germain Boileau et Jean-Baptiste Buet à Philbert Godet, sieur de la Normandelière, demeurant à Luçon, faisant tant pour lui que pour ses cohéritiers en la succession de feu Jean Godet, son père, sénéchal de la baronnie de Mareuil, le présent amortissement fait moyennant la somme de 3,400 livres, dont 600 livres payées d'avance (23 mars 1752, f° 3, v°). — Ventes : par Étienne Pasquier, journalier, et sa femme, à François Guillon, notaire de cette cour, de deux petites pièces de vigne, situées au grand fief de Saint-Michel et au fief du Grand Galocheau, moyennant 60 livres (14 juillet 1754, f° 9, v°) ; — par Jacques-Augustin Bonnet, avocat en la cour de Luçon, au nom et comme héritier de feu Jean-Baptiste Bonnet, aussi avocat au même lieu, et se faisant fort pour ses autres cohéritiers, demeurant au dit Luçon, à Charles Lambert, journalier, et son épouse, d'une petite maison et ses dépendances, au bourg de Grues, de deux journaux et demi de vigne et d'un petit pré, même paroisse, moyennant la rente de 16 livres et de deux oiseaux de rivière (28 novembre 1758, f° 19).

B. 1188. (Cahier.) — In-8°, 42 feuillets, papier.

1763-1773. — Justice seigneuriale de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm. — Registre des notifications et insinuations. — Amortissement de la rente foncière de 12 livres 10 sous due par Germain Feuvre, chirurgien, juré, à François Guijay, laboureur, moyennant 250 livres (10 mai 1764, f° 4, v°). — Ventes : par Léon-Jérôme Grisseau, à Jacques Jobet de la Pagerie, capitaine des fermes du Roi au bourg de Saint-Michel, et son épouse, d'une maison et divers immeubles, moyennant la rente de 12 livres et la somme de 400 livres (3 juin 1769, f° 14) ; — par Pierre Mercier, officier de milices, demeurant aux Sables-d'Olonne, faisant tant pour lui que pour Jacques-Samuel Mercier, sieur du Pin, son frère, demeurant paroisse de Saint-Georges de Pointindoux, tous les deux enfants et héritiers pour chacun un quart de feu Ursule de Courcelle, leur mère, qui était elle-même héritière pour un quart de feu monsieur de Courcelle, procureur du Roi en l'Élection de la Rochelle, à Clément Texier, fermier à la Ronde, de la huitième partie des biens et domaines dépendant de la succession du dit feu sieur de Courcelle, située tant en la paroisse et marais de Saint-Michel-en-l'Herm, que dans les paroisses de Marans et l'Île-d'Elle, à la charge de payer la rente foncière de

61 livres 17 sous 6 deniers et la rente viagère de 150 livres dues à des tiers, plus une troisième rente de 365 livres aux vendeurs (16 septembre 1769, f° 45) ; — par René Arlouin, praticien, demeurant à Marans, à Germain Feuvre, maître chirurgien, désigné plus haut, de la moitié, dans une maison située près de l'église de ce lieu, dans une pièce de terre et dans une pièce de vigne, moyennant 710 livres (2 février 1772, f° 23) ; — par François Chagnou, notaire royal apostolique des baronnies de Luçon, et Marie-Antoinette Lamy, son épouse, demoiselles Anne, Claire et Rose Royer, filles majeures, tous enfants, gendre et héritiers en partie de feu demoiselle Antoinette La Forest, veuve en premières noces de Jean Lamy et en secondes de Pierre Royer de la Barrière, à Jean Monvoisin, fermier à Saint-Michel-en-l'Herm, des parts et portions leur appartenant dans la borderie du Godet, moyennant 4,000 livres et autres charges (14 mai 1750, f° 31).

B. 1189. (Cahier.) — In-8°, 58 feuillets, papier.

1773-1780. — Justice seigneuriale de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par François Logeais, charpentier, et sa femme, à Marie Charlotte Maynard, veuve de Alexandre Bodin, chevalier, seigneur de la Jaubretière, demeurant au bourg de Chasnaïs, d'une grange située au village de Foulérie, avec ses riages, moyennant la rente de 9 livres (4 juin 1774, f° 6, v°) ; — par Pierre Des Roches, écuyer, curé de Puy-de-Serre, diocèse de la Rochelle, à Barthélemy Coullon, fermier de la métairie de Corpentay, paroisse de Grues, des sept quinzièmes à lui appartenant dans la dite métairie, moyennant la rente perpétuelle de 800 livres, plus la rente viagère de 20 livres de laine marchande et le droit pour le vendeur de mettre une jument ou poulaine à l'herbage, pendant trois mois, au printemps de chaque année, cette dernière charge cessant également à la mort du dit Des Roches, etc., (30 janvier 1775, f° 41). — Amortissement de la rente foncière de 40 livres, due à André-Antoine-Jean-François Porvinière, avocat au siège royal de Fontenay, par François Moreau, cabanier, comme époux de Marie-Anne Fouré, héritière de feu Charles Fouré, son père, moyennant 800 livres (23 mars 1775, f° 18, v°) — Ventes : par Pierre Des Roches, chevalier, seigneur de Chasnaïs, et Marie-Gabrielle Janvre, son épouse, demeurant en la maison noble de Vermezie, paroisse

de Surin, à Barthélemy Coullon, ci-dessus désigné, et Marie Hurteau, son épouse, de la moitié et la quinzième partie en l'autre moitié de la métairie de Corpentay, précitée, moyennant le paiement de diverses rentes dues à des tiers, et la rente perpétuelle de 1,300 livres (1^{er} août 1776, f° 22, v°) ; — par Jean-François Dubochet, négociant et lieutenant de maire de la ville du Croisic, province de Bretagne, et Jeanne-Marguerite Hervoitte de Kermin, son épouse, seule héritière dans les propres paternels de feu Marie-Antoinette Lamy, épouse de François-Alexandre Baron, docteur en médecine à Luçon, à Jean Bonnin, maître boulanger en la même ville, et Marie Chevrier, son épouse, d'une métairie sise au village de Garanjou, paroisse de Saint-Denis-du-Payré, avec droit de passage sur le terrain des métairies des Loges et de Huchegrolle, appartenant au baron du Landreau, plus deux rentes et un emploi à exercer contre les héritiers de maître François Chagnou, notaire de la baronnie de Luçon, premier mari de la dite dame Lamy, et moins diverses pièces de terre amplement désignées, moyennant 19,000 livres, etc. (5 février 1777, f° 26). — Amortissement de la rente de 6 livres 10 sous, due par Pierre Mercier, notaire de cette cour, et Marie Dreillard, son épouse, à Marie Béchet, veuve de maître François Hervé, moyennant 130 livres (10 octobre 1775, f° 32). — Ventes : par Jean Marionneau, soldat au régiment de Royal-Comtois, demeurant à Condé, en Hainaut, à Pierre-François Barraud, employé des fermes du Roi à Saint-Michel-en-l'Herm, d'une petite maison basse avec la moitié du grenier au-dessus, plus la moitié d'un petit jardin et divers morceaux de terre, le tout situé paroisse du dit Saint-Michel, moyennant 280 livres (15 avril 1777, f° 37, v°) ; — par René Aubain, procureur fiscal de cette cour et receveur des fermes du Roi, Marie Frappier, son épouse, et Louis-Charles Aubain, fils mineur du dit maître Aubain, bien et dûment autorisée à l'effet des présentes qu'il promet ratifier à l'âge de majorité, à Jacques et Jacques-Antoine Barraud frères, et François Ayrault, femme du dit Jacques-Antoine, fermiers, d'une maison sise au bourg de Saint-Michel, rue de la Palle, mauvais toit et jardin y joignant, plus un morceau de vigne au hief du Grand Galocheau, moyennant 1,400 livres (7 janvier 1780, f° 57, v°).

B. 1190. (Cahier.) — In-8°, 20 feuillets, papier.

1780-1782. — Justice seigneuriale de la baronnie

de Saint-Michel-en-l'Herm. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Pierre Vendrin-Bretonnière, notaire et procureur de cette juridiction, et Marie-Anne-Françoise Hervé, son épouse, à Louis-François Chantreau, fermier, et Marie-Jeanne Landreau, son épouse, demeurant à la cabane de la Dune, paroisse de Triaize, d'une pièce de terre, appelée l'Enclose des Chaussays, et d'une moitié de marais, le tout paroisse de Saint-Michel, moyennant 1,000 livres (9 septembre 1780, f° 6) ; — par Louise Bodin, veuve de Pierre Doillard de la Roussière, chirurgien, demeurant au bourg des Moutiers-sur-le-Lay, à Jacques-Antoine Barraud, fermier, et Françoise Ayraud, sa femme, d'une maison au bourg de Saint-Michel, pièces de terre et vignes, moyennant 1,800 livres (6 décembre 1780, f° 9) ; — par Jacques-Sébastien Boisrugau, ancien soldat au régiment Royal-Infanterie, et ensuite dans les grenadiers à cheval, actuellement invalide, et Marie-Anne Mallet, son épouse, auparavant veuve de Louis Malécot, demeurant au bourg de céans, à Jean Petit, maître chirurgien au même lieu, de la moitié pour laquelle la dite demoiselle Mallet est fondée dans les domaines arrentés à elle et au feu sieur Malécot, son mari, par Gabriel Mercier, procureur de la principauté pairie du Luc, et situés paroisse de Saint-Michel, à la charge de payer au dit Mercier la moitié de la rente foncière de 63 livres 10 sous et aux religieux de l'abbaye la moitié de la rente de 23 livres, et en outre moyennant la somme de 600 livres et autres conditions (9 mai 1781, f° 15).

B. 4191. (Cahier.) — In-8°, 20 feuillets, papier.

1782-1785. — Justice seigneuriale de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Catherine Bodin, veuve du sieur Anouilh, maître chirurgien en ce bourg, à Louis Levraud, fermier de la métairie de Saint-Hilaire, paroisse de Grues, d'une maison, sise à Saint-Michel, rue de la Palle, et d'un jardin et quaireux y joignant, moyennant le paiement de la rente de 25 livres, due au desservant de la chapelle de la Bassetière et l'extinction de la rente de 5 livres due par la vendeuse à l'acquéreur (17 juin 1783, f° 5) ; — par Gabriel Dougé, fermier, et Marie Foucré, son épouse, demeurant au bourg d'Angle, à Louis Arnoud et Rose Foucré, son épouse, demeurant en la métairie du Braud, paroisse

de Grues, d'une maison et ses dépendances au dit bourg de Grues, moyennant 1,000 livres, payables dans trois années et productives, d'un revenu de 50 livres, pendant le dit laps de temps (19 octobre 1781, f° 11, v°) ; — par Catherine Chiron, veuve du sieur René Dugué dit Beaumont, demeurant à Luçon, aux époux Chantreau, désignés à l'article précédent, d'un pré et deux morceaux de terre, moyennant 2,200 livres (5 mars 1785, f° 19, v°).

B. 4192. (Cahier.) — In-4°, 48 feuillets, papier.

1785-1789. — Justice seigneuriale de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Louise-Hélène Bodin, veuve de Pierre Doillard de la Roussière, demeurant aux Moutiers-sur-le-Lay, à Henri-Jean-François Barré, fermier, demeurant au château de l'Aubonnière-des-Champs, paroisse de Sainte-Pexine, d'un pré situé dans les Grands Glaireaux, paroisse de Saint-Michel, moyennant 2,400 livres et autres conditions (7 avril 1785, f° 1) ; — par demoiselle Marie-Aimée Mignot, fille mineure des feus Sébastien-Vincent Mignot, bourgeois, et Geneviève Hervé, procédant sous l'autorité de Pierre-Vincent Mignot, avocat au Parlement, conseiller du Roi, docteur agrégé en la faculté de droit de l'Université de Poitiers et procureur du Roi de la juridiction de la marque des fers au dit Poitiers, à François-Louis Chantreau, fermier, demeurant à la Dune, paroisse de Triaize, de diverses pièces de terre, moyennant la rente de 475 livres, en diminution de laquelle le dit acquéreur paiera diverses rentes dues à des tiers, etc. (22 septembre 1786, f° 7, v°) ; — par François Hervé, bourgeois, et Louise Genay, son épouse, à Germain Feuvre, maître en chirurgie au bourg de Saint-Michel, des trois quarts d'une pièce de pré appelée la Pièce-à-Brunelle, et d'une autre pièce appelée l'Enclose-à-Daviau, à la charge de payer à Jean-Baptiste-Nicolas Ganly, avocat en Parlement, comme représentant feu demoiselle Charlotte Morisseau de Cheusse, sa cousine, la rente de 200 livres et à la veuve et héritière du sieur Maillet, boulanger, la rente de 25 livres, et, en outre, moyennant la somme de 500 livres, etc. (18 décembre 1786, f° 15) ; — par demoiselle Jeanne-Marie Marchegay, fille majeure demeurant à Bourneau, à Henri-Noël Paren-teau, maître chirurgien à Luçon, comme ayant pouvoir du sieur Boileau, fermier, demeurant à la cabane du

Bourdeau, paroisse de Triaize, d'une petite maison-borderie, avec jardin, au bourg de Saint-Denis-du-Payré, moyennant 400 livres (22 avril 1788, f° 23, v°); — par la même au même, en son propre nom, de la métairie de Bouil, même bourg de Saint-Denis, ensemble du Fief Greffier, moyennant 46,400 livres (22 avril 1788, f° 24, v°); — par Henri-Thomas Bordier et Anne Auvinet, sa femme, demeurant au village de Moric, paroisse d'Anglé, et Mathurin Poiraud, journalier, demeurant à Gruces, à maître Jean Coullon, fermier du prieuré du dit Gruces, d'un morceau de marais, situé au même bourg, moyennant 36 livres (21 juin 1770, f° 39); — par Pierre Vendrin-Bretonnière, huissier royal, et Françoise Hervé, son épouse, demeurant à Luçon, à Jean-Albert Bordier, demeurant à Saint-Michel-en-l'Herm, d'une pièce de terre et de la moitié d'un petit marais, le tout situé au Marais-Bas de Saint-Michel, moyennant 320 livres (15 novembre 1788, f° 45, v°).

B. 1193. (Cahier.) — In-8°, 12 feuillets, papier.

1789. — Justice seigneuriale de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par les époux Vendrin-Bretonnière, désignés à l'article précédent, à Mathieu Brisard, docteur en médecine, demeurant à la Flotte, île de Ré, d'une maison et ses dépendances, au bourg de Saint-Michel, plus deux pièces de vigne, même paroisse, à la charge de payer la rente de 7 livres 10 sous à un tiers, et moyennant la somme de 2,424 livres et deux barriques de vin blanc à la récolte prochaine, sans les fûts, etc. (6 mars 1789, f° 1); — par Gabriel-François Chupin, maître en chirurgie et chirurgien de Monseigneur le comte d'Artois, prévôt de sa compagnie, et Madeleine-Françoise-Élisabeth Jourdin, son épouse, à René Jaulin, boulanger et fermier du four banal de Saint-Michel, et Louise Chantreau, son épouse, d'une maison et ses dépendances au dit bourg, moyennant la rente de 35 livres, etc. (10 novembre 1788, f° 5, v°).

B. 1194. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1626-1627. — Justice seigneuriale de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : de curatelle des enfants mineurs de

feu Bonaventure Saillant, notaire, greffier, commis et sergent de la baronnie de Saint-Michel et de Marie Pillet (15 avril 1627); d'inventaire et description des titres et papiers et des meubles délaissés par le dit Saillant (6 mars et 24 avril 1627); — de vente de meubles de feu Françoise Bachellier, femme en premières noces de Jean Greau et en secondes noces de Gilles Ravaon (8 au 11 décembre 1627); — de déposition de témoins, à la requête de Nicolas Perraud, marchand hôtelier à Gruces, à l'effet de constater que deux pipes et deux barriques de vin de blanc dont il avait été constitué dépositaire ont été bues, malgré lui, par trois compagnies de gens de guerre du sieur de Chastellier, lesquelles se sont implantées chez le requérant du 4^r au 6 du présent mois (30 août 1627). — Sentences.

B. 1195. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1628. — Justice seigneuriale de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : d'adjudication de bail de domaines; — de curatelle, émancipation et inventaire de meubles, le tout concernant la succession de Pierre Merland l'aîné et Jean Merland (10 au 14 février 1628); — d'inventaire et description des titres, contrats, enseignements, meubles tant vifs que morts, dépendant de la succession de Jeanne Suirat, veuve de Nicolas Chuppeau, et appartenant pour une moitié à Georges Morin, à cause de Mathurine Suirat, sa femme, et pour l'autre moitié à Jean Jouyneau, fils et seul héritier de feu Christophe Jouyneau, greffier de la cour de céans, et Marie Suirat (10 au 13 mars 1628), etc.; — de curatelle, inventaire, vente de meubles et taxe de pension d'enfants mineurs, le tout concernant la succession de Nicolas Guérin et Françoise Pillenière (17 février au 15 juin 1628); — de vente des meubles de Dom Jacques Merlet, prieur de Saint-Sauveur et religieux de l'abbaye du dit Saint-Michel (5 décembre 1628); — de reddition de compte de Charles Suire, comme curateur des enfants mineurs des feus Jean Trouvé et Marguerite Aubin (11 au 14 janvier 1628). — Sentences : pour Claude Verrien, maître chirurgien, contre Louis Aubry, et Renée Moreau, sa femme (7 juillet 1628); — pour Jean Ranfray, fermier judiciaire des revenus des domaines appartenant à feu Jacques Ranfray sieur du Milleroux, contre Jean Aulnis et sa femme (28 octobre 1628), etc.

B. 1196. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1633. — Justice seigneuriale de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm. — Procédures civiles. — Procès-verbaux de prestation de serment d'experts pour l'estimation des revenus nobles et roturiers de feu René de La Boucherie, écuyer, seigneur du Guy, et Marie Levesque, son épouse (24 octobre 1633) ; — de visite de la métairie de Basse Brenée dépendant de l'aumônerie de l'abbaye de Saint-Michel (18 avril 1633) ; — d'adjudication du bail des domaines appartenant aux héritiers mineurs des feus maîtres Jean Janneau, Georges Morin et de feu Mathurine Girard (8 décembre 1633) ; — d'enquête ; — d'inventaire de meubles ; — de réception de caution pour demoiselle Renée Bodin, veuve de Jacques Morisson, écuyer, sieur de la Touche-Morisson, contre sire Julien Boymoreau et sa femme (7 janvier 1633) ; pour Adam Alleaume, sieur de la Bonnauderie, sénéchal de ce lieu, contre Isabeau Helly, veuve de Henri Barbier, et leur fils (15 avril 1633) ; — de transport du sénéchal en la maison du sieur Jean Cointard, à l'effet d'y rechercher quatre vaches par lui volées au détriment de Louis Roy (19 août 1633). — Compulsoire pour Aubin Le Voyer, greffier et notaire de cette cour, à la requête du prieur de la Sainte-Trinité de Guingamp et du sacristain de l'abbaye de Saint-Melaine (16 avril et 25 mai 1633). — Mandements du sénéchal, sur requêtes à lui adressées par les parties. — Sentences : pour Jacques Morin, procureur fiscal d'Ars et Loix, en l'île de Ré, comme tuteur et curateur de Anne Morin, fille mineure de feu Georges Morin et de Mathurine Suirat, contre Pierre Perrin (22 février 1633) ; — pour maître Jean Guestron, fermier général du plat de poisson, appartenant à monsieur le révérend abbé de la cour de céans, contre sire Louis Bruneau (15 avril 1633). — Déclaration de dépens pour demoiselle Bodin, veuve Morisson, désignée plus haut, demanderesse en taxation des dits dépens, contre les époux Boymoreau, également précités (18 mars 1633).

B. 1197. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1634-1635. — Justice seigneuriale de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : d'adjudication du bail des domaines

appartenant à Marie Garnier, veuve de René Beaupay (25 mai 1635) ; — d'enquête : pour Nicolas Pain et René Raison, défendeurs, contre messire Mathurin Bourget, vicaire à Saint-Michel et fermier du temporel de la cure du dit lieu (mai 1635), etc. ; — d'inventaire des meubles : de feu François Barrier, curé de Saint-Michel (10 et 11 avril 1634 ; de la métairie de la Palle-en-marais (30 mars 1635) ; de feu Hélénius Nicolay, écuyer, sieur de la Selle, mari de Louise Baudry, auparavant veuve de Louis Giraud, sieur de la Naulette (31 juillet 1635). le dit inventaire accompagné d'un procès-verbal de tutelle et curatelle de Marie et Jacques, les deux enfants mineurs des époux Nicolay, précités, après convocation de leurs parents : Françoise Sablon, veuve de Laurent Baudry, sieur de l'Audardière, Élu à Mauléon, aïeule maternelle, Nicolas Draud, procureur au siège royal de Fontenay, à cause de Françoise Baudry, sa femme, Jacques Baudry, oncle maternel, Pierre Denfer, sieur des Aurières, avocat au susdit siège royal, Adam Maire, sieur de Bois-Lambert, receveur des tailles en l'Élection du dit Fontenay, Fiacre Divé, sieur de Lavaud et d'Ardenne, lieutenant du Roi en la même élection, le dit Denfer cousin à cause de lui et les dits Maire et Divé, à cause de leurs femmes, cousins germains de la dame Baudry, mère des mineurs, Denis Robin, sieur de Malvoisinc, demeurant à Saint-Denis-du-Payré, voisin (31 juillet 1635) ; — de levée du corps de Nicolas Guimbert, âgé de 13 à 14 ans, trouvé noyé dans un fossé (5 mai 1635). — Compte rendu par Jean Guéreau à Pierre Guéreau, son frère, et partage de leurs domaines (14 août 1635). — Sentences. — Déclaration de dépens pour sire Pierre Russet, contre François Penetreau (27 mars 1635).

B. 1198. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1635-1636. — Justice seigneuriale de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm. — Procédures civiles. — Réception de Hélié Froydeffon, en qualité de sergent (11 juillet 1633). — Procès-verbaux : d'adjudication du bail des domaines appartenant à Jacques Mauvoisin, fils mineur des feus Jean Mauvoisin et Jeanne Roullot, sa première femme (23 et 25 novembre 1633) ; — d'enquête : pour Jacques Barraud, sergent, contre Mathurin Mestayer (28 juin 1636), etc. ; — d'inventaire : des meubles de feu Adam Alleaume, sieur de la Bonnauderie, sénéchal de la baronnie de ce lieu (22 novembre 1635 au 23 février 1636), de tous les meubles qui peu-

vent se trouver dans le fief de l'Aiguillon, appartenant à Louis Largentier, chevalier, baron du dit lieu, vice-amiral de Guyenne, etc. (14 et 15 janvier 1636), etc.; — d'inventaire et vente de meubles de feu Jean Mauvoisin, mari en premières noces de feu Jeanne Roullot et en secondes de Tiphaine Segrettain, désigné plus haut (24 novembre et 1^{er} décembre 1636). — Sentences: pour Jean Billaud et Élisabeth Frogier, sa femme, contre René Chrestien, sieur de la Gallandière, sénéchal de la cour de océans (11 mars 1636); — pour Jacques Bodin, écuyer, sieur des Coustaux, fils et seul héritier de feu Jean Bodin, écuyer, sieur du dit lieu, contre Barnabé Neau et Marguerite Ribouilleau, sa femme, etc. (1^{er} avril 1636); — pour sire Julien Boymoreau, contre Louis Renaudin (7 juin 1636); — pour le même, contre Jean Billaud (11 juillet 1636), etc. — Sentences rendues sur le fait de la marine, par Nicolas Robin, sieur des Jonchères et sénéchal de la baronnie de Saint-Michel, en qualité de juge commis par le lieutenant de l'amirauté des Sables (4 février et 1^{er} octobre 1636).

B. 1199. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1637-1638. — Justice seigneuriale de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm. — Procédures civiles. — Procès-verbaux de visite: d'une maison, grange et autres appartenances d'une métairie, sise à Saint-Denis-du-Payré, à la requête de maître François Clavier, sieur de Corpantay, contre maître Pierre Chevrud (3 février 1637); des domaines dépendant de l'hérédité de feu maître Jacques Ranfray, sieur de Milleroux (6 février 1637); de la maison de Jacques Mauvoisin, mineur, cité à l'article précédent, sise en la rue qui va du four banal au pont de Saint-Michel (20 novembre 1638); — d'adjudication du bail de domaines appartenant à des mineurs; — d'enquête; — d'inventaire des meubles demeurant du décès de Louis Roullot l'aîné, demeurant en la métairie de Saint-Hilaire, paroisse de Grues, et qui lui étaient communs avec Hilaire, Sulpice, Louis et Jacques Roullot, ses enfants, et de feu Michelle Perrier, leur mère (16 et 17 mars 1637); — de tutelle et curatelle; — de reddition de compte de François Delavaud, comme curateur de Jean Gendron, fils mineur des feus Jean Gendron et Catherine Gendronneau (28 juin 1638). — Sentences. — Déclaration de dépens.

B. 1200. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1639. — Justice seigneuriale de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm. — Procédures civiles. — Procès-verbaux: d'adjudication du bail des domaines: appartenant à François Bachellier (19 novembre 1639); appartenant aux héritiers mineurs des feus maîtres Jean Jouanneau, Georges Morin et de feu Mathurine Sirard (30 novembre 1639); — de déport pour Nicolas Robin, juge en l'absence de Messieurs les officiers de l'abbaye, dans le différend pendant entre Claude Porchier, sieur de l'Aumondière et de la Cour de Frosse, et René Moy-sand, sieur de la Popelinère (1^{er} décembre 1639); — d'inventaire des meubles: de feu Nicolas Merlet, marchand à Grues, et Marie Trouvé, sa femme (10 au 18 mars 1639); de feu Daniel Verré, métayer en la métairie du prieuré de Saint-Pierre-de-Lairoux, et Anne Ridier, sa femme (4 avril 1639); — de tutelle et curatelle; — de reddition de compte par Hilaire Roullot, comme tuteur et curateur de feu Jacqueline Besson (7 janvier 1639). — Sentence pour Julien Boymoreau, hôtelier, contre Denis Jehan (18 mars 1639).

B. 1201. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1640. — Justice seigneuriale de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm. — Procédures civiles. — Procès-verbaux: de visite d'une loge située au village du Crenon, paroisse de Saint-Michel, et presque toute renversée à terre par suite des vents et des pluies continuelles de l'hiver dernier (23 avril 1640); — d'adjudication du bail de domaines appartenant à des mineurs; — d'inventaire des meubles: de feu Nicolas Boycelleau (9 février 1640); de feu Louis Bruneau (29 avril 1640); — d'inventaire et vente des meubles de feu Jean Chaussé (3 et 5 au 7 février 1640); — de levée du corps de Catherine Neau trouvé noyée dans un fossé, près le logis de la Morinière (12 mai 1640); — de réception de caution: — de reddition de compte par Pierre Perrin, métayer des Grandes Chaussées, paroisse de ce lieu, comme curateur de Pierre Perrin, pêcheur (20 septembre 1640). — Ordonnance rendue à la requête des héritiers de feu Jean Chessé et portant restitution en leur faveur d'une cavale indûment retenu par René Renaudeau (8 juin 1640). — Sentences: pour Dom Placide Desmarest, religieux et ci-devant aigrier de

l'abbaye royale de ce lieu, contre Pierre Lebœuf, métayer de la Moinaterie, dépendant du dit office (9 mars 1640); — pour Mathurin Chardonneau, maître chirurgien, contre Pierre Lambert (10 mai 1640); — pour Daniel Thibaudeau, marinier, demeurant au bourg de la Flotte, en l'île de Ré, contre Pierre Proust, marchand à Saint-Michel (3 août 1640), etc.

B. 1202. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1642. — Justice seigneuriale de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm. — Procédures civiles. — Information de bonne vie et mœurs de Antoine Chiron, sergent royal et procureur postulant en la cour de céans, pourvu de nouvelles lettres de provision, comme notaire de la même juridiction (2 mai 1642). — Procès-verbaux : d'adjudication du bail de la moitié de la métairie des Chaux, sise paroisse de Saint-Michel, à la requête de Pierre Chiron, sergent commissaire établi pour Pierre Coussy, Pierre Perrein, André Cardinaud, et Louis Raillot, assésurs et collecteurs des tailles pendant l'année 1644 (11 juillet au 1^{er} août 1642); — d'audition sur renvoi des consuls de Poitiers; — d'inventaire des meubles délaissés par feu Nicolas Delaunay (9 mai 1642), la dite pièce accompagnée d'une requête de Martin Auvinet, curé de Saint-Nicolas de Grues, à l'effet d'être payé de la somme de 64 sous pour les frais des funérailles du dit défunt (27 juin 1642); — d'émancipation de Jacques Mauvoisin (19 décembre 1642). — Requête présentée par Jeanne Maynard, veuve de Louis Roy, sous fermière du four banal de ce lieu, contre Mathurin Morin, farinier des Grand et Petit Moulin et Claude Guyon, aussi farinier du moulin de l'Aumônerie « lesquels volent et desrobent leurs bleds aux dits moulins, de telle sorte qu'à peine rendent-ils la moitié du dit bled en farine (5 septembre 1642). — Sentences. — Déclaration de dépens : pour sire René Bonnin marchand, demeurant à Sainte-Gemme-en-Plaine, contre Pierre Perrein et Catherine Boiceaux, demeurant à Saint-Michel (20 décembre 1642), etc.

B. 1203. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1643. — Justice seigneuriale de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : de visite d'une vieille muraille contentieuse entre René Renaudeau, maître maréchal, et

maître Jean Roy, notaire à Saint-Michel (7 juillet 1643); — d'adjudication de bail et réception de caution, au sujet de domaines appartenant à des mineurs; — d'audition, sur commission de l'officier de Luçon, entre Mathurin Mestayer, laboureur, demeurant à la métairie de Ribandon, et Jacques Cailler, aumônier de l'abbaye royale de ce lieu (8 mai 1643); — d'audition, sur commissions des consuls de Poitiers; — d'inventaire des meubles de feu Denis Robin, notaire de la cour de céans (14 et 15 décembre 1643); — d'inventaire et vente des meubles : de feu Mathias Bouron, maréchal à Saint-Denis-du-Payré (28 septembre au 1^{er} octobre et 3 au 18 octobre 1643); des feus sire Julien Boymoreau et Anne Rousseau, son épouse, auparavant veuve de maître François Bachellier (3 et 4 novembre et 4 novembre au 26 décembre 1643). — Ordonnances rendues : sur requête de frère Hiérosme Delafare, prieur claustral de l'abbaye de ce lieu, à l'effet d'autoriser la vente de quelques biens appartenant aux deux filles mineures de André Douain et Jacqueline Chagne, lesquelles ont été nourries et élevées par charité depuis 4 ans aux frais du suppliant qui ne peut plus y fournir (19 juin 1643); — sur remontrance du procureur de la cour, à l'effet d'apposer les scellés sur les meubles de feu Denis Robin cité plus haut (9 novembre 1643); — sur requête de Mathurin Boyleau, à l'effet d'obtenir délivrance d'une grosse d'acte dont il a besoin et qui a été passé devant le susdit feu Robin (18 novembre 1643). — Sentences. — Déclarations de dépens.

B. 1204. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1644. — Justice seigneuriale de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : d'adjudication du bail de domaines appartenant à des mineurs; — d'enquête pour Pierre Barraud, procureur postulant en la cour de ce lieu, contre René Renaudeau et François Chaussé, maîtres maréchaux (3 juin 1644); pour François Chaussé précité, contre le susdit Barraud (8 juillet 1644); pour Jean Roy, notaire de la cour de céans, contre Vincent Raineau (7 octobre 1644); — d'inventaire des meubles de feu François Roullot (23 août 1644); — de curatelle des enfants mineurs des feus Jean Coussot et Catherine Bonnevin, métayers du Prieuré de Saint-Denis-du-Payré (11 avril 1644); — de curatelle, vente de meubles et bestiaux, adjudication de bail à ferme, le tout

concernant la succession de feu Barnabé Neau, métayer de la Morinière, paroisse de Grues (3 octobre au 3 novembre 1644). — Ordonnance rendue sur requête des procureur syndic et fabriciens de la paroisse de Saint-Michel-en-l'Herm, au sujet de vignes appartenant à la fabrique et affermées au sieur Jean Crespeau, lequel ne les entretient nullement et de plus n'a pas payé la ferme de la présente année (13 septembre 1644). — Jugement portant séparation de biens entre Catherine Taisseron et Jacques Guilhaud (12 août 1644). — Sentences : pour Jean Roy, notaire de la cour de céans, contre Étienne Joslain, pêcheur (1^{er} septembre 1644); pour Jacques Collin, sieur de la Guérinière, contre Pierre Bonnin, métayer de l'une des métairies de la Dune, paroisse de Triaize (1^{er} décembre 1644).

B. 1205. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1649-1650. — Justice seigneuriale de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : de contravention, dressé par les sergents verriers de la paroisse de Grues, qui ayant trouvé, dans un pâturage appelé le Vinet, quelques ouailles appartenant à maître Étienne Ageon, notaire, et voulant les mener dans les prisons de la baronnie, en furent empêchés par la force et violence que déployèrent contre eux Blais Robineau, Nicolas Trouvé et Paul Ageon, enfant et serviteurs du dit Ageon, notaire, tous les trois « munis de grandes perches et pigouilles ferrées et jurant exécrationnellement le saint nom de Dieu que s'ils n'abandonnoient les dites brebis, ils les tueroient » (26 avril 1650); — d'enquête pour Jacques Foucher, receveur du chapitre de Luçon, contre Jean Cherpantier, dit Lebois (5 juillet 1650). — Procédure faite à la requête de sire Georges Gillet, contre Honoré Bordage, fils de Pierre Bordage, pour avoir volé trois raisins dans la vigne du demandeur (20 septembre 1650). — Sentence pour Étienne Girard, commis à la recette des consignations de la ville et gouvernement de la Rochelle, comme procureur de Pierre Morin, marchand au village du Bois, paroisse de Saint-Martin, île de Ré, contre René Taisseron, notaire de la cour de céans (24 novembre 1649).

B. 1206. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1670-1678. — Justice seigneuriale de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm. — Procédures civiles. —

Procès-verbaux : d'apposition de scellés sur les meubles de feu dame Charlotte Bardin, veuve de feu maître André Collin (20 février 1672); — d'apposition de scellés, inventaire, renonciation à communauté, etc., le tout concernant la succession de Pierre Merlet, marchand (29 août au 31 décembre 1670); — d'apposition de scellés, inventaire et vente de meubles, le tout relatif à la succession de feu Pierre Courairie (24 novembre 1670 et 17 mars 1671); — d'inventaire des meubles délaissés par feu Jacques Mauvoisin et Marie Ageon, sa femme, et encore de la communauté du dit feu Mauvoisin et Marie Piveteau, à présent sa veuve (5 au 12 mars 1678); — d'inventaire et vente de meubles délaissés par feu Pierre Regnaud et Jeanne Dautour, cette dernière épouse en secondes nocces de Noël Texier (28 mars, 20 avril et 7 septembre 1675).

B. 1207. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1688-1690. — Justice seigneuriale de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : d'assemblée générale des manants et habitants de la paroisse de Saint-Michel-en-l'Herm, convoqués par le procureur syndic du dit lieu, à l'issue des vêpres, à l'effet de donner leur procuration et la sienne aux collecteurs de l'année prochaine 1691 pour la taxe de l'ustensile, de la taille et autres subsides « à l'égard de Monsieur Béchet, particulier habitant de cette dite paroisse, qui ne prétend aucunement estre tenu de payer aucune chose », ce à quoi s'opposent unanimement les dits habitants « disant et voulant qu'ils entendent et prétendent que le dit sieur Béchet, comme étant un des plus riches et meilleurs habitants de la dite paroisse, soit taxé » au rôle suivant ses moyens et facultés. « Fait et passé au dit Saint-Michel le dix-neufiesme jour du moy de novembre mil six cent quatre vingt dix, au devant la grande porte parroissiale et abatialle de l'église du dit lieu, hors lieu saint, » par devant Boisselleau, notaire; — de curatelle et inventaire, le tout concernant la succession de feu Luc Guillon, fermier du Vivier (22 avril 1688); — de levée du cadavre de Gabriel Michand, domestique en la métairie de Ribandon, trouvé gisant en un lieu appelé les Petits Chaux, et écrasé par la charrette qu'il conduisait, et dans laquelle était chargé un tonneau de vin (3 juillet 1688); d'inventaire des meubles du même (*id.*).

B. 1208. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1741-1756. — Justice seigneuriale de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : de nomination et d'acceptation de commission d'experts ; — d'acceptation de commission d'experts et de visite, à la requête de Antoine-Léon-François Pervinquière, avocat au siège royal de Fontenay-le-Comte, pour l'estimation des dégradations et réparations urgentes à faire à la maison appelée le Grison, située au bourg de Saint-Michel (15 juillet 1755) ; — d'adjudication de bail de domaines appartenant à des mineurs ; — d'affirmation de comptes de tutelle ; — d'assemblée des habitants de la paroisse de Saint-Michel, à l'effet d'élire deux fabriciens (12 novembre 1741) ; — d'apposition et reconnaissance de scellés sur les meubles de feu Pierre Clémenceau, curé de Grues (11 avril et 6 juillet 1756) ; — d'apposition et reconnaissance de scellés, inventaire et vente de meubles, etc., le tout concernant la succession de Pierre Pasquier, tisserand, veuf de Françoise Brochet (22 juin au 21 juillet 1749) ; — de renonciation à succession et de prestation de serment de Claude Menu, comme curateur à la dite succession vacante, de feu Mathurin Mesnier et Marie-Anne Joseph (22 février et 17 mars 1755) ; — de règlement de pension d'enfants mineurs. — Procès-verbaux et jugements : pour Pierre Souriteau, fermier du château de l'Aiguillon, contre Jacques Renaud et autres (6 août 1748) ; — pour Eloi Dupas, curé de Saint-Denis-du-Payré, contre François Pelletier (11 février 1752), etc.

B. 1209. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1757-1769. — Justice seigneuriale de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : de nomination d'experts pour constatation d'agâts, à la requête de Pierre Grasset, fermier du prieuré de Saint-Denis-du-Payré (15 octobre 1759) ; de nomination et acceptation de commission d'experts, pour la même cause, à la requête de Louis Levrault, fermier de la cabane de Saint-Hilaire, paroisse de Grues (19 juillet 1765) ; à la requête de Louis Neau, fermier (22 octobre 1767) ; — d'acceptation de commission d'experts pour la même cause, à la requête de Charles Savy, sieur de la Boutardière, et de Pierre

Villeneau, fermier et sous-fermier de la seigneurie de Sainte-Gemme (13 septembre 1758), etc. ; — d'affirmation de compte de tutelle ; — d'apposition de scellés sur les effets de monsieur Deneschaud, notaire de cette cour et receveur des droits de l'amirauté (9 avril 1761), etc. ; — d'apposition et reconnaissance de scellés : sur les meubles de feu Jean Guillon, notaire à Saint-Michel-en-l'Herm (6 mars et 18 avril 1757) ; sur les meubles de feu Dominique Anouilh, maître chirurgien (2 septembre 1757 et 29 mars 1758) ; sur les minutes de feu François Hervé, notaire à Saint-Michel (24 décembre 1759 et 7 mai 1760) ; sur les meubles de feu François-Pierre Benesteau, fermier, demeurant au château des Voureilles (22 novembre et 23 décembre 1762) ; sur les registres de baptême, mariage et sépulture de la paroisse de Grues, délaissés par feu Jean Arnaud, curé du dit lieu (24 février et 17 avril 1764) ; sur les meubles de feu Eloi Dupas, curé de Saint-Denis, désigné à l'article précédent (14 juin et 20 juillet 1768) ; etc. ; — de reconnaissance de scellés ; — d'assemblée de parents de la fille mineure de feu Nicolas Foucré et Jeanne Auvinet, à l'effet de résilier la ferme de la Palle (3 septembre 1757). — Procès-verbaux et jugements entre Pierre Pelletier, fermier, et les habitants de Lairoux (23 juin 1757), entre Pierre Grasset, fermier du prieuré de Saint-Denis et de la maison noble du Pairé et les mêmes (21 août 1759), au sujet de juments et poulains indûment emprisonnés par les dits habitants. — Sentence.

B. 1210. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1771-1773. — Justice seigneuriale de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : de nomination d'experts ; — de nomination et acceptation de commission d'experts, à la requête de Germain Feuvre, maître chirurgien, pour la visite d'une maison sise à Saint-Michel (10 et 14 août 1771), etc. ; — d'affirmation de compte de tutelle ; — d'apposition et reconnaissance de scellés : sur les meubles de feu Yves Chatelain, curé de la paroisse du dit Saint-Michel (1^{er} avril et 21 mai 1771) ; sur les meubles de Joachim Seguin, marchand au même bourg (23 octobre et 26 novembre 1771) ; — de tutelle ; — de curatelle ; — d'émancipation ; — de règlement de pension de mineure. — Procès-verbal et jugement entre Louis Chabot, journalier, et Louis Mallécot, chirurgien (19 septembre 1771).

B. 4211. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1774-1775. — Justice seigneuriale de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : de nomination et d'acceptation de commission d'experts, à la requête de Nicolas Migné, curé de Saint-Denis, comme tuteur de Suzanne Guillebaud, pour procéder à l'inventaire des meubles de la dite mineure (20 janvier 1774), etc.; — d'affirmation de compte de tutelle de feu Marie Seguin, par maître Louis Debien de la Sicaudière, ci devant tuteur, et demeurant paroisse de la Bretonnière (12 mars 1774), etc.; — d'apposition et reconnaissance de scellés; — de tutelle : de Suzanne Guillebaud, précitée, fille des feus Étienne Guillebaud et Marie Barbarin (15 janvier 1774); de Marie Bodin, fille des feus Nicolas Bodin et Françoise Villiers (21 octobre 1775), etc.; — de curatelle; — d'émancipation de Jeanne Petit, fille des feus Jean Petit et Jeanne Barraud (26 septembre 1774), etc.; — de règlement de pension d'enfants mineurs.

B. 4212. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1776-1780. — Justice seigneuriale de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : de nomination et d'acceptation de commission d'experts; — d'affirmation de compte de tutelle; — d'apposition et reconnaissance de scellés : sur les meubles de Étienne-Isaac Bastard, curé de Saint-Michel-en-l'Herm (24 au 26 septembre et 18 au 19 octobre 1779), les dits actes accompagnés d'un procès-verbal d'inventaire des registres de baptême, mariage et sépulture de la paroisse (26 septembre 1779); sur les meubles de dame Marie Durand, veuve du sieur Mathurin Guillon (9 au 12 septembre et 27 au 28 novembre 1780); — de reconnaissance de scellés sur les meubles de Pierre Girard, curé de Grues (29 février et 1^{er} mars 1780); — de clôture d'inventaire des meubles et effets dépendant de la succession vacante de Pierre Girard, précité (11 mars 1780), etc.; — de tutelle; — de curatelle; — d'émancipation; — de règlement de pension d'enfants mineurs. — Requête des Religieux, procès-verbaux de visite et sentence de réunion au domaine abbatial, des vignes gastées qui se sont trouvées en les tiefs de vigne de Saint-Michel-en-l'Herm,

appartenant à Messieurs les révérends prieur et religieux de l'abbaye du dit lieu (26 novembre au 2 décembre 1776).

B. 4213. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1781-1786. — Justice seigneuriale de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : de nomination et acceptation de commission d'experts; — d'affirmation de compte de tutelle; — de clôture d'inventaire des meubles et effets de feu monsieur La Garde, desservant de la chapelle de l'Aiguillon (19 mai 1781), etc.; — de tutelle; — de curatelle; — d'émancipation : de Jeanne Morin, fille de René Morin, meunier (5 mai 1786); de Jeanne Gaillard, fille de feu François Gaillard, laboureur, et de Marie Mlix (24 novembre 1786) etc.; — de règlement de pension d'enfant mineur. — Ordonnances, sur requêtes présentées par Jacques Lambert, saunier, comme tuteur du fils mineur de feu René Barbotin, bordier, et de Marie Robin, institué par procès-verbal du sénéchal de la châtellenie de Triaize, à l'effet de faire vendre au bourg de Saint-Michel, les meubles appartenant au dit mineur (2 décembre 1785); par Louis Dougé, marchand de blé, comme ci-devant tuteur de Rose Moreau, à l'effet d'obtenir expédition des lettres de bénéfice d'âge obtenues par le frère et sœur décédés de la dite mineure (14 janvier 1786).

B. 4214. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1787. — Justice seigneuriale de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : d'affirmation de compte de tutelle; — d'apposition et reconnaissance de scellés : sur les meubles de feu Elisabeth Auger, veuve de Michel Chassay, marchande (4 janvier et 16 mars 1787); sur les meubles du sieur Bacquet, curé de Grues (13 au 15 mars, 16 et 17 avril 1787), les dits actes accompagnés d'un procès-verbal d'inventaire, des registres de baptême, mariage et sépulture de la paroisse (15 mars 1787); — de déclaration de Pierre David, marchand boulanger au bourg de Saint-Michel, à l'effet de faire savoir qu'il laisse sa boulangerie le 29 juin prochain pour aller demeurer au Port de la Claye (1^{er} mai 1787). — de tutelle; — de curatelle; — d'émancipation : de Alexis-François Martineau, fils de François Martineau,

bourgeois, et de feu Marguerite-Élisabeth Lout, sa première femme (13 avril 1787); de Charles et Louis Chantreau, fils de Charles Chantreau, fermier, et de feu Marie-Madeleine G.... (15 décembre 1787).

B. 1215. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1788-1790. — Justice seigneuriale de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : de nomination et d'acceptation de commission d'experts : à la requête de Louis-Barthélemy Coullon, fermier, demeurant à la cabane de Moinatry, paroisse de Grues, aux fins de dresser inventaire des meubles de la communauté existant entre lui et François-Barthélemy Coullon, son fils, et de feu Louise Bretin (19 juin 1788); — d'affirmation de compte de tutelle; — d'apposition et reconnaissance de scellés; — de tutelle; — de curatelle à l'effet de contracter mariage : pour Jean-Pierre Bretin, fils des feus Mathurin Bretin et Marie Guérin (5 mai 1788); pour Catherine Denis, fille de feu Charles Denis et de Perrine Martinaud (29 décembre 1788); pour Marie-Anne Guillaudeau, fille des feus Pierre Guillaudeau et Marie Vredon (25 janvier 1789); pour Louise Valteau, fille de feu Nicolas Valteau et de Jeanne Suzeneau (4 juin 1790), etc.; — d'émancipation.

B. 1216. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1627-1630. — Justice seigneuriale de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm. — Procédures criminelles. — Informations : à la requête de Pierre Rapin, contre François Laurant de Grues, pour excès, crimes et délits (18 août 1627); — à la requête de Lambert Voisin et Mathurin Arrivé, contre Jean Gilbert et autres, pour vols et larcins commis dans les bouchauds des demandeurs (24 août 1627); — à la requête de Jean Picard, religieux sacristain de l'abbaye royale de Saint-Michel, contre Louise et Jacqueline Chaigne, pour larcins et vols nocturnes en la maison monacale du dit sacristain (13 novembre 1629); — à la requête de Alexandre Mairaut et Nicolas Ageon, serviteurs de Antoine Verrier, métayer à la Basse Brenée, paroisse du dit Saint-Michel, contre Nicolas Pias et Jean Begaud, pour grands excès, outrages, crimes et délits (9 janvier 1636), la dite information accompagnée d'une sentence en date du 17 janvier suivant; — à la requête de Daniel Borlé, domestique

de maître Jean Guestron, contre les nommés Vasleau et autres, pour crimes, excès et outrages (4 octobre 1630); — à la requête de Mathurin Merlaud, contre François Bonnaud, pour vols et larcins commis au tènement du Braud, dépendant de la métairie de la Loge, paroisse de Grues (19 octobre 1630).

B. 1217. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1632. — Justice seigneuriale de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm. — Procédures criminelles. — Informations : à la requête de Nicolas Boycelleau, marchand, contre Jean Crespeau, pour excès, crimes et délits (6 janvier 1632); — à la requête de Judith Blouin, femme de Pierre Vachon, « prisonnier à présent es prisons roiales de Fontenay le Comte, et à deffaut des deniers royaux restantz à payer sur l'imposition faicte en l'an mil six cens trante et ung sur la paroisse de Saint Michel en l'Herm », contre Pierre Roy, serviteur des dits Vachon-Blouin, pour raison de vols commis en la maison des demandeurs (25 février 1632); — à la requête de Denis Billé, maître tailleur d'habits, contre Julien Lepainturier, vicaire du dit Saint-Michel, pour le ravissement et subornement de Catherine Billé, fille du demandeur, âgée de 19 ans (24 avril 1632).

B. 1218. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1633-1637. — Justice seigneuriale de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm. — Procédures criminelles. — Sentence : pour Pierre Chasseloup, contre Toussaint Claveau et Michel Pajaud (4 janvier 1633). — Procès à la requête de Madeleine Maquineau, servante de Jean Guestron, hôtelier, contre Paul Esveillard, sieur de l'Esveillardière, et Arnaud Affinat, sieur de la Violette, pour crime de viol (9 et 10 septembre 1633); — à la requête du procureur de la cour, contre François Barbier, pour crime de vol nocturne (5 au 31 octobre 1633). — Information : à la requête de Pierre Prou, marchand, contre Pierre Perrein, fermier et métayer, demeurant aux Grandes Chaussées, paroisse de ce lieu, et son domestique, pour raison d'agats commis dans des vignes situées en cette paroisse et dont le demandeur est fermier (15 août 1637). — Certificat de maître chirurgien, à l'effet de constater les blessures de Jacques Amiau, marchand poissonnier (1^{er} janvier 1635). — Procès-verbal des agats et vols de bois commis par

des enfants dans des fiefs de vigne, appelés les Guignardies, et dépendant de l'abbaye de ce lieu (3 novembre 1637).

B. 1219. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1641-1644. — Justice seigneuriale de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm. — Procédures criminelles. — Informations : pour excès, crimes et délits, à la requête de Pierre Rideau, contre Noël Bonenfant, domestique de Jean Chaigneau, boucher à Fontenay-le-Comte, étant maintenant en la métairie de la Loueraie, paroisse de Grues, à garder des moutons appartenant au dit Chaigneau (18 mars 1641) ; — à la requête de Mathurin Raimon, contre Nicolas Véré (4 avril 1641) ; — à la requête de Thomas Guillet et autres, contre Jean Trichereau le jeune, farinier, et autres (10 février 1642). — Sentence pour René Bonnin, marchand à Sainte-Gemme, contre Pierre Perrein et Catherine Boisseau, veuve de René Buschet (30 juin 1642). — Informations : à la requête de René Ruaudeau, maître maréchal, contre Louis Ridier et ses complices, pour raison de certain vol (2 août 1642) ; — à la requête de Venant Bonnaud, contre Vincent Godard et autres, pour dommages et agâts dans une vigne appartenant au plaignant (21 septembre 1643) ; — à la requête de Jacques Coutocheau, sieur de la Milletière, contre les nommés La Raméc et Pommeray, garde du sel, pour excès, crimes et délits (30 septembre 1644) ; — à la requête de Venant Bonnaud susdit, sa femme et leurs deux enfants, contre Jacques Bégaud et Louis Mauvoisin, pour la même cause que le précédent (20 décembre 1644).

B. 1220. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1645-1646. — Justice seigneuriale de la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm. — Procédures criminelles. — Informations pour excès, crimes et délits : à la requête de Nicolas Véré, laboureur, contre Pierre Perrein, également laboureur (3 septembre 1645) ; — à la requête de François Daguzé, marchand, contre Adam Coffineau, son domestique et autres (10 octobre 1645). — Information à la requête de Adam Mayre, échevin de la ville de Fontenay-le-Comte, pour raison de l'homicide commis en la personne de Dom Paul Mayre, religieux de l'abbaye de ce lieu et prieur de Sainte-Radegonde-des-Maraix, contre Étienne Rous-

seau, sergent verdier, et Maixent Moreau, défenseurs et défaillants (5 avril 1646) et sentence par contumace, condamnant le dit Rousseau « à estre pendu et estranglé à une potence qui, pour cet effet, sera draissée au devant le parquet de ce dict lieu de Saint-Michel, sy appréhendé peult estre, sinon par effigie, en ung tableau qui y sera attaché, le tout par l'exécuteur des haultes ceuvres », plus à la somme de deux livres de réparation pécuniaire envers le dit Mayre, partie civile, à l'amende de soixante sous envers la cour et aux dépens ; et au regard du dit Moreau, ordonnant en outre qu'il sera plus amplement informé et le condamnant néanmoins aux dépens du défaut (11 juillet 1646).

B. 1221. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1649-1651. — Justice seigneuriale de l'abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm. — Procédures criminelles. — Informations : à la requête de Jacques Texier, tisseur en toile, contre Jeanne Breillaud, sa femme pour crime d'adultère (6 décembre 1649) ; — à la requête de Dom Gabriel Sicault, prêtre, religieux profès et aumônier de l'abbaye de céans, contre Jean Cailler, chanoine de la cathédrale de Luçon, se prétendant aussi aumônier, pour injures et tentative d'homicide (2 juillet 1650) ; — à la requête du procureur fiscal de la cour, contre Charles Clément et autres pour crime de vol (30 août 1650) ; — à la requête du même, contre Pierre Dorgis et René Pain, laboureurs, pour vol de fruits et raisins (19 septembre 1650). — Interrogatoire « d'ung jeune homme ayant le poil de la teste noir et ne faisant que lui pousser au manton », extrait de prisons de la cour de céans, lequel a dit s'appeler Blay Robineau et est accusé de violences envers deux sergents verdiers de la juridiction (2 et 4 juin 1651), et sentence condamnant le dit Robineau à six livres d'amende (4 juin 1651). — Procès criminel à la requête de maître Denis Picard, demeurant en ce lieu, et faisant les affaires du sieur de la Vallée, conseiller du Roi au siège et gouvernement de La Rochelle, contre Mathurin Freslin et autres, pour vol de fruits dans le jardin du requérant, entre autres 80 à 100 poires de chrétien, pommes et citrouilles (3 octobre 1651).

B. 1222. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1658-1678. — Justice seigneuriale de l'abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm. — Procédures criminelles.

— Informations : à la requête du procureur fiscal de la cour, contre Mathurin Freslin et autres, pour vol nocturne (17 février 1658); — à la requête de Jacques Grolleau, contre André Bardet, pour vol d'une cavale (23 septembre 1678).

B. 1223. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1686-1693. — Justice seigneuriale de l'abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm. — Procédures criminelles. — Requête pour Mathurin Métayer, marchand, contre André et Mathurin Bardet, père et fils, et autres, accusés du vol de meubles appartenant au plaignant et d'une valeur de plus de deux mille livres (11 mai 1686). — Informations : à la requête de André Morin, sergent verdier de ce lieu, contre Jacques Barraud, chirurgien, Gaudichaud, garde, commis aux Traités foraines, et autres, pour excès et outrages (28 janvier 1687); — à la requête de René Coffineau, domestique, contre Nicolas Rousseau, chirurgien, pour la même cause (5 septembre 1687). — Procès-verbal de plainte portée par Laurent Gourraud, sergent de cette cour, contre le sieur Rousseau, précité, pour maltraitements (24 décembre 1689). — Informations : à la requête de Jean Béchet, contre Jean Caillonneau et Jacques Roullet, pour crime de vol (21 août 1693); — à la requête de Louis Boisselleau, contre Jean Quillet, sa femme, et autres, pour crime de vol, excès et outrages (13 octobre 1693).

B. 1224. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1789. — Justice seigneuriale de l'abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm. — Procédures criminelles. — Informations : à la requête du procureur fiscal de la cour, contre Pierre Raynard, domestique, pour excès, violences et maltraitements faits dans les auberges du bourg de Saint-Michel (24 septembre 1789), la dite information accompagnée d'un procès-verbal d'évasion du même Raynard, enfermé ès prisons de la juridiction, et desquelles il est sorti par « une fracture du mur... du côté du midi, de la longueur de dix huit pouces de longueur par seize pouces d'hauteur » (26 septembre 1789); — à la requête de Pierre Perreau, bordier au Crenon, paroisse de Saint-Michel, contre le sieur Jousseau, cabanier à Basse Brenée, dite paroisse, pour injures et maltraitements (23 septembre 1789).

B. 1225. (Cahier.) — 8 feuillets, papier.

1617. — SAINT-VALÉRIEN (Haute justice). — Registre des assises de la justice seigneuriale de Saint-Valérien, tenues par Imbert, sénéchal de la baronnie de la Lande, châtellenies de la Chapelle-Thémer et Bodet, commis de monsieur le sénéchal de Saint-Valérien. — Assises du 10 mai 1617: — le procureur de la cour, demandeur en reddition de déclarations, etc., contre: maître Jean Guillorit (f° 2); maître François Tabarit (f° 2, v°); Pierre Dorin, écuyer, sieur de Ligné (f° 3); Jacques Gautron, écuyer, sieur de Landebaudière (*id.*); Piniot, écuyer, sieur de la Largère (f° 3, v°); Abel Partenay, fils de feu François Partenay, seigneur du Fief-Boucher (*id.*); René Salo, écuyer, sieur de la Sepmagne (Smagne) (*id.*); le curé de Saint-Valérien (f° 4); René Chevreau, écuyer, sieur de la Coutancière (*id.*); René Lefranc, écuyer, sieur du Plessis et de Beaulieu (*id.*); maître Jean Clémenceau, sieur de la Maison-neuve (*id.*); Jacques Eslié, sieur de Boisroux (f° 4, v°); Paul Clémenceau, sieur de la Rivière (*id.*). — Assises du 12 juin 1617: — délais accordés: à Pierre Dorin, seigneur de Ligné, lequel a remontré par son fondé de procuration, Jacques Dorin, seigneur du Poiron, « qu'il est en la ville de Paris, pour procès qu'il a en Parlement à l'encontre de mon dict seigneur de la cour de céans, par lequel il est vivement poursuivy, et n'a peu et ne peut par ce moyen obéir et paroistre faire les foy et hommage requis » (f° 1); — à Jacques Gautron, sieur de Landebaudière, écuyer des écuries de la maison du Roi, comme tuteur et curateur de Samuel Letault, écuyer, sieur de Clémeau, lequel a déclaré qu'il lui est impossible de répondre à la présente assignation « pour quelques urgentes affaires » (f° 1, v°). — Réception de l'hommage rendu par René Lefranc, écuyer, sieur du Plessis et de Beaulieu, pour deux pièces de terre (f° 3).

B. 1226. (Cahier.) — In-8°, 31 feuillets, papier.

1626-1649. — TALMOND (Abbaye et seigneurie). — Registre des notifications et insinuations de la justice seigneuriale de Sainte-Croix de Talmond. — Ventes: par Jacques Pinaud, sieur de la Mothe, demeurant au lieu noble de Lespinay, paroisse de Saint-Hilaire-de-Talmond, et autres, à sire Jean Olliveau, marchand,

d'un pré avec un lopin de terre labourable, au fief des Cornouailles, moyennant 200 livres (20 mai 1627, f° 3, v°) ; — par Étienne Pitra, à Robert de Tournemotte, sénéchal de la baronnie de Poiroux, de cinq sillons de terre, au tènement de la Vardoire, moyennant 16 livres 10 sous (18 septembre 1627, f° 5) ; — par Laurent Bellenouhe et Marie Piron, sa bru, veuve d'Olivier Bellenouhe, à Pierre Marion, chirurgien à la Chaume, de deux lopins de terre, sis au Fief de l'Abbaye et au Fief Martelle, moyennant 36 livres (28 janvier 1627, f° 6) ; — par Laurent Aujard, à Jean Bourseguin, notaire de Poiroux, d'un petit pré, et autres immeubles aux villages du Puy et de la Chapronnière, moyennant 98 livres (13 juillet 1628, f° 8, v°) ; — par Judith Joubert, veuve de Pierre Chedaleu, et autres, à Paul Breschard, sieur de la Brosse, de cinq portions d'un jardin, appelé Biain, près la Mesnardière, moyennant la somme totale de 113 livres (24 mars 1626, et 8 avril 1631, f°s 12 et 13) ; — par Jean Béraud et Marguerite Fouliot, sa femme, à Pierre Pelletier, curé de Saint-Hilaire-de-Talmond, de deux journaux de vigne, moyennant 12 livres (24 avril 1631, f° 15) ; — par Pierre Coucheau, procureur en l'Élection des Sables, et Jeanne Yvernage, sa femme, et autres, à Pierre Coucheau, notaire à la Jarrière, de deux maisons au village de la Burlière et au bourg de Poiroux, de portion de domaines, sis tant aux mêmes lieux qu'au tènement de la Jarrière, et de deux morceaux de pré avec trois carreaux de jardin, tenant au domaine de l'acquéreur, et moyennant la somme totale de 655 livres (14 octobre 1631, au 15 mai 1632, f° 19, v°) ; — par Pierre Perrayne et sa femme, à Jean Dinot, procureur de l'Élection des Sables, de 21 sillons de terre et de partie d'un pré au fief de Saint-Jean d'Orbestier, moyennant 31 livres 14 sous (5 août 1635, f° 25) ; — par Charles Delaire et sa femme, à Louise Perrayne, épouse de maître Adrien Bruslon et sa procuratrice générale, de quatre bois-selées de terre, au tènement des Cherfoisières, moyennant 73 livres, etc. (23 juillet 1645, f° 28, v°).

B. 1227. (Cahier.) — In-8°, 7 feuillets, papier.

1700-1703. — Justice seigneuriale de l'abbaye de Sainte-Croix de Talmond. — Registre des notifications et insinuations. — Insinuation de deux lettres et certificats, rédigés en latin, tant d'études que de degrés de maître ès arts et de bachelier, des 20 juin 1671 et 28 juillet 1673, délivrés à Étienne Goischon, ci-devant

curé d'Aizenay, servant présentement la dite abbaye, (26 février 1700, f° 1). — Vente : par François Sire, laboureur, et sa femme, à François Perrayne, sieur de Chambourg, docteur en médecine à Talmond, de leurs parts et portions dans une petite borderie au village de la Saunerie, moyennant 37 livres 10 sous (30 juin 1700, f° 2). — Acte d'enregistrement, à l'évêché de Luçon et au greffe de l'abbaye de Talmond, des grades et degrés, noms, conoms, qualités et dignités de Pierre Rambault, prêtre du diocèse de Poitiers, bachelier en théologie de l'université du dit lieu, successivement vicaire du Château-d'Olonne et curé de la Jonchère (16 février 1701, 12 mars 1702 et 2 mars 1703, f°s 3, v°, 4 et 5). — Vente : par Jacqueline-Françoise Joubert, veuve de Charles Morisson, seigneur de Bourchaussée, comme fondé de procuration de Louise-Thérèse Joubert, veuve et non commune en biens de Louis Jaillot, chevalier, seigneur de la Gimonière, à Michelle et Catherine Pigeon, sœurs, de cent aires de marais salant avec métairie, au fief de la Principauté de Talmond, moyennant 1200 livres, et de plusieurs journaux de bossis dans le marais Ménager et dans le marais des Prises, moyennant 130 livres (6 avril 1703).

B. 1228. (Cahier.) — In-4°, 9 feuillets, papier.

1626. — Touche (LA). — (Moyenne et basse justice). — Registre des assises de la justice seigneuriale de la Touche, la Flocelière et fiefs en dépendant, tenues par André Robert, procureur au siège royal de Fontenay-le-Comte, comme sénéchal, et par Guillaume Cherpantier, sergent royal, comme procureur fiscal (14 juillet 1626). — Le procureur de la cour demandeur en reddition de déclarations, etc., contre : maître Hilaire Moricet (f° 1) ; maître François Hurtaud (*id.*) ; le sieur de la Rabatellerie (f° 1, v°) ; dame Jeanne Guérineau, veuve de maître Gabriel Pineau (f° 2) ; maître Louis Moricet l'aîné (f° 3, v°) ; maître Louis Moricet le jeune (*id.*) ; maître Michel Gouynaud (f° 5) ; maître André Maehereau (*id.*) ; noble homme Pierre Priouzeau (f° 5, v°) ; noble homme Massé Morienne (f° 6, v°) ; le sieur de la Girardie (f° 7) ; maître Julien Collardeau (f° 8, v°) ; noble Paul Porehlier (*id.*)

B. 1229. (Cahiers.) — In-4°, 5 feuillets, papier.

1698-1699. — Justice seigneuriale de la Touche,

la Flocellière, Barière et fiefs en dépendant. — Registre des assises tenues en la salle du palais royal de Fontenay, par Julien Rabillé, doyen des avocats du siège royal de Fontenay-le-Comte, comme sénéchal, à la requête de Clément Richard, procureur ès cours royales du dit Fontenay, comme procureur fiscal, en présence et du consentement de Christophe Perreau, substitut du procureur du Roi de l'Élection de Fontenay, seigneur des moyenne et basse justice de la dite maison noble de la Touche. — Troisième tenue (17 juin 1698) : — le procureur de la cour, demandeur en reddition de déclarations, etc., contre : maître René Pepin (f° 1) ; maître Jean Godet (f° 1, v°) ; maître Pierre Martineau (f° 2) ; messire Girard, écuyer, seigneur de Beaurepaire (*id.*) ; Jean Morel, écuyer, prévôt de Fontenay (*id.*) ; Mathieu Quéneau, procureur (f° 2, v°) ; François Bertrand, sieur de la Fréminière, et Catherine Chatevaire, sa femme (f° 3) ; Jean François, assesseur en l'Élection de Fontenay (f° 3, v°). — Cinquième tenue (12 juin 1699) : — le procureur de la cour demandeur comme dessus, contre : Louis Sicotteau, conseiller du Roi au siège de Fontenay (f° 1) ; Louis Tiré, sieur de la Garnaudière, exempt de la maréchaussée (*id.*) ; Gabriel Fourestier, écuyer, sieur de la Grange, et sa femme (f° 1, v°) ; Jean Guérineau, chapelain (*id.*).

B. 1230. (Cahiers.) — In-4°, 22 feuillets, papier.

1737-1738. — Vix (Châtellenie). — Registre des audiences de la justice seigneuriale de Vix. — Reprise annuelle des audiences : prestation de serment par devant Antoine Lamberteau, sénéchal, de Louis Simonnet et Jean-Baptiste Chaumont, comme procureurs, de Pierre Prouvereau, comme greffier, de Pierre Paillat et Thomas Favereau, comme sergents, etc. (22 novembre 1737, f° 2.) — Réception de Pierre Pageaud, praticien, comme sergent, et ce en attendant qu'il obtienne des lettres de provision de madame l'abbesse de cette châtellenie (21 février 1738, f° 8). — Ordonnance de police faisant défense à Louis Cornuau « et à tout autre qu'il appartiendra de faire trainer, conduire ny laisser aucune beste morte dans les grands chemins atenans et proches au moins de quatre ou cinq cents brasses des maisons, afin que les dites bestes mortes ne puissent empester de mauvaizes odeurs, qui puissent incommoder les habitans; enjoignant à ceux qui se trouveront dans ce cas de faire enrocher les dites bestes mortes ou autrement

s'en desfaire, en sorte qu'elles ne puissent en aucune fasson incomoder les dits habitans, sous peine d'amande arbitraire et de tous despans, dhomages et intérêts » (30 mai 1738, f° 12, v°). — Enquête pour René Babin, cabanier, demandeur en paiement de dommages et agâts contre Michel Pageaud, défendeur (4 juillet 1738, f°s 13, v°, à 16). — Renvois à la prochaine audience pour dame Marie de Durfort de Duras, abbesse de la ville de Saintes, et en cette qualité, dame spirituelle et temporelle de la seigneurie de Vix, poursuite et diligence de maître Julien Denfer, son fermier, contre divers tenanciers (8 août 1738, f° 18 et suivants).

B. 1231. (Cahier.) — In-4°, 74 feuillets, papier.

1784-1790. — Justice seigneuriale de la châtellenie de Vix. — Registre des audiences. — Madame l'abbesse de Saintes, demanderesse en restitution de droits de terrage, contre François Mercier, journalier, Louis-René Regnaud, fermier, François Bonnaud, laboureur, Pierre Perouzeau, propriétaire, le sieur Audigé, huissier, le sieur Boudet, curé de Vix, et autres (6 septembre 1784, f°s 2, v°, à 6, v°). — Jugement permettant à Jean Poupeau le jeune, défendeur, de consigner au greffe de la juridiction la somme de 30 livres, pour les frais adjugés par la sentence des Consuls de Niort du 29 janvier 1758, et ceux qui s'en sont ensuivis et qui ont été légalement faits jusqu'à ce jour, avec les intérêts qui peuvent être dus, la dite consignation faite sur le refus de recevoir de la part de Rose Blanchard, veuve Richard, demanderesse (6 juin 1785, f° 28, v°). — Renée Bourgeseaux, veuve et commune en biens de René Simonneau, demanderesse en partage de domaines dépendant de la succession de Françoise Simonneau, contre Pierre et André Simonneau, Jean Mion, Louis Bastard, et autres (19 décembre 1785, f° 43, v°). — Maître Chessebeuf et maître Guérin, demandeurs en paiement de prix de ferme, etc., contre Pierre Pageaud, journalier, Marie Joyaux et la Joyaux, sa sœur (26 février 1787, f° 53). — Maître Étienne Robert du Hallais, au nom de maître Charles Robert du Bonneau, demandeur en paiement de la somme de 82 livres, ensemble 12 livres de lin, restant à payer de plus forte somme, pour la jouissance de trois journaux de marais, plus les intérêts et dépens, contre Jacques Resnard, maréchal (2 juin 1788, f° 62). — Jean Frehaud, journalier, et Marie Moinard, sa femme,

demandeurs en paiement des deux cinquième parties de 578 livres 15 sous et d'un demi-cent de fagots, contre Nicolas Moinard et Suzanne Marchand, sa femme (dernière audience 29 novembre 1790, f° 73, v°).

B. 1232. (Registre.) — In-4°, 142 feuillets, papier.

1770-1775. — Justice seigneuriale de la châtellenie de Vix. — « Registre des grandes assises de la haute, moyenne et basse justice de la terre et seigneurie de Vix, en Poitou, dépendant de l'abbaye de Notre-Dame-hors-les-murs de la ville de Saintes, de fondation royale, en vertu de lettres de terrier en forme de commission, obtenues en la chancellerie du Palais, à Paris, le vingt-deux juillet mil sept cent soixante-neuf, par dame Marie-Madeleine Baudéan de Parabère, abbessse actuelle de la dite abbaye, et en cette qualité dame de la haute, moyenne et basse justice de la dite terre et seigneurie de Vix » (2 décembre 1769, f° 1). — Lettres de terrier par lesquelles monsieur le lieutenant général de Fontenay, est nommé commissaire des assises de la dite châtellenie de Vix (22 juillet 1769, f° 1, v°). — Requête présentée au dit lieutenant général par la susdite abbessse et portant nomination d'un procureur fiscal et de deux notaires pour recevoir les certes et déclarations (23 novembre 1769, f° 4, v°). — Seconde requête portant nomination d'un juge commis (27 novembre 1769, f° 6). — Publication et affiches des lettres de terrier et de la première requête qui précèdent, à la porte : du Palais royal de Fontenay (26 novembre 1769, f° 6, v°), de l'église de Vix (*id.*, f° 7, v°), de la seigneurie du même lieu et de la maison des sieurs Denfer de Haute-Roche (27 novembre 1769, f° 8, v°); à la principale porte et carrefour du four banal de Vix (28 novembre 1769, f° 9); au carrefour du village de la Chaîgnée (29 novembre 1769, f° 9, v°). — Première tenue des grandes assises, dans la salle judiciaire de la maison seigneuriale de Vix, située paroisse du dit lieu, par-devant Henri-Paul Hersant, lieutenant général au siège royal de Fontenay, commissaire en cette partie, ayant avec lui Pierre Simounci, greffier de la dite châtellenie, et en présence de Pierre Brunetière, procureur fiscal du même lieu, commis pour la confection du terrier dont il s'agit (4 décembre 1769, f° 9, v°). — Ordonnance du lieutenant général donnant acte à Pierre Brunetière, précité, de sa comparution personnelle, de la présen-

tation qu'il a faite des lettres de terrier qui ont été lues publiées ce jourd'hui à l'audience ordinaire de la châtellenie et enregistrées au greffe d'icelle, et portant assignation à quinzaine de tous ceux qui n'ont pas encore fourni leurs aveux, dénombrements, certes et déclarations à la dame abbessse de Saintes (*id.*, f° 11). — Deuxième audience de la première tenue ci-dessus, par-devant Jacques-Charles Maccauld, avocat en Parlement, exerçant en la sénéchaussée de Fontenay-le-Comte, sénéchal de la châtellenie de Vix, et juge adjoint du lieutenant général du dit Fontenay, commissaire en cette partie de nos seigneurs du Parlement de Paris (12 février 1770, f° 11, v°) : — renvois à quinzaine. — Seconde tenue (5 mars 1770, f° 16, v°) : — sentences, contre : Jacques Alligné, marchand (f° 21); Jean Mignonneau, cabanier (f° 23); Paul Plaire, fermier (f° 24, v°); Mathurin Audigé, huissier (f° 25); Pierre Simonneau, ancien fabriqueur (f° 26); Pierre Pageaud, régent (f° 28, v°); maître Nicolas Sabouraud des Marais (f° 29). — Troisième tenue (19 mars 1770, f° 29, v°). — Quatrième tenue (23 avril 1770, f° 32, v°) : — sentence, contre la dame Garos, veuve du sieur Denfer de Haute-Roche (f° 40). — Cinquième tenue (7 mai 1770, f° 42) : — sentence, contre le sieur Denfer du Clouzy (f° 45). — Sixième tenue (28 mai 1770, f° 46). — Septième tenue (11 juin 1770, f° 47). — Huitième tenue (2 juillet 1770, f° 50, v°) : — sentences, contre : Pierre Benesteau, laboureur (f° 51); René Dufour (f° 54); Louis Bonnin, marchand (f° 55). — Neuvième tenue (27 mai 1771, f° 59, v°). — Dixième tenue (10 juin 1771, f° 63). — Onzième tenue (1^{er} juillet 1771, f° 67). — Douzième tenue (15 juillet 1771, f° 73). — Treizième tenue (29 juillet 1771, f° 75, v°) : — sentences, contre : la dame Vessière (f° 79); les héritiers du sieur Garos la Prévoستé (f° 79, v°). — Quatorzième tenue (12 août 1771, f° 80). — Quinzième tenue (2 septembre 1771, f° 82) : — sentence, contre demoiselle Catherine Garos, veuve Arard (f° 93, v°). — Seizième tenue (2 décembre 1771, f° 94, v°) : — sentence, contre les propriétaires de la métairie du Coulombier (f° 96). — Dix-septième tenue (16 décembre 1771, f° 100). — Dix-huitième tenue (10 février 1772, f° 104). — Dix-neuvième tenue (9 mars 1772, f° 105). — Vingtième tenue (23 mars 1772, f° 109). — Vingt et unième tenue (6 avril 1772, f° 113). — Vingt-deuxième tenue (27 avril 1772, f° 115) : — sentence, contre les héritiers de monsieur le duc de Rouannais (f° 117). — Vingt-troisième tenue (18 mai 1772, f° 118). — Vingt-quatrième tenue (1^{er} juin 1772,

fo 121) : — sentence, contre : Louis Dénéchaud, curé de Taugon-la-Ronde (fo 122, v°); le sieur Garos de la Commerrie, négociant, héritier de son père (fo 123, v°). — Vingt-cinquième tenue (15 juin 1772, fo 124, v°). — Vingt-sixième tenue (6 juillet 1772, fo 127). — Vingt-septième tenue (27 juillet 1772, fo 128). — Vingt-huitième tenue (20 février 1775, fo 129). — Vingt-huitième tenue (*bis*) (8 mai 1775, fo 131). — Vingt-neuvième tenue (12 juin 1775, fo 133, v°) : — sentence, contre François Bonnin, prêtre et l'un des chanoines de la cathédrale de Luçon (fo 134, v°). — Trentième tenue (24 juillet 1775, fo 136) : — sentence, contre Pierre Lièvre, syndic de Vix (fos 136 à 142).

B. 1233. (Cahier.) — In-8°, 52 feuillets, papier.

1679-1690. — Justice seigneuriale de la châtellenie de Vix — Registre des notifications et insinuations — Ventes : par André Garreau, tisseur en toile, et Françoise Bastard, sa femme, à Léonard De la Court, marchand, d'une grange avec jardin au bourg de Vix, moyennant 85 livres et le paiement de la rente de 28 sous due à un tiers (14 juillet 1680, fo 4); — par Louis Baron et Jeanne Petit, sa femme, tailleurs d'habit, à Michel Jourdin, tisseur en toiles, d'une pièce de marais plat et d'une petite terre en la seigneurie de Vix, moyennant 18 livres (15 janvier 1681, fo 7); — par Jean Phellipeau, maréchal, et sa femme, à Michel Simounet, notaire à Vix, de deux petites pièces de marais et d'un lopin de terre au lieu appelé Crestineaux, en la seigneurie de Vix, moyennant 21 livres (17 juillet 1681, fo 23); — par Henri Guérin, laboureur à bœufs, et Marie Martineau, sa femme, au même, de quarante sillons en deux pièces de terre, seigneurie de Vix, moyennant 54 livres (27 avril 1682, fo 30); — par Nicolas Fillon et André Grignon, marchands, à Pierre Garos, procureur fiscal et fermier de la châtellenie de Vix, de tous les domaines qui leur ont été donnés en paiement par les héritiers de feu Pierre Jolly, consistant en terres, prés, marais, jardins, vignes et une maison, le tout en la paroisse et au bourg de Vix, moyennant 622 livres en plus de la somme de 200 livres déjà payée au dit Garos, comme fermier de la dite seigneurie pour lods, ventes et honneurs et autres devoirs (31 mai 1683, fo 32, v°); — par Jean Phellipeau, ci-devant maréchal, et sa femme, précités, à Pierre Simounet, notaire et prévôt de la châtellenie de Vix, d'un appentis, avec un petit jardin

et joignant, au bourg du dit lieu, moyennant 26 livres (8 janvier 1685, fo 39); — par Jean Billaud, seigneur de Fief-Lambert, président du siège royal et sénéchaussée de Fontenay, et demoiselle Françoise Billaud, veuve et non commune en biens de feu noble homme Philippe Agroué, seigneur de l'Orbrie, sœur du dit président, demeurant à La Rochelle, à Pierre Garos, procureur fiscal désigné plus haut, de la métairie de la Prévosté, sise au bourg et seigneurie de Vix, et non compris trois petites rentes que la dite demoiselle Billaud se réserve, la dite vente faite moyennant 2,340 livres (5 mai 1685, fo 41); — par maître Jean Macauld, sieur du Doret, docteur en médecine, à maître Guillaume Mercier, marchand, de deux terriers plantés en bois de frêne et aubier, situés en la châtellenie de Vix, moyennant 300 livres (16 novembre 1683, fo 50, v°). — « Ce jourd'huy, vingtiesme septembre mil six cens quatre vingt dix, moy François Bonnin, notaire de la chastellenye de ce lieu de Vix, ay heu la commission pour les insinuations des contractz d'acquisitions et aliénations aux lieu et plasse de deffuint maistre André Guérin, en son vivant notaire et greffier du dit lieu de Vix, et ensemble ausy pour faire et dellivrer toute grosse et expédition des minutes du dict feu, dont ait commanssé ainsy qu'il suit » (fo 52).

B. 1234. (Cahier.) — In-8°, 32 feuillets, papier.

1775-1777. — Justice seigneuriale de la châtellenie de Vix. — Registre des notifications et insinuations. — Ventes : par Jean-Philippe-César Desprez, chevalier, seigneur de la Grallière, la Braudière et autres lieux, et Jeanne-Françoise d'Auzy, son épouse « demeurant en leur château de la Braudière, paroisse de Secondigny-en-Gâtine, à demoiselle Marie-Jeanne-Claire Macauld, majeure, et Jacques-Charles Macauld, avocat au siège royal de Fontenay-le-Comte, faisant pour demoiselle Aubierge Macauld, sa sœur, demeurant toutes les deux au dit Fontenay, paroisse de Notre-Dame, de la moitié appartenant aux vendeurs dans une cabane, paroisse de Vix et l'Île-d'Elle, laquelle cabane est par indivis entre le dit seigneur de la Grallière et Louis-René Desprez, chevalier, seigneur de la Vallée, sous-brigadier de la seconde compagnie des mousquetaires du Roi, chevalier de Saint-Louis, son frère, la dite vente faite moyennant 14,000 livres » (6 avril 1775, fo 3). — Enregistrement d'une ordonnance de Esprit-

Marie de la Bourdonnaye, comte de Blossac, intendant de Poitiers, du 27 mai 1775, par laquelle François Lorit, soldat provincial libéré du régiment de Poitiers, « jouira de l'exemption de taille pendant un an, et s'il se marie dans le cours de la dite année, jouira de la même exemption pendant deux autres années ». (8 juin 1775, f° 4). — Ventes : par François Brossard maître chirurgien, et Mathurine Nicolle, son épouse, à Jean Fillonneau, tailleur d'habits, des trois cinquième parties d'un champ, contenant au total cinq boissellées, situé près le bourg de Vix, moyennant 300 livres (19 juin 1775, f° 4, v°); — par Venant Gauducheu, maître apothicaire à Fontenay, et Françoise Deufer, son épouse, à Pierre Guérin, notaire de la châtellenie de Vix, de la maison vulgairement appelée le Grand Logis ou Chantemerle, avec ses dépendances, située au bourg de Vix, moyennant 580 livres et autres conditions (22 mai 1776, f° 46, v°); — par André Pinocheau, bourgeois à Saint-Jean-d'Angély, à René Lièvre, marchand à Vix, de divers immeubles, même paroisse, moyennant 210 livres (20 avril 1776, f° 49, v°); — par François Bonnin, chanoine de la cathédrale de Luçon, à François Mareschaud et Anne Maingot, sa femme, de divers immeubles et d'une maison située paroisses de l'Île-d'Elle, Vix et le Gué-de-Velloire, moyennant la rente de 250 livres et autres conditions, et de sept rentes foncières faisant au total 21 livres 15 sous, moyennant la somme de 435 livres (9 avril 1776, f° 21, v°); — par André Pouvreau, buraliste, à Pierre Lièvre, marchand, de plusieurs sillons de terre et d'une petite pièce de pré, paroisse de Vix, moyennant 383 livres (3 décembre 1776, f° 27). — Adjudication, au parc civil du Châtelet de Paris, de deux cabanes ou marais contenant ensemble 140 arpents sis au marais de Vix, paroisse de Maillé en Poitou, et appartenant à Pierre de Bussy, chevalier, vicomte de Bussy, sous-lieutenant au régiment des gardes françaises de Sa Majesté, chevalier de Saint-Louis, comme héritier légitimataire, pour moitié, de feu Thérèse Geneviève Ravot Dombrevail, sa mère, veuve de Honoré Charles de Bussy, chevalier, seigneur de Longpré, la dite adjudication faite en faveur de Henri-Marie-Joseph de Grimouard, chevalier, seigneur de Saint-Laurent, demeurant à Poitiers, moyennant 37,850 livres (29 août 1775, f° 31, v°). — Sont annexées au registre : deux requêtes adressées au sénéchal de Vix ; la première de Pierre Alligné, marchand à Vix, à l'effet d'enjoindre à maître Guérin, greffier de la châtellenie de Vix, de représenter au suppliant les registres de notification du greffe, constater avec lui si deux actes d'acquisition

y figurent et lui en donner certificat (30 mars 1776); — la seconde du dit Pierre Guérin, à l'effet d'obtenir nomination d'un commis greffier pour insinuer trois actes d'acquisition faits par le suppliant et qu'il ne peut insinuer lui-même parce qu'il « ne seroit pas trop régulier que ce fût luy » (15 juin 1776); les deux requêtes suivies de deux ordonnances conformes du sénéchal.

B. 1235. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1742-1762. — Justice seigneuriale de la châtellenie de Vix. — Procédures civiles. — Réceptions : de André Mignouneau, praticien, comme sergent (26 mai 1742); — de Jean Noguet et de Jean Biraud, praticiens, comme notaires et procureurs postulants (12 février et 23 décembre 1743); — de Jean Fraud, comme sergent (1^{er} septembre 1760); — de François Renard, comme sergent et garde (30 août 1762). — Procès-verbaux : de nomination d'experts pour dommages et agâts : à la requête de Michel Simounet, notaire de cette cour, contre Denis Sureau (23 juillet 1743); à la requête des fermiers du grand four banal de la paroisse de Vix, au nombre de douze, contre Jean Biraud, notaire, et André Biraud, son fils (12 juillet 1751); à la requête de André Pouvreau, praticien, contre Jean Sureau, laboureur, (28 juillet 1755), etc.; — de nomination et acceptation de commission d'experts; — d'acceptation de commis sequestre sur tous les effets de la succession de feu Pierre Guillon, par Louis Gaborit (9 juillet 1750); — d'enquête : pour François Mion, fermier de la Barbinière, demeurant au bourg de Saint-Martin du Gué-de-Velloire, contre Pierre et André Simouneau, frères, laboureurs, demeurant au bourg de Vix (31 mai 1745); — pour André Guillet, notaire du comté de Marans, demeurant au bourg de l'Île-d'Elle, contre François Simouneau, laboureur, et demoiselle Catherine Chevallercau, prenant sa garantice, demeurant les deux au bourg de Vix (*id.*, etc.); — de tutelle et curatelle des enfants mineurs des feus Jean Fraud et Jeanne Bezys (26 avril 1762).

B. 1236. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1763-1784. — Justice seigneuriale de la châtellenie de Vix. — Procédures civiles. — Réceptions :

de Pierre Simounet, notaire, comme greffier (18 février 1769); — de Pierre Guérin, praticien, comme notaire (25 février 1769); — de Jean Boutonne, comme sergent garde (25 mars 1769); — de Louis-François Denise, praticien, comme notaire (29 août 1769); — de Pierre Guérin, notaire, comme greffier (11 juin 1770). — Procès-verbaux : de nomination et acceptation de commission d'experts et de rapport de visite pour dommages et agâts, à la requête de Anne Bouhier, veuve de Jean Simouneau, et de Madeleine Seguinot, veuve de Sébastien Simonneau, toutes les deux mères tutrices de leurs enfants, contre Jean Charles Petraud, boulanger (16 20 et 25 juin 1763), etc.; — d'apposition et reconnaissance de scellés et de tutelle pour Suzanne Simounet, fille des feus Louis Simounet, notaire, et Renée Ferret (5 mai à 7 juin 1784), etc.; — de tutelle de Françoise et Marie Jourdain, filles de feu André Jourdain et de Hélène Bonnaud (10 juillet 1769); d'émancipation : des enfants de feu Louis Jourdain, pêcheur, et de Françoise Bonnaud (19 mars 1770); des filles de feu André Boutinard et de Anne Barreau (14 juin 1770).

B. 1237. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1763. — Justice seigneuriale de la châtellenie de Vix. — Procédure criminelle. — Information pour violences, voies de fait et injures, à la requête de Jacques Joyaux, charpentier, contre Jean Châtelier, maçon, et Madeleine Drapeau, sa femme (30 septembre 1763).

B. 1238. (Cahier.) — In-4°, 89 feuillets, papier.

1696-1697. — VOUEVET ET MERVENT (Baronnies), avant leur réunion au domaine royal en 1698 (voir B. 5 à 111). — Registre des audiences de la justice seigneuriale de Vouevet et Mervent. — « Prestation de serment des procureurs pratocinans », par-devant monsieur Barré, sieur de la Thibaudière, sénéchal, et ce requérant, monsieur Baron, procureur fiscal. Présents : Jean Picoron, Julien Doyseau, Jacques Guyot, Jean Bardou, André Bouineau et Jacques Baron le jeune (15 novembre 1696, f° 9). — Jean Joubert, écuyer, sieur de la Crestinière, cessionnaire de Auguste Joubert, écuyer, sieur des Arsonnières, son père, demandeur en reconnaissance de cédule et condamnation d'inté-

rêts et encore en reprise d'instance, contre maître Divé, sieur de Lestremie, et demoiselle Catherine Divé, sa sœur, héritiers de feu demoiselle Françoise Bontemps, leur mère, et de Fiacre Divé, sieur de la Maisonneuve, leur frère aîné, qui l'était aussi de la dite Bontemps (7 décembre 1696, f° 11). — François Duchesne, écuyer, sieur du Mesnil, demandeur en requête d'opposition, contre maître Étienne Sabourault, sieur des Planches (10 janvier 1697, f° 20). — Louis Béréau, seigneur de la Jouisière et du Puyvialt, président de l'Élection de Fontenay-le-Comte, demandeur en paiement d'arrérages de rente, contre Quentin Pinault, écuyer, sieur de la Joubertière, héritier de feu Gaston Pinault, écuyer, son père, et, en cette qualité, seigneur propriétaire du fief de la Tournerie, paroisse de Saint-Sulpice (8 février 1697, f° 28, v°). — Haut et puissant messire Chrétien-François de Lamoignon, chevalier, marquis de Bâville, baron de Saint-Yon, conseiller du Roi en tous ses conseils et son avocat général au Parlement de Paris, ci-devant seigneur des baronnies de cette cour, poursuite et diligence de maître Jacques Claude Palliot, sieur du Plessis, receveur des domaines des dites baronnies, fondé de procuration du dit seigneur et encore à présent de maître Nicolas Verbois, fermier des domaines du Roi en la Généralité de Poitiers pour la régie des susdites baronnies, demandeur en paiement de rachat, arrérages de rentes, etc., et encore en reprise d'instance contre demoiselle Marie Coupeau, veuve de Pierre Regnaudin, seigneur du Pultaud, et mère tutrice de ses enfants et des dits fens, appelée en reprise d'instance en son lieu et place (21 février 1697, f° 31, v°). — Jacques Chevallereau, sieur de l'Étaudière, fermier de la seigneurie de la Mesnerie, demandeur en paiement de deux années de jouissance de certains pacages dépendant de la dite seigneurie, contre Clergeaud, métayer au Quaireux, paroisse de Saint-Cyr-des-Gâts (7 mars 1697, f° 36, v°). — Révérend père en Dieu Balthazar Phélypeaux de la Vrillière, religieux de l'ordre de Saint-Augustin, abbé régulier de Saint-Vincent de Nieuil-sur-l'Autise, poursuite et diligence de Jacques-Philippe Duchesne, sieur du Mesnil, receveur de la dite abbaye, fondé de procuration du dit abbé, demandeur en paiement d'arrérages de cens, contre Pierre et Louis Guitton, frères, laboureurs (21 mars 1697, f° 39, v°). — Pierre-Joseph Verrier, sieur de la Martellière, gendarme de la garde du Roi, appelant de la création et nomination faite de sa personne par le sénéchal de la Tour de Sauveré, le 6 mars dernier, pour curateur aux personnes et biens des enfants mineurs de Pierre Chancellier et Jeanne

Asnonnier, vivants conjoints, contre le seigneur de la Tour de Sauveré, assigné en la personne de Jean Poictevin, son procureur fiscal, et le conseil de famille des dits mineurs (18 et 26 avril 1697, f^s 41 et 42, v^o). — Dame Renée Buor, veuve de Henri de Varennes, écuyer, sieur de la Chalonnière, demanderesse en paiement de restant de ferme, contre Daniel Ferret et Jean Lamberthon, son gendre, laboureurs (18 avril 1697, f^o 42). — Pierre Julliot, sieur des Chabossières, demandeur en condamnation d'intérêts, contre Frédéric-Henri de Bernon, écuyer, sieur des Marais, et Suzanne de Puyroussel, son épouse (10 mai 1697, f^o 43, v^o). — Pierre-Venant Pichard, conseiller au siège royal de Fontenay, demandeur, au fait de la visite de la ferme des Bouracheries, contre Jacob et Nicolas Lièpvre, anciens fermiers du dit lieu (*id.*, f^o 45); — Françoise Godet, veuve de Louis Perrocheau, marchand de draps de soie à Fontenay, demanderesse en saisie arrêt contre Jean Duboys, sieur du Breuil, Mathurin Charron et ceux de sa communauté appelés pour déclarer ce qu'ils doivent à Antoine Desayvre, sieur de la Crestinière, etc. (30 mai 1697, f^o 49, v^o). — Henri Amproux, chevalier, comte de la Massais, colonel du régiment de l'Île de France, lieutenant du Roi en Bas-Poitou, poursuite et diligence de Pierre Julliot, demandeur en saisie-arrêt de ce qui appartient à l'hérédité vacante de feu François Riou et autres, contre Pierre Girard, sacristain de Saint-Hilaire-sur-l'Autise, et Jean Charrier, sieur du Pinier, curateurs à la dite succession vacante (14 juin 1697, f^o 52). — Charles Espron, notaire de cette cour, et Madeleine Mosnereau, sa femme, demandeurs en garantie de poursuite, contre maître Alexandre Audoué et Marie-Élisabeth Bernier, sa femme (8 août 1697, f^o 61, v^o). — Jean Babin, sieur de Bellemont, Élu au siège de Fontenay-le-Comte, demandeur en exécution de ferme, contre Guillaume et Pierre Mostayer, frères, laboureurs, et Marie Yaslin, femme du dit Pierre (23 août 1697, f^o 63, v^o). — René Théronneau, écuyer, sieur du Puyvialt, demandeur en homologation de sentence arbitrale contre Olivier De Caux, écuyer, sieur des Places (30 août 1697, f^o 67, v^o). — Claude de Grandzay, sieur des Isles, demandeur en reconnaissance de promesse, contre David Bernardeau, écuyer, sieur de Lespinay (28 novembre 1697, f^o 78, v^o). — François Thomas, abbé du Bois d'Allonne, demandeur en paiement d'arrérages de rentes, contre les seigneurs du château de Chassenon-le-Bourg (5 décembre 1697, f^o 79, v^o). — Jacques Journolleau, curé de Pissotte, demandeur en reconnaissance de promesse, contre maître Jean Jamin, sieur des Places, et

maître Jamin, marchand, père et fils (13 décembre 1697, f^o 83).

B. 1239. (Cahier.) — 96 feuillets, papier.

1692-1698. — Justice seigneuriale des baronnies de Vouvent et Mervent. — Registre des notifications et insinuations. — Règlement de compte entre Louis Guerry, sieur des Ouches, demeurant au château de Vouvent, cessionnaire de demoiselle Charlotte Durand, créancière en qualité d'héritière de Charles Durand, écuyer, son père, etc., d'une part, et Marguerite Jamin, veuve de Guillaume Jaulmier, et leurs enfants, d'autre part (10 janvier 1692, f^o 2). — Acte par lequel Jean Papion, sieur de Lantaisière, demeurant en sa maison, sise au bourg de Réaumur, exhérède de tous ses biens André Papion, son fils, et de feu Jeanne Jousseaume, sa première femme, pour avoir « mis chez luy tout en désordre, fait brusler des meubles, cassé les vitres et fenestres des chambres et avec menaces et juremens, presque enfoncé nuitamment les portes, en disant qu'il vouloit faire quelque mauvais coup et en tuer quelqu'un et se faire justice » (4 mars 1682, f^o 3, v^o). — Contrat par lequel : 1^o François Jobet, sieur du Fougeroux, expose et remet ès mains de Françoise Billaud, veuve de Philippe Agroué, seigneur de l'Orbrie, une maison avec jardin au bourg de Saint-Michel-le-Clous, une petite borderie en mesure, au village de Poreau, et une boisselée de terre au terroir de la Potence, le tout susdite paroisse, moyennant quoi il reste déchargé de la rente de 16 livres. prix de l'acquisition par lui faite des dits immeubles le 12 avril 1676; 2^o la demoiselle Billaud, précitée, vend à Pierre Fleury le jeune, marchand, les immeubles précédents, moyennant la somme de 220 livres (27 septembre 1682, f^o 5). — Transaction au sujet d'un procès jugé au siège royal de Fontenay et dont appel est interjeté au Parlement de Paris, entre Marie Suaudeau, veuve de Jean Baudillon, sieur de la Machonnière, demeurant au bourg de Coulonges-les-Royaux, d'une part, et René Coyau, sieur du Portal, et Judith Baudillon, sa belle-sœur, comme cessionnaires de Pierre Baudillon, sieur de la Maisonneuve, leur père et beau-père, demeurant au village de la Roulière, paroisse du Payré-sur-Vendée (3 mars 1693, f^o 9, v^o). — Ventes : par Mathurin Rampillon, sieur de la Terserie, à Pierre Drapeau, marchand à Mouilleron, d'une maison avec un masureau et un petit jardin au dit Mouilleron, moyennant 80 livres (17 juin 1691, f^o 14,

v°) ; — par Pierre Regnaudin, sieur de Pultaud, se faisait fort pour Jean et Jeanne Regnaudin, ses frère et sœur, à Suzanne Chabot, veuve et donataire universelle de Alexandre Gouyon, écuyer, sieur d'Écoulandre, héritier de demoiselle Benigne Gouyon, sa sœur, demeurant à Bordevaire, paroisse de Sainte-Cécile, des biens provenant de l'hérédité du dit feu sieur d'Écoulandre et « qui ne pouvaient commodément se diviser sans un notable préjudice à l'un et à l'autre des dites parties » (14 août 1692, f° 18, v°) ; — par maître Daniel Guignard et Perrine Mesnier, sa femme, à David Arnaud, sieur de la Morandière, lieutenant particulier et assesseur des baronnies de Vouvent, Mervent et Mouilleron, d'une maison avec ses dépendances au bourg de Mouilleron, de plusieurs boisselées de terre et de deux journaux de vigne, moyennant 300 livres et autres conditions (6 mai 1692, f° 22, v°) ; — par Gabrielle Marsac, veuve de Pierre Brouard, sieur de la Coussaye, sénéchal de la baronnie de la Forêt-sur-Sèvre, à Jean Arnaud, maître charron à Saint-Étienne-des-Loges, d'une petite métairie sise au village de la Prouillère, paroisse de Saint-Hilaire-sur-l'Autise, moyennant 2,000 livres et autres conditions (2 janvier 1694, f° 25). — Adjudication par décret au Parlement de Paris, de la terre et seigneurie de la Maisonneuve et métairie de la Limousinière, paroisses de Bazoges-en-Pareds et de Saint-Maurice-le-Girard, saisies à la requête de Marie Malleraye, fille mineure, au lieu de laquelle ont été subrogés Jacques Malleraye et Benigne Malleraye, femme de Jean Bernardeau, sieur du Gast, sur feu Pierre Guillonneau, sieur de la Jacquelinère, et depuis son décès, sur Jacob et Jacques-Pierre Guillonneau, ses enfants et héritiers présomptifs, la dite adjudication faite au profit de Gabriel Renaud, procureur au Parlement ci-dessus, moyennant 5,600 livres (21 août 1693, f° 25, v°). — Vente : par Marie Boutou, veuve de Louis d'Ellène, écuyer, sieur de la Fuye, demeurant en sa maison, paroisse de Saint-Michel-le-Clous, à Stéphanie Mairé, épouse de Olivier Pellard, écuyer, sieur de Montigny, demeurant à Saint-Étienne-des-Loges, d'un marais appelé la Petite Boule, sous réserve de quelques pieds d'arbres abattus, et y compris la lisière qui sépare ce marais de la Grande Boule, et du fief et seigneurie du Pertuis-Benoist, consistant en terrages, cens, rentes, etc., paroisses de Saint-Hilaire et de Saint-Étienne, moyennant 2,300 livres (8 février 1694, f° 30, v°) ; — par Louis-Venant Collin, avocat au siège royal de Fontenay, à François Prieur, notaire des baronnies de Vouvent, d'un journal et demi de pré, situé à la Gerbaudière, paroisse de

Saint-Pompain, moyennant 150 livres (28 février 1695, f° 40) ; — par Jeanne Peigu, veuve de Jean de Neuville, sieur de la Brosse, conseiller au siège royal de Saint-Maixent, tant en son nom que comme mère tutrice de Paul de Neuville, leur fils mineur, Jacques de Neuville, avocat au dit siège, Pierre de Neuville, sieur de la Resnerie, François de Neuville sieur de Nanteuil, et Marie de Neuville, et encore messire de Vérines, écuyer, sieur de la Begaudière, et Jeanne de Neuville, son épouse, tous enfants et héritiers du dit feu de Neuville, à maître Jacques Panou, sieur de la Roche, d'une métairie et borderie se joignant, au village de Payré-sur-Vendée, tant en la dite paroisse du Payré qu'en celle de Foussais, moyennant la somme de 2,800 livres, qui devra être employée au paiement de divers créanciers des vendeurs (30 novembre 1694, f° 44, v°). — Échange par lequel Gabriel Brunet, seigneur de Sérigné, y demeurant, paroisse de Foussais, cède à Jacques Gachet, apprenti charpentier, la moitié de la roue à méture du Moulin-Neuf et la rente de 16 boisseaux de blé qu'il a droit de prendre sur le total de la dite roue à méture et reçoit en contre échange une maison à faix, sis paroisse de Mervent, une boisselée de terre près le village de Maigre-Souris, paroisse de Foussais, et une rente foncière de 20 livres (15 novembre 1672, f° 48). — Accord entre Suzanne Paulmier, sœurs, d'une part, et André Loyau, écuyer, sieur de la Baudonnière, lieutenant en la maréchaussée de Poitiers, et Pierre Mesnager, marchand, au nom de son fils, d'autre part, au sujet d'une rente de 18 livres due sur certains domaines situés au village de Chantefueil, paroisse de Monsireigne (26 juillet 1695, f° 53). — Vente : par sire Jean Pelletreau, marchand, et Marguerite Macé, sa femme, demeurant en leur maison noble des Champs, paroisse de Réaumur, à Pierre Baron, sieur des Rez, sénéchal du marquisat de Pouzauges, demeurant au bourg de la Meilleraie, de la moitié des fiefs des Champs et de la Jaquetterie, plus le total de la dite maison des Champs et la moitié de la métairie du même nom, moyennant la rente de 50 livres, payable à dame Renée Acquet, femme de Antoine De Linax, chevalier, seigneur des Brosses, et la somme de 1,200 livres payable aux vendeurs (3 mars 1696, f° 56) ; — par Suzanne Robion, veuve de Nicolas Micheau, sieur du Coustaud, à Pierre Thomas, sieur de la Sicaudière, procureur du Roi en la sénéchaussée de Fontenay, d'un pré, paroisse de Saint-Hilaire-de-Bois, et de plusieurs pièces de terre, moyennant la somme de 1,200 livres payable à Eusèbe Girard, écuyer, seigneur de Beaurepaire, créancier d'icelle Robion,

comme étant aux droits de Marie-Françoise Mesnard, veuve de Eusèbe Girard, chevalier, seigneur de la Girardière, qui était cessionnaire de feu Jacques Girard, écuyer, sieur de Beaurepaire, etc. (9 janvier 1696, f° 60); — par Louis De La Haye-Montbault, chevalier, seigneur des Bouchauds, demeurant en la maison noble du Gast, paroisse de Dompierre-sur-Yon, agissant sous l'autorité de Louis d'Arcemalle, chevalier, seigneur de la Servantière, son curateur aux causes, à David Arnaud, sieur de la Morandière, lieutenant particulier des baronnies de Vouvent et Moulleron, désigné plus haut, d'une métairie appelée la Rennerie, au village de la Frouardière, paroisse de Cezais, moyennant 3,000 livres dont : 1^o 50^l 12^s 10^d retenus par l'acquéreur pour pareille somme déboursée par lui au nom du vendeur; 2^o 1,495^l 7^s 2^d payés au vendeur lui-même pour lui permettre de « s'esquiper et se rendre en estat de servir le Roy en ses armées, sans quoy il eut esté dans l'impuissance de le pouvoir faire et sans quoy le dit sieur Arnaud ne luy auroit délivré la susdite somme »; 3^o et les 1,000 livres restants payables à l'acquit du dit vendeur à ses créanciers (19 octobre 1694, f° 62, v°); — par Pierre Bernardeau, écuyer, sieur de la Briandière, y demeurant, paroisse de Puy-de-Serre, à Alexandre Andoué, sieur de Chauvain, et Marie Brossard, veuve de Jean Bernier, sieur du Colombier, sa belle-mère, demeurant tous les deux à Saint-Hilaire-sur-l'Autise, d'une métairie appelée Cherpentrie, sise au bourg de Saint-Étienne-des-Loges, moyennant la somme de 1,600 livres, par le paiement de laquelle et d'une nouvelle somme de 460 livres le dit vendeur et ses frères resteront libérés de la rente de 103 livres, remboursable au capital de 2,060 livres, et due par eux aux acquéreurs (23 mai 1692, f° 67, v°). — Amortissement de la rente de 50 livres due par Pierre-Baron, sieur des Rez, dont il a été parlé plus haut, à Antoine De Linax, chevalier, seigneur des Brosses, et Renée Acquet, son épouse, moyennant 500 livres (12 juin 1696, f° 71, v°). — Vente: par Henri-Auguste De La Tour, chevalier, marquis d'Aizenay, demeurant à Paris, rue Geoffroy-l'Angevin, à Jacques Claude

Palliot, sieur du Plessis, receveur général des baronnies de Vouvent et Mervent, de trois maisons avec leurs dépendances et de trois pièces de pré en la ville de Vouvent et aux environs, moyennant 2,400 livres (11 novembre 1696, f° 74, v°); — par Judith de Bessé, veuve de Fiacre Barailleau, sieur de la Morinière, demeurant à Autigny, à René Desprez, écuyer, seigneur de la Fosse, demeurant à Fief-Mignon, paroisse de Saint-Maurice-des-Noues, d'une pièce de terre contenant 15 boisselées, moyennant la rente de 18 livres (31 octobre 1696, f° 78, v°); — par la même, à Pierre Barraud, marchand, de la rente de 18 livres ci-dessus, moyennant 360 livres (2 novembre 1696, *id.*); — par Charles Gaborin, chevalier, seigneur de Belleville, demeurant à Linières, paroisse de Chauché, à maître Pierre Thomas, sieur de la Fouquetière, de la maison, terre, métairie et seigneurie du Fougeray-Caillaud, paroisse de Thouarsais, adjugées par décret devant le Présidial de Poitiers, à maître Isaac Desnoyers, procureur au même siège, le 18 juin dernier, rétrocedées au dit Gaborin, par droit de retrait lignager, le 1^{er} octobre suivant, la dite vente faite moyennant 5,100 livres pour le remboursement du prix principal de l'adjudication au sieur Desnoyers, la somme de 750 livres pour remboursement des frais et loyaux coûts, et celle de 250^l 1^s 4^d, tant pour le coût du décret que frais ordinaires de criées, avec faculté de réméré pour le sieur Gaborin, pendant trois années à partir de ce jour (17 octobre 1696, f° 86); — par Marie Chaumel, femme de Pierre de Montaigu, chevalier, seigneur de la Bosse, Cirière et autres lieux, à François Joffrion, sieur de la Nouhette, demeurant au village de la Mournière, paroisse de Menomblet, de la maison noble, terre et seigneurie de la Girardière, paroisse de Cheffois, moyennant 7,040 livres, plus la rente de 28 livres due aux Jacobins de la Châtaigneraie, pour la fondation d'une chapelle dans l'église de Saint-Christophe du dit lieu, et un pot-de-vin de 70 livres, et y compris une petite maison au village de la Papinière, paroisse de Saint-Pierre-du-Chemin (24 septembre 1697, f° 95).

MAITRISE DES EAUX ET FORÊTS
DE FONTENAY-LE-COMTE

B. 1740. (Cahier.) — In-4°, 20 feuillets, papier.

1699-1700. — « Registre où sont écrits les insinuations des édits, déclarations, arrêts, réglemens et réception des officiers de la maîtrise de Fontenay-le-Comte, commencé le 27 février 1699 ». — Lettres de provision (15 novembre 1698), réception et prestation de serment par-devant Henri Milon, chevalier, seigneur de Mesne, grand maître des Eaux et forêts de France au département du haut et bas Poitou, pays d'Aunis, Saintonge, haute et basse Marche, Bourbonnais et Nivernais (17 janvier 1699), prestation de serment au Bureau des finances de Poitiers (3 février 1699) et installation à Fontenay (27 février 1699) de François Peu, seigneur de la Gaagnerie, en qualité de maître particulier des Eaux et forêts de Fontenay-le-Comte, Parthenay, Secondigny, Beceuleuf, le Coudray-Salbart, Vouvent, Mervent, et Mouilleron (f^{os} 1 à 3). — Procuration pour l'exercice du graffe accordée à Gabriel Audière, par François Lancelot, bourgeois de Paris, chargé de la vente des charges de la maîtrise, et réception à Fontenay du dit Audière, en qualité de greffier (16 septembre 1698 et 27 février 1699, f^{os} 3, v^o, et 4). — Commissions et réceptions de gardes de la maîtrise (f^{os} 4, v^o, à 20, v^o, *passim*). — Publication et enregistrement de deux ordonnances du grand maître des Eaux et forêts du Poitou, en date du 17 janvier 1699, et relatives à la défense de la chasse et de la pêche (27 février 1699, f^o 6). — Ordonnance du même grand maître, rendue sur requête, et permettant à René Moreau, sénéchal de la Châtaigneraie, de faire la coupe de la futaie, appelée le Bois-Gazeau, sise paroisse de l'Hermenault (7 février 1699, f^o 6, v^o). — Commission accordée provisoirement par le grand maître à Jean Coutin, procureur du Roi aux Traités de Fontenay, à l'effet d'exercer les fonctions de procureur du Roi de la maîtrise (23 mars 1699, f^o 8). — Arrêts du Conseil d'État, réglant les coupes : des bois taillis de la forêt de Vouvent (14 octobre 1698, f^o 9) ; des bois de la gruerie de Parthenay (*id.*, f^o 9, v^o) ; de la futaie de la Moquetière (7 septembre 1694, f^o 10) ; — portant que les possesseurs des bois et héritages « enclavés et aux reins des forêts de Vouvent et de

Parthenay » rapporteront leurs titres devant le grand maître (5 mai 1699, f^o 11). — Lettres de provision et prestation de serment de Pierre Robert, conseiller honoraire au Présidial de la Rochelle, en qualité de procureur du Roi de la maîtrise (9 juin et 11 août 1699, f^{os} 12 et 13). — Commission de substitut du procureur du Roi, au même siège, accordée par le grand maître au sieur Jean Robert (12 août 1699, f^o 13, v^o). — Lettres de provision et prestation de serment de Jacques-Claude Palliot, sieur du Plessis, en qualité de garde marteau de la maîtrise (25 juillet et 11 août 1699, f^{os} 14 et 15). — Ordonnance du grand maître des Eaux et forêts du Poitou portant pouvoir aux officiers de la maîtrise de Fontenay d'établir des gardes (14 août 1699, f^o 16). — Édit du Roi portant suppression de la gruerie établie à Vouvent et création d'une maîtrise particulière des Eaux et forêts à Fontenay (... juin 1698, enregistré le 4 décembre 1699, f^o 17). — Lettres de provision et prestation de serment de Charles Porcheron, sieur des Gâts, en qualité de lieutenant de la maîtrise (15 octobre 1699 et 2 janvier 1700, f^{os} 19 et 20).

B. 1741. (Cahier.) — In-4°, 10 feuillets, papier.

1710-1719. — Registre des insinuations des édits, déclarations, arrêts et autres actes. — Ordonnances rendues sur requêtes par Henri Milon, grand maître du Poitou, accordant jusqu'au 30 septembre 1711, pour l'abat et vidange de l'ordinaire de 1708 dans la forêt de Secondigny (10 octobre 1710, f^o 1) ; — permettant à Charles Aubineau, chevalier, seigneur de Montbrun et de la Grignonnière, de faire la coupe d'un taillis dépendant de la Grignonnière, paroisse de Vouvent (9 octobre 1710, f^o 2). — Réception d'un garde de la maîtrise pour la forêt d'Autin (11 octobre 1710, f^o 1, v^o). — Procès-verbal de réserve de 35 arpents dans le bois de Maillezais, dépendant de l'Évêché de La Rochelle, (2 décembre 1710, f^o 3). — Arrêts du Conseil d'État : faisant défense aux officiers des maîtrises de recevoir les cautions et certificats des adjudicataires, qu'en cas qu'ils soient solvables, à peine d'en répondre de leurs propres et privés noms (23 juin 1733, f^o 4, v^o) ; — exceptant du paiement des droits de trois sols pour livre, et des autres droits réservés, tous les procès-verbaux de visite, récolement, martelage, et autres actes judiciaires qui seront fait dans les bois appartenant aux communautés ecclésiastiques et laïques et réglant le cas où les dits droits pourront être perçus (28 juillet 1733, f^o 6, v^o) ; — concernant le bois de

l'abbaye d'Airvault (31 juillet 1731, f° 8); — déclarant commun avec le greffier de la maîtrise particulière de Chinon l'arrêt du Conseil du 30 avril 1726, rendu contradictoirement entre le greffier de la maîtrise particulière de Sézanne et le greffier tant du bailliage et prévôté de Sézanne que des experts de la même ville, et faisant très expresse défense au greffier en chef du bailliage de Loudun et de l'écritoire du dit bailliage et à son commis au greffe, d'entreprendre sur les droits et fonctions du greffier de la dite maîtrise de Chinon, à peine de 1,000 livres d'amende, etc. (30 janvier 1748, f° 9, v°).

B. 1242. (Cahier.) — In-4°, 12 feuillets, papier.

1719-1724. — Registre des insinuations des édits, déclarations, arrêts et autres actes. — Adjudication par Paul Mailhard, écuyer, seigneur de Balorre, grand maître des Eaux et forêts de Poitou, du bois futaie, appelé la Touche-Savarit, dépendant de l'abbaye de l'Absie, en faveur de Jacques Duportal, marchand à Saumur, moyennant la somme de 31,820 livres et deux sous pour livre d'icelle (24 janvier 1719, f° 1); la dite adjudication suivie d'une ordonnance du même Paul Mailhard, portant que le balivage et martelage de la coupe précitée seront faits par les officiers de la maîtrise de Fontenay (30 janvier 1719, f° 3, v°). — Édit du Roi portant règlement sur les amendes des Eaux et forêts (mai 1716, f° 4). — Arrêt du Conseil d'État ordonnant que les gardes des Eaux et forêts seront compris dans les états des bois, tant pour les sommes auxquelles monteront leurs gages, après réduction faite au denier vingt-cinq, que pour l'excédent, conformément aux emplois faits dans les états précédents (20 octobre 1716, f° 7). — Mandement de François-Étienne Mouret, chevalier, seigneur de Pont, Grand-Camp, et de la prévôté de la Rivière, conseiller du Roi en ses conseils, grand maître des Eaux et forêts du Poitou, à l'effet de se faire remplacer pour l'adjudication des bois de la maîtrise « eu égard à la rechute d'une maladie » qui le retient au lit (18 septembre 1719, f° 8). — Arrêt du Conseil d'État portant réunion au domaine de sa majesté de tous les bois qui en ont été jusqu'à présent distraits par différents engagements (12 novembre 1719, f° 8, v°). — Déclaration du Roi pour la perception, au profit de sa majesté, des cinq deniers pour livre du prix de ses bois attribués aux officiers alternatifs, possédés conjointement avec les offices anciens des Eaux et forêts (24 novembre 1722 f° 9). —

Arrêt du Conseil d'État qui règle la manière de compter par le sieur Biberon de Cormery, receveur général des domaines et bois de la généralité de Paris, des quatorze deniers pour livre tant du prix des bois du Roi que de ceux des communautés ecclésiastiques et laïques (4 octobre 1723, f° 10). — Déclaration du Roi pour établir une caisse commune des receveurs généraux des domaines et bois (24 janvier 1724, f° 11, v°).

B. 1243. (Cahier.) — In-4°, 16 feuillets, papier.

1724-1740. — Registre des insinuations des édits, déclarations, arrêts et autres actes. — Lettres de provision et réception au siège royal de la Table de marbre à Paris : de Pierre Joffron de la Gètière comme maître particulier des Eaux et forêts à Fontenay (26 mai et 1^{er} juin 1724, f° 1); — de Jean-Baptiste-Nicolas Savary, avocat en Parlement, comme lieutenant (10 et 16 septembre 1723, f° 2). — Lettres de provision de Edme Bonnet, écuyer, sieur de Saint-Léger, gouverneur du château de Beaugency, chevalier de Notre-Dame de Montcarmel et de Saint-Lazare, premier valet de chambre du duc d'Orléans, régent du Royaume, en qualité de grand maître des Eaux et forêts au département du Poitou, Aunis et dépendances (6 mars 1721); mention de la réception du dit Bonnet au Parlement de Paris, le 2 août 1723; de son installation au siège de la Table de marbre, le lendemain 3 août, et de sa réception en la Chambre des comptes, le 31 août suivant (f°s 2, v°, et 3). — Arrêts du Conseil d'État maintenant les officiers et gardes des maîtrises des Eaux et forêts dans l'exemption de logement des gens de guerre (4 avril 1723, f° 3, v°); — prescrivait l'exécution d'un précédent arrêt du 23 juillet 1726, portant règlement sur la coupe des bois de l'Évêché de La Rochelle (24 octobre 1730, f° 5, v°). — Arrêt du Parlement de Paris rendu sur la requête de Jean Audigé, huissier de la maîtrise particulière des Eaux et forêts de Fontenay, et permettant à ce dernier de faire appel de la suspension prononcée contre lui par le grand maître des Eaux et forêts du Poitou (11 février 1727, f° 6, v°). — Lettres de provision de Jean-Louis Palliot, sieur du Plessis, en qualité de garde marteau de la maîtrise de Fontenay, en remplacement de Jacques-Claude Palliot, décédé (23 octobre 1730, f° 7). — Lettre du grand maître des Eaux et forêts du Poitou aux officiers de la maîtrise particulière de Fontenay, au sujet de l'estimation des arbres marqués pour la marine (11 décembre 1733, f° 8). — Arrêt du Conseil

d'État ordonnant que la forêt de Secondigny sera à l'avenir close et fermée pour croître en nature de futaie, qu'il sera incessamment procédé à l'arpentage général de la forêt de Vouvent, en présence de tous les riverains, lesquels seront tenus de rapporter leurs titres dans quinzaine après signification du dit arrêt, etc. (19 avril 1735, f° 8, v°). — Ordonnance du grand maître des Eaux et forêts du Poitou sur l'interdiction de la chasse, attendu : qu'« il se commet journellement dans toute l'étendue de notre département nombre d'abus et contraventions par des gens de toutes sortes d'états, gentilshommes, routuriers, marchands, bourgeois, artisans et paisans, lesquels portent le mépris, la licence et la division jusqu'à chasser en tout tems et en toutes saisons dans les forêts de sa Majesté, sur les terres ensemencées, dans les vignes, lorsque les fruits y sont pendans, et dans tous les temps prohibez; que l'on tire indistinctement sur les cerfs, les biches, les faons, les chevreuils et sur toute espèce de gibiers tant de poil que de plume, jusques là que l'on tend des lacets, colliers et autres instrumens pour les prendre; qu'enfin par une autre contravention qui n'est pas moins punissable, on lève les œufs des perdrix et cailles dont on fait ouvertement commerce, ce qui tend à la destruction totale de cette sorte de gibier » (20 mai 1735, f° 10, v°). — Jugement en dernier ressort de la Table de marbre, rendu à la requête de Jacques Couteot, marchand de bois, demeurant à Vassy, accusateur en crime de faux contre Jean Demougeot, greffier en chef de la maîtrise particulière du dit lieu de Vassy, prisonnier en la conciergerie du Palais, à Paris, et contre Étienne Beguin, chevalier, seigneur de Montreuil, maître particulier de la dite maîtrise, et François de Chalmaison, garde marteau, et encore à la requête tant de Couteot, précité, que du procureur général de la Table de marbre, contre le même Demougeot, accusé pour fait de commerce de bois, en contravention à l'ordonnance (17 mai 1738, f° 12). — Ordonnance du grand maître du Poitou rendue à la requête de Philippe Desayvre, adjudicataire des lisières de la forêt de Vouvent, et relative à l'exécution de l'arrêt du Conseil d'État du 19 avril 1735, précité (2 juillet 1738, f° 15). — Lettres de provision de David Arnault, sieur de la Motte, en qualité de receveur particulier des Eaux et forêts de la maîtrise de Fontenay, office créé par l'édit du mois de décembre 1701, supprimé par celui du mois de juin 1725 et rétabli par édit du mois de décembre 1727, que tenait et exerçait le sieur Jacques Baron de la Chailletière, dernier possesseur, qui en fit sa rési-

gnation au dit sieur Arnault, par acte du 15 décembre dernier (19 février 1740, f° 16).

B. 1244. (Cahier.) — In-4°, 8 feuillets, papier.

1727-1740. — Registre des insinuations des édits, déclarations, arrêts et autres actes. — Reproduction d'arrêts du Conseil, lettres de provision, etc., mentionnés à l'article précédent (1730-1733, f°s 1 à 4). — Déclaration du Roi concernant les comptes des amendes, restitutions, confiscations et condamnations des Eaux et forêts (6 avril 1734, f° 4, v°). — Lettres de provision et réception au siège royal de la Table de marbre à Paris, de Alexis-Léon Bonnet, avocat en Parlement, comme maître particulier des Eaux et forêts à Fontenay (8 et 30 mai 1734, f°s 6, v° et 7). — Lettres de provision de François-Nicolas Raffy, sieur de Bazoncourt, chevalier de Saint-Louis et maître d'hôtel du Roi, en qualité de grand maître des Eaux et forêts du département du Poitou et dépendances, en remplacement de Édme Bonnet, démissionnaire (14 juin 1734), et mention de la réception du dit Raffy au Parlement de Paris, le même mois (f° 4, v°). — Règlement édicté par le siège royal de la Table de marbre de Paris et concernant les officiers des maîtrises particulières (2 janvier 1734, f° 8). — Ordonnance du grand maître du Poitou commettant les officiers de la maîtrise des Eaux et forêts de Fontenay pour faire faire, en leur présence ou de telle personne d'une prudence et capacité connue, qu'ils « voudroient choisir et nommer, les huées et chasses aux loups dans les villages, paroisses et lieux de l'étendue de la dite maîtrise, qui seront par eux jugées nécessaires » (23 septembre 1740, f° 8, v°).

B. 1245. (Cahier.) — In-4°, 16 feuillets, papier.

1734-1738. — Registre des insinuations des édits, arrêts et autres actes. — Arrêt du Conseil d'État concernant les bois de l'abbaye de l'Absie (4 mai 1734, f° 1). — Ordonnances du grand maître du Poitou : portant enregistrement d'un extrait de l'édit du Roi, de décembre 1727, en faveur des receveurs particuliers des bois (14 septembre 1734, f° 3); — portant que François Valin, collecteur des amendes et autres peines de la maîtrise particulière de Fontenay, démissionnaire de sa charge, sera tenu de rendre compte, dans huitaine de la signification des présentes, du recouvrement des amendes,

restitutions, confiscations et autres peines prononcées au siège de la dite maîtrise, dont il est chargé, et d'en payer le reliquat huitaine après l'arrêt d'icelui (5 août 1734, f° 3, v°); — concernant les confiscations de bestiaux par les gardes des forêts de la maîtrise (15 septembre 1734, f° 4). — Lettre du grand maître du Poitou aux officiers de la maîtrise de Fontenay, au sujet de la propriété des bois de la Citardière (29 janvier 1736, f° 4, v°); — Ordonnance du même concernant les bois du prieuré de Notre-Dame du Bois-d'Allonne (30 avril 1736, f° 5). — Arrêts du Conseil d'État : ordonnant que les sentences des maîtrises des Eaux et forêts seront signifiées dans la quinzaine, à la requête des procureurs du Roi, poursuite et diligence des receveurs, et à leurs frais (4 septembre 1736, f° 6); — concernant les bois dépendant de la manse conventuelle de l'abbaye de Jard, unie au collège de Prémontré, à Paris (26 juin et 13 décembre 1735, f°s 7 et 9); — concernant les bois possédés par l'abbaye de Grandmont et particulièrement ceux dépendant des prieurés de Bandouille, Barbetorte et Grandmont (1^{er} mai 1736, f° 10, v°); — déchargeant le nommé Douard, huissier audiencier de la maîtrise de Poitiers, de la somme de 7 livres 5 sous d'ustensile à laquelle il a été imposé, au rôle de 1735, et pour l'avoir fait, condamnant les maire et échevins de la dite ville à cinq cents livres d'amende et au coût de l'arrêt (20 mars 1736, f° 13, v°); — concernant les receveurs et les collecteurs des amendes (4 et 25 juin 1737, f°s 15, et 15, v°). — Brevet d'inspecteur et conservateur des chasses dans l'étendue de la principauté de la Roche-sur-Yon, accordé par Monseigneur, premier prince du sang, duc d'Orléans, de Valois, de Chartres, de Nemours, de Montpensier, et prince de la Roche-sur-Yon, au sieur de Lapairière, l'un de ses officiers commensaux (8 février 1738, f° 16).

B. 1246. (Cahier.) — In-4°, 8 feuillets, papier.

1739-1740. — Registre des insinuations des édits, déclarations, arrêts et autres actes. — Arrêt du Conseil d'État : faisant défense aux officiers des maîtrises des Eaux et forêts de donner aucune permission pour la coupe des bois appartenant aux particuliers, et aux greffiers d'exiger des dits particuliers plus de dix sous, tant pour la réception de chaque déclaration, que pour l'expédition d'icelle (2 décembre 1738, f° 1); — cassant et annulant l'enregistrement fait en la maîtrise d'Issoudun, sans lettres d'attache de monsieur de Grandbourg, grand

maître des Eaux et forêts au département de Berry et Blois, des lettres de vétérance obtenues par le sieur de Létang, procureur du Roi, en la dite maîtrise (8 mars 1735, f° 2, v°); — concernant les arbres de la garenne du parc de l'abbaye de Nieuil (9 décembre 1738, f° 5); procès-verbal y relatif dressé par Joseph Simon Scimars, procureur du Roi de la maîtrise de Fontenay (31 août 1739, f° 6). — Ordonnances du grand maître du Poitou; relative aux bois dépendant du couvent des Ursulines de Parthenay (3 juillet 1739, f° 6, v°); — concernant les bois de l'abbaye de l'Absie (4 décembre 1739, f° 7, v°); — portant règlement au sujet de l'exécution des titres 24 et 25 de l'ordonnance des Eaux et forêts du mois d'août 1669 et de l'arrêt du Conseil du 14 juin 1729, en ce qui concerne les bois des ecclésiastiques et gens de main-morte (31 décembre 1739, f° 8).

B. 1247. (Cahier.) — In-4°, 40 feuillets, papier.

1740. — Registre des insinuations des édits, déclarations, arrêts et autres actes. — Arrêts du Conseil d'État : concernant les bois de l'abbaye de Notre-Dame de Trizay (28 avril 1739, f° 2, v°); — ordonnant de rechercher les auteurs d'un incendie dans les taillis de la forêt de Vouvent joignant les terres de l'abbaye de l'Absie (3 mai 1740, f° 3, v°); — révoquant l'arrêt du 21 mars 1721, en ce qu'il ordonnait que l'adjudication des réparations à faire en l'église et cimetière de Ravière serait faite par l'Intendant de Paris, et l'adjudicataire payé sur ses ordonnances, etc. (2 mars 1723, f° 4, v°); — prescrivant que l'ordonnance des Eaux et forêts de 1663, titre des appellations, sera exécutée pour les appellations qui se portent au Conseil, de même que pour celles qui se poursuivent dans les autres juridictions (24 avril 1722, f° 5); — ordonnant que, sans avoir égard à un arrêt du Parlement de Paris, les religieux de l'abbaye de Clairfontaine procéderont par devant le sieur de La Falure, grand maître des Eaux et forêts du département de Paris, pour raison du fait dont est question (18 février 1727, f° 5, v°); — ordonnant que les habitants des communautés, situées dans l'étendue des domaines du Roi, seront tenus de proposer un ou plusieurs gardes pour veiller à la conservation de leurs bois communaux, lesquels prêteront serment et feront leur rapport aux greffes des maîtrises (23 août 1735, f° 6, v°). — Arrêts du Parlement de Paris : déchargeant les sieurs Febvre, maître particulier, et Gudot, garde

marteau de la maîtrise de Chaumont, du veniat contre eux prononcé par une sentence de la Table de marbre de Paris (7 septembre 1737, f° 7, v°); — condamnant solidairement les religieux de Saint Vincent du Mans avec ceux de leurs domestiques qui avaient chassé, et infirmant le jugement de la Table de marbre qui avait déchargé les dits religieux de la solidarité prononcée par la sentence de la maîtrise du Château-du-Loir (13 mai 1735, f° 9, v°); le dit arrêt suivi du jugement de la Table de marbre en date du 20 juin 1733, précité (f° 13, v°). — Arrêts du Conseil d'État : faisant défense au juge châtelain de Bellevaux et à tous autres juges des seigneurs, de prendre connaissance des coupes d'arbres futaies, baliveaux sur taillis et arbres épars, qui seront faites dans les bois des communautés, sous les peines portées par l'arrêt du Conseil du 20 novembre 1725 (6 décembre 1735, f° 14); — portant défense à tous bénéficiers et communautés séculières, régulières et laïques, économes, administrateurs, recteurs et principaux des collèges et hôpitaux, maladreries, commandeurs et prieurs de Saint-Jean de Jérusalem et à tous autres, de défricher aucun de leurs bois sans permission de sa Majesté (22 février 1729 et 29 mars 1735, f°s 15, v°, et 17); — confirmant une sentence de la capitainerie de Saint-Germain-en-Laye, rendue sur une simple assignation verbale (26 avril 1738, f° 16); — prescrivant que l'ordonnance de monsieur Coulon, grand maître des Eaux et forêts de Metz, sera exécutée, et qu'en conséquence les officiers de la maîtrise du dit lieu rendront dans quinzaine au chapitre de la même ville les 2,989 livres 12 sous 6 deniers qu'ils ont perçus sans la taxe du grand maître, et pour avoir reçu la dite somme les condamnant solidairement à 3,000 livres d'amende envers sa Majesté (5 avril 1735, f° 17); — faisant défense aux officiers de la Table de marbre de surseoir, sous tel prétexte que ce soit, à l'exécution des sentences et jugements rendus dans les maîtrises pour abus, délits, malversations dont il sera appelé etc (14 août 1733, f° 18); — déchargeant le sieur Dauvernay, maître particulier de la maîtrise de Nevers, de la nomination faite de sa personne par les officiers de la ville pour échevin et le maintenant dans tous les privilèges et exemptions, attribués à son office (26 avril 1740, f° 18, v°); — cassant deux jugements de la Table de marbre de Paris et renvoyant devant monsieur de Courtagnon, grand maître des Eaux et forêts de Champagne, une demande en triage formée par le chapitre de Chaloux (29 mars 1740, f° 19); — cassant une procédure extraordinaire commencée par réclamation devant le lieutenant civil et criminel du bailliage de

Clermont-en-Beauvaisis, contre le garde général, collecteur des amendes de la maîtrise des Eaux et forêts du dit Clermont, renvoyant les parties au siège de la dite maîtrise, et faisant défense de se pourvoir sur l'exécution des sentences portant condamnation d'amende prononcées au siège des maîtrises, ailleurs que par-devant les officiers des mêmes sièges (8 mars 1740, f° 19, v°); — annulant une assignation donnée au bailliage de Saint-Quentin et renvoyant les parties en la maîtrise des Eaux et forêts de La Fère (18 août 1739, f° 20); — ordonnant que les articles 1^{er} du titre des officiers des maîtrises et 9 du titre de la Table de marbre de l'ordonnance de 1669 et l'arrêt du Conseil du 28 juillet 1722, concernant la réception des officiers des maîtrises, seront exécutés en leur forme et teneur, et faisant défense à la chambre des Eaux et forêts du Parlement de Besançon de procéder à l'information de vie et mœurs des officiers des maîtrises, sans la commission expresse du grand maître du département (23 février 1740, f° 21); — cassant et annulant divers jugements de la dite chambre (18 septembre 1736 et 22 décembre 1739, f°s 22, et 22, v°); — faisant défense aux officiers de la Table de marbre de Rouen de connaître en première instance d'aucune des matières d'Eaux et forêts, pêche et chasse, et de recevoir aucuns gardes (26 février 1737, f° 23, v°); — maintenant les officiers, huissiers audienciers, arpenteurs, receveurs des amendes, gardes généraux, collecteurs des amendes et gardes particuliers des maîtrises de Riom et Ambert, dans tous leurs privilèges et exemptions (18 septembre 1736, f° 24); — portant interprétation de l'article 14 du règlement du 29 août 1730 sur les bois de la province de Franche-Comté (30 avril 1737, f° 25); — faisant défense aux officiers de police de la ville de Provins de prendre connaissance des matières des Eaux et forêts et de ce qui concerne le curement des rivières et ruisseaux qui traversent la dite ville (16 juillet 1737, f° 25, v°); — portant compétence en faveur des officiers de la maîtrise de Villefranche-en-Beaujolais, contre les officiers du bailliage du même lieu (6 août 1737, f° 26); — annulant un partage fait sans autorisation, entre le seigneur de Vernot et les habitants du dit lieu, des bois communaux des dits habitants (20 août 1737, f° 26, v°); — cassant un jugement de la Table de marbre de Paris et ordonnant que la sentence rendue en la maîtrise de Saint-Germain-en-Laye, le 5 octobre 1737, sera exécutée, comme ayant passé en force de chose jugée en dernier ressort (24 juin 1738, f° 27); — cassant une ordonnance du

Bureau des finances de Metz pour fait de pêche et entreprise sur la rivière de Meuse et renvoyant les parties en la maîtrise du Château-Renault (19 mai 1739, f° 27, v°); — cassant un jugement de la Table de marbre de Paris qui avait reçu l'appel d'une ordonnance rendue en réformation par monsieur de La Falure, grand maître des Eaux et forêts de Paris (24 mars 1739, f° 28); — ordonnant que les meuniers et pêcheurs du ressort de la maîtrise particulière de Paris seront tenus de comparoir aux assises de la dite maîtrise (2 décembre 1738, f° 28, v°); — ordonnant que les officiers des maîtrises du ressort de la Table de marbre de Paris, exerçant par commission des grands maîtres, seront dispensés de se faire recevoir au dit siège, tant qu'ils n'exerceront que par commission (19 août 1738, f° 29, v°); — cassant un jugement de la Table de marbre de Paris pour les prieur et religieux de l'abbaye de Vaultuisant et ordonnant que la sentence de la maîtrise des Eaux et forêts de Sens sera exécutée selon sa forme et teneur (5 août 1738, f° 30, v°); — cassant une sentence du juge du marquisat de la Perrière, pour raison des dégradations commises dans les bois des habitants du dit lieu, Saint-Seine et Samerey et renvoyant la procédure au greffe la maîtrise de Dijon (5 août 1738, f° 31); — maintenant les officiers de la maîtrise de Montbrison dans les privilèges attribués à leurs charges (1^{er} décembre 1739, f° 32). — Jugement de la Table de marbre de Paris, renvoyant les officiers de la maîtrise du dit lieu des accusations contre eux intentées (30 juillet 1738, f° 33). — Arrêts du Conseil d'État : faisant défense au lieutenant de police de Poitiers de connaître du fait de rivière et renvoyant les parties devant la maîtrise de la dite ville (1^{er} avril 1738, f° 33, v°); — cassant un arrêt du Conseil de Roussillon comme contraire à l'ordonnance de 1669 et au droit de juridiction des maîtrises (17 décembre 1737, f° 35); — maintenant le sieur Richer, lieutenant de la maîtrise des Eaux et forêts d'Auxerre dans les privilèges de ses fonctions et le déchargeant de la nomination de marguillier faite en sa personne (22 février 1735, f° 36, v°); — cassant un décret d'ajournement personnel et cinq jugements de la Table de marbre de Paris comme empiétant sur la juridiction des maîtrises (31 décembre et 1^{er} octobre 1737, f°s 37 et 38); — portant règlement pour la pêche et faisant défense d'insulter les officiers des Eaux et forêts, lors de leurs visites, à peine de 500 livres d'amende (29 novembre 1735, f° 40).

B. 1248. (Cahier.) — In-4°, 24 feuillets, papier.

1740-1742. — Registre des insinuations des édits, déclarations, arrêts et autres actes — Arrêts du Conseil d'État : ordonnant que les officiers des Eaux et forêts précéderont ceux des Élections en toutes assemblées publiques et particulières (29 décembre 1734 et 15 avril 1737, f°s 1 et 2); — interdisant le nommé Beauvils, fermier du greffe de la maîtrise de Lyons (la forêt), pour avoir empêché un demi tiercement et lui faisant défense de faire à l'avenir aucune fonction de greffier en la dite maîtrise (1^{er} décembre 1739, f° 6, v°); — permettant aux officiers arpenteurs et gardes de la maîtrise de Boulogne-sur-Mer de porter pour leur défense des fusils et autres armes dans l'exercice de leurs fonctions (1^{er} octobre 1737, f° 8); — cassant une sentence du maître-particulier de la maîtrise de Rochefort et ordonnant que par les officiers de la dite maîtrise autres que le maître-particulier il sera passé outre au jugement définitif (8 mai 1740, f° 8, v°); — permettant la coupe et l'exploitation de divers arbres dépendant du prieuré de la Motte-Beaumont (27 juin 1741, f° 41); — réglant l'emploi des deniers provenant du prix des bois de la messe abbatiale et conventuelle de l'abbaye de l'Absie, vendus le 3 août 1735 (13 juin et 8 août 1741, f°s 12, v°, et 17); — portant réserve et règlement des coupes dans les bois du prieuré de Champdeniers (11 août 1739, f° 15, v°). — Ordonnance du grand maître des Eaux et forêts du Poitou permettant au curé de Cheffois de faire couper 4 pieds de chêne pour les réparations du presbytère du dit lieu (30 janvier 1741, f° 18); procès-verbal de marque et délivrance des arbres précités par le procureur du Roi de la maîtrise de Fontenay (12 décembre 1741, f° 18) et de ceux dépendant du prieuré de la Motte-Beaumont, désigné plus haut (29 janvier 1742, f° 18, v°). — Constitution de la rente de 615 livres 5 sous 6 deniers créée, en faveur de l'abbé commandataire de l'abbaye de l'Absie, par les prévôts des marchands et échevins de Paris, moyennant 12,305 livres 11 sous 1 denier; la dite constitution suivie de plusieurs remboursements de rentes, le tout fait en vertu de l'arrêt du Conseil du 13 juin 1741, ci-dessus spécifié (14 août 1741, 7 février, 19 mai et 22 juin 1742, f°s 19, v°, à 22, v°). — Lettres de provision et réception au siège de la Table de marbre de Paris de Pierre-Thomas Baille, avocat en Parlement, comme procureur du Roi de la maîtrise de Fontenay, en rem-

placement de Joseph-Simon Scimars (14 juillet et 4 août 1742, f^{os} 23, et 23, v^o). — Arrêt du Conseil d'État : permettant au grand prieur d'Aquitaine et au commandeur de Roche-Ville-Dieu et ses annexes de faire abattre dans les bois de la dite commanderie 262 pieds d'arbres marqués du marteau de l'ordre de Malte, à la charge de les employer aux réparations des bâtiments (28 novembre 1741, f^o 24).

B. 1249. (Cahier.) — In-4^o, 36 feuillets, papier.

1743-1746. — Registre des insinuations des édits déclarations, arrêts et autres actes. — Ordonnance du grand maître des Eaux et forêts du Poitou : autorisant l'adjudication d'une futaie dépendant de la seigneurie du Boistissandeau, sous la réserve de 10 arbres par chaque arpent (5 décembre 1742, f^o 1, v^o) ; — faisant délivrance des baliveaux et arbres anciens au-dessus de 40 ans, dans les coupes ordinaires des bois-taillis dépendant de l'abbaye de l'Absie (23 septembre 1743, f^o 2, v^o), et dans les bois taillis dépendant du prieuré d'Allonne (24 septembre 1743, f^o 3, v^o) ; — condamnant Aymard-Robert de Prie, titulaire de l'abbaye d'Airvault à 9,221 livres d'amende, pour raison des délits et dégradations commis dans les bois dépendant de son abbaye, à celle de 36,884 livres pour le quadruple de la restitution, et à la somme de 148 livres pour frais de visite et de reconnaissance des dits délits, non compris le coût des présentes (23 septembre 1743, f^o 3) ; — déchargeant certains habitants des paroisses du Poiré et du Gué-de-Veluire de l'amende de 10 livres prononcée contre chacun d'eux pour n'avoir pas assisté aux huées et chasses au loup (24 septembre 1743, f^o 3, v^o). — Lettres de provision de gardes : pour la seigneurie du Coudreau, paroisse de Saint-Sigismond (22 novembre 1743, f^o 4) ; pour l'abbaye d'Airvault (10 août 1743, *id.*) ; pour la châellenie de Cersay, paroisse de Saint-Hilaire-sur-l'Autise (23 décembre 1743, f^o 4, v^o) ; les dites lettres accordées par les propriétaires des seigneuries et abbaye précitées (f^{os} 4, et 4, v^o). — Ordonnances du grand maître : portant règlement des coupes dans les bois du prieuré de Notre-Dame de Javarsay (4 novembre 1743, f^o 4, v^o) ; — prescrivant la réduction en un seul plan des bois dépendant du prieuré de la Maison-Dieu de Parthenay, la visite et reconnaissance de l'état actuel de ces bois, enfin la visite et devis estimatif de réparations à faire aux bâtiments du dit prieuré (15 décembre 1743, f^o 6) ; — faisant délivrance à l'abbé d'Airvault de 6 baliveaux anciens par chaque arpent des bois de

l'abbaye (15 décembre 1743, f^o 7). — Lettres de provision de gardes : pour l'abbaye de l'Absie (12 novembre 1743, f^o 7, v^o) ; pour la paroisse de Saint-Paul de Commequiers (6 février 1744, *id.*) ; pour la châellenie de Thénie (24 mai 1741, f^o 8) ; pour la châellenie des Roches-Baritaud (18 février 1744, *id.*) ; pour l'abbaye de Lieu-Dieu en Jard (18 mai 1744, f^o 8, v^o) ; pour la seigneurie de l'Aubonnière-des-champs, paroisse de Sainte-Pexine (24 juillet 1744, f^o 9). — Arrêts du Conseil d'État : ordonnant l'exécution d'une sentence de la maîtrise de Compiègne et faisant défense aux procureurs de signer ni présenter aucunes requêtes aux Parlements et aux Tables de marbre, pour y faire recevoir les appellations des jugements des grands maîtres ou des sentences des maîtrises, après les délais fixés par l'ordonnance de 1669 et l'édit de mai 1716 (17 septembre 1726, f^o 9) ; — portant interprétation de l'article 14 du règlement du 29 août 1730, pour les bois du comté de Bourgogne (9 novembre 1743, f^o 10, v^o) ; — ordonnant que les officiers de la maîtrise particulière des Eaux et forêts de Tours précéderont ceux de l'Élection de la dite ville, en toutes assemblées et cérémonies publiques (14 août 1741, f^o 11, v^o) ; — ordonnant l'exécution de différents édits qui règlent les fonctions des huissiers audienciers des maîtrises particulières des Eaux et forêts (15 août 1741, f^o 15, v^o) ; — ordonnant que les articles 56 et 57 de l'édit de mai 1716 portant règlement pour les amendes, restitutions et confiscations, en matière d'Eaux et forêts, seront exécutés selon leur forme et teneur (10 juillet 1744, f^o 17, v^o) ; — cassant un jugement de la Table de marbre de Rouen, qui avait infirmé une sentence de la maîtrise d'Argentan et interdit le lieutenant de la dite maîtrise, sous prétexte qu'il l'avait rendue sur un rapport de garde non signifié et sur assignation verbale (19 décembre 1741, f^o 18). — Commission et révocation de gardes de la maîtrise par le grand maître des Eaux et forêts du Poitou (24 avril et 11 août 1744, f^{os} 20 et 21, v^o). — Lettres de provision de gardes : pour le comté de Marans (14 juillet 1744, f^o 15) ; pour la seigneurie de la Begaudière paroisse de Saint-Sulpice-le-Verdon (22 août 1744, f^o 22) ; pour la seigneurie du Beugnon, paroisse du Boppère (10 octobre 1744, f^o 22, v^o) ; pour les lisières de la forêt de Vouvent (11 octobre 1744, *id.*) ; pour la seigneurie de la Boisière et autres lieux, paroisses de Sérigné et Pissotte (1^{er} novembre 1744, *id.*). — Arrêt du Conseil d'État : portant exécution des règlements dans les bois de l'abbaye d'Airvault et relevant l'abbé des amendes et restitution prononcées

contre lui (26 octobre 1744, f° 23, — voir l'ordonnance du grand maître en tête du présent article). — Lettres de provision de sergents gardes pour la châtellenie de Champdeniers (20 mai 1744, f° 25, v°); pour les seigneuries de Foncouvert, les Groies et autres, paroisse d'Ardin (3 février 1745, *id.*); pour la baronnie de Champagné-les-Marais (20 mars 1745, f° 26); pour la baronnie de Maillezaïs (15 février 1745, f° 28, v°). — Réception d'un garde pour la seigneurie du Theil, paroisse de Saint-Aubin-le-Cloux, par-devant le juge civil et criminel de police et de gruerie du duché pairie de la Meillerie à Parthenay (12 décembre 1742, f° 27, v°). — Ordonnance de Alexis Bonnet, maître particulier des Eaux et forêts de Fontenay, faisant défense à toutes personnes de porter ou allumer feu dans les forêts, landes et bruyères appartenant à sa Majesté et en celles des communautés et des particuliers (26 janvier 1746, f° 28). — Arrêt du Conseil d'État déchargeant Louis Draud, adjudicataire de 447 arpents 71 perches de bois en la forêt de Vouvent, et ses cautions et certificateurs, de l'amende de 800 livres prononcée contre eux (21 décembre 1744, f° 29). — Lettres de provision de gardes : pour l'évêché de Luçon (4 décembre 1745, f° 31); pour le prieuré de Puyhardy (20 décembre 1745, f° 31); pour le prieuré de Mouzeuil (20 novembre 1745, f° 31, v°); pour la baronnie du Langon (1^{er} octobre 1745, f° 32); pour la baronnie de la Renaudière, le Busseau et Scillé (26 juin 1745, *id.*); pour l'abbaye d'Airvault (17 décembre 1745, f° 32, v°). — Arrêt du Conseil d'État qui décharge de l'ustensile le greffier, receveur des amendes, garde général, arpenteur de la maîtrise de Caen et l'arpenteur général des Eaux et forêts du département de Caen (21 septembre 1745, f° 35, v°).

B. 1250. (Cahier.) — In-4°, 50 feuillets, papier.

1746-1752. — Registre des insinuations des édits, déclarations, arrêts et autres actes. — Lettres de provision de gardes : pour la châtellenie de Chantemerle (29 avril 1746, f°s 1 à 2, v°); pour la châtellenie de Saint-Cyr (12 janvier 1746, f° 2, v°); pour la seigneurie de Vernoux (3 avril 1745, *id.*). — Ordonnance du grand maître des Eaux et forêts du Poitou dispensant le prieur châtelain des Moutiers en Bas-Poitou de mettre la quatrième partie de ses bois en réserve (16 juin 1719, f° 3). — Arrêt du Conseil d'État modérant à 20 livres l'amende de 50 livres prononcée contre le prieur de Saint-Martin du Gué-de-Veloire et

le déchargeant de la restitution de 200 livres, à condition de payer les frais de la sentence (2 août 1746, f° 3, v°). — Lettres de provision de gardes : pour les seigneuries de Martinet, Mont-Marin et la Domagère (30 juillet 1746, f° 4); pour la forêt de Grasla (14 octobre 1746, f° 4, v°); pour la seigneurie de Bois-Baudron (20 juillet 1746, *id.*); pour la châtellenie de Lieu-Dieu en Jard (10 décembre 1746, f° 5); pour l'abbaye de l'Absie (10 mars 1746, *id.*); pour les baronnies de la Grève et Saint-Aubin (25 janvier 1747, f° 5, v°). — Édikt du Roi, ordonnant que les grands maîtres des Eaux et forêts seront reçus au rachat de l'annuel, et les officiers des Eaux et forêts à celui du prêt et de l'annuel, et portant création d'un trésorier payeur et d'un contrôleur des quatorze deniers pour livre du prix des adjudications des bois (février 1745, f° 5, v°). — Lettres de provision de gardes : pour la forêt de Lande-Blanche (28 juin 1747, f° 6, v°); pour la maison noble de la Boisnière (22 septembre 1747, f° 7). — Ordonnances du grand maître des Eaux et forêts du Poitou : faisant délivrance de 19 baliveaux par arpent dans les bois de l'Évêché de la Rochelle (8 octobre 1746, f° 6, v°); — portant visite et reconnaissance de deux emplacements à semer en bois dépendant de la mense conventuelle de l'abbaye de Jard (28 août 1747, f° 7, v°). — Commission de garde de la maîtrise de Fontenay accordée par le grand maître des Eaux et forêts du Poitou (22 novembre 1747, f° 8). — Lettres de provision de gardes : pour la seigneurie des Moulrières (17 février 1748, f° 8, v°); pour le prieuré de Bois-Roland, paroisse du Vieux-Pouzauges (7 mars 1748, f° 9); pour la vente du bois-taillis de la forêt de Vouvent (29 avril 1748, f° 9, v°); pour la seigneurie de la Jaudonnière, Pouillé et autres lieux (19 juin 1748, *id.*). — Ordonnance du grand maître des Eaux et forêts du Poitou faisant délivrance de 6 arbres anciens par arpent dans les bois de l'abbaye d'Airvault (15 novembre 1747, f° 9). — Arrêts du Conseil d'État : concernant les bois du prieuré de Sainte-Marie-Madeleine de la Péranche (30 juillet 1748, f° 10), les bois dépendant de l'évêché de Luçon (28 mars 1747, f° 11, v°) et ceux du prieuré de Saint-Nicolas de la Chaise (17 décembre 1748, f° 13); — ordonnant que les officiers de la maîtrise de Sézanne précéderont ceux de l'Élection de la même ville en toutes assemblées publiques et particulières (30 décembre 1743, f° 15); — cassant une sentence du bailliage de Caen et ordonnant que les articles 2 et 14 du titre 1, de la Juridiction, f° 20 du titre XXV des Bois, prés, marais, landes, pâtis et autres biens appartenant aux habitants des paroisses, de l'ordonnance de

1669, ensemble les arrêts subséquents et l'ordonnance du maître particulier de la dite ville de Caen seront exécutés selon leur forme et teneur, et prescrivant en conséquence aux habitants de Petiville de se pourvoir en première instance devant les officiers de la maîtrise précitée (4 février 1744, f° 17); — cassant un arrêt de la chambre des Eaux et forêts du Parlement de Toulouse et ordonnant que la sentence de la maîtrise de Rodez rendue, à l'occasion du cours des eaux et du défrichement d'une portion des marais et pâtis communs de la paroisse des Vialettes, sera exécutée selon sa forme et teneur (5 juin 1744, f° 18, v°); — ordonnant, sans s'arrêter à l'arrêt du Parlement de Paris du 20 mai 1744, que la procédure extraordinaire commencée par le grand maître des Eaux et forêts de Champagne, contre deux détenus ès prisons de la ville de Reims, pour s'être opposés avec rébellion à l'exécution de l'article 1^{er} du titre XXV de l'ordonnance de 1669, sera par lui continuée jusqu'à jugement définitif, sauf appel au Conseil (5 juin 1744, f° 19, v°); — cassant une sentence de la maîtrise de Baugé et ordonnant que l'arrêt précédent du Conseil, qui maintient les officiers de la gruerie royale de Beaufort dans le droit de tenir leurs assises, sera exécuté selon sa forme et teneur (3 juillet 1744, f° 20); — portant, sans s'arrêter à l'arrêt du Parlement de Paris du 12 janvier 1745, 1^o qu'une demande tendant à la destruction d'une garenne et aux dommages et intérêts de dégâts faits par des lapins doit être portée par-devant les officiers des maîtrises des Eaux et forêts; 2^o que les committimus et évocations ne peuvent avoir lieu en matière d'Eaux et forêts (23 février 1745, f° 21, v°); — faisant défense au receveur des amendes de la Table de marbre de Dijon de s'immiscer à l'avenir dans la collecte des amendes, restitutions et confiscations prononcées au siège de la dite Table de marbre, sur l'appel de sentences, procès-verbaux ou autres actes émanés des maîtrises du ressort (16 août 1746, f° 23); — cassant un arrêt du Parlement de Bretagne et confirmant les officiers des maîtrises des Eaux et forêts dans le droit de connaître, exclusivement aux grueries des Justices seigneuriales, de tous les cas royaux de réformation (12 août 1747, f° 25, v°); — déclarant commun avec le greffier de la maîtrise particulière de Chinon l'arrêt du Conseil du 30 avril 1726, et en conséquence faisant très expresse défense au greffier en chef du bailliage de Loudun et son commis d'entreprendre sur les droits et fonctions du greffier de la dite maîtrise (30 janvier 1748, f° 27); — cassant un arrêt du Parlement de Bordeaux relatif à l'exécution des articles 5 et 9 du titre 1 de l'ordon-

nance de 1669, et portant en conséquence que pour raison du compte de société, contractée pour exploitation de bois, les parties seront tenues de procéder en première instance par-devant les officiers de la maîtrise de la dite ville, sauf l'appel en la Table de marbre (25 juin 1748, f° 28); — ordonnant que les adjudicataires des bois du Roi ne pourront être imposés dans les rôles des tailles pour raison de leur adjudication (3 septembre 1748, f° 29); — ordonnant, conformément à l'ordonnance de 1669, aux édits, arrêts du conseil et jugement du grand maître des Eaux et forêts de Bretagne, que le recteur de la paroisse de Grand-Champ et les recteurs ou curés seront tenus de publier aux prônes des messes les adjudications des bois et forêts de sa Majesté et d'en délivrer gratuitement certificat (10 septembre 1748, f° 29, v°); — concernant les bois de l'abbaye d'Airvault (5 juillet 1746, f° 31, v°), et ceux de l'abbaye des Cerisiers (23 août 1746, f° 33). — Lettres de provision de garde pour le comté des Mottes et Chapelle Saint-Laurent, etc. (12 juin 1749, f° 34); pour les terres du prieur de Fontaines, de l'abbé de Bois-Grolland et de monsieur Mauras de Chassenon (15 mai 1749, f° 34, v°); pour le bois des Moines et autres, dépendant du prieuré de Saint-Nicolas de la Chaise-le-Vicomte (18 juillet 1749, f° 35); pour la baronnie de Saint-Michel-en-l'Herm, Saint-Denis et autres lieux (7 avril 1750, f° 35, v°); pour les terres de Luçon, Triaize, Champ-Saint-Père et autres lieux dépendant du chapitre de Luçon (5 septembre 1750, *id.*). — Ordonnance du grand maître des Eaux et forêts du Poitou faisant délivrance des anciens baliveaux au-dessus de 40 ans dans les bois de l'abbaye de l'Absie (4 mars 1749, f° 34, v°), et de tous les arbres au-dessus du même âge dans les bois de l'Évêché de Luçon (20 janvier 1751, f° 37). — Lettres de provision d'arpenteur en la maîtrise de Fontenay accordées par le Roi à François Guillet (23 août 1749, f° 35). — Procès-verbal de récolement des lisières de la forêt de Vouvent par le grand maître des Eaux et forêts du Poitou (21 au 24 juillet 1749, f° 35, v°) et ordonnance de décharge (15 septembre 1749, f° 36, v°). — Lettres de provision de garde pour les châtellenies de Cul-de-Bray et Livernière (15 novembre 1750, f° 37, v°). — Arrêt du Conseil d'État concernant les bois dépendant de la mense conventuelle de l'abbaye de Bois-Grolland (28 octobre 1749, f° 38). — Ordonnance du grand maître des Eaux et forêts de Paris sur la demande en triage, formée par les dames de l'abbaye de Chelles, dans les prés, marais, noues et pâtis communaux du dit lieu, contre les syndic et habitants de la paroisse de

Chelles (20 mai 1748, f° 39); arrêt du Parlement de Paris sur l'appel, interjeté par le syndic et les habitants précités, de l'ordonnance ci-dessus (17 janvier 1749, f° 42). — Arrêts du Conseil d'État : cassant une sentence de la sénéchaussée de Baugé, et ordonnant que, sur une demande en désistement d'héritage formée contre le procureur du Roi de la maîtrise d'Angers, les parties procéderont au Présidial de cette dernière ville (4 mars 1749, f° 42); — cassant une ordonnance rendue par le conservateur des chasses dans les forêts du département de Rouen (29 juin 1749, f° 43); — portant que le maître particulier des Eaux et forêts de Pau aura ses causes commises en première instance au Présidial de Dax, tant qu'il sera pourvu de son office, et ce nonobstant l'arrêt contraire du Parlement de Pau (27 janvier 1750, f° 43, v°); — jugeant : 1° qu'il n'appartient qu'aux grands maîtres des Eaux et forêts de faire le règlement et le partage des bois entre les seigneurs et les habitants, 2° que le charme et le tremble ne doivent pas être rangés dans la classe des morts bois (14 juillet 1750, f° 44); — portant que, conformément à l'ordonnance de 1669, et à commencer de l'année 1750, les officiers et gardes des maîtrises particulières ne pourront être payés des gages, chauffages, journées et vacations à eux attribués, qu'en rapportant les certificats du grand maître de leur département (20 octobre 1750, f° 45); — cassant plusieurs arrêts du Parlement de Paris et sentence du bailliage de Pontoise rendus sur des demandes en dommages-intérêts pour dégâts causés par le gibier, et ordonnant que les parties procéderont en la maîtrise de Saint-Germain-en-Laye (24 novembre 1750, f° 45, v°); — cassant plusieurs décrets décernés par le bailliage d'Amiens, contre des gardes de la maîtrise d'Abbeville, accusés d'avoir commis des violences en exécutant les sentences de la dite maîtrise, laquelle reste seule compétente (4 mai 1751, f° 46, v°). — Ordonnance du grand maître des Eaux et forêts du Poitou enjoignant aux gardes généraux à cheval et aux gardes particuliers des forêts du Roi dans les maîtrises de Niort, Fontenay, Poitiers et Châtelleraut de dresser des procès-verbaux contre tous délinquants et tous chasseurs non possédant fiefs, seigneuries et hautes justices (11 septembre 1751, f° 48, v°). — Arrêt du Conseil d'État concernant les bois du prieuré de Parthenay-le-Vieux (22 juin 1751, f° 49). — Lettres de provision de receveur particulier des Eaux et forêts de la maîtrise de Fontenay et gruerie de Parthenay accordées par le Roi à Maximilien Arnault, sieur des Granges (6 septembre 1751, f° 50, v°). — Lettres de provision de garde pour

la seigneurie de la Boisnière, paroisse de Sérigné (1^{er} janvier 1752, *id.*).

B. 1251. (Cahier.) — In-4°, 44 feuillets, papier.

1252-1255. — Registre des insinuations des édits, déclarations, arrêts et autres actes. — Ordonnances du grand maître des Eaux et forêts du Poitou : faisant délivrance de baliveaux et arbres dans les bois de l'évêché de la Rochelle (15 mai 1751, f° 1), de l'abbaye de l'Absie (31 mars 1751 et 30 décembre 1752, f°s 1, v°, et 2, v°), du prieuré de Parthenay-le-Vieux (5 juillet 1752, f° 2), et de l'abbaye d'Airvault (22 mai 1753, f° 3); — portant procès-verbal de visite des fossés des bois de la dite abbaye d'Airvault et des réparations faites aux bâtiments (22 mai 1753, *id.*); — portant procès-verbal de récolement des bois adjugés le 5 novembre 1716, dépendant du prieuré de Saint-Jean-Baptiste de la Sébrandière (9 juin 1749, f° 3, v°); la dite ordonnance suivie du récolement prescrit (29 juillet 1749, f° 4); — accordant congé de cour et décharge de l'adjudication des lisières de la forêt de Vouvent (11 septembre 1751, *id.*). — Lettres de provision accordées par le Roi : à Augustin-François Jolly de Bourneau, avocat en Parlement, comme maître particulier des Eaux et forêts à Fontenay, en remplacement de feu Alexis-Léon Bonnet (28 mai 1753, f° 4, v°); réception au siège de la Table de marbre, à Paris, le 8 juin 1753 (f° 5); installation à Fontenay le 13 juillet suivant (f° 5, v°); — à François Guittet, comme arpenteur de la maîtrise, en remplacement de feu René-Prospér Mingaud (23 août 1749, f° 5, v°); ordonnance du grand maître prescivant l'enregistrement des dites provisions (8 mai 1750, f° 6); réception à la maîtrise de Fontenay (22 mai 1750, *id.*); — à Pierre Brunetière, comme second arpenteur, office auquel il n'a été pourvu depuis sa création (7 mars 1749, f° 6); ordonnance d'enregistrement (16 octobre 1752, f° 6, v°); réception à Fontenay (27 novembre 1752, *id.*). — Ordonnance du grand maître des Eaux et forêts du Poitou faisant délivrance des anciens baliveaux dans les bois de l'abbaye d'Airvault (30 novembre 1751, f° 7). — Lettre du même sur la chasse aux loups et la conservation du gibier (20 mars 1754, *id.*). — Arrêt du Conseil d'État faisant de nouveau défense aux communautés ecclésiastiques, séculières, régulières et laïques, comme aux particuliers, de faire abattre aucun des arbres marqués du marteau de la marne (23 juillet 1754, f° 8). — Ordonnances du grand maître prescri-

vant le récolement des arbres adjugés dans les bois de l'abbaye des Cerisiers (20 juin 1754, f° 8, v°); — faisant délivrance de baliveaux dans les bois du prieuré de Parthenay-le-Vieux (26 juin 1754, f° 9). — Lettre du même relative à la coupe des lisières de la forêt de Vouvent (2 septembre 1754, f° 9, v°). — Lettres de provision de Pierre Cosson de Guimps, comme grand maître des Eaux et forêts du Poitou et dépendances, en remplacement de François-Nicolas Raffy de Bazoucourt, démissionnaire (14 septembre 1754, f° 10); arrêt du Conseil d'État commettant le dit de Guimps pour remplir les fonctions de son office, en attendant qu'il puisse se faire recevoir au Parlement, fermé pour cause de vacances (17 septembre 1754, f° 9, v°); mention de la réception au Parlement de Paris (15 mars 1755) et de l'installation à la Table de marbre, le même jour (f° 10, v°). — Ordonnance du grand maître précité faisant défense aux marchands de bois du Nivernais et du Morvan de se servir de rouettes et chantiers de hêtres, charme et mort-bois pour lier et former les trains de bois qu'ils font conduire à Paris par la rivière d'Yonne et ses affluents (21 juillet 1755, f° 11); — concernant la police de la pêche (23 juillet 1755, f° 11, v°), et celle de la chasse (24 juillet 1755, f° 12). — Arrêt du Conseil d'État permettant de faire couper dans les bois de l'hôpital général de Fontenay 172 arbres destinés à la construction d'une aile de nouveaux bâtiments (20 mai 1755, f° 13, v°). — Ordonnance du grand maître confirmant la nomination de Marie Martinet et de René Guesdon, tous les deux commis provisoirement sergents gardes par le procureur du Roi de la maîtrise de Fontenay (10 mars et 9 avril 1755, f°s 14, et 14, v°).

B. 1232. (Cahiers.) — In-4°, 80 feuillets, papier.

1756-1766. — Registre des insinuations des édits, déclarations, arrêts et autres actes. — Arrêts du Conseil d'État : portant règlement sur les matériaux à prendre dans tous les endroits non clos, même dans les bois du Roi et des communautés ecclésiastiques et laïques, des seigneurs et particuliers pour l'usage des travaux des ponts et chaussées, et exemptant ces mêmes matériaux de tous droits de traites, aides, domaines, octrois, péages et généralement de tous autres droits, lors de l'exportation d'iceux (7 septembre 1755, f° 1). — Ordonnance du grand maître des Eaux et forêts du Poitou portant que les propriétaires de la forêt des Gâts et des bois de Rorteau et de la Jarrie,

ainsi que les syndics des habitants des paroisses et villages des environs de la verrerie du Rorteau, seront assignés par-devant le maître particulier de Fontenay, pour, contradictoirement avec le propriétaire de la dite verrerie, exposer leurs dires et contredits (7 juillet 1758, f° 2); procès-verbal de comparaison des parties (21 octobre 1759, f° 2, v°). — Déclaration du Roi portant règlement pour le paiement des frais de justice dans les maîtrises des Eaux et forêts (24 novembre 1760, f° 6, v°). — Arrêts du Conseil d'État : ordonnant que tous les propriétaires des bois futaies, arbres épars et baliveaux sur taillis, dans quelques lieux et endroits qu'ils soient situés, et à quelque distance que ce soit de la mer ou des rivières navigables, seront tenus six mois auparavant de les couper d'en faire leur déclaration au greffe de la maîtrise particulière des Eaux et forêts des lieux, à peine de 3,000 livres d'amende et de confiscation des bois coupés (1^{er} mars 1757, f° 9, v°); — ordonnant aux maires, consuls, échevins, notables, syndics et trésoriers des villes, bourgs, villages et paroisses situés dans l'étendue de deux lieues des forêts de sa Majesté, de chasser les particuliers condamnés à l'amende pour délits commis dans les forêts, à peine, contre eux et contre ceux qui les retireront, de 300 livres d'amende, et de demeurer responsables du montant de la condamnation (23 janvier 1742, f° 10, v°); — cassant deux jugements de la Table de marbre de Paris et ordonnant que diverses sentences de la maîtrise de Fontenay seront exécutées selon leur forme et teneur, comme ayant passé en force de chose jugée (27 avril, 28 septembre 1756, et 3 juillet 1759, f°s 14, 15 et 35, v°); — portant qu'il sera procédé à l'arpentage général des bois appartenant aux prêtres de la congrégation de la mission de Fontenay et à leur division en plusieurs coupes (24 octobre 1758 et 26 mai 1761, f°s 16 et 17, v°); — faisant défense aux juges du duché pairie de Saint-Aignan de permettre la coupe d'aucun arbre, sous quelque prétexte que ce soit (26 décembre 1741, f° 19, v°). — Ordonnances du grand maître des Eaux et forêts du Poitou faisant délivrance d'arbres et baliveaux : dans les bois de l'Évêché de Luçon (31 août 1759, f° 27, v°), et 10 janvier 1761, f° 36, v°); sur les terres de la chapelle de Grand-Lieu paroisse de Nieul-le-Doient (23 octobre 1762, f° 28); sur les terres du prieuré du Champ-Saint-Père (6 mai 1763, f° 31, v°). — Arrêts du Conseil d'État : faisant défense à tous pères et conducteurs de bestiaux de les laisser conduire en pâturage ou de les laisser répandre sur les bords des grands chemins plantés d'arbres et de haies d'épines, à peine de confis-

cation des bestiaux et de 100 livres d'amende, et ordonnant que les contrevenants ne seront poursuivis aux sièges des maîtrises des Eaux et forêts que pour les parties des grands chemins seulement formées dans l'intérieur des bois (16 décembre 1759, f° 34, v°); — portant règlement pour le paiement des journées et vacations des officiers des maîtrises, pour les opérations dans les bois en gruerie et grairie, tiers danger et autres, indivis avec le Roi (27 avril 1760, f° 36). — Ordonnance du grand maître portant qu'il sera incessamment procédé au récolement des bois adjugés en la forêt de Maillezais, dépendant de l'Évêché de la Rochelle (13 novembre 1761, f° 37). — Arrêt du Conseil d'État concernant les bois du prieuré de Notre-Dame du Bois-d'Allonne (22 novembre 1763, *id.*); — concernant les bois du chapitre de la Rochelle, dans les cantons de Saint-Maurice-des-Noues et autres (10 février 1761, f° 40); — ordonnant que les deniers étant aux mains du receveur général des domaines et bois de la généralité de Poitiers et provenant du prix de la vente des bois-taillis de la forêt de Maillezais adjugés le 7 avril 1758, « pour faire des palissades, liteaux et fascines pour les fortifications des principales villes du pays d'Aunis et les garantir de l'invasion des Anglais », seront remis à l'évêque de la Rochelle, propriétaire de la dite forêt (6 avril 1762, f° 42); — concernant les bois de l'évêché de Saintes (2 février 1762, f° 43), et de l'abbaye de Notre-Dame de Trizay (26 octobre 1756, f° 45, et 16 septembre 1766, f° 78); — faisant délivrance au prieur de Saint-Louis de Saulze des baliveaux au-dessus de 40 ans, dans un bois situé paroisse de Dissotte, pour être employés aux réparations du dit prieuré (5 mai 1761, f° 46, v°); — concernant les bois de l'abbaye de Breuil-Herbault (25 septembre 1759, f° 47, v°), et ceux de l'abbaye de Fontevrault, dépendant des métairies de Bournevault et de la Bruyère, à deux lieues et quatre lieues de Fontenay (14 novembre 1755, et 25 décembre 1764, f°s 48, v°, et 77). — Déclaration du Roi permettant à tous seigneurs et propriétaires de marais, palus et terres inondées d'en faire les dessèchements, vérification préalablement faite de l'état et consistance des dits terrains (14 juin 1761, f° 50, v°). — Ordonnance du grand maître faisant délivrance des baliveaux au-dessus de 40 ans dans les bois de l'Évêché de Luçon (8 mai 1764, f° 52). — Arrêts du Conseil d'État : concernant les bois du prieuré de Saint-Pierre de Parthenay-le-Vieux (31 juillet 1764, f° 53); de la chapelle de Saint-Georges, paroisse de Germond (12 juillet 1763, f° 54), et du prieuré de Notre-Dame du Bois-d'Allonne (4 décembre 1764 et 15 janvier 1765, f°s 55 et 57).

— Ordonnances du grand maître : faisant délivrance de 13 chênes épars sur une métairie dépendant du prieuré de Sainte-Cécile (19 janvier 1765, f° 56); — confirmant la nomination faite par les officiers de la maîtrise de Fontenay de la personne de René Guesdon comme sergent garde (8 mars 1763, f° 56, v°). — Arrêt du Conseil d'État : concernant les bois du prieuré de Saint-Michel des Moutiers-les-Mauxfaits (13 septembre 1763, 12 juin et 8 octobre 1764, f°s 58, v°, et 60). — Ordonnance du grand maître faisant délivrance de 36 chênes épars sur la ferme de Licu-Dieu en Jard, près Luçon, dépendant du collège de Prémontré à Paris (5 avril 1765, f° 61, v°). — Arrêts du Conseil d'État : faisant défense au nommé Lazurier, marchand de bois, de paraître aux ventes qui se feront aux sièges des maîtrises particulières des Eaux et forêts, sans qu'il puisse être admis directement ou indirectement, sous quelques prétextes que ce soit (10 février 1765, f° 62). — Ordonnances du grand maître portant qu'il sera procédé au réarpentage de la vente des bois-taillis de la forêt de Vouvent, adjugés le 21 octobre 1760 à Jean Pineau (23 avril 1765, f° 63, v°); — mandant aux officiers de la maîtrise de Fontenay de procéder à l'assiette, mesurage, halivage et martelage des bois de la dite maîtrise, pour l'ordinaire de 1766 (26 avril 1765, f° 64). — Arrêts du Conseil d'État : approuvant les procès-verbaux d'adjudication de différentes parties de bois ecclésiastiques et gens de main-morte, pour la fourniture de 83,118 palissades et 6,949 liteaux, à employer aux fortifications des côtes de l'Aunis (14 novembre 1758, *id.*); — permettant au titulaire du prieuré de la Chaise de faire couper des baliveaux dans les bois dépendant du dit prieuré, pour les employer aux réparations des bâtiments de son bénéfice (20 novembre 1764, f° 64, v°). — Commissions accordées par le grand maître : à Alexandre Fromy, comme arpenteur de la maîtrise de Fontenay (5 août 1765, f° 65, v°), à Joseph Constantin, comme garde général (11 janvier 1766, f° 67). — Ordonnances du grand maître : faisant délivrance d'arbres et baliveaux dans les bois du prieuré de Saint-Michel des Moutiers-les-Mauxfaits (8 octobre 1765, f° 66), du chapitre de la Rochelle (18 décembre 1765, f° 66, v°), de l'abbaye de Notre-Dame de Trizay (31 janvier 1766, f° 67), de la cure de Saint-Hilaire-le-Vouhis (22 mai 1766, f° 70); — portant procès-verbal de vente de 41 arpents de bois, dépendant de l'abbaye de Fontevrault (14 mars 1766, f° 67, v°). — Commissions accordées par le grand maître : à Antoine-Louis Barraud et René Cornuau, fils, comme sergents gardes de la maîtrise de Fontenay

(21 mars 1766, f^o 68, et 28 mars 1766, f^o 68, v^o) et destination de François Cléon de la même charge (28 mars 1766, f^o 68, v^o). — Arrêts du Conseil d'État, concernant les bois du prieuré de Notre-Dame de l'Angle, paroisse de Chantonnay (25 mars 1766, f^o 69). — Lettres de provision accordées par le Roi à Charles-Auguste-Jean-Louis Bonnamy de Bellefontayne, avocat en Parlement, comme maître particulier des Eaux et forêts de Fontenay, en remplacement de feu Augustin-François Jolly de Bourneau (23 avril 1766, f^o 70, v^o); réception à la Table de marbre de Paris (7 mai 1766, f^o 72). — Arrêts du Conseil d'État : concernant les bois du prieuré de Notre-Dame du Busseau (17 juin 1766, f^o 72, v^o) : — concernant des arbres futaiés et bois sur la terre de Châteauroux, dépendant de l'Évêché de Luçon (5 août 1766, f^o 74); — permettant aux religieux du prieuré du Bois-d'Allonne de faire défricher deux cantons de mauvais bois (8 juillet 1766, f^o 75); — autorisant les receveurs particuliers des bois des maîtrises à siéger, lors des adjudications des bois du Roi (15 novembre 1735 et 26 février 1737, f^{os} 75, v^o, et 76). — Ordonnances du grand maître : permettant aux religieux dominicains de la Châteaigneraie de faire abattre 26 ormes et 3 chênes, formant une avenue au pas de leur église, et 3 chênes épars, pour employer aux réparations de leur couvent, avec injonction de faire planter sur le même terrain 40 jeunes arbres de bonne essence (24 octobre 1766, f^o 76, v^o); — permettant aux religieux capucins de Fontenay de faire abattre 134 arbres dans l'enclos de leur maison, à la charge de les remplacer par même quantité de jeunes arbres (21 novembre 1766, *id.*). — Commission accordée par le grand maître à Michel Celo, comme sergent garde de la maîtrise de Fontenay (22 mai 1767, f^o 79, v^o). — Arrêt du Conseil d'État approuvant les conventions faites entre les héritiers de Simon-Pierre de la Corée, ancien évêque de Saintes, et le sieur Chasteigner de la Chasteigneraie, évêque actuel, et déchargeant les dits héritiers de toutes recherches pour coupes faites par anticipation (28 avril 1767, f^o 80). — Ordonnance du grand maître portant délivrance d'arbres sur les dépendances du prieuré de Saint-Paul-en-Gâtine et de la cure de Loge-Fougereuse (12 juin et 18 septembre 1767, f^o 80, v^o).

B. 1253. (Cahier.) — In-4^o, 68 feuillets, papier.

1767-1771. — Registre d'insinuations des édits, déclarations, arrêts et autres actes. — Ordonnances du

grand maître des Eaux et forêts du Poitou : concernant les bois du prieuré de Notre-Dame du Busseau (18 septembre 1767, f^o 1); — faisant délivrance de haliveaux dans les bois-taillis de la congrégation de la mission de Fontenay-le-Comte (7 août 1765, f^o 2, et 18 avril 1771, f^o 38); — portant enregistrement d'un arrêt du Conseil d'État qui permet au titulaire du prieuré de la Grassière de faire abattre 78 pieds d'arbres épars sur les dépendances du dit prieuré (4 mars 1768, f^o 3). — Lettre du même, adressée aux officiers de la maîtrise de Fontenay, pour réclamer leur avis sur une demande en délivrance d'arbres faite par le titulaire du prieuré de Notre-Dame de la Motte-Beaumont (5 juin 1767, *id.*). — Arrêts du Conseil d'État : concernant un bois situé dans la seigneurie de Libaud, paroisse de la Réorthie, et dépendant de l'abbaye de Fontevault (4 novembre 1766, f^o 3, v^o); — ordonnant la suppression de l'office de garde général sergent collecteur des amendes, restitutions et confiscations des maîtrises particulières du département du Poitou et ses dépendances (Poitiers, Châtelleraut, Angoulême, Bellac, Rochefort, Guéret, Montmarault, Cérilly, Moulins, Nevers, Niort, Fontenay-le-Comte et Cognac), créé par édit du mois de mars 1763, lequel sera exercé à l'avenir par commission, et réglant les gages et frais de chauffage des dits gardes généraux et des gardes particuliers ainsi que les conditions de leur réception; le dit arrêt suivi de lettres patentes y relatives (26 mai 1767, f^{os} 4, v^o, et 6); — concernant les bois de l'abbaye de Trizay (14 juin 1768, f^o 7, v^o). — Ordonnances du grand maître : prescrivant procès-verbal de visite des bois de l'abbaye de l'Absie (13 juillet 1768, f^o 9, v^o); — portant enregistrement d'un arrêt du Conseil d'État qui permet aux capucins de Fontenay de faire couper 30 ormes plantés dans leurs jardins (25 octobre 1768, f^o 11). — Commission d'arpenteur de la maîtrise de Fontenay accordée par le grand maître au sieur Durand (26 août 1768, f^o 10 v^o). — Arrêts du Conseil d'État, concernant les bois de l'abbaye de l'Absie (11 octobre 1768, f^o 11), et du prieuré de Château-Bourdin, paroisse de Saint-Pardoux (12 avril 1768, f^o 14, v^o). — Ordonnances du grand maître : portant enregistrement d'un arrêt du Conseil d'État, qui permet au curé de Saint-Martin du Gué-de-Veluire de couper 50 chênes épars sur les dépendances de la dite cure (17 novembre 1768, f^o 14); — faisant délivrance de 40 arbres épars sur les dépendances du prieuré de Mareuil (26 novembre 1768, f^o 15, v^o). — Arrêts du Conseil d'État : permettant au prieur, curé de Sainte-Christine de faire couper un canton de

bois de 9 arpents, dépendant du dit prieuré (26 avril 1768, f° 16). — Commissions accordées par le grand maître des Eaux et forêts du Poitou : à Jean Constantin, comme garde général de la maîtrise de Fontenay, conformément à l'arrêt du Conseil d'État et aux lettres patentes du 26 mai 1767, relatés ci-dessus (27 janvier 1769, f° 19) ; à Pierre-Jean-Baptiste Bardou et à Jacques Mounet, comme sergents gardes (20 janvier et 25 février 1769, f°s 19, v°, et 20). — Ordonnances du grand maître : portant qu'il sera incessamment procédé au mesurage et à la levée du plan figuratif du parc de l'Hermenault, dépendant de l'Évêché de la Rochelle (24 février 1769, f° 20, v°) ; — portant enregistrement de deux arrêts du Conseil d'État qui permettent de couper des arbres sur les dépendances du prieuré de Saint-Blaise (25 février 1769, f° 21) et du prieuré de Saint-Vincent de Tiffauges (10 mars 1769, f° 21, v°). — Arrêts du Conseil d'État portant règlement général pour les bois de l'ordre de Malte (12 octobre 1728, et 3 novembre 1767, f°s 17 et 26) ; bulle de son altesse sérénissime et sacré Conseil de Malte portant règlement sur le fait d'administration des bois de l'ordre, dépendant des commanderies des six grands prieurs de France, (texte en latin avec traduction française), (24 septembre 1767, f°s 22 à 26) ; lettres patentes du Roi sur le même objet (janvier et juin 1768, f°s 27, v°, et 29, v°). — Ordonnance du grand maître faisant délivrance de baliveaux dans les bois des prieurés de Puygelâme, la Vaudieu, le Braud, Mervent, Vouvent, Saint-Maurice-des-Noues et Champdeniers, dépendant du chapitre de la Rochelle (17 mars 1769, et 16 février 1770, f°s 30, et 34, v°). — Arrêt du Conseil d'État permettant à l'évêque de la Rochelle de faire abattre une portion de futaie dans le parc du château de l'Hermenault, « pour le prix en provenant en être employé d'abord à la construction d'une façade de la maison épiscopale du dit Evêsché (de la Rochelle) et aux réparations, changements et autres ouvrages qu'il sera nécessaire d'y faire pour la rendre agréable » (6 juin 1769, f° 30, v°). — Révocation par le grand maître, de Jean Constantin, en qualité de garde général, comme ne remplissant pas ses fonctions avec la célérité convenable au bien du service, et commission pour la même charge de René Roullin (31 août 1769, f° 32, v°). — Arrêts du Conseil d'État : concernant les bois du prieuré de Javarzay (9 janvier 1770, f° 33, v°) ; — permettant de faire abattre 85 ormes qui se trouvent autour des murs du jardin de la commanderie de Puyravault (23 janvier 1770, f° 35) ; — ordonnant qu'il sera incessamment procédé à l'adjudication de 47 arbres

qui existent sur la digue qui conduit au château de Secondigny, faisant partie du domaine de Sa Majesté (19 février 1771, f° 35) ; — permettant au titulaire du prieuré simple de Saint-Jacques de Bressuire et des chapelles de Notre-Dame de Pitié et Sainte-Catherine, desservies en l'église paroissiale de Saint-Jean de Bressuire, de faire couper tous les anciens arbres qui se trouvent dans les dépendances des dits bénéfices (23 octobre 1770, f° 36, v°) ; — concernant les bois du prieuré de Beaulieu-sur-Mareuil (12 mars 1771, f° 38, v°), et de l'abbaye de la Lande (19 mars 1771, f° 39, v°). — Ordonnance du grand maître portant qu'il sera incessamment procédé à la division des bois du prieuré des Moutiers-les-Mauxfaits (30 avril 1771, f° 41, v°). — Édit du Roi portant suppression de la Table de marbre de Paris (juin 1771, f° 42). — Commission de sergent garde de la maîtrise de Fontenay, accordée par le grand maître à François Gourmaud (6 septembre 1771, f° 45, v°). — Arrêts du Conseil d'État : permettant de faire abattre 850 arbres dans les bois dépendant du grand prieuré d'Aquitaine, ordre de Saint-Jean de Jérusalem (3 septembre 1771, f° 46) ; — permettant de disposer et faire couper dans les commanderies, bailliages et autres bénéfices des six grands prieurés du dit ordre, les bois futaies et taillis, baliveaux sur taillis et arbres épars désignés sur la requête présentée au Roi par le sieur Bailly de Fleury, chevalier, grand-croix de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur des commanderies de Bordeaux et de la Feuillée, ambassadeur extraordinaire près Sa Majesté, « contenant que la situation faite par le dit ordre en 1761, relativement aux armements prodigieux de la Porte, et celle que la guerre actuelle des Russes dans le Levant lui ont occasionnée, pour maintenir la neutralité des ports et rades des isles de Malte et du Gange, indépendamment de ce que lui coûte l'hospitalité qu'il ne cesse d'exercer envers toutes les nations, ainsi que les armements continuels, auxquels il est obligé par son institution pour le service général de la chrétienté épuiser les finances de la Religion » (9 juillet 1771, f° 47). — Répartition des bois entre les six grands prieurés de Saint-Gilles, d'Auvergne, d'Aquitaine, de Champagne, de Toulouse et de France (*id.*, f°s 47, v°, à 62). — Arrêt du Conseil d'État permettant de faire abattre des arbres dans les dépendances de l'office claustral du sacristain, en l'abbaye de l'Absie, et du prieuré de Saint-Maurice-des-Noues, membre de la dite abbaye (24 septembre 1771, f° 62). — Congé de cour et décharge accordés par le grand maître à Mathurin Bellière, entrepreneur des ouvrages et réparations

concernant la mense conventuelle de l'abbaye de l'Absie (29 octobre 1771, f° 63). — Lettre de monsieur de Beaumont au grand maître, au sujet du défrichement d'un petit canton de bois dépendant de l'abbaye de la Grâce-Dieu (7 janvier 1772, f° 63). — Déclaration du Roi portant règlement pour la procédure dans les matières sommaires et dans la matière des Tailles (27 janvier 1772, f° 63, v°). — Arrêt du Conseil d'État concernant les bois du prieuré de Saint-Paul-Montpenit (17 mars 1772, f° 67, v°).

B. 1254. (Cahier.) — In-4°, 16 feuillets, papier.

1772-1775. — Registre d'insinuation des édits, déclarations, arrêts et autres actes. — Ordonnance du grand maître des Eaux et forêts du Poitou portant qu'il sera incessamment procédé à la visite, reconnaissance et description de l'emplacement où le sieur Deladouespe du Fougeré se propose de construire une verrerie dans sa terre de l'Herbergement-Ydreau, près Saint-Fulgent (4 septembre 1772, f° 1). — Arrêt du Conseil d'État qui règle la perception des différents sous pour livre, perceptibles, en exécution de l'édit de novembre 1771, sur les différents droits de la ferme des domaines et autres concédés ou aliénés, à quelque titre que ce soit (22 décembre 1771, f° 1, v°). — Édit du Roi portant règlement pour l'instruction des contumaces (juillet 1773, f° 4). — Arrêt du Conseil d'État maintenant les Cordeliers du convent des Robinières dans la propriété d'un arpent de bois, formant ceinture autour du convent, et leur permettant de disposer de 40 baliveaux des plus anciens dans le dit bois (19 novembre 1772, f° 5). — Commission, à l'effet de marquer 30 pieds d'arbres en la commanderie des Fossés-Chalons, accordée par le commandeur des commanderies d'Ozon et Prailles, président, les chevaliers et frères de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, « assemblés en la ville de Doué en Anjou, pour la célébration de la vénérable assemblée du dit prieuré » (9 novembre 1774, f° 5, v°). — Lettres de provision accordées par Sa Majesté à François-Thomas Baille de Germon, avocat au Conseil supérieur de Poitiers, comme procureur du Roi de la maîtrise de Fontenay, en remplacement de Pierre-Thomas Baille, son père (31 décembre 1773, f° 6); réception du même au dit Conseil supérieur (2 mars 1774, f° 6, v°); attaches du grand maître portant installation du suppliant en la maîtrise (10 mars 1774, f° 7). — Ordonnance du grand maître faisant délivrance de baliveaux dans les bois de

l'abbaye de la Lande (24 janvier 1774, f° 7, v°). — Arrêt du Conseil d'État concernant les bois du prieuré de Bois-Roland (9 novembre 1773, f° 8). — Lettres de provision accordées par le Roi à Pierre-Fidèle Lemercier, comme greffier de la maîtrise de Fontenay, en remplacement de Pierre Berton, son aïeul (23 mars 1774, f° 10, v°); lettres de dispense d'âge pour le même (*id.*, f° 11); attaches du grand maître portant réception du suppliant en la maîtrise (8 avril 1774, f° 11, v°). — Lettres d'honneur accordées par le Roi à monsieur Germon, père (20 avril 1774, *id.*); attaches du grand maître portant enregistrement des dites lettres (29 avril 1774, f° 12). — Lettre du grand maître aux officiers de la maîtrise de Fontenay, pour la visite des bois du prieuré de la Maison-Dieu de Parthenay (6 août 1774, *id.*). — Ordonnances du même, portant qu'il sera incessamment procédé à la réception des réparations de la mense abbatiale de l'Absie (8 juillet 1774, f° 12, v°), et du palais épiscopal de l'évêque de la Rochelle (30 septembre 1774, f° 13, v°). — Commission accordée par le même à monsieur de Denant « pour commander et faire faire en sa présence, pendant deux années seulement, les jours de dimanche et feste, après la messe, des huées et chasses au loup » dans certaines paroisses de la maîtrise de Fontenay (4 octobre 1774, *id.*). — Arrêts du Conseil d'État: permettant au titulaire du prieuré de Saint-Jean-Baptiste de la Braudière de faire couper 3 arpents de bois mis en réserve dans ceux du dit prieuré (24 mai 1774, f° 13); — concernant les bois de la prévôté des Essarts (9 août 1774, f° 14); — permettant aux curé et habitants du Vieux-Pouzanges de faire couper et abattre des arbres pour la réparation du presbytère de la paroisse (14 octobre 1774, f° 14, v°). — Édit du Roi portant rétablissement de la Table de marbre supprimée par édit du mois de juin 1771 (juillet 1775, f° 15, v°). — Voir B. 1253.

B. 1255. (Cahier.) — In-4°, 25 feuillets, papier.

1700-1701. — Registre des procès-verbaux des officiers et gardes. — Procès-verbal dressé par le maître particulier, le lieutenant et le procureur du Roi de la maîtrise de Fontenay, assistés du greffier, portant saisie aux halles de la dite ville de brochetons, gardons et brèmes n'étant pas du tout à la maille et qui ont été envoyés sur-le-champ aux révérends pères capucins; le dit procès-verbal constatant en outre que d'autres poissons, également non conformes à l'ordonnance, ont été cachés par les délinquants et n'ont pu être expé-

diés tant aux prisonniers de la ville qu'aux hôpitaux et autres mendians (12 février 1701, f° 2). — Assignation à comparaître, contre Jacques Grolleau, seigneur de la Coudrelle, y demeurant, paroisse d'Aubigny, pour voir ordonner la confiscation de 12 carrés de bois, en la futaie de la dite seigneurie, lesquels avaient été exploités sans aucune permission (12 avril 1701, f° 6). — Procès-verbaux dressés par le maître particulier ou son lieutenant assisté du greffier : constatant les dégâts occasionnés par un incendie dans le mareau des minières des Essarts, en la forêt de Vouvent (17 avril 1701, f° 6, v°) ; — portant saisie d'un fusil, de la peau et de la viande d'un sanglier tué par le nommé Jacques Grangereau, contrairement aux ordonnances (21 avril 1701, f° 7) ; — portant visite des forêts de Secondigny et de la Ferrière (30 mai au 3 juin 1701, f° 16). — Procès-verbaux : d'adjudication d'un cheval, un poulain et trois juments trouvés pacageant dans la forêt de Secondigny et saisis par le lieutenant de la maîtrise de Fontenay, suivant le procès-verbal du 30 mai ci-dessus (4 juin 1701, f° 12, v°) ; — de saisie d'engins de fil, appelés eneroux et tonneaux, au nombre de 6 ou 7, n'étant pas à la maille du Roi, ni marqués aux armes de la maîtrise (21 juin 1701, f° 15, v°) ; — contre une trentaine de particuliers des villages du Nay et de la Jamonière, armés de pistolets, fourches de fer et gros bâtons, pour avoir voulu assassiner deux gardes qui amenaient des bestiaux par eux saisis dans le mareau des Ragotières (3 juillet 1701, f° 17) ; — contre le nommé Guillemoreau, demeurant au village de Tourtron, paroisse de Coulonges-les-Royaux, qui avait renfermé dans son enclos un chemin de servitude, sans permission des officiers de la maîtrise de Fontenay (29 novembre 1701, f° 23).

B. 1236. (Cahier.) — In-4°, 20 feuillets, papier.

1702-1703. — Registre des procès-verbaux des officiers et gardes. — Procès-verbaux de gardes : portant saisie de deux bateaux, d'un tramail, d'un fusil et de poissons sur les nommés Jacob Rousseau et Mathieu Cardinaud, qui pêchaient en la rivière royale de Sèvre (16 janvier 1702, f° 1) ; — constatant que, dans le grand chemin qui vient de Vouvent et autres lieux à Bourseguin, (paroisse de Bourneau), « il a été usupé du dit chemin la largeur de huit à neuf pieds... ce qui fait préjudice au public » (1^{er} mars 1702, f° 5) ; — portant contravention contre le marquis de la Sauvagère « et plusieurs autres gentilshommes, accompagnés de

deux piqueurs et autres personnes, tous à cheval, et trente à quarante chiens tant en relays qu'à la suite des piqueurs... lesquels auroient, comme dit est, commencé à chasser dans la forest d'Autin, canton des dites marches Sauverç, à force de bestes et chiens et à son de trompe », un cerf qu'ils ont poursuivi jusqu'au bourg de Pompaire, forcé au dit lieu et emmené à la Ferrière (4 avril 1702, f° 6, v°) ; — constatant l'abatage de futaies et d'un bois-taillis, dans lequel il n'a été laissé aucun baliveau, le tout contrairement à l'ordonnance, sur les dépendances de la maison de la Bodinatière, paroisse de Saint-Hilaire-de-Voust, (28 juillet 1702, f° 11, v°) ; — portant contravention contre le sieur de Lesvaudière, fils du sieur du Beugnon-Blouin, qui chassait avec un chien couchant et tirait sur des perdrix, dans les terres de la seigneurie de Bourneau (10 août 1702, f° 12, v°) ; — portant saisie d'une cavale, avec sa suite, qui pacageait et broutait dans la forêt de Maillezais (7 novembre 1702, f° 16). — Procès-verbal de la garde marteau de la maîtrise de Fontenay, assisté de deux gardes, à l'effet de marquer des baliveaux arrachés par le vent dans la futaie de la Moquetière (12 mars 1703, f° 17, v°).

B. 1237. Cahier. — In-4°, 20 feuillets, papier.

1711-1714. — Registre des procès-verbaux des officiers et gardes. — Procès-verbaux de gardes : portant saisie de fusils chez divers particuliers, riverains de la forêt de Vouvent, au bourg de Puy-de-Serre, au village des Guillotières, paroisse de Vouvent, aux villages du Nay et des Loges et au moulin Diet, paroisse de Mervent (1^{er} et 2 décembre 1711, f° 5, v°) ; — portant contravention contre les nommés Guillochet, père et fils, qui coupaient et agastaient des bois en la forêt de Vouvent, le long du chemin qui conduit de la métairie de Saint-Luc au bourg de Mervent, lesquels Guillochet « non comptant d'avoir manqué de m'étrangler et m'assassiner me guîètent journellement et me font guîéter avec des armes, dans la dite forest de Vouvent » (22 octobre 1712, f° 7) ; — portant contravention pour fait de chasse : contre Michel Rocher, fermier (7 août 1714, f° 19, v°), Lacroix Bourdet (8 septembre 1714, *id.*), les nommés Bonnerre, Richard et Savariau (25 octobre 1714, f° 20). — Procès-verbal de visite de la forêt de Vouvent par le garde marteau de la maîtrise de Fontenay, accompagné de deux sergents gardes (30 juillet 1714, f° 18).

B. 1258. (Cahier.) — In-4°, 24 feuillets, papier.

1715-1717. — Registre des procès-verbaux des officiers et gardes. — Procès-verbaux de gardes : concernant la visite générale de la forêt de Vouvent (7 juin 1715, f° 6, v°) ; — constatant l'abatage d'arbres dans la forêt de Maillezais, appartenant à l'évêque de la Rochelle, lesquels après avoir été coupés, et leurs bines fendues en bûches, étaient transportés par 5 charrettes à bœufs au château du dit Maillezais ; constatant, en outre, dans la même forêt, la présence de 20 pièces de bestiaux, tant juments que poulains, et qui n'ont pu être saisies, parce qu'« il se seroit survenu sur nous environ soixante personnes, tant de Maillezay, Souil que de la Porte de l'Isle, tous armés de battons, fourches de fer et autres instruments dangereux, lesquels nous ont menassé de nous tuer », si nous ne voulions pas restituer la seule jument que nous avions pu prendre (21 avril 1716, f° 15, v°) ; — portant perquisition autour de la forêt de Vouvent et villages circonvoisins, pour retrouver du bois coupé et volé dans le mareau de la Moquetière (12 mars 1717, f° 22).

B. 1259. (Cahier.) — In-4°, 4 feuillets, papier.

1717-1718. — Registre des procès-verbaux des officiers et gardes. — Procès-verbaux dressés : par le garde marteau de la maîtrise de Fontenay, concernant la visite générale de la forêt de Vouvent (6 septembre 1717, f° 1, v°) ; — par Bernard Grellier, sergent garde de la maîtrise de Fontenay, en conséquence de l'ordonnance du maître particulier du dit lieu, et sur le réquisitoire du procureur du Roi, à l'effet de constater l'existence d'une espèce de chaussée, construite en travers d'un chemin public, près le cimetière de Pissotte, et destinée à retenir les eaux et à les faire passer du chemin dans un jardin, dépendant de la maison du sieur Moulin, de telle sorte que « plusieurs habitans du dit Pissotte se plaignent qu'on n'y peut passer, lorsqu'il fait de la pluie, pour aller au service divin, qu'il y a tombé plusieurs personnes, (que) les charrières et voituriens n'y peuvent passer sans danger, un mestayer de la dite paroisse ayant esté l'année dernière trois carts d'eure et plus arrêté dans cet endroit » (31 mars 1718, f° 4, v°).

B. 1260. (Cahier.) — In-4°, 14 feuillets, papier.

1719-1720. — Registre des procès-verbaux des officiers et gardes. — Procès-verbaux de gardes : constatant que le curé des Moutiers-sous-Chantemerle a vendu des arbres sur le fond de sa cure, sans permission (8 février 1719, f° 1, v°) ; — portant rupture et saisie de filets et engins appartenant au nommé Lacaut, « pescheur de profession, tant de nuit que de jour, dépeuplant entierement la rivière (de Vendée) par certaine huille ou momie dont il trempe ses fillets et quy, de plus est, ne tient ny feu ny lieu, homme inutile et suspect » (16 mai 1719, f° 3). — Remontrance du procureur du Roi au maître particulier de Fontenay, à l'effet d'obtenir l'ouverture de la boîte à 3 clefs qui renferme le marteau de la maîtrise, vu l'absence du garde marteau, en ce moment à Paris, à l'effet de marquer les baliveaux réservés dans 74 arpents des bois futaies, appelés la Touche-Savary, dépendant de l'abbaye de l'Absie et vendus le 24 janvier dernier (20 mai 1719, f° 3) ; procès-verbal de martelage dressé en conséquence par le maître particulier (21 mai 1719, *id.*). — Procès-verbaux : de visite en la forêt de Vouvent, dressés par René Barraud, avocat en la cour et commis aux fonctions de la charge de garde marteau, « pour connoître les agasts, abus et mauvaises exploitations que nous croyons y avoir esté pratiquées » (25 et 26 septembre 1719, f°s 7, v°, et 8, v°) ; — de visite des bois de la Baugisière, par le même (15 et 16 avril 1720, f°s 12, v°, et 13).

B. 1261. (Cahier.) — In-4°, 30 feuillets, papier.

1720-1721. — Registre des procès-verbaux des officiers et gardes. — Procès-verbaux de gardes : dressé à la requête de maître Pierre Babaud, marchand et adjudicataire des bois de Savary, dépendant de l'abbaye de l'Absie, à l'effet de constater les dommages causés par un incendie allumé « témérairement et malicieusement » dans les susdits bois, le vingt-huitième jour du mois dernier (2 novembre 1723, f° 9, v°) ; — portant contravention contre des cavaliers du régiment de Toulouse, en quartier à Fontenay, qui avaient coupé plusieurs pieds de chêne dans la forêt royale de Vouvent (15 janvier 1725, f° 12, v°) ; — portant visite, des fruits récoltés sur 4 métairies appartenant à

monsieur Draud du Theil, saisis et séquestrés, à la requête du procureur du Roi de la maîtrise de Fontenay (20 et 27 août, 6, 20 et 26 septembre 1725, f^{os} 17 à 19, v^o). — Procès-verbal de visite de la forêt de Secondigny par le maître particulier, le procureur du Roi et le garde marteau, assistés du greffier (7 avril 1727, f^o 28). — Procès-verbal dressé par le garde marteau, à l'effet de requérir des poursuites contre plusieurs gardes de la maîtrise de Fontenay, savoir : 1^o Jacques Royer, de la paroisse de Vouvent, absent depuis plus d'un mois, et faisant actuellement office de recors auprès du sieur Audinet, huissier, du côté des Sables, 2^o le sieur Boutin, aussi absent depuis cinq semaines, à faire métive, « et même a acheté une quantité de bois des adjudicataires de la dite maîtrise, ce qui est contre les reiglemens de l'ordinaire et le voiture, tous les jours, dans la dite ville de Fontenay, ce qui les dérange tellement de leurs postes qu'il nous est impossible d'en pouvoir jouir pour faire nos visites », 3^o Jean Berton, de la paroisse de Mervent, absent depuis 15 jours, à la Rochelle, pour vendre des bois qu'il aurait aussi achetés des adjudicataires, 4^o et François Charon, de la paroisse de Vouvent, absent depuis quelques jours, à servir de recors au sieur Perreau, huissier audiencier de la dite maîtrise (2 août 1727, f^o 30).

B. 1262. (Cahier.) — 20 feuillets, papier.

1727-1733. — Registre des procès-verbaux des officiers et gardes. — Procès-verbaux dressés : par Hilaire Boutin, Jean Berton et François Charon, sergents gardes, portant contravention contre des cavaliers du régiment des cuirassiers habillés de bleu, en quartier à Fontenay, qui avaient coupé plusieurs pieds de chêne dans la forêt de Vouvent (3, 4 et 5 décembre 1727, f^o 2, v^o, — voir B. 1261); — par Antoine Joubert, commis et inspecteur pour la conservation des marais de Vix et Maillezaïs, portant saisie de rets ou filets prohibés, qui empêchent le cours de l'eau dans les canaux des dits marais (5 avril 1728, f^o 4). — Procès-verbal de rébellion dressé par Jean Pairault, premier huissier audiencier de la maîtrise de Fontenay, contre Jacques Royer, sergent garde de la forêt royale de Vouvent, décrété de prise de corps par le maître particulier du dit Fontenay (26 mars 1729, f^o 9), — voir B. 1261). — Procès-verbaux de comparaison au greffe : de Jean-Louis Palliot du Plessis, commis pour faire les fonctions de garde marteau à la place de son père, retenu par la maladie, à l'effet de déposer le marteau

du Roi dans sa boîte et y mettre une clef (24 septembre 1729, f^o 41, v^o); — de Louis-Alexandre Gazeau, chevalier, seigneur de la Boissière, la Brandasnière, Grosbreuil et autres lieux, à l'effet de déclarer que Jean Maurat, curé de la paroisse du dit Grosbreuil, a fait couper une futaie et d'autres arbres dépendant de sa cure, sans aucune permission du Conseil (24 décembre 1729, f^o 12); — de Antoine Fleury, fermier de la maison noble du Poiron, paroisse de Pissotte, à l'effet de déclarer que le sieur Babin, faiseur de fûts, de boisseaux et de grelles, demeurant au dit Pissotte « est un volleur de profession, qu'il volle nuitamment et journellement les bois du Roy, tant de lisière que taillis, même de balliveaux, tant anciens que modernes » (4 mars 1730, f^o 13, v^o). — Remontrance du procureur du Roi au maître particulier de Fontenay, à l'effet de faire rompre le cadenas attaché à la boîte renfermant le marteau, vu l'absence du garde marteau qui possède l'une des clefs (11 décembre 1730, f^o 15, v^o). — Procès-verbal dressé par Jean Gobert, sergent garde de la seigneurie de Pouzay, paroisse de Bécéleuf, contre Simon Coiffé, demeurant au village de Chambron, paroisse d'Ardin, pour faits de pêche et de chasse (20 décembre 1732, f^o 20).

B. 1263. (Cahier.) — In-4^o, 16 feuillets, papier.

1733-1736. — Registre des procès-verbaux des officiers et gardes. — Comparation au greffe de Clément-Simon Gravier, sieur de Pinardière, et de Louis Chaillot et Pierre Riché, journaliers, à l'effet de déclarer que lundi dernier, 7 du présent mois, ils trouvèrent dans un bois taillis, dépendant de l'abbaye royale de Jard, 8 pièces de bestiaux aumailles qui brouaient les gites, lesquelles ils ont amenées dans cette ville de Fontenay et déposées chez le nommé Raffon, dit La Forêt, cabaretier du faubourg du Puy-Saint-Martin (9 mars 1735, f^o 3, v^o). — Procès-verbaux dressés par Alexis-Léon Bonnet, seigneur de la Richardière, maître particulier : portant perquisition chez divers braconniers, sur ce que « nous avons appris que, depuis quelques jours, il a esté tué dans la dite forêt de Vouvent quantité de sangliers par plusieurs particuliers riverains » (14 décembre 1735, f^o 7); — portant visite générale de la forêt précitée (*id.*, f^o 7, v^o); — portant transport au même lieu, à l'effet de marquer au marteau les arbres « renversés par l'impétuosité des vents » ou « tombés par leur caducité » (25 janvier et 4 février 1736, f^o 12); — portant qu'il a appris que

le nommé Roché, tailleur d'habits, demeurant à Foussais, dit à Marie Soucheteau, une de ses domestiques : « que votre maître prenne garde à luy, car j'étais à boire, il y a quelques temps, dans un cabaret, au dit Foussay, où il y avoit certains quydams quy y estoient aussi à boire, quy se venoient fort de luy faire sauter la cervelle et conspiroient sa mort », d'où, « le dit sieur Bonnet, quy a un intérêt sensible de connoistre quy sont ces dits quydams, ne pouvant désormais faire aucune visite dans la forest de Vouvant sans mettre sa vie en risque, [a] dressé le présent procès-verbal, affin qu'il en soit informé » (5 avril 1736, f^o 16).

B. 1264. (Cahier.) — In-4°, 50 feuillets, papier.

1736-1741. — Registre des procès-verbaux des officiers et gardes. — Procès-verbaux dressés : par Alexis-Léon Bonnet, maître particulier de Fontenay, assisté de Jean-Louis Palliot du Plessis, garde marteau, concernant la visite générale : de la forêt de Secondigny (31 mai 1736, 19 mai 1738 et 25 avril 1741, f^{os} 5, v^o, 24, v^o, et 46, v^o), de la forêt de Vouvent (19 au 28 décembre 1736, 14 et 15 décembre 1738, 10 et 11 mai 1739, 12 au 14 juin 1740, 20 au 24 avril 1741, f^{os} 11, v^o, 29, 31, 38 et 45) ; — par Jean Constantin, garde général de la maîtrise, contre le sieur Vaslin de Bonne, pour avoir tué un sanglier dans la forêt de Vouvent et avoir injurié et maltraité le dit garde dans l'exercice de ses fonctions (9 décembre 1738, f^o 26) ; — par le maître particulier, ci-dessus, relativement à deux incendies qui avaient éclaté dans le bois du prieuré de Saint-Nicolas de la Chaise (2 mai 1740, f^o 34), et dans la forêt de Vouvent (6 mars 1740, f^o 39, v^o) ; — par François Charon et Simon Foucaud, sergents gardes, concernant l'arrestation et l'emprisonnement à Fontenay d'un nommé Hauriou, demeurant au Mazeau, paroisse de Saint-Michel-le-Clous, lequel, en compagnie de plusieurs autres, coupait du taillis dans la forêt de Vouvent (15 septembre 1740, f^o 42).

B. 1265. (Cahier.) — In-4°, 18 feuillets, papier.

1741-1743. — Registre des procès-verbaux des officiers et gardes. — Procès-verbaux dressés : par Théodore Daubant, sergent garde des bois, terres et seigneuries de la Bruyère et Bernevault, dépendant de l'abbaye royale de Fontevault, des châtellenies de la Baugisière, le Pin, Payré et les Loges, et des sei-

gneuries de Beaulieu et la Jonchère, concernant la saisie de 64 brebis et 2 chèvres qui brouaient et agitaient les haies d'une pièce de terre appelée la Dieu-me-garde, partie en vigne et en terre labourable, dépendant de la seigneurie de Beaulieu (9 novembre 1741, f^o 1) ; — par Pierre-Thomas Bialle de Germon, procureur du Roi de la maîtrise de Fontenay, assisté du greffier, concernant la visite générale de la forêt de Vouvent (29 et 30 août 1742, f^o 10) ; — par Alexis-Léon Bonnet, maître particulier, assisté de garde marteau, concernant la visite de la même forêt (22 et 23 avril 1743, f^o 14), et celle de la forêt de Secondigny (28 au 30 avril 1743, f^o 15, v^o).

B. 1266. (Cahier.) — In-4°, 26 feuillets, papier.

1743-1747. — Registre des procès-verbaux des officiers et gardes. — Procès-verbaux dressés par Alexis-Léon Bonnet, maître particulier de Fontenay : constatant diverses contraventions commises par le sieur Berton, greffier et notamment la substitution qu'il a faite dans une sentence du nom de Jean-Baptiste-Nicolas Savary, lieutenant de la maîtrise, comme maître particulier, au lieu et place du dit Bonnet, véritable titulaire, « ce qui est une entreprise et un mépris formel à tout ce que doit respecter le sieur Berton, notre greffier, et une affectation des plus marquées aux prérogatives de notre charge » (12 mai 1744, f^o 6, v^o) ; — réclamant information du procureur du Roi, sur ce qu'au mépris des ordonnances, « le deux et trois du mois d'avril dernier, jours du jeudy et vendredy de la semaine sainte, il a été fait en la forest de Vouvant des chasses aux sangliers et cerfs par les sieurs d'Escoubleau, Masourie, Raison des Oullières, Pierre Vendée, et autres personnes, ayant à leur teste le sieur Berton, greffier de cette maîtrise » (15 mai 1744, f^o 6) ; — portant plainte contre le sieur Savary, ci-dessus désigné, « qui veut s'emparer des droits attribués à notre office de maître particulier gradué et nous les frustre, en faisant ce que nous devons faire, puisqu'il résulte des preuves complètes qu'il a fait en différents temps exercice de juridiction, pendant que nous estions mesme présent au dit Fontenay, sans attendre les délais portés par les susdits arrests, pourquoy nous faisons contre luy réserve de la répétition des sommes par luy mal à propos reçues pour la réception des dits gardes et autres instructions » (5 juin 1745, f^o 14, v^o).

B. 1267. (Cahier.) — In-4°, 50 feuillets, papier.

1712-1754. — Registre des procès-verbaux des officiers et gardes. — Procès-verbaux dressés : par Alexis-Léon Bonnet, maître particulier de Fontenay, Jean-Baptiste-Nicolas Savary, lieutenant, Pierre-Thomas Biaille, procureur du Roi, et Jean-Louis Palliot, garde marteau, « en vertu des ordres verballes à nous données par monsieur de Bazoncourt, grand maître des Eaux et forêts de France au département de cette province de Poitou, portant qu'il sera, en notre présence, procédé à l'arpentage des domaines des riverains de la forest de Vouvant, dépendant de cette maîtrise, par les arpenteurs d'icelle, pour constater la quantité de toises de fossés que chacun des dits riverains a à faire faire entre son domaine et la dite forest, pour ensuite icelle forest estre bornée par le dit sieur le grand maître » (1^{er} février, 8 mars, 29 mars, et jours suivants de l'an 1745, f^o 3, v^o, 5, v^o, et 6); — par quatre sergents gardes de la forêt royale de Vouvant, concernant l'arrestation d'un nommé Sarazin et son emprisonnement à Fontenay (9 septembre 1751, f^o 28; — par Jean Grelier, sergent garde de la seigneurie de la Caillière, de Nizeau et de la Landière, portant contravention contre le nommé Soullard, du faubourg des Loges de Fontenay qu'il avait trouvé « armé d'un fusil, avecq un lièvre dans sa carniasière » (16 avril 1753, f^o 38, v^o); — par Augustin-François Jolly de Saint-Picq, maître particulier de Fontenay, concernant la visite de la forêt royale de Vouvant (4 au 8 mars 1754, f^o 48, v^o).

B. 1268. (Cahier.) — In-4°, 14 feuillets, papier.

1751-1755. — Registre des procès-verbaux des officiers et gardes. — Procès-verbaux dressés par Pierre-Thomas Biaille de Germon, procureur du Roi de la maîtrise de Fontenay, à l'effet de constater : si le sieur Bernardeau de Lespinay « a fait séparer ses domaines d'avec la dite forest (de Vouvent) par bornes et fossés, conformément aux sommations qui luy ont esté cy-devant faites, en vertu de l'arrest du Conseil du 14 octobre 1698 et de l'ordonnance de monsieur le grand maître du 4 août 1735 » (8 avril 1755, f^o 8, v^o); si le sieur Mouillebert de Paysee a fait de même séparer les domaines dépendant de la maison du Poiron, sise paroisse de Pissotte (9 avril 1755, f^o 9).

B. 1269 (Cahier.) — In-4°, 30 feuillets, papier.

1755-1759. — Registre des procès-verbaux des officiers et gardes. — Procès-verbaux dressés par Jolly de Saint-Picq, maître particulier de Fontenay : contre Jean Constantin, garde général de la dite maîtrise, lequel, convoqué pour 9 heures du matin en l'hôtel du dit maître particulier, était arrivé dès 7 heures et « nous auroit répondu avecq un air impertinant et d'un ton hault, son chapeau sur la teste, qu'il n'avoit point d'heure marquée et que sy nous ne luy avions pas fait dire de venir icy qu'il n'y seroit pas venu de dix ans — à quoy nous luy aurions dit, est-ce ainsy que l'on en uze et que l'on fait son devoir ? — il nous auroit répliqué que son père avoit de l'honneur, qu'il en avoit aussy, qu'il s'embarassoit peu de la bandollière, et sy monsieur le grand maître ne luy donnoit pas de gages, il la remettoit au greffe, qu'il estoit piequé, lors de notre visite générale sur les eaux et la rivière du Lay, nous aurions préféré le greffier à luy pour coucher en notre chambre, en l'auberge du bourg de Mareuil, et aurions fait sortir de notre chambre sa bandollière et sa casaque... ce quoy nous a obligé de lui dire : retirez-vous avec votre honneur et votre air impertinant de nous parler de la sorte et de nous manquer de respect » (20 juillet 1755, f^o 2); — contre le même Constantin qui, étant passé à cheval devant la maison seigneuriale du village de Grange, paroisse de Charzay, où monsieur de Jolly était en train de se rafraichir avec monsieur d'Escoubleau, curé de Chaix, et questionné d'où il venoit, « nous auroit répondu à son ordinaire, d'un air insolent et impertinant, d'un ton hault, son chapeau sur la teste, qu'il venoit d'où il luy plaisoit et qu'il iroit où qu'il voudroit... et ensuite il se retira en siphlant et disant : je ne suis pas fâché de mon voyage » (28 juillet 1755, f^o 2, v^o). — Procès-verbaux dressés : par Jean Palliot du Plessis, garde marteau, contre Jean Cornuau, sergent garde de la maîtrise, et autres, pour avoir tué et recelé un sanglier (26 octobre 1756, f^o 11); — par Jacques Boutin, sergent garde de la maîtrise, assisté de Plumant, garde de la seigneurie de Bourneau, concernant une perquisition « dans le dit bourg de Bourneau, m'estant aperçu plusieurs fois d'un brigandage de certains habitants qui se pourvoient là où ils peuvent, pour avoir du bois de chauffage et autres commodités » (29 janvier 1758, f^o 20). — Visite générale des forêts de Secandigny et de Vouvent (12 au 17 avril 1758, f^o 23, v^o, à 26).

B. 1270. (Cahier). — In-4°, 47 feuillets, papier.

1759-1767. — Registre des procès-verbaux des officiers et gardes. — Procès-verbaux dressés : par Jean Constantin, garde général, désigné à l'article précédent, contre le nommé Babin, de la paroisse de Pissotte, pour vol de bois (8 octobre 1759, f° 2, v°) ; — par Pierre Billaud, garde de la forêt du marquisat de la Chaise-le-Vicomte, pour saisie de bœufs pâturant dans la dite forêt (25 septembre 1762, f° 14) ; — par Jean-Baptiste-Nicolas Savary, lieutenant particulier de la maîtrise, Palliot du Plessis, garde marteau, Jean-Baptiste Constantin, garde général, et Jean Constantin, commis-greffier, aux fins de la visite générale des rivières de Vendée et de la Sèvre-Niortaise, de la forêt de Vouvent, de la rivière du Lay et de la forêt de Secondigny (26 avril au 8 mai 1765, f°s 29 à 34, v°) ; — par le lieutenant particulier ci-dessus, portant que, « après avoir fait assembler par une publication des ordonnances, à yssues de grandes messes, pour se rendre à la huitaine avec tambours, corps de chasse et autres instruments propres à faire les chasses aux loups, » nous nous serions transportés avec deux gardes au bourg de Veluire, et là, après avoir fait l'appel des habitants par leurs noms et visité leurs fusils, « nous les aurions fait conduire et partir autour du bois de Veluire, où après estre entrés avec les batteurs du costé du midy et avoir fait battre les dits bois sans rien trouver, nous aurions fait deffilier les fusilliers autour des bois de Brunissard et la Saint-Brandière, et après qu'ils ont esté partis, nous aurions fait entrer les batteurs dans les dits bois, du costé du nord, dont il seroit sorty un loup, qui auroit été tué sur la place, et ensuite deux autres qui ont été très dangereusement blessés et dont un fût trouvé mort par un habitant de la paroisse de Vix, qui apporta le lendemain la teste chès le subdélégué de cette ville » de Foutenay (20 avril 1767, f° 46).

B. 1271. (Cahier). — In-4°, 51 feuillets, papier.

1767-1774. — Registre des procès-verbaux des officiers et gardes. — Procès-verbaux dressés : par François Duseptz, sergent garde, demeurant au château de la Mesnardière, paroisse de Saint-Pierre-du-Chemin, contre le sieur Faucher, prieur curé de la paroisse de Moulleron, pour abatage d'arbres, sans permission,

sur les terres de son prieuré (5 janvier 1769, f° 7) ; — par Charles-Auguste-Jean-Louis Bonnamy de Bellefontayne, maître particulier, et Pierre-Thomas Bialle de Germon, procureur du Roi, portant visite pour la constatation des délits commis sur les terres susdites (1^{er} mars 1769, f° 9, v°) ; — par René Roulin, garde général et collecteur des amendes, au sujet d'un incendie dans le triage de Pellegache (22 avril 1771, f° 19, v°). — Ordonnance de Pierre Cosson de Guimps, grand maître des Eaux et forêts au département du Poitou, rendue à la requête de Mathurin Bellière, entrepreneur des réparations adjudgées par la mense conventuelle de l'Absie, portant que le sieur Bonnamy de Bellefontayne, désigné ci-dessus, assisté de tel expert qu'il nommera d'office, procédera à la visite et réception des dites réparations (14 août 1770, f° 21, v°) ; procès-verbal dressé en conséquence et concernant les travaux faits : sur les métairies de la Bourdandelière (f° 22), du Grand Freignier (f° 23, v°), des Alleux (f° 24), de la Rémondrière (f° 26), de la Braudière (f° 27, v°), de Lumeau (f° 28, v°) ; sur les bâtiments du chapelain (f° 31), du prieuré (f° 32, v°) ; sur les métairies de la Martraye (f° 33, v°), du Grand Noyer (f° 35), de la Salmatière (f° 35, v°) de la Mulotière (*id.*), du Treuil (f° 36) et de la borderie du Moulin du Bois (f° 37, v°), (26 juin au 8 juillet 1771). — Procès-verbaux dressés : par Charles Palliot du Plessis, garde marteau, contre monsieur de la Muzanchère, pour arrachage de branches de bois, sans autorisation, dans deux futaies dépendant du château de la Bretauidière, paroisse de Saint-Philbert-du-Pont-Charrault (25 septembre 1772, f° 44, v°) ; — par le maître particulier, le procureur du Roi et le garde marteau, assistés du greffier, portant visite de la forêt de Vouvent, à l'effet d'obliger les propriétaires riverains dont les domaines ne sont point séparés de la dite forêt, à se clore par des fossés et des bornes dans les endroits convenables (10 au 22 juillet 1774, f°s 48 à 51, v°).

B. 1272. (Cahier). — In-4°, 32 feuillets, papier.

1774-1782. — Registre des procès-verbaux des officiers et gardes. — Ordonnance du maître particulier, rendue sur la remontrance du procureur du Roi, portant son transport sur les dépendances de la chapelle de Sainte-Anne de l'Herbergement, paroisse de Sainte-Florence, à l'effet de constater l'abatage d'un certain nombre d'arbres, sans autorisation (1^{er} février 1776, f° 8, v°) ; procès-verbal dressé en conséquence

(5 au 7 février 1776, f^s 9 à 10, v^o). — Procès-verbaux de visite dressés par le garde marteau : sur ce « que tels riverains de la forest royalle du dit Vouvent se sont, depuis quelque temp, avisés d'envoyer paître leurs bestiaux dans les jeunes rais des ordinaires 1770, 1771 et 1772 et même de les laisser coucher et d'y construire des loges, notamment ceux des villages de Puy Chabot, paroisse de l'Orbric, du Mazeau, de la Jonchère, de la Lourie, paroisse de Saint-Michel-le-Clous, ceux des moulins de Bruleau, de Doreau, et autres des environs » (26 mars 1776, f^o 10, v^o); — concernant la forêt de Secondigny (18 septembre 1777, f^o 15, v^o). — Procès-verbaux de chasse dressés : par François Papot, sergent garde de la forêt de Secondigny, contre trois habitants du village de la Bâtie, paroisse de Fenioux, et un quatrième du village de la Combe, paroisse de Beugnon qui « avoient chacun un fusil à la main... et se sont dispersés, l'un d'un côté et l'autre de l'autre, avec un lièvre qu'ils emportoient » (27 mars 1780, f^o 26, v^o); — par Ferdinand Labbe, sergent garde de la baronnie de Sainte-Flaive, contre Jacques Ruchaud, métayer, pour le même fait que les précédents (14 juin 1782, f^o 32, v^o).

B. 1273. (Cahier.) — In-4°, 27 feuillets, papier.

1783-1790. — Registre des procès-verbaux des officiers et gardes. — Procès-verbaux dressés par Michel Prudhomme, sergent garde de la conservation de la chasse de la forêt de Vouvent, demeurant dans la ville de Vouvent, nommé par monsieur Walsh, conservateur de la chasse de la dite forêt : contre le marquis de Guron, demeurant au château de la Boursière, paroisse d'Antigny, et autres, lesquels chassaient avec plusieurs chiens courants un cerf puis deux biches (27 octobre 1783, f^o 3, v^o); — contre quatre particuliers, dont deux de la paroisse de Mervent, et les deux autres inconnus, armés chacun d'un fusil, et ayant avec eux un chien mâtin qui était à la voie d'un sanglier (16 juillet 1786, f^o 10, v^o); — contre le sieur d'Hillierin-Présec, demeurant paroisse de Pissotte, lequel chassait, armé d'un fusil à deux coups et accompagné de quatre chiens courants (28 mars 1787, f^o 14, v^o). — Procès-verbaux de visite générale de la forêt de Vouvent dressés par le maître particulier, accompagné du garde marteau et du greffier (29 au 30 mai 1786, f^o 11 — 4 au 7 juillet 1787, f^o 15 — 5 au 7 août 1788, f^o 19, v^o) — 15 au 18 juillet 1789, f^o 23, v^o). — Procès-verbal dressé par le garde marteau, à l'effet de délivrer aux officiers de la Basoche de Fontenay, et conformément à la lettre

du surintendant des finances de monseigneur le comte d'Artois, en date du 14 mars dernier, un arbre destiné à être planté le 1^{er} mai prochain devant le palais de la dite ville de Fontenay (1^{er} avril 1789, f^o 22).

B. 1274. (Cahier.) — In-4°, 24 feuillets, papier.

1741-1743. — Registre des procès-verbaux de pêche et chasse. — Procès-verbaux dressés par les officiers de la maîtrise et concernant les luées et chasses aux loups (voir B. 1270) : dans la forêt de Maillezaïs (19 février et 25 mars 1741, f^s 1, et 1, v^o, 4 mars 1742, f^o 7, v^o, 23 février 1744, f^o 19, v^o), et 22 mars 1744, f^o 21); dans la forêt de Sainte-Gemme, près Luçon (11 février 1742, f^o 8, v^o, 23 décembre 1742, f^o 13, v^o, et 22 mars 1744, f^o 20); dans la forêt de Vouvent (18 février 1742, f^o 9); dans les Bois Pingon, paroisse de Saint-Cyr-des-Gâts (17 avril 1742, f^o 10); dans les bois de la paroisse de Saint-Laurent de la Salle, dépendant du château de la Gallière (1^{er} mai 1742, f^o 10, v^o); dans les bois des Jaudonnieres, paroisses de la Jaudonnière et de Saint-Hilaire-du-Bois (22 mai 1742, f^o 11, v^o, 29 mai 1743, f^o 16, v^o, et 26 avril 1744, f^o 21, v^o); dans la forêt de Velluire (26 mai 1743, f^o 15, 26 avril et 2 mai 1744, f^s 22, et 22, v^o); dans les bois de Bourneau (3 juin 1743, f^o 15, v^o); dans les bois de Renouard, paroisse de la Chapelle-Théner (23 janvier 1743, f^o 16); dans les bois de Lépaux, paroisse de Marsais (24 janvier 1743, f^o 16, v^o); dans les bois de Lépinay, paroisse de Saint-Sigismond (30 novembre 1743, f^o 18); dans les marais de Sainte-Christine (7 décembre 1743, f^o 18, v^o); dans les bois de la grande-Dorderie et Menias, paroisse de Faymoreau (19 avril 1744, f^o 21); dans les bois marais d'Époué (5 mai 1744, f^o 23); dans les Bois Rouault, dépendant de la Rousse-lière, paroisse de Cheffols (27 mai 1744, *id.*). — Lettre de monsieur de Bazoucourt, grand maître des Eaux et forêts du Poitou, au garde marteau de la maîtrise de Fontenay le félicitant sur le succès d'une chasse aux loups, faite le 6 mars 1741, bien qu'elle était malheureusement marquée par un fâcheux accident, préconisant ce genre de chasse, « dont l'usage quoique très utile estoit abandonné depuis sy longtemps qu'elle n'estoit presque plus connue », et prescrivant enfin deux chasses aux loups par an dans chacun des cantons de la maîtrise (17 avril 1741, f^o 3, v^o). — Procès-verbaux dressés par le maître particulier, concernant la visite générale des rivières du Lay (17 avril 1741, f^o 2, v^o), de la Vendée et de la Sèvre (1^{er} mai 1741, f^o 3, et 4 mai

1744, f° 22). — Procès-verbaux de gardes, pour délits de pêche et de chasse (*passim*). — Comparution au greffe : de divers particuliers, à l'effet de faire marquer du coin de la maîtrise des filets appelés « seines » (*passim*) ; — de André Rochard, avocat en Parlement, autorisé de Ambroise Rochard, son père, également avocat, à l'effet de dénoncer les nommés Hédaïn, père et fils, se disant gardes du seigneur de Champagné, pour avoir menacé et injurié les plaignants qui chassaient sur des terres dépendant de la Pironnière, appartenant au sieur Rochard père, et tenues en hommage de la baronnie de Champagné (26 août 1744), f° 24). — Procès-verbaux dressés par Pierre Cadaveu, sergent garde de la maîtrise, au sujet du cadavre de François Tallineau, de la paroisse de Benet, trouvé noyé à l'écluse du Sablon (6 et 7 juin 1744, f°s 23, et 23, v°).

B. 1275. (Cahier.) — In-4°, 36 feuillets, papier.

1744-1752. — Registre des procès-verbaux de pêche et chasse. — Procès-verbaux dressés par les officiers de la maîtrise et concernant les huées et chasses aux loups : dans les bois d'Écoué et Doix, Faymoreau, Lépaux, Rouault et dans les forêts de Maillezais, Sainte-Gemme et Velluire tous désignés à l'article précédent ; dans les bois d'Épagne, du prieuré de Bonneray et de la Briandière, paroisse de Puy-de-Serre (5 mars 1744, f° 2, v°) ; dans les bois des paroisses de Bécéleuf et de Xaintray (29 avril 1744, f° 3, v°) ; dans les bois de l'Hermenault (5 mai 1741, f° 4, v°, 19 mai 1746, f° 16, 25 juillet 1751, f° 30, v°) ; dans la forêt de Chantemerle (20 mai 1744, f° 5, v°) ; dans les bois de la garenne du Coudreau, paroisse de Saint-Sigismond (26 mai 1744, f° 6) ; dans les bois abraïes de la paroisse de Nalliers (6 novembre 1748, f° 22) ; dans les bois de la Touche-Marion, paroisse de Fenioux (12 mai 1751, f° 27) ; dans les bois de la paroisse de Chasnais (24 mai 1751, f° 28). — Procès-verbaux de garde contre divers particuliers pour avoir fait rouir du lin dans les rivières (*passim*). — Comparution de pêcheurs au greffe pour faire marquer leurs filets (*passim*). — Procès-verbaux pour fait de chasse, dressés par le maître particulier de Fontenay : contre le sieur Jolly de Saint-Picq, bourgeois (29 août 1751, f° 31) ; contre le même, son frère aîné, capitaine au régiment de Picardie, et le sieur Parenteau-Dubeugnon, conseiller en la sénéchaussée de Fontenay (22 octobre 1751, f° 32). — Comparution au greffe de Louis-Joseph Maréchal, chevalier, seigneur de Fougeré, demeurant en

son château de la Batardraie, susdite paroisse, à l'effet de dénoncer Henri-Frédéric Maréchal, chevalier, seigneur de Poiroux, fils cadet de Gilbert Maréchal, chevalier, baron du dit Poiroux, demeurant au château de Buchignon, paroisse de Fougeré, lequel, au mépris de toutes les ordonnances, se donne la liberté « de chasser sur toutes sortes de gibier et bestes rousses prohibés par les ordonnances, et dans des temps défendus et notamment, il y a environ dix-huit mois, que le dit seigneur, chevalier de Poiroux, atroupé d'une infinité de païsants, fit assassiner et tuer une biche avecq son fant, dans la forest de Buchignon, paroisse de Fougeré, et cela un jour de saint dimanche » (17 mars 1752, f° 35, v°).

B. 1276. (Cahier.) — In-4°, 48 feuillets, papier.

1753-1756. — Registre des procès-verbaux de pêche et chasse. — Procès-verbaux dressés par les officiers de la maîtrise et concernant les huées et chasses aux loups dans le bois de Lépaux et dans les forêts de Maillezais et Velluire, désignés aux articles précédents. — Comparution au greffe : de Maximilien Boutou, chevalier, seigneur de la Baugisière, paroisse de Saint-Michel-le-Clous, à l'effet de dénoncer le curé de Saint-Hilaire-sur-l'Autise, lequel « a chassé et chasse journellement et en temps prohibé... sur les fiefs, terres et seigneuries de Saint-Étienne-des-Loges, appartenant au dit seigneur de la Baugisière, sur toute sorte de gibiers poil et plume et même tue les chiens qu'il rencontre » (12 mai 1753, f° 2, v°) ; — de Charles Pichard, curé de Saint-Jean-de-Velluire, à l'effet de dénoncer les nommés Lhomedé et Maillaud, beaux-frères, fariniers, demeurant au Grand-moulin de Velluire, paroisse du dit lieu « qui ont vollé et emporté une haye vive quy renferme partye du fief du Grand-Moulin, dépendant de la cure du dit sieur Pichard, et ont aussy coupé cinq ormes de la hauteur de douze piéds et les ont réduits à trois piéds de hauteur qu'ils ont pareillement vollé et emportez chez eux » (7 décembre 1753, f° 5, v°). — Procès-verbaux dressés : par Augustin-François Jolly de Saint-Picq, maître particulier de Fontenay, contre le sieur de Guron, de la paroisse d'Antigny, pour à lui parlant, avoir proféré des injures et insultes contre les officiers de la dite maîtrise, en demandant « si il estoit vray que l'on informoit encore contre luy » (16 février 1754, f° 7) ; — par Pierre Foubert, sergent garde, contre plusieurs habitants de la ville de Fontenay, pour avoir jeté des immondices dans la rivière de Vendée (8 juin 1754,

fr 8, v°) ; — par le maître particulier ci-dessus, contre le sieur Dupuy, avocat, pour le même délit (18 mars 1755, fr 13) ; — par le même, contre les sieurs Du Mesnil, baron de Denant, Du Mazeau, jadis officier du régiment Dauphin-Dragons, et le sieur Fleury servant en la marine « lesquels, nous ayant aperçus, auroient sur l'heure monté à cheval malgré nos defences plus polies qu'ils ne méritoient, nous auroient regardé avecq le dernier mépris et la dernière impolitesse, quoy que chez nous, et seroient entrés en chasse avecq quatre chevaux et quatre lévriers... et malgré nos instances auroient traversé tous nos froments et seigles devant nous, plus de trois quarts de lieue » (19 mars 1755, fr 13) ; — par Jean Morceteau, sergent garde, contre trois marchands poulaillers, arrêtés par lui à l'entrée du bourg de Nalliers, lesquels avoyent sept chevaux chargés de chapons et autres espèces de volailles et de différents gibiers et entre autres de onze lièvres » (29 janvier 1756, fr 16, v°) ; — par des sergents gardes de la maîtrise, contre divers, pour avoir fait rouir du chanvre, dans la rivière de l'Autise (16 et 18 août 1756, fss 18 et 18 v°). -- Procès-verbaux de visite des rivières de l'Autise, la Sèvre, le Lay et la Vendée, par le maître particulier de Fontenay (28 au 31 mai 1754, fr 9, 28 avril au 2 mai 1755, fr 13, v°). — Enregistrement du procès-verbal dressé par Jacques Biraud, notaire et procureur des chàtellenies de Chantemerle, demeurant au château de Létorière, paroisse de la Chapelle-Seguin, commissaire des chasses aux loups, en vertu de la commission à lui accordée par les grands maîtres des Eaux et forêts de Poitou, contre le nommé Louis Brossard, garde des bois de l'abbaye royale de l'Absie, pour s'être ingéré et avisé assez fréquemment de commander et faire faire de son propre mouvement des chasses aux loups, notamment le 29 décembre dernier, où il enjoignit aux habitants de se trouver le mardi suivant 31 dans les bois de la dite abbaye, en ajoutant « avec autant de malice que d'efronterie » que la chasse se ferait « malgré Biraud, et s'il nous y assiste il nous servira de chien et de matin », etc. (15 février 1755, fr 11, v°).

B. 1277. (Cahiers.) — In-4°, 32 feuillets, papier.

1701-1702. — Registre incomplet des audiences. — David Brisson, adjudicataire des bois taillis de la forêt de Vouvent pour 1699, demandeur en paiement de la somme de 134 livres, pour vente de bois, contre Jean Yvon, marchand, acquéreur (13 mai 1701, fr 4, v°).

— Le procureur du Roi de la maîtrise et les prieur, religieux, chanoines réguliers de l'abbaye de Notre-Dame de Jard, demandeurs en crime de chasse, port d'armes et violences contre Jean Giraud (29 juillet 1701, fr 11, v°). — Louis Aymon, chevalier, seigneur, baron de Belleville et de la chàtellenie de Beaulieu-sous-la-Roche, demandeur en crime de vol de bois, contre Pierre Massé, notaire et François Massé, son fils (31 mars 1702, fr 27). — Procès-verbal d'installation de François Porcheron, sieur de Périgné, en qualité de maître particulier de la maîtrise de Fontenay (19 mai 1702, fr 31).

B. 1278. (Cahier.) — In-4°, 46 feuillets, papier.

1702-1703. — Registre incomplet des audiences. — Maximilien Boutou, chevalier, seigneur de la Baugisière, demandeur en continuation de la visite commencée sur tous les bois dépendant de la dite seigneurie, contre Jacques Panou, sieur de la Roche, Élu à Fontenay (30 juin 1702, fr 3, v°). — Pierre You, marchand, contre François-Gabriel Scrin et Pierre Barriet, marchands, au sujet « d'un hatellier de trois hommes à faire feüllard » qui devait être fourni par ces derniers (4 août 1702, fr 9). — François Des Francs, écuyer, contre César Des Francs, écuyer, seigneur de Saint-Denis, Louis de Belhoir, écuyer, seigneur de Chaligny, et Antoine David, au sujet de la propriété d'une jument isabelle et de mules qui passaient dans un bois du requérant (18 août 1702, fr 11, et 2 mars 1703, fr 33, v°). — Hicrôme Vandrin, sieur de la Bretonnière, contre Pierre Robert, procureur du Roi de la maîtrise de Fontenay, à l'effet d'obtenir un nouveau récolement des bois de la Ferrière et d'Autin (15 septembre 1702, fr 12). — Commission de procureur du Roi de la maîtrise, accordée par Henri Milon, grand maître des Eaux et forêts du Poitou, à François Rodé, jusqu'à ce qu'il puisse se faire recevoir définitivement (22 septembre 1702, fr 13, v°). — Le procureur du Roi, demandeur en condamnation à la somme de 730 livres d'amende, contre trois métayers de la paroisse de Maillezais, pour avoir empêché le séquestre de 50 pièces de bestiaux à eux appartenant et trouvés pacageant dans la forêt du dit lieu (1^{er} décembre 1702, fr 23, v°). — Barthélémy Fournier, huissier audiencier au siège royal de Fontenay, demandeur en reconnaissance de billet et promesse, contre Jean Rambaud, sergent royal (19 janvier 1703, fr 27). — Le procureur du Roi, contre monsieur Jacques de La Bruère,

économiste séquestre de l'évêché de la Rochelle, à l'effet de faire apporter et représenter devant les officiers de la maîtrise les procès-verbaux d'arpentage avec plan figuré et bornes de tous les bois dépendant du dit évêché (16 mars 1703, f^o 35, v^o). — Le même demandeur comme dessus contre l'abbé de Nieul (11 mai 1703, f^o 43).

B. 1270. (Cahier.) — In-f^o, 30 feuillets, papier.

1703-1704. — Registre des audiences. — Le procureur du Roi, demandeur en établissement de commissaire séquestre aux bois futaiés des Châtaigneraies, paroisse d'Avrillé, coupés et transportés sur les ports de Jard et Saint-Benoît, contre Isaac Daniau, sieur de la Vergne (19 octobre 1703, f^o 1, v^o). — Le même demandeur en condamnation à l'amende pour abattage illicite de bois, contre Jean-François de Lescurie, évêque, baron de Luçon (*id.*, f^o 2, v^o) : contre Louis-Jean-Charles-Urbain de La Touche-Limouzinière, chevalier, seigneur de la Vergne-Greffaud (23 novembre 1703, f^o 8) ; contre Étienne de Champflour, évêque de la Rochelle (*id.*, f^o 9) ; contre Antoine Racodet, écuyer, sieur de Saint-Martin (29 février 1704, f^o 21, v^o). — Le même demandeur en fourniture de procès-verbaux d'arpentement, plans et figures : contre l'abbesse de Saint-Jean (19 octobre 1703, f^o 3) ; contre les prieur et religieux de l'abbaye de Jard (23 novembre 1703, f^o 8, v^o) ; contre l'abbé de l'Absie (4 avril 1704, f^o 25, v^o). — Adjudication de la glandée de la forêt de Vouvent, en faveur de Nicolas Savary, procureur à Fontenay, moyennant 8 livres tournois (16 novembre 1703, f^o 7, v^o). — Les religieux, prieur et couvent de l'abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm, demandeurs en exécution d'un billet portant fourniture de bûches et figots, contre Pierre Méraud, marchand (4 janvier 1704, f^o 12, v^o). — Édit du Roi portant rétablissement de la juridiction de la Table de marbre à Paris (mai 1704, f^o 32, v^o). — Refus opposé par le garde marteau et le procureur du Roi de la maîtrise aux prétentions de Charles Moriceau, écuyer, seigneur de Cheusse, lequel voulait prendre son rang, en séance, en qualité de subdélégué de l'Intendant de Poitiers (19 septembre 1704, f^o 45) — Arrêt du Conseil d'État portant que les greffiers des présentations, les huissiers et gardes scels délivreront sans frais aux procureurs du Roi des Eaux et forêts les expéditions faites à leurs requêtes où ils seront seuls parties (10 octobre 1704, f^o 47).

B. 1281. (Cahier.) — In-f^o, 30 feuillets, papier.

1706-1707. — Registre des audiences. — Marguerite de Patras, veuve de Alexandre Maréchal, baron de Poiroux, héritière bénéficiaire de feu Charles-David Gazeau, chevalier, seigneur de la Brandanière, propriétaire de la maison et seigneurie de la Fretièrre, demanderesse en paiement de dommages et agâts, contre Louis Vairon, marchand boucher, et ceux de sa communauté, Gabriel et Jacques Papin, frères (14 mai et 23 juillet 1706, f^os 2, v^o, et 8). — Enregistrement, à la Table de marbre de Paris, des lettres de provision, sentence de réception et acte d'installation de Jacques-Claude Palliot du Plessis, comme garde marteau de la maîtrise de Fontenay depuis 1699, le dit enregistrement demandé par le suppliant, pour se conformer à l'ordonnance du mois d'août de 1669, et afin d'éviter toutes difficultés à l'avenir (27 juin 1706, f^o 4). — Le procureur du Roi, Toussaint et André Brechet, bateliers, père et fils, demandeurs en crime d'exercès, violences et outrages contre Jacques Denis et Jean Gaudin, aussi bateliers, et *vice versa* (1^{er} et 8 juillet 1706, f^os 5 et 6). — Ordonnance du garde marteau faisant défense aux marchands adjudicataires et tous autres de souffrir aucunes charbonnières au milieu de la forêt, crainte d'incendie (23 juillet 1706, f^o 10). — Arrêts de la Table de marbre Paris : portant règlement sur le fait des chasses, vente de gibiers et port d'armes (17 avril 1674, f^o 11) ; réitérant aux gardes chasses les défenses de porter fusils, et leur permettant seulement un pistolet de ceinture (1^{er} mars 1706, f^o 11, v^o). — Lettres de provision de Pierre Moussaud, avocat en Parlement, en qualité de lieutenant en la maîtrise de Fontenay (16 septembre 1703, f^o 12) ; réception par le grand maître du Poitou (22 octobre 1703, f^o 21) et enregistrement des dites lettres et réception à la Table de marbre (1^{er} septembre 1706, f^o 12, v^o). — Arrêt du Conseil d'État, portant défense aux officiers de la Table de marbre de Paris, et à tous autres, de procéder à la réception d'aucun officier des Eaux et forêts du département de l'Île de France, qu'après information faite de ses vie et mœurs par le grand maître des dites Eaux et forêts (26 janvier 1706, f^o 13). — Arrêt du Conseil d'État déclarant nulle l'adjudication des bois de l'abbaye de Bois-Grolland, faite par les officiers de la maîtrise de Fontenay, sans commission du grand maître des Eaux et forêts du Poitou (3 août et 12 octobre 1706, f^os 16 et 29). — Arrêt du même Conseil, lettres pa-

tentes du Roi, arrêt du Parlement de Paris, ordonnance du grand maître des Eaux et forêts du Poitou, concernant les permissions accordées à Louis Moreau, abbé de Notre-Dame de l'Absie, de faire vendre et couper 68 arpents de bois dans les triages appelés Savary (26 janvier au 22 mai 1706, f^{os} 17 à 19, v^o) ; procès-verbal de visite par le garde marteau (19 juillet 1706, f^o 20, v^o) ; arrêt du Parlement portant qu'il sera procédé à la coupe des bois mentionnés dans la visite, pour l'argent provenant de l'adjudication être employé en acquisition de rentes sur l'hôtel de ville (30 juillet 1706, f^o 22, v^o). — Ordonnance des officiers de la maîtrise, prescrivant aux huissiers audienciers de se trouver aux audiences, à peine de 3 livres d'amende, pour la première fois, et de plus grande, en cas de récidive (1^{er} octobre 1706, f^o 25, v^o). — Révocation de Louis Brouard, sergent garde des forêts d'Autin et la Ferrière, par Henri Milon, grand maître des Eaux et forêts du Poitou (1^{er} octobre 1706, f^o 27). — Ordonnance de Jean-Baptiste Hénin, grand maître du même département, relative à l'assiette et martelage des arpents de bois à vendre par chacun an, en la maîtrise de Fontenay (25 mai 1707, f^o 45, v^o).

B. 1281. (Cahier.) — In-4°, 51 feuillets, papier.

1707-1709. — Registre des audiences. — Installation, en la maîtrise de Fontenay, de Jacques Larasse, en qualité d'inspecteur général des Eaux et forêts de la province du Poitou (7 octobre 1707, f^o 5, v^o). — Arrêt du Conseil d'État, lettres patentes du Roi et arrêt du Parlement de Paris, concernant des réparations à faire aux bâtiments de l'abbaye de Bois-Grolland (21 octobre et 20 novembre 1704 et 19 août 1705, f^{os} 11, 12, et 12, v^o). — Ordonnances du grand maître des Eaux et forêts au département du Poitou : portant « que le marteau du Roy » de la maîtrise de Fontenay « sera mis dans une armoire à trois clefs, dans la chambre du Conseil de la juridiction, desquelles trois clefs en sera delivré une au maître particulier, une au procureur du Roy, et la troisième au dit suppliant », Jacques-Claude Palliot du Plessis, garde marteau, etc. (14 novembre 1705, f^o 17) ; — portant que par le maître particulier de Fontenay-le-Comte « il sera fait, de six mois en six mois, une visite exacte dans toutes les forêts, bois et buissons, bois sujets à gruerie, grairies, sy aucuns y a tenus par indivis, apanage, engagement, et usufruit, ensemble des rivières navigables et flottables de la dite maîtrise, assisté du garde marteau et ser-

gent garde, sans en exclure le lieutenant et procureur du Roy qui pourront y estre présents, sy bon leur semble, à paine de cinq cents livres d'amende contre le dit maître particulier et de suspension de sa charge » (9 décembre 1707, f^o 19, v^o). — Ordonnance du garde-marteau portant que les particuliers, ayant des bois contigus aux forêts de Vouvent, Secondigny, la Ferrière et Autin, seront tenus de rapporter leurs titres dans quinzaine, ainsi que les permissions qu'ils ont de couper leurs bois (15 février 1709, f^o 34, v^o). — Sentence de Étienne Roujault, intendant de la Généralité de Poitiers, rendue sur l'avis des officiers du Présidial du même lieu, condamnant François Rodé, procureur du Roi de la maîtrise de Fontenay, à se défaire dans trois mois de son office, ordonnant que François Porcheron, maître particulier, et Jean Cardin, greffier, demeureront interdits de leurs fonctions pendant six mois, déclarant Pierre Héry, incapable d'exercer à l'avenir aucun office ni commission d'arpenteur en la dite maîtrise, ni en d'autres, et Jacques Dambrenil d'y faire aucune fonction de garde, et condamnant tous les accusés précités solidairement à 100 livres chacun d'amende et 50 livres d'aumône, obligant, en outre, le dit Porcheron à la restitution de la juste valeur des bestiaux saisis sur le sieur Ayrault, le 5 mai 1705, et vendus le même jour à Coulonges, déchargeant enfin Pierre Robert, conseiller honoraire au Présidial de la Rochelle et Hilaire Gauvain, sergent garde, de l'accusation portée contre eux. « Fait en la chambre criminelle du Palais à Poitiers, le premier juin mil sept cent neuf » (f^o 42).

B. 1281. (Cahier.) — In-4°, 26 feuillets, papier.

1709-1711. — Registre des audiences. — Lettres patentes du Roi ordonnant la vente à son profit des baliveaux des taillis possédés par engagement du domaine, à la réserve de ceux des deux derniers âges et de la coupe des taillis (16 novembre 1709, f^o 2). Jugement déclarant acquises et confiscées au profit du Roi quatre cavales, ayant servi à charroyer du bois volé dans la forêt de Vouvent, et ordonnant qu'elles seront vendues à jour de marché (21 février 1710, f^o 6). — Pierre Birard, accusé d'avoir tué un bouf dans la forêt de Vouvent, défendeur et poursuivant son absolution contre Jean Delahaye, substitut du procureur du Roi, demandeur en crime (10 avril 1710, f^o 12, v^o). — Le procureur du Roi et Jean Pharamond de Sainte-Hermine, abbé commendataire de Notre-Dame d'Angles-

demandeurs en crime de port d'armes à feu, fait de chasse, voies de fait et exécution de décret d'ajournement personnel décerné le 21 juin dernier, contre Nicolas et Étienne Tardy, oncle et neveu, accusés (20 août 1710, f° 49, v°). — Installation de Charles Moriceau, écuyer, seigneur de Cheusse, sénéchal de Fontenay, commissaire aux inventaires et subdélégué de l'Intendant de Poitiers, en qualité de maître particulier alternatif et mi-triennal de la maîtrise du dit lieu (16 janvier 1711, f° 25, v°).

B. 1283. (Cahier.) — In-4°, 30 feuillets, papier.

1711. — Registre des audiences. — Enquête pour le procureur du Roi, contre le sieur Raynard, pour fait de chasse (13 mars 1711, f°s 4, v°, à 7). — Jacques Ballard, substitut du Roi en l'Élection de Fontenay, demandeur en agâts d'arbres, contre Nicolas Gautron et Marie Joubert, fermiers de la maison du Boistrié, et ses dépendances (8 mai 1711, f° 8, v°). — Arrêts du Conseil d'État portant que l'état des bois de Poitiers, arrêté au Conseil le 4 octobre 1710, sera exécuté selon sa forme et teneur (9 juin 1711, f°s 13, v°, 14, v°, et 16). — Jacques Baron, receveur de la maîtrise de Fontenay, défendeur, contre Pierre Collin, marchand, demandeur en requête contre le dit sieur Baron, et le procureur du Roi demandeur en exécution d'appointement, contre Michel Durand, marchand, au sujet de l'adjudication pour l'ordinaire 1712 des bois-taillis de la forêt de Vouvent (13 novembre 1711, f°s 22 à 28).

B. 1284. (Cahier.) — In-4°, 22 feuillets, papier.

1712. — Registre des audiences. — Le procureur du Roi, demandeur contre Thomas Baille, sieur de la Florencière, adjudicataire de 458 arpents des bois taillis de la forêt de Vouvent, Jean Bureau et Louis Coupé, marchands, caution et certificateur (8 avril 1712, f° 6, v°). — Charles-Paul de Beschet, écuyer, sieur de Biarge et de l'Îleau-les-Tours, demandeur contre Louis Ourier et son frère, charpentiers, Jean Quineau, sieur de Bois-Guinard, et Charles Robion, sieur de la Rousselière, intervenants et prenant la garantie, fait et cause des dits Ourier, demandeurs contre le dit sieur de Beschet : et encore les dits Quineau et Robion, demandeurs en sommation et garantie de la demande et prétention du dit sieur de Beschet, contre dame Marie-Angélique d'Arcemalle, veuve de Gabriel

de Rorthays, écuyer, seigneur de Saint-Révérend, le tout à l'occasion d'arbres coupés et travaillés par les dits Ourier, charpentiers des sieurs Quineau et Robion (3 juin 1712, f° 9, v°). — Arrêt du Conseil d'État portant que le sieur Hénin, grand maître alternatif et mi-triennal des Eaux et forêts, au département du Poitou, sera commis pour procéder, au lieu et place du feu sieur Milon, aux ventes et adjudications de la présente année (30 juillet 1712, f° 15, v°). — Ordonnance du même Hénin portant que le sieur Dorin de Saint-Cyr, propriétaire de la maison noble du Poiron, sera tenu de représenter dans deux mois les titres et pièces justificatives de la prétendue propriété des arbres qu'il a fait couper et abattre dans un taillis, dépendant de la maison susdite, et joignant le triage du Bois-Blanc de la forêt de Vouvent (23 septembre 1712, f° 18).

B. 1285. (Cahier.) — In-4°, 24 feuillets, papier.

1713. — Registre des audiences. — Le procureur du Roi, demandeur en paiement d'amende et restitution du quadruple, contre les prieur et religieux de l'abbaye de Jard, pour avoir abattu, sans autorisation, un grand nombre d'arbres, et contre André Mestairon, Élu aux Sables, acquéreur des dits arbres (3 mars 1713, f° 4, v°). — Le même, poursuivant le récolement des bois taillis des forêts de la Ferrière et Secondigny des ordinaires 1711 et 1710, contre Simon Arsant, René Rondier et François Turpaud, tous trois marchands (7 juillet 1713, f°s 10 et 10, v°). — Comparution en l'audience de Maximilien Boutou, seigneur de la Baugisière, « lequel nous a requis qu'il nous plaise enjoindre à maître Nicolas de Bétune, procureur », d'occuper pour lui, contre Joseph Scinars et Jacques Panou, Élus à Fontenay (21 juillet 1713, f° 12). — Arrêts du Conseil d'État : faisant main-levée à Maximilien Boutou, susdit, de la saisie des bois qu'il a fait couper sur sa terre de la Baugisière (24 juin 1713, f° 13, v° ; — ordonnant que les expéditions nécessaires pour l'instruction du jugement et procès, ordonné par arrêt du Conseil du 9 juin 1711 être fait en la maîtrise de Poitiers, contre René Chabirand, arpenteur, pour malversation, seront délivrés, sans frais ni droits, au substitut du procureur du Roi de la maîtrise de Fontenay, qui rentrera en outre dans tout ce qui a été indûment perçu pour raison du même fait (20 juin 1713, f° 16). — Le procureur du Roi, demandeur et poursuivant le congé de cour : des bois taillis de la Ferrière pour l'ordinaire 1711 (15 décembre 1713, f° 21) ; des bois-taillis de la forêt de

Secondigny, pour l'ordinaire 1710 (29 décembre 1713, f° 24, v°).

B. 1286. (Cahier.) — In-4°, 18 feuillets, papier.

1714-1715. — Registre des audiences. — Venant-François Babin, conseiller du Roi en la sénéchaussée de Fontenay, demandeur en exécution d'un marché, pour fourniture de soliveaux, contre François Goineau (8 juin 1714, f° 5). — Pierre Fleury, sieur de la Caillère, lieutenant des Traités de la ville de Fontenay, demandeur en agès contre Françoise-Dorothee Simard, veuve de Louis Millouain, mère tutrice de leurs enfants mineurs, fermière de la dite seigneurie de la Caillère (14 juillet 1714, f° 7). — Comparution au greffe de la maîtrise de Jean Métayer, messenger de Fontenay aux Sables, à l'effet de déposer les charges et informations faites par le sénéchal de Talmond, en conséquence de l'ordonnance portant sa commission, à la requête de François Salourd, sieur de la Boursetière, contre les nommés Charrier, père et fils (4 décembre 1714, f° 10, v°). — Pierre Garnier, procureur en la sénéchaussée royale de Fontenay, demandeur en paiement de frais, salaires et avances contre Marie Blanchard, veuve de Hiérôme Durand et autres (17 mai 1715, f° 46, v°).

B. 1287. (Cahier.) — In-4°, 14 feuillets, papier.

1716-1717. — Registre des audiences. — Le sieur Roc Durand de la Barre, marchand, demandeur en saisie-arrêt, contre Julien Boursault, procureur ès-cours royales de Fontenay-le-Comte (29 mai au 24 juillet 1716, f°s 1 à 3, v°). — Le procureur du Roi, demandeur et poursuivant le congé de cour de la vente des bois taillés de la forêt de Vouvent, pour l'ordinaire 1712, contre Michel Durand, adjudicataire des dits bois, François Coutanceau et François Goineau, ses caution et certificateur (14 août 1716, f° 5). — Ordonnance des officiers de la maîtrise, rendue, en conséquence de l'extrême sécheresse qui règne depuis près d'un an, et faisant très expresse défense à toutes personnes d'arrêter ni détourner le cours des eaux vives, fontaines et rivières, de leurs lits et cours ordinaires, à peine de 50 livres d'amende et de tous dépens, dommages-intérêts, et pour l'avoir fait, les assignant à comparaître par-devant la dite maîtrise, et non ailleurs, pour en dire les causes moyens et raisons et se voir condamner à démolir incessamment tous les bâtardeaux, élevés

par elles, et en telles amendes qu'il appartiendra, dommages-intérêts et dépens (18 septembre 1716, f° 6, v°).

B. 1288. (Cahiers.) — In-4°, 26 feuillets, papier.

1717-1718. — Registre des audiences. — Réception de Pierre Berton, notaire royal à Fontenay, en qualité de greffier en chef civil et criminel de la maîtrise du même lieu (18 juin 1717, f° 3). — Mention des deux audiences des 24 décembre 1717 et 28 janvier 1718 qui n'ont pu être tenues faute d'affaires (f°s 14, v°, et 15). — Enregistrement des lettres de provision de grand maître des Eaux et forêts, au département de Poitou, accordées par le Roi à Paul Mailhard, écuyer, sieur de Balorre (26 mai 1718), les dites lettres suivies de la réception du requérant au Parlement de Paris le 1^{er} juin 1718 et à la Chambre des Comptes le 20 juin suivant (15 juillet 1718, f° 17, v°). — Ordonnances du même grand maître : « pour réprimer les désordres qui sont invétérés dans cette maîtrise, et qui sont trop préjudiciables aux intérêts du Roy, pour n'y pas donner toute l'attention convenable » (17 janvier 1719, f° 24) ; — commettant et installant René Barraud, avocat en la sénéchaussée royale de Fontenay, dans les fonctions de garde marteau, pendant l'absence et la maladie du sieur Palliot du Plessis (*id.* f° 25, v°) ; — commettant et installant Jean-Baptiste Savary, avocat en Parlement, dans les fonctions de lieutenant de la maîtrise, vacantes depuis longtemps par le décès de Pierre Moussaud (*id.*, f° 26).

B. 1289. (Cahier.) — In-4°, 34 feuillets, papier.

1719-1721. — Registre des audiences. — Jean de Barrère, chevalier de Saint-Louis, baron de Sainte-Genne, demandeur en agès, par Antoine Parenteau, son fermier, contre François Rainouard, métayer, et ceux de sa communauté (3 juin 1719, f° 4, v°). — Enquête pour Venant Babin, conseiller en la sénéchaussée royale de Fontenay, contre François Forgeaud, laboureur (22 décembre 1719, f° 13, v°). — Dépôt au greffe, par les experts, du procès-verbal de visite et estimation des dégâts commis dans les bois de monsieur de Sainte-Radégonde, du fût de la dame Colla, veuve Guignet (18 mai 1720, f° 23). — Le procureur du Roi et Gabrielle Richard, veuve de Jacques Panou, élu à Fontenay, demandeurs contre René Guébin, fermier d'

la demanderesse, pour avoir abattu sans droit des ornements futaies, sur les dépendances de sa ferme (5 juin 1720, f^s 23, et 23, v^o). — Antoine Ferchault de Réaumur, directeur de l'Académie des sciences, demandeur en exécution d'un jugement de la maîtrise, portant paiement de dommages et agâts de taillis, contre Étienne et Louis Bignonneau et leurs femmes (29 novembre 1720, f^o 29). — Le procureur du Roi et Jean de La Douespe, sieur de la Jaudouinière, officier de monseigneur le prince de Conti, demandeur en crime d'assassin de biche et fait de chasse », contre Honoré-Jacques Buor, écuyer, sieur de l'Audraire (23 janvier 1721, f^o 30, v^o).

B. 1290. (Cahier.) — In-4°, 34 feuillets, papier.

1221-1222. — Registre des audiences. — Enquête, à la requête du procureur du Roi, demandeur en délit et malversation, contre Pierre Fonteny, curé de Foussais, et autres (8 août 1721, f^o 4, v^o). — Informations : à la requête du même, poursuite et diligence de Dom Guintard, religieux et procureur-syndic de l'abbaye de l'Absie, demandeur en crime de délit et malversation, contre Louis Petit, chaudronnier, et autres (30 août 1721, f^o 7) ; — à la requête de Jean-Louis Girardin de Vauvré, conseiller d'État et au conseil de marine, seigneur des châtelainies des Roches-Baritaud et de Saint-Vincent-Sterlanges, demandeur en crime de chasse, contre Jean Petit et autres ses complices (1^{er} juillet 1722, f^o 18). — Enquêtes : à la requête de Suzanne Esnard, veuve de Jacques Bouhereau, sieur des Graffaux, demanderesse au sujet de plusieurs fagots de lattes, contre Jean Robin, marchand (4 septembre 1722, f^o 30, v^o) ; — à la requête de Jacques-Joseph Grimouard, chevalier, seigneur du Payré, Coulonges et autres lieux, demandeur en agâts, contre Pierre Roger, maréchal (11 septembre 1722, f^s 31, v^o, à 34, v^o).

B. 1291. (Cahier.) — In-4°, 40 feuillets, papier.

1223-1226. — Registre des audiences. — Installation de Jean-Baptiste-Nicolas Savary, avocat en la cour, comme lieutenant de la maîtrise, en remplacement de Pierre Moussaud, dernier titulaire (8 octobre 1723, f^o 3). — Pierre Bessin, accusé du crime de port d'armes et chasse, prisonnier des prisons royales de Fontenay, demandeur en élargissement de sa personne, contre Élisabeth Bernard, veuve en premières noces

de Jacques-François Brunet, écuyer, seigneur de la Socelière, l'un des deux cents gendarmes de la garde ordinaire du Roi, et en secondes, de Louis Regnault, chevalier, seigneur de la Barre Saint-Juire (13 novembre 1723, f^o 3, v^o). — Jean-François Mauclerc, chevalier, seigneur de la Muzanchère, demandeur en estimation d'agâts, contre Jean Masseau de Beauséjour, baron de l'île de Ré, capitaine garde-côte pour le Roi, en la dite île (17 et 24 mars 1724, f^s 8, et 8, v^o). — Installation de Pierre Joffron, seigneur de la Gestière, avocat en la cour, comme maître particulier de la maîtrise de Fontenay, en remplacement de feu François Porcheron, seigneur de Périgny, dernier titulaire (14 juin 1724, f^o 12). — Enquête, à la requête de Jeanne de Bessay, veuve de Louis Barraud, chevalier, seigneur de la Rivière, demanderesse pour fait de chasse contre René Bardet et Pierre Rivière, et *vice versa* (11 août 1724, f^s 17 et 19). — Demoiselle Marguerite Rampillon, demanderesse en agâts, contre Antoine Delaleu, père, et ses enfants (21 mars 1725, f^o 28). — Le procureur du Roi, demandeur en acceptation de commission de commissaire séquestre de bois futaies saisis, contre François-Gabriel Baille, fermier de la seigneurie de Brebaudet (31 août 1725, f^o 35, v^o).

B. 1292. (Cahier.) — In-4°, 40 feuillets, papier.

1226. — Registre des audiences. — Maître Philippe Desavire, adjudicataire des bois de la forêt de Vouvent des ordinaires 1720 et 1721, demandeur en paiement de plusieurs sommes à lui dues pour vente et livraison de bois, contre divers (18 janvier 1726, f^s 1 à 3, v^o). — Enquêtes pour François Moreau, adjudicataire des mêmes bois que dessus, pour l'ordinaire 1725 : contre Jacques Briffault, voiturier, et sa femme (1^{er} et 9 mars 1726, f^s 9 et 23) ; contre Pierre Beslineau, aussi voiturier (*id.*, f^s 11 et 24) ; contre Simon Mesnard, également voiturier (*id.*, f^s 13 et 25), et *vice versa* (1^{er} mars 1726, f^s 15, v^o, 19 et 21). — Très haute et très puissante dame, Marie-Angélique Daguin, marquise de la Carte, épouse et non commune en biens de Jacques Thibault, marquis de la Carte, commandant pour le Roi en Poitou, contre maître Mathurin Grellier, sieur de Monic (5 avril et 10 mai 1726, f^s 28, et 29, v^o). — Charles de Crussol, duc d'Uzès, premier pair de France, demandeur en crime d'incendie, contre Jean Talbot, fermier de la seigneurie de Châteauneuf (7 juin 1726, f^o 32).

B. 1293. (Cahier). — In-4°, 12 feuillets, papier.

1726-1727. — Registre des audiences. — Gaspard de Goussé, écuyer, seigneur de Dilay, Ardin et Basse-Rue de Saint-Goard, chef d'escadre des armées navales du Roi, poursuite et diligence de Jean Carcault, son agent, demandeur en agâts, contre Jean Prunier (10 et 24 janvier et 21 mars 1727, f^{os} 1, 2, v^o, et 12). — Pierre Fleury, seigneur de la Caillère et de Nizeau, lieutenant des Traités à Fontenay, demandeur en paiement de trois quarts d'arpents de bois vendus par lui, contre Jean Guillon et ceux de sa communauté (14 février 1727, f^o 6, v^o). — Jacques Goupilleau, prêtre, demandeur en exécution de sentence, contre Louis Millet, laboureur, sa femme, et leur communauté (21 mars 1727, f^o 12, v^o).

B. 1291. (Cahier). — In-4°, 10 feuillets, papier.

1727-1729. — Registre des audiences. — Jacques Jobet, curé de la paroisse de Saint-Michel-le-Clous, demandeur en reconnaissance de billet, contre François-Dominique Bureau et sa femme (11 juillet 1727, f^o 3, v^o). — Le procureur du Roi, demandeur en condamnation à l'amende pour abatage d'arbres, contre François de La Blenais, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Roche-Villedieu et Petite-Lande, paroisses de Gourgé et Saurais (8 août 1727, f^o 5). — Ordonnance du maître particulier portant que les gardes des forêts de Vouvent et de Secondigny seront tenus d'assister le garde marteau dans toutes ses visites ès dites forêts (13 décembre 1727, f^o 10). — Jean-Baptiste-Antoine de Brancas, évêque de la Rochelle, baron de Maillezaïs, poursuite et diligence de Jean Aumon, sieur de Beaupty, et Marc-Antoine Savary, sieur des Forges, ses fondés de procuration, demandeur en exécution de charrois, contre René Caillaud et ceux de sa communauté (4 juin 1728, f^o 22). — Marie Durocq, veuve de Paul Ferret, notaire royal à Fontenay et receveur des amendes et confiscations de la maîtrise des Eaux et forêts du dit lieu, mère tutrice de ses enfants et du dit feu, demanderesse en reconnaissance de signature, contre François Favreau, procureur ès cours royales de Fontenay (18 juin 1728, f^o 22, v^o). — André Schütz, maître architecte et entrepreneur, défendeur et demandeur en opposition au commandement déraisonnable de messire Gabriel de

La Forest, contre le dit de La Forest, chevalier, seigneur de la Groizardière (11 février, 4 mars, 1^{er} avril et 13 mai 1729, f^{os} 33, 34, 35, v^o, et 36). — Isaac de Bessay, chevalier, seigneur de la Voûte, demandeur en rétablissement de chaussée, contre Robin dit Châteauron, farinier des moulins de Boisse, et ceux de sa communauté (7 septembre et 2 décembre 1729, f^{os} 49 et 50, v^o).

B. 1295. (Cahier). — In-4°, 82 feuillets, papier.

1729-1731. — Registre des audiences. — Jacques d'Appelvoisin, chevalier, seigneur de Bouillé, capitaine de cavalerie au régiment de Mestre-de-camp-général, demandeur en condamnation pour fait de pêche, contre Nicolas Beurrey et autres (3 mars 1730, f^o 2, v^o). — Pierre Berton, notaire royal et greffier en chef de la maîtrise de Fontenay, demandeur en paiement d'un reliquat à lui dû pour vente et livraison d'arbres, contre André Goineau, charpentier, et sa femme (20 avril 1731, f^o 19, v^o). — Installation de Jean-Louis Palliot, sieur du Plessis, comme garde marteau, en remplacement de feu Jacques-Claude Palliot, son père (18 juillet 1732, f^o 46, v^o). — Quentin Desprez, écuyer, seigneur de la Fosse, la Motte-Nizeau et la Fraigné, demandeur en condamnation pour fait de chasse, contre maître Alexis Espron (15 mai 1733, f^o 61). — Gabriel Philippe, écuyer, seigneur de la Chesnelaie, demandeur en restitution de la somme de 26 livres, contre René Clerjaud, feuilardier (19 juin 1733, f^o 63). — Jean Nouët, conseiller honoraire au Châtelet de Paris, doyen des docteurs de l'hôpital général de la dite ville, abbé commendataire de Notre-Dame de Trizay, demandeur en crime de voie de fait, contre Antoine Guesdon, marchand, et sa femme (3 juillet 1733, f^o 67). — Installation de Alexis-Léon Bonnet, seigneur de la Richardière, avocat au Parlement, comme maître particulier, en remplacement de Pierre Joffrion, seigneur de la Gestière, lieutenant général de police de la ville de Fontenay (23 juillet 1734, f^o 79).

B. 1296. (Cahier). — In-4°, 72 feuillets, papier.

1731-1734. — Registre des audiences. — Le procureur du Roi, demandeur en congé de cour des bois taillis des forêts de Vouvent et Secondigny des ordinaires 1731 et 1732, contre Philippe Desayvre, François Brunetière et Louis Draud, adjudicataire cautionné et

certificateur des dits bois (17 décembre 1734, f^os 1 à 3, v^o). — Le marquis de Châtillon, chevalier du Saint-Esprit, commandeur des ordres du Roi, seigneur de Chantemerle, la Rambaudière et autres lieux, demandeur en reconnaissance de signature, contre René Ragueneau, marchand (3 juin 1735, f^o 14, v^o). — Pierre Draud, sieur de la Vallinière, fermier de la seigneurie de la Caillère-en-Bois, demandeur en paiement de la somme de 80 livres et un sac de charbon de chêne, contre Jacques Reffeneau, sieur de Villeneuve (16 mars 1736, f^o 25, v^o). — Marie-Thérèse Malteste, veuve de maître François Bachard, sieur de la Salmondière, avocat en Parlement et fermier de la seigneurie de la Renaudière, demanderesse en paiement de la somme de 240 livres pour vente et livraison d'une coupe de bois taillis, dépendant de la dite seigneurie, contre Louis Brillon, marchand (18 janvier 1737, f^o 45, v^o). — Jean Auger, sieur de la Baraudière, fermier de la seigneurie de la Bodinatière, défendeur au principal et incidemment demandeur, au sujet du nettoyage et recalage d'un fossé, contre Jean-Baptiste Du Vergier, chevalier, seigneur de la Rochejaquelein, capitaine au régiment Royal-Infanterie, demandeur originaire, et Louis-René Du Vergier, chevalier de la Rochejaquelein, capitaine de vaisseau, intervenant, et se joignant, à son frère (23 août 1737, et 24 janvier 1738, f^os 65 et 68).

B. 1237. (Cahier.) — In-8°, 12 feuillets, papier.

1738. — Registre des audiences. — François-Germanicus Mesnard, chevalier, seigneur de Saint-Gillet, demandeur en nomination d'experts aux fins de visite, contre André Baudin et communauté (18 avril 1738, f^o 2). — Henri-Louis de Barberie, chevalier, seigneur de Saint-Contest, de la Montagne et autres lieux, demandeur en paiement de diverses sommes, contre plusieurs (11 juillet 1738, f^os 6, v^o, et 7). — Charles Suyrot, écuyer, seigneur du Mazeau, demandeur comme le précédent, contre divers (18 juillet 1738, f^o 8).

B. 1298. (Cahier.) — In-4°, 50 feuillets, papier.

1738-1741. — Registre des audiences. — Henri Bernardeau, écuyer, seigneur de Lespinay, demandeur en paiement et abatage d'une pièce de bois, contre le sieur Busson, marchand, acquéreur de la dite pièce (16 janvier 1739, f^o 5, v^o). — Joseph de Cremainville, chevalier, seigneur de Champ, Louis-

Nicolas de Cremainville, chevalier, capitaine au régiment de Richelieu-Infanterie, Claude-Jean Rogier, écuyer, seigneur de la Marbillière, et demoiselle Marguerite Rogier, fille majeure, sa sœur, demandeurs en paiement d'agâts, contre Jacques-Philippe Mangou, sieur de la Chauvinière, Élu à Niort, et demoiselle Serceau, sa femme (17 avril 1739, f^o 10, v^o). — Pierre Berton, greffier de cette maîtrise et notaire royal, défendeur et demandeur en reconnaissance d'écriture, contre Benigne Gervier, épouse non commune en biens de Jean-Louis Maynard, chevalier, seigneur de la Barotière (12 juin 1739, f^o 43, v^o). — Abraham Esnard, supérieur de la Congrégation de la Mission de Fontenay à Terre-Neuve, demandeur, contre François Blanchard, menuisier, accusé « d'avoir le six janvier dernier, par le moyen de l'ameçon par luy placé dans un endroit de son jardin, appartenant à sa maison, et d'un ret tendu, pris et détruit plusieurs des pigeons du demandeur » (3 juillet 1739, f^o 14). — Louise-Élisabeth Dubois, dame du château de l'Aubray, veuve de Charles-Louis Marsillac, chevalier, seigneur de Ponsac, demanderesse en possession d'une pièce de bois taillis, contre Louis Bouhet, laboureur (2 septembre 1740, f^o 33, v^o). — Charles-François de Cailler, chevalier, seigneur de Maillé, Charles de La Chaussée, chevalier, seigneur de Champ-Margou, et Marianne de Cailler, son épouse, demandeurs en saisie-arrêt, contre divers (23 décembre 1740, f^o 39, v^o). — Louis Lignier, notaire et greffier de la châtellenie de Nalliers, et Louise Caron, son épouse, demandeurs en dommages-intérêts, contre Louise Legier, veuve de maître François Guittet, faute par elle d'avoir joui en bonne usufruitière de deux taillées de bois (7 juillet 1741, f^o 50, v^o).

B. 1291. (Cahier.) — In-4°, 50 feuillets, papier.

1741-1743. — Registre des audiences. — Jean-Louis Mauclere, chevalier, seigneur de la Muzanchère, demandeur en paiement de la somme de 280 livres, contre Jean et Valentin Faivre, marchands associés (11 août 1741, f^o 2, v^o). — Charles Robion, sieur de la Rousselière, demandeur en exécution de sentence, contre Louis Chevallereau et Jeanne Flandrois, sa femme, héritiers de Louis Flandrois, leur père et beau-père (22 décembre 1741, f^o 12). — François de Méré, chevalier, seigneur de la Chasteletière, et Marie Le Roux, son épouse, demandeurs en reconnaissance de signature, contre Jean-Baptiste Prestre, notaire et procureur à Talmont (12 janvier 1742, f^o 13). — Pierre

Babin, notaire et greffier de la châtellenie de Velluire, demandeur en agâts contre Jacques Berjonneau, pêcheur (27 avril 1742, f° 23, v°). — Installation de Pierre-Thoanis Biaille de Germon, comme procureur du Roi de la maîtrise, en remplacement de Joseph-Simon Scimars de Boisnizeau, dernier titulaire (17 août 1742, f° 32, v°). — Jean-François de Creil, chevalier, marquis de Creil, Bournezeau, baron de Brillac, châtelain de Velluire, les Touches, Bois-Beugné, le Châtelier, la Bossière et autres lieux, conseiller d'État et intendant de Metz, intervenant et prenant la garantie de Louis Panier, son fermier général des terres de Brillac, Velluire et la Bossière, demandeur en plainte contre divers (*id.*, f° 34). — Suzanne-Esther d'Auzy de Saint-Romans, épouse non commune en biens de Henri de Ramsay, chevalier, seigneur de Claveau et de Saint-Valérien, demanderesse en exécution de marché contre François et Pierre Durand, feillardiers (14 décembre 1742, f° 35, v°). — Louis de Lorraine, prince de Lambesc, comte de Brionne, baron de la Vieille-Tour, Mareuil, la Bretonnière, et dépendances, gouverneur pour le Roi de la province d'Anjou, ville et château et ponts de Cé, et Jeanne-Marguerite-Henriette de Durfort, marquise de Duras, son épouse, poursuite et diligence de Mathurin Perrier, fermier général de la terre de Mareuil, demandeurs en exécution de convention sur la pêche, contre divers (7 juin 1743, f° 50).

B. 1301. (Cahier.) — In-4°, 50 feuillets, papier.

1343-1345. — Registre des audiences. — Le procureur du Roi, demandeur en condamnation à l'amende, contre Pierre Pager, prieur de Saint-Martin du Gué-de-Velluire, pour avoir coupé un baliveau ancien, d'âge de 100 ans, dans une pièce de bois taillis dépendant du dit prieuré (13 septembre 1743, f° 10). — François-Gabriel Duval, président de l'Élection de Fontenay, demandeur en nomination d'experts pour la visite des bois futaies, taillis et buissons de la seigneurie de Chassenon, et paiement de dommages-intérêts, contre Antoine Roullin, aubergiste, ci-devant son fermier (13 et 27 septembre 1743, et 18 décembre 1744, f°s 10, 12 et 47). — Charles de Tinguy, écuyer, seigneur de Vauzay, demandeur en revendication d'un fossé, contre Mathurin Barserot, marchand (17 avril 1744, f° 26). — Jean-Antoine-Olivier de Senozan, président au Parlement de Paris, poursuite et diligence de Claude-Edme Labillé, bourgeois de Paris, son chargé

d'affaires, demandeur en reconnaissance de signature contre René Dudoyer, marchand (15 mai 1744, f° 28). — Bénigne Le Ragois, chevalier, marquis de Bretonvilliers et de la Jobetière, demandeur en requête contre Antoine Guesdon, ci-devant fermier de la dite maison de la Jobetière (3 et 24 juillet 1744, f°s 32 et 35). — Pierre de Nicou, écuyer, seigneur des Bonnières, demandeur en visite, contre Pierre Cougnée, et sa femme (4 décembre 1744, f° 44). — Le procureur du Roi, demandeur en condamnation à l'amende, contre François-Roland Cordier de Morinval, commissaire des poudres et salpêtres du département de Saint-Jean-d'Angély, et Jean Guybert, charbonnier des dites poudres « pour avoir coupé et enlevé des bois de bourdaine dans la forest royale de Vouvent, et fait des routes dans icelle » (8 janvier 1745, f° 49, v°).

B. 1301. (Cahier.) — In-4°, 64 feuillets, papier.

1345-1347. — Registre des audiences. — Le procureur du Roi, demandeur et poursuivant le congé de cour des bois-taillis de la forêt de Vouvent, des ordinaires 1740 à 1742, contre Jacques Julliot, et Gabriel Biaille, sieur de la Geollerie, caution et certificateur de feu Paul Caillaud, adjudicataire des dits bois (15 janvier 1745, f° 2). — Procès-verbal des excuses faites par Pierre Coyaud, procureurès cours royales de Fontenay, au sujet des termes dont il s'était servi dans sa plaidoirie pour le prieur du Gué, à l'audience du 15 de ce mois, contre le procureur du Roi, et jugement portant qu'il ne sera donné aucune suite à l'information commencée à cet égard (29 janvier 1745, f° 7, v°). — Jacques Lorit, journalier, demandeur en voies de fait, injures et maltraitements, contre Pierre Pageaud (27 août 1745, f° 27). — Pierre de Nicou, écuyer, seigneur des Bonnières, demandeur en paiement d'agâts, contre Pierre Cougnée, greffier des experts, et Marguerite Gaillard, son épouse (13 mai 1746, f° 44, v°). — Pierre Masson, sieur du Vignaud, demandeur en paiement du reliquat à lui dû, pour vente et livraison de bois, contre Jacques Charvet, charpentier (2 septembre 1746, f° 57). — René Auguste de Mouillebert, chevalier, seigneur de Puysee, demandeur pour la même cause, contre Pierre Binchereau, maître boulanger à Fontenay (3 mars 1747, f° 61, v°). — Charles Maréchal, chevalier, seigneur de Poiroux, demandeur en paiement de dégradations, contre le sieur Delleau de la Grassière (17 mars 1747, f° 64, v°).

B. 1302. (Cahier.) — In-4°, 5 feuillets, papier.

1747-1750. — Registre des audiences. — Le procureur du Roi, demandeur en exécution de jugements, contre le sieur Thoumazau notaire royal à Bournezeau (21 juillet 1747, f° 8). — Charles Bernon, écuyer, seigneur de la Bremaudière, demandeur en paiement de la somme de 80 livres 8 sous, etc., contre Pierre Chevallereau (1^{er} septembre 1747, f° 12, v°). — Henriette de Crux, veuve de haut et puissant Samuel Le Clerc, chevalier, marquis de Juigné, comte de Verdelle, baron de Champagné, la Lande, Bodet, la Chapelle-Thémér et en partie de Rocheservière, demanderesse en paiement de la valeur de la moitié de bois indûment coupés, contre César Rullier (1^{er} mars 1748, f° 20, v°). — Charles Joussebert, chevalier, seigneur de la Tenailière, demandeur en constatation de délits, contre François Ancelin, marchand (31 mai 1748 et 7 mars 1749, f°s 23, v° et 35 v°). — Le procureur du Roi, opposant à l'inventaire et vente des meubles et effets délaissés par feu Le Magnan, curé de Saint-Michel-en-l'Herm, demandeur contre François Royer, notaire de la baronnie du dit Saint-Michel, commissaire à l'inventaire et vente des meubles précités (21 juin 1748, f° 24, v°). — Louis-Auguste Barraud, chevalier, seigneur de la Rivière, demandeur en reprise d'instance, contre demoiselle Paillou, veuve de Claude Alquier, appelée tant comme commune de son mari que comme tutrice de leurs enfants mineurs, et Pierre Berthelot, marchand (7 mars 1749, f° 35, v°). — Marianne Pougnet, épouse et non commune en biens de Joseph-Simon Scimars, Élu à Fontenay, demanderessse en paiement d'un reliquat de 2,535 livres 16 sous 6 deniers, pour vente et livraison de bois de charpente, contre le sieur Boutton, marchand, et sa femme (13 mars 1750, f° 48, v°).

B. 1303. (Cahier.) — In-4°, 50 feuillets, papier.

1751-1754. — Registre des audiences. — Le procureur du Roi, demandeur en condamnation à l'amende contre le prieur de Bellenoue, pour abatage de bois sur les dépendances du dit prieuré (26 mars 1751, f° 3, v°). — Le même, demandeur en crime de pêche et entreprises sur les eaux du canal qui conduit de Marans à Luçon, contre divers (17 mars 1752, f° 16).

— Charles Delaroy, fermier de la commanderie de Saint-Thomas, demandeur en homologation d'un procès-verbal de visite dans le Bois-Carré, situé paroisse de Pissot, et dépendant de la dite commanderie, contre les nommés Planchin et Comté, laboureurs (21 juillet 1752, f° 22, v°). — Installation de Augustin-François Jolly de Saint-Picq, seigneur de Bourneau, Lugre, la Durandrie et autres lieux, comme maître particulier à Fontenay, en remplacement de feu Alexis-Léon Bonnet, seigneur de la Richardière, dernier titulaire (13 juillet 1753, f° 33). — Thomas Biaille de Germon, procureur du Roi de la maîtrise, et François Brunetière, fermier, demandeurs en paiement de diverses sommes, contre Julien-Isaac Tayaud, notaire, procureur et huissier, comme dépositaire de biens de justice (5 octobre 1753, f° 36, v°). — René Ydier, fermier de la seigneurie de Saint-Martin-des-Noyers, demandeur en crime de violence et voies de fait, contre Claude Faucheron, tanneur, sa femme et autres, accusés « de s'estre atroupés au nombre de huit, armés de bastons, triques et fourches, et d'avoir, sur le grand chemin, enlevé par force et violence, des mains du dit Ydier, de ses domestiques et d'un huissier, six vaches à luy dit Faucheron et sa femme appartenant et qui avoient esté prises agastant dans les bois du Pin » (24 mai 1754, f° 45).

B. 1304. (Cahier.) — In-4°, 74 feuillets, papier.

1754-1758. — Registre des audiences. — François-Olivier Vexiau, procureur ès cours royales de Fontenay, demandeur en paiement de salaires, avances et déboursés, contre Jean Noguét, bûcheron (21 mars 1755, f° 4, v°). — Le procureur du Roi, demandeur en clôture de réserve et condamnation à l'amende, contre les dames abbesse, prieure et religieuses de l'abbaye royale de Fontevraut et des prieurés de Brenevault, la Doue, la Bruyère, et le Baud (11 juillet 1755, f° 10). — Marc-Antoine Chevallereau, sieur de la Dionnière, fermier, demandeur en paiement de la somme de 60 livres contre Thomas et Germain Cahors (5 décembre 1755, f° 15). — François-Xavier Moizin, chevalier, seigneur de Laugerie, demandeur en homologation de procès-verbal de visite contre Michel Baubeau et communauté (16 janvier 1756, f° 17). — Henri-Elie Cossin, seigneur de Maurivet, sénéchal de la ville et comté de Maulévrier, demandeur en dommages-intérêts contre Jean Gorin, marchand (2 juillet 1756, f° 28, v°). — Louis Martin, sieur de la Germon-

nière, huissier, demandeur en possession de deux haies de séparation, contre Jean Froüin, bourgeois (10 septembre 1756, f° 31). — Alexandre Grellier, chevalier, seigneur de Puybernier, la Jousselinière et autres lieux, capitaine général garde côte, commandant le bataillon de la Barre-de-Monts, demandeur en condamnation à l'amende, contre messire Plissonneau, prieur de Thiré, pour avoir classé avec fusil et chien couchant sur les terres du dit Grellier (11 février 1757, f° 39). — Le procureur du Roi, demandeur et poursuivant le congé de cour des bois taillis de la forêt de Vouvent, des ordinaires 1751 à 1753, contre Jean Pineau, François-Olivier Vexiau et Pierre Audonnet, adjudicataire, caution et certificateur des dits bois (23 septembre 1757, f° 60, v°). — François Sabourin, écuyer, seigneur de Dissais, la Charoullière, la Nicollière, Corps, Frosse et autres lieux, président au siège royal de Fontenay-le-Comte, demandeur en paiement de la somme de 24 livres, contre François Métayer, dit l'Angevin (14 avril 1758, f° 68) — Pierre-Nicolas Gaudin, écuyer, sieur de la Baconnière, président trésorier de France au bureau des finances de Poitiers, demandeur en agès, contre Vincent, Joseph et Joseph-Marie Lorteau, père et fils, associés, bourgeois et négociants, défendeurs et demandeurs en garantie, et encore contre maître Antoine Cantin, défendeur à la dite garantie (15 décembre 1758, f° 74).

B. 1305. (Cahier.) — In-4°, 38 feuillets, papier.

1758-1761. — Registre des audiences. — René-Augustin Majou, adjudicataire des bois de la forêt de Maillezais, demandeur en dépôt de récépissés ou décharges, contre Philippe Poujaul de Monjournain, conseiller du Roi, l'un des receveurs des tailles de la Rochelle (2 mars 1759, f° 3, v°). — Jeanne Servant, veuve de Henri Chevallier, sieur de la Puyesnerie, demanderesse en reconnaissance d'écriture, contre Elie Draud, sieur de l'Aumondière (16 mai 1760, f° 15, v°). — Jacques Rousseau, fermier du prieuré de Saint-Sauveur de Mareuil et de Saint-Gille, son annexe, demandeur en paiement de la somme de 40 livres contre Pierre Guilbaud, laboureur (13 juin 1760, f° 19, v°). — Joseph Brunetière, curé de la paroisse de Saint-Cyr-des-Gâts, demandeur en homologation de procès-verbal de vente, contre Gabriel Philippe, écuyer, seigneur de la Chesnelaie (12 septembre 1760, f° 23). — Pierre Berton du Magné, greffier en chef de la maîtrise, demandeur en paiement de la somme de 800 livres,

pour vente et livraison de bois, contre maître Jean Normand (19 décembre 1760, f° 31).

B. 1306. (Cahier.) — In-4°, 62 feuillets, papier.

1761-1763. — Registre des audiences. — Philippe-François Brunetière le jeune, procureur ès cours royales de Fontenay, comme successeur à l'étude de feu Prosper Mingaud, qui fût de Louis Guinefolleau, demandeur en paiement de frais et salaires, contre Pierre Rivaudon, comme mari de Rose Moreau, veuve en premières noces de Jean Croizé, et vitric (beau-père) des enfants mineurs d'elle et du dit feu (10 avril 1761, f° 2). — Louis Noël, charrier, procureur fiscal de la Châtaigneraie, demandeur en reconnaissance d'écriture, contre Jean Normand, marchand de bois, et ceux de sa communauté (29 janvier 1762, f° 15). — Les révérends pères, prieur, religieux bénédictins de Saint-Jouin-sous-Châtillon-sur-Sèvre, et Jean Puchaud, leur cuisinier, demandeur en crime de violences et voies de fait, contre Marin Liot (5 février 1762, f° 16). — Charles-François-Marie Rampillon le jeune, procureur ès cours royales de Fontenay, demandeur en paiement de frais et salaires, contre Pierre-Charles Garnier, bourgeois (23 juillet, 1762, f° 22). — René Héry, seigneur des fiefs de la Roche-Resmy et de la Voire, paroisse des Moutiers-sous-Chantemerle, demandeur en crime de chasse, contre René-André Francion, vicaire de la dite paroisse (30 juillet 1762, f° 24). — Denis-François de Mauroy, chevalier, seigneur du Buizon, Longeville, le Breuil-Bernard, Pugnoy et autres lieux, lieutenant général des armées du Roi, gouverneur des ville et château de Tarascon-en-Provence, demandeur en paiement de la somme de 851 livres, contre le nommé Baratauche, marchand, piller d'écorces (17 décembre 1762, f° 27, v°). — Étienne-Marie Robert, sieur de Challais, Élu à Fontenay, demandeur en paiement de compte, contre maître Normand, marchand (15 avril 1763, f° 32). — Demoiselle Marie Boutou de la Baugisière, tant en son nom que comme héritière sous bénéfice d'inventaire, de Maximilien Boutou de la Baugisière, son père, demanderesse en paiement de diverses sommes, pour vente de bois, contre plusieurs (10 février 1764, f° 43 à 51, v°).

B. 1307. (Cahier.) — In-4°, 49 feuillets, papier.

1763-1770. — Registre des audiences. — Socr

tence portant délivrance de 36 arbres, aux prieur et religieux du collège des Prémontrés, à Paris (10 mai 1765, f° 4, v°). — Charles-Louis Guignaud, ci-devant adjudicataire du bail de la maison noble du Coudreau, défendeur et incidemment demandeur en paiement de diverses sommes, contre François-Nicolas-Claude Suyrot, chevalier, seigneur du Coudreau (3 juillet 1765, f° 6). — François-Gabriel Pichard de Maupinson, juge en la sénéchaussée royale de Fontenay, demandeur en restitution de bois indûment abattu et en paiement de dommages-intérêts, contre trois de ses métayers (14 février 1766, f° 11, v°). — Installation de Charles-Auguste-Jean-Louis Bonnamy de Bellefontayne, seigneur de la Rivoire, comme maître particulier, en remplacement de feu Augustin-François Jolly de Saint-Picq, seigneur de Lagre, la Durandrie, et autres lieux (18 juillet 1766, f° 18, v°). — Henri-Marie Grimouard, chevalier, seigneur de la Loge, Guinefolle et autres lieux, demandeur en maintien de possession et jouissance d'un terrain, contre Suzanne Bariet, sœur converse chez les dames de l'Union chrétienne de Fontenay (20 février 1767, f° 25, v°). — Pierre-René Perreau, chevalier, seigneur de Réaumur, chevalier de Saint-Louis, René Gentz de la Roche-Gabard, receveur des fermes du Roi, et dame Perreau, son épouse, et Perrine-Anne Perreau, veuve de Louis Vairon du Châtelier, demandeurs en garantie, contre les révérends pères Jacobins, de la Châtaigneraie, et le nommé Marquis, et communauté (22 mai 1767, f° 29, v°). — Charles Guenis, religieux de l'ordre de Cîteaux, filiation de Clairvaux, curé de Notre-Dame-de-Puymaufrais, demandeur en exécution de sentence, contre Louis-Richard de Reignon, chevalier, seigneur de la Raconnière (24 juillet 1767, f° 31). — Charles de La Paluelle de Monmusson, curé de Saint-Sigismond, demandeur en rejet de la déposition de deux témoins, dans une information faite à la requête de Yves de Verduc de Soisy, conseiller honoraire au Parlement de Paris, baron d'Oulmes, Courdault et autres lieux (*id.*, f° 31, v°). — René Bernier, curé du Gué-de-Velloire, et maître Bichon, notaire et procureur, demandeurs en usurpation sur une route d'eau, contre Pierre Barraud, hutier (2 septembre 1768, f° 41). — Installation de Philippe-Antoine-Charles Palliot du Plessis, comme garde marteau, en remplacement de son père, Jean-Louis Palliot (1^{er} septembre 1769, f° 48).

B. 1308. (Cahier.) — In-4°, 43 feuillets, papier.

1761-1765. — Plumitif des audiences. — Le procureur du Roi, demandeur, suivant procès-verbaux de sergents gardes, contre divers (3 septembre 1762, f° 13 à 16). — Antoine Guesdon, l'aîné, défendeur et demandeur en élargissement de sa personne, contre le procureur du Roi et maître André Gusteau, collecteur des amendes de la maîtrise (2 septembre 1763, f° 23). — Le procureur du Roi, demandeur et poursuivant le congé de cour des bois taillis de la forêt de Vouvent, de l'ordinaire 1761, contre Jean Pineau, Mathieu Sorlon et François Simonneau, adjudicataire, caution et certificateur des dits bois (23 mars 1764, f° 26, v°). — Le même demandeur et poursuivant le réarpentement des mêmes bois taillis, contre le dit Jean Pineau (8 juin 1765, f° 34).

B. 1309. (Cahier.) — In-4°, 46 feuillets, papier.

1767-1772. — Plumitif des audiences. — Le procureur du Roi, demandeur et poursuivant le récolement des bois-taillis de la forêt de Vouvent, des ordinaires 1766 et 1767, contre Jean Soullard, marchand, Antoine-Simon Aumon, docteur en médecine, et Henri-Modeste Le Bœuf, chevalier, seigneur de la Noue, adjudicataire, caution et certificateur des dits bois (21 juillet 1769, f° 13, v°). — Jean-Baptiste de La Haye-Montbault, chevalier de Saint-Louis, seigneur de la terre des Hommes, Bourneau et autres lieux, demandeur pour fait de chasse contre le sieur Rousseau de l'Andairie, fils, et son père, appelé pour l'autoriser (11 août 1769, f° 14). — Le procureur du Roi, demandeur en crime de vol et rébellion, contre le nommé Jean Renou, domestique de Jacques Roy (9 mars 1770, f° 17). — Réquisition du procureur du Roi, à l'effet de faire lire, publier et enregistrer l'édit du mois de juin 1771, portant suppression de la Table de marbre de Paris (9 août 1771, f° 38).

B. 1310. (Cahier.) — In-4°, 18 feuillets, papier.

1772-1774. — Plumitif des audiences. — Maître Carré, demandeur en visite de lieux, contre messieurs Épron de Beauregard et de La Roche-Brochard (22 mai 1772, f° 3). — Julie-Sophie de Pardaillan d'Antin,

abbesse chef et générale de l'Abbaye royale de Fontevrault, demanderesse en condamnation à l'amende et dommages-intérêts, contre Louis Mocquet, bordier (21 août 1772, f° 9). — Installation de François-Thomas Biaille de Germon, comme procureur du Roi de la maîtrise, en remplacement de Pierre-Thomas Biaille, son père (27 avril 1774, f° 15, v°).

B. 4311. (Cahier.) — In-4°, 44 feuillets, papier.

1775-1779. — Plumitif incomplet des audiences. — François Chapuy, entrepreneur des ouvrages et réparations du palais épiscopal de la Rochelle, demandeur en congé de cour; contre Auguste-Antoine Aldebert, vicaire général, et archidiaire de l'église de la Rochelle, faisant pour Monseigneur l'évêque (3 mars 1775, f° 2, v°). — Lecture judiciaire de la lettre de Monsieur de Guimps, grand maître, où est relaté l'arrêt du Conseil du 7 mai 1771 qui permet à l'abbé d'Allonne d'abattre cent arbres sur les dépendances du prieuré de Bonneray, membre de la dite abbaye, et sentence conforme (23 juin 1775, f° 8, v°). — Ageron, fermier de l'abbaye de la Grainetière, demandeur en restitution de bestiaux, contre Monsieur Boufils (30 mai 1776, f° 21, v°). — René David, demandeur en reconnaissance du droit de couper des ajoncs, contre le comte de la Bretesche (30 août 1776, f° 24). — Monsieur de Denant, demandeur en convention, pour avoir fait rouir du chanvre dans la rivière de l'Autise, contre Jean Patarin et autres (14 mars 1777, f° 29). — Madame de La Haye de la Dubrie, demanderesse en exécution de marché contre le sieur Chasle et monsieur de La Haye-Montbault (12 décembre 1777, f° 35, v°).

B. 1312. (Cahier.) — In-4°, 48 feuillets, papier.

1779-1785. — Plumitif incomplet des audiences. — Sentence rendue au profit de madame la marquise de Pouzauges, au sujet des bois de la Pellissonnière (4 février 1788, f° 7). — Messire de Vernède, curé de Saint-Juire, demandeur en reconnaissance du droit de prendre deux charretées de hûches sur les dépendances de la terre de la Bironnière, contre monsieur de la Bretesche (23 mars 1781, f° 17). — Nicolas Moriac et René Cantin, demandeurs en reconnaissance de propriété d'un arbre, contre la veuve Morillac, le sieur de Mouillebert et le sieur Bage (1^{er} août 1793,

f° 34). — Monsieur de Ponçay, demandeur en restitution de 1,300 fagots, contre le sieur Brunet de la Grange, père (5 septembre 1783, f° 37). — Monsieur de Denant, demandeur en condamnation à l'amende, contre le sieur Guillemoteau, pour avoir laissé sortir et aller ses chiens sans bîlot sur les terres du plaignant (8 avril 1785, f° 44, v°).

B. 1313. (Cahier.) — In-4°, 28 feuillets, papier.

1790-1791. — Registre d'assiette et d'adjudication pour l'ordinaire 1791. — Assiette : des forêts de Vouvent, Secondigny et Autin (29 octobre au 26 novembre 1790, f°s 1 à 11). — Conditions de la vente (4 décembre 1790, f° 12). — Plumitif de la vente faite par Henri Milon, grand maître des Eaux et forêts au département de Poitou, en présence de François Peu, sieur de la Gaignerie, maître particulier, Charles Porcheron, lieutenant, Pierre Robert, procureur du Roi, Jacques-Claude Palliot, garde marteau, Jean Cardin, greffier en chef, de trois gardes de la forêt de Vouvent et de trois gardes de la gruerie de Parthenay; comprenant la dite vente, 636 arpents 8 perches, dont 10 de bois futaie, savoir : dans la forêt de Vouvent au canton de la Mocquetière, 10 arpents futaie; plus dans la dite forêt, 411 arpents 8 perches aux triages des Cosses, les Petits Arpents, la Fosse-Ruc, la Tremelière, les Autours, les Minières des Essarts et le Bois-Blanc; plus dans la forêt d'Autin 94 arpents au canton du Petit Coussay-Coumanon; et dans la forêt de Secondigny 121 arpents aux cantons de la Baudillonnière, les Flambaudines et les Barges; revenant le total de l'adjudication à 53,362 livres 19 sous (4 décembre 1790, f°s 15, v° à 21). — Réception des cautions et certificateurs.

B. 1314. (Cahier.) — In-4°, 21 feuillets, papier.

1791-1792. — Registre d'assiette et d'adjudication pour l'ordinaire 1792. — Assiette des forêts d'Autin, Secondigny et Vouvent (4 au 27 octobre 1791, f°s 1 à 7, v°). — Conditions de la vente (19 novembre 1791, f° 8). — Plumitif de la vente faite par Henri Milon, grand maître du Poitou, et comprenant 488 arpents un quart, dont 10 de bois futaie savoir : dans la forêt de Vouvent, au canton de la Mocquetière, 10 arpents futaie; plus dans la dite forêt 279 arpents, aux triages du Pruneau, Lully, le Petit Barot et les Basses Minières.

rés : plus dans la forêt d'Autin, 109 arpents aux cantons du Servellet et du Gallys; et dans la forêt de Secondigny 90 arpents $\frac{1}{4}$ au canton de l'Hermitière; revenant le total de l'adjudication à 44,695 livres 5 sous (19 novembre 1701, f^{os} 11 à 15, v^o). — Réception des cautions et certificateurs, etc.

B. 1315. (Cahier.) — In-4°, 21 feuillets, papier.

1702-1703. — Registre d'assiette et d'adjudication pour l'ordinaire 1703. — Assiette des forêts de Vouvent, Secondigny et Autin (24 juillet au 6 septembre 1702, f^{os} 1 à 9, v^o). — Conditions de la vente (18 septembre 1702, f^o 11). — Plumitif de la vente faite par Henri Milon, grand maître du Poitou, et comprenant 528 arpents et demi, dont 10 de bois futaie savoir : dans la forêt de Vouvent, au canton de la Mocquetière 10 arpents futaie; plus dans la dite forêt 328 arpents aux triages de la Cabane, les Écossais, le Moulin-Neuf, la Fontaine-à-Lévesque, la Charrière et les Censoudées; plus dans la forêt d'Autin, 90 arpents, au canton de la Courbe; et dans la forêt de Secondigny, 70 arpents un tiers, au canton de la Roue; revenant le total de l'adjudication à 30,840 livres (18 septembre 1702, f^{os} 13 à 16). — Réception des cautions et certificateurs; est annexé au registre un acte de réception de caution pour François Thibaud, marchand, ayant remplacé François Guyot, premier adjudicataire (9 novembre 1703).

B. 1316. (Cahier.) — In-4°, 28 feuillets, papier.

1703. — Registre d'assiette et d'adjudication pour l'ordinaire 1704. — Assiette des forêts de Vouvent, Secondigny et Autin (20 août au 26 septembre 1703, f^{os} 1 à 12). — Conditions de la vente (22 octobre 1703, f^o 13). — Plumitif de la vente faite par Henri Milon, grand maître du Poitou, en présence de François Porcheron, maître particulier, Pierre Moussaud, lieutenant, François Rodé, procureur du Roi, Jacques-Claude Palliot, garde marteau, Pierre Robert, receveur, Jean Delahaye, substitut du procureur du Roi, Jacques Audigé et Pierre Héry, huissiers audienciers, de trois gardes de la maîtrise de Fontenay et de trois gardes de la gruerie de Parthenay; comprenant la dite vente 514 arpents, dont 10 de bois futaie, savoir : dans la forêt de Vouvent au canton de la Mocquetière, 10 arpents futaie; plus dans la dite forêt 351 arpents aux triages de Puy-Brunet, la Millarge et les Rejets des-Robi-

nières; plus dans la forêt de Secondigny, 65 arpents au triage de la Baubrunne; et dans la forêt d'Autin, 88 arpents au triage du Vieux-Moulinet; revenant le total de l'adjudication à 29,697 livres (22 et 23 octobre 1703, f^{os} 15, v^o, à 18, v^o). — Réception des cautions et certificateurs, etc.

B. 1317. (Cahier.) — In-4°, 21 feuillets, papier.

1704. — Registre d'assiette et d'adjudication pour l'ordinaire 1705. — Assiette : des forêts de Vouvent, Secondigny et Autin (19 août au 25 septembre 1704, f^{os} 1 à 13, v^o). — Conditions de la vente (21 octobre 1704, f^o 14). — Plumitif de la vente faite par Henri Milon, grand maître du Poitou, et comprenant 448 arpents, dont 10 de bois futaie, savoir : dans la forêt de Vouvent, au canton de la Mocquetière, 10 arpents futaie; plus dans la dite forêt 294 arpents aux triages du Douïrd, les Tessonnières et le Perron; plus dans la forêt de Secondigny, 61 arpents au triage de la Reculée; et dans la forêt d'Autin, 84 arpents au triage du Moulinet, revenant le total de l'adjudication à 28,196 livres (25 octobre 1704, f^{os} 16, v^o, à 19). — Réception des cautions et certificateurs. — Arrêt du Conseil d'État portant qu'il sera fait fonds, dans les états des bois et forêts, des sommes auxquelles se trouveront monter les taxations attribuées aux contrôleurs généraux des bois, sur le pied des ventes et adjudications qui ont été, ou seront faites pour l'ordinaire de 1704 (29 juillet 1704, f^o 23). — Ordonnances du grand maître : accordant à tous prélats, abbés, prieurs, officiers et communautés, tant séculiers que réguliers, et autres gens de main-morte, qui ont des bois dans la maîtrise de Fontenay et gruerie de Parthenay, le délai d'un an pour mettre au greffe de la dite maîtrise les plans et figures de leurs bois (24 octobre 1704, f^o 23, v^o); — faisant défense à tous particuliers, propriétaires de bois futaies de la même maîtrise, de couper aucun de leurs bois, sans permission expresse du Roi (25 octobre 1704, f^o 24).

B. 1318. (Cahier.) — In-4°, 22 feuillets, papier.

1705. — Registre d'assiette et d'adjudication pour l'ordinaire 1706. — Assiette des forêts d'Autin, Secondigny et Vouvent (4 au 29 septembre 1705, f^{os} 1 à 11, v^o). — Conditions de la vente (14 novembre 1705, f^o 12). — Plumitif de la vente, faite par Henri Milon, grand maître du Poitou, et comprenant 486 arpents, dont

10 de bois futaie, savoir : dans la forêt de Vouvent, au canton de la Mocquetière, 10 arpents futaie ; plus dans la dite forêt, 302 arpents aux triages des Grandes Verries et Petit Saint-Mandé ; plus dans la forêt de Secondigny, 96 arpents au triage de la Boucherie ; et dans la forêt d'Autin, 78 arpents au triage du Nanclu ; revenant le total de l'adjudication à 21,312 livres, non compris les 78 arpents de la forêt d'Autin, dont la vente a été remise à l'année prochaine, faute d'enchériseur à un juste prix (14 novembre 1705, f^os 15, v^o, à 19). — Réception des cautions et certificateurs.

B. 1319. (Cahier.) — In-4°, 26 feuillets, papier.

1703-1707. — Registre d'assiette et d'adjudication pour l'ordinaire 1707. — Assiette des forêts de Vouvent, Secondigny et Autin, le dit procès-verbal d'assiette précédé d'une ordonnance de Pierre Mous-sauld, lieutenant de la maîtrise, rendue à la requête du substitut du procureur du Roi, et portant que le sieur Millouïain, commis greffier, remettra au dit substitut tous les procès-verbaux d'assiette, vente et adjudication, etc., ensemble le marteau de la maîtrise, révoquant le sieur Millouïain, pour n'avoir pas satisfait à la présente sommation, et commettant à sa place Philippe Doizeau, portant enfin qu'il sera procédé à l'assiette de l'ordinaire 1707, sans avoir égard à celle faite par les sieurs de Périgné, Rodé et Cardin, maître particulier, procureur du Roi et greffier, tous les trois interdits des fonctions de leurs charges (19 septembre et 11 novembre 1706, f^os 1 à 8, v^o). — Conditions de la vente, faite par Henri Milon, grand maître du Poitou, et comprenant 661 arpents 35 perches, dont 3 arpents 10 perches de bois futaie, savoir : dans la forêt de Vouvent, au canton de la Mocquetière, 3 arpents 10 perches futaie ; plus dans la dite forêt, 435 arpents aux triages des Hautes Minières, la Gite-Belin, les Noides, le Chail, le Parc, le Bois-Mainguet ; plus dans la forêt d'Autin, 78 arpents remis, par doublement à la vente de 1707, dans le triage du Nanclu et 80 arpents au triage de Jard ; et dans la forêt de Secondigny, 65 arpents 25 perches, au triage de la Bonne (f^o 14). — Adjudication de la futaie de la Mocquetière, moyennant 2,418 livres et remise des autres lots au 15 novembre suivant, faute d'enchériseur (27 septembre 1706, f^os 14, v^o, à 18, v^o). — Second essai infructueux d'adjudication (15 novembre 1706, f^os 19, à 20, v^o). — Adjudication définitive des taillis

de la forêt de Vouvent, moyennant 5,220 livres, de ceux de la forêt de Secondigny, moyennant 652 livres 10 sous, et de ceux de la forêt d'Autin, moyennant 3,073 livres (25 janvier 1707, f^os 20, v^o, à 23, v^o). — Réception des cautions et certificateurs.

B. 1320. (Cahier.) — In-4°, 17 feuillets, papier.

1707-1708. — Registre d'assiette et d'adjudication pour l'ordinaire 1708. — Assiette des forêts d'Autin, Secondigny et Vouvent (4 juillet au 10 août 1707, f^os 1 à 9, v^o). — Conditions de la vente (7 septembre 1707, f^o 9, v^o). — Plumitif de la vente faite par Jean-Baptiste Hémin, grand maître du Poitou et comprenant 610 arpents de bois taillis savoir : dans la forêt de Vouvent, 458 arpents aux triages de l'Écusseau, la Remigère, les Garennes, la Trappe, le Gast, la Montrée-Madame et le Petit Guiet ; plus dans la forêt de Secondigny, au triage du Moulin-du-Bois, 54 arpents ; et dans la forêt d'Autin, au triage des Fontenelles ou Marché Sauveur, 98 arpents. — Essais infructueux d'adjudication pour les taillis de la forêt de Vouvent (7 septembre et 23 décembre 1707 et 28 janvier 1708, f^os 12, v^o, 16 et 17, v^o). — Adjudication : des taillis de la forêt de Secondigny, moyennant 11 livres 10 sous l'arpent (7 septembre 1707, f^o 14) ; — des taillis de la forêt d'Autin, moyennant 22 livres l'arpent (7 septembre 1707, f^o 15). — Réception des cautions et certificateurs.

B. 1321. (Cahier.) — In-4°, 18 feuillets, papier.

1708. — Registre d'assiette et d'adjudication pour l'ordinaire 1709. — Assiette des forêts de Vouvent, Secondigny et Autin (22 octobre au 13 novembre 1708, f^os 1 à 10, v^o). — Conditions de la vente (26 novembre 1708, f^o 11). — Plumitif de la vente, faite par Henri Milon, grand maître du Poitou, et comprenant 1,085 arpents et demi et 58 chesnées de bois taillis, savoir : dans la forêt de Vouvent, 458 arpents non vendus l'année dernière, aux triages de l'Écusseau, etc., et 436 arpents et demi, pour l'ordinaire de l'année prochaine, aux triages des Ragotières, Pellegasche, la Montrée-du-Château et le Petit Maillezaïs ; plus, dans la forêt de Secondigny, au triage de l'Abatis, 78 arpents 70 chesnées ; et dans celle d'Autin, 112 arpents 80 chesnées, aux triages du Guémard, Nanclu et Gmyrit (f^o 14). —

Adjudication des 458 arpents de la forêt de Vouvent, non vendus en 1707, moyennant 12 livres l'arpent et essai infructueux pour les 436 arpents et demi de l'ordinaire 1709 (26 novembre 1708, f° 14, v°). — Adjudication : des taillis de la forêt de Secondigny, moyennant 24 livres 10 sous l'arpent (*id.*, f° 15, v°) ; — des taillis de la forêt d'Autin, moyennant 34 livres l'arpent, (*id.*, f° 16, v°). — Réception des cautions et certificateurs.

B. 1322. (Cahier.) — In-4°, 12 feuillets, papier.

1709. — Registre d'assiette et d'adjudication pour l'ordinaire 1710. — Assiette des forêts de Secondigny et la Ferrière (6 au 17 août 1709, f°s 1 à 11) — Conditions de la vente (4 septembre 1709, f° 5). — Plumitif de la vente faite par Jean-Baptiste Hénin, grand maître du Poitou, et comprenant 436 arpents et demi de bois taillis, en la forêt de Vouvent, non vendus l'année dernière ; plus pour l'ordinaire de l'année prochaine, 56 arpents et 16 châtaigniers morts, au triage du Gasteineau, en la forêt de Secondigny, et 76 arpents au triage du Bois-Roux, en la forêt de la Ferrière (f° 8). — Adjudication : des taillis de la forêt de Secondigny, moyennant 17 livres l'arpent (4 septembre 1709, f° 9) ; — des taillis de la forêt de la Ferrière, moyennant 22 livres l'arpent (4 septembre et 15 octobre 1709, f°s 9, v°, et 11, v°). — Essais infructueux d'adjudication pour les 436 arpents et demi, en la forêt de Vouvent, non vendus en 1708 (4 septembre et 15 octobre 1709, f°s 8, v°, et 11). — Réception des cautions et certificateurs.

B. 1323. (Cahier.) — In-4°, 12 feuillets, papier.

1710. — Registre d'assiette et d'adjudication pour l'ordinaire 1711. — Assiette des forêts de la Ferrière et Secondigny (23 au 30 septembre 1710, f°s 1 à 3, v°). — Conditions de la vente (9 octobre 1710, f° 4). — Plumitif de la vente, faite par Henri Milon, grand maître du Poitou, et comprenant 436 arpents de bois taillis de la forêt de Vouvent, non vendus en 1708 et 1709 ; plus, pour l'ordinaire de l'année prochaine, 118 arpents 70 perches, aux triages de la Baudillonnière, etc. (désignés B. 1313), en la forêt de Secondigny, et 93 arpents 37 perches, au triage de Cornage, en la forêt de la Ferrière (f° 6, v°). — Essais infructueux

d'adjudication, puis adjudication définitive : des 436 arpents et demi des taillis de la forêt de Vouvent, non vendus en 1708 et 1709, moyennant 13 livres l'arpent (9, 10 et 16 octobre 1710, f°s 7, 7 v°, et 9 v°) ; — des taillis de la forêt de Secondigny, moyennant 9 livres l'arpent (9 et 10 octobre 1718, f°s 8 et 9) ; la dite adjudication faite malgré l'opposition de Josias-Charles Olivier, maire perpétuel de la ville de Parthenay, au nom et comme ayant charge du duc de Mazarin, de la Meilleraie et de Mayenne, pair de France, lequel a déclaré qu'il s'oppose à la vente des bois des mareaux des Flambaudines et des Barges, attendu qu'ils appartiennent au duc Mazarin et non au comté de Secondigny (10 octobre 1710, f° 8) ; — des taillis de la forêt de la Ferrière, moyennant 18 livres l'arpent (9 et 10 octobre 1710, f° 9). — Réception de cautions et certificateurs. — Total des trois adjudications : 8,424 livres 10 sous.

B. 1324. (Cahier.) — In-4°, 15 feuillets, papier.

1711. — Registre d'assiette et d'adjudication pour l'ordinaire 1712. — Assiette des forêts de Vouvent, Autin et Secondigny (26 juin au 20 juillet 1711, f°s 1 à 9, v°). — Conditions de la vente (19 août 1711, f° 10). — Plumitif de la vente, faite par Jean-Baptiste Hénin, grand maître du Poitou, en présence de Charles Moriceau, écuyer, sieur de Cheusse, maître particulier alternatif, Jean Delahaye, substitut du procureur du Roi, Jacques Claude Palliot, garde marteau, Jacques Baron, receveur, Jean Cardin, greffier, de trois gardes de la maîtrise et de trois gardes de la gruerie ; comprenant la dite vente 453 arpents, 10 perches de bois taillis, dans la forêt de Vouvent, aux triages des Cosses, etc. (B. 1313), plus 265 arpents, 95 perches, dans la forêt d'Autin aux triages du Lestier, le Petit Usage et les Grisonnières, et 70 arpents, dans la forêt de Secondigny, au triage de l'Hermitière, B. 1314 (f° 12). — Adjudication des taillis de la forêt de Vouvent, moyennant 16 livres 10 sous l'arpent, soit 7,476 livres 3 sous pour le principal (19 août 1711, f°s 12, v°, et 13). — Rejet des cautions et certificateurs et renvoi de l'adjudication à l'enchérisseur immédiat (24 août au 9 septembre 1711, f°s 13, v°, à 14). — « Néant pour Autin, la Ferrière et Secondigny, attendu qu'il a été surcis à la vente des bois des dites forests » (f° 10).

B. 1325. (Cahier.) — In-4°, 18 feuillets, papier.

1712. — Registre d'assiette et d'adjudication pour l'ordinaire 1713. — Assiette des forêts de Vouvent et Secondigny (23 août au 5 septembre 1712, f^{os} 1 à 8). — Conditions de la vente (f^o 9). — Plumitif de la vente faite par Jean-Baptiste Hénin, grand maître du Poitou, et comprenant 324 arpents, 83 perches en la forêt de Vouvent, aux triages des Minières etc. (B. 1314), plus en la forêt de Secondigny, 70 arpents non vendus de l'année dernière et 73 arpents au triage de la Roue, pour l'ordinaire de l'année prochaine, B. 1315 (f^o 11). — Adjudication des taillis de la forêt de Vouvent, moyennant 16 livres l'arpent soit 5,197 livres 5 sous pour le principal (22 et 23 septembre 1712, f^{os} 11, 12 et 13, v^o) ; — des taillis de la forêt de Secondigny, moyennant 8 livres 5 sous l'arpent, soit 4,180 livres 18 sous pour le principal (22 et 30 septembre 1712, f^{os} 12, v^o et 13 v^o). — Réception des cautions et certificateurs.

B. 1326. (Cahier.) — In-4°, 15 feuillets, papier.

1713-1714. — Registre d'assiette et d'adjudication pour l'ordinaire 1714. — Assiette des forêts de Secondigny et Vouvent (29 mai au 2 août 1713, f^{os} 1 à 7, v^o). — Conditions de la vente (f^o 8). — Plumitif de la vente, faite par Charles Moriceau, maître particulier et commissaire en cette partie du grand maître du Poitou, et comprenant 376 arpents 50 perches de bois taillis en la forêt de Vouvent, aux triages de la Cabane, etc. (B. 1315), plus 63 arpents 21 perches en la forêt de Secondigny au triage de la Baubrunne, B. 1316 (f^o 10). — Adjudication : des taillis de la forêt de Vouvent, moyennant 12 livres l'arpent, soit 4,518 livres de capital (16 et 17 août et 16 octobre 1713, f^{os} 10, v^o, et 12, v^o) ; — des taillis de la forêt de Secondigny, moyennant 8 livres l'arpent, soit 505 livres 13 sous 6 deniers de capital (16 et 17 août 1713, f^{os} 11, et 13, v^o). — Réception des cautions et certificateurs. — Le procureur du Roi de la maîtrise, demandeur en restitution et amende, au sujet d'arbres indûment coupés dans les lisières qui séparent les triages du Bois Blanc et de la Remigère, d'une pièce de bois taillis que monsieur Gabriel Dorin, écuyer, seigneur de Saint-Cyr, prétend dépendre de sa maison du Poiron (16 août 1713 et 11 août 1714, f^{os} 11, v^o, et 12).

B. 1327. (Cahier.) — In-4°, 16 feuillets, papier.

1714-1715. — Registre d'assiette et d'adjudication pour l'ordinaire 1715. — Mandement de Jean-Baptiste Le Féron, chevalier, seigneur des Varennes, grand maître du Poitou, au sieur Porcheron, maître particulier de Fontenay, à l'effet de procéder à l'assiette des bois de la maîtrise (15 mai 1714, f^o 1). — Ordonnance du même, portant qu'il sera procédé, au cours de l'assiette du triage des Vieux-Arpents de la forêt de Vouvent, à la marque de tous les anciens baliveaux qui empêchent les taillis de profiter, pour être vendus conjointement avec les taillis du dit triage, sans néanmoins toucher aux arbres de paroissiens et à ceux des lisières (3 juillet 1714, *id.*). — Assiette des forêts de Vouvent et Secondigny (13 août au 12 septembre 1714, f^{os} 2, à 6, v^o). — Conditions de la vente (f^o 7). — Plumitif de la vente, faite par le grand maître susdit, et comprenant 507 arpents de bois taillis, en la forêt de Vouvent, aux triages de Puy-Brunet, etc. (B. 1316) et des Vieux-Arpents, plus 65 arpents en la forêt de Secondigny, au triage de la Reculée, B. 1317 (f^o 8, v^o). — Adjudication des taillis de la forêt de Vouvent et des anciens baliveaux des Vieux-Arpents, moyennant 20 livres 10 sous l'arpent, soit 10,393 livres 10 sous de capital (17 septembre 1714, f^{os} 9 et 11) ; — des taillis de la forêt de Secondigny, moyennant 10 livres l'arpent, soit 650 livres de capital (*id.*, f^o 10). — Réception des cautions et certificateurs.

B. 1328. (Cahier.) — In-4°, 10 feuillets, papier.

1715. — Registre d'assiette et d'adjudication pour l'ordinaire 1716. — Assiette des forêts de Secondigny et Vouvent (2 au 31 juillet 1715, f^{os} 1 à 5, v^o). — Conditions de la vente (f^o 6). — Plumitif de la vente, faite par François-Étienne Muret, chevalier, seigneur de Pont, Grand-Camp et de la Prévôté de la Rivière, grand maître du Poitou, et comprenant 356 arpents 37 perches de bois taillis en la forêt de Vouvent, aux triages du Peuron, etc. (B. 1317), et de la Montrée-du-Château de Puy-de-Serre, et 89 arpents 24 perches, en la forêt de Secondigny, au triage de la Boucherie, B. 1318 (f^o 8). — Adjudication des taillis de la forêt de Vouvent moyennant 20 livres l'arpent, soit 7,127 livres 8 sous de capital (12 août 1715, f^o 8) ; — des taillis de la forêt de Secondigny, moyennant 14 livres l'arpent, soit

1,249 livres de capital (*id.*, f^o 9). — Réception des cautions et certificateurs.

B. 1329. (Cahier.) — In-4^o, 9 feuillets, papier.

1316. — Registre d'assiette et d'adjudication pour l'ordinaire 1717. — Assiette des forêts de Vouvent et Secondigny (19 juillet au 13 août 1716, f^{os} 1 à 4, v^o). — Conditions de la vente (f^o 5). — Plumitif de la vente, faite par Jean-Baptiste Le Féron, grand maître du Poitou, et comprenant 342 arpents de bois taillis en la forêt de Vouvent, aux triages des Verries et Saint-Mandé (B. 1318) et 67 arpents et demi en la forêt de Secondigny, au triage de la Bonne, B. 1319 (f^o 7). — Adjudication des taillis de la forêt de Vouvent, moyennant 15 livres l'arpent, soit 5,130 livres de capital (22 et 23 octobre 1716, f^{os} 7 et 8); — des taillis de la forêt de Secondigny, moyennant 13 livres l'arpent, soit 877 livres 10 sous de capital (22 octobre 1716, f^o 8). — Réception des cautions et certificateurs.

B. 1330. (Cahier.) — In-4^o, 8 feuillets, papier.

1317. — Registre d'assiette et d'adjudication pour l'ordinaire 1718. — Assiette des forêts de Vouvent et Secondigny (16 au 31 août 1717, f^{os} 1 à 4). — Conditions de la vente (f^o 5). — Plumitif de la vente, faite par François-Étienne Mouret, grand maître du Poitou, et comprenant 440 arpents 60 perches de bois taillis, en la forêt de Vouvent, aux triages des Hautes Minières, etc. (B. 1319) et 60 arpents 20 perches en la forêt de Secondigny, au triage du Moulin-du-Bois, B. 1320 (f^o 7). — Essais infructueux d'adjudication (27 septembre 1717, f^{os} 7 et 8).

B. 1331. (Cahier.) — In-4^o, 12 feuillets, papier.

1318-1319. — Registre d'assiette et d'adjudication pour l'ordinaire 1719. — Assiette des forêts de Vouvent et Secondigny (6 au 18 août 1718, f^{os} 1 à 5). — Conditions de la vente (f^o 5). — Plumitif de la vente, faite par Paul Mailhard, écuyer, seigneur de Balorre, avocat à la cour, grand maître du Poitou, et comprenant 440 arpents 60 perches de bois taillis, non vendus l'année dernière, et 458 arpents 65 perches de l'ordinaire de l'année prochaine, en la forêt de Vouvent, aux

trriages de l'Écusseau, etc. (B. 1320), plus 60 arpents 20 perches, non vendus l'année dernière, et 79 arpents de l'ordinaire de l'année prochaine, en la forêt de Secondigny, au triage de l'Abatis, B. 1321 (f^o 8). — Adjudication : des taillis de la forêt de Vouvent, moyennant 15 livres l'arpent, soit 13,488 livres 15 sous de capital (22 et 23 décembre 1718, et 16 janvier 1719, f^{os} 8 et 9); — des taillis de la forêt de Secondigny, moyennant 17 livres l'arpent, soit 2,366 livres 8 sous de capital (*id.*, f^{os} 8, v^o, 9 et 10). — Réception des cautions et certificateurs.

B. 1332. (Cahier.) — In-4^o, 7 feuillets, papier.

1319. — Registre d'assiette et d'adjudication pour l'ordinaire 1720. — Assiette des forêts de Vouvent et Secondigny (14 au 19 juin 1719, f^{os} 1 à 2). — Conditions de la vente (f^o 2, v^o). — Plumitif de la vente faite par François Porcheron, maître particulier de Fontenay, commissaire en cette partie de François-Étienne Mouret, grand maître du Poitou, et comprenant 449 arpents 70 perches de bois taillis, en la forêt de Vouvent, au triage des Ragotières, etc. (B. 1321) et 61 arpents 50 perches, en la forêt de Secondigny, au triage du Gastineau, B. 1322 (f^o 5). — Essais infructueux d'adjudication (2 octobre, 4, 5 et 6 décembre 1719, f^{os} 5 à 7, v^o).

B. 1333. (Cahiers) — In-4^o, 11 feuillets, papier.

1320-1321. — Registre d'assiette et d'adjudication pour l'ordinaire 1721. — Assiette des forêts de Secondigny et Vouvent (22 août au 4 septembre 1720, f^{os} 1 à 5, v^o). — Conditions de la vente (f^o 6). — Plumitif de la vente, faite par François Porcheron, maître particulier de Fontenay, commissaire en cette partie de Edme Bonnet, grand maître du Poitou, et comprenant 449 arpents 70 perches de bois taillis, non vendus l'année dernière, et 452 arpents 84 perches de l'ordinaire de l'année prochaine, en la forêt de Vouvent, aux triages des Cosses, etc. (B. 1313), plus 61 arpents 50 perches, non vendus l'année dernière, et 418 arpents 89 perches de l'ordinaire de l'année prochaine, en la forêt de Secondigny, aux triages des Barges, etc. (B. 1313) et 1323 (f^o 9). — Adjudication : des taillis de la forêt de Vouvent, moyennant 25 livres l'arpent, soit 22,562 livres 15 sous de capital (10 et 11 janvier 1721, f^{os} 9, v^o,

et 10, v°); — des taillis de la forêt de Secondigny, moyennant 17 livres l'arpent, soit 3,066 livres (10 janvier 1721, f° 10). — Réceptions des cautions et certificateurs.

B. 1334. (Cahier.) — In-4°, 9 feuillets, papier.

1321. — Registre d'assiette et d'adjudication pour l'ordinaire 1722. — Assiette des forêts de Vouvent et Secondigny (6 au 28 octobre 1721, f°s 1 à 3, v°). — Conditions de la vente (f° 4). — Plumitif de la vente, faite par François Porcheron, maître particulier, Jean-Simon Scinars, procureur du Roi, et René Barraud de Thorigny, garde marteau, commissaires en cette partie de Edme Bonnet, grand maître du Poitou, et comprenant 317 arpents 82 perches de bois taillis, en la forêt de Vouvent, aux triages des Minières, etc. (B. 1314) et 70 arpents 20 perches, en la forêt de Secondigny, au triage de l'Hermitière, B. 1314 et 1324 (f° 7): — Adjudication: des taillis de la forêt de Vouvent, moyennant 34 livres l'arpent, soit 10,807 livres de capital (22 décembre 1721, f°s 7, v°, et 8, v°); — des taillis de la forêt de Secondigny, moyennant 20 livres l'arpent, soit 1,404 livres de capital (*id.*, f° 8). — Procès-verbaux de tiercement et demi-tiercement concernant les bois de Secondigny, par suite de quoi l'adjudication est portée de 1,404 livres à 2,106 livres (23 et 24 décembre 1721, f°s 8 et 9, v°). — Réception des cautions et certificateurs.

B. 1335. (Cahier.) — In-4°, 8 feuillets, papier.

1322. — Registre d'assiette et d'adjudication pour l'ordinaire 1723. — Assiette des forêts de Vouvent et Secondigny (14 au 30 septembre 1722, f°s 1 à 4). — Conditions de la vente (f° 4). — Plumitif de la vente, faite par François Porcheron, maître particulier de Fontenay, commissaire en cette partie de Edme Bonnet grand maître du Poitou, et comprenant un nombre d'arpents non indiqué en la forêt de Vouvent, aux triages de la Cabane, etc. (B. 1315) et 70 arpents en la forêt de Secondigny, au triage de la Rone (B. 1315) et 1325 (f° 6, v°). — Essais infructueux d'adjudication (14 novembre, 4 et 5 décembre 1722, f°s 7 à 8).

B. 1336. (Cahier.) — In-4°, 10 feuillets, papier.

1323. — Registre d'assiette et d'adjudication pour l'ordinaire 1724. — Assiette des forêts de Secondigny et Vouvent (6 au 19 novembre 1723, f°s 1 à 4). — Conditions de la vente (f° 5). — Plumitif de la vente faite par Jean-Baptiste-Nicolas Savary, lieutenant particulier de la maîtrise, le procureur du Roi et le garde marteau, commissaires en cette partie de Edme Bonnet, grand maître du Poitou, et comprenant 378 arpents, 73 perches de bois taillis, non vendus l'année dernière, et 508 arpents de l'ordinaire de l'année prochaine, en la forêt de Vouvent, aux triages de Puy-Brunet, etc. (B. 1316) et des Vieux-Arpents, plus 70 arpents non vendus l'année dernière et 65 arpents 75 perches de l'ordinaire de l'année prochaine, en la forêt de Secondigny, au triage de la Baubrunne, B. 1316 et 1326 (f° 8, v°). — Adjudication: des taillis de la forêt de Vouvent, moyennant 22 livres l'arpent, soit 19,426 livres de capital (16 et 17 décembre 1723, f°s 8, v°, et 9); — des taillis de la forêt de Secondigny, moyennant 22 livres l'arpent, soit 2,986 livres 10 sous de capital (17 décembre 1723, f° 9, v°). — Réception des cautions et certificateurs.

B. 1337. (Cahier.) — In-4°, 9 feuillets, papier.

1324. — Registre d'assiette et d'adjudication pour l'ordinaire 1725. — Assiette des forêts de Vouvent et Secondigny (27 juin au 7 juillet 1724, f°s 1 à 3, v°). — Conditions de la vente (f° 4). — Plumitif de la vente, faite par Edme Bonnet, grand maître du Poitou, en présence de Pierre Joffrion, maître particulier, Jean-Baptiste-Nicolas Savary, lieutenant, Joseph-Simon Scinars, procureur du Roi, René Barraud, garde marteau, commis, Pierre Berton, greffier en chef, Jacques Baron, receveur des bois, Paul Ferret, receveur des amendes, Jacques Ballard, collecteur des dites amendes, et de six gardes; la dite vente comprenant 361 arpents 97 perches de bois taillis en la forêt de Vouvent, aux triages du Doûnard, etc. (B. 1317) et de la Montrée-du-Château de Puy-de-Serre, plus 61 arpents en la forêt de Secondigny, au triage de la Reculée, B. 1317 et 1327 (f° 7). — Adjudication: des taillis de la forêt de Vouvent, moyennant 35 livres l'arpent, soit 12,668 livres 18 sous de capital (6 novembre 1724, f° 7, et 7, v°); — des taillis de la forêt de Secondigny,

moyennant 17 livres l'arpent, soit 1,037 livres de capital (*id.*, f^o 8). — Réception des cautions et certificateurs.

B. 1338. (Cahier.) — In-4^o, 10 feuillets, papier.

1725. — Registre d'assiette et d'adjudication pour l'ordinaire 1726. — Assiette des forêts de Secondigny et Vouvent (10 au 23 septembre 1725, f^{os} 1 à 4, v^o). — Conditions de la vente (f^o 5). — Pluimitif de la vente, faite par Pierre Joffrion, maître particulier, son lieutenant, le procureur du Roi et le garde marteau, commissaires en cette partie de Edme Bonnet, grand maître du Poitou, et comprenant 340 arpents 70 perches de bois taillis, en la forêt de Vouvent, aux triages des Verries, etc. (B. 1318), et 88 arpents 60 perches en la forêt de Secondigny, au triage de la Boucherie, B. 1318 et 1328 (f^o 9). — Adjudication : des taillis de la forêt de Vouvent, moyennant 32 livres l'arpent, soit 10,902 livres 30 sous de capital (29 novembre 1725, f^o 9) ; — des taillis de la forêt de Secondigny, moyennant 19 livres l'arpent, soit 1,683 livres 8 sous (*id.*, f^o 10). — Réception des cautions et certificateurs.

B. 1339. (Cahier.) — In-4^o, 9 feuillets, papier.

1726-1727. — Registre d'assiette et d'adjudication pour l'ordinaire 1727. — Assiette des forêts de Vouvent et Secondigny (22 juillet au 2 août 1726, f^{os} 1 à 4 v^o). — Conditions de la vente (f^o 5). — Pluimitif de la vente, faite par Edme Bonnet, grand maître du Poitou, et comprenant 289 arpents 10 perches de bois taillis en la forêt de Vouvent, aux triages du Chail, la Gite-Belin, les Naidés, le Bois-Mainguet et le Parc (B. 1319) et 67 arpents en la forêt de Secondigny, au triage de la Bonne, B. 1319 et 1329 (f^o 8). — Essais infructueux d'adjudication (14 et 15 janvier 1727, f^{os} 8, v^o, et 9).

B. 1340. (Cahier.) — In-4^o, 11 feuillets, papier.

1727-1728. — Registre d'assiette et d'adjudication pour l'ordinaire 1728. — Assiette des forêts de Vouvent et Secondigny (10 au 20 septembre 1727, f^{os} 1 à 5, v^o). — Conditions de la vente. — Pluimitif de la vente, faite par les officiers de la maîtrise, commissaires en cette partie de Edme Bonnet, grand maître du Poitou, et comprenant 289 arpents 10 perches de

bois taillis, non vendus l'année dernière, et 457 arpents 60 perches de l'ordinaire de l'année prochaine, en la forêt de Vouvent, aux triages de l'Écusseau, etc. (B. 1320) ; plus 67 arpents non vendus l'année dernière, et 60 arpents 30 perches de l'ordinaire de l'année prochaine, en la forêt de Secondigny, au triage du Moulin-du-Bois, B. 1320 et 1330 (f^o 9, v^o). — Adjudication des 289 arpents 10 perches, de la forêt de Vouvent, moyennant 18 livres l'arpent, soit 5,203 livres de capital (13 décembre 1727 et 3 janvier 1728, f^o 10) ; — des 67 arpents de la forêt de Secondigny, moyennant 18 livres l'arpent, soit 1,216 livres de capital (*id.*, f^{os} 10 et 11). — Essais infructueux d'adjudication pour l'ordinaire 1728 (*id.*, f^{os} 10 et 11). — Réception des cautions et certificateurs.

B. 1341. (Cahier.) — In-4^o, 11 feuillets, papier.

1728. — Registre d'assiette et d'adjudication pour l'ordinaire 1729. — Assiette des forêts de Vouvent et Secondigny (11 au 22 septembre 1728, f^{os} 1 à 4). — Conditions de la vente (f^o 4, v^o). — Pluimitif de la vente, faite par les officiers de la maîtrise, commissaires en cette partie de Edme Bonnet, grand maître du Poitou, et comprenant 457 arpents 60 perches de bois taillis, non vendus l'année dernière, et 450 arpents 10 perches, de l'ordinaire de l'année prochaine, en la forêt de Vouvent, aux triages des Ragotières, etc. (B. 1321) ; plus 60 arpents 30 perches, non vendus l'année dernière, et 80 arpents de l'ordinaire de l'année prochaine, en la forêt de Secondigny, au triage de l'Abatis, B. 1321 et 1331 (f^o 8). — Adjudication des taillis de la forêt de Vouvent, moyennant 13 livres l'arpent, soit 5,949 livres 2 sous de principal pour l'ordinaire 1728, et moyennant 11 livres l'arpent, soit 4,951 livres de principal pour l'ordinaire 1729 (16 novembre, 11 et 29 décembre 1728, (f^{os} 8, et 8, v^o, et 10) ; — des taillis de la forêt de Secondigny, moyennant 13 livres l'arpent, soit 784 livres 6 sous 8 deniers de principal pour l'ordinaire 1728 et 1,040 livres pour l'ordinaire 1729 (*id.*, f^o 8, 8, v^o, et 9). — Réception des cautions et certificateurs.

B. 1342. (Cahier.) — In-4^o, 11 feuillets, papier.

1729. — Registre d'assiette et d'adjudication pour l'ordinaire 1730. — Assiette des forêts de Vouvent et

Secondigny (9 au 21 mai 1729, f^{os} 1 à 5). — Conditions de la vente (f^o 5, v^o). — Plumitif de la vente, faite par Edme Bonnet, grand maître du Poitou, et comprenant 450 arpents 80 perches de bois taillis, en la forêt de Vouvent, aux triages du Bois-Blanc (B. 1313 et 1324) et 62 arpents en la forêt de Secondigny, au triage du Gastineau, B. 1322 et 1332 (f^o 6). — Adjudication des taillis des deux forêts de Vouvent et Secondigny, moyennant 14 livres l'arpent (12, 13 et 14 septembre 1729, f^{os} 9 et 10). — Vente de 274 pièces de merrain, 7 brasses de planches et 500 de lattes provenant de délits, moyennant 44 livres (14 septembre 1729, f^o 10, v^o). — Réception des caution et certificateur.

B. 1343. (Cahier.) — In-4°, feuillets, papier.

1730. — Registre d'assiette et d'adjudication pour l'ordinaire 1731. — Assiette des forêts de Vouvent et de Secondigny (5 juillet au 1^{er} août 1730, f^{os} 1 à 5). — Conditions de la vente (f^o 5, v^o). — Plumitif de la vente faite par les officiers de la maîtrise, commissaires en cette partie de Edme Bonnet, grand maître du Poitou, et comprenant 316 arpents 50 perches de bois taillis en la forêt de Vouvent, aux triages du Pruneau, etc. (B. 1314 et 1325) et 117 arpents 90 perches en la forêt de Secondigny, aux triages des Barges, etc. B. 1313 et 1323 (f^o 8, v^o). — Adjudication des taillis des deux forêts de Vouvent et Secondigny, moyennant 18 livres l'arpent (20 décembre 1730, f^o 9). — Réception des caution et certificateur.

B. 1344. (Cahier.) — In-4°, 8 feuillets, papier.

1731-1732. — Registre d'assiette et d'adjudication pour l'ordinaire 1732. — Assiette des forêts de Vouvent et Secondigny (16 au 24 juillet 1731, f^{os} 1 à 3, v^o). — Conditions de la vente (f^o 4). — Plumitif de la vente, faite par les officiers de la maîtrise, commissaires en cette partie de Edme Bonnet, grand maître du Poitou, et comprenant 378 arpents 20 perches de bois taillis en la forêt de Vouvent, aux triages de la Cabane, etc. (B. 1315 et 1326) et 70 arpents 25 perches en la forêt de Secondigny, au triage de l'Hermitière, B. 1314 et 1324 (f^o 7). — Adjudication des taillis des forêts de Vouvent et Secondigny, moyennant 12 livres l'arpent (7 janvier 1732, f^o 7, v^o). — Réception des caution et certificateur.

B. 1345. (Cahier.) — In-4°, 7 feuillets, papier.

1732. — Registre d'assiette et d'adjudication pour l'ordinaire 1733. — Assiette des forêts de Vouvent et Secondigny (9 au 23 août 1732, f^{os} 1 à 3, v^o). — Conditions de la vente (f^o 3, v^o). — Plumitif de la vente, faite par les officiers de la maîtrise, commissaires en cette partie de Edme Bonnet, grand maître du Poitou, et comprenant 507 arpents 95 perches de bois taillis, en la forêt de Vouvent, aux triages des Rejets-des-Robinières, etc. (B. 1316 et 1327) et 70 arpents 20 perches en la forêt de Secondigny, au triage de la Roue, B. 1315 et 1325 (f^o 6, v^o). — Adjudication des taillis des forêts de Vouvent et Secondigny, moyennant 18 livres l'arpent (4 novembre 1732, f^o 7). — Réception des caution et certificateur.

B. 1346. (Cahier.) — In-4°, 7 feuillets, papier.

1733. — Registre d'assiette et d'adjudication pour l'ordinaire 1734. — Assiette des forêts de Vouvent et Secondigny (1^{er} au 12 septembre 1733, f^{os} 1 à 3, v^o). — Conditions de la vente (f^o 3, v^o). — Plumitif de la vente, faite par les officiers de la maîtrise, commissaires en cette partie de Edme Bonnet, grand maître du Poitou, et comprenant 357 arpents 50 perches de bois taillis en la forêt de Vouvent, aux triages du Peuron, etc. (B. 1317 et 1328) et 65 arpents 80 perches en la forêt de Secondigny, au triage de la Baubrunne, B. 1316 et 1326 (f^o 7, v^o). — Adjudication des taillis des forêts de Vouvent et Secondigny, moyennant 20 livres l'arpent (16 novembre et 7 décembre 1733, f^{os} 7, v^o, et 8). — Réception des caution et certificateur.

B. 1347. (Cahier.) — In-4°, 13 feuillets, papier.

1734-1735. — Registre d'assiette et d'adjudication pour l'ordinaire 1735. — Assiette des forêts de Secondigny et Vouvent (26 juillet au 5 août 1734, f^{os} 1 à 3, v^o). — Conditions de la vente (f^o 4). — Plumitif de la vente, faite par François-Nicolas Raffy de Bazoncourt, seigneur d'Esches, Mortefontaine et autres lieux, chevalier de Saint-Louis, maître d'hôtel ordinaire du Roi, grand maître des eaux et forêts du Poitou et dépendances : la dite vente comprenant 340 arpents 80 perches de bois taillis en la forêt de Vouvent, aux triages des Verries et

du Petit Saint-Mandé (B. 1318 et 1329) et 61 arpents 5 perches en la forêt de Secondigny, au triage de la Reculée (B. 1317 et 1327, f^o 7, v^o). — Essai infructueux d'adjudication (13 septembre 1734, f^o 8, et 8, v^o). — Ordonnance du grand maître susdit, portant qu'il sera procédé à l'adjudication de 156 arpents de taillis de la forêt de Vouvent, au triage des Verries ci-dessus, ensemble des baliveaux anciens et dépérissants qui s'y trouveront, comme aussi de 44 arpents 57 perches 2 tiers de lisières de la dite forêt, la dite ordonnance suivie du cahier des charges (2 août 1735, f^o 9). — Adjudication des taillis et baliveaux précédemment désignés, moyennant 46 livres l'arpent, et essais infructueux d'adjudication en ce qui concerne les lisières (d., f^o 12). — Réception des caution et certificateur.

B. 1348. (Cahier.) — In-4^o, 31 feuillets, papier.

1335. — Registre d'assiette. — Arpentage général de la forêt de Vouvent, fait par les officiers de la maîtrise de Fontenay, conformément à l'arrêt du Conseil d'État du 19 avril dernier (31 mai au 8 juillet 1735). — Désignation des propriétaires riverains et des domaines que chacun d'eux possède aux rives de la dite forêt (31 mai au 6 juin 1735, f^os 1 à 7). — Arpentage des lisières dans les 42 triages : de Puy-Brunet, le Petit Guyet (7 juin 1735, f^os 8 et 9) ; le Petit Barot, Saint-Mandé, la Montrée-Madame, la Montrée-du-Château (8 juin, f^os 9 à 10, v^o) ; les Naidés, la Gite-Belin, les Hautes Minières, les Minières-du-Poiron, les Minières-des-Essarts (10 juin, f^os 10, v^o, à 12, v^o) ; le Petit-Maillezais, la Remigère, le Bois-Blanc, la Cabane, Leuly, les Écossais, l'Écusseau (11 juin, f^os 12, v^o, à 14, v^o) ; Pellegasche, le Chail, Peuron, le Moulin-Neuf, les Garennes, les Tessonnières, le Parc (14 juin, f^os 15 à 17, v^o) ; le Pruneau, les Verries (20 juin, f^os 18 et 18, v^o) ; la Millarge, le Doüard (21 juin, f^os 19, v^o, et 20) ; la Charrière, les Sansoudayées, le Bois-Mainguet (22 juin, f^os 20, v^o, et 21) ; la Trappe, les Ragotières, le Gast (23 juin, f^os 21, v^o, à 22, v^o) ; la Trimillière, Fausse-Rue, les Vieux-Arpents, les Rejets (28 juin, f^os 23 à 24) ; le Bois-du-Château, les Cosses, les Petits-Arpents (30 juin, f^os 24, v^o à 25, v^o). — Arpentage de la forêt à l'effet d'en dresser les plans et figures et de la diviser en coupes de 25 ans (1^{er} au 8 juillet 1735, f^os 26 à 30).

B. 1359. (Cahier.) — In-4^o, 8 feuillets, papier.

1336. — Registre d'assiette et d'adjudication pour l'ordinaire 1737. — Forêt de Vouvent. — Assiette : 13 au 17 juillet 1736 (f^os 1 et 2). — Cahier des charges (f^o 2, v^o). — Plunitif de l'adjudication, faite par Alexis-Léon Bonnet, seigneur de la Richardière, maître particulier, Jean-Baptiste-Nicolas Savary, lieutenant, Joseph-Simon Scimars, sieur de Boisnizeau, procureur du Roi, Jean-Louis Palliot, sieur du Plessis, garde marteau, la dite adjudication, comprenant 147 arpents, 71 perches de bois taillis, ensemble les baliveaux anciens et dépérissants qui s'y trouveront, plus 31 chablis renversés dans les lisières de plusieurs triages (13 novembre 1736, f^o 6, v^o). — Adjudication : des taillis et baliveaux, 48 livres l'arpent, 7,000 livres de principal (id., f^o 7, v^o) ; — des chablis, 63 livres de principal (id., f^o 7, v^o). — Réception des caution et certificateur.

B. 1350. (Cahier.) — In-4^o, 14 feuillets, papier.

1337. — Registre d'assiette et d'adjudication pour l'ordinaire 1738. — Forêt de Vouvent. — Assiette : 13 au 20 mai 1737 (f^os 1 à 3, v^o). — Cahier des charges et adjudication par Raffy de Bazoncourt, grand maître : 147 arpents 71 perches de bois taillis, avec les baliveaux, plus 177 arpents 34 perches 2 tiers de bois futaie composant la totalité des lisières de la dite forêt (5 et 6 août 1737, f^os 4 et 9). — Adjudication : des taillis et baliveaux, 37 livres l'arpent, 5,466 livres 15 sous de principal (5 août 1737, f^o 12) ; — des lisières, 64,000 livres de principal (5 et 6 août, f^os 12, v^o, et 13). — Réception des cautions et certificateurs.

B. 1351. (Cahier.) — In-4^o, 8 feuillets, papier.

1338. — Registre d'assiette et d'adjudication pour l'ordinaire 1739. — Forêt de Vouvent. — Assiette : 11 au 16 juin 1738 (f^os 1 à 3). — Cahier des charges et adjudication par Raffy de Bazoncourt, grand maître : 147 arpents 71 perches de bois taillis avec les baliveaux, 37 livres l'arpent, 5,465 livres 6 sous 4 deniers de principal (1^{er} et 2 juillet et 30 septembre 1738, f^os 4 et 7). — Réception des caution et certificateur.

B. 1352. (Cahier.) — In-4°, 5 feuillets, papier.

1739. — Registre d'assiette et d'adjudication pour l'ordinaire 1740. — Forêt de Vouvent. — Assiette : 16 au 20 juin 1739 (f° 1 à 2, v°). — Cahier des charges et adjudication, par les officiers de la maîtrise : 147 arpents 71 perches de bois taillis, avec les baliveaux, aucun résultat (26 octobre 1739, f°s 4, v°, et 5).

B. 1353. (Cahier.) — In-4°, 8 feuillets, papier.

1740. — Registre d'assiette et d'adjudication pour l'ordinaire 1741. — Forêt de Vouvent. — Assiette : 1^{er} au 6 août 1740 (f°s 1 à 3, v°). — Cahier des charges et adjudication, par Raffy de Bazoncourt, grand maître : la dite adjudication comprenant 74 arpents 57 perches de bois taillis avec les baliveaux, restant de l'ordinaire 1740, plus 148 arpents 12 perches et demi, avec les baliveaux pour le présent ordinaire, plus 221 arpents 63 perches de bois incendiés, dont 73 arpents 14 perches, du dit ordinaire 1741, et 148 arpents 49 perches, aux triages des Hautes Minières et des Minières-du-Poiron (20 septembre 1740, f°s 4 et 7). — Adjudication des bois incendiés : 3 livres 15 sous l'arpent, 831 livres 2 sous 3 deniers de principal (*id.*, f° 7). — Réception des caution et certificateur. — Aucun résultat pour les bois non incendiés (*id.*, f° 8).

B. 1354. (Cahier.) — In-4°, 23 feuillets, papiers.

1741-1744. — Registre d'assiette et d'adjudication pour les ordinaires 1742 à 1745. — Forêt de Vouvent. — 147 arpents 71 perches de bois taillis avec les baliveaux, à vendre pour chaque ordinaire. — Ordinaire 1742 : — assiette : 21 au 24 août 1741 (f°s 1 à 2, v°); — cahier des charges et adjudication par les officiers de la maîtrise : 30 livres l'arpent, 11,112 livres de principal pour 74 arpents 57 perches, restant de l'ordinaire 1740, et pour les ordinaires 1741 et 1742 (23 octobre 1741, f°s 3 et 6). — Ordinaire 1743 : — assiette : 18 au 20 juin 1742 (f°s 7, v°, à 8); — cahier des charges et adjudication par les officiers de la maîtrise : 40 livres l'arpent, 5,908 livres 8 sous de principal (29 octobre 1742, f°s 8, v°, et 10, v°). — Ordinaire 1744 : — assiette : 6 au 11 mai 1743 (f°s 12, v°, à 13, v°);

— cahier des charges et adjudication par Raffy de Bazoncourt, grand maître : 43 livres l'arpent, 6,351 livres 9 sous 5 deniers de principal (23 septembre 1743, f°s 14 et 16). — Ordinaire 1745 : — assiette : 13 au 18 juillet 1744 (f°s 17, v°, à 19); — cahier des charges et adjudication par les officiers de la maîtrise : 78 livres l'arpent, 12,521 livres 7 sous 8 deniers (12 août 1744, f°s 19, v°, et 22). — Réception des cautions et certificateurs (*passim*).

B. 1355. (Cahier.) — In-4°, 146 feuillets, papier.

1745-1772. — Registre d'assiette et d'adjudication pour les ordinaires 1746 à 1773. — Forêt de Vouvent. — 147 arpents 71 perches de bois taillis avec les baliveaux, à vendre pour chaque ordinaire. — Ordinaire 1746 : — assiette : 5 au 10 juillet 1745 (f°s 1 à 2, v°); — cahier des charges et adjudication par les officiers de la maîtrise : 92 livres l'arpent, 43,589 livres de principal (22 et 28 septembre 1745, f°s 3 et 6). — Ordinaire 1747 : — assiette : 28 juin au 5 juillet 1746 (f°s 7 à 8); — cahier des charges et adjudication par les officiers de la maîtrise : 122 livres l'arpent, 18,021 livres 12 sous de principal (26 septembre 1746, f°s 8, v°, et 11). — Ordinaire 1748 : — assiette : 20 au 27 juin 1747 (f°s 12 à 14); — cahier des charges et adjudication par les officiers de la maîtrise : 154 livres l'arpent, 22,747 livres 9 sous 2 deniers de principal (10 octobre 1747, f°s 14, v°, et 17, v°). — Ordinaire 1749 : — assiette : 11 au 18 juin 1748 (f°s 18, v°, à 20, v°); — cahier des charges et adjudication par les officiers de la maîtrise : 149 livres l'arpent, 22,008 livres 15 sous 10 deniers de principal (24 septembre et 25 novembre 1748, f°s 22, et 24, v°). — Ordinaire 1750 : — assiette : 19 au 26 mai 1749 (f°s 26 à 27, v°); — cahier des charges et adjudication par Raffy de Bazoncourt, grand maître : 110 livres l'arpent, 16,248 livres 2 sous de principal (17 juillet 1749, f°s 28 et 30). — Ordinaire 1751 : — assiette : 4 au 11 août 1750 (f°s 30, v°, à 32); — cahier des charges et adjudication par les officiers de la maîtrise : aucun résultat (28 septembre et 13 novembre 1750, f°s 32, v°, à 36). — Ordinaire 1752 : — assiette : 28 juin au 4 juillet 1751, f°s 36, v°, à 38); — cahier des charges et adjudication par Raffy de Bazoncourt, grand maître : aucun résultat (11 septembre 1751, f°s 38 et 40, v°). — Ordinaire 1753 : — assiette : 3 au 9 juillet 1752 (f°s 40, v°, à 42); — cahier des charges et adjudication par les officiers de la maîtrise : 71 livres l'arpent, 31,453 livres 14 sous 3 deniers de

principal pour les trois ordinaires 1751 à 1753 (2 octobre et 4 novembre 1752, f^{os} 42, v^o, et 43, v^o). — Ordinaire 1754 : — assiette : 13 au 20 juin 1753 (f^{os} 47 à 48) ; — cahier des charges et adjudication par Raffy de Bazoncourt, grand maître : 83 livres l'arpent, 12,998 livres 14 sous 7 deniers de principal (27 août 1753, f^{os} 48, v^o, et 50, v^o). — Ordinaire 1755 : — assiette : 17 au 24 juin 1754 (f^{os} 52 à 53) ; — cahier des charges et adjudication par Pierre Cosson de Guimps, grand maître : aucun résultat (2 décembre 1754, f^o 53, v^o). — Ordinaire 1756 : — assiette : 2 au 8 juin 1755 (f^{os} 55, v^o, à 56, v^o) ; — cahier des charges et adjudication par Cosson de Guimps, grand maître : 78 livres l'arpent, 23,010 livres 15 sous 8 deniers de principal pour les deux ordinaires 1755 et 1756 (27 octobre 1755, f^{os} 57 et 59). — Ordinaire 1757 : — assiette : 22 au 29 juin 1756 (f^o 60, v^o, à 61, v^o) ; — cahier des charges et adjudication par Augustin-François Jolly de Saint-Picq, maître particulier, Jean-Baptiste-Nicolas Savary, lieutenant, Pierre-Thomas Baille de Germon, procureur du Roi, et Jean-Louis Palliot du Plessis, garde marteau : 65 livres l'arpent, 9,601 livres 3 sous de principal (26 novembre 1756, f^{os} 62 et 64). — Ordinaire 1758 : — assiette : 22 au 29 juin 1757 (f^{os} 65 à 66, v^o) ; — cahier des charges et adjudication par les officiers de la maîtrise : 103 livres l'arpent, 15,212 livres 19 sous 11 deniers et un quart de principal (9 décembre 1757, f^{os} 67 et 68, v^o). — Ordinaire 1759 : — assiette : 19 au 27 juin 1758 (f^{os} 70 à 72, v^o) ; — cahier des charges et adjudication par les officiers de la maîtrise : 90 livres l'arpent, 13,294 livres de principal, la dite somme portée par tiercement à 120 livres l'arpent et 17,725 livres 4 sous de principal (30 septembre, au 7 octobre 1758, f^{os} 73 et 74, v^o, à 78). — Ordinaire 1760 : — assiette : 18 au 23 juin 1759 (f^{os} 79 à 80) ; — cahier des charges et adjudication par les officiers de la maîtrise : 103 livres l'arpent et 15,214 livres 19 sous 5 deniers de principal (10 novembre et 15 décembre 1759, f^{os} 80, v^o, et 83). — Ordinaire 1761 : — assiette : 16 au 23 juin 1760 (f^{os} 84 à 86) ; — cahier des charges et adjudication par Cosson de Guimps, grand maître : 100 livres l'arpent, 14,771 livres de principal (21 octobre 1760, f^{os} 86 et 88). — Ordinaire 1762 : — assiette : 13 au 19 mai 1761 (f^{os} 89, v^o, à 90, v^o) ; — cahier des charges et adjudication par les officiers de la maîtrise : aucun résultat (21 novembre et 29 décembre 1761, f^{os} 91, v^o, et 94). — Ordinaire 1763 : — assiette : 30 juin au 7 juillet 1762 (f^{os} 94, v^o, à 95, v^o) ; — cahier des charges et adjudication par les officiers de la maîtrise : 88 livres l'arpent et 25,996 livres, 12 sous de principal pour les

deux ordinaires 1762 et 1763 (22 novembre 1762 f^{os} 96 et 98). — Ordinaire 1764 : — assiette : 13 au 18 juin 1763 (f^{os} 99, v^o, à 100, v^o) ; — cahier des charges et adjudication par les officiers de la maîtrise : 67 livres l'arpent et 9,896 livres 12 sous de principal (3 octobre et 5 novembre 1763, f^{os} 101 et 103, v^o). — Ordinaire 1765 : — assiette : 4 au 11 juin 1764 (f^{os} 105 à 106) ; — cahier des charges et adjudication par les officiers de la maîtrise : 117 livres l'arpent et 17,282 livres 2 sous 7 deniers de principal (5 décembre 1764, f^{os} 106, v^o, et 109). — Ordinaire 1766 : — assiette : 3 au 8 juin 1765 (f^{os} 110, et 111) ; — cahier des charges et adjudication par Cosson de Guimps, grand maître : aucun résultat (7 août 1765, f^{os} 111, v^o, et 113, v^o). — Ordinaire 1767 : — assiette : 28 juillet 1766 ; — cahier des charges et adjudication par Charles-Auguste-Jean-Louis Bonnamy de Bellefontayne, seigneur de la Rivoire, maître particulier, Savary, lieutenant particulier, Baille de Germon, procureur du Roi, et Palliot du Plessis, garde marteau : 35 livres l'arpent, 23,110 livres 14 sous de principal pour les deux ordinaires 1766 et 1767 (4 novembre 1766, f^{os} 115 et 116, v^o). — Ordinaire 1768 : — assiette : 7 au 14 juillet 1767 (f^o 118) ; — cahier des charges et adjudication par les officiers de la maîtrise : 104 livres l'arpent, 15,361 livres 15 sous 8 deniers de principal (25 septembre 1767, f^{os} 119 et 124). — Ordinaire 1769 : — assiette : 24 au 31 mai 1768 (f^o 122, v^o) ; — cahier des charges et adjudication par les officiers de la maîtrise : 166 livres l'arpent et 24,520 livres de principal (29 novembre 1768, f^{os} 123, v^o, et 124, v^o). — Ordinaire 1770 : — assiette : 5 au 12 juin 1769 (f^o 126, v^o) ; — cahier des charges et adjudication par les officiers de la maîtrise : 160 livres l'arpent, 23,636 livres de principal (21 novembre 1769, f^{os} 127 et 128, v^o). — Ordinaire 1771 : — assiette : 11 au 17 juin 1770 (f^o 130) ; — cahier des charges et adjudication par les officiers de la maîtrise : 141 livres l'arpent, 20,827 livres 1 sou de principal (26 octobre 1770, f^{os} 130, v^o et 132, v^o). — Ordinaire 1772 : — assiette : 19 au 25 juin 1771 (f^o 136) ; — cahier des charges et adjudication par les officiers de la maîtrise : 219 livres l'arpent, 32,348 livres 9 sous 9 deniers de principal (18 octobre 1771, f^{os} 137 et 139, v^o). — Ordinaire 1773 : — assiette : 6 au 15 juillet 1772 (f^o 141) ; — cahier des charges et adjudication par les officiers de la maîtrise : 176 livres l'arpent et 25,995 livres de principal (6 novembre 1772, f^{os} 141, v^o, et 143, v^o). — Réception des cautions et certificateurs (*passim*). — Cahier des charges et adjudication par le maître particulier, en l'auberge où pend pour enseigne l'Écu de France, à Secondigny, de 47 arbres, savoir 20 ornes

et 27 charmes, et 34 cépées de charmes, existant sur la digue qui conduit au château du dit Secondigny, ensemble trois tronçons d'un arbre renversé, la dite adjudication faite moyennant la somme principale de 240 livres (13 mai 1771, f^{os} 134, v^o, et 135).

B. 1356. (Cahier.) — In-4, 73 feuillets, papier.

1773-1787. — Registre d'assiette et d'adjudication pour les ordinaires 1774 à 1788. — Forêt de Vouvent. — 147 arpents 71 perches de bois taillis avec les baliveaux, à vendre pour chaque ordinaire. — Ordinaire 1774: — assiette: 1^{er} au 9 juillet 1773 (f^o 1); — cahier des charges et adjudication par les officiers de la maîtrise: 175 livres l'arpent, 25,848 livres 15 sous en principal (15 septembre 1773, f^{os} 2 et 4). — Ordinaire 1775: — assiette: 12 au 19 juillet 1774 (f^o 5, v^o); — cahier des charges et adjudication par les officiers de la maîtrise: 109 livres l'arpent, 16,100 livres 7 sous 9 deniers en principal (4 novembre 1774, f^{os} 7 et 8, v^o). Ordinaire 1776: — assiette: 31 juillet au 8 août 1775 (f^o 9, v^o); — cahier des charges et adjudication par les officiers de la maîtrise: 185 livres l'arpent, 27,326 livres 7 sous en principal (19 octobre 1775, f^{os} 11 et 13). — Ordinaire 1777: — assiette: 1^{er} au 8 juillet 1776 (f^o 14, v^o); — cahier des charges et adjudication par Cosson de Guimps, grand maître: 200 livres l'arpent, 29,542 livres en principal (7 novembre 1776, f^{os} 16 et 18). — Ordinaire 1778: — assiette: 30 juin au 8 juillet 1777 (f^o 19, v^o); — cahier des charges et adjudication par les officiers de la maîtrise: 110 livres l'arpent, 16,148 livres en principal (7 novembre 1777, f^{os} 20, v^o, et 22, v^o). — Ordinaire 1779: — assiette: 22 juin au ... juillet 1778 (f^o 23, v^o); — cahier des charges et adjudication par les officiers de la maîtrise: 162 livres l'arpent, 23,907 livres 5 sous 10 deniers en principal (28 octobre et 16 décembre 1778, f^{os} 25 et 27, v^o). — Ordinaire 1780: — assiette: 30 juin au 9 juillet 1779 (f^o 29); — cahier des charges et adjudication par les officiers de la maîtrise: 195 livres l'arpent, 28,803 livres 9 sous en principal (5 novembre 1779, f^{os} 30 et 32). — Ordinaire 1781: — assiette: 10 au 20 juillet 1780 (f^o 23); — cahier des charges et adjudication par les officiers de la maîtrise: 163 livres l'arpent, 24,076 livres 14 sous en principal (27 octobre et 18 novembre 1780, f^{os} 34, v^o, et 36, v^o). — Ordinaire 1782: — assiette: 12 au 20 juillet 1781 (f^o 38, v^o); — cahier des charges et adjudication par les officiers de la maîtrise: aucun

résultat (29 octobre et 29 décembre 1781, f^{os} 39, v^o, 41 et 41, v^o). — Ordinaire 1783: — assiette: 16 au 24 août 1782 (f^o 41, v^o); — cahier des charges et adjudication par les officiers de la maîtrise: 131 livres l'arpent, 49,350 livres en principal, pour l'ordinaire 1782; aucun résultat pour 1783. — Ordinaire 1784: — assiette: 7 au 14 juillet 1783 (f^o 46); — cahier des charges et adjudication par les officiers de la maîtrise: l'adjudication n'ayant donné aucun résultat, il a été détaché de l'ordinaire 1783 40 arpents, qui ont été vendus 198 livres l'arpent, 7,920 livres en principal (3 septembre 1783, au 10 mars 1784, f^{os} 47 à 50). — Ordinaire 1785: — assiette: 7 au 15 juillet 1781 (f^o 53); — cahier des charges et adjudication par les officiers de la maîtrise: 370 livres l'arpent, 100,955 livres 8 sous, pour le restant de l'ordinaire 1783, et pour l'ordinaire 1784, y compris les baliveaux épars sur les 40 arpents vendus le 10 mars précédent; aucun résultat pour 1785 (17 septembre 1784, f^{os} 54 et 56, v^o). — Ordinaire 1786: — assiette: 28 juillet au 5 août 1785 (f^o 58); — cahier des charges et adjudication par les officiers de la maîtrise: 196 livres l'arpent, 28,151 livres pour l'ordinaire 1785; aucun résultat pour 1786 (26 août 1785, f^{os} 59, v^o, et 61). — Ordinaire 1787: — assiette: 10 au 18 juin 1786 (f^o 62, v^o); — cahier des charges et adjudication par les officiers de la maîtrise: 294 livres l'arpent, 86,853 livres en principal, pour les deux ordinaires 1786 et 1787 (7 septembre 1786, f^{os} 63 et 65). — Ordinaire 1788: — assiette: 9 au 17 juillet 1787 (f^o 66, v^o); — cahier des charges et adjudication en quatre lots par les officiers de la maîtrise, à trois acquéreurs: 1^{er} lot, 35 arpents 61 perches, à 70 livres l'arpent, soit 2,761 livres 9 sous en principal; 2^e lot, 30 arpents 28 perches, à 82 livres, soit 2,482 livres 17 sous; 3^e et 4^e lots, 81 arpents 77 perches, à 109 livres, soit 8,913 livres 17 sous (11 septembre 1787, f^{os} 67, v^o, et 69). — Réception des cautions et certificateurs (*passim*).

B. 1357. (Cahier.) — In-4, 31 feuillets, papier.

1788-1792. — Registre d'assiette et d'adjudication pour les ordinaires 1789 à 1793. — Forêt de Vouvent. — 147 arpents 71 perches de bois taillis avec les baliveaux, à vendre pour chaque ordinaire, en plusieurs lots. — Ordinaire 1789: — assiette: 30 juin au 8 juillet 1788 (f^o 1); — cahier des charges et adjudication en 4 lots par les officiers de la maîtrise: un seul

acquéreur moyennant 60 livres, 82 livres et 202 livres l'arpent, soit 22,547 livres 5 deniers en principal (15 septembre 1788, f^{os} 2 et 4). — Ordinaire 1790 : — assiette : 13 au 21 juillet 1789 (f^o 6, v^o) ; — cahier des charges et adjudication en cinq lots par les officiers de la maîtrise à trois acquéreurs : 1^{er} lot, 36 arpents 10 perches, 215 livres l'arpent, 7,761 livres 10 sous en principal ; 2^e lot, 36 arpents 10 perches, 185 livres l'arpent, 6,678 livres 10 sous en principal ; 3^e lot, 36 arpents 10 perches, 262 livres l'arpent, 9,458 livres 4 sous en principal ; 4^e lot, 21 arpents 40 perches, 243 livres l'arpent, 5,200 livres 4 sous en principal ; 5^e lot, 18 arpents, 292 livres l'arpent, 5,256 livres en principal (14 octobre 1789, f^{os} 7 et 9). — Ordinaire 1791 : — assiette : 19 au 28 juillet 1790 (f^o 14) ; — cahier des charges et adjudication en cinq lots par les officiers de la maîtrise à deux acquéreurs : le premier pour 28 arpents, à raison de 236 livres l'arpent, soit 6,608 livres en principal ; le deuxième pour 119 arpents 71 perches, à raison de 146 livres, 380 livres, 334 livres et 306 livres l'arpent, soit 34,946 livres 12 sous 6 deniers en principal (17 novembre 1790, f^{os} 14, v^o, et 16, v^o). — Ordinaire 1792 : — assiette : 5 au 13 juillet 1791 (f^o 19, v^o) ; — cahier des charges et adjudication en quatre lots par les officiers de la maîtrise, à trois acquéreurs : 214 livres, 208 livres, 232 livres et 162 livres l'arpent, sans indication de principal (14 septembre 1792, f^{os} 20 et 21). — Ordinaire 1793 : — assiette : 10 au 17 septembre 1792 (f^o 25) ; — cahier des charges et adjudication en quatre lots par les officiers de la maîtrise, à trois acquéreurs : 1^{er} lot, 40 arpents, 196 livres l'arpent ; 2^e lot, 38 arpents et demi, 232 livres ; 3^e lot, 38 arpents et demi 372 livres ; 4^e lot, 30 arpents 71 perches, 390 livres, sans indication de principal (28 novembre 1792, f^{os} 25, v^o, et 27). — Réception des cautions et certificateurs (*passim*).

B. 1358. (Cahier.) — In-4^e, 12 feuillets, papier.

1781-1784. — Registre d'assiette et d'adjudication des ventes ordinaires et extraordinaires. — Forêt de Secondigny, engagé à madame la comtesse d'Hérouville. — Ordinaire 1782 : — assiette : 13 au 21 décembre 1781 (f^o 1) ; — cahier des charges et adjudication par les officiers de la maîtrise : 87 arpents de futaie et les lisières qui les entourent, à 172 livres l'arpent, soit 14,964 livres de principal (2 janvier 1782, f^{os} 2, et 3, v^o). — Ordinaire 1783 : — assiette : 21 au 30 juillet 1782 (f^o 5) ; — cahier des charges et adjudi-

cation par les officiers de la maîtrise : 87 arpents de futaie et les lisières qui les entourent, 174 livres l'arpent, 15,138 livres en principal (13 novembre 1782, f^{os} 5, v^o, et 7, v^o). — Vente extraordinaire de 1784 : — assiette : 23 février au 30 mars 1784 (f^o 9) ; — cahier des charges et adjudication par les officiers de la maîtrise : 695 arpents, 96 perches de futaie restant à exploiter, ensemble les lisières qui les entourent, et une ancienne futaie enclavée dans la dite forêt, 150 livres l'arpent, 104,394 livres en principal (31 mars et 18 septembre 1784, f^{os} 10 et 11). — Réception des cautions et certificateurs (*passim*).

B. 1359. (Cahier.) — In-4^e, 5 feuillets, papier.

1704-1705. — Registre d'adjudication des chablis. — Adjudication : de bois taillis coupés dans les bois des Dortières, paroisse de Loge-Fougereuse, au nombre de huit milliers de fournille, 2,900 fagots et de quoi à en faire 500 ou environ qui est en gaulée, confisqués sur le sieur de Mouillebert du Lys, moyennant 101 livres (4 et 11 juillet 1704, f^o 1) ; — de 4,309 bûches, en la forêt de Maillezais, confisquées sur l'évêque de la Rochelle, moyennant 300 livres (8 et 29 août 1704, f^{os} 2, et 2, v^o) ; — de 20 baliveaux, 2 parois et 1 pied cormier abattus, par les vents dans la forêt de Vouvent, en la futaie de la Mocquetière, moyennant 338 livres (13 mars 1705, f^o 3) ; réception de caution.

B. 1360. (Cahier.) — In-4^e, 62 feuillets, papier.

1743-1749. — Bois des ecclésiastiques et des particuliers. — Registre des procès-verbaux des officiers et gardes de la maîtrise et des gardes des bois des ecclésiastiques et des particuliers. — Procès-verbaux dressés par les officiers : — pour abatage illicite de bois : contre l'abbé d'Airvault (31 mars au 5 avril 1743, f^o 1) ; — contre le curé de Sainte-Pexine, comme prieur de Château-Bourdin, paroisse de Saint-Pardoux (26 mars au 9 avril 1743, f^o 4) ; — contre le prieur de Saint-Martin du Gué (16 juillet 1743, f^o 5) ; — contre le curé de Saint-Mesmin (19 au 22 août 1747, f^o 54) ; — contre Charles-Joseph de Kemard, écuyer, seigneur de Vauguillard, comme propriétaire de la maison de l'Audraire, dite paroisse de Saint-Mesmin (22 et 23 août 1747, f^o 55) ; — contre le curé de Saint-Révérend

(28 avril au 2 mai 1749, f° 60, v°) ; — contre le prieur d'Amailoux (3 au 8 mai 1749, *id.*) ; — contre l'abbé de Bois-Grolland (27 au 30 mai 1749, f° 61, v°) ; — pour délivrance de baliveaux : aux religieux de l'abbaye de l'Absie, réunie au chapitre de la Rochelle (10 au 15 décembre 1743, f° 5, v°) ; — à l'abbé d'Airvault (8 au 14 janvier 1744, f° 11, v°, 4 au 8 avril 1745, f° 46, v°, 1^{er} au 3 mai 1746, f° 47, et 12 au 17 février 1748, f° 57) ; — au prieur de Notre-Dame de Javarzay, paroisse de Saint-Philbert-de-Pont-Charrault (25 et 26 novembre 1745, f° 40, v°) ; — à l'évêque de la Rochelle, comme propriétaire de la forêt de Maillezais (14 novembre au 18 décembre 1746, f° 51) ; — au prieur de Sainte-Marie-Madeleine de la Péranche (11 février 1749, f° 59, v°) ; — à l'évêque de Luçon (16 mai 1749, f° 61, v°) ; — pour arpentage et visite des bois : du prieuré de Javarzay, ci-dessus (23 au 28 novembre 1743, f° 6, v°, 26 au 29 janvier 1744, f° 14) ; — du bénéfice de l'Angle-aux-Chanoines, paroisse de Chantonay (1^{er} au 3 décembre 1743, f° 9, v°) ; — du prieuré de la Maison-Dieu de Parthenay (23 au 27 février 1744, f° 16, v°), le dit procès-verbal suivi d'une visite des réparations à faire aux bâtiments du prieuré et des métairies en dépendant (28 février au 6 mars 1744, f° 19, v°) ; — du prieuré de la Sébrandière (7 décembre 1744, f° 29, v°) ; — de l'abbaye des Cerisiers (27 au 30 décembre 1744, f° 30, v°), le dit procès-verbal suivi d'une visite des réparations à faire aux bâtiments de l'abbaye et des métairies en dépendant (2 au 7 janvier 1745, f° 32, v°) ; — de l'abbaye d'Airvault (4 au 6 mai 1746, f° 47, v°) ; — du prieuré de Saint-Jean de Bois-Roland, paroisse du Vieux-Ponzauges (5 au 13 août 1747, f° 48, v°) ; — de la mense conventuelle de l'abbaye de Jard, réunie au collège de Prémontré, à Paris (22 janvier au 1^{er} février 1748, f° 52). — Opposition faite par Alexis-Léon Bonnet, maître particulier, à l'effet d'empêcher que Jean-Baptiste-Nicolas Savary, lieutenant de la maîtrise, fasse un martelage de baliveaux sur taillis dans la forêt de Maillezais, 1^o parce que le dit Savary est fermier de la seigneurie de Maillezais, conjointement avec son frère, le sieur des Forges, 2^o parce que le sieur des Forges achète de l'évêque de la Rochelle les dits baliveaux, lorsqu'il lui en est fait délivrance, 3^o parce que le temps fixé par l'ordonnance de 1669, pour la coupe de toutes espèces de bois, est expiré (20 avril 1744, f° 25, v°) ; — protestation du dit Savary, lieutenant, lequel fait ouvrir par un serrurier le coffre renfermant le marteau au Roi (21 avril 1744, *id.*). — Dénonciation de délits : par François-Joseph Guibert, maître fermier, adjudicataire de taillis en la forêt de Vouvent (8 dé-

cembre 1744, f° 29) ; — par François Debessé, également adjudicataire (12 et 16 novembre 1746, f° 46). — Procès-verbaux de gardes de la maîtrise et de gardes particuliers pour faits de chasse, pacage de bestiaux, délits et toutes contraventions aux ordonnances (*passim*).

B. 1361. (Cahier.) — In-4°, 52 feuillets, papier.

1749-1756. — Bois des ecclésiastiques et des particuliers. — Registre des procès-verbaux des officiers et gardes de la maîtrise et des gardes des bois des ecclésiastiques et des particuliers, etc. — Procès-verbaux dressés par les officiers : pour abatage illicite de bois : contre le prieur de Belenoue (2 au 10 août 1749, f° 6) ; — contre plusieurs particuliers du bourg et paroisse de Doix (6 au 8 mai 1754, f° 18) ; — contre le prieur de Brenevault, paroisse de Saint-Michel-le-Clous (30 décembre 1754 au 13 février 1755, f° 27) ; — contre le prieur de Sainte-Gemme-des-Bruyères (21 au 24 avril 1755, f° 32) ; — contre plusieurs particuliers des paroisses de Challans et de Soullans (27 juin 1755, f° 36) ; — contre le supérieur de la congrégation de la Mission de Fontenay (13 novembre au 5 décembre 1755, f° 36, v°) ; — pour nouvel arpentage des bois du prieur de la Maison Dieu de Parthenay, insuffisamment déclarés (7 au 22 juin 1749, f° 4, voir article précédent) ; — pour visite : des réparations à faire à l'église, bâtiments et dépendances de l'abbaye des Cerisiers (8 au 13 septembre 1749, f° 8, v°, à 15, v°) ; — des bois de la dite abbaye (26 au 28 avril 1751, f° 15, v°) ; — de 100 pieds d'arbres épars sur les dépendances de la métairie du Vivier appartenant à l'hôpital général de Fontenay (17 mars 1755, f° 31) ; — des bois de l'abbaye royale de l'Absie (8 au 26 juillet 1756, f° 38, v°, à 52, v°). — Procès-verbaux de récolement : des bois du prieuré de Saint-Jean-Baptiste de la Sébrandière, dressés par François de Bazoncourt, grand maître du Poitou (29 juillet 1749, f° 16) ; — des bois de la commanderie de la Lande, paroisse de Gourgé, dressé par Armand-Charles Chabosseau, sub-délégué de l'Intendant de Poitiers à Parthenay, sénéchal, juge gruyer de la haute justice de la dite commanderie (19 au 24 avril 1754, f° 20). — Procès-verbaux de gardes de la maîtrise et de gardes particuliers (*passim*).

B. 1362. (Cahier.) — In-4°, 50 feuillets, papier.

1757-1769. — Bois des ecclésiastiques et des particuliers. — Registre des procès-verbaux des officiers et gardes de la maîtrise et des gardes des bois des ecclésiastiques et des particuliers, etc. — Procès-verbaux dressés : — par les officiers : pour délivrance de baliveaux au prieur de Saint-Paul-en-Gâtine (24 juillet 1767, f° 33, v°) ; — pour martelage de bois destinés à être vendus dans la forêt de l'abbaye de l'Absie (25 septembre 1768, f° 35, v°), et pour visite des réparations à faire aux bâtiments de menses abbatiale et conventuelle de la dite abbaye (3 octobre 1768, f°s 36, v°, à 48) ; — par Pierre Debien, sieur de la Cour, sénéchal de la châtellenie et commanderie de Billy, à l'effet de constater l'état des bois abattus et exploités pour les réparations de la dite commanderie (17 avril 1764, f° 24) ; — par Philippe-Henri Gauly, sénéchal des châtellenies de Champgillon et la Touche-Maurice, à l'effet d'accorder décharge et délivrance au sieur Chatelain, fermier de la dite commanderie, de l'exploitation par lui faite de 371 chênes et 11 châtaigniers, suivant le martelage fait par le commandeur de Sansay (1^{er} avril 1766, f° 30, v°) ; — par le même à l'effet de constater la mauvaise exploitation des acheteurs des bois précédemment désignés et les délits considérables commis par eux (30 janvier 1769, f° 48, v°) ; — Procès-verbaux de gardes de la maîtrise et de gardes particuliers.

B. 1363. (Cahier.) — In-4°, 60 feuillets, papier.

1770-1785. — Bois des ecclésiastiques et des particuliers. — Registre des procès-verbaux des officiers et gardes de la maîtrise et des gardes des bois des ecclésiastiques et des particuliers. — Procès-verbaux dressés : par les officiers : néant ; — par François Renaudin, garde de la terre et seigneurie d'Antigny, pour fait de chasse (7 janvier 1770, f° 1) ; — par F. Bontemps, garde de l'abbaye de Notre-Dame de l'Absie, pour la visite des bois du dit lieu (2 mai 1771, f° 11) ; — par René Guaidon et Antoine-Louis Barraud, gardes de la maîtrise, à l'effet de découvrir les voleurs du bois que le sieur Sébastien Challe a acheté des héritiers de feu M François Dutemps, près du bourg de Pissotte (14 juillet 1772, f° 21) ; — par Jean Pain, garde de la seigneurie de l'Hermenault, Petosse et Antigny, pour

pacage d'un troupeau de brebis (7 juillet 1775, f° 33, v°) ; — par René Louis, garde des terres de Vernoux (en Gâtine) et de Fonteniou, à l'effet de constater que 41 pieds d'arbres et 8 baliveaux ont été coupés par des particuliers et employés à faire une palisse (haie), (30 avril 1784, f° 47, v°).

B. 1364. (Cahier.) — In-4°, 19 feuillets, papier.

1785-1790. — Bois des ecclésiastiques et des particuliers. — Registre des procès-verbaux des gardes. — Procès-verbaux dressés : par Jean Lefeuvre, garde de la baronnie de Maillezaïs, au sujet de l'enlèvement, avec bœufs et charrettes, de coupeaux provenant de l'exploitation de divers arbres délivrés au baron du dit lieu (3 septembre 1785, f° 1, v°) ; — par Louis Bertet, garde de la commanderie de la Lande, à l'effet de constater les abrouissements des rejets des bois, commis par les bestiaux des habitants des paroisses circonvoisines, à la suite de l'autorisation de pacage à eux donnés par arrêt du Conseil d'État du 17 mai 1785 « attendu la disette des fourrages » (6 mars 1786, f° 6) ; — par Pierre Mesnard, garde du prieuré et chambre abbatiale de Marsais, pour fait de pacage de cent moutons ou brebis dans un fief de vigne dépendant du dit prieuré (dernier procès-verbal 16 septembre 1790, f° 19).

B. 1365. (Cahier.) — In-4°, 58 feuillets, papier.

1749-1750. — Bois des particuliers. — Registre des déclarations des coupes de futaies et autres. — Déclarations faites au greffe de la maîtrise : pour Joseph-André Gourdeau, chevalier, seigneur du Plessis, demeurant paroisse de Saint-Hilaire-de-Voust (13 octobre 1749, f° 1, v°) ; — pour la comtesse de La Chapelle, demeurant en Berry (*id.*) ; — pour madame de La Brelayzière de Puyroussot, demeurant à la Jaudonnière (*id.* f° 2) ; — pour monsieur de La Bassetière, demeurant paroisse de Saint-Julien-des-Landes (*id.* f° 2, v°) ; — pour Charles Joseph, écuyer, seigneur de Vaugailard, demeurant paroisse de Remouillé (14 octobre 1749, f° 3) ; — pour Louis-Charles Édouard Voyneau, chevalier, seigneur du Plessis, demeurant à Fontenay (18 octobre 1749, f° 4) ; — pour la duchesse de Villeroy, baronne de Sigournais, Puybelliard et Chantonnay, demeurant à Paris (28 octobre 1749, f° 6) ; — pour messire Jaillard, chevalier,

seigneur des Forges (5 novembre 1749, f° 7, v°) ; — pour Henri-Marie Grimouard, chevalier, seigneur de la Loge, y demeurant paroisse de Saint-Laurent-de-la-Salle (8 novembre 1749, f° 8, v°) ; — pour messire Maréchal, chevalier, seigneur de Poiroux, demeurant même paroisse (9 novembre 1749, *id.*) ; — pour monsieur de La Voyrie, demeurant paroisse de la Chapelle-Achard (15 novembre 1749, f° 9) ; — pour Charles de Tinguy, chevalier, seigneur d'Auzay, demeurant paroisse de Saint-Mars-la-Réorthe (*id.*, *id.*) ; — pour Benigne Le Ragois, marquis de Bretonvilliers, maréchal des camps des armées du Roi, son lieutenant au gouvernement de Paris, y demeurant (*id.* f° 9, v°) ; — pour Louise-Marie Neau, veuve de Jean-Louis Reignier, écuyer, seigneur de Champeaux, demeurant à Melle (18 novembre 1749, f° 10) ; — pour Claude-Gilbert Robert de la Salle, demeurant paroisse de Challans (24 novembre 1749, f° 11, v°) ; — pour Adrien-Théodore Baudouin, chevalier, seigneur de la Lière, y demeurant, paroisse de Sainte-Flaive (26 novembre 1749, f° 12, v°) ; — pour Henri Mauclerc, chevalier, seigneur de Marconnay, demeurant au château du Verger, paroisse de Saint-Christophe-du-Ligneron (28 novembre 1749, f° 13, v°) ; — pour François-Alexandre-Marie-Anne Texier, chevalier, seigneur de Saint-Germain, demeurant à la Motte, paroisse de la Meilleraie (11 décembre 1749, f° 15, v°) ; — pour Pierre-Gabriel de Rechignevoisin de Guron, chevalier des Bouries, y demeurant, paroisse d'Antigny (15 décembre 1749, f° 16, v°) ; — pour le sieur Robert de Lézardière, le jeune, demeurant en sa maison de la Lézardière, paroisse de Saint-Georges-de-Pointindoux (5 janvier 1750, f° 22) ; — pour Henri Goullard, chevalier, seigneur de Launay, demeurant paroisse de Boulogne (10 janvier 1750, f° 22, v°) ; — pour demoiselle Suzanne Béraud de l'Angle, demeurant à Fontenay (12 janvier 1750, f° 23, v°) ; — pour Charles-Esprit Baudry d'Asson, chevalier, seigneur de Grezé, demeurant au château de Beaumanoir, paroisse de Dompierre, *id.*, f° 24) ; — pour le sieur Mesnard de Toucheprès, demeurant en son château de la Traverserie, près des Herbiers (26 janvier et 18 mars 1750, f°s 28, v°, et 38, v°) ; — par messire Alexandre Mesnard, chevalier, seigneur de Chasnais, demeurant en sa maison du Russel, paroisse de Thorigny (16 février 1750, f° 32) ; — pour monsieur de La Socellière, demeurant au dit lieu, paroisse du Payré (24 février 1750, f° 33, v°) ; — pour Louis-Joseph Maréchal, chevalier, seigneur de Fougeré, demeurant à la Batardraie, paroisse de Fougeré (3 mars 1750, f° 35) ; — pour Charles-Henri Chappot, gendarme de la garde du Roi,

demeurant en sa maison noble de la Brossardière, paroisse de Saint-André-d'Ornay (4 mars 1750, f° 35, v°) ; — pour le comte de Turpin, colonel, actuellement au service de sa Majesté (7 mars 1750, *id.*) ; — pour monsieur Beufvier des Pallignies, grand sénéchal du Poitou, demeurant paroisse de Sainte-Gemme-des-Bruyères (13 mars 1750, f° 37) ; — pour messire Bernardeau, écuyer, seigneur de Lespinay, demeurant paroisse de Puy-de-Serre (14 mars 1750, f° 38) ; — pour messire Calixte Serin, écuyer, seigneur de la Cordinière, garde du Roi, demeurant à la Girardière, paroisse de Combrand (*id.*, *id.*) ; — pour Nicolas de Massougne, seigneur de la Tour de la Girardie, demeurant à Fontenay (28 mars 1750, f° 40) ; — pour monsieur de la Lande Buor, demeurant au dit lieu, paroisse de Saint-Hilaire-de-Loulay (1^{er} avril 1750, f° 40, v°) ; — pour monsieur de La Boissière, trésorier général des finances de Bretagne (10 avril 1750, f° 41, v°) ; — pour monsieur de Lescorec, demeurant en son château du dit lieu, paroisse de (Saint-Philibert-de) Bouaïne (11 avril 1750, f° 42) ; — pour monsieur Du Chaffault, seigneur de la Sénardière, demeurant en la paroisse de Boufféré (14 avril 1750, f° 42, v°) ; — pour messire Henri-Charles de Sallo, demeurant paroisse de Saint-Florent-des-Bois (17 avril 1750, *id.*) ; — pour Philippe Barré, seigneur de la Ricottière, gendarme de la garde du Roi, demeurant paroisse de Puymaufrais (29 avril 1750, f° 44) ; — pour messire Du Thénie, chevalier de la Porte, demeurant à Poitiers (9 mai 1750, f° 46) ; — pour dame Anne-Louise Robert de Lézardière, veuve de René-Claude de La Rochefoucauld, chevalier, seigneur du Breuil, demeurant en sa maison de Beaubeu, paroisse de Saint-Hilaire-de-Rié (30 mai 1750, f° 47) ; — pour Aimable-Louis de Villedon, chevalier, seigneur de la Chasgnollière, demeurant à Fontenay (*id.*, f° 47, v°) ; — pour Pierre Rochard, chevalier, seigneur du Pastis, demeurant à Fontenay (31 mai 1750, *id.*) ; — pour Jean-Baptiste-Jacques Du Vergier, chevalier de La Rochejaquelein et seigneur de la Touche-Bugnoinet, ancien capitaine au régiment Royal-Infanterie, chevalier de saint Louis, demeurant au château de la Durbellière, paroisse de Saint-Aubin-de-Baubigné (3 juin 1750, f° 48, v°) ; — pour messire Michel de Barbaré, ancien seigneur de l'Épiardière, demeurant paroisse de Normaison (24 juin 1750, f° 49, v°) ; — pour François Tinguy, chevalier, seigneur de la Jarrie, demeurant en sa maison noble de Soulette, paroisse de la Grolle (25 juin 1750, f° 50) ; — par Jean Baille, écuyer, greffier de la Chambre des Comptes de Bretagne, demeurant à Talmond (26 juin 1750, f° 51) ; — pour

François-Joseph-René de Vaugiraud, chevalier, seigneur de Rosnay, demeurant aux Sables-d'Olonne (*id.*, f° 51, v°) ; — pour messire Guerry de Beauregard, demeurant au Gast, paroisse de Dompierre-sur-Yon (*id.*, *id.*) ; — pour François Poitevin, chevalier, seigneur de la Rochette, demeurant paroisse des Clouzeaux (25 juillet 1750, f° 52, v°) ; — pour Claude Paris, chevalier, seigneur de la Preuille, demeurant au dit lieu, paroisse de Saint-Hilaire-de-Loulay (30 août 1750, f° 55).

B. 1366. (Cahier.) — In-4°, 50 feuillets, papier.

1773-1774. — Bois des particuliers. — Registre des déclarations de coupes de futailles et autres. — Déclarations faites au greffe de la maîtrise : pour la marquise de Pouzauges, demeurant même paroisse (1^{er} mai 1773, f° 2) ; — pour madame Du Chillou, demeurant en la ville de Poitiers (15 mai 1773, f° 3, v°) ; — monsieur de Goué, demeurant en son château du Marchais, paroisse des Brouzils (24 mai 1773, f° 4, v°) ; — pour le marquis des Pallignies, demeurant au château de Bredurière, paroisse des Moutiers-sur-le-Lay (28 mai 1773, f° 5) ; — pour le marquis de la Flocellière, demeurant à Paris (*id.*, *id.*) ; — pour monsieur de Bois-Lambert et madame Buor, veuve de monsieur Mesnard de Chasnais (29 mai 1773, f° 5, v°) ; — pour monsieur le chevalier de Goullard, demeurant à la Touche, paroisse de Rocheservière (23 juin 1773, f° 7, v°) ; — pour monsieur de La Forêt-Groizardière, demeurant à la Vezinière, paroisse de Beaufou (*id.*, *id.*) ; — pour monsieur de Pré-Rémond (26 juin 1773, f° 8) ; — pour François Courtinier de la Millanchère, écuyer, demeurant à Poitiers (5 juillet 1773, f° 9) ; — pour Benoît Bousclat, chevalier de Saligné, demeurant à Paris (27 août 1773, f° 11, v°) ; — pour le duc de Cossé, demeurant à Paris (28 août 1773, *id.*) ; — pour Pierre-Gabriel Brunet, écuyer, seigneur de Sérigné, demeurant à Fontenay-le-Comte (17 septembre 1773, f° 13) ; — pour Henri-Modeste Le Bœuf, chevalier, seigneur de la Noue, demeurant à Fontenay (5 octobre 1773, f° 15) ; — pour monsieur de Lespinay de Beaumont, écuyer, demeurant à Fontenay (12 octobre 1773, f° 17) ; — pour monsieur le chevalier de Nesmy, demeurant paroisse de la Roche (*id.*, *id.*) ; — pour monsieur de Tinguy de Vaussay, demeurant à la Claverie, paroisse de Saint-Fulgent (14 octobre 1773, f° 17, v°) ; — pour madame de Reignon, demeurant paroisse du Simon

(16 octobre 1773, f° 18) ; — pour mademoiselle de La Brossardière, demeurant à Luçon (23 octobre 1773, f° 18, v°) ; — pour monsieur de La Sauvagère, demeurant au château du dit lieu, paroisse de Saint-Laurent-sur-Sèvre (3 novembre 1773, f° 19, v°) ; — pour monsieur le comte d'Asnières, demeurant paroisse de Saint-Pierre-du-Chemin (30 novembre 1773, f° 22, v°) ; — pour le marquis d'Armaillé, demeurant à Paris (1^{er} décembre 1773, f° 23) ; — pour monsieur de Gourjault, demeurant au château de la Bonnelière, paroisse de Saint-Michel-Mont-Mercure (2 décembre 1773, *id.*) ; — pour monsieur de Choisy, demeurant à Paris (13 décembre 1773, f° 23, v°) ; — pour le comte de Champagné, demeurant à la Roullière, paroisse de Beugné (21 décembre 1773, f° 24, v°) ; — pour Louis-Joseph-Jacob Janvre, mousquetaire du Roi, chevalier, seigneur de la Bouchelière (3 janvier 1774, f° 25) ; — pour René D'Aux, demeurant paroisse de Marsais (5 janvier 1774, f° 27) ; — pour monsieur de Lespinay, demeurant au Pally, paroisse de Chantonnay (7 février 1774) ; — pour le comte de Marillac, demeurant à Pannesac (26 mars 1774, f° 29, v°) ; — pour le comte de Moussy, demeurant à Poitiers (29 mars 1774, *id.*) ; — pour André Duval, écuyer, seigneur du Retail, demeurant à la Couture (15 avril 1774, f° 31) ; — pour monsieur de Fongeré, seigneur de l'Herbergement, y demeurant paroisse de Sainte-Florence (25 mai 1774, f° 33, v°) ; — pour monsieur Serin de la Cordinière, demeurant paroisse de Combrand (1^{er} juin 1774, f° 34) ; — pour le marquis de Montaigu, demeurant à Paris (12 octobre 1774, f° 41, v°) ; — pour monsieur de Montsorbier, demeurant paroisse de Sainte-Cécile (*id.*, *id.*) ; — pour madame de La Menolière, demeurant au château de la Baudinière (*id.*, f° 42) ; — pour le chevalier de Hillerin, demeurant paroisse de Vouvent (*id.*, *id.*) ; — pour monsieur Mauclerc de la Muzanchère, évêque de Nantes (24 octobre 1774, f° 43) ; — pour monsieur de Saint-Mars Le Bœuf, demeurant à la Châtaigneraie (1^{er} décembre 1774, f° 46, v°) ; — pour le comte de Marsillac, demeurant paroisse de la Réorthe (11 décembre 1774, f° 47) ; — pour le marquis de La Bretèche, demeurant paroisse de Torfou (16 décembre 1774, f° 47, v°) ; — pour monsieur de La Millianche, écuyer, demeurant paroisse de Bouldroux (14 janvier 1775, f° 50) ; — pour monsieur de La Sauvagère, demeurant paroisse de la Chapelle-Largeau (*id.*, *id.*).

B. 1367. (Cahier.) — In-4°, 50 feuillets, papier.

1775-1776. — Bois des particuliers. — Registre des déclarations de coupes de futaies et autres. — Déclarations faites au greffe de la maîtrise : pour monsieur de Beauregard, demeurant aux Gâts, paroisse de Dompierre (23 janvier 1775, f° 1, v°) ; — pour Esprit Baudry d'Asson, demeurant paroisse de Saint-Amand (28 janvier 1775, f° 2) ; — pour le comte d'Asnières, paroisse de Saint-Pierre-du-Chemin (9 février 1775, f° 3) ; — pour monsieur du Beugnon, paroisse de Pouzauges (16 février 1775, *id.*) ; — pour monsieur de Puyberneau, paroisse de Sainte-Florence (28 février 1775, f° 4) ; — pour madame de La Barotière, paroisse des Landes-Genusson (1^{er} mars 1775, *id.*) ; — pour la dame de La Corbinière, à Luçon (4 mars 1775, f° 4, v°) ; — pour monsieur de Lespinay, père, paroisse de Chantonay (22 mars 1775, f° 6) ; — pour Calixte Foucher, baron de Brandois, paroisse de la Motte-Achard (3 avril 1775, f° 8) ; — pour Bonaventure Le Bœuf, chevalier, seigneur des Moulinets, demeurant paroisse de Sainte-Cécile (20 avril 1775, f° 9, v°) ; — pour monsieur de Lespinay, demeurant au Pally, paroisse de Chantonay (27 juin 1775, f° 15) ; — pour monsieur de Nesmy, demeurant en son château de Nesmy, paroisse du dit lieu (*id.*, *id.*) ; — pour Gabriel Lebault, chevalier, seigneur de la Pinière, demeurant paroisse de Valet, en Bretagne (16 août 1775, f° 17, v°) ; — pour monsieur de Tinguy de Vaussay, demeurant paroisse de Saint-Laurent-de-la-Salle (30 septembre 1775, f° 19, v°) ; — pour monsieur Gourjault, capitaine à la suite de dragons, demeurant en son château de la Bonnelière, paroisse de Saint-Michel-Mont-Mercure (18 octobre 1775, f° 22) ; — pour monsieur de La Salinière, demeurant à Parthenay (8 novembre 1775, f° 24) ; — pour madame de Théon, à Saintes (22 novembre 1775, f° 45) ; — pour monsieur Drouault, ancien avocat général du Conseil supérieur de Poitiers (*id.*, *id.*) ; — pour monsieur de Sérigny, fils, paroisse de Foussais (26 novembre 1775, f° 25 v°) ; — pour madame de La Brossardière, paroisse de la Chaize (28 novembre 1775, *id.*) ; — pour monsieur de La Millanchère, à Poitiers (2 décembre 1775, f° 26, v°) ; — pour le comte de Champagné, demeurant paroisse de Beigné (8 janvier 1776, f° 30) ; — pour monsieur de La Tour, à Fontenay (11 janvier 1776, *id.*) ; — pour monsieur de Chaligny, paroisse du Boupère (15 avril 1776, f° 37) ; — pour monsieur de Caumont, paroisse de la Jaudonnière (28 mai 1776, f° 39, v°) ; —

pour le marquis de Mesnard, demeurant en son château de Château de Mesnard (24 juin 1776, f° 41) ; — pour Jean-Baptiste-Marie-Jacques Pugnet, chevalier, seigneur de Boisvert, y demeurant, paroisse de l'Herminault (19 août 1776, f° 44, v°) ; — pour monsieur de Mavagri, demeurant en son château des Villattes, paroisse de Chantonay (7 septembre 1776, f° 46) ; — pour monsieur de Sallo, demeurant en son château du Plessis-Bergeret, paroisse de la Ferrière (12 octobre 1776, f° 48, v°) ; — pour monsieur de Trudaine, demeurant à Paris (14 octobre 1776, *id.*).

B. 1368. (Liasse.) — 6 pièces, papier (4 imprimées.)

1702-1779. — Édits et lettres patentes du Roi, arrêts du Conseil d'État, ordonnance générale du maître particulier des Eaux et forêts. — Édits du Roi portant création d'offices d'arpenteurs, priseurs et mesureurs de terres, prés, vignes, bois, eaux et forêts, dans chacune des villes, bourgs et autres lieux du Royaume (mai 1702). — Arrêt du Conseil d'État portant que les adjudicataires des coupes des forêts de sa Majesté paieront les droits de sortie de leurs bois hors du Royaume (17 janvier 1702). — Ordonnance rendue par Alexis-Léon Bonnet, seigneur de la Richardière, maître particulier de la maîtrise des Eaux et forêts de Fontenay-le-Comte, gruerie de Parthenay, Secondigny, etc., concernant les bois des seigneurs, gentilshommes, bourgeois et particuliers dans le ressort des dites maîtrise et gruerie (5 avril 1732). — Arrêt du Conseil d'État faisant de nouveau très expresses inhibitions et défenses aux communautés ecclésiastiques, séculières, régulières et laïques et même aux particuliers propriétaires de bois, de faire abattre aucun des arbres futaies ou épars et baliveaux sur taillis, qui auront été marqués du marteau de la marine, pour le service, soit présent, soit à venir de la dite marine, sous les peines y portées (23 juillet 1734). — Lettres patentes du Roi : maintenant dans leurs offices les receveurs et contrôleurs généraux des domaines et bois, receveurs particuliers, receveurs et collecteurs des amendes en la maîtrise du Poitou, supprimés par édit d'août 1777, les dites lettres accordées à cause de la donation faite du comté du Poitou par édit de novembre 1778, au comte d'Artois, à titre d'apanage (24 décembre 1778) : -- confirmatives d'un règlement fait par le même comte d'Artois pour les chasses de son apanage (5 juin 1779).

B. 1369. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1718-1754. — Nomination de grands maîtres. — Lettres de provision de grand maître des Eaux et forêts au département de Poitou, Aunis, Angoumois, Saintonge, Marche, Bourbonnais, Nivernais et dépendances, accordées par le Roi : à Paul Mailhard, écuyer, sieur de Balorre, avocat au Parlement de Paris, en remplacement de Jean-Baptiste Le Ferron (26 mai 1718) ; — à François-Nicolas Raffly, sieur de Bazoncourt, chevalier de Saint-Louis, et maître d'hôtel du Roi, en remplacement de Edme Bonnet de Saint-Léger (4 juin 1734). — Arrêt du Conseil d'État portant commission de grand maître du Poitou, etc., en faveur de Pierre Cosson de Guimps, pourvu du dit office par lettre de sa Majesté du 14 septembre 1754, en remplacement du sieur de Bazoncourt et non reçu à cause des vacances du Parlement (17 septembre 1754).

B. 1370 (Liasse.) — 26 pièces, papier (1 imprimée).

1715-1781. — Correspondance. — Lettres écrites par les intendants des finances chargés de l'administration des domaines et bois, à Paris, aux officiers de la maîtrise particulière des Eaux et forêts de Fontenay. — Lettres de M. Fagon : portant communication d'un arrêt du Conseil du 12 novembre 1719 qui ordonne la réunion au domaine de sa Majesté de tous les bois engagés et prescrivant, en conséquence, de veiller particulièrement à ce que l'on ne fasse ou continue aucune coupe dans les dits bois (24 novembre 1719) ; — portant communication d'un autre arrêt du même Conseil qui ordonne que les grands chemins seront élargis et plantés d'arbres (31 mai 1720). — Lettres de M. d'Ormesson : prescrivant de suspendre les poursuites contre M. le chevalier de Puy-Gaby qui avait disposé sans permission de quelques mauvais arbres épars aux environs d'une maison appartenant à sa femme (14 août 1720) ; — concernant la réduction au denier cinquante portée par l'arrêt du 10 septembre 1720 sur les gages, chauffages et augmentation de gages des officiers des maîtrises (25 février 1722). — Lettres de M. de Baudry : portant communication d'un arrêt du Conseil qui ordonne l'envoi à monsieur le Contrôleur général d'une expédition de toutes les adjudications faites de 1713 à 1723, tant des bois du Roi que des ecclésiastiques et seulement un

extrait de toutes celles qui se feront à l'avenir et donnant des indications sur la façon dont ce travail doit être fait (30 octobre 1723) ; — donnant des éclaircissements sur les procès-verbaux et rapports concernant les amendes (30 septembre 1726) ; — prescrivant de faire cesser l'abus que commettent les gardes de la maîtrise en « donnant connoissance aux délinquans des rapports qu'ils dressent, avant que de les faire enregistrer au greffe, dans l'intention sans doute de les supprimer, si les délinquans s'accoutument avec eux » (22 avril 1729). — Lettres de M. de Sainte-Foy : annonçant que monsieur Élie de Beaumont, intendant des finances du comte d'Artois, va se rendre en Poitou pour prendre possession de cette province au nom de ce prince, et qu'il sera précédé de monsieur Cordelet, agent des affaires, chargé de préparer les opérations relatives à l'évaluation des domaines (30 octobre 1778) ; — répondant aux vœux qui lui ont été adressés au commencement de la nouvelle année (25 janvier 1781). — Lettres de M. Bastard : sur l'exécution littérale des lettres patentes du Roi confirmatives du règlement rendu par Monseigneur, en son Conseil, pour le fait des chasses de son apanage (21 août 1779).

B. 1371. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1715-1733. — Correspondance. — Lettres écrites par les grands maîtres des Eaux et forêts au département du Poitou aux officiers de la maîtrise particulière de Fontenay-le-Comte. — Lettres de M. Mouret, grand maître alternatif : prescrivant au maître particulier de Fontenay de démêler la vérité sur un avis donné au Conseil d'État et d'après lequel les officiers de la maîtrise après avoir fait la visite des bois du prieuré du Petit Grandmont de Rocheservière, en l'année 1704, auraient établi de leur autorité privée, sans les ordres du grand maître, le quart de réserve des dits bois (22 septembre 1713) ; — faisant connaître qu'il procédera à la vente des bois de l'ordinaire le mardi 12 septembre et donnant des ordres en conséquence (10 août 1719). — Lettres de M. Mailhard de Balorre : annonçant sa nomination et sa réception comme grand maître ancien (28 juin 1718) ; — faisant connaître que par arrêt du Conseil du 24 novembre dernier, tous les grands maîtres alternatifs ont été supprimés et qu'il suivra seul désormais les affaires du département, etc. (18 décembre 1719) ; — envoyant un modèle de billets proclamatoires pour les faire afficher et publier dans les lieux accoutumés de la mai-

trise et encore à la Rochelle, Luçon, Marans et Maillezais et autres endroits qui pourraient fournir des marchands (24 décembre 1719); — prescrivant de ne pas troubler monsieur le duc de Mazarin, dans la jouissance des forêts de la Ferrière et Autin, parce que les échanges ne sont pas compris dans l'arrêt du 12 novembre dernier, ni par conséquent dans le cas de la réunion (28 décembre 1719); — faisant connaître que son Altesse Royale ayant réglé qu'on travaillera à la construction des casernes, seulement après le mois d'octobre, et qu'on ne fera des coupes de bois pour ces bâtiments que dans cette saison, il y a lieu de tenir exactement la main à ce que l'ordonnance de 1669 et l'ordonnance du grand maître du 8 décembre dernier, soient exécutés ponctuellement (14 mars 1720); — annonçant l'achat d'une charge de conseiller au Parlement, faite par monsieur de Balorre, et la vente par lui faite de sa charge de grand maître, en faveur de monsieur de Saint-Léger, premier valet de chambre de monsieur le duc d'Orléans, demeurant au Palais-Royal (20 octobre 1720). — Lettres de M. Bonnet de Saint-Léger : concernant les dégâts commis par les soldats du régiment de Brissac, qui avaient abattu des arbres dans la forêt de Vouvent, etc. (30 décembre 1720 et 28 février 1721); — prescrivant de faire droit à la requête présentée au Conseil, par les procureur, syndic et sous-prieur de l'abbaye de l'Absie, dans laquelle ces derniers exposent le refus à eux fait par les officiers de la maîtrise, de juger les contestations qui sont pendantes au sujet des délits et malversations commises dans leurs bois, sous prétexte que le chapitre s'est rendu partie civile, et bien que plus de 600 livres aient été touchées pour frais de vacations par les dits officiers (26 février 1722); — ordonnant de renvoyer l'adjudication des ventes à l'année prochaine, à cause de la disproportion si considérable entre le prix du bois de l'année dernière et celui qu'on en offre aujourd'hui, sans qu'on puisse voir le motif de cette différence (27 novembre 1722); — demandant communication d'une copie « lisible » du procès-verbal de visite des bois appartenant aux religieux de Saint-Antoine de la Lande, dont les coupes ont été réglées à 25 ans, bien que le terrain soit très ingrat et planté seulement de châtaigniers et de coudres (24 décembre 1730); — portant que, sur la plainte de monsieur le comte de Maurepas, secrétaire d'État, ayant le département de la marine, les arbres marqués pour les vaisseaux du Roi, seront désormais payés aux adjudicataires, suivant estimation faite par experts, conformément à l'ordon-

nance du mois d'août 1669, et à l'arrêt de règlement du 21 septembre 1700 (11 décembre 1733).

B. 1372. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1734-1780. — Correspondance. — Lettres écrites par les grands maîtres des Eaux et forêts, au département du Poitou, aux officiers de la maîtrise particulière de Fontenay-le-Comte. — Lettres de M. Raffy de Bazoucourt, accompagnant l'envoi d'une copie de ses provisions et de sa réception (25 juin 1734); — concernant les chasses au loup « dont l'uzage quoyque très util étoit abandonné depuis si longtemps qu'elle n'étoit presque plus connue » (17 avril 1741 et 20 mars 1754); — ordonnant de procéder à l'adjudication de l'ordinaire, le 26 septembre, en l'absence du grand maître retenu à Paris par ses affaires particulières (16 août 1746). — Lettres de M. Cosson de Guimps : informant que M. de Baudry vient de remettre le département des Eaux et forêts à M. de Moras (26 novembre 1754); — portant communication d'une lettre du contrôleur général de Séchelles, en date du 28 juin 1755, au grand maître du Poitou, au sujet de la visite et reconnaissance des Eaux et forêts de son ressort, appartenant au Roi (29 août 1755); — concernant les contestations pendantes entre le sieur Majou, adjudicataire de la forêt de Maillezais, et le sieur Poujau de Montjournain et compagnie, entre le propriétaire des bois du Veillon et la même compagnie qui les a fait exploiter (29 janvier 1759); — informant que par arrêt du Conseil, M. de Soisy, conseiller au Parlement, a été autorisé à faire couper tous les baliveaux sans distinction, dans les trois garenes dépendant de sa terre d'Oulmes (13 août 1759); — portant communication d'un arrêt du Conseil du 16 décembre 1759, au sujet du pâturage des bestiaux sur les parties des grands chemins plantés d'arbres dans l'intérieur des forêts (1^{er} février 1760); — demandant si les adjudicataires des forêts du Roi sont soumis au droit d'imposition et au paiement de l'octroi (28 avril 1761); — faisant connaître certaines dispositions d'un traité conclu entre monsieur de Choiseul, ayant le département de la marine, et le sieur Jean-Louis-Michel Petel, pour raison de la fourniture des bois propres au service de la marine (8 mai 1763); — demandant une note des arrêts rendus depuis 1756 au sujet de la coupe des arbres et des nouvelles plantations faites dans les bois des gens de main-morte (4 novembre 1764); — prescrivant la chasse aux loups afin de remédier aux

ravages que font depuis quelques jours ces animaux, dans le Poitou, l'Aunis et la Saintonge (15 mai 1767) ; — répondant à des vœux de nouvelle année et demandant quels sont les motifs pour lesquels le sieur Gouron, fermier de la rivière Vendée, veut empêcher les fabricants de Fontenay de laver leurs laines dans cette rivière (13 janvier 1769) ; — concernant la nomination de monsieur de Salo, comme lieutenant de louvererie (27 janvier 1769) ; — portant que le débordement des eaux, le mauvais temps et des raisons de santé empêchent le grand maître de se rendre à Fontenay pour procéder à la vente des bois du Roi et de l'abbaye de l'Absie (27 novembre 1769) ; — concernant la chute d'un des arbres de l'avenue du château de Secondigny, ayant occasionné la rupture et bris de la maison du sieur Baschard (29 juin 1770) ; — faisant connaître des arrêts du Conseil, autorisant des coupes d'arbres en faveur : du sieur Alleaume, curé de Notre-Dame de Vernou (24 mai 1772) ; des religieuses de Saint-François de la ville de Bressuire (5 avril 1773) ; des abbé et religieux de l'abbaye de Châtillon-sur-Sèvre (20 octobre 1773) ; — concernant les réparations des chemins tant intérieurs qu'extérieurs dans les forêts de l'apanage du comte d'Artois (15 mai 1780).

B. 1373. (Liasse.) — 14 pièces, papier (3 imprimées).

1718-1765. — Correspondance. — Circulaires adressées aux officiers de la maîtrise des Eaux et forêts de Fontenay : par ceux de la maîtrise de Paris, au sujet de l'établissement à Paris, d'un syndic général auquel seront adressés toutes les pièces, mémoires et instructions pour suivre et solliciter jusqu'aux décisions, toutes les affaires concernant la juridiction, les fonctions et privilèges des officiers des maîtrises (26 septembre 1718) ; — par les présidents, trésoriers généraux de France à Poitiers, au sujet de la réduction au denier cinquante des offices non remboursés et de l'envoi à leur faire, le 1^{er} décembre prochain, d'un état des changements et mutations survenues parmi les officiers du dit siège de Fontenay, dans le courant de la présente année (10 octobre 1720) ; — par les officiers de la maîtrise de Poitiers, à l'effet de se pourvoir contre l'arrêt du Conseil, qui permet à l'ordre de Malte, de disposer de ses bois futaies, de la même manière que les particuliers (25 août 1745) ; — par M. de Blossac, intendant de Poitiers, donnant connaissance de la décision du contrôleur général, qui décharge de l'amende de 1,000 livres, prononcée par la maîtrise de Fontenay,

le nommé Hiou pour avoir fait transporter sur le bord de la rivière, les vidanges provenant des latrines des prisons de la dite ville (15 mai 1755) ; — par le même de Blossac, au sujet de l'exécution des règlements du Conseil et ordonnances, etc., qui accordeur aux officiers des maîtrises, l'exemption de toutes charges publiques et notamment du logement des guerres, ustensile et fournitures aux casernes (13 décembre 1759) ; — par M. de Saint-Georges, receveur des domaines et bois, à Poitiers, au sujet de la comptabilité des dits objets (1764-1765). — Pétition adressée par les officiers de la maîtrise de Fontenay, à monseigneur de Machault, conseiller ordinaire au Conseil Royal, contrôleur général des finances, exposant que « les ventes qui restent à exploiter de la forêt de Vouvant et qui dureront encor au moins pendant quinze ans, sont scituées au delà de la rivière de la Vandée et le chemin, tant au deçà qu'au delà du pont sur lequel on passoit cette rivière, est dans des endroits si marécageux et dans d'autres si rempli de rochers, qu'il est impraticable et inaccessible, surtout aux voitures et par un surcroit de malheur, le pont de pierre sur lequel on passoit cette rivière, vient d'être beaucoup endomagé par les crûes d'eau des mois de janvier et février de la présente année, de manière que la dernière des trois arches dont il est composé est fendue dans tout son cintre, le parapet entièrement emporté, tout le pavé dégradé et les chapeaux des avants bien endomagés, au moyen de quoy la vidange des ventes à faire doresnavant dans la forêt de Vouvant, devient tout à fait impraticable, jusqu'à la réparation du chemin et du pont, que l'on peut néanmoins mettre en sûreté et rendre praticables, moyennant une modique dépence de deux mil cinq cent livres, objet qui ne peut être comparé avec la perte que souffrirait Sa Majesté du default et du retard de ces réparations, capables de faire renoncer et éloigner les marchands de bois qui ne daigneroient pas même paroître aux ventes. » (1746 environ).

B. 1374. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1778-1781. — Correspondance. — Apanage de monseigneur le Comte d'Artois. — Lettres adressées aux officiers de la maîtrise des Eaux et forêts de Fontenay : par Élie de Beaumont, intendant des finances de Monseigneur, annonçant son arrivée à Fontenay pour le 3 décembre prochain, à l'effet de procéder aux ventes de bois, conjointement avec les officiers du

siège (13 novembre 1778) ; — faisant part de l'arrêt du Parlement du 27 de ce mois, qui le disjoint, à l'unanimité de 38 juges, de l'affaire générale dans laquelle on l'avait compliqué (*sic*) et prononcée en sa faveur, la décharge la plus honorable (31 juillet 1781) ; — par monsieur de Montyon, chancelier, garde des sceaux de Monseigneur, à l'effet de faire connaître sa nomination au dit office (30 janvier 1780).

B. 4375. (Liasse.) — 101 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1742-1787. — Personnel subalterne. — Réceptions de gardes de la maîtrise : pour la forêt de Vouvent (1755-1785) ; — pour la forêt de Secondigny (1743) ; — pour le bois de la Chaise en l'île de Noirmoutier (1776-1785). — Réception : de 1^o Jean-René Moinard ; 2^o Louis Rezeau et François Gauducheau comme gardes-chasse, le premier sous les ordres de M. Denfer du Clouy, inspecteur des chasses sous M. le comte de Chassenon, conservateur de la forêt de Vouvent et Mervent (20 janvier 1785), le deuxième et le troisième, sous les ordres de M. Chappot de la Brossardière, lieutenant des chasses (6 mars 1784 et 21 février 1785), les dites réceptions faites conformément aux commissions délivrées aux impétrants par Emmanuel-Agathe, marquis du Hallay, brigadier des armées du Roi, premier veneur de monseigneur le comte d'Artois, fils de France, frère du Roi, et conservateur général des chasses des plaines et forêts, ès provinces et duchés d'Auvergne, du Berry, de Châteauroux, de Mercœur et du comté de Ponthieu. — Réception : de Étienne Mitteau, de Bellair et de Jacques Ardouin, comme arpenteurs du ressort de la dite maîtrise (5 décembre 1787 et 31 mars 1787) ; — de Jean-Baptiste Prieur des Cornières, comme inspecteur des gardes (16 août 1785).

B. 1376. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1753-1756. — Procès-verbaux dressés par M. Jolly de Saint-Picq, maître particulier de Fontenay : contre le sieur Berthelot, procureur au dit lieu, le fils du sieur de la Tour-Bouteville, fermier du prieuré d'Auzay, et un inconnu, en conséquence de l'ordonnance de monsieur de Bazoncourt, grand maître des Eaux et forêts du Poitou, portant que « certains bourgeois de la ville du dit Fontenay, sans respect pour les défences portées par les ordonnances de nos

Roys, ...continuent de chasser sur les terres et plaines du resort de la dite maîtrise avecq chiens, fusils, maime en temps deffendus, et tirent sur toutes sortes de gibier de poils ou de plumes » (31 juillet 1753) ; — contre les nommés Billaud et Narbonne, artisans du faubourg des Loges, qui chassaient avec deux chiens couchants, ayant chacun une trique à la main « pour nous empai-cher de croire qu'ils ne venoient pas de la chasse, à cause de la précaution de laisser leurs fusils dans quelques maisons du faubourg de cette ville » et leur ayant dit « qu'ils étoient des insolens de nous parler si impertinament et de nous manquer de respect, ayant leurs chapeaux sur la tête, et que nous les ferions mettre au cachot, ils nous répliquèrent que les cachots étoient faits pour nous, d'un ton menaçant, en gesticulant avec leurs batons et nous trétèrent de b... comme s'ils avoient voulu nous faire insulte et nous assommer » (*id.*) ; — contre Pierre Bouron, journalier de la paroisse de Nanton, pour fait de chasse (24 février 1754) ; — contre le sieur du Guron, au sujet d'une information faite contre lui (16 février 1754, voir B. 1276).

B. 1377. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1719-1788. — Procès-verbaux des gardes de la maîtrise. — Pièces intitulées : registres pour servir à enregistrer les procès-verbaux : de Louis Sire, sergent garde de la maîtrise (1719-1721) ; de Jean Martinet, garde de la forêt de Secondigny (1777-1778) ; de Louis Raussin, sergent garde de la forêt de Vouvent (1783) ; de Antoine-Louis Barraud, sergent en la même qualité (1788). — Procès-verbal dressé par Pierre Foubert, sergent garde, contre les nommés Benoit, René, David et Siret, journaliers, pour avoir jeté pendant la nuit quantité d'ordures, provenant des retraits de la prison royale de Fontenay, dans le lit de la Vendée, joignant les murs de la ville, près de la porte aux Canes, et ce par l'ordre de M. Hiu, adjudicataire du bail au rabais, le dit procès-verbal suivi d'une ordonnance du maître particulier condamnant les quatre ouvriers ci-dessus solidairement à 500 livres d'amende, plus 500 autres livres dans le cas où les dites immondices ne seraient pas enlevées dans deux jours au plus tard (8 et 9 juin 1754, voir B. 1373). — Procès-verbaux dressés par les sergents gardes des forêts de Vouvent et Secondigny : concernant des visites et perquisitions chez des particuliers, pour vols de bois ; relatifs à des délits forestiers, et à des contraventions de chasse : portant vérification de baliveaux adjugés (1780-1783).

B. 1378. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1699-1723. — Procédures civiles. — Procès-verbaux de nomination et d'acceptation de commission d'experts, à la requête de Pierre Fleury, sieur de la Caillère, lieutenant au siège des Traités de Fontenay, contre Denis Robin, métayer, pour agâts commis dans une pièce de bois, sise en la paroisse de Thouarsais (26 mai et 16 juin 1713) ; — de rapport d'experts, à la requête de Anne-Gabrielle Richard, veuve de Jacques Panou, Élu à Fontenay, contre René Guérin, marchand, aux fins de l'estimation d'arbres abattus par ce dernier dans un pré appelé le Bois-Guillet qu'il tenait à ferme de la demanderesse (18 mai 1721) ; — d'adjudication de bail des fruits et revenus des biens saisis sur Georges Grangereau et sa femme, à défaut de paiement de la somme de 91 livres, due à François Thibaud, adjudicataire de l'ordinaire 1703 (3 au 24 juillet 1705) ; — d'affirmation de compte ; — de confiscation de bestiaux ; — de prestation de serment de séquestre ; — de réception de caution ; — de visite par les officiers de la maîtrise : des rivières de Vendée et Sèvre (12 et 13 juin 1699), d'un chemin prétendu public, supprimé par Pierre Guillemoteau, marchand à Tourteron, paroisse de Coulonges-les-Royaux (2 mai 1702) ; des délits commis par les cavaliers du régiment de Brissac, en quartier dans cette ville, qui coupent et emportent les arbres de lisière de la forêt de Vouvent (27 novembre, 1720, voir B. 1371). — Déclarations de dépens dont requièrent taxe : Louis Aymon, chevalier, baron de Belleville et de la chàtellenie de Beaulieu-sous-la-Roche (30 mars 1703) ; maître Jean Bureau, sieur des Fontaines (17 juin 1708 ; Jean-Pharamond de Sainte-Hermine, abbé commandataire de Notre-Dame d'Angles (13 mai 1712) ; André Métayron, Élu aux Sables (16 janvier 1713) ; Jacques Baron, receveur particulier des Eaux et forêts de Fontenay (18 décembre 1716) ; Charles Villeneau, sieur de la Brosse (27 juin 1722). — Ordonnances du maître particulier de Fontenay : portant défense de jeter dans les rivières aucunes chaux, noix vomique, coque du levant, etc., et d'y mettre aucun lin ni chanvre (5 juin 1705) ; — relative à la vente du gibier et à la police de la chasse (*id.*) ; — enjoignant à Jean Coutineau, arpenteur-juré en titre, demeurant en la paroisse de Saint-Pardoux et remplaçant le sieur Jean-Amédée Girard, décédé, de se rendre dans les 24 heures auprès des officiers de la

maîtrise, pour travailler à l'arpentage des ventes de bois de l'ordinaire 1715 (13 août 1714).

B. 1379. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1723-1730. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : de nomination, d'acceptation de commission et de rapport d'experts, à la requête de Marie-Angélique D'Aquin, marquise de la Carte, dame de Pouzay, épouse non commune en biens de Jacques Thibault, marquis de la Carte, baron de Beaupuy, seigneur des Moullières, Ussé et autres lieux, lieutenant général commandant en Poitou, contre Jean Penot, qui aurait commis depuis deux mois plusieurs dommages dans les bois de Rochard et de la Forest, situés paroisse de Béceleuf et dépendant de la dite terre de Pouzay (31 janvier et 4 au 6 février 1723) ; — de confiscation de bestiaux ; — d'exécution et de vente de meubles sur Jean Hervé, fermier du prieuré de Saint-Laurent de Parthenay (16 mai et 13 juin 1725) : — de réception de caution ; — de visite, par les officiers de la maîtrise, des délits commis dans la forêt de Vouvent par les cavaliers du régiment de Toulouse, en garnison à Fontenay (11 mai 1725, voir B. 1378). — Jugements rendus par le maître particulier, à la requête du procureur du Roi, contre le sieur Thibault, sénéchal de Benet (9 février 1725), et contre les juges consuls de Poitiers (24 septembre 1726), pour avoir connu à tort d'affaires ressortissant à la maîtrise de Fontenay. — Signification faite, par ministère d'huissier et à la requête des officiers de la maîtrise, au sieur Aubouin, maître particulier de Poitiers et au sieur Le Quarelier, procureur du Roi au même siège, de présent au lieu de l'Absie, paroisse de la Chapelle-Seguin, à l'effet de déclarer qu'ils sont opposants à l'arrêt du Parlement du 18 mars 1727, obtenu par surprise par les sieurs Babaud et Du Portail, en ce qu'il commet les dits officiers à leur préjudice, les bois en question étant du ressort de la maîtrise de Fontenay (18 août 1730). — Déclarations de dépens dont requièrent taxe : Alexandre de Vendée, écuyer, seigneur de Bois-Chapeleau (28 mars 1725) ; Jacques Goupilleau, prêtre (31 janvier 1728). — Ordonnances du maître particulier, portant radiation de certaines sommes articulées à tort dans les comptes du receveur des amendes et confiscations (16 décembre 1730). — Sentences du grand maître du Poitou, portant saisie et exécution contre Philippe Draud, écuyer, seigneur du Teil et de la Roche-Breuil, et Charles Turquand, marchand, demeurant tous les

deux au Breuil-Barret (6 novembre 1724), la dite sentence suivie d'une signification faite au procureur du Roi, au collecteur des amendes et aux officiers de la maîtrise, d'un arrêt du Parlement de Paris du 29 août 1725 qui annule la dite sentence (10 septembre et 3 octobre 1725); — destituant Jacques Royer, sergent garde de la maîtrise, pour malversations (13 septembre 1729); — portant que Louis Leroy, écuyer, seigneur de la Bujaudrie, conseiller au Présidial de Poitiers, sera tenu, dans six mois pour tout délai, de faire rétablir et entretenir l'ancien fossé faisant la séparation de ses héritages d'avec la forêt de Vouvent, lequel aura quatre pieds de largeur et cinq pieds de profondeur (14 septembre 1729).

B. 1380. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1731-1735. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : de nomination d'experts, à la requête de Antoine Fleury, fermier de la seigneurie du Poiron, contre Pierre et François Barriet, et Furgeau, pour dommages commis sur une pièce de bois taillis appelée la Grande Garenne, en la paroisse de Pissotte (5 mars 1731); — de nomination et acceptation de commission d'experts, à la requête de Madeleine Breluet, femme non commune en biens de Antoine Pager, écuyer, sieur de Maisonville, contre les nommés Belet et Rupin pour dommages et agâts commis par leurs bestiaux dans des bois plantés sur les levées, qui renferment un pré appelé la Prise de la Noue, paroisse de Nalliers (17 et 20 août 1731); -- de nomination, d'acceptation de commission et de rapport de René Barraud, sieur de Thorigny, avocat au siège royal de Fontenay, comme sur-arbitre pour règlement de compte dans une instance pendante à la Table de marbre de Paris, entre Élie Pineau, marchand, Paul Caillaud, marchand, et ses sœurs mineures, ces derniers comme héritiers de leurs père et mère, d'une part, et François Moreau, aussi marchand, d'autre part, les premiers arbitres s'étant trouvés d'avis contraire (1^{er} août, 24 septembre et 3 octobre au 12 novembre 1735); — de réception de caution. — Jugement faisant défense au sénéchal de Sainte-Hermine de connaître des dégradations prétendues commises dans deux bois taillis, dépendant de la métairie de la Morinière, paroisse de Saint-Laurent-de-la-Salle, par Marianne Boisseau, veuve en premières noces de Mathieu Limousin, et en secondes de Abraham Desmoufins, sieur du Sablon, fermière de Jacques Clémenceau, sieur des Chaffaux (23 mai 1735). — Dé-

claration de dépens dont requièrent taxe : Isaac de Bessay, chevalier de la Noue (17 septembre 1731); dame Jeanne Filleau, veuve Chabirand (13 août 1735). — Ordonnance du maître particulier, rendue sur la requête de Pierre Berton, greffier en chef, et portant que dix-sept morceaux de sanglier enfermés dans un sac déposé au greffe le 15 de ce mois, et dont la grande puanteur rend le dit local inhabitable, seront distribués aux pauvres honteux de la ville de Fontenay et des faubourgs (17 décembre 1735). — Ordonnance du grand maître du Poitou, relative à la confiscation et à la vente des bestiaux saisis dans les forêts de la maîtrise (15 septembre 1734).

B. 1381. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1736-1740. — Procédures civiles. — Procès-verbaux de nomination d'experts : à la requête de André Lévesque, procureur fiscal et notaire royal de la principauté de Talmond, contre les nommés Caillet, père et fils, ses fermiers, pour avoir coupé et déshonoré plusieurs arbres sur une borderie appelée le Clouzy, située au village de la Coutardière, paroisse de Saint-Hilaire-de-Talmond (24 décembre 1737); — de rapport d'experts, à la requête de Madeleine Breluet, veuve Pager, écuyer, désigné à l'article précédent, contre les nommés Boutin, Bardreau et Vesqueau, pour agâts commis sur une levée de bois qui renferme le pré de la Prise-Neuve, paroisse de Nalliers (16 décembre 1738); — de signification aux officiers de la maîtrise de lettres en date des 1^{er} août 1738 et 19 août 1739, accordées par Louis-Auguste de Bourbon, prince de Dombes, comte d'Eu, commandeur des ordres du Roi, colonel général des Suisses et Grisons, gouverneur et lieutenant pour sa Majesté dans les provinces de Haut et Bas Languedoc, et portant permission de chasser le cerf ou le chevreuil et le sanglier dans les forêts royales de Vouvent et de Secondigny, en faveur de monsieur de Noé (24 janvier 1739) et de messieurs de Vaslin, frères (25 novembre 1739). — Sentence du maître particulier, pour Paul Caillaud, marchand, fils de feu Pierre Caillaud, et encore aux droits de maître François Moreau, et Jean-Élie Pineau, intervenant et demandeur, contre Anne Lorigou, veuve de Jean Arsicaud, etc. (30 mai 1736); le dit acte suivi de la signification d'un jugement sur requête de la Table de marbre de Paris, obtenu par François Moreau, ci-dessus, le 12 juin 1736 et portant défense à Caillaud et Pineau de mettre à exécution la sentence du 30 mai, à la charge par le dit

Moreau de mettre le procès en état d'être jugé dans trois mois, suivant l'ordonnance (Voir B, 1380). — Déclarations de dépens. — Ordonnances du grand maître du Poitou : déchargeant Philippe Desairve et Paul Caillaud, marchands, adjudicataires des bois taillis pour les ordinaires 1734 et 1735, des amendes prononcées contre eux par la maîtrise de Fontenay (6 août 1737); — portant exécutoire au profit des officiers de la maîtrise, contre Gilbert, chevalier, baron du Poiroux, pour la visite d'une petite futaie dépendant de la maison noble de la Fretièrre, paroisse de Saint-Vincent-sur-Graon (7 août 1737). — Sentence du même grand maître, portant que Jacob de Lespinay, chevalier, seigneur de la Vrignonnière, sera tenu de rapporter dans trois mois ses titres de propriété, autres que ceux par lui représentés, de deux pièces de bois taillis, limitrophes de la forêt de Vouvent (20 septembre 1740).

B. 1382. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1742-1750. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : de nomination d'experts à la requête de Jacques Thibault, marquis de la Carte, des Moulrières et autres lieux, contre le sieur Gouillet et sa femme, fermier du château des Moulrières, pour agâts et malversations (14 janvier 1750); — de rapport d'experts : à la requête de Charles-Sigismond de Montmorency-Luxembourg, duc de Bouteville, maréchal des camps des armées du Roi, comte d'Olonne et autres places, contre Jacques Mercier, receveur des Tailles en l'Élection des Sables, pour dommages et agâts commis dans les bois taillis et futaies dépendant du château noble du Fenestreau, appartenant au dit seigneur-duc (8 au 20 mai 1743); à la requête de Pierre Pillatron, procureur fiscal de Saint-Mars-des-Prés, contre Julien Maratier, pour dommages et agâts sur les arbres d'un pâtis, situé paroisse de Saint-Nicolas de la Chaise-le-Vicomte (17 au 20 septembre 1745); — à la requête de Jean-Urbain Haye, sieur du Bois, contre Michel Boucard, à l'occasion de trois pieds d'arbres indûment coupés (4 septembre 1747); — d'affirmation de quittance. — Déclarations de dépens dont requièrent taxe : Augustin-Roch de Menou, conseiller du Roi en ses conseils, évêque de la Rochelle (7 juillet 1742); Étienne Bien-aimé, prieur, curé de Saint-Pierre de Mouchamps, contre Jacques-Philippe-Annibal de Farcy, écuyer, seigneur du Rozeray (13 octobre 1745); Charles-François de Caillaud, chevalier, seigneur de Maillé, contre Alexandre-Henri Pellard, chevalier, seigneur de

Montigny (8 mars 1748); Claude Merlet, notaire du marquisat de Montaigu, contre Jacques-Prosper de Boissy de la Courtaizière, comme époux de Marie-Marthe-Suzanne D'Escoubleau de Sourdis (27 septembre 1749). — Ordonnances : du maître particulier : portant que Mathurin Audigé, second huissier audienier, se transporterà à Secondigny pour faire la garde des bois de la forêt, au lieu de René Turpault, décédé, jusqu'à la nomination d'un titulaire (16 novembre 1742); faisant défense à toutes personnes de jeter aucunes ordures et immondices dans le lit de la Vendée et prescrivant à tous ceux qui en ont jeté de les faire enlever dans quinze jours (3 juin 1746); portant publication de l'ordonnance du grand maître du Poitou, du 20 mai 1735, sur le fait de la chasse, et prescrivant en outre aux gardes de dresser procès-verbaux contre tous ceux qu'ils trouveront chassant sans droit en temps prohibés dans les blés ou dans les vignes (21 juillet 1747); — de l'intendant de Poitiers, déboutant les officiers de la maîtrise de leur demande d'exemption du logement des gens de guerre et de l'ustensile (14 juillet 1744); — du grand maître du Poitou déchargeant plusieurs habitants des paroisses de Bourneau, du Gué et du Poiré-de-Velluire de l'amende prononcée contre eux, pour n'avoir pas assisté aux huées et chasses au loup (24 septembre 1743); faisant main-levée de quatre vaches saisies dans la forêt de Vouvent et appartenant à Charles Suyrot, chevalier, seigneur du Mazeau (*id.*); renvoyant le sieur Descoublant, curé d'Antigny, et autres des conclusions contre eux prises pour fait de chasse (8 août 1744); déchargeant le syndic et général des habitants de Nalliers du surplus des amendes contre eux prononcées pour raison de chasses au loup (*id.*); déchargeant pour même fait, Pierre Lhonnorey-Carrière, fermier, demeurant en la paroisse de Sainte-Radégonde-des-Marais (26 juillet 1749).

B. 1383. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1751-1754. — Procédures civiles. — Procès-verbaux de nomination, d'acceptation de commission et de rapport d'experts; — d'enquête pour Henri-Charles Souillet, fermier, contre Pierre Pineau, sieur de Pioger (22 septembre 1752); — de levée du cadavre de Michel Pageau, demeurant près le Pont de Vix, noyé par accident dans le marais de Millé, (25 mai 1752); — de visite de pièces de bois par les officiers de la maîtrise : pour Louis-Auguste Barraud, chevalier, seigneur de la Rivière, les Granges et autres lieux,

contre Turpault (8 au 12 novembre 1754); pour Pierre Siraudeau, curé de Bourneau, contre la veuve Bouillaud (4 mars 1752); pour Charles Delaroy, fermier de la commanderie de Saint-Thomas, contre le sieur Virbesse (19 mai 1752). — Déclarations de dépens dont requièrent taxe: René-Auguste de Mouillebert, chevalier, seigneur de Puysec (28 mai 1751); François Guibert, adjudicataire des taillis de la forêt de Vouvent, de l'ordinaire 1746 (23 janvier 1751); Pierre Pineau, sieur de Pioger (19 juillet 1754); Jean Denis, l'un des adjudicataires des lisières de la forêt de Vouvent (21 mars 1754). — Ordonnance du maître particulier, portant exécutoire au profit de Alexandre Sapinaud, chevalier, seigneur de Sainte-Florence, contre François Jousseau, fermier de la métairie de la Grande-Vallée, paroisse de Fougeré (10 février 1753). — Ordonnances du grand maître du Poitou: déchargeant des amendes prononcées contre eux pour fait de chasse: Louis Jacquet, fermier de la seigneurie du Chaillou, paroisse du Boupère (28 août 1753); Jacques-Charles Du Mesnil, écuyer, baron de Denant (*id.*); Henri Billaud, bourgeois, seigneur des fiefs Pigasse, Guingallet et Gallerand, et Joseph-Hyacinthe La Romiguière, ancien brigadier au régiment de Chabillant, habitants de Fontenay (*id.*); Jean-Baptiste Bouteville, étudiant en droit de l'Université de Poitiers (*id.*); — déchargeant Pierre et Charles Turpault, gardes de la maîtrise de Fontenay pour la forêt de Secondigny, des amendes qu'ils ont encourues à cause de quelques délits commis à leur insu en 1748 et 1749 (28 août 1753); — portant exécutoire au profit des officiers et du greffier de la maîtrise, et de François Charron, sergent garde, contre le sieur Thomas Genay, habitant des Magnils-Régiers (24 septembre 1753); — réduisant solidairement à 100 livres et aux frais l'amende personnelle de 3,000 livres prononcée pour infraction aux règlements des Eaux et forêts, contre sept pauvres laboureurs du bourg et paroisse de Doix, « gens épaix et grossiers qui n'entendent nullement les affaires mais seulement l'agriculture des terres, pour amasser du bled pour leur subsistance et pour payer la taille au Roy et autres subsides, et n'ont jamais vu dans leur paroisse de commissaire de la marine pour marquer des arbres pour la construction des vaisseaux du Roi, ny officiers des Eaux et forêts » (27 octobre 1755). — Sentences du même grand maître: déchargeant des amendes prononcées contre eux, Joseph Begou et François La Ronde, pour fait de pêche (28 août 1753); Jolly de Saint-Picq, capitaine au régiment de Picardie, son frère et son domestique

et le sieur Parenteau-Dubeugnon, pour fait de chasse (*id.*).

B. 1384. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1754. — Procédures civiles. — Procès-verbaux de réception de caution, visite et estimation, taxation de frais et dépôt de compte d'experts, le tout concernant l'affaire pendante entre Pierre-François Jolidon, directeur des Postes à Fontenay, pour une tierce partie, les sieurs Pineau et Audonnet, fondés chacun pour un sixième et le sieur Gerbault de Fraisse, fondé pour une tierce partie, dans l'adjudication des bois de la forêt de Chantemerle et de la maison de la Croizinière, en date du mois de mai 1746 (29 janvier au 20 juillet 1754).

B. 1385. (Cahier.) — In-4°, 18 feuillets, papier.

1746-1753. — Procédures civiles. — Pièce justificative de l'affaire énoncée dans l'article précédent. Registre « pour servir au sieur Gerbault de Fraisse à porter la recette et dépense qu'il fera à l'occasion de l'exploitation des bois de la forêt de Chantemerle » (12 septembre 1746 au 15 juin 1753). — La recette s'élève à 17,008 livres et la dépense à 23,732 livres, 3 sous, 7 deniers.

B. 1386. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1755-1756. — Procédures civiles. — Commission de Antoine Farget, comme sergent garde de la maîtrise (29 novembre 1755). — Procès-verbal de signification au greffe de la maîtrise d'une sentence sur requête de la Table de marbre de Paris, en date du 11 mars 1755, portant élargissement de Jacques Charlot, aubergiste à Fontenay, et commandement d'apporter au greffe de la dite cour, dans les vingt-quatre heures, les charges et autres procédures extraordinaires énoncées contre le requérant (19 mars 1755). — Déclarations de dépens. — Ordonnances du maître particulier à l'effet de contraindre Simon Foucaud, sergent garde, interdit de ses fonctions, et remplacé par Marc Martinet, à déposer au greffe sa casaque et sa bandoulière et le livre distribué gratuitement à chaque garde, par ordre de monsieur de Bazoncourt, ancien grand maître, intitulé « Nouvelle instruction pour les gardes des Eaux et forêts, pesches et chasses »

(18 janvier et 4 février 1755); information contre le même, établi comme marchand de bois et aubergiste au faubourg des Loges de Fontenay pour avoir « depuis plusieurs années, fait un nombre étonnant de concussions sur les riverains de la ditte forest de Vouvant et autres personnes » (15 février au 1^{er} mars 1755); ordonnance du grand maître déchargeant le dit Foucaud du surplus des condamnations prononcées contre lui, attendu le paiement de la somme de 60 livres fait par le suppliant et sa destitution (28 octobre 1755). — Ordonnances du grand maître du Poitou : déchargeant Mathieu Berthelot, procureur ès sièges royaux de Fontenay-le-Comte et procureur fiscal de la baronnie d'Auzay, membre dépendant de l'abbaye royale de Bourgueil-en-Vallée, de l'amende prononcée contre lui pour fait de chasse (27 octobre 1755); — faisant mainlevée à Pierre Rouzeau et Jean Aujard, habitants de la paroisse de Saint-Philbert-de-Pont-Charrault, de la saisie de quatre frères qui avaient été vendus sans déclaration préalable, les dits frères abattus sur des pièces de terre appartenant aux suppliants, par ceux qui traçaient le grand chemin de la Rochelle à Nantes, sous les ordres de monsieur Parent, ingénieur des ponts et chaussées (*id.*); — portant enregistrement au greffe de la maîtrise d'un arrêt du Conseil d'État, du 20 mai 1755, qui permet aux administrateurs de l'hôpital général de Fontenay-le-Comte de faire abattre 172 arbres pour la construction d'une aile de nouveaux bâtiments (28 octobre 1755); — réduisant à 3 livres d'amende la condamnation à 100 livres prononcée contre Jacques-Henri Bernardeau, écuyer, sieur de Lespinay, pour avoir laissé couper par son bordier quelques fournilles dans un bois taillis âgé de moins de dix ans (28 octobre 1755), et contre René Jubin, concierge du château du châtelier Barlot, pour fait de pêche en la personne de ses enfants (*id.*).

B. 1387. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1757-1760. — Procédures civiles. — Procès-verbal de rapport d'experts. — Déclaration de dépens dont requièrent taxe: Pierre Brunetière, procureur ès cours royales de Fontenay, comme ayant obtenu en son nom la distraction de ceux faits sous le nom du sieur Meunier (7 janvier 1757); dame Henriette-Aimée Le Forestier de la Papinière, veuve de maître Jean-François Pouponnot des Brissonneries, et sa donataire universelle (3 mars 1758); maître Jacques-René Rousseau, fermier (6 septembre 1760). — État des taxes des droits

de journées, récolement et souchetage de la vente de l'ordinaire de 1760, dus aux officiers de la maîtrise (11 février 1760). — Ordonnances du grand maître du Poitou : déchargeant René Gobin et consorts des condamnations portées contre eux et le sieur Hiou, par ordonnance du maître particulier du 9 juin 1754, pour avoir versé des vidanges dans la rivière de Vendée (21 octobre 1760, voir B. 1373 et 1377); — donnant mainlevée définitive de quatre bestiaux saisis sur Pierre Vier, laboureur, et Charles Trumau, maître chirurgien à Fontenay, moyennant le paiement d'une amende de 4 livres et de la somme de 6 livres au garde qui a fait le procès-verbal (*id.*); — destituant François-Charles Turpault, sergent garde de la maîtrise, pour n'avoir pas rempli « les fonctions du dit office avec l'exactitude et la vigilance qu'exige le service du Roy » (10 novembre 1760).

B. 1388. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1761-1765. — Procédures civiles. — Procès-verbaux de prestation de serment, de rapport et de taxe d'experts. — Déclaration de dépens dont requièrent taxe: Jacques-François Chevallereau, sieur de la Guyonnière, licencié ès lois (24 juillet 1761); Mathieu Sorlon, adjudicataire des bois taillis de la forêt de Vouvant pour l'ordinaire 1757 (16 janvier 1762); Pierre Brunetière l'aîné, procureur ès cours royales de Fontenay, comme ayant obtenu distraction à son profit des dépens adjugés à François Verdon (10 février 1764); Charles-Louis Guinaudeau, ci-devant adjudicataire du bail de la maison noble de Coudreau, contre Charles-François Suyrot, chevalier, seigneur du dit Coudreau (10 septembre 1765). — Ordonnance du maître particulier portant exécutoire pour René Delhommeau, maître chirurgien-juré, contre les bénédictins du prieuré de Saint-Jouin-sous-Châtillon, et Jean Puchaud, leur cuisinier (2 décembre 1761). — Ordonnances du grand maître du Poitou : déchargeant des amendes prononcées contre eux, à l'exception toutefois des frais, André Fruchard pour fait de pêche (7 août 1765); Raymond Porcher, pour avoir mis du chanvre dans la rivière de l'Autise (*id.*); Charles Cardin et neuf autres acquéreurs des adjudicataires de la forêt de Vouvant pour avoir exploité les bois en temps prohibé (*id.*); René-Augustin Richard, syndic de la paroisse de Saint-Jean de Velluire, pour s'être fait remplacer par un de ses parents dans une chasse aux loups, au lieu de comparaître en personne (*id.*); — déchargeant de toute amende: Jean Cornuau, sergent

garde, condamné par défaut de surveillance (7 août 1765); René Francion, chapelain de la Chapelle-des-Bois, pour fait de chasse (*id.*).

B. 1389. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1766-1772. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : de nomination d'experts : à la requête de François-Gabriel Richard, seigneur de Maupinon, conseiller en la sénéchaussée de Fontenay, contre Louis Lallaire et sa femme, pour avoir laissé vaguer leurs bestiaux dans une pièce de bois taillis appelé le Bois-Plat (19 avril 1769); à la requête des prêtres de la Mission de la Congrégation de Fontenay, contre le nommé Malécot, pour avoir laissé vaguer une troupe d'oies sur deux pièces de pré (19 juin 1769); — de prestation de serment d'experts; — de rapport et taxe d'experts, à la requête de Jean-Charles-Aimé-Philippe de La Chesnelaye, écuyer, seigneur de la Gibonnière, contre Charles Chisson, fils, son fermier, pour dommages et agâts sur des arbres dépendant de la métairie du Plantis et du logis de Saint-Cyr-des-Gâts (2 et 7 juillet 1770); — de transport du maître particulier : à la requête de Benjamin-Louis Mauclerc, chevalier, seigneur de Marconnay, Jean-Baptiste-Louis Poitevin du Plessis-Landry, Charles Poitevin du Plessis-Landry, Joseph Lorteau, sénéchal de la baronnie de Saint-Gilles-sur-Vie, Nicolas-Joseph Rocquand, seigneur de Pontbureau, et Imbert de la Cholletière, contre messieurs de Lescours-Lingier, chevalier, seigneur des Loges, Gazeau de la Bretonnière, Coujard de la Furtière..., Le Bœuf, chevalier, seigneur de la Noue, Servanteau, chevalier, seigneur de l'Audardière, et René Brossard, pour la visite et arpentement de prairies et domaines arrosés par la rivière de Vie, paroisse de Commequiers et Saint-Maixent-sur-Vie (13 juin 1768); à la requête de Charles-François Sabourin, chevalier, seigneur de Dissais, pour raison d'un passage établi sur la rivière de Smagne par l'abbé de L'Écorce, curé de Bessay (29 et 30 mai 1769); — de transport du garde marteau et du procureur du Roi de la maîtrise aux fins de constater l'état et la valeur des arbres de l'allée du château de Secondigny, le dommage causé au sieur Baschard par le renversement d'un très gros orme de la dite allée, tombé sur le milieu de sa maison, le préjudice que la conservation des arbres de la dite allée, pourrait causer tant au dit sieur Baschard qu'à Jacques Blay (24 juillet 1770). — Sentence. — Déclaration de dépens dont requiert taxe : Jacques-Auguste

Querqui, écuyer, ancien officier de feu monseigneur le duc d'Orléans, contre le sieur Roy, bourgeois (4 août 1772), etc.

B. 1390. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1776. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : de nomination d'experts, à la requête de Charles-Aimé-Philippe de La Chesnelaye, désigné à l'article précédent, contre le nommé Arnaudeau, pour avoir fait pacager ses bestiaux dans un bois taillis, paroisse de Saint-Cyr-des-Gâts (3 juin 1776); — de nomination et acceptation de commission d'experts, à la requête de Jacques Bouron, bourgeois, contre Jean Gautreau et Guillaume Mercier, laboureurs, pour le même fait que ci-dessus, dans un pré situé paroisse de Saint-Mars-des-Prés et entouré de fossés plantés d'arbres (4 et 7 septembre 1776); — de nomination, acceptation de commission et rapport d'experts : à la requête de Jean-Charles-Marie Bonnet de la Maroterie et Angélique-Julie Brunet de la Socelière, son épouse, contre messire Beurrey, prêtre, et le nommé Jourdain, laboureur, pour agâts commis dans le bois taillis de la Socelière, paroisse de Payré-sur-Vendée (24, 27 et 29 juillet 1776); à la requête de Charles-Henri De Granges, comte de Surgères, chevalier, marquis de la Flocellière, Saint-Michel-Mont-Mercure, châtelain de Lépaux, la Meilleraie et autres lieux, colonel du régiment de Bourgogne-Infanterie, contre Pierre Boton, laboureur, pour agâts commis dans un bois taillis dépendant de la seigneurie de la Flocellière (12 août, 5 et 9 septembre 1776); — d'enquête : pour Pierre Gravier, fermier général de la seigneurie de Vix, contre Jacques Durand, entrepreneur de bâtiments et expert-juré des sièges royaux de cette ville, et vice versa (24 mai 1776); pour Jeanne Girardeau, veuve de Jean Quéré, farinier, et Pierre Quéré, leur fils, contre César de Gouron, sous-fermier du droit de pêche dans la rivière de Vendée, et vice versa (16 et 17 août 1776); — de transport des officiers de la maîtrise : à la requête de monsieur Bontils, conseiller secrétaire du Roi, seigneur de Mouchamps, le Parc-Soubise et autres lieux, contre le sieur Ageron, fermier de l'abbaye royale de la Grènetière, pour délits par le défaut de baliveaux ou autrement dans une pièce de bois faisant partie de la forêt du Parc-Soubise (20 août 1776); à la requête de François-Gabriel-Joseph-Henri Duval, chevalier, seigneur de Chassenon, président de la Chambre des comptes de Bretagne, seul seigneur

haut justicier de la paroisse de Chassenon, contre Mélaïne Deniau, curé de la dite paroisse, pour usurpation d'un grand chemin lui appartenant comme faisant partie des droits attachés à la haute justice (25 et 26 septembre 1776).

B. 1391. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1777-1778. — Procédures civiles. — Procès-verbaux : de nomination d'experts, à la requête de Jean-Baptiste Bouillaud, docteur en médecine, contre André Duranceau, bordier, pour agâts commis sur le bois accru autour d'un pré, sis paroisse de Nalliers (29 octobre 1777) ; — d'enquête pour le sieur Sébastien Challe, marchand à Fontenay, contre Jean-Baptiste de La Haye-Montbault, seigneur de la terre des Hommes (24 novembre 1777, voir B. 1400) ; — de nomination, acceptation de commission d'experts, comparution de parties et rapport d'experts, à la requête de Catherine-Radégonde-Amable de La Haye-Montbault de la Dubrie, veuve de Gabriel de La Haye-Montbault, dame de Beaulieu, Saint-Aubin et Monfermier, au nom et comme étant aux droits par retrait lignager de messire Barbe-Louis Juchereau, marquis de Saint-Denis, officier au régiment des gardes françaises, acquéreur de la seigneurie de Bourneau, et à la requête de Jean-Baptiste de La Haye-Montbault, désigné ci-dessus, contre le sieur Sébastien Challe et ses associés, pour la visite et estimation de bois taillis et baliveaux, faisant partie d'un marché en date du 12 octobre 1772 et restant à exploiter sur la terre de Bourneau (31 janvier, 7 février, 10 février au 13 mars 1778) ; — d'arpentement des bois précédemment désignés par Julien Jubien, arpenteur-juré de la maîtrise (11 février au 12 mars 1778) ; — d'adjudication des dits bois, en faveur du sieur Jubien, moyennant 8,400 livres (1^{er} avril 1778) ; — de transport par le maître particulier, à l'effet de fixer les limites de l'allée qui va du château de Bourneau à l'étang du dit lieu, et d'assigner l'endroit où doivent rester 21 pieds d'arbres attenant à la dite allée et réservés par le marché du 12 octobre ci-dessus (25 au 27 février 1778).

B. 1392. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1780-1787. — Procédures civiles. — Procès-verbaux de nomination d'experts : à la requête de Louis Rampillon, seigneur de la Largère et de la Brandasnière,

contre le sieur Vexiau, pour visite des dégradations commises sur les dépendances de la Largère (28 avril 1783) ; — de nomination et d'acceptation de commission d'experts, à la requête de Jacques Raget, fermier du prieuré de Javarzay, contre Pierre Barreau, farinier, pour agâts commis par des bestiaux dans le Bois-au-Prieur, paroisse de Saint-Philbert-de-Pont-Charrault (20 août et 3 septembre 1785) ; — de nomination, acceptation de commission et rapports d'experts pour agâts de même nature : à la requête de Jean-Charles-Marie Bonnet de la Maroterie, veuf de Angélique-Julie Brunet de la Socelière, au nom de leurs enfants mineurs, contre monsieur Beurrey de Châteauroux, conseiller en la sénéchaussée royale de Fontenay (17 et 29 septembre, 5, 6 et 7 octobre 1785, voir B. 1390) ; à la requête de Antoine-Simon Aumon, docteur en médecine, à Fontenay, contre Pierre Barraud (19 octobre, 3, 23 et 24 novembre 1785) ; à la requête de Louis Debargues, receveur des consignations du siège royal de Vouvent, contre François Marquis, métayer (2, 5 et 16 novembre 1785) ; à la requête de Gabriel Bonnaud, syndic de la paroisse de Montreuil-sur-Mer, et Jeanne Fallourd, sa femme, contre les nommés Roy, Augeraud et autres (9, 12 et 15 novembre 1785) ; — d'enquête pour Henri-Gabriel-Gaspard de Reignon, chevalier, seigneur de Chaligny, lieutenant des maréchaux de France, ancien lieutenant des vaisseaux du Roi, chevalier de Saint-Louis, contre Jacques Genays, seigneur de l'Aubonnière-des-Champs (3 septembre 1785) ; — de transport du maître particulier : à la requête de Joseph-Emmanuel de Crussol d'Uzès, évêque de la Rochelle, conseiller du Roi, baron de Maillezais et autres lieux, contre Antoine Lorand, farinier, et sa femme, pour la visite de la chaussée du moulin de la Porte-de-l'Île (26 janvier 1785) ; à la requête de Pierre-René de La Chaussée, chevalier, seigneur de Champ-Margou, et de la haute justice de Lallier, paroisse de Cours, contre René Servant, au sujet du détournement par ce dernier de l'eau de la grande fontaine publique du dit Cours (9 novembre 1785). — Interrogatoires sur faits et articles à la requête de Pierre-Philippe Moreau, avocat en la sénéchaussée royale de Fontenay, contre les sieurs Bremaud et Mouchard, marchands de bois (1^{er} et 2 juillet 1785). — Déclarations de dépens dont requiert taxe : le sieur Jacques Morillon, entrepreneur de bâtiments (26 février 1780) ; François-Charles Carré, écuyer, seigneur de Candé, haut justicier de Bazoges-en-Pareds (29 octobre 1782).

B. 1393. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1702-1713. — Procédures criminelles. — Signification de décret à divers délinquants de la forêt de Maillezais (9 novembre 1702). — Procès-verbal d'audition de Jean Robin, détenu ès prisons royales de Fontenay (19 décembre 1704) et sentence qui ordonne son élargissement (20 avril 1706). — Pièces de la procédure criminelle commencée par M. Moriceau de Cheusse, sénéchal, commissaire en cette partie de M. Milon, grand maître des Eaux et forêts et encore commis par ordre du Conseil, à la requête du procureur du Roi, poursuite et diligence de Jean Ayrault, partie dénonciatrice, contre les sieurs Porcheron de Périgny, maître particulier, Rodé, procureur du Roi, et autres officiers de la maîtrise de Fontenay, mises par les greffiers du siège royal du même lieu au greffe de monseigneur Doujat, intendant de cette province, en vertu d'arrêt du Conseil d'État du 9 février 1706, et de l'ordonnance du dit intendant rendue en conséquence et signifiée au greffe du dit siège royal de Fontenay, le 14 avril 1706. — Informations à la requête de Louis Miot, notaire royal à Parthenay, demandeur et plaignant de ce qu'on a pêché, sans son consentement, en l'écluse du moulin de Forgeas, paroisse d'Azay-sur-Thoué, etc., qu'on a empoisonné l'eau de la dite écluse avec de la chaux et fait mourir le poisson, contre Antoine Labbaye et autres (22 juin 1706); — à la requête du substitut du procureur du Roi de la maîtrise, contre l'évêque de la Rochelle, pour abatage de bois sans autorisation dans la forêt de Maillezais dépendant du dit évêché (8 août 1708). — Sentences d'élargissement.

B. 1394. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1720-1729. — Procédures criminelles. — Ordonnances du maître particulier : permettant à Jean Roy, marchand cabaretier à Mervent, de rechercher et prendre partout où ils se trouveront sept bœufs mis en dépôt chez lui, dans une mauvaise grange, et volés nuitamment (9 mai 1720); renvoyant René Guérin des fins de la plainte en vol de bois portée contre lui par Gabrielle Richard, veuve de Jacques Panou, Élu à Fontenay (3 juin 1720). — Procès-verbal de nomination d'experts, aux fins de l'estimation de trois bœufs, pour Pierre Donné, ci-devant laboureur, maintenant détenu

ès prisons royales de Fontenay (10 avril 1722). — Sentences d'élargissement : pour René Baissin, emprisonné sur la plainte de Élisabeth Bernard, veuve de Louis Renaud, chevalier, seigneur de la Barre, et sur celle de Jacques-François Brunet, chevalier, seigneur de la Socelière (13 novembre 1723); pour Jean Roger, garde de la forêt de Maillezais, poursuivi à la requête de l'évêque de la Rochelle, à l'occasion de la vente de bois morts et pourris provenant de la dite forêt (5 février 1724). — Assignation à comparaître, contre divers dans une information criminelle, à la requête de Alexandre de Vendée, écuyer, seigneur de Bois-Chapeleau (4 et 5 août 1723). — Information à la requête de Gabrielle-Radégonde Marois, veuve de Charles Brochard, chevalier, seigneur de la Rochebrochard, et dame d'Azay, contre Beaumont, cavalier du régiment Maître-de-Camp-Général, de présent en quartier au bourg du Poiré-de-Velluire, et autres, lesquels sans aucun droit viennent journellement chasser dans une garenne appartenant à la dite dame, en la paroisse d'Azay (5 juillet 1724). — Sentence du grand maître du Poitou condamnant Hilaire Doué et Pierre Clerjeaud, journaliers, à 100 livres d'amende et les deux sous par livre, pour avoir coupé et enlevé 4 pieds d'arbres de lisière dans la forêt de Vouvent et en pareille somme de restitution, dommages-intérêts (15 septembre 1729).

B. 1395. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1730-1731. — Procédures criminelles. — Sentence d'élargissement et autres pièces relatives à Michel Garreau, aubergiste, emprisonné à la requête de François Sorbière, prieur de l'abbaye de Saint-Antoine de la Grande-Lande, seigneur des fiefs de Saint-Mars-de-la-Lande, pour fait de chasse continue dans les garennes et bois de la dite abbaye (24 janvier au 16 février 1730). — Le procureur du Roi de la maîtrise : contre les nommés Fuzeau et Brard, sieur de la Croix, pour abatage d'arbres sur leurs propriétés, sans autorisation (27 mars au 19 mai 1730); contre Louis Duret, maçon, pour vol de bois dans la forêt royale de Vouvent (30 avril 1730 au 20 avril 1731); contre Pierre Vier, bordier, et son valet, pour le même fait que le précédent (17 février au 11 mars 1730). — Informations à la requête du procureur du Roi : contre Léon Babin, faiseur de fûts de boisseau et de grelles, dénoncé comme voleur de profession par Antoine Fleury, fermier de la maison noble du Poiron, paroisse de Pissotte (5 mars 1730); contre dom Adrien-Joseph

Filleau, pitancier de l'abbaye royale de l'Absie, dom Pierre Landerneau, chantre, dom Jean-Louis Savary, religieux, et messire Honoré Billard, prêtre, sénéchal de la dite abbaye pour abatage d'arbres sans autorisation sur les dépendances de la dite abbaye (7 juin 1730).

B. 1369. (Liasse.) — 51 pièces, papier. 4 pièce parchemin.

1733-1740. — Procédures criminelles. — Interrogatoires : de Pierre Bérard et Pierre Filluzeau, marchands, accusés d'avoir fait abattre des arbres sans autorisation sur la métairie de la Moricière (22 mai 1733) ; de Pierre Tubin, sieur de la Tablière, bourgeois, accusé du vol d'un fagot de perches de châtaignier propres à faire des cercles de barrique (25 juin 1738). — Interrogatoires : de Jacques Boutin, sergent garde de la forêt royale de Vouvent (7 mars 1736), de Marie Billon, veuve de Hilaire Boutin, également sergent garde (19 mars 1736), et de Pierre Baudry, chapelain de la chapellenie de Mervent (18 mai 1736, accusés de vol de bois sur les lisières de la forêt précitée, et sentence transformant les dits interrogatoires en enquête (15 février 1737). — Interrogatoires et sentences d'élargissement. — Sentences d'élargissement : en faveur de Simon Coiffé, sénéchal du prieuré d'Ardin, haute justice, terre et seigneurie de Saint-Goard et Beauchêne, emprisonné pour avoir chassé et pêché sur les terres de la seigneurie de Pouzay, appartenant à madame la marquise de la Carte (7 janvier 1733) ; en faveur des frères Brochard, habitants de la paroisse de Saint-Valérien, emprisonnés sur la plainte de monsieur de Ramsay, chevalier, seigneur du Claveau et de la haute justice et seigneurie de Saint-Valérien (30 mars 1740). — Signification, à la requête de monsieur Gустeau, collecteur des amendes de la maîtrise, d'une sentence du maître particulier, du 9 avril 1734, condamnant solidairement cinq particuliers à l'amende de 500 livres pour avoir tué un cerf et une biche le dimanche des Rameaux 1730 (14 décembre au 12 mai 1735). — Procès-verbal de visite par le maître particulier de divers triages incendiés aux cantons de la Touche-Savary et de Chabirand dépendant de l'abbaye royale de l'Absie et ordonnance prescrivant des poursuites contre les auteurs de l'incendie (17 et 18 juin 1736). — Ordonnance du maître particulier portant remise à André Roy, sabotier, demeurant à Vouvent, d'un fusil saisi dans la demeure du suppliant, « sans qu'il paroisse qu'il s'en soit servi pour la chasse » (16 avril 1738). — Requête de Abraham Esnard, supé-

rieur de la congrégation de la Mission de Fontenay, contre François Blanchard, menuisier du faubourg du Puy-Saint-Martin, accusé d'une entreprise criminelle contre les pigeons du requérant (15 mai 1739, voir B. 1298).

B. 1397. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1742-1751. — Procédures criminelles. — Interrogatoires. — Interrogatoires et sentences d'élargissement : pour Pierre Bouyer, sergent royal, accusé d'avoir poussé à la mutinerie les habitants de Saint-Martin-sous-Mouzeuil, convoqués pour une chasse aux loups (7 et 10 mars 1743) ; pour les nommés Vincent et le sieur Maingueneau, leur beau-frère, accusés du vol de perches de châtaignier en la forêt de Vouvent et de mauvais traitements envers le garde (26 février 1746). — Sentences d'élargissement pour Simon Charpentreau, chirurgien du bourg de Moutiers-Mauxfaits, emprisonné sur la plainte de Jacques-François Bouvier de la Motte, prieur des dits Moutiers et en cette qualité châtelain du même lieu (1^{er} août 1743). — Sentences de bannissement à deux ou trois lieues des forêts royales de la maîtrise, contre divers particuliers, trop pauvres pour payer les amendes auxquelles ils ont été condamnés, et par suite déclarés inutiles et vagabonds (1742-1751). — Sentence de civilisation du procès pendant entre Jacques-François Bouvier et le sieur Charpentreau ci-dessus (22 novembre 1743). — Décrets d'ajournement personnel : contre le nommé Braud, cabaretier, à Maillezais, accusé du crime d'injures contre Jean Gaspard, sergent garde de la maîtrise (30 mars 1748) ; contre Nicolas Bureau, son filleul et sa fille, accusés de crime de maltraitement et voies de fait, contre Jacques Thiré, sergent garde de la seigneurie du prieuré de Barbetorte (28 mai 1748). — Signification de sentence à la requête du collecteur des amendes de la maîtrise contre Pierre Moreau le jeune (17 août 1743).

B. 1398. (Liasse.) — 76 pièces, papier, 1 pièce parchemin.

1752-1756. — Procédures criminelles. — Procès pour fait de chasse dans la forêt royale de Vouvent. — Première affaire : procès-verbal dressé par Jean-Louis Palliot du Plessis, garde marteau de la maîtrise, constatant plusieurs délits de chasse au sanglier commis par divers gentilshommes, qui « s'atroupent

journallement à faire leur partye de chasse, estant éloignés les uns et les autres de quatre à cinq lieues de la forest » et non contents de chasser, s'immiscent d'y faire du feu (6 novembre 1752); — interrogatoires des gentilshommes sus-mentionnés : Pierre Marois, écuyer, sieur de la Mazourie, demeurant au bourg de Xaintray (1^{er} août 1753); Gabriel de Rechinevoisin, chevalier, seigneur de Guron, la Boursière et autres lieux, demeurant au château de la Boursière, paroisse d'Antigny (2 août); Louis Robert, sieur de la Bafferie, y demeurant, paroisse de Montournais (3 août); Jacques Gentet, écuyer, seigneur de la Chesnelière (4 août); François-Alexandre-Marie-Anne Texier, écuyer, seigneur de Saint-Germain, demeurant au château de la Motte, paroisse de Saint-Jacques-en-Tillay (9 août); Louis-Auguste Barraud, écuyer, seigneur de la Rivière, y demeurant, paroisse de Nalliers (13 août); François Grellier, chevalier du Fougeroux, y demeurant paroisse de la Chapelle-Thémér (13 août); — sentences de M. de Bazoncourt, grand maître des Eaux et forêts du Poitou, renvoyant les délinquants susdits des fins de la plainte portée contre eux (28 août 1753) et portant taxe des frais adjudés aux officiers, greffier et gardes de la maîtrise de Fontenay (*id.*). — Deuxième affaire : requête du procureur du Roi de la dite maîtrise, au maître particulier à l'effet d'obtenir qu'information soit faite contre plusieurs gentilshommes voisins de la forêt royale de Vouvent, lesquels « y chassent journallement avecq fusils et chiens et se font des trophées de la sentence de monsieur de Bazoncourt, grand maître, du vingt-huit août dernier, à cause qu'elle ne les condamne point en les peines qu'ils méritoient, et ce n'est que la clémence de cette sentence qui les engage de ressdiver »; — acte de la plainte, permis d'informer (24 décembre 1753); — information faite en conséquence du 29 décembre 1753, au 23 mars 1754, et d'après laquelle sont décrétés d'ajournement personnel les sieurs de Guron, de la Mazourie et Gentet de la Chesnelière; — interrogatoires de Pierre Marois, sieur de la Mazourie, et de Jacques Gentet (14 juin 1754); — défaut donné faute de comparution, contre Gabriel de Rechinevoisin, seigneur de Guron (5 juillet 1754) et décret de prise de corps prononcé contre lui (6 juillet); signification au greffe de la maîtrise de Fontenay, du jugement de la Table de marbre de Paris, rendu le 18 janvier 1755, à la requête du seigneur de Guron, susdit, et portant que la procédure contre le suppliant a été faite en contravention de la permission de chasser en la forêt de Vouvent, à lui accordée le 29 octobre 1753, et que les

pièces de l'affaire seront apportées au greffe de la Table de marbre, pour ensuite être procédé au jugement (27 janvier 1755); — premier inventaire des grosses des plaintes, charges et informations faites à la requête du procureur du Roi de la maîtrise de Fontenay, du 24 décembre 1753 au 27 janvier 1755, contre monsieur de Rechinevoisin, remises au messager le 3 février 1755, à l'adresse de la Table de marbre; — signification au greffe de la maîtrise de Fontenay de la sentence de César de La Baume-Le-Blanc de la Vallière, duc et grand fauconnier de France, bailli et capitaine de la capitainerie royale des chasses de la Varenne, du Louvre et grande vénerie de France, rendue le 24 avril 1755, portant que les charges et informations précitées seront apportées au greffe du bailliage de la Varenne du Louvre et grande vénerie de France, seul juge compétent (4 mai 1756); — deuxième inventaire des grosses, etc., du 24 décembre 1753 au 4 mai 1756, contre plusieurs gentilshommes voisins de la forêt royale de Vouvent (sans date). — Interrogatoires et sentences d'élargissement pour vol de bois dans la forêt de Vouvent et pour rouissage de chanvre dans l'Autise. — Sentences de bannissement. — Signification à Louis Meunier, demeurant paroisse de Mervent, du procès-verbal de main-levée provisoire des bestiaux dont il est le dépositaire et qui ont été saisis sur Pierre Vier, laboureur, en la paroisse de Pissotte (26 juin 1755). — Exécutoire portant taxe de 16 livres à François Métayer, sous-brigadier, Joseph Pascault et Pierre Pascault du Cormier, cavaliers de la maréchaussée de Fontenay pour arrestation et emprisonnement de trois particuliers de la paroisse de Xanton, en conséquence du décret de prise de corps de monsieur Jolly de Saint-Picq, maître particulier, et des ordres de monsieur Guerry de la Barre, lieutenant prévôt de la dite maréchaussée (25 août 1756).

B. 1399. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1757-1760. — Procédures criminelles. — Sentence d'élargissement pour Jean Auger, sacristain, de la paroisse de Saint-Laurent-de-la-Salle, emprisonné pour fait de chasse à la requête de Henri de Ramsay, seigneur du Claveau (13 septembre 1765). — Sentences du bannissement contre divers, faute de pouvoir payer l'amende à laquelle ils ont été condamnés. — Sentence de civilisation, pour Gabriel-Germain Chauvois, négociant de la ville de la Châtaigneraie, contre Gilles Dieumegard et autres (12 décembre 1759). — Procès-

verbal de rébellion de Jean Renou, domestique de Jacques Roy, sabotier, contre Jean Cornuau, sergent garde de la forêt de Vouvent (24 octobre 1769); interrogatoire (9 décembre 1769); sentence de civilisation (17 janvier 1770).

B. 1460. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1771-1777. — Procédures criminelles. — Procès-verbal de descente du maître particulier et du procureur du Roi de la maîtrise dans les bois de la seigneurie de Bourneau, à la requête de Jean-Baptiste de La Haye-Montbault, chevalier de Saint-Louis, seigneur de la terre des Hommes (15 au 28 juillet 1777); information et addition d'information pour le même, contre le sieur Sébastien Challe, marchand à Fontenay, accusé de délits et larcins à l'occasion de l'exploitation de 6,648 pieds d'arbres futaies et baliveaux par lui acquis dans les bois ci-dessus, suivant acte du 10 octobre 1772 (13 au 27 septembre et 4 octobre 1777); interrogatoire du prévenu (25 octobre 1777), et sentence de civilisation (8 novembre 1777, voir la suite de l'affaire, B. 1391). — Information: à la requête de Pierre Vialut, écuyer, sieur de Labadie, contre le garde de la seigneurie de Denant, pour fait de chasse sur le fief du requérant (3 août 1771). — Information et interrogatoires à la requête de Jacques-René-François-Marie de Vasselot, chevalier, marquis d'Annemarie, châtelain de la Guierche, Saint-Mesmin et autres lieux, contre plusieurs particuliers pour fait de pêche dans la rivière de Sèvre, près du château de la Guierche (12 décembre 1776 et 8 janvier 1777). — Grosse de sentence du maître particulier de Poitiers, rendue à la requête de Étienne-Charles-Antoine Lemoyne, écuyer de main de madame Adélaïde de France, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment Royal-Navarre cavalerie, seigneur de Beaumarchais, la Chaise-Giraud, la Gerbaudière et autres lieux, contre Jean Fruchard, demeurant à la Grégoirière, paroisse de Bretignolles, qui est un chasseur de profession et s'ingère journellement d'aller chasser sur les fiefs du requérant avec chien et fusil à deux coups, et permettant d'informer du fait en question devant le sénéchal de Saint-Gilles, pour les pièces être rapportées en minute au greffe de la maîtrise de Poitiers où il sera statué ce qu'il appartiendra (16 novembre 1776); — autre grosse de sentence du même maître particulier rendue à la requête de Jean Fruchard, ci-dessus, fermier et capitaine breveté des compagnies gardes-côtes du Poitou, et com-

mettant le sénéchal de la Motte-Achard au lieu de celui de Saint-Gilles, à cause de l'éloignement du requérant, qui habite à plus de 40 lieues de la dite ville (22 janvier 1777).

B. 1401. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1785. — Procédures criminelles. — Information, interrogatoires et sentence de civilisation, à la requête de Augustin-Jacques Genays, écuyer, seigneur de l'Aubonnière-des-Champs, paroisse de Sainte-Pexine, contre Henri-Gaspard de Reignon, chevalier, seigneur de Chaligny, et Jean Millaud, son chasseur et homme d'affaires, lesquels, sans respecter les fruits pendants par les racines, chassent depuis longtemps, escortés par une foule de domestiques, sur la terre de l'Aubonnière, bien qu'elle soit suzeraine de celle de Chaligny (10, 17 et 20 août 1785). — Information et interrogatoires, à la requête de Augustin-Marie-Charles Surineau, chevalier, seigneur de la Menolière, la Gaudinière, des châtelainies de la Motte-Freslon et du Champ-Saint-Père, Saint-Vincent-sur-Graon, le Bernard et autres lieux, officier au régiment du Roi, mineur émanicipé, procédant sous l'autorité de Marie-Charles-Marc de Mauras, chevalier, seigneur de la Brunière, le Givré, la Jonchère et autres lieux, son curateur aux causes, contre Calixte Plissonneau, fermier, et Pierre Texier, tisserand, lesquels chassent journellement avec les premiers venus et sans droit sur les terres du suppliant, détruisent tous les lièvres, perdrix et autres gibiers et brisent les haies et buissons (12 et 26 novembre 1785).

B. 1462. (Liasse.) — 61 pièces, papier (1 imprimée);
2 pièces, parchemin.

1699-1700. — Domaine. — Délimitation des forêts du ressort de la maîtrise. — Arrêt du Conseil d'État portant « que les possesseurs des bois et héritages enclavés et situés aux reins des dites forêts de Vouvans, la Ferrière, Secondigny et Autin, seront tenus de représenter par-devant le sieur Milon, grand maître des Eaux et forêts au département de Poitou, que sa Majesté a commis, les titres et pièces justificatives de la propriété et possession d'iceux, un mois après la sommation qui leur en sera faite » (5 mai 1699); le dit arrêt suivi d'une ordonnance rendue en conséquence par le grand maître, ci-dessus désigné (14 août 1699);

les dits arrêt et ordonnance signifiés par le ministère de J. Bérault, garde des Eaux et forêts de la maîtrise au sieur Deroyer (16 août 1700). — Forêt de Vouvent : — procès-verbal de comparution de Nicolas Jolly, sieur de Saint-Picq, assesseur civil en la sénéchaussée royale de Fontenay pour deux bois taillis appelés l'un le Rayou et l'autre le Bois-Vincendeau, proche le village de la Cornulière (20 novembre 1700). — Forêts de la Ferrière et Autin, près Parthenay : — procès-verbaux de comparution : de Françoise Picaud, veuve de maître François Levraud, demeurant à Thouars, pour la métairie de la Forêt, située paroisse de la Ferrière (14 septembre 1700); — de François Girardin, écuyer, sieur des Courtines, comme ayant charge de François Chauvin, écuyer, sieur de Chour, pour la seigneurie du dit Chour, sise paroisses de la Peyratte et de la Ferrière (18 septembre 1700); — de Pierre Casseron, comme ayant charge de Michel Casseron, son père, pour une pièce de terre appelée la Bouge, paroisse de la Ferrière (*id.*); — de demoiselle Jeanne Boullié, comme ayant charge de demoiselle Eléonore Poignand, sa belle-sœur, pour la métairie de Chaignaudet, paroisse de la Ferrière (22 septembre 1700); — de Jacques Cacault, comme ayant charge de Catherine Cacault, sa tante, pour la métairie de la Verrie, paroisse de la Ferrière (*id.*); — de Pierre Ceillé, procureur au siège royal de Fontenay, comme ayant charge de Charles Chaubier, conseiller du Roi, doyen des docteurs régents en droit de l'Université de Poitiers, pour une pièce de terre, paroisse d'Olonne, et une pièce de bois appelée les Noues, située ès bois de Château-Bourdin (28 septembre 1700); — de Mathurin Paistrault, curé de Saint-Vincent de la Ferrière, pour une métairie au bourg du dit lieu (5 octobre 1700); — de Armand-Charles, duc de Mazarin, de la Meilleraie et de Mayenne, commandeur des ordres du Roi, pair de France, pour les deux tiers du bois du Moulinet, près la forêt d'Autin, pour le total du bois des Minières, près le bourg de la Ferrière, et pour le droit de pacage dans les forêts d'Autin et la Ferrière et droit d'y prendre et couper bois de chaulage (11 octobre 1700); — de Nicolas Gardien, marchand, pour la métairie de la Touzotière, paroisses de la Ferrière et de la Peyratte (*id.*); — de Jacques Renaud, comme ayant charge de Étienne Pelisson, sieur de la Fouardière, mousquetaire du Roi, servant actuellement, et ses cohéritiers en la succession de Pierre Pelisson, sieur de la Mortière, son père, pour la maison noble de la Fouardière, paroisse de la Ferrière (12 octobre 1700); — de Jacques de Liniers, écuyer, seigneur de la Bourbélière, comme ayant

charge de Isaac de Liniers, son père, pour la métairie de Puy-Bobinet, paroisse de la Peyratte (*id.*); — de François Brunet, avocat et certificateur des criées au siège royal de Saint-Maixent, comme ayant charge de Catherine Aymond, veuve de Gabriel Jaunay, avocat, pour une pièce de terre appelée les Noues de la Cerclerie, et pour une pièce de bois appelée le bois de la Cerclerie, près le bois de Parthenay-le-Vieux (25 octobre 1700); — de François-Gabriel Grimouard, chevalier, seigneur de la Loge, faisant pour les sieurs Grimouard du Payré, ses cousins germains, enfants du second lit de Jacques Grimouard, écuyer, seigneur du Payré, pour trois pièces de terre dépendant de la métairie des Boucheries; — de Louis Journolleau, procureur de Pierre Nicolas, prêtre, sieur des Taupelières, et de Nicolas Baudouin, avocat à Parthenay, pour la métairie du Plénitre et autres immeubles, paroisse de la Peyratte (20 novembre 1700); — du même, procureur de Catherine de Courcillon, femme de Jean Guichard, chevalier, seigneur du Perray, absent du royaume pour le fait de religion, pour la métairie du Plet et pour les bois taillis du Plet-Poyraud, paroisse de la Peyratte (*id.*); — du même, procureur de Jean-Baptiste de La Grange, écuyer, seigneur de la Garenne et de la Vassauderie, pour le Bois-Vassaud, paroisse de Cherveux. — Forêt de Secondigny; — procès-verbaux de comparution : de René Deschamps, marchand, et autres, pour une pièce de terre située au tènement de la Crespellière, seigneurie de la Caillerie, près la forêt de Secondigny (15 septembre 1700); — de Pierre Jarriau, notaire royal à Parthenay et autres, pour une pièce de terre au tènement de Mizoudry, paroisse du Beugnon (*id.*); — les dits procès-verbaux accompagnés des pièces justificatives de propriété, le plus souvent en *vidimus*.

B. 1403. Liassé. — 5 pièces, papier.

1735. — Domaine. — Délimitation de la Forêt de Vouvent. — Procès-verbaux de visite dressés par Alexis-Léon Bonnet, seigneur de la Richardière, maître particulier des Eaux et forêts de Fontenay, et Joseph-Simon Seimars, sieur de Bois-Nizeau, procureur du Roi, accompagnés de Jean-Baptiste Letard, commissaire-greffier, et de Jean-Louis Lepage, arpenteur de la dite maîtrise, à l'effet de visiter les ouvrages à faire pour séparer les domaines des particuliers de la forêt de Vouvent par des bornes apparentes et d's fossés de quatre pieds de large et cinq pieds de profondeur.

suivant l'ordonnance du maître particulier précité du 8 mars 1738 : — visite : des bois dépendant de la maison noble de la Briandière, paroisse de Puy-de-Serre, appartenant à messire Bernardeau (20 mars 1738) ; — des bois dépendant de la métairie des Essarts, paroisse de Mervent, appartenant à messire de Beaumont-Pally (21 mars 1738) ; — des bois dépendant du château de Bourneau, appartenant à messire de La Haye-Montbault (24 mars 1738) ; — des bois appartenant à la veuve Guyot, paroisse de Mervent (26 mars 1738).

B. 1404. (Liasse.) — 10 pièces, papier (3 imprimées).

1755. — Domaine. — Délimitation de la forêt de Vouvent. — Signification aux directeurs de l'hôpital général de Fontenay, d'une requête du procureur du Roi de la maîtrise au maître particulier, en date du 10 août 1754, à l'effet de procéder à l'adjudication du bail au rabais des fossés non encore faits et des bornes non posées entre la forêt de Vouvent et les héritages contigus, conformément à l'arrêt du Conseil d'État du 14 octobre 1698 et à l'ordonnance du grand maître du Poitou du 4 août 1735 (11 janvier 1755) ; avis fixant la date de l'adjudication au 24 janvier ; devis de la construction et autres ouvrages à faire pour clore les bois taillis de l'Aumône, situés paroisse de Mervent, et dépendant de l'hôpital général, 405 toises de fossés, de quatre pieds de largeur et cinq pieds de profondeur, à 30 sous la toise, soit 607 livres 10 sous, et 13 bornes de pierre à 4 livres la borne, soit 52 livres (22 janvier 1755) ; réception de caution de l'adjudication (4 février 1755). — Avis d'adjudication pour le mercredi 9 avril 1755 ; devis de la construction et autres ouvrages à faire pour clore les bois taillis du sieur Bernardeau de l'Espinay, situés paroisses de Mervent, Puy-de-Serre et Vouvent, 205 toises de fossés à faire à neuf et 308 à recaler, à 40 sous la toise, et 15 bornes de pierre, à 3 livres la borne (8 avril 1755) ; procès-verbal d'adjudication en faveur de Pierre Coutin, entrepreneur au bourg de l'Orhrie, moyennant 34 sous la toise et 50 sous la borne (9 avril 1755) ; réception de caution (18 avril 1755).

B. 1405. (Liasse.) — 1 pièce, papier, imprimée.

1741. — Domaine. — Visite et estimation des forêts de la Ferrière et d'Autin. — Jugement des com-

missaires députés par le Roi pour procéder à l'évaluation des domaines et biens échangés entre sa Majesté et la feuë dame duchesse de Nemours : portant qu'à la requête du procureur général du Roi, en présence de son substitut sur les lieux, poursuite et diligence des ducs de Luynes et de Chevreuse, comme étant aux droits de la dite duchesse de Nemours, il sera procédé à la visite et estimation de la baronnie de Parthenay, et des quatre châtelainies de la Ferrière, Autin, Béceleuf et Bailliage-Baton faisant partie de la dite baronnie, de la châtelainie du Coudray-Salbart et de celle de l'Hérigondeau (cédés par le Roi en échange des terres de Noyelles, Hyermont, Conteville et le Mesnil), lesquelles visite et estimation seront faites par experts convenus, par-devant Jean-François Marcadé, auditeur en la Chambre des Comptes ; ordonnant pareillement que par-devant le même Marcadé, en présence des officiers de la maîtrise de Fontenay, il sera procédé par les experts à la visite et estimation des bois de la forêt de la Ferrière et d'Autin, avec le droit de pacage, et de deux autres pièces de bois près Château-Bourdin ; ordonnant, en outre, que tous les prétendant droit de propriété à titre d'engagement, aliénation ou autrement et les particuliers ecclésiastiques corps et communautés prétendant droit de fief et aumônes, redevances ou autres droits sur les domaines des dites baronnie et châtelainies, seront assignés pour rapporter leurs titres et sur iceux être par nous statué, etc. « Fait en la chambre du conseil, lez la Chambre des Comptes, le 27 avril 1741 » ; — ordonnance rendue en conséquence du précédent jugement par Jean-François Marcadé, susdit auditeur en la Chambre des Comptes (15 mai 1741) ; — signification des jugement et ordonnance précités aux officiers de la maîtrise de Fontenay, à l'effet de comparaitre par-devant le sieur Marcadé, à Parthenay, en la maison du sieur Olivier de la Roulière, sise rue de la Tête-du-Cheval, paroisse de Saint-Laurent (1^{er} juillet 1741).

B. 1406. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1752. — Domaine. — Visite et estimation du bois de la Chaise en l'île de Noirmoutier. — Procès-verbal dressé par Louis Bonnamy de Bellefontayne, maître particulier de Fontenay, en conséquence des ordres de monsieur de Guimps, grand maître du Poitou, à l'effet de reconnaître : 1^o l'étendue du dit bois de la Chaise ; 2^o la quantité d'arpents qui a été aliénée par sa Majesté à monsieur Duhoux de Hauterive, commandant à

Noirmoutier, si ce dernier en a fait abattre les arbres ou s'ils sont encore sur pied, quelle est leur essence, qualité, valeur et si leur existence est aussi importante pour les navigateurs que le prétendent les habitants de l'île; 3^e la qualité du terrain, l'essence, âge et qualité des arbres sur la portion restant au Roi, et le mode d'exploitation à adopter; 4^e et enfin s'il serait nécessaire pour la conservation de la forêt, d'obliger les riverains à s'en séparer par des fossés, et si un seul garde est suffisant pour en empêcher le pillage (19 mars 1772).

B. 1407. (Liasse.) — 73 pièces, papier (26 imprimées).

1699-1708. — Domaine. — Coupes ordinaires des forêts de Vouvent, Secondigny et Autin, de 1700 à 1703. — Ordinaire de 1700 : publications. — Ordinaire de 1701 : publications, procès-verbaux de récolement, plans. — Ordinaire de 1702 : publications, procès-verbaux d'arpentage, réarpentage et récolement, plans. — Ordinaire de 1703 : procès-verbaux d'arpentement, visite, cubage et récolement, plans. — (Voir pour les détails des coupes précédentes et pour celles qui vont suivre, B. 1313 à 1358).

B. 1408. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1703-1709. — Domaine. — Coupes ordinaires des forêts de Vouvent, Secondigny et Autin, de 1704 à 1707. — Ordinaire de 1704 : publications, présentation de cautions; signification au procureur du Roi de la maîtrise, d'un extrait du procès-verbal dressé le 12 août 1704 par Michel Nêreau de Langlade, écuyer, conseiller du Roi, commissaire de la marine et des galères de France au département de Rochefort, portant saisie-séquestre des bois de la Moquetière, en la forêt de Vouvent, à cause des contraventions commises par Simon Arsan et Pierre Collin, adjudicataire et caution dans l'exploitation de la dite futaie, de l'ordinaire 1704, où se trouvaient des bois marqués pour la marine royale (13 décembre 1704); procès-verbaux de récolement, plans. — Ordinaire de 1705 : états des ventes et adjudications et des taxes et chauffages pour les officiers de la maîtrise, procès-verbaux de récolement. — Ordinaire de 1706 : mandement de M. Milou, grand maître du Poitou, procès-verbal d'arpentage, publications, états des ventes, taxes et chauffages. procès-verbaux de récolement, publications et vente des chablis des ordinaires 1705 et 1706. — Ordinaire

de 1707 : ordonnance du grand maître, publications, procès-verbaux d'arpentement d'assiette et de récolement, plans, procès-verbal de visite de chablis.

B. 1409. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1709-1716. — Domaine. — Coupes ordinaires des forêts de Vouvent, Secondigny et Autin, de 1708 à 1712. — Ordinaire de 1708 : procès-verbal de récolement. — Ordinaire de 1709 : publications, procès-verbaux d'assiette et récolement, plans. — Ordinaire de 1710 : publications, procès-verbaux d'assiette et de récolement. — Ordinaire de 1711 : état des ventes. — Ordinaire de 1712 : publications, procès-verbaux de récolement, plans.

B. 1410. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1712-1718. — Domaine. — Coupes ordinaires des forêts de Vouvent et Secondigny, de 1713 à 1715. Ordinaire de 1713 : publications, états des ventes et chauffages, procès-verbaux de récolement, plans. — Ordinaire de 1714 : publications, procès-verbaux d'assiette et de récolement, plans. — Ordinaire de 1715 : mandement de M. Le Féron, grand maître du Poitou, ordonnance du même, prescrivant au sieur Dufouray, arpenteur à Moncoutant, de se rendre dans les 24 heures auprès des officiers de la maîtrise de Fontenay, pour travailler à l'arpentage des ventes de bois, à peine d'interdiction et de 300 livres d'amende (27 juillet 1714), procès-verbaux d'assiette et de récolement, plans.

B. 1411. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1715-1721. — Domaine. — Coupes ordinaires des forêts de Vouvent et de Secondigny, de 1716 à 1719. — Ordinaire de 1716 : mandement de M. Mouret, grand maître du Poitou, procès-verbaux de récolement. — Ordinaire de 1717 : mandement de M. Le Féron, grand maître, publications, procès-verbaux de récolement avec plans. — Ordinaire de 1718 : mandement de M. Mouret, grand maître, publications, procès-verbaux d'assiette et de récolement avec plans. — Ordinaire de 1719 : lettre de M. Mailhard, seigneur de Balorre, grand maître, procès-verbaux d'assiette et de récolement avec plans.

B. 1412. (Liasse.) — 39 pièces, papier (1 imprimée).

1719-1723. — Domaine. — Coupes ordinaires des forêts de Vouvent et de Secondigny, de 1720 à 1721. — Ordinaire de 1720 : lettre de M. Mouret, grand maître du Poitou, publications, cahier des charges suivi des procès-verbaux d'adjudication et de caution, procès-verbaux d'assiette et de récolement avec plans, pièces concernant la vente de neuf baliveaux abattus dans le triage du Bois-Minguet. — Ordinaires de 1720 et 1721 : lettres et mandements de M. Mailhard, seigneur de Balorre, grand maître (14 juin 1720) et de M. Bonnet, seigneur de Saint-Léger, son successeur (12 décembre 1720); partage des triages de la forêt de Vouvent en quatre parts égales, qui devront être surveillées par Henri Desnoues, Jean Gaborit, Pierre Chateigner et Louis Sire, sergents gardes (15 mars 1720) et des triages de la forêt de Secondigny en deux parts égales, sous la garde de François Turpault et Pierre Riffault (26 mars 1720); publications, procès-verbaux d'assiette et de récolement avec plans.

B. 1413. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1721-1725. — Domaine. — Coupes ordinaires des forêts de Vouvent et de Secondigny, de 1722 à 1725. — Ordinaire de 1722 : lettres et mandements de M. Bonnet de Saint-Léger, grand maître du Poitou, publications, procès-verbaux d'assiette et de récolement avec plans. — Ordinaire de 1723 : lettres et mandements du grand maître, procès-verbaux d'assiette et de récolement avec plans. — Ordinaire de 1724 : lettres et mandements du grand maître, procès-verbaux d'assiette et de récolement avec plans. — Ordinaire de 1725 : lettres et mandement du grand maître, procès-verbaux d'assiette, cahier des charges et adjudication, procès-verbaux de récolement avec plans.

B. 1414. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1725-1733. — Domaine. — Coupes ordinaires des forêts de Vouvent et de Secondigny, de 1726 à 1731. — Ordinaire de 1726 : mandement de M. Bonnet

de Saint-Léger, grand maître du Poitou, publications, procès-verbaux d'assiette et de récolement avec plans. — Ordinaire de 1727 : mandement du grand maître, publications, procès-verbaux d'assiette et de récolement avec plans. — Ordinaire de 1728 : procès-verbaux de récolement. — Ordinaire de 1729 : mandements du grand maître, publications, procès-verbaux d'assiette et de récolement avec plans. — Ordinaire de 1730 : lettre et mandement du grand maître, procès-verbaux d'assiette et de récolement avec plans. — Ordinaire de 1731 : lettres et mandement, publications, procès-verbaux d'assiette et de récolement avec plans.

B. 1415. (Liasse.) — 94 pièces, papier (2 imprimées).

1731-1735. — Domaine. — Coupes ordinaires des forêts de Vouvent et de Secondigny, de 1732 à 1735. — Ordinaire de 1732 : lettres et mandements, publications, procès-verbaux d'assiette et de récolement avec plans. — Ordinaire de 1733 : lettre et mandement, publications, procès-verbaux d'assiette et de récolement avec plans. — Ordinaire de 1734 : lettres et mandements, publications, procès-verbaux d'assiette et de récolement avec plans. — Ordinaire de 1735 : lettres et mandements de M. Raffy de Bazoucourt, grand maître du Poitou, publications, procès-verbaux d'assiette avec plans.

B. 1416. (Liasse.) — 61 pièces, papier (14 imprimées).

1735-1751. — Domaine. — Coupes ordinaires de la forêt de Vouvent, de 1736 à 1738. — Ordinaire de 1736 : publications, procès-verbaux d'assiette et de récolement avec plans. — Ordinaire de 1737 : lettres et mandements de M. Raffy de Bazoucourt, grand maître du Poitou, publications, procès-verbaux d'assiette et de récolement avec plans. — Ordinaire de 1738 : lettre et mandement, publications, procès-verbaux d'assiette et de récolement avec plans. — Récolement par le grand maître précité des lisières vendues le 6 août 1737, avec les bois de l'ordinaire 1738 (9 juin, 21 au 24 juillet 1749); — ordonnances du même : portant que les adjudicataires seront tenus de faire recéper tous les bois mangés et gâtés par les bestiaux qui se sont trouvés dans les dites lisières (15 septembre 1749); donnant congé de cour et décharge (11 septembre 1751).

B. 1417. (Liasse.) — 50 pièces, papier (2 imprimées).

1738-1745. — Domaine. — Coupes ordinaires de la forêt de Vouvent, de 1739 à 1740. — Ordinaire de 1739 : lettre et mandement de M. Raffy de Bazoucourt, grand maître du Poitou, procès-verbal d'assiette, publications, cahier des charges et adjudication, procès-verbal de récolement avec plans. — Sentence du grand maître particulier de Fontenay, portant décharge en faveur de Louis Draud, François Brunetière et Philippe Desairve, adjudicataire caution et certificateur des dits bois taillis et les condamnant en outre à 800 livres d'amende et pareille somme de restitution pour avoir abattu six pieds cormiers et quatre parois (15 décembre 1741); ordonnance du grand maître du Poitou portant enregistrement d'un arrêt du Conseil d'État du 29 décembre 1744, qui décharge les précédents des amendes et restitution prononcées contre eux, à condition de payer les frais (11 février 1745). — Ordinaire de 1740 : lettre et mandements du grand maître, publications, procès-verbal d'assiette avec plans.

B. 1418. (Liasse.) — 16 pièces, papier (1 imprimée),
1 pièce, parchemin.

1740-1743. — Domaine. — Coupes ordinaires de la forêt de Vouvent, de 1741. — Ordinaire de 1741 : lettre et mandement de M. Raffy de Bazoucourt, grand maître du Poitou. — Procès-verbal de transport du maître particulier de Fontenay, à la requête du procureur du Roi, à l'effet de constater les dégâts produits par un incendie dans le triage des Hautes et Basses Minières, en la forêt de Vouvent (6 mars 1740). — Ordonnance du grand maître précité, portant enregistrement de l'arrêt du Conseil d'État du 3 mai 1740, qui prescrit : 1^o de procéder à la vente et adjudication des 220 arpents de bois incendié, à la charge par l'adjudicataire de faire la coupe par recépage, sans aucune réserve de baliveaux, 2^o et de faire information contre les auteurs du dit incendie (14 mai 1740). — Procès-verbal d'assiette de l'ordinaire et des bois incendiés avec plan (1^{er} août 1740). — Publications. — Cahier des charges, adjudication (20 septembre 1740), et procès-verbal de caution (24 septembre suivant). — Procès-verbaux de récolement avec plans (11 juin 1742), sentence de décharge (13 septembre 1743).

B. 1419. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1741-1745. — Domaine. — Coupes ordinaires de la forêt de Vouvent, de 1742 à 1743. — Ordinaire de 1742 : lettres et mandements de M. Raffy de Bazoucourt, grand maître du Poitou, procès-verbal d'assiette avec plan, publications. — Ordinaires de 1740 à 1742 : publications, états des ventes et des taxes, procès-verbal de récolement avec plans. — Ordinaire de 1743 : lettres et mandement, procès-verbal d'assiette avec plans, publications, états des ventes et des taxes, procès-verbal de récolement avec plans.

B. 1420. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1743-1746. — Domaine. — Coupes ordinaires de la forêt de Vouvent, de 1744 à 1746. — Ordinaire de 1744 : lettres et mandement, publications, procès-verbaux d'assiette et de récolement avec plans. — Ordinaire de 1745 : lettres et mandement, procès-verbal d'assiette avec plans, publications, état des ventes et des taxes, procès-verbaux de récolement avec plans. — Ordinaire de 1746 : états des ventes et des taxes.

B. 1421. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1779-1786. — Domaine. — Apanage du comte d'Artois. — Forêt de Secondigny. — Arrêt du Conseil d'État qui approuve le contrat d'engagement des domaines et comté de Secondigny passé le 25 février 1780 par le comte d'Artois, frère du Roi, comme apanagiste du comté du Poitou, au profit de Julie-Catherine Darrot, épouse séparée quant aux biens de Antoine de Ricouart, comte d'Hérouville, lieutenant général des armées du Roi (11 juillet 1780), le dit arrêt suivi de lettres patentes confirmatives du Roi (7 septembre 1780), d'une lettre de M. de Bonnaire de Forges, maître des requêtes, répondant au nom du Conseil d'État aux observations présentées par M. de Guimps, grand maître du Poitou (21 septembre 1781) et d'une ordonnance du même grand maître portant enregistrement des trois actes précités (27 septembre 1781). — Autres arrêts du Conseil relatifs à l'aménagement et à l'exploitation de la forêt (22 octobre 1779, 19 septembre 1780, 12 novembre et 31 décembre 1783).

— Ordinaire de 1782 : mandement, procès-verbaux d'assiette et de récolement avec plans.

B. 1422. (Liasse.) — 26 pièces, papier (8 imprimées).

1780-1784. — Domaine. — Apanage du comte d'Artois. — Forêt de Vouvent. — Réparations à faire aux chemins de la forêt. — Partie au levant, à prendre vis-à-vis le village du Mazeau jusqu'au sommet de la butte du Rocher de Pérure : lettres de M. de Beaumont, intendant du comte d'Artois (15 avril et 13 mai 1780) ; publications, devis, cahier des charges et procès-verbal d'adjudication au profit de Alexandre Matonneau, tailleur de pierres, moyennant 7,858 livres 10 sous (29 mai 1780) ; réception de caution (1^{er} juin 1780) ; procès-verbal de visite et de récolement (29 mai 1781). — Partie au levant, à prendre vis-à-vis la carrière de Mérité jusqu'à la mare du pont Frère-Joseph : devis, cahier des charges et procès-verbal d'adjudication au profit de François Coirier, tailleur de pierres, moyennant 5,890 livres (6 juin 1781) ; réception de caution (10 juin 1781) ; procès-verbal de visite et récolement (18 octobre 1784). — Partie au couchant, à prendre au roc de Pissot jusqu'au chemin de Pruneau, dans le triage des Verreries : copie d'un extrait des registres du Conseil de Monseigneur le comte d'Artois, contenant un devis des travaux (8 septembre 1783) ; publications ; devis, cahier des charges et procès-verbal d'adjudication au profit de François Mercier, tailleur de pierres, moyennant 2,960 livres (30 décembre 1783) ; réception de caution (*id.*) ; procès-verbal de visite et de récolement (19 octobre 1784).

B. 1423. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1736-1745. — Bois des ecclésiastiques. — Réceptions de gardes : pour la baronnie de l'abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm (9 juillet 1736) ; — pour le prieuré et haute justice de Parthenay-le-Vieux (23 novembre 1737), — pour les seigneuries de la Bruyère et Brenevault dépendant de l'abbaye de Fontevault ; pour le prieuré de la Braud, paroisse de Saint-Michel-le-Clous (1^{er} juillet 1741) ; — pour l'abbaye d'Airvault (29 novembre 1743) ; — pour la châtellenie de Serzay, paroisse de Saint-Hilaire-sur-l'Autise, dépendant du collège des jésuites de Fontenay-le-Comte (28 décembre 1743) ; — pour le prieuré couvent des Cerisiers,

paroisse de Fougeré (8 janvier 1745) ; — pour la seigneurie de Foncouvert les Groix, paroisse d'Ardin, dépendant du collège des jésuites de Fontenay (6 février 1745) ; — pour la baronnie de Maillezais, dépendant de l'évêché de la Rochelle (2 octobre 1745) ; — pour l'évêché de Luçon (10 décembre 1745) ; — pour le prieuré de Puyhardy (24 décembre 1745) ; — pour le prieuré et haute justice de Mouzeuil (31 décembre 1745). — Le garde des seigneuries de la Bruyère et Brenevault et du prieuré de la Braud ci-dessus, est reçu en même temps : 1^o pour les châtellenies de la Baugisère et du Pin, haute justice du Payré-sur-Vendée, Saint-Étienne-des-Loges, Saint-Martin-de-Chassenon, châtellenies du Breuil, haute justice du Plessis-Ancelin ; 2^o pour la seigneurie de Beaulieu ; 3^o pour la seigneurie de la Jonchère ; 4^o pour les bois du sieur Picard, tous appartenant à des particuliers.

B. 1424. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1752-1755. — Bois des ecclésiastiques. — Réception de gardes : pour le prieuré et seigneurie de Saint-Pierre de Marsais (2 septembre 1752) ; — pour l'abbaye des Fontenelles, paroisse de Saint-André-d'Ornay (13 octobre 1752) ; — pour les seigneuries de la Bruyère et Brenevault, dépendant de l'abbaye de Fontevault (4 décembre 1752) ; — pour le prieuré noble de Saint-Maurice de Béceleuf (12 janvier 1753) ; — pour la seigneurie de l'Hermenault, dépendant de l'évêché de la Rochelle (10 mai 1753) ; — pour la commanderie de Féolette (17 novembre 1753) ; — pour le prieuré de la Maison-Dieu de Parthenay (11 avril 1754) ; — pour l'abbaye de l'Absie (7 juin 1754) ; — pour l'évêché de Luçon (22 février 1755) ; — pour la baronnie de Maillezais (4 mars 1755) ; — pour les châtellenies de Xanton et Tesson, dépendant de l'évêché de Saintes (15 mars 1755) ; — pour la châtellenie du prieuré de Lieu-Dieu-lez-Venansault (29 novembre 1755).

B. 1425. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1757-1763. — Bois des ecclésiastiques. — Réception de gardes : pour la châtellenie de Vix dépendant de l'abbaye de Notre-Dame, hors les murs de la ville de Saintes (27 janvier 1757 et 14 août 1762) ; — pour l'abbaye de Notre-Dame-de-Trizay, paroisse de Puy-maufrais (4 avril 1757) ; — pour le Bois-des-Moines,

paroisse de Saint-Jean de la Chaise, dépendant du prieuré de Saint-Nicolas de la Chaise (28 décembre 1757); — pour l'abbaye de l'Absie en Gastine (7 juillet 1758); — pour les dépendances du chapitre de Luçon dans les paroisses de Luçon, Corps et les Magnils-Régniers (24 décembre 1759); — pour le prieuré de Béceleuf (4 août 1760); — pour les prieurés de Saint-Maurice-des-Noues, Vouvent et Mervent (23 janvier 1761); — pour les prieurés de Xanton et Tesson (16 mars 1761 et 25 juin 1763); — pour l'abbaye de Bois-Grolland (juin 1761); — pour le prieuré d'Al-lonne (3 mars 1763); — pour les dépendances du chapitre de Luçon, désigné plus haut, dans les paroisses de Luçon, Triaize, Corps et Péault (14 juin 1763); — pour le prieuré de la Madeleine aliàs la Maison-Dieu de Parthenay (5 août 1763); — pour la baronnie de Luçon dépendant de l'évêché du dit lieu (8 novembre 1763).

B. 1426. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1767-1785. — Bois des ecclésiastiques. — Réception de gardes: pour les menses abbatiales et canoniales de l'abbaye des Fontenelles, paroisse de Saint-André-d'Ornay (2 janvier 1767); — pour les domaines et fiefs dépendant de la dite abbaye (14 janvier 1767); — pour le prieuré de Saint-Paul sous Parthenay (16 septembre 1767); — pour le prieuré de Bois-Roland, paroisse du vieux Pouzauges (6 mars 1770 et 28 juin 1776); — pour les commanderies de Champgillon et la Touche-Maurice (5 mai 1770); — pour l'abbaye de Jard et prévôté de Lieu-Dieu en dépendant (18 octobre 1770); — pour la seigneurie de Brenevault (5 décembre 1771); — pour la haute justice du prieuré de Parthenay-le-Vieux (22 mai 1772); — pour la baronnie de Lieu-Dieu en Poitou, paroisse de la Genétouze, dépendant du collège des Prémontrés, à Paris (5 février 1776); — pour le prieuré de Saint-Pierre de Marsais (14 mai 1776); — pour la seigneurie des Moutiers-sur-le-Lay, dépendant de l'évêché de Luçon (24 novembre 1776); — pour le prieuré de Saint-Laurs (25 février 1785); — pour le prieuré de Notre-Dame de Champdeniers (14 septembre 1785); — pour partie de la commanderie de Roche-Villedieu (18 novembre 1785). — Le garde de l'abbaye de Jard et prévôté de Lieu-Dieu ci-dessus est reçu en même temps: 1° pour les châtellenies de Saint-Sornin, la Barre, etc., 2° pour les seigneuries de la Menolière, la Gaudinière, la Motte-Freslon, le Champ-Saint-Père, Saint-Vincent-sur-Graon, toutes appartenant à des particuliers.

B. 1427. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1785-1782. — Bois des particuliers. — Réception de gardes: pour les seigneuries de Montournais, le Beugnon, Bois-Mesnard, la Grossetière, Puy-Greffier, Lavaud, les Jaunières et Saint-Benoit (23 mai 1735); — pour la seigneurie de Pouzay (22 novembre 1741 et 8 juin 1743); — pour la baronnie royale de Champagnés-Marais (2 avril 1745); — pour la seigneurie des Moulières, paroisse de Saint-Pompain (24 février 1748); — pour les seigneuries de la Jaudonnière, Pouillé, Saint-Hilaire-du-Bois, la Bironnière, la Billerie et autres lieux (13 octobre 1748); — pour les seigneuries de la Douangère, Martinet, Montmarin et autres lieux (12 février 1752); — pour les châtellenies de Nalliers et l'Illeau-les-Tours (*id.*); — pour les seigneuries de la Ranconnière, la Louerie, la Papauldière et la Touche de Brillouet, situées paroisses du Simon, la Vineuse, Sainte-Pexine et Brillouet (20 mai 1752); — pour le marquisat de Creil-Bournezeau (30 juin 1752); — pour la châtellenie de Longèves et autres lieux (19 août 1752); — pour les seigneuries de Montreuil et la Bobine (1^{er} septembre 1752); — pour la seigneurie d'Uzay (22 septembre 1752); — pour les terres de Dissais, la Charoulière, la Nicolière, Corps et Frosse (*id.*); — pour les terres de Puy-Chabot, le Mazeau, Grange, l'Orbrie, le Portault et autres (2 décembre 1752).

B. 1428. (Liasse.) — 37 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1753-1754. — Bois des particuliers. — Réception de gardes: pour la seigneurie des Loges, châtellenie du Purdeau, bailliage de la Fenestre-Gautron, hautes justices de la Motte-Saint-Sulpice et de la Fenestre-Gautron, terres de la Barabierie, la Tournerie, le Fougerais-Cantet et autres fiefs (17 février 1753); — pour les marais et bois de Doix et Écoué (26 février 1753); — pour les justices et sénéchaussées du Petit-Château, Bazoges, la Rousselière-Ronault, Cheffois, la Fosse et Antigny (7 mars 1753); — pour les seigneuries du Beugnon, Puy-Greffier et la Boulaie (14 avril 1753); — pour les seigneuries de la Coudraye, Luçon, Bentivolle, Beauchamp, la Grange de Champagné, etc. (25 avril 1753); — pour la seigneurie de Bessay (24 septembre 1753); — pour la seigneurie du Bois de Saint-Martin-des-Noyers et autres circonvoisines (31 janvier 1754); — pour la haute justice et seigneurie de

Guinefolle, paroisse de Mouzeuil (9 mars 1754); — pour la châtellenie de Vernoux et la Chapelle-Seguïn (17 mai 1754); — pour les seigneuries de Pigny, Breuil-Bernard et châtellenie de Châteauneuf en Largeasse (2 août 1754); — pour les seigneuries de la Girardie, la Bourellière, Bon-Repos, les Gourfaïlles, et autres fiefs, paroisses de Sérigné, Longèves et Sainte-Radégonde (26 octobre 1754).

B. 1429. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1755. — Bois des particuliers. — Réception de gardes : pour la châtellenie de Péault (21 janvier 1755); — pour les hautes justices de Puytesson, Chauché, le Tréhan, la Normandelière, la Maison-Neuve, Folliot et autres lieux, paroisses de Chauché, Saint-Denis-la-Chevasse, la Copechagnière et les Brouzils (4 février 1755); — pour les fiefs de Mons, Gautreau et partie des Fiefs-Parsonniers, paroisse de Saint-Étienne-des-Loges (8 mars 1755); — pour la châtellenie de Nalliers et annexes (19 avril 1755); — pour la baronnie des Essarts (19 juin 1755); — pour la baronnie de Champagné-les-Marais (4 juillet 1755); — pour les seigneuries du Plessis-Châteaubriant et du Plessis-Bergeret, paroisse de la Ferrière-aux-Chapelets (5 août 1755); — pour la seigneurie de la Vincuse (14 octobre 1755); — pour la baronnie de Mervent et haute justice des Buardières (24 novembre 1755); — pour les bois du fief de la Négrie, paroisse de Saint-Hilaire-de-Loulay, et pour les bois, garennes et rivières du Blaison (31 décembre 1755).

B. 1430. (Liasse.) — 52 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1757-1758. — Bois des particuliers. — Réception de gardes : pour la seigneurie de Buchignon et la châtellenie de Lande-Blanche, paroisse de Fougeré (27 janvier 1757); — pour la seigneurie de Bois-Cholet et dépendances (19 mars 1757); — pour la seigneurie de Puymorin, paroisse de la Meilleraie, et pour la seigneurie de la Lande, paroisse de Saint-Jacques-en-Tillay (7 mai 1757); — pour les châtellenies du Landreau et de Rochetemer, pour une moitié de la châtellenie des Herbières et pour le total de divers autres fiefs (28 juin 1757); — pour les seigneuries de Bois-Renaud, le Coudreau, Saint-Sigismond et autres lieux (15 juillet 1757); — pour les seigneuries des Brunières, la Bariaudière, la Coutancière et le Tillou (10 janvier 1758);

marquisat et la forêt de la Chaise-le-Vicomte (19 janvier 1758); — pour la châtellenie de Saint-Hilaire-le-Vouhis (*id.*); — pour la haute justice du Pin, seigneurie de la Tremblaye-Barlot, Bois-Gallard et autres fiefs, paroisse du Pin (28 janvier 1758); — pour les taillis de la forêt de Vouvent de l'ordinaire 1758, adjugés à Jacques-Antoine Cantin (7 avril 1758); — pour la baronnie de la Forêt-sur-Sèvre, seigneurie de la Motte-Beaumont en Clazay et de la Bouatière de Saint-André-sur-Sèvre (11 avril 1758); — pour la châtellenie de Châteauneuf-en-Gâtine et Thouarsais (27 juin 1758); — pour les forêts de Grala et Rocheservière, le marquisat de Montaigu et le château de Rocheservière (12 octobre 1758). — Commission de garde des seigneuries de l'Oudrière et la Tallourdière (5 mai 1757).

B. 1431. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1759-1760. — Bois des particuliers. — Réception de gardes : pour les hautes justices et seigneuries de Saint-Martin-Lars-en-Sainte-Hermine, du Vergne, de la Guinemandière, la Thibaudière, Bois-Luneau et autres lieux (5 janvier 1759); — pour les châtellenies de Montaigu et Rocheservière et pour la forêt de Grala (14 avril 1759); — pour la châtellenie de Péault-sur-Mareuil et la terre de Lavert, paroisse de Beaulieu-sous-Mareuil (26 juin 1759); — pour la baronnie de Beaupeuy (12 octobre 1759); — pour la terre de Lézardière, paroisse de Saint-Georges-de-Pointindoux (18 décembre 1759); — pour la seigneurie de la Rivière, paroisse de Nalliers (29 décembre 1759); — pour les seigneuries de Dissais, la Charoulière, la Nicolière, Corps, Frosse et autres lieux (23 février 1760); — pour le duché-pairie de Châtillon-sur-Sèvre (27 mai 1760); — pour la seigneurie de la Bodinatière, paroisse de Saint-Hilaire-de-Voust (20 août 1760).

B. 1432. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1761-1763. — Bois des particuliers. — Réception de gardes : pour les seigneuries de Saint-Michel-le-Clous, la Meilleraie et dépendances (19 juin 1761); — pour les hautes justices et seigneuries de Nesmy, la Guitardière et Chaillé-sous-les-Ormeaux (25 juin 1761); — pour les terres de la Louerie, la Sécherie, la Bouanchère, Bouain, la Jolandrie, Louzinière, la Coussaye, la Tessonnière, le Vignaux et autres lieux (6 août 1761); — pour le marquisat de Creil-Bournezeau (28 novembre

1761); — pour le comté des Mottes et la Chapelle-Saint-Laurent, le château de Clisson et le Gast, paroisse de Boismé, Hérisson, Louin, la Pinatrie, Pougne, Neuvy et autres lieux (3 février 1762); — pour les seigneuries de Vaudoré et Puy-Papin (3 juillet 1762); — pour les terres de Boissoudan, Brusson et Pamplic, paroisses de Fenioux et Pamplic (*id.*); — pour la seigneurie de Beaumarchais (30 juillet 1762); — pour les baronnies de Denant, Franchauvet et la Perrine (21 août 1762); — pour les châteaux nobles de la Baugisière, Payré-sur-Vendée et autres lieux (11 février 1763); — pour la seigneurie de Fontaines (13 août 1763).

B. 1433. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1766-1767. — Bois des particuliers. — Réception de gardes : pour la seigneurie de Saint-Michel-le-Clous, la Meilleraie et dépendances (12 novembre 1766); — pour la seigneurie de Puysec et fiefs en dépendant (20 février 1767); — pour la terre de Bouillé (15 avril 1767); — pour les seigneuries de Saint-Sornin, la Barre et autres lieux (27 avril 1767); — pour les seigneuries de Saint-Paul-en-Pareds, la Bonnelière et fiefs en dépendant (28 octobre 1767); — pour les seigneuries de Clisson, le Gast, la Pinatrie, Louin, la Chapelle-Saint-Laurent, le comté des Mottes et Hérisson (10 novembre 1767).

B. 1434. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1770. — Bois des particuliers. — Réception de gardes : pour les terres du Poiré, le Châtelier, Velluire et dépendances (23 janvier 1770); — pour les seigneuries de la Coudraye, Bois-Baudron et la Rivière (9 février 1770); — pour la seigneurie du Langon, Saint-Gillet et fiefs en dépendant (14 février 1770); — pour la châtellenie de Saint-Fulgent (20 mars 1770); — pour les seigneuries de la Durbellière, la Roche-jacquelin, le Frêne-Chabot, les Oriollières, le Gast, la Robelinère et dépendances, contiguës, sisés en Bas-Poitou (4 mai 1770); — pour les baronnies de la Cantaudière, la Jaudonnière et terres y annexées, tant dans la paroisse de Saint-Cyr qu'en celles des Moutiers-les-Mauxfaits et Saint-Avaugourd (12 mai 1770); — pour la forêt de la baronnie des Essarts (16 juin 1770); — pour la seigneurie de la Claye (20 juillet 1770); — pour les terres du Poiré, le Châtelier, Doix, le Gué-de-Velluire, Velluire et autres lieux (18 août 1770. — Voir plus

haut); — pour les fiefs de Lande-Blanche et Buchignon (6 septembre 1770); — pour les seigneuries de la Motte-Freslon, le Champ-Saint-Père et Saint-Vincent-sur-Graon (octobre 1770); — pour les seigneuries de Fougeroux, Beaulieu, Saint-Martin, la Guinemandière, Bottereau et autres fiefs situés paroisses de la Chapelle-Thémer, Saint-Martin Lars et autres circonvoisins (31 octobre 1770); — pour les terres de Bois-Roux, Saint-Martin-des-Fontaines et Poullé (3 novembre 1770); — pour le marquisat et forêt de Creil-Bournezeau et des Pineux (19 novembre 1770).

B. 1435. (Liasse.) — 28 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1771-1772. — Bois des particuliers. — Réception de gardes : pour les terres des Bouchands et de Thénies, paroisse de Saint-Germain-de-Pringay (25 janvier 1771); — pour la seigneurie de la Pélissonnière et fiefs en dépendant, situés dans les paroisses du Boupère, Saint-Prouant, Rochetrejoux et circonvoisins (12 avril 1771); — pour les terres de Brissac, Vihiers, la Rembaudière, châtellenie de Chantemerle, la Gaffardière et autres lieux (commission du 4 septembre 1771); — pour les baronnies de Puybelliard, Chantenay et autres lieux (22 octobre 1771); — pour la seigneurie de Longèves (16 novembre 1771); — pour les seigneuries de Beauchêne et Puy-Guyon, paroisse de Grizay (28 décembre 1771); — pour les seigneuries de Brandois, la Motte-Achard, châtellenie de la Maurière, Longeville et autres lieux, Beaulieu, le Plessis-Landry, la Roche-Richard et la Boillivère (5 mars 1772); — pour la baronnie de Sainte-Gemme (1^{er} mai 1772).

B. 1436. (Liasse.) — 36 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1776. — Bois des particuliers. — Réception de gardes : pour les seigneuries de Pigny, Breuil-Bernard, et autres lieux (5 février 1776); — pour le comté d'Ornon (6 avril 1776); — pour les terres de La Touche-Aublanc, Motte-Brénaud et paroisse de Lairoux (*id.*); — pour la seigneurie de Guron, hautes justices d'Antigny, la Penissière, la Graslère, fief de l'Éguère et communs de Clavagnes, l'Éblimère, la Benussière, le Pont-Beugnon, Puychaud, des paroisses d'Antigny, la Châtaigneraie, la Tardière, Saint-Pierre-de-Chemin, Menomblet et Cezais (11 avril 1776); — pour la seigneurie de Saint-Germain, la Motte-Rouault, la Barre-Jean, la Baussonnière et tous les fiefs en dépendant,

dans les paroisses de Saint-Jacques-en-Tillay, Saint-Germain-l'Aiguiller, Pouzauges ville et bourg, le Boupère, et Réaumur (12 avril 1776); — pour les digues, canaux et ceinture, près et terres dépendant du dessèchement du marais de Moric (31 mai 1776); — pour les seigneuries de Vaudoré et Puy-Papin (28 juin 1776); — pour le comté des Roches-Beauharnais, aliàs, Baritaud (3 juillet 1776); — pour la châtellenie de Beaurepaire et fiefs en dépendant (11 juillet 1776); — pour les seigneuries de la Caillère et la Bironnière et fief de Villeneuve (30 octobre 1776).

B. 1437. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1785. — Bois des particuliers. — Réception de gardes : pour la châtellenie de Bessay (10 janvier 1785); — pour les châtellenies de Bois-Roux, Saint-Martin-des-Fontaines, le Chatenay, haute justice et seigneurie de Pouillé (20 janvier 1785); — pour les marais du Petit-Poitou (24 février 1785); — pour les seigneuries de Nalliers, l'Ileau-les-Tours, la Grenouillère et Montreuil (8 avril 1785); — pour la forêt de la Chaise-le-Vicomte (19 avril 1785); — pour la baronnie de Sainte-Hermine, la Bironnière et haute justice de Thiré (15 juin 1785); — pour la seigneurie du Frêne-Chabot, paroisse de Nueil-sous-les-Aubiers (8 juillet 1785); — pour la terre de la Pélissonnière, en la paroisse du Boupère (22 juillet 1785); — pour la baronnie de Châteaumur (4 octobre 1785); — pour les bois et forêts dépendant du marquisat et gruerie de Creil-Bournezeau, les Pineaux, Puymaufrais et Saint-Vincent-du-For-du-Lay (2 novembre 1785); — pour les seigneuries de la Biffardière, le Plessis-l'Amiral, et le Bois-Baussonnière (17 décembre 1785).

B. 1438. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1787-1788. — Bois des particuliers. — Réception de gardes : pour les seigneuries de la Chapelle-Bertrand et de Lorgère, paroisse de la Chapelle-Bertrand, et pour celles de la Jollière et la Lionnière, paroisse de la Boissière-en-Gâtine (5 février 1787); — pour les fiefs de Reputet, l'Épinay, Orion, la Brelandière, la Poissonnière, Malvoisine, et le Plessis-Mauclerc, paroisses de Sainte-Cécile, du Bourg-sous-la-Roche et Fougeré (7 février 1787); — pour la seigneurie de Péault (9 février 1788).

B. 1439. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1786-1789. — Bois des ecclésiastiques. — Procès-verbaux dressés par les gardes : des seigneuries de Tesson et Xanton dépendant de l'évêché de Saintes (22 juillet 1776); — de l'abbaye de la Grénetière (3 août 1778); — du Bois-des-Moines, dépendant du prieuré de Saint-Nicolas de la Chaise (18 mars 1781); — de l'abbaye de Moreilles (12 août 1782); — du prieuré d'Auzais (16 octobre 1784); — de l'abbaye de l'Absie-en-Gâtine (16 août 1785); — de la commanderie de la Lande (6 mars 1786); — du prieuré de la Haye près Montagne; — les dits procès-verbaux faits pour pacage illicite de bestiaux, pêche et chasse, incendie, et vol de bois.

B. 1440. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1783-1782. — Bois des particuliers. — Procès-verbaux dressés par les gardes : de la seigneurie de Bourneau (4 novembre 1773); — des châtellenies de la Meilleraie, haute justice de Saint-Michel-le-Clous, baronnie de la Braud (11 mai 1776); — de la seigneurie de Denant (21 août 1776); — de la seigneurie des Gâts (23 avril 1777); — de la seigneurie de la Bruyère-aux-Nonnes, paroisse de Saint-Maixent-de-Beugné (28 avril 1777); — de la seigneurie de Pouillé (10 décembre 1777); — du marquisat de Pouzauges (5 avril 1778); — des fiefs de la Forêtrie, la Motte-Orson, la Motte-Getin, la Prévôté, Bois-des-Dames et autres fiefs situés paroisse de Saint-Aubin-la-Plaine (4 mai 1778); — des châtellenies de la Baugisière, haute justice de Payré-sur-Vendée et seigneurie du Plessis (19 novembre 1778); — des seigneuries de Pouillé, le Bois-Roux et le Chatenay-Luneau (4 avril 1779); — de la seigneurie du Poiré, baronnie de Brillac, châtellenie de Velluire et du Gué (16 juin 1779); — de la seigneurie de la Claye (20 novembre 1779); — des baronnies de Mouchamps et du Parc-Soubise (9 juin 1782); — des seigneuries de Champdeniers et du Luc (7 juillet 1782); — de la châtellenie de Saint-Fulgent (25 août 1782).

B. 1441. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1783-1789. — Bois des particuliers. — Procès-verbaux dressés par les gardes : des seigneuries de

Chantemerle et la Rambaudière (24 mars 1783); — de la haute justice de Fief-Moreau aliàs Faymoreau (24 avril et 17 septembre 1783); — de la seigneurie de la Cour de Longèves (16 août 1783); — des vicomté et châtelaneries de la Rabatelière, la Jarrie, la Ralière, etc. (13 septembre 1783); — de la seigneurie de Maillé (29 octobre 1783); — de la seigneurie de Guinefolle et Mouzeuil (7 novembre 1783 au 22 juin 1784); — des seigneuries de la Jaudonnière, la Caillière et la Bironnière (10 janvier 1784); — de la seigneurie de la Pironnière (14 décembre 1784); — de la seigneurie de la Roussière, paroisse de Saint-Maixent-de-Beugné (13 juin 1785); — de la baronnie de Sainte-Hermine (16 juin 1785); — des marais desséchés du Petit-Poitou (28 juin 1785); — de la seigneurie de Bouillé (8 septembre 1785); — de la seigneurie des Gâts, Doinpierre-sur-Yon, la Merlatière, etc. (10 septembre 1785); — de la seigneurie de la Rousselière, paroisse de Cheffois (10 décembre 1786); — des digues et canaux du dessèchement des marais de Moric (4 juillet 1788); — de la seigneurie du Guy, paroisse de Saint-Denis-du-Payré, et de la châtelanerie du dit Saint-Denis (23 octobre 1788); — des terres de la Flocellière, Lépaux et Puymorin (14 novembre 1788).

B. 1442. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1706-1775. — Bois des ecclésiastiques. — Surveillance. — (Adjudications, arpentage, martelage et récolement de bois, construction et réparations d'immeubles, délits et malversations). — Pièces relatives: à l'aumônerie du chapitre d'Airvault (11 septembre 1771); — au prieuré d'Amailou (4 juillet 1749); — au prieuré de Beaulieu-sur-Mareuil (4 novembre 1770 et 12 mars 1771); — au prieuré de Belenoue (2 août au 15 décembre 1749); — à la commanderie de Billy (17 avril 1764); — à l'abbaye de Bois-Grolland (28 septembre au 8 octobre 1706); — à la cure de Bouillé, à la fabrique de Commequiers et à la cure de Saint-Hilaire-de-Talmond (16 mars 1770); — à l'abbaye de Bourgueil (8 février et 20 mai 1729); — à l'abbaye des Cerisiers (7 octobre 1756); — au prieuré de Saint-Nicolas de la Chaise-le-Vicomte (16 janvier et 28 décembre 1745); — à la commanderie de Champgillon (14 octobre 1744 au 18 août 1775); — au prieuré du Champ-Saint-Père (30 mai 1761); — à l'abbaye de la Trinité de Châtillon-sur-Sèvre (25 mai et 3 juin 1773); — à la cure de Cheffois (30 avril et 3 mai 1742); — à la commanderie de Coudrie (25 mars 1732 au 15 octobre 1754).

B. 1443. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1715-1776. — Bois des ecclésiastiques. — Surveillance. — (Délits et malversations, réparation d'immeubles, plans). — Pièces relatives: à la commanderie des Fossés-Chalons (21 janvier 1745); — à la cure de Fougeré (16 juin 1772); — au prieuré de la Grossière (4 mars 1768); — à la cure de Saint-Martin du Gué-de-Velluire (16 juillet 1743 au 29 avril 1746); — à la chapelle de Sainte-Anne, paroisse de Sainte-Florence de l'Herbergement (5 février 1776); — à l'abbaye de Jard (12 août 1715); — à la commanderie de la Petite-Lande (19 octobre 1719); — au prieuré de Mareuil (26 novembre 1768); — au prieuré de Saint-Pierre de Nesny (14 novembre 1772); — à la cure de Neuvy (23 février et 4 avril 1770); — à la cure de Saint-Remy de Pissotte (7 août 1737).

B. 1444. (Liasse.) — 41 pièces, papier (3 imprimés).

1704-1788. — Bois des ecclésiastiques. — Surveillance. — Prieuré royal de la Maison-Dieu de Parthenay: — procès-verbal d'arpentement des bois dépendant du prieuré, par ordre de César-Augustin Derozel, prieur commendataire (septembre-octobre 1704, avec plans); — second arpentement par Guillaume Verdier, prêtre de la doctrine chrétienne et recteur du collège de Brive, et en cette qualité prieur de la Maison-Dieu (5 au 23 juin 1730); — troisième arpentement, par les officiers de la maîtrise de Fontenay (6 au 12 mars 1732). — Procès-verbaux: de visite et reconnaissance du maître particulier, à l'occasion des réparations à faire aux église, bâtiments et dépendances du prieuré (23 février au 6 mars 1744); — de visite du même, à l'effet de reconnaître les dégâts commis par Pierre Roux, laboureur, Gille Barreau et leurs femmes, dans les bois qu'ils tenaient à ferme du dit prieuré (15 au 10 mai 1748); — de visite du même, pour l'apposition du quart de réserve dans les bois des Jarroussières, les Clouzelières et autres, non déclarés lors de l'arpentement du 6 mars 1732 et la division des trois autres quarts en 25 portions qui seront séparés par bornes et fossés (7 au 22 juin 1749, avec plans); — de visite du même, au sujet des réparations à faire à l'église et aux bâtiments du prieuré et des dépenses nécessaires au collège de Brive (11 au 20 août 1771); — d'adjudication par le même de 83 arpents 19 perches de bois

futaie (3 et 4 janvier 1776); — de récolement par le même: 1^o des triages de Bois-Niard, de la Garenne et des Vallées (16 au 21 septembre 1780); 2^o des triages de la Garenne-de-Guinegaud, des Laisses et de la Touche-Labard (22 au 25 septembre 1780); 3^o des triages de la Braudière, Allumettes et Saint-Arnaud (26 au 30 septembre 1780); — de délivrance de baliveaux par le même (10 avril 1781 et 3 janvier 1788).

B. 1443. (Liasse.) — 38 pièces, papier (3 imprimées).

1716-1788. — Bois des ecclésiastiques. — Surveillance. — Évêché de la Rochelle. — Forêt de Maillezais: — procès-verbaux: de visite du maître particulier ancien de la maîtrise de Fontenay, à l'effet de constater les dégradations et malversations commises dans la dite forêt par l'évêque de la Rochelle et ses métayers (22 avril 1716 et 12 avril 1723); — d'arpentement, avec plans (16 au 24 septembre 1726); — de récolement de bois adjugés (13 juillet 1762 au 28 janvier 1763); — de délivrance de baliveaux (27 octobre 1784, 8 janvier 1787 et 24 novembre 1788). — Parc du château de l'Herménault: — procès-verbal de visite des bois du dit parc contenant 39 arpents 13 perches avec plans (11 au 15 avril 1769); — arrêt du Conseil d'État et ordonnance du grand maître du Poitou y conforme, portant qu'il sera incessamment procédé à l'adjudication des 39 arpents 13 perches ci-dessus, pour le prix être employé aux constructions et réparations de la maison épiscopale de la Rochelle, et le surplus au paiement des dettes de l'évêché (6 juin et 3 août 1769); — devis des réparations et augmentations urgentes à faire pour rétablir et augmenter la maison épiscopale de la ville de la Rochelle qui menace ruine en plusieurs endroits... suivant les plans, coupes, profils et élévations faits par nous, Gille Nassivet, architecte de la maison de ville de la Rochelle, expert choisi et nommé d'office par monsieur le grand maître des Eaux et forêts de France au département de Poitou... lesquels plans, coupes, profils et élévations ont été vus et approuvés par monseigneur de Crussol d'Uzès, évêque de la dite ville (10 septembre 1769); estimation des travaux s'élevant à la somme de 62,155 livres 16 sous 4 deniers (*id.*); devis arrêté en conséquence de ce qui précède par le maître particulier de Fontenay (4 novembre 1769); — publication de l'adjudication des 39 arpents, 13 perches et des constructions et réparations; — cahier des charges et adjudication: 1^o des bois, en faveur de Louis Mercier, avocat au siège royal

de Fontenay, moyennant 1,500 livres l'arpent, 26 deniers pour livre et autres charges; 2^o des constructions et réparations, en faveur de François Chapuy, entrepreneur à la Rochelle, moyennant 53,600 livres (22 novembre 1769); — procès-verbaux: de réception par le dit maître particulier des travaux ci-dessus exécutés sur de nouveaux plans et devis pour la somme de 93,266 livres 13 sous 5 deniers, sans préjudice des travaux encore à faire et qui coûteront au moins 18 à 20,000 livres (17 au 24 décembre 1774); de récolement des 39 arpents 13 perches (24 au 27 novembre 1778). — Bois de l'évêché situés dans les paroisses de Maillezais, l'Herménault et Sainte-Radégonde: — procès-verbaux: de visite de ces bois par le maître particulier de Fontenay (6 au 15 mai 1782); de distraction et borinage, avec plans, de 39 arpents de bois à prendre dans les cantons du Bois-Neau et de la Châtaigneraie, pour tenir lieu des 39 arpents du parc de l'Herménault, dont il est parlé plus haut (9 septembre 1783).

B. 1446. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1719-1774. — Bois des ecclésiastiques. — Surveillance. — (Arpentages, adjudication, aménagement, dégradations et malversations, réparations d'immeubles). — Pièces relatives: au couvent des Robinières, en la forêt de Vouvent (10 novembre 1772); — au prieuré de Sainte-Cécile (19 janvier 1765); — au prieuré de Sainte-Gemme des Bruyères (27 octobre 1765); — au prieuré de Saint-Laurent (12 décembre 1719); — au prieuré de Saint-Valérien (13 mars 1713); — au prieuré de la Sébrandière, paroisse de Saint-Martin du Gué-de-Velluire (1737-1774); — au prieuré de Saint-Vincent de Tiffauges (10 mars 1769).

B. 1447. (Liasse.) — 33 pièces, papier (1 imprimée).

1699-1770. — Bois des particuliers. — Surveillance (adjudication, arpentage, délits et malversations, défrichement, permis d'abattre, visite). — Pièces relatives aux bois: de la Batarde, paroisse de Fougeré, appartenant à Louis-Joseph Maréchal, chevalier, seigneur de Fougeré (15 au 17 mai 1746); — du Bois-Gazeau, paroisse de l'Herménault, appartenant à René Moreau, sénéchal de la Châtaigneraie (7 février 1699); — des avenues, allées et arrières du château de Bois-Roux, paroisse de Saint-Martin-des-Fontaines, appartenant à Charles d'Alloue, chevalier, seigneur

des Ajots (13 août 1703) ; — de la forêt de la Boissière, dépendant de la baronnie de Mauléon et appartenant à Jeanne-Françoise de Granges de Surgères, veuve de Gilles-Charles de Granges de Surgères, marquis de la Flocellière (1721-1723) ; — de la seigneurie de Bois-Tissandeau, paroisse d'Ardeley, appartenant à Jean-Baptiste-Laurent de Hillieray, chevalier, seigneur de Bois-Tissandeau (2 août 1743) ; — de la terre de la Bonnelière, paroisse de Saint-Michel-Mont-Mercure, appartenant à monsieur Gourjault (23 juin 1770) ; — de la terre du Bouildroux, même paroisse, appartenant à Henri de Vernède, écuyer, seigneur du Bouildroux (6 août 1702) ; — de la seigneurie de Brebaudet, paroisse de Saint-Cyr-des-Gâts, appartenant à madame de Belingaut (août 1725) ; — de lisière ou futaie, sise près le Breuil-Barret et appartenant à Philippe Draud, écuyer, sieur du Teil (1724-1727) ; — du jardin de la Brossardière, paroisse de Saint-André-d'Ornay, appartenant à Louis Chappot, écuyer, seigneur de la Brossardière, maître de camp de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, ancien maréchal des logis des gendarmes de la garde du Roi (8 octobre 1735) ; — du château de Beugnon, paroisse du Boupère, appartenant à monsieur d'Auzon (10 février 1709).

B. 1448. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1709-1783. — Bois des particuliers. — Surveillance (délits et malversations, visites). — Pièces relatives aux bois : de la maison noble des Châtaigniers, paroisse d'Apremont, appartenant à Claude Robert, chevalier, seigneur de la Jarrie (20 au 22 octobre 1709) ; — de la maison de la Chauvrie, paroisse de Traves, appartenant à monsieur et madame Veillat (2 mai 1718) ; — de la terre de Cul-de-Bray, paroisses de Mervent et de Foussais, et de celle de Livernière, paroisse de Saint-Maixent-de-Beugné, appartenant à César-Gabriel de Choiseul, duc de Praslin, pair de France, ministre d'État, chevalier des ordres du Roi, lieutenant général de ses armées, ci-devant ambassadeur près de leurs Majestés impériale et royale, seigneur de Chassy, Givry, la Rivière, la Varenne et autres lieux, comme époux de Marie de Champagne, duchesse de Praslin (15 au 19 septembre 1783) ; — du château de la Débutrie, paroisse de Rochetroux, appartenant à monsieur de Marconnay (28 au 30 mai 1743), avec plans ; — de la paroisse de Doix, appartenant à André Fillonneau, laboureur, Pierre Renou, charron, la veuve Jean Cherbonnier et son

gendre, la veuve Guillobot, Jean Gourin, marchand, et Jean Bouin, cabaretier (6 mai au 27 juillet 1754).

B. 1449. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1758. — Bois des particuliers. — Surveillance. — Dompierre. — Ordonnance du grand maître du Poitou portant que les propriétaires de la forêt des Gâts et des bois de Rortheau, de la Jarrie et tous autres, ainsi que les syndics des habitans des paroisses et villages des environs de la verrerie, située au bourg de Dompierre et appartenant à Louis-Alexandre de Rossey, écuyer, seigneur de Rortheau, seront assignés par-devant le maître particulier de Fontenay pour répondre sur les conclusions de la requête du susdit Rossey, tendant à ce qu'il plaise à sa Majesté le maintenir dans tous les privilèges, franchises et exemptions attachés à la verrerie, confirmés par arrêt du Conseil du 28 mai 1743, et en conséquence ordonner qu'il aura la préférence pour l'entretien et exploitation de la dite verrerie, de tous les bois à brûler et en coupe de la forêt des Gâts et de la Jarrie, appelée autrefois Rortheau et Mongé, qui seront vendus par les propriétaires d'icelle, sur tous les marchands et acheteurs qui pourront se présenter, etc. ; la dite ordonnance rendue sur la présentation : 1° du traité fait entre le sieur de Rezey et les sieurs Bertrand, auteurs du suppliant, au sujet de l'établissement de la verrerie dont il s'agit dans les bois de Rortheau et de la Jarrie, le 19 mai 1486, 2° d'un acte du 5 juillet 1740, contenant l'abandon fait par le suppliant au sieur de Beauregard, propriétaire de la forêt des Gâts, de son droit de coupe dans la plus grande partie de la dite forêt, 3° de l'arrêt du Conseil du 28 mai 1743, portant confirmation de la verrerie en faveur du suppliant, 4° et d'un autre arrêt du Conseil du 10 juillet 1744 qui lui accorde un privilège exclusif pour la fabrication de verre blanc, pendant 20 ans, dans l'étendue de la province du Poitou (7 juillet 1758). — Nouvelle ordonnance du grand maître rendue sur requête du dit de Rossey et portant que les propriétaires de la forêt des Gâts et des bois de Rortheau et de la Jarrie seront seuls assignés, comme il est dit ci-dessus, à l'exclusion des syndics des paroisses, lesquels ne sont intéressés en aucune façon à la prétention du suppliant (14 août 1758). — Procès-verbal de comparution, en l'hôtel de monsieur Jolly de Saint-Picq, maître particulier à Fontenay : 1° de Jacques-Charles Guerry, chevalier, seigneur de Beauregard, demeurant au château des Gâts, paroisse de Dompierre-sur-Yon,

propriétaire des bois en question, 2^e de Louis-Alexandre de Rosy, propriétaire de la verrerie de Dompierre; défaut donné contre monsieur de Montaudouin, écuyer, conseiller au Parlement de Rennes, y demeurant, autre propriétaire des bois susdits (21 octobre 1758).

B. 1450. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1737-1742. — Bois des particuliers. — Surveillance. — La Forêt-sur-Sèvre. — Arrêt du Conseil d'État autorisant le sieur prince de Robecq et la demoiselle Jaucourt de Villarnoul, son épouse, à faire couper trois à quatre mille pieds d'arbres, tant chênes que châtaigniers et ormes, de l'âge d'environ 150 ans, contenus en sept arpents et demi et appelés le Parc de la Forêt-sur-Sèvre en Poitou, près le château du dit lieu, à la charge par les dits propriétaires sus-nommés de faire labourer et ensemercer de glands et faines le dit terrain, de le faire renfermer de fossés, et d'entretenir le tout pendant cinq ans (2 juillet 1737). — Ordonnance du grand maître du Poitou portant que par le sieur Bonnet, maître particulier de Fontenay, il sera incessamment procédé à la visite et reconnaissance de l'emplacement où monsieur de Montmorency, prince de Robecq, a l'intention de faire construire une forge dans l'étendue de sa baronnie de la Forêt, de laquelle visite sera dressé procès-verbal contenant « les dire, réquisitions et contestations de ceux qui peuvent avoir intérêt à ce nouvel établissement ou de s'y opposer, s'il y a suffisamment de mine et castine, s'il y a assez d'eau pour faire rouler la dite forge et si les bois nécessaires pour son exploitation y sont en quantité suffisante, soit dans l'étendue ou aux environs de la dite baronnie de la Forest, sans que les habitants des villes, bourgs et villages et les propriétaires des moulins et héritages circonvoisins puissent en souffrir quelque préjudice » (14 novembre 1742).

B. 1451. (Liasse.) — 24 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1709-1771. — Bois des particuliers. — Surveillance. — (Délits et malversations, défrichements, récolement et adjudication, permission d'abattre). — Pièces relatives aux bois : d'un pré, sis paroisse de Foussais, appartenant au sieur de Lanfraire (23 avril 1720); — de la Fretièrre, paroisse de Saint-Vincent-sur-Graon, appartenant à Gilbert Maréchal, chevalier, baron de Poiroux (1731-1737); — du triage des

Garenes, près la métairie de Saint-Thomas, appartenant à demoiselle Moreau, veuve Boucher de Saint-Thomas (14 mars 1722); — de la terre de la Jobetière, appartenant à Antoine Guesdon (27 avril 1756 et 2 juin 1757); — du parc de la terre du Landreau, appartenant à monsieur le baron du dit lieu (3 janvier 1771); — de la Lière, paroisse de Sainte-Flaive, appartenant à Marianne Du Bouchet, veuve de René-Théodore Baudouin, chevalier, seigneur de la Lière (15 octobre 1709); — d'un domaine sis au bourg de Mareuil et appartenant à Thomas Genay, bourgeois (1742-1743); — des seigneuries de la Rabatière, la Jarriè et autres, avec plans (1716-1724); — de divers cantons, sis paroisse de Saint-Michel-le-Clous, et appartenant au marquis de Saint-Georges (1738-1739).

B. 1452. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1716-1726. — Bois des ecclésiastiques et des particuliers. — Martelage des bois pour la marine royale. — Procès-verbaux dressés par un commissaire, ou par un écrivain ordinaire, ou par un ingénieur-constructeur au département de Rochefort, accompagné d'un contre-maître charpentier, ou quelquefois par ce dernier seul, en conséquence des ordres donnés par l'intendant de la marine au port et arsenal du dit lieu de Rochefort, pour aller visiter les bois des particuliers et marquer ceux qui se trouveront propres pour la construction et radoub des vaisseaux de sa Majesté. — Visite des bois : des lisières de la forêt de la Ferrière et Autin et autres bois dépendant de la baronnie de Parthenay, appartenant à monsieur le duc de Mazarin (7 octobre 1716); — de la Cottière, paroisse de la Ferrière, appartenant au sieur de Belletonche, échevin de la maison ville de Poitiers (12 octobre 1716); — de la métairie de Gaillard, paroisse de la Peyratte, appartenant à la dame Du Douët, veuve de Louis Faudry de la Briande (*id.*). — de la Pélissonnière, paroisse du Boupère (7 août 1721); — du château de la Braudière, paroisse de Fenioux, appartenant au susdit duc de Mazarin (1^{er} décembre 1721); — du Poiron, paroisse de Pissotte, appartenant à monsieur de Saint-Cyr (23 mars 1724); — de la maison du Mazeau, paroisse de Saint-Michel-le-Clous, appartenant à monsieur du Mazeau (7 mai 1726).

B. 1453. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1733-1734. — Bois des ecclésiastiques et des par-

ticuliers. — Martelage des bois pour la marine royale. — Procès-verbaux de visite des bois : de la forêt de Maillezaïs, appartenant à l'évêque de la Rochelle (15 mars 1733) ; — du parc du château de la Roussière, paroisse de Saint-Maixent-de-Beugné, appartenant à monsieur le comte de Champagné (19 mars 1733) ; — des paroisses de Thoursais et Saint-Laurent-de-la-Salle, appartenant à monsieur de la Chesnelaye (22 mars 1733) ; — de la forêt de Greil-Bournezeau, appartenant à monsieur de Creil (3 avril 1733) ; — de la paroisse de Saint-Florent-des-Bois, appartenant à madame de Sallo (5 septembre 1733) ; — des allées de la maison du Breuil, paroisse des Pineaux, appartenant à monsieur de Rampillon (7 septembre 1733) ; — de la paroisse de Bournezeau, appartenant à monsieur Simon Esgonnière (17 octobre 1734) ; — de la paroisse de la Chapelle-Seguïn, appartenant à l'abbaye de l'Absie (26 octobre 1734).

B. 1454. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1740-1751. — Bois des ecclésiastiques et des particuliers. — Martelage des bois pour la marine royale. — Procès-verbaux de visite des bois : du château de la Citardière, paroisse de Mervent, appartenant à messieurs de Cheusse, Caron et Fin (2 mai 1740) ; — de l'abbaye de Bandouille, paroisse de Saint-Hilaire de Chiché (11 mai 1740) ; — de la terre de la Popelinière, paroisse de Saint-Hilaire d'Azay (16 mai 1740) ; — de la Gareillère, paroisse de Saint-Hilaire-de-Talmond (29 juillet 1743) ; — de la Bodinatière, paroisse de Saint-Hilaire-de-Voust, appartenant à la comtesse de la Chapelle-Baton (25 février 1750) ; — de la Billerie, paroisse de Mareuil, appartenant à monsieur de la Brètesche (2 mars 1750) ; — de l'abbaye des Cerisiers, paroisse de Fougeré (6 mars 1750) ; — de la Brossardière, paroisse de Saint-André-sur-La-Roche, appartenant à monsieur de la Brossardière (7 mars 1750) ; — de la Barre-Blanchère, paroisse de Saint-Florent, appartenant à madame Victoire Chabot, veuve de monsieur de la Couraïsère (9 mars 1750) ; — de cinq métairies et de la maison noble de la Boissière, paroisse du dit lieu, appartenant à monsieur de la Boissière, capitaine dans le régiment du Roi-Infanterie (12 mars 1750) ; — de trois métairies et de la maison noble de la Benatonnière, situées paroisse de Grosbreuil, appartenant au même (14 mars 1750) ; — de quatre métairies et de la maison noble de la Bassetière, paroisses de Saint-Julien-des-Landes et de la Chapelle-Achard, appartenant à monsieur de la

Bassetière (14 mars 1750) ; — de six métairies et de la maison noble de l'Épinay, paroisses de Sainte-Flaive et Girouard, appartenant à monsieur Boismasson (18 mars 1750) ; — de la Maronnière, paroisse d'Aizenay, appartenant à monsieur de la Maronnière (20 mars 1750) ; — des bois de Bobin et de Renusière, paroisse de Menomblet, appartenant à monsieur de la Fauconnière (25 mars 1750) ; — de Beaurepaire, paroisse de Terves, appartenant à madame la comtesse de la Chapelle-Baton (27 mars 1750) ; — de la paroisse du Tablier, appartenant au marquis de Paligny ; — de la paroisse de Buzoges-en-Paillers, appartenant à monsieur de Vaugiraud ; — de la paroisse de la Chapelle-Thémer, appartenant à monsieur Grellier, seigneur du Fougeroux (état collectif du 13 juillet 1751).

B. 1455. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1757-1759. — Bois des ecclésiastiques et des particuliers. — Martelage des bois pour la marine royale. — Procès-verbaux de visite des bois : de la métairie de la Jarrière et du logis du Breuil, paroisse des Pineaux, malgré l'opposition du propriétaire, le sieur Rampillon du Breuil (20 avril 1757) ; — de la métairie et du logis du Chaigneau, paroisse du Bourg-sous-la-Roche, appartenant à monsieur de Montaudoïn (4 avril 1758) ; — de la Garnerie, paroisse de Saint-Martin-des-Noyers, appartenant à monsieur de Sérigné (22 juillet 1758) ; — de la seigneurie de Rosnay, même paroisse, appartenant à monsieur de Vaugiraud (28 octobre 1758) ; — du logis de la Grardière, paroisse du Tablier, appartenant à monsieur de Ligny (12 janvier 1759) ; — de Vendée, paroisse du Payré, appartenant au comte de Choisy (20 janvier 1759) ; — de Bois-Chapeleau, paroisse de la Chapelle-Thireuil, appartenant au même (17 mars 1759) ; — du logis du Puy-Thumè, paroisse de Saint-Martin-Lars, appartenant à monsieur de Bernou (22 mars 1759) ; — du logis de Buchignon, paroisse de Fougeré, appartenant au baron de Poiroux (30 mars 1759) ; — du logis de la Barre-Tranchant, paroisse de Thorigny, appartenant à monsieur Chabot (22 mai 1759). — Ordonnance de Charles-Claude de Ruis-Embato, intendant de justice, police et finances de la marine au port et département de Rochefort, du 9 décembre 1758, pour le transport de Jean Marchaisseau, contre-maître charpentier du dit port, en la paroisse de Saint-Pierre-le-Vieux, à l'effet de visiter des bois provenant de la forêt de Maillezaïs (copie vidimée du 7 mars 1761).

B. 1456. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1767-1773. — Bois des ecclésiastiques et des particuliers. — Martelage des bois pour la marine royale. — Procès-verbaux de visite des bois : du château de la Briandière, paroisse de Puy-de-Serre, appartenant à monsieur de la Briandière (25 mai 1767); — du château de la Baugisière, paroisse de Saint-Michel-le-Clous, appartenant aux dames Boutou (9 juin 1767); — du château de la Débutrie, paroisse de Rochetrejoux, appartenant au comte de Montbas (13 juin 1767); — de la forêt de Grala, appartenant au marquis de Juigné (22 juillet 1767); — de la forêt de Rocheservière, appartenant au même (29 juillet 1767); — du Plessis-Bergeret, paroisse de la Ferrière, et du Plessis-Sallo, paroisse de Saint-Florent-des-Bois, appartenant à monsieur de Châteaubriand (5 août 1767); — de Faymoreau, paroisse du dit lieu, appartenant à monsieur Panou, auditeur des comptes à Nantes (2 juin 1769); — du château de Saint-Mesmin, paroisses du dit lieu et de Saint-André-sur-Sèvre, appartenant à monsieur d'Annemarie (14 juin 1769); — de Beaulieu près Bressuire, appartenant à messieurs de Mazarin, de Lauragais, de Flavacour, etc. (6 septembre 1769); — de l'Imbertière, paroisse de Saint-Florent-des-Bois, appartenant à monsieur Maréchal (21 octobre 1769); — de la Berlandière, paroisse du Bourg-sous-la-Roche, appartenant à mademoiselle Voyneau d'Ardée (19 juin 1771); — de la Levraudière, paroisse de la Ferrière, appartenant à monsieur de la Millière (13 juillet 1771); — de Dilay, paroisse d'Ardin, appartenant à monsieur de Caumont (31 juillet 1771); — de la paroisse du Château-Guibert, appartenant à monsieur de la Loge (*id.*); — du Châtenay, paroisse de Saint-Denis-la-Chevasse, appartenant aux héritiers de monsieur de la Muzanchère (3 février 1773); — de la paroisse de Saint-Cyr-des-Gâts, appartenant à monsieur de Boisvert (6 août 1773); — du domaine de Bredurière, paroisse des Moutiers-sur-le-Lay, appartenant à monsieur le marquis de Paligny, grand sénéchal du Poitou (11 août 1773); — de l'Herbergement, paroisse de Sainte-Florence, appartenant à monsieur de Fougeré, seigneur du dit lieu de l'Herbergement (19 août 1773); — des paroisses de Vouvent et Saint-Maurice-des-Noues, appartenant au chapitre de la Rochelle (23 août 1773).

B. 1457. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1774-1775. — Bois des ecclésiastiques et des particuliers. — Martelage des bois pour la marine royale. — Procès-verbaux de visite des bois : de Puy-Greffier, paroisse de Saint-Fulgent, appartenant à monsieur d'Auzon de la Boulaye (16 novembre 1774); — du parc de la Rousselière, paroisse de Cheffois, appartenant à monsieur de Liniers (12 juillet 1775); — de Bois-Jaulin, paroisse des Essarts, dépendant du prieur des Essarts (13 juillet 1775); — de la terre de Linière, paroisse de Chauché, appartenant à monsieur de Lespinay (19 juillet 1775); — de la Ruffelière, paroisse de Saint-Philbert-de-Bouaine, appartenant au même (22 juillet 1775); — de la Péliissonnière, paroisse du Boupère, dépendant du marquisat de Pouzauges (10 août 1775); — de la Loge, paroisse de Saint-Laurent-de-la-Salle et de Saint-Cyr-des-Gâts, appartenant à monsieur Grimouard de la Loge, seigneur de Saint-Laurent (11 et 12 août 1775); — de la Barre et Bois-Clos, paroisses de Chaillé et du Tablier, appartenant à monsieur Pichard, lieutenant criminel à Fontenay (22 août 1775); — de la Limonnière, paroisse de Chavagnes, appartenant à monsieur Goué du Marchais (30 août 1775); — des Vaudières, paroisse de Saint-Cyr-des-Gâts, appartenant à monsieur de Girardeau (31 août 1775); — de la paroisse de Chapelle-Hermier, appartenant à monsieur de Marconnay, seigneur de Saint-Christophe (5 et 6 décembre 1775); — de la seigneurie de la Batartraie, paroisse de Fougeré, appartenant à monsieur Maréchal, baron de Poiroux (13 décembre 1775). — Total des arbres martelés : 4,496 en 1774, et 4,755 en 1775.

B. 1458. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1777-1778. — Bois des ecclésiastiques et des particuliers. — Martelage des bois pour la marine royale. — Procès-verbaux de visite des bois : de la paroisse de Saint-Michel-Mont-Mercure, appartenant au marquis de Gourjault (29 août 1777); — de la paroisse de Chantonay, appartenant à monsieur de Manègre (2 septembre 1777); — de la paroisse de Vouvent, appartenant à monsieur Baron, médecin (10 septembre 1777); — de la Pêcherie, paroisse de Château-Guibert, appartenant à monsieur de la Loge-Grimouard (15 juillet 1778); — de Bredurière, paroisse des Moutiers, appartenant à monsieur de

Paligny (15 juillet 1778); — de la paroisse de la Boissière-des-Landes, appartenant à monsieur de la Boissière (16 juillet 1778); — de la paroisse du Simon, appartenant à la marquise de Reignon (21 juillet 1778); — de la paroisse de Saint-Jean de la Chaise-le-Vicomte, appartenant à monsieur de la Brossarderie (25 juillet 1778); — de Champgillon, paroisse de Saint-Martin-Lars, appartenant à monsieur de la Milletière (15 août 1778); — de la paroisse de la Jaudonnière, appartenant à madame des Touches (18 août 1778); — de la paroisse de Mouchamps, appartenant à monsieur Clémenceau, bourgeois (22 septembre 1778); — des paroisses de Sainte-Florence et l'Herbergement, appartenant au chapitre de Luçon (24 septembre 1778); — des paroisses de Champdeniers et de Saint-Marc (la Lande), appartenant à monsieur Léopold Votier, chanoine régulier, prieur de la Commanderie (26 octobre 1778). — Total des arbres martelés : 517 en 1777, et 1,837 en 1778.

B. 1459. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1779. — Bois des ecclésiastiques et des particuliers.

— Martelage des bois pour la marine royale. — Procès-verbaux de visite des bois : de la paroisse de Saint-Florent-des-Bois, appartenant à monsieur Maréchal, seigneur de l'Imbertière (16 février 1779); — de la paroisse de Saint-Martin-des-Noyers, appartenant à monsieur Savary des Forges (1^{er} mars 1779); — de la paroisse de Sainte-Cécile, appartenant à monsieur Le Bœuf des Moulinets (*id.*); — de la paroisse de Saint-Juire, appartenant à monsieur de la Bretesche (10 mars 1779); — de la paroisse de la Jaudonnière, appartenant à monsieur de Caumont (11 mars 1779); — de la paroisse de Nalliers, appartenant au marquis de la Coudraye (10 avril 1779); — de la paroisse de la Réortlie, appartenant à monsieur Palliot du Plessis (16 avril 1779); — de la paroisse de Saint-Mesmin, appartenant à monsieur de Grignon (13 août 1779); — de la paroisse de Rochetretoux, appartenant à monsieur de Puyberneau (16 novembre 1779); — de la paroisse de Saint-Michel-Mont-Mercure, appartenant à monsieur de Gourjault (29 novembre 1779). — Total des arbres martelés : 1,002 en 1779.

B. 1460. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1780-1781. — Bois des ecclésiastiques et des particuliers.

— Martelage des bois pour la marine royale. — Procès-verbaux de visite des bois : des paroisses du Tallud et Cheffois, appartenant à monsieur Jacquet (6 octobre 1780); — de la paroisse de Mouchamps, appartenant à madame veuve Dorin (25 novembre 1780); — de la paroisse de Sainte-Genève des Bruyères, appartenant à monsieur Vincendeau (15 décembre 1780); — de la paroisse d'Ardelay, appartenant à monsieur Rondeau, curé de Luçon (14 avril 1781); — de la paroisse d'Antigny, appartenant à monsieur Delavau (6 juin 1781); — de la paroisse de Saint-Jacques en Tillay, appartenant à monsieur de Saint-Germain (9 juin 1781); — des paroisses de Saint-Hilaire-le-Vouhis et Sainte-Cécile, appartenant à monsieur de la Loquerie (28 juillet 1781); — de la paroisse de Saint-Juire, appartenant à monsieur de Forien (10 novembre 1781); — de la paroisse de la Fougereuse, appartenant à monsieur Desroches (29 novembre 1781); — de la même paroisse, appartenant à madame de Puysec (1^{er} décembre 1781). — Total des arbres martelés : 416 en 1780 et 408 en 1781.

B. 1461. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1782-1783. — Bois des ecclésiastiques et des particuliers.

— Martelage des bois pour la marine royale. — Procès-verbaux de visite des bois : de la paroisse du Boupère, appartenant à monsieur de la Biffardière (7 janvier 1782); — de la paroisse de la Boissière-de-Montaigu, appartenant à monsieur de Boisvert (30 janvier 1782); — des paroisses de Secondigny et Allonne, appartenant à la comtesse d'Hiérouville (6 mars et 2 décembre 1782); — de la paroisse de la Chapelle-aux-Lys, appartenant à monsieur de Mouillebert (30 juillet 1782); — de la paroisse de Bourneau, appartenant à monsieur Lèvesque de Saint-Omer (2 août 1782); — de la paroisse de Saint-Maurice-des-Noues, appartenant à monsieur d'Ambreuil (6 septembre 1782); — de la paroisse de Saint-André-Goule-d'Oie, appartenant à monsieur de Montaudouin (6 et 7 mars 1783); — de la paroisse des Essarts, appartenant à monsieur de Beaumont (20 mai 1783); — de la paroisse de la Boissière, appartenant à monsieur de Saint-Pal (10 septembre 1783); — de la paroisse de Saint-Georges-de-Montaigu, appartenant à monsieur de Suzannet, capitaine de vaisseau (19 et 20 décembre 1783). — Total des arbres martelés : 885 en 1782, et 555 en 1783.

B. 1462. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1784-1785. — Bois des ecclésiastiques et des particuliers. — Martelage des bois pour la marine royale. — Procès-verbaux de visite des bois : de la paroisse de Saint-Martin-Lars-en-Tiffauges, appartenant aux demoiselles de la Voûte (9 janvier 1784) ; — des paroisses de Mervent et Saint-Maixent-de-Beugné, appartenant au duc de Praslin (4 avril 1784) ; — de la paroisse de Menomblet et autres, appartenant à madame veuve de la Fauconnière (6 août 1784) ; — des paroisses de Vouvent et Mervent, appartenant à monseigneur le comte d'Artois (14 décembre 1784) ; — de la paroisse de Mervent, appartenant au marquis de Choiseul (19 décembre 1784) ; — de la paroisse de Sainte-Cécile, appartenant à monsieur de Villars (23 décembre 1784) ; — de la paroisse de Saint-Michel-le-Clous, appartenant à monsieur de Ménars (8 janvier 1785) ; — des paroisses de Chauché, Boulogne et les Essarts, appartenant à monsieur de Mauclerc (4 février 1785) ; — des paroisses de la Flocellière et des Châteliers, appartenant au comte de Surgères (21, 22 et 30 mars 1785) ; — de la paroisse de Saint-Vincent-Sterlanges, appartenant au comte de Chabot (15 avril 1785) ; — de la paroisse de Mouchamps, appartenant à monsieur de Bonfils (25 avril 1785) ; — de la paroisse de Saint-Hilaire-de-Talmont, appartenant à monsieur Gazeau de la Boissière (7 octobre 1785). — Total des arbres martelés : 4,396 en 1784 et 3,247 en 1785.

B. 1463. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1786-1787. — Bois des ecclésiastiques et des particuliers. — Martelage des bois pour la marine royale — Procès-verbal de dénonciation, dressé par Augustin Pic, ingénieur-constructeur de la marine, chargé de la recherche des bois pour le service du Roi dans l'Aunis, Saintonge, Poitou et autres provinces, contre le nommé Guigné, entrepreneur de travaux aux Sables d'Olonne, et acquéreur de partie de bois, situés paroisse de Saint-Vincent-sur-Graon, et appartenant au sieur Boisson, dont 64 pièces sont portées au procès-verbal de martelage du 3 octobre 1785 ; lequel dit sieur Guigné « a changé la destination de la plus grande et plus belle partie de ses bois, dont il a disposé à son gré et suivant ses volontés, en privant le service du Roy de la ressource dont ils étoient pour sa marine, pour

raison de quoy, nous, ingénieur constructeur sous signé, avons déposé au greffe de la maîtrise de Fontenay-le-Comte la présente dénonciation, pour en être fait telle suite qu'il appartiendra. Fait à Rochefort le 18 may 1786 ». — Procès-verbaux de visite des bois : de la paroisse de Mareuil, appartenant à monsieur de Dissais (11 avril 1786) ; — des paroisses du Champ-Saint-Père et de Saint-Vincent-sur-Graon, appartenant à madame de la Menollière (23 octobre 1786) ; — de la paroisse de Boulogne, appartenant à monsieur de Montsorbier (28 mars 1787) ; — de la paroisse des Landes-Genusson, appartenant à monsieur le chevalier de la Bruinière (6 novembre 1787). — Total des arbres martelés : 659 en 1786, et 913 en 1787.

B. 1464. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

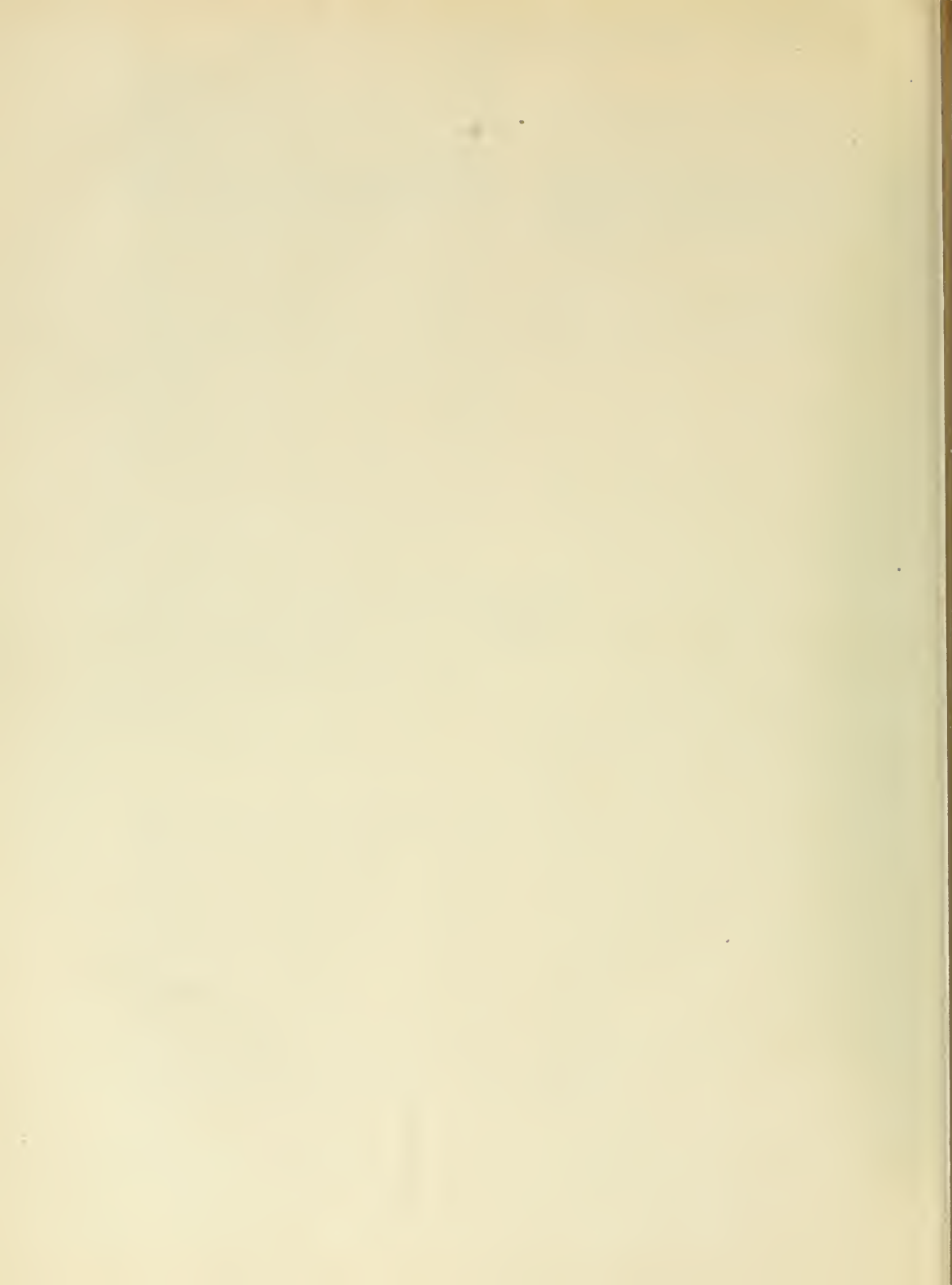
1788-1789. — Bois des ecclésiastiques et des particuliers. — Martelage des bois pour la marine royale. — Procès-verbaux de visite des bois : de la paroisse de Chauché et autres, appartenant au chevalier de Lespinay (13 mars 1788) ; — de la paroisse des Moutiers-sur-le-Lay, appartenant à monsieur de la Corbinière (16 mai 1788) ; — de la paroisse des Pineaux, appartenant à monsieur de la Rochette (28 mai 1788) ; — de la paroisse de Saint-Amand, appartenant au comte de Vasselot (18 juillet 1788) ; — de la paroisse de Sainte-Cécile et autres, dépendant de l'ordre de Malte (*id.*) ; — de la paroisse de Chavagnes-en-Paillers, appartenant au chapitre de Luçon (28 novembre 1788) ; — de la paroisse de Foussais, appartenant à monsieur de Sérigné (27 février 1789) ; — de la paroisse des Essarts, appartenant à monsieur de la Salinière (5 et 6 juillet 1789) ; — de la paroisse des Essarts, appartenant au marquis de Lespinay (27 août 1789) ; — de la paroisse de Saint-Nicolas de la Chaise-le-Vicomte, appartenant à madame de Montaudouin (30 août 1789) ; — de la paroisse de Saint-Martin-Lars, appartenant à monsieur Grellier du Fougeroux (8 septembre 1789) ; — des paroisses de Saint-Juire et Saint-Martin-Lars, appartenant à monsieur de Mauras (9 et 10 septembre 1789) ; — de la paroisse de Ménars, ci-devant la Barotière, appartenant à monsieur de Ménars (1^{er} novembre 1789) ; — de la paroisse de Saint-Germain-de-Prinçay, appartenant à monsieur de Lousigny (3 novembre 1789) ; — de la paroisse de Chavagnes-en-Pareds, appartenant à monsieur Majou, président de Fontenay (6 novembre 1789). — Total des arbres martelés : 982 en 1788 et 3,633 en 1789.

B. 1365. (Liass.) — 13 pièces, papier.

1790-1791. — Bois des ecclésiastiques et des particuliers. — Martelage des bois pour la marine royale. — Procès-verbaux de visite des bois : des paroisses de la Vincuse et de la Réorthe, dépendant de l'ordre de

Malte (1^{er} mai 1790) ; — de la paroisse de Bournezeau appartenant au prince de Talmond (9 et 10 octobre 1790) ; — de la paroisse de Sainte-Florence, appartenant à monsieur La Douespe, ci-devant du Fougeré (2 novembre 1790) ; — de la paroisse de Saint-Fulgent et autres, appartenant à monsieur Lespinay de Linière (24 janvier 1791, dernier procès-verbal). — Total des arbres martelés : 757 en 1790 et 41 en 1791





INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE C.

(Administrations provinciales. — Intendances, Subdélégations, Élections et autres divisions administratives ou financières, Bureaux des finances, États provinciaux, Principautés, Régences, etc.)

INTENDANCE DE POITIERS

SUBDÉLÉGATION DE FONTENAY-LE-COMTE

C. 1. (Liasse.) — 6 pièces, papier (5 imprimées).

1682-1749. — Ville de Fontenay. — Copie d'un arrêt du Conseil d'État portant qu'à partir du premier janvier 1682 les charges ordinaires de la communauté de Fontenay, montant à 2,524 liv., seront payées sur les deniers patrimoniaux et d'octroi, et que les dettes de la même communauté, s'élevant à 8,283 liv. 6 s 8 d, seront amorties par un impôt établi pendant quatre ans. — Exposition des motifs qui engagent la plus grande partie des habitants de Fontenay à demander la commutation du paiement de la taille et autres impositions en droits d'entrée sur les marchandises et denrées. — Ordonnances de l'intendant de Poitiers, Moreau de Beaumont, sur une meilleure répartition, puis sur la commutation de la taille et autres impositions. — Arrêt du Conseil d'État portant commutation des impositions de la ville et faubourgs de Fontenay en droits d'entrée, à partir du 1^{er} octobre 1749. — Ordonnance de l'intendant sur l'estimation et l'adjudication des ouvrages à faire pour la clôture de la ville de Fontenay et l'établissement des bureaux pour la perception des droits.

C. 2. (Registre.) — In-4°, 131 feuillets, papier.

1751-1764. — Ville de Fontenay. — « Deniers communs d'octrois et droit de tarif de la ville de

Fontenay-le-Comte pour onze années, commencées le premier janvier mil sept cent cinquante-quatre et finies le dernier décembre mil sept cent soixante-quatre. » — Droits de tarif et recettes diverses. — Il ressort du présent compte que les produits des droits de tarif sont affermés par trois baux consécutifs de six ans chacun, du 1^{er} octobre 1749 au 30 septembre 1767, moyennant 40,300 liv., 42,000 liv. et 39,600 liv. pour chaque année. — Principales dépenses assignées sur les produits des droits de tarif et autres recettes : montant de la taille et autres impositions : logement de la brigade de la maréchaussée ; gages des sonneurs de la retraite ; arrérages des rentes dues par la ville ; enlèvement des boues ; construction ou réparation des casernes, de l'hôtel-de-ville et des murs du quai, des murs de clôture, fossés et barrières destinés à empêcher la fraude des droits de tarif. — Octrois et recettes diverses. — Les produits des octrois sont affermés par trois baux consécutifs de six ans chacun, du 1^{er} janvier 1751 au 31 décembre 1768, moyennant 4,140 liv., 5,250 liv. et 4,700 liv. pour chaque année. — Principales dépenses assignées sur les produits des octrois et autres recettes : logement du gouverneur de la ville et du château ; gages du maire, des officiers municipaux en titre, des procureurs-syndics, des greffiers de l'hôtel-de-ville, etc. ; entretien du collège, de l'horloge et de la grande fontaine, etc. ; fourniture de cierges pour le jour de la Purification, rétribution des prédicateurs du carême ; équipement des miliciens ; pension du maître de latin pour l'instruction de la jeunesse, distribution de prix

aux écoliers du collège ; frais de procès communaux ; réjouissances publiques ; fourniture de bois et chandelles à la maréchaussée pour la garde de prisonniers dangereux ; montant du vingtième et des deux sous pour livre du revenu des octrois, etc. — Le total des recettes générales du compte s'élève, en onze ans, à 584,664 liv. 14^s 1^d, et celui des dépenses à 548,664 liv. 14^s 14.

C. 3. (Liasse.) — 11 pièces, papier (1 imprimée).

1761-1778. — Ville de Fontenay. — Devis et détail estimatif des réparations à faire au palais de justice et aux prisons de Fontenay ; adjudication des travaux par devant Scimars de Boisniseau, subdélégué, moyennant 1,394 liv. — Correspondance administrative sur la cession de tout ce qui reste des fortifications de la ville et du château de Fontenay, sur l'agrandissement des prisons et les nouvelles réparations à y faire, ainsi qu'au palais de justice. — Visite des casernes de Fontenay et récolement du mobilier.

C. 4. (Liasse.) — 37 pièces, papier (2 imprimées).

1768-1790. — États, sur modèles imprimés, des invalides et des soldats vétérans pensionnés de la subdélégation de Fontenay. — Devis estimatif des réparations à faire à l'église de Saint-Cyr-des-Gâts, et adjudication des travaux moyennant 1,198 liv., par devant René-Augustin Majou, président d'Élection et subdélégué à Fontenay. — Rôle de répartition de la contribution de 235 liv. 7^s 6^d que doit fournir la communauté de Saint-Martin-sous-Mouzeuil pendant l'année 1787 pour les travaux des routes. — Pièces justificatives des dépenses faites sur les fonds de charité de Fontenay, Coulonges et Chassenon.

C. 5. (Registre.) — In-8°, 100 feuillets, papier.

1782-1786. — Direction des aides de Fontenay, — Registre d'instances : les départements de la direction sont Fontenay ville et banlieue, la Châteigneraiie, Coulonges, Luçon ville et campagne, Mareuil et le Puybéliard. — Le nombre des procès-verbaux va toujours en progressant : de 88 en 1782 il s'élève à 164 en 1786. — Les contraventions s'exercent notamment sur le vin, les cuirs, la viande de boucherie, le sel, l'eau-de-vie, le papier, la poudre et les cartes à jouer.

SUBDÉLÉGATION DE LA CHATEIGNERAIE.

C. 6. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1779. — États sur modèles imprimés des invalides et des soldats vétérans pensionnés de la subdélégation de la Châteigneraiie, signés par Mallet, subdélégué. — Les invalides sont au nombre de six, savoir : un commandant de bataillon payé à raison de 400 liv. par an, un bas officier qui reçoit 72 liv. et quatre soldats qui ont chacun 54 liv. — Le nombre des soldats vétérans est de deux qui reçoivent par an l'un 115 liv. 10^s et l'autre 72 liv.

SUBDÉLÉGATION DES SABLES-D'OLONNE.

C. 7. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 128 pièces, papier.

1708-1787. — Adjudication de fournitures de bois, paille et lumière aux corps de garde des troupes et de la garde-côte établis dans l'Élection des Sables ; — états des allocations faites aux gardiens des corps de garde dans les trois capitaineries des Sables, Luçon et Beauvoir ; — devis et adjudication d'une bourrinerie (cabane du marais occidental de la Vendée) pour servir de corps de garde à Saint-Jean-de-Monts. — Détail estimatif de la dépense à faire pour le rétablissement du pont du Jaunay, près de Saint-Gilles ; — correspondance de l'intendant de Poitiers avec le subdélégué des Sables au sujet de ce pont et de celui de la Chaise-Giraud. — Rôle de répartition de la corvée pour la paroisse de Vairé ; — mandement de l'intendant de Poitiers à la même paroisse pour adoucir la pente de la montagne aux abords de l'aqueduc de la Roulière sur la route des Sables à Beauvoir. — Procès intenté devant MM. de Blossac et de Nanteuil, intendants de Poitiers, au sujet du recouvrement des sommes dues à Douvry, ancien entrepreneur des ouvrages maritimes des Sables et à d'autres créanciers par Duchesne, nouvel adjudicataire des travaux. (Subdélégués des Sables : Duplex et Nicollon.) — Procès de René Delaroze, sieur de la Furtière et de François Fradet, sieur de Brageonnes avec Anne Bonnin, veuve Mourain Duportal, au sujet du paiement de l'impôt du dixième sur des biens situés paroisse de Commequiers ; — de M. Cyprien Aviat, procureur au Parlement avec les habitants du Tablier, pour obtenir le paiement de ses déboursés dans une affaire entre cette paroisse et trois habitants de Chaillé-sous-les-Ormeaux.

C. 8. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1786. — Rôles de la corvée pour les travaux des grandes routes. — Cet impôt comprend le principal de la corvée calculé au mare la livre de la taille plus six deniers par livre attribués aux collecteurs commisaires pour les frais de recouvrement; après avoir été réparti dans chaque paroisse par deux collecteurs en présence du syndic, le rôle est vérifié et rendu exécutoire par le subdélégué de l'intendant. — Collectes de l'Aiguillon, Beaulieu, le Bernard, la Boissière-des-Landes, Bretignolle, Chaillé-sous-les-Ormeaux, la Chaise-Giraud, la Chapelle-Achard, la Chapelle-Hermier, le Château-d'Olonne, Croix-de-Vie, les Fossés-Chalons, Girouard-en-Nieuil, Girouard-en-Talmond, Givrand, Grosbreuil, l'Île-d'Olonne, Jart (Sainte-Radégonde-de), Landeronde (Saint-Georges-de) et Longeville. — Le rôle le moins élevé est celui de Givrand (65 liv. 12^s en 46 articles); le rôle le plus élevé est celui de Longeville (795 liv. 8^s en 262 articles).

C. 9. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1786. — Rôles de la corvée pour les travaux des grandes routes. — Collectes de Martinet, la Motte-Achard, les Moutiers-les-Mauxfaits, Olonne (N.-D.), Poiroux, la Roche-sur-Yon, Saint-André-d'Ornay, Saint-Georges-de-Pointindoux, Saint-Hilaire-de-la-Forêt, Saint-Hilaire-de-Talmond, Saint-Gilles-sur-Vie, Saint-Julien-des-Landes, Saint-Martin-de-Brem, Saint-Nicolas-de-Brem, Saint-Vincent-sur-Jart, Sainte-Avaugour-des-Landes, Sainte-Flaive, Sainte-Foy, Talmond (Saint-Pierre-de), Vairé, Venansault. — Rôle le moins élevé: Saint-Nicolas-de-Brem, 69 liv. 14^s; — le plus élevé: Saint-Hilaire-de-Talmond, 760 liv. 11^s.

C. 10. (Cahier.) — In-8°, 33 feuillets, papier.

1779-1790. — Traités foraines. — Direction de la Rochelle: Enregistrement par Boulineau, juge des traités aux Sables-d'Olonne, des commissions, prestations de serment et installations de contrôleurs généraux des fermes du Roi au Département de la Rochelle, — de contrôleur au bureau des Sables; — de receveurs des cinq grosses fermes à Moric, Talmond et la Tranche; — de capitaines ambulants, brigadiers, sous-brigadiers, commis, employés et gardes à pied dans les brigades de Bretignolle, Caïola, Champagné, la Claié, la Faute, Jart, les Sables, Saint-Gilles et les différents postes de la côte; — de commis, pilotes et gardes-matelots à la

patache des Sables. — Direction de Nantes: Enregistrement des commissions, etc., de capitaines ambulants, etc., dans les brigades d'Aizenay, Bourgneuf, les Cloudis, la Garnache, l'Herbaudière, Noirmoutier, Notre-Dame-de-Monts, Palluau, Rié, Saint-Jean-de-Monts, Sion et dans les différents postes de la côte; — de pilote et garde-matelot à la patache de l'Île d'Yeu. — Enregistrement de commissions d'employés vétérans. — Jugement sur des contestations en matière de traités et enregistrement de lettres patentes du Roi.

SUBDÉLÉGATION DES ILES DE BOUIN ET DE NOIRMOUTIER.

C. 11. (Registre.) — In-folio, 30 feuillets, papier.

1768-1776. — Débris du registre des subdélégués Joly-Dubernau et Charles Mourain. — Déléérations des principaux habitants de Noirmoutier sur les moyens de pourvoir à la dépense des travaux qui doivent être exécutés contre les irrptions de la mer à la pointe du Devin dans l'île de Noirmoutier. — Concession par le prince de Condé, seigneur de l'île de Noirmoutier, au sieur de Hauterive de 400 boisselées de terre, sises au village de la Fosse, paroisse de Barbâtre. — Vente de bois mort et abattu par les vents au bois de la Chaise. — Chargements de grains pour Nantes et Bordeaux. — Paiement de la solde des invalides. — Annulations d'engagements faits par embauchage pour le service du Roi.

C. 12. (Registre.) — In-4°, 78 feuillets, papier.

1773-1789. — Registre du subdélégué Charles Mourain. — Administration générale: requête présentée par les habitants de l'île de Bouin au Conseil du Roi pour obtenir la confirmation de leurs privilèges; — offres pécuniaires faites par divers particuliers pour remplir l'emploi de notaire royal et d'arpenteur-priseur dans l'île de Noirmoutier; — subsistances: il sort de l'île de Noirmoutier, année commune, 7 à 800 tonneaux de froment et 100 tonneaux de fèves, le tonneau pèse 2400 liv.; — requête pour l'établissement d'un deuxième four banal dans l'île de Bouin; — lettre du subdélégué constatant qu'il n'y a ni foires ni marchés dans l'étendue de sa subdélégation; — démission de M. Mourain en faveur de M. Jacobs fils, son beau-frère. — Administration communale: requête du procureur syndic de Noirmoutier, afin de lever sur chaque boisselée de terre un impôt de 18 deniers destiné aux

besoins de l'île et afin de répartir entre les contribuables la somme de 4,475 liv. due au sieur Jacobs fils, député de l'île de Noirmoutier à Paris, pour solliciter la confirmation de ses privilèges ; — requête des marguilliers et des principaux habitants de la paroisse de Saint-Philbert de Noirmoutier, pour faire un emprunt de 9,000 liv. destiné aux réparations de leur église. — Finances : tableau des propriétaires de l'île avec le nombre de boisselées qu'ils possèdent ; — eaux et forêts ; personnel de gardes-chasse et bois. — Domaines : concessions de lais et relais de mer, échanges de domaines ; — requête du procureur du Roi de la baronnie de Bouin, pour obliger les propriétaires du fief du Coutumier attachant à celui de la Guillardière, p^{ssé} de Bois-de-Cené, à faire des écluses, ponts et canaux ou à nettoyer ceux existant, tant sur leurs terres que sur le fief de la Guillardière, sujet envers le Roi aux droits de dime, bois et vente, cens de rente et taille ; — ferme générale de la seigneurie de Noirmoutier, demande de réparations, plaintes contre la disparition de certains privilèges commerciaux depuis la vente de l'île au Roi par le prince de Condé, difficultés éprouvées par les locataires pour lever les droits de la seigneurie. — Affaires militaires : solde des invalides ; — canoniers gardes-côtes : dénombrement des hommes de 16 à 60 ans formant la capitainerie générale de la garde-côte, on compte en 1775, 1,604^h dans les trois paroisses de l'île de Noirmoutier : Saint-Philbert, Barbâtre et la Crosnière, et 707^h dans l'île de Bouin ; — réparations des corps de garde du Sableau et de la Lande et demande d'un autre corps de garde sur le fort Larron. — Travaux publics : ouvrages contre les irruptions de la mer à la pointe du Devin. — Instruction publique : requête du régent de Noirmoutier pour obtenir le paiement de 158 liv. à lui dues pour sa régence. — Justice : requête présentée au Conseil du Roi par les habitants de l'île de Bouin, afin d'obtenir un arrêt d'attribution à la Justice des lieux pour connaître de toutes les réparations et constructions à faire dans l'île. — Établissements de bienfaisance : requêtes présentées par le curé de Bouin, pour obtenir une somme de 300 liv. destinée aux pauvres de sa paroisse ; — par divers particuliers pour faire enfermer des malades à Bicêtre ou au Sanitat de Nantes ; lettre du subdélégué pour réclamer les boîtes à remèdes distribués chaque année aux pauvres dans l'île de Noirmoutier. — Établissements de répression : lettre du subdélégué constatant qu'il n'y a eu aucun crime commis dans l'étendue de sa subdélégation pendant les six premiers mois de 1776.

C. 13. (Liasse.) — 2 pièces, papier, imprimées.

1770-1788. — Affiche annonçant le bail au rabais des ouvrages à faire à la pointe du Devin et aux dunes de Noirmoutier. — Arrêt du Conseil d'État qui ordonne à l'intendant de Poitiers de procéder à la vente et adjudication définitive de portions de terrain sises en l'île de Noirmoutier.

ÉLECTION DE FONTENAY-LE-COMTE.

C. 14. (Cahier.) — In-8°, 12 feuillets, papier.

1730 environ. — Rapport sur l'Élection de Fontenay-le-Comte (copie faite, sur l'original conservé aux archives de la Vienne, par M. Filaudeau, ancien archiviste de la Vendée). — L'Élection est composée de 162 paroisses ; la ville de Fontenay qui en est le chef-lieu, renferme dans son enceinte huit communautés religieuses, deux hôpitaux, cinq juridictions, une maréchaussée, une prison royale et une direction des aides ; l'hôtel-de-ville est composé de 12 échevins et de 18 conseillers. — Au point de vue physique, l'élection se divise en quatre parties : la plaine, le marais, le bocage et la gâtine, on y compte cinq forêts mais aucun étang important. — Au point de vue religieux, l'Élection dépend des évêchés de la Rochelle et de Luçon, l'ordre de Malte y possède cinq commanderies ; il y a quarante-six prieurés simples. — Commerce et industrie : 87 foires par an, 18 marchés chaque semaine ; fabrique de draps dans douze paroisses. — Productions : froment blanc et rouge, baillarge, seigle, orge, avoine, jarosse, sarrasin, mil ; vins et eaux-de-vie ; légumes : pois, fèves, gesses (espèce de pois carrés) ; lins et chanvre ; bois, sels ; mules et mulets, espèce bovine. — Prix des denrées : le septier de froment, mesure de Paris, vaut 9 liv. 9s ; le meilleur vin, 4^s la pinte ; le foin, 25 à 30^s le quintal ; le cent de fagots de forêt, 9 liv., celui du marais, 16 liv ; la brasse de bûches, 13 liv. — Statistique : il se fait dans l'Élection 6,284 charrues à cinquante ou à trente boisselées, chaque boisselée produit huit boisseaux, cinquante boisseaux font un tonneau ; il y a 22,696 feux composés de quatre personnes en moyenne ; la taille produit 368,000 liv. en 1712 et 446,086 liv. en 1723. — Pauvreté de l'Élection et moyens d'y remédier.

C. 15. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1703-1722. — Taille et autres impositions. — Répartition entre les diverses collectes de l'Élection de

la somme de 383,430 liv., montant de la taille et autres impositions; — des sommes dues pour l'ustensile de l'infanterie et de la cavalerie, pour les fourrages et pour le logement des officiers de la garde-côte. — La première de ces répartitions est faite par l'intendant assisté du président et de l'avocat du Roi du Bureau des finances de la Généralité et des officiers de l'Élection; la deuxième est faite par l'intendant seul. — Comptes des tailles, deniers communs et d'octroi de l'Élection: en 1705, la recette des tailles est de 443,715 liv., et la dépense de 426,375 liv. 14; la recette des deniers communs et d'octroi de la ville de Fontenay est de 4,675 liv. 41s, et la dépense de 3,387 liv. 49s 10d; comptes des exercices impairs. — État des moulins de l'Élection en 1709; répartition entre les diverses collectes d'un impôt de 4,470 liv. établi sur tous ces moulins par suite de la suppression des officiers et contrôleurs-visiteurs des poids et mesures; compte de la recette et dépense. — Compte de la recette et dépense faite pour le recouvrement de la dernière moitié des sommes dues pour la suppression des offices de visiteurs de suifs. — États des sommes qui doivent être payées au fermier général des droits d'amortissement, francs fiefs ou nouveaux acquêts dans toute la Généralité de Poitiers.

C. 16. (Liasse.) — 116 pièces, papier.

1734-1790. — Taille et autres impositions. — Rôles de la taille et impositions accessoires pour les paroisses de Cheffois, Coulonges-les-Royaux, Grues et Saint-Michel-en-l'Herm. — Le rôle de la paroisse de Coulonges, s'élevant à 11,063 liv. 42s, comprend trois exempts, le prieur, son vicaire et un noble, et 489 cotes; le rôle de la paroisse de Saint-Michel-en-l'Herm, s'élevant à 11,797 liv. 9s, contient 246 cotes et pas d'exempts. — Ces rôles, faits d'abord par les collecteurs de chaque paroisse, sont dressés, à partir de 1788, par les syndics, membres et adjoints des assemblées municipales; ils sont vérifiés et rendus exécutoires par un des officiers de l'Élection. — Copie sans signature de la répartition de la taille et impositions accessoires entre les différentes collectes de l'Élection. — Dixième et vingtième: — déclarations d'immeubles, faites par les contribuables, pour établir l'assiette du dixième en la paroisse de Réaumur; — rôles du vingtième pour les paroisses de Maillé, Réaumur et Saint-Valérien: le rôle de cette dernière paroisse comprend 13 articles de privilégiés, dont trois au nom de Henri de Ramsay, seigneur du Claveau, et

77 cotes de taillables. — Débris du rôle de réformation du vingtième pour la paroisse de Doix.

C. 17. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1710-1719. — Capitation. — Rôle d'amortissement de la capitation dans l'Élection de Fontenay, « fait et arrêté au Conseil royal des Finances, tenu à Versailles le dix-huitième jour de février mil sept cent dix. » — États de répartition de la capitation dressés par l'intendant. — Officiers et privilégiés: ce sont, en 1719, les officiers de la sénéchaussée, MM. Moriceau de Cheusse, sénéchal, Sabourin de Dissay, président, etc., les officiers de l'Élection, les officiers de la maison de ville, les conseillers de ville, les officiers des eaux et forêts, la maréchaussée, les archers, les officiers du bailliage de la Châteigneraiie et des traites foraines, les employés aux aides et divers privilégiés. — Noblesse: en 1719, les seigneurs des paroisses sont: dame de la Rochebrochard, à Auzay; d'Appelvoisin, à Bouillé; veuve des Villates, à Champagné; de Vendée du Boischapeleau, à la Chapelle-Thireuil; Renée Amproux, veuve Destouches, à Chavagnes; veuve Antoine d'Arcemalle, au Langon; Gourdeau de Longèves, à Longèves; veuve Audayer de Moric, à Montourmais; Boutou de la Bogisière, au Pairé-sur-Vendée; de L'Aubraie, à la Réorthie; de Villeneuve de Logerie, à Rosnay; Grimouard de Villefort, à Saint-Laurent-de-la-Salle; Prévost de la Boutetière, à Saint-Mars-en-Puybéliard; des Ajots d'Alloue, à Saint-Martin-des-Fontaines; de Saint-Martin, à Saint-Martin-Lars; François Mauclere, sr de la Muzanchère, à Saint-Philbert-du-Pont-Charrault; Quentin Pineau, sr de la Joubretière, à Saint-Sulpice-en-Pareds; Béjarry du Poiron, à Saint-Vincent-du-For-du-Lay; Sapinaud de l'Herbergement, à Sainte-Florence-de-l'Herbergement; Moras de Massougne, veuve de Latour de la Sablière, à Sérigné. — Comptes de la capitation noble, privilégiée et taillable: en 1719, la recette est de 147,087 liv. 1s, et la dépense de 31,955 liv. 49s 1d. — États des sommes restant dues sur la capitation noble, privilégiée et taillable et sur le dixième taillable des exercices 1715 et 1717. — Rôles des taxes d'offices sur les privilégiés, syndics et gardes étalons de l'Élection.

ÉLECTION DES SABLES-D'OLONNE.

C. 18. (Liasse.) — 191 pièces, papier.

1734-1787. — Taille et autres impositions. — Rôles de la taille pour les paroisses de Saint-Révérend,

Saint-Sornin et Saint-Vincent-sur-Graon : le rôle de cette dernière paroisse, s'élevant à 3,337 liv. 8^s, comprend trois exempts, le curé, le seigneur de la paroisse et un noble, et 217 cotes. — Répartition entre les diverses collectes de l'Élection de la somme de 27,365 liv., remise par le Roi sur la taille de 1769. — Comptes des frais occasionnés par le recouvrement de la taille. — Capitation. — Comptes de cet impôt : en 1783, la recette est de 179,251 liv. 15^s 8^d; la dépense de 7,032 liv. 6^s 10^d; — état des décharges, modérations, non-valeurs, et gratifications accordées par l'intendant; — correspondance relative à la capitation. — Dixième et vingtième. — Déclarations d'immeubles faites par les contribuables pour établir l'assiette du dixième dans les paroisses de la Genétoise et de Poiroux. — Rôles du dixième ou du vingtième pour les mêmes paroisses et pour celle de Martinet : en 1755, le rôle de Poiroux comprend 10 cotes de privilégiés et 30 cotes de tail-
lables.

C. 19. (Liasse.) — 107 pièces, papier.

1757-1765. — Tableaux des collecteurs. — Listes dressées par le syndic et les principaux habitants des paroisses pour un certain nombre d'années. — Le tableau de la Motte-Achard contient 4 colonnes : la première donne les noms des habitants dont les taux sont les plus forts et qui sont par leur état les plus capables d'être collecteurs; la seconde, les noms des habitants dont les taux sont immédiatement au-dessous des précédents; la troisième, les noms des habitants dont les taux sont les moindres et qui doivent être porteurs des rôles; la quatrième, les noms des privilégiés ou des exempts par état ou par pauvreté. — Nominations de collecteurs dans diverses paroisses de l'Élection ou extraits pour chaque année du tableau des collecteurs.

C. 20. (Liasse.) — 133 pièces, papier.

1770-1788. — Tableaux des collecteurs. — Le tableau de la paroisse de la Roche-sur-Yon pour 1779 et années suivantes contient, en première ligne, les noms des privilégiés, septuagénaires, pauvres et infirmes, puis, en deux colonnes, les noms des collecteurs et ceux des porteurs de rôles. — Les privilégiés sont : Augustin Birotheau, prêtre-curé; Louis-Jacques Fayau, avocat du Roi et subdélégué de l'intendant; Jacques-Gabriel Gaudin, procureur du Roi et fabricant en exercice; François Goupilleau, procureur contrôleur des actes;

Pierre Bacqua, notaire, courtier et jaugeur; Jean Peschard, concierge, et René Jauffrineau, étapier. — Nominations de collecteurs dans diverses paroisses de l'Élection.

C. 21. (Cahiers.) — In-4°, 217 feuillets, papier.

1769-1780. — États des récoltes des paroisses de l'Élection des Sables, adressés chaque année à l'intendant par les officiers de l'Élection pour statuer sur les diminutions de la taille à accorder aux paroisses, en considération des pertes qu'elles ont subies ou de la médiocrité des récoltes. — En 1769, ces états sont divisés en huit colonnes : la 1^{re} et la 2^{me} donnent les numéros des paroisses et leurs noms dans l'ordre alphabétique; la 3^{me} et la 4^{me}, la quotité de la récolte et des pertes de la paroisse; la 5^{me}, la quotité des pertes notables faites par des particuliers; la 6^{me}, les diminutions proposées par les officiers de l'Élection; la 7^{me}, les observations faites à l'intendant par les officiers qui ont assisté au répartition et sur lesquelles on a réglé les diminutions que mériteront les paroisses; la 8^{me}, des observations sur la situation actuelle des paroisses de l'Élection. — A partir de 1770, trois nouvelles colonnes sont consacrées au nombre de feux de chaque paroisse, au principal et au marc la livre de la taille; les observations sur la situation actuelle des paroisses sont remplacées par les diminutions accordées par l'intendant à chaque paroisse. — Pour l'année 1773, la diminution proposée sur la taille est de 50,605 liv., pour 1774 elle n'est que de 24,550 liv.

C. 22. (Liasse.) — 111 pièces, papier.

1763-1784. — Recouvrement de la taille et impositions accessoires. — États des garnisaires pour l'exécution des contraintes : ces états contiennent, pour chaque exercice, la liste des garnisaires dont le receveur des tailles propose la nomination à l'intendant qui statue en dernier ressort. — Établissement des garnisaires chez les redevables pour les contraindre à payer la taille et impositions accessoires : la contrainte, décernée par le receveur des tailles, est rendue exécutoire par les officiers de l'Élection; il est accordé aux garnisaires, la somme de vingt sous par jour pour tout salaire, nourriture et menu ustensile. — En 1782, la paroisse de Saint-Jean-de-Monts est en retard de 2,927 liv., et celle de Challans de 4,583 liv.

C. 23. (Liasse.) — 169 pièces, papier.

1266-1271. — Recouvrement de la taille et impositions accessoires. — Procès-verbaux de contrainte, faits par les huissiers des tailles à la requête du receveur des tailles de l'Élection, et portant sommation aux contribuables en retard de payer les sommes dues sur la taille et impositions accessoires. — Procès-verbaux d'exécution portant saisie des meubles et bestiaux des collecteurs de la taille faute de paiement par les contribuables. — Procès-verbaux d'emprisonnement portant sommation d'aller en prison faite aux collecteurs qui n'ont pu opérer le recouvrement de la taille.

C. 24. (Liasse.) — 201 pièces, papier.

1275-1281. — Recouvrement de la taille et impositions accessoires. — Procès-verbaux de contrainte, d'exécution et d'emprisonnement : le salaire de l'huissier varie entre 3 et 4 livres par jour, suivant la distance ; dans quelques procès-verbaux, il y a à la fois paiement et exécution, c'est-à-dire, qu'une partie des contribuables laissent saisir leurs meubles et leurs bestiaux tandis que les autres paient l'impôt réclamé.

C. 25. (Cahiers.) — In-8°, 111 feuillets, papier.

1288-1289. — Enregistrement des édits et déclarations du Roi, arrêts du Conseil d'État et de la Cour des Aides, baux et autres actes. — Édits du Roi : portant le rétablissement de la Cour des Aides de Paris ; — portant la suppression des corvées et ordonnant la confection des grandes routes à prix d'argent. — Déclarations du Roi, prorogeant le délai accordé pour la représentation à la Cour des Aides, des titres et pièces concernant la noblesse et les privilèges des communautés séculières et régulières ; — concernant la taille et la capitation ; — portant abolition de la question préparatoire. — Arrêt du Conseil d'État et lettres-patentes du Roi pour empêcher et prévenir les plantations frauduleuses du tabac. — Arrêt de la Cour des Aides concernant les aréomètres ou pèse-liqueurs. — Baux des aides des Généralités de Poitiers et de la Rochelle et de l'Élection d'Angoulême. — Provisions des charges : de conseiller président en l'Élection, pour Joseph-François Petitgars ; — de conseiller substitut du procureur du Roi, au siège de l'Amirauté des Sables-d'Olonne, pour Basile Nicolon ;

— de garde, à la suite de la Compagnie de la connétable, gendarmerie et maréchaussée de France, pour Charles-André Perroteau ; — de sergent-royal, à Challans, pour Gabriel Dusaigne ; — de régisseur-général des droits sur les cuirs et peaux et autres droits, pour Dominique Compant, bourgeois de Paris ; — de greffier triennal, au bureau des finances de Poitiers, pour Le Retz ; — de régisseur-général des droits d'aides et autres droits, pour Henri Clavel ; — de conseiller au parlement de Grenoble, pour J.-J. Amable Parent, de Curzon. — Brevet de garde accordé par Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, gouverneur du Poitou, à Charles-Marie de Gounor de la Vrignaie. — Commissions de commis à l'entrepôt des tabacs ; — de receveurs contrôleurs des consignations ; — de gardes-côtes ; — de courtiers et conducteurs des maîtres de navires ; — de procureurs postulants en l'Élection et Amirauté ; — de gardes-haras. — Lettre de maître en chirurgie.

C. 26. (Cahiers.) — In-8°, 204 feuillets, papier.

1249-1258. — Enregistrement des translations de domicile et autres actes. — Demandes en décharge ou modération de la taille pour cause de translation de domicile, cession ou donation de domaines, double paiement. — Demandes en décharge de la taille présentées par des nobles, des ecclésiastiques ou autres privilégiés, qui veulent exploiter eux-mêmes leurs terres : Joseph-Henri Gourdeau, seigneur du Plessis ; Charles-Henri Chappot, seigneur de la Brossardière ; Claude-Gilbert-Robert de Lézardière, seigneur de la Salle ; le curé de Sainte-Flaive ; le président de l'Élection. — Supplices adressées aux officiers de l'Élection par Pierre Esnard, de Mouilleron-le-Captif, chirurgien, et par Antoine Jannet, de la Jarrie, pourvoyeur du duc d'Orléans, pour jouir des privilèges attachés à leurs charges. — Extraits des registres de baptême pour la paroisse de la Chaise-Giraud : naissance de Catherine-Elisabeth, fille de Jean-Alexandre Nicolleau, bourgeois, et de Elisabeth de Gounor, son épouse. — Extraits des registres de mariage. — Donations à titre de cheptel de gros et menus bestiaux. — Décharge de l'office de collecteur et nomination d'un nouveau collecteur dans la paroisse de la Roche-sur-Yon. — Déclarations faites par des contribuables qui veulent être taxés à l'endroit de leur résidence pour les biens qu'ils possèdent et exploitent soit dans leurs paroisses, soit dans les autres paroisses de l'Élection (Déclaration du Roi, du 17 février 1728).

C. 27. (Cahiers.) — In-8°, 184 feuillets, papier.

1758-1766. — Enregistrement des translations de domicile et autres actes. — Demandes en décharge ou modération de la taille : transaction entre les habitants de la Claire et les demoiselles Rampillon, qui avaient été induement soumises à la taille ; réclamation du sieur Louis Naud, pardevant les habitants de la paroisse de Lairoux, pour obtenir décharge de la taille. — Réceptions et nominations concernant des emplois privilégiés : un sergent garde au prieuré des Moutiers-les-Mauxfaits et de Sainte-Avanguard-des-Landes, un aide-major à la capitainerie de la garde-côte, un garde-étalon, un premier huissier audencier en l'Élection, un sergent royal à Challans ; déclaration de Marie-Angélique Gaborit, veuve de Louis Gaudin, garde du prince de Conti, afin de jouir des privilèges accordés aux veuves. — Extraits des registres de baptême, mariage et sépulture. — Donations à titre de cheptel. — Adjudication, pardevant le subdélégué Aimé-François Duplex, des droits d'entrée et de sortie de la ville des Sables et du bourg de la Chaume, pour six ans, moyennant 22,470 liv. chaque année, y compris le sou pour livre. — Déclarations faites en conséquence de la déclaration du Roi du 17 février 1728.

C. 28. (Cahier.) — In-8°, 30 feuillets, papier.

1759-1756. — Enregistrement des commissions et provisions des officiers de l'Élection, des réceptions des commis des fermes, des édits et déclarations du Roi. — Provisions des charges de conseiller-lieutenant en l'Élection, pour Jean-Baptiste Grassineau de la Frémaudière ; de conseiller pour Jean-Marie Nobiron ; de conseiller-procureur, pour Gilles-Charles-Denis-Louis Mercier ; de procureurs postulants, pour François Bréhard, Pierre Biroché et Louis Blay. — Réception des commissions de commis-buralistes des aides aux Moutiers-les-Mauxfaits et à Jart, et de commis aux Sables ; de commis pour la perception des droits de courtier-jaugeur-inspecteur aux boissons et bûcheres à Longeville ; de commis pour le droit sur la marque des fers ; de contrôleurs généraux et commis ambulants pour le droit sur les cuirs ; de contrôleur-receveur au bureau de Saint-Martin-de-Brem, et de receveur-inspecteur au bureau de Challans pour le même droit ; de gardes pour les traites foraines dans les brigades de Saint-Gilles et la Gâchère ; de directeur-receveur des postes à Saint-Gilles ; de quêteurs pour la rédemption des captifs à Commequiers, Aizenay

et Saint-Martin-de-Sallertaine. — Brevets de gardes du prince de Conti, gouverneur du Poitou. — Édit et déclaration du Roi portant création d'une noblesse militaire. — Arrêt du Conseil d'État et lettres-patentes du Roi, portant nouveau règlement pour la marque d'or et d'argent. — Sous-location des droits de marque et contrôle sur tous les ouvrages d'or et d'argent, vendus ou fabriqués dans la ville des Sables, moyennant 430 liv. par an pendant six années. — Lettre-patente du Roi autorisant les officiers de l'Élection à changer le local de leurs séances qui tombe en ruine.

C. 29. (Cahier.) — In-8°, 20 feuillets, papier.

1759-1777. — Enregistrement des réceptions de commis pour la perception du don gratuit, de commis des fermes, de commis à la perception des droits réservés et des droits d'octroi. — Réceptions de commissions de receveurs du don gratuit ou droit d'octroi (établi pendant six années, en conséquence de l'Édit royal du mois d'août 1758), dans les paroisses de la Motte-Achard et de Saint-Gilles ; de commis à la perception du don gratuit et des excédants de tarif aux Sables-d'Olonne ; — de commis-buralistes des aides à Apremont, Beaulieu-sous-la-Roche, Challans, le Champ-Saint-Père, les Clouseaux, la Garnache, Jart, Longeville, Olonne, le Poiré-sous-la-Roche, la Roche-sur-Yon, Saint-Benoît-sur-Mer, Saint-Christophe-du-Ligneron, Le Tablier et Talmond ; — de commis à l'exercice des aides aux Sables ; — de gardes à pied pour les traites, de commis des fermes ; — de commis-receveurs pour les droits réservés à Challans, l'Île-d'Olonne, les Moutiers-les-Mauxfaits, le Poiré-sous-la-Roche, Olonne et Saint-Gilles-sur-Vie ; — de receveur, contrôleur ambulant et commis, à la perception des droits d'entrée et de sortie de la ville des Sables-d'Olonne et du bourg de la Chaume. Ces droits, qui sont d'abord aux mains d'un adjudicataire, sont régis par la municipalité des Sables à partir du 1^{er} octobre 1771.

C. 30. (Cahier.) — 9 feuillets, papier.

1764-1784. — Enregistrement des réceptions d'huissiers des tailles et de garnisaires. — Commissions d'huissiers des tailles accordées par l'intendant et reçues par le président de l'Élection. — Prestations de serment des garnisaires pardevant un officier de l'Élection. — États des particuliers que le receveur des tailles de l'Élection se propose d'employer comme chefs de garnison, sous le bon plaisir de l'intendant.

C. 31. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1745-1761. — Minutes du Greffe. — Personnel. — Jugements : portant installation d'officiers et réception de procureurs postulants et huissiers audienciers au siège de l'Élection ; — portant enregistrement de commissions d'employés pour la marque des fers, de lettres de réception et certificats délivrés au profit de maîtres-chirurgiens, de brevets de gardes du prince de Conti. — Sentences de réception d'employés aux aides et à la marque des cuirs, de receveur du dou gratuit. — Procès-verbal dressé par MM. Joseph-François Descombes-Petitgars, président, et Jean Gaudin de l'Épine, conseiller en l'Élection contre un factionnaire qui refusait de les laisser entrer au palais pour y tenir audience.

C. 32. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1748-1786. — Minutes du Greffe. — Aides. — Jugements : portant enregistrement de la procuration donnée par le sous-fermier des aides des généralités de Poitiers et la Rochelle au sieur Gledaneau de la Pivardière, pour être sous-directeur des aides aux Sables ; du bail des fermes générales unies de France consenti à Jean Girardin ; du bail des aides des généralités de Poitiers et la Rochelle consenti par Jean Girardin au sieur Claude Verdavoine, bourgeois de Paris ; du bail des droits de prudhommes et vendeurs de cuirs sur tous les cuirs et peaux fabriqués, vendus et débités dans l'Élection ; du bail de la marque d'or et d'argent dans la ville des Sables ; — portant le dépôt au Greffe de l'Élection de l'empreinte des marteaux pour la marque des cuirs, de l'empreinte des rouannes, et cachets pour l'exercice des aides, des empreintes sur plomb, cachets sur cire rouge et vignettes pour la marque des tabacs. — Sentences rendues au profit de Jean Girardin, fermier général contre les fraudeurs de tabac ; procès-verbal de visite du cadavre d'un fraudeur tué par les commis des fermes. — Procès-verbaux d'évasion des prisons royales des Sables. — Requête adressée par Étienne Payneau, abonnataire des droits de marque et contrôle sur l'or et l'argent au président de l'Élection pour se transporter avec lui chez les orfèvres de la ville des Sables ; procès-verbaux de visite ; enregistrement de trois lettres de l'intendant enjoignant le remboursement à Étienne Payneau de la somme de 120 liv. 10^s injustement perçue par les officiers de l'Élection. — Copie d'un arrêt du Conseil d'État et autres pièces concernant la prise de possession des fermes générales unies de France par un nouvel adjudicataire.

VENDÉE. — SÉRIE C.

C. 33. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1751-1786. — Minutes du Greffe. — Taille. — Procès-verbaux sommaires de l'état de l'Élection dressés par le président du Bureau des finances de Poitiers sur la déclaration des officiers de l'Élection afin d'établir une juste répartition des deniers de la taille. — Ordonnance, sur remontrance du procureur du Roi, pour obliger les paroisses à confectionner de nouveaux tableaux des collecteurs de la taille. — Copie d'un arrêt du Conseil d'État qui annule celui de la Cour des Aides de Paris par lequel il a été ordonné que les rôles de la capitation du vingtième seront déposés aux greffes des Élections. — Sentence rendue en faveur de Claude Rousseau, bourgeois, et de Jean Babin, fermier de la seigneurie de Péault, demandeurs en abus contre les collecteurs des tailles de la paroisse de Péault. — Jugement rendu sur la remontrance du procureur du Roi contre les commis et huissiers des tailles qui ont le tort de s'immiscer malgré les règlements dans la confection des rôles. — Ordonnance sur requête contre les collecteurs de Saint-Hilaire-de-Talmont qui prétendent que des erreurs et omissions se sont produites dans les rôles depuis leur confection. — Désignation d'experts pour estimer les blés saisis à tort sur Pierre Texier, laboureur, par les collecteurs de la paroisse de Château-Fromage. — Apposition et levée de scellés sur les meubles et effets de Pierre Mercier, receveur des tailles en l'Élection.

C. 34. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1748-1786. — Greffe. — « Déclaration de dépens dont requièrent taxe pardevant vous, Messieurs le président, lieutenant, conseillers du Roi et élus en l'Élection des Sables : » dame Françoise Pajot, veuve de Jacques Mauclerc, seigneur de Saint-Clair contre les syndic et habitants de la paroisse de Beauvoir-sur-Mer défendeurs en la susdite taxe ; — Jean-Jacques Prévost, adjudicataire des fermes générales unies de France contre Jacques Rabaud, laboureur au village de la Boule, paroisse d'Aizenay ; — Louis Rousseau et consorts, collecteurs des tailles de la paroisse de Chaillé-sous-Ormeaux contre François Allaire de la Rochette ; — les officiers municipaux de la ville et communauté des Sables et de la Chaume contre Joseph Guinement, ci-devant adjudicataire du tarif de la dite ville ; — Siméon-Gabriel-Léger-Germain-Justin de Loynes, seigneur de la Marzelle contre les syndic et habitants de la paroisse de Longeville.

ÉLECTION DE THOUARS.

C. 35. (Cahier.) — In-4°, 59 feuillets, papier.

1778. — Vérification générale des biens et revenus de la paroisse de la Meilleraie, faite par le contrôleur des vingtièmes en présence du syndic, du déposé au recouvrement des vingtièmes, d'un collecteur de la taille et de huit experts, tous principaux habitants de la paroisse. — Terres labourables : la boisselée de première classe a été estimée 2 liv. ; celle de la deuxième, 1 liv. 10^s, et celle de la troisième, 1 liv. ; il faut huit boisselées pour faire un arpent. — Prés : le journal de bon pré, produisant une charretée de foin, a été évalué à 12 liv., celui de deuxième classe à 10 liv. et celui de troisième classe à 8 liv. — Pâtis ou pâtureaux (fonds entourés de haies et destinés à laisser paître le bétail sans qu'il soit besoin de le garder) : le pâtis de première classe a été estimé 10 liv. ; celui de deuxième, 8 liv. ; celui de troisième, 6 liv. — Vignes : sont peu considérables et ne comprennent que deux classes, les vignes franches, sans autre redevance que la dime, estimées à raison de 1 liv. 10^s le journal et les vignes sujettes au droit de complant, estimées 1 liv. — Jardins et ouches ou chènevières : sont contigus et s'ensemencent alternativement en chènevis ou en légumes ; la boisselée a été estimée 10 liv. — Bois taillis : il n'y a que quelques bouquets épars auprès des grandes métairies, la boisselée a été évaluée à 3 liv. — Denrées : se vendent aux mesures de Châtillon et de Pouzauges. Le blé-seigle, qui est la denrée dominante, a été estimé 1 liv. 2^s ; le froment a été évalué à 1 liv. 12^s et l'avoine à 15^s. — Le rôle des vingtièmes comprend une cote de privilégié : celle du comte de Surgère pour la seigneurie de Puymorin et autres terres, soixante-deux cotes de taillables et trois cotes d'ecclésiastiques, le curé et le vicaire de la paroisse et le chapitre de Luçon pour le prieuré de la Meilleraie.

ASSEMBLÉE PROVINCIALE. — BUREAU INTERMÉDIAIRE DE FONTENAY-LE-COMTE.

C. 36. (Volume.) — In-8°, 336 pages et 1 appendice, 20 pages.

1787. — Procès-verbal des séances de l'Assemblée provinciale du Poitou. — Extrait des séances préliminaires du 25 au 29 août : Les membres de l'Assemblée nommés par le Roi s'occupent : « 1^o de nommer un greffier et deux procureurs-syndics ainsi que les membres qui, avec ceux choisis par Sa Majesté,

doivent compléter l'Assemblée ; 2^o d'élire le député du clergé, celui de la noblesse et les deux députés représentant le tiers-état qui, avec le président, les deux procureurs-syndics et le greffier-secrétaire, composeront la Commission intermédiaire (chargée de représenter l'Assemblée provinciale dans l'intervalle de ses sessions) ; 3^o d'élire les membres qui, avec les présidents choisis par Sa Majesté, devront composer la première moitié des Assemblées d'Élection ; 4^o de donner à la Commission intermédiaire des instructions sur ce qu'elle aura à faire d'ici à ce que l'Assemblée provinciale tienne sa seconde session ; 5^o de fixer le jour auquel chaque Assemblée d'Élection doit tenir ses séances préliminaires et celui où l'Assemblée provinciale commencera sa seconde session ; 6^o de faire connaître aux Assemblées d'Élection de quels objets elles devront s'occuper aussitôt qu'elles seront formées ; 7^o enfin de dresser, dès ce moment, un état par aperçu des frais et dépenses relatives à l'Assemblée, lequel état ne devra toutefois être définitivement arrêté que par l'Assemblée complète. » — Séances de l'Assemblée provinciale complète du 12 novembre au 12 décembre : Liste des membres présents ; — rapport du président sur les événements qui se sont passés depuis la séparation de l'Assemblée préliminaire ; — notification par l'intendant, commissaire du Roi, du règlement royal concernant l'Assemblée provinciale et les Assemblées d'Élection ; — répartition des travaux de l'Assemblée entre cinq bureaux : tailles, vingtièmes, comptabilité et règlement, travaux publics, agriculture, commerce et bien public ; — rapports des divers bureaux ; — projet de règlement pour servir de supplément au règlement du Roi ; — discours du président et réponse du commissaire du Roi. — Appendice : tableaux des routes du Poitou divisées en trois classes pour 1787 et 1788.

C. 37. (Cahier.) — In-4°, 37 feuillets, papier.

1787-1788. — Procès-verbaux des délibérations du Bureau intermédiaire de Fontenay-le-Comte. — Le Bureau est composé de MM. Grimouard de Saint-Laurent, président ; l'abbé Pichard, chanoine et syndic du chapitre de la Rochelle ; Savary de Calais, maire de la ville de Fontenay ; Guillet, propriétaire ; Brisson, procureur-syndic du tiers-état, et Testard, notaire à Fontenay, secrétaire-greffier ; MM. Buor de Lambert et de la Coudraie, élus successivement procureurs-syndics du clergé et de la noblesse, ont donné leurs démissions avant même d'entrer en charge et n'ont

pas été remplacés. — Les affaires traitées au Bureau intermédiaire concernent notamment : — le personnel et l'administration générale : formation et tenue des assemblées municipales, personnel des syndics et secrétaires-greffiers, police rurale, cours d'accouchement, secours en cas de sinistres ; — l'administration municipale : construction et réparations d'églises et de presbytères, cimetières, contentieux des municipalités, chemins vicinaux ; — les finances : tailles et vingtièmes, personnel des collecteurs ; — les travaux publics : construction, entretien et plantation des grandes routes, personnel des cantonniers, bacs et bateaux, dessèchement des marais.

C. 38. (Cahier.) — In-4°, 39 feuillets, papier.

1788-1789. — Journal-brouillon des délibérations du Bureau intermédiaire de Fontenay-le-Comte. — Deux nouveaux membres figurent dans la composition du Bureau : M. Robin, curé de Cezais à la place de l'abbé Pichard et M. de la Coudraie, procureur-syndic du clergé et de la noblesse. — Arrêtés du Bureau intermédiaire : — décidant que la maison où il tient ses séances lui étant destinée spécialement, ainsi qu'à l'Assemblée du département, c'est à tort qu'une assemblée de la noblesse de Fontenay et des environs s'y est réunie ; — portant homologation du devis des réparations à faire au presbytère de Grues et ordonnant qu'il sera procédé pardevant lui à l'adjudication au rabais des travaux aussitôt après que les habitants de la dite paroisse et les propriétaires forains réunis en assemblée générale par le syndic auront consenti à l'exécution du devis ; — ordonnant communication aux officiers municipaux de Fontenay d'une requête présentée par le sieur Pazin, pâtissier à Fontenay, dans laquelle il demande à être déchargé, en sa qualité de suisse, de la taxe de 8 liv. 16^s à laquelle il a été imposé au rôle d'industrie de la dite ville ; — ordonnant le dépôt au secrétariat du département de la délibération de la Commission intermédiaire provinciale, qui fixe le salaire des cantonniers à la somme de 240 liv. par an.

C. 39. (Liasse.) — 41 pièces, papier (4 imprimées.)

1788-1790. — Taille et autres impositions. — Délibérations prises par les municipalités de Corps, les Magnils-Reigniers et Mouzeuil sur la formation des rôles de la taille et sur la répartition de cet impôt. — Nomination de collecteurs et tableaux des propriétaires et habitants des municipalités de la Boissière, la Jon-

chère, le Langon et les Magnils-Reigniers avec le détail des impositions. — Requête des officiers municipaux de la paroisse de Triaize, pour obtenir l'exemption de la taille, à cause du manque de la récolte et de la mauvaise qualité des fourrages. — Renseignements demandés par la municipalité de Doix au Bureau intermédiaire de Fontenay sur la façon dont on doit taxer les privilégiés. — Compte général de l'emploi des fonds libres de la capitation qui ont été à la disposition de la Commission intermédiaire provinciale ; modérations de la taxe de la capitation accordées par la même Assemblée aux officiers municipaux de Fontenay et au procureur du Roi de l'Élection. — Département fait par le Bureau intermédiaire de Fontenay des rejets et réimpositions ordonnés sur les villes et communautés de l'Élection au profit de divers particuliers. — Travaux des routes. — Répartition des contributions pour les travaux des routes faite entre les diverses communautés de l'Élection par la Commission intermédiaire provinciale, puis par le Bureau intermédiaire de Fontenay : l'état de 1788 s'élève à 100,586 liv. et celui de 1790 à 94,878 liv. 12^s. — Mandements par la Commission intermédiaire provinciale aux municipalités de Courdault, Saint-Étienne-des-Loges, Saint-Michel-le-Clous et Saint-Vincent-du-For-du-Lay de répartir entre les contribuables les sommes auxquelles se trouvent réglées les contributions des dites municipalités pour la dépense des chemins. — Rôles des travaux des routes pour les communautés de la Bretonnière, Champagné, la Chapelle-Thémer, Grues, le Langon, Luçon, Saint-Hilaire-le-Vouhis, Saint-Hilaire-sur-l'Autise et Saint-Rémy.

C. 40. (Liasse.) — 46 pièces, papier (1 imprimée.)

1787-1788. — Sépulture des non catholiques. — Édit du Roi concernant ceux qui ne font pas profession de la religion catholique. — Copie d'un rapport au Bureau intermédiaire de Fontenay sur la sépulture des non catholiques. — Délibérations et lettres des municipalités concernant l'établissement de cimetières : sur quarante-quatre municipalités, une seule, Mervent, reconnaît posséder une ou deux familles de protestants ; à Luçon, il n'y a en fait de non catholiques que des Suisses de passage exerçant la profession de pâtissiers ; quant aux autres communautés, les unes répondent affirmativement sans indiquer s'il y a des protestants dans la paroisse, d'autres promettent d'établir des cimetières, mais seulement en cas de contrainte, le plus grand nombre répond négativement vu l'absence de non catholiques.

C. 41. (Liasse). — 164 pièces, papier

1787-1789. — Formation des Municipalités. — Réponse au questionnaire adressé par le Bureau intermédiaire de Fontenay à chaque communauté de l'Élection pour savoir : « 1^o Si les membres de l'Assemblée municipale sont parents entre eux; quels sont ceux qui sont parents et à quel degré ils le sont; 2^o combien chaque membre de la dite Assemblée paie de vingtièmes, de tailles et autres impositions, soit foncières ou personnelles dans la paroisse; 3^o combien au juste la paroisse contient de feux; 4^o quel est le nom du curé de la paroisse; 5^o quel est le nom du seigneur de la paroisse et s'il est haut justicier et foncier; » — toutes les communautés sont réparties entre trois subdélégations : Fontenay, la Châteigneraine et Luçon. — Expéditions, le plus souvent en double, des procès-verbaux d'élection des Assemblées municipales. — Copies de délibérations de ces mêmes Assemblées pour la nomination de greffiers municipaux. — Lettres adressées par les syndics municipaux à M^r Brisson, syndic de l'Assemblée d'Élection pour lui faire connaître l'âge des membres qui composent les municipalités.

C. 42. (Liasse). — 37 pièces, papier

1782. — Situation des Communautés. — Réponses au questionnaire adressé par le Bureau intermédiaire de Fontenay à chaque communauté de l'Élection pour demander : « 1^o une note de la somme à laquelle se montent les impôts en 1788; un état année par année des frais de confection des rôles; un mémoire sur les vices qui peuvent s'être glissés dans la répartition de l'impôt et sur les moyens d'y remédier; un état des établissements de charité avec l'indication des moyens propres à détruire la mendicité; un mémoire sur les ouvrages publics qu'il serait intéressant d'entreprendre; — 2^o un mémoire de toutes les demandes et représentations que la communauté pourrait avoir à faire à l'Assemblée du département; un exposé des abus commis dans le cours de l'année; un procès-verbal de l'état des édifices publics qui sont à la charge de la communauté; un état des récoltes de l'année et des désastres qui ont eu lieu; un état des sommes accordées par le Gouvernement pendant le cours de l'année pour indemnités; — 3^o un état de tous les chemins publics qui passent dans la communauté; un bordereau de la tâche dont la paroisse était chargée sur les grands chemins pendant l'année 1787; — 4^o un mémoire expliquant : quels sont dans la

communauté les divers objets de récoltes et ce qu'il faudrait faire pour encourager l'agriculture, l'industrie et le commerce, s'il y existe des landes, des marais mouillés, des prairies naturelles et artificielles, des pacages, quelle est l'espèce de bestiaux qu'on y élève, s'il y a des haras et des étalons; un mémoire sur l'élevage des moutons et les moyens d'étendre le commerce des laines : un état des manufactures; un mémoire sur les contestations et procès de la communauté; un relevé des naissances depuis dix ans et un dénombrement des individus qui existent actuellement dans la communauté; enfin un bordereau des frais que pourraient entraîner annuellement la tenue des Assemblées de municipalité et les honoraires de leurs officiers. »

C. 43. (Liasse). — 187 pièces, papier (3 imprimées).

1787-1790. — Correspondance administrative. — Copie de lettres : de Necker, directeur général des finances, à la Commission intermédiaire du Poitou pour lui notifier que le Roi a refusé d'autoriser la délibération de l'Assemblée provinciale relative à la différence à établir entre les contributions des communautés situées à trois lieues de distance des grandes routes et celles plus éloignées; — du contrôleur général des finances, à la Commission intermédiaire du Poitou, pour se plaindre que dans plusieurs généralités les Assemblées municipales ne sont pas encore complètement formées; — des intendants de Poitiers, à la Commission intermédiaire au sujet de l'inexécution des règlements concernant l'inhumation des protestants à Foussay et de l'obligation de réunir tous les habitants et les propriétaires forains de la paroisse dans le cas de réparations à faire aux édifices de la communauté. — Lettres : de la Commission intermédiaire du Poitou au Bureau intermédiaire de Fontenay sur les adjudications de travaux publics; — du receveur des tailles de Fontenay au Bureau intermédiaire sur les difficultés qu'il éprouve à faire rentrer l'impôt (7 avril 1789). — Arrêts du Conseil d'État. — Brouillons des lettres adressées par le Bureau intermédiaire de Fontenay à la Commission intermédiaire provinciale et à diverses personnes.

C. 44. (Liasse). — 92 pièces, papier.

1788-1789. — Pièces diverses : brouillons des rapports de M^r Brisson, procureur-syndic au Bureau intermédiaire de Fontenay; — lettre du curé de Mouilleron pour réclamer l'exécution des règlements sur la

formation des Assemblées municipales; — lettre du syndic de Saint-Martin-Lars pour obtenir l'autorisation d'acheter du blé avec les deniers de la Fabrique afin de remédier à la misère de sa paroisse; — devis estimatifs des travaux de réparations et d'agrandissement de l'église de l'Orberie; — états des pertes faites dans plusieurs communautés de l'Élection en bestiaux, blés, vins et denrées diverses; — états des dépenses nécessitées par la tenue des Assemblées municipales. — Travaux des routes: mémoire sur les chemins vicinaux de l'arrondissement de Coulonges; — lettre de M. Majou Desgrois, député de l'Assemblée d'Élection, sur l'utilité de réparer le chemin de Chantonay aux Herbiers; — états des adjudications à faire pour les travaux des routes en 1789 et des offres faites par les communautés pour obtenir des deniers de charité. — États généraux: mémoire sur la formation des États généraux; — copie du cahier présenté par la noblesse du Poitou; — liste des députés aux États généraux; — réponse de la municipalité de Luçon à celle de Quimper qui avait invité la première à se joindre à elle pour que le tiers-état du royaume fût rétabli dans ses anciens droits et concourut à la formation des États généraux.

ASSEMBLÉE ET BUREAU INTERMÉDIAIRE DES
SABLES-D'OLONNE.

C. 45. (Registre.) — In-4°, 149 feuillets, papier.

1787-1790. — Registre des délibérations de l'Assemblée d'Élection. — Assemblée préliminaire du 8 au 11 octobre 1787. — Membres élus par l'Assemblée provinciale: de Vaugiraud, marquis de Rosnay, nommé président par le Roi; l'abbé Gandillon, chanoine de Luçon, Boitel, curé des Sables, pour le clergé; le comte du Chaffault de la Guignardière, pour la noblesse; Duget, maire des Sables, Brechard, sénéchal de Talmond, Bodet de la Croix, à Soullans, Birotheau des Burondières, à St-Julien-des-Landes, pour le tiers-état. — Membres élus par l'Assemblée d'Élection: Birotheau, curé de la Roche-sur-Yon, Guillon, prieur de Soullans, pour le clergé; de la Rochefoucauld-Bahier, à Beaulieu, Foucher, baron de Brandois, pour la noblesse; Brossaud, médecin à St-Gervais, Lansier, fermier à la Guissière de Beaulieu, Bardin, médecin à Curzon, Caillaud, sénéchal du Tablier, pour le tiers-état; Robert de la Salle et de Gounor, l'aîné, procureurs-syndics, Delange, le jeune, notaire aux Sables, secrétaire-greffier, François

Barbeau, huissier. — Division de l'élection en 4 arrondissements: Les Sables, la Motte-Achard, Challans et les Moutiers-les-Mauxfaits. — Nomination, par l'Assemblée d'Élection, du Bureau intermédiaire; instructions données au Bureau; règlements royaux sur l'Assemblée provinciale et les assemblées qui lui sont subordonnées. — 1^{re} Assemblée complète le 29 octobre-1787: approbation des délibérations prises par l'Assemblée préliminaire; dépenses d'installation de l'Assemblée; mémoire sur les canoniers auxiliaires de la marine. — 2^e Assemblée complète du 13 au 25 octobre 1788; présence à l'Assemblée de M. de Montmorency, duc de Luxembourg et seigneur des Sables; rapport par les procureurs-syndics sur les travaux du bureau intermédiaire; lecture de divers mémoires et requêtes. — Répartition du travail entre quatre bureaux: impôts, comptabilité, travaux publics, agriculture, commerce et bien public. — Rapports des bureaux. — Confection des rôles de la capitation et des taxes d'office. — Transcription des décrets de l'Assemblée nationale faite en conséquence de la délibération du Bureau intermédiaire du 10 décembre 1789: déclaration des droits de l'homme et du citoyen; constitution des Assemblées primaires, des Assemblées administratives et des municipalités; division de la France en 83 départements: abolition des droits féodaux.

C. 46. (Cahier.) — In-8°, 24 feuillets, papier.

1788. — Assemblée d'Élection. — Copie d'une partie du registre précédent (session d'octobre).

C. 47. (Registre.) — In-4°, 32 feuillets, papier.

1787-1790. — Registre des délibérations du Bureau ou Commission intermédiaire. — Membres: de Vaugiraud de Rosnay, président; Boitel, curé des Sables, pour le clergé; le comte du Chaffault, pour la noblesse; Brechard et Birotheau des Burondières, pour le tiers-état; procureurs-syndics, Robert de la Salle et de Gounor; secrétaire-greffier, Delange, le jeune. — Vérification des élections des Assemblées municipales. — Impôts: — Formation d'un état indiquant les paroisses divisées en deux communautés ou collectes particulières, les communautés qui renferment plusieurs paroisses ou qui renferment une paroisse entière avec des hameaux dépendant de paroisses voisines ou qui sans comprendre un seul clocher ne sont composées que de portions de paroisses. — Réparte-

ment des impôts entre les diverses paroisses de l'Élection. — Travaux publics : — Adjudication d'ateliers de construction et d'entretien des grandes routes. — Établissement d'un pont sur l'Yon à Chaillé-sous-les-Ormeaux, du pont Charlau, de Beaulieu, sur la route des Sables à Nantes, du pont de la Boucherie, route des Sables à Saumur, du pas aux Petons, route des Sables à Beauvoir. — Réception des ouvrages des grandes routes. — Réparation à l'éperon du port de St-Gilles. — Travaux à la pointe du Devin. — Réparations de presbytères et d'églises.

C. 48. (Cahier.) — In-8°, 10 feuillets, papier.

1787-1788. — Bureau intermédiaire. — Copie incomplète du registre précédent.

C. 49. (Cahier.) — In-8°, 12 feuillets, papier.

1787. — « Tableau par ordre alphabétique des paroisses de l'Élection des Sables où sont désignés les arrondissements dont elles font partie, d'après la distribution qui en a été faite par l'Assemblée d'Élection, le rang que chacune d'elles tient dans son arrondissement, le nom des quatre membres de l'Assemblée d'Élection attachés à chaque arrondissement, ensemble les noms de MM. les curés, seigneurs, syndics et membre de chaque Assemblée municipale. » — 1^{er} arrondissement : les Sables et la Chaume réunis, chef-lieu, seigneur le duc de Luxembourg ; Talmond classé au 7^e rang, 120 feux, seigneur le duc de la Tremoille ; St-Gilles inscrit au 15^e rang, 200 feux, seigneur Cahouët de Marolles. — 2^e arrondissement : La Motte-Achard, chef-lieu, 107 feux, seigneur la Rocheloucauld-Bahier ; Le Poiré et son enclave, classé au 10^e rang, 340 feux, seigneurs le comte d'Artois et M. de la Marronnière ; la Roche-sur-Yon et l'enclave du Bourg, classés au 17^e rang, 205 feux, seigneur le comte d'Artois. — 3^e arrondissement ; Challans, chef-lieu, 400 feux, seigneur Le Roux des Ridelières ; St-Jean-de-Monts, classé au 6^e rang, 563 feux, seigneur le Marquis du Pas ; Beauvoir-sur-Mer, classé au 8^e rang, 300 feux, seigneur inconnu. — 4^e arrondissement : les Moutiers-les-Mauxfaits, chef-lieu, 417 feux, seigneur la chambre ecclésiastique de Luçon. — Chaque arrondissement comprend 23 paroisses.

C. 50. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1788. — Taille et impositions accessoires. — Nominations de collecteurs et tableaux des propriétaires et habitants des municipalités d'Angles, Apremont, le Bernard, la Chapelle-Achard, la Chaise-Giraud, le Champ-Saint-Père, la Chapelle-Hermier, le Château-d'Olonne, Coëx, Curzon, les Fossés-Chalons, Girouard en Nieuil, Girouard en Talmond, Grosbreuil, Landeronde, Longeville et les Lucs. — Ces tableaux faits presque tous sur modèle imprimé comprennent cinq classes ; à la première appartiennent les habitants qui paient 30 liv. et au dessus d'impôt, à la deuxième ceux qui donnent 12 liv. et au dessus, à la troisième ceux qui sont taxés à 9 liv. et au dessus, à la quatrième ceux qui paient 5 liv. et au dessus, et à la cinquième ceux qui sont taxés au dessous de 5 liv. — Chaque tableau est certifié par les membres de l'Assemblée municipale.

C. 51. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1788-1789. — Taille et impositions accessoires. — Nominations de collecteurs et tableaux des propriétaires et habitants des municipalités de Martinet, la Motte-Achard, les Moutiers-les-Mauxfaits, Nieuille-Dolent, Notre-Dame-d'Olonne, Poiroux, la Roche-sur-Yon, Sainte-Avaugour-des-Landes, Saint-Benoît, Saint-Cyr-en-Talmondais, Saint-Georges-de-Pointindoux, Saint-Hilaire-de-la-Forêt, Saint-Julien-des-Landes, Saint-Martin-de-Brem, Saint-Nicolas-de-Brem, Saint-Sornin, Saint-Vincent-sur-Graon, Saint-Vincent-sur-Jart, Sainte-Flaive, Sainte-Radégonde-de-Jart, Talmond et la Tranche. — A la Motte-Achard le contribuable le plus imposé paie 150 liv. 14^s 9^d, aux Moutiers 158 liv. 16^s, à Talmond 347 liv. 8^s. — Dans la paroisse d'Olonne, la première classe de contribuables renferme 108 cotes, la deuxième 58, la troisième 46, la quatrième 24 et la cinquième 34. — Dans la paroisse de la Tranche on compte cinq contribuables à la première classe, 26 à la deuxième, 19 à la troisième, 11 à la quatrième, 31 à la cinquième. — « Instructions sur les formes qui doivent être observées pour l'examen et décision des différentes demandes en décharge ou modération présentées sur les impositions dont la connaissance est attribuée aux Assemblées provinciales. » — Répartition de la taille et impositions accessoires faite entre les diverses collectes de l'Élection par le Bureau intermédiaire des Sables.

C. 52. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1787-1790. — Travaux des routes. — Instruction provisoire pour le service des ingénieurs des Ponts et Chaussées; états des adjudications à passer dans l'Élection des Sables pour les travaux à exécuter sur les routes. — Route des Sables à Beauvoir: procès-verbal de visite des travaux. — Route de Fontenay aux Sables: procès-verbaux de visite; constructions neuves entre le Port-la-Claie et les Sables; travaux d'entretien; reconstruction du pavé de blocage compris dans la traverse du bourg de Talmond; état des cantonniers. — Route des Sables à Nantes: procès-verbal de visite; constructions neuves dans le vallon de la Grassière, aux abords de la Barre près des Sables et aux abords du Gué-Chartran; travaux d'entretien, état des cantonniers.

C. 53. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1788. — Travaux des routes: rôles de répartition de la contribution dans l'ordre alphabétique des communautés (l'Aiguillon à Longeville). — Le rôle de la communauté de Longeville s'élève à la somme de 1,554 liv. 2^s 6^d et comprend 476 articles, plus 51 cotes de valets et servantes. — Le rôle de la communauté de la Chaise-Giraud s'élève à la somme de 102 liv. 18^s 8^d et comprend 48 articles. — Chaque rôle dressé par le syndic et les officiers de la municipalité est visé par le Bureau intermédiaire des Sables.

C. 54. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1788-1789. — Travaux des routes: rôle de répartition de la contribution dans l'ordre alphabétique des communautés (Martinet à Talmond). — Le rôle de la communauté de Saint-Hilaire-de-Talmond s'élève à 1,335 liv. 1^s 4^d et comprend 463 articles; celui de Saint-Nicolas-de-Brem s'élève à 112 liv. 12^s 8^d et comprend 69 articles. — Rôle de 832 liv. 18^s 6^d imposé pour la corvée sur le syndicat des marais de Moric situés dans les paroisses d'Angles, Longeville et Saint-Benoît. — Rôle de la communauté de Notre-Dame-de-Rié pour 1789.

C. 55. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1788-1790. — Travaux de charité. — État de distribution de la somme de 6,960 liv. et de celle

de 4,020 liv. destinées aux travaux de charité dans l'Élection des Sables. — Compte général de l'emploi des fonds des ateliers de charité dans la province du Poitou. — Devis estimatifs des travaux qui doivent être exécutés aux abords du pont de la Galérière (paroisse de Saint-Julien-des-Landes), près du bourg de Fenouiller et du pont de la Voirie et aux abords de Challans, Nieuil-le-Dolent, Bretignolle et les Sables-d'Olonne. — État des sommes offertes par les paroisses de l'Élection pour la création d'ateliers de charité.

C. 56. (Liasse.) — 23 pièces, papier (1 imprimée).

1788-1790. — Port des Sables. — Mémoires sur les travaux à exécuter dans le port des Sables présentés par la municipalité, les principaux négociants et marins de la dite ville. — Plan de la ville et du port des Sables. — Détail estimatif et devis des ouvrages à faire pour le perfectionnement de la jetée du port des Sables et l'achèvement du quai de la Chaume; adjudication des travaux moyennant la somme de 215,520 liv. non compris celle de 45,000 liv. à valoir pour avaries, entretien de la jetée de Saint-Nicolas, épuisement, etc. — États des dépenses faites.

C. 57. (Liasse.) — 126 pièces, papier (2 imprimées).

1788. — Correspondance. — Lettres de la Commission intermédiaire du Poitou: concernant les travaux qui doivent être exécutés dans le port des Sables; — contenant envoi d'un arrêt du Conseil d'État relatif aux greffes des tribunaux d'exception supprimés et aux poursuites en matière criminelle quant au recouvrement des impositions; — approuvant la délibération du Bureau intermédiaire des Sables qui annexe la municipalité de l'Île d'Yeu au district des Sables et celles de Bouin et de Noirmoutier au district de Challans; — contenant envoi d'un projet de règlement sur la forme des convocations d'arrondissement pour la nomination d'un représentant à l'Assemblée d'Élection. — Lettre du Bureau intermédiaire de Niort en réponse à une lettre du Bureau des Sables au sujet de l'impôt du vingtième. — Lettre de M. de la Jousselandière, membre de la municipalité de Beauvoir contenant envoi d'un discours, qu'il se propose de prononcer devant la dite Assemblée municipale.

C. 58. (Liasse.) — 134 pièces, papier (2 imprimées).

1789. — Correspondance. — Lettres de la Commission intermédiaire du Poitou : concernant les ateliers de charité ; — annonçant que le nombre des cantonniers pour l'entretien des routes sera porté de onze à seize dans l'Élection des Sables ; — réclamant des renseignements exacts sur les différences entre les produits des récoltes de 1788 et 1789 afin de remédier à la disette des grains ; — contenant les plaintes des membres de la Commission sur la difficulté de faire payer les impôts dans ce temps où « tous les pouvoirs publics, sont confondus et anéantis ; » — constatant le triste état où se trouve réduit le Bureau intermédiaire des Sables par suite de la retraite de deux de ses membres ; — contenant envoi d'un arrêt du Conseil d'État relatif à différentes dispositions propres à préserver des inondations les riverains du Jaunay, du gué Garraud et du cours de Brem. — Lettre du Bureau intermédiaire de Fontenay réclamant le concours du Bureau des Sables pour obtenir une diminution dans les impôts. — Lettre de M. de la Salle procureur-syndic du clergé et de la noblesse annonçant sa démission pour raison de santé.

C. 59. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1790. — Correspondance. — Lettres de la Commission intermédiaire du Poitou : annonçant l'envoi d'exemplaires imprimés de lettres-patentes du Roi sur les décrets de l'Assemblée nationale ; — renfermant

des instructions relatives au recouvrement de la contribution patriotique ; — contenant envoi d'une lettre écrite par le contrôleur général des finances au sujet de la nouvelle division territoriale en départements.

C. 60. (Liasse.) — 130 pièces, papier.

1788-1790. — Correspondance. — Lettres ou requêtes des municipalités de l'Élection des Sables concernant : la réparation ou construction d'églises et presbytères ; — les tailles et autres impositions ; — les pertes de récoltes et sinistres divers ; — les revenus et charges des bénéfices ecclésiastiques ; — les ateliers de charité ; — la contribution patriotique. — États des dépenses des municipalités : l'état le plus élevé est celui de la paroisse de la Genétoise qui monte à 122 liv. 17^s ; l'état le moins élevé est celui de la paroisse de l'Île-d'Olonne qui monte à 15 liv. 10^s.

BUREAU INTERMÉDIAIRE DE CHATILLON-SUR-SÈVRE.

C. 61. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1789. — Travaux des routes. — Rôle de répartition de la contribution pour la communauté de l'Herbergement : le rôle s'élève à la somme de 187 liv. 8^s et comprend 110 articles, il est arrêté par le syndic et les autres membres de la municipalité, visé par le Bureau intermédiaire de Châtillon et rendu exécutoire par l'intendant de Poitiers.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION AUX SÉRIES A, B, C. — LE BAS-POITOU EN 1789	Pages v à xxxi
--	-------------------

SÉRIE A.

(Actes du pouvoir souverain et domaine public.)

1 à 3

SÉRIE B.

(Cours et juridictions.)

JUSTICES ROYALES

	Introduction	
Sénéchaussée de Fontenay-le-Comte	xviii	1 et 2
Bailliage de Vouvent	xxi	2 à 27

JUSTICES INFÉRIEURES OU SEIGNEURIALES

Aizenay, châtellenie	xiv	27 à 32
Auboinière (L')	xv	32
Aubonnière-des-Champs (L')	xvi	32
Beaulieu-sous-la-Roche, châtellenie	xx	32 et 33
Belleville, baronnie	xx	33
Billy, châtellenie et commanderie	xviii	33 et 34
Brandois, la Motte-Achard et la Maurière, baronnies et châtellenie	xiv et xv	33 à 50
Brettonnière (La), châtellenie	xviii	50
Breuil (Le), la Motte-Fouquerand et le Fief-Taveau, châtellenie, terre et seigneuries	xv et note.	50 à 59

	Introduction.	Pages
Breuil-Herbault (Le), châtellenie et abbaye royale.....	XIII	59 à 63
Chaise-le-Vicomte (La), marquisat.....	XV	63 et 64
Châtaigneraie (La), châtellenie puis marquisat.....	XXI	64 à 67
Châteaumur, baronnie.....	XV	67 à 80
Coëx et l'Audardière, châtellenies.....	XIV	80
Commequiers et Challans, baronnie et seigneurie.....	XV	80 à 138
Damvix, châtellenie.....	XXIII	138 et 139
Falleron et Froidfond, châtellenies.....	XIV	139 et 140
Fief-Voussard (Le), basse justice?.....		140
Flocellière (La), châtellenie puis marquisat.....	XIII	140 à 142
Gerbaudière (La) et le Tablier, châtellenies.....	XIV et XV	142 et 143
Ile-d'Olonne (L'), châtellenie.....	XIV	143 à 152
Ile-d'Yeu (L'), marquisat puis châtellenie royale.....	XIII	152 à 156
Lande (La), la Chapelle-Thémér et Bodet, baronnie et châtellenies.....	XXII	159
Lépaux, châtellenie.....	XIII	156
Loge-Fougereuse et Breuil-Barret, baronnies.....	XV	157 à 163
Lys (Le), seigneurie.....	XV	164
Maillezais, baronnie.....	XIX	164 à 203
Mareuil et la Vieille-Tour, baronnies.....	XVI	203 à 220
Motte-Freslon (La), châtellenie.....	XIV	220
Nesmy et la Guitardière, hautes justices.....	XIV	220 et 221
Olonne (Ville des Sables et comté d').....	XIX	221 à 271
Orbestier (Châtellenie et abbaye royale de Saint-Jean-d').....	XIX	271 à 278
Ouhmes, baronnie.....	XIX	278 à 297
Palluau, comté puis simple baronnie.....	XVI	297 à 352
Poiroux, baronnie.....	XX	352 à 357
Rié, baronnie.....	XX	357 et 358
Saint-Christophe-du-Ligneron, châtellenie.....	XVI	358 à 360
Saint-Gilles-sur-Vie, châtellenie.....	XIV	361 à 369
Saint-Mesmin, marquisat.....	XIII	369 à 372
Saint-Michel-en-l'Herm, baronnie et abbaye royale.....	XX	372 à 418
Saint-Valérien, haute justice.....	XIV	418
Talmond (Abbaye et seigneurie de Sainte-Croix-de-)......	XX	418 et 419

	Introduction	Pages
Touche (La), moyenne et basse justice.....		419 et 420
Vix, châtellenie.....	xx	420 à 424
Vouvent et Mervent, baronnies, avant leur érection en siège royal.....		424 à 427
MAITRISE DES EAUX ET FORÊTS DE FONTENAY-LE-COMTE		428 à 515

SÉRIE C.

(Administrations provinciales.)

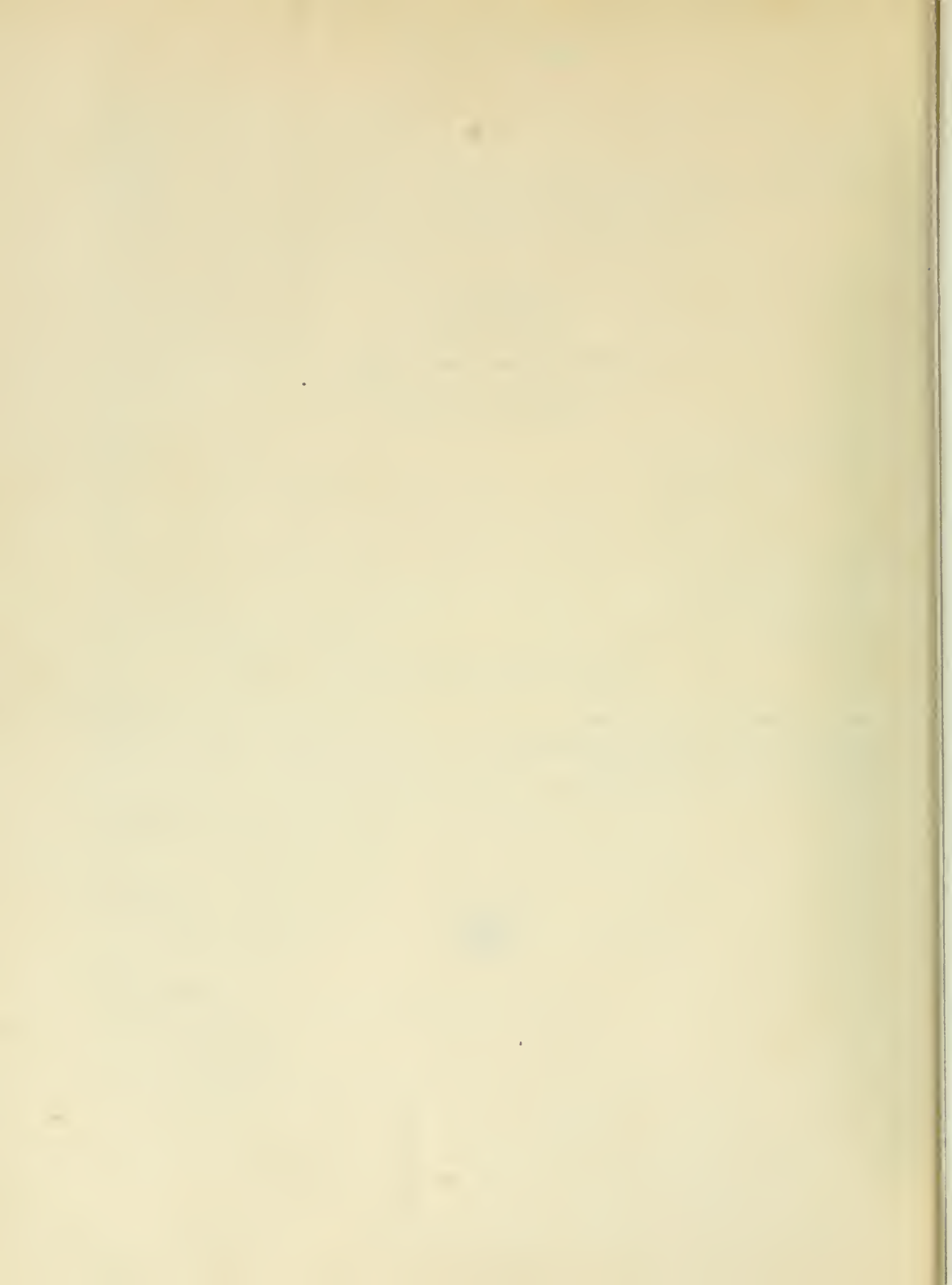
INTENDANCE DE POITIERS

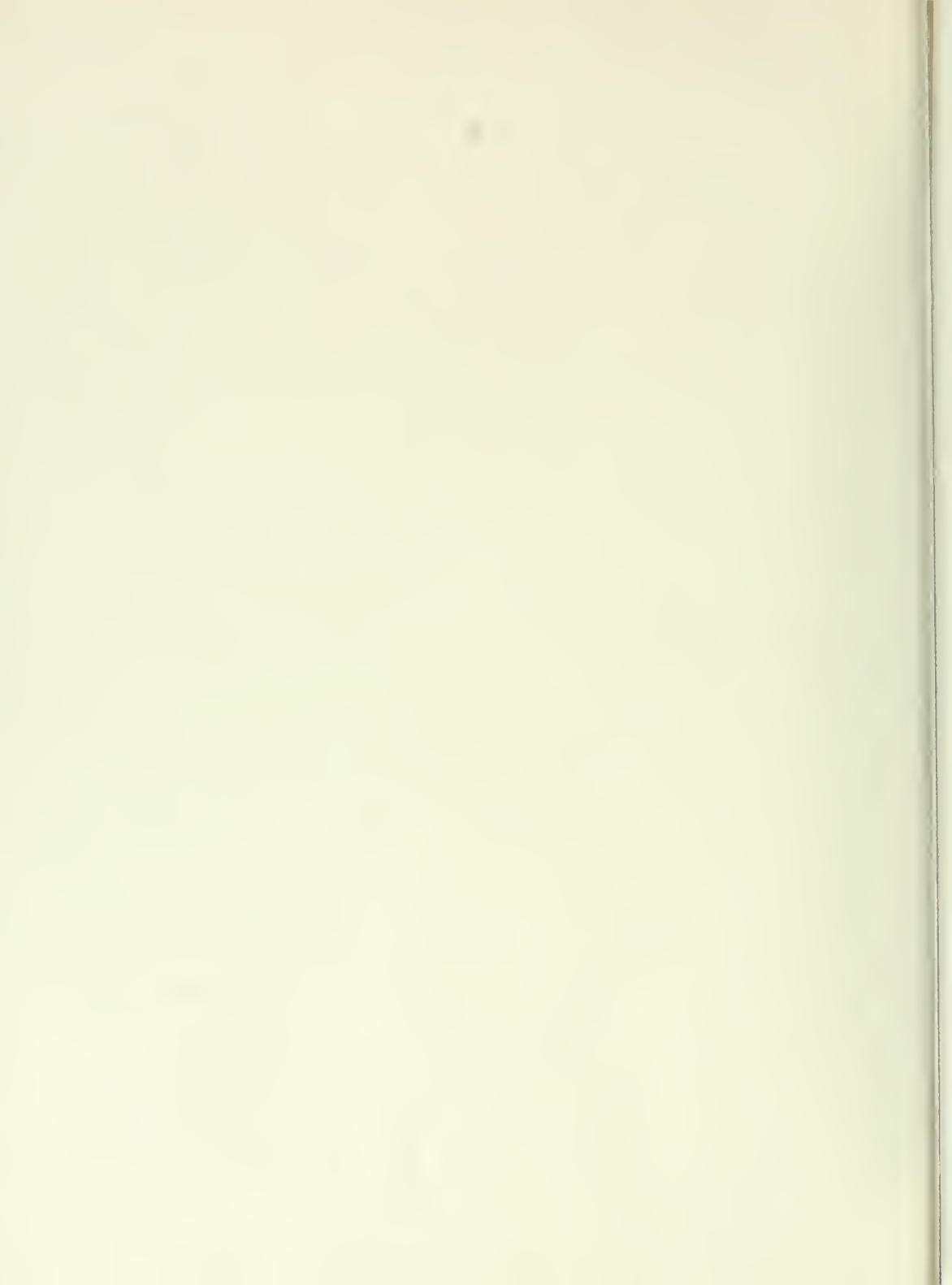
Subdélégation de Fontenay-le-Comte.....		1 et 2
— de la Châtaigneraie.....		2
— des Sables-d'Olonne.....		2 et 3
— des îles de Bouin et de Noirmoutier.....		3 et 4
Élection de Fontenay-le-Comte.....		4 et 5
— des Sables-d'Olonne.....		5 à 9
— de Thouars.....		10

ASSEMBLÉE PROVINCIALE DU POITOU

Bureau intermédiaire de Fontenay-le-Comte.....	10 à 12
Assemblée et bureau intermédiaire des Sables-d'Olonne.....	13 à 16
Bureau intermédiaire de Châtillon-sur-Sèvre.....	16











PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

CD Vendée, France (Dept.)
1215 Archives départementales
V4A525 Inventaire sommaire des
t.1 Archives départementales anté-
rieures à 1790

UTL AT DOWNSVIEW



D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 15 12 09 08 014 8